This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 2.6

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN AMORY LOWELL,

(Class of 1815).

This fund is $20,000, and of its income three quarters
shall be spent for books and one quarter
be added to the principal.

17 Mar. 1897 – 18 Jan. 1898.

Fr 2.6

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN AMORY LOWELL,

(Class of 1815).

This fund is $20,000, and of its income three quarters
shall be spent for books and one quarter
be added to the principal.

17 Mar. 1897 – 18 Jan. 1898.

Lowell fd.

II. 7080

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

46
1897

5212. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLVI

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1897

9/4/49 ~~III.7075~~

189 Jan. 17-1895, Lands.
Lowell fund.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Peltema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — **1810-1897** 5

ÉTUDES HISTORIQUES.

ABEL LEFRANC. — **Les idées religieuses de Marguerite de Navarre**, d'après son œuvre poétique (Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*). — Premier article 7

DOCUMENTS.

N. W. — **Lamennais, les protestants et le marquis H.-Ph. de Ségur**, 1826 30

MÉLANGES.

V. LE BOURRILLY. — **Les Préliminaires des Guerres de religion en France.** *Conclusion et Critique des sources du massacre de Vassy* 35

CORRESPONDANCE.

H. DANNREUTHER. — **Châtillon-Coligny. — Le Parlement de Lorraine et les protestants. — Registres de la Bastille. — Famille d'Aubigné. — Familles Busselot, Gauvain et Girard.** 54

NÉCROLOGIE.

N. W. — **M. le Dr W.-N. Du Rieu et M. le Pasteur A. Schaeffer.** 55

ILLUSTRATIONS.

Portrait de Marguerite de Navarre, d'après un crayon des collections de Chantilly 9

Les Tables du Bulletin de 1896 sont jointes à cette livraison.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, SIXIÈME (46e) ANNÉE

1810 — 1897

« La différence des communions ne doit pas nous empêcher « de rendre justice aux talens et au mérite. Si les maximes de « la morale naturelle ne sont pas moins respectables dans la « bouche des philosophes païens que dans celle des sages du « christianisme, pourquoi la morale de la révélation, prêchée « par un orateur protestant, serait-elle moins respectée que « lorsqu'elle est annoncée par un orateur catholique? Que fait « à la loi de Dieu le canal par où elle passe pour arriver à « l'esprit et au cœur de l'homme? C'est une grande et absurde « présomption que celle de l'homme qui, fermant les yeux « sur son indignité, ose dire : Il n'appartient qu'à moi de bien « parler des volontés du Très-Haut. »

Ce n'est pas un protestant qui a écrit ces lignes, mais un catholique, l'abbé A. Caillot. Il les faisait imprimer il y a bientôt un siècle, pour recommander au public français son livre : « *Morceaux d'éloquence extraits des sermons des orateurs pro-* « *testants français les plus célèbres du dix-septième siècle*[1]. » —

1. *Précédés d'une courte notice sur la vie de chacun d'eux.* Imprimerie de Brasseur aîné. A Paris, chez Chaumerot aîné et jeune, 1810. Un volume de 375 pages in-8.

Et il terminait ainsi l'*Avertissement* dont je viens de citer les premières lignes :

« L'utilité de mon travail, et le plaisir qu'il devait me pro-
« curer par plusieurs découvertes intéressantes, ne sont pas
« les seuls motifs qui m'ont porté à l'entreprendre ; j'ai voulu
« encore payer à messieurs les protestans en général le tribut
« de ma reconnaissance particulière pour leurs généreux et
« héroïques procédés envers les ecclésiastiques français que
« la persécution força, il y a dix-sept ans, de chercher un
« asile dans les pays étrangers. Ce fut alors que les protestans
« de Genève, de Suisse, d'Allemagne, de Hollande, etc., dé-
« posant aux pieds de la religion leurs vieux ressentimens, ne
« virent dans le clergé français proscrit que des hommes et
« des chrétiens infortunés que la charité leur faisait un devoir
« et de consoler et de secourir. Chose admirable ! Les pro-
« testans accueillaient et nourrissaient les prêtres à qui ils
« croyaient avoir à reprocher la révocation de l'édit de Nantes,
« leur exil et leurs longues misères. »

Quand l'histoire ne nous aiderait qu'à jeter ainsi un regard en arrière et à mesurer le chemin parcouru depuis 1810, elle aurait, certes, sa raison d'être. Mais, dans l'espèce, elle nous rend un autre service. Elle nous montre qu'à Genève, en Hollande, dans les pays conquis à la liberté par la Réforme, le pardon des offenses ainsi que la pratique de la tolérance et de la charité étaient et sont encore plus faciles que dans la France catholique élevée à l'école de la Sainte Ligue, de la Révocation et de la Révolution. Elle nous montre aussi qu'à une époque où les syndicats de diffamation étaient dans l'enfance, un abbé pouvait publiquement reconnaître « du mérite » et de « généreux et héroïques procédés » à d'autres qu'aux adeptes plus ou moins sincères de son culte.

Ainsi le présent et l'avenir s'éclairent à la lumière d'un passé que nous supplions derechef tous les amis de la vérité et de la liberté de ne laisser ni oblitérer, ni obscurcir.

N. W.

Paris, 5 janvier 1897.

Études historiques

LES IDÉES RELIGIEUSES DE MARGUERITE DE NAVARRE

D'APRÈS SON ŒUVRE POÉTIQUE

(Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*)

La question des idées religieuses de Marguerite de Navarre et de son attitude vis-à-vis des doctrines de la Réforme a été agitée jusqu'à présent par un grand nombre d'écrivains. Il ne paraît pas néanmoins, à en juger par l'incertitude et par la diversité des solutions proposées, qu'elle soit définitivement éclaircie. Les historiens et les critiques qui se sont appliqués à l'étude de ce délicat et attachant problème de psychologie religieuse sont encore loin de s'entendre. Les articles suscités récemment, dans la presse littéraire et savante, par la découverte et la publication des *Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*[1] ont prouvé une fois de plus à quel point les avis étaient partagés en pareille matière. C'est ainsi, pour ne citer que deux exemples parmi les critiques autorisés de nos grandes revues, que M. René Doumic va jusqu'à affirmer que la reine de Navarre, « à mesure qu'elle se sent plus près du terme (de son existence), adhère de toutes ses forces aux dogmes de la foi catholique *qui a toujours été la sienne*[2] » ; alors que M. Émile Faguet, que sa belle étude sur Calvin a précédemment mis à même de faire un examen approfondi des doctrines protestantes, formule les déclarations les plus explicites en faveur de la thèse contraire. A son avis, « ce qui constitue le fond du poème des *Prisons* de la reine de Navarre, lequel comprend plus de six mille vers, c'est tout simplement la pensée protestante. Dieu tout, le reste rien,

1. Publiées pour la première fois avec une introduction et des notes, par Abel Lefranc (Paris, Armand Colin, 1896, in-8°, LXXVII-461 pages).
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1896, p. 936.

c'est le sommaire de l'*Institution chrétienne*; c'est l'*Institution chrétienne* tout entière; et, quoique refroidie à l'égard de Calvin, à l'époque où elle écrit ses *Prisons*, la reine de Navarre est toute pénétrée de pensée calviniste. Je crois que plus on ira, plus il faudra expliquer les parties les plus élevées de Marguerite de Valois par le calvinisme, à la condition, bien entendu, de ne pas aller trop loin dans ce sens[1]. » Voilà une opinion dont l'expression n'est pas moins formelle que celle de la précédente et qui en est tout l'opposé.

A côté de ces affirmations contradictoires, je puis citer une troisième thèse, la thèse des écrivains qui prennent dans la question une position intermédiaire et forment une sorte de tiers-parti. C'est celle, en particulier, d'un érudit familier avec les choses du XVIe siècle, M. H. Hauser, qui la résume ainsi dans son compte rendu des *Dernières Poésies* : « Marguerite fut-elle protestante? Assurément non, devra-t-on répondre, si l'on entend par protestantisme une doctrine arrêtée et cohérente, l'édifice dogmatique élevé par Calvin; car Marguerite fut toujours plus touchée de l'idée de rédemption qu'effrayée par celle de la damnation éternelle, et si elle croit de tout son cœur à la prédestination au salut, elle repousse, pieusement illogique, la prédestination à la peine... Assurément oui, si par protestantisme on entend l'ensemble des doctrines professées, avant Calvin, par la généralité des réformés français, nommément par tous ceux qui scellèrent leur foi de leur sang. A ces martyrs, la reine consacre de véritables hymnes (p. 224-255 des *Dernières Poésies*); elle les avait autrefois chantés dans *Resveille-toy, seigneur Dieu*[2]. » Ce même critique, d'accord en cela avec tous ceux qui ont parlé du recueil de poésies récemment retrouvé, constate que cet ensemble considérable — il comprend plus de douze mille vers et les œuvres qui le composent datent toutes des dernières années de Marguerite — devra contribuer à résoudre la question tant controversée des idées religieuses de la Muse

1. *Cosmopolis*, n° d'avril 1896, p. 177.
2. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1896, t. XLI, p. 512. Voir dans le même numéro l'article si judicieux de M. Paul Courteault sur la même publication.

MARGUERITE DE NAVARRE

de notre Renaissance et de ses croyances intimes. Il est évident qu'un pareil appoint de matériaux, restés inconnus et inédits depuis trois siècles et demi, et qui comprennent, outre ses *Confessions*, quelques-unes des compositions les plus personnelles et les plus hardies de l'auteur des *Marguerites*, permet de rouvrir la discussion et de la présenter sous un jour absolument nouveau. C'est ce qui m'a engagé, cédant aux bienveillants appels formulés dans la plupart des comptes rendus de ma récente publication, à aborder à mon tour le débat. Je suis loin de me dissimuler les très réelles difficultés qu'on y rencontre, mais j'ai la conviction qu'une étude méthodique des textes littéraires — maintenant si nombreux — auxquels la reine a confié l'expression de ses pensées les plus chères, fournira le moyen, sinon de voir jusqu'au fond de cette belle âme, du moins de jeter sur sa vie spirituelle et sur les doctrines qui la dirigèrent des clartés tout à fait vives et inattendues. Il me semble qu'il n'y a point de témérité à espérer de découvrir sur nombre de points et en particulier sur les plus importants, une solution précise et certaine[1].

I

Il importe de remarquer tout d'abord qu'on ne se propose pas d'étudier à cette place le rôle de la reine de Navarre vis-à-vis de la Réforme, ni la protection incontestable et persistante qu'elle lui accorda, mais uniquement, ce qui constitue un point de vue fort différent, l'adhésion plus ou moins complète de son esprit, si profondément préoccupé des problèmes religieux, au programme positif de la Réforme, à ses enseignements les plus caractéristiques, en un mot au système théologique opposé par les novateurs à celui de l'Église catholique, et qui fit succéder à une première révolte, causée principalement par des abus en matière de discipline ecclé-

1. Toutes les personnes qui étudieront les *Dernières Poésies* devront se référer aux articles publiés, à propos de ce recueil, par M. Gaston Paris, dans le *Journal des Savants* (numéro de mai et juin 1896). Elles y trouveront un grand nombre de remarques et de considérations très importantes sur cette partie de l'œuvre de la reine de Navarre.

siastique, une révolution dogmatique d'où résulta la scission définitive. Or, posée dans ces termes et réduite à un examen de principes, la question apparaît encore comme singulièrement complexe. Lorsque l'historien cherche à se rendre compte de l'activité extérieure de Marguerite, en tant que souveraine et sœur du roi de France, les faits parlent suffisamment d'eux-mêmes et donnent une base indiscutable à ses jugements, mais quand il entreprend, laissant les actes de côté, de scruter les sentiments, les idées, la conscience même de cette femme supérieure, la plus grande prudence devient nécessaire. Il doit se rappeler qu'elle eut au plus haut degré la sensibilité dévolue à son sexe, et que, spirituelle, enthousiaste et non ennemie d'une douce ironie, elle ne se piquait point d'une logique absolue. Son âme ailée savait s'échapper, d'un rapide essor, bien loin des barrières des dogmes et des confessions de foi. Et puis, une fois redescendue sur la terre, au milieu des agitations, des haines, des calculs, qui obscurcissaient et avilissaient les questions les plus hautes, le découragement et le doute s'emparaient d'elle. Elle se trouvait en proie à des alternatives poignantes, à des revirements, à des terreurs dont on suit la trace dans ses compositions les plus éloquentes : drames intimes d'une âme qui, assoiffée de vérité et de justice, a donné par ses souffrances mêmes l'exemple d'une des vies humaines les plus complètes et les plus nobles qu'il y eut jamais.

Mais on se tromperait gravement — et plus d'un historien l'a fait — en s'attachant trop à ce qu'on pourrait appeler, en usant d'expressions assurément exagérées, les contradictions ou les défaillances de la pensée de l'auteur de l'*Heptaméron*. Cette pensée n'était ni si flottante, ni si variable qu'on l'a parfois prétendu. Pour peu qu'on sache, à propos, faire abstraction de simples apparences, produites le plus souvent par des formules sans portée ou par l'insuffisance d'une forme qui n'est pas toujours adéquate à l'idée qu'elle veut exprimer (et cela en raison même de l'état de la langue que la reine a, pour sa part, grandement contribué à affiner), on reconnaîtra qu'il existe chez la Marguerite des Marguerites une doctrine absolument déterminée, très ferme sur les points

essentiels, personnelle, et par là même comportant certaines nuances qu'il y a lieu de ne pas négliger, mais qui ne sauraient affaiblir le dessin bien arrêté des grandes lignes. Sans doute, comme cela est arrivé chez tous ceux qui ont vécu d'une vie intellectuelle intense, cette doctrine s'est développée avec le temps; elle s'est affirmée davantage sur quelques points, précisée sur d'autres, suivant les progrès de la réflexion, mais sur aucun point elle n'a reculé. On n'y relève, je ne crains pas de le déclarer, ni contradictions sérieuses, ni compromis, ni dissimulations. Rien ne répugnait plus à cette nature d'élite que l'hypocrisie et le mensonge; elle avait, d'autre part, assez d'énergie intérieure pour se mettre résolument en face des conséquences de ses principes, loin de songer à les atténuer ni à les pallier. Ainsi, fait capital dans le problème qui nous occupe, ses idées se sont développées constamment dans le même sens. Leur évolution a été, en quelque sorte, régulière et continue, et ce ne sont pas quelques cris involontaires d'angoisse ou de détresse, quelques hésitations momentanées, sûrement bien naturelles et dont aucune existence humaine n'est restée exempte, qui peuvent empêcher de dégager, en même temps que l'admirable probité de son intelligence, l'unité surprenante de sa vie intérieure et spirituelle.

Pendant près de vingt années, de 1530 environ jusqu'à sa mort, survenue en décembre 1549, c'est-à-dire pendant la période de sa pleine maturité et de l'activité la plus féconde de sa réflexion, la reine de Navarre a confié à l'écriture le secret de toutes ses pensées. Dans le groupe relativement considérable de ses œuvres poétiques, les unes offrent un caractère proprement littéraire, les autres un caractère plutôt philosophique et religieux; toutes concourent cependant à nous présenter un exposé fidèle et détaillé de ses doctrines, aux périodes les plus importantes de sa carrière, et à en marquer l'étroit enchaînement. Ces compositions, dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute et qui sont, sans conteste possible, l'œuvre exclusive de Marguerite, en dehors de toute collaboration étrangère, même partielle, vont constituer la base, impossible à récuser ni à ébranler, sur laquelle s'appuiera notre enquête.

L'*Heptaméron* nous fournira, grâce aux discussions et aux moralités si instructives qui terminent chacune des soixante-douze nouvelles, des témoignages précieux; mais il est clair, étant donné son caractère profane et mondain, que son appoint ne saurait être que secondaire dans un travail du genre de celui-ci. Quant aux lettres, très intéressantes en tant que documents historiques, qui forment, en assez grand nombre, le troisième groupe des œuvres de la reine, nous n'aurons qu'exceptionnellement sujet d'y recourir. Les données qu'elles renferment sont, au point de vue qui nous préoccupe, d'une utilité presque nulle. La reine, gênée par les conditions mêmes de la correspondance d'alors, n'y laisse apercevoir que rarement le fond de sa pensée. Les affections de son cœur et, en première ligne, sa tendresse fraternelle s'y laissent aisément surprendre, mais non point ses conceptions religieuses. Exception ne saurait être faite, contrairement aux apparences, en faveur de sa correspondance avec l'évêque de Meaux, Briçonnet (1523-1524), qui date d'une époque où les aspirations mystiques la dominaient encore par intervalle et où ses sympathies à l'égard de la Réforme naissante devaient garder quelque réserve. Le langage conventionnel, les formules apprises, la phraséologie volontairement obscure et quintessenciée qui déparent cette production épistolaire lui enlèvent toute valeur documentaire sérieuse, au point de vue du détail et de la précision des doctrines. Tout au plus est-il permis d'en tirer des indices d'ordre général sur la genèse et l'orientation première de certaines de ses croyances ou des témoignages d'un caractère vague et nullement indispensables. J'ajouterai, pour rendre l'énumération complète, que, en ce qui touche les témoignages extérieurs, c'est-à-dire indépendants de ceux qui proviennent de la reine elle-même, il n'y a lieu d'en tenir compte qu'à titre accessoire. Généralement, les contemporains se préoccupent peu de ces problèmes de psychologie, et à part certaines lettres de réformateurs, telle que celle qui fut adressée à Marguerite par Capiton en 1528, à part aussi un morceau également remarquable par l'éloquence du langage et par la sincérité des sentiments, comme l'oraison funèbre de la

princesse prononcée par Charles de Sainte-Marthe, en 1550, il y a peu de chose à extraire de ces documents extrinsèques, propres surtout à éclairer le travailleur sur l'activité politique, sociale ou littéraire de la sœur du *Père des lettres*. Il apparaît donc que les *Marguerites* et les *Dernières Poésies* récemment découvertes, œuvres spontanées s'il en fut, doivent former notre source principale, la seule qui, en raison de son caractère subjectif, puisqu'il s'agit d'un problème de développement intérieur, puisse apporter des renseignements sûrs et non suspects.

II

La première production poétique de Marguerite, jugée digne par elle des honneurs de l'impression, a été le célèbre *Miroir de l'âme pécheresse*, œuvre d'un caractère exclusivement religieux, qui, censurée par la Sorbonne, donna le signal des attaques également furieuses et grossières dont le royal poète fut l'objet durant plusieurs années, notamment en 1533, de la part de toute la gent rétrograde. Cet ouvrage, le plus considérable et surtout le plus significatif que la reine eût encore composé, parut d'abord, selon les vraisemblances, à Alençon, chez maistre Simon du Bois, en 1531[1]. C'est du moins l'édition *datée* la plus ancienne que l'on connaisse. L'œuvre eut par la suite six ou sept rééditions successives — sans parler des diverses réimpressions faites dans le recueil des *Marguerites* dont elle formait la première pièce — : Alençon, 1533; Paris, 1533, Augereau, avec additions et corrections de l'auteur; Lyon, 1538, Le Prince; Genève, 1539, Girard[2]. Elle fut aussi traduite et publiée en anglais en 1548

1. *Le Miroir de l'ame pecheresse, ouquel elle recongnoist ses faultes et pechez, aussi ses graces et benefices à elles faictz par Jesuchrist son espoux. La Marguerite tres noble et precieuse sest preposée à ceulx qui de bon cueur la cerchoient.* A Alençon chez maistre Simon du bois (1531, pet. in-4° goth. de 35 feuillets non chiffrés). V. sur Simon du Bois les *Notes sur les traités de Luther traduits en français et imprimés en France*, publiées par M. N. Weiss, dans le *Bulletin* (années 1887 et 1888).

2. Bibliographie dans la remarquable introduction de Frank en tête de son édition des *Marguerites de la Marguerite des Princesses*, Paris, 1873, t. I, p. LXXXVI.

par la fille d'Henri VIII, la célèbre Élisabeth, qui allait devenir reine dix ans plus tard. Ce poème n'était cependant pas la plus ancienne des inspirations religieuses de son auteur. Dans le volume où il parut pour la seconde fois, à Alençon, en 1533, il était précédé par une pièce un peu moins étendue, mais antérieure de plusieurs années, puisqu'elle datait de 1524, et extrêmement instructive[1]. Il s'agit du *Dialogue en forme de vision nocturne* entre Marguerite et sa nièce, Charlotte de France, morte en 1524, qu'elle interroge sur le bonheur des Élus. Dans ce poème de 1,250 vers, dont M. Weiss[2] signalait naguère avec raison le caractère sincèrement évangélique, la future reine de Navarre pose toutes les questions relatives au dogme et au culte que la Réforme commençante agitait précisément depuis peu d'années, et elle les résout hardiment dans le même sens et dans le même esprit que les partisans les plus déclarés de la révolution religieuse. On ne saurait trop insister sur ce fait : dès 1524, la sœur de François Ier avait sur les divers problèmes théologiques qui occupaient depuis peu tous les esprits élevés, des opinions absolument nettes et qui s'écartaient tout à fait de l'enseignement catholique traditionnel. A certains égards même, ce poème, qui constitue son début dans la carrière littéraire, donne du talent de la duchesse d'Alençon une idée plus avantageuse que le *Miroir de l'âme pécheresse*, sur lequel la condamnation de la Sorbonne ainsi que de multiples éditions ont contribué à attirer de tout temps l'attention, alors que le *Dialogue* n'ayant jamais été réimprimé et n'existant plus aujourd'hui qu'en deux ou trois exemplaires est resté aussi oublié que s'il n'avait jamais été publié. La langue y est simple et précise et ne se ressent nullement des rêveries mystiques de la correspondance avec Briçonnet,

1. Cette seconde édition sortie des presses de S. du Bois contenait, outre le *Dialogue* et le *Miroir*, le *Discord* et l'*Oraison à J.-C.*, dont il sera question plus loin et qui figuraient déjà dans l'édition de 1531. Le *Dialogue* n'a fait partie depuis d'aucune autre publication de poésies de la reine de Navarre.

2. V. le *Bulletin*, 15 mai 1894, p. 255 : *Paris et la Réforme sous François Ier*; M. Weiss donne des extraits du *Dialogue*.

qui appartiennent pourtant à la même période de son existence. Un fait curieux à constater, c'est que le *Dialogue en forme de vision nocturne* porte d'une façon très apparente l'empreinte des préoccupations philosophiques du moment, je veux parler de la célèbre querelle entre Érasme et Luther au sujet du libre arbitre. On retrouve dans un certain nombre de pages de ce poème l'écho de cette dispute si importante qui signala l'année 1524 et que l'Europe pensante suivit avec tant d'attention. Il semble que Marguerite, qui n'éprouvait point une grande sympathie pour Érasme, ait assisté avec quelque scepticisme à cette lutte fameuse, qui lui apparaissait comme une querelle de théologiens savants et subtils :

Je vous prie que ces fascheux debatz
D'arbitre franc et liberté laissez
Aux grandz docteurs, qui l'ayantz ne l'ont pas ;
Tant ont leurs cueurs d'inventions pressez
Que Verité ne peut trouver sa place
Tant que seront tous leurs plaidoyez cessez.
Mais quant à vous[1], quoy qu'on vous die ou face,
Soyez seure qu'en liberté vous estes,
Si vous avez l'amour de Dieu et grace.

On voit que, dès ses années de jeunesse, le royal poète éprouvait cette aversion contre les dogmes trop rigoureux, les théories trop arrêtées, qui se manifeste avec tant de force dans la comédie des Quatres Dames des *Dernières Poésies*, sentiment qui la rapproche, à certains égards, des *libertins spirituels* de tous les temps.

Mais le grand intérêt de cette première œuvre consiste surtout dans les affirmations si nombreuses qu'elle renferme en ce qui touche le caractère du salut, la nature de la Rédemption, l'inutilité des œuvres et de la médiation des saints, l'acquisition de la grâce, le rôle de la foi, etc.

En [Christ] seul est seure salvation
Pour les Esleuz qu'il luy a pleu choisir...

1. C'est Charlotte qui parle ; elle s'adresse à sa tante.

Car Celluy seul qui a voulu mourir
A tout pour nous gaigné et merité :
Riens plus ne fault souhaitter ne querir.
Il nous donne par sa grand'charité
Tous ses biensfaictz, merites et labeurs...

Le vrai chrétien est celui qui attend la venue de son Seigneur, en tenant son salut comme certain « par sa grace et parole congneue ». Tous les intermédiaires, anges ou saints, sont déclarés inutiles avec une insistance surprenante. La charité du Sauveur à chacun *se dilate*, sans nul moyen. Les saints n'ont rien accompli, rien acquis par eux-mêmes ou par leur vertu propre, puisqu'ils sont redevables de leurs mérites à Jésus-Christ, ainsi que tous les autres hommes. Ce ne sont que de simples reflets, dont tout l'éclat vient de Dieu. « Le bien que vous faites, dit la défunte à sa tante, est trop souvent inspiré par le péché. Sans doute, vous observez les fêtes, les jeûnes, vous répandez des aumônes, vous vaquez à de longues oraisons,

Mais quant au cueur, en vostre Adam vous estes.

Chose digne d'être remarquée, montrant plus bas le mécanisme de l'acquisition et de l'action de la grâce, l'auteur recourt aux distinctions spécifiées par l'école en grâce prévenante, illuminante et perficiante. C'est la grâce qui rend à l'homme son franc arbitre supprimé par le péché. Il ne faut point, pour conserver ou justifier ce précieux don, compter sur les actes pieux :

Vous avez beau dire la Patenostre,
Oyr vespres, matines et prou messes :
Peu de bien est ce que dehors se montre. . . .

L'idéal du chrétien ne peut être réalisé que par sa vie intérieure :

Et par l'œuvre saulve ne serez pas.
La bonne œuvre, c'est le bon cueur naïf,
Remply de foy, par charité prouvée,
A son prochain en tout secours hastif.

L'âme, qui est en Christ « entée », par le moyen de la foi, portera naturellement de bons fruits. Marguerite entre alors dans une explication détaillée sur la nature de la foi, qu'elle définit en d'énergiques formules. Devant les enseignements si nouveaux, placés dans la bouche de sa nièce, le royal poète se déclare résolu à s'humilier, à quitter son *vieil Adam*, à rentrer en lui-même, vide de tout bien, en un mot à commencer une vie nouvelle. « Mais entendez, lui répond aussitôt Charlotte,

Que seulement de vostre Adam ne vient
Tout le peché que l'on peut reprocher,
Mais aussy vient de *Raison*, qui entretient
Entendement en infidelité,
Qui contre Foy sans cesser contrevient.

Sur quelques questions posées par Marguerite, sa nièce commente éloquemment la fin du chapitre 12 de saint Marc (versets 29 et suiv.), montrant ensuite dans l'amour divin le point de départ de la vie chrétienne, de la charité envers le prochain et de toute perfection évangélique. L'âme n'a d'autre obligation que de connaître, croire, aimer et adorer Dieu : elle n'a pas à se préoccuper d'invoquer la Vierge Marie, ni les anges, ni les saints, ni les saintes.

Veu qu'il n'y a Apostre ne Martyr,
Qui, sans estre de sa grace tiré,
D'un seul peché jamais eust sceu partir.

Les bienheureux n'ont aucune autorité propre; on les prie assez en priant la Divinité elle-même,

. . . . . non pas que à genoulx
Patenostrant en l'Eglise soyez,
Mais en tous lieux l'aymant par dessus tout.

La grosse objection, tant de fois adressée aux Réformés, est soulevée par la sœur de François Ier : si les bonnes œuvres sont inutiles, nous n'avons donc plus besoin de faire le bien. Que notre vie soit sainte ou non, Dieu nous reconnaîtra

pour siens. Non, répond la jeune princesse : il suffit que l'homme aime son créateur parfaitement pour penser sans cesse à lui plaire ; tandis que, sans amour divin, le jeûne, l'aumône ou même la prière ne sauraient améliorer les âmes. Il semble, à parcourir ces pages, qu'on lise l'une des réponses si nombreuses formulées sur cette matière par les théologiens réformés de France ou d'Allemagne :

Aymez donc Dien qui est sy très aimable,
Sans rien avoir en vostre cueur que luy.
Croyez qu'il est tout bon et véritable,
Et tous les biens que pourrez aujourd'hui
Faire, faictes sans lendemain attendre.
Mais le tout faict, n'y mettez vostre appuy.

A remarquer un peu plus loin le touchant passage dans lequel le poète recommande l'accomplissement des sept œuvres de miséricorde, suppliant le chrétien de ne pas se tenir « loin » de la misère des malheureux. Ces vers respirent la plus sincère, la plus pure charité évangélique. On y reconnait l'âme généreuse de celle qui fut, en son temps, la plus sûre providence de tous les déshérités, qui créa tant d'asiles et d'hôpitaux et qui eut la noble pensée de fonder le premier hospice réservé à Paris aux enfants pauvres et malades [1]. C'est sur ces belles exhortations, sur ces préceptes de vie pratique que Marguerite, s'inspirant du célèbre éloge consacré par saint Paul à la charité, termine cette œuvre charmante, où elle ne s'est pas élevée peut-être jusqu'aux sommets qu'il lui fut donné d'atteindre par la suite, mais où, du moins, elle a réussi à éviter toute exagération mystique, toute note vague et toute réflexion alambiquée. J'ai cru devoir y insister, d'autant plus que ce poème, depuis son apparition fugitive dans une plaquette imprimée à Alençon, est resté aussi ignoré qu'un ouvrage inédit. Depuis 1533, nous l'avons dit, aucun des historiens ou des éditeurs de la reine de Navarre n'avait cru utile d'y recourir. On voit qu'il

1. Voy., sur cette fondation, dans ce *Bulletin*, l'étude de M. Weiss sur *Maître François Landry* (1888, 241-262).

valait la peine d'être interrogé et qu'il nous a livré, sur l'état des opinions religieuses de Marguerite, lorsqu'elle n'était encore que duchesse d'Alençon, des données aussi probantes que variées.

III

Il est vraisemblable que le caractère peu dissimulé de cette composition détourna momentanément la princesse de la publier. Le *Miroir* parut deux ans plus tôt que le *Dialogue*, à une époque où elle craignait moins peut-être d'affirmer hautement ses doctrines. Ce second poème constitua donc la première des confessions de foi publiées par la reine de Navarre. La Sorbonne, pas plus assurément que la foule des lecteurs de l'époque, sympathiques ou non à la cause de la Réforme, n'eut garde de s'y tromper. Il y avait incontestablement dans ces 1,760 vers un manifeste hardi et intentionnel de l'esprit de la religion nouvelle. La composition en est notoirement inférieure à celle de la plupart des autres productions de la reine, telles que le *Triomphe de l'Agneau*, la *Coche* ou les *Comédies;* le style rappelle encore par endroits celui des lettres à Briçonnet, mais cependant les passages éloquents ou aimables n'y sont pas rares et les conclusions en sont nettement posées. Le *Miroir* qu'on a considéré — absolument à tort, selon moi — comme la seule œuvre exclusivement protestante de la protectrice de Lefèvre d'Étaples et de Berquin, a été à la fois trop souvent signalé et trop sommairement apprécié pour que je ne l'étudie pas présentement avec quelque précision. Avec lui, du reste, la question ne se pose guère. Marguerite y parle d'un bout à l'autre en adepte convaincue des dogmes et des principes de la Réforme; elle y révèle non seulement les mêmes méthodes mais aussi les mêmes habitudes d'esprit qui caractérisaient les partisans de la révolution religieuse; elle y use de leur vocabulaire et de leurs formules préférées.

Dès le prologue, qui peut passer pour la préface du *Miroir* aussi bien que celle du recueil des *Marguerites*, l'auteur pose

comme premier principe la doctrine de la justification par la foi. Ce préambule mérite d'être cité :

Si vous lisez ceste œuvre toute entière,
Arrestez-vous, sans plus, à la matière,
En excusant la rhythme et le langage,
Voyant que c'est d'une femme l'ouvrage,
Qui n'a en soy science, ne sçavoir,
Fors un désir, qne chacun puisse voir
Que fait le don de Dieu le Créateur,
Quand il luy plaist justifier un cœur :
Quel est le cœur d'un homme, quant à soy,
Avant qu'il ayt receu le don de Foy,
Par lequel seul l'homme a la congnoissance
De la Bonté, Sapience et Puissance;
Et aussi tost qu'il congnoit Vérité,
Son cœur est plein d'Amour et Charité.
Ainsi bruslant, perd toute vaine crainte,
Et fermement espère en Dieu sans feinte.
Ainsi le don que libéralement
Le Créateur donne au commencement,
N'ha nul repos qu'il n'ayt deïfié
Celuy qui s'est par Foy en Dieu fié.
O l'heureux don, qui fait l'homme Dieu estre,
Et posseder son tant désirable Estre.
Hélas! jamais nul ne le peult entendre,
Si par ce don n'a pleu à Dieu le prendre.
Et grand'raison ha celuy d'en douter,
Si Dieu au cœur ne luy a fait gouster.
Mais vous, Lecteurs de bonne conscience,
Je vous requiers, prenez la patience
Lire du tout ceste œuvre qui n'est rien,
Et n'en prenez seulement que le bien.
Mais priez Dieu, plein de bonté naïve,
Qu'en vostre cœur il plante la Foy vive.

L'exposé de la conception du péché et de ses conséquences forme l'objet du développement qui ouvre le poème. Rien de plus logique. L'homme n'est que misère, imperfection, concupiscence, ordure même, pour prendre une image familière

autant à Marguerite qu'à l'auteur de l'*Institution chrétienne* et à tant d'autres Réformateurs :

Parquoy il fault que mon orgueil r'abaisse,
Et qu'humblement en plorant je confesse
Que, quant à moy, je suis trop moins que riens :
Avant la vie boue, et après fiens;
Un corps remply de toute promptitude
A faire mal, sans vouloir autre estude;
Subjet à mal, ennuy, douleur et peine,
Vie très brefve et la fin incertaine;
Qui soubz peché par Adam est vendu
Et de la Loy jugé d'estre pendu.

La reine formule ici pour la première fois l'idée qu'elle devait se complaire à rappeler si souvent par la suite et qu'on retrouvera traitée dans certaines de ses œuvres, dans les *Prisons* et les *Chansons spirituelles* par exemple, avec une éloquence vraiment originale qui n'est pas indigne d'être comparée à celle des pages grandioses de l'*Institution chrétienne* sur le même sujet. La déchéance humaine : voilà bien le point de départ protestant par excellence; il va permettre à l'auteur d'aborder, par un enchaînement de déductions rigoureuses la théorie de la nature de la grâce divine et celle de la « délivrance » du pécheur, qui devient susceptible, malgré ses fautes, de parvenir par la foi à la justification finale.

Qui sera-ce qui me delivrera,
Et qui tel bien pour moy recouvrera?
Las! ce ne peult estre un homme mortel,
Car leur povoir et sçavoir n'est pas tel :
Mais ce sera la seule bonne grace
Du Toutpuissant, qui jamais ne se lasse,
Par Jesus-Christ, duquel il se recorde,
Nous prevenir par sa misericorde.

Marguerite expose alors comment s'est accompli cet octroi purement gratuit de la grâce libératrice, et elle trouve pour développer le thème, cher à son cœur, de la bonté infinie de

Dieu, des accents d'une rare élévation. Il est regrettable de ne pouvoir citer plus longuement ces pages trop peu connues, d'une inspiration si franche et si sincère :

Donques, mon Dieu, à ce que je puis voir,
De mon salut le gré ne doy sçavoir
Fors à vous seul, à qui j'en doy l'honneur,
Comme à mon Dieu, Sauveur et Créateur.
. . . . . .
Moy, monseigneur, moy, qui digne ne suis
Pour demander du pain, approcher l'huis[1]
Du très hault lieu où est votre demeure!
Et qu'est cecy? Tout soudain en ceste heure
Daignez tirer mon ame en tell' haultesse
Qu'elle se sent de mon corps la maistresse!
Elle povrette, ignorante, impotente,
Se sent en vous riche, sage et puissante,
Pour luy avoir au cœur escrit le rolle
De vostre Esprit et sacrée Parole,
En luy donnant Foy pour la recevoir,
Qui luy a fait vostre filz concevoir;
En le croyant homme, Dieu, Salvateur,
De tous pecheurs le vray restaurateur.

Mais c'est dans les deux derniers tiers de l'ouvrage qu'elle traite encore avec le plus d'ampleur du motif de la Rédemption et du caractère absolu de ses effets[2]. Elle célèbre la joie et le salut reconquis définitivement en Jésus-Christ, la mort vaincue, la miséricorde divine rendue manifeste, l'humanité délivrée et ennoblie, avec une énergie qui doit paraître surprenante, quand on songe à quelle date de notre histoire littéraire une telle œuvre a vu le jour. Il y a là, malgré des longueurs et des redites, une gravité de ton inconnue jusque-là à la poésie française, peu soucieuse des grands problèmes. Et quelle confiance, quelle allégresse sereines écla-

1. La porte.
2. V. *passim* le *Miroir* et en particulier, dans l'édition donnée par Frank au t. Ier des *Marguerites de la Marguerite des princesses*, pp. 27, 35, 41, 47, 51, 53-56, 63, 66.

tent dans ces pages ; la reine y prélude aux chants de triomphe du beau poème qu'elle consacrera plus tard à l'affranchissement du monde moral par le Christ[1]. Les tristesses qui l'accableront par la suite n'ont pas jusqu'alors effleuré son âme ; elle connaît le doute et l'incertitude, mais non pas le découragement.

Au moment de la rédaction du *Miroir*, la sœur de François Ier est encore tout à l'enthousiasme qu'excitent chez les esprits généreux, dont elle est la protectrice, les progrès de l'époque et les promesses qui s'en dégagent ; elle se laisse aller à une immense espérance, celle-là même qui éclate plus particulièrement dans les milieux éclairés en cette année 1530, l'année de la fondation du Collège de France. La tranquillité extérieure semble assurée pour longtemps, grâce au traité de Cambrai et au retour des enfants royaux, demeurés captifs en Espagne depuis la paix de Madrid. Les luttes religieuses, jusque-là du reste peu violentes, en comparaison de celles de l'avenir, étaient momentanément assoupies. On pouvait croire que, sans trop de secousses, la religion fondée par le Christ, sa morale, son dogme et le sens vrai de ses saints livres allaient reparaître aux yeux éblouis des hommes dans leur pureté et leur grandeur premières, tout aussi bien que les lettres et la sagesse antiques. Écoutez le cri de confiance et d'inaltérable sécurité qui se fait entendre dans l'une des dernières pages du *Miroir :*

Y a il rien qui me puisse plus nuire,
Si Dieu me veult par Foy à luy conduire ?
Digne d'avoir le nom du don d'en hault :
Foy, qui unit par Charité ardente
Au Créateur sa très humble servante.
Unie à luy, je ne puis avoir peur,
Peine, travail, ennuy, mal, ne douleur :
Car avec luy, croix, mort et passion
Ne peult estre que consolation.

1. Le *Triomphe de l'Agneau*, son chef-d'œuvre, dont on s'occupera plus loin. C'est une œuvre d'un caractère absolument nouveau dans notre littérature. On n'a pas assez remarqué que Marguerite avait créé des *genres*.

Trop foible suis en moy, en Dieu très forte :
Car je puis tout en luy, qui me conforte.
Son amour est sy ferme et pardurable
Que pour nul cas elle n'est variable.
Qui sera-ce donc qui me tirera
De sa grace? qui m'en séparera?
Certes du Ciel la très grande hauteur,
Ny de l'enfer l'abisme et profondeur,
Ny la largeur de toute ceste terre,
Mort, ne Peché, qui tant me fait de guerre,
Ne me pourront séparer un seul jour
De la grande charité et amour
Que mon Père, par JÉSUS CHRIST, me porte.

Sans insister avec excès sur ce premier poème, je dirai que toutes les idées qui y sont contenues, autant que le style même, portent l'empreinte de la Réforme, telle qu'elle était alors acceptée en France par ses partisans les plus décidés. Indice d'une portée considérable : Marguerite y rejette, en termes formels, l'utilité de l'intercession et du culte des saints :

Car il n'y a homme, ny saint, ny ange
Par qui le cœur jamais d'un pécheur change.

Le purgatoire n'est mentionné nulle part. Les sacrements eux-mêmes semblent écartés et, tout au moins, leur efficacité est complètement mise en doute. Le passage (p.20) qui en traite a d'abord une allure ambiguë, mais l'incertitude cesse vite, puisque le poète confesse que sa participation au sacrement de l'autel, les prédications entendues — évidemment catholiques — l'usage même du sacrement de pénitence, n'avaient pas réussi à lui procurer la véritable vie spirituelle, ni à régénérer son âme :

Car trop estoit ma pauvre ame repue
De mauvais pain et damnable doctrine,
En desprisant secours et medecine :
Et quand aussi l'eusse voulu quérir
Nul ne congnois qu'eusse peu requérir.

La place même qu'occupe un peu plus loin le développement relatif à la Vierge (p. 25-27) confirme les déclarations précédentes. La reine lui consacre un éloge plein d'une réserve calculée, qu'aucun réformé n'eût désavoué ; ce morceau se termine par ces paroles significatives :

De cuyder mieux vous louer, c'est *blasphème :*
Il n'est louenge telle que de Dieu mesme.
. . . . . .
Parquoy ne veux cuyder édifier
Louenge à vous plus grande que l'honneur
Que vous a fait le souverain Seigneur.

Ajoutez-y la transposition du *Salve Regina*, dont les paroles traduites en français sont appliquées à Jésus-Christ.

Tout cela est intentionnel. On comprend que les historiens qui ont eu à parler de cette période de la vie de notre reine et accessoirement du *Miroir*, — aucune analyse spéciale n'en avait cependant été faite jusqu'à présent — soient tombés d'accord pour en proclamer l'inspiration protestante. Une innovation d'une portée singulière, et qui mérite d'être signalée, fut celle qui consista à introduire des citations et des références de textes empruntés aux Écritures et à les placer en face de nombreux vers, dont le contenu est ainsi justifié par l'autorité de l'un ou de l'autre des deux Testaments. L'influence de l'enseignement fondamental de la nouvelle religion prescrivant au fidèle de faire reposer sa croyance sur l'Écriture, règle et guide unique des âmes, et de la méditer sans cesse, ne pouvait s'affirmer plus clairement. On devine que l'apôtre Paul occupe le premier rang parmi ces 134 citations, et que le témoignage du saint Envoyé y jouit d'une autorité prépondérante. Les Évangiles, les Prophètes, Jérémie et Isaïe principalement, la Genèse, le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste et le livre de Job[1], figurent ensuite parmi les textes le plus souvent cités. Tous les passages importants que les

1. Marguerite eut toujours une prédilection spéciale pour ce livre. Elle connaissait à fond saint Paul, son véritable maître dans les choses spirituelles; saint Jean l'avait également longtemps retenue.

œuvres des Réformateurs reproduisent de préférence, et qui servent de fondement aux assertions les plus considérables de l'*Institution chrétienne*, se retrouvent indiqués et commentés dans le *Miroir de l'âme pécheresse*.

Faut-il noter en finissant un étrange passage (p. 34) dans lequel Marguerite s'accuse, en termes assez énigmatiques et qui donneraient presque à penser, d'avoir « follement » cherché à approfondir les contradictions qui se manifestent, dans l'Ancien Testament, entre les préceptes généraux de Dieu et ses décisions particulières :

> Vous nous faites de mal faire défense,
> *Et pareil mal faites sans conscience.*
> Vous défendez de tuer à chacun ;
> Mais vous tuez sans espargner aucun
> De vingt trois mil que vous feistes defaire (*Exode*, 32).

Mais cette réflexion téméraire est ancienne. La reine la note avec des regrets abondants et, du reste, n'y insiste pas. Elle essaye de se consoler du caractère incompréhensible des jugements de Dieu, en portant sa pensée vers le « très grand don de Foy ».

M. Frank[1] a relevé avec raison l'influence qu'ont dû exercer sur la rédaction du *Miroir* Briçonnet et le cénacle de Meaux, et il constate que cette œuvre clôt pour Marguerite ce qu'on pourrait appeler le cycle des années d'apprentissage, en matière de spéculations religieuses. Désormais, elle ne se reposera pas davantage, mais elle volera de ses propres ailes. « Elle ne sera plus une sorte d'*initiée* acceptant, traduisant la foi enseignée par autrui ; elle écrira des *Chansons spirituelles* et le poème symbolique du *Triomphe de l'Agneau*, mais avec ses propres idées, ses propres sentiments et une lucidité absolue. Gérard Roussel pourra l'édifier et surtout bénéficier de ses sympathies déclarées qui lui vaudront l'évêché d'Oloron, il ne la mènera pas comme une brebis docile. Les armes qu'elle s'est forgées, vingt fois brisées, elle se les reforgera. »

1. Ed. de l'*Heptaméron*, t. I, p. XXVIII.

Ce jugement est d'une justesse remarquable. Oui, Marguerite, après 1530, tout attachée qu'elle soit restée à la Réforme et à ses promoteurs les plus actifs, saura sauvegarder l'indépendance de sa pensée. Celle-ci gardera au plus haut point l'empreinte de sa personnalité. C'est même ce qui a pu tromper sur ses sentiments véritables en matière de religion. La sœur de François Ier a été sûrement protestante, mais à sa manière, et non pas à celle de ce tiers-parti auquel on l'a souvent rattachée, et dont on l'a même représentée comme la personnification la plus complète, composé de savants, de littérateurs, d'ecclésiastiques aimables et de politiques, également amis de la Renaissance et d'une régénération religieuse, qui se défendaient toutefois de souhaiter une rupture complète avec le dogme catholique et ne redoutaient rien tant que de confesser une foi ferme et définie, tiers-parti qui va de Rabelais, de Des Périers, de Budé, jusqu'à des princes et des prélats de l'Église, jusqu'à un Sadolet, à un Pierre Duchâtel. Si la rupture que ceux-ci n'ont pas accomplie ne l'a pas été davantage par l'auteur des *Marguerites* et de l'*Heptaméron*, c'est qu'elle était encore irréalisable, dans l'état actuel des nécessités politiques. N'oublions pas quels ménagements imposait à notre princesse sa double qualité de reine et de fille du sang de France, sœur du Roi très chrétien.

Les quelques indices, après tout fort rares et bien peu symptomatiques, qu'on a pu découvrir dans sa conduite en faveur d'un reste d'attachement aux pratiques du catholicisme, s'expliquent par les mêmes raisons. Il lui était difficile, à la cour de son frère et sans doute aussi dans certains centres, où l'orthodoxie s'était maintenue intacte, de se soustraire à l'obligation de prendre part, comme souveraine, à quelques cérémonies extérieures du culte auquel elle avait cessé d'adhérer dans son cœur; mais personne ne s'y trompait, et ces démonstrations tout à fait exceptionnelles n'avaient pas plus de signification que celles auxquelles ont dû se prêter tant de princes de tous les temps, quelque émancipés qu'ils fussent des croyances générales. En tout cas, une telle attitude n'impliquait nulle hypocrisie, sentiment si profondément opposé à la nature véridique et spontanée de la princesse.

Sa vie de chaque jour en Béarn, à Nérac, à Alençon, et mieux encore son œuvre tout entière, — celle en particulier qui était destinée à rester confidentielle et dans laquelle elle s'est plu à livrer le secret de ses méditations, le formulaire définitif de sa foi, — attestent avec éclat quel a été son *credo* et sur quels points décisifs il s'écarte de celui de l'Église romaine. Après la publication du *Miroir* qu'on a généralement considéré comme l'expression audacieuse mais temporaire de sa doctrine, elle a su se maintenir, au contraire, avec persistance, sur le même terrain théologique, et ni ses angoisses intérieures, ni les affres du doute n'ont réussi à l'en faire sortir. Elle a pu par la suite, sur la question des *libertins* spirituels, s'éloigner de Calvin qu'elle avait jadis si efficacement protégé, mais, outre que la brouille n'a pas été aussi profonde qu'on l'a cru quelquefois, on doit reconnaître que cette scission, si c'en fut une, n'avait point de portée doctrinale [1]. La reine de Navarre avait toujours été, d'ailleurs, plutôt luthérienne que calviniste [2], encore qu'une classification de ce genre s'applique assez arbitrairement à l'auteur de la *Coche* et de l'*Heptaméron*. Or, il faut songer que la Réforme a été en premier lieu une résurrection du sentiment individuel, et que, tout en comportant un certain nombre de dogmes communs à toutes les Églises, elle a fait naître également une manière spéciale de penser, un idéal particulier de vie chrétienne. La fille de Louise de Savoie a réalisé autant que personne, par l'esprit et par le cœur, toutes les conditions auxquelles l'histoire a toujours reconnu les partisans avérés de la cause protestante; elle lui appartient donc sans conteste. Je m'étonne seulement qu'on ait tant disserté pour faire prévaloir l'opinion contraire.

1. Remarquons que cette querelle nous a valu l'une des belles lettres que le célèbre Réformateur ait écrites, lettre tout ensemble respectueuse et d'une admirable dignité de ton, où Marguerite reçoit le témoignage le plus autorisé qui lui ait jamais été rendu, des services dont la cause protestante lui était redevable.

2. On ne saurait oublier que la reine était naturellement peu portée vers le dogme de la prédestination éternelle (Voy. notre *Introduction* en tête des *Dernières Poésies*, p. LXVI-LXVII). Jusqu'à quel point l'admit-elle ou le repoussa-t-elle, c'est ce que nous espérons fixer au cours de notre étude.

Le poème qui, chronologiquement, fait suite au *Miroir* est celui qui porte pour titre *Discord estant en l'homme par la contrariété de l'esprit et de la chair et paix par vie spirituelle;* il parut, comme le précédent, dès 1531. C'est un commentaire ou « annotation » de la fin du chapitre VIIe et du commencement du VIIIe de l'épître de Paul aux Romains. Peu de textes ont été plus souvent et plus complaisamment étudiés par les réformés que cette partie de l'œuvre de l'Apôtre, où se trouvent réunis quelques-uns des passages fondamentaux de sa doctrine concernant la Grâce et la Justification. Marguerite, qui s'était si fortement nourrie des *Épîtres*, ne pouvait manquer de s'arrêter avec insistance sur des pages si importantes. Le ton protestant de cette pièce n'est guère moins frappant que celui du *Miroir*. Il suffira de citer, comme seul exemple, une déclaration dont la fermeté n'a rien à envier à celle des passages les plus catégoriques du poème censuré par la Sorbonne :

Qui m'ostera du corps où la mort hante ?
Grace de Dieu, par Jesus-Christ propice.
  Car les humains n'ont possibilité
Povoir guarir ceste fragilité ;
De ce je n'ay en eux espoir, n'en moy.
Bref, le salut de l'homme est vanité.
Venons à Christ, duquel la Charité
Nous a sauvez par libéralité
Du damnement de péché et de loy.

(*A suivre.*) ABEL LEFRANC.

Documents

LAMENNAIS

LES PROTESTANTS ET LE MARQUIS H.-PH. DE SÉGUR

1826

Plus un catholique militant est libéral, plus il se croit obligé d'accentuer ce qui le sépare de ceux qui sont plus libéraux

que lui. Au XVIIe siècle les protestants n'ont pas eu de pires ennemis que les Jansénistes, précisément parce que les Jésuites les accusaient de favoriser l'hérésie protestante. De nos jours, tous les catholiques libéraux ont cru ou croient devoir se faire pardonner leur largeur en rééditant contre les protestants les calomnies cléricales. J'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion de montrer combien il y avait de mauvaise foi dans l'épithète de Jacobin dont on nous gratifie si libéralement.

Voici une lettre inédite de 1826, qui complète la démonstration. Avec beaucoup de force, en citant des faits connus il y a un siècle, mais prudemment passés sous silence depuis lors, cette lettre reproche à Lamennais d'avoir, lui aussi, affublé nos coreligionnaires de cette injure.

On pense peut-être que le caractère élevé de Lamennais s'accorde mal avec un procédé de polémique d'une loyauté au moins douteuse. Voici pourtant ce qu'on lit, entre autres, dans un de ses principaux ouvrages : *De la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (*Œuvres*, éd. 1844, t. V, p. 224) : « Le Jansénisme eut, dès son origine, une frappante « affinité avec le Calvinisme, *dont il renouvela sur plusieurs « points les révoltantes doctrines*. Il lui ressemblait surtout « par son génie remuant, *incapable de se plier à l'obéissance « et toujours prêt à la révolte...* » Ce sont, en d'autres termes, les mêmes arguments qu'affectionnent, aujourd'hui, les partisans attardés de l'*autorité religieuse* et du *gouvernement des âmes*.

Les faits très frappants et nouveaux pour nous, que le marquis de Ségur oppose à Lamennais, montrent au contraire qu'à l'époque ensanglantée par les Jacobins, les seuls qui leur résistèrent au nom de l'ordre, de la fidélité au gouvernement établi, ce furent les... protestants.

Les ancêtres de ce marquis de Ségur-Bouzely (Henri-Philippe), avaient sacrifié leur fortune et leurs distinctions politiques pour rester attachés au protestantisme. Il avait lui-même servi, depuis 1786, dans un régiment de chasseurs des Cévennes. En 1791, le marquis de Bouillé l'avait compris dans le petit nombre des officiers destinés à favoriser l'évasion de Louis XVI. Il avait quitté le service en 1792, était devenu, en

1800, capitaine attaché à l'état-major de l'armée de Saint-Domingue, et avait été réformé en 1803 pour avoir refusé au général Berthier d'assister au couronnement de l'empereur. Rentré en France, après avoir été, en 1806, aide de camp du grand-duc de Berg en Prusse, il était devenu, en 1816, adjudant général [1].

Les souvenirs qu'il évoque sont donc ceux d'un témoin oculaire qui ne craint pas de rappeler sa qualité de protestant et les services rendus par ses coreligionnaires. Il est juste que dans ce *Bulletin* nous leur réservions une place à côté des textes qui nous ont montré naguère les efforts des députés protestants pour sauver la tête de Louis XVI (*Bull.* 1895, 539 ss) et ceux tentés avec plus de succès, par d'autres de leurs coreligionnaires, pour soulager et sauver les victimes des Jacobins (*Bull.* 1889, 74-85, et 1896, 49 et 544).

Ajoutons que nous donnons cette lettre intéressante aussi à d'autres égards, d'après l'original autographe, trouvé, il y a quelque temps, parmi de vieux papiers et conservé à la bibliothèque de notre Société (cf. *Bull.* 1896, 662).

N. W.

Le Marquis de Ségur à F. de Lamennais.

Monsieur,

J'ai lu avec une vive douleur dans la *Revue protestante* dont je suis un des collaborateurs que dans le *Mémorial catholique* dont vous êtes le rédacteur, vous traitez les protestants de Jacobins.

Permettez-moi de vous le dire, monsieur, l'injure est grave et n'eût jamais dû sortir ni de la bouche ni de la plume d'un homme de votre état, appelé par sa profession à prêcher aux autres la modération et l'horreur des injures et de la calomnie.

J'ai vu toute la Révolution, monsieur, et j'ose croire que personne n'a servi avec plus de fidélité et de zèle que moi, Louis XVI et sa famille. Je servais dans un corps presque tout composé de protestants des Cévennes et du Languedoc, et les Jacobins ne parvin-

1. Voy. la *Biographie universelle des contemporains*, de Rabbe. On a de lui : *Lettres de Henri de Ségur à M. Henri de Bonald* (1821) et *Lettres de M. H.-Ph. de Ségur à M. le comte de L....* (1822).

rent jamais, malgré tous les moyens de séduction employés par eux depuis 1789 jusqu'en 1792 à les insurger ; nos soldats prenaient, d'après l'ordre que nous leur en avions donné, l'argent que des monstres d'iniquité mâles et femelles leur donnaient pour s'insurger et ils le buvaient à la santé du meilleur des rois et de sa famille. Il en résultait que ce corps, le brave régiment de Royal-Allemand et un des hussards furent les seuls que les scellérats de révolutionnaires ne parvinrent point à dégrader. Ces trois régiments étoient au moins composés des deux tiers de protestans ; le fait est bien vrai, monsieur, direz-vous encore que les protestans sont des Jacobins?

En toute chose il faut y mettre de la bonne foi, vous devez savoir à quelle religion appartenaient les misérables qui osèrent juger leur trop bon roi et le mettre à mort. Il y avait aussi des protestans dans la Convention, en petit nombre, il est vrai, et si je ne me trompe ils furent presque tous victimes de leur beau caractère et leur sang coula sur les échafauds de la Révolution. S'il en est ainsi, de quel côté sont les Jacobins !

Croyez-vous, monsieur, que j'ignore qu'il y a eu, et qu'il y a peut-être encore de mauvais coquins parmi les protestans? Je sais que notre glorieux troupeau a fourni quelques brebis galeuses au commencement de la Révolution; j'en suis désolé, mais, monsieur, je pense qu'il me serait possible de vous prouver que par proportion au nombre des deux communions, que nous avons fourni beaucoup moins de ces monstres qui appelaient le plus *saint des devoirs* de se révolter contre le plus bienfesant prince qui monta jamais sur un trône.

Les protestans de Paris, sur l'idée que j'en ai donnée, ont formé une Société de prévoyance et de secours mutuels; cette Société doit être toute de charité et de bienfesance, j'en ai été nommé le président, ce qui prouve le bon esprit de mes co-religionnaires. Ils connaissaient sans doute mes antécédans, ils savaient que toute ma famille, protestante tant du côté paternel que maternel, avait eu en horreur les excès, les brigandages du commencement de la Révolution; autant de gens sans probité et envieux du bien d'autrui cherchèrent à s'affranchir de leur devoir en portant atteinte à l'autorité légitime et je suis peiné d'être obligé de vous dire que plusieurs membres du clergé catholique donnèrent alors un bien mauvais exemple... Vous devez savoir tout ce qui se passa en ce temps-là, et il me semble que cela devrait vous rendre un peu plus modéré dans vos expressions, car je vous avance que je ne connais pas

d'injure plus terrible que celle de Jacobin, puisque je les ai vus de près depuis 1789 jusqu'à la fin de 1792, époque à laquelle je fus forcé de m'expatrier, mais non sans avoir mis l'épée à la main pour notre bon roi contre les fripons qui voulaient forcer les honnêtes gens de toutes les classes et de toutes les religions à croire, ou à faire le semblant de croire ce qu'eux-mêmes ne croyaient pas.

Monsieur! ce n'est point le Protestantisme qui sera la cause que toutes les puissances de l'Europe seront bouleversées les unes après les autres ou plusieurs à la fois et que ces mêmes puissances perdront leurs colonies. C'est le libertinage d'une part et le commerce et l'industrie de l'autre. Voici pourquoi. Les Européens en se livrant à la débauche avec les négresses ou les Indiennes, ont formé une classe intermédiaire très nombreuse dont la situation est fausse et pénible, elle caresse les esclaves pour augmenter les ennemis des blancs, des Européens; cette classe veut régner dans les colonies et elle y parviendra si on ne prend des mesures promptes. On n'a rien à craindre des femmes de cette classe, toutes dévouées aux blancs, aux Européens, mais ce même dévouement de ces femmes est encor un motif de plus pour porter les hommes de la classe intermédiaire au plus haut degré de haine contre ceux que les femmes de leur classe préfèrent et dont ils sont méprisés.

Le commerce et l'industrie dont on s'occupe avec tant de zèle en Europe, forment avec une rapidité extraordinaire une classe intermédiaire, brouillone, ambitieuse et arrogante qui veut régner à tout prix, qui caresse le bas peuple pour l'égarer, pour lui prêter main forte; elle lui parle d'égalité et de liberté et ne veut pourtant lui accorder ni l'une ni l'autre, mais elle veut anéantir par le nombre ceux que le hazard a placés au dessus d'elle, s'emparer du pouvoir et régner insolament après la conquête. Notre Révolution n'est autre chose que la guerre des bourgeois contre les anciens nobles dont ils ont voulu les places et les propriétés. Cependant il faut convenir que cette classe a fourni dans la Révolution son contingent d'hommes bien respectables et qu'un grand nombre ont préféré être victimes que bourreaux, expoliés que d'être expoliateurs et je connais, monsieur, une foule de traits superbes de mes coreligionnaires, qui sans avoir oublié les horreurs de la St-Barthelemi et de la révocation de l'édit de Nantes, se sont conduits avec le plus noble désintéressement. Et vous devez savoir aussi que par fait d'émigration ún grand nombre ont aussi perdu leurs biens. Vous devez savoir aussi qu'en 1791 un chevalier de Mathé, Jacobin, fut envoyé par ses confréres afin d'assassiner notre second grand

Condé qui était à Worms; savez-vous qui l'arrêta, qui l'empêcha de réaliser son infâme projet: un protestant émigré.

De grâce, monsieur l'abbé, veuillez ne plus nous qualifier de semblables épithètes de Jacobins et de libéraux, vous avez plus de tout cela chez vous, qu'il n'y en a chez nous.

Vous devez savoir aussi quels sont ceux qui ont donné l'horrible exemple d'attenter à l'autorité légitime des princes et cela depuis un grand nombre de siècles. Combien de princes ont été détruits, abattus de leurs trônes avant qu'il y eût des protestants, et depuis, qui a tué Henry III, Henry IV et jusques au duc d'Enghien, est-ce des protestants qui ont commis tous ces crimes?

Je suis, monsieur l'abbé, avec les sentimens les plus distingués, votre très humble serviteur.

LE MARQUIS DE SÉGUR.

Paris le 26 juin 1826.

Au dos: A Monsieur
Monsieur l'abbé de La Mennais — Paris
Voir à la grande aumônerie à la Chenay
par Dinan, Côtes du Nord.

Mélanges

LES PRÉLIMINAIRES DES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE[1]

V

Conclusion et Étude critique sur les sources du massacre de Vassy.

La guerre civile sort des soulèvements populaires. Elle n'est à vrai dire que l'extension au royaume tout entier de ces soulèvements; et elle en conserve tous les caractères.

1. Voy. *Bull.*, 1896, 617-647.

I

Elle demeure un ensemble obscur d'opérations confuses. C'est une guerre de villes, de provinces, de régions, un va-et-vient continuel de troupes et de bandes armées. Les mêmes villes, à quelques semaines de distance, sont plusieurs fois prises et reprises. Chacun est occupé par l'ennemi qu'il a devant soi. Son souci principal est de le vraincre ou de lui échapper. Les chefs de ces troupes et de ces bandes — du côté des protestants — n'obéissent pas à une autorité centrale. Ils agissent à leur guise ou se conforment à la nécessité. Les chefs catholiques sont obligés de suivre les mouvements des protestants. Il n'y a pas d'unité, pas de plan général.

Cependant ces chefs se liguent quelquefois entre eux; ils s'allient et se portent secours. Des Adrets, appelé par Beaudiné en Languedoc, fait une apparition aussi subite que brève à Montpellier assiégé par les catholiques, et repart pour Valence deux jours après son arrivée. De même, après la prise de Sisteron et l'expulsion des protestants de Provence, les comtes de Sommerive et de Suze passent le Rhône pour renforcer les troupes de Joyeuse et de Fourquevaux rassemblées autour de Montpellier. Ils sont battus à Saint-Gilles (27 septembre 1562) et contraints de repasser le Rhône. Pareillement, Tavannes descend la Saône pour donner la main à Maugiron et assiéger de concert Lyon.

Il se fait ainsi, peu à peu, comme une concentration des opérations les plus importantes autour de certaines villes dans lesquelles les protestants se sont réfugiés. Telles sont, par exemple, Lyon, Grenoble, Montpellier, Montauban. La guerre de partisans fait place à une guerre de sièges, d'embûches et d'assauts. En ces divers lieux et aux environs, les hostilités se poursuivent indépendamment les unes des autres. Ce sont des séries d'opérations parallèles, sans rapports mutuels.

II

La lutte entre les troupes royales et l'armée de Condé n'est qu'une de ces séries. Elle attire surtout l'attention par la renommée des chefs qui y commandaient et par l'importance des affaires auxquelles elle donne lieu. Trois sièges de trois villes considérables : Bourges, Rouen et Orléans; une bataille célèbre, le combat de Dreux, suffisaient pour que les mémorialistes et les annalistes missent cette lutte au-dessus de toutes les autres. On aurait tort cependant de la considérer seule. Nous avons vu qu'elle commença la dernière : le royaume presque tout entier était soulevé quand les chefs engagèrent leurs armées. Quand elle se termina, par la mort du duc de Guise, Lyon, Montauban, la Normandie étaient encore debout et peu disposées à se soumettre. Oublier les luttes régionales pour s'attacher exclusivement à la lutte entre Condé et les royaux, ce serait mutiler l'histoire de la guerre civile.

Ce serait en outre s'exposer à porter sur elle un jugement erroné. La lutte entre Condé et les royaux, en effet, a un caractère particulier; on y voit sans cesse les négociations se mêler aux opérations militaires. Sans se lasser, Catherine s'efforce d'arracher Condé à son entourage. Le Parlement[1], dans ses édits, affecte de le séparer des Châtillon et des autres seigneurs rebelles. De son côté, Condé[2], dans les pamphlets qu'il inspire ou qu'il signe, proteste de son dévouement pour le roi et la reine et prétend vouloir les délivrer des mains qui les retiennent prisonniers. Même lorsque

1. Arrêt du 27 juillet, déclarant rebelles tous ceux qui sont armés à Orléans, Rouen, Lyon, etc. « sans y comprendre toutefois la personne du Prince... détenu prisonnier par ceux de la religion. » *M. C.*, I, 91. — Arrêt (du 18 août) de prise de corps contre l'amiral, Andelot, etc., sans comprendre le prince de Condé, *Hist. Eccl.*, II, 168. — Conclusions du Procureur général du Parlement de Paris, *M. C.*, IV, 94 sqq.

2. *Remontrance de Mgr le prince de Condé et ses associés à la reine, etc.*, du 8 août, *M. C.*, III, 583-598. — *Discours des moyens que Monsieur le Prince de Condé à tenus pour pacifier les troubles qui sont à présent en ce royaume*, du 1er octobre, *M. C.*, IV, 1-38.

les armées sont sur le point de se livrer bataille, tout espoir de paix ne semble pas dissipé. Après la prise de Rouen par les troupes royales et la mort d'Antoine de Bourbon, lorsque Condé campe devant Paris, les négociations recommencent à Port-à-l'Anglais[1]. Ici encore c'est Catherine qui en avait pris l'initiative parce qu'elle trouvait les Guise trop puissants. Ceux-ci laissaient faire, car pendant ce temps ils provoquaient les défections dans l'armée de Condé. Ce ne fut pendant dix jours qu'échanges de propositions, demandes de concessions réciproques, mais en vain. Les Guise étaient toujours auprès du roi; l'édit de janvier demeurait la pierre d'achoppement. Condé, même s'il eût eu le désir de le sacrifier à la paix n'aurait pu se faire approuver des ministres qu'il avait dans son camp. Ainsi toujours la politique se mêle à la religion et, au camp de Condé, l'une contrebalance l'autre.

A la fin, la politique l'emporta. Lorsque Guise eût été assassiné, la guerre, pour Condé, perdit sa meilleure raison d'être : nul ne l'empêchait plus d'avoir le premier rang auprès du roi. Ennuyé d'ailleurs d'être prisonnier, fatigué des remontrances des ministres dont les mœurs austères déplaisaient à son caractère plutôt léger, il ne voulut suivre l'avis que des seuls gentilhommes et dès les premières ouvertures, malgré les ministres, sans consulter ni prévenir Coligny, il accepta les conditions de paix qu'on lui offrait : tout le passé était oublié et remis; la liberté de conscience était assurée partout et celle du culte dans le domaine des seigneurs haut-justiciers et dans une ville par bailliage[2]. C'était l'abrogation de l'édit de janvier pour le maintien duquel il prétendait avoir pris les armes. Selon l'expression de Coligny, Condé « ruina plus d'Églises par ce trait de plume que les ennemis n'en eussent pu abattre en dix ans[3] ». La religion fut sacrifiée sans hésitation à la politique. Les protestants crièrent à la

1. Cf. D'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, I, 177, 181; — La Ferrière, *Op. cit.*, I, Introd., cxlii, et dans *M. C.*, IV, 144-175; le texte des négociations et des articles débattus.

2. Voir le texte de l'édit de pacification d'Amboise dans *M. C.*, IV, 311-317.

3. *Hist. Eccl.*, II, 423.

trahison[1]. C'était tout simplement l'équivoque qui se dissipait. Ils avaient eu tort de croire que la religion était, aux yeux de Condé, la cause principale, sinon unique d'une guerre dont elle était, pour le prince, la cause subsidiaire, peut-être même seulement le prétexte.

III

Si les protestants s'étaient ainsi mépris, c'est que l'équivoque existait seulement dans la conduite des princes. La guerre qui se poursuivait en dessous et en dehors d'eux, par toute la France, était une guerre véritablement religieuse. C'était une lutte sans pitié ni merci, dans laquelle protestants et catholiques rivalisaient de cruauté. On connaît les exploits de des Adrets, et les exécutions de Montbrison sont restées célèbres. A Mornas, les huguenots de Montbrun massacrèrent tout, puis, d'aucuns mirent « plusieurs corps sur des bois et les firent dériver par le Rhône, en Avignon, avec de grands écriteaux sur leur estomac qui disaient : « Péagers d'Avignon, « laissez passer ces bourreaux, car ils ont payé le tribut à « Mornas[2] ». A Lauzerte[3], Duras massacre 567 hommes « sur lesquels se trouvèrent neuf vingts quatorze prêtres ». — Ce n'étaient pas cruautés, disait des Adrets, c'étaient justices, il voulait dire « des cruautés rendues[4] ». Les catholiques, en effet, dépassaient encore les protestants en férocité[5]. A Pennes[6], de 300 soldats, il ne s'en échappe que 3; les Espagnols de l'armée de Monluc massacrent toutes les femmes. Plus de 300 prisonniers désarmés sont égorgés à Terraube[7]; « et après qu'ils furent morts », ils furent jetés

1. Lettre de Calvin à Soubise du 5 avril, *Op. Calv.*, XIX, 685, 687. « Or est-il ainsi que vous avez été convoyé de la part de ce misérable qui en trahissant Dieu en sa vanité, nous a mis en toute confusion. »

2. D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, vii.

3. *Hist. Eccl.*, II, 915-916.

4. D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, xi.

5. On en trouvera des exemples multiples dans Monluc, *Commentaires*, liv. V.

6. Monluc, *Commentaires*, éd. A. de Ruble, II, 458. — Cf. *Ibid.*, 443-448, le massacre de Monségur où il y eut plus de 700 morts.

7. Monluc, *Id.*, III, 23.

« tous dans le puits de la ville qui était fort profond et s'en remplit tout, que l'on les pouvait toucher avec la main ».

Ces tueries sont à peine comparables aux horreurs des prises d'assaut. Angers, Blois, Mer, Poitiers furent ainsi la proie d'une soldatesque en délire. A Tours, 300 prisonniers « sont enfermés dans l'église de la Riche aux faubourgs, affamés pendant trois jours, puis liés deux à deux et menés à l'écorcherie et sur un sable de la rivière assommés de différentes façons. Les petits enfants s'y vendaient un écu. Les femmes sont violées. Le président de Tours, nommé Bourgeau, fut lié à des saules et lui fut, vivant, le ventre ouvert pour chercher dans ses boyaux de l'or qu'on y pensait caché[1] ». — Rouen, emportée par l'armée royale, est « abandonnée en proie aux soldats qui enfondrent les maisons, y pillent tout ce qu'ils trouvent, toutes sortes de gens mêlés avec eux, pillant sans discrétion et acceptation de personnes... La cruelité et fureur de la guerre s'exercent sur toutes personnes indifféremment soi trouvant sur le pavé par les rues, hommes et femmes, huguenots et catholiques, tellement que durant deux jours, on trouvait les corps des morts parmi les fanges, en grande abondance[2] ».

Ces excès n'étaient qu'un prélude. Ils étaient toujours suivis de mesures plus cruelles que ces massacres parce qu'elles avaient la haine religieuse pour principe, sans avoir l'emportement d'un assaut pour excuse. Après chaque prise de ville vient une série d'exécutions : des listes de suspects sont dressés, qui sont de véritables listes de proscriptions. Tous les ministres, tous les fonctionnaires qui ne veulent pas prêter le serment imposé par la Sorbonne en 1543 et remis en honneur pour la circonstance, sont couchés sur ces listes, emprisonnés et exécutés. A Toulouse[3], depuis le mois de mai jusqu'au trépas du duc de Guise, soit en moins de dix mois, près de 1,800 réformés sont décrétés de prise de corps

1. D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, 1. — Cf. *Hist. Eccl.*, II, 680-701, et H. Dupin de Saint-André, *Histoire du protestantisme en Touraine*, p. 82 sqq.

2. Le narrateur a été témoin oculaire; cité par Floquet, *Op. cit.*, II, 437-438. Cf. Castelnau, *Mémoires*, III, 13; — *Hist. Eccl.*, II, 763 sqq.

3. Voir cette liste, dans la *France protestante*, 2e éd., II, 45 sqq.

et la plupart mis à mort. A Rouen[1], du Bosc d'Emandreville, Gruchet de Soquence, Cotton de Berthouville et le ministre Marlorat sont tout d'abord condamnés et exécutés. Les exécutions continuent pendant plusieurs mois, après des semblants de jugement. « Pourquoi remplissez-vous les prisons ? disait le lieutenant de Bèvedent. Ne savez-vous pas bien ce qu'il en faut faire ? La rivière est-elle pleine ? » En vain le roi envoie des lettres d'abolition à Rouen, les exécutions, loin de cesser, reprennent de plus belle. A Bordeaux[2], le Parlement trouve les lettres royales « *pleines de scandales* », et refuse de les enregistrer. La population parisienne, plus féroce que jamais, ne veut même pas en entendre parler[3].

Quand ils trouvaient grâce pour leur vie, les protestants étaient écrasés d'impôts, de contributions extraordinaires, destinées à couvrir les frais de la guerre. Ils étaient dépossédés de leurs maisons et voyaient leurs biens confisqués, leurs revenus acquis au domaine royal, sans qu'ils eussent le droit d' « en faire transport » à qui bon leur semblait[4]. Presque toujours ils étaient expulsés des villes, à moins qu'ils ne prévinssent par la fuite ces mesures de rigueur. Les réformés de Meaux, du Mans, d'Aurillac, d'Autun, de Nérac, etc., s'enfuient à l'approche des troupes catholiques. Ceux de Bourges, d'Issoudun, de Poitiers, de Moulins, d'Auxonne, de Beaune, sont expulsés avec défense de jamais rentrer dans les murs. Ceux de Sisteron se retirent devant le comte de Sommerive et, après un émouvant exode de deux mois à travers les montagnes du Dauphiné, sous la conduite de Sénas et de Mouvans, trouvent un asile à Lyon.

Expulsés des villes, chassés des villages, ils étaient mis

1. Floquet, *Op. cit.*, II, 446 sqq.

2. Gaullieur, *Op. Calv.*, I, 509, 538, 539.

3. Chantonnay écrit le 14 janvier : « Je vous envoie la copie d'un pardon général, brassé par le chancelier. Le peuple de Paris est enragé. » La Ferrière, *Op. cit.*, I, 466, note. — A Tours, le peuple s'oppose à la publication de l'édit, *Ibid.*, 428. — Tavannes, en Bourgogne, est dispensé de la publier, *Ibid.*

4. Arrêts du Parlement de Paris : du 8 juillet, contre les possesseurs de bénéfices, *M. C.*, III, 531 ; — du 30 juillet, contre tous les rebelles, *Ibid.*, 572 ; — du 5 août, *M. C.*, III, 578, 579.

hors la loi. Le 2 juillet, le Parlement de Paris permet la violence contre les protestants pourvu « qu'ils fussent trouvés en grand délit saccageant et pillant les églises et autres lieux et maisons, et portant armes en assemblées illicites[1] ». Le 13 juillet, il permet à « tous manants et habitants, tant des villes, villages, bourgs et bourgades que du plat pays, s'assembler et s'équiper en armes pour résister et soi défendre contre tous ceux qui s'assemblent pour saccager lesdites villes, villages et églises, ou autrement pour y faire conventicules et assemblées illicites, sans que pource lesdits manants puissent être déférez et poursuivis ou inquiétés en justice en quelque sorte que ce soit[2] ». Le 20 août, le Parlement de Toulouse prend un arrêt analogue[3]. Tavannes, en Bourgogne, enjoint aux paysans de refuser l'hospitalité aux huguenots fugitifs et de leur courir sus sous peine d'être regardés comme criminels de lèse-majesté[4]. Le Parlement de Bretagne ordonne de courir sus aux ministres[5]. Le 26 août, celui de Rouen[6], transféré à Louviers, « en cas de flagrant délit, et non autrement, a permis et permet au peuple et à toute personne empêcher les excès et outrages (des religionnaires) se défendre et leur courre sus de leur autorité privée pour les appréhender, et mettre à mort s'il y a résistance, de s'assembler au son du tocsin ou autrement, sans que pour cette cause, ils puissent être repris en justice ».

Les conditions restrictives insérées dans les édits étaient illusoires. La proscription était réelle et générale. C'était ce que les triumvirs appelaient « lâcher la grand Lévrière ». La populace des villes et surtout des campagnes se mit aussitôt à l'œuvre. « En moins de rien, on vit, par tout le pays, les brigands, vagabonds, débauchés, coureurs et mendiants armés, équipés et montés à l'avantage; les paysans quittèrent leurs charrues, les artisans fermèrent boutique et tout

1. *M. C.*, III, 513.
2. *M. C.*, III, 544.
3. *Hist. Eccl.*, III, 45-49.
4. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, p. 32.
5. *Hist. Eccl.*, II, 884.
6. Floquet, *Op. cit.*, II, 425.

à l'instant devinrent tigres, lions contre leurs compatriotes, les femmes mêmes comme enragées et hors du sens, marchaient en guerre avec les hommes[1]. » Des bandes sortent de Paris, viennent piller et saccager les maisons des religionnaires de Meaux, rebaptisent les enfants et exercent mille cruautés, sur les femmes particulièrement[2]. A Ligneul, près de Tours, une autre bande prend le ministre, lui crève les yeux, le traîne par les pieds et finalement le jette « encore vivant sur un tas de bois » où il est brûlé « très cruellement ». A Cormery, à Tauxigny, à L'Ile-Bouchard, à Loches, à Mauthelan, à Azay-le-Rideau, les protestants sont également pillés et assommés[3]. « Les paysans de Coulours, Cerisiers et villages voisins commettant infinis meurtres et brigandages ès environs de Troyes », égorgent le sieur de Vigny, sa femme, leurs domestiques, et pillent le château[4]. Autour de Sens[4], les *Pieds nus* assiègent Villeneuve, château appartenant au sieur d'Esternay (de la religion); ils sont repoussés. « Pour se venger, ils brûlent la basse-cour où sont la grange, les étables, des plus belles de France, avec le moulin et un corps de logis auprès. » Le 23 août, à Auxerre[6], Brusquet, geôlier des prisons, et ses acolytes massacrent un potier d'étain de la religion; le 25 de ce mois, ils saisissent la femme du châtelain d'Avallon, et après lui avoir arraché brasselets, chaînes d'or et autres habits, la mènent à la rivière, la jettent à l'eau, l'assomment et violent son cadavre. Par toute la France, la meute déchaînée, hurlante, toujours plus avide de sang, court au huguenot, s'attache à sa proie, mordant, déchirant, cherchant jusque sur les cadavres l'assouvissement de ses instincts sanguinaires et de ses appétits lubriques.

Le résultat de cette guerre d'extermination fut à peu près celui qu'on espérait. Traqués partout, les protestants n'eurent

1. *Hist. Mém.*, 190, d'après *Hist. Eccl.*, II, 685.
2. *Hist. Eccl.*, II, 440-447. — Faits analogues en Brie, II, 448, à Gien, II, 536.
3. *Hist. Eccl.*, II, 686-687.
4. *Hist. Mém.*, 170.
5. *Hist. Mém.*, 172. — *Hist. Eccl.*, II, 482.
6. *Hist. Mém.*, 173. — *Hist. Eccl.*, II, 498.

d'autre ressource que de se réfugier dans les villes qu'ils détenaient encore, comme Lyon, Montpellier, Montauban, ou de sortir de France. La victoire resta aux catholiques. Malgré le retour offensif de Coligny en Normandie et du capitaine Piles en Guyenne, le protestantisme en France est frappé dans son essor. Il a atteint son apogée en 1562. A partir de 1563, ses progrès s'arrêtent : c'était déjà le recul. D'autre part, la Lévrière une fois lâchée dans le royaume, il n'était pas facile de la remettre à la chaîne. La paix d'Amboise ne ramena pas de sitôt le calme. Il ne fallut rien moins que les efforts de Vieilleville, de Monluc (chose étrange!) et des autres gouverneurs de province, les voyages de Charles IX à travers la France pour y rétablir, au milieu de la lassitude générale, une apparente tranquillité.

IV

Telle fut la guerre civile : elle fut, pour ainsi dire, l'épanouissement général et sanglant des soulèvements populaires ; elle en eut tous les caractères : l'indépendance des opérations, la cruauté et le fanatisme. Elle en était la conclusion inévitable; c'était le dénoûment prévu de ce drame qui commença sous le règne de François II. Ce dont il faut s'étonner, ce n'est pas qu'elle ait éclaté, c'est qu'elle ait tant tardé à éclater.

Elle était imminente à la fin de novembre 1560. Un événement inopiné, la mort de François II, en provoquant dans le gouvernement un changement total, calme momentanément les passions et semble écarter les chances de guerre. Divers essais de conciliation sont tentés pour les dissiper à jamais. Pendant une dizaine de mois, catholiques et protestants sont tenus en haleine par l'espoir de concessions et d'un accord. Les réformés prennent des allures triomphantes ; ils parlent librement et haut dans les assemblées; ils laissent éclater leurs haines, ce qui est déjà pour eux une manière de les assouvir. L'agitation religieuse, en se doublant d'une agitation politique, perd de sa violence. Les mouvements populaires

sont encore isolés ; on peut seulement les grouper autour de certaines dates, de certaines fêtes. C'est dire que leur cause est purement religieuse. La politique ne s'y mêle pas encore ; elle travaille dans l'ombre, à l'écart.

L'échec du colloque de Poissy montra l'impossibilité d'un accord sur le terrain religieux. Catholiques et protestants désormais irréconciliables se dressent les uns en face des autres et en viennent fréquemment aux mains. La tendance au groupement se dessine et s'accentue. Tous s'arment et se liguent. Alors intervient la politique, l'ambition personnelle qui détermine la formation définitive des partis. Les Lorrains se retirent de la cour, négocient au dehors et se posent en France comme les chefs du parti catholique. Pour sauvegarder son pouvoir, pour maintenir l'équilibre, Catherine penche du côté des protestants. Elle s'enquiert de leurs forces, et, en sollicitant leurs secours, provoque, encourage et légitime leurs préparatifs militaires; et de ce qui n'avait été jusqu'alors qu'une secte religieuse, elle fait une faction avec ses chefs et son armée. On voit le rôle de la politique dans les mouvements populaires; elle s'en aide, elle les favorise dans un but égoïste, elle les exploite. Elle ne les fait pas naître; elle ne leur commande pas.

L'édit de janvier, en même temps qu'un gage public d'alliance entre Catherine et les réformés fut un dernier essai de conciliation tenté par l'Hôpital sur le terrain politique. Comme les essais précédents, il échoua. Dès les premiers jours, il fut visible que l'édit allait contre son but. Loin d'être un instrument de paix, il fut une cause de troubles; au lieu de dissiper les occasions de guerre, il les multipliait. Ici encore la politique fait sentir son action ; — mais ici encore elle se sert des mouvements populaires plus qu'elle ne les provoque. Le massacre de Vassy est un massacre comme il y en eut beaucoup à cette date ; il ne fut pas suscité par le désir arrêté, formel, de faire naître la guerre civile. Mais la personnalité de l'homme qui y fut mêlé lui donna une importance particulière. Les catholiques, qui se refusaient absolument à admettre l'édit de janvier, applaudirent. Les protestants virent dans l'événement un présage du sort qui les at-

tendait, s'ils ne se défendaient pas; les princes, hostiles aux Guise, un prélude à la domination prochaine des princes lorrains. C'est ainsi que le massacre de Vassy détermina la prise d'armes des princes, et que cette prise d'armes, à son tour, détermina le soulèvement presque général des villes.

En un instant — tant le mouvement fut rapide — les deux partis se trouvèrent face à face, prêts à livrer bataille. Cependant les princes, qui les premiers avaient pris les armes, hésitaient à en venir aux mains et négociaient. Temps perdu et négociations vaines! car l'élément populaire dont ils s'étaient servis et qu'ils avaient « lâché » faisait son œuvre au-dessous d'eux et en dehors d'eux. Émeutes et massacres éclatent partout. Dans ces mouvements populaires trop de sang fut répandu, trop de haines accumulées pour que la transaction pût aboutir et la paix être conclue. Les princes furent entraînés à leur tour et la guerre devint générale.

Donner le signal de la lutte, en hâter l'explosion, ce fut là l'œuvre de la politique. Mais il est très probable que sans elle la guerre aurait éclaté et aurait eu le même caractère. C'est qu'elle avait une cause profonde, la religion. Tous ces troubles, comme la guerre elle-même, étaient foncièrement, presque exclusivement religieux. L'histoire des deux années 1561 et 1562, en un certain sens, n'est que l'histoire des progrès du protestantisme et des efforts que fait le clergé catholique pour les enrayer. La religion est la forme de l'opposition, de la résistance; elle en est le support intime. Ce qui est débattu dans les troubles comme dans la guerre civile, c'est le triomphe du catholicisme ou du protestantisme. Entre l'une et l'autre foi, il n'y avait plus de conciliation possible. Des deux religions, l'une était hérésie, et toutes deux s'accordaient pour exiger l'anéantissement de l'hérésie. La question était de savoir qui était hérétique. Et cette question, une autorité seule pouvait y répondre. Or l'autorité religieuse était repoussée comme suspecte. L'autorité civile, malgré ses louables intentions et ses velléités touchantes, était impuissante à imposer une solution laïque, la seule possible, mais avec un pouvoir fort. Restait l'autorité des armes, la solution brutale du fait accompli; la force était le dernier, l'iné-

vitable recours. Ce fut la guerre civile qui décida, une guerre d'extermination, la première de nos guerres de religion[1].

APPENDICE

Les sources du massacre de Vassy.

Il est nécessaire, à cause de l'importance du massacre de Vassy, de faire attentivement la critique des sources qui nous renseignent sur ce fait. Les narrations sont nombreuses et divergentes : les unes, — les relations catholiques, sont à la décharge du duc de Guise ; les autres, les relations protestantes, sont à sa charge.

I. — Sources catholiques.

Ce sont : 1° *Lettre du duc de Guise au duc de Wurtemberg*, écrite le 17 mars (*Bull. Hist. Protest. franç.*, XXIV, 212-217). Tout ce qui est relatif au massacre est reproduit dans le *Discours au vrai et en abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassiy passant Monseigneur le duc de Guise* (*M. C.*, III, 115-122; *Arch. curieuses*, IV, 111-122) ;

2° *Discours prononcé au Parlement par le duc de Guise*, le 13 avril 1562 (*M. C.*, III, 272; *Arch. cur.*, IV, 160);

3° *Journal de Bruslart*, *M. C.*, I, 74 ;

4° *Castelnau* (*Mémoires*), III, 7 ;

5° *Brantôme*, édit. Lalanne, IV, 235-236 ;

6° *De Thou*, IV, 266 (trad. fr.);

7° Deux relations manuscrites[2] de *Oudin*, II, f° 122, et de

1. Nous avons laissé à l'auteur, qui n'appartient pas à notre communion, une pleine liberté d'appréciation, et nous nous empressons de rendre hommage à l'effort très réel qu'il a tenté pour être absolument impartial. Nous regrettons pourtant que lorsqu'il nous parle du fanatisme populaire, il ne remarque pas que l'unique éducateur et inspirateur du peuple, ce fut le Clergé, et qu'il n'ait pas eu l'idée de montrer que si ce dernier avait seulement *admis*, à un titre et à des conditions quelconques, *l'existence légitime* du Protestantisme, ce fanatisme aurait pu être modifié (N. W.).

2. Ces deux relations se trouvent : dans l'*Histoire de la Maison de Guise*, de Oudin, B. N. fonds français 5798-5801, 4 volumes; dans l'*Histoire de la maison de Guise* de Fornier, en 2 volumes, B. N. fonds français 5802 et 5803.

Fornier, I, f° 188 (qui écrivaient tous les deux au milieu du XVIIe s.), utilisées par M. DE BOUILLÉ, dans son *Histoire des ducs de Guise*, II, 173, et par M. G. DE PIMODAN dans *Antoinette de Bourbon, mère des Guises*, 191-203.

II. — SOURCES PROTESTANTES

a) *Relation de l'occision du duc de Guise exécutée à Vassy en Champagne, composée par le susdit huguenot, l'an* 1561, style de France, et selon le commun, 1562, *M. C.*, III, 111-115; réimprimé dans *Arch. cur.*, IV, 103-110, d'après la plaquette originale intitulée :

Destruction du saccagement exercée cruellement par le duc de Guise et sa cohorte en la ville de Vassy le 1er *jour de mars* 1561 (n. s. 1562), à Caens M D L X I I.

b) *Discours entier de la persécution et cruauté exercée en la ville de Vassy par le duc de Guise. M. C.*, III, 124-149; — *Arch. cur.*, IV, 123-156.

c) *Hist. Eccl.*, I, 805 sqq. (Toutes les autres narrations protestantes dérivent plus ou moins de celles-là). — Mais comme le récit de cet événement, en passant de bouche en bouche a été vite et naturellement grossi, embelli; c'est-à-dire rendu plus horrible, bref dénaturé, il convient de n'examiner que les relations émanant de témoins oculaires, ou de personnages qui ont vécu dans un temps très rapproché de l'événement et l'ont entendu rapporté par des témoins oculaires. Or des documents cités, quatre seulement remplissent ces conditions : I, 1 et 2; II, *a* et *b*. Par l'examen rapide de ces quatre documents, de leurs auteurs et de leur date, nous allons voir quelle valeur il faut attribuer à chacun d'eux.

I. — 1° La lettre du duc de Guise fut écrite le 17 mars au duc de Wurtemberg, pour prévenir ou détruire l'impression que ne manqueraient pas de produire sur l'esprit du duc Christophe les récits des réformés. C'est donc un plaidoyer où tout est arrangé de façon à montrer le duc de Guise innocent de cet « accident », c'est sa propre expression.

Le duc tâche d'écarter toute préméditation : il ne voulait

pas s'arrêter à Vassy; s'il descend à l'église pour entendre la messe, c'est seulement parce que c'est « sa coutume ». Alors on lui rapporte que « guère loin de là, dans une grange qui est en partie à lui », se tient un prêche de plus de 500 personnes. Il se rappelle les plaintes auxquelles les gens de Vassy avaient donné lieu; ces gens étaient en partie ses propres sujets; « ils étaient trop près (n'y ayant que la rue à traverser entre deux) pour ne leur devoir faire telles remontrances que je connaîtrais plus à propos »; il ne veut leur adresser qu'un « admonestement gracieux et honneste ».

Il envoie donc une ambassade pour les prévenir. Les protestants entr'ouvrent la porte, puis la referment violemment, jettent des pierres; quelques-uns tirent même des coups d'arquebuse. 15 ou 16 des gentilshommes sont « lourdement offensés et outragés »; La Brosse et le duc lui-même sont blessés. Ses gens alors s'emparent de la porte. « Mais ce ne put être (dont j'ai un merveilleux regret) que de l'autre part il n'en soit demeuré 25 ou 30 de tués et plus grand nombre de blessés. » Cela s'est fait d'ailleurs malgré lui, malgré sa défense, par les valets désireux de venger leurs maîtres blessés.

A la fin de sa lettre, le duc revient sur la question de la préméditation : s'il était venu avec l'intention de faire un massacre, il n'aurait pas eu à sa suite son frère, ses deux fils et sa femme. La justice doit informer du fait; quant à lui, il pardonne aux séditieux et proteste de sa douceur et de son humanité. — Ce récit contient des erreurs et des omissions : la grange où se rassemblaient les protestants était à côté et non en face de l'église, et même assez loin de là; le duc oublie de parler des hommes d'armes qui l'attendaient à Vassy. Quant à la protestation finale de douceur et d'humanité, elle sied assez mal à l'homme qui réprima de la manière que l'on sait la conjuration d'Amboise. Il est donc nécessaire d'user de ce récit avec une extrême précaution et de n'en tenir compte que là où il est conforme pour les détails aux récits protestants.

2° Le discours au Parlement est très bref. Le duc insiste d'abord sur son équipage, puis sur son état de légitime défense. « Ce qu'il a fait, ç'a été pour sauver ses honneur et

vie et de ses femmes et enfants. » Voyant ses compagnons blessés, il ne les a dû ni pu abandonner « et, encore qu'il ait été offensé, n'a offensé personne ». — Il parle de sa conduite après Vassy : il évite Vitry, Châlons, empêche de suite de combattre à la Fère et arrive à Nanteuil. — Ce discours complète le lettre précédente ; c'est également un plaidoyer. Nous pouvons accepter les faits, en faisant des réserves sur les mobiles de la conduite du duc.

Ces deux documents fixent la tradition du massacre que l'on pourrait appeler catholique et *guisarde:* le duc n'a pas prémédité le massacre ; il n'a pas été l'agresseur ; mais il a envoyé vers les réformés des émissaires pour les prévenir : c'est de là qu'est sorti le massacre. Bruslart (*Journal, M. C.*, I,74) rapporte cette tradition. Mais il s'en forme bientôt une autre, selon laquelle le massacre aurait commencé non seulement sans l'ordre, mais encore à l'*insu* du duc de Guise. C'est la tradition de Castelnau (III, 7), de Brantôme (éd. Lalanne, IV, 235-236) ; de Thou, IV, 266, dont le récit est contradictoire. Cette tradition est une déformation de la précédente ; elle est postérieure et trop favorable au duc pour être prise en bien sérieuse considération.

II. — *a*) L'auteur est convaincu de la préméditation. Le duc arrive avec 200 chevaux et autant d'hommes armés. A Brousseval le dessein se montre clairement. En entendant les cloches, « ceux qui étaient plus grandement respectés et honorés et d'autres moindres en qualités aussi » disent : « Par la mort-Dieu, l'on les huguenotera bien tantôt d'une autre sorte. » Et les laquais s'écrièrent jurant par la mort-Dieu, « Ne nous baillera-t-on pas le pillage ? » A l'église le duc ne peut se contenir ; dans la halle, 40 hommes d'armes l'attendent depuis le matin.

« Marchant tous en ordre de bataille », les gens de Guise vont à la grange des réformés « laquelle est loin dudit moustier environ d'un trait d'arquebuse en tirant de visée ». L'assemblée était de 200 personnes (*Arch. cur.*, dit 1,200). La Brosse et 7 hommes d'armes s'avancent. On les reçoit poliment ; ils s'écrient : « Mort-Dieu, il faut tout tuer ! » Ils sont rejetés dehors et la lutte commence.

On massacre dans la grange, au dehors, sur les toits, pendant 1 heure 1/2. La maison Champignon est pillée « jusqu'à la dernière serviette sous prétexte qu'il y a des armes ». Le duc emmène prisonniers le ministre, le capitaine et quelques autres, va dîner à Alancourt et coucher à Esclaron. — Le mardi 4 (le 4 était en réalité un mercredi), il y a 45 morts et de 88 à 100 blessés. Le récit se termine par une liste des victimes.

Ce récit, très court, est remarquable par la modération du ton et la précision des détails : c'est l'énumération d'une série de faits. Ils sont interprétés, il est vrai, à la charge du duc de Guise : l'auteur écrivait dans un but d'apologie. Mais sur beaucoup de points il s'accorde avec la lettre du duc de Guise. Cette relation est donc précieuse ; *c'est la plus importante de toutes*. Elle est la plus rapprochée des événements : le récit s'arrête au 3e ou au 4e jour de mars et il a été imprimé et répandu avant le 29 mars, car il en est question dans une lettre de Budeus à Bullinger du 29 mars (*Op. Calv.*, XIX, 363). Je crois qu'il a été rédigé aux alentours du 10 mars et avant le 14, et qu'il est l'œuvre de Théodore de Bèze. Remarquons en effet que la plaquette qui contient notre texte a été imprimée à Caen. Or, Bèze se trouvait à Caen au début de mars : le 10, il écrit de cette ville à lord Cecil (*Bull. Hist. Prot. fr.*, VIII, 510-511). Il est à la cour le 14. Enfin la relation a été faite sur le récit d'un témoin oculaire, d'un de ces protestants échappés de Vassy qui vinrent vers lui (*Op. Calv.*, XIX, 363). De là ces erreurs de noms propres qui proviennent toutes d'une audition défectueuse.

b) Ce second récit est beaucoup plus développé et comprend trois parties distinctes : 1° l'histoire de l'Église de Vassy depuis sa fondation jusqu'au massacre et notamment la narration de la visite de Jérome Burgensis, évêque de Châlons et de son moine à Vassy ; 2° le massacre de Vassy ; 3° l'histoire des religionnaires de Vassy jusqu'au mois d'avril 1563.

Pour ce qui est du massacre de Vassy, notre récit offre de grandes ressemblances avec le précédent. On peut presque dire que c'est le précédent embelli, agrémenté de détails hor-

ribles, massacres et pillages, qui ne figurent que là. La narration est donc beaucoup plus complète. Mais elle nous doit être suspecte à plusieurs titres : d'abord, comme la précédente, elle est faite dans un but d'apologie ; ensuite on y sent le parti pris de montrer le duc de Guise comme un enragé ou un fou furieux. Quand sa mère se plaint devant lui des gens de Vassy, il « commence à marmonner et s'animer en son courage, mordant sa barbe, comme il avait coutume de faire quand il était courroucé et fort irrité, ou qu'il avait vouloir de se venger ». Dans la grange, au milieu du massacre, il commande de tirer, « nommément les jeunes gens » ; et plus loin, l'auteur nous le représente « se pourmenant en la grange, écumant sa fureur et tirant sa barbe pour toute contenance ».

De plus une intention est encore plus visible, c'est le dessein d'édification morale. Dès le début l'auteur montre que le petit troupeau de Vassy a été proposé « pour un miroir auquel on contemple les merveilles du Seigneur ». Aussi ne se fait-il pas faute d'exposer cette intervention de Dieu dans les affaires des réformés. On ne compte pas moins de deux miracles dans ce récit (M. Lavisse[1] en verrait même volontiers trois). Dans la joute théologique entre le ministre et l'évêque Burgensis celui-ci est confondu par certaines citations merveilleusement appropriées à la circonstance. Cet à-propos ne doit pas nous étonner, car le matin même le ministre était tombé sur ces passages « *par providence de Dieu*, comme il cherchait autre chose ». — De même, lors du massacre, le ministre est sur le point d'être tué d'un coup d'épée. Mais « *Dieu voulut que l'épée de cestui-là* (qui l'allait frapper) *se rompit à l'endroit de la garde* ».

Enfin il convient de remarquer que le récit a été composé *plus d'un an* après l'événement, puisqu'il relate des faits arrivés le 16 avril 1563, par conséquent à un moment où une légende s'était déjà faite au sujet du massacre. C'est cette légende que notre récit expose, que dans leur gravure reproduiront Tortorel et Perissin. Pour toutes ces raisons, le récit

1. E. Lavisse, *Le massacre de Vassy*, dans la réimpression de Torrorel et Perissin. — *Tableaux historiques du XVIe siècle* par A. Franklin.

nous doit être suspect. Nous ne savons quel en est l'auteur. Peut-être n'est-ce qu'une de ces rédactions, de ces histoires locales demandées à toutes les Églises par le synode de Lyon de 1563 et dont l'*Histoire Ecclésiastique* ne donne que le résumé. Aussi pour la partie qui touche à l'histoire de la fondation et des premiers progrès de l'Église de Vassy, peut-on ajouter foi au *Discours entier*. On ne doit s'en tenir pour le reste, qu'à ce qui est commun au *Discours entier* et au récit de Théodore de Bèze.

Cette relation donc (II, *a*) est la source principale et c'est celle que j'ai suivie pour constituer mon récit. On peut s'y fier pour les détails, ils sont peu nombreux, naturels, et la plupart du temps identiques à ceux que mentionne le récit du duc de Guise. — En ce qui concerne la préméditation, en présence des affirmations contradictoires des deux récits, on ne peut répondre (à moins d'avoir déjà une opinion *à priori*) qu'en examinant la conduite du duc de Guise, non seulement comme on le fait d'ordinaire pendant le massacre, mais encore et surtout avant et après le massacre, c'est-à-dire, d'une part, l'entrevue de Saverne et, d'autre part, la marche d'Esclaron à Nanteuil.

Comme ouvrages traitant du massacre de Vassy, je ne citerai que l'étude de M. J. Bonnet dans le *B. Hist. Prot. franç.*, XXXI, 49-60, 97-108, et l'étude de M. Lavisse, *Le massacre de Vassy*, dans la réimpression de Tortorel et Perissin, *Tableaux historiques du XVIe siècle* de A. Franklin.

Tous les auteurs qui ont écrit sur les ducs de Guise (De Bouillé, M. Forneron, etc.) ont été appelés à faire un récit du massacre et à prendre parti dans la question de préméditation. Il sera permis, en terminant, de regretter l'absence, dans l'ouvrage de M. A. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, tome IV, de l'appendice dans lequel, selon sa promesse, il devait faire la critique des sources du massacre de Vassy (IV, 111, note 1; et 114, note 4).

V.-L. Bourrilly.

CORRESPONDANCE

Châtillon-Coligny. — Le gouvernement a autorisé la commune de Châtillon-sur-Loing (Loiret), lieu de naissance de l'amiral Coligny, à prendre le nom de *Châtillon-Coligny*.

Le Parlement de Lorraine et les protestants. — Dans une étude des *Annales de l'Est* (Nancy, 1894, t. X) sur l'histoire du Parlement de Lorraine et de Barrois, M. Krug-Basse traite incidemment des rapports de cette juridiction avec les protestants de Lorraine. En 1698, la Cour souveraine ordonnait l'expulsion de quelques valets protestants aux gages des moines de *l'abbaye de Beaupré*. En 1700, des familles réformées établies à *Tanviller* durent quitter le pays sous peine de confiscation. La tolérance fit son apparition sous le règne de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, dont les deux médecins et le trésorier étaient protestants. Le Parlement de Nancy enregistra le 21 févr. 1788, sans observations, l'édit de Tolérance de novembre 1787, qui accordait aux protestants le droit de faire tenir des registres pour les actes de leur état civil.

Registres de la Bastille. — La *Correspondance histor. et archéol.* du 25 octobre 1896, n° 34, commence l'analyse, faite par M. Fr. Funck-Brentano, d'un des registres de la Bastille conservés au Musée Britannique. C'est le premier volume de la collection des lettres de cachet pour l'entrée et la sortie des prisonniers de la Bastille, à partir de 1662. Le plus grand nombre des registres de cette prison d'État sont actuellement conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Deux volumes, les plus anciens et les plus intéressants ont été probablement soustraits, lors de la Révolution et transportés en Angleterre. On trouvera plus d'un nom protestant dans la liste des prisonniers.

Famille d'Aubigné. — M. Édouard Forestié vient de découvrir, dans un château du Haut-Quercy, l'original du contrat de mariage de *Constant d'Aubigné* et de *Jeanne de Cardaillac* desquels naquit Françoise d'Aubigné, qui devait être un jour Mme de Maintenon. Cet acte, qui abonde en détails précieux sur la famille des deux époux, est daté du 27 décembre 1627. M. E. Forestié va publier un grand travail sur la famille de *Cardaillac* (*Ibid.*).

Familles Busselot, Gauvain et Girard. — On lit dans l'extrait du Procès-verbal de la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-

Duc (dont notre collaborateur M. Dannreuther est vice-président) du 5 février 1896, ce qui suit :

M. L. Germain étudie une taque aux écussons de *Jacques Busselot* et de *Judith Gauvain* sa femme (XVIIe s.) et reconstitue, à l'aide de ce document, la biographie de ces personnages et l'histoire de leurs familles. Jacques ou Jacob *Busselot*, IIIe du nom, appartenait à une famille de Saint-Mihiel anoblie en 1578 (Cf. *Bull.*, XI, 425). Son père avait émigré à Metz avec plusieurs de ses concitoyens pour y pratiquer librement la religion réformée. Lui-même devint dans cette ville Treize et Conseiller, et y épousa, en 1601, Judith Gauvain d'une famille de maîtres de forges de Moyeuvre. La taque objet de cette étude, fort remarquable et très décorative, a sans doute été fondue dans ces ateliers de Moyeuvre. M. Germain suppose, d'après les supports et le cimier, que le moule primitif avait dû être exécuté pour la famille de Lenoncourt, à qui appartiennent ces attributs ; le fondeur semble avoir substitué à l'écu central des Lenoncourt, les écussons accolés des familles *Busselot* et *Gauvain*.

M. le commandant Brocard annonce que des recherches, déjà mentionnées à une précédente séance, ont été faites sur sa demande dans les archives de La Haye et de Bois-le-Duc pour retrouver la trace d'*Albert Girard*, de Saint-Mihiel (Cf. *Bull.*, XLIII, 335), comme ingénieur militaire ; elles n'ont donné aucun résultat. Par contre, il doit à l'obligeance de M. Korteweg, recteur de l'Université d'Amsterdam, communication d'un extrait de la *Laudatio funebris Jacobi Golii*, par *Gronovius* (1668), duquel il résulte que *Golius*, né en 1596, avait été en relations épistolaires avec *Albert Girard* en 1616, et qu'à cette époque *Girard*, âgé de 21 ans, était déjà un mathématicien illustre doublé d'un musicien de talent. Puisse-t-on retrouver la correspondance scientifique échangée entre ces deux savants.

H. D.

NÉCROLOGIE

M. le Dr W.-N. Du Rieu. — M. le pasteur A. Schaeffer.

Il nous faut, à la fin de cette première livraison d'une nouvelle année, ainsi qu'à la fin de l'année dernière, faire une place à la mort qui ne cesse de nous enlever nos amis les plus anciens et les meilleurs. M. le Dr Willem-Nicolas Du Rieu, directeur de la Bibliothèque royale de l'Université de Leide, n'était pas, et n'avait, je crois,

jamais été malade. Méthodique, actif, d'une infatigable obligeance, il consacrait tout son temps, soit à la Bibliothèque de l'Université où, jusque dans les moindres détails, régnait l'ordre le plus minutieux, soit à la Bibliothèque wallonne qu'il avait, plus que personne, contribué à organiser et à rendre utile, grâce à ses catalogues et à son admirable collection de fiches généalogiques. C'est lui qui surveillait la rédaction et l'impression du *Bulletin* de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes et que la mort si regrettée de son collègue et ami A.-J. Enschédé rendait doublement indispensable à cette Commission. Il a été enlevé, par un coup d'apoplexie foudroyante, le 21 décembre dernier à l'âge de 67 ans. L'avant-veille de sa mort, le 19, il m'écrivait qu'il venait de lire nos derniers *Bulletins*, nous félicitait de ce que notre Bibliothèque était devenue la propriété légale de notre Société, et nous souhaitait de bonnes fêtes. Quand je lui répondis, le 22, j'ignorais qu'il était parti la veille pour les célébrer dans la patrie définitive. C'est avec un véritable chagrin que je m'associe à la douleur de sa veuve et de nos collègues wallons.

Pasteur à Colmar depuis 1857, associé à notre œuvre dès l'origine, M. le Dr A. Schaeffer était un des très rares Alsaciens qui n'avaient pas cessé de s'y intéresser. Les premiers de ses nombreux ouvrages (dont on trouvera la liste dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, XIII, 107) furent consacrés à *Duplessis-Mornay*, à l'*Influence de Luther sur l'éducation*, à une réédition, dans la bibliothèque Charpentier, des *Larmes de Pineton de Chambrun* (1849-1854). Vingt ans plus tard, en 1870, il avait publié sur les *Huguenots du XVIe siècle*, une sorte de tableau historique et descriptif que j'ai souvent recommandé à ceux qui désiraient se renseigner exactement et promptement sur la foi et la vie de nos pères. Né le 7 décembre 1826 dans un presbytère alsacien, dont il a évoqué les gracieux souvenirs dans son autobiographie (*Tempi passati*), il venait d'achever sa 70e année lorsque, le jour de Noël, Dieu l'a retiré à lui. C'est en Alsace, un bon écrivain français de moins, et une perte sérieuse dans les rangs si clairsemés de ceux qui pouvaient servir de trait d'union entre deux langues et deux pays dont des fanatiques voudraient faire deux civilisations à jamais étrangères et hostiles.

N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5232. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Université de Genève. — **Faculté de théologie**, 1872-1896, par MM. les professeurs de la Faculté. Extrait de l'**Université de Genève et son histoire**, ouvrage publié sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique. Une brochure de 39 pages in-4, Genève, Georg, 1896.

Charles Borgeaud. — **Les étudiants de l'Académie de Genève au XVIe siècle.** Extrait des *Pages d'histoire* dédiées à M. le professeur Pierre Vaucher. Une brochure de 44 pages in-8, Genève, 1895.

E. Choisy. — **Calvin.** Une brochure de 16 pages in-8, s. l. n. d.

Eugène Choisy. — **Genève contre protestant international.** Une brochure de 16 pages in-8, Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1892.

F. Marsault. — **La Saint-Barthélemy.** Une brochure de 24 pages in-8 (illustrations). Rouillac, bureau de l'*Etendard Evangélique*, 1896.

F. Marsault. — **Que dit le Christ?** Question dédiée à tous les amis de la vérité, 2e édition. Une brochure de 86 pages in-8. Rouillac (Charente), bureau de l'*Etendard Evangélique*, 1896.

H. Draussin. — **France et Protestantisme** (Question du jour). Une brochure de 32 pages in-8. Rouillac (Charente), bureau de l'*Etentendard Evangélique*, 1897.

Edmond Chevrier. — **Études sur le christianisme primitif.** Un volume de 227 pages in-8. Paris, Alph. Picard et fils, 1896.

Henri Gambier. — **Agenda protestant**, année 1897. Recueil de renseignements relatifs aux Églises et aux œuvres du Protestantisme de langue française. Un volume de 523 pages in-18, Paris, Fischbacher, 1897.

Gustave Petrequin. — **Daniel Toussain, son ministère dans les pays de langue française.** Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Paris. Une brochure de 118 pages in-8. Alençon, imprimerie typographique Guy veuve, fils et Cie, 1896.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... **4 francs.**

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par ALFRED ANDRE

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5232. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

FÉLIX KUHN. — **Les récentes polémiques sur la mort de Luther** (18 février 1546) 57

ADEL LEFRANC. — **Les idées religieuses de Marguerite de Navarre**, d'après son œuvre poétique (Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*). — Deuxième article 72

DOCUMENTS.

E. RITTER. — **Les ancêtres de Jean-Jacques Rousseau.** — La famille Crespe 84

N. W. et A. BENET. — **Les paroissiens de Sainte-Catherine de Honfleur, leur curé et leur pasteur en 1659** 90

N. W. et M. DE RICHEMOND. — **Un prêtre saintongeais condamné aux galères pour avoir été tolérant**, août 1731 93

MÉLANGES.

J. PANNIER. — **Notes sur l'Église de Parfondeval** 98

SÉANCE DU COMITÉ. — **24 novembre 1896** 102

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

N. W. — H.-M. Baird. **Les Huguenots et la Révocation** 00

H. D. — H. Menu. **L'expédition de la tête de l'amiral Coligny.**

E. Henry. **Notes sur les professeurs et pasteurs de Sedan.** 105

CORRESPONDANCE.

ARMAND LODS. — **Le tombeau de Court de Gébelin. — Un portrait inédit de Luther** (1545) 108

GARRETA. — **Encore les Thioult** 110

NÉCROLOGIE.

N. W. — **M. Jacques Fouray** 112

ILLUSTRATIONS.

Portrait hors texte de Luther d'après une peinture de 1545 (héliogravure Lemercier).

M. Motteroz veut bien offrir gracieusement à nos abonnés un tirage à part du portrait de Marguerite d'Angoulême qui a paru dans le numéro de janvier, un peu noir à cause du papier. — Nous l'en remercions vivement. — N. W.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau 15 (rue des Saints-Pères).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES RÉCENTES POLÉMIQUES SUR LA MORT DE LUTHER

(*18 février 1546*).

Il y a quelques années, alors que la lutte confessionnelle était en Allemagne dans sa plus grande ardeur, le Dr Majunke[1], l'ancien et fougueux polémiste de la *Germania*, devenu curé d'une petite paroisse en Silésie, eut une invention de génie. Fatigué « des détestables mensonges » que les « tenants » de l'Allemagne évangélique ne cessent de professer contre « les mauvais papes et la fourberie romaine », il pensa les réduire au silence et porter en même temps un coup terrible et décisif au Protestantisme, en apportant au monde surpris cette révélation inattendue : Tous les récits protestants de la mort de Luther sont fictifs. Luther n'est point mort saintement comme ceux-ci l'affirment. Il s'est pendu misérablement dans un moment d'ivresse et de délire, poussé par le Diable et désespérant de tout. Les catholiques soupçonnaient bien cette fin tragique, mais n'osaient l'affirmer, manquant de preuves certaines. Aujourd'hui la preuve est faite. Un récit authentique d'un témoin oculaire, ancien serviteur de Luther, récit perdu dans les vieux livres d'autrefois, a fait enfin évanouir tous les mensonges intéressés et rétabli triomphalement la vérité à la gloire de Dieu et de sa sainte Église.

Le livre du Dr Majunke est un singulier mélange de discus-

1. P. Majunke, *Luthers Lebensende*, 5e édit., Mayence, 1891. — *Die historische Kritik über Luthers Lebensende*, Mayence, 1890. — *Ein letztes Wort an die Luther-Dichter.*, Mayence, 1890.

sion passionnée, de fiel dévot, d'érudition suspecte, d'habileté sophistique et d'audace dans l'affirmation. Il eut, dans un certain monde, un tel succès, que les Protestants s'en émurent. La réfutation d'une thèse si surprenante n'était pas difficile; elle ne se fit pas attendre. Un savant professeur d'Erlangen, M. Th. Kolde [1], l'auteur le plus récent d'une vie de Luther, homme d'une érudition impeccable dans toutes les choses qui touchent à la Réformation, entra dans la lice, et d'une plume alerte et incisive, mit à nu les sophismes, reconstitua le vrai terrain de l'histoire, fit évanouir les allégations fausses, et ne laissa rien subsister de la nouvelle légende. D'autres prirent part à la lutte; et le dernier mot de toute cette affaire semble avoir été dit par un écrivain catholique de grand mérite M. N. Paulus [2] : « Les Français disent avec raison que le ridicule tue. »

Hélas ! non, le ridicule ne tue pas toujours. Il est, dans tous les partis religieux ou politiques, un monde très bas, que la vérité n'atteint que difficilement, et où la lumière ne pénètre guère, monde d'ignorance et de fanatisme, qui n'accepte et n'encense que ce qui nourrit sa passion. Si en Allemagne, dans les cercles éclairés et pour les intelligents, la discussion sur la mort de Luther, a cessé comme tombe un feu de paille, la légende a passé la frontière, s'est répandue en Belgique, puis en France [3] où chaque jour encore on nous demande naïvement : Est-il donc vrai que Luther s'est pendu ?

Une thèse bien écrite et bien étudiée de M. G. Claudin à la Faculté de théologie de Paris [4], nous a fait connaître récemment tout l'ensemble des débats. Mais comme une thèse, si remarquable qu'elle soit, ne franchit guère les portes de la Faculté, les pages suivantes ne seront peut-être pas inutiles au public qui désire savoir ce qu'il y a au fond des accusations odieuses du Dr Majunke.

1. Th. Kolde, *Luthers Selbstmord*, Erlangen, 1890. — *Nocheinmal, Luthers Selbstmord*, Erlangen, 1890.

2. *Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, tome XXVI, 4e cahier.

3. *La Fin de Luther*, par le Dr Majunke, traduit par l'abbé Schlincker, Paris, 1893.

4. G. Claudin, *la Mort de Luther*, Noisy-le-Sec, 1895.

Il est nécessaire de refaire avant toutes choses le bref récit de la mort de Luther, tel que l'ont racontée les témoins oculaires protestants.

Luther souffrant, fatigué, déjà gravement atteint du mal qui devait l'emporter, était parti pour Eisleben, sa ville natale, appelé par les comtes de Mansfeld, « ses chers seigneurs », qui depuis longtemps avaient entre eux d'incessants démêlés. Frères et cousins luttaient entre eux avec toute la haine des familles divisées; des procès de toute nature s'éternisaient. Le jour (16 février 1546) où, grâce à son doux et puissant arbitrage, l'accord fut rétabli définitivement, il était à bout de forces. Le lendemain (mercredi 17 février) il se trouva si faible le matin que tous ses amis insistèrent pour qu'il ne prît pas part aux dernières délibérations.

Il resta donc dans sa chambre, tantôt couché sur son lit de repos, tantôt marchant un peu et priant. Il s'entretenait paisiblement avec les siens : « Cher docteur Jonas, et vous, Michel Cœlius, j'ai été baptisé ici à Eisleben. Il se pourrait bien que j'y mourusse ! »

A l'heure du déjeuner il descendit dans la grande salle, parla beaucoup, récita de beaux passages de l'Écriture. Le soir, avant le dîner, il se plaignit d'oppressions à la poitrine qui pourtant n'atteignaient pas le cœur; il demanda qu'on le frictionnât avec des linges chauds, et il s'en trouva bien. Il resta au dîner, car, disait-il, « la solitude n'engendre pas la gaieté ». Il mangea modérément, s'associa aux conversations, parla de la mort et de la vie éternelle.

Après ces discours, il se leva et remonta dans sa chambre; ses deux fils Martin et Paul, maître Cœlius l'y suivirent, et bientôt après, Jean Aurifaber. Alors il se mit, selon sa coutume, dans l'embrasure de la fenêtre et pria. Puis se tournant vers Aurifaber, il lui dit : « Je souffre de nouveau à la poitrine, et j'ai peine à respirer. » Celui-ci lui répondit : « Alors que j'étais précepteur des jeunes seigneurs, j'ai vu souvent que lorsqu'ils avaient quelque mal à la poitrine ou ailleurs, la comtesse leur faisait prendre de la corne de licorne. Voulez-vous que j'aille lui en demander ? — Oui », dit Luther. — Aurifaber descendit à la hâte, et, avant de se rendre

chez la comtesse, il appela le Dr Jonas et Me. Cœlius, qui s'étaient absentés un moment, et les pria de monter.

Le mal empirait. Luther se plaignit de douleurs plus vives. Quant on l'eut frictionné avec des linges chauds, il dit: « Je suis mieux. »

Le comte Albert, prévenu par Aurifaber, accourut, apportant de la corne de licorne. « Comment allez-vous, cher docteur? lui dit-il. — Oh rien ne presse! je vais un peu mieux. » — Le comte lui râpa lui-même la corne et la lui administra, et comme le malade s'en trouvait bien, il le quitta, laissant auprès de lui un de ses conseillers, Conrad de Wolframdorf, avec le Dr Jonas, Me Cœlius et Jean Ambrosius.

Sur son désir, on lui donna une seconde fois le même remède dans une cuillerée de vin. — Alors, vers 9 heures, il se coucha sur son petit lit et dit: « Si je pouvais sommeiller pendant une demi-heure, je pense que tout irait mieux. »

Il dormit en effet d'un sommeil doux et naturel pendant une heure et demie, jusqu'à 10 heures, et le Dr Jonas, Me Cœlius, Ambroise, son domestique, et ses deux fils restèrent auprès de lui. S'étant réveillé à 10 heures précises, il dit : « Vous voilà encore debout! Ne pourriez-vous pas vous coucher? — Non, monsieur le docteur, lui répondîmes-nous, notre devoir est de veiller! » Alors il se leva de son canapé fit quelques pas dans la chambre, et arrivé à la porte de son cabinet, il dit: « Voilà! à la garde de Dieu, je vais me mettre au lit. *In manus tuas commendo spiritum meum, redimisti me, Domine Deus veritatis.* (Je remets mon esprit entre tes mains, tu m'as racheté, ô Dieu de vérité.) »

Son lit avait été préparé et garni de coussins chauffés. Il s'y mit, nous donna la main à tous, et nous souhaita une bonne nuit: « Docteur Jonas, nous dit-il, maître Cœlius et « vous tous, priez pour votre Seigneur Dieu et son Évangile, « car le concile de Trente et le misérable Pape sont furieux « contre lui. » — Le Dr Jonas, ses deux fils, Ambroise et les autres serviteurs demeurèrent avec lui. Pendant les nuits précédentes, on avait gardé une lumière dans sa chambre à coucher; cette nuit-ci, on fit du feu dans la chambre à côté. Il s'endormit naturellement avec une douce respiration, jusqu'à

ce que l'horloge sonnât une heure. Alors il se réveilla et appela son domestique Ambroise pour allumer du feu (bien que les deux chambres fussent chauffées).

Jonas ayant demandé s'il se sentait plus faible : « Ah ! seigneur Dieu ! que j'ai mal ! Je pense, cher docteur Jonas, que je mourrai ici, à Eisleben, où je suis né et où j'ai été baptisé. » — Jonas et Ambroise lui répondirent : « Oh ! Révérend Père, notre Père céleste vous aidera bien, par Christ que vous avez prêché. » — Puis il se leva sans le secours de personne, sortit de son cabinet et entra dans l'autre chambre en disant les mêmes paroles qu'il avait déjà prononcées : « *In manus tuas commendo spiritum meum*, etc. » Après avoir fait deux ou trois tours, il se coucha sur le lit de repos et se plaignit encore de beaucoup souffrir à la poitrine, mais non au cœur.

Un quart d'heure après, arrivèrent le secrétaire de la ville avec sa femme, les deux médecins, Me Simon Wild et le Dr Ludwig, le comte Albert avec son épouse qu'on avait prévenus à la hâte. La comtesse avait apporté toutes sortes de baumes et d'essences qu'elle s'efforçait de lui faire prendre pour lui redonner un peu de force ; mais le docteur, couché sur son lit de repos, ne cessait de dire : « Ah ! Dieu ! j'ai bien mal, je suis bien angoissé, je sens que je m'en vais et que je resterai à Eisleben. »

Le Dr Jonas et Me Cœlius lui dirent alors : « Révérend Père, invoquez Notre Seigneur Jésus-Christ, notre souverain sacrificateur, notre unique Rédempteur. Vous venez d'avoir une bonne et forte transpiration, avec la grâce de Dieu cela ira mieux. — Oh ! répondit-il, c'est la froide sueur de la mort, le mal augmente, je rendrai bientôt l'âme. » Puis il se mit à prier : « O mon Père céleste, mon Dieu, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu de toute consolation, je te rends grâces de ce que tu m'as révélé ton cher Fils Jésus-Christ, à qui je crois, que j'ai prêché et confessé, que j'ai aimé et loué, que le misérable Pape et tous les impies déshonorent, persécutent et blasphèment. O mon cher Seigneur Jésus-Christ ! je te recommande ma pauvre âme. O mon Père céleste, je dois bientôt quitter mon corps, et je vais être enlevé de ce

monde; mais je sais que je demeurerai éternellement avec toi et que personne ne pourra m'arracher de tes mains. »

Puis il dit en latin : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croient en lui ne soient point perdus, mais qu'ils aient la vie éternelle. » Et encore ces paroles tirées du Ps. LXVIII : « Nous avons un Dieu qui nous sauve, Notre Seigneur qui nous délivre de la mort. »

Alors, le médecin lui fit prendre un remède rare et précieux qu'il portait toujours avec lui pour les cas extrêmes. Quand il en eut bu une cuillerée, il s'écria : « Je m'en vais, je rends mon âme à Dieu; » et trois fois de suite, il répéta précipitamment ces paroles : « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum, redimisti me, Deus veritatis.* » Puis il redevint tranquille. On l'appela, mais il demeurait les yeux fermés et ne répondait point. La comtesse et les médecins le frictionnaient avec des eaux fortifiantes que madame la doctoresse avait envoyées, et dont il avait l'habitude de se servir.

Après cela, le Dr Jonas et Me Cœlius lui crièrent à haute voix : « Révérend Père, voulez-vous mourir appuyé sur Jésus-Christ et sur la doctrine que vous avez enseignée? — Oui », répondit-il assez haut pour que chacun pût l'entendre. Ayant dit cela, il se tourna du côté droit et se mit à dormir pendant un quart d'heure, de sorte que l'on commençait à reprendre espoir; mais les médecins dirent qu'il ne fallait pas se fier à ce sommeil, et ils lui passaient souvent la lumière devant le visage. A ce moment, arriva le comte Jean-Henri de Schwarzenbourg avec son épouse.

Dès lors sa figure pâlit, son nez et ses pieds devinrent froids. Puis il respira doucement, profondément, et dans ce soupir il rendit l'âme (18 février, à trois heures du matin) sans qu'un seul de ses membres remuât.

Cette mort avait été si paisible, que les assistants effrayés et se lamentant pouvaient à peine y croire. On continua à le frictionner, on fit tout ce qui était humainement possible, mais le corps se refroidissait. — Avant qu'il fût jour, vers quatre heures, arrivèrent le sérénissime prince Wolfgang d'Anhalt, les comtes Philippe, Voltradt, Jean, Wolf de Mansfeld et

d'autres seigneurs de la noblesse. On laissa le corps sur le lit jusqu'à neuf heures. Pendant ce temps vinrent un grand nombre d'honorables bourgeois versant d'abondantes larmes. Ensuite on l'ensevelit dans un linceul blanc et on le déposa d'abord sur un lit, puis dans un cercueil d'étain. Des centaines de personnes, nobles, bourgeois, hommes et femmes du peuple furent admis à le voir. Pendant toute la journée du 18 février le corps demeura dans la maison du Dr Dracksteds.

Le récit qu'on vient de lire s'appuie sur des documents incontestables, jusqu'ici incontestés, sur l'attestation de témoins oculaires qui ont assisté à toutes les phases de la maladie. Ces documents sont au nombre de huit[1] : tout d'abord une longue lettre de Justus Jonas à l'Électeur de Saxe, écrite le 18 février, une heure et demie après la mort; deux lettres des comtes Albert de Mansfeld et du prince Wolfgang de Anhalt au même, envoyées dans la nuit avec le rapport de Jonas; une lettre de Jean Aurifaber à Michel Gutt, à Halle; une lettre du comte Jean-Georges de Mansfeld au duc Maurice de Saxe; une lettre de Jean Friedrich, conseiller d'Eisleben, à son oncle Jean Agricola, alors à Berlin. Toutes ces lettres sont du même jour. Le 20 février Michel Cœlius prononça l'oraison funèbre; puis parut, sur l'ordre de l'Électeur, le récit, sobre mais complet, des derniers jours de Luther depuis son départ de Wittenberg jusqu'à sa mort.

Ces sources sont évidemment de premier ordre; et nul événement historique ne saurait être mieux attesté, puisqu'elles nous font apparaître tout un monde de témoins respectables, princes, seigneurs, nobles dames, théologiens, deux médecins, puis un grand concours de peuple. Le récit de Jonas a été publié, répandu à profusion peu de jours après la mort, et aucun des témoins cités n'a fait entendre la moindre protestation.

Tous les auteurs protestants, la plupart des historiens catholiques en ont fait la base de leur exposition, ces der-

1. Kawerau, *Briefwechsel des Justin Jonas-Fünf Briefe aus den Tagen des Todes Luthers* (*Theol. Stud. u. Kritiken*, 1881). — Voy. aussi Walch, XXI.

niers, avec quelques réserves sans doute, omettant quelques circonstances, reprochant aux protestants d'idéaliser la mort de leur héros comme ils ont idéalisé sa vie.

Quels arguments, quels faits le Dr Majunke peut-il bien opposer à de pareils témoignages, pour établir sa thèse du suicide?

Un fait : le dire d'un inconnu, dont nous parlerons tout à l'heure, révélé cinquante ou soixante ans après ; un argument mais topique : « Tous ces documents sont faux, inventés. Les auteurs de ces lettres, et de cette histoire, mentent parce qu'il leur faut à tout prix cacher la vérité pour ne pas déshonorer leur héros, et avec lui la Réforme tout entière ! Il mentent surtout pour faire taire des bruits qui déjà circulaient dans le public. Cœlius lui-même ne dit-il pas, dans son oraison funèbre, que des gens mal intentionnés prétendent qu'on a trouvé Luther mort dans son lit, et que Satan inventera bien d'autres calomnies ? »

Il est fort probable, en effet, que des bruits odieux se répandaient ou allaient se répandre dans le monde qui haïssait Luther d'une haine jamais assouvie. Ces bruits n'ont rien de nouveau. Il y a toujours eu, depuis les premières heures de la Réforme, des officines de calomnie où l'on travestissait et sa vie et son œuvre. Luther a sans cesse été représenté comme l'ouvrier du Diable, livré aux furies, ivrogne, débauché; sa femme, comme une prostituée; et les dévots espéraient bien qu'une mort horrible serait le couronnement d'une vie infâme.

Le premier bruit de sa mort devança celle-ci d'un an. Déjà en 1545, alors que souffrant de douleurs violentes de tête, tourmenté par la pierre, les jambes enflées, la vue considérablement diminuée, il languissait, le bruit de son trépas se répandit tout à coup. Une pièce stupide et méchante, publiée à Naples, en Italie, l'annonçait au monde catholique. « Dieu, y disait-on, a fait un prodige terrible, inouï, pour la gloire du Christ et la consolation des âmes pieuses. Luther, le grand hérétique, est mort. Avant de rendre le dernier soupir il avait reçu le saint sacrement et demandé que son corps fût placé sur l'autel et adoré. Son corps, au mépris de ses ordres,

1545

Helioß et Imp. Lemercier Paris

ayant été mis en terre, un bruit horrible se fit entendre comme si toutes les puissances de l'enfer se fussent heurtées l'une contre l'autre. Peu après apparut dans les airs la sainte hostie qu'il avait indignement reçue. Le bruit cessa dès qu'on l'eut replacée dans le saint ciboire; mais la nuit suivante, il reprit avec plus de fureur. Le sépulcre enfin ayant été ouvert, on n'aperçut nul vestige de son corps; mais il en sortit une vapeur sulfureuse qui rendit malades tous les assistants. Un grand nombre de personnes, témoins de ce prodige, se convertirent à la Sainte Église. »

Luther se contenta de répondre [1] au méchant libelle : « Moi, Martin Luther, j'affirme que j'ai reçu cette furieuse imposture touchant ma mort, et que je l'ai lue avec plaisir, à l'exception du blasphème qui attribue de semblables faussetés à la grandeur de la Majesté divine. Je me réjouis de la haine mortelle que me portent le Diable et sa suite, le Pape et les papistes. Dieu veuille convertir ces derniers; et si ma prière pour eux ne doit pas être exaucée, Dieu veuille qu'ils n'écrivent jamais contre moi que de pareilles inepties. »

Que dit à cela le Dr Majunke? — C'est tout simple; c'est Luther lui-même qui a inventé ce récit. C'est son style, sa fantaisie. N'a-t-il pas dit d'ailleurs que tout est permis contre le pape? — Quand M. Th. Kolde réplique que Luther ne savait pas l'italien; qu'on possède la lettre du Landgrave de Hesse [2] (12 mars 1545), dans laquelle il lui envoie l'écrit imprimé, avec une traduction allemande, écrit qu'un de ses conseillers lui avait envoyé d'Italie; la réponse de Luther à cette lettre, une autre encore du Landgrave à l'Électeur de Saxe, et enfin la réponse de l'Électeur au Landgrave, disant à celui-ci qu'il fait parvenir le tout à Luther; le Dr Majunke répond simplement que si l'auteur du libelle n'est pas Luther, c'est à coup sûr quelqu'un des siens, puisque les catholiques sont incapables de pareilles grossièretés.

Ce récit est comme le prototype de tous ceux qui vont suivre. Il y a là, vers la fin du siècle et pendant le siècle suivant, inspirée des jésuites, une riche et basse littérature,

1. *Luthers Werke*, Erlangen A. 32. — *De Wette*, VI, 373.
2. Rommel, *Philipp von Hessen*, III, 108.

dévote, mystique et surtout polémique. C'était la réaction plus populaire que savante contre les succès et aussi contre les excès de la Réforme. On ne la retrouve plus aujourd'hui que dans la poussière des bibliothèques, ou parfois renouvelée et rajeunie par quelques ultramontains qui font flèche de tout bois. La croyance universelle, la foi profonde de ce monde pieux, c'est que l'hérésie étant l'œuvre du Diable, les hérétiques ne peuvent être que ses suppôts et doivent mal finir. Leur vie est infâme, leur mort lui appartient; et ils tombent entre ses mains, comme Simon le Magicien et Arius. Ainsi Œcolampade est étranglé par le Diable, Bucer, possédé, voit ses entrailles se répandre autour de lui, à la grande frayeur des assistants; Calvin meurt dévoré de poux; Luther, après un copieux repas, est étranglé.

Pour ce dernier la légende varie et s'enrichit avec le temps. Les uns disent qu'il est mort dans le délire et dans l'ivresse; les autres, étouffé, en dormant; d'autres encore, directement par le Diable qui lui a tordu le visage; d'autres, enfin, dans des désespoirs et des fureurs démoniaques. Le Dr Majunke relate, parmi ces bruits divers, le récit d'un certain Christophorus Longolius, de Cologne, correspondant d'Erasme, qui le fait mourir des suites honteuses de la syphilis, le corps gonflé de pustules. M. Kolde lui répond, il est vrai, que ce Longueil étant mort lui-même le 11 septembre 1522, il lui a été bien difficile de parler de la mort de Luther qui n'a eu lieu qu'en 1546, et que cet écrivain a sans doute en vue le chevalier Ulrich de Hutten. Mais le Dr Majunke ne se laisse pas désarçonner pour si peu. C'est là un trait, entre cent autres, de l'inadvertance et de la mauvaise foi de ce polémiste.

Nous arrivons à la grande trouvaille, à la pendaison. Tout ce qui précède n'est que l'expression de cette certitude intime que Luther a mal fini. Chacun de ces auteurs est assuré que le Diable est intervenu, mais chacun explique cette intervention selon ce qu'il croit savoir ou selon son imagination.

Le premier qui en ait parlé en termes un peu précis est un oratorien, Thomas Bozius, en 1593[1], dans un grand ouvrage

1. Thomas Bozius, *De Signis ecclesiæ*, Coloniæ, 1593, p. 1206.

de controverse *De Signis ecclesiæ* (quarante-sept ans après la mort de Luther). Il raconte brièvement que Luther est mort étranglé. Il en tient la nouvelle d'un homme qui, dans son enfance, a été domestique de Luther et qui depuis s'est converti au catholicisme. Cet homme ajoute qu'un serment terrible de céler la chose lui a été imposé à lui et aux autres serviteurs.

Enfin vient celui qui, selon le Dr Majunke, doit déchirer la trame si bien ourdie des mensonges protestants. Cet homme est un minorite, *Sedulius*, qui, soixante ans après la mort de Luther, écrivit un gros livre : *Præscriptiones adversus hæreses* (Anvers, 1606).

Le livre est un tissu de récits abominables sur la vie et la mort des hérétiques. Il s'y trouve des choses, contre Œcolampade, par exemple, qui ne peuvent se dire qu'en latin, et encore ! Arrivant à Luther il annonce qu'il va donner le récit authentique de sa mort tragique. Ce récit n'est autre que la prétendue déclaration solennelle de l'ancien serviteur de Luther, déclaration qu'il tient, dit-il, d'un homme très digne de foi. La voici dans sa partie essentielle :

« Vos instances religieuses et vos prières me poussent à braver l'indignation des hommes et la crainte de les offenser, pour rendre témoignage à la vérité. Je sais qu'il faut toujours rendre gloire aux œuvres merveilleuses de Dieu, et que je dois obéir plutôt à ses préceptes qu'aux recommandations des hommes. C'est pourquoi, bien que les seigneurs d'Allemagne m'aient défendu, avec des menaces terribles, de révéler à qui que ce soit la mort affreuse de mon maître Luther, je ne cacherai pas la vérité; mais pour la gloire de Christ, et pour l'édification du monde catholique, je dévoilerai au grand jour ce que j'ai vu moi-même et annoncé aux princes réunis à Eisleben. Voici ce qui est arrivé : Martin Luther, se trouvant un jour à Eisleben, en compagnie des plus illustres seigneurs d'Allemagne, se laissa aller à son penchant, de sorte que nous dûmes l'emmener en état d'ivresse complète et le mettre au lit. Après lui avoir souhaité une bonne nuit, nous allâmes dans notre chambre sans rien présager ni soupçonner de fâcheux, et nous nous sommes endormi paisiblement. Mais le lendemain, en allant, selon notre habitude, aider notre maître à s'habiller, nous le trouvâmes, oh douleur, lui, notre maître Martin, pendu à son lit et misérablement étranglé. A cet horrible spectacle, nous fûmes frappé de terreur, mais sans

hésiter plus longtemps, nous sommes allé en hâte prévenir les princes, ses convives de la veille, de la fin abominable de Luther. Ceux-ci, terrifiés comme nous-même, nous firent aussitôt les plus belles promesses, et nous conjurèrent de garder toujours le plus profond silence sur cet événement. Ils nous demandèrent ensuite de dégager du lien l'horrible cadavre, de le placer dans son lit et de répandre parmi le peuple le bruit que mon maître Martin était mort subitement. Poussé par leurs prières, et comme les gardes du tombeau du Seigneur, séduit par leurs magnifiques promesses, nous l'aurions fait si la puissance invincible de la vérité ne nous eût persuadé le contraire. La crainte et le respect des hommes, l'intérêt peuvent bien étouffer la vérité pendant longtemps; mais l'aiguillon de la religion ou de la conscience la fait tôt ou tard éclater au grand jour. »

Pour mieux faire apparaître le caractère diabolique de cette mort, Sedulius raconte, d'après le récit d'un homme de Dieu, Tileman Bradebach, que le jour même où mourut « le nouvel Évangéliste », tous les possédés qui se trouvaient à Gheel en Brabant, pour être guéris par la vertu de saint Dymna, furent délivrés de leurs détestables hôtes; mais le lendemain ils étaient possédés et tourmentés de nouveau. Les démons interrogés sur ce qu'ils avaient fait pendant ce jour, répondirent, que Satan, leur chef suprême, les avait commandés pour l'enterrement de son prophète et fidèle collaborateur Martin Luther; car il était convenable que celui qui a conduit tant d'âmes en enfer, eût un cortège triomphal. En effet, ajoute Sedulius, quand la dépouille de Luther fut transportée à Wittemberg, on vit une multitude de corbeaux l'accompagner en poussant des croassements formidables. Ces corbeaux c'étaient « les démons des possédés de Gheel ».

Telles sont les belles inventions qui doivent faire évanouir « la légende protestante ». Ce récit d'un serviteur inconnu, fait à une époque inconnue, à un homme plus inconnu encore, et révélé après la mort de Luther, récit qu'aucun historien catholique ou protestant n'a connu, qu'on ne rencontre que noyé au milieu d'élucubrations mystiques dans de méchants ouvrages de controverse qui soulèvent le sourire ou la nausée, voilà ce que le Dr Majunke oppose victorieuse-

ment aux lettres des témoins oculaires, aux documents les plus authentiques, par l'unique motif que ces documents et ces lettres sont d'origine protestante. Il est presque inutile d'insister.

Et pourtant, à côté des sources protestantes, il en est une encore, catholique, celle-ci, et qui constitue la plus parfaite réfutation du récit du pseudo-serviteur de Luther. C'est le témoignage de l'apothicaire lui-même qui fut appelé dans la nuit, trop tard sans doute pour la réussite de son ministère. Le document a été publié pour la première fois en 1548, par Cochlæus, l'ennemi et le biographe de Luther, puis ajouté comme appendice à partir de 1565, à son histoire : *De actis et scriptis Lutheri*. Cochlæus appelle son auteur un certain *Bourgeois de Mansfeld*, et M. Paulus a démontré récemment que ce bourgeois n'est autre que l'apothicaire lui-même, Jean Landau. Cet apothicaire catholique n'est pas très tendre pour Luther, il ne l'aime pas, il a contre lui tous les préjugés de son parti. Il parle de ses excès, de son goût pour le vin et la bonne chère, etc., et il a, dans sa narration, toutes les crudités professionnelles. Voici ce qu'il raconte :

« Le mercredi, 17 février, Luther se montra de nouveau très joyeux à table; il faisait rire tout le monde par ses plaisanteries et ses gais propos. Mais vers huit heures il ne se trouva pas bien, ainsi le rapporte la lettre écrite à ce sujet. Après minuit on fit venir à la hâte deux médecins : un docteur et un maître. A leur arrivée le pouls ne battait plus. Ils écrivirent pourtant une ordonnance pour lui faire prendre un clystère. C'est pourquoi vers trois heures un apothicaire fut réveillé et il reçut l'ordre de préparer un clystère et de l'apporter à Luther. En arrivant, et pendant que, sur l'ordre des médecins, il préparait et chauffait le clystère, il pensait qu'il vivait encore. Mais après avoir retourné le corps pour donner le clystère, il s'aperçut qu'il était mort, et il dit aux médecins : « Il est mort, qu'a-t-il besoin de lavement? » Le comte Albert et quelques hommes instruits se trouvaient là. Mais les médecins répondirent : « Qu'importe? donne le clystère pour le ranimer, s'il y a encore quelque souffle. » En approchant la canule, il remarqua des flatuosités et des bruits; car le corps était rempli de liquide par suite des excès de table. Son office était en effet somptueusement pourvu, et il avait chez ses hôtes des vins fins et étrangers en abondance. On

dit que Luther buvait à chaque repas un setier de vin fin et étranger[1]. Dès que l'apothicaire eut donné le clystère tout fut répandu sur le lit qui était magnifiquement préparé. L'apothicaire dit aux médecins : « Le clystère ne reste pas. » Ils lui répondirent : « Cela suffit. » Ces deux médecins se mirent alors à discuter entre eux sur la cause de la mort. Le docteur disait que c'était une apoplexie. On vit en effet la bouche convulsionnée et le côté droit tout noir. Mais le maître pensait qu'un homme aussi saint ne pouvait mourir de la main de Dieu par un coup de sang ; il soutenait qu'il était mort d'un catarrhe suffocant. Après cela tous les autres comtes vinrent aussi. Mais Jonas, se tenant à la tête du mort, se lamentait beaucoup ; il se tordait les mains et criait. Comme on lui demandait si Luther s'était plaint la veille de quelque douleur (on était au commencement du jeudi 18 février) il répondit : « Non ; il fut joyeux comme il ne l'avait jamais été ! Ah ! Seigneur Dieu ! Seigneur Dieu ! »

« Cependant les comtes apportèrent un parfum précieux pour en frictionner le corps du défunt. En effet, Luther avait déjà quelquefois passé pour mort, restant couché quelque temps sans bouger et sans donner signe de vie. Cela lui était arrivé à Smalkalde lorsqu'il souffrait de la pierre... C'est pourquoi on ordonna à l'apothicaire d'oindre le corps de parfum et de le frictionner. Celui-ci exécuta cet ordre sans tarder avec beaucoup de soin ; pendant quelque temps il frictionna de cette eau les narines, la bouche, le front, le pouls et le côté gauche. Mais l'illustre prince Wolfgang d'Anhalt se pencha sur le cadavre et demanda à l'apothicaire s'il avait remarqué quelque signe de vie. Il répondit : « Il n'y a plus de vie en lui : les mains, le nez, le front, les joues, les oreilles sont glacés par le froid de la mort. » Il lui ouvrit la bouche comme on le fait dans les syncopes, mais en vain. Il lui ouvrit les yeux et les referma ; ils étaient troubles. Toutes ces tentatives étaient vaines, il cessa son travail. Jonas voyant cela s'écria : « Le voici cet homme qui conduisit l'Eglise de Dieu ; voyez comme il dort : O Dieu, suscites-en un autre pour le bien de ton Eglise. » Et il ajouta : « Illustres et généreux seigneurs, il serait bon d'envoyer un courrier à cheval au prince électeur et que quelqu'un lui écrivit comment tout s'est passé. »

Cette relation d'un témoin oculaire, très catholique, est parfaitement d'accord avec les documents de source protestante. Elle ne fait qu'y ajouter de vilains détails de métier, et des

1. Un setier vaut, paraît-il, une chopine. Le Dr Majunke trouvant sans doute la dose trop petite, en met six.

bruits méchants, répandus dans son monde sur l'intempérance de Luther. — Certes, si elle est véridique, et personne n'en doute, l'histoire de la strangulation ne saurait l'être. L'apothicaire nous dit qu'il a vu, médicamenté, palpé dans tous les sens le corps de Luther, dans la nuit, à trois heures et que depuis minuit deux médecins étaient auprès de l'agonisant. Le domestique anonyme prétend, au contraire, qu'à l'heure habituelle du réveil de son maître, il a trouvé le corps pendu au lit et que, plus tard seulement, il a dénoué la corde. La contradiction est manifeste. Si l'un des récits est vrai, l'autre doit être faux.

Le Dr Majunke n'a pas eu de chance devant la critique protestante. Il n'est pas un seul fil de sa toile d'araignée si singulièrement ourdie qui n'ait été déchiré, pas une seule de ses affirmations qui n'ait été démentie. Les théologiens catholiques, j'entends ceux qui élèvent la vérité au-dessus de la passion, et il en est beaucoup, ne lui ont pas été plus favorables. Ils ont repoussé avec dédain une arme qui ne blesse que ceux qui s'en servent. « La thèse tendancieuse de Majunke est à l'eau, dit le P. Ingold. Aussi qu'avons-nous besoin de si pitoyables arguments. » — « Toute vraisemblance fait défaut, dit un autre; un pareil témoignage n'a aucune valeur; avec lui tombe toute cette histoire. » — « La tentative d'établir la vraisemblance du suicide au moyen d'un témoignage très postérieur et invraisemblable, tombe devant la critique historique. » — « Tous ces rapports réunis doivent suffire pour écarter à jamais la légende du suicide, apparue seulement vers la fin du XVIe siècle[1]. »

Rien de mieux. Aux yeux des hommes de science et de conscience, la légende est à l'eau, la lumière est faite. Néanmoins cette lumière fût-elle aussi éclatante que le soleil, il y aura toujours de bonnes gens, et ils s'appellent légion, qui, pieusement, resteront persuadés que Luther, cet homme possédé du Diable, a terminé une vie de débauche par une mort ignominieuse.

FÉLIX KUHN.

1. *Augsburger-Postzeitung*, 21 janvier 1890.

LES IDÉES RELIGIEUSES DE MARGUERITE DE NAVARRE

D'APRÈS SON ŒUVRE POÉTIQUE

(Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*)[1]

IV

L'*Oraison de l'âme fidèle à son Seigneur Dieu*, qui ne faisait pas partie des deux petits volumes publiés en 1531 et 1533, mais que les ressemblances les plus marquées de langage et d'idées permettent de rapprocher des deux pièces précédentes touchant l'époque de sa rédaction, renferme un exposé des doctrines relatives aux questions du Salut et de la Rédemption plus énergique et peut-être plus précis que celui même du *Miroir*. Cette forme d' « oraison », que Marguerite a adoptée ici pour la première fois, convenait à merveille aux épanchements d'allure mystique où elle se complaisait. On pourrait remarquer, à ce propos, que, sans calcul ni recherche d'aucune sorte, en écoutant seulement la voix de son cœur, elle a réussi à réaliser, dans cette œuvre et dans les productions de même nature qui lui succédèrent, un genre de poésie lyrique inconnu jusque-là. Personne, en effet, en France, n'avait encore songé à y recourir ; et si, comme on l'a dit, le fond du lyrisme consiste dans l'expression des sentiments

1. Voy. le n° du 15 janvier. — Il a paru à la même date dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (n° de janvier 1897, p. 261-283) une remarquable étude de M. Maurice Vauthier, professeur à cette Université, intitulée : *Marguerite de Navarre et ses dernières poésies*. Dans ce travail, consacré à notre récente publication des œuvres inconnues de Marguerite, M. Vauthier a été amené à aborder la question des idées religieuses de la sœur de François Ier. Nous avons pu constater (p. 274) que le distingué critique professe, sur cette matière, des idées tout à fait voisines de celles que nous avons développées dans notre premier article. Il ne fait qu'indiquer son opinion, mais, comme elle est basée sur une connaissance sérieuse des productions poétiques de la reine de Navarre, elle corrobore singulièrement plusieurs de nos conclusions. Il y a là une rencontre qui mérite d'être signalée. Si, travaillant isolément, nous arrivons ainsi à des résultats analogues, il y a de fortes raisons de croire que nous ne nous trompons point.

MARGUERITE DE NAVARRE

13

personnels, c'est-à-dire dans la confidence qu'un être humain vous fait de ses sensations intimes, aucune autre forme poétique ne semble plus profondément lyrique que celle-là. Marguerite y a été amenée uniquement par l'intensité de ses émotions spirituelles, à l'exclusion de toute préoccupation d'ordre littéraire. C'est ainsi qu'elle a su par la seule force de son inspiration atteindre à des veines lyriques absolument nouvelles, justifiant la parole prononcée par Bayle en manière de conclusion à son admirable article sur la reine de Navarre : « Il fallut donc que la beauté de son génie et la grandeur de son âme lui découvrissent un chemin que presque personne ne connaît. » Car, à bien considérer l'ensemble de son œuvre, le royal poète ne s'est point borné à créer ce genre d' « oraison » poétique. Les *Chansons spirituelles*, le *Triomphe de l'Agneau*, la *Coche*, le *Navire*, plusieurs *Comédies* et enfin l'étrange et puissant poème des *Prisons*, qui donnera lieu plus loin à tant d'observations précieuses pour l'enquête qui nous occupe, marquent autant d'innovations variées dans le domaine du lyrisme, toutes également considérables.

Grâce à ces diverses compositions, qui ne sauraient rentrer dans aucun des cadres littéraires usités depuis plusieurs siècles, notre poète s'est élevé jusqu'à un ton qui lui est demeuré propre et qu'on n'a point retrouvé depuis. Il est telle des formes inaugurées par Marguerite, la *Chanson spirituelle*, par exemple, qu'elle a portée jusqu'à sa perfection; et si elle n'a pas développé tous ces genres avec un pareil bonheur, si même elle n'a pas réussi à mettre partout le style à la hauteur de l'invention, l'honneur lui reste d'avoir introduit dans notre littérature des accents et des moyens d'expression qui lui manquaient avant le XVIe siècle. La poésie religieuse et philosophique d'ordre intime, et, pour mieux dire, la poésie personnelle, en ce qu'elle a de plus sincère et de plus spontané, celle qui jaillit du cœur, et qui laisse toutefois au second plan les joies et les plaintes de l'Amour pour s'attacher de préférence aux grands problèmes et aux anxiétés qu'ils provoquent dans l'âme humaine, lui est redevable, pour une grande part, de son existence. Marot lui-même, quelque guidé qu'il fût par l'idéal de la Réforme, était par tempé-

rament trop opposé à cette manière de concevoir les choses pour l'interpréter avec succès, et la Pléiade, d'autre côté, a plutôt contribué après 1550 à orienter la poésie française dans un sens assez différent. La reine de Navarre a donc réalisé en tant que poète une œuvre absolument originale; à une époque où les mêmes inquiétudes morales, qui l'avaient déjà inspirée et troublée, recommencent à préoccuper les âmes, elle mérite mieux que jamais d'être étudiée avec une attention scrupuleuse.

La composition de l'*Oraison de l'âme fidèle* apparaît dès l'abord comme fort supérieure à celle du *Miroir*. Sous l'apparente liberté de ses développements, un plan logique et nettement défini se révèle dans cette pièce. Marguerite débute par une invocation à Dieu d'un beau mouvement, où les images grandioses se succèdent, exprimées avec une précision et une mesure qui ne se rencontrent point au même degré dans le précédent poème :

Seigneur, duquel le siège sont les Cieux,
Le marchepied, la terre, et ces bas lieux;
Qui en tes bras encloz le firmament,
Qui es tousjours nouveau, antique et vieux,
Rien n'est caché au regard de tes yeux :
Au fonds du roc tu vois le diamant,
Au fonds d'Enfer ton juste jugement,
Au fonds du Ciel ta Majesté reluire,
Au fonds du cœur le couvert pensement...

Et l'hymne à la puissance infinie continue de se développer ample et grave, révélant chez le royal écrivain une inspiration lyrique d'une réelle puissance. Aucun poète français n'avait encore parlé sur ce ton des questions divines. Il faut se tourner vers l'Italie et remonter jusqu'à Dante, que la reine avait tant aimé et pratiqué, pour rencontrer des accents analogues et aussi le même souci des choses éternelles. Si l'on veut trouver un écrivain moderne qui ait repris, depuis l'auteur des *Marguerites*, cette veine poétique, il faut, laissant de côté du Bartas et son poème trop descriptif, descendre jusqu'à

Milton. Le *Paradis perdu* a réalisé, en effet, avec un souffle plus soutenu, l'épopée protestante que Marguerite avait devinée et entrevue, et à laquelle elle avait manifestement préludé par les trois chants de ses mystérieuses *Prisons* et surtout par le *Triomphe de l'Agneau*[1]. Ainsi, l'œuvre littéraire que Calvin a accomplie dans notre pays, principalement par l'*Institution chrétienne*, en pliant la prose nationale aux idées abstraites et en enlevant à la langue savante le monopole des questions métaphysiques et théologiques, la reine de Navarre l'a entreprise de son côté, en introduisant les grandes pensées, la préoccupation du divin et de l'infini, dans le domaine de la poésie. Elle a montré, par son exemple, que la Muse ne devait pas limiter son inspiration aux choses de l'Amour, aux sentiments purement humains, et que l'idéal philosophique et religieux n'était pas moins apte qu'un autre à exciter l'enthousiasme poétique.

Dès cette invocation du commencement, la reine formule une déclaration de la plus haute importance. Traitant des actes divins qui se sont produits à l'origine du monde, Marguerite fait une allusion absolument explicite à la prédestination :

Quand il formoit les Cieux par sa Parole,
Le feu et l'air, la Terre et l'eaue tant molle,
Qui le servoit à sy grande œuvre faire ?
Quand tant d'Esleuz escrivoit en son rolle,
Quel serviteur estoit son prothocole
Pour n'oublier ce qu'il vouloit parfaire ?

La reine savait mieux que personne la valeur des mots en une si délicate matière, et il est bien certain qu'elle n'a pas formulé au hasard une pareille déclaration. A ses yeux donc la prédestination existe, du moins dans le sens où on l'entend ordinairement, et l'on aurait tort de croire que le mot *tant* puisse atténuer en quelque chose la portée de ce vers. Cette expression doit signifier vraisemblablement, ainsi que saint Augustin, Calvin et tous les partisans de la prédestination se

1. Voir dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin la notice bibliographique sur les *Dernières Poésies*.

sont plu à l'affirmer, que l'humanité tout entière n'ayant, en principe, mérité que la réprobation, tous ceux de ses membres qui y ont échappé n'avaient aucun droit à la justification. Dieu ne devant absolument rien à ses créatures déchues, tout ce qu'il leur a accordé est un don purement gratuit de sa part. Si petit que soit le nombre des élus, il est encore relativement considérable, puisqu'aucun d'entre eux ne méritait le salut. Ajoutons que l'extrême tendresse de cœur de la reine pouvait la porter naturellement à diminuer le plus possible le nombre des réprouvés dont elle évitait même de prononcer le nom. Quoi qu'il en soit, la proportion qu'elle a pu supposer importe peu dans la question ; un fait est certain : elle a admis que, dès le commencement du monde, avant même la création de l'homme et par conséquent antérieurement à la chute, Dieu a décidé l'élection d'un certain nombre de ses créatures, ce qui implique nécessairement la réprobation des autres[1]. Or, c'est précisément, de tout le dogme protestant, la thèse que les biographes et les critiques se sont efforcés avec le plus d'unanimité d'exclure du *Credo* de Marguerite[2].

Poursuivant mon enquête sur ce point spécial si significatif, je remarque que Marguerite revient avec insistance, en maint autre endroit de son poème, sur la nature de l'élection, condition première indispensable du salut (p. 100, 102, 104, 107, 111, 113, 115, 117, 119, etc.). Le don de foi, en effet, implique au préalable une décision divine qui le rende possible (p. 111). Nulle part, toutefois, la reine n'a mieux accentué sa pensée que dans les vers dont il vient d'être parlé.

A la suite de ce premier développement, notre poète se met, si je puis dire, en présence de lui-même. Il analyse avec une sorte de satisfaction mystique la bassesse insondable de son être, « povre Riens » que la clarté de son « Tout » vient illuminer et délivrer, au milieu de la fange où il croupit.

1. Pour être logique, Marguerite aurait dû admettre, à la suite de Calvin, que cette élection avait été résolue de toute éternité, mais c'est là une question de nuance dans la doctrine sur laquelle nous ne pouvons insister.

2. J'ai fait moi-même précédemment quelques réserves à ce sujet dans mon introduction aux *Dernières Poésies*, p. LXVI.

Malgré son manque absolu de mérite, il reçoit la connaissance, la révélation du seul Bon,

La main duquel à donner ne se feint
A son Esleu *sa très doulce promesse;*
Au Reprouvé, en son peché esteint,
Le lieu où est immortelle tristesse.

Notons au passage cette distinction dont le sens n'est pas moins explicite que celui des passages signalés plus haut. Marguerite énumère ensuite les façons diverses dont la vérité absolue s'est manifestée aux créatures, insistant de préférence sur le rôle du divin Crucifié dans l'achèvement de cette révélation et dans le relèvement de l'humanité qui en a été la conséquence. L'effet de la rédemption, en ce qui concerne les élus, a été définitif et complet, car le Christ a « l'œuvre entière parfaite ». Tout ce qui existe de bon et de juste en nous est ainsi l'œuvre exclusive de Dieu. Il a, par son « labourage », accompli le travail entier de notre régénération. L'amour même que nous devons lui porter est son œuvre propre :

Si ceste Amour dont te devons aymer
Venoit de nous, l'on pourroit estimer
Qu'elle seroit bien courte et fort petite;
Mais si l'Amour de toy vient enflammer
Notre âme et cœur, mettant à sec la mer
De noz pechés par sa grâce et mérite,
Ceste Amour là n'aura fin ny limite.
. . . . . .
Ce corps pesant est refait tout nouveau,
Léger, luisant, chauld, contre sa nature;
Par l'union du doux feu de l'Agneau,
Au Créateur semble la créature.

La « forme première du vieil Adam », si laide, si « orde », disparaît, pour faire place à un être rempli de beauté et de splendeur.

Pour décrire (p. 84-89) la transformation du cœur par l'amour céleste, le royal poète emploie une série d'images dont l'énergie et la vivacité sont d'autant plus remarquables

qu'il était plus facile de tomber dans un langage vague et artificiel. La reine se complaît visiblement à parler du sentiment qui a été la préoccupation de toute sa vie, l'Amour divin en tant qu'expression parfaite et suprême de toutes les autres ardeurs et affections qui naissent dans le cœur de l'homme. Nul poète peut-être ne l'a chanté avec plus de force; nul n'a mieux compris que c'est par là que la créature peut s'affranchir de tant de maux qui l'oppressent et du plus inéluctable de tous, la mort.

O forte Amour, plus forte que la Mort,

s'écrie un peu plus loin Marguerite (p. 87), et ce mot, qu'elle répéta si souvent depuis, traduit à la fois les craintes qui s'élevaient dans son âme, à l'idée de la redoutable énigme qui pèse sur la vie de l'homme, et les assurances consolantes que lui procurait, d'autre part, sa foi robuste dans la puissance de l'Amour :

Il n'y a donc qu'amour en nostre cœur,
Ouvrant en nous[1] par divine merveille.

Mais il n'y a point, dans cette composition, que des effusions de reconnaissance et d'amour, on y relève en plus d'un endroit une adhésion non dissimulée aux principes des novateurs en ce qui touche le monde ecclésiastique et surtout le clergé régulier. C'est ainsi que notre poète fait un peu plus loin (p. 89) une réflexion qui rappelle par sa tournure nettement agressive les attaques du même genre si nombreuses dans l'*Heptaméron*. . . . . .

Abbé n'y a, ny Moine, ny Prieur,
Qui n'ayt en soy Remors, ce grand crieur,
Rendant tousjours conscience incertaine.
Où est le bien, l'argent ou le dommaine,
Où est l'honneur et le plaisant plaisir... ?

Une telle opinion exprime une fois de plus l'inutilité des œuvres non seulement pour le salut, mais même pour la tranquillité de la conscience.

1. Travaillant, opérant en nous.

Marguerite part de là pour exposer les contrastes profonds qui se révèlent entre la vie extérieure qui se déroule en dehors de Dieu, dans le monde inférieur, « plein de souci, de travail et de cure », et la vie intérieure qui résulte de l'intime union avec le Créateur et qui est celle de l'élu. Les pages qui traitent de cette matière offrent une réelle portée philosophique (p. 89 à 93). Il y a là comme le prélude du beau sonnet de l'*Idée* de Joachim du Bellay.

Mais ton Amour, dont notre Ame est ravie,
Un saint désir luy cause, et une envie
De délaisser la prison de son corps,
Pour retourner dont elle vint alors
Que tu la mys dedens...

Je remarque au cours de ce développement (p. 96) une déclaration des plus graves, où la reine, s'adressant à Dieu, affirme la nécessité pour l'âme de mépriser tous seigneurs,

Pour t'obéir et suivre ton vouloir,
Ne croyant point les humains enseigneurs,
Mais ton esprit seul, qui le fait valoir !

Cette importante assertion n'est que le préambule d'un des plus remarquables morceaux du poème, l'un de ceux où apparaît précisément avec une réelle ampleur cette note nouvelle de poésie que je signalais plus haut. L'esprit de la Renaissance s'allie visiblement à celui de la Réforme pour inspirer cette noble invocation à la vérité, qui exprime si heureusement les aspirations communes aux meilleures âmes de l'époque :

O Vérité, à plusieurs incongnue,
Las, il est temps que cette obscure nue
Où tu te tiens tu vueille rompre et fendre.
Tous bon esprits, te voyant retenue,
En gémissant désirent ta venue,
Que longuement tu fais ça bas attendre.
Hélas, vien, vien, Seigneur Jésus, descendre...

Vien, Vérité, au fondz de noz espritz;
Fais que le feu d'amour y soit espriz.
Vien, Vérité, que rien ne nous desguise,
Chasse l'erreur forgée par les hommes[1]...

Le poète, qui attribue cette ignorance spirituelle à la chute de l'homme, marque de plus en plus cette conviction absolue que la créature ne vaut rien par elle-même, et qu'elle ne peut sortir des ténèbres où elle languit que par la volonté de son Créateur. L'opposition de Tout (Dieu) et de Rien (l'homme), ce thème que la reine a développé avec une prédilection spéciale dans plusieurs de ses compositions religieuses, notamment dans les *Prisons*, et qui apparaît ici pour la première fois, dérive au fond des conceptions théologiques les plus caractéristiques de la Réforme[2]. Comme M. Faguet le démontrait naguère avec beaucoup de force[3], il n'y a pas d'idée plus protestante. On devine, dans ce passage de l'*Oraison*, le souci qu'a notre poète de répudier toutes les définitions grossières et d'essence matérialiste par lesquelles a été trop longtemps défigurée l'idée d'un Dieu, qui n'est « ni peint, ni visible, ni doré ».

La seconde moitié de la composition (p. 105-132) a peut-être à un plus haut degré que la première le caractère de prière et d'effusion religieuse. Marguerite y exprime le ravissement de l'âme unie à Dieu, sentiment qu'elle a su traduire avec tant d'enthousiasme au cours de plusieurs de ses ouvrages. Elle prélude, dans cet hymne de délivrance, aux accents si nobles et si profondément chrétiens du *Triomphe de l'Agneau* et du troisième livre des *Prisons*. Déjà, dans la pièce qui nous occupe, la forme s'est épurée, le vers est plus

1. Je note un peu plus loin (p. 99) une gracieuse comparaison, qui est de plus très expressive. La reine s'adresse à Dieu, son Tout, et lui demande de l'éclairer :

Et, tout ainsy que soleil en verrière,
Reluys en moy, qui sans toy n'ay nul bien.

2. De même, un peu plus loin (p. 103) le poète aborde pour la première fois le commentaire métaphysique — qui tient dans *les Prisons* une place si importante — de l'affirmation divine : Je suis celui qui suis.

3. *Seizième Siècle*, p. 52 et suiv. (Étude sur Calvin).

libre, plus harmonieux, moins terne, que dans *le Miroir*, où le poète ne se révèle que par intervalle.

De nombreux passages s'inspirent littéralement des livres saints, en première ligne de saint Paul et aussi de saint Jean, « doux secrétaire ». De son commerce avec les Écritures, avec Job en particulier, la reine a gardé une fleur de poésie toute mélancolique dont les vers suivants fourniront un gracieux exemple :

Ma vie doit un songe estre estimée,
D'ombre passant, de vapeur ou fumée,
Car tous les ans et les beaux jours sont telz.
Force et beauté n'est rien qu'une nuée,
D'un peu de vent défaite et abysmée...

Quant aux données purement théologiques renfermées dans le reste de l'*Oraison*, elles sont assurément moins nombreuses que dans les premières pages. Mais toutes gardent le même caractère que les précédentes, et l'on n'y saurait rien relever que de strictement conforme aux tendances des Réformateurs [1]. Il ne faudrait pas inférer de certains vers que l'auteur incline à reconnaître le culte de la Vierge et des Saints (p. 124 et suiv.), ou encore la nécessité des sacrements (p. 111), car, pour peu qu'on les lise avec attention, on constate qu'ils ne disent rien qui ne se retrouve sur ces divers points dans les confessions protestantes ou même dans l'*Institution chrétienne* [2].

1. Je relève seulement, p. 104, 112, 113, 115, 119, 120, diverses allusions sur le don de *Foy*, sur l'*Élection*, assez intéressantes. Elles confirment utilement celles qui ont été faites plus haut relativement aux mêmes objets. En deux endroits, p. 112, où il est parlé du Seigneur, « qui du salut de tous est enseigneur », et, p. 115, du Sauveur « qui pour tous satisfeit », le poète semble, au premier abord, se déclarer contre la prédestination. Mais, outre que le sens général de ces deux passages ne justifie nullement cette hypothèse, Marguerite n'a fait, en écrivant cela, que se conformer, d'une part, à la doctrine à laquelle aboutit l'orthodoxie luthérienne, à savoir que Dieu veut sérieusement le salut du genre humain *tout entier*, et, de l'autre, à la thèse même de Calvin, à savoir que, dans les choses du salut, imputation n'implique pas possession. L'homme, affirme le Réformateur de Genève, ne doit pas être seulement *déclaré* sauvé, il faut encore qu'il *soit* sauvé.

2. La doctrine de Marguerite sur ce point peut se résumer dans les

En résumé, on est en droit d'affirmer qu'aucun autre ouvrage de Marguerite ne porte davantage peut-être l'empreinte de ses convictions religieuses, en ce qui touche les questions fondamentales du dogme chrétien. C'est pour ce motif que nous n'avons pas hésité à lui donner, dans notre exposé, une place relativement considérable. Les citations si explicites qui viennent d'être fournies, suffisent à prouver l'importance décisive de cette pièce pour la solution de la plupart des problèmes que soulève l'histoire de l'évolution spirituelle de la sœur de François Ier.

L'*Oraison à N.-S. Jésus-Christ*, qui fait suite dans les *Marguerites* à celle de l'Ame fidèle, avait paru dès 1533 dans l'édition du *Miroir* donnée à Alençon par Simon du Bois. Cette composition est donc contemporaine des graves événements auxquels la reine fut mêlée de 1530 à 1534, jusqu'à la triste affaire des *Placards*. Ce poème, assez court puisqu'il ne comprend que 315 vers, est composé sur un plan très logique. Il débute par des invocations successives aux trois personnes de la Trinité. Dès la première adressée à Dieu le Père, le poète affirme son credo dans ces vers qui la terminent :

Que Foy m'oste toute doutance
En me baillant de vostre Grâce lettre,
Qui contre tous me serve de défense.

A cette triple invocation succède un morceau lyrique d'une ampleur remarquable, sorte de définition poétique de la Divinité, qui peut être rapproché du passage si curieux qui figure au 3e livre des Prisons (*Dernières Poésies*, p. 212)[1].

lignes suivantes empruntées à une confession de foi de l'Église réformée : « Agnoscimus [Sanctos] esse viva Christi membra, amicos Dei qui carnem et mundum gloriose vicerunt. Diligamus ergo eos ut fratres et honoremus etiam, non tamen cultu aliquo, sed honorabili de eis existimatione, denique laudibus justis. Imitemur etiam eos. » *Conf. Helv.*, II, ch. v. — V. *Instit. chrét.*, liv. III, ch. xx, § 19-21 et suiv.

1. La comparaison des deux passages est intéressante. Elle montre combien, vers la fin de sa vie, la reine avait développé, mûri, sa réflexion et combien ses connaissances étaient devenues plus profondes et plus variées.

Il importe, afin de montrer le progrès réalisé par Marguerite dans son nouvel ouvrage et de donner un exemple frappant de sa manière de traiter les sujets restés jusqu'alors si étrangers aux poètes français, de citer cette page dans toute son étendue.

Vostre nom est sy grand et admirable,
Que naturel esprit ou raisonnable
Ne vous sçauroit nommer parfaitement :
Tous noms avez, estant innominable,
Dont nostre sens est sy très peu capable
Qu'il ne congnoit que c'est, quoy ne comment.
Il me suffit de croire seulement
Que de tout bien estes commencement,
Moyen et fin, en tous temps immuable,
Puissant, bon, beau, sapient, véritable.
Car tous les noms que nostre entendement
Vous peult donner en chose vraysemblable,
Cela n'est rien, veu qu'indiciblement
Estes celuy qui Estes, vrayement,
Dont à nous est le sçavoir importable.
Mais congnoissant que nostre sauvement
Vient de Jésus, Nom sur tous admirable,
Sauveur Jésus vous appelle humblement.

Le poète aborde aussitôt, suite naturelle de ces invocations, la question du culte dû par l'homme à la divinité. Une fois de plus, et toujours avec une égale véhémence, il formule une solution qui traduit audacieusement les principes les plus avérés du Protestantisme concernant le culte des saints et l'inutilité des œuvres.

Quel est le nom, telle est vostre louenge,
Tant que je croy qu'il n'y a Saint ny Ange
Qui au Parfait jamais y sceust atteindre.
Si, pour jeusner, aller nuds piedz, en lange,
Battre mon corps ainsi que blé en grange,
Ou cent Psaultiers à dire me contraindre,
Je vous povois assez louer, sans feindre
Je le ferois; mais je ne puis restreindre

(Ainsi qu'un corps tient en soy ce qu'il mange)
Vostre vertu, non le bout de la frange
Assez louer : car la louenge est moindre
Que la bonté qui ne se mue ou change.

La déclaration caractéristique suit immédiatement : l'homme ne peut rien par lui-même. La Rédemption a été un effet purement gratuit de la bonté de Dieu, qui ne cesse de veiller sur ses créatures avec une sollicitude que les pires fautes ne parviennent pas à lasser. La reine confesse le nombre « infini » de ses péchés, estimant sa vertu moins efficace qu'une *pomme* pour en obtenir rémission. Elle n'a mérité, dit-elle, que la damnation, à laquelle le don de la grâce pourra seul l'arracher. C'est uniquement par la participation aux mérites de la Passion que l'homme peut échapper au sort qui le menace. La part de la volonté divine dans le choix des élus, choix qui est ici présenté (p. 139) comme produit par une décision arbitraire du Créateur, puisque l'homme est incapable d'acquérir aucun titre à l'obtenir par sa propre vertu, est nettement affirmée. Dieu confère sa Grâce, et par là même la foi qui en est le signe, par un libre don. L'âme qui le reçoit devient inaccessible à toute crainte : une confiance absolue, que la reine exprime assez heureusement, demeure son lot au milieu de tous les assauts de « l'esprit infâme ». Nous n'insisterons pas davantage sur cette pièce qui ne renferme aucun autre trait saillant au point de vue de l'enquête qui se poursuit ici.

(*A suivre.*) ABEL LEFRANC.

Documents

LES ANCÊTRES FRANÇAIS DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

LA FAMILLE CRESP

Antoine Cresp, marchand sergier, natif de Grasse en Provence, fils de Monet Cresp, fut reçu habitant de Genève le 18 juillet 1558, et obtint la bourgeoisie de cette ville le

13 juillet 1559, en payant 8 écus. Il est un des quintaïeuls de Jean-Jacques Rousseau : celui étant l'arrière-petit-fils de Jean Rousseau et de Lydie Mussard, et la mère de celle-ci, Marie Mussard, née Cresp, étant la petite-fille d'Antoine Cresp.

Le troisième volume des *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, que M. Jacques-Augustin Galiffe a publié en 1836, contient un article sur la famille Cresp, d'après lequel Antoine Cresp se serait marié trois fois, ayant épousé : 1° Antoinette ...; 2° Elisabeth ...; 3° Honorade Girard.

Je pense que la mention du second mariage est une erreur de M. Galiffe, et qu'Antoine Cresp ne s'est marié que deux fois : 1° avec Antoinette Musse; 2° avec Honorade Girard, qu'il épousa le 21 septembre 1572 (contrat de mariage du 15 dit, p. 273 du volume unique des minutes du notaire Anastaise). Elle était née à Valence, et veuve de Sp. Vincent Meslier, ministre de la Parole de Dieu. Quant à cette Élisabeth que M. Galiffe a intercalée entre les deux autres femmes, elle avait pour mari *Jean-Antoine* Cresp, qui était frère de notre *Antoine* (*Registre du Conseil*, 29 avril et 6 mai 1569). Jean-Antoine Cresp fut reçu habitant de Genève le 2 septembre 1555, et bourgeois de Genève neuf ans après; il n'était pas aussi riche que son frère, paraît-il, car il fut admis gratuitement à la bourgeoisie. Le registre du Conseil lui donne à cette occasion des éloges :

15 août 1564. Jean-Antoine Cresp a présenté requeste pour estre receu à bourgeois. D'autant qu'il est personne de bonne affection, et qui s'est toujours bien acquité en la garde, arresté qu'on le reçoyve gratuitement. Et a juré.

Antoine Cresp fut le parrain d'un des enfants de son frère: Abraham, fils de Jean-Antoine Cresp et d'Élisabeth sa femme, baptisé à la Madeleine le 31 janvier 1564.

En inscrivant les enfants de Jean-Antoine Cresp au registre des baptêmes, les pasteurs omettaient parfois le premier de ses prénoms. Une fois, on le voit rétabli en surcharge (10 juin 1568). Deux fois, il est tout à fait omis (21 avril 1562 et 20 janvier 1566), en sorte que les enfants sont mis au nom d'An-

toine Cresp et d'Élisabeth sa femme. C'est là, sans doute, ce qui a induit M. Galiffe en erreur.

Un acte du notaire Michel Try (II, 296), en date du 18 mars 1573, mentionne Élisabeth Mugnier, *veuve en premières noces d'Antoine Cresp*, et en secondes noces, de Jacques Magnin. — A cette date, notre Antoine Cresp vivait encore : ce n'est donc pas de lui qu'il s'agit; mais sans doute encore là, nous devons reconnaître Jean-Antoine, désigné par le second seulement de ses noms de baptême. Dans les trois ans qui s'étaient écoulés depuis la dernière mention qu'on trouve de lui (au baptême de sa fille Marie, 19 novembre 1569), sa femme a eu, en effet, le temps de le perdre, de se remarier, et de devenir veuve une seconde fois. Quoi qu'il en soit, dans le dernier quart du XVIe siècle, nous ne trouvons plus, dans les registres genevois, aucune mention de Jean-Antoine Cresp et de ses enfants, à une seule exception près : sa fille Louise s'était mariée le 1er octobre 1564 à Jean Meille, natif de Beaumont en Provence (il y a deux localités de ce nom dans le département de Vaucluse); elle avait eu de lui un fils, Augustin Meille. En secondes noces, le 18 avril 1574, elle épousa Michel (fils de feu Martin) Dorier (*aliàs* Du Ryer, Doré, Dorrieu, du Ryeu), d'Orange, sellier, qui avait été reçu bourgeois de Genève, le 31 mai 1563; il était veuf de Jeanne..., qui lui avait donné plusieurs enfants, et qui était morte le 24 décembre 1573.

Michel Dorier et Louise Cresp eurent plusieurs enfants; et dans son testament du 8 mai 1586 (Jean Jovenon, VI, 41), Michel Dorier rend un bon témoignage à Louise Cresp, sa femme bien aimée; elle mourut en couches le 21 mai 1588; et le 4 août suivant, Michel Dorier se remaria; sa troisième femme lui donna aussi plusieurs enfants.

Revenons à notre Antoine Cresp. Comme tous les nouveaux bourgeois de la ville de Genève, il avait promis « d'achepter maisons dans icelle selon sa faculté », et il était heureusement assez riche pour faire honneur à sa parole. Le registre du Conseil (18 janvier 1571 et séances suivantes) établit qu'il était propriétaire d'une maison à Longemalle. Son commerce d'étoffes l'appelait à faire des voyages avec ses

associés Bernardin de Candolle et Jean de Miribel. On les voit se débattre à Chambéry contre les exactions des officiers du duc de Savoie (*Registre du Conseil*, 4 mai 1563) et à Annecy, contre la défense de déployer leurs marchandises (*Registre du Conseil*, 15 avril 1569).

Antoine Cresp fut père de neuf enfants. Les trois premiers, qui sont morts à Genève, ne paraissent pas y être nés. Ce sont :

1. Jeannette Cresp, † à 70 ans, 22 février 1615, veuve de deux maris, Antoine Marmand, et Sp. Pierre Agar, ministre de la Parole de Dieu à Romans et Châteaudouble en Dauphiné : « me voyant, dit-elle, estre parvenue en vieillesse honorable », elle avait testé le 12 mars 1614 (Etienne Bon, IV, 35).

2. Augustin Cresp, † à 27 ans, 10 juin 1580, après avoir testé la veille de sa mort (Jean Jovenon, IV, 424).

3. Marguerite Cresp, † 7 septembre 1558.

Les six enfants qui suivirent sont nés à Genève, et nous les trouvons mentionnés aux registres des baptêmes :

Temple de la Madeleine, 22 août 1558. Baptême de David, fils d'Antoni Crespe et d'Anthoynette, sa femme. — *Au registre des morts :* 17 novembre 1558, † David, fils d'Anthoine Crespe, de Grace en Provence, marchant, demeurant au Moulart.

Temple de Saint-Pierre, 7 mars 1560. Baptême de Susanne, fille d'Antoine Crespi et de sa femme Antoinette.

Temple de Saint-Pierre, 31 mai 1563. Baptême, par Th. de Besze, d'Élisabet, fille d'Antoine Crest et de Toinette Musse, sa femme.

Temple de la Madeleine, 26 janvier 1565. Baptême de Jean, fils d'Antoni Cresp et de Tonette, sa femme, présenté par Bernardin Cambole.

Temple de la Madeleine, 21 novembre 1567. Baptême de Jehan, fils d'Antoine Cresp et d'Antoinette, sa femme. — C'est ici la dernière mention d'Antoinette Musse ; on ne sait pas la date de sa mort.

Temple de la Madeleine, 12 juillet 1573. Baptême de Susanne, fille d'Antoine Crespe et d'Honorade, sa femme.

Antoine Cresp fut élu membre du Conseil des CC, le 8 janvier 1572, et fut nommé dizenier le 21 juillet de la même année. Le registre du conseil du 2 août 1574 nous donne la date de sa mort :

Augustin Cresp. Son père estant hyer allé à Dieu, arresté qu'on luy laisse continuer la dizaine jusques à ce qu'on y ayt autrement pourveu.

Antoine Cresp, dans son commerce et son industrie, était l'associé d'un autre Provençal, réfugié à Genève comme lui : Bernardin de Candolle; ils avaient une *foule*, soit moulin à fouler les draps, dans la petite île (minutes du notaire Pierre de la Rue, VIII, 456; acte daté du 16 novembre 1573).

Le filleul de Bernardin de Candolle, Jean Cresp, est mort sans doute en bas âge, puisqu'on redonna son prénom de Jean à son frère cadet. Le 5 février 1587, celui-ci épousa Ruth Janvier, baptisée 12 mars 1570, † 17 mars 1641. Le marié n'avait que 19 ans, l'épouse n'en avait pas encore 17; ils vivaient à une époque où les mœurs simples et sévères étaient favorables aux mariages précoces.

A 21 ans, Jean Cresp fut nommé membre du Conseil des CC, auquel son père et son frère Augustin avaient déjà appartenu, et dans lequel entra plus tard son fils Pyramus. La famille Cresp appartenait au haut commerce; tous ses membres étaient des notables.

Jean Cresp alla, le 27 mars 1595, chez le notaire Hugues Paquet, et lui présenta un testament mystique, scellé du scel de ses armoiries; le notaire enregistra ce fait dans ses minutes (XVI, 213); les témoins que le testateur avait amenés avec lui, donnèrent leur signature. Mais Jean Cresp voulut garder « rière luy » son testament, en sorte que nous ne le possédons pas.

Jean Cresp, qui mourut à 27 ans, avait eu cinq enfants, *quatre filles :*

Clermonde, née 4 avril 1589, † 19 février 1671;

Jeanne, née 16 février 1590. — Parrain : son oncle, spectable Pierre Agar. — Elle mourut en bas âge;

Marie, née 29 décembre 1590, † 9 mars 1652;

Dorothée, née 19 novembre 1592. — Parrain : noble Michel Roset. — *Au registre des morts :* 19 septembre 1595, † Dorothée, fille de feu honorable Jan Crespe, quand vivoit citoyen, agée de troys ans, morte de la petite vérolle en leur mayson à Longemale, sur les 6 heures, hyer au soyr;

Et un fils : Pyramus Cresp. Son baptême manque dans les registres, et c'est dommage : je m'imagine qu'il fut le filleul de Pyramus de Candolle, le neveu de Bernardin, et j'eusse aimé à en être sûr : toujours est-il que l'hypothèse est plausible.

Une nièce de Jean Cresp : Suzanne, fille d'Antoine Marmand et de Jeannette Cresp, s'était mariée (contrat du 31 mai 1588, Jean Jovenon, VI, 392) avec spectable Samuel Perrot, ministre du Saint-Évangile à Filly en Chablais (on le trouve plus tard établi à Massongy), fils de spectable Rouland Perrot. Après la mort de Jean Cresp, sa veuve s'étant remariée à Pierre Du Teil, docteur en médecine et maître chirurgien (baptisé 20 mai 1576, † 3 août 1623), la garde des intérêts des enfants fut donnée à Samuel Perrot, qui rendit ses comptes de tutelle le 28 janvier 1618 (Louis Pyu, notaire, V, 413).

Clermonde et Marie Cresp s'étaient mariées le même jour, 30 avril 1609, à deux frères, Jean et Pierre Mussard. La dot de chacune des deux sœurs fut de 2,850 florins, indépendamment d'une somme de 865 florins 8 sous, qui avait été dépensée pour elles, au temps de leurs fiançailles, en habits nuptiaux, etc. J'ai déjà dit que Marie Cresp fut la mère de Lydie Rousseau, née Mussard.

La veuve de Jean Cresp avait eu, pour sa part d'héritage, l'usufruit d'un capital de 2,830 florins, qui devait après sa mort se partager entre ses trois enfants. Au mois d'avril 1628, elle consentit (acte Melchisedech Pinault, VIII, 116) à ce que le tiers de cette somme fût livré, par avancement d'hoirie, à son fils Pyramus Cresp, « aux fins de faciliter ses affaires, et par la bonne volonté et amitié qu'elle luy porte ».

Pyramus Cresp, marchand drapier, se maria deux fois : 1° avec Élisabeth Bordier, qui lui donna des enfants morts en bas âge ; 2° avec Renée Fossa, d'une famille noble, originaire

de Crémone. M. Galiffe a fait erreur en disant qu'il est mort sans postérité : dans un acte du notaire genevois Bernard Grosjean (L, 53), en date du 5 avril 1679, nous voyons spectable Abraham Cresp, citoyen de Genève, fidèle ministre du saint Évangile en la ville d'Orbe, donner une procuration pour recueillir quelques bribes de l'héritage de sa mère Renée Fossa, † à 58 ans, le 24 janvier 1660, ainsi que sa part dans l'héritage de sa tante Anna Fossa, † 8 mars 1679.

C'est aux généalogistes vaudois qu'il appartient de nous dire les destinées ultérieures de la famille Cresp.

En feuilletant tous les documents d'archives qui ont été énumérés dans ces pages, — et il y en a d'autres encore, que j'ai épargnés au lecteur — nous n'avons nulle part entendu résonner une note personnelle ; il n'y a point d'accent, point de vie dans toutes ces paperasses ; et l'histoire de la famille Cresp, telle que nous avons pu la reconstituer, n'est éclairée que d'une lumière terne. Tout secs qu'ils soient, les faits parlent cependant ; et de l'entourage que nous avons vu réuni auprès des trois générations qui se sont succédé à Genève, quelque chose se dégage avec certitude : la famille Cresp était très honorable et considérée, et elle appartenait à la haute bourgeoisie. Si, dans le caractère de Jean-Jacques Rousseau, quelque part héréditaire se rattache à cette souche provençale, et à sa trisaïeule Marie Cresp, ce legs doit avoir été précieux et de bon aloi.

EUGÈNE RITTER.

LES PAROISSIENS DE SAINTE-CATHERINE DE HONFLEUR

LEUR CURÉ ET LE PASTEUR

EN 1659

Il ne faut pas s'imaginer que le clergé catholique a toujours eu à l'égard du protestantisme l'attitude intransigeante qui le distingue de nos jours. Il suffit de parcourir les mémoires du XVIIe siècle, antérieurs à la Révocation, pour voir qu'en beaucoup de lieux, non seulement protestants et ca-

tholiques se fréquentaient librement et familièrement, mais qu'il y avait entre les ministres des deux confessions des rapports souvent courtois et aimables. On pourrait citer des évêques qui échangeaient des visites avec des pasteurs P. R. de leur diocèse. Les convictions réciproques restaient intactes, mais on ne croyait pas devoir leur sacrifier l'humanité et la politesse.

Au XVIIIe siècle, alors que le protestantisme passait pour avoir été extirpé de France et n'exister plus que sur la terre du Refuge, c'étaient des prêtres catholiques, comme les abbés Bignon et de Louguerue, qui tenaient certains pasteurs exilés au courant du mouvement littéraire de leur mère patrie (*Bull.*, 1889, 220). — Après la réorganisation des cultes par Napoléon Ier il y eut aussi quelques années où curés et pasteurs ne se croyaient pas obligés de se tenir mutuellement en quarantaine. Je pourrais citer une ville du centre où ils entretenaient de si bons rapports qu'ils se suppléaient mutuellement lorsque l'un des deux était obligé de s'absenter. Notre Bibliothèque doit même à ces amicales relations un dossier fort important sur l'histoire de l'Église huguenote de cette ville qui, grâce à elles, avait émigré de la cure au presbytère réformé.

Mais toutes les fois que les Jésuites ont eu la haute main dans la direction de l'Église romaine, leur premier soin a été de remplacer la paix par la guerre. On sait que la Révocation a été, comme toutes les réactions cléricales féroces, leur œuvre de prédilection.

En 1659, à Honfleur, comme partout en France, on était à la veille des premières mesures d'hostilité déclarée contre les P. R. De là sans doute l'esprit intolérant qui animait la fabrique de l'Église Sainte-Catherine et lui faisait affirmer, dans une délibération officielle, que les bonnes relations qui existaient entre le curé et le pasteur étaient *un scandale*.

Nous devons la communication de cette curieuse et instructive délibération, conservée aux archives du Calvados (série G), au conservateur de cet important dépôt, M. Armand Bénet. Il veut bien nous apprendre que divers documents concernant le Consistoire réformé de Honfleur font partie

des archives hospitalières de cette ville et ont été par lui analysés dans un inventaire qui paraîtra prochainement.

N. W.

Registre des délibérations faites par les curé, trésoriers et paroissiens de Sainte-Catherine de Honfleur, touchant les affaires du trésor et fabrique, de 1617 à 1672.

Du 6e jour de janvier 1659, au banc du trésor et fabrique de l'église parroissiale de Sainte-Catherine d'Honnefleur, issue de la grande messe.

Se sont comparus Me Ollivier de Valsemé, Mes Jean Anfray, Jean Taillefer, Jacques et Pierre Barbel, Robert Pépin, sieur du Taillis, Jean Jourdain, appoticaire, Charles Thierry, eschevin au gouvernement de lad. ville, etc.

Lesquels, en exécution des semonces qui ont esté publiquement faictes au prosne de la grande messe parroissiale qui a esté ce jourd'huy célébrée par le sieur Le Thenneur, pbre., faissant les fonctions curialles pour l'absence du sr curé, ayant esté mis en deslibération par la lecture qui faicte a esté de l'adjournement donné ausd. parroissiens le jour d'hier, issuee et sortie de la grande messe, instance dud. sr curé[1], à comparoir demain par-devant Monsr le baillif de Rouen ou Monsr son lieutenant au Pont-Lévesque, prétendant faire ordonner qu'il sera procédé à l'eslection et nomination d'un trésorier au lieu et place de Charles Jean, sr du Perron, dont les fonctions cessèrent le dimanche 29e décembre, ayant voulu taire que Me Guillaume Robinet, licentyé aus loix, advocat, avoit esté en sa présence nommé pour l'un desd. trésoriers, soubs prétexte que par un dépit tout particulier et sans aucun juste subjet led. sr curé s'estoit retiré de l'assemblée deslibérant sur le faict de lad. nomination, suivant la publication qu'il en avoit personnellement faicte, ainsy qu'il est accoustumé en tel cas pour le bien et advancement des affaires de lad. fabrique, lad. deslibération et nomination ayant esté présentement leuee, pris et retiré l'advis de tous les dessusd., suivant lequel uniforme, et néantmoins l'absence dud. sr curé et dud. sieur Le Thenneur, arresté a esté que lesd. sieurs trésoriers deffendront aud. adjournement, duquel ils demanderont main levée, tant en leur nom que de tous lesd. parroissiens, avec intérests et despens comme d'induee véxation, pour avoir esté lad. deslibération et nomination bien et deubment faicte, que led. Robinet

1. Jean Bicherel, licencié aux lois.

a acceptée par les fonctions qu'il en a rendus la sepmaine dernière au veu et sceu dud. s^r curé et desd. parroissiens.

Et en outre plus, deslibérans sur le faict du scandale qui naist de la hantise et conversation journalière qu'a led. s^r curé avec le ministre et autres personnes de la religion prétenduee réformée, beuvant et mangeant avec led. ministre et autres en plusieurs et diverses compaignies, dont toute la ville reçoit confusion, qui procède du mespris du culte de Dieu et de l'honneur deub à son caractère, ainsy qu'il sera suffisamment vérifié, que très humbles remonstrances seront faictes à justice par tout où il appartiendra sur le faict de l'importance de lad. hantise et fréquentation, pour sur ce estre pourveu selon la disposition des saincts décrets et canons de l'Eglize, et qu'à l'advenir les gaiges dud. s^r curé seront reiglés à proportion des forces, facultés et aumosnes qui se font en lad. église, ayant esgard aus fonctions dud. s^r curé et à ses distractions contraires à l'intention des fondateurs des biens de lad. église... lesquelles gaiges seront reiglés par cognoissance de cause ainsy qu'il sera à faire par raison, etc.

UN PRÊTRE SAINTONGEAIS CONDAMNÉ AUX GALÈRES

POUR AVOIR ÉTÉ TOLÉRANT

Août 1731

Dans l'Ouest comme dans le Midi, bien des familles secrètement protestantes n'auraient pu se fonder et exister en dépit d'une législation inique et barbare si, à côté d'un clergé sans cesse préoccupé de dénoncer et de poursuivre les hérétiques, il ne s'était pas trouvé des prêtres opposés à la violence et peu convaincus de la justice et de l'efficacité de cette législation. Ces prêtres s'efforçaient d'être tolérants. Ils mariaient les protestants qui, pour ne pas être publiquement traités de concubinaires, recouraient à leur ministère. Ils ne leur demandaient pas l'abjuration formelle qui leur aurait été d'ailleurs refusée, en quoi ils désobéissaient aux règles de l'Église catholique romaine. Mais ils obéissaient à un sentiment d'humanité, à un Dieu qu'ils ne pouvaient trouver dans les règles féroces de cette Église. Il ne nous appartient

pas de les juger, n'ayant pas sous les yeux tous les éléments du procès.

De même nous ne décréterons pas que les protestants qui s'adressèrent à ces prêtres eussent mieux fait de ne pas se marier ou de s'adresser à un pasteur du Désert. Cette dernière démarche n'était pas toujours possible, car on dut souvent interrompre le culte du Désert pour laisser passer un redoublement de persécution. Ainsi, pendant les années qui suivirent la terrible Déclaration de 1724 et où précisément d'autres prêtres, comme *Mathurin Hognan* à Gemozac et le prieur *Chalbos*, dans les Cévennes, rendirent service aux nouveaux convertis (*Bull.*, 1892, 192, et 1893, 199). Ces nouveaux convertis avaient, il est vrai, l'alternative de ne pas se marier ou d'émigrer au péril de leur vie. Or, les solutions qui nous paraissent aujourd'hui les plus simples et les plus conformes à la logique rectiligne de la sincérité absolue n'étaient pas alors aussi simples et aussi praticables qu'on pourrait le croire. Je me contente donc de constater, à la lumière du document inédit que je conseille de méditer attentivement, que, pour le prêtre tolérant comme pour les protestants qui profitèrent de sa tolérance, les conséquences de ces mariages illégaux furent désastreuses.

Arthur Deguip, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Léger[1], diocèse de Saintes, fut emprisonné, interrogé, jugé et condamné « *à servir le roi à perpétuité dans ses galères en qualite de forçat* », sans compter les dépens du procès et une forte amende. Quant à ceux qu'il avait mariés par son ministère, ils furent condamnés à des amendes diverses, à divorcer de fait, « à peine de punition exemplaire », et à se présenter devant l'évêque de Saintes pour se conformer aux conditions qu'il lui plairait de leur imposer, s'ils désiraient être remariés régulièrement. Enfin, ceux qui avaient eu l'imprudence de servir de témoins aux actes — désormais assimilés à des crimes — commis par ce prêtre et par ces laïques, furent aussi poursuivis et condamnés à des peines diverses.

1. *Saint-Léger-en-Pons* (Charente-Inférieure). La localité nommée *Veau* dans le document est *Vaux*, près de Royan.

Et c'est ainsi qu'un clergé réputé infaillible intermédiaire entre Dieu et les hommes faisait l'éducation de ces derniers, en France, et les introduisait dans la pratique de la vraie piété, en l'an de grâce 1731. N. W.

Condamnation du prêtre Deguip
et de plus de trente nouveaux convertis.

Entre le procureur du roy au présidial et séneschal de Saintes demandeur en contravention aux Édits et déclarations de Sa Majesté concernant les cérémonies et formalités quy doivent être observées dans la célébration des mariages d'une part,

Et Jean Arthus Deguip, prêtre et vicaire perpétuel de Saint Léger, prézent diocèze, détenu ez prizons royalles de la présente ville, défendeur d'autre,

Et *Izaac Salmon, Marie Vigniaud, Pierre Constant Raboteau, Anne Brard, Pierre Lys, Jeanne Thibaudeau, Pierre Buhet* et *Suzanne Thirion, Jean François Pinson, Henriette Guillon, Daniel Roy, Bénine Magdelaine Chevallier, Jean Raimon, Marie Chesneau, Jean Bastard, Marie Galliot, Nicolas Gastineau, Marie Auriaud, Jean Seguinard, Magdelaine Goguet, Pierre Chaillé, Jeanne Boinard, Francois Petit, Marie Hardy, Jacque Guérin, Elizabeth Lembert*, tous prétendus mariés par ledit sieur Deguip et décrétés d'ajournement personnel, d'autre,

Et les nommés *Durand*, capitaine de navire, *Dauphin Egreteau, Jean Vigniaud, Daniel Valentin, Guillaume Roy, Jean Guillon de Laguerenne, Samuel Pinson, André Tourtelot, Jean Raclet, Laurion des Aubuges, Jean Paviot, Pierre Paviot, Francois Thirion, Benaste, Jean Lys, Isaac Goguet des Egaux, Jean Villaine, Jean Thirion, Pierre Thibaudeau, Dauphin Egreteau*, témoins desdits mariages décrétés d'un soit ouy, deffandeurs aussy d'autre, —

Veu le procès instruit à lofficialité conjointement avec nous, plainte, charge et information, décret de prize de corps, décerné contre le s^r^ Deguip, prêtre et vicaire de St Léger accuzé; — interrogatoire d'iceluy, sent^ce^ de règlement extraordinaire, recollem^t^ des témoins ouys en l'information et confrontation d'iceux audit accuzé; — certifficats d'impartition de bénédiction nuptiale; — sent^ce^ déffinitive rendue par le S^r^ official de Saintes contre ledit Deguip, qui le livre au bras séculier pour le procès luy être fait et parfait; — relation du greffier de l'officialité de la lecture de laditte sent^ce^ faite audit Deguip aux prizons de l'officialité; — extrait du registre

d'écrou dudit Sr Deguip ès prisons royalles de la présente ville; — interrogatoire d'iceluy pris ès dittes prisons; — la plainte charge et information faite à la requête du procureur du roy contre les sudits mariages dénommés dans les sudits certifficats d'impartition de bénédiction nuptialle; — décret d'ajournement personnel et sera ouy contre lesdits accusés, interrogatoire d'iceux, sent^ce de règlement extraordinaire rendues à l'aud^ce contre les accusés, recollement des témoins en leur déposition et confrontation auxdits accusés, répéttition des accusés en leur interrogatoire, confrontations d'accusés et audit Sr Deguip; — requête de Daniel Roy et Benine Magdelaine Chevallier, de Jean Bastard et Marie Galliot, Jacque Guérin, marinier, et Elizabeth Lembert, Izaac Petit, cordonnier, et Marie Hardy, de Pierre Chaillé, capit^ne de navire, et Jeanne Boinard, de Jean Raimon et Marie Chesneau, de Jean Seguinard, capit^ne de navire, et Magdelaine Goguet, de Nicolas Gatineau, meunier, et Marie Auriaud, aux fins de leur relaxance et raport de leur translation de domicille, sauf lesdits Bastard et Guérin et leurs fiancées [1] énoncé en leurditte req^te; — autre requête de Jean Lys dit Lagatine, témoin du mariage de Pierre Lys aux fins de sa relaxance et être tiré de l'instance; — et les procez-verbaux des assignations données aux témoins et accuzés pour être ouys accuser et confronter, avec notre ordonnance du 23 de ce mois, portans que les deffaillants seront assignés par une seule proclamation à la porte de l'auditoire; — procez-verbal de proclamation en conséquence deuement sellé et controllé ainsy que les autres procez-verbaux cy dessus mentionnés; — ensemble les conclusions des gens du roy du 22 du présent mois signées Mesnar; — auditions des accusés prises derrière le barreau et celle dudit Sr Deguip prise sur la sellette; — et autres pièces de la procédure, et tout considéré, —

Nous avons déclaré et déclarons ledit Jean Arthus Deguip dûement atteint et convaincu d'avoir contrevenu aux édits et déclarations du Roy et formes prescrittes par l'Église dans l'impartition des bénédictions nuptialles, aux nouveaux convertis, pour réparation de quoy l'avons condamné et condamnons à servir le roy à perpétuité dans ses galleres en qualité de forçat, et en la somme de cinquante livres aplicable, moitié à l'église de St Léger et moitié à celle de Veau, et en dix livres d'amande envers le roy et aux dépans des procédures le consernant.

Et faisant droit sur les cas resultans de la procédure, avons dé-

1. Lisez leurs femmes.

claré et déclarons lesdits Izaac Salmon et Marie Vigniaud, Pierre Constant Rabotteau et Anne Brard, Pierre Lys et Jeanne Thibaudeau, Pierre Buhet et Suzanne Thirion, Jean François Pinson et Henriette Guillon, dûement atteints et convaincus d'avoir contrevenu aux ordonnances royaux et aux formes prescrittes par l'Église dans la célébration de leurs mariages, pour réparation de quoy nous les avons condamnés et condamnons chacun d'eux, en la somme de vingt livres aplicable aux réparations de l'église de leur paroisse et en dix livres d'amande envers le roy, le tout payable solidairement par les deux prétendus mariés. Et leur enjoignons de se retirer incessament devers le sieur evesque de Saintes pour, après leur avoir imposé une pénitance salutaire, être de nouveau procedd é à la célébration de leur mariage par tels prêtres qui seront commis par ledit sieur evesque. Et jusqu'à ce leur faisons inhibitions et deffences de se hanter et fréquanter, à peyne de punition exemplaire, information préalablement faitte par nous lieutenant criminel au présent siège pour, les informations faites et raportées, y être sur les conclusions du procureur du roy, pourveu de tel décret qu'il apartiendra, et aux dépans des procédures chacun les concernant entre les deux mariés.

Et à l'égard des requêtes a nous présentées par Daniel Roy et Benine Magdelaine Chevallier, jointes au procez avec leur relation de translation de domicille avant le règlement extraordinaire, de Jean Séguinard et Magdelaine Goguet, de Jean Raimon et Marie Chesneau, de Pierre Chaillé et Jeanne Boinard, d'Isaac Petit et Marie Hardy, Nicolas Gatineau et Marie Auriaud, sur leur relation de translation de domicille par eux nouvellement raportée, nous ordonnons qu'il sera plus amplement informé de la veritté des sudittes translations.

Et en ce quy regarde les requêtes de Jaque Guérin et Elizabeth Lembert, de Jean Bastard et Marie Galliot, nous ordonnons que, dans le mois prochain pour tout délay, ils feront preuve de leur actuel domicille en la paroisse de Veau, le temps prescrit par les déclarations du roy.

Et en ce quy concerne Jean Seguinard certifié être en mer, fiancé avec Magdelaine Goguet, qu'il sera fait suitte au décret d'ajournement personnel contre eux décerné.

Et faisant droit à la requête de Jean Lys, témoin du mariage de Pierre Lys, nous l'avons mis hors de cour.

Et à l'égard de Jean Guillon sieur de la Guerenne, Samuel Pinson, André Tourtelot, Jean Raclet, Lorion des Aubuges, Pierre

Paviot, Pierre Thirion, Pierre Thibaudeau, Benaste, Jean Thirion, Isaac Goguet, Jean Villaine, Jean Vigniaud, témoins des mariages desdits Pinson, Rabotteau, Pierre Lys, Buhet et Salmon, nous les avons pareillement déclarés et déclarons duement atteints et convaincus d'avoir favorisé lesdits mariages au mépris des édits déclarations et ordonnance du roy et formes prescrittes par l'Église, pour raison de quoy les condamnons chacun en trois livres d'amande envers le roy et trois livres aplicables à l'église de leur domicille et aux dépans des procédures chacun les concernant.

Et à l'égard de Dauphin Egreteau témoin du mariage de Daniel Roy, nous ordonnons qu'il sera plus amplement informé sur le dény par luy fait d'y avoir assisté, et qu'il sera fait suitte au décret décerné contre Daniel Valentin, Guillaume Roy, Durand, capit^ne de navire, Jean Paviot, témoins inconnus ou en mer.

Ordonnons, en outre, qu'il sera informé à la diligence du procureur du roy contre tous ceux quy sont déclarés prétendus mariés dans les réponces aux interrogatoires dudit Deguip, et contre les témoins qui varient sur le domicille d'iceux, pour, l'information faite et devers nous raportée, être ordonné ce qu'il apartiendra.

Et que la présente sentence sera leue, publiée et affichée dans l'étendue de la présente Seneschaussée, partout où besoin sera.

Fait à Saintes, en la chambre du conseil du siège présidial de Saintes [1], le vingt sept aoust mil sept cent trente un.

Ont signé : MERCIER. E. ROBERT DE ROCHECOUSTE. BERRY.

Et ledit jour la sentence cy-dessus a été levée et énoncée audit Jean Arthus Deguip, accuzé, étant aux prisons royales de la présente ville, par moy, greffier en chef soussigné,

BRUNET, *greffier*.

Mélanges

NOTES SUR L'ÉGLISE DE PARFONDEVAL

Le jour de Noël 1896 est décédé M. *Auguste Beuzart-Daret*, né en 1815, représentant de Parfondeval [2] au consistoire de

1. Archives de la Charente-Inférieure, copie communiquée par M. M. de Richemond.

2. Arr. de Laon (Aisne). Parfondeval compte moins de 500 habitants, mais 145 sont protestants.

Saint-Quentin depuis un demi-siècle, député au Synode général de 1872. La mort de cet « ancien », qui présidait chaque dimanche un des cultes publics et conservait les plus fortes traditions de nos vieilles Églises, m'a donné l'idée de rédiger quelques notes provenant en partie des souvenirs de M. Beuzart, en partie d'ouvrages sur l'histoire locale ; sauf quelques lignes de M. Douen[1], le *Bulletin* n'a jamais parlé de Parfondeval.

Cependant cette petite Église de Thiérache est peut-être une des plus anciennes de France, une de celles que fondèrent, vers 1525, des gens qui étaient allés « faire la moisson en France », et avaient entendu, à Meaux et aux environs, Briçonnet et Lefèvre d'Étaples. Au XVIIe siècle il y avait à Chéry[2], suivant la tradition locale, « un noble » qui faisait prêcher un ministre dans son château, et les huguenots y venaient de très loin[3]. Mais toute trace de cette première Église disparaît à la Révocation. Les noms des réfugiés, dont les biens sont alors saisis (*Maireau*, *Jumelet*), ne subsistent plus aujourd'hui; mais il y a à Chéry un Jacob *Bizeux*[4] dont nous retrouverons les descendants.

Pendant quarante années nous ne savons plus rien; cependant l'Église vit encore. Voici, en 1729, devant le tribunal de Laon, la veuve *Darrest* (précisément une aïeule de feu Mme Beuzart) et un religionnaire inculpés d'avoir chanté dans les rues, à une noce de prétendus Réformés, une chanson commençant par ces mots :

Les abbés vont souvent chez vous,
Iris, qu'y vont-ils faire ?

et avoir dit aux violons : « Vous jouez comme les curés chantent[5] ».

1. *Bull.*, t. VI [1859], p. 524 et 564.
2. Également dans le canton de Rozoy, sur la Serre.
3. En effet, après la destruction du temple de Gercis en 1665, l'Église fut recueillie par le sieur *d'Auroux* (Élie Benoît, III, 593; *Franc. prot.*, 2e éd., I, col. 586).
4. Douen, *loc. cit.* On trouve aujourd'hui, dans le département du Nord, une famille *Mériaux*, encore en partie protestante. Elle est originaire de Saulzoir (comm. de M. A. Daullé).
5. Combier, *Étude sur le bailliage de Vermandois*, Paris, Leroux, 1875, t. III, p. 494.

A partir du 19 juillet 1758, sur les registres de baptêmes de la paroisse de Rozoy-sur-Serre, les enfants sont qualifiés tantôt : « de N. N. faisant profession de la R. P. R. », tantôt « fils naturel, fille naturelle »[1]. Cependant les mariages des parents sont bien inscrits sur les registres de... Tournai. Les protestants allaient *à plus de cent kilomètres*[2] faire bénir leur union par le pasteur de l'Église wallonne, mais ensuite la loi civile, en les forçant à faire baptiser leurs enfants par le curé, refusait de reconnaître la légitimité de cette union. D'après une tradition que m'a communiquée Mme *Chemin*, une *Froment*, son arrière-grand'mère, aurait été la première à aller ainsi à Tournai. Les registres de la Barrière publiés en 1894 renferment 20 actes de mariage entre gens de Parfondeval, ou de Parfondeval et de Landouzy, de 1749 à 1783 : le premier entre Ambroise *Delahaye* et Marie *Savigny*. Puis viennent (1750) les *Bisseux* et *Lavenant*, précisément deux familles qui se souviennent d'avoir été protestantes dès avant la Révocation.

Car d'autres, les *Beuzart* en particulier, savent qu'ils ont été catholiques jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ; leur premier mariage à Tournai est de 1768, et ils figurent trois fois parmi les 49 habitants de Parfondeval inscrits de 1762 à 1773 comme membres de l'Église wallonne. C'est là un fait beaucoup plus général qu'on ne le sait généralement : un mouvement accéléré vers le protestantisme s'est produit parmi les populations rurales du Nord et du Centre[3] pendant les trente ans qui précèdent la Révolution; il a été alors arrêté net par la prédominance des préoccupations politiques. Si la prédication des pasteurs du Désert, tels que *Briatte*[4], fut pour beaucoup dans les origines de ce mouvement, il dut ses progrès remarquables au bon exemple donné, dans la vie privée ou publique, par les simples fidèles, anciens protestants ou nouveaux convertis (appelés *néofites* à Tournai).

1. Mien-Péon, *Histoire du canton de Rozoy*, in-8°, 1887, p. 285.
2. Par Leuze, Neuve-Maison (près Hirson), Valenciennes, Lecelles (Saint-Amand) et autres localités où il y avait aussi des protestants.
3. Cf. P. de Félice, *Mer, son Église réformée*, p. 185, n. 3.
4. De Serain en Cambrésis, aujourd'hui dans l'Aisne comme Parfondeval, mais à la frontière du Nord.

En voyant ces familles honnêtes, les voisins se « retournaient », comme on dit encore là-bas. La mère de M. Beuzart était catholique; en allant, jeune fille, apprendre la couture chez une protestante, elle vit la Bible toujours sur la table, la lut, se convertit malgré ses parents, et s'enfuit à Landouzy, sans qu'on sût ce qu'elle était devenue, pendant plusieurs mois, pour se faire préparer et recevoir à la sainte Cène. Quant aux *Beuzart*, également catholiques, ils entendirent un jour un jésuite prêcher contre les protestants, et, avec d'autres catholiques indignés de la violence de ce langage, ils fréquentèrent depuis lors les assemblées protestantes. Un vieillard de mon ancienne paroisse, à l'autre extrémité du même consistoire, m'a raconté que son grand-père, lorsqu'il s'était « fait protestant », était allé scier dans l'église de Montbrehain sa place sur un banc, pour que personne n'allât plus y entendre l'erreur; un autre m'a dit que son aïeul, la première fois qu'il assista au prêche à Serain, fut si ému et trempé de sueur que « sa quemise étoit toute collée à sen dos »[1].

Les protestants de Parfondeval se réunissaient la nuit au hameau des Froidsmonts dans une grange remplacée aujourd'hui par celle de M. *Décanceaux*[2]. On plaçait un homme à la porte pour faire le guet; une fois, les archers furent prévenus par quelqu'un qui avait entendu le chant des psaumes, mais les fidèles eurent le temps de s'enfuir. Le curé Catoire, irrité de voir ses paroissiens ainsi « retournés » en masse, « au lieu de réfuter les arguments tirés de l'Évangile par une femme chez laquelle il était entré, saisit le livre et le mit en pièces[3].

1. Je puis ajouter à ces traditions un fait qui m'a été raconté par un ancien avoué catholique et qui se rapporte, si je ne me trompe, à la même région : Dans la première moitié de ce siècle les protestants y jouissaient d'une telle véracité que, dans les procès, on ne leur demandait pas de prêter serment, parce qu'on était persuadé qu'ils disaient la vérité. N. W.

2. Gérard-Nicolas *Décanceaux*, de Dohis, village catholique sur la route de Landouzy, épouse en 1771 à Tournai Élizabeth *Lavenant* (*Reg. de la Barrière*, p. 201).

3. Douen, *loc. cit.* — Sur les difficultés entre l'Église de « la rue des Bœufs (Landouzy) et dépendances (Parfondeval ?) » avec le pasteur *Bellanger*, et « les persécutions survenues (en 1777 ?) », voy. décision XXIV du synode

Après l'édit de tolérance (1787) les protestants firent le culte dans un fournil. En 1805 fut construit un temple remplacé en 1859 par l'édifice actuel. Un document de cette époque porte : « Parfondeval et dépendance : population [protestante] 202. Son industrie est tisserands et marchands. Noël *Le Noble* ancien du consistoire [1]. »

Après la réorganisation des cultes l'Église de Parfondeval dépendit d'abord du consistoire de Monneaux (1803), puis de celui de Saint-Quentin (1828); elle fut rattachée comme annexe (1834) à la paroisse de Landouzy créée en 1831. Les protestants y augmentent en nombre ; ils ont fourni à nos Églises dans le cours de ce siècle, trois pasteurs exerçant actuellement le saint ministère : M. Jonathan *Bisseux* à Walincourt, M. Théodore *Bisseux* à Saint-Antonin, M. Paul *Beuzart* à Nauroy.

JACQUES PANNIER,
ancien pasteur à Nauroy.

Corbeil, janvier 1897.

SÉANCES DU COMITÉ

24 *novembre* 1896.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, J. Gaufrès, A. Lods, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville, E. Stroehlin et N. Weiss. MM. F. Kuhn, W. Martin et G. Raynaud se font excuser.

M. le Président ouvre le nouvel exercice de la Société en exprimant l'espoir que Dieu lui permettra d'accomplir son œuvre en 1897 comme en 1896. La mort vient de faire un nouveau vide dans nos rangs en enlevant subitement M. O. Douen qui assistait encore à l'avant-dernière séance. C'était un de nos membres les plus assidus, et un de ceux qui se servaient le plus de notre Bibliothèque. M. le pasteur Othon Cuvier qui vient de mourir, chargé d'années,

des provinces de Thiérache, Picardie, Cambrésis, Orléanais et Berry, à Bohain en 1779 (Hugues, *Synodes du désert*, t. III, p. 287).

1. *Papiers Rabaut*, bibl. de la Société. Tableau de l'organisation de l'Eglise consistoriale réformée de Moineaux, publié par A. Daullé, *Chronique du consistoire de Saint-Quentin*, 1890, p. 12.

à Nancy, était aussi un de nos plus chauds amis et bienfaiteurs. Le départ de ces deux hommes est une perte réelle pour la *France Protestante.*

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal des deux dernières séances, et l'exposé du sommaire des *Bulletins* de novembre et de décembre, M. le Président introduit Mes Poletnich et Tollu, notaires à Paris. M. Charles Read prend place au fauteuil de la présidence et donne lecture entière :

1° De deux actes des 15 novembre 1895 et 10 mars 1896 aux termes desquels M. le baron F. de Schickler fait donation entre vifs et irrévocable à la Société de l'Histoire du Protestantisme français de l'immeuble situé rue des Saints-Pères, 54, à Paris, et ce sans réserve quelconque ;

2° De l'ampliation du décret de M. le Président de la République française, en date, au Havre, du vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, dont voici le texte :

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES
BEAUX-ARTS ET DES CULTES

Cabinet

N°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu les actes authentiques des 5 novembre 1895 et 10 mars 1896, par lesquels le sieur Fernand-David-Georges de Schickler a fait donation à la Société de l'Histoire du Protestantisme français d'un immeuble sis à Paris, 54, rue des Saints-Pères,

Vu le certificat de vie du donateur,

Vu les renseignements recueillis sur sa situation de fortune,

Vu le plan de l'immeuble donné et l'état des locations s'élevant à 6,350 francs,

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire du Protestantisme français en date du 10 mars 1896,

Vu la situation financière de la Société, le décret du 13 juillet 1870 qui l'a reconnue d'utilité publique et les statuts y annexés,

Vu l'avis en forme d'arrêté du Préfet de la Seine en date du 2 juin 1896,

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue :

ARTICLE PREMIER.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, association reconnue d'utilité publique, est autorisée à accepter, aux clauses et conditions énoncées, la donation faite à son profit par le sieur Fernand-David-Georges de Schickler en vertu des actes authentiques des 15 novembre 1895 et 10 mars 1896, et consistant en un immeuble sis à Paris, 54, rue des Saints-Pères, et servant de siège social à l'Association.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Havre, le 23 juillet 1896.

Signé : FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : A. RAMBAUD.

Pour ampliation :
Le chef de bureau au cabinet,
Signé : LEROY.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité de la Société prend les résolutions suivantes :

I. La donation faite par M. le baron F. de Schickler à la Société de l'Histoire du Protestantisme français de la propriété sise à Paris, rue des Saints-Pères, 54, est acceptée définitivement sous les charges et conditions résultant des deux actes reçus par Me Poletnich, notaire à Paris, les 1er et 15 novembre 1895 et le second, le 10 mars 1896.

II. La maison sise à Paris rue des Saints-Pères n° 54 faisant l'objet de ladite donation sera affectée aux services et à l'installation de la Bibliothèque au fur et à mesure des besoins de la Société.

III. MM. G. Bonet-Maury et Ch. Read sont délégués à l'effet de faire constater par acte régulier la présente acceptation, engager la Société à l'exécution des charges et conditions qui lui sont imposées, remplir toutes formalités hypothécaires sur ladite donation et notamment les formalités de purge des hypothèques légales, signer

tous actes et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Bibliothèque. — A signaler quelques papiers remis pour elle à M. F. Borel, par M. Tournier, pasteur en Algérie. Ce sont les procès-verbaux, jusqu'ici inconnus, de quelques synodes du Désert en Dauphiné que M. F. Borel fera paraître dans le *Bulletin*, afin de compléter les publications sur le même sujet, de MM. E. Hugues et E. Arnaud.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

H.-M. Baird. **Les Huguenots et la Révocation.** — H. Menu. **Traditions historiques du XVIe siècle. — L'expédition de la Tête de l'amiral Coligny à Rome.** 1 brochure in-12 de 23 pages; Châlons-sur-Marne, 1896. — E. Henry. **Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Église réformée de Sedan.** 1 vol. in-8 de 107 pages, tiré à 100 ex. numérotés; Sedan, impr. J. Laroche, 1896.

Exegi monumentum! Combien peu de travailleurs peuvent, avant la fin de leur carrière, la résumer en ces deux mots : j'ai élevé le monument de mes rêves d'écrivain. M. le professeur Henry-M. Baird, de l'Université de New-York, aurait pu les inscrire en tête des deux gros volumes qu'il achevait le 12 juillet 1895 sur *Les Huguenots et la Révocation*[1]. Le 15 septembre 1879, il signait la préface de la première partie de son *Histoire de la Réforme en France* (*Bull.*, 1880, 281), le 24 août 1886, celle des deux volumes qui la conduisaient jusqu'en 1610 (*Bull.*, 1828, 52), et le voici au faîte de son monument. Je l'en félicite au nom de tous les protestants, plus vivement encore que je le faisais quand, il y a seize ans, je rendais compte de son heureux début. Il faut une force de volonté, une énergie de travail qui paraissent plus fréquents aux États-Unis que dans notre vieille Europe, pour achever en moins de vingt ans, une aussi grande tâche.

Ces deux derniers volumes, que je voudrais recommander chau-

1. *The Huguenots and the revocation of the edict of Nantes*, deux volumes de 566 et 604 pages in-8° (Index). New-York, Charles Scribner, 1895. Les titres des deux parties précédentes, en deux volumes chacune, sont *The Rise of the Huguenots* et *The Huguenots and Henry of Navarre.*

dement à tous ceux qui peuvent lire l'anglais, sont les plus riches et les plus développés de tout l'ouvrage. Je ne puis songer à en analyser ici les 1200 pages bourrées de faits, de dates, de noms habilement, intelligemment classés suivant l'ordre chronologique. Elles nous montrent le peuple huguenot essayant vainement de défendre contre le clergé catholique et le gouvernement les garanties de l'édit de Nantes, écrasé à la Rochelle en 1629, s'efforçant de réparer ses brèches sous Richelieu et Mazarin, entravé sourdement, puis de plus en plus ouvertement par les mesures restrictives qui, de 1660 à 1685, ne laissent presque rien subsister de la charte de 1598, — pour succomber enfin en 1685, livrer le combat suprême des Camisards, renaître miraculeusement de ses ruines et faire placer, en 1789, la liberté de conscience à la base de toutes les autres libertés. — Aucune source d'information n'a été négligée pour donner de cette tragique histoire un aperçu aussi exact, aussi complet que possible.

Souvent on nous demande d'indiquer un bon ouvrage à ceux qui désirent étudier notre histoire sans se livrer à des recherches personnelles. Cet ouvrage existe désormais, en anglais, il est vrai, et je ne puis que souhaiter qu'il se rencontre un historien français assez persévérant et énergique pour élever un monument analogue dans notre propre langue. Il sera sans doute moins impassible que son confrère américain, qui vit loin du théâtre des événements et n'en perçoit la poignante signification que comme on contemple de haut un lointain paysage. Il ne peut, heureusement, sentir, comme nous, le prix d'une liberté sans cesse menacée, et plus violemment battue en brèche à la veille du troisième centenaire de l'édit de Nantes qu'elle ne l'était il y a un siècle. C'est que cette histoire n'est, hélas! pas terminée, puisque la liberté de culte et d'autres qui en dépendent ne sont pas entières. C'est peut-être ce qui explique qu'elle n'a pas encore été racontée aussi amplement dans le pays auquel elle est si étroitement liée, que là où, grâce en partie aux réfugiés huguenots, les deux termes de religion et de liberté n'en font qu'un.

C'est à ce refuge huguenot que M. Henry-M. Baird va maintenant consacrer ses dernières années. Il se propose, en effet, de terminer le travail si remarquable sur l'émigration huguenote en Amérique dont son regretté frère M. Charles-W. Baird n'a pu faire paraître en 1884 que les deux premiers volumes[1]. Nous lui souhaitons vie et

1. *History of the Huguenot emigration so America* by Charles W. Baird, DD. 2 vol. de 354 et 448 p. in-8°, New-York, Dodd, Mead et Cᵒ.

force pour l'accomplissement de cette tâche suprême. Il aura rendu un signalé service à ses compatriotes pour lesquels le nom de Baird sera désormais inséparable de celui si honoré de huguenot. Ils pourront, grâce à ces beaux livres, apprécier d'autant mieux des institutions et une civilisation qui, de ce côté de l'Océan, ont fait verser tant de sang et n'ont pas encore triomphé de leurs ennemis.

N. W.

Dans sa plaquette, M. H. Menu examine un des épisodes de la Saint-Barthélemy. L'étude des témoignages contemporains l'amène à penser que la tête de l'Amiral ne fut pas, ainsi que l'écrivent la plupart des historiens, embaumée et portée à Rome aux pieds du pape comme un hideux trophée bien digne de l'Antechrist. Admettons, si l'on veut, que ce soit une légende, et que « *l'escuyer de M. de Guise nommé Paule* » qui partit à franc-étrier de Paris pour Rome avant que l'ordre royal d'arrêter les courriers parvînt à Mandelot, gouverneur de Lyon, n'ait pas été porteur de ce sinistre bagage. Il n'en demeure pas moins que cette légende exprime, à sa façon, le sentiment populaire sur la complicité de la cour de Rome dans la préparation et l'exécution de ce grand crime. Plus solennelle, la fresque de Vasari ne le dit-elle pas encore officiellement, dans les galeries du Vatican : *Pontifex Colinii necem probat !*

H. D.

M. E. Henry vient de publier les *Notes* que nous annoncions l'année dernière. On y trouvera sur les modérateurs, les professeurs, les régents et les ministres sedanais une foule de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Les sources de ce travail sont, outre les registres du Consistoire et de l'Académie, les archives judiciaires et les minutes des notaires, si difficilement accessibles au public et si riches en indications de toute sorte. Près de 250 noms de personnes sont cités. Il est un peu humiliant pour les protestants sedanais d'avoir laissé à un auteur étranger à notre communion l'honneur et la peine de réunir ces matériaux de leur histoire. L'impartialité et l'exactitude historique, hâtons-nous de le dire, n'y perdent rien, et sauf quelques légères erreurs dans les noms transcrits, ces *Notes* nous paraissent appelées à rendre les plus grands services à ceux qui voudront étudier le glorieux passé de l'Église et de l'Académie de Sedan. M. E. Henry a droit à tous nos remerciements et à nos plus sincères félicitations.

H. D.

CORRESPONDANCE

LE TOMBEAU DE COURT DE GÉBELIN

En 1884, juste un siècle après la mort de Court de Gébelin, un de nos historiens protestants[1] demandait au *Bulletin* s'il ne serait pas possible de retrouver à Franconville-la-Garenne le tombeau de l'illustre fils d'Antoine Court.

J'ai commencé à réunir la correspondance de ce savant qui rendit tant de services aux Églises sous la Croix. Le dossier de ses lettres s'augmente tous les jours et les documents que je possède seraient déjà suffisants pour offrir à notre public protestant deux gros volumes. Je continue mes recherches et rien de ce qui touche à ce défenseur de la cause des Huguenots ne m'est étranger.

J'ai donc voulu connaître la place exacte où il avait été inhumé et ce qu'était devenu son tombeau.

Le 10 juillet 1784 les restes de Court de Gébelin furent transportés à Franconville dans les jardins de Mme la comtesse d'Albon qui lui fit édifier un magnifique mausolée.

Dans l'éloge[2] que le comte d'Albon a consacré à son ami, ce monument est ainsi décrit : « Le tombeau que je lui ai élevé est placé « dans un endroit écarté, qu'il choisissait pour réfléchir et pro-

1. Lettre de M. le pasteur Arnaud, *Bulletin*, tome XXXIII (1884), page 527, et lettre de M. Charles Dardier, *Bulletin*, 1884, p. 567.

2. *Eloge de Court de Gébelin, de plusieurs académies, censeur Royal et Président honoraire et perpétuel du Musée de Paris, par M. le comte d'Albon, de la plupart des académies de l'Europe.* A Amsterdam, 1785, in-8, 44 pages, suivi d'une planche gravée représentant le tombeau de Court de Gébelin. — Cette même planche est reproduite dans les *Vues des monuments construits dans les jardins de Franconville-la-Garenne appartenant à Madame la comtesse d'Albon*, 1784, 19 planches sans texte. Il existe deux autres éloges publiés au lendemain de la mort de Court de Gébelin. Le premier est de Rabaut de Saint-Étienne, il a pour titre : *Lettre sur la vie et les écrits de M. Court de Gébelin, adressée au Musée de Paris.* A Paris, chez Valleyre l'aîné, 1784, 28 pages, in-4. Le second est intitulé : *Discours pour servir à l'éloge de M. Court de Gébelin, auteur du* Monde primitif, *et prononcé à la séance publique du 9 juin 1784*, par M. Quesnay de Saint-Germain, conseiller à la Cour des Aides, et membre du Musée. A Paris, 1784, 20 pages, in-4. Ajoutons que le *Journal de Paris*, n° 187, 5 juillet 1784, contient un article nécrologique important signé par Rabaut de Saint-Étienne.

« mener ses idées philosophiques sur le tableau de la nature qui « se présentait non loin de lui dans toute sa beauté. J'ai tâché « d'imiter sa simplicité, et d'exprimer par des allégories la vaste « étendue de son génie et de ses connaissances. Le cercueil de « plomb où il se trouve est couvert d'une pierre sur laquelle on « voit Hermès traçant des caractères hiéroglyphiques. Quatre co- « lonnes environnent le tombeau. Il en est une où j'ai gravé cette « inscription, dégagée de toute recherche pompeuse : « PASSANTS, « VÉNÉREZ CETTE TOMBE, GÉBELIN Y REPOSE. » Sur les faces sont des « tablettes de marbre, qui présentent l'alphabet des langues pri- « mitives. »

Le passant ne respecta pas, hélas ! les restes du pauvre savant.

Peu après la révolution de 1789 l'*anarchie spontanée* se déchaîna sur la France tout entière. Les demeures seigneuriales furent en beaucoup d'endroits saccagées par la tourbe jacobine.

Le château du comte d'Albon ne fut point épargné et à la fin de 1793 la sépulture de Court de Gébelin fut violée. Dans leur ignorance, les énergumènes qui détruisirent le monument de ce savant modeste, crurent sans doute avoir renversé le tombeau d'un grand seigneur, tandis qu'ils suivaient, sans le savoir, les errements de la monarchie qui faisait jeter au vent la cendre des hérétiques.

L'ancienne propriété du comte d'Albon a été morcelée, le château appartient actuellement à M. Pinet (Route de Paris à Pontoise, n° 129). D'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. le maire de Franconville, le tombeau de Court de Gébelin se trouvait à trois cents mètres au delà du mur de clôture du parc de M. Pinet, c'est-à-dire au haut de la côte, à l'endroit appelé actuellement : *Le Chalet*. Un petit monticule, où sont encore entassés des plâtras et des pierres indique la place exacte où s'élevait le monument.

Peut-être en faisant des fouilles, retrouverait-on les restes de Court de Gébelin. Un vieillard du pays m'a, en effet, affirmé que la sépulture avait été profanée dans le but de voler le *cercueil en plomb* et que les ossements avaient été aussitôt rejetés dans la tombe.

N'appartiendrait-il pas à notre société de tenter des recherches et de rendre un tombeau à l'illustre savant, qui fut avec Rabaut de Saint-Étienne le plus zélé défenseur de la cause de nos ancêtres persécutés ?

Un Portrait inédit de Luther (1545). — Le portrait de Luther, que le *Bulletin* offre à ses lecteurs, est la reproduction fidèle et très artistique d'une petite toile placée au Musée national de Munich.

En visitant cette belle collection, j'ai remarqué dans une salle du deuxième étage, dissimulé dans un coin sombre, le portrait du Réformateur. Il est représenté de trois quarts, à gauche, et tient dans ses mains une Bible.

L'exécution n'est pas trés soignée, mais la ressemblance doit être frappante. Le regard est à la fois bon et énergique, le menton un peu lourd caractérise bien l'homme prêt à la résistance, l'attitude générale le montre fatigué, mais par la lutte terrible engagée contre la papauté.

Ce portrait a été exécuté, d'après nature, un an avant la mort de Luther, ainsi que l'indique une légende placée à gauche de l'original : « *Contaerfaeyt im* 1545 *Jaer*[1]. »

Parmi les nombreux portraits du Réformateur, nous signalerons celui de Lucas Cranach qui se trouve aussi à Munich (*Alte Pinakotek*, cabinet IV, n° 274) et deux autres du même peintre qui sont conservés (n°s 755 et 760) à la galerie des *Uffizi* de Florence.

ARMAND LODS.

Encore les Thioult. — D'après la *Recherche de la noblesse en la généralité de Caen en* 1666 *et années suivantes*, par Chamillart, p. 515, et supplément 1889, p. 19, qui rectifie les armoiries, les Thioult portaient « d'argent à deux palmes (paumes) de gueules en fasce, accompagnées de trois merlettes de sable ». On connaît

Jean
|
Louis
|
Jacques
|
Arthur-Antoine

ce dernier, écuyer, sieur de Rucqueville et Vaussieu, 29 ans, R. P. R., demeurant à Vaussieu, sergenterie de Creully, élection de Caen.

Jean avait épousé Catherine, *alias* Jacqueline de Guerville en 1546;

1. A propos de cette inscription, M. le pasteur Dannreuther m'écrit que *Contaerfaeyt* dans l'allemand du temps veut dire « peint d'après nature »; le mot n'est plus guère en usage, mais on trouve encore dans les dictionnaires, *abkonterfeien*.

— *Louis*, Suzanne de Saint-Ouen en 1593; — *Jacques, Marguerite de Beringhen* en 1626[1].

Ruqueville (Saint-Pierre de), sergenterie de Creully, élection de Caen, 21 feux, notariat de Creully, 90 communicants (catholiques). — Aveu rendu, le 20 août 1643, par Jacques de Thioult, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et patron de *la Luzerne*, Vaussieu, Martragny et Ruqueville. Il avait été nommé à la cure de Ruqueville, le 20 décembre 1640. — Jacques de Thioult, dit le marquis de Vaussieu, colonel du régiment d'Auxerrois, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Ruqueville, Vaussieu, Martragny, décéda à Ruqueville le 6 février 1703, âgé de 66 ans, sans enfants, de Marie-Anne Bénard de Maisons, morte à Bayeux le 4 avril 1764.

P. 260... *La Luzerne* est un fief sis à Bernières-sur-la-Mer et est mouvant de la baronnie de Douvres. Le seigneur de ce fief, M. de Rocqueville (*sic* il faut évidemment lire Ruqueville), et les Réformés de Bernières y ont eu un temple, qui fut abattu par la révocation de l'édit de Nantes.

Jacques de Thioult, sieur de Ruqueville, possédait ce fief de la Luzerne vraisemblablement comme provenant des Saint-Ouen, par les Bricqueville.

On rencontre, en effet, deux frères ayant épousé les deux sœurs : l'un, Tanneguy de Saint-Ouen, seigneur de Magny et du Tordouet, chevalier, lequel épousa Hélène de Bricqueville, fille de Gabriel, marquis de Coulombières ; il vivait encore en 1664 ; il mourut le 20 février 1670 et fut enterré dans le chœur de l'église de Magny. — L'autre, François de Saint-Ouen, seigneur de Fresné-sur-la-Mer, marié à Marguerite de Bricqueville.—Tanneguy et François de Saint-Ouen étaient fils de Jean, seigneur de Tordouet, Magny, Montdésert et Fresné-sur-la-Mer, et d'Adrienne de Warignies. Hélène et Marguerite de Bricqueville, leurs femmes, étaient filles de Gabriel, marquis de Coulombières.

La *France Protestante* (2e éd., III, 170) corrobore et complète ces indications. D'après le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaie des Bois, elle nous donne le nom de la mère de Hélène et Marguerite de Bricqueville, laquelle était Hélène ou Jeanne Moreau ou Marec, fille de René, seigneur de Montbarot, lieutenant du roi au gou-

1. Dans la recherche de M. de Mesme, sieur de Roissy, 1598-1599, dans les neuf élections de la généralité de Caen, figure Louis Thioult, sieur de Ruqueville, maître de camp d'un régiment, fils Jean, demeurant à Bernières, él. de Caen, a de fils Jean et Antoine, veu ses titres, jouira 15 juin 1599.

vernement de Bretagne, gouverneur de Rennes, — et d'Esther du Bois de Bolac, et seconde femme de Gabriel de Bricqueville, marquis de Coulombières[1]. GARRETA.

NÉCROLOGIE

M. Jacques Fouray.

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un ancien et fidèle membre de notre Société, M. Jacques Fouray décédé à Rouen, le 10 janvier dernier à l'âge de 70 ans. Son ancêtre Jean Fourré avait été anobli à Naples par Charles VIII en 1494 (de gueules à trois chevrons renversés d'argent). A la branche protestante de cette vieille famille avait appartenu *Charles de Fourré*, écuyer, sieur des Pillières, avocat au Parlement de Normandie, fils de feu *Abraham* et de feue *Louise de Losses*, marié le 23 août 1654, à Quevilly, à *Anne de Roësse*, fille de *Nicolas*, chevalier, seigneur de Beuzevillette et Bolleville près Bolbec, et d'*Anne Piterson*. Ce mariage avait été béni par le pasteur *Jean Durel*, de Jersey, gendre du pasteur rouennais *Jean Maximilien de l'Angle*, aumônier du *duc de la Force* et ancien précepteur des enfants de *Maxuel*, sieur Des Champs, de Lieuray[2]. Mais l'ancêtre dont M. Jacques Fouray était surtout fier, c'était *Isaac Fouray*, écuyer, qui avait été condamné aux galères par les juges de Coutances et attendait dans les prisons de Rouen, en 1688, le résultat de son appel au Parlement (*Bull.*, 1896, 324). — Les obsèques de M. Jacques Fouray, qui avait été pendant quarante ans membre du Consistoire réformé de Rouen, ont eu lieu le 12 janvier, au milieu d'une assistance considérable venue pour rendre hommage à l'homme de bien, au patriote et au huguenot. On trouvera quelques extraits de l'allocution prononcée par M. le pasteur Roberty, dans le *Protestant de Normandie* du 20 janvier.

N. W.

1. M. Garreta qui nous donne ces renseignements possède un drageoir en ivoire, aux armes des Beringhen. Et M. Armand Bénet nous écrit que les archives des Thioult sont à Vaussieux, au château de M. du Charmel.

2. Ce de Maxuel, demanda en 1683 la permission de se retirer à Hambourg avec sa famille (Arch. nat., TT 455, III).

Le Gérant : FISCHBACHER.

5244. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Universitati Eberhardo-Carolinae Tubingensi... pie sincereque gratulantur Rector et Senatus universitatis Basiliensis. — Adjectae sunt **Bonifaci Basilique Amerbachiorum et Varnbueleri epistolae mutuae.** — 60 pages in-4, Basileæ, C. Schultz, 1877.

Universitati litterarum et artium Bononiensi... pie sincereque gratulantur universitatis Basiliensis rector et senatus. — **Insunt Amerbachiorum epistolae mutuae Bononia et Basilea datae.** — 54 pages in-4, Basileæ, I. Reinhardt, 1888.

W. Wattenbach. — **Ueber die Inquisition gegen die Waldenser in Pommern und der Mark Brandenburg.** Extrait des *Abhandlungen der Kœnige. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin vom Iahre* 1886. — 102 pages in-4 (Index), Berlin, 1886.

Wilhelm Preger. — **Ueber das Verhältniss der Taboriten zu den Waldesiern des 14. Iahrhunderts.** — 111 pages in-4 extraites des *Abhandlungen der K. Bayer. Akademie.* III cl. XVIII Bd. I. Abth. München, G. Franz, 1887.

Wilhelm Preger. — **Ueber die Verfassung der französischen Waldesier in der aelteren Zeit.** — 73 pages in-4 extraites du même recueil, III. cl. XIX Bd. III Abth. München, G. Franz, 1890.

A. Cornelius. — **Die Verbannung Calvins aus Genf im Iahr 1538.** — **Die Rueckkehr Calvins nach Genf** (I. *Die Guilermins.* II. *Die Artichauds.* III. *Die Berufung*). — **Die Gründung der Calvinischen Kirchenverfassung in Genf 1541.** — Quatre plaquettes in-4 de 74, 62, 102 et 39 pages in-4 extraites du même recueil, t. XVIII à XX (II Abth.). München, 1886, 1888, 1889 et 1892, G. Franz (commission).

E. Henry. — **Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Église réformée de Sedan.** — Une brochure de 108 pages in-8. Sedan, imprimerie Jules Laroche, 1896.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... 4 francs.

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par ALFRED ANDRÉ

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... 3 fr. 50

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5244. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, rue de Seine, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — **Le quatrième centenaire de la naissance de Ph. Mélanchton** 113

ÉTUDES HISTORIQUES.

F. Kuhn. — **Philippe Mélanchton, collaborateur de Luther.** 118

Abel Lefranc. — **Les idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique.** — Troisième article..... 137

DOCUMENTS.

N. Weiss. — **Nouveaux documents sur Bernard Palissy, sa famille et celle du sculpteur de Barthélemy Prieur,** 1572-1575..... 148

MÉLANGES.

Dr Ricochon et N. W. — **Les de Boisragon autrefois et aujourd'hui** 157

SÉANCE DU COMITÉ. — **12 janvier 1897** 167

ILLUSTRATIONS.

Portrait de Philippe Mélanchton d'après la gravure originale d'Aldegraeve..... 115

Deux reproductions d'autographes de Ph. Mélanchton..... 117 et 123

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA NAISSANCE DE MÉLANCHTON

Ce centenaire vient d'être célébré dans toute l'Allemagne, avec beaucoup d'éclat, et va être consacré par un monument durable qu'on se propose d'élever à Bretten dans le grand-duché de Bade où, le 16 février 1497, naquit Philippe Schwarzerd[1].

Nous ne voulons pas laisser passer cet anniversaire sans faire une petite place au « précepteur de la Germanie » dans une revue consacrée à l'histoire de la Réforme française. Non que Mélanchton y ait joué un rôle aussi apparent que Luther dont le nom a été donné aux premiers protestants français pendant près de quarante ans. Mais c'est lui qui fit à la condamnation de son ami par la Faculté de théologie de Paris (15 avril 1521) la réponse la plus accablante, et son nom fut, dès la première heure, associé à celui de Luther dans les anathèmes de ces trop fameux « théologastres ». C'est lui aussi, comme on le verra tout à l'heure, que François Ier, momentanément gagné à l'idée d'une Réforme mitigée, fit inviter, à plusieurs reprises (1534-1535), à venir à cet effet en France.

Mais, à une époque où la science, servie par une langue unique, le latin, était beaucoup plus internationale qu'aujourd'hui, cet humaniste chrétien a surtout exercé, sur les étudiants français de la première moitié du XVIe siècle, une influence plus étendue qu'on ne pense. A l'instar de ceux d'Érasme et, antérieurement, de Lefèvre d'Étaples, — deux

1. *Mélanchton* est la traduction grecque du nom de Schwarzerd ou terre noire. Il mourut à Wittenberg le 29 avril 1560 et fut enterré à côté de Luther.

hommes de la même famille spirituelle que lui — les ouvrages didactiques de Mélanchton ont été imprimés dès leur apparition et aussi souvent réimprimés, à Paris qu'à l'étranger[1]. Et sa réputation a, de ce chef, été très grande dans le monde de nos Écoles et de nos Universités.

Notre collègue M. F. Kuhn a bien voulu réserver à nos lecteurs les pages qu'il a naguère rédigées pour les étudiants de la Faculté de théologie protestante de Paris, sur *Mélanchton collaborateur de Luther*. A ces pages qu'on lira avec le plus vif intérêt, nous avons joint quelques documents graphiques.

D'abord un vigoureux portrait du Réformateur d'après la gravure originale d'Aldegraeve qui fait partie des collections de notre Bibliothèque, puis la reproduction de deux autographes. Le premier est une courte prière latine écrite par Mélanchton dans l'intérieur du premier plat d'un Nouveau Testament latin d'Érasme (Zurich, Gessner, 1554) qui lui a appartenu et dont il a fait cadeau au célèbre huguenot Hubert Languet lequel, à son tour, l'a donné plus tard à son élève Étienne Henri, comte d'Eberstein[2]. Ce Nouveau Testament fait aujourd'hui partie de la réserve de notre Bibliothèque. Voici le texte et la traduction de ces quelques lignes :

Precatio *Nil sum, nulla* *miser novi solatia* *Massū* *Humanū nisi q.* *tu quoq : Christe* *geris* *Tu me sustenta* *fragilem, tu* *Christe guberna.*	Prière Je ne suis rien, malheureux je n'ai connu aucune consolation si ce n'est que toi aussi, ô Christ, tu diriges la masse humaine. Soutiens-moi qui suis faible, ô Christ, gouverne-moi.

Le deuxième autographe est la fin d'une lettre adressée par

1. Voy. sur ce point le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle*, Paris, 1886, p. 428 à 438.

2. Par cette dédicace inscrite à l'intérieur du second plat : *Illustri ac generoso Dnō Dnō Stephano Henrico comiti in Eberstein ac Dnō in Neugarthen, etc. Dnō suo charissimo et alunō dulcissimo Hubertus Languetus, dd.*

SI · DEVS · PRO · NOBIS
QVIS · CONTRA · NOS ·
PLVRIMA · QVI · RELEGIS · DOCTI · MONVMENTA · PHILIPPI
ILLIVS · HIC · ETIAM · QVÆ · SIT · IMAGO · VIDES ·
LVSTRA · NOVE · VITÆ · DEMPTIS · TRIBVS · FVERAT · ANNIS
TALIS · VBI · VVLTV · CONSPICIENDVS · ERAT ·
PHILIPPVS · MELANTHON ·
· M · D · XXXX ·

Mélanchton, en 1540, la veille de son jour de naissance, à son ami Théodore Vit, pasteur de Nuremberg :

In Galliis recens tres cōbusti sunt propter doctrinæ veræ cōfessionē Lugduni. Audio et fugisse duos episcopos et comitē. Quosdū magnos viros antea recte sentiētes nunc alienatos esse. Vere vides temporꝰ Machabaicorꝰ similitudinē. Deus gubernet nos. Vale pridie natalis mei 1540.

Philippus Melāthon.

En France, trois personnes ont été récemment brûlées à Lyon pour avoir confessé la vraie doctrine. J'apprends aussi que deux évêques et un comte se sont enfuis. Ce qui fait que quelques hommes considérables, naguère bien disposés, se sont refroidis. Tu vois bien la ressemblance avec l'époque des Macchabées. Que Dieu nous gouverne. Adieu, la veille de mon jour de naissance.

Philippe Melanchton.

L'original de cette lettre, qui a déjà été imprimée dans la correspondance du Réformateur (*Mel. Epp.*, III, 958) à laquelle M. A. Herminjard avait emprunté ce passage (*Corr.*, VI, p. 479), renferme aussi un autographe de Luther, et appartient aussi aujourd'hui à M. le baron F. de Schickler. Ces lignes renferment la seule mention actuellement connue du supplice de trois martyrs huguenots à Lyon, au commencement de l'année 1540. Les deux évêques et le comte dont elles rapportent aussi la fuite à cette occasion n'ont pas davantage été identifiés jusqu'à ce jour. On voit que Mélanchton se tenait soigneusement au courant de ce qui se passait en France. Les « luthériens » français lui inspiraient, d'ailleurs, d'autant plus de sympathies que, sur l'article de la sainte Cène, il partageait leurs opinions [1], et qu'il appréciait, à sa juste valeur, l'influence alors si grande, de notre patrie [2].

Ajoutons que ceux qui désireraient se familiariser, soit avec l'esprit, soit avec le style de Mélanchton et le comparer à ce

1. Ce qui, entre autres, fut cause que, selon l'expression de Th. de Bèze (*Vrais pourtraits*, 29), « quelques disciples qui l'avoient presque adoré lorsqu'il vivoit, après sa mort outragèrent ingratement son nom, en quoy reluit excellemment la providence de Dieu qui n'a voulu qu'on pensât que tels ingrats eussent appris de luy des erreurs exécrables qu'eux-mêmes ont forgé ».

2. Il écrivait le 22 avril 1535 : *Cum regnum gallicum longe florentissimum sit, et, si licet dicere, caput christiani orbis, magnam vim habet exemplum præstantissimæ nationis* (*Epp.*, II, 869).

point de vue à Luther, trouveront les éléments de cette intéressante étude, commodément réunis dans un volume récemment publié par le Dr Georg Loesche, professeur d'histoire ecclésiastique à Vienne, et auteur d'une savante monographie sur Jean Mathesius[1], le réformateur luthérien de Joachim-

Precario

Nil sum, nulla
misir nori solaria
massa
Humana nisi q.
tu quoq. christe
juris.
Tu me sustenta
fragilem, tu
christe guberna.

sthal en Bohême. Le titre de son volume est : *Analecta Lutherana et Melanthoniana*, propos de table de Luther et de Mélanchton, surtout d'après les notes prises par Jean Mathesius[2].

1. *Johannes Mathesius, Ein lebens = und Sitten = Bild aus der Reformationszeit*, deux volumes de xxi-639 et 467 p. in-8 (Index). Gotha, F.-A. Perthes, 1895.

2. *Analecta Lutherana et Melanthoniana. Tischreden Luthers und Aussprüche Melanthons, hauptsächlich nach Aufzeichnungen des Johannes Mathesius...* Un vol. de viii-441 p. in-8 (Index). Gotha, F.-A. Perthes, 1892.

Études historiques

PHILIPPE MÉLANCHTON

COLLABORATEUR DE LUTHER

I

En l'année 1518, l'université de Wittenberg, sous la forte influence de Luther, était devenue un foyer d'études et de vie. Tous autour de lui s'animaient de son esprit ; il communiquait à ses amis ses belles espérances et son courage. « Nous travaillons tous comme des fourmis », écrivait-il à Link. — Un homme d'une valeur immense venait de se réunir à ce groupe d'esprits jeunes et vaillants rangés autour du grand lutteur. Il n'avait nulle apparence, il était fort jeune (21 ans) et de corps chétif; mais il était puissant par la science et la pensée. En lui, la Réformation commencée trouvait, si l'on peut dire ainsi, sa seconde âme. Cet homme était Mélanchton, l'ami, le compagnon, le continuateur de Luther.

Reuchlin, dont il était le filleul, l'avait recommandé à l'Électeur de Saxe et à l'Université, qui ne cherchait en lui qu'un bon gréciste.

Mélanchton arriva à Wittenberg le 25 août, et, quatre jours après, il débuta dans le professorat par un discours sur l'amélioration des études de la jeunesse.

Luther charmé écrivait : « Nous ne nous sommes pas long-« temps arrêtés à son apparence extérieure. Nous sommes « heureux de le posséder, et nous admirons ce qu'en lui « nous avons obtenu. C'est un grec accompli, instruit à fond « et le plus aimable homme du monde. Les auditeurs affluent « vers lui; nos théologiens, depuis le premier jusqu'au der-« nier, reçoivent de lui le goût de la langue grecque. »

Ainsi débutait une amitié qui devait faire la consolation du grand homme et adoucir sa véhémence naturelle.

Avec Mélanchton c'était le camp des humanistes qui passait du côté de la Réforme. Ceux-là mêmes qui, au début, n'avaient

vu dans les combats de Luther qu'une querelle de moines, se sentirent attirés vers cet homme qui luttait comme eux contre la barbarie, pour la lumière, la culture et la liberté. Il y eut à cette heure (après la dispute de Leipzig) un accord heureux entre ces deux âmes qui, poursuivant un but bien différent, s'entendirent néanmoins pour délivrer l'esprit humain de ses ténèbres.

L'enthousiasme était grand et général. C'étaient deux mondes nouveaux qui apparaissaient après la longue nuit du moyen âge : d'un côté l'Évangile retrouvé, et, avec l'Évangile, la primitive Église, les enseignements des Pères, les hautes et profondes pensées apostoliques et toute l'histoire de Dieu ; de l'autre l'antiquité classique, les belles civilisations d'Athènes et de Rome, des arts charmants, une littérature qui élargissait et retrempait les esprits. Mais enfin en ressuscitant le paganisme, on n'évoquait qu'une idée déjà vaincue par le christianisme et la société chrétienne.

Aussi l'illusion ne dura que quelques années. Quand « ces poètes », qui ne rêvaient que de belles études et de doux repos, virent s'allumer ce vaste incendie, ces passions et ces luttes terribles dans toutes les classes de la société, ils eurent peur. Un grand nombre d'entre eux, ceux-là du moins dont l'âme n'avait pas été fortement saisie par la nouvelle doctrine de la grâce, se prirent bientôt à regretter les jours plus calmes, maintenant disparus, où la jeunesse se pressait à leurs leçons et s'enthousiasmait pour les arts et les belles-lettres. Il leur semblait que la passion théologique, âpre, inflexible, parfois grossière et dédaigneuse du beau, allait ramener dans le monde une nouvelle barbarie. Érasme, toujours politique et qui n'avait qu'un tempérament critique, fut le premier à tourner le dos à la Réforme. Les autres le suivirent. Mélanchton avait trop bu aux sources vives de la doctrine divine, il aimait d'ailleurs Luther d'un amour trop profond et trop filial pour suivre le même chemin. Il resta fidèle, ayant au cœur le double amour de l'Évangile et de l'antiquité classique. Cette impossibilité qu'il éprouve de se séparer de l'une ou de l'autre de ces affections profondes, fut sa force et en même temps le tourment de sa vie.

Ces premières années (1518 à 1524) pendant lesquelles se cimentait leur affection mutuelle, sont extraordinairement belles et fécondes. Chaque jour leur apportait une pensée nouvelle et marquait un pas en avant dans l'œuvre de la Réforme. C'est l'âge héroïque où Luther seul tient tête à toutes les puissances du siècle, soutenu par je ne sais quelle force divine dont il est étonné lui-même. Mélanchton est à ses côtés, en communion avec ses souffrances, discret, volontairement s'effaçant, l'aidant de sa science et de sa vaste érudition, l'inspirant parfois, le défendant toujours. Il l'accompagne au colloque de Leipzig, le conseille à maintes reprises, et maltraité par le trop célèbre docteur Eck, écrit contre celui-ci une réponse accablante (*Apologia contre Eck*) dans laquelle nous voyons apparaître pour la première fois le principe fondamental de l'Exégèse protestante : « *L'Écriture sainte ne peut avoir qu'un sens, le sens réel.* »

Plus tard, dans ses thèses pour l'obtention du baccalauréat biblique, il pose décidément l'autorité de la Bible au-dessus de celle des conciles et de celle du pape, et déclare que nier la transubstantiation ne constitue pas une hérésie; et quand, en 1521, la Sorbonne eut condamné Luther, il prend de nouveau la plume et publie son Apologie contre le « Décret des furieux théologastres de Paris », œuvre incisive, mordante où il accuse ses adversaires de ne plus comprendre le christianisme, et la scolastique en général, de n'être qu'un tissu d'erreurs et de causer la ruine de la religion.

Rien n'est touchant comme l'amitié singulière de ces deux hommes, si différents d'âge, si dissemblables de caractère et de tempérament : l'un de nature impétueuse, dominateur, imaginatif, la passion même faite chair; l'autre réservé, paisible, timide, irascible, marchant à pas lents, mais marchant toujours, plus fait pour l'étude silencieuse que pour la lutte; et tous deux collaborant à la même œuvre sans qu'une dissidence quelconque vînt troubler des rapports si doux. Cela dura longtemps, non toujours, du moins en ce qui concerne Mélanchton. Hélas ! il n'y a rien d'éternel ici-bas, et les choses du cœur le sont moins peut-être que tout le reste.

Mélanchton semble avoir éprouvé pour Luther un respect,

une vénération qui allait jusqu'à l'enthousiasme. Dans les premiers temps de la captivité de Wartbourg, il ne pouvait se consoler de l'absence du Maître. Quand il apprit la maladie de celui-ci, il s'effraya; il voulait qu'on le fît revenir au plus tôt, il consultait les médecins, il adjurait Spalatin d'intervenir : « C'est le vase élu de Dieu; s'il meurt, Dieu est irréconci- « liable ; le monde ne possède rien de plus divin que lui; je « voudrais racheter sa vie par la mienne. Nous sommes un « troupeau sans berger. Notre Élie est loin de nous; son ab- « sence m'accable ».

Luther, de son côté, admirait dans son jeune ami des qualités, des vertus qu'il ne possédait pas au même degré. « J'ai, disait-il, une si haute estime pour Philippe que je ne « crains point de modifier mes opinions pour les conformer « aux siennes. J'honore en lui un chef-d'œuvre de mon Dieu. »

« Peut-être », écrivait-il un jour avec une humilité non feinte après la publication de sa lettre à la noblesse allemande, « peut-être suis-je le précurseur de Philippe et lui préparé- « je la voie, à l'exemple d'Elie, en épouvantant Israël et les « Achabites. »

Et du haut de son Pathmos :

« Lève-toi, mon Philippe, comme un serviteur de la parole; « veille sur les tours et les murailles de Jérusalem jusqu'à ce « qu'elles tombent aussi sur toi. Reconnais ta vocation et les « dons que tu as reçus. Je prie pour toi. Prie aussi pour moi. « Ensemble nous porterons notre fardeau. Nous resterons « seuls pour le combat; et après moi ton tour viendra. »

II

A Wittenberg l'activité de Mélanchton était grande et féconde. Une jeunesse studieuse, ardente se pressait autour de sa chaire, et venait puiser aux deux sources de la vie nouvelle qu'il lui ouvrait largement : l'antiquité classique et la Bible. Grec, il traduisait, exposait les chants d'Homère; chrétien, il commentait, après Luther, les épîtres de saint Paul, particulièrement et avec amour l'épître aux Romains.

C'est de cette étude que sortirent, en 1521, ses célèbres *Loci communes*, la première exposition scientifique de la théologie évangélique, livre incomplet sans doute et qui sera dépassé par *l'Institution chrétienne* de Calvin, livre qui ne donne point encore un système parfaitement achevé, et qu'il remaniera plus tard, selon les modifications de sa propre pensée sur des points très importants, mais aussi livre de jeunesse dans lequel apparaissent l'esprit et le génie de la Réforme. Ce qui frappe tout d'abord ici, c'est le parti pris de rompre avec la méthode scolastique et les autorités de l'Église, et de ne vouloir être qu'un reflet des saintes écritures, ou, mieux encore, de la conscience chrétienne. Le péché, la loi, la grâce, les sacrements, voilà les articles uniques que Mélanchton expose avec sa lucidité et sa grâce habituelles. En d'autres termes c'est l'œuvre du salut, et rien qu'elle; c'est la doctrine nouvelle, retrouvée, qui faisait battre tous les cœurs, c'est l'Evangile tel que l'avait confessé Luther, la seule doctrine nécessaire à ses yeux, puisqu'il nous parle de la chose qui seule aussi importe à notre vie, je veux dire la connaissance de notre misère, et celle de notre délivrance. Il passe, sans y toucher, ces grands dogmes sur lesquels se sont exercées la sagesse et la subtilité du moyen âge : l'essence de Dieu, la Trinité, la Création, la Providence, tout ce que nous nommons aujourd'hui les Prolégomènes de la dogmatique, non qu'il les méprisât mais par crainte respectueuse sans doute, par une défiance naturelle de la scolastique, par le sentiment de son impuissance à résoudre des problèmes qui dépassent l'horizon de l'expérience chrétienne; parce qu'enfin, les besoins et les aspirations des âmes n'allaient pas alors dans cette direction. On voulait vivre seulement et non spéculer; et la foi de tous ces hommes était pleinement satisfaite par la connaissance de la vie et de l'œuvre du Sauveur. « Les « mystères de la divinité, disait-il, ne sauraient être abordés sans « péril. Mieux vaut adorer que comprendre. A quoi donc ont « abouti les théologiens qui, pendant tant de siècles, ont pour- « suivi cette étude ? A des chimères sur les Universaux, etc. »

Remarquons que Mélanchton rend ici la pensée même de Luther. Sur cette impuissance de la raison et des efforts de

Pro argumento animus. In quibus rebus nos
cōbustis suae propter dominum vestrum cōfessionis
Lugduni, audivit ex Burgensis Dnus Episcopus
ex comitiis. quaesivit magnus vestros animos
ecce sinceros, nec alienatos esse. Vivit
vidit simpos Machabaicos similitudinis. Deus
gubernat nos. Valete priores nostros mei,
1540

Philippus Melanchthon

l'homme à connaître Dieu dans son essence, Luther, on le sait, est intarissable.

Qui ne se souvient de ces paroles? « Personne ne peut « connaître Dieu dans son essence. C'est pourquoi il s'est « anéanti lui-même sous la forme la plus vile. Il s'est fait « homme, péché, infirmité. Qu'il est petit! Qui peut croire « cela? César est plus puissant, Érasme est plus docte; « n'importe quel moine est plus juste. Aussi ses œuvres « sont-elles ineffables. Le véritable Dieu est le Dieu qui fait « vivre et qui console.

« Quoique Dieu soit présent partout, il n'est cependant « nulle part. Il se laisse trouver là seulement où il veut mani- « fester sa présence. Les Juifs le trouvaient à Jérusalem « auprès du propitiatoire; nous le trouvons, nous, dans « l'Écriture, dans la foi, dans le Baptême, dans la Sainte « Cène. La Majesté divine est trop grande et trop élevée « pour nous; nous ne pouvons la concevoir. Aussi Dieu nous « a-t-il montré le véritable chemin qui conduit à lui, à savoir « son Christ, et il nous dit: Croyez en lui, et vous trouverez « qui je suis, quelles sont ma nature et ma volonté. Le monde « le cherche dans une multitude d'autres voies, dans la peine « et la souffrance, avec un grand labeur et des efforts déses- « pérés, mais Dieu reste inaccessible dans sa Majesté. « L'homme a beau entasser des montagnes de thèses et de « dissertations, Dieu reste pour lui le Dieu inaccessible, car « c'est chose arrêtée de toute éternité: en dehors de Christ, « Dieu est toujours le Dieu inconnu. »

Qu'est-ce à dire sinon que Dieu est l'objet de la foi, non de la spéculation, et que nos pensées et nos efforts pour l'atteindre ne sauraient aller ni au delà ni plus haut que notre expérience chrétienne; et qu'il faut savoir reconnaître qu'un fossé profond sépare le monde de la foi du monde de la métaphysique. Et pourtant ces mondes se touchent par tant de points qu'il est bien difficile de signaler la limite subtile qui les sépare. Les réformateurs l'ont bien vu, car eux aussi ont tenté l'aventure; eux aussi, Mélanchton le premier, ont compris que ces grands mystères divins, essence de Dieu, nature du Christ, s'imposent à notre foi, agissent et réagissent sur

la direction de notre vie, et que leur solution importe à notre développement spirituel. Mélanchton est rentré dans l'ornière (témoins les nombreuses éditions subséquentes des *Loci*) et il est devenu le père de toute une nouvelle scolastique protestante aussi subtile que l'ancienne. Luther moins théologien que son ami, a évité le péril.

De nos jours le difficile problème se pose à nouveau. Une grande école théologique a tenté de faire cette séparation. Y a-t-elle réussi ? Je ne sais. Des hommes plus compétents que moi le diront. Il y aurait outrecuidance à porter un jugement dans une cause aussi grave. On a reproché à cette école, non sans raison peut-être, de méconnaître l'esprit de l'homme qui va tout d'une pièce, et se prête mal à ces distinctions dialectiques; d'arrêter l'essor des belles et consolantes espérances sous prétexte que ces espérances appartiennent au monde métaphysique, de ramener l'Évangile à un phénomène de pur sentiment, et d'amoindrir ainsi le christianisme. — Pour moi, tout ce que je peux dire, c'est que ces grands mystères des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, nous enveloppent de toutes parts; que l'homme, sitôt qu'il pense, les agite et en reste accablé; que si la raison, comme le dit Luther, s'égare en voulant les résoudre, ils sont sans aucun doute accessibles au regard de la foi. La foi sonde le cœur même de Dieu et acquiert de lui une connaissance surnaturelle. Elle s'élève jusqu'à la contemplation de l'éternel mystère; et cette contemplation ravit l'âme chrétienne dans un monde de paix, de joie et d'adoration. C'est de cette manière que saint Paul, que saint Jean et, après eux, tous les saints ont connu et adoré le mystère de Jésus-Christ.

III

Tandis que Luther gémissait à la Wartbourg, Mélanchton s'était vu arracher à ses chères études, essayant de comprendre, de diriger le mouvement tumultueux de la Réforme qui, à Wittenberg, s'était emparé des masses. Des prêtres se mariaient, des moines réclamaient la rupture de leurs vœux

et quittaient leurs couvents; de toutes parts on attaquait les abus de la messe, on brisait les saintes images. Des hommes fanatisés se jetant dans des rêves sociaux, renonçant aux études, prenaient un métier, se vantaient de révélations merveilleuses. Ils annonçaient que la réformation de l'Église devait s'accomplir par un homme plus grand que Luther, que l'état des choses actuel allait être transformé, les gouvernements de ce monde renversés, les prêtres exterminés, tous les impies anéantis; que la fin du monde était proche et que Dieu établirait bientôt son règne.

Mélanchton troublé, incertain, séduit par les grandes et singulières imaginations de ces prophètes, ne savait que résoudre, et, dans son angoisse, suppliait l'Électeur de Saxe de rappeler Luther qui seul était capable de ramener l'ordre :

« Ce ne sont pas, lui écrivait-il, des hommes à mépriser. « Il est visible qu'il y a en eux un esprit dont personne ne « peut juger que Luther. Si l'Évangile, l'honneur, la paix de « l'Église sont en péril, il faut, de toute manière, arriver à « ce que ces gens puissent lui parler. »

Luther répondit calmement :

« Je ne comprends pas votre timidité, à vous qui me sur- « passez par l'esprit et par la science. D'abord, il ne faut pas « recevoir d'emblée ces prophètes qui n'apportent d'autres « témoignages que celui qu'ils se rendent à eux-mêmes. Tout « ce que j'apprends d'eux, de leurs paroles, de leurs actes, « Satan peut le faire aussi bien. Interrogez l'esprit qui les « anime. Voyez s'ils ont éprouvé ces détresses spirituelles, « ces naissances divines, ces morts, ces enfers. S'ils ne vous « parlent que d'impressions agréables, tranquilles, reli- « gieuses, dévotes, comme ils disent, ne les croyez pas quand « même ils prétendraient être ravis au troisième ciel. Le « signe du Fils de l'homme leur manque... Voulez-vous « savoir le lieu, le temps, la manière dont Dieu parle aux « hommes ? Écoutez : « Il a brisé tous mes os comme un « lion; je suis rejeté de devant sa face, et mon âme est abais- « sée jusqu'aux portes de l'enfer. » Non, la Majesté divine « (comme ils disent) ne parle pas à l'homme immédiatement, « en sorte que l'homme la voie; *car nul homme*, dit-il, ne

« peut me voir et vivre. Les songes eux-mêmes et les visions « des saints sont des choses terribles. Faites donc l'épreuve, « et n'écoutez même Jésus glorifié qu'après avoir vu Jésus « crucifié. »

Mélanchton était impuissant à retenir le mouvement révolutionnaire sur la pente dangereuse où il se précipitait. Les scènes tumultueuses se succédaient, les étudiants étaient démoralisés, un grand nombre d'hommes honnêtes, timides, tournaient le dos à la jeune Réforme, mère de tant de désordres; l'Université, peu de temps auparavant si florissante, voyait ses élèves l'abandonner; les princes de l'Empire étaient menaçants. Luther, blessé au fond de l'âme, quitta subitement sa retraite et revint à Wittenberg. « Satan menace, « tous nos voisins sont en émoi. Je me suis exposé vivant aux « fureurs du Pape et de l'Empereur. N'étant protégé que par les « puissances célestes, je me suis jeté au milieu de mes enne- « mis; et tout homme, à toute heure a le droit de me tuer. »

Il monta en chaire et huit jours durant il exposa devant une foule frémissante ses sentiments sur la direction désastreuse que les enthousiastes avaient imprimée à la Réforme pendant son absence. Les anciens amis reprirent courage, Mélanchton revint de sa faiblesse. Le fanatisme était vaincu pour un temps.

Pour un temps aussi Mélanchton put rentrer dans sa retraite studieuse. Il était mieux au milieu des livres et devant ses chers étudiants qu'au milieu des agitateurs de la rue et mêlé aux affaires politiques. Il commente une partie des livres du Nouveau Testament, et travaille avec Luther à la traduction de la Bible; il écrit une somme de la doctrine chrétienne; il fait avec son ami Camérarius un beau voyage dans son pays natal où le légat Campeggio essaye, mais en vain, de le ramener au giron de l'Église. Son importance a grandi. De toutes parts on le consulte, on demande son avis. En 1524 les paysans, au début de la terrible guerre, lui envoient comme à Luther leurs douze articles et font appel à son intervention. Hélas, cet homme d'études, de livres et d'érudition classique, ne comprenait guère ce monde de douleurs et d'abaissement qui demandait un peu de lumière et de justice. La réponse

Charles-Quint menaçant, n'attendait que l'occasion favorable pour écraser la Réforme détestée; Mélanchton, dévoré d'appréhensions et d'inquiétudes, travaillait anxieusement à la rédaction des articles de la foi évangélique, qui devaient montrer au monde la conformité des doctrines persécutées avec l'Évangile de Jésus-Christ. L'œuvre commencée à Cobourg, sous les yeux de Luther, devenait une solennelle et large exposition de la foi chrétienne, en même temps qu'une réfutation des erreurs du papisme. Ne pouvant en conférer avec le maître, il lui demandait son avis, ses corrections. — « Je viens de lire l'*Apologie*, répondait Luther, elle « me plaît, je ne vois rien à y changer. Il ne me conviendrait « d'ailleurs pas de le faire, car je ne saurais parler avec tant « de douceur et de modération. »

Mélanchton y changeait pourtant, et Dieu sait au milieu de quelles angoisses! Elevé subitement à l'honneur de représenter en première ligne la cause sacrée de l'Évangile devant tous les puissants de ce monde, il se sentait fléchir sous la grandeur du fardeau. Toutes ces menaces, toutes ces intrigues qui s'entrecroisaient dans l'ombre, l'épouvantaient. Son imagination exaltée ne voyait que la guerre civile en perspective, l'Allemagne ensanglantée, la chute prochaine de la Réforme. Le spectre de la révolte des paysans le hantait, et pour la paix, si lourde qu'elle pût être, il eût tout sacrifié. Dévoré de soucis, écrasé par le sentiment de sa responsabilité, il envoyait à Luther lettres sur lettres, et le suppliait de venir à son aide. « C'est votre œuvre, lui disait-« il; nous n'avons fait que vous suivre et vous obéir; pour-« quoi nous délaissez-vous? Nous sommes accablés d'af-« faires, exposés à tous les dangers. »

Je ne sais rien de si grand, de si beau que cette correspondance de Luther avec Mélanchton et les autres disciples. Proscrit, au ban de l'Empire, écarté par les siens comme trop dangereux, accablé de maladies, presque mourant, il garde, dans toutes ces affaires, une sérénité que rien n'ébranle; il les réconforte, les conjure d'être forts, les persuade du triomphe final.

« Mon Philippe, je hais ces lourds soucis qui vous consu-

« ment. Si votre cœur est si plein, il ne faut pas l'attribuer « à la grandeur de votre cause, mais à la grandeur de « votre incrédulité. Jean Huss et tant d'autres ont soutenu « des combats plus terribles... Pourquoi vous tourmenter ainsi « sans trêve ni repos ? Si cette affaire est injuste, rétractons-« nous ; si elle est juste, pourquoi faisons-nous mentir *Celui* « qui nous a fait tant de promesses et qui nous ordonne de « nous tenir aussi paisibles que des gens qui dorment... « Qu'est-ce que Satan peut faire de plus que de nous tuer ? »

La confession fut lue le 25 juin. L'œuvre de Mélanchton était digne des sentiments enthousiastes qu'elle inspirait. Dans une langue concise et néanmoins populaire, ce grand théologien avait reproduit les traits saillants de la doctrine luthérienne. On y sent bien son esprit particulier, sa modération et son art de tourner les obstacles. Jamais Luther n'eût écrit de ce ton. Et néanmoins c'était bien cette foi jeune et ancienne qui avait remué le monde et qui, dans les vieux vaisseaux de l'Église, jetait le vin nouveau, cette foi évangélique pour laquelle tant d'hommes vaillants combattaient et plusieurs avaient donné leur vie. — Cette confession marquait par une note toujours précise les points qui séparaient les Évangéliques des sectes hérétiques et des principes erronés de l'Église romaine ; elle relevait avec calme mais avec décision, les abus contre lesquels on s'était soulevé. Et tout cela apparaissait avec un esprit très doux, non avec l'esprit ardent et agressif de Luther. On y admirait surtout l'intention de rattacher la foi nouvelle, non seulement à l'Écriture sainte, norme de toute vérité, mais à l'enseignement traditionnel des Pères et de l'Église chrétienne, toujours respectée. Toutes les doctrines de la Réformation y étaient ; mais néanmoins exprimées de façon à ne pas heurter violemment les adversaires que l'on voulait convaincre. On s'étonne qu'une œuvre si sereine ait pu sortir d'une âme si troublée.

V

Les années qui suivent sont pour Mélanchton des années de travail, de luttes et de douleurs sans trêve. Il a singulière-

ment grandi, il est devenu un personnage considérable, le premier après Luther. Sa réputation s'étend par delà les frontières de l'Allemagne. François Ier l'appelle en France pour y introduire la Réforme, mais l'affaire des Placards arrête un si beau projet[1]. Les princes le consultent et le voilà mêlé à toutes les grandes affaires politiques. — Depuis longtemps du reste il n'était plus le disciple discret et soumis des premiers jours. Ses pensées et sa vie avaient pris une direction particulière. Il donnait un tour nouveau aux doctrines qu'il avait reçues du maître, il en amollissait les angles; et dans ce grand cercle d'amis, de disciples et de continuateurs de l'œuvre luthérienne, il devenait chef de parti, suivi par les uns, attaqué et détesté des autres. Le combat portait sur deux points importants : la position qu'il avait prise à l'égard des catholiques, et ses sympathies grandissantes pour ceux qu'on appelait les sacramentaires et pour la Réforme suisse.

La première attaque dirigée contre lui, le fut à l'occasion de l'inspection des Églises (1527-1530). Mélanchton, en rédigeant son *Instruction* pour les pasteurs, avait mis l'accent sur les périls dont les partis extrêmes menaçaient la Réforme, et singulièrement ménagé les catholiques. Il s'était appliqué à relever les antiques usages qui tiennent les peuples dans le respect des choses saintes, les rites consacrés, la liturgie, la confession obligatoire, la prédication sévère de la loi. Il redisait bien au fond les pensées de Luther, mais en termes tels qu'il n'était pas impossible de se méprendre sur ses intentions. On s'y méprit en effet. Dans le parti catholique on crut à une

1. Momentanément seulement. Le projet fut repris après les supplices qui noyèrent dans le sang cette imprudente provocation des impatients et des violents parmi les premiers adeptes de la Reforme dans les pays de langue française. Mais ce qui fit échouer le projet auquel on avait réussi à intéresser François Ier, ce fut en premier lieu le refus de l'Électeur de laisser partir Mélanchton, et, par-dessus tout, l'intransigeance de la Sorbonne qui, avec un orgueil égalé seulement par son ignorance, ne voulait entendre parler des protestants que s'ils consentaient à la consulter sur les moyens de rentrer dans l'Église catholique, seule infaillible et en possession de la vérité absolue. Voy. sur toutes ces négociations qui durèrent plusieurs années, le travail inséré par M. le professeur Charles Schmidt, dans Niedner, *Zeitschrift für die historische Theologie*, année 1850, p. 25 à 69 (*Réd.*).

défection, on l'y convia même. L'émotion fut plus grande encore au sein du parti évangélique. Deux disciples de Luther, Agricola et Aquila virent dans l'écrit de Mélanchton ce que les adversaires y voyaient : une défection, un retour vers le Papisme, et demandèrent, pour réfuter ses erreurs, une dispute publique. Luther les fit taire et mit fin à leurs attaques.

Dix ans plus tard la lutte se réveilla, violente. Depuis la diète d'Augsbourg où il avait montré tant d'hésitations, Mélanchton était suspect. Remué à fond par les sanglantes tragédies des dernières années, épouvanté des excès de la Réforme, il s'était insensiblement éloigné du parti doctrinal dont Amsdorf était le chef, et un peu aussi de Luther. L'intimité touchante qui si longtemps avait uni le disciple au maître, était à cette heure bien ébranlée, et la rude amitié de Luther pesait sur lui comme une chaîne qu'il n'avait ni le courage ni la volonté de rompre.

Lui, qui avait jadis considéré un rapprochement avec les Zwingliens comme la plus grande des calamités, penchait maintenant vers la conciliation; et par contre, dans maintes occasions, il avait fait aux catholiques des concessions si grandes que son parti, ne pouvant le suivre, l'avait désavoué. Depuis assez longtemps ses vues touchant des points considérables de doctrine : la prédestination, l'impuissance de l'homme pour le bien, le libre arbitre et la sainte Cène, s'étaient singulièrement modifiées. Une réimpression de ses *Loci*, faite en 1535, en porte la trace évidente.

On l'accusait aussi d'être resté en rapports amicaux avec les ennemis mêmes de l'Évangile, avec Érasme, avec l'archevêque de Mayence, avec le cardinal Sadolet. Le fait est qu'il était en correspondance avec les humanistes de tous les camps et versait dans le sein de ses amis étrangers le trop plein d'amertume dont son cœur souvent débordait. Il y eut un moment où sa situation à Wittenberg fut à peine tenable. Deux hommes, d'un esprit étroit et rigide, l'accusaient publiquement d'être infidèle à la foi évangélique. Un troisième, Schenck, à qui Mélanchton avait conseillé d'être prudent dans son œuvre de réforme à Freiberg (Saxe) et, pour ne pas

déplaire au duc Georges, d'administrer au besoin le saint sacrement de la Cène sous une seule espèce, envoya sa lettre à l'Électeur et l'accusa également d'infidélité. L'émotion fut grande à Wittenberg, les esprits surexcités. L'Électeur qui cent fois avait joué ses États pour la cause de l'Évangile et le maintien de la pure doctrine, en fut singulièrement troublé, et supplia Luther de mettre fin à ces tristes démêlés.

Luther ému de cette communication répondit que bien qu'il sût que Mélanchton n'était pas très sûr quant à l'article de la sainte Cène, il était loin de s'attendre à de telles extrémités, qu'il voulait avant tout lui ouvrir son cœur et prier pour lui, car ajoute-t-il, il ne serait pas bon pour l'Université, de se séparer d'un homme d'un si grand savoir et d'une si haute piété. — Sur la remarque du chancelier Bruck, que Mélanchton n'attendait que la mort de Luther pour se déclarer, « Non, reprit-il, ce serait par trop indigne; sa conscience ne lui laisserait plus jamais de repos. »

Le trouble était profond. Amsdorf allait jusqu'à dire que Mélanchton était un serpent que Luther avait réchauffé dans son sein. L'Électeur vint à Wittenberg et eut avec les principaux luthériens des entretiens confidentiels. Mélanchton anxieux s'attendait à une accusation solennelle, préparait sa défense, écrivait des lettres terrifiées à ses amis du dehors contre les « sycophantes » de Wittenberg, soupirait après une retraite dans quelque coin ignoré.

Les poursuites ne vinrent ni alors, ni jamais. Luther apaisa les accusateurs, modéra le zèle des princes et paraît avoir pris sur lui la tâche de ramener Mélanchton. Jamais pourtant l'explication si désirée n'eut lieu. Le disciple gêné auprès du maître, souffrant de ses allures despotiques, continua, dans sa vaste correspondance ses plaintes timides sur la servitude de Wittenberg, et « les sombres tragédies » dont il se voyait menacé. Luther peiné garda le silence toujours, fit taire ses accusateurs et demeura inébranlable dans son affection et son respect pour « ce remarquable instrument de Dieu ».

Plus grave encore fut la dernière lutte au sujet des Zwingliens et les sacramentaires dans les dernières années de la vie de Luther (Mélanchton avait modifié dans leur sens l'ar-

ticle X de la confession d'Augsbourg sur la sainte Cène). Cette vieille querelle était comme la blessure profonde du Protestantisme. Un accord conclu à Wittenberg avait été le fruit de la lassitude plus que de la conviction. Les hommes de la droite, Amsdorf à leur tête, dénoncèrent l'hérésie zwinglienne jusque dans l'entourage du Réformateur. Luther prêchait violemment contre cette doctrine, mais se taisait sur les personnes et ce silence effrayait ses amis. Blessé par les hérésies de ses disciples qu'il attribuait à l'ingratitude, devenu irritable par l'effet de l'âge et de ses continuelles souffrances, il supportait mal la contradiction, tout en étant bien las de la domination qu'il exerçait autour de lui.

Mélanchton tremblait pour sa personne et pour la paix de l'Église, importunait ses amis de ses appréhensions et de ses terreurs. « L'orage va bientôt éclater. Luther prépare une « confession nouvelle qu'il va nous faire signer. Ce n'est pas « sans plaisir que je quitterai cette maison de servitude. Vous « ne tarderez pas à apprendre que, nouvel Aristide, j'ai été « frappé d'ostracisme et banni de Wittenberg ».

L'orage n'éclata pas. Luther persévéra dans son silence. Aucune de ses lettres ne porte la moindre trace d'amertune contre son ami. Il saisit même l'occasion de la publication des premiers volumes de ses œuvres latines pour rendre à Mélanchton un éclatant témoignage. Et quand le beau livre de Calvin, l'*Institution chrétienne*, lui tomba sous les yeux, il le lut avec admiration et s'écria : « L'auteur de ce livre est « un homme droit et pieux. Si, au commencement, Œcolam- « pade et Zwingle se fussent exprimés de cette manière, « jamais cette querelle n'aurait éclaté. »

La réconciliation était parfaite ; elle dura jusqu'à la mort de Luther. Mourant à Eisleben il écrivit ses plus tendres lettres à son toujours bien-aimé disciple ; et celui-ci, devant son cercueil put dire du fond de son âme ces paroles : « Pleurons « cet homme héroïque. Nous sommes aujourd'hui comme des « orphelins, privés du père qui les soutenait. »

Me voici au bout de ma tâche. J'avais à dire simplement la part que Mélanchton a prise dans l'œuvre de Luther durant

la vie de celui-ci. Je l'ai fait aussi rapidement que possible, laissant les détails, négligeant même des parties essentielles, afin de ne pas trop fatiguer l'attention.

Le reste, je veux dire sa vie encore longue et bien douloureuse, je n'ai garde d'y toucher. Il faudrait y consacrer tout un volume. — Tout ce que je peux dire ici, c'est que Luther n'a pas eu de successeur; son héritage était trop lourd pour être la part d'un seul. Nul, parmi ses disciples, n'a saisi dans sa grandeur la pensée de la Réforme, si une, si concrète dans sa personne, mais en réalité si complexe par les nombreux éléments qu'elle renferme, qu'aucun d'eux ne réussit à en maintenir le faisceau. Après sa mort, des calamités sans nombre se sont abattues sur l'Allemagne. Des luttes doctrinales, âpres et violentes ont divisé et troublé jusque dans ses fondements la jeune Église. C'est une histoire lamentable, celle de ces déchirements et de ces discordes sans merci entre frères. Mélanchton, chef d'un parti tantôt victorieux, tantôt vaincu y a usé sa vie, combattant passionnément pour des idées de modération. Il est mort à la peine; et l'Église romaine, à la vue d'une aussi grande misère, a repris courage et reconquis une partie du terrain qu'elle avait perdu.

Un pareil abaissement pourrait nous étonner, si nous ne savions que les chutes de ce genre sont fatales et qu'il en a toujours été ainsi. Les grandes apparitions divines sont comme un éclair rapide qui resplendit dans les ténèbres et traverse le ciel; l'instant d'après les ténèbres se reforment, et semblent devenir plus profondes, mais ce n'est qu'en apparence. Quand le seigneur Jésus apparut sur la terre, et que les apôtres prêchèrent son Évangile, le monde en fut illuminé. Un siècle après, c'est la nuit; si bien qu'aujourd'hui nous en sommes encore à balbutier les premiers éléments de la bonne nouvelle. Je pense qu'il en est ainsi de l'œuvre de Luther, si longtemps incomprise, et aujourd'hui pourtant si jeune encore. Le mystère de l'histoire est un mystère de mort et de vie; et le dernier mot de ce mystère est assurément la venue du règne de Dieu parmi les hommes.

FÉLIX KUHN.

LES IDÉES RELIGIEUSES DE MARGUERITE DE NAVARRE

D'APRÈS SON ŒUVRE POÉTIQUE

(Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*)[1]

V

Toutes les pièces dont il vient d'être question figurent en tête du livre des *Marguerites*. Si, suivant le plan adopté par la reine elle-même dans son édition, nous continuons notre examen par les compositions qui succèdent au *Miroir* et aux *Oraisons* dans le recueil de 1547, nous nous trouvons en présence des « comédies » ou mystères composés par elle, probablement dans les dix ou douze années qui suivirent sa retraite en Béarn commencée vers la fin de 1535. Cette partie proprement dramatique de son œuvre, dans laquelle il se rencontre un assez grand nombre de développements d'une aimable et gracieuse inspiration, comprend d'abord les quatre mystères de la *Nativité*, de l'*Adoration des Mages*, des *Innocents*, de la *Fuite dans le Désert*[2]. On devine que ces sujets durent fournir à notre poète des occasions nombreuses et propices d'affirmer ses convictions évangéliques. Dès la première, la reine n'a pas manqué de revenir sur le thème qui lui était si cher (Éd. Frank, II, 26).

PHILETINE.

O Pasteur, que ce mot est doux,
Que ce hault Dieu habite en nous !
Chacun s'en peult il tenir seur ?

NEPHALLE.

Par grâce il est en vous, en moy,
Et en tous ceux qui ont la Foy ;
N'endoutez point, ma chère sœur.
. . . . . .

1. Voy. les nos des 15 janvier et 15 février.
2. Édition des *Marguerites* de F. Frank, t. II tout entier.

LES ANGES ENSEMBLE.

Resveillez vous, Pastoureaux,
Voicy le jour.
Que Dieu monstre en cas nouveaux
Son grand amour....
Gloire soit au Dieu des dieux,
Et d'icelle tout remplisse,
Tous les Cieux et les haultz lieux
Ordonnez pour son service.
Paix soit au monde ça bas,
Et la terre en soit sy pleine
Que l'on change tous debatz
En Charité souveraine.

Vers la fin de ce mystère, Marguerite s'est servie habilement des bergers de Bethléem représentant à ses yeux le groupe des âmes simples et droites, restées fidèles à la nature et aux impulsions du cœur, pour exprimer sur la lecture des livres saints les assertions les plus nettes des disciples de Luther. On ne verra peut-être pas sans surprise que c'est Satan qui pose la question à laquelle le 3e berger répond si délicatement (p. 56-57).

CRISTILLA.

Par Foy il est engendré en noz cœurs,
D'amour goustons les divines liqueurs;
Tous les plaisirs du monde sont tristesses
Au prix de ses indicibles liesses....

SATHAN.

Pensez vous bien entendre l'Escriture?

LE IIIe BERGER.

Nous en faisons humblement la lecture.
Maistre n'avons, sinon sa charité
Qui nous apprend toute la vérité;
Plus en sentons, moins en povons parler,
Car fort amour fait ce secret celer.

La nécessité de faire à tous les fidèles de « salutaires lectures » de la Bible, cette pâture par excellence des âmes, est encore attestée dans le mystère suivant (p. 70 et 75). C'est, chose piquante, la Philosophie qui se charge d'initier les hommes aux secrets des textes divins. La science profane conduit également à la science sacrée. Il n'est pas inutile de passer par la première pour arriver à pénétrer les mystères de la seconde. Mais l'humble et le petit y peuvent aussi prétendre avec non moins de chance de succès.

Sçavoir pourras de toutes choses l'estre
Et la vertu, l'essence et la nature.
Les grands secrets te feray apparoistre,
Voire et toucher au doigt sans couverture.
De philosophie sage
Le sens et le langage
Tu pourras icy voir.
Par démonstration
Toute probation
Je te feray avoir.
Mange moi chacun livre,
Car il te convient vivre.
Sur tous arreste-toy
A cercher un facteur
Du monde créateur,
Qui est Seigneur et Roy;
Tous livres t'abandonne,
Et le désir te donne
De les vouloir apprendre;
Mais de ceux de Moïse,
Il faut que je t'advise
Que Foy les fait entendre.
Des prophètes couvertz
Voicy livres ouvertz;
Mais leur sens est caché,
Et l'orgueilleux vanteur
Plein de l'Esprit menteur
S'en trouve bien fasché.
Nul que l'humble et petit
N'y peult prendre appetit:

Cestuy là seul l'entend.
Si en humilité
Lis ceste vérité,
Tu demeur'ras content.

Le passage est de belle et franche allure : le mage Balthasar se déclare convaincu par le discours de *Philosophie* et se déclare prêt à s'arrêter à la sainte Parole. De même, Gaspard, un peu plus loin, sur l'exposé fait par *Inspiration*, commence à sentir ce qu'il appelle le fruit de son élection, se confiant en la bonne promesse du Christ. *Inspiration* insiste pour que le prince oriental s'applique à l'étude des Saintes Lettres, où il trouvera la Vérité peinte au vif. Il faut se réjouir assurément d'entendre les gens savants parler de ces précieux livres,

Mais si dedens le cœur
La divine liqueur
De ceste vérité
Ne prend ferme racine,
Tout l'extérieur signe
N'y vault sans Charité.

Intelligence divine, qui, par la suite, prend part au dialogue, proclame, à son tour (p. 92), que le fondement de tout mal et de tout vice procède uniquement de l'obscure Ignorance. Ce même personnage symbolique fait aux trois Mages un exposé rapide des grandes lignes de l'histoire biblique, embrassant la chute de l'homme, les prophéties relatives au Rédempteur et les effets produits par sa venue sur la terre (p. 100).

Ne vous fiez en vous,
Car vos mérites tous
Ne sont que draps honnys.
N'espérez sauvement
Sinon tant seulement
En son Election.
Grâce vous a esluz,
Qui fera le surplus
Par sa dilection.

Marie paraît vers la fin de la pièce ; elle ne prononce aucune parole qui modifie en quoi que ce soit l'impression générale

qui se dégage de cette œuvre, où, comme dans les deux précédentes, l'auteur s'est visiblement inspiré des enseignements précis des premiers Réformateurs au sujet du mystère de la Rédemption. Il est assez étrange de constater, à ce propos, que les paroles mises dans la bouche de la Vierge, ainsi que celles des « Ames des Innocents » (pp. 139-140 et 180-182), accentuent encore davantage la doctrine de la justification par la foi. Mais, de ces quatre mystères, c'est sans contredit le dernier, la *Comédie du désert*, qui apporte à notre examen la plus précieuse contribution. Évidemment, Marguerite se trouvait à l'aise dans un pareil sujet pour traiter des matières qui lui étaient chères. La fuite en Egypte, le séjour de la sainte Famille au milieu de la solitude du désert, le retour en Palestine : autant de thèmes qui se prêtaient singulièrement à des allusions plus ou moins voilées à la crise religieuse de l'époque. J'y note, sans doute pour ce motif, plus de variété, plus de largeur de ton, que dans les compositions précédentes.

Coïncidence significative, la Vierge conserve dans cet ouvrage l'attitude nette et décidée qu'elle a déjà dans les dernières pages de la « Comédie des Innocents ». Comment n'être pas frappé, à un autre point de vue, des admirables prières qui tombent de ses lèvres, prières d'un souffle si large et d'une forme si pure qu'on croirait presque y retrouver l'accent d'un de nos plus grands poètes lyriques de l'époque moderne (pp. 193-197 et 201-205).

MARIE.

Dieu éternel, mon Père et mon Espoux,
A mon resveil je t'adore à genoux.
Comme la Vie et l'Estre de nous tous,
Tel je te tiens...
O Dieu, qui es immuable, immortel,
En toy je vys,
En toy je dors; car en toy sont ravys
Tous mes esprits...
Car mon cœur n'est jamais remis ne las
De t'embrasser,

Mon Dieu, mon Tout, dont ne me peux passer,
Car en toy sents et mon Estre et ma Vie,
Et tant d'Amour qu'elle peult effacer
Tourment et mort, car en toy suis ravie.
. . . . . .
O Dieu, qui es l'Estre de toute chose,
Ta Deïté, aux yeux des mortelz close,
Voy dans les fleurs, dans le liz, dans la rose,
Par son povoir
Croistre, germer, et puis se faire voir
Herbe, et puis fleur, et graine, pour pourvoir
A l'advenir.
Tu fais en hault le grand cèdre tenir,
L'arbuste en bas humblement contenir;
Le fruit meurit
Par ta vertu, qui ainsi le nourrit,
Puis tombe à bas en son temps, et pourrit.
Et son tombeau
En terre prend, dont revient un nouveau
Du grain pourry et mort, tout aussi beau
Que le premier.
Poirier n'y a, ny guynier, ni pommier,
Qui tous les ans ne chargent un sommier
De ton ouvrage.
Tu es l'ouvrier de ce grand labourage...

Cet hymne à la puissance divine, d'un lyrisme si sincère, fournit une preuve digne d'être signalée de ce que nous avancions plus haut touchant la nouveauté de l'inspiration poétique de la reine de Navarre. La vie sortant de la mort : est-il un sujet par essence plus profondément lyrique ? Il faut reconnaître que notre poète a su le découvrir, ainsi que bien d'autres thèmes non moins féconds, et qu'il a eu, en outre, le mérite de le traiter dignement.

Plusieurs personnages allégoriques : *Mémoire*, *Consolation*, paraissent au cours de ce mystère et y jouent un rôle intéressant. Tous deux, comme la Vierge Marie du reste, font de la connaissance des Écritures le fondement de toute vie religieuse et distinguent avec persistance, en maint endroit, le groupe des Élus, à qui le bon plaisir de Dieu accorde le don

de la foi. La description extérieure du livre sacré (p. 213-214) se rapporte exactement — et le rapprochement est aussi curieux qu'instructif — à celle qui figure dans les *Prisons* (*Dernières Poésies*, p. 195). Voilà une ressemblance de plus, à ajouter à tant d'autres, en faveur de l'authenticité incontestable de ce dernier poème.

Voy ce Livre ouvert,
Qui tant fut couvert,
Et par sept fermans
Sy très fort scelé
Qu'il estoit celé
A tous vrays amans.

Telle est la description mystique donnée quelque part par *Consolation* et que le poète des *Prisons* reproduira plus tard sous cette forme :

[Le] livre sainct qu'au plus hault j'avoys mys,...
Couvert estoit de la peau d'un aigneau,
Goultes de sang très vermeil et nouveau,
De sept fermans fermé lequel encores
A l'ignorant qui le dedans ignore[1].
Là je tenoys de Grâce la vigueur
Et de la Loy l'importable rigueur.

Cependant *Consolation* poursuit son énumération des fruits spirituels retirés par l'âme de la méditation de ce « doux livre de grâce », et Marie exprime à son tour son admiration et son goût pour une si plaisante étude. Grâce à cette lecture, ajoute-t-elle,

Par dilection
En l'Élection
De Dieu je me voy;
De tous temps préveue,
Aymée et Esleue...

1. *Sic.*

Mon Dieu, mon Tout, dont ne me peux passer,
Car en toy sents et mon Estre et ma Vie,
Et tant d'Amour qu'elle peult effacer
Tourment et mort, car en toy suis ravie.

. . . . . .

O Dieu, qui es l'Estre de toute chose,
Ta Deïté, aux yeux des mortelz close,
Voy dans les fleurs, dans le liz, dans la rose,
Par son povoir
Croistre, germer, et puis se faire voir
Herbe, et puis fleur, et graine, pour pourvoir
A l'advenir.
Tu fais en hault le grand cèdre tenir,
L'arbuste en bas humblement contenir;
Le fruit meurit
Par ta vertu, qui ainsi le nourrit,
Puis tombe à bas en son temps, et pourrit.
Et son tombeau
En terre prend, dont revient un nouveau
Du grain pourry et mort, tout aussi beau
Que le premier.
Poirier n'y a, ny guynier, ni pommier,
Qui tous les ans ne chargent un sommier
De ton ouvrage.
Tu es l'ouvrier de ce grand labourage...

Cet hymne à la puissance divine, d'un lyrisme si sincère, fournit une preuve digne d'être signalée de ce que nous avancions plus haut touchant la nouveauté de l'inspiration poétique de la reine de Navarre. La vie sortant de la mort : est-il un sujet par essence plus profondément lyrique ? Il faut reconnaître que notre poète a su le découvrir, ainsi que bien d'autres thèmes non moins féconds, et qu'il a eu, en outre, le mérite de le traiter dignement.

Plusieurs personnages allégoriques : *Mémoire*, *Consolation*, paraissent au cours de ce mystère et y jouent un rôle intéressant. Tous deux, comme la Vierge Marie du reste, font de la connaissance des Écritures le fondement de toute vie religieuse et distinguent avec persistance, en maint endroit, le groupe des Élus, à qui le bon plaisir de Dieu accorde le don

de la foi. La description extérieure du livre sacré (p. 213-214) se rapporte exactement — et le rapprochement est aussi curieux qu'instructif — à celle qui figure dans les *Prisons* (*Dernières Poésies*, p. 195). Voilà une ressemblance de plus, à ajouter à tant d'autres, en faveur de l'authenticité incontestable de ce dernier poème.

Voy ce Livre ouvert,
Qui tant fut couvert,
Et par sept fermans
Sy très fort scelé
Qu'il estoit celé
A tous vrays amans.

Telle est la description mystique donnée quelque part par *Consolation* et que le poète des *Prisons* reproduira plus tard sous cette forme :

[Le] livre sainct qu'au plus hault j'avoys mys,...
Couvert estoit de la peau d'un aigneau,
Goultes de sang très vermeil et nouveau,
De sept fermans fermé lequel encores
A l'ignorant qui le dedans ignore[1].
Là je tenoys de Grâce la vigueur
Et de la Loy l'importable rigueur.

Cependant *Consolation* poursuit son énumération des fruits spirituels retirés par l'âme de la méditation de ce « doux livre de grâce », et Marie exprime à son tour son admiration et son goût pour une si plaisante étude. Grâce à cette lecture, ajoute-t-elle,

Par dilection
En l'Élection
De Dieu je me voy;
De tous temps préveue,
Aymée et Esleue...

1. *Sic.*

conclut Le Roux de Lincy, que ces deux petites pièces aient été omises par Jean de La Haye, quand il publia, en 1547, la première édition des œuvres poétiques de Marguerite[1].

Nous avons affaire ici à une attaque en règle non sur le terrain des doctrines mais sur celui de la discipline. L'Inquisiteur est représenté d'abord comme un homme profondément vénal, sans aucun scrupule, ennemi de toute science, en premier lieu de celle de l'Écriture, d'un caractère bas et surtout cruel.

Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour estre exemple à tous,...
Bons et maulvais, la chose est claire et ample,
J'envoye au feu quant me sont présentez;
Je n'ay regard seulement qu'à l'exemple,
Et ne me chault de tous les tourmentez.
Assez de gens se sont mal contantez
De ma rigueur, mais je n'en fais que rire...

Il est visible que les enfants, Janot, Jacot, Perrot, Clérot, Thierrot, personnifient dans cette comédie le peuple simple et droit, mieux disposé à suivre les voies évangéliques que les riches et les puissants, ce même peuple auquel appartenaient les cardeurs de laine de Meaux, ces doux martyrs, et tant d'autres obscurs artisans, âmes héroïques à qui une foi ardente fit faire joyeusement le sacrifice de leur vie. Le dialogue entre le justicier et la petite bande est conduit avec une réelle verve. Nul doute que l'hymne de confiance et d'allégresse qu'entonne le chœur des enfants (p. CCXXVII), soit un de ces chants protestants, qui se faisaient entendre dans les pieux cénacles des religionnaires, et dont Marguerite a donné elle-même de si magnifiques modèles dans ses chansons spirituelles :

Resveille toy, Seigneur Dieu,
Fais ton effort
De venger en chacun lieu
Des tiens la mort.

1. Comparez *Bull.*, 1892, p. 561-566, l'article, accompagné de citations, de M. E. Picot.

De même les enfants chantent devant l'Inquisiteur :

Mon Dieu, que d'ennemys
Qui aux champs se sont mis
Et contre nous s'eslievent !...
Car tu es mon très seur
Bouclier et deffenseur,
Et ma gloire esprouvée...
Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encores qu'ilz entreprinsent.

Voilà bien par excellence le langage et l'esprit des protestants persécutés. Et, quand la discussion s'engage entre le Docteur et ses jeunes compagnons, toute incertitude, toute ambiguïté, si par hasard il en subsiste, disparaissent absolument.

L'INQUISITEUR.

Des bonnes œuvres, des merittes,
Qu'est ce ?

L'ENFANT (*raillant*).

Lza, lza, lza.

LE VARLET.

O Dieu, qu'il dict bien !
Car nos œuvres sont si petittes
Devant Dieu, que c'est moings que rien.

L'INQUISITEUR.

Ils ne dist rien d'aventure ;
J'ay tout dedans la Bible leu,
Et leur parolle est si très pure,
Que jamais tel sens je n'ai veu.

Cependant, la grâce opère peu à peu, changeant complètement le cœur de l'ancien persécuteur, qui, de concert avec les enfants, célèbre en termes émus sa conversion :

Où est mon péché ?
Je le voy caché

Au corps de mon roy,...
Clairement je veoy
De l'œil de la foy
Mon salut par grâce...

Et tous ensemble, enfant, valet, inquisiteur, chantent la délivrance du pécheur dans les termes mêmes où les partisans de la révolution religieuse ont dû accueillir plus d'une fois la venue d'un nouveau converti dans leurs rangs. En ce qui concerne cette pièce, les commentaires seraient surperflus, puisqu'elle affirme assez par son sujet même les convictions qui l'avaient inspirée. Sa lecture suffit à marquer d'une manière saisissante que, sur ce terrain brûlant, Marguerite ne s'en est pas tenue à des sympathies vagues et timides et qu'elle a su aussi, quand il en était besoin, viser droit à l'adversaire.

(*A suivre.*) ABEL LEFRANC.

Documents

NOUVEAUX DOCUMENTS
SUR
BERNARD PALISSY, SA FAMILLE ET CELLE DE BARTHÉLEMY PRIEUR
1572-1575

I

Cet article est essentiellement un *meā culpā*. Il aurait dû compléter celui qu'en octobre dernier j'ai consacré à *Bernard Palissy à Sedan d'après quelques documents inédits* (*Bull.*, 1896, 506-509). On verra tout à l'heure pourquoi il ne paraît qu'aujourd'hui.

J'aurais dû premièrement mentionner un texte utilisé récemment par M. E. Rodocanachi dans sa biographie de *Renée de France* (p. 503), et intéressant, par ce qu'il établit qu'à la fin de juin 1572 maître Bernard était encore à Paris. On savait déjà qu'en cette année il habitait le faubourg Saint-

Honoré[1], mais on ignorait qu'il travaillait encore à ce moment à la décoration du jardin des Tuileries[2], c'est-à-dire à cette fameuse grotte dont M. B. Fillon avait découvert le *Devis* à la Rochelle, et dont M. Destailleurs possédait le dessin[3]. Le document en question était tiré des comptes de la duchesse de Ferrare, aujourd'hui conservés aux archives de Turin et dont M. Rodocanachi a déposé des extraits à notre bibliothèque, où, avec d'autres documents, ils vont grossir le dossier formé pendant tant d'années, sur cette princesse, par M. Jules Bonnet. Voici presque intégralement les mentions consacrées aux vingt-six jours du mois de juin 1572 que Renée passa à Paris.

1572. *Giugnio.*

Sol xii à deux batteliers de la ville de Paris, pour avoir passé l'eau à Madame et son train lorsque elle visita madame la princesse de Navarre.

Sol 24 à deux autres batteliers *che passerene e ripasserene* au gran bart (*sic*) Madame et son train le jour qu'elle alla voir les Tuilleries.

Sol xxiiij au jardinier de la Reyne. Lir. xxiij aux masson, architectes, conduicteurs *del lavoro* et à *une detto Mess. Bernardo* qui faict la crotesque aux dictes tuilleries.

Soldi 54 à deux pauvres hommes de la Religion fugitifes de leur maison.

L. xi, sol iiij au portier du roy, Madame estant allée au château de Madry pour prendre son congé.

Lire xxiiij sol x, au concierge de l'hostel de Mons. et Madame de Nemours à Paris, où Madame estoit logée, en considération des services qu'il avoit faict à Madame, durant xxvi jours qu'elle a sojournée à Paris.

On voit combien ces mentions sont intéressantes. Renée

1. A. de Ruble, *Paris en 1572*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XIII, 11. Conf. *Bull.*, 1887, 104.

2. Le dernier payement de ce travail, qu'on a retrouvé, est du 22 mars 1570 (B. Fillon et L. Audiat, *Les œuvres de M. B. Palissy*, Niort, Clouzot, 1888, I, p. lxv).

3. Le *Devis* a été reproduit, en dernier lieu, en tête des *Œuvres* de Palissy que je viens de citer, et le dessin, p. 17 du *Bernard Palissy* de Ph. Burty (Paris, Rouam, 1886).

était descendue chez sa fille Anne d'Este, veuve de François de Guise et remariée à Jacques de Savoie, duc de Nemours. Celle-ci habitait, depuis ce second mariage, un hôtel situé sur la rive gauche, rue Pavée[1], aujourd'hui rue Séguier, non loin de la place Saint-Michel. Voilà pourquoi Renée dut passer l'eau lorsqu'elle voulut aller voir la « princesse de Navarre » qui habitait, presque en face de notre temple de l'Oratoire, rue de Grenelle-Saint-Honoré, l'hôtel de Louis Guillart, ancien évêque de Chartres, rallié à la Réforme[2]. Elle arrivait là presque directement, en prenant à la porte de Nesle, où est aujourd'hui l'Institut, le bac qui la déposait à quelques mètres en amont du Louvre[3]. Jeanne d'Albret, épuisée et angoissée par les négociations et les préparatifs du prochain mariage de son fils Henri avec Marguerite de Valois, était tombée malade le 4 juin, et expira le 9 au matin[4]. Cette entrevue des deux princesses, si éprouvées, l'une et l'autre, pour ne pas avoir voulu subir le joug de Rome, fut donc la dernière et on regrette de ne rien savoir des propos qui y furent échangés.

Une seconde excursion de la duchesse sur la rive droite, eut lieu, d'après son livre de dépenses, « par le grand bac ». On appelait ainsi, si je ne fais erreur, le bac établi au pré aux Clercs, en 1564, à l'endroit où se trouve actuellement le pont royal, « *pour y passer et repasser toutes les pierres, matériaulx et autres choses* nécessaires à la construction des Tuileries et qui provenaient des carrières de Notre-Dame-des-Champs et de Vaugirard[5] ». Renée s'intéressait vivement aux travaux d'art, ayant elle-même à son service l'un des plus célèbres architectes de ce temps, Jacques Androuet du Cerceau dont le nom paraît souvent dans ses comptes. Elle fait donner 24 sols au jardinier de Catherine de Médicis, et une somme beaucoup plus importante, 24 livres, aux « masson, archi-

1. A. de Ruble, art. cité, p. 5.
2. A. de Ruble, art. cité, p. 14.
3. Voy. *Bull.* 1887, p. 108-109, la gravure de M. Hoffbauer.
4. Sur les derniers moments de Jeanne d'Albert, voy. le récit publié dans le *Bull.*, de 1882, p. 12 et ss.
5. Ch. Duplomb, *La Rue du Bac*, 1894, préface.

« tectes, conducteurs des travaux et à un nommé maître Ber-
« nard qui faict la crotesque[1] aux dictes Tuileries ».

M. Rodocanachi a cru devoir inférer de ce texte, d'abord que Palissy fut à Paris durant la Saint-Barthélemy. Or ces lignes prouvent seulement qu'il y était encore à la fin de juin 1572. On sait que le massacre tomba comme un coup de foudre sur les mieux renseignés et que la plupart de ceux qui purent échapper aux assassins, ne s'enfuirent qu'au dernier moment. Peut-être Palissy a-t-il pu se mettre en sûreté simplement parce qu'il demeurait, comme on l'a vu, hors des portes de la ville, au faubourg Saint-Honoré.

Je ne puis pas davantage, à mon grand regret, adopter la seconde remarque de M. Rodocanachi. Il écrit que les 24 livres distribuées par ordre de Renée, entre autres, au décorateur de la grotte rustique, étaient « une aumône », et que si Palissy avait été un personnage très connu, Mme de Ferrare ne l'aurait sans doute pas traité ainsi. Cette interprétation se heurte à ce simple fait qu'en même temps que Palissy, le maître maçon, les architectes et ingénieurs bénéficièrent d'une libéralité dont le chiffre élevé montre l'estime où la duchesse tenait ceux qui venaient de lui faire les honneurs de leurs travaux. Il suffit, du reste, de relire, ci-dessus, dans l'extrait des comptes, la mention qui suit, « 54 sols à deux pauvres hommes de la Religion, fugitifs de leur maison », pour voir qu'il s'agit bien là d'une aumône, tandis qu'aux Tuileries, comme au château de Madrid où Renée prit ensuite congé de Charles IX, comme au moment de son départ de l'hôtel de Nemours, il s'agissait de gratifications pour « services » reçus.

Assurément Palissy était pauvre puisque, dans l'impôt de répartition de 1572 qui nous fait connaître son domicile, il n'est taxé qu'à cent sols tournois[2], mais s'il avait été dans la misère au point de recevoir des aumônes, même d'une prin-

1. On sait qu'en 1566 J.-A. du Cerceau avait dédié à Renée de Ferrare la traduction française de son *Livre de Grotesques*, c'est-à-dire d'arabesques. Le secrétaire intendant de la duchesse nous représente donc Palissy comme décorant d'arabesques émaillées la grotte artificielle des Tuileries.

2. A. de Ruble, art. cité, p. 11.

cesse, il n'aurait pas été taxé du tout[1]. Sa pauvreté s'explique, du reste, tout naturellement, par ce fait que les constructions et embellissements ordonnés par Catherine de Médicis furent souvent interrompus faute d'argent et qu'en conséquence ceux qu'elle y employait furent payés très irrégulièrement.

Voici d'ailleurs, les deux mentions relatives à Palissy transcrites d'après le registre de la Bibliothèque nationale (Fr. 11692) qui renferme l'état de perception de l'emprunt de 300,000 livres imposé à la ville de Paris en 1571-1572. On y verra que parmi les voisins de Palissy plusieurs payaient moins que lui. La première mention se trouve au f° 89, la seconde au f° 484 de ce gros registre qu'on peut considérer comme nous donnant les noms et la demeure de tous les habitants de Paris à cette époque[2] :

Fol. 89. — *Faulxbourg Sainct Honnoré.*

Dixaine de Nicolas Langlois commenceant entre la porte Sainct-Honnoré et la harse du costé de la porte neufve jusques au bout des faulxbourgs compris les maisons qui sont sur les fossez et sur la rivière le long desd. faulxbourgs

De *Nicolas Langlois* fourbisseur	néant
De *Mathurin du Chenay*	XL s.
De *Gabriel Michel*	VIII l.
De *François Macon*	XL s.
De *Nicolas Barbier*	LX s.
De la vefve *Jacques Gontier*	néant
De *François Legendre*	XL s.
De *Sébastien de Brocquenot*	XL s.
De *Pierre Carré*	néant
De *Thomas Molin*	néant
De Me *Bernard Palissy*	C s. t.

Fol. 484. — *Faulxbourg Sainct Honnoré.*

Dixaine Nicolas Langlois.

M. *Bernard Pallissi* taxé à cent sols tournois dont recepte en a esté faicte cy devant f°

1. *Bull.*, 1887, p. 105.
2. J'y ai cherché attentivement, mais sans l'y trouver, la rue des Marais-Saint-Germain (Visconti). Portait-elle alors un autre nom ?
3. Cette mention renvoie sans doute à la précédente.

de laquelle n'a este aucune chose receu, comme il appert par led. roole, cy C s. t.
Nicolas Langlois taxé à quatre livres tournois dont recepte en a esté faicte cy devant f°
de laquelle il na esté receu aucune chose[1] comme il appert par led. roole, cy IIII l.

II

J'arrive maintenant à une série de petits documents qui auraient aussi dû prendre place dans ma précédente étude. Mais, pour expliquer leur apparition tardive, il me faut ouvrir ici une parenthèse.

Lorsqu'à la fin de septembre 1896, revenant de vacances, je voulus rassembler pour l'imprimerie les matériaux du *Bulletin* du 15 octobre, je trouvai, à la place d'une étude qui m'avait été promise pour cette date, un billet m'annonçant que les « fêtes franco-russes » contraignaient l'auteur à différer l'exécution de sa promesse. Ces surprises sont bien connues de tous ceux qui dirigent ou ont dirigé une revue. Vite je parcourus quelques documents réservés et je mis en œuvre, comme on l'a vu, ceux que j'avais recueillis sur Palissy. L'article rédigé part aussitôt pour l'imprimerie. Quand il en revient, il faut, sans tarder, corriger la mise en pages de tout le numéro. Je me rappelle alors que nous avons à la Bibliothèque une fort lisible copie de ce qui reste de l'ancien état civil huguenot de Sedan. Qui sait si elle ne renferme pas une mention analogue à celle qu'en 1893 je trouvai dans les registres de Saintes[2] ? Mais le temps me presse. Pendant que je revois et corrige les 56 pages de ma livraison, je charge une personne de confiance de parcourir à ma place cette copie. — Eh bien ? — Eh bien, le nom de Palissy ne s'y trouve

1. Je ne m'explique pas bien comment, dans cette seconde partie du registre, il faut entendre ces mentions répétées, « de laquelle il n'a esté receu aucune chose », après celle « dont recepte a esté faicte cy devant ». Serait-ce tout simplement qu'en 1572 on a perçu la même somme qu'en 1571 ?

2. Où *Mathurin Palissy* figure comme parrain en juillet 1574 (*Bull.*, 1893, 380).

pas. Alors j'écris, à la fin de mon article (*Bull.*, 1896, 519), cette note : « L'état civil huguenot de Sedan dont une copie se trouve à la Bibliothèque de notre Société ne renferme pas le nom de Palissy, mais l'année 1574 y fait défaut ».

Or cette note est, en ce qui concerne Palissy, inexacte. Il est vrai que le copiste a écrit deux fois Palisses au lieu de Palissis, mais c'est parce qu'il n'a pas su lire l'original. Voilà ce que M. E. Henry, un chercheur sedanais dont le *Bulletin* vient de recommander les *Notes* récemment publiées (voy. plus haut p. 107), m'affirmait naguère. Morale : n'en croyez que vos yeux ! J'ai donc fait moi-même la recherche que je n'avais pas pu faire à temps en octobre. Et voici ce que j'ai trouvé. Ces extraits, souvent fautifs, ont été collationnés par M. E. Henry qui a bien voulu m'en envoyer la transcription conforme à l'original. Je suis l'ordre chronologique.

Extraits de l'état civil des huguenots de Sedan.

22 novembre 1573. — Mariage de Michel Saigel (Saiget?), sculpteur, natif de Blois avec Catherine Palissi venue de Paris.

10 avril 1575. — Baptême de Marie fille de Jean Bourdon, bourgeois de Meaux et de Perette Dupré. Parrain, Jean Berger; marraine, Catherine de Villennes.

31 juillet 1575. — Baptême de Jérémie fils de Charlemagne Moreau, marchant, demeurant en cette ville, et de Marie de Palissy sa femme, dont maistre Bernard de Palissy grand père et Katerine de Vilene ont esté parrein et marreine.

18 août 1575. — Baptême de Marie fille de Jean Quillet, cordonnier, du Vexin, et de Ligère Cirée. Parrain Jean Royer ; marraine Catherine de Villennes.

FORNELET.

Un premier fait qui résulte de ces actes c'est que Palissy était à Sedan dès 1573 et même bien avant, s'il est permis d'admettre que, même à cette époque, un mariage ne s'improvisait pas du jour au lendemain.

Nous faisons ensuite connaissance avec deux filles mariées du célèbre potier. Celle qui avait épousé, peut-être antérieurement au voyage à Sedan, un marchand, Charlemagne Mo-

reau, s'appelait *Marie*. Celle qui, le 22 novembre 1573, y épousa un sculpteur peut-être employé à l'atelier de son père, Michel Saiget, natif de Blois, s'appelait *Catherine*.

Ce prénom de Catherine paraît bien avoir été celui de Mme Palissy, car il me semble difficile de ne pas admettre qu'au baptême du petit-fils, c'est-à-dire de Jérémie Moreau, la personne nommée *Katerine de Vilene*, après *Bernard de Palissy grand père*, était la femme de ce grand-père. C'est pour cette raison que j'ai relevé les deux baptêmes du 10 avril et du 18 août 1575, où la même personne, Catherine de Vilennes ou Villennes figure aussi comme marraine. Si ma supposition est exacte, nous tenons enfin le nom de famille d'une personne qui a certainement intrigué tous les lecteurs des œuvres de Palissy.

Puisque je suis en train d'émettre une hypothèse, très vraisemblable d'ailleurs, on m'en permettra bien une seconde. Le nom de Villenne, Villaines ou Villayne était celui d'un gouverneur de la Rochelle au xve siècle. Pierre de Villaines, seigneur de Malicorne, fils d'un compagnon d'armes de Duguesclin, a été, en effet, gouverneur de la Rochelle en 1406 (*Revue de Saintonge*, II [1888], 368 ; VI, 386, et VII, 278). On trouve aussi, dans la même région, un *Pierre de* (ou *de la*) *Villayne*, procureur au siège royal de Saint-Jean-d'Angely en 1621 (Saudau, *Journal de Daniel Manceau*, 1875, p. 53). Ainsi s'expliqueraient, tout naturellement, les relations de Palissy avec la Rochelle, et même le fait que B. Fillon y découvrit un écrit inédit de l'artiste.

On connaît donc maintenant trois fils et trois filles de cette famille dont l'entretien fut une source de si graves dissentiments entre le père et la mère. Aux filles *Marie* et *Catherine* que les textes sedanais nous révèlent et aux fils *Mathurin* et *Nicolas* déjà antérieurement exhumés, il faut joindre, d'après la *Revue de Saintonge* que je viens de recevoir (1897, p. 117), encore un fils *Pierre* qui signe une quittance à Saintes, en février 1564, et une fille *Marguerite*. En effet, les registres protestants de Saintes mentionnent :

« 17 avril 1575, le baptême de Jean, fils de Pierre Moriceau et de

Marguerite Palissy, tenu sur les fonts par Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan. »

Les noms de ces trois gendres permettront sans doute, à l'avenir, de faire de nouvelles découvertes. Dans tous les cas, celui de Saintes me semble n'être pour rien dans les dissensions de famille mentionnées à Sedan.

Remarquons enfin que, dans tous les actes sedanais, tant du consistoire que de baptême de l'année 1575, maître Bernard est décidément appelé *de* Palissy. J'avais cru pouvoir écrire dans mon premier article (*Bull.*, 1896, 519), que ce n'était là qu'un *lapsus* du secrétaire du consistoire. Mais les actes de baptême étaient certainement écrits sur des données exactes, et je crois maintenant que Palissy avait réellement droit à la particule. Ce fait, joint au nom de sa femme qui la porte aussi, semble indiquer que notre artiste n'était pas, après tout, de si basse extraction. Ou bien y a-t-il, quelque part en Saintonge, un lieu dit Palissis et que maître Bernard aurait emprunté pour se distinguer d'autres Bernard? — Quoi qu'il en soit, s'il y avait attaché de l'importance il n'aurait pas mis, cinq ans plus tard, sur le titre de ses *Discours admirables*, M. Bernard Palissy tout court. Nous continuerons à l'appeler comme il s'est appelé lui-même, dans ses écrits, mais nous ne nous étonnerons plus de le voir parfois appelé de Palissy. Et si sa femme était réellement une de Villayne on s'explique jusqu'à un certain point l'état d'esprit dans lequel les essais aventureux et tant de fois malheureux de son mari durent plonger une personne de cette condition.

Un dernier mot, et je m'arrête. B. Palissy ne fut pas le seul artiste qui réussit à échapper aux matines parisiennes. — On lit encore dans ces premiers et précieux registres de Sedan, l'acte suivant :

> 19 novembre 1575. — Baptême de Pierre, fils de Barthélemy Prieur, sculpteur habitant de Paris, et de Marguerite d'Alencourt. Parrain : Augustin Forfait, marraine, Madeleine d'Ancourt.
>
> Du Jay. J. Couet.

On savait que B. Prieur, le sculpteur de Henri IV, qui en 1594, évinça, dans un concours, le fils de Germain Pilon [1], avait été à Paris puisque Sauval prétendit que le connétable de Montmorency l'y sauva du massacre (*Fr. pr.*, VIII, 326). On sait maintenant, grâce à cet acte, que lui aussi trouva un abri sur les terres du duc de Bouillon, et en même temps on fait connaissance avec les noms de sa femme, de son fils et de deux de ses amis.

N. Weiss.

Mélanges

LES DE BOISRAGON AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de reproduire ici deux articles intéressants l'un et l'autre pour l'histoire d'une ancienne famille huguenote du Poitou. Le premier est emprunté au *Mémorial des Deux-Sèvres* du 6 février dernier. Nous y avons ajouté quelques notes et documents complémentaires et souhaitons, s'il tombe sous les yeux des intéressés, qu'il provoque la publication — dont nous nous chargerons volontiers, — des lettres que le Dr Ricochon a pu lire.

Le deuxième est le récit, fait par le capitaine de Boisragon lui-même, de ses récentes et si périlleuses aventures au Bénin, récit traduit de l'anglais, puisque, comme tant d'autres, cette famille est aujourd'hui anglaise.

N. W.

I

Le capitaine de Boisragon.

On connaît le massacre récent d'une mission anglaise au Bénin. Il y a eu 250 personnes tuées. Deux Européens seulement ont survécu [2].

1. *Bull.*, 1883, p. 282, où il faut mettre que Salomon de Brosse était neveu de Jacques Androuet du Cerceau, *par sa mère Julienne Androuet.*

2. Voir plus loin le récit du héros de l'évasion de ces deux survivants.

C'est un de ces événements inévitables, au cours des expéditions coloniales. Nous n'en parlerions pas s'il n'avait pour nous, Poitevins, pour ceux surtout qui habitent la contrée située entre Saint-Maixent, Niort et Champdeniers, un intérêt quasi local. Un des survivants, en effet, est le capitaine anglais Chevaleau de Boisragon, chef de l'expédition, commandant les forces du Protectorat anglais sur les côtes du Niger, qui descend de la famille noble protestante des de Boisragon, résidant autrefois au Logis de Boisragon, commune de Breloux.

Je suis personnellement en relation avec le capitaine de Boisragon. Ma famille possédait depuis longtemps le Logis de Boisragon, j'avais été amené à rechercher la généalogie des de Boisragon, aujourd'hui éteints en France, et dont les titres ont entièrement disparu. Il m'avait été assez facile de retrouver, surtout à l'aide du dictionnaire de M. Bauchet-Filleau, la trace de ceux qui avaient émigré en 1793 pour se rendre à l'armée de Condé. Mais vainement j'avais cherché à savoir ce que pouvaient être devenus ceux qui, d'après les souvenirs les plus lointains conservés dans ma famille, avaient dû quitter la France cent ans auparavant, en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

J'en étais là, en 1892, quand j'appris par hasard de M. le colonel Binger, chef de la mission française chargée de délimiter nos possessions de la Côte d'Ivoire, et du célèbre voyageur, Marcel Monnier, qui l'accompagnait, que le chef de l'escorte militaire de la mission anglaise était un capitaine de Boisragon. Je pensai de suite que je devais être sur la piste depuis si longtemps cherchée. J'en reçus confirmation quelques mois après lorsque, après avoir écrit au capitaine, par l'intermédiaire de l'amirauté anglaise, lui et un sien cousin, capitaine à l'armée des Indes, m'écrivirent successivement et se mirent gracieusement à ma disposition pour me donner sur leurs ascendants, depuis 1685, tous les renseignements désirables.

J'ai d'ailleurs pu compléter ces renseignements par les nouvelles informations que j'ai recueillies auprès des dames de Layard qui descendent également des de Boisragon, et qui

sont venues d'Angleterre l'année dernière pour visiter le village, berceau de leur famille, où elles ont pu voir la tombe de Jean de Boisragon et de Catherine de Marconnay, père et mère de leur quadrisaïeul, le chevalier Louis de Boisragon, seigneur de La Chesnaye.

Louis de Boisragon avait 20 ans environ, en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes. C'était un cadet d'épée, intrépide et indomptable comme tous les gens de sa race. En 1526, un de ses aïeux avait tué, d'un coup d'épée, à Niort, Germain Yver, que sa mère, Louise de Saint-Gelais, avait épousé en secondes noces et qui la maltraitait. En mars 1577, un autre avait été tué à l'assaut de la ville de Civray. Un troisième, Jean Chevaleau, seigneur de Boisragon et de la Tiffardière, capitaine huguenot, se signala au siège de Lusignan, puis, en 1587, défendit la ville de Saint-Maixent, dont il était gouverneur, contre le duc de Joyeuse, chef catholique. Il ne se rendit que contraint par les habitants qui, voyant leurs murailles détruites, redoutaient la prise d'assaut. D'ailleurs Joyeuse ne respecta pas sa parole et livra la ville au pillage.

Les guerres de religion terminées, les de Boisragon avaient conservé une haute situation dans la noblesse du Bas-Poitou, qui était presque exclusivement protestante. Ils avaient édifié à leurs frais, dans leur seigneurie, un temple protestant, dans le même temps où les Vasselot de Régné — qui comptent encore de nos jours des descendants — où les Dufay de la Taillée — qui n'ont plus d'héritiers du nom, mais que représente encore par sa ligne maternelle M. Renaud du Dresnay, naguère maire d'Echiré — en faisaient édifier un autre à Exoudun. Ce fut même la destruction, par ordre du roi, de ces deux temples, jointe à celle des temples de Champdeniers et de Saint-Gelais, entre 1663 et 1665, qui préluda aux mesures iniques qui rendirent si misérable la condition des protestants en France et aboutirent vingt ans après aux dragonnades et à la révocation de l'édit de Nantes.

C'est évidemment sous l'empire de tous ces souvenirs militaires et religieux que les aînés des deux sexes de cette famille patriarcale des de Boisragon, qui comptait alors quatorze enfants, refusèrent absolument d'abjurer leur foi et pré-

férèrent supporter la prison, l'exil et la mort. Suzanne de Boisragon, arrêtée au moment où elle s'embarquait[1], fut jetée dans un cachot de l'île de Ré, puis transférée à Paris au couvent des Nouvelles-Catholiques[2], où l'on essaya vainement pendant un an de la faire abjurer. Il fallut la rendre à sa mère[3]. Quant aux deux frères, Charles et Louis, ils furent emprisonnés tour à tour à la Rochelle, au Petit-Châtelet à Paris, puis dans la citadelle de Pierre-Encise. Ils ne furent relâchés que sous la promesse de s'expatrier[4].

1. Elle s'était embarquée secrètement à la Rochelle le 23 avril 1686, avec Mlle Anne de Chauffepié, Mlles de la Forest, tantes de cette dernière et d'autres huguenotes. La patache chargée de la visite promit de ne pas inquiéter les fugitives, moyennant une rançon de 100 pistoles qui lui fut aussitôt versée. Mais à peine la malheureuse barque eut-elle abordé le navire anglais qui l'attendait, que la patache survint, saisit toutes ces femmes, les dépouilla et les écroua au fort de l'île de Ré (*Bull.*, VI, 59-60).

2. Elle y arriva le 17 octobre 1686, après avoir été internée vers le mois de juin, aux Filles de la Providence à La Rochelle.

3. L'ordre de la rendre à sa mère (qui demeurait à Paris, rue du Harlay à l'enseigne de la *Petite Fontaine* et était accusée de se retirer de sa fenêtre lorsque le saint sacrement passait dans la rue) fut signé par Seignelay le 8 août 1687, mais il ne fut sans doute exécuté que beaucoup plus tard, puisque, le 4 septembre de la même année, Mme de Maintenon écrivait à M. de Villette : « Cette Mlle de Boisragon n'escoute point et ne sera de longtemps convertie » (*Bull.*, II, 200). — Elle arriva en Hollande en 1689. Voy. O. Douen, *la Révocation à Paris*, III, 29.

4. *Louis* de Boisragon figure déjà en juillet 1689, comme colonel dans le régiment de Schomberg (Agnew, *Protestant exiles from France*, 1886, II, 83). Il fut donc probablement expulsé avec les obstinés qu'on chassa du royaume en 1688. Il épousa, en premières noces (25 mai 1700), *Louise de la Grange*, veuve *Royrand* ou Poyrand (*Ibid.*, 103) et en secondes noces (21 décembre 1713), *Marie de Rambouillet de la Sablière* (*Ibid.*, 105). Une de ses filles, Suzanne-Henriette, épousa le 9 août 1743 *Daniel-Pierre Layard*, et l'autre, Élisabeth (13 décembre 1743), *Mathieu Maty*, docteur en médecine (*Ibid.*, 107).

Quant à *Charles* de Boisragon, sa détention fut plus longue que celle de Louis puisque, en 1690, il était encore au château de Pierre-Encise. Voici deux documents inédits extraits des *Archives nationales* (TT. 447, V) qui prouvent que, pour recouvrer sa liberté, il consentit à se faire « éclaircir » et à aller à la messe. Ces deux lettres sont adressées au ministre Châteauneuf.

Au chasteau de Pierancise ce 23e mars 1690.

Monseigneur, comme j'ay appris que le Roy a eu la bonté, sur un placet que je luy ay fait présenter, de me renvoyer par devant vous, ce qui me

Deux courants emportaient alors les réfugiés à l'étranger : le courant saintongeais, qui dirigeait les protestants de Saintonge et d'Aunis vers leur compatriote, Éléonore Dexmier d'Olbreuse[1], laquelle avait épousé en 1665 le duc de Brunswick-Zell, et dont les deux fils[2] ont fondé les dynasties actuelles de l'Empire d'Allemagne et du royaume d'Angle-

donne une très grande joye, sachant vostre équité et vostre charité, et me fait espérer, monseigneur, que vous aures égard à mon innocence et à la longeur de ma prison et à ma mauvaise santé, estant destenu depuis neuf mois sans en avoir pu pénétrer la cause par l'examen que j'ay faicte de ma conduite, ne pouvant atribuer mon malheur qu'à la supposition de mes ennemis, osant vous protester que je n'ay jamais eu que des sentiments inviolables pour le service de Sa Majesté et une soumission entière pour tous ses ordres et m'y suis conformé en m'estant faict éclersir dans la religion catolique que je professe très sincèrement. Je vous supplie très humblement, monseigneur, de me faire la grâce d'estre persuadé de ces vérités et de ne pas dénier à mes très humbles supplications celle que je vous demande de m'acorder un ordre pour mon élargissement. Ne respirant que pour trouver les occasions à sacrifier une vie pour le service du roy et pour vous, monseigneur, à qui je suis, avec une très grande soumission et un très profond respect,

Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

BOISRAGON.

Depuis le mois de décembre dernier que Mgr l'archevesque de Lyon m'a chargé de voir, dans le chateau de Pierre en Scize, M. de Boisragon, je suis fort content de luy et fort édifié des bonnes dispositions que Dieu a mises dans son cœur. Il a tousjours assisté à la messe et s'est acquitté régulièrement des autres devoirs de la religion catholique. Il a témoigné beaucoup d'empressement à s'éclaircir de ses doutes et de docilité à se rendre à toutes les vérités qu'on luy a fait connaistre. Après qu'il a esté suffisamment instruit de tout, il s'est appliqué à examiner sa conscience et la confession générale qu'il me fit de ses pechez il y a desjà quelque temps a esté le fruit de son application. Il se dispose maintenant pour approcher des autres sacremens, et j'espère qu'avant la fin de cette quinzaine de Pasques il sera en estat de recevoir l'eucharistie. C'est le témoignage que je suis obligé de rendre à la vérité. Fait à Lyon le 23e mars 1690.

D'ALBERT, prêtre de l'oratoire de Jésus.

1. C'est chez Madeleine-Silvie de Sainte-Hermine, belle-sœur d'Éléonore d'Olbreuse, que Mlle de Boisragon s'était réfugiée avant sa fuite avec Anne de Chauffepié (*Bull.*, VI, 58-59).

2. Erreur. Éléonore ne laissa qu'une fille, Sophie-Dorothée, laquelle épousa, en 1682, le fils d'Ernest-Auguste de Brunswick et de la duchesse Sophie de Hanovre; ce fils devint Georges Ier d'Angleterre. De son mariage naquirent Georges-Auguste de Brunswick (30 octobre 1683) qui devint Georges II d'Angleterre, et Sophie-Dorothée (16 mars 1687), laquelle épousa en 1706 Frédéric-Guillaume de Prusse, père du grand Frédéric.

terre; puis le courant du Bas-Poitou, qui conduisait nos compatriotes en Hollande, dont le stathouder Guillaume II d'Orange, avait eu pour précepteur le célèbre pasteur André Rivet, originaire de Saint-Maixent. Charles de Boiragon suivit le premier courant; le chevalier Louis, le second.

Louis de Boisragon s'attacha à la fortune du prince d'Orange et passa avec lui en Angleterre quand celui-ci fut couronné roi sous le nom de Guillaume III. Il y devint colonel, se maria deux fois avec des filles de réfugiés français, Louise de Royrand et Marguerite de Rambouillet. Sa descendance a suivi la carrière des armes, et a fourni à l'Angleterre un grand nombre d'officiers généraux. L'un de ces descendants vint au dernier siècle, vers 1750, par La Rochelle, au village de Boisragon, où il retrouva les parents qui y étaient restés, et d'où il écrivit à sa famille d'Angleterre de fort curieuses lettres, que j'ai tenues entre mes mains.

Les seuls représentants mâles de la famille sont aujourd'hui, comme je l'ai dit, le capitaine Guy Chevaleau de Boisragon, officier distingué de l'armée des Indes, qui est venu il y a deux ans se refaire en France, à Cannes, des fatigues d'une rude expédition au Bengale et qui, avant de retourner à son poste, avait été chargé par le ministre de la guerre d'Angleterre d'un cours à l'école militaire de Woolwich; puis le capitaine Alain-Maxwel Chevaleau de Boisragon, l'officier de la Côte d'Ivoire qui a été relevé là-bas parmi les morts, couvert de coups de lance, après être resté trois jours abandonné sur le champ de massacre.

C'était et ce sera encore sans doute un officier plein d'avenir. Voici la note que m'ont fait tenir à son sujet MM. Binger et Marcel Monnier :

« Homme extrêmement aimable, distingué, à l'esprit cultivé, qui se souvient avec plaisir de son origine poitevine. Au cours du voyage de Guinée, il a entretenu avec nos officiers les relations les plus cordiales, et ces messieurs conserveront de lui le meilleur souvenir. »

Singulière destinée que celle de ces de Boisragon ! J'ai parlé des aïeux du XVIe siècle au début de cet article; un autre de Boisragon, Ambroise-Louis, envoyé à l'armée de

Condé, fut blessé mortellement, le 2 décembre 1793, à l'attaque de Berstheim. Au même moment, un jeune de Boisragon, officier dans la garde constitutionnelle du roi Louis XVI, arrêté et enfermé à la prison de l'Abbaye, et averti, la veille des massacres de septembre, de ce qui se préparait, préféra se tuer de ses propres mains et se passa son épée au travers du corps.

Il y a ainsi, dans l'histoire, de ces familles — et la famille des de Boisragon en est une — que la fougue de leur tempérament, leur intrépidité naturelle jettent forcément en dehors des voies suivies par le commun des hommes, lorsque quelque grande occasion offre un aliment à leur dévorante activité. Et une fois qu'elles sont sorties de ces voies, elles n'y reviennent plus. La force des exemples familiaux, l'hérédité du sang impriment sur les descendants comme le sceau d'une prédestination tragique. Presque tous, à travers les âges, mènent loin de leur pays une existence aventureuse et finissent d'une mort violente et prématurée.

J'imagine que le capitaine de Boisragon, criblé de blessures, dévoré par les moustiques, agonisant de soif, ne comptant plus que sur la mort, doit avoir, dans une pensée suprême, parcouru le cycle étrange et fatal, qui partant d'un petit village du Poitou, qu'il a souvent désiré revoir, avait conduit les siens en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, aux Indes, pour finir avec lui dans la brousse ensanglantée du Continent noir.

Tout cela, parce que Françoise d'Aubigné, dame de Maintenon, dont l'aïeul Agrippa avait été le frère d'armes, le commensal de l'aïeul du chevalier Louis de Boisragon; qui était issue, comme lui, des larmes et du sang de la Réforme; qui était née comme lui en Poitou, à deux pas de son antique demeure; qui l'avait peut-être tenu enfant sur ses genoux, — avait profité de son empire sur un roi vieilli pour lui faire signer l'acte révoquant l'édit de Nantes; parce que cette femme, à la tête froide, au cœur vide, avait ainsi renié la foi de ses pères pour manger le pain des cours, et obligé le chevalier, resté obstinément fidèle, à chercher le sien sur les routes de l'exil.

Qu'il me soit permis d'ajouter, en finissant, que ce n'est pas sans un serrement de cœur que j'ai retracé cette page d'histoire locale, en songeant qu'à l'occasion de nos discordes religieuses et civiles, tant de sources d'énergie sorties de notre sang, de notre race, se sont taries tout à coup pour la France, et sont allées alimenter des nations rivales. C'est le même sentiment que j'éprouvais il y a vingt-cinq ans passés, à Strasbourg, lorsque l'officier général prussien, qui avait pris le commandement de la place, avant de signer ma feuille de rapatriement où il avait lu le nom de mon département d'origine, me dit en excellent français que lui aussi était d'origine poitevine, d'une famille de réfugiés protestants, puis signa tranquillement : DE LA ROCHE [1].

DOCTEUR RICOCHON.

II

Récit du capitaine Alain-Maxwel-Chevaleau de Boisragon sur son évasion au Bénin [2].

« Je puis à peine comprendre comment nous avons réussi à échapper, M. Locke et moi. C'est presque un miracle que nous soyons encore vivants. Quand je regarde en arrière et que je songe aux souffrances épouvantables que nous avons endurées, et comment, pendant ces cinq jours, dans la brousse, nous avons sans cesse failli retomber entre les mains des indigènes qui nous cherchaient, je suis obligé de croire que c'est à une sorte de miracle que nous devons notre salut. »

1. J'ai sous les yeux une liste des officiers de l'armée allemande (à l'exception de la Bavière et de la Saxe) portant des noms français, d'après l'*Annuaire* de 1896. Ces noms (non compris ceux comme Adam, Berger, etc., qui peuvent aussi être d'origine allemande) sont au nombre de 1,137, dont 21 d'officiers généraux, 91 d'officiers supérieurs, et 1,025 d'officiers subalternes y compris les médecins-majors. — N. W.

2. Ce récit a été fait au capitaine Harvey qui, avant de quitter le Bénin, sur l'*Axim*, put voir lui-même M. de Boisragon. L'*Axim* arriva à Liverpool le 15 février, et c'est de la bouche de M. H... qu'un correspondant du *Daily Mail* reçut les détails que ce journal publia le 16 février et que nous traduisons ici.

Le capitaine de Boisragon portait, en effet, les traces des terribles expériences qu'il venait de traverser ; mais ceux qui l'ont vu avec son compagnon quand on les amena à bord de l'*Ivy* disent que l'aspect de ces deux hommes était effrayant. Ils étaient couverts de boue de la tête aux pieds. Lorsqu'ils furent attaqués, ils n'avaient sur eux que leur chemise et un pantalon de coutil blanc déchiquetés par leur course à travers la brousse. Ils n'avaient rien sur la tête et durent rester exposés aux rayons brûlants du soleil des tropiques : leurs légers souliers en toile ainsi que les haillons qui les couvraient étaient retenus par des liens faits avec l'herbe des prairies.

« L'affaire était si bien conçue ! dit le capitaine de Boisragon en continuant son récit. Nous avions fait de trois à quatre heures de marche depuis que nous avions quitté le bateau et nous étions encore à près de 14 milles de la ville de Bénin. L'idée de la trahison du roi ne nous vint pas, puisqu'il nous avait envoyé un messager disant qu'il recevrait le consul et un homme blanc. Bien que nombreux, nous étions sans armes. Locke seul avait un revolver.

« Nous marchions en file indienne quand l'attaque eut lieu. Devant marchait une petite troupe de jeunes gens kroo portant des bagages ; le corps principal de la petite troupe suivait à quelque distance. A la tête de celui-ci se trouvait Campbell et Gordon, et ils furent les seuls dont, après la première surprise, Locke et moi ne vîmes plus rien. Le reste des nôtres était ensemble au centre de la colonne.

« L'attaque commença des deux côtés de la brousse à la fois : de tête en queue la colonne fut attaquée au même moment. Les indigènes employaient de vieux fusils à pierre chargés de petits morceaux de fer et ils tiraient à quelques mètres de distance seulement. Philipps tomba le premier. Je vis aussi tomber les autres et, quand je regardai de nouveau, tous avaient été décapités et leurs corps terriblement mutilés.

« Chose étrange, ni Locke ni moi, à ce moment-là, n'avions encore été touchés. Nous nous aperçûmes aussi que le major Crawford, bien que blessé, n'était pas mort. Nous le ramassâmes et l'emportions dans le fourré quand les guerriers

bénins, nous ayant vus, se précipitèrent sur nous en nombre, avec des hurlements sauvages, brandissant leurs armes.

« Locke déchargea son revolver et en fit tomber deux. Je ramassai un bâton et, — preuve du courage de ces bandits, — aussitôt que je le pointai sur eux comme si c'eût été un fusil, ils tournèrent les talons et détalèrent. Mais il y en avait d'autres dans le fourré qui tirèrent et c'est alors que je fus blessé au bras et Locke aux jambes.

« Juste à ce moment-là, Crawford s'écria : « Inutile, mes enfants, c'est fini pour moi ! Dieu vous bénisse ! Tâchez de vous en tirer. » Nous essayâmes cependant encore de le porter dans le taillis et ne le laissâmes que quand nous le vîmes mort. Il avait reçu une décharge dans le dos.

« Comme je vous l'ai dit, nous avions déjà vu les corps sans tête de Philipps, Elliot, Powis et Maling. Gordon a-t-il échappé ? Je l'ignore. Dès lors, nous n'avons plus rien su de lui. Campbell fut emmené vivant dans la ville et massacré ensuite en dehors des fortifications.

« Comment réussîmes-nous, Locke et moi, à échapper ? Après la mort de Crawford, nous dûmes continuer à nous battre à coups de poing et de bâton. Et, une fois parvenus dans la brousse, nous dûmes prendre les plus extrêmes précautions pour bouger. Nous rampions sur nos mains et nos genoux. Nous entendions les indigènes hurler à une toute petite distance de nous.

« La nuit, nous nous étendions, osant à peine respirer. Parler l'un à l'autre, tousser nous aurait trahis, tant l'ennemi était près de nous. Ils savaient que nous avions échappé et nous cherchaient partout. Peut-être, la première nuit passée, les possibilités de capture n'étaient-elles plus aussi grandes, mais notre situation n'en était pas moins terrible. Aucun moyen de nous diriger ! Nous nous bornions à nous frayer un chemin à travers les hautes herbes, mettant en lambeau notre peau comme nos chemises. Nous n'avions rien pour protéger nos têtes contre l'ardeur du soleil et n'osions boire l'eau empoisonnée des marais. Nous mangions des baies et du plantain.

« Le matin du sixième jour, nous nous trouvâmes en vue d'une crique au bord de laquelle se dressaient quelques

huttes. Nous étions à bout. La mort elle-même semblait préférable à une prolongation de nos souffrances.

« Ces huttes de pêche appartenaient à des indigènes du Bénin. Nous leur demandâmes de l'eau, mais ils avaient peur de nous en donner. Moins d'un quart d'heure avant, les guerriers du roi battaient les environs pour tâcher de nous découvrir !

« Parmi les naturels, quelques-uns connaissaient Locke et c'est sans doute à ce fait, surtout, que nous devons notre salut. Ils nous placèrent au fond d'un canot, nous couvrirent de nattes comme si nous étions la cargaison et ramèrent jusqu'à la rive opposée où se trouvait la tribu des Ejo, bien disposée pour les Européens et en dehors de l'influence du roi Iu-Iu.

« Les Ejos nous donnèrent de l'eau et, tenant compte de leurs mœurs primitives, firent ce qu'ils purent. Puis ils nous placèrent dans un canot et nous conduisirent à bord de l'*Ivy* ».

Tel est, dit le capitaine Harvey, le récit du capitaine Boisragon ; mais on m'a dit que, si ce n'avait été le courage qu'il déploya, surtout les derniers jours, Locke n'aurait pas survécu. Locke était dans un état épouvantable quand on l'amena sur l'*Ivy*.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *janvier* 1897.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. F. Buisson, F. Kuhn, Ch. Read, A. Réville, Ch. Waddington et N. Weiss. MM. A. Franklin, W. Martin et G. Raynaud se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire donne connaissance du sommaire du **Bulletin** du 15 janvier qu'accompagnera la table de l'année 1896. M. le président annonce la mort de MM. le Dr W. N. du Rieu, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Leide et secrétaire de la Commission wallonne,

emporté le 21 décembre par une attaque d'apoplexie foudroyante, et de M. le pasteur A. Schaeffer décédé à Colmar le 25 décembre. Le départ de M. du Rieu, que rien ne faisait prévoir, est une très grande perte pour nos collègues de Hollande, et notre Société prend vivement part à leur affliction. M. le pasteur A. Schaeffer était un de ces premiers membres de notre Société dont le nombre diminue beaucoup ; il laisse quelques publications qu'on consulte encore avec fruit.

Le secrétaire communique ensuite quelques extraits de sa correspondance qui montrent combien notre œuvre est appréciée même à l'étranger.

Bibliothèque. Elle a reçu, entre autres, du président de la Société, outre un lot de livres achetés à Leipzig et ayant fait jadis partie de la bibliothèque de M. le professeur Charles Schmidt, quelques volumes rares : *Francisci Lamberti Avenionensis theologi rationes, propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit*, s. l. 4 ff. in-4° ; — *Historia Francisci Spierae...* 1608 ; — Pompée de Ribemont, *le Mystère d'infidélité commencé par Judas Iscarioth, premier Sacramentaire, renouvelé et augmenté d'impudicité, par les Hérétiques ses successeurs, et principalement par ceux de ce temps.* Châlons, chez Jullien Baussan, 1614 ; — et J. Calvin, *Supplex exhortatio*, 1543, *Admonitio ...adversus astrologiam*, J. Girard, 1549 ; *De vitandis superstitionibus*, J. Girard, 1549. Ces trois volumes, sous la même reliure, ont appartenu à Audin ; la première des trois plaquettes porte sur le titre, au haut, *Felicis Lavateri sum*, et au bas, un envoi autographe de Calvin à Bullinger (*Ornatiss. viro, D. Heinricho Bullingero amico integerrimo, mittit Calvinus*). — M. Maulvault a envoyé une photographie du portrait d'*Etienne Gibert*, pasteur du Désert, recteur de Saint-André (Guernesey), mort en 1817.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5257. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

CH. KOHLER. — **Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,** tome II. Un volume de 1116 pages in-8 (Table générale). Paris, Plon, 1896.

HENRY MARTIN. — **Catalogue de la Bibliothèque de l'Arsenal,** tome VII, Table générale. Un volume de 686 pages in-8. Paris, Plon, 1896.

HOSEA STARR BALLOU. — **Hosea Ballou,** 2d, DD. first president of Tufts College, his origin, life and letters. Un volume de 306 pages in-8 (Index et illustrations). Boston, E.-P. Guild et C°, 1896.

Dr GEORG LOESCHE. — **Johannes Mathesius, ein Lebens-und Sitten-Bild aus der Reformationszeit.** Deux volumes de XXI-639-467 pages in-8 (Portrait et Index), Gotha, F.-A. Perthes, 1895.

Au foyer chrétien, 3e année (nouvelle série des *Etrennes religieuses*, renferme un article de E. Doumergue sur *Calvin à Ferrare*). Un volume de 231 pages in-18. Genève, Ch. Eggimann et Cie, 1897.

ALFRED ANDRÉ. — **Madame André-Walther,** 1807-1886. Nouvelle édition, avec deux portraits, précédée d'une notice sur M. A. André par M. J. Pédezert. Un volume de XIV-557 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1896.

PAUL DE FÉLICE. — **Les Protestants d'autrefois. Vie intérieure des Églises, mœurs et usages.** *Les temples, les services religieux, les actes pastoraux.* Un volume de XVII-290 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1896.

ALFRED CARTIER. — **L'excuse de noble seigneur Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bredam, par Jean Calvin,** réimprimée pour la première fois sur l'unique exemplaire de l'édition de Genève, 1548, avec une introduction. Un vol. de LXXV-54 pages in-16. Paris, Lemerre, 1896.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... 4 francs.

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par **ALFRED ANDRÉ**

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... 3 fr. 50

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5257. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

CHARLES GARRISSON. — **La population protestante de la généralité de Montauban en 1685** 169

DOCUMENTS.

EUGÈNE RITTER. — **Les parents de Sébastien Castellion**..... 187

N. WEISS. — **Les fugitifs malgré eux. A. de Flammare, D. et A. Caron, de Bolbec, détenus à Rouen** de 1686 à 1689..... 190

MÉLANGES.

ARMAND LODS. — **Les actes du colloque de Montbéliard** (1586), **une polémique entre Th. de Bèze et Jacques Andreae**... 194

SÉANCE DU COMITÉ. — **9 février 1897** 216

BIBLIOGRAPHIE.

H. DANNREUTHER. — Dr J.-B. KEUNE. **Fälschungen rœmischer Inschriften zu Metz, Jean-Jacques Boissard**..... 217

CORRESPONDANCE ET NOTES.

CÉSAR PASCAL. — **Le pape Grégoire XIII et les massacres de la Saint-Barthélemy**, rectification et confirmation..... 218

N. W. — **Encore la tête de Coligny à Rome**..... 223

Prix universitaires..... 224

ILLUSTRATIONS.

Le portrait de Jacques Andreae qui devait accompagner l'article de M. A. Lods n'a pu être reproduit.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA POPULATION PROTESTANTE

DE LA GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN EN 1685

1897

I

Essai historique sur la population protestante des colloques de Quercy et d'Armagnac à la fin du XVIIe siècle.

L'histoire du protestantisme français semble avoir été étudiée jusque dans ses moindres détails. Grâce à la généreuse impulsion donnée par le *Bulletin* et suivie depuis près de quarante ans sur tous les points de la France, le passé glorieux de nos ancêtres sort lambeau par lambeau de l'ombre où nos ennemis croyaient l'avoir caché à jamais.

Depuis les temps glorieux des Calvin, des Bèze et des Coligny, jusqu'aux luttes sans espoir des cités méridionales contre Louis XIII et Richelieu, jusqu'à la période pacifique et théologique des Dumoulin, des Drelincourt, des Garrissolles, des Claude, des Gaches, jusqu'à la secousse finale qui sembla déraciner le grand arbre, à l'édit de Tolérance, précédant de si peu la Révolution, tout a été sondé, fouillé, mis à jour.

Un point obscur cependant demeure, et non des moindres. Nous savons ce qu'ont voulu nos pères, du moins leur idéal, qu'on n'a trop désiré ou trop osé dégager sur certains points politiques et sociaux, se montre par assez de places pour qu'on ne le puisse nier ou méconnaître. Nous savons aussi ce qu'ils ont fait, et combien dure a été la tâche. Mais ce que nous ignorons, ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est le nombre à peu près exact des protestants français.

Ce nombre a beaucoup varié; mais depuis les dernières guerres de religion (1629) jusqu'aux préludes de la Révocation, en 1680, pendant cinquante années, la Réforme française a joui d'une sorte de tolérance et malgré les vexations, les tribulations de chaque heure, on peut dire qu'elle n'a présenté qu'à cette époque un caractère stable et comme définitif, permettant une évaluation approximative du nombre de ses fidèles.

Au lendemain de la grande explosion de foi et de confiance qui salua l'arrivée des idées nouvelles, de 1550 à 1560, quand les Bourbon, les Châtillon, les Larochefoucauld, la bonne part de la noblesse, se déclarent pour elle, nombre de villes, nombre de châteaux, la Réforme put croire avoir cause gagnée, s'enorgueillir d'avoir conquis la moitié de la France.

Ce n'était qu'une fugitive et trompeuse espérance. D'autres étudieront ou ont étudié les causes qui firent reculer la foi de nos pères, arrêtèrent le torrent libérateur, le forcèrent à rebrousser son cours. — Il faut constater seulement, dès la fin de la première guerre civile, que tout ce grand mouvement n'a été qu'un trompe-l'œil. Forcés de se défendre pour sauver leur vie, tous les huguenots avaient couru aux armes. Du nord, du midi, des villes, des bourgades, des châteaux, tous étaient accourus, se sacrifiant à la Cause, accompagnant les Condé et les Coligny sur les champs de bataille où se joua le destin de la patrie.

La paix faite, ils regagnèrent leur chaumière, leur maison, leur manoir. Ils n'y trouvèrent souvent que la ruine et la désolation. Là où les protestants n'avaient pas été les plus forts, leurs adversaires les avaient à peu près détruits; tandis que le chef guerroyait autour de Paris, la famille avait succombé. Les prudents, les avisés, se tinrent pour avertis et dès cette époque, comme le dit l'Estoile, revinrent à Rome. C'était le plus sûr pour qui voulait vivre en paix. Les braves, les convaincus renoncèrent à tout, se firent soldats, formèrent cette splendide armée huguenote qui porta le prince de Béarn des landes de Navarre au trône de France. On sait comment il la paya.

Eux disparus, il n'y eut personne pour les remplacer. Cela

explique le formidable recul du protestantisme en quelques années de la fin du XVIe siècle et du début du siècle suivant. Même après la Saint-Barthélemy on a vu les protestants capables de lever et d'entretenir des armées ; Ivry, Coutras, le siège de Paris en sont la preuve. Aux guerres de religion de Louis XIII, Rohan ne parvient jamais à réunir assez de monde pour tenir tête même à un simple lieutenant du roi. Nulle part on ne peut tenir la campagne. Tout se réduit à des guerres de sièges.

La carte géographique du protestantisme s'est de même modifiée, nombre d'Églises ont disparu, surtout au nord de la Loire, nombre de troupeaux naissants ont été dispersés.

Alors, sous la paix du roi Henri, les esprits se calment, les Églises s'affermissent et peuvent se reconnaître et se compter.

De 1630 à 1680 la situation numérique des protestants change peu, surtout dans leurs grands centres de résistance. Sans doute en ces cinquante années bien des familles isolées, perdues au milieu de populations catholiques, reviennent à l'ancienne foi, des Églises sans cesse décroissantes, submergées, envahies, disparaissent et s'éteignent, une bonne partie de la noblesse, avide d'honneur et de fortune, passe au parti qui seul en disposait désormais, au soleil resplendissant de Versailles, mais la masse reste inébranlable.

Aussi si l'on pouvait fixer d'une manière à peu près assurée le nombre des huguenots de France à la veille de la Révocation, aurait-on le vrai chiffre de la population protestante à la seule époque où un peu de tranquillité et de tolérance relative permettait à chacun d'avouer ses croyances et ses convictions religieuses.

Ce travail serait utile, indispensable même pour toutes les provinces, tous les colloques, toutes les villes et les Églises de France. Il serait long et difficile, et plusieurs ouvriers seraient nécessaires à la tâche. En voici un chapitre, tiré d'un document des Archives nationales, où se trouve énumérée la population protestante des élections de Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Armagnac et Rivière-Verdun.

Ces élections étaient comprises dans la généralité de Mon-

tauban et formaient, au point de vue de la discipline intérieure des Églises, les colloques du Haut-Quercy, avec les trois Églises de Saint-Antonin, Cajarc, Figeac et Cardaillac et du Bas-Quercy. Le Bas-Quercy avait onze Églises, mais une partie d'entre elles était en dehors de la généralité de Montauban, se trouvant comprise dans la province de Languedoc.

En somme la population donnée par ce document, datant de 1685, est celle de tous les centres protestants de la généralité de Montauban, sauf ceux de l'élection de Milhau, dont l'histoire, les mœurs et les développements font une dépendance des Cévennes.

On a évalué bien diversement le chiffre des protestants de ces contrées, mais en règle générale on l'a toujours énormément grossi. Il est certain que de 1560 à 1630 Montauban a été une ville entièrement huguenote, qu'il en était de même de Caussade, de Négrepelisse, de Bruniquel, de Saint-Antonin; mais les campagnes, et elles étaient alors la grande pépinière d'hommes de la France, restaient presque partout catholiques. On a évalué à 40,000, 50,000 le chiffre des protestants du Quercy, sans comprendre et sans reconnaître que leur plus beau titre de gloire a été précisément, n'étant qu'une élite et une poignée d'hommes, de faire les grandes choses qu'ils ont faites et de tenter ce qu'ils ont tenté pour leur foi et leur patrie.

Au milieu du XVIIIe siècle encore, après la révocation de l'édit de Nantes, après la fuite vers les pays du Nord de milliers et de milliers de fidèles, après les conversions et la destruction des temples, on écrit qu'il y a autour de Montauban 40,000 réformés, qu'ils ont mis 8,500 hommes sous les armes et terrorisent tout le pays. Ce sont là des chiffres inventés à plaisir.

« La Réformation fut reçue publiquement à Montauban environ l'an 1557, écrit Joly dans son *Histoire du siège de* 1621, et de cette semence la moisson est devenue si grande qu'il n'y a aujourd'hui famille qui ne fasse profession de cette doctrine. »

Cela est vrai, mais la population de la ville était faible et le

même Joly ajoute qu'avec tous les paysans des environs, tous les réfugiés des villes voisines, tous les soldats accourus pour la défense, la population ne s'élevait pas à plus de 15,000 âmes... Et sans parler des maux de la guerre, la peste qui suivit la paix d'Alais enleva en peu de temps 4,000 habitants.

Le chiffre de 10,000 paraît avoir été le maximum de la population protestante de la ville; dans les campagnes la Réforme ne s'étendit jamais bien loin en avant des remparts. Il ne faut pas s'illusionner sur le nom de villes protestantes donné aux places de sûreté, les habitants le plus souvent en étaient restés catholiques; Capdenac, le Mas-de-Verdun, par exemple, dans les pays qui nous occupent, furent places de sûreté. En 1685 le Mas-de-Verdun avait 200 habitants réformés et Capdenac 80 à peine.

Je vais du reste citer, pour toutes les villes et paroisses où se trouvaient des agglomérations protestantes, les chiffres du document des Archives et obtenir ainsi le total de la population réformée des élections de Haut et Bas-Quercy, Armagnac et Rivière-Verdun.

II

Estat du nombre des conversions de la généralité de Montauban.

Élection de Montauban.

Montauban. — 15,000, tant de la ville que du bas diocèse. On n'a pu distinguer, mais on estime qu'il y en a 10,000 de la ville et le surplus de la campagne.

Un mémoire paru l'année même de la Révocation donne le chiffre de 9,600 pour les convertis montalbanais. C'est à peu près le nombre des protestants de 1621, fixé par Joly à l'époque du siège.

Pendant les cinquante années écoulées, en effet, les conversions furent rares, peu importantes. Sans doute à la suite des violences de 1660, citées dans le *Bulletin* de 1893 (*les Préludes de la Révocation à Montauban*), quelques personnes intimidées et effrayées par l'appareil des supplices passèrent

au catholicisme. Le père Meynier, jésuite, crut même devoir rassurer leur conscience troublée en publiant son *Montauban justifié*, mais ce mouvement n'alla guère loin et le premier essai de dragonnade ne réussit pas.

La supplique de 1663 citée à la fin du même travail donne encore le même chiffre de 10 à 12,000 pour celui des protestants qui se recueillaient dans la ville, chiffre qui coïnciderait avec celui de 1685 et des archives.

On trouve une population catholique très forte à Montauban avant la Révocation, et, ayant vu cette cité toute protestante en 1630, on est porté à croire à la conversion d'une partie des réformés. Erreur complète; les timides, les ambitieux, les prudents qui se convertissent peuvent se compter aisément, ils sont rares. Parfois ce sera un *Péchels de la Boissonnade* (1er consul en 1646), ayant changé de religion pour avoir l'office de lieutenant particulier de la présente ville de Montauban, comme le dit le curieux mémoire de Natalis ; parfois un simple artisan gagné par des promesses ou des pensions, tantôt un paysan de la banlieue, tantôt un soldat engagé en quelque bande lointaine, tantôt un *Joseph Arbussy*, petit-fils de *Michel Bérauld*, récompensé par 800 livres de pension. Chacun de ces triomphes était célébré par le clergé à l'égal d'une victoire et le nom du converti devenait célèbre. Très souvent on publiait le récit de sa conversion, la façon dont la grâce l'avait touché, espérant qu'au même piège se prendraient d'autres oiseaux.

Presque toutes les plaquettes relatant le triomphe de la vraie religion sur l'hérésie se sont perdues. Voici cependant les titres de deux de ces petites pièces qui ont échappé à la destruction générale.

« *La conversion de Monsieur Pontier, cy devant ministre honoraire de Saint-Céré et Téron au haut Quercy, fils de Monsieur Pontier, ministre de Saint-Quentin au bas Languedoc, avec la déclaration de quelques motifs d'icelle.*

« A Montauban. Par Jean Rouyer, imprimeur de Mgr l'Évêque et de la Ville. 1648. »

Cet ouvrage a 120 pages in-8°, sans compter trois préfaces

successives adressées à l'intendant de la généralité, aux ministres de l'Église prétendue réformée de Montauban et au lecteur.

L'autre pièce, aussi imprimée à Montauban et sortant de chez le même imprimeur qui a, je crois, une ascendance protestante en Béarn, porte sur son titre.

« *Lettre de Daniel Pié-froit, natif de la ville de Montauban, à un de ses amis sur le sujet de sa conversion à l'Église catholique, faite en l'Église cathédrale de Montauban le deuxième février* 1656 (in-8° de 16 pages). »

Joseph Arbussy en quittant la religion dans laquelle il avait été élevé ne pouvait manquer d'imiter Pontier et Pié-froid. On a de lui une « *Déclaration de Joseph Arbussy contenant les moyens de réunir les protestans dans l'Église catholique.* Paris, Denys Thierry, 1670 » et une « *Harangue faite à Messeigneurs de l'assemblée générale du clergé* » sur sa conversion.

Mais ce n'étaient là que des cas isolés, rares, sans importance sur la masse de la population. Rarement l'individu entraînait sa famille avec lui, notamment pour les Péchels qui se montrèrent si vaillants au jour de la Révocation (Voir les *Mémoires* publiés par M. R. de Cazenove).

La masse de la population catholique venait d'ailleurs, avait pour origine les bourgeois, les artisans, les paysans attirés par le gouvernement des centres catholiques voisins. C'est une véritable invasion, sous l'égide gouvernementale, de familles de Caylus, de la Française, de Molières, de Montpezat, de Cahors et de Villefranche. L'arrivée de la Cour des Aydes avait d'un seul coup amené « cinq ou six vingt familles catholiques ».

Dans ce peuple nouveau qui venait se juxtaposer à l'ancien, il y avait certainement beaucoup de familles fort honorables, il y en avait aussi d'extraction plus humble, ce que ne manque jamais de remarquer l'austère Natalis, quand un de leurs représentants arrive au consulat.

La vieille bourgeoisie s'indigne et s'étonne de la présence de Tombelle, « peu d'années avant cordonnier », de Péchégut,

« ayant été serviteur de monsieur l'évêque de Montauban », ou de Lanoie « tenant logis à l'enseigne du Dauphin ».

De tout ceci il résulte que le chiffre de 10,000 personnes donné pour les huguenots de Montauban est à peu près exact. C'est le même qui s'est maintenu à travers tout un siècle, de Henri IV à Louis XIV. Vraiment on ne peut pas ne pas admirer l'énergie des caractères du XVIe siècle, la trempe vigoureuse de ces petites républiques protestantes du Midi, préparées par la pratique de larges franchises municipales, quand on songe au rôle joué en France pendant plus de cent années par ces 10,000 personnes.

Tour à tour place de guerre, place de refuge et de sûreté, citadelle où se briseront Montluc et Louis XIII, centre littéraire d'où rayonne un des plus puissants flambeaux de la Réforme, académie des Chamier, des Garrissolles, des Bérauld, des Constantin, des Cameron, — Église des Claude, des Tachard, des Charles, des Martel, des Labadie, — patrie des Bayle, des Fornier, des la Peyrière, Montauban a été longtemps la seconde ville protestante de France, après la seule Rochelle.

On voit sur quelle faible base reposait tant d'éclat, et ce qu'il fallait de puissance morale, de volonté et de ténacité à cet humble noyau pour arriver à jouer ainsi son rôle, à imprimer un peu de son empreinte au caractère et au génie même de la France.

La Révocation arriva et la ville tomba, disparut, s'anéantit. Comme les races qui ont donné tout d'un coup un grand effort et qui ne peuvent plus s'en relever, la torpeur succéda à la vie et à l'action et la seconde Église de France est bien distancée aujourd'hui.

La population protestante est allée en déclinant à travers tout le XVIIIe et le XIXe siècle, par de multiples raisons, dont la principale est la faiblesse excessive de la natalité, et c'est à peine si elle atteint 3,000 aujourd'hui.

L'établissement de la Réforme dans Montauban avait eu une origine absolument municipale, en dehors de toute influence féodale, de tout grand seigneur, prince ou lieutenant de province. Il n'en fut pas tout à fait de même aux environs.

Une portion de son territoire, tout ce qui faisait partie de la juridiction, imita, il est vrai, l'exemple de la ville, et le plus grand nombre des paysans de la banlieue, fort vaste dès cette époque, adoptèrent la religion réformée. Il en fut ainsi dans les contrées du Fau, de la rivière de Bio, de la Lande. Cette population protestante a montré jusqu'en ces dernières années plus de foi et de fermeté religieuse que celle de la ville, et ceux qui la composaient ont eu leur grande part dans les amendes, les condamnations, attirées par les assemblées du désert où ils se rendaient en foule.

Il pouvait y avoir là, au XVIIe siècle, 2,500 personnes, aujourd'hui diminuées de moitié.

Les 2,500 réformés répartis dans le bas diocèse, c'est-à-dire à *Corbarieu*, *Meauzac*, *La Court*, *Lagarde*, *Ventilhac*, *Montbeton*, *Montbartier*, devaient leur origine à l'influence exercé sur eux par leurs seigneurs, convertis par le voisinage de Montauban. Les *de Bar*, dont un des plus marquants, Guillaume, suivit Henri de Navarre dans toutes ses guerres, exercèrent leur influence sur Meauzac, Lagarde, Barry-d'Islemade. Un de leurs derniers descendants se réfugia à Genève et le *Bulletin* a cité son épitaphe; ses frères finirent tragiquement dans leur vieux château ruiné.

A Montbeton apparait un autre nom, fort glorieux aussi; à la suite de la vieille famille des Saint-Étienne, une des premières qui aient introduit la Réforme dans notre pays, les *Caumont* possèdent le château de Montbeton et en font pendant cent années un centre protestant. Là aussi le *Bulletin* a eu occasion de raconter les tracasseries incessantes subies par le temple, l'emprisonnement du baron de Montbeton, forçat pour la foi, envoyé aux galères, l'enlèvement par les convertisseurs de la dernière enfant de la famille. C'est une triste et instructive histoire, toute de larmes et de sang.

A La Court, ce sont les *Viçose*, autre nom illustre, qui prêtent leur appui à l'Église naissante; à Montbartier c'est une autre famille de haut renom, les d'*Astorg*, jadis capitouls de Toulouse, fuyant la persécution, et après cent années de luttes et de troubles, persécutés eux-mêmes encore à la révocation de l'édit de Nantes (Elie Benoît).

La population protestante de ces divers lieux pouvait compléter les 5,000 âmes annoncées par l'Estat de 1685, ce qui donnait pour la ville, banlieue et le bas diocèse (faisant partie du Languedoc) le total de 15,000 âmes. On pourrait en compter le tiers aujourd'hui dans les mêmes limites.

Je continue l'énumération de l'Estat.

Caussade. — Il y avait 230 familles faisant 1,300 personnes. Il ne reste que 3 familles à convertir et quelques femmes pour qui les marys ont donné parole.

L'Église réformée de Caussade aurait peut-être moins souffert et se serait conservée plus intacte, sans la triste persécution qui la frappa vers la fin du XVIIIe siècle et se termina par l'arrestation et la mort du pasteur Rochette et des trois frères Grenier. Presque à la veille de l'édit de Tolérance, moins de trente années avant la Révolution, le fanatisme exerça là ses dernières et cruelles vengeances. Les paysans mêlés à ces sanglants événements prirent peur et de nombreuses familles abandonnèrent le calvinisme qu'elles avaient conservé jusque-là précieusement. Plusieurs notes conservées dans la série TT des Archives nationales sont le témoignage de la persévérance de leur foi, cinquante années encore après la Révocation. Il y a encore à Caussade un temple et environ 300 protestants.

Montells, Saint-Pierre-de-Milhac, La Bénéchie, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Cesquières (juridiction de Caussade).

Il y avait dans ces cinq paroisses 50 familles faisant environ 250 personnes. Tous sont convertis.

Réalville. — Il y avait 131 familles de la religion prétendue réformée faisant environ 600 personnes. Il ne reste plus que 3 hommes et 20 femmes.

Les protestants avaient un temple dans cette petite cité, portant sur la pierre du portail la date où il avait été bâti. Pour avoir le droit de le détruire, les catholiques soutinrent qu'il était postérieur à l'édit de Nantes.

« Le temple de Réalville, dit une note de 1683, est construit

depuis l'édit de Nantes, étant gravé sur une pierre qu'il avait été achevé de bâtir en l'année 1639, mais les huguenots ont changé le deuxième chiffre de 6 en 5, et par le moyen d'un ciseau ou autre instrument, ils ont effacé et enlevé entièrement les deux derniers chiffres. »

Bioule. — Il y avait 220 familles faisant 1,100 personnes. Reste à convertir 30 familles, dont il y a la plus grande partie de malades.

Saint-Estienne-de-Tulmont. — Il y avait 80 familles, faisant 250 personnes. Tout est converty à l'exception d'une seule famille faisant 5 personnes.

Les trois communes de Réalville, Bioule et Saint-Étienne, situées sur l'Aveyron ou ses affluents, conservent encore leurs Églises protestantes, fort diminuées il est vrai, mais qui se sont de nouveau groupées autour de leurs temples rebâtis.

Montalzat. — Il y avait 12 familles faisant environ 50 personnes. Tout est converty.

Fonneuve. — Il y avait 18 familles faisant 80 personnes. Tout est converty.

Saint-Martial et **Bellegarde**, son annexe. Il y avait 80 familles faisant 350 personnes, reste 50 personnes à convertir.

Léojac et **Génebrières.** — Il y avait 101 familles faisant environ 500 personnes. Reste environ 9 familles à convertir.

Les habitants de Saint-Martial et de Bellegarde, unis à ceux de Léojac forment aujourd'hui une paroisse protestante de 5 à 600 âmes. Quant à Génebrières, converti à l'exemple de ses seigneurs, les Viçose et les du Bousquet, il est entièrement revenu au catholicisme.

Nègrepelisse. — Il y avait près de 400 familles faisant environ 1,700 personnes. Reste environ 20 personnes à convertir dont la plupart sont des femmes de qui les marys ont donné parole.

La tragique et sanglante histoire de cette petite ville est connue. A l'exemple de sa voisine, Montauban, elle avait adopté le calvinisme avec enthousiasme. En 1616 Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, en avait acheté

la vicomté, ce qui contribua à en faire un centre plus protestant encore.

Le *Bulletin* a raconté et prouvé par des documents nouveaux comment les historiens catholiques avaient essayé de rejeter sur les habitants la responsabilité des massacres qui détruisirent Nègrepelisse en 1622 et ainsi altéré la vérité pour cacher la cruauté de Louis le Juste ou de ses lieutenants.

Rien ne fut épargné dans la ville que l'église et longtemps Nègrepelisse demeura désert et abandonné. Enfin, petit à petit, la majorité des fidèles, qui avaient échappé à la mort en se réfugiant à Montauban avant l'arrivée des troupes royales, revint dans ses foyers abandonnés et la ville put se relever de ses cendres. L'Église protestante y a aujourd'hui encore la même importance numérique qu'à la Révocation.

Albias. — Il y avait 195 familles faisant 900 personnes. Reste à convertir 2 chefs de famille et environ 40 femmes.

Albias a eu aussi sa page tragique dans les annales des guerres de religion. Le duc de Mayenne s'en empara en 1621, peu de jours avant le siège de Montauban, viola la capitulation qui lui en avait ouvert les portes et fit pendre dans leurs habits consulaires les consuls et 25 bourgeois; c'est ce que reproche au duc avec âpreté, l'avocat de Montauban, dans un très curieux et très rare petit pamphlet en vers de l'époque :

Grand caporal, pair cannibale
Que France n'avouait pour sien,
De qui la vaillance animale
Fit périr tant de gens de bien,
Vraiment ta barbarie insigne
T'a témoigné beaucoup plus digne
D'estre en Turquie un des sanguis
Ou bien le brutal capitaine
D'une troupe de Margagis
Que des guerriers de l'Aquitaine.

Pour ta couronne il te faut prendre
De ces ormeaux où tu lias
Tant d'innocents que tu fis pendre
Devant la porte d'Albias,

Tes bras lourdauds et malhabiles
Jamais de lauriers difficiles
Ne se sont rendus possesseurs,
Bien loing des palmes renommées
Que l'un de tes prédécesseurs
Acquit aux plaines Idumées.

Le duc de Mayenne, puisqu'il s'agit de lui ici, ne devait pas longtemps continuer en notre pays les barbares procédés d'un autre âge. Peu de jours après il trouvait son heure devant la demi-lune de Villebourbon.

Calirac. — Il y avait 40 familles faisant 200 personnes. Tout est converti.

Castanèdes et **Courondes.** — Il y avait 32 familles, faisant 150 personnes. Reste 3 familles à convertir.

Villemade. — Il y avait 60 familles faisant 250 personnes, reste 2 familles à convertir.

Bourniquel. — Il y avait 180 familles faisant 850 personnes. Reste à convertir quelques familles qui ont abandonné leurs maisons.

Bourniquel, ou mieux Bruniquel qui est le nom français et moderne, avait eu le privilège de conserver le dernier son temple avant la Révocation. Il ne fut condamné par arrêt que le 6 octobre 1685. Cependant il devait être question de sa démolition depuis quelque temps déjà, ainsi qu'il ressort d'une délibération conservée aux Archives nationales TT — 287.

« Le 15e juin 1685 dans le temple de ce lieu de Burniquel, en présence de M. de Bodosquié, conseiller du Roy et commissaire de Sa Majesté, assemblés en consistoire, Me Guillaume Bardon, ministre, noble Élie de France, seigneur de la Mothe, Me Abraam Duborn, docteur en médecine, les sieurs Anthoine Descazals et Jean Dumas, bourgeois, noble Jacob de Robert, sieur de la Bastide, Pierre Caudie, marchant, Chaulès, Borel, et Ant. Gauté, peigneur de laine, et moy Jacques Janols, antien et secrétaire...

« Sur ce qui a été proposé, sur l'advis certain de faire ordonner sous prétextes affectés la démolition de ce temple qui est presque le seul ouvert présentement dans toute l'étendue du synode de cette

province et de celui de la Basse-Guyenne et dans lequel à cause de ce se recueillent non seulement les habitants de ce lieu faisant profession de nostre religion, mais encore tous ceux qui en font profession dans tout ce païs, quelques-uns de plus de 35 à 40 lieues, s'il ne serait pas à propos de nommer quelques députés pour s'aller jeter aux piés du Roy... »

La compagnie nomme unanimement le baron de Lafont (?) et M. Lugandie.

Naturellement les députés de Bruniquel n'obtinrent rien, heureux même s'ils ne gagnèrent pas la Bastille, et le temple fut en partie démoli. L'Église ne lui survécut guère et il est curieux de voir à quel point cette petite cité protestante, si loin de toute frontière, fut dépeuplée par l'émigration. Des 800 membres de l'Église, bien peu restèrent. Nulle autre des communautés du Quercy ne peut se comparer à Bruniquel pour l'unanimité avec laquelle tous ses membres abandonnèrent foyer, patrie, biens de toutes sortes, pour la terre de l'exil. Il ne demeura guère que les anciens catholiques dans cette ville restée à demi ruinée et se dépeuplant chaque jour.

Voici quelques noms entre ceux des réfugiés qui se dispersèrent en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et jusque dans le nord de l'Amérique : *Aumoin*, *Barthe*, *Arbus*, *Boulade*, *Cambefort*, *Catala*, *Nichil*, *Cavailles*, *Descazals*, *Dumas*, *Duborn*, *Gandil*, les six frères *Lalbay*, *Laubat*, *Montel*, *Rauset*, *Armand*, *Benech*, *Lafage* ou *Lafaye*, *Malet*, *Michel*, *Péchol*ier, etc.

Aujourd'hui il ne reste plus une seule famille protestante à Bruniquel.

III

Le total des protestants donné par ce document pour toutes les localités ci-dessus, formant les centres protestants de l'élection de Montauban, s'élevait à 23,530 personnes.

En outre de cela les petites Églises réformées des élections de Cahors, Figeac, Villefranche-de-Rouergue, Armagnac, Lamagne et Rivière-Verdun, faisant aussi partie de la

généralité, peuvent trouver place ici. Elles étaient en quelque sorte des satellites de la métropole montalbanaise. Continuons à citer l'État de 1685.

Élections de Cahors et de Figeac.

Estat des conversions faites dans plusieurs paroisses du Haut-Quercy, diocèse de Caors, depuis le 3 septembre 1685 jusques au 8 desdits mois et an.

Cajarc. — Il y avait 130 familles pr. réf. faisant 600 personnes. Tous convertis à la réserve d'une famille.

Cardaillac. — 142 familles faisant 700 personnes. Tous convertis.

Saint-Maurice. — 25 familles, 137 personnes. Tous convertis.

Saint-Cirguet. — 17 familles, 96 personnes. Excepté une mère et deux filles.

Aclor. — 23 familles, 99 personnes. Tous convertis.

Gorses. — 15 familles, 83 personnes. Tous convertis.

Figeac. — 14 familles, 62 personnes. Excepté une vieille femme.

La Batade. — 9 familles, 45 personnes. Tous convertis.

La Tronquière. — 8 familles, 38 personnes. Tous convertis.

Ferron. — 9 familles, 40 personnes. Tous convertis excepté un gentilhomme nommé *Saint-Aimar* (?)

Anglars. — 5 familles, 19 personnes. Tous convertis.

Saint-Méard. — 4 familles, 18 personnes. Tous convertis.

Salviac et **Cajels.** — 9 familles, 40 personnes. Tous sont convertis.

Saint-Martin-Labouhat. — 20 familles faisant 97 personnes. Tous sont convertis moins une seule famille.

Calvinhac. — 8 familles et 25 personnes. Tous convertis.

Capdenac. — Ancienne place forte et ville ayant longtemps appartenu aux protestants. 18 familles et 80 personnes. Tous convertis.

On arrivait à peu près pour tout le Haut-Quercy à un total de 2,000 protestants environ, seulement en force à Cajarc et à Cardaillac. Sur tous les autres points ils étaient tellement disséminés que leur disparition complète était forcée et à brève échéance.

Élection de Villefranche.

Saint-Anthemin. — Il y avait 1,332 personnes. Reste à convertir seulement 3 chefs de famille dont les femmes sont converties.

Verfeuil. — Il y avait environ 80 personnes. Tout est converty à la réserve d'une seule personne.

Saint-Antonin demeura, à partir de 1560 jusqu'en 1622, une ville toute protestante ; de nombreux synodes s'y sont tenus et une vie locale assez ardente s'était développée, nourrie par les franchises municipales de cette ancienne cité.

En 1622 Saint-Antonin voulut résister au roi Louis XIII et après la capitulation la répression fut terrible. Le *Mercure de France* raconte avec de grosses plaisanteries la pendaison du ministre, ancien cordelier ; une dizaine d'autres malheureux vaincus partagèrent son sort.

A la suite de ces représailles une notable partie de la ville passa au catholicisme. Il existe un rare petit livret qui a pour titre : « *La conversion de* 750 *habitants de la ville de Saint-Antonin à la religion catholique.* Paris, Fleury Bourriquant, 1622. »

D'après cette pièce, difficile à rencontrer, « 750 habitants nourris et élevés dans l'écume de l'hérésie se font catéchiser par des docteurs de notre Église, par les louables enseignements desquels le Saint-Esprit leur a fait la grâce de se convertir à la religion catholique, apostolique et romaine. »

Le pamphlétaire inconnu oublie d'ajouter l'influence prépondérante exercée par la corde et le canon du vainqueur.

Après la Révocation l'Église retrouva assez vite le calme ; dès 1770, d'après des documents locaux, il y aurait eu un véritable temple où se rendait la population et des documents, fort exagérés, il est vrai, ont évalué à plus de 2,000 la population réformée.

Quoi qu'il en soit l'isolement de tout autre centre religieux, la difficulté de trouver à vivre dans une petite ville perdue entre les calcaires de ses montagnes ont désagrégé et désagrègent chaque jour le petit troupeau, et les protestants de

Saint-Antonin sont bien plus nombreux à Bordeaux, Paris, Toulouse, que dans leur humble cité gardant encore ses étroites rues du moyen âge.

Election d'Armagnac.

Eauze. — Il y avait 45 familles, faisant 174 personnes.

Vicfezensac. — On comptait 93 personnes.

Mancies. — 18 familles et 64 personnes.

Mauvezin. — 243 familles se composant de 738 personnes.

La Bastide. — 62 familles et 257 personnes.

Castelnau. — 7 familles et 25 personnes.

Soit de 1,300 à 1,400 personnes pour l'Élection d'Armagnac où la seule Église de Mauvezin s'est conservée jusqu'à nos jours.

Élection de Lamagne.

Lectoure. — Il y avait 10 familles, faisant 45 personnes. Tout est converty.

Election de Rivière-Verdun.

Le Mas-Grenier. — Cette ancienne place de sûreté du Calvinisme comptait 208 nouveaux convertis en 54 familles.

IV

Il faut en arriver à la fin de cette étude et se résumer.

La population protestante de toutes les Élections que nous venons de citer formant le Montalbanais et les pays voisins sur lesquels s'exerçait l'influence de la métropole calviniste s'élevait à 28,000 ou 30,000 d'après l'État des Archives. Tout prouve que les chiffres donnés sont à peu de chose près exacts.

D'autre part le nombre des réformés, sauf aux premiers temps de l'établissement de la nouvelle doctrine en France, ne paraît pas avoir beaucoup dépassé celui qui nous est donné ici.

Il serait utile de retrouver des chiffres analogues pour toute la France, de rechercher paroisse par paroisse, ville par ville, le nombre exact de nos pères. Je suis persuadé qu'on arriverait à des résultats à peu près analogues.

La puissance matérielle de la Réforme a été énormément grossie; quant à sa puissance morale elle a été immense, surprenante. Il a bien fallu, pour que si peu de gens exercent une telle influence, influence que nous ressentons encore aujourd'hui au plus profond des moelles de la patrie, que nos pères fussent une élite, le plus pur sang de la vieille France.

Ils répondaient à tout un côté éminemment grand et fort de notre caractère national, et le jour où ils furent vaincus le génie de la France sembla changer, s'espagnoliser et s'italianiser pour ainsi dire.

Car à quoi ont tenu les destins de la patrie? A l'influence étrangère, aux Médicis, aux Espagnols, aux Italiens fourmillant au conseil du roi. On a accusé les réformés d'être anglais ou allemands, mais leurs adversaires ont été bien plus encore espagnols ou italiens. Nos réformés ont toujours voulu, même vaincus, humiliés, un roi national, Henri de Navarre; leurs adversaires, même en leur prospérité, songeaient à poser la couronne sur la tête d'un prince espagnol.

Mais ce n'est pas le moment ici d'aborder ces graves questions, de dire pourquoi et comment la Réforme a échoué en France; notre tâche est moins lourde, il nous suffit d'essayer de fixer le nombre de nos coreligionnaires.

Parce qu'ils ont échoué, ce n'était pas une raison pour que leur cause ne fût pas juste et bonne, pour qu'ils n'aient pas pu réussir; qu'ils n'aient pas pu réaliser leur idéal de justice et de vérité. Cet idéal nos pères du XVIe siècle l'avaient gravé en lettres d'or sur la pierre du portail du grand temple de Montauban, dont la chute, sur l'ordre du roi, sonna le glas de leur troupeau. « *Ouvrez les portes de justice et j'y entreray, et célébrerai l'Éternel, c'est la porte de l'Éternel, les justes y entreront.* »

CH. GARRISSON.

Documents

LES PARENTS DE SÉBASTIEN CASTELLION

Sébastien Castellion avait plusieurs frères et sœurs. En réunissant les renseignements dispersés dans le beau livre de M. Ferdinand Buisson, on trouve trois sœurs :

a) Jeanne[1], femme de Mathieu Essautier (*Sébastien Castellion*, II, 253);

b) Etiennette, qui épousa Pierre Mossard au mois d'avril 1542 (*ibid.*, I, 181).

c) Jeannette, † 5 octobre 1553, femme de Evrard Vogier (*ibid.*, II, 273);

Et trois frères :

a) Michel, imprimeur à Lyon (*ibid.*, II, 2, 108);

b) Pierre. Il fut père de Michel Châtillon, maréchal, reçu bourgeois de Genève le 14 décembre 1562 (*ibid.*, II, 225, 253);

c) Monet, mentionné dans une lettre de son neveu Michel (*ibid.*, II, 449). M. Buisson dit que Monet Châtillon, maréchal, fut reçu bourgeois de Genève en 1562. Mais c'est Michel qui fut reçu bourgeois cette année-là. On ne trouve pas Monet au registre des bourgeois; mais il habitait Genève, où plusieurs enfants lui sont nés.

Je ferai une autre chicane à M. Buisson. A propos d'une lettre de Calvin du 19 août 1542 (*ibid.*, I, 182) qui parle des

1. Il n'y a pas lieu d'adopter une hypothèse de M. Henri Bordier, qui, dans l'article CHATEILLON de la *France protestante*, identifie Jeanne Châtillon, sœur de Sébastien, avec Jeanne Châtillon, femme de Bertrand Croppet (Galiffe, *Notices généalogiques*, V, 322). Nous verrons plus loin que Jeanne Châtillon, femme de Mathieu Essautier, était déjà morte en 1576; tandis que Jeanne Châtillon, femme de Bertrand Croppet, était encore vivante douze ans plus tard, comme le prouve un acte (que cite M. Bordier) du notaire genevois Benoît Mantelier (I, 506) en date du 27 juillet 1588. Il y avait donc, du vivant de Sébastien, deux Jeanne Châtillon. Que la sœur de Sébastien fût la femme de Mathieu Essautier, c'est ce qui est établi par une série d'actes notariés, notamment par les trois testaments successifs de Michel Châtillon, neveu de Sébastien, dans chacun desquels il répartit ses biens entre ses cousins et cousines, enfants de Mathieu Essautier et de Pierre Mossard (minutes de Michel Try, second du nom, V, 247; VIII, 183 et 246).

querelles qui s'étaient élevées entre Sébastien Castellion et ses beaux-frères : « Nous ne lui connaissons, dit M. Buisson, d'autres beaux-frères que Pierre Mossard, mari de sa sœur Étiennette, et Pierre Paquelon, frère de sa femme Huguine; et l'on ne comprend pas comment ils avaient pu avoir des affaires d'intérêt qui leur fussent communes. »

Il semble, en effet, que Jeannette Châtillon n'était pas encore mariée; mais il est probable que sa sœur Jeanne était déjà mariée en 1542 à Mathieu Essautier, puisque leur fils Jean, en 1561, était déjà un jeune homme (*ibid.*, II, 274, 456); et l'on comprend alors que Sébastien ait eu des affaires d'intérêt à débattre avec les maris de ses deux sœurs, Mathieu Essautier et Pierre Mossard.

Dans les minutes du notaire genevois Jacques Cusin (VII, 20), se trouve un acte du 7 février 1576, par lequel Jacques de Carro confesse avoir reçu de l'hoirie de feu maître Mathieu Essautier, en son vivant ministre de la parole de Dieu, par les mains de maître Marc Essautier, son fils, la somme de 300 florins pour la dot de Marthe, femme dudit de Carro, à elle constituée par Mathieu Essautier, son père, par son testament — *qui avait été reçu par le notaire Levrat, dont nous ne possédons pas les minutes* — plus cinquante florins, donnés à ladite Marthe par noble Janne de Chastillion, sa feue mère.

On remarque cet adjectif: NOBLE. La sœur de Sébastien Castellion avait donc eu des prétentions nobiliaires; son fils et son gendre ne les oublient pas. On se demande quels étaient ses titres de noblesse. Entendait-elle se rattacher à quelque branche de la famille des seigneurs de Chastillon en Michaille, qui remonte au XIIe siècle, et s'est éteinte à la fin du XVIe ? Guichenon en a donné la généalogie dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* (1650), pages 80 à 85 du tome III. « Par la connaissance que nous avons, dit-il, des familles du Bugey, nous pouvons bien assurer sans flatterie que celle de Chastillon de Michaille est l'une des plus illustres et plus anciennes. » Il n'est pas absolument impossible que Jeanne de Chastillon et son frère Sébastien fussent les rejetons d'une branche cadette et déchue de cette famille féodale. Les documents manquent, en sorte que des questions qui se posent

d'elles-mêmes ne peuvent pas espérer de réponse; il ne faut donc pas y insister.

Mais si nous ne savons pas quels ont été les ancêtres de Jeanne de Chastillon, nous connaissons quelques-uns de ses nombreux descendants, qui sont les arrière-neveux [1] de Sébastien Castellion. Ceux qui se plaisent et s'entendent à ces recherches, en feuilletant les *Notices généalogiques* de MM. Galiffe, y trouveront des renseignements sur la postérité de Marthe Essautier et de Jacques de Carro. On y compte plusieurs écrivains, parmi lesquels je citerai Pierre-Gédéon Dentand, † 1780, sur lequel on peut lire une notice de Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève;* — Jean de Carro, médecin à Carlsbad, qui a publié en 1855 de curieux *Mémoires;* — M. Vernes-Prescott, auteur des *Souvenirs d'un octogénaire genevois*; — M. Victor Cherbuliez, membre de l'Académie française; — le soussigné; — enfin un jeune étudiant en théologie, M. Edouard Dufour, qui a fait paraître l'an dernier le récit de ses voyages : *Hongrie*, *Pologne*, *Petite Russie*.

Nous pouvons citer encore la femme, aujourd'hui défunte, de M. Étienne Chastel, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Genève : elle aussi descendait de *noble Janne de Chastillion*. Cette lointaine parenté avec l'illustre frère d'une aïeule de sa femme, eût souri, j'imagine, à l'homme d'Église éclairé et libéral qui a dignement représenté et soutenu, dans une époque plus calme, les nobles idées pour lesquelles Sébastien Castellion a su lutter et souffrir.

EUGÈNE RITTER.

1. Notre langue française est si pauvre en termes de généalogie, qu'elle n'aurait pas d'expression correspondante au rapport de parenté qui unissait le roi Louis-Philippe avec Louis XIV — le quartaïeul du premier étant le frère du second — si l'on ne consentait pas, en étendant un peu le sens (*fils du neveu*) que les dictionnaires les plus autorisés donnent au mot *arrière-neveu*, à l'employer pour tous les descendants directs d'un frère ou d'une sœur.

LES FUGITIFS MALGRÉ EUX

A. DE FLAMMARE, D. ET A. CARON, DE BOLBEC

détenus à Rouen, de 1686 à 1689

J'ai publié l'année dernière, en mai et juin (256-261, 323-328), plusieurs listes de huguenots détenus à la Conciergerie du palais de Justice ou dans d'autres prisons de Rouen après avoir été condamnés à des peines sévères comme les galères, soit pour avoir été surpris au moment où ils cherchaient à sortir du royaume, soit pour d'autres causes. Parmi ces dernières, il en est sur lesquelles nous n'avons pas encore eu l'occasion d'attirer l'attention. Un document, très court, qu'on va lire et qu'une récente visite aux archives de la Seine-Inférieure m'a permis d'y découvrir, nous révèle qu'au besoin les nouveaux convertis étaient, après la Révocation, emprisonnés et dépouillés de leurs biens sans avoir en rien contrevenu aux terribles ordonnances et déclarations du grand roi.

Trois marchands de Bolbec, Abraham de Flammare, Daniel et Abraham Caron, se rendirent en août 1686, pour leurs affaires, à la foire de Dieppe. C'était un des ports de mer par lesquels les protestants cherchaient à s'évader. Aussi la surveillance y était-elle des plus rigoureuses et il suffit de parcourir le premier des documents que j'ai insérés dans le *Bulletin* de 1896 (p. 259) pour voir qu'on y arrêtait surtout des gens venus d'autres provinces, comme du Poitou par exemple, venus là dans l'ignorance sans doute des difficultés extrêmes qu'il y avait à tenter la fuite dans un lieu aussi bien gardé. Les Normands, eux, n'avaient garde de choisir pour cela un port aussi connu que celui de Dieppe. Ils allaient à Anneville près de Bayeux, à Saint-Léonard près de Fécamp, etc., ce qui ne les empêchait pas, eux aussi, de tomber souvent entre les mains des gardes ou des paysans attirés par l'appât d'une bonne récompense. On abandonnait, en effet, généralement, à ceux qui dénonçaient et faisaient prendre les malheureux, l'argent et les effets qu'ils avaient avec eux. Comme on ne pouvait partir sans être pourvu de beaucoup d'argent pour

pouvoir payer les guides, capitaines, etc., qui ne consentaient à vous emmener que contre des sommes exorbitantes, ce n'était pas là une prime à dédaigner.

On comprend que beaucoup d'individus sans scrupules aient vu là un moyen de gagner leur vie en se faisant bien voir du gouvernement. Non seulement ces policiers de bas étage, meute affamée lancée aux trousses des huguenots, les traquaient sur les côtes les plus désertes; il y en avait qui, après avoir touché le prix de l'évasion, les noyaient en pleine mer, et le gouvernement de Louis XIV dut un jour faire exécuter à Caen un gredin qui avait découvert ce moyen expéditif de se débarrasser des hérétiques [1]. D'autres entraient dans les auberges, écoutaient les conversations, et lorsqu'ils supposaient certaines bourses bien garnies, ils n'hésitaient pas à accuser leurs propriétaires d'avoir comploté de gagner les pays étrangers. C'est ce qu'un capitaine des gardes du gouverneur nommé Laverdure et un garde nommé Bonnire firent pour les trois Bolbecois qui, dans une auberge de Dieppe, devisaient entre eux pendant la foire du mois d'août 1686. Ils avaient sur eux 90 livres, somme respectable mais évidemment insuffisante pour une tentative aussi coûteuse que la fuite de trois hommes, un an après la Révocation.

Ils eurent beau protester qu'on n'avait pas de preuves de ce dont on les accusait, et que leurs deux « cavales » étaient pour le moins embarrassantes s'ils avaient voulu s'embarquer. Rien n'y fit, les dénonciateurs insistèrent pour qu'ils fussent jugés, afin de toucher leur prime, et après le gouverneur, le tribunal d'Arques les condamna à l'amende honorable, aux galères à perpétuité et à la confiscation « pour avoir voulu passer » (*Bull.* 1896, 324).

Le 20 octobre ils furent, sans doute pour en avoir appelé de cette condamnation arbitraire, amenés à la Conciergerie de Rouen. Ils y étaient encore en février 1689, et même plus tard, réduits à deux, car Abraham Caron mourut de misère le 11 avril 1687.

1. Legendre, *Histoire de la Persécution faite à l'Église de Rouen*, Rouen 1874, p. 81.

C'est ce qui résulte d'une sorte de mémoire que ces deux survivants adressèrent à Mme la marquise de la Salle à laquelle ils devaient de l'argent qu'elle avait sans doute fait réclamer et à laquelle ils exposent les raisons pour lesquelles ils ne pourront la payer s'ils ne sont élargis.

Ce mémoire fut adressé par Mme de la Salle au ministre Châteauneuf, lequel, le 10 février 1689, l'envoya à l'intendant de Normandie. Il ne s'inquiéta pas de savoir si la condamnation était juste. Il demanda seulement si ces deux huguenots n'avaient pas encore jugé opportun de se convertir, et il nous livre ainsi le secret de l'arrêt qui les avait frappés : *Ils étaient et entendaient rester protestants* nonobstant l'abjuration en masse à laquelle ils avaient sans doute participé en octobre 1685.

Leur supplique se trouve encore actuellement, avec la lettre du ministre qui la transmit à l'intendant, parmi les papiers de ce dernier, aux archives de la Seine-Inférieure (C. 974). Nous ne savons malheureusement quelle réponse y fut faite, ni quel fut le sort ultérieur de ces deux victimes de la rapacité policière.

N. W.

Madame la marquize de La Salle est très humblement supliée par *Abraham de Flammare* et par *Daniel Caron* qui luy sont redevables de beaucoup de deniers, à quoy ils sont condannez par sentence des officiers des eaux et forests de Caudebec, desquels elle ne peult estre payée, sy ne sont eslargis de la conciergerie du Palais de Rouen, où ils sont prisonniers pour les causes ci-après spécifiées dans toute la sincérité et vérité.

Abraham de Flammare, Daniel Caron et *Abraham Caron*, de Bollebec, estant à Dieppe à une foire du mois d'aoust 1686, estans retirés à leur oberge, il survint, sur les 9 ou 10 heures du soir, un nommé Laverdure soy disant capitaine des gardes de monsieur le gouverneur. Assisté d'un garde et d'un soldat du chateau, [il] nous demanda pour aller parler à monsieur le gouverneur, ce que nous fîmes aussitost, où nous passâmes la nuit. Et le lendemain matin (après avoir esté interrogés de Monsieur le gouverneur), il nous envoya à la prison, et 8 ou 10 jours après il nous condamna à garder 3 mois la prison et qu'il seroit faict information de la prétendue

évasion. Les gardes présents [en] apelérent, disant que l'on nous devoit juger et leur acorder nos effets, disant que nous cherchions ocasion de sortir le royaume. A ceux qui les arrestoient[1], le lieutenant criminel respondit qu'ils donnassent des preuves de la prétendne évasion et qu'il nous condamneroit suivant la Déclaration du roy.

Au bout d'environ un mois, il ariva audit Dieppe Monsieur de la Briffe, intendant pour lors, qui fut solicité de monsieur le gouverneur à la prière et requeste dudit La Verdure, afin de nous faire condamner sur la déclaration qu'il faisoit, avec ledit garde, qu'il disoit nous avoir entendu dire que si nous avions trouvé occasion, nous nous en serions allez et que l'on leur devoit acorder ce que nous avions, qui estoit 90l. en argent et deux cavalles. Mais il est assez aisé à remarquer que l'on ne s'embarque pas avec des chevaux; nous avions nos familles chez nous, nous ne les aurions pas abandonnées. Et si nous avions eu le dessein de sortir, nous aurions esté fourni de davantage d'argent; nous aurions eu quelque paquet, mais nous n'avions quoi que ce soit. Cela parait assez que les accusateurs ne nous accusent que pour butiner. La justice n'a point eu d'égard des menaces que l'on leur fit, que si [elle] ne nous jugeoit, que l'on les feroit dégrader de leur charge, ce qui les obligea à nous juger, à faire amende honorable, nos biens confisqués aussy et conduire dans les galleres pour y rester à perpétuité, et nos effets adjugés aux gardes. Nous fûmes amenez à la conciergerie du Palais de Rouen, le 20 octopre 1686, où nous fûmes mis dans un cachot qui a pu causer la mort d'Abraham Caron qui est décédé le 11 avril 1687 et enterré par arrest de la Cour.

Nous sommes toujours restés dans lad. conciergerie, où nous sommes comme des criminels, sans que les messieurs de la Cour aient aucun égard, et nos pauvres familles sont à gémir et depérir. Nous suplions d'avoir égard à notre misère et de nous faire eslargir pour subvenir à nos pauvres familles, et continuer notre négosse.

1. C'est-à-dire qui arrêtaient ceux qui s'enfuyaient.

Mélanges

LES ACTES DU COLLOQUE DE MONTBÉLIARD[1]

(1586)

UNE POLÉMIQUE ENTRE THÉODORE DE BÈZE ET JACQUES ANDREAE

L'édit de juillet 1585 avait prescrit contre les Huguenots de nouvelles mesures de rigueur. Fuyant les persécutions royales, un grand nombre de gentilshommes français s'étaient réfugiés dans la principauté de Montbéliard; le comte Frédéric les avait fort bien accueillis.

Ce prince s'occupait avec grand intérêt de tout ce qui touchait à la religion, il avait, le 9 octobre 1577, publié et rendu exécutoire dans sa principauté la *Formule de concorde.*

Établis à Montbéliard les calvinistes français n'avaient plus à craindre pour leur vie, mais ils ne pouvaient exercer tout à fait librement leur culte. Très jaloux de ses prérogatives ecclésiastiques, très attaché à la confession d'Augsbourg, le comte Frédéric ne permit pas que la cène fût célébrée selon le rite des Églises réformées. A la demande qui lui avait été présentée il répondit, le 17 décembre 1585, aux réfugiés : « La chrestienne et pure confession de son excellence est assez notoire, soubs laquelle s'ils veulent communiquer, ils seront les bien venus : sinon qu'ils s'en pourront abstenir et par ce moyen pourveoir à leur conscience. Et aussi que nul ne sera rejetté, moyennant qu'il se trouve au sermon de la préparation[2]. »

C'était l'application pure et simple de la maxime de droit

1. Sur le colloque de Montbéliard, consultez : Ch. Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard* et les manuscrits du même auteur, à la bibliothèque de Besançon; — Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* (1877); — G. Goguel, *Précis historique de la Réformation et des Églises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard et ses dépendances* (1841); — G. Goguel, *le Chateau de Montbéliard, ses anciennes Églises* (1866); — Pfister, *le Colloque de Montbéliard* (1873); — Tournier, *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard* (1889).

2. *Les Actes du Colloque de Montbéliardt*, p. 553.

public adoptée par les princes protestants d'Allemagne : *cujus regio, illius religio*, maxime en vertu de laquelle, dans les pays soumis à sa domination, le chef de l'État reste juge souverain de toutes les questions religieuses.

Mais, bourgeois de Montbéliard et Français réfugiés, n'étaient-ils pas d'accord pour repousser les erreurs de l'Église catholique ? N'avaient-ils pas les uns et les autres protesté contre les abus commis par la papauté ? La doctrine de Calvin n'était pas, il est vrai, en tout conforme à celle de Luther. Une discussion publique dans laquelle on examinerait, de bonne foi, les points sur lesquels l'accord n'existait pas, contribuerait à rapprocher les partisans de l'une et de l'autre doctrine et aboutirait, peut-être, sinon à une entente complète, du moins à une transaction acceptable. Telle fut la pensée des gentilshommes français, qui, dans leurs entrevues très fréquentes avec le comte Frédéric, lui demandèrent de provoquer dans ses États cette controverse religieuse.

I

L'idée de réunir un colloque ne déplut pas au prince. Avant de prendre une résolution définitive, il consulta le docteur Jacques Andreae, chancelier de l'Université de Tubingue. Celui-ci se montra aussitôt favorable au projet d'un colloque dans lequel, après avoir exposé le dogme luthérien, il répondrait aux objections qui lui seraient présentées par les disciples de Calvin. Il estimait qu'un résultat pourrait être obtenu si Théodore de Bèze consentait à se rendre à Montbéliard : « On m'appelle, disait-il, le pape d'Allemagne et monsieur De Bèze le pape de France, si doncques ces deux papes se pouvaient accorder, les autres évêques bailleraient incontinent leur consentement[1]. »

Fort de l'adhésion de Jacques Andreae, le comte Frédéric chercha à obtenir celle du ministre de Genève. Pressenti par les réfugiés français, de Bèze refusa tout d'abord ; il n'augu-

1. Cité d'après Th. de Bèze, *Réponse aux actes de la Conférence de Mombelliard.*

rait rien de bon de semblables discussions qui aigrissent les uns contre les autres ceux qui ont pris part aux débats.

Sur les instances des délégués de Frédéric, de Bèze consulta les Églises de Berne et de Zurich et demanda l'avis des pasteurs de Genève. L'enquête ayant été favorable au vœu des réfugiés français, le grand réformateur s'inclina et accepta de se rendre à Montbéliard [1]. Il se mit en route avec Abraham Musculus, ministre de Berne, et son collègue Antoine de La Faye. Le 20 mars 1586 ils étaient reçus en grande pompe par le comte Frédéric qui leur offrait une cordiale hospitalité dans son château. Le lendemain, le colloque s'ouvrait sous

1. Dans son *Brief discours de la vie et mort de Théodore de Beze de Vezelay*, Antoine de La Faye, qui assistait au colloque, explique en ces termes les négociations entamées avant la réunion de cette assemblée : « L'an 1586, quelques gentils hommes et autres gens d'aparence s'étaient réfugiés de France à Montbéliard pour éviter la tyrannie des ligueurs, qui ayant gagné le dessus exerçaient de grandes cruautés contre ceux de la Religion Reformée. Comme donc on devisait diversement en cette ville là du different qui était entre les Eglises françaises et celles de la Suisse touchant la matière de la Cene, et la toute présence de la chair de Christ, le très illustre et très puissant prince M. Fréderic, comte de Montbéliard, trouva bon qu'il se fit une conférence entre les Théologiens de Vurtemberg et ceux de Suisse à laquelle ces gentils hommes français désiraient fort que de Bèze assistât. Aussi le prince écrivit aux magnifiques seigneurs de Berne pour les prier de lui envoyer de leurs theologiens, et furent deputez par les pasteurs et du consentement desdits seigneurs, Abraham Musculus, pasteur de l'Eglise de Berne, et Pierre Humbert, professeur des lettres grecques à Berne. Semblables lettres furent écrites aux très honorables seigneurs de Genève pour les prier d'envoyer de Bèze. Or, combien que chacun peut aisément juger qu'il ne fallait espérer aucun fruit de cet abouchement, d'autant que des deux partis qui ne voulaient rien démordre de leur opinion ne l'un ne l'autre, n'estant assez forts pour faire ranger à la sienne celuy qui luy contesterait, toutesfois on ne peut pas refuser au prince très illustre ne à ces gentilshommes ce qu'ils demandaient. »

De son côté Bayle, dans son *Dictionnaire* (article DE BÈZE, tome Ier, p. 551 de la 4e édition) résume en ces termes les motifs qui déterminèrent le comte Frédéric à consentir à la tenue du colloque : « Quand on eut représenté au comte Fréderic qu'il s'etait rendu suspect et par son voyage à Genève et par ses bienfaits envers les refugiés de France, il consentit à la dispute entre le docteur André et Théodore de Bèze, et il avait moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de Calvinisme. « Non tam ut veritate consuleret, quam ut se de Calvinismo pur« garet. » Voilà ce que Daniel Tossain répondit à Christophe Pezelius, qui lui avait demandé les causes de la conférence de Mombelliard; Scultet, qui le rapporte, était du repas où cela fut dit. »

la présidence du comte, autour duquel étaient rangés les gentilshommes et les conseillers de Montbéliard.

Le calvinisme était représenté par les théologiens Théodore de Bèze, Abraham Musculus, Anthoine de La Faye, Pierre Hubnerus, Claude Alberius et par deux hommes politiques : Samuel Mayer, sénateur de la république de Berne et Antoine Marisius, syndic de la ville de Genève ; tandis que la doctrine luthérienne devait être défendue par Jacques Andreae, Luc Osiander, les conseillers Jean Wolfgang d'Anweil et Frédéric Schutz, docteur en droit. Les deux pasteurs de l'Église française de Montbéliard, Richard Dinoth et Samuel Cucuel, furent admis aux honneurs de la séance ainsi que les réfugiés qui, sachant le latin, pouvaient s'intéresser aux débats.

De Bèze avait demandé que toutes les questions fussent traitées par écrit. Jacques Andreae insista pour obtenir une argumentation publique. D'un commun accord on adopta la procédure suivante : les théologiens de Wurtemberg rédigeraient leurs thèses sur les points controversés, ils les communiqueraient aux champions du calvinisme qui, en marge, feraient leurs observations et, de leur côté résumeraient par écrit leur propre doctrine. Après la lecture de ces thèses, véritables *conclusions* déposées par chacune des parties, la *cause* devait être plaidée par Théodore de Bèze et par Jacques Andreae.

Devait-on publier les plaidoyers de ces deux illustres théologiens ? De Bèze, se plaçant dans l'hypothèse de cette publication, demanda que des notaires publics et jurés fussent chargés de recueillir et de rédiger la discussion tout entière. Cette méthode ne fut pas suivie, car « il fut trouvé n'estre expédient de se servir de notaires, afin de gaigner temps, et n'estre empechez de s'accomoder tellement à la plume qu'en parlant à traict, la parole fut comme interrompue et ne fut si commodément entendue par les colloqueteurs et auditeurs ». De Bèze prit acte de cette déclaration du prince et lors de la clôture du colloque, le 29 mars, il fit constater par tous les assistants « que les choses qui ont esté de part et d'autre dictes au colloque n'ont point esté escrites par notaires... et il fut reconnu qu'elles n'auraient aucune force et authorité

authentique de protocolle». En d'autres termes, on s'était engagé à ne point publier de compte rendu officiel du colloque[1].

Comment du reste eût-on pu faire une telle publication, puisque les procès-verbaux n'avaient point été adoptés par les membres du colloque? Seules les thèses écrites et signées par l'un et l'autre parti avaient une autorité réelle et pouvaient être imprimées si l'on voulait conserver le souvenir des opinions émises.

Le colloque dura neuf jours; la controverse porta successivement sur la *Cène*, sur la *Personne de Jésus-Christ*, sur le *Baptême*, sur la *Prédestination*, sur la *Réformation des temples et les Images*. L'entente ne put se faire que sur un seul des articles : luthériens et calvinistes furent d'accord pour reconnaître « que les temples et les images sont choses indifférentes moyennant que toutes choses soyent dressées à édification et prohibition de l'idolâtrie ».

Loin de contribuer à la concorde et à la paix, cette conférence avait accentué les différences qui séparaient les deux doctrines et surexcité à un haut degré les susceptibilités du docteur Andreae.

Avant de quitter la salle du colloque, de Bèze demanda aux théologiens de Wurtemberg de lui tendre la main de fraternité, assurant que de son côté il ferait tous ses efforts afin de ramener la paix et la concorde. Jacques Andreae refusa. Il leur accordera simplement « la main de bénévolence et d'humanité ». Très fièrement de Bèze répondit : « Veu que vous nous refusez de nous donner la main de fraternité, et que vous ne voulez recognoitre pour frères je ne veux point aussi la main d'amitié[2]. »

Comme il arrive toujours en de semblables circonstances, chacun des deux partis s'attribua la victoire. A en croire les luthériens, de Bèze avait été complètement battu par son fougueux adversaire.

1. « Il fust arresté dès le commencement du colloque que les paroles de l'une et l'autre partie ne s'escriroient par certains notaires ordonnez, mais qu'il seroit libre à tous et un chacun, mesme aux auditeurs, d'annoter ce qu'ils voudroient. » *Les Actes du Colloque*, p. 549.

2. *Les Actes du Colloque*, p. 552.

Un élève de l'Université de Tubingue écrivait le 24 mai 1586 : « Il est advenu que le prince de Montbéliard, qui penchait déjà bien fort du costé des Calvinistes, ayant cognu et entendu les blasphèmes de de Bèze, commença d'avoir en horreur, détester et maudire cette sienne doctrine. »

Le docteur Osiander, qui avait assisté au colloque, donnait de son côté les nouvelles suivantes au docteur Polycarpe Leyser : « On s'est departi de ce colloque sans paix faire. Car encore qu'eux eussent requis notre fraternité et de bouche et par escrit, nous ne leur avons voulu ni peu accorder, qu'au préalable ils n'eussent abjuré leurs erreurs.

« Or combien que le très illustre prince, le comte Frédéric ait toujours assez détesté les opinions des Calvinistes, il a toutefois depuis ce colloque protesté expressément devant ses gens qu'il n'eust jamais cru que la doctrine de Calvin cachast une si grande impiété et que tant qu'il vivrait, il se donnerait bien garde de tomber en ces labyrinthes.

« Nous espérons aussi que les Français qui ont assisté en ce colloque en recevront quelque profit; car ils ont escouté bien attentivement et ont sans doute bien aperçu la tergiversation de Bèze, lequel après qu'on eut disputé de la Cène du Seigneur et de la personne de Christ, et qu'on luy eût proposé le lieu de la Prédestination, présenta une requête (avec ses autres compagnons) par laquelle il demandait congé de se retirer et ce soubs le prétexte de la feste de Pâques, de laquelle ils ne tiennent pas autrement grand compte[1]. »

De Strasbourg on faisait savoir à toute l'Allemagne qu'à la fête de Pâques qui avait suivi le colloque, plus de quarante Zwingliens s'étaient rangés du côté de ceux qui enseignent la pure religion en adoptant la doctrine luthérienne.

Les calvinistes pouvaient-ils accepter sans protestation d'aussi vives attaques? L'un d'entre eux, mécontent de l'attitude prise par les théologiens de Wurtemberg, se résolut à riposter et dans un pamphlet très violent rendit compte des résultats du colloque. Cette lettre imprimée fut répandue

1. Cité dans la *Réponse de Monsieur Théodore de Bèze aux Actes de la Conférence de Montbelliard*. Préface, p. 21.

à Montbéliard et en Allemagne. Nous avons eu la bonne fortune de la découvrir à la Bibliothèque nationale[1]. Elle se compose de quatre pages in-12 et porte le titre suivant :

[De Collo] [quio Mombelgar] [tensi, inter clarissi]
[mos viros D. Theodorum Be] [zam et D. Jacobum Andreae]
[habito],

[*Epistola*]
[*M. Eusebii Schonber*] [*gii, ad Belgicas Ecclesias*].
[*Dordraci*]. [*Apud Christianum Reinholdum*].

Cette petite plaquette, d'une extrême rareté, a une grande importance, puisque c'est son apparition qui décida le comte Frédéric à publier les *Actes du Colloque*. Nous en reproduisons intégralement le texte latin en l'accompagnant d'une traduction à peu près littérale :

Et si nimis verum est illud vulgatum dicterium, Mundus vult decipi : et illud Demosthenis in Olynthiacis, patere potius aures hominum ad convitia virorum clarorum excipienda, quam ad eorum laudes et encomia : nunquam tamen existimassem cuiquam vel manus ad mera et puta mendacia scribenda, vel aures ad ea admittenda ita prurituros : nisi superioribus mensibus Hamburgum et inde Brunsuigam veniens, varias epistolas, partim à D. Jacobo Andreae, partim a Luca Osiandro scriptas et sparsas intellexissem : in quibus non solum epinicium canunt, et sua tropea contra Bezam ostentant; verum etiam eum, idque per omnia inprimis gynaecea Germania, ut audio, traducunt et

Rien n'est plus vrai que ce dicton populaire : « Le monde veut être trompé » et que ce mot de Démosthène dans les Olynthiennes : « Les oreilles des hommes sont plus disposées à entendre calomnier les personnes illustres qu'à écouter leurs louanges. » Je n'aurais pourtant jamais pensé qu'on pût avoir de pareilles démangeaisons aux mains pour écrire des mensonges absolus et aux oreilles pour les admettre, si dans ces derniers mois, venant à Hambourg et de là à Brunswick, je n'avais appris que diverses lettres avaient été écrites et répandues soit par le Docteur Jacques Andreae, soit par Luc Osiander, lettres dans lesquelles ces théologiens, après avoir entonné un

1. Bibliothèque nationale L d[176] 1089, in-12, 4 pages.

exagitant : quasi non de Cœna tantum, verum etiam de multis aliis capitibus doctrinae, majoris momenti quam ipsa Cœna, et perperam sentiret, et Mombelgardi blaspheme locutus esset, et testimoniis scripturae plane destitutus fuisset.

chant de triomphe et s'être vantés d'avoir vaincu Théodore de Bèze, le calomnient et l'attaquent dans toutes les sociétés et surtout en Allemagne dans les réunions de femmes. Ils prétendent qu'il a émis des opinions fausses tant sur la Sainte Cène que sur plusieurs autres points de doctrine plus essentiels encore que la Cène elle-même ; ils l'accusent en outre d'avoir prononcé des blasphèmes à Montbéliard et de manquer totalement de témoignages scripturaires.

Talia quidem spargi non mirabar ab iis qui Mendacium posuerunt spem suam, et orales sunt Theologi qui hujusmodi rumorile. Helmstadianos Theologios, ubiquitatem generalem cum Catholica Orthodoxa Ecclesia improbantes, terrere tanquam fulgure expelui excitato voluerunt.

Je ne m'étonnais pas que de telles faussetés aient été répandues par des hommes qui fondent toute leur espérance sur le mensonge, par des théologiens partisans de la tradition orale qui ont voulu terrifier par des rumeurs, — comparables à la foudre tirée d'un chaudron — leurs collègues de Helmstedt qui désapprouvaient la doctrine de l'ubiquité admise par l'Église catholique orthodoxe.

Sed hoc valde miratus sum tales nugas, ipso fictitio utero Virginis Eslingensis vaniores ita fidem invenire ; nec cogitare homines, Jacobum Andreae, qui passim gloriatur, se sua suavi loquentia Nobilitatem Gallicam, quae Mombelgardi perfugium habet, in suam sententiam traduxisse, et Bezam confudisse. Eum ipsum esse, qui anno LIX ubi imaginabitur, se Bavaros ad suam fidem convertisse, et toties glo-

Mais j'ai été tout à fait surpris que de pareilles sornettes plus vaines encore que la fausse grossesse de la vierge d'Esslingen, trouvent créance, et que l'on ne se souvienne pas que ce Jacques Andreae, qui se vante partout d'avoir par ses douces paroles amené à son avis la noblesse française réfugiée à Montbéliard et d'avoir confondu Théodore de Bèze, est le même qui, en l'année 1559, s'imaginait avoir con-

riatus est, se ubique in Germania, nominatim in superiore et inferiore Saxonia, doctores et pastores habere ubiquitatis suae suffragatores.

verti à sa foi les Bavarois. C'est lui aussi qui s'est très souvent glorifié d'avoir recruté dans toute l'Allemagne et surtout dans la Haute et la Basse Saxe, des docteurs et des pasteurs partisans de sa doctrine sur l'Ubiquité.

Deinde, quae haec est, et quam prodigiosa non tam credulitas, quam amentia, suspicari, Bezam, Theologum fere septuagenarium, qui Novum Testamentum ipsis adversariis confidentibus, doctissimis annotationibus aliquaties illustravit, cum ei de Predestinatione differendum et respondendum fuit, nullum scripturae locum in promotu habuisse, nec recordatum quid D. Paulus ad Roman. 9, quid Ephes. 1, quid 2 Timoth. 2, quid alibi scriptura de illo argumento tradat.

Ne faut-il pas être doué d'une prodigieuse crédulité et même d'une réelle démence pour s'imaginer que Théodore de Bèze, théologien presque septuagénaire, qui, de l'aveu de ses adversaires, a donné plusieurs commentaires très savants sur le Nouveau Testament, lorsqu'il a eu à disserter et à répondre sur la Prédestination n'ait trouvé d'arguments dans aucun texte de l'Écriture et ne se soit point souvenu de ce qu'écrit sur ce sujet saint Paul (Épître aux Romains, chapitre 9; aux Éphésiens, chapitre 1er; à Timothée, chapitre 2) et des autres passages de l'Écriture?

Quam hoc iniquum, quam absurdum, ex anis rumoribus, ab homine vanissimo sparsis, potius judicare quid Beza de baptisma, quid de Coena, quid de Praedestinatione sentiat, quam ex ejus Confessione ante tot annos edita, ex tot scriptis Didascalicis et Polemicis : ex Catechesi denique Ecclesiae Genevensis, in qua ispe Ecclesiasten agit?

N'est-il pas injuste et absurde de juger ce que Bèze pense sur le Baptême, sur la Cène, sur la Prédestination d'après de vagues rumeurs répandues par un homme très vain? Ne serait-il pas plus sage de recourir à la confession publiée par ce théologien depuis tant d'années, à ses écrits de doctrine ou de polémique ou au catéchisme de l'Église de Genève dans laquelle il exerce les fonctions de prédicateur?

Si poculis, si scurrilitatibus, si indoctis facetiis, si mautatis

Si au lieu de combattre au moyen d'arguments savants il

crateribus et pondere crumenae aut aqualiculi, non autem argumentorum, certandum esset, ibi certe Bezam aportet victas dare manus D. Jacobo.

avait fallu lutter pour savoir qui boirait le mieux, qui débiterait les plaisanteries les plus stupides, qui avait en sa possession la plus belle coupe dorée, la bourse la mieux garnie et le meilleur estomac, Théodore de Bèze aurait dû s'avouer vaincu par le Docteur Jacques.

Caeterum, ut certi aliquid de re tota ad vos perscriberem, quos anxios esse audio propter illos Thrasonicos rumores a D. Jacobo et D. Luca Osiandro disseminatos, contuli me non ita pridem Mombelgardum : ubi ex omnibus tum Gallis, tum cuibus, qui Colloquio interfuerant, intellexi :

Vous sachant inquiétés par les rumeurs fanfaronnes répandues par le Docteur Jacques et par le Docteur Luc Osiander, je viens de me rendre à Montbéliard afin de recueillir des renseignements certains sur toute cette affaire. Voici ce que m'ont appris les Français et les habitants de Montbéliard qui assistaient au Colloque :

Primum D. Bezam nunquam a D. Jacobo impetrare potuisse, ut in Colloquio ordine et syllogistice ageretur; neque ut aliquid in Acta referretur.

En premier lieu le Docteur de Bèze n'a jamais pu obtenir du Docteur Jacques que pendant le Colloque un ordre soit observé dans la discussion, que la forme syllogistique soit adoptée et que des actes soient rédigés.

Deinde Bezam non accessisse eo animo, ut de capitibus doctrinae colloquium institueretur : sed tantum de rationibus et viis, quibus amicum et placidum et magis generale colloquium haberi posset : ut tandem aliquando tot acerbis et polemicis scriptis, qualia quotidie Tubinga nominatim effundit, modus imponatur. Illud consilium Jacobo displicuit : et quia sciebat causam, ut Cicero scribit, loco maxime debilitari, et se habere judicem

En second lieu Bèze n'était pas venu avec l'intention de faire porter le colloque sur les points capitaux de la doctrine, mais il voulait seulement préparer le terrain afin de réunir plus tard un colloque plus important, amical et tranquille, afin d'arrêter la publication de tant d'écrits acerbes, de tant d'ouvrages de polémique semblables à ceux qui sont répandus chaque jour par les théologiens de Tubingue. Ce plan déplut à Jacques. Il était

favorabilem, inclytum D. Comitem Mombelgardensem, Tubingensis scholae alumnum : coegit Bezam toto octidivo ad quod libeticas quaestiones respondere : ad quas, jubente ita principe, respondit Beza : sed ita moderate, ita solide, ut omnes qui D. Jacobi insolentem et arrogantem garrutilatem audiebant, Bezae eruditionem et patientiam admirarentur.

persuadé de la justesse de cette remarque de Cicéron : « une cause peut être gravement compromise par la composition de l'auditoire » et il savait que l'illustre comte de Montbéliard, élève de l'école de Tubingue, serait pour lui un juge favorable. Il força donc Bèze à répondre pendant huit jours entiers sur toutes sortes de questions. Pour obéir au prince, Bèze répondit avec une telle modération et une telle solidité d'arguments que tous ceux qui avaient entendu le bavardage insolent et arrogant du Docteur Jacques admirèrent l'érudition et la patience de Bèze.

Cum igitur Jacobus vereretur ne in negotio de Caena et de persona Christi succumbret, ad dogma de Praedestinatione se conferebat. Rursus, quum ibi impediretur, et epistolam D. Pauli ad Romanos, et librum D. Lutheri de Servo arbitrio contra Erasmum, qui idem plane de Praedestinatione tradit quod Beza, sibi obstare videret; ad doctrinam Baptismi, id est ad initia religionis Christianiae referebat pedem : ceremoniis et signis tribuens id quod est spiritus sancti et sanguinis Christi proprium.

Jacques, craignant d'être battu dans la discussion sur la Cène et la personne du Christ, transporta le débat sur le dogme de la prédestination. Comme il était aussi embarrassé sur ce point et se voyait opposer l'épître de Paul aux Romains et la réponse du Docteur Luther à Érasme sur le Serf arbitre qui enseigne sur la Prédestination exactement la même chose que Bèze, il se rabattit sur la doctrine du Baptême, c'est-à-dire sur les éléments de la religion chrétienne, attribuant aux cérémonies et aux symboles ce qui appartient au Saint-Esprit et au sang du Christ.

Hic cum satis praesidii non inveniret, ad Idola perfugium habuit : dimicans pro illis, et afferens in Templis Christianorum posse retineri : multo

Comme il ne pouvait se défendre sur ce point, il eut recours à une discussion sur les images. Il combattit en leur faveur et prétendit qu'on pouvait les con-

plus de illis sollicitus, quam de tot vivis Dei templis et imaginibus, quae in Belgio et Gallia per truculentas lanienas corruerunt.

Denique ut tum sibi, tum D. Osiandro delicias faceret, ad organa se applicuit : eorum usum in templis magnum esse affirmans, quia scriptum est : Laudate Deum in organis et tympanis, unde irrefragabiliter scilicet efficitur, organis et tympanis locum esse in templis reliquendum.

Cum porro rem in immensum extrahere villet D. Jacobus, cui vina Burgundica et Richevillana bene sapiebant, D. Beza autem ad suam liturgiam et ecclesiam redire mallet quam tempus altercando terere : datae sont utrinque Theses quibus D. Jacobus de supradictis capitibus suam sententiam est complexus : D. Beza autem breviter suam et ecclesiarum doctrinam recensuit et repetiit quos theses ab utraque parte subscriptas multi pii viri cuperent edi, ut tot calumniis, quae per Germanicam et alias provincias de illo colloquio sparguntur, occurri possit, ne D. Bezae qui bona causa et conscientia nititur, modestia et silentium, veritate sit fraudi.

server dans les temples chrétiens. Il montrait ainsi beaucoup plus de sollicitude pour elles que pour tant de temples et d'images vivantes de Dieu qui en France et en Belgique ont été détruits par de cruelles persécutions.

Enfin pour se charmer lui-même et plaire au Docteur Osiander, il passa aux orgues, affirmant que leur usage était très répandu dans les temples parce qu'il est écrit : « Louez Dieu sur des orgues et des tambours. » Il résulte certainement de ce passage, ajoutait-il, qu'il faut conserver dans les temples les orgues et les tambours.

Le Docteur Jacques qui trouvait excellents les vins de Bourgogne et de Ricquevihr voulait traîner les choses à l'infini; De Bèze au contraire aimait mieux retourner à son Église et reprendre son ministère que de perdre son temps dans des discussions. Des deux côtés on rédigea des thèses ; le Docteur Jacques donna son avis sur les points que nous venons d'énoncer; le Docteur Bèze exposa brièvement sa doctrine et celle de son Église. Ces thèses furent signées par les représentants des deux partis. Beaucoup d'hommes pieux désiraient la publication de ces thèses afin de prévenir les calomnies que l'on répand actuellement en Allemagne el dans d'autres provinces sur le colloque et afin que la modestie et le silence gardé

Illud pene omittebam, quod maxime referri et commemorari oportet, tantum obesse ut comes illustris, Gallis exulibus qui Mombelgardi erant, fuerit post colloquium iniquior, ut post colloquium illud, quod ante non e rat passus, permiserit Gallos communicare Cœnae Domini, cum protestatione libera, quod a Confessione Ecclesiarum Gallicarum discedere nollent: id quod coram notoriis et pastoribus illius loci testati sunt, ut taceam quod post illud colloquium proedictus Dominus Comes Monbelgardensis, in gratiam Ecclesiarum Gallicanarum solennis legationis ad Regem Galliae princeps esse voluit.

Haec quum sint omnibus nota et testa, plus certe ponderis apud omnes bonos habere debent, quam variae schedae quae sibi non consentiunt et per gynœcea Germania volitant : in quibus D. Jacobus omnem spem victoriae collocat.

Datum Luneburgi pridie Calende Augusti 1586.

Vester in Domino
EUSEBIUS SCHONBERGIUS.

par de Bèze qui s'appuie sur la bonté de sa cause ne fissent point tort à la vérité.

J'allais oublier un fait qu'il est utile de relater et de rappeler : l'illustre comte témoigna après le colloque les mêmes égards aux réfugiés français fixés à Montbéliard. Il leur permit même, ce qu'il n'avait pas autorisé jusque-là, de participer à la Cène du Seigneur après avoir librement déclaré qu'ils voulaient rester fidèles à la Confession des Églises de France. Ce fait a été attesté en présence des notaires et des pasteurs de Montbéliard. Ajoutons encore qu'après le colloque, le seigneur comte de Montbéliard désira être à la tête d'une délégation solennelle, envoyée au roi de France en faveur des Églises de France.

Ces choses attestées par tous doivent avoir beaucoup plus de poids auprès des honnêtes gens que les nouvelles contradictoires qui circulent dans les gynécées d'Allemagne, fausses nouvelles sur lesquelles le Docteur Jacques fait reposer tout son espoir d'être considéré comme vainqueur.

Fait à Lunebourg le quatre août 1586.

Votre dévoué dans le Seigneur
EUSÈBE SCHONBERG.

Cette lettre d'une grande inconvenance fut mise sous les yeux du comte Frédéric. Le docteur Andreae chercha, sans doute, à persuader à ce prince qu'elle était l'œuvre de Théodore de Bèze lui-même et qu'en présence d'une telle attaque

il ne pouvait garder le silence. Il faut, ajouta-t-il, confondre le ministre de Genève, montrer les dangers de sa doctrine et étaler aux yeux de tous la défaite qu'il vient de subir à Montbéliard. Pour arriver à ce résultat, publiez les actes du Colloque. Vous le pouvez facilement en utilisant les notes qui ont été prises par moi, par le docteur Osiander et par le superintendant de Montbéliard.

Le prince céda et donna l'autorisation d'imprimer les actes de la conférence ; il fit plus, il composa pour ce volume une préface dans laquelle il s'efforce de justifier cette publication. Il n'a pas été rédigé de compte rendu officiel, dit-il, mais « il estait libre à chacun des assistants d'annoter ce qu'il voulait ». Cette publication, ajoute-t-il, sera très utile aux « nourrissons de l'Université de Tubingue » qui auront ainsi un résumé de la pure doctrine.

Il reconnaît, ensuite, que pour la paix de l'Église il avait cru tout d'abord qu'il n'était point utile de donner une publicité quelconque aux actes du Colloque, mais il a changé d'avis, depuis que les calvinistes ont répandu une épître mensongère sur le résultat de la conférence de Montbéliard.

Les *Actes du Colloque* parurent donc à Tubingue au commencement de l'année 1587 en latin et en allemand sous ces deux titres :

[Acta Colloquii Mon] [tis Belligartensis.] [Quod habitum est anno Christi 1586].

Favente Deo Opt. Max. praeside Illustrissimo principe ad domino, domino Friderico comite Wirtembergico, et Mompelgartensi, etc.

Inter clarissimos viros D. Jacobum Andreae praepositum et cancellarium Academiae Tubingensis, et D. Theodorum Bezam, professorem et pastorem Genevensem.

Authoritate praedicti, principis Friderici, etc. nunc anno Christi 1587 *publicata.*

Haec acta candide et bona fide consignata, vanissimos de hoc Colloquio sparsos rumores, imprimis vero epistolam quan-

dam, vanitatibus et calumnis refertam, et typis excusam, abunde refutabunt[1].

Cum privilegio. Tubingae. Per Georgium Gruppenbachium, Anno 1587, in-4°, 575 pages.

[COLLOQUIUM] [MOMPELGARTENSE] [GESPRACH] IN GEGENWART DES DURCH] [LEUCHTIGEN HOCHGEBORNEN FURSTEN UND HERNN,] [HERNN FRIDERICHEN, GRAVEN ZU WURTEMBERG UND MUM] [PELGART SAMPT SEINER F. G. RATHEN *Hofjunckern und*] *guter Anzal furnemer Hernn vom Adel und Hochgelehrten Männern aus Franckreich zwischen den Hochgelehrten D. Jacobo Andreæ Propst und Cantzler der Hohen Schul zu Tubingen und D. Theodoro Beza, Professorn und Pfarrern zu Genff, anno* 1586 *im Mertzen zu Mumpelgart im Schloss gehalten au frichtig und trewlich beschriben. Getruckt zu Tubingen bey Georg Gruppenbach im Jar* 1587, in-4°, 988 pages.

La même année Samuel Cucuel en donnait une traduction française qui sortit des presses de Jacques Foillet, de Tarare, le premier imprimeur qui se soit établi à Montbéliard. Ce rarissime volume porte le titre suivant :

[LES ACTES] [DU COLLOQUE DE] [MONTBÉLIARDT] [QUI S'EST TENU L'AN DE] [CHRIST 1586 *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-*] [*Puissant, y présidant le très illustre prince et seigneur, Monseigneur Fridéric, comte de Wirtemberg et Montbéliardt...,*] [*entre très renommés per*] [*sonnages, le docteur Jacques André, préposé de chance*] [*lier de l'Université de Tubingue et le sieur Théodo*] [*re de Bèze, professeur et ministre*] [*à Genève.*]

« *Lesquels ont esté nouvellement publiés l'an de Christ* 1587, *et traduits de latin en français par l'autorité du Prince Fridéric. Ces actes lesquels ont esté sincèrement et à la bonne foy rédigés par escript refuteront suffisamment les faux bruitz qui ont estez semez touchant ce colloque* et SINGULIÈREMENT UNE EPISTRE IMPRIMÉE PLAINE DE MENSONGES ET CALOMNIES. »

Imprimé à Montbéliardt par Jacques Foillet, imprimeur de Son Excellence, 1587, in-12, 557 pages.

On devine aisément quel fut le mécontentement de Théo-

1. Une seconde édition en latin parut à Tubingue en 1594, in-4°, 576 pages.

dore de Bèze, quand il sut que, malgré l'engagement pris, on avait publié les actes du Colloque, sans consulter les théologiens calvinistes.

Un tel compte rendu ne présentait aucun caractère d'authenticité, puisque la rédaction en avait été exclusivement confiée aux docteurs luthériens. Son étonnement fut plus grand encore quand il eut sous les yeux ce volume et qu'il vit que les discours de Jacques Andreae étaient rapportés presque *in extenso*, tandis qu'on donnait un résumé très court et très sec de ses propres réponses.

Aussitôt il se mit à l'œuvre pour réfuter les inexactitudes contenues dans le volume publié sous les auspices du prince Frédéric et rétablir aussi fidèlement que possible les points de doctrine qu'il avait exposés à Montbéliard. Je ne saurais, dit-il, garder le silence sans faire grand préjudice à la vérité et nuire à ma réputation.

La réponse de Théodore de Bèze fut éditée à Genève et comprend deux parties ; la première parut en 1587 sous ce titre :

[Ad acta] [Colloquii] [Montisbelgardensis] [Tubingae edita][1]
[*Theodori Bezae*] [*Responsio*]
[*Genevae*] [*Excudebat Joannes Le Preux*] 1587.
in-4°, 214 pages.

Il complèta ce mémoire en donnant l'année suivante une seconde partie :

[Ad acta] [Colloquii] [Montisbelgardensis[2]]
[*Tubingae Edita*]
[*Theodori Bezae*]
[*Responsionis Pars*] [*altera*]
[*Editio prima.*]
[*Genevae*] [*excudebat Joannes le Preux*]
MDLXXXVIII
in-4°, 255 pages.

1. Cette première partie eut trois éditions, la seconde parut à Genève et porte « Responsionis pars prior. Editio secunda » 1588, in-4°, 186 pages et la troisième dans la même ville, avec un index, 1589, in-4°, 186 pages et *Index*.

2. Deux autres éditions parurent l'une en 1588 et l'autre en 1589 avec

De Bèze reconnaît que le comte Frédéric a présidé les débats avec une grande impartialité. Il pense que jamais cette publication n'aurait vu le jour si Jacques Andreae n'avait usé de toute son autorité afin d'obtenir le consentement du prince de Montbéliard. Les motifs donnés dans la Préface ne sont que de vains prétextes. Il est en effet facile aux étudiants de trouver dans les livres déjà parus le résumé de la doctrine des théologiens des diverses écoles.

Quant à la lettre imprimée sous le nom de Schonberg, « il prend Dieu à témoin qu'elle n'a été escrite et moins encore publiée de son consentement, ni directement, ni obliquement ici, ni ailleurs. »

On prétend, ajoute-t-il, que plusieurs fois je suis sorti du Colloque les larmes aux yeux ne trouvant aucune réponse aux arguments de mon adversaire. C'est vrai, j'ai pleuré, mais j'ai pleuré « dans la compassion que j'avais en moi-même de voir la pauvre et misérable condition de tant de pauvres peuples... si misérablement déçus et trompés ».

Jacques Andreae voulut répliquer, il le fit dans son :

[Brief Recueil] [du Col] [loque de Mom] [béliard tenu au mois de] [mars 1586 entre Jaques André D.] [et M. Théodore de Bèze.]

Auquel l'Église de Christ est fidèlement admonestée de se donner garde des horribles erreurs des Calvinistes ; lesquels ils maintiennent, défendent et taschent de tout leur pouvoir divulguer au large, touchant les articles suivans a savoir :

De la cène du Seigneur;

De la personne de Christ;

De la liberté chrestienne en la Réformation des temples;

De la predestination;

Des promesses de l'Évangile;

Du merite de Christ.

Auquel est aussi ajoustée une ferme et solide confutation de la response de M. de Bèze aux Actes dudit Colloque par

index. « Editio tertia, quae praeterea est Index adjectus », in-4°, 255 pages. Bibliothèque de l'Église de la Rédemption à Paris.

Jaques André D. et president de l'Académie de Tubingue, traduit de latin en français[1] MDLXXXVIII, in-12, 155 pages.

Cette réponse est écrite dans un style très violent ; en la composant son auteur semble avoir oublié les préceptes de la charité chrétienne. Il affirme que de Bèze a entassé erreurs sur erreurs, blasphèmes sur blasphèmes et il se fait une gloire de lui avoir refusé la main.

Toute cette polémique, loin de servir les intérêts des réfugiés français leur fut plutôt défavorable. Le prince se montra moins bien disposé à leur égard. A la demande qui lui fut de nouveau adressée par les calvinistes de prendre part à la communion selon le rite de leur propre confession, il répondit le 29 mars 1586 qu'ils ne pourront venir à la Sainte Cène du Seigneur que selon « la Confession et ordonnance ecclésiastique de son Excellence et en déclarant leur volonté touchant cela au ministre de l'Église de Montbéliard ». En comparant les termes de cette réponse avec celle qui avait été faite avant le Colloque, on voit que les formalités à remplir sont plus sévères, les déclarations à exiger plus formelles.

Le ministre Jacques Couet, accusé de favoriser trop ardemment la doctrine calviniste, fut expulsé. Il était le beau-frère de Daniel Toussain qui entretenait une correspondance suivie avec plusieurs habitants de Montbéliard et leur conseillait de protester contre les changements continuels apportés à la doctrine, changements tellement profonds et si nombreux qu'on ne saurait bientôt plus ce qu'il fallait croire[2].

Le prince Frédéric venait en effet de publier, le 22 décembre 1586, sa propre confession de foi sur la cène. Les théologiens de Wurtemberg et ceux de Genève n'ayant pu s'entendre, il

1. L'édition latine porte le titre suivant : [*Epitome*] [*Colloquii*] [*Montisbelgartensis in*] [*ter D. Jacobum Andreae et D. Theo*] [*dorum Bezam Anno domini* 1586 *Mense Martio celebrati*, etc. *Authore Jacobo Andreae D. praeposito Tubingensi. — Tubengae, Apud Georgium Gruppenbachium*, 1588, in-4°, 66 pages.

Une édition allemande in-4°, de 988 pages, parut également en 1588 à Tubingue chez Georges Gruppenbach : « *Kurtzer Begriff des Mompelgartischen Colloquii oder Gesprächs welches zwischen D. Jacobs Andreae und D. Theodoro Beza im Martio des* 1586, etc. »

2. Voir : Lettres de Toussain, Archives nationales K 2187.

établissait de sa propre autorité les bases de la croyance officielle. S'appuyant sur les termes mêmes de la Confession d'Augsbourg, sur l'autorité de Luther, citant la confession adoptée par le duc Christophe, il affirmait que « le vrai corps et le sang du Christ sont vraiment présents sous les espèces de pain et de vin en la cène et sont distribués et reçus tellement qu'on doit rejetter toute doctrine contraire[1] ».

Usant de son pouvoir souverain, le comte Frédéric exige que cette confession soit signée par tous les fonctionnaires et par les notables et maîtres bourgeois de la ville. Ces derniers ayant refusé, il les destitua, les fit arrêter et ne leur rendit la liberté qu'après une soumission complète. Ce n'est que le 19 mai 1587 qu'une transaction intervint entre le prince et les représentants de la cité.

Les bourgeois de Montbéliard avaient consenti à signer, mais il n'y avait point de leur part adhésion de l'esprit et du cœur à cette nouvelle formule. Nous lisons, en effet, dans un rapport du conseil de régence du 4 octobre 1608 : « Beaucoup déclarent qu'ils étaient forcés de signer cela, d'autres disent qu'ils avaient seulement attesté par leur signature que cela était la confession de foi de son Altesse princière[2]. »

II

Le récit des principaux événements qui marquèrent le Colloque de Montbéliard nous permet de rectifier plusieurs erreurs bibliographiques commises par la plupart des auteurs qui se sont occupés de cette controverse célèbre entre Théodore de Bèze et le savant directeur de l'Université de Tubingue.

Résumant la vie de Théodore de Bèze, Sénebier, dans son *Histoire littéraire de Genève* (tome I, page 277), commet une double inexactitude quand il dit : « Les disputants se séparèrent bons amis, ce qui n'est pas commun, mais inébranlables dans leurs idées, suivant l'usage. Les Luthériens

1. Archives nationales K 2177.
2. Manuscrits Duvernoy. Bibliothèque de Besançon.

publièrent les actes de cette dispute qu'on était convenu de tenir secrets, mais comme en les publiant ils eurent égard à leur opinion, *de Bèze fut forcé de les rendre aussi publics*, pour sa défense. »

Et donnant la notice des ouvrages de Théodore de Bèze (tome I, p. 297), il cite les volumes suivants :

Brief recueil du Colloque de Montbeillard, tenu au mois de mai 1586 *entre Jacques André, docteur, et M. Théodore de Bèze, traduit de latin en français* in-8°, 1590. En allemand in-4°, 1587.

Les Actes du Colloque de Montbeillard qui s'est tenu l'an de Christ 1586, *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-Puissant, y présidant le très illustre prince Frédéric, comte de Wirtemberg et de Montbeillard, entre les très renommés personnages, le docteur Jacques André et le seigneur Théodore de Bèze, pasteur à Genève*, in-8° à Montbeillard 1588. Et en latin.

Responsio ad Acta concilii Monspelgardensis. Pars prima in-4°, Genevae, 1587, et Germanice, 1588.

Idem : Pars altera in-4°, Genevae, 1589.

Nous avons vu avec quelle hauteur Jacques Andreae refusa de tendre la main de fraternité au ministre de Genève et nous avons passé successivement en revue les ouvrages auxquels donna naissance le Colloque.

Le *Brief Recueil* est l'œuvre de Jacques Andreae. Les *Actes du Colloque* ont été publiés par le même théologien avec la collaboration d'Osiander, de Gaspar Lutz[1] et de Cucuel. Parmi tous les ouvrages cités par Sénebier, un seul, divisé en deux parties, *Ad acta colloquii*, a pour auteur Théodore de Bèze.

Sénebier n'aurait pas donné une bibliographie aussi peu exacte s'il avait consulté le *Brief Discours de la Vie de Monsieur Théodore de Bèze* par Antoine de La Faye. Cet auteur rapporte, en effet, que jamais le pasteur de Genève ne publia une édition des *Actes*, mais se borna à composer « un Brief discours de tout ce qui s'était passé, ce qu'il fit sans s'as-

1. Les *Actes du Colloque de Montbéliardt*, p. 550.

treindre tout au long et bien clairement[1] aux matières qui furent là traitées » et dans le catalogue des œuvres de Théodore de Bèze, son biographe de La Faye indique que ce Brief discours est intitulé : *Ad acta colloquii Mompelgardensis.*

Les frères Haag, dont les articles de la *France Protestante*, consacrés à de Bèze et à Samuel Cucuel[2], reproduisent les indications fournies par Sénebier, et dans la nouvelle édition de cet important ouvrage, M. Bordier[3] réédite la même erreur en attribuant à de Bèze un compte rendu complet du Colloque et en lui donnant — toujours d'après Sénebier — la paternité du *Brief Recueil.*

Dans la biographie de Samuel Cucuel, M. Bordier[4] pose ensuite deux questions. La traduction des *Actes du Colloque* par ce pasteur a-t-elle été faite d'après la version du théologien de Tubingue ou d'après celle de l'ami de Calvin? L'ouvrage de Théodore de Bèze a-t-il été traduit en français et publié à Montbéliard?

Nous avons résolu par avance ce double problème. La traduction des *Actes du Colloque* a été faite par le pasteur Cucuel d'après les *Acta colloquii Montis Belligartensis* édités à Tubingue en 1587. Il suffit du reste de comparer les deux textes pour constater ce fait.

Jamais Théodore de Bèze n'a publié de compte rendu de la conférence, il s'est borné, dans les deux parties de ses

1. « Necessitas Bezam adegit, ut Colloquii illius summam scripto edito comprehensam publicaret. Quod quidem fecit ad singula verba se non astringens : sed liberiore oratione clare et luculenter de rebus ipsis disceptans. » *De vita et obitu clarissimi D. Theodori Bezae Vezelii.* Autore Antonio Fayo, page 55, suivi du catalogue, page 77. L'erreur de Sénebier provient de ce qu'au lieu de consulter le texte latin de la vie de Théodore de Bèze par Antoine de la Faye il s'est servi de la traduction française parue à Genève chez Jean Herman Widerhold en 1681 sous ce titre : « Les *Vies de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, mises en français* », qui abrège le texte primitif en disant simplement, page 276 : « Bèze fut contraint de mettre au jour un court et véritable récit de tout ce qui s'y était passé » et cite page 302 comme étant publiés par de Bèze : « *Les actes de la conférence de Montbelliard.* » — Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme. Réserve 8570 et 1073.

2. *La France protestante*, 1re édition, tome II, p. 283; tome IV, p. 135.

3. Article de Bèze, tome II, p. 538.

4. *La France Protestante* (2e édition), tome IV, p. 955.

Ad acta, à rétablir certains faits qui n'avaient pas été présentés sous leur véritable jour, soit par Jacques Andreae, soit par le comte Frédéric. Il a voulu surtout expliquer nettement quelle était sa doctrine personnelle sur les questions qui avaient fait l'objet du Colloque de Montbéliard.

La première partie de cette réponse fut traduite en français [1] et éditée à Genève par Jean Le Preux, en 1587; nous en avons consulté un exemplaire à la Bibliothèque nationale (D² 1679), mais il nous a été impossible de découvrir la traduction de la seconde partie. Elle ne se trouve ni à Paris, ni à Montbéliard, ni à Genève. Peut-être n'a-t-elle pas été publiée? En tout cas, sur ce point, nous posons la question sans oser la résoudre définitivement.

En résumé il n'a été publié qu'un seul compte rendu des actes du Colloque et cet ouvrage sans caractère officiel a été composé par les théologiens de Tubingue et de Montbéliard avec l'autorisation du comte Frédéric.

N'ayant pas eu entre les mains ces volumes presque introuvables aujourd'hui, Sénebier et, après lui, les savants auteurs de la *France protestante* ont confondu la traduction de Cucuel avec celle des *Ad acta* de Théodore de Bèze.

La bibliographie est une aide précieuse pour les sciences historiques, elle éclaire bien des points obscurs, et explique nombre de faits qui, sans elle, seraient dénaturés ou mal compris.

Grâce aux bienveillantes communications de M. John Viénot et de M. le pasteur Goguel, bibliothécaire du consistoire luthérien de Paris, nous avons pu réunir et étudier toute la littérature du Colloque de 1586 et nous avons ainsi déterminé la part de responsabilité incombant à chacun des deux illustres théologiens, dans cette polémique retentissante qui s'éleva au lendemain de la conférence de Montbéliard.

ARMAND LODS.

---

1. La traduction porte le titre suivant :

[*Response*] [*de M. Th. de Bèze*] [*aux actes de la Confé*] [*rence de Mombelliard*] [*imprimée à*] [*Tubingue*] [*A Genève*] [*De l'imprimerie de Jean le Preux*]. *1587*. In-4°, 282 pages.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *février* 1897

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Gaufrès, A. Lods, A. Réville, Ch. Read, N. Weiss. MM. Franklin, Kuhn, W. Martin, G. Raynaud et E. Stroehlin se font excuser. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance M. le président lit la lettre par laquelle M. le pasteur Bourlier, de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, remercie notre Société des regrets exprimés à l'occasion de la mort de M. le Dr Du Rieu.

Le secrétaire analyse la livraison du **Bulletin** sous presse et montre les portraits de Luther et de Marguerite d'Angoulême qui y seront encartés et dont l'exécution est approuvée. — M. Bonet-Maury communique une liste incomplète de noms français relevés sur les registres de l'Église réformée hollandaise de Moscou au XVIIIe siècle. Cette liste pourra s'ajouter aux notes encore très sommaires que le **Bulletin** a publiées sur le Refuge huguenot en Russie. — M. le président communique une note des **Débats** exposant comme quoi, d'après M. Lethielleux, Lamoignon de Bâville, le célèbre intendant du Languedoc et persécuteur impitoyable des huguenots, aurait empêché cette province de *devenir anglaise!* Il se demande ensuite quel pourrait être l'intérêt des minutes de six lettres adressées par Leibnitz à Bossuet et annoncées par un catalogue d'autographes.

Bibliothèque. — M. le président veut bien y déposer un ouvrage fort rare : *Jardin musiqual, contenant plusieurs belles fleurs de chansons choysies d'entre les œuvres de plusieurs auteurs excellents en l'art de musique...* En Anvers, par Hubert Waelrant et Jean Laet (1556) trois livres (la partie de Tenor), renfermant, entre autres, la musique des psaumes de *Caullery*.

Le secrétaire attire l'attention sur un don de MM. J. Major et H. Eggimann, de Genève, les deux premières livraisons de *l'Ancienne Genève, l'Art et les Monuments*, ouvrage exécuté avec beaucoup de soin et qui fait honneur aussi bien à l'éditeur qu'à l'auteur[1].

1. M. de Schickler a aussi déposé le numéro 80 du vol. III (*Third series*), du *Journal of the Royal institute of british architects* qui renferme une fort intéressante étude illustrée par Louis Viollier et Lawrence Harvey sur Saint-Pierre ès liens, l'ancienne cathédrale de Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Dr J.-B. Keune. **Fälschungen rœmischer Inschriften zu Metz, Jean-Jacques Boissard.** Dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 8e année, 1re partie. Metz, G. Scriba, 1896.

Dans un copieux article de 118 pages in-4°, M. Keune « oberlehrer » à Montigny-lès-Metz se livre à une exécution en règle du célèbre archéologue et humaniste *J.-J. Boissard*[1] (né en 1528 à Besançon et mort à Metz en 1602).

Cet antiquaire fameux, dont l'autorité, autrefois considérable, avait été déjà ébranlée par les travaux de MM. Robert et Cagnat, jouissait encore d'une réputation bien établie à laquelle ne contribuaient pas médiocrement la rareté de ses ouvrages et l'éloignement des temps. Un demi-oubli protégeait sa mémoire contre les entreprises de la critique, et son nom était cité de confiance comme celui du « père de l'archéologie mosellane ». A quoi tiennent les réputations scientifiques! Par une singulière malechance, des ouvriers occupés à des constructions au couvent des carmélites de Metz, découvrirent, en août 1894, sous des décombres, quatre inscriptions latines qui furent aussitôt étudiées, discutées et reconnues apocryphes par de bons juges. Elles provenaient, à n'en pas douter, d'une collection réunie au XVIe siècle par *Claude-Antoine de Vienne*, *baron de Clervant*, grand protecteur de la Réforme à Metz, dont l'hôtel occupait précisément, dans la rue des Trinitaires, l'emplacement du monastère actuel des carmélites. Le fournisseur attitré de cette collection, — comme de celle du procureur général *Pierre Joly*, un autre Messin bien connu — n'était autre que *Jean-Jacques Boissard*, coreligionnaire et protégé de ces amateurs d'antiquités. L'étude des pièces dont se composaient ces collections aujourd'hui dispersées, et dont le Musée de Metz a recueilli quelques débris, est facile aujourd'hui, grâce au soin que Boissard a eu de les décrire dans ses recueils. Hélas! un examen attentif de la question ne permet pas de contester les conclusions de M. Keune : Boissard, après avoir écoulé les morceaux authentiques dont il disposait, s'est laissé aller à « compléter » des fragments qu'il restaurait. Puis, une fois entré dans cette voie dangereuse, et secondé, semble-t-il, par son beau-père, l'orfèvre *Aubry*, il ne recula pas devant des reconstitutions audacieuses que nous sommes bien obligé d'appeler des falsifications.

1. Voy. sur *J.-J. Boissard*, l'article de la *France Protestante*, 2e édit., t. II, col. 704 à 719.

Les archéologues modernes, exaspérés par ces inventions qui leur donnent souvent du fil à retordre, sont sévères, on le comprend, pour les « faussaires » qu'ils réussissent à prendre en flagrant délit. Comme nous n'avons pas, ici, les mêmes raisons d'être impitoyable, nous dirons, à sa décharge, que rien ne prouve que Boissard ait été guidé dans ses imitations de l'antique par des motifs de lucre ou d'indélicatesse. Il faut ne pas oublier, non plus, qu'on se faisait autrefois des devoirs de l'archéologue une autre idée que de nos jours. Ne tolérait-on pas, — si même on ne l'exigeait — chez l'antiquaire et l'épigraphiste une certaine dose d'imagination et de littérature ? Pour avoir forcé la dose, l'infortuné Boissard court grand risque de voir oublier des mérites très sérieux dont il serait injuste de ne pas tenir compte.

H. Dannreuther.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

LE PAPE GRÉGOIRE XIII

ET LES MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

RECTIFICATION ET CONFIRMATION

Certes, rien n'est mieux établi que l'approbation sans réserve, approbation éclatante, joyeuse et solennelle, que se plut à manifester de diverses manières (*Te Deum*, Bref, procession, illuminations, salves d'artillerie, médailles et fresques), le pape Grégoire XIII, à l'occasion des massacres de la Saint-Barthélemy et de l'assassinat de Coligny, crimes impatiemment attendus, depuis longtemps suggérés et fortement recommandés par la papauté.

Toutefois, dans le *Bulletin* du mois de février (p. 107), M. H. D... reproduit une erreur quand il écrit : *Pontifex Colinii necem probat.*

Il peut, il est vrai, invoquer l'*Histoire* d'Henri Martin et une note du recueil des *Lettres missives d'Henri IV.* Ici et là, on lit, en effet, cette même légende, qui, pour convenir à la pensée du pape, n'en est pas moins étrangère à la fresque elle-même. — La preuve ? — La voici :

A propos de la Saint-Barthélemy et de l'assassinat de Coligny, l'historien de Thou[1] cite ces vers du poëte latin Stace :

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula. Nos certe taceamus, et obruta multa
Nocte tegi propria patiamur crimina gentis.

1. *Historia mei temporis.*

Loin de taire ce forfait, le pape Grégoire XIII le proclama et l'acclama !

« Dès qu'il eut reçu la nouvelle, le Pontife se rendit de Saint-Marc au temple Saint-Louis (des Français) pour une action de grâces solennelle, et, ayant ordonné un jubilé, il invita les peuples du monde chrétien à imiter le zèle religieux de la France et à recommander son roi à la divinité suprême... Il donna au cardinal Falvius, légat *a latere*, la mission d'aller en France pour presser le roi de continuer énergiquement l'œuvre commencée, et de ne pas perdre les heureux résultats de ces remèdes amers en y mêlant d'autres remèdes qui le seraient moins... Il donna l'ordre de représenter en peinture, dans le palais du Vatican, le massacre de Coligny et de ses compagnons : monument de la religion vengée, trophée de l'hérésie écrasée, fait par Georges Vazare; montrant par là qu'il estimait qu'une si copieuse effusion de sang corrompu, serait salutaire au corps malade du royaume. »

Ainsi s'exprime en latin le père Jésuite Bonanni[1] que nous avons fidèlement traduit.

Ses renseignements sont très exacts.

Georgio Vasari, né en 1512, était à la fois peintre, sculpteur et architecte comme la plupart des maîtres italiens, et de plus, écrivain. On l'a rangé parmi les artistes avec lesquels commence la décadence de la peinture italienne, et c'est comme écrivain qu'il est surtout connu. Mais, en 1572, quoiqu'il eût achevé, depuis cinq ans, ses *Vite di Pittori, scultori e architetti*, c'est à son pinceau, bien plus qu'à sa plume, qu'il devait sa célébrité. Il avait fini par se fixer à Florence, auprès des Côtes de Médicis, père et fils.

Ces odieux tyrans, créatures de la papauté, alliaient à la débauche et au crime la protection des lettres et des arts, comme François Ier, Charles IX et Louis XIV, pour la satisfaction de leur vanité.

Or, vers la fin de l'année 1572, Grégoire XIII fit demander au grand-duc de Toscane, Côme Ier de Médicis, de lui renvoyer Vasari pour quelque temps. Il s'agissait de finir des peintures commencées, et d'en faire de nouvelles pour la *Sala Reggia* du Vatican, où Vasari avait déjà peint à fresque la bataille de Lépante.

Le 17 novembre, le peintre écrit *al principe Francesco*, fils du grand-duc :

« Sérénissime prince, j'arrivai à Rome par un bien mauvais temps,

1. *Numismata summorum Pontificum*, 2 vol. in-f°, Rome, 1649. Dédié à Innocent X.

et le 15, j'eus une audience du cardinal qui était fort satisfait que Votre Altesse m'eût envoyé. Et de suite nous allâmes chez Notre Seigneur (le pape) qui me reçut très gracieusement et me baisa au front, comme je le baisai moi-même aux pieds, au nom de Votre Altesse et du grand-duc... Il me manifesta sa volonté de finir entièrement la salle des Rois... Sa Sainteté a l'intention de faire peindre, sur l'autre côté de la salle les affaires des Huguenots qui sont, cette année, les événements marquants de son pontificat... »

A cette lettre, François répondit en vrai fils du tyran-assassin :

« ...Sa Béatitude fait sagement de vouloir représenter dans la salle royale un succès aussi saint et aussi remarquable que l'exécution des Huguenots en France, et il nous sera agréable que vous la serviez avec le zèle qui vous est habituel au travail.

« De Florence, le 20 novembre 1572. »

Dans sa lettre du 12 décembre, Vasari, qui se faisait vieux et à qui il tardait de quitter Rome, malgré que « Sa Sainteté » lui fît *tanti carezzé che non e possibile*, annonce avec joie qu'il a fini les peintures historiques de la salle royale, par lui commencées sous Pie V. Il ajoute que, selon l'ordre qu'il a reçu de Grégroire XIII, il se dispose maintenant à faire les peintures historiques des Huguenots. « Elles seront au nombre de trois :

« Dans l'une, la mort de l'amiral : D'abord quand Monvol (*sic* pour Maurevel) le blesse d'un coup d'arquebuse; que les siens le portent à son palais; que le roi et la reine viennent lui faire visite; qu'ils lui laissent la garde des arquebusiers, et lui envoient deux cents corselets afin d'armer ses gens pour sa sûreté.

« Dans une autre, on représentera la nuit que le seigneur de Guise, ses capitaines et leurs soldats enfoncèrent la porte, massacrant largement, et que Besme assassina l'amiral, et qu'ils le jetèrent par la fenêtre, et que, dans la maison et dans tout Paris, avait lieu le massacre et la tuerie des Huguenots.

« Dans la troisième enfin, on représentera le roi allant au temple pour rendre grâce à Dieu; la bénédiction donnée au peuple; le roi dans son Conseil, et l'expédition (assassinat ou ordre d'assassinat) de ceux qui restent. »

L'artiste-courtisan ajoute qu'il craint que ces peintures le retiennent longtemps, ce qui le contrarie, car il ne peut travailler à la coupole, sans compter qu'il y a des courants d'air dans la Sala-Reggia.

Néanmoins, il accomplira sa tâche avec zèle, afin de justifier la faveur du pape et la protection de Côme.

Enfin, le 15 mai de l'année suivante, Vasari annonce qu'il a fini sa part de décoration de la salle à laquelle il a travaillé nuit et jour. Il est satisfait de son œuvre : c'est la meilleure de toutes celles qu'il a faites à Rome. Dieu a guidé sa main !

Au-dessous de l'œuvre de Vasari, on voyait jadis des inscriptions latines explicatives. Elles y étaient encore en 1687. Cette année-là, Misson, l'auteur du *Théâtre sacré des Cévennes*, faisant un voyage en Italie [1], eut soin de les relever. Après avoir critiqué à sa façon le *Jugement* de Michel-Ange, qui « imaginait, dit-il, des choses hardies et les peignait impétueusement, » il ajoute : « Puisque nous sommes sur l'article de la peinture, il faut que je vous dise quelque chose du massacre de l'amiral Coligni, dont l'histoire se voit en trois grands tableaux dans la salle où le pape donne audience aux ambassadeurs.

« Dans le premier tableau, l'assassin Morevel ayant blessé Coligni d'un coup d'arquebuse, on le porte dans sa maison, et au bas du tableau est écrit : *Gaspar Colignius amirallius accepto vulnere domum refertur*. GREG. XIII PONT. MAX. 1572.

« Dans le second, l'amiral est massacré dans sa mesme maison ; avec Teligni, son gendre, et quelques autres. Ces paroles sont sur le tableau : *Cædes Colignii et sociorum ejus*.

« Dans le troisième, la nouvelle de cette exécution est rapportée au Roy, lequel témoigne en être satisfait :

« *Rex Colignii necem probat.* »

Veut-on, pour en finir, la description du premier tableau, le seul qui ait été gravé ? C'est l'une des planches du grand ouvrage italien de Pistolezi [2].

Au premier plan, deux de ses gentilshommes portent le blessé. L'un le tient par les jambes ; il marche presque à reculons la face tournée vers Coligny, dont la main gauche repose sur son épaule. Le second le tient sous les aisselles, à bras-le-corps ; il lui fait un dossier de sa poitrine ; par-dessus son bras, pend le bras droit de l'amiral, les deux derniers doigts de la main coupés, saignant de grosses gouttes qui tombent sur le sol. Le blessé, la tête un peu penchée, le visage souffrant, tourne un regard languissant vers l'endroit d'où est partie la balle assassine, c'est-à-dire du côté du

1. *Le nouveau voyage d'Italie en 1688*, La Haye, 1691.
2. *Il Vaticano Descritto* (8 vol. in-f° avec planches). Romæ, 1828.

pourrait parfaitement être celui que les Guyses avaient chargé de la sinistre commission (p. 22).

On pourrait remarquer aussi que presque toutes les relations de la Saint-Barthélemy à Lyon mentionnent l'infâme commerce de graisse humaine qui fait « hausser les épaules » à M. Menu (p. 23). De grâce, ne faisons pas dire aux textes autre chose, ou plus qu'ils ne disent sur un sujet dont on ne pourra jamais diminuer l'horreur.

N. W.

Prix universitaires. — On nous prie d'attirer l'attention de nos lecteurs étrangers au personnel académique sur deux concours ouverts à l'Université de Genève, et auxquels on peut prendre part sans être au nombre de ses étudiants actuels.

Parlons d'abord du *Prix des Sciences théologiques* offert par la Compagnie des pasteurs avec l'aide de donateurs. Ce prix est de 1,200 francs. La question proposée est la suivante : « La mission du pasteur dans les conditions actuelles, en pays de langue française. » Les mémoires devront être envoyés au doyen de la Faculté de théologie (M. Chantre) avant le 31 mai 1898. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année. Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

Mentionnons ensuite le *Prix Théodore Claparède*. Conformément aux intentions des enfants et héritiers de ce regretté pasteur, notre Université décernera désormais, tous les trois ans, un prix de 400 francs au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, ce sujet étant laissé au choix des concurrents. Ce prix sera décerné pour la première fois en janvier 1898. Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés. Pour être admis à concourir, il n'est nul besoin d'être ecclésiastique ou gradué en théologie; mais il faut être Genevois, ou si l'on est Suisse d'autre canton ou étranger, il faut avoir été ou être encore étudiant à l'Université de Genève. Les concurrents ne devront pas avoir, au moment de la remise du mémoire, plus de 35 ans accomplis. Les mémoires devront être transmis au recteur (M. Gourd) avant le 15 juin 1897. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5270. — L.-Imprimeries réunies, 8, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

HENRY EXPERT. — **Les Maîtres musiciens de la Renaissance française. Claude Goudimel**, 1er et 2e fascicules des 150 psaumes (éd. de 1580). 2 vol. de 129 et 123 p. in-8 (plus des feuillets liminaires). Paris, Alphonse Leduc, 1895 et 1896.

L[ÉON] S[AHLER]. — **Tableaux de la descendance de Jean-David Sahler**, 1681-1734, bourgeois de Montbéliard. Un volume de 78 feuillets in-4 non paginés (Avertissement, Répertoire alphabétique et Notices).

GEORGES PARISET, docteur ès lettres. — **L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier** (1713-1740). Un volume de xx-989 pages in-8 (Appendices, Répertoire chronologique, Tables). Paris, Armand Colin, 1897.

LE COMTE BOULAY DE LA MEURTHE. — **Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801.** Tome V supplémentaire. Un volume de 696 pages in-8 (Tables). Paris, Ernest Leroux (publication de la *Société d'histoire diplomatique*), 1897.

LE BARON DE RUBLE. — **Jeanne d'Albret et la guerre civile** (suite de *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*), tome Ier. Un volume de v-475 pages in-8. Paris, E. Paul et fils et Guillemin, 1897.

AUGUSTE SABATIER, professeur de l'Université de Paris. — **Esquisse d'une philosophie de la Religion d'après la psychologie et l'histoire.** Un volume de xvi-416 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1897.

Procès-Verbaux de la conférence fraternelle tenue à Lyon les 3, 4 et 5 novembre 1896. Un volume de 131 pages in-8, Lyon, Al. Rey, imprimeur, 1897.

ALFRED FRANKLIN. — **La vie privée d'autrefois... La vie de Paris sous la Régence.** Un volume de viii-347 p. in-18, gravures. Paris, Plon, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... **4** francs.

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12** francs.

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12** francs.

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par **ALFRED ANDRÉ**

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5270. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Peikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

H. Hauser. — **Nîmes, les Consuls et la Réforme,** 1532-1537... 225

DOCUMENTS.

N. W., A. Bernus et H. Dannreuther. — **Textes inédits extraits, en partie, des registres du Consistoire de Sedan : Mathieu de Launoy, Jean Hellin et Jean Tenans** (1562-1599).. 234

F. Borel. — **Papiers inédits de l'époque du Désert en Languedoc.** — I. *Documents divers*, 1683-1702..... 246

Oberkampff de Dabrun. — **Le castel de la Favède et du Plan** (*Livres brûlés à Nîmes en* 1730, etc.)..... 249

MÉLANGES.

E. Ritter et N. W. — **Maîtres de langues et grammairiens huguenots.** — I. *N. D'huet.* — II. *Samuel Bernard*..... 252

Th. Maillard. — **Curieuse lettre de François Fargues, dit Tristant, réfugié en Angleterre, à Bonaventure Dehoüé, prêtre du Mas-d'Azil,** 1748..... 260

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **En Suisse : I. Le Musée historique de la Réformation à Genève**..... 275

CORRESPONDANCE.

N. W. — **Le Prédicant H. Badon** (1730-1731)..... 277

NÉCROLOGIE.

N. W. — **M. Emile Lesens**..... 279

ILLUSTRATIONS.

Vue du Castel de la Favède où naquit B. du Plan, d'après un croquis de M. Oberkampff de Dabrun..... 251

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

NIMES, LES CONSULATS ET LA RÉFORME

1532 — 1537

I

Nous nous proposons d'étudier l'attitude des Nîmois poursuivis pour hérésie en octobre-novembre 1537. A leur occasion, M. Herminjard[1] renvoie à un *Discours sur l'origine de la Réforme à Nîmes*, prononcé par le pasteur Viguié en 1862, et en partie reproduit dans le t. XVIII (p. 552 et suiv.) de ce *Bulletin*. Ce discours n'était pas une prédication banale, bourrée de lieux communs historiques, mais une sérieuse étude faite d'après les archives communales de Nîmes, et qui reproduit même le texte d'une délibération du Conseil de ville, du 31 mars 1532 (il faut bien lire 1532, et non 1533, car le 31 mars est indiqué comme tombant le jour de Pâques). M. Herminjard cite ce curieux document. Dardier, dans ses études sur *la Réforme à Nîmes*[2], l'a signalé, mais seulement, je crois, d'après l'inventaire des archives (LL 6). Par contre M. Puech, auteur d'un livre qui n'est pas sans mérite sur *la Renaissance et la Réforme à Nîmes*, semble l'avoir ignoré, et c'est sans doute faute de l'avoir connu qu'il a cru devoir retarder jusqu'en 1537 le début de la Réforme à Nîmes (p. 29). Ce texte est si important qu'on ne nous en voudra pas de le

1. Herminjard, t. IV, p. 315, n. 2.

2. Parues dans le t. XXIX du *Bulletin*, p. 481-499. Ce sont les seize premières pages d'un ms. qui en a 179 et qui, depuis la mort de l'auteur, est déposé à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. La partie inédite va de 1561 à 1745, elle est complètement rédigée.

reproduire intégralement, bien qu'il ait déjà paru autrefois dans ce *Bulletin :*

« Premièrement pour ce que le beau père, fraire des Augustins, prescheur ordinaire pour la présente année, a presché ceste caresme ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et bonne doctrine évangélique, jusques à la veille de Pasques, auquel jour sur le soir a esté constitué prisonnier par quelques huissiers de Tholose, et l'on ne scet à quelz fins est detenu au chasteau du Roy. Dont led. beau père pourra avoir afaires d'argent pour soy aider et secourir en ses nécessités, que la ville lui doit bailher et expédier ses gaiges ordinaires qui sont de XII livres tant seulement [1] ou si la ville luy donnera davantage, oultre lesd. gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a presché au peuple de la ville, requérant MM. les consellers que sur ce ils dissent leurs opinions... »

« Ces opinions, dit Viguié, sont significatives : elles sont toutes dans le sens du frère augustin avec une nuance d'irritation contre les accusateurs... » Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas jugé utile de les reproduire, et nous espérons qu'un érudit nîmois voudra bien combler cette lacune. — M. Herminjard, très étonné de voir, en 1532, les magistrats consulaires d'une ville de France prendre ouvertement parti pour un prédicateur d'hérésie, objecte à M. Viguié qu'il faudrait « connaître la cause de son emprisonnement et l'issue de son procès ». Assurément; mais si cet augustin a été arrêté la veille même de Pâques, presque au sortir du sermon, n'y a-t-il pas des chances pour que cette arrestation ait été motivée par sa prédication elle-même [2] ? En 1527, à Castres, un cordelier avait, pendant le carême, prêché des doctrines hérétiques, et le Parlement de Toulouse l'avait fait emprisonner; le fait qui se passe à Nîmes en 1532 doit être du même genre [3].

1. En 1510 le prédicateur avait obtenu une augmentation, mais nous ignorons laquelle. L'augustin qui prêcha en 1527 toucha 13 livres; le prédicateur de 1530 reçut un don de 20 livres (Dardier, *article cité*).

2. Voyez ce que nous disons plus loin d'un fait analogue survenu à Clermont d'Auvergne.

3. Il ne faut pas oublier que précisément à cette date de Pâques 1532 le Parlement de Toulouse fait emprisonner plusieurs professeurs de l'Université; l'un d'eux, Jean de Caturce, sera exécuté en juin.

On ne saurait douter, même en l'absence des « opinions » émises par les conseillers, que le conseil de ville n'ait été favorable à l'augustin. Sinon le scribe communal n'aurait pas écrit qu'il avait nourri les habitants « de l'aliment de charité » et rappelé à deux reprises « la bonne doctrine évangélique » qu'il avait prêchée; sinon la ville n'aurait pas songé à subvenir aux besoins du prisonnier.

Mais, dit M. Herminjard, « l'approbation donnée par les magistrats nîmois à la doctrine de ce religieux ne peut pas, en tout cas, être interprétée comme une adhésion à la Réforme, puisque ces mêmes magistrats, cinq ans plus tard, se plaignaient des « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique ». — Et M. Herminjard renvoie lui-même à sa note 8. Avant de recourir à cette note, avant de voir si, dans son contexte, l'expression « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique » a bien toute la valeur qu'elle paraît avoir lorsqu'elle est isolée, il suffira de remarquer que les consuls et conseillers de 1537 ne sont pas les consuls et conseillers de 1532; de l'opinion de ceux-là on ne peut légitimement remonter à l'opinion de ceux-ci.

Mais voyons — en nous servant des textes donnés dans cette note 8, dans Dardier et dans M. Puech — ce qui se passait à Nîmes en 1537[1]. Le 15 avril de cette année, nous dit M. Puech, Ymbert Pecolet avait été replacé par les consuls à la tête de l'école de Nîmes. Or Pecolet était fortement teinté d'hérésie; il proposait de lire chaque dimanche l'Évangile aux écoliers; le Conseil de ville, qui ne désirait pas s'attirer une méchante affaire avec l'Évêché, ne l'y autorisa pas, mais Pecolet prêchait à domicile. Le chapitre, qui avait, à Nîmes comme ailleurs, toujours disputé au consulat le droit de nommer les régents, le chapitre s'émut, et le précenteur refusa d'instituer Pecolet; l'official le déclara « suspect en la foi » et interdit aux consuls de lui « donner faveur, secours ni aide, jusqu'à ce qu'il se soit lavé ». Cité le 22 octobre à la Cour du sénéchal, il raconta que, la veille, le curé de Notre-Dame lui

1. Dardier place par erreur en 1535 les événements dont nous allons parler. Comme il n'a connu des Archives de Nîmes que l'inventaire, il a pris la date initiale de la cote LL 6 pour celle du document analysé.

avait refusé l'entrée de l'église, et qu'un de ses élèves l'avait averti « que l'on l'avoit dernièrement excommunié de l'église, pour ce qu'il n'avoit voulu obéir aux inhibitions a luy faictes par le lieutenant official ». Il fut incarcéré aux prisons de l'Évêché.

Les consuls, depuis vingt ans en possession de nommer le régent, résistent aux prétentions du prévôt, vicaire général de l'évêque. Le 27 octobre, ils proposent que l'adjoint de Pecolet, Gaspard Caihas (c'est l'orthographe donnée par M. Puech, au lieu de Cavart, que donnent les *Preuves* de Ménard et l'Inventaire des Archives) le remplace « jusques à ce que sera cogneu led. maître Imbert estre coulpable des cas à luy imposés ». Naturellement les consuls ne prennent pas ouvertement parti pour Pecolet et, en défendant leur droit, ils n'entendent pas empiéter sur le domaine des autorités ecclésiastiques et judiciaires : « soy declairant cependant qu'ils n'entendent aulcunement empescher M. le prevost comme vicaire et aussi la court de mond. s^r le senechal comme commissaire joinct aud. evesque, que icelluy m^e Ymbert ne soit pugny des cas à lui imposés ». Ils ajoutent (je cite ce texte d'après la note 8 de M. Herminjard) qu'on devrait instituer un professeur de théologie, « veu mesmement le temps que court, et que, a faulte de ce, y a eu et de present y a et *pullulent journellement plusieurs grands erreurs contre nostre foy*, et à très grand préjudice et troublement de l'Esglise et chrestienté ».

Les consuls semblent donc faire preuve ici d'un ardent zèle catholique. Si ce zèle avait été irréprochable, le prévôt aurait dû accepter immédiatement leur candidat et aussi approuver leur projet de faire enseigner au collège les vérités de la foi. La réponse du prévôt va nous renseigner sur le véritable état d'esprit des consuls. Le prévôt répondit, le 1er novembre, qu'on avait déjà un théologal à la cathédrale pour instruire les chanoines et les religieux : c'était dire assez clairement que l'enseignement théologique, tel que les consuls proposaient de l'instituer, enseignement donné hors de l'Église et destiné aux laïques, serait suspect d'hérésie.

Sur la question de Caihas ou Cavart, le prévôt fut plus net

encore. Il dit que c'était « à luy comme vicaire de pourvoir d'un maître d'escolle, non point les consuls, attendu mesmement les grandes erreurs qui courent de secte luthérienne ». On ne pouvait donc pas s'en rapporter aux consuls du soin de maintenir dans les écoles de la ville l'intégrité de la doctrine? Hélas! non, car on nous apprend que si le précenteur est intervenu dans cette affaire, c'est parce qu'il voyait « le dangier qui estoit survenu en la cyté de Nysme par le maistremaige ès escolles et escolliers, pullulant *magna haeresis*, tant *de sacramento altaris* que *de sacramentis Ecclesiae*, dont plusieurs sont esté prevenuz, tant par censures ecclésiastiques que *per dominos temporales* ». Mais voici qui nous éclaire bien plus complètement sur le rôle des consuls[1] :

« Les consulz ont essayé de présenter ung maistre Ymbert Pecolet pour régir les escolles, lequel a longtemps que a esté intitulé *in materia haeresis*. Dont lesdits consulz devoient désister de instituer Me Ymbert aux escolles, lesquelz estoient bien avertis les erreurs heretiques estre provenues *ab escolis;* et présenter ledit Ymbert, ce n'estoit sinon pour multiplier les erreurs. »

Voilà donc les consuls nettement accusés d'être, sinon des hérétiques, du moins des fauteurs d'hérésie. Ils méritaient ce reproche quand ils soutenaient Pecolet, ils le méritent de nouveau quand ils présentent Caihas, « lequel estoit compaignon dudit Me Ymbert. Et si, y a plus encore, car ledit Gaspar *fuit socius* de Me Batalerii, lequel *obfugit*[2] ». Ainsi ce Caihas qui, d'après les consuls, devait, avec l'aide d'un professeur de théologie, réfuter « les grandes erreurs pullulant journellement contre notre foi », ce Caihas avait pour amis des prisonniers et des fugitifs pour cause de religion! On comprend vraiment, après cela, que le prévôt ait dit aux consuls que c'était de leur faute s'il y avait encore des hérétiques : « En cas que la hérésie viendroit à pulluler... que cela ne tient pas à l'evesque de Nysmes, *mais aux consuls*, voulant empescher icelle punition, par ce que dessus. »

1. Ce texte est encore donné par M. Herminjard et l'on s'étonnera que, l'ayant lu, il ait cependant écrit sa note 1.
2. Je n'ai pas de renseignements sur ce Batelier.

La vérité, c'est donc qu'il y eut, à propos des écoles, un conflit persistant entre la ville et le chapitre, conflit dont M. Viguié résumait ainsi l'histoire (p. 557) : « ...Pecolet est accusé de luthéranisme ; le précenteur de la cathédrale refuse de l'accepter comme recteur. La ville persiste, se roidit ; l'autorité sacerdotale a le dessus. Premier conflit. Une seconde fois[1] les consuls présentent maître Imbert ; le précenteur s'oppose à leur demande ; maître Imbert est accusé de pactiser avec les idées nouvelles. Second conflit. Le 15 octobre 1537, les consuls choisissent donc et par force un nouveau recteur. Gaspard Cavartz, savant grammairien et parfait latiniste, est l'homme désigné. Mais quoi ! ce lettré est aussi un adhérent du luthéranisme. L'autorité ecclésiastique rejette les propositions de la ville. Troisième conflit. »

L'attitude des magistrats nîmois apparaît plus significative encore lorsqu'on sait quelle était à cette date la situation religieuse de la ville. Si M. Puech a été tenté de fixer à cette année 1537 le début de la Réforme à Nîmes, c'est qu'il a trouvé dans les archives du Palais cette note du juge-mage : « Touchant la forme de procedder aux inquisitions qui sont à faire contre ceulx qui sont chargés de ceste hérésie... satisfaisant à l'arrest envoyé du Parlement de Toulouse. » Des prévenus sont incarcérés au château du roi, « intitulés d'estre luthériens ». Le lieutenant de l'official demande des conseillers du tribunal « pour luy assister à la vuydange du procès de certains luthériens et pressentans d'hérésie ». Malheureusement les pièces ne nous font connaître ni le nom, ni le nombre, ni la profession des prévenus. Il ne nous est pas même possible de savoir si ce que l'on écrit de Genève à Zurich le 12 novembre est vrai, à savoir que deux Nîmois auraient été brûlés[2].

Au milieu de cette grave crise religieuse, les consuls de

1. On a vu en effet que le prévôt reprochait aux consuls d'avoir présenté Pecolet à plusieurs reprises. Il avait été, en 1535, adjoint à Benoît Cosme. Il se retira, sans doute pour des raisons religieuses, à Béziers ou à Toulouse, d'où il revint complètement hérétique.

2. Herminjard, t. IV, p. 317. Voy. aussi Berne à Fr. Ier, 17 nov., p. 320. M. Puech n'a pas trouvé trace d'un seul supplice à Nîmes même ; mais des Nîmois ont pu être exécutés ailleurs.

Nîmes se déclarèrent-ils ouvertement pour la Réforme? Non, certes. M. Puech remarque fort justement que le tiers consul, qui défendit contre le prévôt le choix que la ville avait fait de Caihas, est précisément un de ces Nîmois qui resteront catholiques. Les consuls de 1538, sans doute peu désireux de renouveler le conflit, défendirent aux maîtres d'école « que ne eussent point à lire à la Sainte Escripture, mais es autres livres, tant en grammaire, logique et rhétorique, et ce pour obvier aux erreurs que l'on dit que par ci-devant ont esté semées, à cause de la lecture de la sainte Escripture ».

Ce n'est là qu'un air de bravoure, destiné à désarmer les colères des chanoines; et il ne semble pas que les consuls aient très sérieusement veillé à l'exécution de cette défense, car, le 21 avril 1540, le Parlement de Toulouse revenait sur cette question[1].

Ce qui ressort de tout cela, c'est que le consulat nîmois, celui de 1532 comme celui de 1537, s'il n'est pas composé de réformés, est loin d'être systématiquement hostile à la Réforme. Il approuve « la bonne doctrine évangélique » prêchée par un augustin suspect. Il ne lui déplaît pas que ses écoles soient confiées à des humanistes, même si ces humanistes ne sont pas d'une irréprochable orthodoxie. Après Pecolet et Caihas, il acceptera, en 1539, Claude Baduel, qui est plus compromis encore. C'est seulement à la suite d'un nouvel arrêt rendu par le Parlement de Toulouse aux grands jours du Puy (14 sept. 1548), que les consuls se décideront à faire de nouveau « inhibitions et desfance aux principal, regents, pedagogues et autres de ne tenir aulcuns livres de la sainte Escripture translatez en vulgaire, etc. ». Mais, dans la plupart des cas, comme le remarque très bien M. Puech (p. 52), « les autorités ferment les yeux[2] », et il est visible qu'à Nîmes « les procès des prévenus de la foi ne sont pas en rapport avec le nombre des adhérents aux idées nouvelles ». A l'heure même où l'hérésie « pullule » à Nîmes, les consuls nient son existence; ils déclarent effrontément « que

1. Puech, p. 27 (imprimé à tort 1539), et *Bulletin*, t. XIII, p. 202.
2. La cour du juge-mage aussi bien que le consulat.

c'est à tort que la ville est soupçonnée d'hérésie, et que s'il s'y trouve quelques protestants, ce sont tous des étrangers[1] ».

II

Nous touchons ici à une question générale très délicate. Quelle a été, à l'ordinaire, entre 1530 et 1562, l'attitude des consulats, et par suite de la partie de la bourgeoisie dans laquelle se recrutaient les corps consulaires ? Cette question, nous n'avons pas la prétention de la résoudre en passant. Nous voudrions seulement rapprocher un certain nombre de faits assez curieux. Nous croyons avoir établi ailleurs[2] que le consulat lyonnais, à une époque où il n'était sûrement pas composé de réformés, a toujours, systématiquement, cherché à dissimuler à l'autorité le caractère religieux des troubles qui agitaient la ville. A Limoges, M. Leroux est frappé du silence que le chroniqueur consulaire garde au sujet des supplices[3]. Pour ne rien généraliser, notons tout de suite qu'à Bordeaux la jurade est d'abord nettement hostile à la Réforme[4]; cependant, dès 1535, le sous-maire et le clerc de la ville sont partisans des idées nouvelles. A La Rochelle, c'est grâce à l'appui clandestin des autorités locales qu'elles gagnent du terrain (*Bull.*, 1895, 392 et 450 et ss.). A Issoire ce sont les deux consuls de l'année 1540 qui introduisent en ville un prédicateur luthérien, « un jacobin venu d'Allemagne[5] ». Tout près d'Issoire, à Clermont[6], c'est-à-dire dans une ville peu favorable à l'hérésie, il se passe, le 30 avril 1547, une scène analogue à celle qui s'était passée à Nîmes en 1532, mais ici le scribe communal nous dit plus clairement les

1. Dardier, à l'année 1551.
2. *Revue hist.*, 1896.
3. *Hist. de la Réf. dans le Limousin*, p. 15-24.
4. Gaullieur, t. I, p. 8 et suiv.
5. *Annales d'Issoire*. Ces *Annales* ont été assez mal publiées par Bouillet. J'espère pouvoir donner une édition critique et historique des parties de cette chronique relatives aux années 1540-1560.
6. Je prépare un travail sur les origines de la Réforme à Clermont, d'après les Archives communales.

choses : le prêcheur est poursuivi par l'évêque pour « avoir mal parlé et allégué quelques propositions » pendant le dernier carême ; il appelle à son aide le conseil de Ville, et celui-ci décide que les Élus (c'est le nom qu'on donnait aux magistrats consulaires à Clermont) iront remontrer à Monseigneur « que le prescheur a très bien presché et instruit le peuple... et que le peuple ne fut jamaiz instruit et édiffié » comme il l'a été cette année-là. Ici encore, on le voit, un prédicateur fortement suspect d'hérésie a eu l'heur de plaire au conseil de Ville.

Il serait assurément téméraire de tirer de ces quelques faits des conclusions trop positives. Ce qu'on peut dire, c'est que les corps municipaux — du moins dans les villes consulaires — n'ont pas été toujours[1] les défenseurs acharnés de l'unité catholique. Il semble que le désir de défendre leur autonomie communale à la fois contre la juridiction épiscopale et contre l'ingérence du pouvoir central les ait souvent conduits à cacher, à atténuer, à tolérer chez eux les agitations religieuses. On ne s'expliquerait pas autrement que l'inquisiteur, en 1549, ait cru nécessaire de demander aux consuls des villes du Languedoc un serment spécial[2] : ils devaient jurer non seulement de poursuivre les hérétiques et de les dénoncer à l'inquisiteur, mais encore de n'admettre dans leur corps « aucuns diffamés ou suspects dudit crime... Jurons aussy que, en toutes choses concernantes l'office de la Sainte Inquisition et poursuite des hérétiques, donnerons ayde et secours à M. l'Inquisiteur et aux officiers de sa court, quant par iceulx serons requis... ». Un tel luxe de précautions aurait été superflu, si l'Église n'avait eu de bonnes raisons pour se défier des corps consulaires. Assurément l'approbation qu'ils donnent aux doctrines prêchées par tel ou tel religieux ne peut pas, comme le dit M. Herminjard, « être interprétée comme une adhésion à la Réforme » ; mais c'est exagérer dans un autre sens que de les prendre au mot quand ils parlent de détruire les « grandes erreurs pullulant contre

1. Après 1561 nous verrons souvent les consulats (à Castres, à Milhau) prendre la direction du mouvement réformé.

2. Publié par de Fréville, d'après la collection Doat, dans le t. Ier du *Bulletin*, p. 361.

la foi catholique ». S'ils n'ont pas, sauf exception, ouvertement soutenu la Réforme, ils se sont très souvent opposés à ses progrès avec mollesse; c'est peut-être dans cette attitude purement négative des consulats qu'il faut chercher l'explication du prodigieux développement du protestantisme dans le Midi et le Sud-Ouest[1] (c'est dans ces régions que fonctionne le régime consulaire) au moment où vont éclater les guerres de religion.

H. HAUSER.

Documents

TEXTES INÉDITS

EXTRAITS EN PARTIE DES REGISTRES DU CONSISTOIRE DE SEDAN

MATHIEU DE LAUNOY, JEAN HELLIN ET JEAN TENANS

(1562-1599)

Ces textes que j'ai copiés lorsque j'ai eu entre les mains les registres du Consistoire de Sedan, serviront à confirmer, compléter ou rectifier l'histoire de quelques pasteurs et Églises protestantes du XVIe siècle. J'aurais pu n'en extraire que ce qui est absolument inédit, mais j'ai trop souvent regretté ce procédé toujours arbitraire, pour m'y conformer à mon tour. Lorsque j'ai eu d'autres renseignements que ceux qu'ils fournissent, je les y ai ajoutés. Enfin MM. A. Bernus et H. Dannreuther ont bien voulu m'envoyer quelques notes.

Mathieu de Launoy[2].

On trouvera dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry *sur les pasteurs de l'Eglise réformée de Se-*

1. Voy. notamment l'étude récemment publiée ici même par M. Bourrilly, numéro de septembre 1895.

2. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'analogie des noms a quelquefois fait confondre le pasteur de Sedan et futur ligueur avec un

dan, les éléments de la biographie de cet apostat, dont M. H. de Clercq (*Mathieu de Launoy*, 1541-1607. Etampes, 37 p. in-16, 1890) a trop complaisamment accueilli les calomnies intéressées. Les textes qui suivent nous le montrent à Strasbourg après la première guerre de religion, et précisent la date et les motifs de son exclusion de l'Église réformée. On sait qu'il s'est vengé plus tard, non seulement dans ses livres, mais en se faisant convertisseur, par exemple lorsque les Foucaudes eurent été emprisonnées, et délateur. C'est lui, en effet, qui, au plus fort de la Ligue dont il fut un des chefs, dénonça B. Palissy dont il avait probablement fait la connaissance à Sedan. Notre bibliothèque possède l'exemplaire de la *Réponse chrestienne au premier livre des calomnies et renouvellées faussetez de... Mathieu de Launoy*... 1578 (par Lambert Daneau), qui a appartenu au duc de Bouillon.

(*Welsche Kirche in Strassburg*, 1545-1569, in *Thesauro Baumiano*, t. 48, fol. 193, *Bibl. de l'Université de Strasbourg* :)

1562(?)... « En la famille de Mathieu de Launoy, ministre, *Marie* sa femme, *Ester* et *Rachel* leurs filles fort jeunes... ...Nous supplions très humblement Messieurs (du Magistrat de S.) laisser icy Mathieu de Launoy et *Françoys de Lachapelle*, ministres et povres, pour consoler les malades et affligés[1]. »

contemporain très différent : il s'agit de *Mathieu de Lannoye* (ou *Lanoie*), d'Anvers, nommé en 1570 professeur de morale à l'Université de Heidelberg, qu'il dut quitter en 1580, avec plusieurs de ses collègues, pour n'avoir pas voulu souscrire à la fameuse Formule de Concorde; réformé décidé et humaniste de mérite, très apprécié de son collègue Fr. du Jon et de Th. de Bèze, il était en correspondance avec ce dernier; on possède encore plusieurs de ses lettres, datées de Heidelberg, spécialement en 1573. Sans l'avoir vue, je ne doute pas que ce ne soit à lui que remonte une lettre à Bèze, de Heidelberg, 1573, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (coll. Dupuy, n° 268, f° 128); Haag (VI, 429) et de Clercq (p. 1, 31 et 34), l'attribuant par erreur au pasteur de Sedan, en déduisent des renseignements erronés pour la biographie de celui-ci. Enfin, en 1577, c'est le professeur de Heidelberg que Jean Taffin recommandait à Guillaume le Taciturne comme précepteur du jeune prince Maurice (*Werken der Marnix-Vereeniging*, série 3, Deel V, p. 177), et non l'apostat de Sedan, comme le supposait Chr. Sepp (*Drie Evangeliedienaren*, p. 44 et suiv.). — A. B.

1. Comm. par M. H. D.

Sedan 20 mai 1574, présid. Mr de Lestan[1].

Le VIIIe jour de may 1574 Mathieu de Launoy, jadis ministre de la parole de Dieu, pour ses iniquitez dont il a esté conveincu, adultère, desloiauté, mensonge à l'esperict de Dieu, a esté d'un commun adviz des pasteurs en nombre de dix sept ministres et treize anciens qui sont en ceste ville, déposé de sa charge, déclaré indigne de plus exécuter (*sic*) le ministère de la parole et retranché de la communion de la Sainte Cène, jusques à ce que l'on voie en luy tesmoignages et fruictz plus amples de repentance.

Jeudi III juin 1574. Fournelet.

Monsr Fournelet advertira par lectres les Eglizes du Pais-bas de se donner de garde et veillent sur Me Mathieu de Launoy s'il se trouve en leurs quartiers[2].

Jeudi VI juin 1577. Fournelet prés.

Monsr Cappel et le capps Grégoire sont chargez d'advertir Madame touchant le faict (de) Mathieu de Laulnoy qui s'est révolté de la religion, pour en faire rapport à Jeudy prochain.

Jean Hellin[3].

Ce Picard qu'on croit allié à la famille de Calvin exerçait le ministère à Céligny près de Genève lorsqu'en septembre 1564

1. *Grégoire Gourdry*, Vermandois, dit *de Lestang*, était encore catholique en 1561, alors qu'il adressait des vers français et latins à Eustache du Bellay, évêque de Paris, et à son ami, le poète Nicolas Ellain, parisien: en 1563 il est ministre de Montdidier, d'où le synode provincial de La Ferté, avril 1564, le transfert pour quatre mois à Meaux, puis par intérim au Vauldoy. Pasteur à Sedan de 1573 à 1591 (ou 1594). Je doute fort qu'il ait été ministre de Pons en 1594, comme le veut Haag, V, 338. — A. B.

2. Launoy avait autrefois exercé le ministère dans les Pays-Bas (voy. Janssen, *Kerkhervorming in Vlaanderen*, t. I, p. 156 et suiv.); voyant sa situation compromise à Sedan, il s'était sauvé en 1573 dans ces contrées, et il y était encore en 1576; sa rupture définitive avec le protestantisme n'avait pas encore eu lieu.

3. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 305.

il fut appelé par *Jean d'Estrées* à se charger de l'Église organisée à Cœuvres par lui et par les pasteurs *de Montméjà* et *F. de la Chapelle* qui exerçaient le ministère à Chauny et à Anizy-le-Château (Aisne). La lettre par laquelle ce seigneur, qui devait plus tard abandonner la Réforme, demande aux Genevois le retour de Hellin dans son pays d'origine, a déjà été publiée, mais en partie seulement, par M. H. Bordier (*France prot.*, 2e éd., VI, 171). J'y ai joint celle qui l'accompagne dans les Portefeuilles hist. des Archives de Genève (n° 1775), c'est-à-dire celle que J. Hellin écrivit au conseiller Porral au sujet de son départ [1]. Le texte extrait des registres du Consistoire de Sedan, nous permet de suivre la destinée de ce pasteur, *persona grata* auprès de la famille de Bouillon, depuis 1568 jusqu'en 1581.

Messieurs les magnificques,
Messieurs les Sindiques de la ville de Genève [2]

Messieurs

Avec le travail de Messrs de Montméjan [3] et de la Chapelle [4] ministres des esglises réformées de Chaulny et Anyzy, distantes de six

1. Et dont la signature a été coupée, ce qui ne nous permet pas de décider s'il faut écrire Helin, comme M. d'Estrées, ou Hellin comme le scribe de Sedan.

2. Lettres du grand maistre d'artillerie de France à cause de maistre Jean Hellin, venues en icelle 13 novembre 1564.

3. *Bernard de Momméja*, originaire de Toulouse, vint à Genève en juillet 1559, et fut nommé, en septembre 1561, ministre de Chauny, en Picardie. En correspondance avec Pierre Martyr, Bullinger, Gualterus, Calvin, lié avec Mathieu Virelle et Simon Goulart, il eut pour protecteur le prince de Condé; aussi composa-t-il une élégie sur la mort d'Éléonore de Roye, la première femme de celui-ci. Il se fit du reste connaître par des poésies latines et françaises, dont plusieurs ont été imprimées. Il ne vivait plus en 1574. — A. B.

4. *François Peintre, dit de La Chapelle* (en latin *Pinteus*, ou Pinthaeus, ou Pythius, *Capella*), originaire d'Amiens, ministre à Sainte-Marie-aux-Mines, prêcha non sans danger à Metz, en 1558; devenu plus tard aumônier de Louis de Condé, on le trouve au printemps de 1563 séjournant à Strasbourg, avec Mme de Roye, belle-mère de ce prince, puis prêchant en juillet de la même année à Muret, près Soissons, résidence de Condé,

et sept lieues de ceste maison de Cuevres, j'ay commencé à y dresser une esglise et faict faire exercice en icelle les jours de Dimanche et de Jeudy.

Mais d'aultant qu'ilz ne pourroient satisfaire à telz voiaiges qui leur sont de très grand charge, et que pour continuer et parachever une telle entreprinse il m'est besoing avoir ung mynistre ordinairement, je vous ay depesché ce porteur exprès, ayant recours à voz seigneuries, pour vous pryer, comme je faictz de bon cueur, me faire ceste faveur de m'accorder monsr. Helyn l'un des mynistres en voz terres, lequel j'ay entendu estre de présent ces pais. Avec l'ayde duquel Dieu nous fera la grâce que le commencement aura bonne fin.

En ce faisant, vous ferez beaucoup pr moy et pr les gentilhommes voysins qui vous en seront tenuz. De ma part, si vous avez affaire de moy, je [p] rendrey peine de vous faire cognoistre de toulte ma puissance ma bonne voulunté. Sur ce je me recommande à voz bonnes graces, et prye Dieu, Messieurs, vous donner en santé, très longue et très heureuse vie.

De Cuevres, le (blanc), jour de sp 1564. Le tout vostre fidelle et obéissant amy,

DESTRÉES

Monsieur,

Monsieur Porralis, conseiller en la Seigneurie de Genève.

Monsr Porralis, le bon traitement que j'ay tousjours trouvé en vostre maison selon l'amitié et bonne affection qu'il vous a tousjours pleu me monstrer, m'incitent maintenant à vous escrire ces présentes pour vous prier de vouloir continuer en mon endroit, aussy bien en absence comme en présence quant j'estois avec vous.

Maintenant donc, puis qu'il a pleu à Dieu m'appeller au païs de ma naissance pour annoncer la parolle de Dieu chez Monseigneur d'Estrées chevalier de l'ordre et grant maistre de l'artillerie en France, par la permission et consentement de vous aultres mes-

et, en 1564, à Anisy, dont Mme de Roye était châtelaine. En 1568 et 1569 il est réfugié à Strasbourg, avec son ami, le poète et pasteur *Des Mazures*. En 1570 on le retrouve pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et en 1573 il est à Heidelberg. C'est probablement dans cette ville qu'il mourut; du moins c'est là que sa veuve épousa, le 9 novembre 1588, Daniel Toussain, veuf lui-même d'une première femme, Marie Couet. — A. B.

sieurs noz supérieurs, et des frères ministres du saint Evangile, combien que je sois séparé d'avec vous par la distance des lieux quant au corps, je m'asseure neantmoins et croy au seigneur que tousjours nous demeurerons unis d'esprit et volonté. De ma part je feray mon devoir toute ma vie, comme aussy je suis obligé à entretenir noz amis depar deça en ceste bonne volonté qu'ilz portent à ceste République de Genève que Dieu a bénit par tant de graces, affin qu'en temps de nécessité ilz vous portent la faveur et secours qu'ilz vous promettent, entre lesquelz je puis nombrer premiers ledit s' d'Estrées pour le saint désir et bonne affection qu'il porte à l'Eglise de Dieu et à la Seigneurie. Il a des moyens assez, Dieu mercy, pour ce faire quant le temps et le lieu le requerra.

Au surplus, monsr, je vous supplye prendre ceste peine pour moy, comme il est raisonnable que je rende compte à la Seigneurie des meubles qui m'ont esté baillez par déclaration[1] par vous mesmes, que vous aussy présentiez (s'il vous plaist) au Conseil ladite déclaration à ma descharge. Je m'asseure que messrs n'auront pas malcontentement de moy, car, grâces à Dieu, rien n'est empiré entre mes meins soit au jardin, soit à la maison. J'y ay fait beaucoup de réfections à mes propres despens, où je n'ay point regret qu'un autre en soit jouissant.

J'escris à mon homme qu'il s'adresse à vous, je vous supplie luy ayder de conseil et conduite pour cest affaire que je scay que ne prendrez à desplaisir vous employer pour moy en ce cas. De mon costé vous pouvez vous asseurer, monsr, que partout où je seray, vous aurez un fidèle amy et serviteur, me recommandant à voz bonnes grâces, de madame vostre femme et de tous voz enfans, priant l'Eternel nostre bon Dieu et père vous maintenir tous en bonne prospérité.

Ce 15 Décembre 1564[2],

Consistoire tenu le Jeudy ii novembre (1581) *auquel a présidé Monsr Fournellet.*

Ce jourdhuy a esté aporté à la Compaignie ung acte du Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581, dont la teneur ensuyt :

Les lectres de ma Dame et Messeigneurs de Buillon adressées à

1. Lisez : inventaire.
2. Signature coupée.

la Compagnie ont esté leues, par lesquelles madite Dame remonstroit que dès l'an 1568, Monsr Hellin ministre du S. Évangille auroit esté accordé à feu d'heureuse mémoire monsr son mary et à elle tant pour exercer le ministère que pour estre employé à la conduite et institution de messeigneurs leurs enfans, et auroit led. accord fait par une assemblée de ministres estant lors à Sedan, esté depuis authorisé par les sinodes de Champagne et de l'Isle de France, comme il nous a faict apparoir par les actes d'iceux : requerantz sur ce madicte Dame et mesditz seigneurs, parceque c'estoit la principale vocation dud. sr Hellin, qu'il continuast au ministère de l'évangille comme il avoit commencé de l'exercer en la ville et chasteau de Sedan, et singulièrement d'autant que mes ditz seigneurs disoient estre la principale charge en laquelle il devoit pour le présent estre employé auprès d'eux, nous a esté requis par ledit sr Hellin que pour rendre sa vocation à l'advenir plus certaine, attendu la discontinuation qu'il avoit faicte d'icelle, autant[1] le temps qu'il avoyt voiagé en pays estrange avec Messeigneurs[2], retournant maintenant à l'exercice de sondit ministère, il nous pleut l'authoriser, tant pour le regard du passé que pour l'advenir. Ce que la Compagnie luy a accordé par ce présent acte qui en a esté dressé, ratiffiant sadite vocation au ministère du S. evangille, et l'exortant à y continuer et s'y employer de bien en mieux à l'honneur et gloire de Dieu et à l'édification de son Eglise.

Faict au Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581.

ESCOFFIER, esleu pour conduire la susd. action.

JEHAN TENANS, scribe des actes dudit Coloque.

J. CANELLE, commis pour scribe au consistoire en l'absence de M. de Moussy.

1. Pendant.

2. Les princes dont l'éducation fut confiée à Hellin, et qui devaient si jeunes périr tous deux dans la fatale expédition des reîtres de 1587, sont *Guillaume Robert, duc de Bouillon*, né en 1562, et son frère, *Jean, comte de La Marck*, né en 1564; dans leurs voyages à l'étranger ils séjournèrent, entre autres, en 1577, à Strasbourg, où ils logeaient chez le professeur Dasypodius (voy. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 307; Erichson, *L'Église franç. de Strasbourg au* XVI*e siècle*, p. 47). Le *Bulletin* a publié (t. XXXIII, p. 542 et suiv.) deux lettres de leur mère (*Françoise de Bourbon*, veuve de Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon), relatives à ce séjour; elle n'y parle que de l'un de ses fils (que le commentaire désigne à tort comme prince de Condé), et dit qu'il est « instruit par précepteur »; il s'agit sans doute de notre Hellin. — A. B.

Jean Tenans[1].

Ce pasteur ayant terminé sa carrière comme professeur d'hébreu à Montauban, on trouvera tout ce que l'on sait sur lui dans le livre de M. le professeur Nicolas sur l'*Académie* de cette ville (ainsi que dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry). Les extraits qui suivent, complétés, en ce qui concerne Metz, par une fiche de feu M. le pasteur O. Cuvier, nous aideront à mieux connaître l'homme (en même temps que ses collègues), et à préciser les principales étapes de sa carrière.

Note de M. O. Cuvier[2].

En février 1569, à l'entrée de Charles IX, l'exercice du culte réformé fut interdit à Metz. La populace démolit le temple construit au Retranchement. D'Ausance, lieutenant du gouverneur Vieilleville (dont une fille mourut, consolée par Taffin), fit évader de nuit les pasteurs. Les réformés durent, dès lors, se rendre à Courcelles, puis à Montoy, pour y célébrer leur culte que la Saint-Barthélemy vint encore interdire. Il fut derechef autorisé dans la ville par la paix du 16 mai 1576, et les réformés se mirent à construire un temple rue de la Chèvre. Ils appelèrent alors de Bâle *Tenans*, auquel, le 2 septembre, fut adjoint *La Chasse* « hommes de grandes lettres et suffisans », qui prêchèrent d'abord dans la maison de M. de Myon... « Le dimanche 22 juillet 1576 la parole de Dieu fut prêchée par M. Tenans... prenant son texte au Ps. 122, incontinent que j'ay oy... La Cène fut célébrée en Septembre à deux tables par ledit Tenans et *Gardesy*, ministres ». Le 16 novembre Tenans inaugura le culte public, et le 27 janvier 1577, le catéchisme, dans le nouveau temple, lequel fut interdit dès le 26 février 1577. Les deux pasteurs, Gardesy, min. du Vaux et 4 bourgeois, partirent, le 28, pour l'Allemagne d'où ils revinrent, en avril 1578, à Montoy, où s'assemblaient les réformés. Ceux-ci étaient si nombreux qu'à la Cène de Pâques 1579, on compta 3,297 communiants.

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 308 et suiv.
2. Complétée par des extraits de la chronique de Jehan de Morey, communiqués par H. Dannreuther.

Avant cette dernière date, le 22 juin 1578, Tenans avait épousé à Sedan (Fornelet bénit le mariage) demoiselle Marie Tagaut, fille de feu Me Tagaut « en son vivant docteur en médecine ». C'est sans doute ce mariage et aussi la situation précaire de l'Église de Metz qui décidèrent Tenans à prendre son congé[1] pour se fixer à Sedan où le registre du Consistoire nous permet de le suivre désormais pendant près de vingt ans :

22 *avril* 1579. *Colloque tenu à Sedan, dernier art.*

Sur le fait de M. Tenans, tant pour son département de l'Église de Metz, comme aussi pour estre receu ministre en l'Église de Raucourt, a esté respondu qu'il sera adverty de s'estre départy trop facilement de l'Église de Metz, comme il est apparu, tant par les lettres comme aussi par le tesmoignage du Consistoire de lad. Église qui a esté produit, et cependant sera receu en l'Église de Raucourt, sans toutesfois préjudice de ceux qui pourroient prétendre quelque droit sur luy.

27 *juillet* 1581. *Fournelet.*

Mons. Fournelet, avec mons. de la Mine, feront remonstrance à mons. Tenans que le peuple se scandalize qu'il ne réside et demeure en son Église.

3 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant la charge qui avoit esté donnée à mons. Fournelet et à mons. de la Myne de faire entendre à mons. Tenans que plusieurs se scandalisent, mesmes ceux de son Église, de ce qu'il ne réside poinct sur son Église, et d'autant qu'il n'a prins de bonne part lesd. advertissement et remonstrance, mesme qu'il donne à penser qu'il n'a pas volonté d'y aller résider, il a esté advisé que mess. Fournelet, de Helin (*sic*) et de la Myne et de Moussy le feront entendre à Madame.

10 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant l'ordonnance de Madame, la compagnye est d'adviz que au retour de mons. Cappel on assemble des ministres avec aucuns du Conseil de Madame, pour donner ordre aux plainctes que l'on faict de ce que mons. Tenans ne réside en son Église.

1. « M. Tenant obtint son congé de l'Église pour quelque occasion devant la Pâque » (1579).

24 *mai* 1582. *Fournelet.*

Garlache, ancien de Raulcourt, est comparu en ceste Compagnye au nom de son Consistoire, pour requérir que l'Église de Raucourt fust secourue de ministre durant l'absence de mons. Tenans, pour lequel faict il a esté conseillé de s'adresser par requeste à Madame, nous ayant dict que led. s^r Tenans estoit party sans y avoir donné ordre.

2 *août* 1582. Tenans est pasteur à Sedan et professeur au Collège.

17 *sept.* 1598.

Pour ce que grand trouble et scandalle est advenu en l'Église chrestienne et réformée de la ville de Sedan, à l'occasion de ce que mons. Tenans ministre en icelle Eglise a présenté requeste au magistrat pour ung traistre en demandant et solicitant que la vie luy fut sauvée, le Consistoire de laditte Eglise, deuement asemblé au nom de Dieu, estime et juge que son debvoir estoit d'en admonester et reprandre ledit mons. Tenans atandu quil l'a faict sans en communiquer ny parler à ses frères et compagnons en l'œuvre de Dieu, mais au lieu de recepvoir la douce remonstrance et charitable repréhension de ses frères pour en faire son proufit, l'a méprisée et rejettée, disputant à l'encontre, sur quoy ledit Consistoire l'advertit qu'un Colloque se debvoit assembler à Châlons où il proposeroit ou feroit proposer ledit fait; sur quoy il respondit audit Consistoire qu'il fist ce qu'il voudroit et quand à luy il en feroit comme il l'entendroit. Par ainsy il est advenu que ledit colloque en a cogneu et jugé, au jugement duquel ledit mons. Tenans avoit promis se tenir. Mais il est avenu qu'il a proposé et fait proposer tout autrement à son avantage tant au sinode général tenu à Montpellier, qu'au sinode provincial tenu à Paris, changeant et renversant la proposition dudit Consistoire et sa simple et vraye intelligence, parquoy prévoiant qu'il pouroit de rechef remuer ledit fait, ledit Consistoire a jugé, pour le bien et la paix de l'Eglise, d'insérer et enregistrer cest acte au registre du Consistoire, lequel soit signé des ministres et anciens qui en ont eu la congnoissance, pour s'en servir à l'advenir sy besoin est et non pour esmouvoir nouveaux troubles que ledit Consistoire désire estre du tout oubliez et ensevelis.

Et quant à la vocation de notre frère mons. *Gantois* esleu et ordonné pour ministre en ladite Eglise de Sedan, que led. mons. Tenans a dit n'estre aprouvé pour le bon ordre et la procédure qu'on y a tenu ainsy qu'on fait en touttes Eglises bien dressées et con-

duittes selon Dieu, ledit Consistoire la recongnoit et juge tant légitime et pure que quiconque y trouveroit à redire, il se montreroit fort desrésonable.

Faict aud. Sedan le jour et an que dessus. HENRY DIDIER. PIERRE FORNELET. EUSÈBE GANTOIS. J. CANELLE. BONNET. LUCAS. P. VILLETTE.

28 *janvier* 1599.

Villette, de Gastines, Croyer et Lambermont remonstreront à M. le président quil n'est raisonnable de continuer les gages à mons. Tenans qui ne sert icy et n'a intention d'y servir...

16 *sept.* 1599.

Veu les submissions et recognoissances volontaires que mons. Tenans notre frère a faict solemnellement, faisant son dernier adieu et prédication icy, Nous avons tous jugé estre raisonnable d'oublier toutes les infirmitez passées pour n'en estre jamais nouvelles, et depuis les susd. satisfactions tenir led. s^r Tenans nostre d. frère pour incoulpable et irréprehensible, dont nous luy avons donné une pleine et entière attestation couchée ès termes cy dessous escriptz, avec la promesse qu'il nous a faicte que toutes et quantes fois qu'il sera redemandé (cas advenant que nous en ayons affaire) qu'il se rendra à ceste Eglise pour y servir d'un saint zèle et entière affection, laquelle promesse signée de sa main est aussi insérée cy dessoubz.

EUSÈBE GANTOIS. J. CAPPEL. HENRY DELAMBERMONT.
J. DELALANDE. MICHIEL CONVERT. BONNET. CROYER. BARON.
POILBLANC. STASQUIN.

Nous les ministres et anciens de l'Eglise réformée de Sedan soubsignez, certiffions qu'encore que nostre frère mons. Tenans porte quant et soy tout acquis tesmoignage notable de pure et saine doctrine, ensemble de bonne et saincte conversation, en vertu dequoy il ne peult faillir d'estre chery et embrassé de chacun, néantmoins nous avons jugé convenable à nostre devoir et singulière affection envers luy, et aux rares vertus et grâces dont le Seigneur l'a doué diversement, d'attester et certiffier, comme aussi par la présente certiffions et attestons à tous, que depuis dix-neuf ans ença, il auroit rendu son ministère approuvé pour avoir purement et droitement détaillé la doctrine céleste, tant aux villages de ceste souveraineté, deux ans ou environ, qu'en la ville et au chasteau le reste du temps susd. Mais pour avoir mené avec sa femme et ses enfans une vie ir-

répréhensible et saincte, en considération dequoy nous l'avons toujours honoré et aymé avec prière instante et désir extrême de le retenir avec nous si Dieu luy eût incliné le cœur de ce costé, et que l'estat de ses affaires pour lesquelles il a esté deux ans ou environ absent, luy eût peu permettre; mesmes nous avons loué et louons le regret qu'il nous a tesmoigné, mesmes par ses larmes, en avoir, protestans que nos regretz de le quitter sont tels et si grands que nous n'en pouvons porter ou soubtenir de plus grands pour ce regard, et ne pouvans, en ceste dure départie autre chose, nous luy obligeons pour un si long et notable service, nos cœurs et affections pour tousjours, le recommandons à la grâce de nostre Seigneur et Sauveur avec toute sa famille pour en estre le conducteur en tout son voyage et conservateur en tout son séjour. Et prions nos frères qui auront ce bonheur de jouir de son ministère, de le recevoir et posséder avec l'honneur, amour et respect qui lui appartient et dont nous l'honorons, honorerons et respecterons toujours.

Faict a Sedan le 15 sept. 1599.

Je Jan Tenans ministre de la parolle de Dieu prometz, par la présente, pour la bonne, sincère et cordialle affection qu'ay tousjours porté et porteray toute ma vie au corps de l'Eglise réformée de ceste ville de Sedan, tant en général qu'en particulier à chacun membre d'icelle, selon et conformément que Dimanche dernier faisant l'exhortation dud. jour et prenant congé d'elle je le protestais et promis solempnellement, que où lad. Eglise aura besoing de moy et désirera me répéter pour y servir et exercer mon ministère comme j'ay fait par le passé, — de retourner et venir à lad. Eglise lors et toutesfois et quantes que je seray par elle requis et demandé. Et ne m'obligeray à autre Eglise que ce soit, qu'à ceste condition.

En foy de quoy j'ay signé la présente de ma main.

A Sedan le XVIe jour de septembre 1599.

Signé TENANS.

Si ces divers actes nous révèlent la difficulté qu'il y avait parfois à concilier la liberté individuelle avec l'ordre de la Discipline de nos pères, personne néanmoins ne pourra les lire sans rendre hommage à l'esprit véritablement évangélique qui les a dictés. C'est l'intérêt de l'Église et de l'Évangile qui a permis d'ensevelir ce qui a divisé, pour ne se souvenir que de ce qui doit rapprocher et de ce qui seul édifie.

N. W.

PAPIERS INÉDITS DE L'ÉPOQUE DU DÉSERT

EN LANGUEDOC

Tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent, au moins de nom, les beaux volumes de M. E. Hugues sur les *Synodes du Désert* où sont publiés un grand nombre d'actes des synodes protestants et quelques colloques. M. Arnaud a donné, dans un supplément à l'ouvrage de M. Hugues, le texte de plusieurs assemblées du Dauphiné, qui avaient échappé aux recherches de son prédécesseur. Mais la liste des synodes et surtout des colloques est loin d'être complète ; chaque jour il s'en découvre de nouveaux dans les dépôts d'archives et surtout dans les papiers de famille. M. le pasteur Benjamin Tournier, qui, avant d'assumer la lourde tâche de pasteur de la Société Coligny en Algérie, avait exercé le saint ministère dans un poste non moins fatigant, celui des Vallées vaudoises des Hautes Alpes, y a rassemblé et sauvé de la destruction un certain nombre de papiers relatifs aux protestants du Dauphiné. Grâce à son obligeance il m'est permis de donner le texte de plusieurs colloques et synodes de cette province, qui ne se trouvent ni dans Hugues ni dans Arnaud. C'est avec joie que je me suis chargé du soin de mettre à la disposition des travailleurs les papiers qu'il a eu l'amabilité de me confier [1]. Puissent toutes les personnes à qui leur position en donne le pouvoir, prendre exemple sur M. Tournier et s'occuper sans cesse et sans délai à recueillir tous les papiers qu'ils peuvent rencontrer dans les familles protestantes. Non seulement elles les tireront de l'oubli mais ainsi elles les sauveront d'une perte presque certaine. L'histoire du protestantisme français compte encore bien des lacunes, et c'est faire œuvre de bon protestant que de contribuer, chacun pour sa part, quelque faible soit-elle, à mettre entre les mains des historiens le plus de documents

1. Grâce à la générosité de M. le pasteur Benjamin Tournier, ces documents sont venus grossir la collection des synodes et colloques dont la Bibliothèque du protestantisme français doit la possession à la générosité de donateurs antérieurs.

possible. Que de dévouements cachés, que de martyres noblement supportés, que de courage et d'énergie ignorés encore dont la révélation pourrait instruire la nation française du rôle joué par ces huguenots qu'elle a laissé persécuter et que l'on décrie tant de nos jours. Les lanceurs d'idées fausses seront réduits au silence à mesure que l'histoire s'éclairera davantage.

Trois séries de documents feront l'objet de cette publication :

Dans la 1re seront contenus divers actes très courts ayant trait à des faits variés mais intéressants, tels que baptême d'un enfant né en prison, élargissement de prisonniers, etc.

La 2e série contiendra le texte de trois colloques, qui avaient échappé aux investigations de MM. Hugues et Arnaud.

Enfin, plusieurs synodes du Dauphiné, inédits, formeront la 3e série, la plus longue et peut-être la plus curieuse.

F. B.

I. — Documents divers, 1683-1702

Précautions contre les faux frères (1683).

Nous certifions à nos frères de l'Église de *Faugères*, comme plusieurs de nos frères partent dans le decain de venir antandre la prédication, vous aures la bonté, nos très honnorés, de leur vouloir permettre l'antrée ; le dhonneur du preseant certificat, qui est le sieur Paul Romanet aagé d'environ soixante ans, vous dira ceux qui sont de cette Eglize, et vous pouvez vous confier à lui. A la Bastide, le 31 aoust 1683, en foi de quoi

Signé : Benoit, ancien et secrétaire,
Pignon, ancien.

Original papier.

—

Aigues-mortes. Baptême en prison (1687).

Extrait des registres des baptesmes tenus dans la paroisse Notre Dame du Sablon de la ville d'Aigues mortes, diocèze de Nismes en Languedoc.

L'an mil six cents huictante sept et le vingt septième du mois d'aoust, *Pierre Bonnes* a esté baptizé, né le vingt quatre du mesme mois et au fil de Jean Bonne du lieu de Faugieres, diocèze de Béziers, tailleur d'habit et de *Marie Rougière*, sa famme, le parain a

esté Pierre Fuillade, boulanger du lieu de Monteau, diocèze de Monpellier, et la maraine Elizabeth Ancette, fille de Charles Ancet, hoste de cette ville, en présence des tesmoing signés à l'original avec moy soubsigné.

Lequel extraict je, prebstre et curé de la susdite paroisse, certifie estre véritable. A Aigues mortes ce 2 8bre 1687.

PONCET.

Au dos : Certificat pour Jean Bonnes d'un enfant quil luy est né à la ville d'Aigues mortes, estant en prison pour cause de religion, et fut batizé le 24me du mois d'aoust 1687.

—

Élargissement de trois protestants de Pont de Camarès détenus à Aigues-mortes (1687).

Nous, capitaine au Régiment de Navarre et commandant pour sa majesté à Egue morte, à la besance de monsieur le lieutenant de Roy, certiffions que *Jean Bon* et *Marie Rogère* sa femme et *Jean Sabatié* du Pon de Camoret, estoit en prison ici et que jay les ai mi en liberté par ordre de monsieur de la Nouue, pour sans retorner chez eux. Faict audit Egue morte le 2me octobre 1687.

Signé : BOIS DAUPHIN.

Original sur papier timbré de huit deniers de la Généralité de Montpellier.

—

Amendes (1691).

Quittance de 12 *l.* 10 *s. que les nouveaux convertis de* Faugères *estoient obligé de fourny pour un sisième.*

Je sertifie avoir receu de M. Roque, de Faugère, huict quintal soixante livre foin poix d'emarc pour un sixsieme pour la demy compagnie qui et à *St-Pargoire* ce 20 desambre 1691.

Signé : de Jonquière

On trouve au dos :

. . . . . .

Boussagnes, cinquante quinteaux.

La terre de *Villemagnie et Taussaq*, cinquante quinteaux.

Bédarrieux fournira le surplus de foin nécessaire.

NICOLAS DE LAMOIGNON,
chevallier, comte de Launay.

—

Nouveaux convertis récalcitrants, de Faugères, dragonnés en 1702.

Estat des nouveaux convertis du diocèze de Béziers auxquels la descharge de contribution pour la garde des passages d'Orange avoit esté par nous accordée en considération de ce qu'ils faisoint alors leurs devoirs de catholiques, dont ils se sont relaschés depuis.

Faugères

Jean Roque fils d'*Aaron*
Jean Planque fils de *David* et sa famille
Demoiselle *Diane de Lagasse*
Jean Maman et sa famille
Aloyze Martin et sa famille
André Martin et sa famille.

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay-Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneuse, Chavaigne, La mothe chand^er^, Beuxe et autres lieux, Conseiller d'estat ordinaire, Intendant de Languedoc. — Veu l'estat cy dessus et les certificats à nous rapportés qui marquent que lesdits nouveaux convertis y mentionnés ne font plus leurs devoirs de catholiques, nous ordonnons que les comprins et dénommés audit estat, chacun à leur égard, seront constraints, par logement en pure perte, au payement de toutes leurs cottités pour la contribution aux depenses de ladite garde d'Orange, depuis le premier juillet mil sept cens, jour de l'establissement d'icelle.

Fait à Montpellier le premier mars mil sept cens deux.

De Lamoignon signé à l'original.

Veu l'estat cy dessus, nous ordonnons que les compris et dénommés audit estat seront tenus de payer chacun à leur égard les taxes auxquelles ils se trouveront comprins pour la garde des passages d'Orange, ainsin qu'ils la payaient avant notre ordonnance du 7e 7bre 1700.

De Lamoignon signé à l'original.

Au bas : j'ay l'original S. D.. eau, curé d'Aspiran. *Copie papier.*

LE CASTEL DE LA FAVÈDE ET DU PLAN

(*Livres brûlés à Nîmes 10 juin 1730, etc.*)

M. Oberkamff de Dabrun, qui naguère a publié trois brochures illustrées consacrées à *Bouquet et son château* (Alais, Martin, 1892, 7 pages in-8°), à *La Filolie* (Périgueux, impr. de

la Dordogne, 2 pages, 1896) et au *Château de Sauvebœuf* (*ibid.*, 3 pages in-8°), a bien voulu dessiner pour nous une vue du Castel de la Favède, placé près d'Alais dans un vallon formé par les Cévennes. C'est là que naquit, le 13 mars 1688, *Benjamin Ribot, seigneur du Plan.* C'est l'un des quelques hommes de cœur qui, sous Louis XV, rendirent aux huguenots à l'étranger, et à leurs frères persécutés en France, les plus grands services. M. le pasteur Bonnefon lui a consacré une monographie très détaillée mais qui est loin d'épuiser tout ce que renferme l'abondante correspondance de Du Plan avec Antoine Court. On sait que, comme tous les intermédiaires sans exception, — hélas! comme Clausel, Le Cointe, d'Aigaliers et plus tard Court de Gebelin et Rabaut Saint-Etienne, — Du Plan ne recueillit guère que des ennuis, des dénis de justice, des suspicions de toute nature, de la part de ceux pour lesquels il se sacrifiait. Une copie de ce qui forme le n. 12 de la correspondance d'A. Court étant à notre Bibliothèque, j'en extrais ces deux fragments qu'on ne lira pas sans intérêt. Le premier, du 7 août 1726, donne à Antoine Court, écrivain, des conseils qu'il eut un peu de peine à s'approprier :

« Travaillons, mon cher ami, à raffiner notre style et à purifier nos raisonnements. Formons-nous un *plan*, comme porte mon nom, qui soit le plus *court* qu'il se pourra, comme porte le vôtre. Si ce plan court est bien dressé et bien exécuté, il sera du goût de tout le monde, car on aime aujourd'hui, plus que jamais, la solidité et la brièveté. »

Voici le récit d'une perquisition faite à Nîmes pour y terrifier les protestants en 1730. Il se trouve dans une lettre du 27 juin de cette année.

« Ce fut la nuit du 5 au 6 de ce mois que M. d'Iverny, votre bon ami, M. de Polestron, inspecteur des troupes, et M. l'intendant se rendirent à Nîmes avec quatre bataillons comme si on avait eu besoin de faire passer les troupes en revue. Ces trois messieurs, avec d'autres officiers, soupèrent chez Mad. de Fabrègue et, après s'être bien bourrés et avoir bu du meilleur vin à foison pour leur inspirer plus de courage dans la fameuse entreprise qu'ils avaient projetée; ils envoyèrent chercher le magistrat de la ville à qui ils

ordonnèrent de nommer des commissaires à chaque quartier de la ville pour en faire la visite. On choisit les plus bigots pour faire

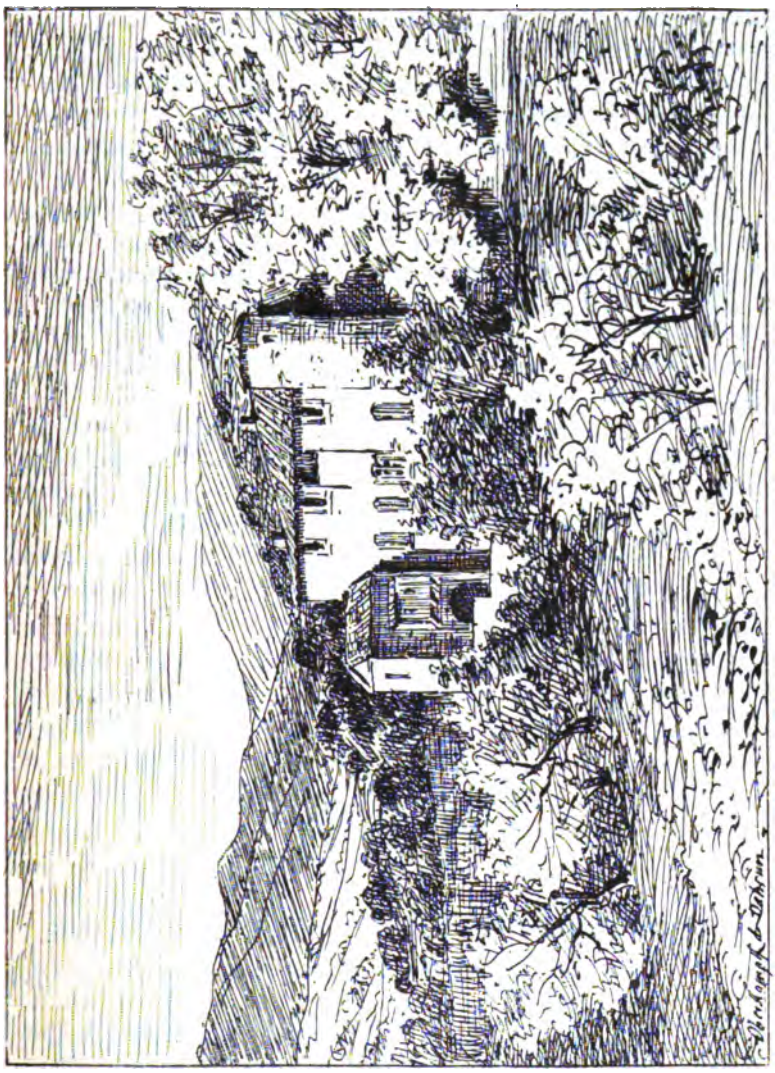

cette expédition, mais on ne voulut pourtant pas les avertir de leur destinée jusqu'à ce que l'heure fût venue de se mettre en campagne. L'heure étant venue, nos trois généraux sortirent en furie de chez

Mad. de Fabrègue à onze heures de nuit et se rendirent sur le Cours suivis des principaux officiers qui avaient soupé avec eux, où ils avaient donné rendez-vous à tous les officiers des 4 bataillons, aux magistrats de la ville et aux commissaires des quartiers. On distribua à chacun son poste et aussitôt ils partirent tous, la baïonnette au bout du fusil et furent frapper les portes de MM. les huguenots qui vinrent leur ouvrir la plupart en chemise et tout tremblants de crainte d'être pris d'assaut et passés au fil de l'épée sans aucune miséricorde.

« Cette exécution dura jusques vers les huit heures du matin, personne ne pouvant sortir de la maison, ni mettre la tête à la fenêtre et on faisait battre la générale de temps en temps pour répandre encore plus de frayeur. On enleva les armes qu'on avait permises à la naissance du Dauphin et on fit un tas de tous les livres qu'on fit brûler le 10 du courant devant la maison de ville par la main du bourreau.

« Les soldats qui assistaient à cette sainte cérémonie se mirent à crier d'un air de triomphe et de joie, lorsque les flammes firent voler les feuillets de 25 à 30 Bibles et de quantité d'autres volumes de piété... « Voilà, voilà l'esprit de Calvin qui s'envole. »

« Les officiers et autres assistants applaudissaient à ces traits d'esprit pendant que les pauvres huguenots étaient contrits et humiliés... »

Toujours le bon vieux temps!

N. W.

Mélanges

MAITRES DE LANGUES ET GRAMMAIRIENS HUGUENOTS

I. — NATHANAËL DUEZ ou D'HUET

Nathanaël Duez (*Dhuez*, *Dhuesius*) était un maître de langues, qui vivait à Leide au milieu du XVIIe siècle. Il a publié des grammaires et des dictionnaires qui ont été imprimés par les Elzeviers, ce qui les fait rechercher encore aujourd'hui.

Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et plusieurs autres d'après lui, ont dit que

Duez était né à Genève; Weiss, dans l'article Duez de la *Biographie Universelle*, le fait naître en Hollande; Willems (*les Elzeviers*, 1880, page 170) a montré qu'il était originaire de Metz, et qu'il a dû naître au printemps de 1609. Willems a donné la liste bibliographique des éditions originales des huit ouvrages de Duez, publiés de 1639 à 1668, et de toutes les réimpressions qu'en ont faites les Elzeviers. M. Stengel (*Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, 1890) a énuméré d'autres réimpressions qui ont paru en différentes villes (Genève, Hollande, Allemagne). Par exemple, *le Vray et Parfait Guidon de la langue françoise*, publié par Duez en 1639, a été encore réédité en 1709 : on voit que le succès de cet ouvrage s'est prolongé pendant deux générations. — Et pour le dire en passant, quoique je ne sache pas trop ce qui appartient vraiment à Duez dans ses livres, les plagiats étant alors de droit commun, semble-t-il, dans le domaine de la grammaire et de la lexicographie, — si Duez est l'auteur des jolis dialogues qu'on lit dans son *Guidon de la langue italienne*, il a donné là une bien agréable peinture de la vie que menaient les jeunes seigneurs qui étaient ses élèves.

Duez eut à se défendre contre les attaques que l'imprimeur genevois Jean de Tournes fit écrire contre lui par un De la Rive, que Duez qualifie *medicus levioris tincturae*, *blatero*, etc.; il s'agissait de la traduction française de la *Janua linguarum* de Comenius, qu'ils avaient faite chacun de leur côté. En répondant à son antagoniste dans la préface de la troisième (1661) des éditions qu'il a données de la *Janua linguarum*, Duez a écrit deux pages d'autobiographie, qui sont intéressantes; il y raconte les aventures de sa jeunesse, de quinze ans à trente; ses études à l'Université de Strasbourg, où il avait appris l'allemand, et commencé de bonne heure à donner des leçons de langue française; ses voyages en Allemagne; son séjour de trois ans en Italie, *in amœno illo horto Europae*[1]; son passage en Angleterre; enfin son établissement à Leyde, où il vivait alors depuis plus de vingt ans. *Et sic hactenus*, dit-il, *miseram vitam, pro sanctissimo Divini Numinis*

1. Dans ce charmant jardin de l'Europe.

beneplacito utcunque transegi, annum jam vigesimum secundum hic agens. Dominus, qui in tantis vitae discriminibus benigne semper etiamnum providit, pro sacrosancta sua voluntate in posterum quoque providebit[1].

En 1640, Duez avait dédié la première de ses éditions de la *Janua linguarum* à Guillaume II, prince d'Orange ; il dédia la troisième (1661) à son fils Guillaume III, qui faisait alors ses études à Leyde. Les termes de ces dédicaces paraissent établir que Duez était protestant. Il serait intéressant de le vérifier en retrouvant son nom sur les registres des Églises protestantes de Metz ou de Leide.

EUGÈNE RITTER.

Une épreuve de cet article ayant été communiquée au successeur du regretté Dr W. N. Du Rieu, le Dr Ch. M. Dozy, archiviste de la ville de Leide, il a bien voulu nous envoyer le résultat de ses recherches. Voici d'abord l'acte de mariage de N. Duez, annoncé le 14 mars et conclu le 9 avril 1641 dans l'église hollandaise du Hoogeland ou de Saint-Pancrace à Leide :

Nathaneël Dues, jeune homme du comté de Sarwerden, demeurant sur le Rapenburg, assisté de *Noé Gérard*, chirurgien, demeurant dans la Houtstraat, et

Susanna de Witte, jeune fille de Leide, demeurant dans le Ketelboetersteeg, assistée de Sara de Witte, sa sœur, y demeurant aussi.

Le 19 mars 1642 les curateurs de l'Université résolurent de donner 12 livres à « *N. d'Huez* » (*sic*) pour le remercier de la dédicace de son Dictionnaire français-allemand-latin, dont l'auteur leur avait envoyé 8 exemplaires reliés.

Les deux époux eurent au moins cinq enfants : *Ludovicus*, baptisé le 23 juin 1643; — *Élisabeth*, le 6 décembre 1644; —

1. Et ainsi j'ai jusqu'à ce jour passé ma pauvre vie, suivant le bon plaisir de la divine Providence, demeurant déjà depuis vingt deux ans en ce lieu. Dieu qui a toujours pourvu avec bonté à mes besoins au milieu de tant de traverses de mon existence, y pourvoira aussi dans la suite si c'est sa très sainte volonté.

Nathanaël, le 24 janvier 1648[1]; — *Suzanne*, le 13 avril 1649; — *Johannes*, le 31 décembre 1656. Tous ces baptêmes ont été inscrits dans l'Église hollandaise.

Au mois de mars de cette année 1656, « Nathanaël Deus (*sic*), professeur de langue française et italienne », demande la permission de vendre une collection de livres, y étant contraint par ses dettes que le petit nombre d'étudiants fréquentant ses leçons ne lui permet pas de payer. *Fiat* le 14 avril 1656.

Le 17 novembre 1663 il est inscrit dans l'*Album studiosorum* (mention non relevée par Willems) : *Nathanaël Duez, Gallus, magister linguae gallicae et italicae*. Ces inscriptions étaient souvent destinées à obtenir la franchise des accises.

D'après la préface de son *Compendium germanicae grammaticae* (Elsevier, 1668), ce pauvre professeur vivait encore le 1er novembre 1666, et on ne le trouve pas sur les listes mortuaires jusqu'en 1690. Mais l'année 1670 ne figurant pas sur ces listes, une terrible épidémie ayant ravagé la ville cette année-là, on pourrait présumer que Nathanaël Duez fut une des nombreuses victimes du fléau[2]. En 1685 et 1689 on trouve *Natanyel*, son fils, et *Suzanna*, sa fille, dans le Waardgracht, un des quartiers les plus misérables de Leide.

Aucun autre Nathanaël Duez ne figurant sur les nombreuses listes consultées par M. Dozy, on peut sans présomption admettre que, dans tout ce qui précède, il s'agit du professeur de langues et qu'il était effectivement protestant.

Il avait un frère, *Andries Dues*, drapier, « jeune homme du comté de Sarbrück », qui fut reçu membre de l'Église wallonne le jour de Pentecôte 1635, sur témoignage de l'Église de Saint-Lambert, acheta le droit de bourgeoisie le 30 juin 1645,

1. Parrains Casimir, comte de Lippe, et le comte de Denhoff; marraines Cornelia van Leeuwen et Sara de Witte.

2. On trouve, le 12/18 mars 1679, la mention de l'enterrement (église Saint-Pancrace) de « la fille de Nathanaël Deuz demeurant dans la Haarlemmerstraat ». Cette mention semble indiquer que N. D. vivait encore à cette date, autrement on aurait écrit Élisabeth Duez. Cette fille n'était pas très jeune non plus, autrement on aurait écrit, comme de coutume : « Enfant de N. D. » On pourrait, il est vrai, penser à N. D., fils, né en 1648, mais on ne trouve nulle part que ce fils ait été marié. La date de la mort de notre professeur reste donc incertaine.

et épousa en cette même année, *Susanna Kycke* (*aliàs Tycquet*), jeune fille de Saint-Lambert — et, en 1653, *Maartie Theunis Croon*, Nathanaël lui servant de témoin.

On aura remarqué que, dans l'*Album studiosorum* cité par Willems, Nathanaël est appelé *Metensis*, et dans l'acte mentionné ci-dessus, *Gallus*, tandis que son acte de mariage le fait venir du *comté de Saarwerden*. D'autre part son frère est reçu dans l'Église wallonne de Leide sur témoignage de celle de Saint-Lambert dans le Palatinat, et est appelé « jeune homme du comté de Saarbrück » lorsqu'il se marie pour la première fois, en 1645. Ces diverses mentions ne sont contradictoires qu'en apparence. Nathanaël Duez peut fort bien être venu de Metz à Leide, et avoir été en réalité originaire du comté de Saarwerden, tout en étant « Gallus », Français[1]. On sait, en effet, qu'il y eut, dès le XVIe siècle, des réfugiés huguenots, en partie messins, dans le comté de Nassau-Saarwerden (naguère Bas-Rhin), et dans les régions avoisinantes du Palatinat. — On trouvera des renseignements sur les Églises qu'ils contribuèrent à y fonder, dans quelques ouvrages qui ont déjà été, si je ne me trompe, mentionnés dans ce *Bulletin* : W. Schmitz, *Das Kirchliche Leben und die Reformation in den Nassau-Saarbrück'schen Landen im dem XVI Jahrhundert* (90 p. in-8°, Saarbrücken, Möllinger 1868); — G. Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden* (272 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1888); — G. Matthis,

1. Voici deux extraits de sa préface de la 3e édition de la *Janua linguarum*, lesquels établissent : 1° que le français était la langue maternelle de N. Duez, puisque, pour apprendre l'allemand, il a dû se rendre à Strasbourg où il étudia pendant trois ans; 2° qu'après ses voyages en Allemagne et en Italie, revenu dans sa patrie (sans doute le comté de Saarwerden), il fut attaché à la cour des comtes de Nassau-Saarbrück, en qualité de professeur de français, et y resta deux ans, pour se rendre ensuite à Paris :

« *Jactis fundamentis studiorum in lingua latina et graeca apud parentem, aetate quindecim annorum Argentinam missus fui, tum ut studia continuarem, tum etiam ut addiscerem idioma germanicum; et triennium ibi moratus, gallicam linguam, utpote vernaculam, studiosos nonnullos docere cœpi... — Transacto ita triennio in amœno illo horto Europae* (l'Italie), *et in patriam reversus, mox ad aulam Illustrissimorum Comitum a Nassau-Sarbrück pro praeceptore gallico citatus fui; et in ista aula circa biennium commoratus, Lutetiam Parisiorum profectus sum...* » E. R.

Bilder aus der Kirchen und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarverden (310 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1894); — (F. W. Cuno) *Pfälzisches Memorabile* XIII et XIV (deux brochures de 175 et 214 p. in-16, Westheim, Verlag des evangelischen Vereins für die Pfalz, 1885 et 1886).

Ce qui précède me paraissait un résumé à peu près complet de ce qu'on pouvait espérer trouver sur ce personnage, quand, au moment de la mise en pages, je reçus de mon ancien condisciple G. Matthis, à qui j'avais envoyé cette deuxième épreuve, une lettre apportant de nouveaux renseignements.

Ils expliquent tout d'abord la phrase ci-dessus : *Jactis fundamentis studiorum... apud parentem.* Le père qui enseigna le latin et le grec à Nathanaël D. était pasteur et sans doute déjà lui-même fils de pasteur. Au delà de la Saar, quand on vient de l'Alsace par Saarunion, s'élève un petit plateau dans un repli duquel s'abrite le village d'*Altweiler* jadis fondé par des réfugiés huguenots dont on retrouve les traces dans les noms encore portés de Blaise, Girardin, Baillet, Hoschar, etc. Les trois premiers pasteurs connus de cet humble village — qui m'est d'autant plus familier qu'à mon tour j'y ai fait connaissance avec les premiers éléments du latin et du grec — portent le nom d'Huet. En voici la liste, peut-être incomplète, que M. G. Matthis a pu en dresser d'après des documents du temps[1] :

...1586... d'*Huet* (Dhuitius) *Blasius*;
...1590-1627 d'*Huet* (Hue, Huée) *Samuel*;
1628-1630 d'*Huet Nathanaël* (?).

En 1627, Samuel d'Huet, réfugié à Metz, à cause des Impériaux qui pillaient le comté de Saarwerden, adressait au comte de Sarrebrück une requête pour le prier de lui donner comme successeur son fils aîné « qui prêche déjà, disait-il, depuis 11 ans ». Cette requête fut agréée, puisque malgré l'ex-

1. *Bilder*, etc., *op. c.*, p. 279.

pulsion des pasteurs en 1629, on trouve, l'année suivante, un ordre du gouvernement lorrain mettant à prix la tête de celui d'Altweiler qu'on accuse d'exercer secrètement le ministère. Or, M. G. Matthis ayant découvert, sous la date du 11 août 1633, comme parrain à Sarrebrück, *Nathanaël Duesius*, *Hofpraeceptor*, *Sohn von Samuel Duesius*, *seligen Pfarrer's von Altweiler* (N. D., précepteur à la cour, fils de feu S. D., pasteur à A.), avait cru pouvoir l'identifier avec le susdit fils aîné, le courageux pasteur de 1630. Nous savons maintenant que cette hypothèse est inadmissible, et que s'il n'était pas l'aîné des enfants de *Samuel Duesius*, *Nathanaël* était certainement un de ses trois fils. — Du même coup nous apprenons que si le nom latin de notre professeur était *Dhuetius* (le scribe de Sarrebrück a simplement omis l'*h* que la prononciation n'indiquait pas), son nom français était d'*Huet*. En parcourant les listes de huguenots messins que renferment les portefeuilles de feu M. le pasteur O. Cuvier, j'y trouve bien ce nom, mais sans pouvoir l'identifier avec celui des premiers pasteurs connus d'Altweiler.

N. W.

II. — SAMUEL BERNARD

M. Henri Bordier, dans la *France protestante* (II, 355) a signalé un livre intéressant : *Tableau des actions du jeune gentilhomme*, Genève, 1625, œuvre de Samuel Bernard, genevois. Le *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, de M. Stengel, énumère d'autres éditions de cet ouvrage : Strasbourg, 1607, 1613, 1614, 1615; Leyde, 1624; et Strasbourg, 1645. — L'année 1607, où parut la première édition du *Tableau*, fut celle aussi où Samuel Bernard publia une grammaire française :

Samuel Bernhard, genevensis, *Grammatica gallica nova, omnium quae hactenus prodierunt emaculatissima*[1]. Argentorati, 1607, in-12.

1. On sait que les grammaires françaises publiées de 1550 à 1650, ont été pour la plupart écrites en latin.

A peine cet ouvrage avait-il paru, que l'auteur fut appelé à le défendre contre les attaques d'un rival: Philippe Garnier, d'Orléans, qui, dans la même année et dans la même ville, publiait aussi une grammaire française: *Praecepta gallici sermonis, ad pleniorem perfectioremque ejus linguae cognitionem necessaria, tùm brevissima tùm facillima.* Argentorati, 1607, in-8°. Samuel Bernard écrivit alors une *Censura grammatica apologetica, opposita Philippi Garnerii Praeceptis gallici sermonis, simul et calumniis*, s. l., 1607. Le public partagea sa faveur entre les deux grammaires. Celle de Bernard fut réimprimée à Strasbourg en 1614 (*editio secunda, correctior et emendatior;* nous avons vu tout à l'heure que la première édition était déjà *omnium emaculatissima*), puis en 1621 et en 1630; celle de Philippe Garnier eut aussi plusieurs éditions.

Nous pouvons identifier Samuel Bernard avec le fils d'un réfugié franc-comtois, François Bernard, couturier, de Nozeroy au comté de Bourgogne, reçu bourgeois de Genève le 6 juillet 1579. Il avait épousé en 1571 Madeleine André, qui lui donna sept enfants. Samuel, né le 9 novembre 1577, filleul de Rémy Tronchin, fut le troisième.

Un acte notarié que m'a indiqué M. Louis Dufour-Vernes, nous renseigne sur la haute situation que notre grammairien était arrivé à occuper en Allemagne : c'est un acte du notaire genevois François Dunant (VI, 215) en date du 18 décembre 1616, par lequel Sp. Isaac Caille, docteur en médecine, vend à Spectable Samuel Bernard, CONSEILLER DE S. A. DE BADEN, résidant à Tourlac (*Durlach près Karlsruhe*) absent, — honorables François Bernard, bourgeois de cette cité, et Madeleine André, ses père et mère, stipulant pour lui, — une maison en la rue de la Tour de Boël, pour 1400 florins; outre vingt-deux florins, six sous, pour épingles de madame Caille.

EUGÈNE RITTER.

CURIEUSE LETTRE DE FRANÇOIS FARGUES, DIT TRISTANT

RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

à BONAVENTURE DEHOÜÉ, prêtre du Mas-d'Azil.

1748

Depuis quelque temps le *Bulletin* a publié à diverses reprises d'intéressantes communications relatives à des curés tolérants, des prêtres à l'esprit large qui, soit avant soit après la Révocation, eurent des rapports d'intimité avec des pasteurs ou s'efforcèrent, dans la limite du possible, d'adoucir autour d'eux la législation inique et barbare qui enserrait les protestants comme un filet aux mailles étroites, d'où ils ne pouvaient sortir sans se heurter aux galères ou au gibet. Le numéro de février dernier en offrait encore un touchant exemple.

J'avais en mains depuis assez longtemps une pièce intéressante à ce sujet, rencontrée dans une famille venue du Tarn-et-Garonne en Poitou. Je me fais un plaisir et un devoir de l'ajouter au dossier commencé, comme preuve que tous les prêtres romains ne furent pas des adversaires déclarés et irréconciliables de la Réforme et de ses adhérents.

C'est une lettre en vers patois du dialecte de l'Ariège. L'auteur, d'après la suscription, est un nommé *Tristant*, réfugié en Angleterre, à Hoxton, près de Londres, où se trouvait une Église française, dont *Jacob Bourdillon* fut le pasteur le plus connu. Elle est adressée à « Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix ». Ils habitaient, avant l'exil de Tristant, cette petite ville où ils avaient eu de fréquentes et amicales relations, relations littéraires sans doute[1]. Ainsi liés, leur intimité continua après, une correspondance s'établit entre eux. Ils y abordent les questions de controverse. Dehoüé, sans nul doute, fait l'apo-

1. On a de Tristant d'autres poésies patoises. Voir U. de Robert, *Hist. des Prot. dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix*, t. II, p. 228.

logie de son Église; Tristant répond dans sa lettre que nous publions, en prenant la défense de la sienne. On y trouve en quelques vers une profession de foi huguenote très nette; c'est l'exposé complet, bien que concis, d'une foi raisonnée et réfléchie.

Qui était Tristant? Tristant n'est qu'un surnom. Son vrai nom est *Pierre Fargues*, né le 15 mars 1704, au Mas-d'Azil, fils de Pierre Fargues et de Constance Dangereux [1]. On ignore à quel moment et à la suite de quels événements il s'expatria.

D'après certains passages de sa lettre, lorsque, par exemple, il dit qu'il fait « *admirer* » à ses élèves l'humilité de Jésus-Christ pour combattre chez eux l'orgueil trop naturel à l'homme, qu'il *les fait réfléchir sur la Sainte-Écriture* », et que tous ses discours tendent à leur faire suivre « *le chemin du salut* », lorsqu'enfin il presse son correspondant de se convertir et l'invite à venir alors « *prêcher dans son temple* », on pourrait penser que Tristant était pasteur. Il n'en est rien. Un pasteur ne se plaindrait pas d'être « *obligé d'enseigner* » et surtout d'enseigner la « *Morale* ».

Du fait qu'il avait des élèves on pourrait supposer aussi qu'il avait été professeur avant de quitter la France. Mais, s'il en était ainsi, ses amis et ses ennemis n'auraient pas lieu, comme il le suppose, d'être surpris en apprenant ses fonctions. Personne n'aurait le droit de s'écrier : « *Quelle témérité!* »

Tristant était simplement négociant au Mas [2]. Il était ce que nous appellerions aujourd'hui un laïque pieux et éclairé, un homme instruit et cultivé qui utilisait son savoir en donnant sur la terre d'exil des leçons pour subvenir aux nécessités de la vie. Il ressort de sa lettre qu'il n'était pas à Hoxton un simple professeur, mais le directeur d'un établissement d'instruction, de ce que nous appelons un pensionnat.

Cette lettre fournit de fort intéressants détails sur son genre de vie et ses moyens d'existence. Le début nous peint

1. Communication de M. de Robert

2. *France Prot.*, 1re édit., II, 480, note; VII, 100. Là on le nomme Jean : mais son vrai nom relevé aux archives communales est bien Pierre.

d'une manière vive la situation de la classe éclairée des réfugiés à l'étranger. On voit l'homme dans son milieu. On le suit dans sa maison ou son jardin si vivement décrits, avec sa « *petite femme qui le chérit* », au milieu de ses éleves nombreux, de ses domestiques, « *race sans raison* », ou des importuns qui l'assiègent.

Qui était sa femme avec laquelle il vivait dans une si douce harmonie? On connaît au moins le nom et l'histoire tragique de l'évasion de sa mère[1], Mme *Cognard*, de Rouen. De qui se composait sa famille? On sait qu'il avait au moins une fille, Marie, qui épousa plus tard, en Hollande, le célèbre peintre de portraits, *Jean-Étienne Liotard* [2].

Il avait laissé en France un frère, *François Fargues*, qui, en 1748, fut arrêté en même temps que les deux frères *Laborde*[3], pour avoir assisté à une assemblée proscrite tenue le 2 novembre, au Clot de Bouïx, dans la juridiction du Mas-d'Azil[4], et de ce fait condamné par l'intendant de Montauban aux galères perpétuelles. — Tristant terminait sa lettre à Dehoüé quand la fatale nouvelle lui arrive. Le post-scriptum écrit à la hâte a pour but de prier son ami d'intercéder auprès de l'intendant et des autorités en faveur de « *Françoisou* » et d'inviter les habitants du Mas à joindre leur requête à la sienne en faveur de ce *bon habitant*.

« Al noun de Diù, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou ! »

Dehoüé intercéda-t-il, comme Tristant le lui demandait les larmes aux yeux? Sa requête ne fut-elle pas entendue? Toujours est-il que *Françoisou* subit le triste et glorieux sort de ramer sur les galères du roy. Son nom figure sur les listes des galériens publiées au *Bulletin* et dans la *France Protestante* [5].

TH. MAILLARD.

1. *France Prot.*, 2e édit., I, 960. — *Bull.*, V. 480,
2. *France Prot,*. 1re édit., II, 480, note; VII, 100.
3. *Bull.*, XXVIII, 167.
4. Communication de M. de Robert.
5. *Bull.*, VI, 107. — *France Prot.*, 2e édit., VI, 267, n° 866.

Je ne donne pas la lettre en son entier. Je supprime un long préambule purement littéraire et sans intérêt historique. Le texte, que la traduction littérale suit pas à pas, a été revu avec soin.

Lettre écrite en réponce à Monsieur Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix, par le sieur Tristant de Londres, en Angleterre.

L'Abbat bourdio sabé quin bibi, so que feu ?
Anen ! Oubeiscan ! parlen li de so meu.
Iou demori, Dehoüé, environ un bon milo
De la bello citat, capitalo de l'Ilo ;
Entournejat de prats d'un bert toujours charmant,
Un ort darré l'oustal, la court dessus daban,
Un autro basso-cour garnido de poulalio,
Lou tout entournejat d'uno grando muraillo.
Dus rens d'arbres taillats, tiradis al courdel ;
Trento crambos lou mens et moblès bel sul bel.
Un temple pla poulit, mais sence cap d'imatge,
Tout lou pople qu'i bé compren nostre langatge ;
La paraulo de Diu s'i prècho puroment,
Sous commandomens sants fan lou soul ornoment.

L'abbé voudrait savoir comment je vis, ce que je fais ?
Allons ! obéissons ! parlons-lui de nous-même.
Je demeure, Dehoüé, environ à un bon mille
De la belle cité, capitale de l'Ile ;
Entouré de prairies d'un vert toujours charmant,
Un jardin derrière la maison, une cour sur le devant,
Une basse-cour, garnie de volailles,
Le tout est clos d'une haute muraille.
Deux rangs d'arbres taillés, tirés au cordeau ;
Trente chambres au moins, des meubles aussi beaux les uns que les autres.
Un temple fort joli, mais sans aucune image,
Tout le peuple qui s'y rend comprend notre langage ;
La parole de Dieu s'y prêche purement,
Les saints commandements en font le seul ornement.

Mon rebengut me fa, despei plusieurs annados,
Dazenau millo francs que fan goueit cent guinados,
— Per m'esplica plus clar : goueit cent louis d'or per an
Fan bivre noblomen ton bon amic Tristant.
Ma petito moulié — mes que cal que jou' t' digo,
Que pren la libertat de dire ton amigo —
Ma moulié me chéris et m'aimo tendroment,
So que fa mon plazé fa soun countentoment,
L'amistat nous unis de sa douço cadeno.
Coumo res n'es parfait, d'autro part be pla peno :
Sirventos et bailets — poplé sance rasou —
Despensos, embarras, lougatge de maysou,
Besitos, impourtuns, — un cadun m'assassino;
Quan m'escorgeon tout biu, jou cal fa bouno mino.
Mes tout aco n'es res, car aciu lou grand tic,
Lou faix lou plus pezant, l'abbat, mon bon amic :
Oubligeat d'enseigna — non, la 't gauzi pas dire —
Tu plagnaras mon sort, mous ennemics ban rire,
La, un critiquara sus ma capacitat,
L'autre dira pertout : « Quino temeritat ! »

Mon revenu me fait, depuis plusieurs années,
Dix-neuf mille francs qui font huit cents guinées,
— Pour m'expliquer plus clair : — huit cents louis d'or par an
Font vivre noblement ton bon ami Tristant.
Ma petite femme — mais, il faut que je le dise,
Qui prend la liberté de se dire ton amie, —
Ma femme me chérit et m'aime tendrement,
Ce qui fait mon plaisir fait son contentement,
L'amitié nous unit de sa douce chaîne.
Comme rien n'est parfait, d'autre part j'ai bien de la peine :
Servantes et valets (peuple sans raison),
Dépenses, embarras, loyer de maison,
Visites, importuns — chacun m'assassine;
Quand ils m'écorchent tout vif, je dois faire bonne mine.
Mais tout cela n'est rien et voici le grand hic,
Le faix le plus pesant, l'Abbé, mon bon ami :
Je suis obligé d'enseigner ! — non, je ne l'ose dire —
Tu plaindras mon sort, mes ennemis vont rire.
Là, l'un fera des critiques sur ma capacité,
L'autre dira partout : « Quelle témérité ! »

Cadun rasounara; lou sabé, l'ignourenço
Faran lous dus sujets de cado conferenço.
Et beleu tu mens, lous els baychats al sol,
Marmoutaras tout siau : « Tristant es bingut fol. »
L'azard! pus qua't cal dire : jou' seigni la junesso.
Trento goueit moussurets, marchands ou de noublesso,
Aprenen enta meu Lati, Grec et Francès
Et traduizen déia lou tout en bon Anglès.
Escrituro, dessen, calcul, astronomiquo,
La punto, l'espadron, la danso, la musiquo,
Exercices de cos auta pla que d'esprit,
Et tout so que pot fa lou moussut accomplit.
Tu pos t'imagina qu'ei besoun d'assistenço
Et que tant d'estrangés me fan grando despenço.
Tout s'ajusto pourtant; be maï, de tems en tems,
L'or lusis à l'oustal, coumo enso de Destrens[1].
Tournen à mous efants. Quant ent sur la mouralo,
Coumo la banitat fut de tout tems fatalo

Chacun raisonnera; le savoir, l'ignorance
Feront les deux sujets de chaque conférence.
Et peut-être toi-même, les yeux baissés à terre,
Tu marmotteras tout bas : « Tristant est devenu fou! »
A tout hasard, puisqu'il faut le dire, j'enseigne la jeunesse :
Trente-huit petits messieurs, fils de marchands et de nobles
Apprennent chez moi le latin, le grec et le français
Et traduisent déjà le tout en bon anglais.
J'enseigne l'écriture, le dessin, le calcul, l'astronomie,
La pointe, l'épée, la danse, la musique,
Les exercices du corps comme ceux de l'esprit
Et tout ce qui peut faire un homme accompli.
Tu peux t'imaginer que j'ai besoin d'aides
Et que tant d'étrangers me font grande dépense :
Tout s'ajuste pourtant; bien plus, de temps en temps,
L'or luit au logis, comme dans celui de Destrens.
Revenons à mes enfants: quant ils en sont à la morale,
Comme la vanité fut de tout temps fatale

1. Receveur des deniers royaux du Mas-d'Azil (note de l'original).

Et que lou cor humain nou i es que trop pourtat,
Jou i fa admira l'aïmablo humilitat
En les i proupouzan Jésus-Christ per moudelo,
Son amour per nous aus, per son Dieu, son pur zèlo ;
Enfin tout mon discours tiro su'l mêmo but
Qu'es de i fa teni lou cami del salut.
Jou lous fau réfléchi sur la littératuro
Et surtout, mou amic sur la Santo-Ecrituro.
Quien plazé des entendre ! Tu sios extaziat,
Et doubririos lous els de pou d'abé soumiat !
Mainatges toutis joubès, mes biels en couneissenço,
Qu'argumenton deia dessus la Providenço,
Dessus lous attributs d'aquel Diu tout parfait,
Qu'adoron sa bontat amb'un profont respect,
Que n'an jamaï recours à patrons, Sants ni Santos,
Mais à Jésus mouren, à sas plagos sanglantos,
Al grand mediatou, pus que ses esplicat
Que bol des peccadous estre soul aboucat.
Entre nous aus sio dit, l'Abbat quino feblesso,
D'interceda lous Sans, des i dire la messo ;

Et que le cœur humain n'y est que trop porté,
Je leur fais admirer l'aimable humilité,
En leur proposant Jésus-Christ pour modèle,
Son amour pour nous, pour son Dieu, son pur zèle ;
Enfin tout mon discours tend vers le même but
Qui est de leur faire suivre le chemin du salut.
Je les fais réfléchir sur la littérature
Et surtout, mon ami, sur la Sainte-Écriture.
Quel plaisir de les entendre ! Tu en serais extasié
Et tu ouvrirais les yeux, comme au sortir d'un rêve.
Des enfants tout jeunes, mais vieux en connaissance,
Qui argumentent déjà sur la Providence,
Sur les attributs de ce Dieu tout parfait,
Qui adorent sa bonté avec un profond respect
Et n'ont jamais recours à des patrons, Saints ou Saintes,
Mais à Jésus mourant, à ses plaies sanglantes,
Au grand médiateur, puisqu'il a déclaré
Qu'il veut être des pécheurs le seul avocat.
Entre nous soit dit, l'Abbé, quelle faiblesse
De prier les Saints, de leur dire la messe !

Lous Sants, be dire maï, un ome crezut san,
Sera souven preferat al grand Diu tout puissant!
Tu qu'as tant de besoun, mon car Bounebenturo,
Adresso t'a Diu soul, laisso la creaturo;
Fugis la prebentiu, consulto la bertat,
Escarta las errous qu'amagon sa clartat.
Se jou son proutestant, bes men par ma naissenço
Que per mon examen parfait de couneissenço.
Des que pousqui pensa, des qu'agui la rasou,
Sence escouta mon paï, sence cap de mayzou,
Jou suppouzé nascut sence cap de crezenço
An na fa senoment la juste differenço.
Alabex, degagat de toute prebentiou,
Jou'xaminé de près, despouillat de passiou,
Tout so qu'ero crezut à la gleiso prumièro;
Jou legi quatre cops la Biblo touto entiero,
Lou noubel Testoment et, tout pla consultat,
Jou bi qu'es proutestans segoundou la bertat,
Que serbicen Diu soul, mes d'uno faissou puro,
Que sou fondats en tout sur la Santo-Escrituro,

Les Saints, je dirai plus, un homme estimé Saint,
Sera toujours préféré au grand Dieu tout-puissant!
Toi qui as tant de besoins, mon cher Bonaventure,
Adresse-toi à Dieu seul, laisse la créature,
Fuis la prévention, consulte la vérité,
Écarte les erreurs qui voilent sa clarté.
Si je suis Protestant, c'est bien moins de naissance
Que par mon examen parfait de connaissance;
Dès que je pus penser, dès que j'eus la raison,
Sans écouter mon père ni personne de la maison,
Je me suis supposé né sans aucune croyance
Pour en faire sainement la juste différence.
Alors, dégagé de toute prévention,
J'examinai de près, exempt de passion,
Tout ce qui était cru dans l'Église primitive.
Je lus quatre fois la Bible en entier,
Le Nouveau-Testament, et, tout bien examiné,
Je vis que les Protestants suivent la vérité,
Qu'ils servent Dieu seul et d'une façon pure,
Qu'ils sont fondés en tout sur la Sainte-Ecriture,

Que prumieris Chrestias, per lou mens tres cens ans,
Crezion de punt en punt, coumo les Proutestants;
Que las superstitions et la poumpo moundaino
Bengeren engendra la crezenço Romaino,
Qu'aquel malhur fatal, coumo uno countagiou
Amaguec la bertat de nostro religiou,
Mes Diu qu'aguet pietat de sa gleiso cherido
Counserbec des chrestias uno feblo partido,
Coumo un carbon pla biu de cendros acatat
Counserbo sa calou, pribat de sa clartat;
Et qu'un cop descoubert mostro sa calou bibo.
Atal, la religiou doutze cents ans captibo,
Se moustrec de noubel, quan lous Réformadous
Bengneron fa luzi lous sacradis carbous.
Tout d'un cop la bertat illuminec la terro;
Lou diablo venoment li declarec la guerro,
Venoment l'Antéchrist damnabo tout lou moun,
La Santo Religiou s'estendio cado joun,
Et, graços al boun Diu, nous aus l'aben encaro
Maugrat la cruautat de la triplo tiaro.

Que les premiers chrétiens, au moins durant trois cents ans,
Crurent de point en point comme les Protestants,
Que les superstitions et la pompe mondaine
Vinrent engendrer la croyance Romaine,
Que ce malheur fatal, comme une contagion
Eclipsa la vérité de notre religion.
Mais Dieu qui eut pitié de son Église chérie
Conserva des chrétiens une faible partie,
Comme un charbon ardent, de cendres entouré,
Conserve sa chaleur, bien que privé de clarté,
Et une fois découvert montre sa vive chaleur.
Ainsi, la religion, douze cents ans captive,
Se montra de nouveau, quand les Réformateurs
Vinrent faire luire les charbons sacrés,
Tout à coup la vérité illumina la terre;
Le diable vainement lui déclara la guerre,
Vainement l'Antéchrist damnait tout le monde,
Sa Sainte Religion s'étendait chaque jour;
Et, grâces à Dieu, nous, nous l'avons encore,
Malgré la cruauté de la triple tiare.

« Es aco, mon amic, es aco noubeautat ! »
Tres cops, mal a prepaus, tu m'agas repetat,
Et cadun des tres cops me desapicasado.
Non sios doun pas fachat de ma longuo tirado.
Res de pus naturel que de i justiffica.
Hurous autan ce jou, s'ei pouscut m'esplica,
Plus hurous millo cops, si la bertat sublimo
Passo dedins ton cor pel mouyen de ma rimo !
Mais oun m'enporti-jou? quin excès d'amistat
Ben poussa moun discours antio la banitat?
Nous aus nou poden res, Diu soul pot, per sa graço,
Conberti nostre cor en li mountren sa faço.
Plascio dounc al grand Diu, Paï, Fil et Sant-Esprit,
Qu'aquesto noubel an, jou bejo convertit !
Que tous brabis confrais seguden ton exemple,
Et toutis bengas precha dedins moun temple !
Lous Angleses dion : « Lou Mas et Saint-Girons,
Produisoun d'autris Clarks et d'autris Tillotsons [1]. »

C'est cela, mon ami, c'est cela qui est de la nouveauté !
Trois fois, mal à propos, tu me l'as répété
Et chacune des trois tu m'as piqué :
Ne sois donc pas fâché de ma longue tirade.
Rien de plus naturel que de se justifier.
Heureux d'autant si aujourd'hui j'ai pu m'expliquer,
Plus heureux mille fois si la vérité sublime
Passe dans ton cœur au moyen de ma rime !
Mais où vais-je? Quel excès d'amitié
Vient pousser mon discours jusqu'à la vanité ?
Nous, nous ne pouvons rien, Dieu seul peut, par sa grâce,
Convertir notre cœur en lui montrant sa face.
Plaise donc au grand Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit,
Qu'à ce nouvel an je te voie converti !
Que tes braves confrères suivent ton exemple,
Et que tous vous veniez prêcher dans mon temple !
Les Anglaises diraient : « Le Mas et Saint-Giron
Produisent de nouveaux Clarks, de nouveaux Tillotson. »

1. Deux grands prédicateurs anglais (Note de l'original).

Pus qu'en sus lous doutous de la gleiso Anglicano
Esclarciscan, L'Abbat, nostro bielho chicano
En te dounan rasou des drets del rei d'aciu
Que nou ses jamès dit lou vicary de Diu.
La qualitat de chef que la gleiso li douno
N'a jamès ouergueillit sa sacrado persouno.
Et quan sio pus fier que n'es un cardinal
El nou pot cambia res, ni pe'l bé, ni pe'l mal.
Mes si callis cambia qui con dessus las ritos,
Ou sus las sermounios, siou graudos ou petitos,
Lou clergé fa béni lous coumisès noumats
Que proucedoun d'abord an lous dus esprimats[1].
Quan la necessitat requier quauque synode,
Lou rei pot nouma soul l'endrech lou plus coumode,
Et jamaï lous decrets nou soun autorisats
Que quan lou rei lous a legidis et vizats.
Tout aco nou pot fa del rei qu'un chef laïco,
Noun pas un pape Anglès, coumo dis ta critico.

Puisque nous parlons des docteurs de l'Église Anglicane
Eclaircissons, l'Abbé, notre vieille querelle
En t'expliquant les droits du roi d'ici :
Il ne s'est jamais dit le vicaire de Dieu.
Le titre de chef que l'Église lui donne
Jamais n'enorgueillit sa personne sacrée,
Et fût-il plus fier que n'est un Cardinal,
Il ne peut rien changer, ni en bien ni en mal;
Mais s'il fallait modifier quelque chose dans les rites
Ou les cérémonies, soit grandes ou petites,
Le clergé assemble les délégués élus
Qui examinent d'abord avec les deux primats.
Quand la nécessité exige un synode,
Le roi peut désigner seul le lieu le plus commode,
Mais jamais les décisions ne sont autorisées
Que quand le roi les a lues et visées.
Tout cela ne peut faire du roi qu'un chef laïque,
Et non un pape anglais, comme dit ta critique.

1. Les archevêques de Cantorbery et d'York se disent tous deux primats, le premier de toute l'Angleterre et le dernier de l'Angleterre (Note de l'original).

La confessiou de foy dis pouzitiboment
Qu'el rei a des estats l'entié goubernoment
Tan sus les seculiés que dessus la doutrino.
Mes per administra la paraulo dibino
Ni cap de sacroment nou i a pas res de tal.
Crès me doun, moun amic, nostre but principal
Es d'abè Jésus-christ per Souverain Pontifo,
Se t'an dit autroment l'histoire es apoucrypho.
Diu soul, encaro un cop, Diu soul mort per nous aus
Es lou chef des crestias qu'apelos igounaus.
Acos certos aquel qu'es un chef infaillible,
Qu'a n'a jamaï errat, pus qu'es li es impoussible.
Daicho lour seguda; nou coubides pas pus
A quita la bertat per embrassa l'abus.
Mon cor plé d'affectiou per tu, per ma patrio,
Gemis incessoment de bostro idoulatrio.
Jou m'attendrici trop; a qui n'i a prou de dit,
Sus de talis sujets on n'a jamaï finit.
Nostis pus grands esprits, igounaus et papistos,
Quan se san abisats d'estre countrobersistes

La confession de foi dit positivement
Que le roi a des Etats l'entier gouvernement,
Tant sur les séculiers que sur la doctrine.
Mais pour administrer la parole divine,
Ni aucun sacrement, il n'a semblable pouvoir.
Crois-moi donc, mon ami, notre but principal
Est d'avoir Jésus-Christ pour souverain pontife;
Si l'on t'a dit autrement, l'histoire est apocryphe.
Dieu seul, encore un coup, Dieu seul mort pour nous,
Est le chef des chrétiens que tu appelles huguenots.
Certes, c'est celui-là qui est un chef infaillible,
Qui n'a jamais erré, puisque ce lui est chose impossible.
Laisse-les le suivre, ne les convie pas davantage
A quitter la vérité pour embrasser l'erreur.
Mon cœur plein d'affection pour toi, pour ma patrie,
Sans cesse gémit de votre idolâtrie.
Je m'attendris trop; j'en ai assez dit;
Sur de pareils sujets on n'a jamais fini.
Nos plus grands esprits, huguenots et papistes,
Quand ils se sont avisés d'être controversistes

N'an jamaï coubengut d'abé lou mendre tort,
Cadun de soun coustat bol passa pe'l pus fort,
Cadun es amourous de sas replicos bibos.
Mais quino pauvretat et quinos inbectibos !
Quin esprit de parti, quino abuglo furou
Lous fa plu souen erra quan coubatten l'errou !
Meritis, probitat, vertu, grandou, naïcenço,
Tout es mes deçous pes quan s'agis de crezenço !
Qui sap ? Béleu, nous aus, qu'en ta bounis amics
Nou pouyon chamaïla coumo dus ennemics !
Prebengan sageoment tou sujet de rupturo,
Nou disputen pas plus, mon car Bonebenturo.
Res de pus delicat qu'uno tendro amistat !
Un mot dit de trabès altero sa beutat.
Et jou que son ardit à laxa mas pensados
Béleu m'escapayo qualcos goudoulinados.
Jadis qu'agué feyt, bé't demandi perdoun,
Cadun a sous defaus, cadun a soun lardoun,
Acos feyt per toujour. Ni tu, ni La Riviero
Nou pourrès appela ma muso trop altièro.

N'ont jamais convenu d'avoir le moindre tort,
Chacun de son côté veut être le plus fort,
Chacun est amoureux de ses répliques vives.
Mais quelles pauvretés et quelles invectives !
Quel esprit de parti, quelle aveugle fureur
Les fait souvent errer en combattant l'erreur !
Mérite, probité, vertu, grandeur, naissance,
Tout est mis sous les pieds s'il s'agit de croyance !
Qui sait ? peut-être, nous, qui sommes bons amis,
Nous pourrions nous quereller comme deux ennemis.
Prévenons sagement tout sujet de rupture
Et ne disputons plus, mon cher Bonaventure.
Rien de plus délicat qu'une tendre amitié !
Un mot dit de travers en altère la beauté ;
Et moi qui suis hardi à lâcher mes pensées
Peut-être m'échapperait-il quelque maladresse.
Quoi que j'aie fait jadis, j'en demande pardon ;
Chacun a ses défauts, chacun a son coup de langue,
Et c'est fait pour toujours. Ni toi, ni La Rivière,
Ne pourrez dire ma muse trop altière.

Passat goué, mon amic, Tristan m'attaquara
Papo ni cardinal, monge ni capela.
Toutis ent fraïs chrestias biscan sense countesto,
Fasen be, jamaï mal et Diu fara lou resto.
Saludo de ma part moussu de Montesquiù,
Lou chapitro chérit per qui jou pregui Diu.
Tout lou resto del Mas, praubes, riches, noublesso,
Sio que canten Marot, sio qu'anen à la messo.
Diu bous benisquo tous, Diu bous metto d'accord
Et que bous donne enfin lou cel après la mort.
Adiu, moun car amic, aciu finis ma rimo,
Mes noun pas, Diu absap, mes noum pas mon estimo.
Tout lou tems que biuré jou t'at juri, L'Abbat,
Mon cor sira per tu, tou coumoul d'amistat.

A Hoxton le 29 décembre 1748, vieux estille.
TRISTANT, signé.

Al nom de Diu, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou,
Lou cor me dis qu'es en prisou,
Jugeo de ma tristo figuro.

Sois tranquille, mon ami, Tristant n'attaquera
Pape ni cardinal, moine ni capucin.
Vivons tous en frères chrétiens, sans contestation,
Faisons le bien, jamais le mal et Dieu fera le reste.
Salue de ma part Monsieur de Montesquieu,
Le chapitre chéri pour lequel je prie Dieu,
Tous les gens du Mas, pauvres, riches, nobles,
Soit qu'ils chantent Marot, soit qu'il aillent à la messe.
Dieu vous bénisse tous, Dieu vous mette d'accord
Et qu'il vous donne enfin le ciel après la mort.
Adieu, mon cher ami, ici finit ma rime,
Mais, non pas, Dieu le sait, mais non pas mon estime.
Tant que je vivrai, je te le jure, L'Abbé,
Mon cœur sera pour toi tout rempli d'amitié.

Au nom de Dieu, mon cher Bonaventure,
Aie pitié de Françoisou,
Mon cœur me dit qu'il est en prison,
Juge de ma triste figure.

L'Abbat, quoi que sio protestant,
Songeo ques un bon habitant
Del Mas, nostro bilo cherido,
Et lou bé que tu ly faras
Dabant Diu lou retroubaras
Quan sourtiras d'aquesto bido.

Jou preguy la nostro noublesso
Destrens, cossouls, tu Moussu l'priu
De boulé, per l'amour de Diu
Apazima nostro tristesso.
Escrives tous à l'intendant,
A Gudannos lou commandant;
Fay que François ajo sa grâço.
Rejouissés ma bello-sor
Moustras assin bosté bon cor
Et Diu bous moustrara sa faço.

L'Abbé, quoiqu'il soit protestant,
Songe qu'il est un bon habitant
Du Mas notre ville chérie,
Et le bien que tu lui feras
Devant Dieu tu le retrouveras
Quant tu quitteras cette vie.

Je prie les nobles de chez nous,
Destrens, les Consuls, toi, Monsieur le Prieur,
De vouloir, pour l'amour de Dieu,
Adoucir ma tristesse.
Ecrivez tous à l'intendant,
A Gudannos, le commandant;
Fais que François obtienne sa grâce.
Réjouissez ma belle-sœur,
Montrez ainsi votre bon cœur
Et Dieu vous montrera sa face.

Que vous êtes obligeant, Monsieur, dans tout ce que vous dites et qu'il est difficile de pouvoir vous refuser ce que vous demandez. Vous voulez des vers patois, en voicy (supposez qu'on puisse leur donner ce nom), avec toutes les imperfections qu'ils renferment et que je vous prie de vouloir excuser. J'ose me flatter cependant que vous y démêlerez mes véritables sentiments sur la Religion et sur

l'estime que j'ai pour vous et pour notre cher ami, M. l'Abbé de La Rivière. Enfin je n'ay suivy dans mon plan que ce que la sincérité de mon cœur m'a dicté. Puisque vous voulez bien m'honorer de votre amitié, ayez la bonté de faire attention au service important que je vous demande cy-dessus. Je n'ai appris ce malheur qu'aujourd'huy, c'est ce que vous pourrez aizément voir par mon ode qui a été faite à la hatte et avec un chagrin acabblant. Je me console par l'avantage que vous voulez bien m'accorder de pouvoir me dire, Monsieur, votre très humble, TRISTANT, signé.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Suisse : I. Le musée historique de la Réformation, à Genève.

La Suisse était jusqu'à ce jour un des rares pays protestants où l'on ne pouvait découvrir aucune organisation destinée à réunir et à perpétuer les souvenirs de la Réforme. Partout on trouvait des Sociétés littéraires ou archéologiques obligées de lui faire une place par ce qu'elles ne pouvaient interroger le passé sans y rencontrer sans cesse ce fait capital. D'autre part aucun travail sérieux sur un point touchant de près ou de loin à l'histoire du protestantisme réformé, ne pouvait être mené à bonne fin sans une visite aux bibliothèques si riches de Genève, Bâle, Berne ou Zurich. Mais nulle part on ne trouvait rassemblés, soit des moyens d'information sur un mouvement religieux, social, scientifique et littéraire qui est le point de départ du monde moderne, soit des souvenirs intéressants, instructifs, suggestifs par eux-mêmes ou par la leçon de choses qui se dégage de leur réunion.

C'était au point qu'on se demandait si cette lacune n'était pas intentionnelle. A Genève, par exemple, ni statue, ni buste, ni inscription ne rappellent la mémoire de Farel, de Calvin, de Théodore de Bèze sans lesquels, certes, cette ville n'aurait pas eu l'honneur d'être opposée à Rome elle-même comme la capitale d'une idée nouvelle. Et quand l'année dernière les visiteurs y parcouraient l'Exposition, la promenade des bastions, l'ancien collège, l'antique rue des Chanoines, dans le nombre des monuments perpétuant le souvenir de certains hommes marquants, d'aucuns s'étonnaient de ne pas en voir un seul consacré à ceux qui leur avaient frayé la route.

Assurément on peut, je dirai même on doit discuter un effort, une œuvre aussi considérable que celle à laquelle les Réformateurs ont

consacré tout ce qu'ils avaient d'intelligence, de cœur, de volonté et d'énergie. Et on comprend qu'à Noyon, par exemple, la haine entretenue contre le cerveau le plus puissant qui soit sorti de cette petite cité, soit si forte que même des hommes libres redoutent de l'exaspérer en attirant l'attention sur Jean Calvin. Mais pour discuter, ne faut-il pas d'abord connaître; là où la liberté de maudire est sortie, en définitive, de l'opposition victorieuse au despotisme clérical, ne doit-on pouvoir honorer de telles mémoires sans jurer par elles? Et n'est-ce pas lorsqu'il sait reconnaître la grandeur là même où il fait des réserves, qu'un peuple libre donne la mesure de son âme en même temps que celle de son indépendance?

C'est ce que pensaient depuis longtemps à Genève quelques hommes que les progrès du XIXe siècle n'avaient pas détournés de l'étude d'un passé où ils en découvraient, au contraire, les vraies racines. Le plus jeune d'entre eux, M. le pasteur Eugène Choisy, les groupa, leur communiqua son zèle, ses projets, s'assura le concours du comité de la Bibliothèque calvinienne et de la salle de la Réformation. Peu à peu le rêve se précisa, une circulaire fut lancée, invitant les Genevois à créer, à l'instar de ce que l'Allemagne a fait en mémoire de Luther et de Mélanchton, l'Écosse pour Knox, notre Société d'histoire pour la France, de ce que Zurich se propose pour Zwingle, un *Musée historique de la Réformation*.

Ce musée, provisoirement installé dans la Bibliothèque calvinienne, aspire à devenir un centre international d'études sur ce grand mouvement, un moyen de mieux connaître, d'apprécier plus équitablement ceux qui l'ont provoqué, développé, ainsi que leurs successeurs, leurs adversaires, et les résultats de leur œuvre. Signé de plus de 60 noms, parmi lesquels ceux de MM. Dufour, Favre, Borgeaud, Heyer, Aubert, de Budé, etc., tous connus de ceux qui cultivent l'histoire, l'appel a recruté en peu de jours plus de 100 adhésions. Le 8 avril dernier, à l'Athénée de Genève, j'ai eu le privilège d'assister à la séance de constitution et d'apporter à ce confrère nouveau-né ainsi qu'à ses parrains les vœux et les félicitations de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

Ce ne sont pas là des œuvres sectaires. Quand des hommes s'associent pour étudier et provoquer l'étude des phénomènes naturels ou scientifiques, des œuvres d'art ou de science, témoins de civilisations disparues, pourquoi ne s'associeraient-ils pas aussi pour mieux pénétrer l'état d'âme de leurs devanciers, remonter à l'origine des problèmes religieux et sociaux qui nous agitent depuis le XVIe siècle, mettre en pleine lumière des hommes et des

choses d'autant plus dignes d'être mieux connus qu'ils ont été et sont encore plus diversement jugés ? Bien loin de favoriser l'esprit sectaire, de telles recherches doivent, au contraire, dissiper avec le temps les malentendus, les préjugés, les préventions injustes, aussi sûrement que la lumière finit par avoir raison des brouillards et même des ténèbres. — Nous ne saurions féliciter nos confrères genevois de s'être associés pour le triomphe de la vérité dans le domaine de l'histoire de la Réforme, sans les assurer de notre cordial concours. Le nom de Genève est trop souvent inscrit en lettres d'or à toutes les pages de notre propre histoire, pour que Français ou Genevois protestants demeurent étrangers à l'étude de leurs communes origines.

Dans une prochaine *Chronique*, nous parlerons des publications relatives à notre histoire, parues en Suisse dans ces dernières années.

N. W.

CORRESPONDANCE

M. Badon, 1730-1731. — Il y a juste un an, dans le numéro du 15 mai 1896 de ce *Bulletin* (p. 225-228), M. E. Jaccard, ancien pasteur à Zurich et maintenant à Lausanne, nous faisait connaître ce pasteur sous la croix en Dauphiné, à peu près inconnu jusque-là. Il se demandait, p. 227, pourquoi il avait été déposé et fut réinstallé en 1731. Voici quelques extraits de la Correspondance d'A. Court avec B. du Plan, à laquelle nous avons déjà plus haut emprunté quelques lignes, qui vont nous renseigner. Je les donne dans l'ordre chronologique. Il y aurait sans doute d'autres détails encore à glaner dans l'inépuisable fonds d'A. Court. N. W.

Duplan à Court (*avril* 1730). — M. Roger me marque qu'on ne veut plus de M. Badon pour plusieurs raisons, moitié bonnes, moitié mauvaises : attendu qu'un des plus grands obstacles à sa vocation a été son misérable mariage et un tempérament un peu violent qui ne convient à personne, mais encore moins à des gens qui veulent un peu dominer. Il serait à souhaiter que tous les hommes fussent humbles et dociles; mais, cela n'étant pas, il vaut mieux que les anciens domestiques et qui ont du talent, restent dans la maison et non pas des nouveaux venus qui n'ont guère d'expérience.

Berne, 4 juin 1730. — Si M. Badon s'impatiente de ce que je ne viens pas, dites-lui la raison et si cette raison ne le satisfait point,

priez-le de ma part qu'il me laisse en repos une bonne fois pour toutes parce que je suis las de ses importunités et de ses manières. Je n'ai épousé ni lui ni sa femme et nos Églises n'ont pas besoin d'un homme de cette espèce, à moins que Dieu le change.

Genève, 27 *juin* 1730. — Donnez à Badon un écu que je vous rendrai et priez-le qu'il ménage son argent et qu'il prenne garde qu'on ne le vole, car il est très difficile d'en trouver.

29 *décembre* 1730. — Ayez la bonté de dire à M. Badon que j'ai écrit à M. Polier pour son affaire, qu'il peut l'aller trouver. Il aurait pu vous parler et peut-être quelque parole de votre part aurait empêché qu'on ne le prît pour un malheureux, comme il me marque. Vous pouviez témoigner sans rien risquer qu'il a servi les Églises du Dauphiné et vous l'auriez mis à couvert des poursuites qu'on lui a faites... Vous direz encore à M. Badon qu'on ne m'a pas encore répondu du Dauphiné à son sujet.

5 *janvier* 1731. — Puisque le pape du Dauphiné[1] exige trois conditions de la part du sire Badon pour pouvoir rentrer dans cette province, il faut que le suppliant s'y soumette, sans cela il n'aura point ses bulles. On craint avec raison les fréquents voyages du pèlerin. Ainsi, de deux maux il faut éviter le pire. Je vous laisse le soin de préparer le mari et la femme à ce retour. Si vos raisons ne suffisent pas, vous pourrez ajouter la famine qui les menace dans ce pays-ci, après quoi...

31 *janvier* 1731. — ...Badon peut se préparer pour le printemps prochain, à rentrer avec sa femme dans le Dauphiné aux conditions spécifiées. M. Roger m'a écrit depuis qu'il ferait tout son possible pour le réconcilier avec les Églises qui ne le souhaitent pas. Il faut que M. Badon se dispose à les édifier; c'est son intérêt aussi bien que son devoir...

Genève, 5 *mars* 1731. — Ayez la bonté de dire au sieur Badon que je me suis donné beaucoup de peine pour déterrer ce qui a donné lieu à la lettre qu'on lui a écrite touchant un héritage de 4 à 5 cents écus dont il avait la moitié et qu'après bien des perquisitions j'ai su qu'un garçon cordonnier est mort en Zélande qui a laissé huit cents francs qui doivent revenir à ses parents. Si la femme de M. Badon est parente de cet homme, on pourrait, avec le temps, tirer quelque chose, car tout cela est bien embarrassé à présent. Demandez-lui donc, à cette jeune femme, si elle a des parents en Zélande, com-

1. Allusion à Roger.

ment ils s'appellent ou comment s'appelle-t-il son père de même, ou ses oncles. Je n'ai pas le temps de lui écrire à présent. Vous pouvez ménager une petite pension pour leur fils puisqu'il est Lausannois.

15 *mars* 1731, *Genève.* — Ayez la bonté de dire au sieur Badon qu'il aille rejoindre ses frères en Dauphiné quand il voudra. Nous avous fait tout ce que nous pouvions faire pour le réconcilier. S'il se conduit bien, avec humilité, douceur et tempérance, il sera bien reçu et protégé.

6 *avril* 1731, *Genève.* — La femme du sieur Badon est en peine de son mari. Donnez-nous en des nouvelles le plus tôt que vous pourrez.

NÉCROLOGIE

M. Émile Lesens.

J'étais à Rouen, au mois de mars dernier, quelques jours après avoir annoncé à nos lecteurs, en me servant des notes qu'avait bien voulu me fournir M. Lesens, la mort de M. Fouray. Pour la première fois M. Lesens n'assista pas à la conférence que je donnai le soir. Non qu'il fût très malade, ni surtout qu'il se crût sérieusement atteint. Il éprouvait pourtant le besoin de se soigner. Mais quand je l'engageais à prendre sa retraite et à ne plus s'occuper que du classement de sa bibliothèque, il répondait comme un homme qui avait encore le temps d'y songer. Et quand, le 19 mars, je quittai son hospitalière demeure, j'étais loin de me douter que j'avais serré sa main pour la dernière fois.

Nos lecteurs connaissent de longue date M. Lesens qui collaborait à notre *Bulletin*[1] en même temps qu'à celui des Églises wallonnes[2], à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*[3] et à la *France protestante*. Il était membre de la plupart des sociétés savantes ou littéraires de Rouen pour lesquelles il avait réédité, en 1874, l'*Histoire de la Persécution* de Legendre, publié, en 1878, l'important journal de Guillaume et Jean Daval sur la *Réformation à Dieppe*, sans parler du petit volume qu'en 1885 il fit paraître avec M. Jean Bianquis sur la *Révocation à Rouen*. Mais il a surtout et fort libéralement ouvert ses cartons de notes et il y a peu de travailleurs s'oc-

1. Où il publia, entre autres, la liste des *Imprimeurs et libraires protestants rouennais avant 1789* (XXXVI, 331).
2. *Journal de Jacob Lamy*, *Nicolas Dericq*, etc.
3. *L'Histoire du Protestantisme en Normandie* (IX, 694).

cupant de la Normandie et surtout de la Réforme dans ce pays qui n'aient eu recours à sa complaisance et à sa compétence. Je le rappelle d'autant plus volontiers que notre ami n'était ni un littérateur, ni un historien de profession. Occupant une situation importante comme fondé de pouvoirs de la maison Fauquet-Lemaître, il n'employait à ses recherches que les loisirs que lui laissaient les affaires. Il était d'ailleurs, en toutes choses, ainsi que l'a fort justement remarqué M. J. Bianquis[1], fils de ses œuvres, et au terme de sa carrière il tenait à garder les allures simples et modestes de ses débuts.

Il y eut, au XVIIe siècle, un *Jacques Le Sens*, chevalier, seigneur de Lion, marié à une veuve *de la Motte*, qui s'appelait *Élisabeth Cognard*, partie en juin 1687, pour l'étranger avec le plus jeune de ses enfants. Son mari, accablé d'amendes parce qu'il n'allait pas à la messe, après avoir refusé une pension de 500 livres, finit par être enfermé par M. de Gourgues à l'abbaye d'Aulnay où on le laissa un an. Relâché le 15 juillet 1688, il ne fit pas mieux ce qu'on appelait son devoir de catholique. L'abbé d'Obarry, conseiller clerc et lieutenant général de Saint-Sever, l'arrêta avec ses papiers, interdit à ses domestiques de le suivre et le relégua à Aurillac à ses frais. Il y était encore le 30 décembre 1699, décrivant au ministre Châteauneuf sa misère et le suppliant de le laisser finir ses jours dans sa maison où il promettait de rester « comme un ermite dans sa cellule[2] ».

Je crois que M. Émile Lesens, né à Bolbec le 22 août 1829 et décédé à Rouen le 23 avril 1897, appartenait à la famille de ce courageux protestant. Mais il n'a jamais voulu se prévaloir d'avantages qu'il ne devait pas à ses efforts personnels, et il n'a gardé de cette origine qu'un sentiment huguenot très vif. Il avait, en effet, pour son Église qu'il a servie pendant vingt-neuf ans comme trésorier, puis vice-président de la Société des Amis des pauvres et pendant vingt ans comme secrétaire du Consistoire, un très grand attachement auquel elle a rendu un éclatant hommage le jour de ses funérailles[3].

Que Mme Lesens et M. Raoul Lesens, son fils, veuillent bien agréer l'assurance de notre vive et respectueuse sympathie.

N. W.

1. *Le Christianisme au XIXe siècle* du 30 avril 1897.
2. Arch. nat. TT, 450, XXXV.
3. Voir aussi le *Journal de Rouen* et le *Patriote de Normandie* du 24 avril 1897, *la Normandie* du 1er mai, et le *Protestant de Normandie* du 5 mai où l'on trouve un extrait du discours de M. le pasteur Roberty.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MORRANOS, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dr C. A. Cornelius. — **Die ersten Jahre der Kirche Calvins**, 1541-1546. Une brochure de 88 pages in-4, extraite des *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.* III Cl. XXI Bd. II Abth. — München, 1896, Verlag der K. Akademie in Commission des G. Franz'schen Verlags (J. Roth).

Eugène Ritter. — **La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau.** Un vol. de viii-308 pages in-16, Paris, Hachette, 1896.

Alfred L. Covelle, Dr jur. — **Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève**, publié d'après les registres officiels. Un vol. de xviii-564 pages in-8 (Index). Genève, J. Jullien, éditeur, 1897.

J. Mayor, conservateur du musée Fol. — **L'ancienne Genève, l'art et les monuments**, livraisons I-III, 4-64 pages in-4, plus 10 planches hors texte, nombreuses gravures, Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs, 1896-1897.

A Monsieur Pierre Vaucher, professeur à l'Université de Genève. — **Pages d'histoire** par quelques-uns de ses anciens élèves, dédiées à M. Pierre Vaucher à l'occasion de la trentième année de son professorat. Un vol. de viii-508 pages in-8, Genève, Georg et Cie, libraires, 1895. Ce volume renferme, entre autres, Louis F. Thévenaz, *La discipline au collège de Genève, du* xvie au xviiie *siècle;* — F. de Crue, *Barthélemy, ambassadeur en Suisse, d'après ses papiers;* — Ch. Borgeaud, *Les étudiants de l'Académie de Genève au* xvie *siècle;* — Hippolyte Aubert, *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure*, 8 mai 1579; — V. van Berchem, *Lettres de Mallet-du-Pan à Saladin-Egerton*, 1794-1800; — G. Vallette, *Un humaniste genevois* (*Casaubon*), etc.

Jean Brun. — **Historique d'Avèze.** Un vol. de 120 pages petit in-8, s. l. 1891, propriété de l'auteur (avec une liste manuscrite des pasteurs d'Avèze par M. F. Teissier).

L'abbé P. Féret. — **La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen âge**, tomes III et IV, de 670 et 456 pages in-8, Paris, A. Picard, 1896 et 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... **4 francs.**

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... **12 francs.**

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par **ALFRED ANDRÉ**

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

HENRY LEHR. — **Le siège de Chartres par Condé en 1568.** Premier article 281

ABEL LEFRANC. — **Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique.** — VI. *Le Triomphe de l'agneau* 295

DOCUMENTS.

N. W. — **Pourquoi Mélanchton ne vint pas à Paris en 1535,** d'après un texte contemporain inédit 311

PROSPER FALGAIROLLE. — **La démolition du temple de Ville-vieille en 1685** 313

ALPH. FALGUIÈRE. — **Le pasteur François de Ginestous, seigneur de Montdardier, 1629-1697.** Sa préparation et ses débuts dans le ministère évangélique racontés par lui-même 316

MÉLANGES.

F. TEISSIER. — **Clochers et cloches** 320

SÉANCES DU COMITÉ. — *9 mars* et *18 mai 1897* 325

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **En Suisse : II. Publications relatives à l'histoire de la Réforme de langue française** 327

CORRESPONDANCE.

J.-G. ALGER. — **Un prêtre irlandais délateur des protestants français, 1745-1748** 335

N. W. — **Coligny au siège de Saint-Quentin** 336

NÉCROLOGIE.

G. B. — **M. Osmont de Courtisigny** 336

ILLUSTRATIONS.

Plan de Chartres au XVIe siècle et vue de la ville, d'après des croquis à la plume de M. H. Lehr ..... 285 et 292

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LE SIÈGE DE CHARTRES PAR CONDÉ EN 1568

Pendant les guerres de religion, la ville de Chartres a été assiégée à deux reprises par des armées protestantes : en 1568, sous la direction de Condé, et en 1591, sous celle d'Henri IV. Le deuxième siège n'a pas laissé d'empreinte dans la mémoire du peuple, mais il en est tout autrement du premier.

Bien que de prime abord, cette opération militaire paraisse être de mince importance, si l'on considère sa durée, le nombre d'hommes engagés et les faits de guerre accomplis, elle n'a jamais été oubliée, et d'année en année, les Chartrains en célèbrent encore le souvenir. Faut-il voir dans une telle persistance une simple exaltation de l'esprit de clocher, l'orgueil d'un succès inattendu, succédant à des craintes sérieuses, l'exagération d'une gloire locale d'ailleurs plus ou moins embellie par la légende? Il serait téméraire de l'affirmer.

Pendant cette courte période de son histoire, la ville de Chartres a presque été maîtresse des destinées de la France. Elle était le grenier de la capitale, et Condé voulait en faire, suivant la pittoresque expression de La Noue, « une épine aux pieds des Parisiens ». Après la bataille de Saint-Denis, l'armée huguenote, ayant à sa tête Coligny et Condé, s'était avancée jusqu'en Lorraine, à la rencontre des reîtres qu'amenait le duc Jean-Casimir, fils de l'Électeur palatin Frédéric III. C'est à ce moment que se place un admirable acte

de désintéressement dont La Noue et d'Aubigné nous ont laissé le récit. Les Allemands s'attendaient à recevoir 100,000 écus. Condé en avait à peine 2,000; ses officiers et ses soldats se cotisent, malgré leur extrême pauvreté, réunissent la moitié de la somme demandée, et de leur côté, les reîtres n'en exigent pas davantage.

Une marche fort remarquable avait ramené Coligny et Condé au cœur de la France. Sans cesse harcelés par des forces supérieures, ils avaient fini par atteindre la Beauce, malgré les intempéries et la difficulté de se ravitailler dans un pays épuisé. Ils avaient délivré Orléans menacé, et tandis qu'on s'emparait de Beaugency et de Blois, le gros de l'armée se mettait en route pour Chartres le 23 février.

D'après le comte Delaborde, Coligny aurait été de la partie[1]. Nous n'avons pas trouvé de traces de sa présence sous les murs de Chartres. Il faut en inférer qu'il commandait l'armée d'observation, corollaire indispensable, à cette époque, de toute armée de siège. C'est ce que confirme d'ailleurs ce que nous savons de son rôle dans l'affaire de Houdan.

I

Quelle était à ce moment la situation religieuse de Chartres, ou en d'autres termes, quel appui Condé pouvait-il trouver dans ses murs, quelles intelligences pouvait-il nouer? Quelle était surtout la valeur militaire de Chartres, soit par sa situation naturelle, soit par ses fortifications, ses approvisionnements, sa garnison, l'ensemble de ses ressources matérielles et morales? C'est ce qu'il importe tout d'abord d'élucider.

La Réforme parait avoir pénétré d'assez bonne heure dans le pays chartrain. Du moins discerne-t-on, dès 1523, des traces distinctes d'agitation religieuse. C'est un iconoclaste, Rouland Groslet, qui est brûlé vif (21 septembre 1523). C'est un chanoine, Jacques Spifame, qui est soupçonné d'hérésie. C'est un autre chanoine, Josse Clichtoue, qui est chargé de

1. *Gaspard de Coligny*, t. II, p. 533.

pourfendre Luther et qui s'y essaye avec talent. Mais ce sont là encore des faits isolés. Les coups de mine de la Réforme n'ébranlaient guère ce boulevard de la catholicité. Clément Marot y passe, prisonnier; on y chante ses psaumes, et la police intervient. On sévit (1553) contre les profanateurs de la chapelle N. D. des Vaux roux, et la liste des martyrs chartrains s'allonge ainsi; on menace les adeptes des idées nouvelles. Toutes ces mesures semblent dénoter une agitation profonde : il n'en est cependant pas ainsi. Et si la noblesse de Beauce est conquise, si de toutes parts, dans cette plaine peuplée de gens sensés et réfléchis, la Réforme s'étend et se développe, à Chartres même, elle semble être comme écrasée.

En 1559, l'Église de Chartres et de ses environs est « plantée et dressée », et Barthélemy Causse en est fait ministre. Mais combien l'existence de cette Église est encore précaire! L'*Histoire ecclésiastique*, de Th. de Bèze, en raconte les premiers débuts, les premiers déboires, et tout ce qu'il en dit laisse entrevoir bien des misères. Dix-huit mois se passent avant que le culte réformé puisse être célébré dans l'intérieur de la ville, dans la maison du sieur de Sausseux, et ce jour n'a pas de lendemain. On fait des perquisitions chez les bourgeois, on leur enlève tous les livres qui sentent l'hérésie. Bien plus : le 25 juin 1562, on expulse de la ville et de ses faubourgs « tous huguenots, soient hommes ou femmes de quel-« que état et qualité et condition qu'ils soient, gens d'église « et de justice, nobles, bourgeois, marchands, artisans, « pauvres ou riches », et cela dans les vingt-quatre heures « sous peine de la vie »; on confisque leurs meubles. 161 habitants, « à la tête desquels sont deux conseillers, avocats, « plusieurs religieux et gens d'église suspects de religion » sont « cités et inscrits en la chambre » en exécution de cette décision[1]. Le 29 septembre suivant, on mettra des garnisons dans leurs maisons.

Le vidame Jean de Maligny, seigneur de Ferrières, est bien huguenot, mais il ne réside pas à Chartres, et son influence

1. Registre des échevins. Cette mesure ne reçut pas, en fait, sa pleine exécution. L'Édit d'Amboise en suspendit d'ailleurs bientôt les effets.

y paraît nulle. Dans tous les cas, nous constatons qu'en 1568, Condé n'a pu tirer aucun parti des alliés qu'il avait dans la place; désarmés, étroitement surveillés, ils n'avaient pas le droit de sortir de chez eux avant huit heures du matin, ni après six heures du soir; à part cela, on avait solennellement déclaré à cinq d'entre eux, nommés Chollet, Bichot, Noël, Du Bois et Le Maure, qu'on ne leur voulait « aucun déplaisir ni dommage » (20 octobre 1567)[1]. Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, l'Église de Chartres n'ait pas donné le moindre signe de vie pendant le siège de 1568; il n'en est pas moins étrange qu'aucun de ses membres expulsés n'ait pu fournir à Condé, sur la topographie de la ville, tel renseignement qui lui aurait évité de graves mécomptes.

La place était-elle réellement difficile à enlever? Si l'on tient compte des moyens d'attaque et de défense de l'époque, Chartres se trouvait dans une situation assez forte naturellement. Dans le plateau à longue sondulations, sans pentes et sans points culminants, qui constitue la Beauce, l'Eure s'est creusé une vallée d'une largeur variable, dont les talus atteignent parfois jusqu'à 25 mètres d'élévation et sont par places fort abrupts. La ville de Chartres est justement située dans un de ces étranglements de la vallée de l'Eure. Tandis que la rive droite s'élève en pente douce, la rive gauche est presque à pic. Un petit plateau s'y dessine, de plein pied à l'ouest, limité au nord et au sud par des ravins (celui du nord beaucoup plus accentué), et terminé à l'est par les brusques escarpements que couronnent encore et que soutiennent, de terrasse en terrasse, les vieux murs qui enserraient la ville au IXe siècle.

Là, vers l'angle nord-est, se dresse l'imposante masse de la cathédrale, avec ses clochers d'une si harmonieuse dissemblance, sa nef hardie hérissée de clochetons[2], son chevet grandiose que continuent, comme les croupes successives d'une montagne, des chapelles et des sacristies. Les bâti-

1. Registre des échevins. Une lettre de Renée de France, douairière de Ferrare, duchesse de Chartres, datée de Montargis du 23 octobre 1567, atteste d'ailleurs que les adeptes des deux communions vivaient en bonne harmonie à ce moment.

2. Il y en avait plus autrefois qu'aujourd'hui.

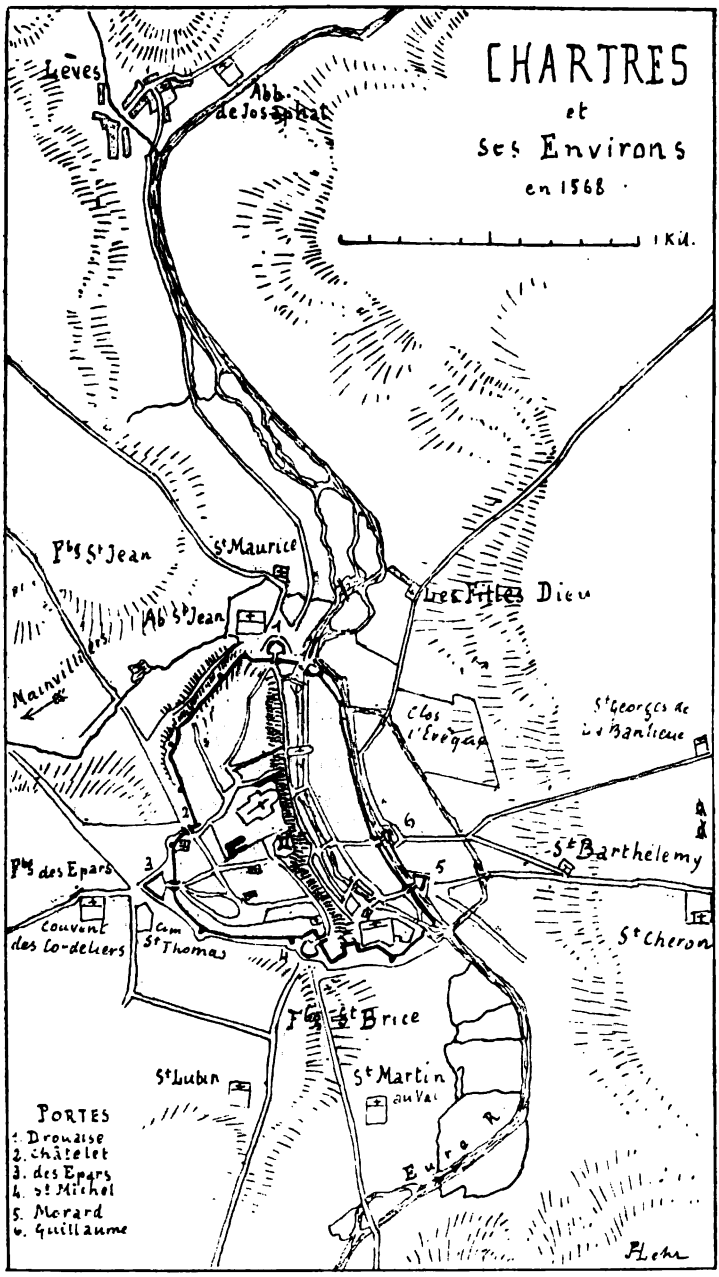
CHARTRES
et
ses Environs
en 1568
1 Kil.
Lèves
Abb. de Josaphat
Pts St Jean
St Maurice
Les Filles Dieu
Ab St Jean
Mainvilliers
Clos l'Evêque
St Georges de la Banlieue
St Barthelemy
Pts des Epars
Couvent des Cordeliers
Cim St Thomas
St Cheron
Pts St Brice
St Lubin
St Martin au Val
Eure
PORTES
1. Drouaise
2. Châtelet
3. des Epars
4. St Michel
5. Morard
6. Guillaume

ments de l'évêché, les maisons des chanoines, l'Hôtel-Dieu, plusieurs couvents faisaient autour de la cathédrale une ville spéciale, ayant son enceinte percée d'étroites portes, dont deux subsistent encore. Tout à côté, vers le sud, s'élevait le château, aujourd'hui disparu, grosse bâtisse sans architecture, dressant d'une part au-dessus de la vallée ses murs énormes, et noyé dans les maisons des autres côtés.

Vers le XIe siècle à peu près, la ville avait franchi son enceinte, elle était descendue vers la rivière. De vastes constructions, des clos spacieux la bordaient déjà. C'était, au sud-est, la grande abbaye de bénédictins de Saint-Père, foyer de lumières au moyen âge; Condé devait y arriver, prisonnier, le 1er mars 1563. Une nouvelle crise de croissance avait ensuite porté les limites de Chartres au delà de l'Eure, jusqu'à l'enceinte qui la défendait depuis le XIIe siècle, et qui subsiste encore en grande partie. Cette enceinte était précédée d'un fossé plein d'eau, pratiqué en 1357, en avant duquel on en avait creusé un autre : ce qui constituait, avant l'invention de l'artillerie, une ligne de défense très suffisante[1].

A vrai dire, ce quartier de la rive droite de l'Eure n'a jamais été très peuplé. Aujourd'hui encore, on y voit beaucoup de jardins autour de vieilles et assez chétives maisons, dont plusieurs existaient déjà du temps de Condé. C'est à la rivière que commençait la vraie ville, serrée et tassée. Cette rivière même, on lui disputait la place : les maisons y plongeaient leurs fondations branlantes, quatre moulins la barraient, plusieurs ponts, plus ou moins chargés de masures, en reliaient les rives. Vers le nord, l'église Saint-André passait hardiment l'eau sur un pont à deux arches — démoli sous la Restauration — de sorte que la porte était sur la rive gauche et l'abside sur la rive droite.

Devant cette église, passe la rue qui, sous divers noms, parfois ramifiée, gravissant à demi, en biais, les pentes de la colline, joint la porte Drouaise à l'abbaye Saint-Père. A droite et à gauche, se projettent des ruelles et des impasses,

1. C'est à tort que Voisin de la Popelinière considère ces deux fossés comme la rivière naturelle et prétend que le bras traversant la ville est artificiel.

les unes conduisant aux ponts ou se perdant, boueuses et fétides, dans les eaux troubles de l'Eure, les autres escaladant la côte par des rampes et des escaliers. Tout au bout, on arrive aux imposants bâtiments de l'abbaye. Ainsi les fossés, la rivière, la longue rue de la ville basse, les escarpements encore couronnés de murs de la ville haute, les enceintes de la ville épiscopale et du château, voilà les moyens de défense que possédait Chartres indépendamment de son enceinte.

Celle-ci est un mur en cailloux, dont le circuit, d'un développement de 3,400 mètres, présente à peu près la forme d'un haricot, la partie convexe s'arrondissant vers l'ouest. Ce mur, épais de 6 à 7 pieds et haut de 15 à 20, était flanqué de distance en distance de petites tours rondes assez mesquines. Au milieu du XVIe siècle, six portes y étaient percées[1].

C'était : 1° au nord-est, entre l'Eure et la colline, la porte Drouaise, précédée d'un ravelin en demi-cercle, bas et mal placé. De là, l'enceinte bordait, très haute, les escarpements du ravin Saint-Jean, puis tournait vers le front ouest, le long d'une dépression moins profonde. Au fond d'un repli était cachée :

2° La porte Châtelet. Ensuite, après un ressaut qui la portait encore plus à l'ouest, la muraille se dirigeait de nouveau vers le sud; ici elle était dominée à petite distance par un tertre, rasé il y a cinquante ans. A peu près à l'angle était percée :

3° La porte des Epars ; elle était protégée par un grand ravelin triangulaire, placé complètement en l'air et aussi vulnérable que possible. En se dirigeant vers l'est, et en suivant la muraille le long du ravin à peine creusé qui défendait le front sud, on parvenait :

4° A la porte Saint-Michel. A côté de celle-ci, au point où le terrain s'abaisse brusquement vers l'Eure, s'élevait le puissant bastion Saint-Michel, le seul bien construit et bien placé que possédât la place. Lorsqu'en 1591 Henri IV mit le siège devant Chartres, on avait temporairement transformé en citadelle ce bastion et quelques bâtiments voisins. L'enceinte

1. Il y en avait trois ou quatre autres condamnées.

descendait ensuite vers la rivière, englobant la garenne Saint-Père, aujourd'hui cour du quartier de cavalerie. L'Eure était fermée par une herse aujourd'hui détruite. Puis, regardant l'est, la muraille suivait le fossé dont nous avons parlé. Elle était percée de deux portes :

5° La porte Morard, qui était précédée d'un ravelin ; et

6° La porte Guillaume, la seule qui subsiste encore, avec ses deux tours à créneaux et mâchicoulis et son petit ouvrage avancé. De distance en distance, des terrasses ou cavaliers, appuyés derrière les remparts, servaient à placer de l'artillerie. Enfin, se dirigeant vers la porte Drouaise, la muraille franchissait l'Eure, également défendue par une herse à sa sortie de la ville. A cette époque, en effet, les bateaux circulaient entre Chartres et Rouen[1].

De ce que nous venons de dire, il résulte que Chartres, assez forte par sa position, n'avait cependant que des moyens de défense défectueux. Les murailles n'avaient nulle part de flanquements. Mais, encore une fois, la place était-elle intenable ? Certes, non. Et si notre description a été longue et minutieuse, c'est que nous tenions à démontrer combien, à défaut d'art, la nature et le hasard avaient accumulé d'obstacles précisément aux abords de cette porte Drouaise, sur laquelle Condé crut devoir diriger ses efforts.

Avant de parler de l'armement de la place et de ses approvisionnements, il n'est pas inutile de décrire en peu de mots ses faubourgs. Hors la porte Drouaise, s'étendait celui du Bourgneuf, dont l'église, dédiée à saint Maurice, commandait à portée d'arquebuse le ravelin de la porte. Plus loin, en descendant la vallée de l'Eure, on arrivait au village de Lèves, situé à l'issue de plusieurs ravins boisés, au point où l'Eure oblique vers l'est. A peu de distance, s'élevait l'abbaye de Josaphat, devant laquelle passait le chemin de Saint-Prest, Jouy et Maintenon.

Revenons à notre point de départ. A gauche de l'église Saint-Maurice, en sortant de la ville, les constructions de l'ab-

1. Registre des échevins, 30 septembre 1567 : « Tous les bateaux sur la rivière hors la ville rentreront en icelle. »

baye Saint-Jean masquaient les remparts. Puis, en remontant vers l'ouest, par delà le vallon, s'allongeait le faubourg Saint-Jean; il avait, lui aussi, son église, dédiée à la Madeleine. Ensuite, on apercevait le village de Mainvilliers; enfin, vers l'ouest, le Grand-Faubourg, ou faubourg des Epars. Il y avait un couvent de cordeliers non loin de la gendarmerie actuelle; il fut détruit en 1568, comme nous le verrons, mais on distingue encore nettement le coude que faisait la rue pour contourner l'abside de l'église, et parfois, les travaux des terrassiers mettent au jour des ossements. Non loin de là, se trouvait le cimetière Saint-Thomas, dont le nom a été donné à une rue voisine où se trouve aujourd'hui le temple. Puis, au midi, les jardins et les vignes du lieu dit les Petits-Blés aboutissaient aux maisons du faubourg Saint-Brice et du chemin des Comtesses, auxquels la porte Saint-Michel donnait accès. Le chemin des Comtesses se maintenait sur la hauteur et passait dans le voisinage du clos Saint-Lubin (plus tard couvent des Vieux Capucins); le faubourg Saint-Brice, au contraire, descendait vers l'Eure, laissait à gauche l'église Saint-Martin-au-Val et traversait la rivière sur un pont, près duquel bifurquaient les chemins de Patay et d'Orléans.

Tout le long du front est, il y avait des jardins et des vignes, à travers lesquels les faubourgs se prolongeaient vers la campagne. C'était d'abord, à droite de la porte Morard, le faubourg de la Grappe, et assez loin au delà, la léproserie du Grand Beaulieu. En face de la porte, les faubourgs Saint-Barthélemy et Saint-Chéron se faisaient suite sur la route d'Étampes; il y avait à Saint-Chéron un couvent, auquel appartenait l'église Saint-Barthélemy.

Le faubourg Guillaume bordait le chemin de Gallardon. La route qui longeait les murs de la ville se faufilait après avoir dépassé celle-ci, entre le clos l'Évêque et le couvent des Filles-Dieu, puis elle gravissait la colline au milieu des vignobles, replongeait, à trois quarts de lieue, dans la vallée de l'Eure, et conduisait à Maintenon, Épernon et Paris. Elle avait été réparée en 1567. Enfin, derrière le couvent des Filles-Dieu, un sentier, serpentant parmi les îles marécageuses de l'Eure, allait rejoindre le faubourg Saint-Maurice.

II

Telle était à cette époque l'agglomération chartraine, dont la population atteignait peut-être 12 à 15,000 âmes. Pendant longtemps, les bourgeois ne s'étaient guère souciés d'armer leurs murailles. En 1536, cependant[1], ils s'étaient avisés qu'une telle négligence pouvait être dangereuse; chacune des communautés d'arts et métiers avait été chargée de fournir une grosse pièce d'artillerie, « que l'on déposa dans l'Hostel commun et magasin des habitants[2] ». L'an d'après, les pièces étaient essayées. Mais il est assez difficile de savoir ce qu'elles étaient devenues au bout de trente ans. Sans doute, les comptes de la ville pour le siège de 1568 mentionnent une « pièce des chaussetiers »; sans doute aussi, l'inventaire de l'artillerie fait en 1545 énumère 40 canons et 23 « hacquebutes à croc », dont plusieurs portent des noms de corporations, et des indications analogues figurent dans les inventaires de 1549 et 1557. Mais ce matériel semble avoir disparu graduellement. En 1557, il n'y a plus que 12 canons et 10 arquebuses sur les remparts. Et si l'arsenal contient 40 pièces au début des guerres de religion[3], il paraît ne plus en renfermer qu'une vingtaine en 1568. L'une d'elles, appelée la *Huguenote*, avait figuré à la bataille de Dreux. Les Huguenots avaient dû l'abandonner, embourbée, et le contingent de Chartres l'avait ramenée en triomphe[4].

Dans tous les cas, les arquebuses à croc, sortes de fusils de rempart, ne manquaient pas, non plus que les « lances à feu », et l'on avait les moyens d'armer les 200 arquebusiers et les piquiers de la garde bourgeoise. Quant à la poudre, on la fabriquait dans une des tours de l'enceinte; cette tour fut démolie en 1662.

1. *Janvier de Flainville*, vol. A-B, p. 373; Mss, Bibl. de Chartres.
2. Alors situé rue des Changes.
3. Registre des échevins.
4. C'est ce que M. l'abbé Métais appelle la « participation victorieuse de ses concitoyens à la célèbre bataille de Dreux ». Notice sur le *Bref Discours du siège de Chartres*, par Simon de Givès, p. 51.

Cependant, tel qu'il était, ce matériel ne suffisait pas et il était mal entretenu; on ne négligea rien pour le mettre en état. On coupa les gros ormes qui ombrageaient le cimetière Saint-André, et on en fit des affûts de canon[1]. L'artillerie ainsi remontée, on la munit de tous ses accessoires. On créa de toutes pièces un armement et un outillage considérables; on prévit tous les besoins d'une place assiégée; on fabriqua des gabions, des sacs à terre, des mèches; 700 à 800 piques, des « amorsouerres » de grenades; de la poudre, des artifices, des balles, des boulets. Dix ateliers travaillaient à l'entretien de l'artillerie; le service de l'arsenal et la distribution des munitions étaient assurés. Un corps de mineurs et d'écouteurs de contre-mines était organisé sous la conduite d'un capitaine. En un mot, tous les services auxiliaires fonctionnaient parfaitement.

Les fortifications, délaissées à la suite d'une longue paix, avaient besoin de sérieuses réparations. 800 à 1,000 pionniers, sous les ordres de 10 capitaines, des maçons, des charpentiers, des serruriers, tout ce que la ville possédait de bras et d'intelligences, gens de métier et indigents, fut mis en réquisition. On démolit les maisons adossées à la muraille, qui fut soigneusement visitée et consolidée. On renforça les ravelins, on éleva derrière les murs des cavaliers de terre, soutenus par des pièces de bois et de la maçonnerie. On boucha les ouvertures inutiles, on étoupa les autres. On nettoya les tours, et on en refit les planchers et les vitrages. On répara les ponts-levis et les herses, les chaînes, les portes et leurs serrures. La nuit même n'interrompait pas cette activité fiévreuse : tous les instants étaient comptés[2].

Le service des renseignements était à la hauteur des autres. De nombreux espions allaient à 15 et 18 lieues à la ronde s'enquérir des manœuvres des Huguenots et de la

1. Cf. *Livre de Bois de Saint-André* (sorte de livre de raison de la paroisse Saint-André, ainsi nommé à cause des ais dont il est recouvert. Archives départementales d'Eure-et-Loir).

2. État des dépenses faites par la ville de Chartres, du 1er octobre 1567 au 18 avril 1568. Communication de M. L. Merlet, *Bull. hist. et philol.*, 1890, p. 395 ss.

position de leurs troupes, tandis qu'un système de signaux, installé sur la cathédrale, dénonçait à la garnison les moindres mouvements et jusqu'à la composition des détachements ennemis visibles.

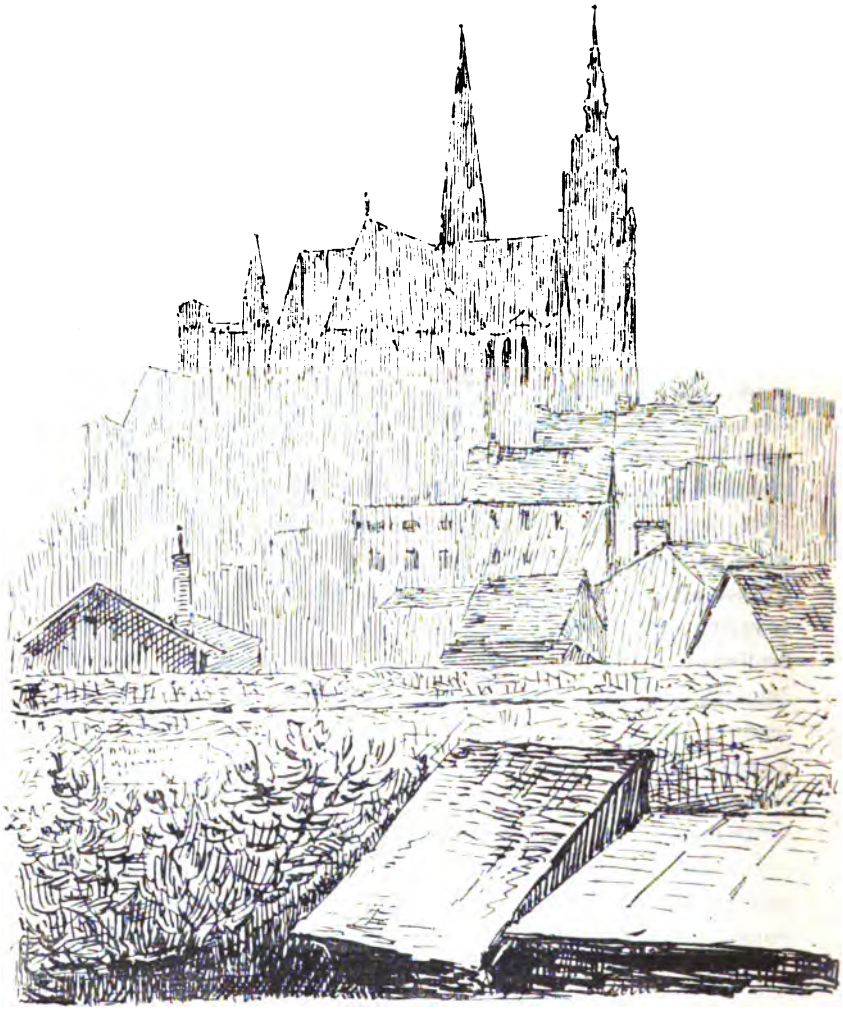

Quant aux vivres, c'est leur abondance même qui faisait de Chartres l'objectif de Condé. A Chartres s'accumulait, avant de s'écouler sur Paris, le blé et le vin que la Beauce

produisait en quantité[1]. Dès les premières menaces des Huguenots, les habitants avaient amassé des provisions pour deux mois. Les passages de troupes et l'entretien d'une garnison assez considérable, à partir d'octobre 1567, ne diminuaient pas d'une manière sensible ces approvisionnements. Pendant tout le siège, les rations demeurèrent copieuses. Elles n'auraient pas dû comporter de viande, puisqu'on était en carême. Mais le poisson n'arrivant plus, on ne tarda pas à manquer de harengs et de morue. Les bouchers reçurent alors l'ordre de délivrer à chaque compagnie un demi-bœuf et un quartier de porc par jour, pour les soldats à la brèche, les malades et les blessés. On avait fixé la ration à une livre et quart, et on y ajoutait, au moins pour les malades, quelques douceurs[2], un dessert composé des « quatre mendiants ». La quantité de pain était largement suffisante et le vin coulait à flots.

Comme il était facile aux assiégeants de détourner la rivière pour arrêter les moulins, on construisit cinq ou six moulins à bras.

Enfin, ajoutons que le service de santé était assuré par neuf chirurgiens et par les quatorze apothicaires de la ville[3].

Depuis que l'éventualité d'un siège était à prévoir, Chartres possédait une garnison variable au gré des réclamations des bourgeois, qui hésitaient entre le besoin de protection, lorsque le danger semblait proche, et la crainte de la dépense, lorsqu'il fallait entretenir les soudards et subir leurs déprédations. Vers le milieu de février 1568, était arrivé le régiment gascon commandé par Jean de Bourdeilles, baron d'Ardelay — le frère de Brantôme. — Il était composé de 12 compagnies d'infanterie et d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, et fut logé dans les faubourgs de la ville, jusqu'à ce que l'approche de Condé l'obligeât à se mettre à couvert derrière les murailles. Le 24 février, à huit heures du soir, se présentait à la porte Drouaise le gouverneur envoyé par le roi pour

1. Le vignoble beauceron a beaucoup diminué depuis cette époque. A peine en reste-t-il quelques lambeaux autour de Chartres.

2. « Ung roignon de veau ». *Bull. hist. et philol.*, 1890, p. 409.

3. L'un d'eux, nommé Pierre Drappier, était un fervent protestant.

remplacer le sieur de Fontaine-la-Guyon, qui ne s'entendait pas avec les bourgeois. C'était Nicolas des Essarts, sieur de Linières[1], qui devait plus tard être tué à la bataille de Jarnac. Il amenait avec lui les 10 compagnies françaises et la cornette d'arquebusiers à cheval de M. de Cerny. A la veille du siège, les forces dont les catholiques disposaient à Chartres s'élevaient donc à 4,400 fantassins et 200 cavaliers; si l'on y ajoute les 600 hommes de la milice bourgeoise[2], les 13 maîtres canonniers et leur personnel, les pionniers, les ouvriers, etc., on arrive à un total de 6,000 hommes au moins.

Cependant Condé approchait. Il obéissait, comme nous l'avons dit, plutôt à des mobiles politiques qu'à des considérations militaires. Il espérait s'emparer de Chartres par un coup de main hardi. Il ignorait les précautions prises, les renforts reçus par la garnison, — ou ne s'en souciait pas. — Il ignorait qu'aucun de ses mouvements n'échappait à l'ennemi, et qu'un espion, pénétrant à Orléans, avait vu au Martroy la faible artillerie huguenote. Il se lançait dans une expédition périlleuse avec des forces dérisoires et presque pas d'équipages : il n'avait, au dire de La Noue, que 6,000 fantassins et 3,000 cavaliers, troupe disparate où les 10 à 12 compagnies françaises de d'Andelot, les contingents normands, saintongeois et poitevins des capitaines Piles et des Champs, coudoyaient les Gascons, les Dauphinois et les Provençaux du capitaine Mouvans, les lansquenets, les reîtres et les canonniers du duc Jean-Casimir[3]; il pouvait mettre en batterie cinq canons et quatre légères coulevrines; les Huguenots étaient toujours pauvres en artillerie. Nous dirons avec La Noue : « Que pouvoit faire cela contre tant de gens de défense « et de travail qui là estoyent? »

Si encore Condé s'était efforcé de tirer parti de tous ses avantages, la tentative pouvait réussir; elle n'en a pas été loin malgré les fautes commises; à la guerre il faut compter beaucoup sur le hasard. Mais il semble avoir pris à tâche de braver toute règle de prudence. Il avait eu sous ses ordres

1. Ou Lignières.
2. Une compagnie de 100 hommes par quartier.
3. Cf. la légende de la gravure de Tortorel et Perrissin.

le vidame de Chartres, Jean de Ferrières; que celui-ci ait préféré demeurer sous les ordres de Coligny plutôt que de contribuer à la ruine de Chartres, on le comprend sans peine. Mais ne pouvait-on pas lui arracher au moins quelques renseignements, éviter par son moyen les écoles fâcheuses? Et que faisaient, non pas les éclaireurs — ils ne purent approcher de la place —; non pas les protestants chartrains, tenus en respect et réduits à l'impuissance, mais les nombreux Huguenots de la contrée, seigneurs, bourgeois, roturiers? Pas un n'a été là, on pourrait affirmer que pas un n'a été consulté. Témérité, incurie, insigne légèreté : il est bien difficile de juger autrement l'équipée de Condé, quand on se place au point de vue de sa conception et de son exécution, et qu'on oublie un moment la folle bravoure du chef et des soldats.

(*A suivre.*) HENRY LEHR.

LES IDÉES RELIGIEUSES DE MARGUERITE DE NAVARRE

D'APRÈS SON ŒUVRE POÉTIQUE

(Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*)[1]

VI

LE TRIOMPHE DE L'AGNEAU

Reprenant la suite des *Marguerites*, telle qu'elle est établie dans l'édition de 1547 (éd. Frank, t. III), nous nous trouvons en présence d'un poème assez différent des précédents au point de vue de la forme et du sujet, mais dont l'importance est capitale, en ce qu'il offre un développement complet, presque didactique, du problème de la Rédemption. L'historien y découvre le résumé le plus clair, le plus satisfaisant qu'il puisse souhaiter, des réflexions poursuivies par Marguerite, durant tant d'années, sur la question essentielle qui domine tout le dogme chrétien. Et ce qui achève de donner

1. Voy. plus haut (15 mars), p. 137.

à cette composition une signification particulière, c'est qu'elle ne révèle chez son auteur aucune trace d'anxiété ni d'incertitude. Au moment où la reine l'écrivit, elle se trouvait sûrement dans un état d'esprit tout à fait favorable ; la confiance, la gaieté spirituelle régnaient pleinement dans son âme. Grâce à cet équilibre intérieur, elle envisageait l'ensemble de la doctrine avec une extrême netteté. Peut-être même faut-il attribuer à cette circonstance le caractère véritablement achevé de cette belle œuvre, dont un juge compétent[1] a pu dire qu' « elle est d'un bout à l'autre remarquable par la forme comme par le fond. Si parfois un mot familier ou trivial s'y rencontre, en général le ton en est fort élevé. Un vers plein, une phrase ample y soutiennent la noblesse des idées et du style ».

Nous avons remarqué plus haut[2] que le *Triomphe de l'Agneau* prélude, à côté des *Prisons*, à l'épopée protestante que Marguerite avait devinée et entrevue, et que le *Paradis perdu* de Milton devait un jour réaliser dans toute sa grandeur. Rien ne confirmera mieux cette observation que l'exposé du sujet du poème qui nous occupe. Marguerite y a traité de l'affranchissement du monde moral considéré comme l'effet immédiat de la Rédemption. Elle évite de s'appesantir ici sur le dogme de la chute originelle, qu'elle n'abordait généralement, du reste, qu'avec une certaine appréhension, pour retenir de préférence dans le christianisme l'idée de rédemption[3]. Le Christ est à ses yeux le bon génie de l'humanité, venu ici-bas pour la racheter du mal, la délivrer de la servitude intellectuelle et de la terreur sacerdotale, changer l'ancienne loi complice du péché et finalement triompher de la mort. « Sous le voile des termes consacrés, remarque encore M. Frank, la délivrance du genre humain, asservi jusqu'alors à un joug écrasant, est célébré dans ces pages avec une hauteur de pensées et une verve extraordinaires[4]. »

1. Frank, éd. des *Marguerites*, I, p. LXIV.
2. *Bulletin*, p. 75.
3. Voy. notre introduction aux *Dernières Poésies*, p. LXVI-LXVII.
4. *Loc. cit.*

Je veux icy tes triomphes chanter,
Verbe divin ; vien donc me présenter
Les doux accords de la musique haulte...

On voit, dès le début de cette invocation, d'un souffle si chrétien, que nous avons affaire à un poème composé selon les règles et consacré à l'une des plus hautes questions que comporte le domaine des choses divines.

Trois principaux et mortelz ennemis
Avoyent Adam en grand servage mis :
L'un, de la Loy le rigoreux abhort ;
L'autre, Péché ; et le tiers est la Mort.

Tel est le point de départ du drame moral qui va se dérouler. Ce simple énoncé des premiers vers de l'exposition suffit à montrer combien les expressions qui désignent les éléments les plus importants de la trame du poème appartiennent nettement au vocabulaire protestant du XVIe siècle. Le rôle qui va être assigné à la Loy est, à cet égard, absolument caractéristique. Une telle conception de sa nature et de ses effets ne se retrouve, à cette époque, que chez les docteurs de la Réforme. Mais ce qui confère à cette œuvre sa marque originale, ce qui lui donne, entre toutes les productions littéraires de son auteur, une portée vraiment exceptionnelle, c'est qu'elle repose tout entière sur deux épîtres de saint Paul. A l'une, celle aux Éphésiens, la princesse a emprunté seulement l'idée mère, le thème qui donne au poème son unité[1] ; à l'autre, elle a pris, chose infiniment plus importante, la substance même, l'inspiration générale de son ouvrage. Il s'agit de l'épître aux Romains, celle-là qui a été justement la

1. Ce thème repose sur trois versets de cette épître qui s'appliquent au triomphe du Rédempteur remontant au ciel (*Ephes.*, I, 20 à 23) : « Quam [operationem] operatus est [Deus] in Christo, suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in cælestibus ; — supra omnem principatum et potestatem, et virtutem et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. — Et omnia subjecit sub pedibus ejus : et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, — quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

pierre angulaire de l'édifice théologique des Réformés. Le *Triomphe de l'Agneau* n'est, pris dans son ensemble, que le développement poétique, conçu avec autant de précision que d'intelligence, du morceau célèbre d'où Luther avait fait sortir les fondements de sa doctrine. Faute de ce rapprochement, qui n'a point été indiqué jusqu'à présent, le poème de Marguerite reste difficile à comprendre et à pénétrer d'une manière satisfaisante. Sans le secours du texte de saint Paul, le sens de plusieurs passages, et parmi les plus décisifs, apparaît comme énigmatique ou comme incertain. N'est-ce pas une étrange nouveauté, qui seule suffirait à assigner au *Triomphe* une place à part dans l'ensemble des littératures modernes, que de retrouver dans cette composition, considérée avec raison par les critiques comme le chef-d'œuvre incontestable de notre reine, la substance même de l'épître paulinienne par excellence? Chose digne de remarque, aucun autre poète de notre langue n'a tenté depuis de s'attaquer à une matière si redoutable. Le poème de la reine de Navarre est demeuré sûrement la seule production littéraire dont l'œuvre de saint Paul ait fourni la trame. Il y a là une rencontre précieuse, un fait unique qui, pour peu qu'on y réfléchisse, ne pouvait guère se produire qu'à ce moment particulier de l'évolution intellectuelle de notre pays. Le *Triomphe de l'Agneau* apparaît ainsi comme un manifeste éclatant de cette rénovation de la vie spirituelle et du sentiment religieux, dont l'étude passionnée de l'Apôtre, qui commence avec le *Commentaire* de Lefèvre d'Étaples (1512), a été le puissant et fécond levain.

Et si l'on veut maintenant comparer l'interprétation dogmatique de l'épître aux Romains, telle qu'elle a été exposée par notre poète, avec celle des docteurs les plus qualifiés du protestantisme, il suffira, sans même recourir au livre de Lefèvre d'Étaples, de se tourner vers l'*Institution chrétienne* de Calvin. Le chapitre VII du livre II, notamment, offre avec les parties essentielles du *Triomphe* une conformité de doctrine et de similitudes de commentaire absolument frappantes. Mais la suite de notre analyse contribuera mieux encore à faire comprendre l'exactitude de ces rapprochements.

Le poète indique d'abord les rôles joués successivement par les trois éléments cités plus haut, en ce qui touche le développement spirituel de l'humanité, en s'inspirant visiblement du chapitre VIII de l'épître aux Romains. Il raconte ensuite l'origine de la Loi promulguée par Dieu sur le mont Sinaï, en marquant avec insistance le caractère sombre, impératif, absolu, de ses prédictions. Aucune tendresse, aucun sourire, si j'ose dire, n'en tempèrent l'implacable dureté.

Il dit ainsi : Miséricorde ouverte
Estre ne doit, ne grâce descouverte
A ceux qui ont le péché par naissance,
. . . . . .
L'homme est maudit, qui franchement ne suyt
Tous les sermons de la divine lettre,
Et qui voudra un seul point en omettre.

Qu'on compare seulement ces vers aux versets 10 et 11 du chapitre III de l'épître aux Galates et l'on se rendra compte de l'étroite parenté des deux textes. On voit la préoccupation qui se révèle chez la reine de représenter constamment, à la suite de saint Paul, son maître, l'ancienne Loi comme une sorte d'entité ayant son existence propre. Cette loi suppose un Dieu sévère, inexorable, qui se définit lui-même dans des déclarations telles que celle-ci :

Je suis ton Dieu, qui cerche et examine
Tous tes pechés et qui mande Famine,
La Guerre et Mort, pour bien tost me venger
De toy, soudain que viendras au danger.
Il ne dit pas : Je vueil estre ton Pere,
Pour te jetter dehors du vitupère[1]
De tous péchés et pour tes maux tollir[2],
Pour effacer ta faute et abolir.

Cette conception, si fortement exprimée, du Dieu impitoyable de l'Ancien Testament mérite d'être signalée. Elle n'a toutefois rien qui doive surprendre : personne n'était mieux préparé que Marguerite à saisir le contraste de l'an-

1. De la honte.
2. Enlever.

cienne Loi avec la nouvelle. Autant la première était, dans sa rigidité, contraire à toutes ses aspirations morales, autant la seconde, faite de pitié et de mansuétude, était propre à gagner son cœur.

Après ces préliminaires se placent (p. 9) une série de remarques d'ordre théologique, d'une portée considérable, sur les conséquences qu'entraîna pour l'humanité la promulgation de l'ancienne Loi. Son premier résultat a été de donner au péché son existence propre.

Tu n'en avois sans la Loi congnoissance;
Mais par la Loy il revint en naissance.
Comme un charbon en la cendre couvert
Dort en son feu, mais s'il est descouvert,
Luy appliquant sa droite nourriture,
Incontinent il monstre sa nature :
Ainsi Péché devant la Loy gisoit
Tout comme mort, et point ne l'advisoit
Ce pauvre Adam; mais quand elle survint
Le Péché hors de ses ténèbres vint,
Et triompha tellement par sur l'homme
Qu'après l'avoir despouillé tout en somme,
Il le feit serf de sa malignité.

Tout cela se retrouve, — mot pour mot pour certaines images, — dans les chapitres III (v. 20) et VII (v. 7 à 11) de l'Épître aux Romains. Les versets 7, 8, 9 et 11 de ce dernier chapitre ne fournissent-ils pas exactement les figures les plus saisissantes de ce passage : « Quid ergo dicemus ? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces. — Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat. — Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed cum venisset mandatum, peccatum revixit. — Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit[1]. »

On pourrait aisément poursuivre ce parallèle entre l'œuvre

1. V. encore la même épître, v. 20 et 21, en ce qui concerne le rôle de la Loi à l'égard du Péché.

de l'Apôtre et celle de Marguerite. La plupart des idées exprimées dans les chapitres v à viii de l'épître de saint Paul, par exemple sur la chair considérée comme siège du péché[1], sur la mort en tant que conséquence immédiate et nécessaire du péché, etc., sont traitées avec plus ou moins de développement dans la première partie du poème de Marguerite (p. 11 et suiv.).

Les trois « exacteurs », qui ont tenu si longtemps l'humanité en servitude, étant ainsi présentés, le poète formule tout de suite une observation préliminaire, qui prépare les déclarations si catégoriques qui trouveront leur place plus loin touchant le problème de la prédestination.

A ses yeux, le genre humain est, par sa faute, tombé si bas, que son Créateur ne lui était plus redevable d'aucune faveur. Si donc, Dieu se résout à en sauver au moins une partie, c'est là un bienfait purement gratuit de sa part. On ne doit, dans cette question, que considérer les effets de sa pitié, sans avoir égard au sort de celles de ses créatures qu'il juge à propos de « délaisser; car si

> ...en ses Esluz, qu'on dit vaisseaux de gloire,
> Miséricorde est patente et notoire,
> Aux délaissez se monstre clérement
> Le vray escrit de son saint jugement.

Un tel raisonnement apporte, si j'ose dire, aux âmes sensibles l'explication, l'excuse théologique de la prédestination. Nous avons rappelé plus haut (*Bulletin*, p. 75-76) que telle était la doctrine de saint Augustin et surtout de Calvin. Nul doute que Marguerite s'y soit attachée avec une ténacité particulière, dans son désir ardent de concilier ce dogme redoutable avec l'idée de la bonté divine. Elle comprit qu'il fallait, pour y réussir, renverser en quelque sorte les termes de la question. Elle s'abstient, d'ailleurs, d'insister, et conclut en conseillant de ne pas chercher à sonder les secrets et les jugements du Tout-Puissant. Elle s'inspire, à ce propos (p. 16), des versets 33 et 34 du chapitre xi de l'épître de Paul qui

1. vi (19), vii (17, 18), viii (3), etc.

vient d'être déjà citée. La reine se rendait compte que le fait de la prédestination une fois admis, toute discussion sur sa légitimité apparaissait comme assez vaine.

Cependant Marguerite laisse apercevoir, avec plus d'évidence que jamais, le fond de sa pensée sur la question décisive qu'elle vient d'aborder une fois encore. Aucune hésitation n'est désormais possible sur cette grave matière : la sœur de François Ier, à l'époque de la pleine maturité de sa réflexion religieuse, a adhéré sans restriction au dogme qui sert de fondement à l'*Institution chrétienne*. Elle va le prouver elle-même dans une succession de passages tels qu'on n'en saurait point souhaiter de plus probants.

Or a il donc prédestiné le siens,
Pour leur donner à jouyr de ses biens,
De quoy il a tout espandu sur eux,
Et de ses dons divins et plantureux...
Puis, non content d'avoir tant de biens fait
A ses Esluz pour faire un corps parfait,
A décreté les vestir de justice,
(*Je dis de Foy, car s'en est la nourrice.*)

C'est pour réaliser cette décision qu'il a envoyé ici-bas « son propre Verbe immortel, immuable », voulant abolir en même temps, par son intermédiaire, le faix tyrannique, le vieux décret de la Loy trop austère. Le Verbe s'incarne donc dans un corps d'homme et s'apprête à combattre les trois ennemis acharnés depuis tant de siècles contre la pauvre humanité. Il triomphe d'abord de la Mort et de l'Enfer, et cette première victoire entraîne l'écrasement des deux autres adversaires :

Par Christ mourant la sentence est esteinte
De dure Loy, et la playe restreinte
Du viel Péché,...

« Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis. — Finis enim legis, Christus ad justitiam omni credenti », a dit saint Paul (*Rom.*, VIII, 2, 3, et X, 4), dont l'empreinte apparaît à travers toutes ces pages (17 à 21) consacrées à l'exposé de la Rédemption. En trois harangues

d'une éloquente ampleur, le Médiateur céleste s'adresse à chacune des entités ennemies qu'il vient de vaincre, en premier lieu à la Mort, des humains la peste capitale. Ce discours renferme d'intéressants et instructifs passages tant sur la transformation de la conception de la Mort, à dater de la délivrance accomplie par le Christ, que sur le sort réservé aux Élus :

Quand tu viendras appeler mes Esluz,
Qui sont en moy tous escritz et reluz,
Pour leur monstrer et présenter ta face,
Je te défens que n'uses de menace.
Quand tu viendras à eux te présenter,
Ne les viens point de désespoir tenter ;...
Je te défens par édict authentique
Que de l'Enfer une seule replique,
Un seul soucy, penser ou souvenir,
Scrupule ou peur ne leur face venir :...[1]
Plus ne viendras pour leur mettre en avant
L'ire de Dieu, comme as fait par avant;
Plus ne viendras de dueil noire et blesmie,
Mais leur seras une courtoyse amye,
L'accès, l'apport, la douce messagère
De mes amours; et comme ma portière
Leur ouvriras bénignement mon huys,
Disant : Voicy la fin de vos ennuys.

Voilà bien la conception chrétienne de la Mort, et il faut avouer que Marguerite a su la traduire heureusement. La harangue qui suit, adressée au Péché, n'est pas moins explicite. De même que dans la précédente, la condition des Élus forme l'objet de déclarations précises, qui reflètent toujours aussi exactement les enseignements de l'Apôtre. Remarquons seulement que la reine commence à traiter ici du problème de la Grâce (p. 24). Le dernier discours dirigé contre la Loi n'est pas moins formel. Aussi n'est-il pas besoin d'y insister.

Rien de plus gracieux que la page qui fait immédiatement

1. La suite de ce passage renferme une déclaration très nette sur la nécessité de la foi pour la justification.

suite à ces morceaux. Toute la fraîcheur de pensée de Marguerite s'y laisse deviner : il semble que ce charmant tableau, emprunté à une page célèbre du *Cantique des Cantiques*, soit destiné à reposer l'esprit un peu tendu par des réflexions si sévères :

Après avoir tous ces propos finiz,
Aux Rachetez ses grans biens infiniz
Il déclara mot à mot, par parcelle,
En leur disant : « Mon Espouse et ancelle,
Ma mieux aymée, o ma très chère Espouse,
Voicy le temps, gratieuse colombe,
Où tout florist, quand le froid hyver tombe;
Voicy le temps que jouyray de vous,
Et vous de moy; tant qu'ensemble nous tous
Un corps ferons. O belle Sulamite,
Escoutez moi, que ma Parole habite
En vostre ouyr; que mon esprit ressorte
Jusqu'au plafond de vostre cœur, en sorte
Que d'un baiser nous n'ayons qu'une haleine.

Le reste du discours est digne du début; il y circule ce même souffle de poésie biblique que l'on a eu déjà l'occasion de signaler dans les « comédies », et que l'on retrouvera, plus marqué encore, dans la pièce qui vient après le *Triomphe* dans la guirlande des *Marguerites*.

Mais, par là même qu'il s'adressait ainsi aux Élus, le Médiateur ne pouvait manquer d'insister sur le caractère du don de la Grâce, qui leur avait valu leur justification (p. 30) :

Lors vous direz que, non par vos bienfaictz,
Par œuvre ou ditz, ne par biens qu'ayez faitz,
Mais que par moy vostre justice vient
De vive Foy, laquelle pas n'advient
Par volonté, par choix, ou par plaisir
De chair ou sang; car, avant que loisir
Soit d'y penser, comme un don du Très hault
Elle descend à cil qui n'en chault.
Ce bien vous vient seulemeut de mon gré;
Outre, n'y a eschelle ny degré

Pour parvenir au repos éternel,
Ne pour avoir quelque bien paternel,
Fors par moy seul. Ainsy de moy tiendrez
Vostre salut. Et puis, quand vous viendrez
A bien peser l'Escriture et la Loy,
Vous congnoistrez qu'en nul autre qu'en moy
Jamais ne doit vostre espoir reposer.
Et s'il advient qu'on vueille supposer,
Bastir, jetter quelque autre fondement,
Soit hault ou bas, vous direz promptement
Que sur moy seul peult durer l'édifice
Du temple saint. . . . . .

Une telle déclaration ne laisse place à aucune incertitude. Elle procède à la fois, d'une part, des textes les plus caractéristiques de l'épître aux Romains (III, 22 à 28; V, 1 et suiv.; VI, 14 et 15; VIII, 28 à 30; IX, 11 à 18; XI, 6), de celles aux Galates (II, 16), aux Éphésiens (I et II, *passim*), et à Tite (III, 5); et de l'autre, des chapitres XI et suivants du livre III de l'*Institution chrétienne*, de Calvin. Sur cette matière délicate et dangereuse entre toutes, la sœur de François Ier ne pouvait formuler une profession de foi plus ferme. Il semble presque qu'elle parle pour elle-même et pour les hardis esprits qu'elle défendait, quand, dans le passage qui suit, elle met dans la bouche du Sauveur l'annonce de toutes les persécutions qu'auront à souffrir ses Élus. Ici encore, l'inspiration de l'Apôtre (*Rom.*, VIII, 35 à 39; *Galat.*, III, 21 à 23) est manifeste, de même que dans les pages consacrées aux rapports de la Promesse et de la Loi, à Jésus-Christ considéré comme Pontife et Grand-Prêtre (p. 33 et suiv.). Mais nous renonçons à fournir à cette place tout le détail de ce parallèle, croyant l'avoir rendu assez évident[1].

1. Je ne crois pas devoir citer davantage *in extenso* les textes si nombreux sur la grâce, qui se rencontrent, au cours du *Triomphe*, après la déclaration capitale de la page 30. Ces textes sont tous également probants. Je signalerai seulement les passages relatifs au Christ « de grâce seul donneur », p. 36; — aux mérites comparés des œuvres de la Loi et du « fruit sortant de Christ et de la Foi », p. 37; — à l' « Écriture sainte dépravée par feinte », p. 38; — aux Élus opposés aux Réprouvés, p. 52; — aux péchés des fidèles, qui « par grâce sont remis », p. 60; etc.

Cependant, ces discours achevés, le royal poète commence le récit et la description du triomphe que le monde céleste réserve au Médiateur, à l'« agneau divin », et elle y apporte une force et un éclat vraiment admirables. Le ton languissant qui se révèle parfois dans ses énumérations poétiques disparaît ici entièrement. Si éblouie qu'elle soit par les splendeurs qu'elle entreprend de décrire, son imagination ne s'égare pas. Cette même plénitude de pensée et d'expression va, du reste, se retrouver à un degré analogue dans toute la seconde partie du *Triomphe*. Il s'y rencontre une succession de morceaux de premier ordre, de ces morceaux exquis, — avec d'étonnantes trouvailles d'idées et de mots, — qui se montrent dans d'autres pièces, suivant une ingénieuse remarque[1], comme engagés dans une sorte de blocage rapidement appareillé, mais qui, dans cette belle œuvre, se succèdent sans hésitation ni faiblesse.

L'Agneau victorieux s'élève triomphalement au plus haut des espaces célestes, faisant fuir devant lui « la nuictée d'erreur » et tous les monstres horribles qui effrayaient les humains. Les cieux reconnaissent leur « facteur » et lui rendent un hommage grandiose. Le soleil incline devant lui son « chef doré » et confesse son Dieu en de magnifiques paroles. « Tous les flambeaux parmy le Ciel courans », les douze régions du firmament, les astres qu'on voit tour à tour naître et déchoir, les bandes hiérarchiques des hauts esprits et ordres angéliques, s'humilient devant la gloire « découverte » du Fils de Dieu, de l'Agneau Éternel.

Puis d'un accord en leur divine langue
Ont prononcé la diserte harangue,
Dont la teneur est sy haulte et le rolle,
Qu'on ne peut pas par humaine parole
Y arriver. . . . . .
Verbe divin, sapience profonde,
De Deïté plénitude féconde,
En qui du tout gist l'Estre et la vigueur,
En qui de vie est la veine et le cœur;

1. Lanson, *Histoire de la Littérature française*, p. 234.

Verbe par qui le luysant firmament,
Par qui le Ciel et tout son ornement
Feut accomply, estendu, compassé.
. . . . . .
Verbe très saint, vive image du Père,
Splendeur, substance et exprès charactère.

Et le chœur céleste continue sa harangue en groupant dans un large tableau le récit des destinées de l'humanité primitive, de sa chute, de ses faiblesses et de ses infidélités, des origines et du règne de la Loi, et enfin de l'accomplissement de la Médiation, point de départ d'une nouvelle ère pour le monde.

Quand eurent dit, pour l'oraison conclure,
Les cieux ensemble et toute créature,
A haulte voix, AINSI SOIT, respondirent,
Tant qu'aux lieux bas les Enfers l'entendirent.
Alors le Ciel de liesse et chansons,
De maints accords, et cantiques et sons,
De tous costez clérement résonna.
Lors vérité de sa harpe sonna
Très doucement la sacrée Uranie;
Semblablement la chaste compagnie
Le saint Convent des graces supernelles,
Les Chérubins entendirent leurs aesles....

Je ne crois pas qu'il soit aisé de découvrir dans la poésie de notre Renaissance beaucoup de vers d'une inspiration plus haute. Marguerite, toute pénétrée de l'esprit de ses trois maîtres préférés, Platon, saint Paul et Dante, a rencontré, pour décrire les splendeurs divines, des accents d'une incomparable harmonie.

Le poète interrompt un moment son hymne triomphal; il redescend vers la terre et se plait à opposer à la grandeur immuable du Maître de l' « Empire triforme », qu'il vient de chanter, l'infinie fragilité de sa créature. Il montre la brièveté des puissances d'ici-bas et, dans un langage d'une rare concision qui annonce, en certains endroits, celui du *Discours*

sur l'histoire universelle, il esquisse le tableau de la succession des empires et de leur fugitive splendeur :

Roys de la Terre, Empereurs et Primatz,
Qui possedez ces incertains climatz,
Vous défaudrez et vos ans périront,
Mesmes les Cieux comme un drap vieilliront;
Mais le Seigneur sur son throne sera
A toujoursmais, et point ne cessera :

Babylone, la Perse de Cyrus, l'empire macédonien, viennent tour à tour illustrer cette vérité. Rien ne surpasse toutefois la majesté du développement réservé à la puissance romaine,

Laquelle, ayant de sa sanglante main
Du tout brisé la superbe Carthage
Et des Gaulois affoibly le courage,
Plusieurs païs et langages divers
Qui sont espars en ce bas univers,
Par longs effors et par guerres mortelles,
Tout d'un accord feit vivre soubs ses æsles.
Dont tellement sa puissance elle accreut
Que par orgueil elle pensa et creut
Estre fondée en fermesse immortelle....
Ainsi, estant l'Empire Rommain fait
Sy grand, sy hault, sy puissant et sy fort
Qu'il ne craingnoit des estrangers l'effort,
Secrètement soubz ses æsles couvoit
Sédition, et ainsi se mouvoit
En peu de temps la tempeste civile
Qui feit déchoir ceste superbe ville.
Ainsi le nom de l'Empire Rommain,
Jadis fondé par tant de sang humain,
Après avoir le monde combatu,
Feut à la fin de sa force abbatu,
Le tout venant par divine ordonnance,
Par le conseil et haulte Providence
Du Souverain qui de rien aggrandist
L'homme abbaissé, et le grand amoindrist...
Ainsi luy plaist que tous les Potentatz
Qui sont cy bas, Seigneuries, Estatz,

Principautez Royales, tyranniques,
Communautez et toutes Republiques,
Facent leur temps, et puis la place cèdent,
Et par momens et termes se succèdent.

J'ai tenu à citer longuement, parce qu'un pareil morceau témoigne plus hautement que toute appréciation critique de la puissance de pensée et de réflexion à laquelle était parvenu l'auteur des *Marguerites*. On voit que si tout à l'heure j'ai évoqué, à propos de cette page, tels passages de l'ouvrage de Bossuet, le rapprochement n'avait rien de forcé. C'est une preuve à ajouter à beaucoup d'autres en faveur de l'aptitude singulière qu'avait la reine à deviner les thèmes lyriques les plus féconds, et à leur donner droit de cité dans la poésie française, qui n'avait pas encore tenté de les mettre en œuvre.

La reine continue le parallèle si bien commencé; elle montre l'Agneau poursuivant son règne triomphant pendant que passent, comme une fumée, toutes les grandeurs terrestres. Le rôle de la Nécessité fatale ou de l'immuable Atropos est désormais fini dans les affaires humaines. L'Agneau seul régit « tout l'Estre de nature », car l'Éternel l'a ainsi ordonné. Le poème s'achève sur une oraison vibrante de tendresse, que le Fils adresse à son Père en faveur de l'humanité dont il a consommé la délivrance. Il le prie d'accorder à ceux qui se joindront à lui « par vive foi », et qui s'avoueront comme ses fidèles, une part de cet amour invincible, immuable, qui les unit l'un à l'autre. Certes, les hommes, imparfaits par essence, sont formés d'une chair dont il a éprouvé par lui-même la triste fragilité, puis qu'il est passé par les tribulations qui les menacent et qu'il vient de franchir le dur pas de la mort. Mais c'est précisément cette faiblesse et l'expérience qu'il en a acquise qui lui donnent le droit de les recommander à la Bonté infinie. Que le feu ardent de la charité divine descende seulement sur eux, que le Paraclet, le vrai Consolateur, « l'esprit vital de notre Déité », vienne pénétrer leurs cœurs, et les puissances infernales ne prévaudront plus contre eux.

L'Éternel agrée cette oraison. Il livre à son Fils tous les trésors célestes, les dons du haut esprit, les grâces et les par-

dons, pour qu'il les départisse, *selon son bon plaisir, à tous ceux qu'il lui plaira d'en favoriser.*

Aussitôt l'Esprit divin, comme pour donner un gage suprême et sensible de la réconciliation, descend sur les fidèles *amis*, que le Sauveur a laissés sur la terre, les remplissant d'une science inconnue et des dons les plus merveilleux. C'est là, si j'ose dire, la dernière scène du drame grandiose, que la reine a choisi comme sujet de son poème et dont la Rédemption forme le nœud. L'Agneau, Roi, Rédempteur et Fils, demeurera désormais sur son trône triomphal, en attendant le jour du jugement final qui manifestera à l'Univers la ruine de ses ennemis et la victoire de ses Élus.

En résumé, dans ce poème si remarquable, qui créait, je le répète, tout un genre, la reine a chanté quelque chose de plus que la délivrance spirituelle des enfants d'Adam. En plus d'un endroit, avec l'audacieuse envolée, particulière aux mystiques, elle s'est élevée sans effort au-dessus des questions proprement dogmatiques et confessionnelles, pour célébrer avec un enthousiasme non moins ardent, l'affranchissement moral et intellectuel de l'humanité, débarrassée enfin des vieilles terreurs qui pesaient sur elle. Un tel sujet convenait admirablement, il faut en convenir, à l'âme exquise qui a si magnifiquement senti les grandes aspirations du XVIe siècle. Personne assurément, du moins dans notre pays, n'avait acccueilli avec une joie plus profonde, plus communicative, tous les indices qui firent entrevoir pendant la première partie de ce siècle le commencement d'une ère nouvelle pour la pensée humaine. Personne aussi, par contre, n'a ressenti d'une façon plus poignante les désillusions et les tristesses qui marquèrent, à ce point de vue, la fin du règne de François Ier. Quoi qu'il en soit, le *Triomphe de l'Agneau*, écrit probablement avant les années de découragement, ne fait encore place qu'à la joie. C'est l'hymne d'un immense désir de rénovation spirituelle, au plus large sens du mot. La fatalité, la lettre étroite et judaïque, le mensonge et l'ignorance, qui

> ... nourrist soubs ses voiles ombreux
> En ses secretz et palus ténébreux,
> Monstres divers, terribles et énormes :

tous les vieux et séculaires ennemis de l'humanité sont définitivement terrassés, les servitudes sont abolies. Le règne de la Grâce, de la Liberté et de l'Amour commence. Voilà sans nul doute ce que Marguerite a voulu chanter en même temps que le triomphe du Christ rédempteur. Une de ses plus belles chansons spirituelles n'a-t-elle pas traduit, en des termes empreints d'un lyrisme presque moderne, ce rêve d'un universel renouveau :

Voicy nouvelle joye,
La nuict pleine d'obscurité
Est passée; et voicy le jour,
Auquel marchons en seureté.
Chassons toute peur par amour,
Sans que nul se desvoye :
Voicy nouvelle joye.

Il faut donc considérer cette composition comme une œuvre avant tout religieuse, profondément chrétienne, intimement pénétrée des doctrines et de l'idéal spirituel apportés par la Réforme, et aussi, accessoirement il est vrai, comme une œuvre philosophique d'une portée générale exprimant les sentiments de confiance et d'allégresse, qui furent communs, pendant quelque temps, aux meilleures âmes de la Renaissance française.

(*A suivre.*) ABEL LEFRANC.

Documents

POURQUOI MÉLANCHTON NE VINT PAS A PARIS EN 1535

D'APRÈS UN TEXTE CONTEMPORAIN INÉDIT

L'intéressant article récemment publié ici même par notre collaborateur M. le pasteur F. Kuhn (*Bull.* du 15 mars), sur Ph. Mélanchton, a eu le malheur de déplaire, entre autres, à la *Voix de la Vérité*, revue catholique qui paraît à Arras, sous la direction du P. Baillet. Cette revue en a profité pour réédi-

ter sur le Réformateur, en les aggravant, les calomnies de Bossuet que M. A. Rebelliau a naguère remises à la mode (*Bull.*, 1892, 155). Oubliant la tolérance de l'épiscopat français pour les infidélités conjugales de nos rois et de leurs courtisans, la *Voix de la Vérité* va jusqu'à imprimer (15 avril 1897, p. 58) : « Ainsi la pure doctrine protestante *autorise* la polygamie ! »

Mais ce qui semble avoir eu surtout le don d'irriter notre confrère, c'est la note dans laquelle nous avons expliqué (p. 132) l'échec des négociations de François Ier pour faire venir Mélanchton en France. Nous avions imprimé, en effet, que ce qui coupa court à tout projet de conférence, ce fut l'intransigeance de la Sorbonne exigeant la soumission préalable des protestants à l'Église catholique seule infaillible. Ce qui fait dire à la *Voix* (*ibid.*, p. 56)... : « Les futurs pasteurs « apprendront à mépriser comme elle le mérite l'antique Sor- « bonne que nous, pauvres Français, nous regardons comme « l'une de nos plus belles gloires nationales. » — Cette charitable... insinuation nous a rappelé un texte contemporain et catholique, copié par nous, il y a longtemps déjà, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Il résume fort exactement les négociations et met en relief, précisément, l'empressement avec lequel la Faculté de théologie de Paris, qu'on appelait communément la Sorbonne, *refusa une dicussion publique*, c'est-à-dire l'occasion, unique pour elle, d'accabler du poids de sa supériorité numérique et ...scientifique, le pauvre petit théologien de Wittemberg. Ce texte se trouve dans un recueil de censures de la célèbre Faculté (*Censurae S. Facultatis parisiensis*, B. N. F. lat. 16576, fol. 299 recto), à la suite d'un *Breviculum collationis Theologorum Parisiensium cum Philippo Melanchtone, et aliis Germanis* qui a été imprimé par Duplessis d'Argentré (*Collectio Judiciorum*, I, 2e part., 381 ss).

Margueritte de Valois Royne de Navarre, sœur du Roy François I, désireuse de voir en France Philippe Mélanchton, elle obtint du Roy son frère, par l'entremise de la duchesse d'Estampes, la dame de Cany et de Pischeleu sa sœur, que Mélanchton peut venir

en deça pour conférer avec les docteurs de Paris sur plusieurs points de la Religion. Que mesmes le Roy escrivit audict Mélanchton une lettre en datte du 27 Juin 1535, où il se lit ainsy : *Intellexi etiam te hoc laboris perlubenti animo suscepturum, uti ad nos primo quoque tempore te conferas, deque unione doctrinarum cum dilectis aliquot nostratibus doctoribus hic apud nos coram conferas*, etc...

Oultre ce le Roy chargea Guillaume Parvi aliàs Petit, norman de nation, Jacobin, Evesque de Senlis son confesseur, de choisir douze docteurs pour faire ceste conférence. Mais la Faculté luy représenta que ceste conférence vocale seroit périlleuse, et qu'elle se feroit avec moins de danger par escrit. Ce que ledict Parvi trouva bon, et promit de le faire entendre au Roy. Et au mesme temps la Compagnie députa vers sa Majesté les docteurs Balue et Bouchigny, pour luy faire la mesme remonstrance. Les Hérétiques, prenans à leur advantage que les docteurs de Paris ne voulaient conférer vocalement, ains seulement par escrit, comme redoutans leur présence, firent ces quatre vers, par gausserie, et dit-on que Marot en fut l'autheur :

Je ne dis pas que Mélanchton,
Ne déclare au Roy son advis,
Mais de disputes vis-à-vis
Nos maistres n'y veulent entendre.

On voit par cet intéressant document, qui fournit d'ailleurs quelques renseignements inédits, que déjà au XVIe siècle, même des catholiques savaient à quoi s'en tenir sur les motifs et la prétendue science infaillible de nos maîtres théologiens de la Sorbonne.

N. W.

LA DÉMOLITION DU TEMPLE DE VILLEVIEILLE[1]

En 1685

I

Extraict des registres du Conseil d'Estat.

Veu par le Roy estant en son Conseil le procès verbal de partage, survenu le 24e may 1664 entre le sr de Bezons lors intendant de justice

1. Département du Gard, canton de Sommières.

en Languedoc, et le s^r Peyremales de la R. P. R., commissaires députez en la d. Province pour pourvoir aux entreprizes, innovations et contraventions faites à l'Édit de Nantes, à celuy de 1629, et autres édits et déclarations données en conséquence, sur l'instance meüe par devant eux, entre le scindic du clergé du diocèze de Nismes demandeur d'une part, et les habitans de la R. P. R. du lieu de Villevieille, deffendeur d'autre, pour raison de l'exercice public de la d. religion au d. lieu ; — l'avis du d. s^r de Bezons portant que le d. exercice doit estre interdit, et le temple démoly, et celuy du d. s^r de Peyremales, au contraire, que les d. de la R. P. R. doivent estre maintenus en la possession de leur exercice, les motifs desdits s^rs commissaires, et toutes les pièces, procédures, contredits et salvations produites devant eux par les parties; ouy le raport et tout considéré.

Le Roy estant en son Conseil, faisant droit sur le d. partage, et vuidant iceluy a interdit pour toujours l'exercice public de la R. P. R. au d. lieu de Villevieille; fait sa Majesté très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de l'y faire à l'avenir sur peine de désobeissance, ordonne à cette fin que le temple qui y est construit sera démoly jusques aux fondemens, à la dilligence du sindic du clergé du diocèze de Nismes et que les frais de la démolition serons pris par préférence sur la vente qui sera faite des matériaux; enjoint Sa Majesté, au gouverneur, ses lieutenants généraux en Languedoc, intendant de justice, et à tous autres officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent arrest.

Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles, le vingtième jour d'aoust 1685.

PHELYPEAUX[1].

1. Voici la liste des pasteurs de Villevieille :

1570. Jehan Graignon, ministre de Sommières, époux de Catherine Sales ;
1588. Meyrueis Étienne, époux de Élix Vernet;
1591. Mentonnyé;
1622. Daniel Manuel;
1641 à 1657. Étienne Licheyre père;
1658 à 1659. André Lombard, époux de Magdeleine Maystre;
1659 à 1663. Licheyre, ministre aussi d'Aujargues;
1663 à 1669. Le même exerce seulement à Villevieille;
1671 à 1674. Jean Venel, époux de Marguerite Blanchet.
1677. Pas de pasteur depuis cette époque (ce qui semble indiquer que le procès qui aboutit à la condamnation du temple dura douze ans, et qu'à partir de 1677 le culte fut interdit, *Réd.*).

(*Communiqué par M. Ferdinand Teissier.*)

II

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, aux gouverneurs, commandant en chef, nos lieutenants généraux du Languedoc, intendant de justice et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra, salut.

Par l'arrest cy-attaché sous le contre scel de nostre chancellerie cejourd'huy donné en nostre Conseil d'Estat, Nous y estant, Nous avons interdit pour toujours le service public de la Religion préthendue refformée au lieu de Villevieille et que le temple qui y est construit sera desmoly jusques aux fondemens, ce que voulant estre exécuté, Nous vous mandons et ordonnons par ces présentes signez de Nous d'y tenir la main, ensorte que nostre intention soit accomplie, de ce faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial, commandons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'entière exécution du dit arrest et des ordonnances que vous rendrez en conséquence, tous exploits de signification et autres actes de justice que besoin sera, sans pour ce demander autre permission.

Car tel est nostre plaisir.

Donné à Versailles, le vingtiesme jour d'aoust de l'an mil six cent quatre vingt cinq, et de nostre règne le quarante troisième.

LOUIS. — Par le Roy : PHELYPEAUX.

III

Henry Daguesseau, chevalier cons^er d'Estat, Intendant en Languedoc.

Veu l'arrest du Conseil d'Estat du 20e aoust dernier par lequel S. M., vuidant le partage d'entre le sindic du clergé du diocèse de Nismes d'une part,

Et les habitans de la R. P. R. de Villevieille, et faisant droit sur iceluy, a interdit pour toujours l'exercice de la R. P. R. au lieu de Villevieille, avec deffenses à toutes personnes de l'y fere à l'avenir à peine de désobéissance.

Ordonne, à cet effet, que le temple qui y est construit seroit démoly, jusqu'aux fondemens, à la dilligence du syndic du clergé dud. diocèse, et que les frais de ladite demolition seront pris sur la vente qui seroit faite des matériaux par préférence, com^on sur led. arrest Nous adressant signée Sellier.

Nous ordonnons que led. arrest du Conseil du 20e aoust dernier sera exécuté selon sa forme et teneur. Enjoignons aux Consuls des villes et lieux de nostre département, et autres qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution dud. arrest, à peine de désobéissance, et au premier huissier fere tous exploits.

Fait à Montpier le 21 septbre 1685.

DAGUESSEAU.

Par Monsieur

GUERIGNON[1].

Pour copie conforme,

PROSPER FALGAIROLLE,

Archiviste de la ville de Vauvert.

LE PASTEUR FRANÇOIS DE GINESTOUS

SEIGNEUR DE MONTDARDIER, 1629-1697

SA PRÉPARATION ET SES DÉBUTS DANS LE MINISTÈRE ÉVANGÉLIQUE RACONTÉS PAR LUI-MÊME

Noble François de Ginestous fils aîné de Charles, seigneur de Montdardier et de Jeanne de Bonnal, était né en 1629, le 6 décembre.

Neveu du pasteur Codurc, il fut destiné par sa famille au ministère évangélique. Il écrivit lui-même ses débuts dans le ministère. Nous les complétons en faisant connaître son apostasie et l'époque de sa mort.

« Je suis venu demeurer chez M. Dubruc[2] l'an 1643, et le 13e d'octobre, venant de faire la quatrième classe à Montpellier.

« En l'an 1645, je commençai la rhétorique soubs luy et l'ayant achevée vers la fin de l'an je composai une oraison latine que je

1. Ces trois documents sont tirés des *Archives départementales du Gard*, Série G, n° 451.

2. Dubruc, Jacques, ministre de Ganges, 1637-1695. Mort pasteur à Anduze, le dimanche 17e mars 1652, à neuf henres du matin, époux de Isabeau de Salvaire, qui lui survécut et sortit de France à la révocation avec son fils François Dubruc, ministre d'Aulas.

récitai, présents : MM. Blanc[1], Dubruc, Fesquet[2], pasteurs, et Ursylis, avocat.

« En l'an 1646, au commencement de febvrier, je commençai la philosophie soubs Mr Dubruc.

« En l'an 1647, je commençai sous Mr Dubruc, la Ste Théologie; j'ai récité ma première proposition française le dernier février 1647, présents : MM. Dubruc, Blanc, Guichard[3] et Fesquet, pasteurs.

« Je suis parti du Languedoc le 10e avril et m'en suis allé droit à Paris où j'arrivai le 16 de juin et y demeuray jusqu'au 2 de juillet, d'où je partis pour Saumur.

« Je suis arrivé à Saumur le 6 de juillet et le mesme jour suis venu demeurer chez M. Leynier.

« J'ay esté attaqué de la fiebvre quarte le 16e de septembre 1648. J'ay sorti de chez M. Leynier la même année et ai esté loger chez Madlle Simon, le 7e novembre.

« Je suis parti de Saumur de chez Madlle Simon, le 10 de may 1650 et suis arrivé à Montdardier le 27 may.

« Je me suis présenté au synode assemblé à Sauve, le 19 octobre et ay été receu à la charge du St Ministère le 28 du mesme mois.

« J'ay récité mon premier presche à Montdardier le 6e novembre et ay receu l'imposition des mains par MM. de Surville[4] et Blanc, le 27 du même mois, 1650.

« Le premier enfant auquel j'ai administré le St Baptesme a esté Jehan Causse fils d'aultre, de Soubeyras le 4e décembre; le 7 du même mois, j'ay béni le mariage de Jacques Causse et de Gracie Causse, et ay receue la dite Causse à la communion de nostre religion.

« J'ay fiancé damoiselle Marguerite de Faure, le 26 may 1653 et j'ay espousé le 20 aoust du dit an.

« J'ay esté donné à l'Église de Moulières et Avéze au Synode teneu à Florac le 21 juin et jours suivants et déchargé de celle de Montdardier le 1er de juillet 1659. »

1. Blanc-Nicolas, ministre de Sumène, 1632-1664. Mort pasteur à Sumène à l'âge de 70 ans, le 21 janvier 1664, ayant servi l'Église l'espace de 30 ans, époux de Françoise de Serre, du dit Sumène.

2. Fesquet, Pierre, de Ganges, ministre de Saint-Laurent-le-Minier, 1640-1646, époux de Madeleine de Villar, de Saint-Germain-de-Calberte.

3. Lévy de Guichard du Vigan, ministre de Sauve, 1627-1649. Mort pasteur à Anduze, à l'âge de 75 ans, le 18 octobre 1671, époux de Catherine Aigoin, de Sumène.

4. Jean de Surville, sieur de Puechméjan, de Bréau, ministre du Vigan 1627-1666, époux de Violande de Falguerolles.

François de Ginestous servit de nouveau l'Église de Montdardier en 1673 et le premier mariage qu'il célébra fut celui de Jean Arnal, d'Aulas, et Françoise Causse de Soubeyras, le 16 juillet de ladite année. Il resta pasteur de cette Église jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes.

Mémorial de famille du pasteur Ginestous.

Anne de Ginestous, ma fille, est née le mardi, un peu après 7 heures du soir du 17e mars 1654 : Elle a esté présentée au St baptesme par Mr de Montdardier, mon père, et madlle d'Espériés, tante de ma femme.

Jeanne de Ginestous, ma fille, est née le 2e febvrier 1656 une ou deux heures avant le jour : elle a esté présantée au St baptesme par Mr Daniel de Lautal, sieur de Valamont, oncle de ma femme, et Madlle de Montdardier, ma mère.

Marie de Ginestous, ma fille, est née le 20 mars 1657 environ les 5 heures du matin : Elle a esté présantée à baptesme par Me Foucquet, sieur de Boisbard, beau-frère de ma femme, et Madlle de la Baume, ma grand-mère.

Gabrielle de Ginestous, ma fille, est née le 18e de novembre 1658, entre 11 et 12 heures de nuit : Elle a esté baptisée par Mr Guisard et présantée par M. Roussarier, pasteur de Ganges et madlle de Valamont, le 11e décembre 1658.

Dieu a retiré Gabrielle de Ginestous, ma fille, en sa gloire le 7 août 1659, à 5 heures du matin.

Marguerite de Ginestous, ma fille, est née le mercredi à 10 heures du soir, 9e juin 1660, elle a estée présentée au St baptesme par Siméon de Ginestous, sieur de Campaillou, mon frère et damoiselle Marguerite de Foucquet nièpce de ma femme.

Dieu a retiré Marie de Ginestous, ma fille, en sa gloire, le vendredi 16 novembre 1660.

Dieu a retiré en sa gloire, damoiselle Marguerite de Faure, ma femme, le 10e de mars 1664.

Dieu a retiré en sa gloire, noble Charles de Ginestous, mon père, le 1er de may 1664.

Dieu a retiré en son paradis, ma fille Jeanne au mois d'aoust 1665.

Après un ministère de trente-cinq années et après avoir reçu dans la communion de l'Église réformée, un grand

nombre de catholiques, le pasteur de Ginestous apostasia, ainsi qu'il résulte de la note suivante :

Abjuration de Mr de Montdardier faicte le 11 novembre 1685 à Montpellier, receue par Monsgneur l'évesque de Viviers.

Celle de François d'Assas, sieur de Ferrières, époux d'Anne de Ginestous, gendre du pasteur, eut lieu le même jour et fut reçue par Mgr l'Évêque de Viviers (François d'Assas fut tué d'un coup de canon à la bataille de la Marsaille).

Le pasteur François de Ginestous eut deux pensions, l'une de 400 livres, en qualité de ministre converti, l'autre de 300 livres, que M. le duc de Noailles lui fit avoir, ainsi qu'il est constaté par la lettre suivante[1] :

A Montpellier, ce 3 décembre 1685.

Monsieur,

Monsieur de Louvois m'escrit qu'ayant lu au roy ce que je luy avais escrit sur vostre subjet et touchant votre conversion, Sa Majesté a bien voulu vous gratifier d'une pension de 300 livres, outre la pension ordinaire qu'elle donne à tous les ministres convertis, et m'a envoyé vostre ordonnance que je vous renvoie.

Je verray de vous faire toucher ici vostre argent, en m'envoyant vostre blanc seing et vostre procuration.

Soyez persuadé que je serai fort aise d'avoir quelque occasion de vous faire quelque plaisir.

Je me recommande à vos prières, parce que je les crois bonnes et je suis sincèrement à vous.

Signé : Le Duc de Noailhes.

A Monsieur de Montdardier,
au chasteau de Montdardier.

Décès de Noble François de Ginestous.
Extrait des registres curiaux de Montdardier.

L'an que desseus (1697) a esté enterré par moi vicaire susdit, dans l'église du dit lieu, noble François de Ginestous, cy devant ministre de Montdardier, aagé de soixante sept ans. Présens : sieur Anthoine Défieu Secondaire et François Bourg, dudict lieu.

Signé : Boissière, vicaire.

Alph. Falguière.

1. L'original de cette lettre a été envoyé en juillet 1883, par mes soins, à la bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

Mélanges

CLOCHERS ET CLOCHES[1]

Cournonterral (Hérault) avait une cloche supportée par un clocheton, comme c'est en général l'usage dans le Midi pour les temples. Sous le règne de Louis-Philippe, on construisit un clocher pour remplacer le clocheton. — Cournonsec, annexe de Cournonterral, a une cloche qui remonte à l'époque de la construction du temple.

Montpellier n'a jamais eu de clocher à son temple, quoique ayant une cloche qui était au temple de la rue de l'Observance et qui a été mise sur le nouveau temple de la rue Maguelonne. On a aussi mis dans le nouveau temple la table de communion en marbre blanc provenant du piédestal de la statue de Louis XIV, dont il a été parlé dans le *Bulletin* par feu M. le pasteur-président H. Michel.

Ganges a vu reconstruire son temple, consacré en 1851, dont la principale porte d'entrée est surmontée d'un très beau clocher, dans lequel on a mis la cloche qui était à l'ancien temple.

Montagnac, Saint-Pargoire, Cazilhac et presque toutes les églises réformées de l'Hérault ont des cloches à leurs temples.

Saint-Hippolyte-du-Fort ayant obtenu la réintégration de son ancienne cloche (*Bulletin*, IV, 176, et 1892, p. 54) on a construit sur le devant de la façade principale, où se trouve la porte d'entrée, deux tours, l'une pour recevoir la cloche rendue en 1853 et l'autre pour contenir une horloge communale.

Calvisson, Milhaud-les-Nimes, Vauvert (temple vieux et temple nouveau pour l'église nat. indépend. synodale), Vergèse, Bernis ont des cloches dans des clochetons.

Codognan a une cloche à son temple et on ne s'est jamais

1. Voy. *Bulletin*. 1895, p. 332; 1896, p. 388, etc.

servi de celle du beffroi ou horloge communale pour appeler les fidèles au culte.

Saint-André-de-Valborgne a une cloche placée dans une petite tour carrée qui s'élève sur le mur de la façade principale, au-dessus de la porte d'entrée.

La Salle a une cloche donnée par une personne de la localité et le temple de cette localité a été bâti dans le même quartier où était celui qui, construit sous le ministère de Jacques Tourtelon, premier pasteur « envoyé de Genève pour desservir l'Église de La Salle », fut démoli en 1685 et dont la cloche sert aujourd'hui de timbre pour l'horloge communale (*Bulletin*, 1894, p. 336).

Valleraugue a une cloche faite par le fondeur Ed. Labry, de Montpellier, sous le deuxième Empire.

Roquedur a une cloche donnée par M. Édouard André, député de l'arrondissement du Vigan.

Mandagout a une cloche qui avait été mise sur l'ancien temple, sous Louis-Philippe, et qui a été mise au nouveau temple élevé sous la troisième République.

Molières-Cavaillac, d'après le registre des délibérations du conseil municipal, possédait « une horloge communale dont la cloche ou timbre a servi pour appeler au culte les fidèles professant le culte protestant; ils s'en sont servi jusqu'en 1815 et ce n'est qu'alors que l'usage leur en fut arbitrairement interdit ». Le conseil délibère qu' « il sera établi un règlement entre le conseil de fabrique et le consistoire, pour éviter tout conflit, etc... » (Délib. du 10 février 1839.)

L'entente ne put pas sans doute s'établir, car le 4 août suivant le même corps expose que « les trois quarts de la population est protestante et ne possède qu'une cloche destinée à l'usage du culte catholique; — le culte protestant en est dépourvu; — Considérant que la susd. cloche, placée au clocher qui touche l'église catholique, ne peut servir convenablement aux deux cultes et que, pour maintenir la bonne intelligence et le parfait accord qui règne entre la population catholique et protestante, il convient que chacune d'elles ait

sa cloche; — Considérant qu'en regard de la distance des hameaux de la commune, il convient que lad. cloche soit d'un poids de 400 kilogr. au moins ». — Le conseil « approuve les plans et devis dressés par M. Louis Meynadier pour la construction d'un (clocheton) clocher, dont la dépense doit s'élever à 247 fr. 50; et la cloche à 3 fr. 50 le kilogr. = 1,400 fr. » et vote les fonds nécessaires. — Le 9 novembre 1840, le conseil procède à la réception de la cloche, fondue suivant convention avec Baudouin et Jean-Baptiste, fondeurs de cloches à Marseille, en date du 9 mai 1840, approuvée par le préfet du Gard le 1er juin suivant.

Sur cette cloche, on lit les noms des membres du consistoire local dans l'ordre suivant : « Cadenat [Alexandre], maire; — Viala [Antoine, ancien consistorial], adjoint; — Parlongue [Louis-Jérémie]; — Recolin [François]; — Guibal [Étienne]; — Boisson [Émile]; — Reboul [François]; — Durand; — Surville [Étienne]; 1840. »

Aulas. Les habitants d'Aulas ayant presque tous embrassé la Réforme, le culte de la religion romaine fut interdit et l'église paroissiale de Saint-Martin, convertie en temple, en a servi jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; mais elle était sans doute dépourvue de cloche lorsque l'administration décida de faire faire deux cloches « pour sonner le prêche et l'heure que se faira le service divin », et les consuls des parcelles composant la communauté d'Aulas passèrent à cet effet une convention avec un fondeur, convention dont une expédition en forme se trouve dans les archives presbytérales d'Aulas.

[1] *Pactes et conventions faits et passés d'entre les Consuls d'Aulas et sa paroisse, et Mre Andony Terondel, fondeur, pour leur faire deux cloches, l'une pour servir d'orloge et l'autre pour sonner le presche en l'an* 1597.

K.

« L'an mil cinq cens nonante sept et le vingt sixiesme jour du mois de décembre, heure de midy, reignant Henry, par la grâce de

1. L'orthographe et la ponctuation ont été légèrement modifiées.

Dieu Roy de France et de Navarre, constitués en personne Noble Fulcrand de la Cour, sieur de Labeillère, consul la présente année, de la ville d'Aulas, diocèze de Nismes, tant en son nom personnel que de Mre Jean Valette, consul de la parcelle d'Arphy, absant, auquel promet faire ratiffier, et sire Pierre Quatrefages, consul de la parcelle de Bréaunèze, tous lesquels d'une part; Et Mre Andony Terondel, habitant de la ville d'Anduze, tant en son nom propre que de Mre Nadal Chillon, habitant de Cournus [Cornus, en Rouergue], absant, auquel promet faire ratiffier ce contrat, à peine de tous despans, domages et intherestz, d'autre part, lesquels, de leur gré, ont pactizé, convenu et accordé ensemble comme s'ensuit, procédant les consuls sus nommés aux choses soubsescrites, suivant la délibération prinse dimanche dernier passé, dans le temple dud. Aulas, entre lesd. consuls et habitans de toutes les trois parcelles de lad. communauté. — Premièrement, ont pactizé, convenu et accordé que led. Mre Terondel, fondeur, sera tenu, comme a promis, de faire et construire aux d. habitans, deux cloches, l'une servant d'orloge, et l'autre servant pour sonner le prêche et l'heure pour se faire le service divin aud. Aulas, bonnes et bien sonnantes, du poix, la plus grande de doutze quintalz et l'autre d'un quintal et demy ou environ, ce qu'il fera et parachevera entre cy un mois prochain venant à compter du jour présent, en luy fournissant le métail, roussete, graisse, bouzs, manuvres, et touttes autres choses nécessaires que lesd. consuls seront tenus de luy fournir à leurs despans, de jour en jour, à sa première réquisition, à peyne de tous despans, dommages et intheretz dud. fondeur et de ses associés à lad. œuvre, qu'ils [consuls] seront tenus luy payer à faulte de leur fournir les choses nécessaires à faire led. ouvrage. Item, ont pactizé et accordé que led. Terondel faira et parfaira et fondra lesd. cloches et mouletz d'icelles et tout ce quy est nécessaire pour lad. facture, en ce quy concerne son travail de sa personne, à ses propres coutz et despans, et pour le prix et moyennant la somme de vingt-un escu d'or sol et demy, à soixante solz l'escu, que lesd. consuls ont promis de luy payer lors et tout incontinent que lesd. deux cloches seront parachevées de faire. — Item, ont pactizé et accordé que led. Terondel sera tenu faire bonnes et bien sonnantes lesd. deux cloches durant deux ans prochains venans ausd. habitans, tellement que sy elles, dans led. temps se rompoint, pour ne les avoir faittes bonnes, en ce cas, et non aultrement, led. Terondel sera tenu les refondre et refaire à ses despans. — Et pour tout ce dessus tenir et observer, lesd. parties respectivement ont obligé, etc... Fait et récité aud. Aulas,

maison de nous nottaire, présans Anthoyne Graille, dud. Aulas, soubsigné, avec led. Sr de la Bellière, et Terondel, et Martial Cablat, de lad. ville, ne sachant escrire, ny led. Quattrefages, et moy Loys Corbetes, nottaire royal soubsigné » (suivent les signatures).

Quittance devant le même notaire, faite le 20 février 1598 par « Anth° Terondel, habitant de Millau en Rouergue, et Nadal Mazaudier, de Cornus, de lad. somme de vingt-un escu d'or sol et demy, à soixante sols l'escu »...

Que sont devenues ces deux cloches? Les archives communales sont muettes à ce sujet. Lors de la démolition du temple d'Aulas, par ordonnance du duc de Noailles, en date du 19 novembre 1685, les consuls se chargèrent des ferrements; l'édifice fut démoli aux frais de la communauté, qui paya la dépense pendant les huit jours que dura ce travail, mais le compte du consul catholique qui solda les ouvriers ne parle pas de la cloche.

Le second temple, élevé sur l'emplacement des anciennes casernes, où était logée une compagnie de dragons, et qui fut consacré en 1810, n'avait pas de cloche.

Le temple actuel, consacré le 28 mars 1840, fut pourvu d'une cloche pesant 147 kilogrammes, achetée chez M. Édouard Labry, fondeur à Montpellier, au prix de 594 fr. 50. Cette cloche fut mise en place le 19 décembre 1841; c'était une ancienne cloche de couvent, dont on avait enlevé les inscriptions, croix, etc.; elle a été vendue le 9 mars 1873, à l'église réformée d'Ardaillers-lès-Valleraugue, dont était pasteur M. L. Dizier, au prix de 300 francs.

La nouvelle cloche, fondue et mise en place en novembre 1871, pèse, avec son battant en fer forgé et ses loubettes, 539 kilogrammes, non compris le mouton en fonte, boulons, etc., pesant en plus 300 kilogrammes; le tout ayant coûté 2,268 fr. 80. Elle porte les inscriptions suivantes :

« O Sion! ton Dieu est d'âge en âge! Ps. CXLVI, 10. »
« Produit des Dons offerts par les Fidèles,
« J'appartiens à l'Église Réformée d'Aulas (Gard). »
« Année 1871. »
« Pasteur : J. F. Vincent. »

Arphy, annexe d'Aulas, a une petite cloche installée dans un petit clocheton. Le temple d'Arphy et sa cloche ont été inaugurés le 6 septembre 1876.

Aumessas. Rien n'indique si le temple d'Aumessas, démoli à la révocation de l'édit de Nantes, avait une cloche; celui d'aujourd'hui, bâti par les soins du digne pasteur Jean Finiels, sous la Restauration, n'en avait pas non plus. Un des membres de la famille Fonzes-Lafons, habitant Lyon, donna sous le deuxième empire un cimetière pour servir au culte protestant et une cloche pour servir tout à la fois au culte protestant et de timbre pour l'horloge qu'il donna en même temps; il fit en outre construire la tour qui est attenante au temple.

Bréau a une cloche à son temple, inaugurée le 13 décembre 1893, sous la présidence de M. le pasteur Ch. E. Babut, de Nîmes. Cette cloche, don de Mme Maracci, a été fondue dans la maison Aragon, de Lyon, et porte les inscriptions suivantes :

« Don de Madame Maracci, de Genève. »
« 13 Décembre 1893. »
« Louez l'Éternel, car l'Éternel est bon. »
Ps. cxxxiiii, 3.

Saint-Laurent-le-Minier. Cloche supportée par un clocheton.

Vébron, Florac (Lozère). Ces deux localités ont des cloches à leur temple.

Ferd. Teissier.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *mars* 1897.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Bonet-Maury, Gaufrès, Read, Réville, Stroehlin, Waddington et Weiss. — MM. Franklin, Frossard et Kuhn se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière

séance, ainsi que du sommaire du *Bulletin* de mars, le secrétaire communique une lettre de M. le pasteur Nyegaard, de Nancy, envoyant à la Société une somme de 100 francs de la part de Mme O. Cuvier, en mémoire de son mari. Des lettres de remercîment ont été aussitôt adressées à Mme Cuvier. — Le président lit une lettre circulaire de la Société huguenote des États-Unis d'Amérique. Elle a résolu de célébrer par une commémoration internationale le *troisième centenaire de la promulgation de l'édit de Nantes, le* 13 *avril* 1898, *à New-York*. Toutes les Sociétés d'histoire huguenote sont invitées à se faire officiellement représenter à cette solennité. — Le président se demande ensuite si, vu la proximité des assemblées annuelles de nos diverses Sociétés, il ne conviendrait pas de remettre au mois de novembre prochain celle que nous avons été empêchés de tenir l'année dernière. Après un court échange d'idées, cette proposition est adoptée.

Bibliothèque. — La *Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* a bien voulu nous envoyer un certain nombre de volumes de *Mémoires* qui manquaient sur nos rayons. — M. Guyot, de Groningue, a bien voulu aussi compléter le premier volume des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583) et M. Lemerre notre exemplaire des œuvres d'Agrippa d'Aubigné. — M. Falguière nous offre plusieurs affiches du XVIIIe siècle condamnant les nouveaux convertis à des peines diverses. — M. le pasteur Maulvault a donné une monnaie en cuivre de Henri de la Tour, duc de Bouillon, 1614.

18 *mai* 1897.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Frossard, Gaufrès, Read, A. Réville, Stroehlin et Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, tous les membres présents félicitent vivement M. le président d'avoir été providentiellement préservé de la catastrophe de la rue Jean-Goujon. M. de Schickler exprime sa reconnaissance pour tous les témoignages de sympathie qu'il a reçus à cette occasion, en particulier des membres de notre Société et de ceux de la Société huguenote de Londres, et raconte comment, appelé par un comité à la bibliothèque de la rue des Saint-Pères il a été amené à quitter le Bazar de la Charité quelques minutes à peine avant l'incendie. — Il annonce ensuite la mort subite de M. Emile Lesens, un ami d'an-

cienne date qui était notre ressource lorsque nous avions besoin de renseignements sur la Normandie et dont l'aimable obligeance laisse à tous ceux qui en ont profité les meilleurs souvenirs.

Le secrétaire communique le sommaire du **Bulletin** et diverses lettres, entre autres de la Société centrale, de celle des sciences historiques et naturelles de l'Yonne et d'un libraire qui demande deux abonnements au *Bulletin* pour en citer les articles principaux dans une revue bibliographique des Sociétés savantes. On acceptera son offre pendant une année d'essai. Quant aux deux Sociétés qui demandent à la nôtre de se faire représenter aux fêtes prochaines de leur Jubilé, il sera écrit à la Société des sciences de l'Yonne, et M. Bonet-Maury ayant offert de nous représenter auprès de la *Société centrale* à Paris, en juin, y est délégué à cet effet.

Bibliothèque. — Mme Alexandre de Chambrier lui offre une centaine d'extraits manuscrits des archives de Zurich relatifs au Refuge, — M. Read, des extraits divers sur Chamier, et M. de Schickler, trois plaquettes rarissimes, provenant de la vente Pichon, n° 886, *Elegies* (manuscrites) *sur la mort de M. de Mouy*, de *Coligny* et de *Jeanne d'Albret ;* — n° 906, *Chansons* (imprimées, s. d.) *sur la Saint-Barthélemy ;* — n° 1221, *Procession générale faicte à Paris le Roy estant en personne, le XXIIe jour de janvier mil cinq centz trente et cinq*, provenant de la bibliothèque de Fernand Colomb. — Enfin M. le pasteur H. Dannreuther a envoyé une petite pièce en parchemin signée MARCHÉ DAUMALLE, 20 déc. 1618[1].

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Suisse : II. Publications relatives à l'histoire de la Réforme de langue française[2].

L'activité littéraire de la Suisse française se développe d'année en année. Lorsqu'on parcourt les annonces des libraires, on est

1. « Je Benjamin d'Aumalle, s^r de Marché, gentilhomme de la chambre du Roy, confesse avoir eu et reçu comptant de Me Raymon Phelypeau, s^r de Herbault, conseiller dudit s^r en son Conseil d'État et trésorier de son Espargne, la somme de neuf cens livres à moy ordonnée par S. M. pour la pension qu'il luy plaist me donner en la présente année... 1618. » — Plus loin « Benjamin Daumalle s^r de Marché d'Aucourt, gentilhomme de chambre du Roy. » Cf. *Bull.*, XLIV, 184.

2. Voy. le dernier numéro, p. 275.

étonné de la grande quantité de livres, de journaux et de revues qui s'y impriment. Et ce n'est là qu'un indice incomplet de la culture littéraire de ce petit peuple. Car, outre ce qui sort de la plume et des presses de ses écrivains et imprimeurs, il absorbe une bonne part de ce qui se publie en France et ailleurs. Les libraires et éditeurs parisiens savent fort bien que le marché de la Suisse française est un de leurs plus importants débouchés. La plus grande partie de ce qui, dans ces diverses productions, intéresse nos lecteurs, se publie à Genève. Mais nous aurons aussi à mentionner les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Berne.

Parmi les Suisses d'origine huguenote aucun n'a exercé sur la France contemporaine une influence aussi profonde et durable que Jean-Jacques Rousseau; M. Eugène Ritter, ancien doyen de la Faculté des lettres de Genève, a eu l'idée, assurément moderne, et inspirée par les procédés des sciences exactes, de rechercher dans l'histoire des ascendants de ce grand rêveur, les traces héréditaires de son caractère si complexe et parfois si déconcertant. Quelques-unes de ces études ont paru, on s'en souvient, dans ce *Bulletin*. Elles ont été réunies et complétées en un petit volume publié chez Hachette l'année dernière et que l'Académie française vient de couronner. On lit avec le plus vif intérêt **La Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau**[1], parce qu'au lieu de s'appuyer sur des hypothèses, ces pages condensent une série de faits parfois piquants, péniblement extraits de la poussière des archives.

Deux autres volumes nous aideront aussi, avec celui-là, à mieux connaître Rousseau et les influences qu'il a subies. Je les mentionne ici et les recommande vivement, bien que le second ait pour auteur un Français, mais que ce sujet a intéressé précisément parce qu'à Chambéry il était tout près de la Suisse et des lieux que Rousseau a beaucoup fréquentés. Sous le titre de **Madame de Warens et le pays de Vaud**, M. Albert de Montet a inséré dans les *Mémoires et Documents de la Suisse romande*[2], puis tiré à part, une étude très neuve, très fouillée qui met en pleine lumière la famille, l'éducation et toute la première partie de la vie aventureuse de cette femme célèbre. On peut facilement, grâce à cet exposé très impartial, basé sur des documents de première main et empruntés en partie à des archives de famille, contrôler les affirmations postérieures de Rousseau, et se faire une idée plus nette du caractère ou plutôt du *tem-*

1. Paris, Hachette, 307 pages in-16, 1896.

2. Seconde série, tome III, un volume de 255 pages in-8, Lausanne, Bridel, 1891.

pérament d'une femme qui a beaucoup contribué à former celui de son protégé. Tout le reste de l'existence de Mme de Warens en Savoie est raconté en grand détail par M. F. Mugnier dans son beau livre sur **Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau**[1]. Ces enquêtes conduites avec toute la rigueur des recherches d'érudition, mais écrites agréablement, redressent plus d'une erreur et montrent en particulier celles dans lesquelles Rousseau est tombé par méprise ou par vanité.

Mais, malgré ces rectifications qui se poursuivront sans doute encore sur d'autres points d'une existence si mouvementée, il restera, dans ce génie, plus d'un point obscur. Ce n'est ni Mme de Warens et son entourage, ni ce que nous pouvons savoir sur les aïeux de Jean-Jacques, qui suffiront à expliquer, par exemple, l'apparition dans la littérature du XVIIIe siècle, d'un livre aussi extraordinaire, aussi unique que les *Confessions*. Certaines parties de ce livre étrange, l'effort visible qui s'y révèle de ne rien cacher de la vérité, fût-elle déshonorante, d'autres traits de cette physionomie littéraire ne nous montrent-ils pas un esprit cherchant à sortir des sentiers battus? Au fond, par ses affinités, comme par ses origines, cet esprit relève essentiellement de la famille huguenote, d'une race spirituelle progressive, différente de celles qui jusqu'alors avaient gouverné la littérature française. Sans doute ce n'est pas lui qui a inauguré le cosmopolitisme littéraire, comme le pense M. J. Texte[2], car Rousseau a eu dans ce domaine des précurseurs aussi d'origine et d'esprit huguenots. Mais c'est bien lui qui a vulgarisé, en français, de nouvelles manières de penser, de sentir, d'exprimer — et il a donné par là même un élan nouveau à la diffusion et à l'influence de la littérature française dans le monde.

Quelle est au juste l'expansion de la littérature française hors de France? C'est ce que nous apprend un Suisse moderne, M. Virgile Rossel, dans un livre qui renouvelle et complète un sujet autrefois traité avec beaucoup de soin et de talent par M. Sayous. **L'Histoire de la littérature française hors de France**[3], remplie de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs, sauf en ce qui concerne

1. Avec un portrait de Mme de Warens, une vue des Charmettes et deux fac-similés. Un vol. de VIII-443 pages in-8, Paris, Calmann-Lévy, 1891.

2. *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire, étude sur les relations littéraires de la France et de l'Angleterre au XVIIIe siècle*, par Joseph Texte, 1 vol. de XXIV-466 pages in-8, Paris, Hachette, 1895.

3. Un vol. de XV-531 pages in-8 (index alphabétique), Paris, Alfred Schlachter, 1895.

la Suisse où l'ouvrage de M. Ph. Godet[1] est devenu classique, nous conduit d'abord de l'autre côté du Jura, puis en *Belgique*, au *Canada*, en *Hollande*, *Suède et Danemark*, en *Allemagne*, en *Angleterre* et enfin en *Orient*. Peu d'hommes familiers avec notre littérature parcourront cette petite encyclopédie, sans y rencontrer des noms et des livres qui leur étaient totalement inconnus.

Je viens d'écrire le nom de M. Ph. Godet; cela me rappelle que je n'ai pu lire que tout récemment sa petite plaquette sur **Pierre Viret**[2]. Lisez-la, ce ne sera pas long, non parce que le livre ne l'est pas, mais parce qu'il est écrit avec beaucoup de finesse, d'humour et une connaissance intérieure bien exacte de ce type du Vaudois religieux et réformateur. Ce n'est pas une biographie proprement dite qui aurait exigé un gros volume, mais un portrait essentiellement ressemblant et spirituel.

Avant de quitter le canton de Neuchâtel où demeure M. Ph. Godet, signalons, dans le *Musée neuchatelois*[3], une étude documentaire très bien conduite de M. A. Piaget sur **Guillaume Farel et la Réformation dans le canton de Neuchâtel**. Le sujet paraissait épuisé. Il a été renouvelé, tant par l'importance que par le caractère des pièces inédites que MM. Piaget et l'archiviste Colomb ont su découvrir. En les lisant on est comme transporté au milieu de ces luttes ardentes, et l'on croit entendre quelques-unes de ces apostrophes provoquantes, voire injurieuses, dont maître Guillaume avait le secret. M. Piaget se plaît à mettre l'accent sur l'intempérance de langage du rude montagnard dauphinois et sur les excès de zèle officiel de MM. de Berne. Nous n'ignorions pas, à vrai dire, que les gouvernements gagnés à la Réforme avaient été, eux aussi, intolérants. Il eût été surprenant que l'éducation première, toute catholique romaine, qu'ils avaient reçue, en eût fait, en principe, des libéraux. Mais il y eut pourtant, et grâce à la Réforme, entre l'intolérance de MM. de Berne, par exemple, et celle de n'importe quel souverain catholique, une différence fort appréciable et que M. Piaget voudra sans doute reconnaître. En 1530 et en pays catholique tout hérétique était passible de la peine de mort, tandis que ce qui pouvait arriver de pire à un catholique en pays devenu protestant, c'était d'être expulsé, et *souvent* cette mesure ne fut pas

1. *Histoire littéraire de la Suisse française*, 1890. Voy. *Bull.*, 1890, 161, un compte rendu de la première édition de cet ouvrage.

2. Un vol. de 159 p. petit in-16. Lausanne, F. Payot, 1892.

3. XXXIVe année, avril et mai 1897. Le numéro de juin complètera sans doute l'article, Neuchâtel, impr. H. Wolfrath, 1897.

appliquée. Si l'on ajoute que les gouvernements protestants d'alors ont presque toujours respecté le vœu des majorités, on conviendra que ce furent là deux manières sensiblement différentes d'être intolérant.

Farel ne fut pas le seul Français dont les Bernois appuyèrent l'œuvre réformatrice. On avait déjà appelé l'attention (*Bull.*, XXXIII, 185) sur un de ses compagnons de la première heure, sur **Jean le Comte de la Croix**, né à Étaples en 1500, et devenu en 1521 le collaborateur de son compatriote Jacques Lefèvre et de l'évêque Briçonnet. M. le pasteur Bähler vient de lui consacrer une brochure en langue allemande, qui relate en détail l'activité demi-séculaire et fructueuse de ce Français à Grandson, Yverdon et Romainmôtiers[1].

M. A. Denckinger a été pasteur français à Friedrichsdorf, avant d'occuper le poste de Bulle dans la Gruyère. Il s'est si bien intéressé à sa première paroisse qu'il a voulu lui laisser un souvenir durable de son séjour en publiant des **Notices généalogiques des familles** et une **Histoire de la colonie française de Friedrichsdorf**[2]. C'est le résultat d'un travail minutieux et utile qui complète la **Chronique** publiée pour le bi-centenaire de la Révocation et auquel il convient d'ajouter une brochure de M. Ch.-F. Rousselet extraite du Bulletin de la *Huguenot Society* de Londres sur le même sujet, qui renferme la *liste des Huguenots réfugiés à Friedrichsdorf*[3].

Nous voici revenu à notre point de départ, c'est-à-dire à Genève où l'on m'apprend que le **Musée historique de la Réformation** a déjà groupé plus de 200 adhésions et affirmé son existence en acquérant une Bible jusqu'ici inconnue (François Jaquy 1564) reliée à l'italienne aux armes de Genève, et un exemplaire des *Poemeta* de Bèze donné par l'auteur à Antoine de la Faye qui devint son biographe.

On sait que la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève* publie depuis 1892 un *Bulletin* dont nous avons sous les yeux les premières livraisons. Nous y relevons (p. 283, 2e livr.) une **Notice historique et bibliographique sur la Briève résolution de Calvin**, Genève, 1555, signée Alfred Cartier; — dans la 3e livraison (p. 274) :

1. *Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte der Westschweiz*, une brochure de IX-129 pages in-8. Biel, Verlag von Ernst Kuhn, 1895.

2. Un volume de 177 pages in-8. Lausanne, impr. Ch. Viret-Genton, 1896.

3. *La Colonie huguenote de Friedrichsdorf*, par Ch.-F. Rousselet, une brochure de 12 pages in-8 avec plan, *Reprinted from Proceedings of the Huguenot Society of London* vol. 5, 1897.

Deux documents relatifs au rétablissement du catholicisme dans le pays de Gex au XVIIe siècle, par M. A. Vidart. Le second de ces documents avait déjà paru dans notre *Bulletin* en 1886 (p. 236); le premier, émanant d'un prêtre catholique, raconte avec enthousiasme la démolition des 23 temples du pays de Gex en 1662. L'intendant, s'écrie-t-il, « M. Bouchu méritait le titre pompeux de héros puisqu'il « avait fait une action héroïque et effacé la gloire de ses prédécesseurs en murant des temples dont ils n'avaient pas osé regarder « les murailles. Que diront-ils maintenant, lorsqu'ils sauront qu'il « les a démolis dans l'espace de cinq jours, sous les yeux de Genève, à ses portes, à la portée de ses canons, sur les frontières de « la Suisse et au milieu de 15,000 huguenots sans espérance d'avoir « aucun secours des catholiques qui sont peu nombreux, sans autre « défense que les 20 gardes de Monsieur le prince et de quelques « archers, sans bruit, sans tumulte »... Quel héroïsme, n'est-il pas vrai, et quel « prodige » ! — La même livraison nous offre, p. 293, quelques **lettres inédites de J.-J. Rousseau** à J. A. de Luc, communiquées par M. E. Ritter. — Enfin nous trouvons dans la 5e livraison le résumé, en quelques pages, d'un volumineux ouvrage russe sur **l'Église et l'État à Genève au XVIe siècle à l'époque du Calvinisme**, par M. R. Wipper, de Moscou, qui commença ses études protestantes il y a quelques années à la bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

Parmi les livres récemment parus à Genève il faut citer d'abord deux publications de textes, celle de **l'Histoire de Genève, des origines à l'année 1691, par Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'État.** MM. A. Cartier et J. Mayor ont publié d'abord le tome II [1] de cette volumineuse et impartiale Histoire. Il va de 1501 à 1537, c'est-à-dire renferme l'histoire des débuts de la Réforme à Genève. L'annotation est peut-être un peu sommaire, mais suffisante à tout prendre [2] pour un ouvrage qu'on sera bien aise de pouvoir désormais consulter sans faire le voyage de Genève. — M. A. Cartier a retrouvé dans la précieuse bibliothèque de Bessinges l'unique exemplaire connu d'un opuscule français de Calvin. C'est l'**Excuse de noble seigneur Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais** [3], c'est-à-dire l'apologie par laquelle ce descendant de saint Louis se justifie auprès de

1. Un volume de 559 pages grand in-8, Genève, Rey et Malavallon, imprimeurs, 1896.

2. Page 290, note, il faut lire *Alexandre Canu* (et non *Camus*, comme l'imprime par erreur la *France protestante*). Il fut exécuté à Paris, non en 1553, mais le 17 ou 18 juin 1534 (Voy. *Bull.*, 1890, p. 255).

3. Un volume de LXXV-54 pages in-12 écu, faisant partie de la *Bibliothèque d'un curieux*, Paris, Alphonse Lemerre, 1896.

Charles-Quint d'avoir embrassé la Réforme et quitté pour cela sa patrie. Ce qui frappe dans ce traité c'est la simplicité toujours digne et respectueuse du langage, l'absence d'effets oratoires ou de discussions théologiques, la netteté et la fermeté sans phrases de l'homme qui ne vise que la raison et la conscience. M. Cartier a fait précéder l'élégante réimpression de ce texte d'une introduction qui nous fait bien connaître cet ami de Calvin devenu plus tard presque son adversaire parce qu'il répugnait à toute contrainte en matière religieuse. — Je ne quitterai pas M. Cartier sans mentionner au moins un autre opuscule sorti de sa plume et inséré dans les tomes II et III de la *Revue d'histoire littéraire de la France*. Il est intitulé *Un homme de lettres du* XVI*e siècle*, **Antoine Du Moulin**[1], valet de chambre de la reine de Navarre. C'est une contribution à l'histoire littéraire de Lyon et surtout des de Tournes dont A. du Moulin devint l'intelligent collaborateur à partir de 1544. Nous ne savons si c'était un huguenot, mais on peut tenir pour certain qu'il sentait plus ou moins le fagot.

Nous devons à M. A. Covelle, dont le nom a déjà paru dans ce *Bulletin*, la publication d'un autre texte important et depuis longtemps désiré, **le Livre des Bourgeois** de l'ancienne république de Genève, d'après les registres officiels et depuis 1339 jusqu'à 1792[2]. Il y a là 500 pages de noms propres dont un très grand nombre sont d'origine française et huguenote. C'est donc un répertoire qui sera souvent et utilement feuilleté. Un Index des noms rend les recherches faciles. Peut-être eût-il été préférable de le faire suivre, au lieu d'un *Glossaire géographique*, qui ne donne qu'un certain nombre de lieux représentés dans les textes par des formes anciennes, d'un Index complet des noms de lieux qui auraient été suivis, le cas échéant, entre parenthèses, de leurs formes anciennes. Car il peut être utile de savoir quelles sont les villes ou régions d'où on a plus (ou moins) émigré à Genève.

M. Jacques Major, conservateur du musée Fol, qui a aussi collaboré à ce livre, attache son nom à un ouvrage de luxe, **l'Ancienne Genève, l'art et les monuments**[3], dont l'exécution fait grand honneur au goût et aux presses de MM. Th. Eggimann et Cie. Abondamment et artistiquement illustré, cet in-4 sera aussi souvent feuilleté par tous ceux — et ils sont nombreux — qui essayent de se re-

1. Une brochure de 69 pages in-8, Paris, Armand Colin et Cie, 1896.
2. Un vol. de XVI-562 pages in-8. Genève, J. Jullien, 1897.
3. Les 3 premières livraisons forment 64 pages de texte et 10 planches, dont plusieurs doubles, hors texte.

présenter l'aspect d'autrefois d'une ville qui eut tant de caractère dans l'histoire, et qui fut, pour tant de huguenots, la cité sainte, le port du salut. C'est le complément indispensable d'une autre publication non moins luxueuse, faite par l'*Association pour la Restauration de Saint-Pierre*, et intitulée **Saint-Pierre**, ancienne cathédrale de Genève[1]. — Ceux qui, après avoir fait connaissance plus intime avec la ville et ses monuments, voudront se familiariser avec quelques-uns de ceux qui élevèrent les générations successives de ses habitants, n'auront qu'à lire la série de silhouettes de **Pasteurs et prédicateurs de l'Église genevoise**[2] que M. le pasteur A. Guillot a essayé, non sans charme, de faire revivre. Parmi les portraits qui accompagnent ses notices, ceux de Calvin et de Th. de Bèze figurent naturellement au premier rang. On peut joindre à ce petit volume une plaquette du même format, déjà parue en 1887 et intitulée **Temples illustrés des anciennes communes genevoises**, par P. Jamin[3].

Il ne me reste ; — *last but not least* — qu'à attirer l'attention de tous les hommes de lettres sur une publication entreprise, comme plusieurs de celles que je viens de citer, à l'occasion de l'Exposition de Genève de 1896. Je veux parler de l'**Histoire de l'Université de Genève**[4], travail considérable qui n'a jamais été sérieusement tenté et qui sera certainement d'une grande valeur aussi pour notre histoire. La première partie, c'est-à-dire l'histoire de l'ancienne Académie, sera rédigée par la plume compétente de M. Charles Borgeaud à qui l'on vient de confier la chaire d'histoire des institutions politiques de la Suisse. J'ai sous les yeux l'introduction et deux chapitres de son livre qui ont paru, le premier dans la *Revue internationale de l'enseignement* (t. XXX, août, oct. et nov. 1896), et le second dans les *Pages d'histoire* dédiées à M. le prof. Pierre Vaucher[5]. Ce dernier intitulé **Les étudiants de l'Académie de Genève au XVIe siècle**[6] est rempli de détails curieux et de noms célèbres qui

1. Je n'ai sous les yeux que la première des publications de cette association. Elle se compose de 120 pages de texte et de 12 gravures hors texte in-4, et est signée Genève, 1891. La notice historique a été rédigée par M. Alexandre Guillot, pasteur.

2. Un vol. de 187 pages in-18, Genève, Ch. Eggimann, 1896.

3. Un vol. de 115 pages in-18, Genève, chez tous les libraires, 1887.

4. Le prospectus annonce 1 vol. in-4° de 600 à 700 pages, illustré d'environ 80 vues et portraits en phototypie et publié sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique.

5. Qui renferment en outre, de M. L.-F. Thevenaz, *La discipline au collège de Genève* du XVIe au XVIIIe siècle; et de M. G. Vallette, *Un humaniste genevois* (Isaac Casaubon), etc. Genève, Georg, 1895.

6. Tirage à part de 44 pages in-8. Genève, 1895.

témoignent à eux seuls de l'influence de ce centre de culture et de science protestante. — **Calvin, fondateur de l'Académie de Genève**[1], fait suite à l'*Introduction* qui rectifie plusieurs erreurs sur l'histoire primitive de l'Université, et fournit, sur la fondation même de l'Académie, des renseignements en partie nouveaux puisés aux meilleures sources. On y verra non seulement l'origine de l'idéal pédagogique qui fut appliqué au collège de Guyenne, et au Gymnase de Strasbourg, mais encore le rôle prépondérant qu'au milieu de beaucoup de difficultés, Calvin joua dans sa réalisation à Genève. C'est un chapitre fort intéressant de l'histoire de l'éducation de l'esprit européen, qui fait on ne peut mieux augurer de la suite de ce grand et honorable travail[2]. N. Weiss.

CORRESPONDANCE

Un prêtre irlandais délateur des protestants français, 1745-1748. — Quand un prêtre étranger, échappant peut-être lui-même à la persécution dans son propre pays, se fait persécuteur à son tour, on éprouve un sentiment pénible. Passe encore s'il est inspiré par un zèle mal dirigé, mais s'il demande à être récompensé pour son triste métier, il mérite qu'on le signale. Tel était le cas de l'abbé *Gould*, prêtre irlandais, qui de 1745 à 1748 dénonçait à plusieurs reprises des assemblées protestantes dans le diocèse de Mirepoix, et poussait à l'enlèvement d'une jeune fille. La correspondance du Secrétariat de la maison royale (*Arch. Nat.*, O[1] 390-393) nous montre que non seulement il espionnait des réunions protestantes mais importunait le ministre à l'effet d'obtenir de l'évêque de Mirepoix des secours « pour le mettre à même de travailler utilement pour la conversion des religionnaires ». Quelquefois on lui répond que la dénonciation avait été déjà faite par un autre délateur, mais on le remercie tout de même, et on lui promet de parler en sa faveur. En outre, Gould s'occupe d'une Mlle *de Ramsay*, petite-fille peut-être du chevalier de Ramsay, le littérateur connu, et que sa mauvaise santé empêcha seule d'être enlevée à ses parents. Mais ceux-ci sont avertis que cette indulgence sera de très courte durée à moins qu'ils ne fassent élever leur fille dans la religion catholique.

1. Tirage de 53 pages in-8. Paris, Armand Colin, 1897.

2. Au dernier moment je reçois de M. A. Bernus un compte rendu de deux autres ouvrages parus à Bâle et à Zurich. Ce sera, avec un petit supplément, pour le prochain numéro.

On dirait que l'évêque de Mirepoix, connaissant le peu de valeur de l'abbé, n'accueillit pas avec empressement les sollicitations du ministre. Pourtant, le 4 octobre 1748, Gould est informé que la reine lui a accordé une pension (on ne spécifie pas la somme) sur l'abbaye de Liquaire. Ce résultat enfin atteint, Gould ne souffle plus mot. Il faut espérer qu'alors il se décida à abandonner le métier de délateur. J. G. ALGER.

Coligny au siège de Saint-Quentin. — Nous ne pouvons aujourd'hui que mentionner l'éclatant hommage rendu, à bien peu d'exceptions près (et celles-là inévitables), par la presse qui a raconté l'inauguration du monument élevé à Saint-Quentin pour perpétuer la mémoire de ses défenseurs de 1557. Quand on voit, par exemple, la *Liberté* du 6 juin glorifier le coup d'œil politique et stratégique et l'héroïsme du huguenot qu'elle vilipendait il y a quelques années, on assiste à la revanche de l'histoire sur le parti-pris, et l'on oublie volontiers d'autres articles. N. W.

NÉCROLOGIE

M. Osmont de Courtisigny.

L'Église réformée de Caen et les amis de l'Histoire du Protestantisme, ont perdu, le 14 mai dernier, un magistrat distingué, M. Charles Osmont de Courtisigny, conseiller à la Cour d'appel de Caen, et ancien membre du Consistoire de cette ville. M. de Courtisigny n'était âgé que de 61 ans. Il avait envoyé, à diverses reprises, au *Bulletin* des études intéressantes sur les protestants de basse Normandie, à Saint-Lô, à Falaise, à Lisieux[1]. On lui doit aussi une vie du pasteur Marlorat, une notice sur l'évêque Hennuyer et son véritable rôle pendant la Saint-Barthélemy, d'après des documents que M. de Courtisigny avait retrouvés à Lisieux en 1877. Son fils, procureur de la République à Avranches, publiera prochainement une plaquette historique que notre ami avait presque achevée quand la mort est venue le surprendre. G. B.

1. Voy. surtout son *Mémoire sur la noblesse de la généralité de Caen*, t. XXXVII (1888), p. 537.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5291. — Imprimeries réunies, 8, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

ALBERT RÉVILLE, professeur au Collège de France. — **Jésus de Nazareth.** Études critiques sur les antécédents de l'histoire évangélique et la vie de Jésus. Deux volumes de x-500 et 522 pages in-8 (carte et index). Paris, Fischbacher, 1897.

EUGÈNE HALPHEN. — **Miettes d'histoire publiées d'après le manuscrit** (86 des 500 de Colbert) **de la Bibliothèque nationale** (lettres de Marie de Médicis à Mme de Montglat). 46 pages petit in-16. Lahure, 1897.

JOHANNES IZOULET. — **De J.-J. Russeo** (J.-J. Rousseau) **utrum Misopolis fuerit an philopolis**, ex genevensi codice cum ceteris Russei operibus collato quaeritur. Thèse. Une brochure de 36 pages in-8. Paris, Alcan, 1894.

PROSPER FALGAIROLLE. — **A propos de Florian.** Notes et documents inédits. 16 pages in-8. Nîmes, Gervais-Bedot, 1896.

— **Rabaut Saint-Étienne poète.** Lettres inédites. 12 pages in-8, Nîmes, Gervais-Bedot, 1897.

A. GROTZ. — **Consécration de M. Léonce André.** Discours et allocution de M. L. André. Une brochure de 20 pages in-8. Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1896.

— **Consécration de M. Étienne Giran.** *Sommes-nous encore chrétiens?* sermon et allocution de M. E. Giran. Une brochure de 20 pages in-8. Nîmes, Lavagne-Peyrot, 1897.

MAURICE VAUTIER, professeur à l'Université de Bruxelles. — **Marguerite de Navarre et ses dernières poésies** (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, II, 1896-1897 janvier). Une brochure de 27 pages in-8. Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1897.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE NANCY. — **Rapport du Conseil presbytéral sur l'année 1896.** Une brochure de 32 pages in-8. Nancy, Berger-Levrault, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

ISAAC CASAUBON

SA VIE ET SON TEMPS (1559-1614)

PAR L.-J. NAZELLE

Pasteur à Marennes.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DIEPPE

PAR SAMUEL HARDY

Pasteur à Dieppe.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

ESQUISSE

D'UNE

PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'après la Psychologie et l'Histoire

PAR AUGUSTE SABATIER

Professeur à l'Université de Paris, Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... **7 fr. 50**

« ... Ce livre, important par la gravité de la question qu'il traite, est plus considérable encore par l'élévation et la sincérité du sentiment que l'auteur y apporte. »

(*Rapport de* M. A. Gréard *à l'Académie des Sciences morales et politiques*. Séance du 27 févr. 1897).

« ... Cet ouvrage est, à sa manière, une sorte d'*Institution chrétienne* des temps nouveaux et le catéchisme du diocèse de partout pour tous les hommes de bonne volonté. »

H. Chantavoine (*Journal des Débats*, 22 févr. 1897).

« ... Cette œuvre magistrale est le fruit de toute une vie d'études et de réflexions, l'épanouissement d'une pensée théologique arrivée à sa pleine maturité, la courageuse et joyeuse confession de foi d'une âme profondément religieuse et d'un esprit résolument scientifique. »

Éd. Muégoz (*Revue chrétienne*, févr. 1897).

INTRODUCTION A LA DOGMATIQUE

Œuvre posthume de P.-F. JALAGUIER, publiée par PAUL JALAGUIER

Avec une Préface de M. le pasteur A. DECOPPET

Un volume grand in-8 raisin. — Prix..... **10 francs.**

JÉSUS DE NAZARETH

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES ANTÉCÉDENTS DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE ET LA VIE DE JÉSUS

PAR ALBERT RÉVILLE

Professeur au Collège de France.

Deux volumes in-8, avec une carte. — Prix..... **15 francs.**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5291. — L.-Imprimeries réunies, 8, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

AUG 16 1897

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 7. — 15 Juillet 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

J. R. Montmitonnet. — **Les de la Gardie**, d'après des archives de famille conservées à Iouriev (Dorpat). 337

Henry Lehr. — **Le siège de Chartres par Condé en 1568.** Deuxième et dernier article..... 348

DOCUMENTS:

N. W. — **La maison où est né Calvin, à Noyon, et l'église Sainte-Godeberte où il a été baptisé.** Nouveaux documents. 371

H. Dannreuther. — **L'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus,** au sujet du temple de Grenoble, 24 décembre 1684..... 377

A. Bénet. — **Curés tolérants qui mariaient les nouveaux convertis (Caen)**..... 380

SÉANCES DU COMITÉ. — *8 juin 1897*..... 381

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. et A. Bernus. — **En Suisse : II. Publications relatives à l'histoire de la Réforme de langue française** (suite et fin. H. Lecoultre, E. Combe, A. Huber, P. Betz)..... 382

H. Dannreuther. — **L'État et les Églises de Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier** (1713-1740), par G. Pariset..... 386

CORRESPONDANCE.

F. Teissier. — **Un Cévenol collaborateur de Jean-Louis Gibert, en Angoumois et Saintonge. Le pasteur Pierre Solier**..... 390

H. D. — **Jean Hellin**..... 391

D. Benoit. — **Deux livres de Jean Tenans**..... 391

E. Ritter. — **Les parents de S. Castellion.** — *Erratum*..... 391

G. Bonet-Maury. — **Le refuge en Russie**..... 392

ILLUSTRATIONS.

Entrée actuelle de l'ancien Clos-l'Évêque, à Chartres, d'après un croquis de M. Lehr..... 355

Ce qui reste de l'ancienne maison de Calvin, d'après une photographie. 373

Église Sainte-Godeberte, à Noyon, d'après un ancien dessin..... 375

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

AUG 16 1897

Études historiques

LES DE LA GARDIE

D'APRÈS

DES ARCHIVES DE FAMILLE CONSERVÉES A IOURIEV (DORPAT).

Les lecteurs de ce *Bulletin* savent combien d'officiers de l'armée allemande portent des noms français et descendent, soit des familles protestantes qui se réfugièrent en Allemagne à la révocation de l'édit de Nantes (1685), soit de Français qui émigrèrent à la Révolution. Mentionnons seulement l'ancien ministre de la guerre, Bronsart von Schellendorf qui, dit-on, a même conservé le type français, porte la barbe en pointe et ressemble à un général français.

On ferait également une très longue liste des officiers et nobles *russes* français par leurs noms, ou qui ont dans les veines du sang français.

On sait que Marie, fille de Nicolas Ier, s'éprit du beau duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais et d'Amélie de Bavière, et que l'empereur permit le mariage — c'est l'origine de la branche grand-ducale des Leuchtenberg. Un prince Napoléon est actuellement colonel dans l'armée russe et rappelle, dit-on, par quelques traits de visage, la personne du grand empereur. A l'église du Sauveur, à Moscou, sur les plaques de marbre qui portent les noms des officiers tombés dans les batailles livrées aux Français, on lit celui du général comte Langeron qui commandait une fraction de l'armée russe dans la campagne de 1813.

Ce fut un émigré français, le baron Georges Dantès, offi-

cier de la garde russe, qui eut le malheur de tuer en duel le grand poète russe Pouchkine. Parmi les nombreux généraux, officiers et grands seigneurs qui ont épousé des Françaises, ou des personnes d'origine française, citons le comte Milioutine, ministre de la guerre sous Alexandre II, le feld-maréchal Gourko, ex-gouverneur de la Pologne, le général Obroutchev, chef de l'état-major général.

Au service civil russe, on trouve des noms comme ceux de l'architecte, comte Suzor, à qui nous devons l'installation de notre ambassade à Saint-Pétersbourg; des professeurs connus, Duvernoy et Beaudouin de Courtenay, etc.

Mais c'est particulièrement parmi la noblesse suédoise que l'on rencontre de nombreux noms français[1]; à côté de Bernadotte, général de Napoléon et fondateur de la dynastie actuelle, on trouve, dans l'histoire de Suède les de la Chapelle, les de la Grange, les de Lasnier, les de la Motte, les de Laval, les de la Vallée, les d'Idron, les d'Orchimont, les du Reitz, les von Graman (Grammond), les de Frémerie, les de Corrozet, les de Courtin, les de Camps, les de Bedoire, les de Mornay, etc.[2], enfin les fameux de la Gardie.

Pontus de la Gardie et son fils Jacques préparèrent, par leurs exploits, la gloire de Gustave-Adolphe, la grandeur de la Suède, et faillirent empêcher l'avènement des Romanov au trône de Russie. Leur souvenir est resté aussi vivant en Pays baltique que celui de Lesdiguières en Dauphiné. On rencontre de nombreux Pontus-Brücke (ponts de Pontus), Pontus-Wälle (digues de Pontus), et les paysans baltes racontent encore dans les veillées leurs pactes avec le diable.

La bibliothèque de l'Université de Iouriev-Dorpat possède les archives de Jacob de la Gardie. A l'occasion du Xe congrès d'archéologie qui vient d'être tenu à Riga (septembre 1896), M. G. de Sahler, archiviste, a édité les documents russes qu'elles renferment[3] et la lecture de la préface nous a fait

1. La Suède compta longtemps dans ses armées plusieurs régiments formés de mercenaires français.

2. G. Anrep, *Svenska adelns Attar-Taflor*. Stockholm, 1858.

3. G. de Sahler, *Recueil des documents russes tirés des archives de famille des comtes de la Gardie*. Iouriev-Dorpat, 1896.

penser qu'il serait peut-être intéressant de rappeler brièvement l'histoire de ces Français-Suédois, qui, au nord de l'Europe, collaborèrent à l'œuvre de Richelieu[1].

Pontus d'Escoperie de la Gardie naquit à Rieux en Languedoc, en 1520, d'une famille dont la noblesse est déjà mentionnée au XIVe siècle[2].

Robert de la Gardie, seigneur de Russol, de la Gardie et d'Hornezon, épousa en 1387, Jeanne de l'Estandart, du comté de Castres ; son fils Étienne épousa en 1428 Jeanne de Hautpol.

Guillaume, fils d'Étienne, épousa Jacquette de Bellegarde et devint, en 1469, gouverneur de Leucate.

Jacques, son fils, le père de Pontus, épousa en 1511 Catherine de Saint-Colombe de Loupiac, en Béarn.

Le jeune Pontus fut d'abord destiné aux ordres; mais il parvint à s'échapper et s'en fut guerroyer en Piémont sous les ordres du maréchal de Brissac. En 1559 on le trouve en Écosse avec Henri Clutin d'Oyssel, qui y avait amené des troupes françaises au secours de Marie de Guise. Après la mort de cette dernière et à la paix d'Édimbourg, en revenant en France, la soif de l'action le fit entrer, avec quelques-uns de ses compagnons d'armes, au service de Frédéric II de Danemark, un protestant zélé. En 1565, au siège de Varberg, il fut pris par les Suédois et allait être mis à mort, sans l'intervention d'un compatriote, Charles de Mornay, déjà au service de la Suède, et qui l'y fit entrer.

Dès l'année suivante (1566) le roi Éric XIV l'envoya en mission diplomatique en France avec le baron Joachim Grip; il outrepassa ses instructions, s'attira un blâme du roi et passa au service du duc de Finlande, lequel tout entier sous l'influence de sa femme, Polonaise et catholique, était en disgrâce et était resté longtemps prisonnier avec elle.

1. *La France protestante*, 2e édition, Henri Bordier, t. 6.

2. G. Anrep, *Svenska adelns Attar-Taflor*, t. I. Stockholm, 1858, p. 559. G. Arrhenius, *Vita illustrissimi heroïs Ponti Delagardi*. Lipsiae, 1690. Wieselgen, *De la Gardiska Archivet*, t. I-XX. Stockholm, Lund, 1831-1843. J. Lossius, *Die Urkunden der Grafen de la Gardie in der Universitätsbibliothek zu Dorpat*. Dorpat, 1882. B. Cordt, *Mittheilungen aus dem Briefwechsel des Grafen Jakob De la Gardie, etc.* Leipzig, 1894.

Les sanglantes cruautés d'Éric XIV poussèrent bientôt à la révolte les ducs Jean de Finlande et Carl de Südermannland. Presque tout le pays se joignit à eux. Le roi fut surpris dans Stockholm ; Pontus de la Gardie aida à le faire prisonnier et fut blessé. Au moment où l'on hésitait à proclamer sa déchéance, Pontus s'écria, s'adressant à la duchesse de Finlande[1] :

« Madame ! toute la cour s'étonne, comment monsieur votre époux n'a pas pitié de ce misérable royaume, où tout le monde est lassé des insolentes cruautez et tirannies du Roy !...

« Madame ! prenez donc l'occasion, qui se présente si favorable aux cheveux, pour le bien de l'estat, pour le repos du peuple et pour l'advancement de votre époux et de votre maison ! »

A son couronnement, Jean III nomma son dévoué serviteur, maréchal de la cour, chevalier de l'*Agnus Dei*, puis l'éleva bientôt à la dignité de baron et lui donna la terre d'Eckholm. Sous l'influence de sa femme et de son entourage de jésuites, le roi Jean III travailla à réunir la Suède et la Pologne dans la main de son fils; puis, comme la catholicisation de la Suède se heurtait à des difficultés insurmontables, il chercha à faire l'union des Églises romaine et luthérienne et en 1571 Pontus de la Gardie fut envoyé en mission dans les cours catholiques. Il vint en France ainsi qu'en fait foi un document original, signé par Charles IX, conservé aux archives de Jacques de la Gardie[2].

« *A nos très chers et bons amis les sieurs de la Gardye et Cossebier*[3], *ambassadeurs de nostre très cher et très amé Frère et Cousin le Roy de Suède*[4].

« Très chers et bons amys. Nous avons receu les lettres, que vous avez escripts le XX jour du moys passé.

1. J. Lossius (cité), *Vorrede*, p. 12.
2. Bibliothèque de l'Université, *Archives de la Gardie*, T. G. 238.
3. Claës ou Claus, baron de Bjelke, d'où Cossebier par corruption (note de Lossius).
4. Nous donnons les textes d'après Lossius; mais nous avons eu les

« Par lesquelles, ayant entendu la charge que vous (avez) du Roy de Suède, vostre maistre notre très cher et très amé bon Frère et Cousin, de Nous ve(nir) trouver pour Nous faire entendre memes choses de sa part. Nous vous avons suivant icelles voluntiers accordé notre lettre de passeport et saufconduict en la forme que (vous) demandez, sans lesquelles vous n'eussiez laissé de trouver tout libre et seur accès dedans notre royaume, estant, grace à dieu, en bon repos et tranquilité. Et vena(nt) de la part du dit Seigneur Roy de Suède, l'amityé duquel nous est sy chère et recommandé, que nous ne scaurions avoir que bien agréable la venue de ses ambassadeurs, vous aseurans, que serez les très bien venuz et vous donnerons telle et si benigne audience, que la scauriez désirer. Cependant nous prions dieu, très chers et bons amys, qu'il (vous) ayt en sa sainte et digne garde. Escript a Amboise le XXII jour de Décembre 15(71)[1]. »

CHARLES, BRULART.

Mais le but important de la mission était la suppression du commerce hollandais avec Narva, lequel fournissait aux Russes, l'ennemi héréditaire, d'importantes munitions de guerre. Il s'agissait de gagner le duc d'Albe. Pontus de la Gardie lui envoya un Livonien, Lubbert Kauer, secrétaire privé du duc de Südermannland. Lubbert Kauer échoua à dessein, pour ne pas mécontenter son maître, qui était alors ennemi du roi et le chef du parti protestant suédois, lequel comprenait presque toute la nation; c'était probablement aussi le désir de Pontus de la Gardie, qui ne voulait s'aliéner personne. Les Espagnols laissèrent les Hollandais continuer leur commerce avec Narva.

En 1573, Pontus de la Gardie fut nommé gouverneur et commandant des troupes en Livonie; mais il se brouilla avec le tout-puissant duc de Südermannland. Charles de Mornay, partisan du duc, fut jugé et exécuté; le duc accusa Pontus d'avoir comploté cette mort par jalousie et chercha à le faire assassiner. Une réconciliation survint pourtant, et en 1576 et 1579, Pontus fut envoyé de nouveau en mission dans les

manuscrits entre les mains et avons pu nous convaincre que sa lecture n'était pas toujours rigoureusement exacte.

1. Le manuscrit porte au dos la trace du sceau et ces mots : « Lettre du Roy de France 71. »

cours catholiques. Les archives possèdent quelques documents français originaux qui lui furent adressés à cette époque, entre autres la lettre suivante de Catherine de Médicis[1] ;

« *A monsieur de la Gardye chevalier, conseiller et premier ministre... du Roy de Suède et son lieutenant general à Reval et du costé de Lifland.*

« Monsieur de la Gardye. Vous verrez par les letres, que le Roy monsieur mon fils vous escript et entendrez de votre cousin présent porteur toute la responce que je scaurais fere aux letres qu'il nous apporta de votre part que me gardera..... ceste..... devantaige que pour vous pryer de fere tousjours les bons offices que vous avez tousjours cy devant faits pour entretenyr et conserver la bonne amityé et l'intelligence d'entre nous et le Roy de Suède et vous nous ferez service fort agréable. Priant dieu mons. de la Gardye vous avoir en sa garde. Escript à Paris le XIII jour de Fevrier 1576. »

CATRINE, BRULART.

Ce fut en l'année 1580 que Pontus de la Gardie entreprit contre les Russes la campagne qui devait le placer au premier rang des capitaines de son temps. Parti de Viborg en octobre 1580, en l'espace d'un an, il enleva Kexhohn, Koporie, Iamaburg et la forte place d'Ivangorod, dans l'Ingermanie; Hapsal, Lode, Leal, Fickel, Weissenstein, Wesenberg, Tolsburg et Narva en Esthonie. Le golfe de Finlande fut enfermé dans une ceinture de places fortes suédoises et les Russes rejetés de la Baltique. Il opérait avec une rapidité et un succès si foudroyants que le peuple et ses ennemis le croyaient ligué avec le diable. Au cœur de l'hiver, il passe le golfe de Finlande, sur la glace, avec son armée et sa lourde artillerie, apparaît soudain devant Wesenberg, qui surprise et effrayée capitule ainsi que Tolsburg, et chargé de butin, repart pour Viborg par ce dangereux chemin.

Pendant que les Suédois chantaient des *Te Deum* à Revel et à Stockholm, les Russes priaient Dieu de les garder du diable et de Pontus de la Gardie.

1. Tom. G. 244.

La renommée de Pontus de la Gardie fut grande en Europe et Henri de Béarn lui adressa le 15 juillet 1584 la lettre suivante[1] :

« *A Monsieur de la Gardye, Baron de Ekolme, conseiller du Roy de Suède et son lieutenant général en Lyvonye et Finnland.*

Monsieur de la Gardye. J'avais delibéré dès l'année passée d'aller visiter la plus part des roys et princes faisants profession de la vraye religion. Mais il survient en France de jour à aultre tant de changements, que j'ay esté conseillé de n'en partir, et cependant ay donné charge au sieur de Segur chef de mon conseil et superintendant de ma maison, d'aller voir lesdits princes, pour leur fere entendre, que le pape ne se lasse du mal qu'il nous a faict, mais incite tous les siens à nous ruyner; lesquels n'y sont que trop affectionnés; et est à craindre, si les princes protestans n'avisent plus soigneusement à leur conservation et de l'Eglize de dieu que par le passé, que nous ne soyons à la veille de voir leur extrême confuzion. Ce n'est pas que j'apercoive que cest esclat tombe premier sur moy ny sur les eglizes de France, car Dieu mercy nous jouissons d'une tolérable paix et le Roy ne se veult remetre légèrement à la guerre et congnoît que celles qu'on nous a faictes n'ont servy qu'à ruyner son royaume. Mais je congnoy bien que, noz voysins ruynés, ce sera à nous ausquels ils s'adresseront. Et encores que je feusse asseuré qu'on nous laissat en repoz, si ne pourray je voir les gens de bien en peyne et moy à mon ayse, mais au contraire pour leur ayder j'employerai de bon cueur tous mes moyens et mesmes ma vye. Vous entendrez par le dit sieur de Segur plus particulièrement les grandes occasions que j'ay eu de le depescher et l'estat de noz Eglizes et de ce royaume ; et pour cela me remetant sur luy, je vous prieray de l'ayder de tous voz moyens en ceste affaire et sur tout remonstrez au Roy de Suède monsieur mon frère et meilleur amy, qu'en plus saincte ny plus necessaire occasion il ne scauroit fere cognoistre sa grand vertu et sainct zèle. Vous ne me scauriez aussi fere un plus grand plaisir que d'affectionner cest affere et l'advancer de tout votre pouvoir. Ce que m'assurant que ferez, je prieray dieu, monsieur de la Gardye, vous avoir en sa saincte et digne garde. Escrit à Nerac le XV Juillet 1584. »

Votre byen bon amy, HENRY.

1. *Archives de la Gardie*, Dorpat, T. G. 247. — Cf. *Lettres missives de Henri IV*, t. I, 622.

Pontus de la Gardie périt l'année suivante, le 5 novembre 1585, dans les flots de la rivière de Narva (le navire qui le portait s'était brisé sur un rocher), et en 1595 les Suédois avaient perdu toutes ses conquêtes dans l'Ingermanie. Pontus avait épousé une fille naturelle de Jean III. Ce fut son plus jeune fils, Jacques, né en 1583 qui hérita de ses talents militaires et de sa gloire. Jeune encore, il prit part aux combats livrés en Livonie, et en 1601 fut fait prisonnier par les Polonais, à Wolmar. Délivré, il alla étudier la discipline et l'art de la guerre sous les ordres du prince Maurice de Nassau.

En 1609 le roi de Suède, Charles IX, conclut un traité d'alliance avec le tsar Vassili Ivanovitch Chouïsski (Viborg, 12 février) contre les Polonais et les Lithuaniens qui ravageaient les terres des Suédois et des Russes. Jacques de la Gardie reçut le commandement d'une armée pour marcher au secours des Russes, attaqués par les Polonais ayant à leur tête le faux Dmitri.

Après une série de victoires et malgré de nombreuses mutineries parmi ses mercenaires, il entra triomphalement, en libérateur, à Moscou, le 12 mars 1610 (près de deux siècles avant Napoléon), aux côtés du commandant de l'armée russe, le jeune et valeureux prince Michel Skopine-Chouïssky. Un mois plus tard ce dernier périssait assassiné et Jacques de la Gardie dut quitter Moscou avec l'armée russe pour aller défendre Smolensk, attaquée par l'hetman Zolkiewski. La rencontre eut lieu à Klouchino, près de Mojaïsk ; dès le début de l'action, deux enseignes des cavaliers français, n'ayant pas reçu leur solde, passèrent aux Polonais et toute l'armée russe prit la fuite ; Jacques de la Gardie tint bon ; mais ses mercenaires allemands et écossais, n'ayant pas non plus reçu leur solde, firent défection ; la victoire resta aux Polonais ; le général suédois battit brillamment en retraite, soutenu par ses fidèles Suédois et Finnois.

Aucune des conventions du traité de Viborg n'était observée par les Russes et la solde due à l'armée suédoise n'était pas payée. Sur ces entrefaites, le tsar Vassili fut forcé d'abdiquer (17 juillet 1610) et de se retirer au monastère de Tchoudov. Charles IX voyant la Russie trop faible pour l'aider dans sa

lutte contre les Polonais ordonna alors à Jacques de la Gardie de s'emparer des villes russes avec la même armée qui avait délivré Moscou. Jacques de la Gardie refit les conquêtes de son père. Ladoga fut pris dans l'automne de l'année 1610 et le siège fut mis devant Kexholm. En mars 1611, Kexholm tomba et la puissante Novgorod, l'orgueil des Russes, fut enlevée d'un coup de main dans la nuit du 15 au 16 juillet. Dans le courant de l'année 1612, Jacques de la Gardie enleva Ivangorod, Iama, Koporie, Tichvine, Staraïa-Roussa, Porkhov, Noteburg (Schlüsselbourg). Il songea alors à mettre sur le trône des tsars un prince de la maison de Suède, le duc Charles-Philippe, frère du roi; l'élection de Michel Romanov fit échouer son projet; mais il eut l'honneur de signer, quatre ans plus tard, la paix de Stolbovo (27 février 1617) qui assurait à la Suède la prépondérance dans la mer Baltique, la domination exclusive du golfe de Finlande et faisait d'elle l'une des grandes puissances de l'Europe. Pendant près de douze ans, Jacques de la Gardie forma son roi, Gustave-Adolphe, dans l'art de la guerre, chassa avec lui les Polonais de la Livonie et leur imposa la trêve d'Altmark (16 septembre 1629).

Le golfe de Riga, Elbing, Braunsberg, Pillau, Memel passaient à la Suède, la Baltique devenait un lac suédois et Gustave-Adolphe allait pouvoir entreprendre sa glorieuse mission en Allemagne. Il était secondé par d'habiles lieutenants formés la plupart à l'école de Jacques de la Gardie. Ce dernier ne prit point part à la brillante campagne; il s'effaça devant son roi et voulut lui en laisser toute la gloire. Gustave-Adolphe l'en récompensa en l'honorant des marques de la plus vive amitié. Presque chaque jour, souvent plusieurs fois par jour, il lui envoyait des lettres et dépêches chiffrées pour le tenir au courant des faits de guerre. Entouré de princes et de princesses allemands dont il tenait le sort des États entre ses mains, plus puissant lui-même que les princes suédois, Jacques de la Gardie aida au gouvernement du royaume en l'absence de Gustave-Adolphe. Il ne mourut qu'en 1650, membre de la régence, maréchal de Suède, comblé d'honneurs et de dignités, après avoir vu la signature du traité de Westphalie,

qui faisait la grandeur de la France et celle de la Suède.

En 1615, il avait été élevé à la dignité de comte et avait épousé, en 1618, Ebba de Brahe, parente de la famille royale, qui avait été l'objet de la passion du jeune Gustave-Adolphe. Magnus-Gabriel, son fils, né en 1622, fut grand chancelier et grand sénéchal de Suède ; il était beau, distingué, avait reçu une éducation soignée et aimait les arts et les voyages. Christine le combla de distinctions et faillit même l'épouser. Il fut envoyé ambassadeur en France en 1646. « Il était bien fait, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires ;* il avait la mine haute et ressemblait à un favori. Il parlait de la reine en des termes si passionnés et si respectueux qu'il était facile de le soupçonner de quelque tendresse plus grande que celle qu'il lui devait par sa qualité de sujet. Il était accordé à une cousine germaine de cette reine, qu'elle-même lui faisait épouser. » Mais, quelques années plus tard, il tomba en disgrâce auprès de Christine et fut obligé de se retirer dans ses terres. Il rentra à la Cour à l'avènement de Charles-Gustave, fut nommé gouverneur de Samogitie et de Lithuanie et fit lever aux Russes le siège de Riga. Tuteur de Charles XI, il usa de son influence pour faire conclure à la Suède une alliance avec Louis XIV. Il mourut néanmoins dans la disgrâce et l'indigence en 1686. Il avait fait beaucoup pour les sciences, les lettres et les arts ; c'est lui qui enrichit la bibliothèque de l'université d'Upsal des manuscrits les plus précieux qu'elle possède et en particulier du célèbre *Codex argenteus*. Il pensionna Mézerai lorsque ce savant eut perdu sa pension en France. On lui attribue l'ouvrage intitulé : *Regum principumque institutio, succ. et lat. cum notis J. Schefferi.* Helmst, 1669, in-fol. Jöcher lui attribue aussi : *Oratio de academiâ Upsalensi ; spectaculum certaminis pedestris ; — Donatio testamentaria librorum mss. aut aliàs rariorum.*

La famille des de la Gardie a fourni à la Suède un grand nombre d'hommes d'État, de diplomates et de généraux[1]. La branche suédoise actuelle des comtes de la Gardie remonte

1. Une descendante de cette famille, Brigitte-Sophie, rentra en France, abjura la religion réformée et Louis XV lui accorda, en 1736, une pension de 2,000 livres et, en 1753, des lettres de naturalisation.

à Axel Julius, le plus jeune des fils du célèbre Jacques de la Gardie. La branche livonienne, qui remonte aussi à Axel, s'est éteinte en ligne masculine, en 1858; mais le nom et le titre sont passés, sur l'ordre de Nicolas Ier, à Pontus von Brevern, fils adoptif du dernier comte, Carl Magnus, et fils de sa sœur aînée. Pontus von Brevern, comte de la Gardie, est mort en 1890, général de cavalerie russe. Son fils Nicolas n'a pas d'enfants. Ce fut le comte Jacques-Gustave de la Gardie, diplomate et savant distingué, qui réunit les archives de la famille, en 1820, dans son château de Loberod, en Suède. P. Wieselgren les a classées, décrites et publiées en partie. (*De la Gardiska Archivet*, 20 vol. Stockholm et Lund, 1831-1843). Mais un grand nombre de papiers des premiers de la Gardie manquent à cette collection et sont devenus en 1848, après être passés de mains en mains, la propriété de l'université de Dorpat. J. Lossius en a donné le catalogue[1] et en a publié quelques-uns. Dix ans plus tard, Cordt en a retrouvé d'autres, dans une armoire de muraille, à la bibliothèque de l'Université[2].

La collection de Dorpat comprend 13 gros volumes in-folio et 4 cartons, soit plus de 2,700 documents, dont près de 2,000 originaux, écrits dans la plupart des langues de l'Europe : suédois, français, allemand, russe, polonais, anglais, hollandais, danois, italien, latin. Les documents russes viennent d'être publiés en entier[3]; la grande masse des autres reste inédite.

Les documents français originaux sont au nombre de plus de cinquante et comprennent dix lettres des rois de France Charles IX, Henri III et Henri IV, et cinq lettres d'Abraham Duquesne.

Nous avons donné plus haut, d'après Lossius, une lettre de Charles IX, une lettre de Catherine de Médicis et une

1. J. Lossius, *Die Urkunden der Grafen de la Gardie, an der Universittásbibliothek zu Dorpat.* Dorpat, 1882.

2. B. Cordt, *Mittheilungen aus dem Briefwechsel des Grafen Jakob de la Gardie*, etc. Leipzig, 1894.

3. G. de Sahler, *Recueil des documents russes tirés des archives des comtes de la Gardie.* Dorpat, 1896.

lettre de Henri IV ; pour terminer, ajoutons comme spécimen des derniers documents trouvés par Cordt, la lettre suivante, de Julius Heinrich, duc de Saxe, capitaine au service suédois, adressée à Jacques de la Gardie :

Devant Gdov (Audoa), 26 août 1613.

« Monsieur ! Nous sommes partis avec la compagnie du sieur Knutt Hakson, qui est forte environ 380 chevaux, le 18e de ce mois et arrivez devant Audoa le 21 avec le régiment de sieur Kobron, au quel lieu nous avons attendu jusques audjourdhuy l'artiglerie, qui est arrivée, accompagnée de cent et quatre vingt knecgts. Depuis le temps, que nous sommes arrivez ici, nous n'avons fait autre chose si non que de nous escharmoucher avec ceux d'Audoa, auquels escharmouches il y a demeurez sur la place plusieurs de leurs boiards et strelsen ; de notre costé un seulement tué. Et espérons ceste nuict de faire nos approches avec les canons devant les portes de la ville. Au reste nous avons envojé vne partie dehors sur le chemin de Pleskou (Pskov), qui nous ont ammené langue, que pour certain ceux de Pleskou ont envie d'envoier en bref secours à ceux d'Audoa environ 1500 hommes, selon le rapport qui nous a esté faict. C'est pourquoy, si vous avez gens de guerres qui ne soient trop necessaires par dela, qu'il vous plaise d'en envojer un nombre vers nous, craignons qu'il n'arrive quelqu'inconvenient. Et en attendants cela, nous fairon notre devoir pour réduire ces canaglies au droit chemin. »

JACQUES R. MONTMITONNET.

LE SIÈGE DE CHARTRES PAR CONDÉ EN 1568

(SUITE ET FIN[1])

III

Le 25 février[2], un détachement de cavalerie huguenote devançant l'armée partie d'Orléans, gagnait la vallée de l'Eure et la remontait jusqu'à deux lieues de Chartres ; il tombait,

1. Voy. *Bull.* du 15 juin, p. 281.

2. Nous avons utilisé pour ce chapitre deux sources principales : le *Bref Discours du siège de Chartres en 1568*, par Simon de Givès, avocat,

entre Jouy et Saint-Prest, sur les goujats et les bagages du régiment d'Ardelay. Il y eut un moment de panique; le bruit courut à Chartres que d'Ardelay était mis en déroute. L'église de Jouy était en flammes. Cet incendie, à vrai dire, n'a pas été bien terrible. Il n'a pas ébranlé les murs du XIIe siècle de l'église, il n'a pas effondré ses fenêtres en plein cintre. Il en est de cette destruction comme de beaucoup d'autres, à propos desquelles les diatribes de certains écrivains sur le « vandalisme incorrigible » et la « sauvage fureur » de ces monstres de Huguenots sont au moins déplacées.

A la nouvelle de cet engagement, Linières envoie des renforts. Tandis que la cavalerie prenait derrière les Filles-Dieu, à travers les vignes, le chemin du haut, 200 arquebusiers à pied suivaient les bords de l'Eure. Quand ils arrivèrent sur le champ de bataille, les éclaireurs de Condé s'étaient retirés.

Cependant Linières, dans une dernière tournée d'inspection, faisait couper le pont Saint-Martin-au-Val, ainsi que ceux de l'avant-fossé du front est[1]; précaution inutile, car ce fossé était guéable par endroits. Le 28 février, on signalait l'approche des têtes de colonne de Condé. Linières prit quelques officiers et 25 arquebusiers à pied, et s'avança à un quart de lieue de la ville, jusqu'aux moulins à vent dont les frêles carcasses se détachaient sur le ciel, entre Saint-Chéron et la maladrerie de la banlieue. Il aperçut dans la direction d'Orléans les escadrons de Condé, avec leurs cornettes déployées au-dessus des casques, et les compagnies d'infanterie hérissées de piques et encadrées d'arquebusiers.

Se repliant aussitôt, Linières ordonne en toute hâte de détruire les bâtiments qui pouvaient servir de couvert aux assaillants : on met le feu au couvent et au faubourg Saint-Jean, au village de Mainvilliers; on anéantit le couvent des cordeliers et sa belle bibliothèque, la chapelle Saint-Thomas,

publié et annoté par M. l'abbé Métais (Chartres, Durand, 1895), et l'*Histoire du diocèse de Chartres*, par le chanoine Souchet († 1654). Le manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Chartres, a été publié par les soins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Le témoignage de Souchet a la valeur des documents contemporains, qu'il s'est souvent borné à démarquer.

1. Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. II, p. 235.

d'autres édifices, beaucoup de maisons particulières[1]. Les incendies continuèrent plusieurs jours au milieu d'une grande confusion. Si quelques-uns des habitants acceptaient avec une joie austère un sacrifice dont ils escomptaient les résultats, d'autres, préférant leurs intérêts particuliers à ceux de la cité, allaient éteindre les incendies.

Cependant les Huguenots poursuivaient leur route, chassaient les incendiaires, s'installaient dans les faubourgs. Piles se rendait maître sans coup férir de Saint-Maurice et de Saint-Jean, tandis qu'en arrière les lansquenets s'établissaient à Josaphat et à Lèves, et que, débordant sur son flanc droit, Mouvans occupait les faubourgs de l'ouest et du sud, surtout les parties les plus éloignées de la ville. Les compagnies françaises et normandes pénétraient dans les demeures cossues, restées presque intactes, des faubourgs Guillaume et Morard, et franchissant l'inutile obstacle de l'avant-fossé, arrivaient à couvert jusqu'à la contrescarpe de la place. La cavalerie campait dans les faubourgs Saint-Barthélemy et Saint-Chéron ; les officiers y dressaient leurs tentes. On détruisait les églises, inutiles pour l'attaque, ou du moins on les endommageait, car, après le siège, les bois, les tuiles et même les cloches provenant de la démolition de Saint-Barthélemy, servirent à restaurer Saint-Chéron[2].

La résistance avait été presque nulle ; les bons Chartrains étaient consternés. La plupart, dit Givès, croyaient avoir affaire à 60 ou 80,000 combattants. Le livre de Bois de Saint-André, plus modeste, se contente de 45,000.

Le lendemain 1er mars, Condé se préoccupe immédiatement d'assurer ses communications. Les Gascons et Provençaux de Mouvans se mettent en devoir de réparer le pont Saint-Brice, dont les arches avaient été rompues. Ce travail ayant été signalé par les guetteurs de la cathédrale, une troupe d'arquebusiers sort par la porte Saint-Michel, et descendant le faubourg Saint-Brice, assaille les Huguenots. Mais ceux-ci

1. L'hôtel du vidame J. de Ferrières dut être de ce nombre, car il était situé hors la porte Châtelet, sur l'emplacement occupé de nos jours par la maison Fessard.

2. Registre des échevins. Séance du 21 mars 1568.

se tenaient sur leurs gardes : solidement retranchés, ils contraignent les arquebusiers à la retraite après une heure d'escarmouche.

Vers le soir, une autre troupe d'arquebusiers sort par la porte des Épars et renouvelle l'attaque sans plus de succès. Mais grâce à cette diversion, Linières avait eu pendant quelques heures ses coudées franches dans les faubourgs, et il avait pu, sans trop de peine, consommer la ruine du couvent des cordeliers et de l'abbaye Saint-Jean [1], bien que les « boute feux », pourchassés par les soldats huguenots, fussent obligés souvent de « se retirer plus vite qu'ils n'estoient allés, les moins diligents desquels demeurèrent pour leurs gages [2] ».

Les attaques dirigées contre le clos Saint-Lubin et le faubourg Saint-Brice se renouvelèrent encore le 2 mars, avec le même résultat : après deux heures et demie de vains efforts, les détachements d'arquebusiers sortis par la porte des Épars battaient de nouveau en retraite. Pendant ce temps les pionniers de la ville travaillaient ferme : sans être sérieusement inquiétés, ils rasaient une butte située hors la porte Saint-Michel [3], élevaient trois cavaliers derrière le rempart, entre le bastion Saint-Michel et la porte Morard, et s'efforçaient par ce moyen de remédier au défaut de flanquements de l'enceinte.

Les deux jours suivants, Condé et ses officiers firent un examen sommaire de la place, afin d'en découvrir le point le plus attaquable. « Et ayant reconnu une montagne qui domi-« noit par le flanc d'une courtine [4], sans entrer en autre consi-« dération, ils choisirent cet endroit-là, qui d'arrivée promet-« toit beaucoup, *cependant le remède s'y pouvoit aisément* « *trouver* [5]. » Ainsi Condé, frappé d'un avantage tout secondaire, n'avait pas su découvrir des inconvénients — bien plus, des dangers — qui sautaient aux yeux, comme il devait bien-

1. C'est sans doute pour cela que M. l'abbé Renard, peu coutumier cependant de semblables lapsus, prend Linières pour un chef huguenot. *Mém. Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 52.

2. Souchet, t. IV, p. 65 (édition imprimée).

3. Opération commencée déjà le 17 novembre précédent.

4. Celle de la porte Drouaise.

5. La Noue, *Disc. politiques et militaires*, p. 907 ss, éd. Dan. Bellon, 1595.

tôt en faire l'expérience. Il n'avait pas vu le redoutable rempart naturel, bordé de murailles et hérissé de constructions, qui dominait la fameuse courtine. Il n'avait pas deviné à la direction des toitures, l'existence de ce boyau où, la brèche faite, ses colonnes d'assaut auraient été indubitablement anéanties, écrasées par le feu qui plongeait, à droite, des terrasses et des ruelles en escaliers[1], massacrés en détail au tournant de toutes les ruelles débouchant sur l'Eure. Ce qu'il n'avait pas su voir ce jour-là, il aurait pu, cependant, le retrouver dans sa mémoire, car il avait parcouru ce chemin exactement cinq ans auparavant, dans le douloureux voyage qui avait pour terme l'abbaye de Saint-Père. Il n'avait pas songé que, dût son assaut réussir au delà de toutes les espérances, dût l'ennemi forcé dans ses retranchements, épouvanté, lui abandonner la ville basse, il fallait entreprendre le siège de la ville haute, inexpugnable par ce côté.

Dans sa rapide promenade autour de la place, il n'avait pas remarqué la disposition absolument défectueuse du ravelin de la porte des Épars. Il ne s'en rendit jamais compte ; il n'occupa jamais sérieusement le Grand-Faubourg; c'est toujours de là que partaient les attaques, et toujours, elles se brisaient devant les enclos de Saint-Lubin et de Saint-Brice. Il n'était pas difficile cependant, avec de tels points d'appui, d'établir de solides batteries de brèche, soit dans l'emplacement actuel de la banque ou de l'hôpital, soit plus près de la ville, dans le cimetière Saint-Thomas. Il était aisé de soustraire ces batteries à toutes les entreprises de la défense, alors qu'on parvenait au contraire à la paralyser par des attaques de flanc, par des feux de revers ; enfin, la muraille abattue et franchie, c'est encore à revers qu'on prenait tous les ouvrages où les assiégés pouvaient essayer de concentrer leurs derniers efforts.

Encore une fois, Condé ne s'avisa jamais de tous ces avantages, même à l'heure décisive où, la force véritable de la porte Drouaise s'étant imposée, « on connut que c'était « perdre des hommes à crédit que d'attaquer par là ». Et La

1. Linières avait prévu le cas. Il y avait un canon sur la terrasse de Saint-Aignan.

Noue ajoute cette observation (encore actuelle, hélas !) : « Le « François est si soudain qu'il veut incontinent avoir découvert ce qui ne peut se trouver qu'après avoir longtemps « cherché. Et par cette promptitude, j'ai tant vu faire d'erreurs aux reconnaissances des places, que je tiens pour « règle très utile de voir et revoir deux fois, voire trois, une « chose, avant que prendre résolution de s'y arrêter. »

Tandis que Condé faisait ces préparatifs d'attaque, Linières continuait méthodiquement ses travaux de défense. Comme les arquebusiers embusqués dans les maisons du faubourg Guillaume tiraient sur tout ce qui se montrait derrière les créneaux de la muraille, il fit tendre des toiles qui masquaient les allées et venues des pionniers et de la garnison. Après avoir renforcé la courtine entre la porte Morard et l'issue de l'Eure, il établit une batterie sur les pentes rapides commandant vers l'ouest la porte Drouaise. De cette manière, les défauts qui avaient frappé Condé, étaient compensés ; la courtine mal tracée, le ravelin dominé de toutes parts n'étaient plus un danger pour la place. Une animation plus grande dans le camp huguenot, des stations plus fréquentes de Condé de ce côté, firent-elles soupçonner à Linières qu'une attaque se porterait dans cette direction ? Toujours est-il qu'on traîna dans la nouvelle batterie la plus grosse pièce de la ville, la Huguenote, avec une pièce de campagne. Ces deux canons firent dans la suite beaucoup de mal aux assiégeants, qu'elles empêchaient de se maintenir dans les fossés.

Dès le 4 mars, les intentions de Condé se dessinent avec netteté. Son infanterie occupe fortement l'abbaye Saint-Jean, détruite en partie, et le faubourg Saint-Maurice. L'église de ce faubourg, située en face de la porte Drouaise à 300 mètres environ de distance, est mise en état de défense. On installera dans le cimetière en terrasse qui la précède une batterie, masquée par la maison des Trois-Maures ; de son tir plongeant, elle écrasera le ravelin. Quant au clocher, il devient un excellent observatoire ; du haut de ses charpentes, on plonge dans la place, on ne perd de vue aucun des mouvements des défenseurs, et si d'aventure, quelque pauvre bourgeois se promène le long de la rive droite de l'Eure, dans la

rue du Massacre[1], un coup d'arquebuse bien ajusté lui ôte à tout jamais l'envie de recommencer.

Le jour suivant, le mouvement en avant s'accentue : les lansquenets quittent Lèves et Josaphat et s'installent au monastère des Filles-Dieu. Ils amènent l'artillerie et commencent leurs travaux d'approche. Outre la batterie de l'église Saint-Maurice, ils en installent une (cinq pièces en tout) dans le clos des Filles-Dieu, à l'angle le plus rapproché de la rivière; cette batterie dirigera donc sur la porte Drouaise et la courtine voisine un tir oblique et rasant. Deux autres batteries, de deux petites coulevrines chacune, sont placées plus haut, dans les vignes du Clos-l'Évêque; établies à des niveaux différents, elles dominent et enfilent toutes deux la courtine, de manière à rendre intenables les abords de la brèche.

Le feu est ouvert le samedi 6 mars, entre 6 et 7 heures du matin; dès les premières décharges, les chaînes du pont-levis, rompues, s'abattent avec fracas; par suite de ce beau coup, on ne peut plus lever le pont. Alors une trentaine de soldats et de pionniers, sous les ordres d'un gentilhomme de Saintonge nommé du Bordet[2], s'avancent hardiment dans le fossé même de la place, et viennent, sous les yeux et sous le feu des défenseurs, saper la gorge du ravelin. Un coup d'arquebuse renverse du Bordet, mais personne n'ose se jeter sur son héroïque détachement; il peut d'ailleurs être rapidement soutenu au besoin. Le ravelin est occupé sans autre perte. Vers midi, seulement, Linières fait sortir de la porte des Epars — dont l'assaillant ne surveille pas les abords — un certain nombre d'arquebusiers commandés par le capitaine Flojac. Portant des écharpes blanches, ils se coulent le long du fossé jusqu'au ravelin, attaquent les Huguenots par derrière et les obligent à reculer. Un enseigne du régiment d'Andelot est fait prisonnier, un officier catholique grièvement blessé.

Pendant ce temps, du côté du midi, les Huguenots obser-

1. Ainsi nommée des boucheries qui s'y trouvaient autrefois.
2. Ou de Bordes.

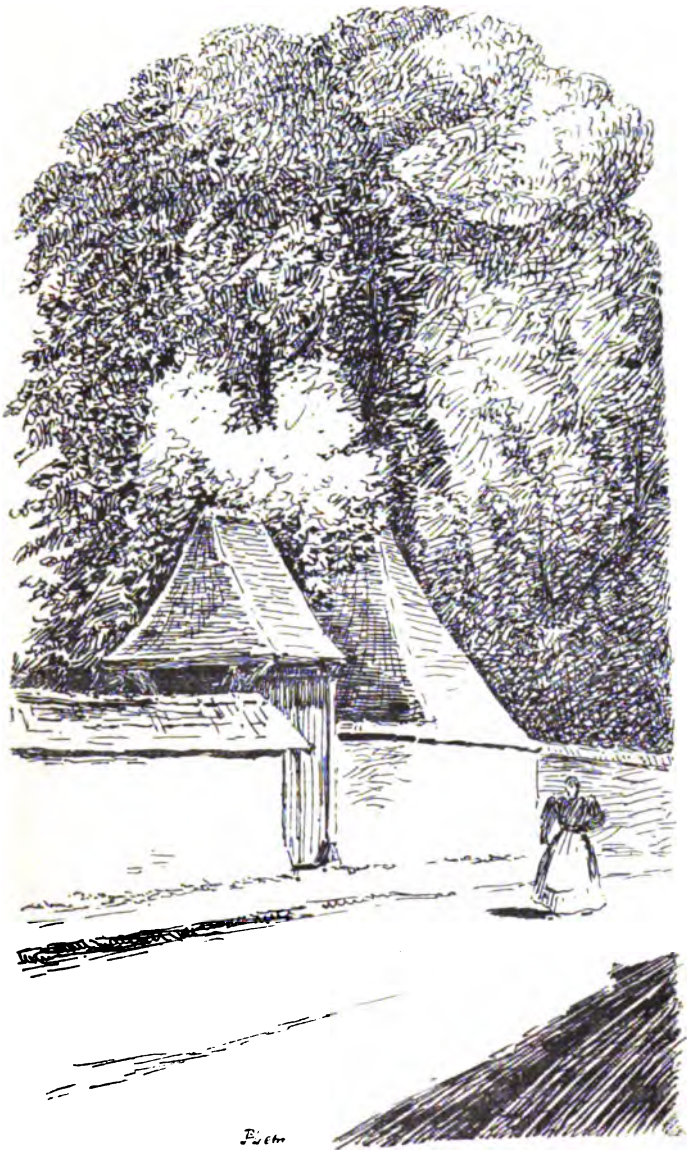

ENTRÉE ACTUELLE DE L'ANCIEN CLOS-L'ÉVÊQUE, A CHARTRES.

vaient les environs de la porte Saint-Michel. Un de leurs corps de garde était posté tout près du fossé : on l'avait établi sans attirer l'attention, et ne discernant aucun mouvement suspect, les soldats ne se tenaient pas sur leurs gardes. Cependant le capitaine Jacques, qui se promenait sur le rempart, les aperçoit, sort vivement avec les hommes qu'il a sous la main; le poste, surpris, s'enfuit en désordre, abandonnant son tambour et ses armes. Il n'a pas eu le temps de se rallier ni de donner l'alarme, qu'une seconde troupe, forte de 130 hommes, mise en appétit par ce facile succès, tombe sur un autre poste huguenot et le surprend de même. L'escarmouche ne fut guère sanglante et n'eut pas de suites, mais les Chartrains emportaient comme trophée un lambeau d'enseigne : ils n'avaient pu s'emparer de la hampe. L'auteur de cet exploit, un bourgeois nommé Nicolas de Boussi, reçut de Linières une récompense de 50 écus.

Encouragement nécessaire, car les miliciens de la ville n'avaient pas jusqu'à ce moment brillé par le courage. Un ordre du jour de Linières, daté précisément du 6 mars, avait dû menacer de mort les bourgeois qui manquaient à l'appel de midi dans le cloître Notre-Dame; les possesseurs de corselets qui refusaient de paraître sur les remparts étaient frappés d'une sorte de dégradation militaire : ils devaient déposer leurs corselets à l'Hôtel de ville, au profit des braves qui combattaient sur la brèche. Plusieurs s'exécutèrent [1].

C'est que l'heure était solennelle. En effet, le dimanche 7 mars, les batteries ouvrirent le feu dès le matin. A une heure, un large pan de muraille s'écroulait, comblant une partie du fossé entre la porte Drouaise et l'Eure. Aussitôt Condé forme ses colonnes d'assaut : d'Andelot au centre, les lansquenets à gauche, des Champs à droite [2] se jetteront sur le ravelin, tandis qu'à l'autre extrémité de la ville, une fausse attaque sera dirigée sur la porte Saint-Michel.

Trois ou quatre volées de canon balayent le ravelin; ses

1. *Bull. hist. et phil.*, 1890, p. 418. Faut-il rapprocher de cette mesure le présent « d'un poinçon de vin blanc et d'un poinçon de vin clairet » que Linières recevait le même jour des échevins? Registre des échevins.

2. Tortorel et Perrissin.

défenseurs l'abandonnent sans résistance. Linières a l'impression très nette que tout est perdu s'il ne l'occupe avant que les assaillants y parviennent. Il a presque autant d'infanterie qu'eux, et cette infanterie se bat derrière des murailles, *pro aris et focis* au moins en partie; son artillerie est double de la leur; ils ont choisi leur point d'attaque en laissant tous les avantages à l'assiégé, et pourtant telle est la réputation des Huguenots que la victoire semble douteuse au gouverneur de Chartres.

On le voit serrer la main à ses capitaines, puis prenant courage, chefs et soldats s'élancent tête baissée; quelques planches, jetées à la hâte, remplacent le pont crevé par les boulets; on atteint les têtes de colonnes huguenotes, qui avaient franchi le fossé sur des fascines et des tonneaux vides; une mêlée s'engage, lutte corps à corps, dans laquelle un des meilleurs officiers catholiques, M. de Sainte-Preuve[1], est tué avec nombre de ses hommes. Mais les Huguenots sont repoussés. Des deux côtés, les pertes ont été considérables. Neuf reîtres ont été faits prisonniers. On les enferma dans les celliers de Loëns, où ils ne manquèrent de rien.

L'escalade tentée sur le ravelin de la porte Saint-Michel échoua aussi; simple diversion, elle n'avait du reste pas été poussée à fond. Les catholiques y perdirent un de leurs colonels, d'Ardelay, qui fut mortellement blessé. Il succomba le 16 mars et on lui fit de magnifiques obsèques.

Cependant, Condé ne se laissait pas rebuter. Il avança ses batteries et travailla à élargir la brèche; bientôt un nouveau pan de mur s'écroula; la tour des Herses était ruinée; le fossé était comblé sur une longueur de 30 pas. Linières fit faire à la hâte un retranchement avec tous les matériaux qu'on avait sous la main : poutres, bûches, gaules, fascines, sacs de terre, pavés, cuves, tonneaux vides, ballots de laine et jusqu'à trois baignoires prises à l'évêché[2]. Les femmes apportaient des vivres aux travailleurs; quelques-unes se mirent à l'ouvrage; d'autres ajoutèrent leurs matelas aux éléments hétéroclites de la barricade.

1. Ou Saint-Épreuve.
2. *Bull. hist. et phil.*, 1890, p. 418.

Dans la nuit du lundi au mardi, le capitaine Jacques, celui que nous avons vu à l'œuvre à la porte Saint-Michel, descendit au pied de la brèche avec quelques hommes, enleva les fascines et les tonneaux vides restés depuis l'assaut et les brûla sur la muraille.

Peine inutile, car le jour suivant, les cinq pièces huguenotes tirèrent sans interruption de six heures du matin à trois heures du soir[1], et rasèrent la muraille jusqu'au pied. Mais Linières continuait ses retranchements et les munissait de traverses; il fortifiait le pont du Massacre; il disposait des fougasses au pied de la brèche.

Condé rassembla toutes ses forces pour un deuxième assaut. La cavalerie descendit des hauteurs de Saint-Chéron et envoya vers la place une patrouille qui perdit trois hommes sur quatre. On voyait des cavaliers mettre pied à terre et se joindre aux colonnes d'infanterie qui s'ébranlaient. Plusieurs compagnies s'élancent sur le ravelin, essayant, comme précédemment, d'y entrer par la gorge, mais la Huguenote rend le fossé intenable; elle y jette des grêles de mitraille. D'ailleurs les sentinelles postées soit dans le clocher de Saint-Maurice, soit dans les vignes, ont signalé les retranchements élevés en arrière de la brèche. Condé, jugeant l'assaut impossible, fait rompre le combat.

Les journées du 10 et du 11 se passèrent en canonnades. Le soir du 11, Linières sortit avec 26 arquebusiers et parvint à surprendre un corps de garde d'Allemands; il leur tua quelques hommes. Il espérait arriver jusqu'à la batterie voisine et en enclouer les canons, mais les guetteurs de la ville, apercevant les mèches allumées des arquebuses, crurent à une attaque et donnèrent l'alarme. Linières s'empressa de rentrer[2].

Renonçant à poursuivre l'attaque par ce côté, Condé

1. Elles tirèrent 169 coups, dit Souchet (t. IV, p. 68). Un canon ne tirait donc guère que trois coups par heure, ou tout au plus quatre. On sait d'ailleurs qu'à cette époque, un canonnier passait maître quand il pouvait tirer trente coups dans sa journée.

2. C'est du moins l'explication que donne Souchet ; Linières a sans doute eu pour se retirer d'autres motifs que ce malentendu... bizarre, pour ne pas dire plus.

change ses batteries le 12 et dirige ses coups sur la porte Morard. Ce point offrait, comme la porte Drouaise, l'inconvénient de n'ouvrir que l'accès de la ville basse, mais dans des conditions beaucoup moins défavorables. Il avait cependant des avantages plus positifs, tirés beaucoup moins de sa situation même que des circonstances. On n'a pas oublié que dès les premières heures de l'investissement, les Huguenots s'étaient solidement installés dans les faubourgs Guillaume et Morard, de telle sorte qu'ils étaient à couvert jusqu'à la contrescarpe. Ils étaient donc maîtres des écluses et des vannes des fossés; maîtres de détourner l'Eure et d'empêcher les moulins de tourner. Si Condé s'en était avisé plus tôt, il aurait à coup sûr pris la ville, — Souchet ne se fait pas faute de l'avouer[1]. — En effet, les cinq ou six moulins à bras qu'on avait établis étaient loin de suffire à la consommation journalière de farine.

Condé fit tirer des coups de canon sur les ouvrages avancés de la porte; il fit quelques dégâts et tua quelques hommes. Pendant ce temps, ses pionniers cheminaient sourdement, rompaient le barrage du fossé, et l'eau de la rivière s'y précipitait. Quelques jours de plus, et Chartres capitulait.

Il y avait donc, dès le 12 mars, un ralentissement très marqué des opérations militaires. L'attaque de la porte Morard n'était pas sérieuse. Les assiégés attribuèrent cette inaction au découragement qui, pensaient-ils, avait gagné l'armée huguenote : la cause en était tout autre en réalité, et si, à ce moment, les soldats huguenots donnaient quelques signes de lassitude, c'est qu'ils avaient d'excellentes raisons pour prévoir la fin prochaine de la campagne. Des négociations étaient entamées avec la Cour. Malgré Coligny, qui n'avait aucune confiance en la sincérité de la reine mère, Condé inclinait à accepter les propositions de paix faites aux protestants. On savait donc que les hostilités ne pourraient se prolonger longtemps.

Dès le 13 mars, arrivait à Chartres un trompette du roi, suivi du sieur de Combault, qui apportait les préliminaires

1. T. IV, p. 69.

de la paix de Lonjumeau et annonçait une suspension d'armes jusqu'au 25 mars. La paix fut en effet conclue le 23 mars; elle devait rétablir purement et simplement les prescriptions de l'édit d'Amboise[1].

Déjà le matin, le bruit avait couru d'un armistice. On semblait lassé. Les Huguenots, manquant de vivres, étaient impatients de regagner leurs foyers. Les contingents de la Saintonge et du Poitou avaient en partie quitté le camp, et d'autres défections étaient à craindre; les Allemands commençaient à déserter. D'autre part, Catherine de Médicis n'était pas rassurée; bien que Chartres eût tenu bon jusqu'alors, elle en pressentait clairement la perte.

En effet, « un capitaine renommé », La Valette, s'était porté avec 18 cornettes de cavalerie à 4 lieues du camp de Coligny, cherchant à l'inquiéter et à le surprendre. Coligny, en étant averti, l'avait assailli vigoureusement à Houdan avec 3,500 cavaliers et l'avait mis en fuite. Quatre drapeaux étaient pris; si rapide avait été l'affaire, que La Valette avait eu peu d'hommes tués. Mais il avait eu de la peine à rallier 400 ou 500 chevaux et s'était enfui serré de près par un millier de Huguenots[2].

Pour le dire en passant, nous n'avons pu suivre les mouvements de Coligny pendant le siège de Chartres. Il est probable qu'il a dû se maintenir quelque temps entre Auneau et Nogent-le-Roi (situé précisément à 4 lieues de Houdan), de manière à surveiller la route de Paris. Mais dans la suite, il paraît avoir transporté son quartier général à Bonneval et avoir occupé le Dunois.

Malgré ses insuccès et ses pertes, malgré ses fautes, Condé avait donc atteint son but. Le parlementaire royal était envoyé le dimanche 14 mars à d'Andelot, dans le faubourg Saint-Maurice. Aussitôt une convention était conclue entre

1. Il ne faut pas confondre la paix de Lonjumeau avec la paix « boiteuse et malassise » de 1570.

2. C'est donc à tort que le *Livre de Bois de Saint-André* affirme que Chartres n'eut aucun secours du roi. Il est du reste bien naturel qu'on n'ait rien su à Chartres de l'échauffourée de Houdan. On ne sait ce que sont devenus les trois hommes envoyés successivement au roi pendant le siège, pour lui demander du secours (Registre des échevins, 15 mars).

Condé et Linières. Les Huguenots devaient s'éloigner de la ville à une portée d'arquebuse[1] et défense sévère était faite à la garnison de communiquer avec eux; ce qui révèle un singulier état d'esprit.

D'après le traité, les Huguenots devaient déposer les armes. Ils exécutèrent loyalement cette clause. Dès le 15 mars, la retraite commença; préalablement, on avait ruiné les léproseries de Saint-Georges-de-la-Banlieue et du Grand-Beaulieu[2]. C'est à cela que se bornèrent les destructions systématiques, si tant est qu'elles aient eu ce caractère, ce qui n'est nullement prouvé. Souchet parle de nouveau, à ce moment, de l'incendie de Saint-Chéron et de Saint-Barthélemy; mais lui-même nous a appris d'autre part que ces églises avaient été brûlées le 1er mars (on sait à quel degré). Il mentionne également, à côté de celles-là, l'église de Morancez : c'est un digne pendant de celle de Jouy.

Le Papier journal de Saint-Martin[3] signale pour les 6 et 12 mars, l'incendie de l'abbaye Saint-Jean et de Saint-Martin-au-Val : la première avait été partiellement détruite par Linières, et toutes deux servirent de réduit aux troupes huguenotes; il serait assez étrange, par conséquent, qu'elles y aient mis le feu. Le même document indique l'incendie des paroisses de Luisant, Mainvilliers, Saint-Jean-du-Coudray et plusieurs autres. Tout est vague dans ces allégations. Mainvilliers avait été brûlé par Linières, toujours au début du siège. Et puis, que signifie le mot paroisse? S'agit-il des églises, — qui n'en portent d'ailleurs guère de traces — ou des chaumières? S'agit-il de destructions totales ou partielles? Et les « autres » paroisses! Quelles autres? Lèves, Josaphat, Champhol, Loché, Barjouville, Lucé etc., se trouvent dans le rayon soi-disant ravagé par Condé, et aucun témoignage ne permet d'affirmer leur ruine. Cet argument *a silentio* devrait au moins commander la prudence.

Cependant l'honorable abbé Haye, qui a publié dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* un

1. D'après S. de Givès. Souchet parle d'une demi-lieue!
2. Brûlée le 13 mars.
3. Archives d'Eure-et-Loir, G. 3839.

savant mémoire sur l'évêque Charles Guillard, assure que cinquante églises ont été détruites aux environs de Chartres; mais à part Saint-Chéron, Beaulieu et Morancez, il ne cite que l'abbaye de l'Eau, d'après le *Perche*, de Pitard. On conviendra que c'est peu, et qu'il n'y a pas là de quoi traiter les Huguenots d' « hommes cruels[1] ».

Qu'il y ait eu dans leurs rangs des maraudeurs; que ces maraudeurs, soit par accident, soit de propos délibéré aient allumé des incendies; que d'autres incendies aient éclaté au milieu des batailles, ce sont là des maux inhérents à la guerre. Et ce ne sont pas des attentats contre les personnes. Avant de retirer la paille de l'œil des Huguenots, il conviendrait peut-être de rechercher la poutre dans l'œil de leurs adversaires.

Nous affirmons en effet que, pendant le siège de Chartres, on n'a pas eu de cruautés à reprocher aux Huguenots. Souchet prétend, il est vrai, qu' « on trouva dans l'église des « Filles-Dieu, les corps à demi brûlés de plusieurs ecclésias- « tiques tombés entre leurs mains. » Mais M. l'abbé Métais avoue[2] « qu'il serait difficile de faire une enquête sur ce « point ». Toutefois il ajoute : « Nous pouvons cependant « relater ici le témoignage de Nicolas Le Fébure : « Le « R. P. Pierre Bouvart, prieur du couvent de Chartres, « décédé à Poissy, l'an 1605, après avoir souffert autrefois « beaucoup de persécutions et de dangers de mort du temps « des guerres, iusques là que d'auoir esté exposé et lié nud « sur une grille et un feu allumé par les soldats hérétiques « huguenots, à fin de le faire ainsi consumer et mourir ; mais « à l'ayde de la Saincte Vierge, qu'il réclama, il fut miracu- « leusement déliuré de ce martyre par un profond sommeil « qui saisit les soldats. »

« Lefébure écrivait cette grave accusation vingt ans après « la mort de la victime [c'est-à-dire cinquante-sept ans après l'événement] dans des circonstances de temps, de « lieux et de personnes qui ne laissent aucun doute sur la

1. *Mém. Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 452 ss.
2. *Bref Discours*, p. 52.

« réalité du fait (!); aussi n'a-t-il jamais été contredit (!!). »

Et nunc erudimini!... Mais, qu'a bien pu devenir le fameux gril?

Tandis que lansquenets et reîtres regagnaient à petites journées leur pays, les corps français de l'armée de Condé étaient disloqués et licenciés. Une colonne se dirigea par Thivars sur Bonneval, où se trouvait alors Coligny. Il y resta au moins jusqu'à la fin de mars, « retenu par d'impérieux devoirs », puis retourna à Orléans, et de là à Châtillon [1]. Bonneval possédait une enceinte pittoresque baignée par le Loir, dépourvue de valeur depuis l'invention de l'artillerie, et une célèbre abbaye de bénédictins, véritable citadelle, entourée de murs épais et de solides bastions.

Une autre colonne, passant par Illiers, gagna Nogent-le-Rotrou, qui appartenait alors à Condé.

Il est difficile de savoir quelles pertes les forces de Condé avaient subies pendant le siège de Chartres. Nous ne possédons que les chiffres fantaisistes des écrivains catholiques. Lorsque Souchet parle de 300 à 400 morts, il est relativement modéré; toutefois il n'avait aucun moyen d'appréciation. Nous serions étonnés que les Huguenots aient éprouvé des pertes sensiblement plus grandes que celles des assiégés, qui sont exactement connues.

Le siége avait coûté cher à la ville de Chartres : cher en dommage matériel; cher en argent (plus de 80,000 livres [2]); cher en hommes. Des documents précis énumèrent 250 morts et 630 malades et blessés, dont 69 atteints grièvement. Bien qu'il soit malaisé de faire le départ exact entre les malades et les blessés, on peut évaluer ces derniers à 500, d'après certains indices et la proportion ordinaire.

Dès que les soldats huguenots eurent disparu, Linières fit une inspection détaillée des fortifications de Chartres et se mit sans retard à les réparer. 400 pionniers et de nombreux ouvriers d'état rebâtirent la courtine détruite, rétablirent

1. Comte Delaborde, *Gaspard de Coligny*, t. II, p. 541.

2. 77,652 livres, 4 sols, 10 deniers, d'après M. Merlet, 80,824 livres, 5 sous, 10 deniers, d'après Lépinois.

portes et pont-levis[1]. On cura la rivière, encombrée de cadavres d'hommes et d'animaux, et devenue pestilentielle. Tandis qu'on faisait à d'Ardelay de pompeuses funérailles, des félicitations et des récompenses étaient prodiguées aux chefs catholiques, à la garnison et aux habitants.

IV

Ce siège mémorable a laissé, comme nous l'avons dit, les traces les plus profondes dans les souvenirs des Chartrains. Ils ont tout fait pour perpétuer la mémoire de leurs exploits. Dût-on trouver excessifs certains dithyrambes, on ne saurait blâmer à cœur joie ces illusions, après tout bien inoffensives, du patriotisme local.

Dès le 24 août 1568, on décidait d'enchâsser dans la muraille, sur l'emplacement de la brèche, « un épitaphe » dont voici le texte et la disposition :

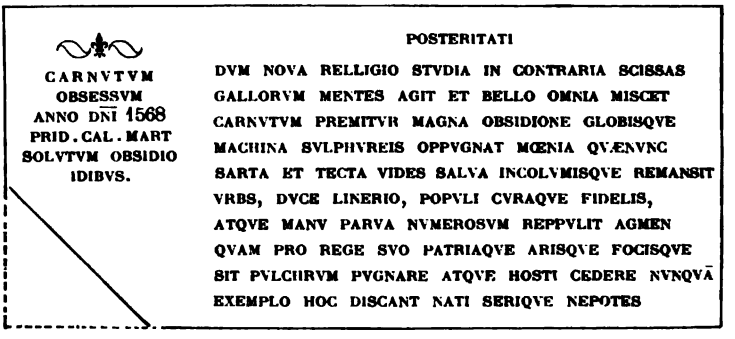

De plus, on montre dans la chapelle Notre-Dame de la Brèche, une statue de la Vierge, d'une belle facture, remontant peut-être au XIVe siècle, haute d'un peu plus d'un mètre, qui aurait joué dans le siège un rôle assez étrange. Elle était placée au-dessus de la porte Drouaise, et c'est bel et bien à elle que les pieux Chartrains attribuent la délivrance de leur ville. Voici le témoignage d'un contemporain, Du-

1. Du moins on courut au plus pressé. Le ravelin ne fut reconstruit qu'en 1584.

parc[1] : « Combien que les chefs de ceste armée [des Huguenots] « furent estimés des plus grands guerriers de l'Europpe, mais « miraculeusement ils furent aveuglés... Le miracle est tel « qu'il y avoit... sur la porte Drouaize ung jmage Notre Dame, « *contre lequel les ennemis tirèrent plusieurs coups de canon* « tant d'artillerie que d'arquebouze, sans le pouvoir seulle- « ment frapper, et pour monstrer qu'il fut tiré beaucoup de « coups contre ladicte porte sur laquelle estoit ledict jmage, « le pont d'icelle porte fut rompu et couppé à coups d'ar- « tillerie, et voit-on encore les marques des coups contre les « pilliers de ladite porte, et allentour dudit jmage, jusque à « quatre doigts, prosche d'icelluy, sont encore et se voyent « les marques de plusieurs coups d'arquebuze tirez à l'en- « contre d'icelui jmage, sans qu'il soit frappé de pas ung, ains « il y demeura sein et entier, malgré l'effort des ennemis pour « abattre iceluy jmage sans qu'il soit frappé d'un seul coup. « Je scay bien que les heretiques et quelques autres guères « meilleurs (ou pires), mal affectez à la relligion, font des « risées de cecy », etc.

Simon de Givès, qui n'était nullement « mal affecté à la relligion », — bien au contraire, — ne dit rien de ce prodige. Souchet, qui n'en a pas été témoin, renchérit et parle des traces de plus de mille coups d'arquebuse. Enfin, la tradition populaire, amplifiant encore, raconte que la Vierge recevait les balles ennemies dans son tablier. Les poètes du cru, anciens et modernes, ont célébré cet événement en strophes plus ou moins réussies.

Abstraction faite de la légende qui l'a grossi, il y a certainement dans ce miracle un fond de vérité. Sans doute, il est puéril de prétendre, comme du Parc, que les Huguenots s'amusaient à tirer sur cette statue. Et d'ailleurs, l'eussent-ils fait, cette petite image placée dans une niche n'offrait aux coups de leurs armes primitives qu'un but bien étroit ; ils auraient été excusables de ne pas l'atteindre. Nous n'insisterions pas sur cette histoire à dormir debout si elle ne confirmait toutes les données que nous possédons sur la position des batteries

1. Cf. *Bref Discours*, p. 9.

huguenotes, et si elle ne démontrait d'une manière inattendue, combien était grande la précision de leur tir, dirigé très bas, comme nous l'avons dit, sur le ravelin et le pont-levis. Les arquebuses aussi étaient bien assujetties sur leurs fourches; les coups ne se perdaient pas en l'air, au-dessus des créneaux (la statue devait se trouver à peu près à leur hauteur). Les arquebusiers visaient avec calme; ils ne tremblaient pas; c'était de bons soldats, « des plus grands de l'Europpe » : du Parc a raison.

Toujours est-il que les Chartrains ont éprouvé le besoin de construire, en 1599, une chapelle de Notre-Dame de la Brèche. La chapelle primitive, dont on connaît l'aspect par un dessin à la plume d'un archéologue du pays, M. Lecocq, était d'une architecture simple et robuste. Elle fut désaffectée en 1791. Elle a été remplacée en 1843 par un édifice dans le style néo-gothique mesquin dont cet âge ineffable avait le secret. Des chapelets de boulets enchaînés (souvenirs authentiques du siège) constituent, autour des clochetons qui encadrent le pignon, une décoration dont l'originalité ne rachète pas le déplorable effet. Tous les ans, le 15 mars, une procession vient commémorer dans cette chapelle le souvenir qu'elle est destinée à perpétuer.

Quant aux relations écrites du siège, mémoires de témoins oculaires ou récits d'historiens de toutes les époques, nous n'en ferons pas l'énumération, nous bornant à renvoyer à la savante notice de M. l'abbé Métais sur le *Bref discours* de Simon de Givès. Ces relations émanent presque toutes d'écrivains catholiques chartrains; nous ne voyons guère d'autres exceptions que les courts passages de La Noue et de Voisin de la Popelinière. Très précis tant qu'ils racontent ce qui se passait dans la ville, ces récits chartrains sont beaucoup moins exacts quand ils parlent des assiégeants.

Moins nombreux peut-être sont les gravures et les tableaux anciens qui représentent l'événement. Nous ne connaissons pas la gravure de l'ouvrage de Larmessin (1697) dont parle M. l'abbé Métais[1]; d'ailleurs sa date lui enlève toute valeur

1. *Bref Discours*, p. 33.

documentaire. En revanche, la gravure de Tortorel et Perrissin est bien connue; elle a été souvent reproduite. Elle n'a certainement pas été faite d'après nature, car le paysage est de fantaisie, contrairement à l'habitude de ces consciencieux artistes; mais la scène a été dessinée d'après des rapports dignes de foi, et à cet égard, elle est un document de haute valeur.

Rapportant le titre de la gravure : « La ville de Chartres « assiégée et batue par Monsieur le Prince de Condé au mois « de mars 1568 », M. Métais fait cette remarque étrange[1] : « Comme on l'a remarqué, le titre de cette gravure est flat- « teur pour Condé, mais il a le tort de voiler la vérité. » Nous ne demanderons pas à M. l'abbé Métais par quel prodige les *batteries* huguenotes ont pu, sans les *battre*, faire aux murailles de Chartres, une brèche de 12 toises, car il nous fournit lui-même la réponse : dans les fragments du livre de Bois de Saint-André qu'il a publiés, nous lisons en effet ceci : « Le Prince de Condé avecques ses adhérents hugue- « notz... mirent le siège devant ceste ville de Chartres, et la « *battent* d'artillerie furieusement, et firent brèche près la tour « du Massacre, vers la porte Drouasse, et *battirent* aussy « ladite porte », etc.

D'ailleurs, M. Métais reproche également à la notice accompagnant cette gravure de ne rien dire de « l'assaut et de la défaite de l'armée huguenote ». Nous connaissons la cause de ce silence, et le simple aspect de la gravure l'explique à défaut d'autres considérations.

Citons encore la gravure du Flamand Hogenberg, dont M. Métais donne une reproduction dans sa notice sur le *Bref discours*. Remarquable au point de vue de l'exécution, elle n'a en revanche pas la moindre exactitude. Elle porte l'inscription suivante :

Nachdem Chartres war seher beschossen
Hant die Condeischen sich entschlossen
Mit iren Kriegern Wohlgemut
Dran zu wagen ihr Leib und Gut

1. *Id.*, p. 29.

Mitt sturmender Faust die Statt angehen
Da zu sei hie in Ordnungh stehen
Wirdt toch die Sach un Fried verglichen
Darumb seind sie abgewichen [1].

M. l'abbé Métais ne manque pas une si belle occasion de dire que « l'auteur n'ose pas confesser la défaite des siens ».

Enfin, il existe à Chartres deux exemplaires d'un très curieux tableau de l'époque. L'un de ces exemplaires, probablement l'original, appartient à la Société archéologique d'Eure-et-Loir et se trouve à la porte Guillaume. L'autre dépend de la Bibliothèque municipale. Ils ont eu pour premiers possesseurs les Grenet — une des familles les plus considérables de l'ancien Chartres — et en portent les armes : d'argent à la bande tiercée d'azur, accompagnée de quatre Tau de même, posés en pal, deux en chef et deux en pointe[2]. L'exemplaire de la bibliothèque paraît avoir subi des retouches; il diffère assez sensiblement de celui de la porte Guillaume (que nous allons décrire), soit par les détails, soit par l'exécution, qui est moins soignée.

L'artiste a eu visiblement pour but, non de faire une œuvre d'art proprement dite, mais de laisser un document. Il n'y a en conséquence, aucune recherche de l'effet; le dessin est parfois extrêmement sommaire, témoin ces escadrons dont les lances dressées en forêt ont l'air de dais bleuâtres, piqués de blanc; le coloris est tout conventionnel; il est franchement criard dans l'exemplaire de la Bibliothèque, beaucoup moins dans celui de la porte Guillaume : peut-être le temps a-t-il

1. Après avoir vivement canonné Chartres,
Les partisans de Condé se sont décidés,
Grâce à la vaillance de leurs guerriers,
A risquer dans l'action corps et biens;
Pour l'assaut décisif de la ville,
Les voici rangés en bon ordre.
Mais on en vint à conclure la paix :
C'est pour cela qu'ils se sont retirés.

2. D'après l'arbre généalogique des d'Aligre, auxquels les Grenet ont été souvent alliés. M. l'abbé Métais, trompé par la patine noirâtre du tableau de la porte Guillaume, a lu à tort : « Trois bandes de sable accompagnées de quatre T de même. »

fait là son œuvre. Par contre, le souci de l'exactitude historique et topographique est très sensible. Malgré la difficulté de la perspective, dont il ignore un peu les lois, le peintre a représenté en vue cavalière la ville de Chartres et ses environs; ceux-ci sont figurés un peu en raccourci, comme le sont les quartiers excentriques dans certains plans de Paris. Mais l'ensemble est précis et vivant. C'est bien ainsi que devait être Chartres en 1568, avec ses églises, ses édifices publics et ses maisons particulières, avec ses fortifications, avec les jardins aux allées symétriques et les vignobles de sa banlieue.

Suivant l'usage du temps, tout le siège est raconté dans cette page unique; on voit les églises en flammes, les croix renversées; la brèche est faite, mais les canons tirent encore. Relevons ce détail que les cinq grosses pièces des Huguenots, représentées d'ailleurs avec une singulière gaucherie, sont placées aux Filles-Dieu. Tandis que sur le coteau de Saint-Chéron les escadrons se rassemblent (comme ils l'ont fait le 9 mars), on voit les arquebusiers, réunis par groupes ou bien isolés, se répandre dans les faubourgs. En ville, les étendards des régiments d'Ardelay et de Cerny flottent sur les tours. Des numéros d'ordre, placés en différents endroits, renvoient à une invisible légende.

Le peintre, quelque obscur imagier contemporain, témoin et probablement acteur des scènes qu'il a retracées sur sa toile, a négligé de signer son œuvre. Saluons cet anonyme, qui, lui aussi, par son pinceau, comme d'autres par leur plume, a apporté sa sincère contribution à l'Histoire, cette recherche de la Vérité.

Mais il est temps de conclure. Faisant abstraction, autant que possible, des circonstances politiques, nous avons insisté principalement sur le côté militaire de l'expédition de 1568. Nos conclusions seront donc avant tout des conclusions militaires.

Quel jugement faut-il porter sur l'événement dont nous venons de suivre les phases? Les Chartrains ont toujours conçu beaucoup de fierté du succès qu'ils avaient remporté.

Nous avons dit à plusieurs reprises qu'ils s'en exagéraient l'importance. Nul à coup sûr ne songerait à leur en faire un grief, et même éclairés par l'histoire, nous n'aurons ni la cruauté, ni l'injustice de leur dire : « A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. » Le péril, ils y ont cru, et cela suffit pour mettre hors de doute leur courage.

D'ailleurs, cette impression persistante chez eux qu'ils ont dû à une intervention miraculeuse leur triomphe sur la petite armée de Condé ; la terreur avec laquelle ils l'ont vue s'approcher de leurs murs ; les exagérations auxquelles ils se sont portés quant à son effectif; le soupir de soulagement qu'ils ont poussé en la voyant s'éloigner, chassée par les circonstances plutôt que vaincue; tout cet ensemble de sentiments n'est-il pas un éclatant hommage à la bravoure des soldats huguenots, à la valeur de leurs chefs?

Certes, au point de vue militaire, l'équipée de Condé était téméraire, presque folle, étant donnés ses moyens d'action : nous l'avons dit et nous le répétons. Certes aussi, malgré sa folie, elle pouvait réussir et elle n'en a peut-être pas été loin : *audaces fortuna juvat*. Mais ces restrictions ne portent pas atteinte aux éloges mérités par les défenseurs de Chartres. Linières s'est montré un chef énergique et capable; il a su se créer des ressources et les organiser de main de maître ; les échevins de la ville ont déployé les qualités d'ordre et de bon sens particulières à la race beauceronne, il faut le reconnaître hautement. La plupart des habitants ont fait vaillamment leur devoir.

Toutefois, on est souvent injuste envers soi-même. En se replongeant dans ces vieux et glorieux souvenirs, les Chartrains font peut-être trop bon marché des réelles qualités de leurs ancêtres; cette modestie serait bien louable si elle n'avait un fâcheux correctif, dans la prétention à se parer de lauriers en partie usurpés. On n'est jamais content de ce qu'on a, et quand on pose devant l'objectif, on aime à dissimuler son expression naturelle et à « se faire une tête ».

Cette tête ne vaut pas toujours celle qu'on a reçue de la nature, et vous expose aux homélies des censeurs moroses. La victoire des Chartrains sur Condé est beaucoup moins déci-

sive qu'elle ne paraît à première vue; de plus, en se posant en héros et en s'attribuant toute la gloire, ils oublient un peu trop le formidable appoint de leurs 4,600 garnisaires. Grâce à de tels auxiliaires, les forces des deux partis ont été numériquement presque égales ; on peut même dire sans paradoxe, étant données les positions respectives d'assiégeants et d'assiégés, que l'avantage relatif du nombre n'était nullement du côté des Huguenots.

En racontant ce siège où tout le monde a fait son devoir, il est permis de distribuer l'éloge à tout le monde, et nous pouvons sans froisser personne, dire en terminant : *Gloria victis.*

HENRY LEHR.

Documents

LA MAISON OÙ EST NÉ CALVIN, A NOYON

ET L'ÉGLISE DE SAINTE-GODEBERTE

Nouveaux Documents.

Dans son livre sur la *Jeunesse de Calvin*, dont ce *Bulletin* a eu la primeur en 1888 (39-52, 92-107 et 141-154), notre collaborateur M. A. Lefranc a écrit ceci (p. 3) :

« La maison que Gérard Calvin (le père du Réformateur) habitait, quoique proche de la cathédrale, faisait partie de la paroisse Sainte-Godeberte. Elle était située sur la *Place au Blé*, à l'un des endroits qui devait être alors des plus agréables et des plus animés de la cité. Cette maison, quoi qu'on en ait dit, n'existe plus aujourd'hui. La construction qui s'élève actuellement sur son emplacement ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Plusieurs anecdotes singulières, qu'il ne sera pas hors de propos de rappeler ici, s'appliquent à cette demeure.

« Il paraît que dans l'incendie général qui ravagea la ville en 1552, lors du passage des Impériaux, la maison de la famille fut presque seule épargnée. Voici ce qu'écrivit Calvin au sujet de ce singulier

événement à Ambroise Blaurer : « Sachez que je survis à ma patrie, « ce que je n'aurais jamais pu croire. La ville où je suis né a été « détruite entièrement par les flammes. Chaque jour nous sommes « réduits à apprendre de nouveaux désastres qui domptent si peu « l'orgueil du roi de France qu'il n'a jamais plus audacieusement « insulté notre Dieu[1]. » Plus tard, il revient sur le même sujet, dans une autre lettre latine : « On m'écrit, dit-il, pour me signaler un « phénomène étrange. La maison de mon père demeure seule debout « dans la ville réduite en cendres. » Calvin cite alors en français le texte même de la lettre de son correspondant qui, en lui apprenant ce fait, ajoutait ce commentaire : « Je ne doute pas que Dieu n'ait « voulu laisser ce tesmoignage contre tous ceux de vostre ville, les- « quels huit ou dix jours auparavant avoient bruslé en effigie M. de « Normandie et le reste[2]. »

Averti par un ancien Noyonnais avec qui je m'entretenais naguère précisément de ces extraits de la correspondance du Réformateur, j'ai soumis à M. Lefranc quelques doutes, et c'est d'accord avec lui que je viens aujourd'hui le contredire en partie.

Ce qui l'a induit en erreur, ainsi que beaucoup d'autres, c'est que la maison du XVIIe siècle « qui s'élève actuellement sur l'emplacement de celle de Calvin », n'occupe, en réalité, qu'une partie de cet emplacement. Cette maison qui s'avance en angle, sur la place au Blé, est celle qui figure, *à gauche*, sur la lithographie reproduite par le *Bulletin* de 1888, p. 45. Elle porte effectivement, sur la façade, sous le toit, la date de 1683 qui est celle de sa construction, et s'appelle aujourd'hui *le café Jacquelin*. Or l'immeuble, dont elle n'est qu'une partie, en a encore deux autres. La première, à gauche du café Jacquelin, également moderne ou modernisée, à un étage seulement et en façade sur la place, est aujourd'hui l'*hôtel de France*. La deuxième, derrière cet hôtel et en dépendant, ainsi que du café, se compose d'une cour dans laquelle on pénètre, à un des coins de la place, par la ruelle de l'Arc

1. Lettre latine du 29 novembre 1552. N° 1674 du *Corpus*. Cp. le n° 1695.
2. Lettre latine du 15 février 1553, adressée à un inconnu, n° 1704 du *Corpus*. La même lettre signale l'incendie, sur la place susdite, d'une tour carrée à laquelle on avait fixé une plaque d'airain reproduisant l'arrêt contre Laurent de Normandie.

(autrefois « des Pourcelets ») qui y débouche, — et d'un corps de bâtiment qui entoure cette cour sur deux côtés.

Cette cour et la maison qu'on a devant soi quand on y pénètre sont évidemment du xve siècle et n'ont subi aucune

transformation essentielle. En jetant les yeux sur la reproduction ci-jointe d'une photographie prise récemment, on y aperçoit, dans l'angle du fond, le commencement d'un vieil escalier conduisant, au premier étage, à une galerie et à une chambre dont la fenêtre « à guillotine » se voit à gauche du dessin. Or, une tradition constante à Noyon affirme que c'est dans cette chambre que serait né Jean Calvin. Il paraît même qu'autrefois les voyageurs, qui descendaient à l'hôtel de France, demandaient souvent à occuper cette chambre. Malgré cette tradition, comme l'hôtel de France et le café Jacquelin sont les parties les plus apparentes de l'immeuble, on s'explique qu'aux visiteurs qui demandent à voir la maison de Calvin, on montre, soit l'un, soit l'autre, sans les conduire dans la cour qui seule est du xve siècle.

Quelle que soit la valeur de la tradition, très vraisemblable d'ailleurs, d'après laquelle le réformateur serait né dans la chambre dont on a la fenêtre sous les yeux, ce qui paraît certain c'est qu'une portion de la maison où il a vu le jour subsiste. Grâce à elle on peut contempler quelques lignes au moins de l'horizon familial auquel les yeux de Jean Calvin enfant se sont accoutumés, et gravir les mêmes marches qu'il a dû souvent monter et descendre. L'église Sainte-Godeberte où cet enfant a été baptisé était presque en face de l'hôtel et du café, sur la place au Blé. Elle en a disparu, mais un croquis qui paraît très exact nous en a été conservé dans les manuscrits Beaucousin (Bibl. nat. fr. 8,805). Nous en joignons une réduction à la vue ci-dessus expliquée.

Cette petite enquête confirme ce que la correspondance de Calvin nous apprend sur le sort de sa maison paternelle. Si, en effet, elle avait péri dans l'incendie de 1552, elle aurait été reconstruite, non en partie seulement, mais en totalité, et non à la fin du xviie, mais encore vers le milieu du xvie siècle. — Il est probable que 130 ans après la catastrophe de 1552, les parties en façade sur la place au Blé avaient seules besoin d'être renouvelées, et qu'en conséquence on ne toucha pas à ce qui se trouvait derrière la cour.

Ce qui serait intéressant, ce serait de retrouver les titres de cet immeuble. Il a peut-être été aliéné en même temps que

la pièce de terre de Dive-le-Franc qui faisait aussi partie de la succession de Gérard Cauvin et fut vendue en 1536 aux religieux de la chartreuse du Mont-Renaud. L'acte de vente de la maison de la place au Blé nous fixerait, en effet, avec précision, sur les dimensions de cette dernière. Les Archives

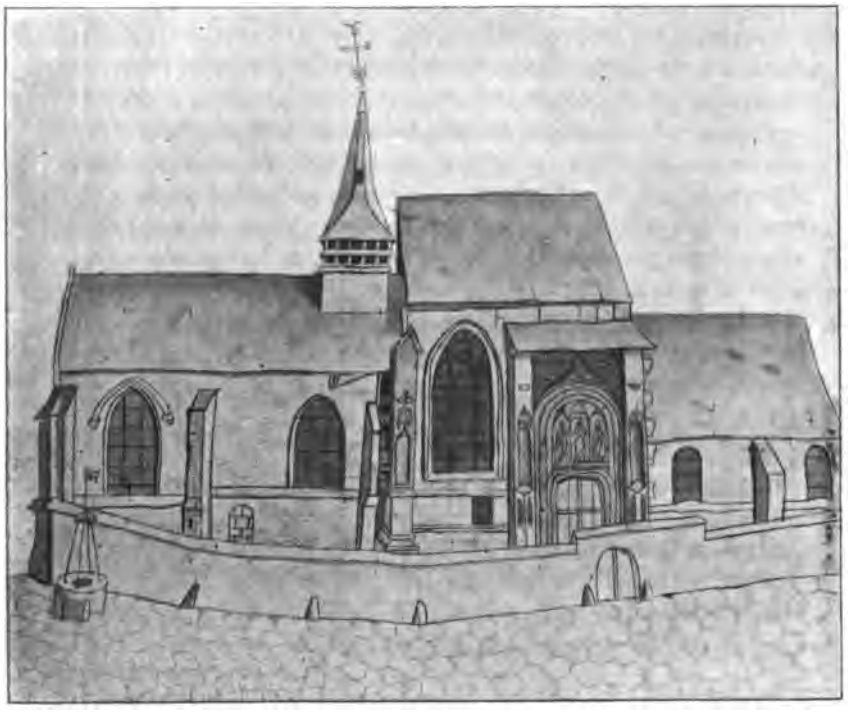

nationales ayant recueilli des débris du tabellionnage noyonnais[1], j'ai espéré y rencontrer une trace de cet acte. J'ai parcouru, à cet effet, feuillet par feuillet, toutes les minutes an-

1. Voici un inventaire sommaire de ce petit fonds : ZZ[1] 282 renferme quelques actes de 1529, 1534, 1544 et 1550; — ZZ[1] 283, 1529 à février 1530; — ZZ[1] 284, 19 nov. 1532-8 avril 1533; — ZZ[1] 285, mars 1543-février 1544; — ZZ[1] 286 à 290, registres aux contrats de 1549 à 1565; — ZZ[1] 291, Richard Dartois, notaire, minutes incomplètes de 1552, 1553, 1554; — ZZ[1] 292, Richard Dartois, 1555; — ZZ[1] 293, Dartois, 1556; — ZZ[1] 294, de Montigny, 1562; — ZZ[1] 295, Dartois, 1560; -- ZZ[1] 296, Dartois, 1561; — ZZ[1] 297, Dartois, 1564; — ZZ[1] 298, Dartois, 1572-1573, déc.; — ZZ[1] 299, Dartois, 1586-1603 (incomplet).

térieures à mars 1544 que renferment les quatre premières liasses de ces « registres aux contrats ». La maison en question n'y figure pas. Mais j'y ai pourtant relevé deux actes intéressants dont je donne ici une transcription sommaire.

Du 15 *avril* 1529 *après Pâques.*

Comparut en sa personne Gerard Cauvin, scribe de la Court spirituelle de Noion, demeurant audit lieu et recognut, pour son profit, avoir vendu, ceddé, transporté et promis garanti à honorable homme et saige Me Raoul Anusse, licentié ès loix, advocat du roy nostre sire audit lieu, pour le présent acheteur, — une maison, grange, jardin, lieu et pourpris ainsi que lui s'entend et comporte séant audit Noion en la rue du Metz-Levesque[1], tenant d'une part à chappitre de Noion, à Me Paris-Anthoine Camu à cause de sa part à la communaulté des ... chappelains de Noion..., par derrière au rempart des murailles dudit Noion et par devant à ladite rue..., que ledit vendeur disoit luy appartenir d'acquest et legacion à luy faicte... pour 60 livres tournois.

Du 11 *may* 1529.

Comparut en sa personne honorable homme Gerard Cauvyn, scribe de la court spirituelle de Noion, et Charles Cartaut, sergent royal audit lieu, demeurant audit Noion, au nom et comme exécuteurs du testament et ordonnance de dernière voullenté, de deffuncte Druette Cauvin, en son vivant femme de Nicaise Billart, procureur en court d'Église à Noion...[2].

On voit que le père du Réformateur a possédé à Noyon plus d'une seule maison et qu'il y était apparenté, entre autres, au procureur en cour d'Église. En un mot, comme l'avait déjà démontré M. Lefranc, Jean Calvin est sorti d'une famille très honorablement posée, et du milieu le plus clérical, peut-être, de la Picardie.

En attendant que d'autres recherches précisent ou rectifient ces documents nouveaux, voici quelques noms relevés

1. Aujourd'hui rue du Metz, entre la rue d'Amiens et la place Mondaine près du boulevard Charmolue qui remplace à cet endroit le « rempart des murailles ».

2. Arch. nat., ZZ[1] 283.

dans les premières liasses du tabellionnage noyonnais que j'ai parcourues. Ils m'ont frappé, comme étant ceux de personnes qui, à des titres divers, ont joué un rôle dans l'histoire des premiers temps de la Réforme.

30 janvier 1533 : *Jehan Masurier*, demeurant à Noion. — *Jehan Dentières* dict Caise (?) laisné.

10 février 1533 et 14 novembre 1534 : *Jehan de Marcourt*, laboureur, demeurant à Morlincourt-lez-Noion.

24 mars 1533 : *Jehan de Try* l'aisné, taillandier, et *Nicolas de Try*, boucher, le premier demeurant à Senlis, et le second, au bourg Saint-Éloi-de-Noyon[1].

10 janvier 1544 : *Jehan de Ryvery*, laboureur, demeurant à Sacy-en-Soissonnois.

6 février 1544 : *Jehan Du Chemin*, manouvrier, demeurant à Thiécourt[2].

N. Weiss.

L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE, ÉTIENNE LE CAMUS

AU SUJET DU TEMPLE DE GRENOBLE

24 décembre 1684

M. Lièvre a publié[3] en 1855 de curieux extraits de la correspondance de l'évêque de Grenoble, Etienne Le Camus, plus tard cardinal, sur les affaires protestantes aux environs de la Révocation.

Voici une nouvelle lettre de ce prélat, dont je suis heureux d'offrir l'original à la bibliothèque de la Société[4], et qui complétera l'idée qu'on pouvait déjà se faire d'un adversaire infatigable et tracassier des protestants dauphinois. Notre savant collègue M. E. Arnaud, pour qui l'histoire du Dauphiné n'a pas de secrets, a bien voulu m'aider à ajouter quelques notes à cette pièce qu'il juge intéressante. Il pense que le destinataire de cette épître n'est autre que le fils du chancelier Le

1. ZZ[1] 284.
2. ZZ[1] 285.
3. *Bull*, III, 577.
4. Catal. Voisin (juin 1897), n° 25,029.

Tellier, François-Michel Le Tellier de Louvois, secrétaire d'État depuis 1666, et qui avait pu, en sa qualité de membre du Conseil du roi, signer l'arrêt de 1671 [1] ordonnant, entre autres, la démolition du temple de Grenoble, construit en 1592.

Le nouveau temple fut construit à l'entrée de la ville, sur un emplacement dont la dédicace fut faite dès le 13 octobre 1671. Les réformés de Grenoble n'en eurent pas longtemps la paisible possession. En 1681, le syndic du clergé du diocèse demanda au Conseil du roi sa destruction. L'évêque lui-même multiplia les sollicitations, comme il paraît par la lettre ci-après, employant le crédit des maréchaux de Bellefonds et de La Feuillade et des amis qu'il avait à la cour. Enfin, en 1685, quelques semaines avant la révocation de l'édit de Nantes, le Conseil du roi décida que le temple serait converti en église paroissiale pour les catholiques des faubourgs de Grenoble. L'évêque qui voulait la démolition pure et simple, l'obtint de l'intendant Bouchu, et la populace, aidée par les élèves des Jésuites commença et acheva cette œuvre pie dès la même année 1895 [2].

H. Dannreuther.

1. Voy. les principales dispositions de cet arrêt du 1er août 1671 dans Drion, *Histoire chronol. de l'Égl. prot. de France*, II, p. 124.

2. Voy. sur les temples de Grenoble l'*Histoire des Protestants du Dauphiné* par M. E. Arnaud (tome II, p. 90, 103, 140, 239). Il serait bien à désirer que la seconde édition de cet ouvrage complètement épuisé ne tardât pas à paraître.

En 1874, feu M. A. Rochas a publié sur le *Temple protestant de Grenoble* une plaquette, la 3e des *Pièces rares et curieuses, relatives à l'Histoire du Dauphiné* (impr. Jouaust, 29 p. in-16) qui renferme une série de renseignements précis et intéressants. On y voit notamment qu'en 1590 les protestants se conformèrent parfaitement à la loi, en s'installant dans le faubourg de Très-Cloîtres. Mais la ville de Grenoble ayant été agrandie par Lesdiguières, cette partie du faubourg où était le temple, se trouva comprise dans la nouvelle enceinte. Et soixante ans plus tard, le clergé fit semblant de découvrir que le temple n'était plus dans le faubourg, alors qu'il était évident qu'il n'avait pas bougé depuis 1590, mais seulement que la nouvelle enceinte avait déplacé le périmètre de ce faubourg. C'est donc cette enceinte que, logiquement, il aurait fallu replacer où elle était en 1590, si l'on s'était réellement soucié de la lettre des capitulations. (*Réd.*)

† Grenoble, 24 décembre 1684.

Monsieur, j'ai appris par M. le maréchal de Bellefons la bonté avec laquelle vous voulés bien entrer dans les intérests de nostre église, dont je vous rends mil actions de grâces. M. de Croissi[1] a desiré que M. l'Intendant luy adressat nostre requeste comme estant de son departement. Je croiois que cela vous regardoit comme l'exécution d'un arrest que vous aviés rendu en 1671[2]. On abattit le temple de Grenoble parce qu'il n'étoit plus fauxbourg de Trois-Cloistres où l'article de la capitulation faite avec M. Lesdiguières en 1590 ordonne qu'il soit construit. Au lieu de le rebâtir dans le fauxbourg de Troiscloîtres conformément à l'arrest du Conseil et à l'article 2 de la capitulation, ils l'ont bâti dans un lieu appellé le Petit Drac proche de l'entrée de la ville, séparé du fauxbourg de Trois-Cloistres par deux ruisseaux[3]. Je demande conformément à l'arrest et à la capitulation qu'il soit détruit. Cela est juste, et M. l'Intendant si on luy renvoie la chose le faira raser.

Mais à quoi cela servira-t-il si on le peut rebâtir au fauxbourg[4] ?

Je répons : 1° que l'on pourra les ambarasser et leur former tant de difficultés, ou à cause des directes de l'Église ou par la difficulté de trouver des places que le temple ne se rebâtira jamais[5] ; 2° aiant manqué à le construire aux termes de l'arrest, le Roy pourra leur marquer un lieu particulier sur cette route du fauxbourg

1. Charles Colbert, marquis de Croissi, secrétaire d'État et frère du grand ministre Jean-Baptiste Colbert. Les Colbert étaient parents ou alliés de la famille Le Camus (Voy. *Moréri*).

2. Sous prétexte que le temple était « fort proche du Palais Épiscopal et de l'Église cathédrale », dit le *Mercure Gallant*.

3. « Dans une prairie, à une portée de pistolet des murailles et des remparts de la ville, et si proche du collège des Jésuites, du grand couvent des Récollets, de celuy des Carmes déchaussez, du second monastère de la Visitation, de celuy des Bernardines, et de la Maison des Orphelines, que lorsque les Huguenots chantent leurs Pseaumes, on ne peut dans ce collège, ces couvents et ces monastères, estudier avec attention »... dit le même *Mercure*. — C'est plutôt l'inverse qu'il aurait dû dire s'il avait eu du bon sens, car qu'était-ce que ce seul temple et le bruit qu'il faisait, en comparaison avec cette accumulation de maisons cléricales !

4. Sous-entendez « des Troiscloîtres ».

5. On voit clairement ici, sous la plume du pieux évêque, que l'objection soi-disant légale — à savoir que ce temple n'était pas au faubourg des Trois-Cloîtres — *n'était qu'un misérable prétexte*. L'évêque ne voulait nullement que le temple ne fût bâti que dans ce faubourg. Il voulait uniquement sa destruction.

de Troiscloistres sous prétexte qu'il ne veut plus à l'avenir qu'il y ait de pareilles contestations, et pour cela il ordonne qu'il sera rebâti dans le village de *Scichilianne* au lieu que M. l'Intendant jugera le plus *commode*[1].

J'ai des preuves de tout ce que je prens la liberté de vous écrire. Le Roy a dit à M. le maréchal de la Feüillade que cette affaire estoit bonne. Je souhaite qu'elle tombe entre vos mains. En tous cas, honorés nostre Église de vostre protection en cette rencontre, et faites moi la justice de croire que je suis, plus que personne du monde, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

† Estienne E. de Grenoble.

CURÉS TOLÉRANTS

QUI MARIAIENT LES NOUVEAUX CONVERTIS (Caen)

A propos du *prêtre saintongeais condamné aux galères* dont le *Bulletin* de février dernier nous a entretenus (p. 93-98), M. A. Bénet, archiviste du Calvados, veut bien nous communiquer un document qui prouve qu'en Normandie comme ailleurs bien des nouveaux convertis ne purent braver les édits du grand roi que grâce à la complicité de certains curés qui les mariaient sans attestation ni permission régulière, voire même sans être revêtus de vêtements sacerdotaux, c'est-à-dire, très probablement, sans dire la messe. On pouvait, assurément et on peut encore crier au scandale, à une condition toutefois, qu'on n'oublie pas ceux qui par leur inhumanité provoquèrent, rendirent nécessaires ces violations de « l'ordre établi ». Cet acte se trouve dans le « *Registre des délibérations et autres actes de la paroisse Saint-Nicolas de Caen* », de 1686 à 1701, p. 107.

1697, 22 février. « Devant moy, François Le Vaillant de Vaucelles, pbre, curé de la paroisse Saint-Nicolas de Caen, sur l'avis qui

1. Il s'agit, naturellement, de la commodité de l'évêque, et non des réformés grenoblois qui auraient eu quelque 25 kilomètres à faire pour se rendre au temple. Le village de *Séchilianne* est dans le canton de Vizille (Isère). Il y a aussi une localité du nom de *Chichilianne* dans le canton de Clelles, au sud du département, plus éloignée encore de Grenoble.

m'auroit esté donné que *Thomas Gautier*, faisant profession de la r. p. r., et *Marie Adeline*, de la parroisse Saint-Pierre, vivoient ensemble comme gens mariés, je me serois transporté à la maison dud. Gautier, où luy ayant demandé s'il estoit marié, présence de tesmoins cy après desnommés, il m'a respondu que ouy, et que c'estoit M. le curé de Montreuil, nommé Mre *Sébastien Turpin*, et qu'il a esté marié en la parroisse Saint-Pierre en la maison de Jean Gautier, environ les huict heures du soir, le dix huict de ce mois, présence de Robert Viel, Jean Hellène, Robert Puel, sans estre revestu d'ornements de l'église, mais comme s'il avoit esté marié au presche, et qu'il n'a faict faire aucune publication de baons, quoyqu'il soit employé dans l'attestation délivré aud. Gautier par led. sieur Turpin n'avoit eu aucune permission des sieurs curés de Saint-Pierre ny de Saint-Nicolas; ce qu'il m'a déclaré présence de Robert Fleury, Jacques Le Febvre, Pierre Meheust, Thomas Julienne, et ce que lad. Adeline a aussi reconnu et signé, laquelle attestation m'a esté représentée sur l'heure et dont je suis demeuré saisi d'une copie, et a esté paraphée sur le dos desd. tesmoins et partie et tesmoins ne varietur. »

Suivent les signatures :

En marge : Déclaration pour le mariage de *Thomas Gautier* et *Marie Adeline*, de la r. p. r.

Il semble que cette affaire a eu « une suite », mais je n'a encore rien trouvé dans le bailliage de Caen.

ARMAND BÉNET.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *Juin* 1897.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. e Schickler, MM. F. Buisson, J. Gaufrès, A. Lods, W. Martin, Ch. Read, E. Stroehlin et N. Weiss. MM. Bonet-Maury et G. Raynaud se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et du sommaire du *Bulletin* sous presse, M. le président se demande s'il ne conviendrait pas que l'on se préoccupe de la prochaine assemblée générale et du troisième centenaire de l'Édit de Nantes qui devra être celébré l'année prochaine. Un entretien s'éta-

blit sur ces deux questions. La date de l'assemblée générale est maintenue pour le mois de novembre prochain. Si elle a lieu à Paris, on y donnera une place importante aux psaumes harmonisés par Goudimel que M. H. Expert vient de nous faire connaître et dont la valeur artistique et musicale est si grande.

Quant au tricentenaire de l'Édit de Nantes, on se demande s'il ne conviendrait pas d'avoir plusieurs réunions commémoratives, car l'Édit de Nantes n'a pas été seulement un acte législatif de haute portée, mais encore le point de départ, par exemple, du haut enseignement protestant. En outre il serait peut-être utile qu'une publication de circonstance rappelât ce que c'est que l'Édit de Nantes, ce qu'il s'est proposé et ce qu'il a obtenu. M. Armand Lods est prié d'étudier avec le secrétaire cette dernière question.

Bibliothèque.— Elle a reçu deux dons importants, le premier, de M. Garreta, de Rouen, se compose surtout d'éditions d'auteurs anciens. On y remarque une Bible latine de *Thielman Kerver*, 1549, pet. in-8° sur deux colonnes, en car. gothiques, et *Dasypodius*, dictionnaire grec-latin, Strasbourg, Rihel, 1539. — Le second est un lot de volumes divers offerts par la générosité de Mme la baronne de Neuflize. Il comprend, outre un recueil de pièces de l'époque de la Ligue, *les Pseaumes de David*, par *Louis Budé*, Jean Crespin, 1551; — *Tableaus sacrez de Paul Perrot sieur de la Sale, a Francfort, de l'impression de Iean Feyerabendt aux despends de Théodore de Bry*, 1594, — et *le Miroir de lame pecheresse...* s. l. n. d. (Augereau? 1533) suivi de l'*Epistre familière de prier Dieu. Aultre epistre familière d'aymer chrestiennement. Item Briefre doctrine pour deuement escripre selon la propriété du langaige Francoys* signés Florimond, 1533.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Suisse : II. Publications relatives à l'Histoire de la Réforme de langue française (*suite et fin*[1] : H. Lecoultre, E. Combe, A. Huber, P. Betz).

J'ai négligé, dans le précédent article, deux in-16 parus à Lausanne, que je m'empresse de recommander à nos lecteurs. Le premier, **In memoriam Mélanges par Henri Lecoultre**, avec portrait

1. Voy. plus haut, p. 327 à 335.

(270 p., G. Bridel), réunit quelques-uns des articles si pénétrants par lesquels ce jeune savant, trop tôt enlevé à tous ses amis, préludait à un travail de longue haleine sur Calvin. *Calvin d'après le De Clementia, la Conversion de Calvin, le séjour de Calvin en Italie, les protestants de Ferrare en* 1536, sont des morceaux achevés de critique loyale, délicate, qui ont renouvelé la matière, et dont tous les biographes du réformateur devront désormais tenir compte. On dirait le style et la pénétration de Vinet appliqués à la solution de quelques-unes des questions des plus obscures de la vie de Calvin. — Le volume de M. Ernest Combe est consacré à **Antoine Court et ses sermons** (160 p., Bridel, 1896). On connaît amplement le restaurateur du protestantisme français, l'heureux successeur des premiers prédicants qui laissèrent la plupart leur vie au service de l'Église du Désert, grâce aux édits féroces de Louis XIV et Louis XV. On pourra désormais, au moyen de ces cinq sermons que M. C. a exhumés, se faire une idée du théologien et du prédicateur qui fut beaucoup goûté de son temps, notamment en Languedoc et aussi en Suisse. Plusieurs des raisonnements qu'il emploie n'auraient sans doute plus, de nos jours, le succès qu'ils ont eu jadis, mais le zèle, la conviction ardente, l'insistance avec laquelle il montre les avantages du culte public, sont encore de nature à nous toucher.

Je vais maintenant passer la plume à M. A. Bernus qui a bien voulu rendre compte de deux autres publications, après avoir signalé encore la **Bibliographie nationale suisse**, qui paraît à Berne (K.-I. Wyss) depuis 1896, et dans laquelle on trouvera certainement bien des renseignements pour notre histoire ; — et après avoir ajouté que je n'ai pas eu la prétention d'être complet, mais seulement de faire connaître les livres dont j'ai eu moi-même connaissance. — N. W.

Les réfugiés à Bâle, tel est le sujet traité dans la 75e des Feuilles du nouvel-an, que publie annuellement, selon la coutume de plusieurs villes suisses, la Société d'utilité publique de Bâle : *Die Refugianten in Basel. Von Aug. Huber.* 75 *Neujahrsblatt herausg. von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten u. Gemeinnützigen.* 1897. Basel, Reich, 1896, in-4° de 55 pp. av. 1 gravure.

Par sa situation géographique déjà, Bâle était prédestinée à servir de point de ralliement pour de nombreux proscrits des contrées les plus diverses; ses industries, son commerce, son université, son hospitalité favorisèrent ce mouvement. Outre le flux et reflux incessant des fugitifs temporaires, suivant les circonstances intérieures

des pays voisins, cette cité vit bon nombre de familles se fixer définitivement dans ses murs; et des réfugiés de France, d'Italie, des Pays-Bas et de diverses contrées de l'Allemagne, notamment l'Alsace et le Palatinat, formèrent un appoint important de sa population. M. Huber n'a pas eu la prétention de traiter dans tous ses détails ce vaste sujet; il en indique avec précision les lignes générales, divisant son histoire en trois périodes (le XVIe siècle, la guerre de Trente Ans, l'époque de Louis XIV), dans chacune desquelles les principales nationalités ont leur chapitre spécial; chemin faisant il donne, à titre d'exemples bien choisis, beaucoup de noms que lui ont fournis ses consciencieuses recherches dans les archives.

Laissant à regret de côté, malgré leur intérêt, les réfugiés des Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Alsace, du Palatinat, d'Autriche, de la Valteline et des vallées du Piémont, nous ne relèverons ici que les noms de famille français, mentionnés avec plus ou moins de détails.

Au XVIe siècle appartiennent : Farel, Calvin, Claude d'Alliod (de Savoye), *Bauhin*, Chastellion, Ramus, Pithou, de Châteauneuf, Penna, de Beauveaux, les enfants de Coligny (relevons que Louise n'y arriva pas avec ses frères en 1572, mais à part, l'année suivante), Henri de Condé, de Brissac, d'Auvet-d'Arènes, le vidame de Chartres, La Noue (le séjour de celui-ci, en décembre 1585, ne fut certainement que de quelques jours, mais, dans la situation délicate que lui faisaient les conditions de sa récente libération, il tint à son passage à se faire donner par le conseil de Bâle l'attestation de n'avoir rien entrepris contre le roi), Hotman, Pernon, Barth. Lebey de Pressy et son frère Denys Lebey de Batilly (non Lebeu de Bretilly), Lescaille, *Battier*, *Passavant*, Renoulx, Mme de Lisy, Bourcet, Saige, Huart, Horstin, Morelot; ceux que nous soulignons ont fait souche à Bâle. A propos des Pithou, rappelons qu'en 1568 et 1569 ce ne sont pas seulement Pierre (sr de Savoye) et François (sr de Bierne) qui séjournent à Bâle, mais encore leurs deux frères, Antoine (sr de Luyères) et Louis (sr de Bayre); si ceux-ci paraissent être tous rentrés les uns après les autres dans l'Église romaine, il n'en fut pas de même de leur demi-frère Nicolas (sr de Changobert), qui habitait à Bâle en 1590 et 1591.

Dans la première moitié du XVIIe siècle nous relevons les noms suivants : Du Voisin, *Miville*, Roschet, Louis, *de La Chenal*, Chrestien (germanisé en *Christ*), *Fattet*, *Raillard*, *Thierry*, *Sarasin*, Denais (Dienast); et dans la troisième période : *Martin*, Le Maire, de La Faye, d'Écury, Jaquelot, Jannel, Colin, Formont de La Tour, *Mory*, Fusié,

Garnier. Cette énumération suffit pour indiquer l'importance du travail de M. Huber. Il me sera bien permis d'exprimer à voix basse le regret qu'une place spéciale n'ait pas été faite dans le récit à l'Église française, qui groupa autour d'elle, à partir de 1572, les réfugiés de France et une partie de ceux d'Italie.

Bayle, journaliste. — Bayle n'a pas été un génie créateur, mais un remueur d'idées, et l'influence latente du grand critique a été considérable sur ses contemporains et plus encore sur les générations subséquentes. Dans sa lutte incessante en faveur de la tolérance et contre tout dogmatisme, ses moyens d'actions ont été de trois sortes : ses petits écrits, son célèbre dictionnaire et enfin son journal. C'est au journaliste qu'un littérateur zurichois, M. Betz, a eu l'heureuse idée de consacrer une monographie : *Pierre Bayle und die « Nouvelles de la République des Lettres » (Erste populärwissenschaftliche Zeitschrift)*, 1684-1687. *Von Louis P. Betz, Dr. phil.* Zürich, Alb. Müller, 1896, in-8, XVI-132 p. C'est en effet la partie la moins connue de l'œuvre de Bayle, bien qu'elle ait été réimprimée intégralement dans le premier volume des deux éditions de ses *Œuvres diverses;* mais il faut un certain courage actuellement pour relire ces analyses d'ouvrages de toute sorte, la plupart oubliés aujourd'hui, qui forment le fonds essentiel des *Nouvelles de la république des lettres.*

C'est en mars 1684 que Bayle commença cette publication mensuelle, qu'il poursuivit pendant trois ans, au prix d'un labeur acharné; la maladie le força de s'arrêter en février 1687. Après l'histoire extérieure de ce périodique (dont le titre est reproduit en fac-similé), M. Betz consacre un chapitre à la manière dont Bayle s'occupe de la littérature de son temps, un autre à sa critique philosophique et théologique; ici nous regrettons que l'auteur, trop exclusivement littérateur, n'ait pas cru devoir s'arrêter un peu plus et entrer dans quelque détail, d'autant plus que c'était là la force de Bayle et ses sujets de prédilection. Trois chapitres sur la méthode, le succès immédiat et l'influence durable du journal, terminent cette intéressante étude. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Betz de ne pas s'être suffisamment mis en garde contre l'écueil commun aux monographies, d'avoir quelque peu enflé l'importance de son sujet et la valeur absolue de Bayle comme journaliste; il est vrai que son enthousiasme même captive le lecteur. Il est du reste bien informé en général; relevons cependant la confusion (p. 12) entre Guy Patin, le célèbre médecin, et son fils Charles, l'archéologue; c'est ce der-

nier que Bayle a en vue. Les *Mémoires* de Jean Rou n'ont pas « été publiés récemment par le diplomate français Waddington » (p. 18), mais en 1857 par le regretté Francis Waddington, mort en 1864; ce qui est plus grave, c'est de faire de l'arminien Jean Le Clerc un des types de l'orthodoxie rigide, sur le même patron que Jurieu (p. 78).

A. Bernus.

L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740) [1].

Ce livre, dont le titre pourrait fort bien n'annoncer qu'une dissertation de quelques pages ou un article de revue, est, en réalité, une des études les plus vastes et les plus compréhensives qui aient été faites sur la question si ancienne et toujours si actuelle des relations réciproques de l'État et des Églises.

Dans l'histoire, deux solutions générales s'offrent de ce grave problème. Ou bien, l'Église étant à elle-même sa propre fin, tend à s'arroger la direction de toute la vie publique et privée, sous toutes ses formes. Elle affirme ses droits comme antérieurs et supérieurs à tous les autres, et intervient avec persistance, par les organes de sa hiérarchie particulière, dans toutes les relations sociales ou individuelles. C'est l'ambition à laquelle on n'a pas renoncé à Rome. C'est le rêve qui maintes fois a été près de se réaliser dans nos pays latins. Ou bien, comme dans la plupart des systèmes issus de la Réformation, l'Église, plaçant l'œuvre spirituelle au premier rang, admet la protection de l'État, s'efface devant la société civile et accepte de lui être soumise en tout ce qui ne tient pas absolument à sa tâche essentielle, qui est de diriger et de grouper les âmes en vue du salut.

Entre ces deux extrêmes : l'Église dominant l'État, ou l'État absorbant l'Église, une infinité de nuances intermédiaires apparaissent, suivant les temps, les lieux, l'état des esprits. Le catholicisme le plus intransigeant en théorie abdiquera, en fait, devant un État conscient de ses devoirs et assez fortement organisé pour lutter avec succès contre les entreprises de la faction ecclésiastique. Et réciproquement les Églises protestantes ont maintes fois repris

1. Par Georges Pariset, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. 1 vol. in-8 de 989 pages. Paris, Armand Colin, 1897.

leur liberté d'action lorsque l'État, de protecteur devenait oppresseur des consciences.

Entre les pays et les époques où la question religieuse et ecclésiastique présente à l'observateur un intérêt particulier, M. Pariset a été amené par ses études et par un séjour en Allemagne à choisir pour cadre de son étude le règne de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, de 1713 à 1740.

Si l'on se place au point de vue de l'histoire intérieure des Églises, cette période ne se manifeste pas comme une des plus fécondes pour le protestantisme allemand. C'est plutôt une époque neutre, prise entre le XVIIe siècle qui est encore, à bien des égards, une période créatrice et la révolution philosophique de la seconde moitié du XVIIIe siècle. La Prusse n'est pas, non plus, un terrain d'observation bien homogène, comme le seraient la Saxe, par exemple, ou les pays souabes. L'unité morale n'a pas été faite encore à ce moment entre les divers tronçons dont se compose la monarchie artificiellement créée par les Hohenzollern.

En revanche, cette époque est des plus favorables pour observer le développement de l'État, qui se constitue alors dans ses parties essentielles avec les diverses branches de l'administration, des finances, de l'armée. La multiplicité des territoires, la coexistence de plusieurs confessions parallèles sinon rivales, la complication des droits locaux appelaient pour ainsi dire, dans le gouvernement ecclésiastique, l'action d'une autorité centrale. L'absolutisme de la monarchie était une conséquence des idées et des faits et comme la solution la plus satisfaisante des difficultés. Si jamais des Églises furent par nature exposées aux empiètements de l'État, c'étaient les Églises protestantes de Prusse au commencement du XVIIIe siècle.

Le prince en qui s'incarnait l'autorité suprême n'était pas une personnalité vulgaire. Il vaut mieux que sa réputation. On remarquera l'analyse si pénétrante et si fine de son caractère, mélange singulier de qualités et défauts (p. 51 à 81). Ce portrait, cette étude qui rectifie le portrait convenu du *Roi-sergent* nous présente, en somme, un homme de bonne foi et de bonne volonté. Contemporain d'Auguste de Saxe, du Régent et de Louis XV, il prend au sérieux les obligations de la loi morale dans sa vie privée. Il a encore une foi personnelle et un respect sincère pour l'Église. Il s'occupe des plus petits détails de l'administration religieuse de son royaume. Pendant les vingt-sept années de son règne, Frédéric-Guillaume Ier a donné 1,350 édits d'ordre ecclésiastique, dont M. Pariset a laborieusement dressé la table chronologique. On ne sau-

rait croire à quelles minuties descendait la volonté royale. A propos d'un scandale, d'un incident vulgaire, le roi légiférait et envoyait des ordres parfois contradictoires, souvent inappliqués.

Les Églises françaises établies depuis le précédent règne sur les territoires prussiens, avaient leur part de cette sollicitude despotique. Il convient de signaler à nos lecteurs l'intérêt et le profit tout particulier qu'ils trouveront à lire ce que M. Pariset écrit du Refuge en Prusse (p. 210 et suiv.). La vie ecclésiastique et sociale des « calvinistes » français, est placée dans son vrai jour, et l'on aperçoit la situation relativement importante que nos réfugiés surent conserver, entre l'Église réformée allemande qui était celle de la maison royale et l'Église luthérienne, à laquelle se rattachait la grande majorité de la population. Ce ne fut pas sans lutte que les colonies françaises obtinrent la conservation de leurs privilèges administratifs et sociaux, grâce auxquels elles se sont maintenues jusqu'à nos jours. Au commencement de son règne, en 1715, Frédéric-Guillaume Ier tenta de les faire rentrer dans le droit commun. Mais, devant les remontrances et les protestations du Refuge, il renonça à ses projets et la crise fut heureusement évitée.

Un livre aussi considérable que celui-ci ne saurait être analysé complètement, encore moins commenté en ce court espace dont nous disposons dans le *Bulletin*.

Nous ne pouvons non plus qu'exprimer très brièvement un regret au sujet de la sévérité de certaines observations, et des conclusions — à notre avis — paradoxalement pessimistes qui terminent l'ouvrage.

Il est naturel qu'étudiant l'Église non pas au point de vue idéal, comme ferait un théologien, ou dans son développement intérieur, comme ferait un historien ecclésiastique, l'auteur soit surtout frappé des vices d'organisation, des déficits qui se manifestent dans « sa vie sociale, commune avec l'État ». La partie négative de l'œuvre du protestantisme, la « déconstruction du catholicisme » qu'il a opérée est surtout apparente dans une étude ainsi comprise. Mais son œuvre positive, son action sur les caractères — à commencer par celui du souverain, — son influence dans les domaines de la pensée, de l'art, — J. Sébastien Bach vivait alors! — la supériorité morale de la cité, de la famille protestante sur la cité, la famille catholique contemporaine, tout cela était-il vraiment étranger à la thèse de M. Pariset?

Nous sommes peut-être pitoyablement « subjectifs », mais nous avouons que des considérations de ce genre, à l'appui desquelles les

documents abondent, ne nous auraient pas déparé les 150 pages que l'auteur consacre à décrire la « Vie Religieuse » et à apprécier le protestantisme en général. M. Pariset nous redira qu'il n'est pas apologiste. Il n'y paraît que trop! Le motif purement religieux n'existe pas pour lui, ou ne mérite guère d'entrer en ligne d'appréciation.

Si Jean-Sigismond de Brandebourg quitte la confession luthérienne pour se joindre à l'Église réformée, c'est pour obtenir l'appui des Hollandais... Le comte de Zinzendorf parlait volontiers, et croyait tout ce qu'il disait : preuve d'orgueil et d'étroitesse d'esprit... Les protestants de Salzbourg sont expulsés de leurs vallées : il n'est pas bien sûr que leur exode soit autre chose qu'une vaste spéculation!... Si Francke plaît au roi et a de l'influence sur lui, c'est moins à cause de son caractère et de sa valeur religieuse, qu'en raison de ses aptitudes financières...

M. Pariset s'est donné la peine de lire 250 biographies de pasteurs de cette époque. Cet immense travail ne produit qu'un tableau aussi raccourci que partial de la « valeur du corps pastoral » (p. 301 à 305). L'ambition, la médiocrité, l'amour du gain caractérisent le « métier », ce mot revient avec une insistance regrettable. Disons, en passant, que cette préoccupation de chercher des motifs inférieurs fait même commettre à l'auteur une véritable erreur à propos des *méreaux* de la communion (p. 433). Ces pièces étaient un moyen de contrôle religieux, fort semblables aux billets de confession dans l'Église catholique, et n'avaient rien de commun avec une taxe ou une rétribution d'un acte du culte.

Mais c'est assez s'appesantir sur des détails. Nous avons, dans le protestantisme, l'heureux privilège de pouvoir rendre justice même aux censeurs les plus sévères. Le paradoxe n'est pas pour nous effrayer, et nous savons fort bien qu'un fait piquant n'est pas nécessairement un fait probant. Les appréciations très dures et les pronostics très sombres de M. Pariset ne nous empêcheront pas de recommander son livre comme une mine de renseignements, admirablement coordonnés, comme un ouvrage dont il sera permis de discuter la philosophie, mais qu'il sera impardonnable de ne pas avoir lu.

H. DANNREUTHER.

CORRESPONDANCE

Un Cévenol, collaborateur de Jean-Louis Gibert, en Angoumois et Saintonge. Le pasteur Pierre Solier.

Dans un article consacré au pasteur Pierre Ribe (*Bull.*, XL, 97) M. Armand Lods a confondu deux personnages, originaires des Cévennes, dont les nom et prénom sont les mêmes dans le langage du pays. On dit, en effet, en patois, Soulier pour Solier, Roussel pour Rossel, etc. Le pasteur, qui a assisté aux Synodes du Bas-Languedoc de 1776-1789, est bien celui qui accompagna Ribe au supplice, mais il n'a rien de commun avec son homonyme, qui fut admis par le synode des Cévennes en 1745 (P. Soulier, pasteur à Sauve, est né en 1745. *Bull.*, XLIII, 561), qui a exercé son ministère en Angoumois et Saintonge, et le termina dans une des îles de la Manche.

Pierre Solier (qu'on trouve signant « Pierre Solier pasteur » et que d'autres ont écrit « Sollier »), après avoir suivi, comme c'était alors l'usage, les pasteurs du Désert en qualité d'élève, fut admis au nombre des proposants par le synode des Basses-Cévennes le 29 juin 1745; mais ayant trempé dans la « brigue et cabale formée par MM. [David Vesson, *dit :* La] Valette [Marc Portal, *dit :* La Coste ou] Coste, et [Jean Gal, *dit :*] Pomaret », il fut exclu jusqu'au synode du 13 août 1746 qui le réintégra dans ses fonctions. Il fut admis comme étudiant au séminaire de Lausanne en juin 1751 et en revint, en mai 1753, servir dans les Basses-Cévennes les Églises de Durfort et Tornac, où il resta un an, 1753-1754. En 1755, on le trouve en Angoumois, et il dessert ensuite diverses Églises de la Saintonge, 1761-1763. Il visite l'Église de Pons, avec Jean-Louis Gibert, jusqu'à la Révolution, 1788-1789. A cette dernière date, il se retira dans l'île de Guernesey. — Pierre Solier s'était marié avec *Marie-Suzanne Pandin-de-Lussaudière*, demoiselle de la Cibaudière, fille de *Josué Pandin-de-Lussaudière* et *Marie de la Vierre*.

Sources : *Annuaire ou Répert. ecclés. de Rabaut-le-jeune*, 48. — Ch. Coquerel, II, 559. — *Syn. des Basses-Cév.*, 1745. — Crottet, 176. — Ed. Hugues, *Hist. de la Restaur. du prot.*, II, 416-417. — *Liste* de 1763. — *La Réforme en Saintonge*, 137, 195, 196. — *Bull.*, VI, 336; XII, 122; XL, 103; XLII, 594; XLIV, 439.

FERD. TEISSIER.

Jean Mellin (Voy. plus haut p. 236). — *L'État général des Calvinistes* de Champagne en 1685 (H. Menu, 1878) indique *Siméon Elin* ou *Hélin* de Sedan, époux de Jeanne Catel, veuve de Jean Delforterie, et leurs enfants, *Paul* et *Daniel*, réfugiés en Hollande. — D'autre part, M. H. Guyot, de Groningue, nous informe qu'il y a encore des descendants de cette famille dans cette ville : « ...La grand'mère de mon collègue Gockinga s'appelait Angé-« lique-Esther *Elin*, née à Utrecht le 6 avril 1754, fille de « Remees-Floris *Elin*, né en 1717, et décédé à Utrecht le 18 juin « 1801, et de Catherine *Picart*, des Picart de Sedan, renommés « pour leurs gravures sur cuivre... M. G. ne sait rien sur la famille « *Elin*, sinon que son ancêtre était originaire de Picardie, qu'il « était pasteur à Sedan, et qu'après la Révocation sa famille s'est « réfugiée dans les Pays-Bas... »

H. D.

Deux livres de Jean Tenans. — M. Michel Nicolas dit (*Histoire de l'Académie de Montauban*, p. 225), à propos de ce professeur de l'Académie de Montauban sur lequel le *Bulletin* du 15 mai (p. 241) fournit des renseignements intéressants, qu'il ne connaît aucun ouvrage portant son nom. Il ajoute : « Nous inclinons à croire qu'il n'a rien publié. » J'ai trouvé pourtant l'indication de deux ouvrages du pasteur de Sedan, dans l'inventaire des livres du pasteur Jean Constans de Montauban, dressé le 28 décembre 1598. En voici les titres que n'accompagne malheureusement aucune indication de date ou d'imprimeur : *Oraisons de Tenans sur le cathéchisme de Jean Calvin ; Oraisons de Tenans sur la mort du duc de Boilhon* (*sic*). — Voici encore le texte de la délibération du Consistoire de Montauban en date du 10 juillet 1596, réclamant les services de Tenans. M. Nicolas y fait allusion sans le citer : « On priera M. Tenans de venir et d'estre pasteur et ministre de nostre Esglize, attendu qu'il est fils de la dicte ville. » Ce texte se trouve dans le registre des actes du Consistoire de Montauban, 1595-1598, f° 169.

D. Benoit.

Les parents de S. Castellion. — *Erratum.* — Il y a une erreur à corriger dans mon article sur les parents de Sébastien Castellion. M. Buisson avait dit (II, 449) que Monet Châtillon, maréchal, frère de Sébastien, fut reçu bourgeois de Genève en 1562; et là-dessus je disais (page 187) : « Mais c'est Michel qui fut reçu bourgeois cette année-là. *On ne trouve pas Monet au registre des bourgeois.* »

Je n'avais pas su l'y trouver; il y était cependant; et le registre du Conseil porte, à la date du 1er juin 1553 : « Monet, filz de feu Claude de Chastillion, mareschal, de S. Martin du Frenne, habitant d'ycy, a esté admys à borgois pour 6 escus... » — Cette date du 1er juin 1553 avait été donnée par M. Buisson dans un autre endroit de son livre (I, 3).

Quant à la particule *de*, qui accompagne là le nom de Chastillion, M. Buisson pense qu'elle s'y est glissée par erreur. J'imagine au contraire — quoique assurément la particule *de* n'eût point du tout, en ce temps-là, l'importance qu'on lui donne aujourd'hui — que cet extrait du registre de 1553 peut apporter quelque faible appui à l'idée que nous avons vu que le fils de *noble Janne de Chastillion* se faisait de la noblesse de la famille de sa mère.

EUGÈNE RITTER.

Le Refuge en Russie. — Voici quelques noms français relevés sur le registre de l'*Eglise réformée hollandaise de Moscou :*

1703. — *Noncourt* (Abraham de), venant de Kœnigsberg, avec attestation du pasteur; — Colonel *Sennebier*, demeurant dans la cour de Mme *Lefort;* — *Musset* (Jean), teinturier, venant de Mittau (Courlande); — *Bouchi* (Isaac) perruquier, venu d'Altona.

1703-1704. — *Prévost* (Jacques et Pierre), venus d'Amsterdam; — *Brotier* (Nicolas), de Paris, venu de Kœnigsberg; — *Fourbisieur*, marchand coutelier, et Marie *Escalogne*, son épouse, venus de Copenhague.

1705. — Antoine *Estienne;* — *Monbrion* (Jean); — *Bitaubé;* — *Jecquart* (Lodovic); — *Rousselet* (Louis); — *Girard* (Pierre); — *Poussin* (Simon); — *Payan* (Olympe et Françoise); — *Ravanel* (Antony).

1709. — *Casaux* (Pierre); — *Dugan* (Maria); — *Discan* (Jacob).

Ajoutons que le nom de famille de la comtesse Olga-Milioutine est *Poncet*.

G. BONET-MAURY.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5306. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

ALEXANDRE BONZON, pasteur. — **A Lambaréné.** Lettres et souvenirs de Charles Bonzon, missionnaire au Congo français, 16 juillet 1893-20 juillet 1894, réunis pour sa famille et ses amis, un vol. de XXXV-152 pages in-8 (carte et illustrations). Nancy, Berger-Levrault, 1897.

Dr G.-M. GRANT. — **L'Orient et la Bible. Les grandes religions,** traduit par C. de Faye, un volume de 198 pages in-18. Genève, Eggimann, 1897 (illustrations).

CAMILLE RABAUD. — **La campagne anti-française contre les minorités.** Une brochure de 62 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1897.

HENRI DENKINGER, pasteur. — **Notices généalogiques des familles et Histoire de la colonie réformée française de Friedrichsdorf.** Un volume de 177 pages in-8. Lausanne, imprimerie Viret-Genton, 1896.

Jubilé de A. Aimé-Louis Herminjard, docteur ès lettres et en théologie, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, éditeur de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française.* 7 novembre 1896. Une brochure de 119 pages in-4. Portrait. Lausanne, Bridel, 1897.

AUGUST HUBER. — **Die Refugianten in Basel.** 75. Neujahrsblatt herausgegeben von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen 1897. Une brochure de 55 pages in-4. Illustrations, Basel, R. Reich, 1896.

ABEL LEFRANC. — **Le traité des reliques de Guibert de Nogent** et les commencements de la critique historique au moyen âge, p. 285 à 306, in-8, des *Études d'histoire du Moyen Age publiées en l'honneur de Gabriel Monod,* 1896.

Dr JULIUS FREDERICHS. — **Twee verhandelingen over de Inquisitie in de Nederlanden tijdens de 16de eeuw.** Une brochure de XVI-126 pages in-8, Gent, J. Vuylsteke, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

ISAAC CASAUBON

SA VIE ET SON TEMPS (1559-1614)

PAR L.-J. NAZELLE

Pasteur à Marennes.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DIEPPE

PAR SAMUEL HARDY

Pasteur à Dieppe.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

ESQUISSE

D'UNE

PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'après la Psychologie et l'Histoire

PAR AUGUSTE SABATIER

Professeur à l'Université de Paris, Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... **7 fr. 50**

« ... Ce livre, important par la gravité de la question qu'il traite, est plus considérable encore par l'élévation et la sincérité du sentiment que l'auteur y apporte. »

(*Rapport de* M. A. Gréard *à l'Académie des Sciences morales et politiques*. Séance du 27 févr. 1897).

« ... Cet ouvrage est, à sa manière, une sorte d'*Institution chrétienne* des temps nouveaux et le catéchisme du diocèse de partout pour tous les hommes de bonne volonté. »

H. Chantavoine (*Journal des Débats*, 22 févr. 1897).

« ... Cette œuvre magistrale est le fruit de toute une vie d'études et de réflexions, l'épanouissement d'une pensée théologique arrivée à sa pleine maturité, la courageuse et joyeuse confession de foi d'une âme profondément religieuse et d'un esprit résolument scientifique. »

Eug. Ménégoz (*Revue chrétienne*, févr. 1897).

INTRODUCTION A LA DOGMATIQUE

Œuvre posthume de P.-F. JALAGUIER, publiée par PAUL JALAGUIER

Avec une Préface de M. le pasteur A. DECOPPET

Un volume grand in-8 raisin. — Prix..... **10 francs.**

JÉSUS DE NAZARETH

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES ANTÉCÉDENTS DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE ET LA VIE DE JÉSUS

PAR ALBERT RÉVILLE

Professeur au Collège de France.

Deux volumes in-8, avec une carte. — Prix..... **15 francs.**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5.206. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

OCT 1897

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

Nos 8 et 9. — 15 Août-15 Septembre 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Peikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ARMAND LODS. — **Bonaparte et les Églises protestantes de France** 393

ABEL LEFRANC. — **Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique.** — VII. *La complainte pour un détenu prisonnier. Marguerite de Navarre et Clément Marot* 418

DOCUMENTS.

HIPPOLYTE AUBERT, A. BERNUS et N. W. — **L'organisation des Églises réformées de France et la Compagnie des pasteurs de Genève (1561)** 442

CÉSAR PASCAL. — **Mariages illégitimes et moraux.** *La Rochefoucauld* (1694) 468

F. BOREL. — **Papiers inédits de l'époque du Désert en Languedoc et en Dauphiné.** — II. *Trois colloques du Queiras* (1782-1784) 471

MÉLANGES.

N. WEISS. — **La Seine et le nombre des victimes parisiennes de la Saint-Barthélemy** 474

CHARLES FROSSARD. — **Jacob de Gassion-Bergeré** 482

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **En Picardie, Languedoc et pays de Foix** (*Le siège de Saint-Quentin*, 1557, et le 2e *vol. de M. U. de Robert*) 497

H. D. — **Le siège de Bar en 1589**, par L. Maxe-Werly 503

CORRESPONDANCE.

H. GUYOT. — **Les Hellins en Hollande** 503

P. FONBRUNE-BERBINAU. — **Le prêtre irlandais Gould et Mlle de Ramsay** 504

N. W. — **Mlle de Dangeau à la Société des demoiselles de la Haye** 504

— **Note de Duplan sur la condamnation de Chapel** 504

ILLUSTRATIONS.

La Seine de Chaillot à Auteuil, d'après un plan de 1736 479

Vue du monument élevé à Saint-Quentin en mémoire du siège de 1557, d'après une photographie 499

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

BONAPARTE

ET LES ÉGLISES PROTESTANTES DE FRANCE

I. — Les cultes sous la Révolution. — Le régime de la séparation. — Idées de Bonaparte sur la Religion.
II. — Situation du protestantisme à la veille du Concordat.
III. — Bonaparte refuse d'accorder à la religion catholique le titre de RELIGION DOMINANTE.
IV. — Les travaux préparatoires de la loi du 18 germinal an X. — Réorganisation des Églises Réformées.
V. — Dispositions spéciales aux Églises de la Confession d'Augsbourg et à celles des départements de la rive gauche du Rhin.
VI. — Les protestants sollicitent des changements à la loi de l'an X tout en témoignant leur reconnaissance à Bonaparte.

Depuis bientôt un siècle, les rapports de l'Église et de l'État sont régis par le Concordat. Ce traité diplomatique a souvent été attaqué ; un parti politique très puissant dans les précédentes législatures avait pris l'engagement d'en obtenir l'abrogation.

Après bien des luttes, bien des discussions de tribune, la majorité du parlement reconnaît aujourd'hui que le meilleur moyen de maintenir la paix dans les Églises de France est encore de conserver, en l'appliquant loyalement, la convention conclue en 1801 entre le premier consul et le pape.

La négociation de ce traité fut laborieuse : les propositions faites à Verceil par Bonaparte au cardinal Martiniana datent du mois de juin 1800 et ce n'est qu'un an plus tard, le 15 juillet 1801, que les plénipotentiaires des deux puissances échangèrent leurs signatures.

Le comte Boulay de la Meurthe a conçu le projet d'écrire

l'histoire des relations des divers cultes avec l'État pendant le Consulat et l'Empire; mais, avant de donner une forme définitive à cet important ouvrage, il a voulu réunir tous les documents, toutes les pièces relatives à la préparation du Concordat.

Depuis plus de vingt ans, avec un zèle qui ne s'est point démenti un seul instant, il a fouillé les cartons de nos archives nationales, il a consulté les collections particulières, il a étendu ses recherches aux archives des pays étrangers, et il est ainsi arrivé à former la plus riche collection qui existe, sur cette partie importante de notre histoire religieuse.

Cet infatigable chercheur n'est point un égoïste; avant de les avoir lui-même utilisés, il a mis, tout de suite, à la disposition du monde savant ces précieux matériaux et a ainsi publié cinq volumes contenant les *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en* 1800 *et* 1801 [1].

A l'aide de ces découvertes nous nous proposons d'esquisser brièvement les origines de la loi du 18 germinal an X dont les dispositions principales sont encore en vigueur et régissent les Églises protestantes de France.

I

L'Assemblée nationale, en votant la loi sur la *Constitution civile du clergé*, avait créé le schisme dans l'Église catholique, divisé les prêtres en deux camps ennemis : d'un côté les *constitutionnels*, de l'autre les *réfractaires*.

Ce vote de l'Assemblée nationale inaugura l'ère des persécutions qui devaient devenir de plus en plus cruelles.

Le régime de la Terreur s'attaqua aux ministres de tous les cultes, cherchant à *déchristianiser* la France. La foi fut la plus forte, et, devant la courageuse résistance des croyants, la Convention nationale recula et se résigna à proclamer la liberté des cultes (Lois des 16 frimaire an II-3 ventôse an III).

1. Paris, Ernest Leroux, libraire de la Société d'Histoire diplomatique, 28, rue Bonaparte, 5 vol. in-8° (1891-1897).

Cette liberté inscrite dans les lois n'existait pas dans les faits. Prêtres et pasteurs continuaient à être traités en suspects, les clubs, les fonctionnaires, les représentants en mission violaient ouvertement les décrets de la Convention et foulaient aux pieds les ordres du Comité de salut public[1].

Au moment où Bonaparte était nommé premier consul, les cultes se trouvaient placés sous le régime de la séparation, régime inauguré par le décret du 18 septembre 1794 et confirmé par la loi des 6-7 vendémiaire an IV, mais des entraves sans nombre étaient apportées au libre exercice de la religion, la lutte continuait entre le clergé constitutionnel et les prêtres *papistes*. Toutefois, la confiance des catholiques était restée fidèle à ceux qui n'avaient pas consenti à se soumettre aux injonctions de la Constituante ou de la Convention :

« Dans les communes rurales, écrit M. Aulard, l'Église est souvent déserte et le prêtre constitutionnel y officie dans le vide, sans assistants[2]. »

Le premier consul instruit de cette situation pensa qu'une œuvre de restauration gouvernementale ne serait ni solide, ni complète tant que le souverain pontife n'aurait pas consenti à intervenir et à réconcilier les deux fractions du catholicisme français.

Bonaparte était imbu des idées philosophiques de Voltaire, il pratiquait son scepticisme humanitaire, mais il croyait fermement à Dieu et à la vie future[3].

1. Aulard : *La Séparation de l'Église et de l'État* (1794-1802) (*Revue de Paris*, 1er mai 1897, p. 119).

2. *Revue de Paris*, 1er mai 1897, p. 134. Sous le régime de la séparation « les catholiques restés fidèles au pape remplissent leur devoir religieux. Ils ont de l'argent, et, par rapport aux constitutionnels, ils sont riches. Chaque jour, cette Église s'accroît : à la fin du régime de la séparation, à la veille du Concordat, elle est florissante, elle est en pleine voie de progrès » (*ibid.*, p. 135).

3. Au moment où il fut nommé consul, il n'était pas dévot, mais il croyait à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Il parlait toujours de la religion avec respect et plaisantait souvent ceux qu'il croyait athées. « Je veux, disait-il, rendre au peuple la plénitude de ses droits en fait de religion. Les philosophes en riront, mais la nation me bénira. » (*Mes souvenirs sur Napoléon*, par le comte Chaptal, p. 237.) — Il s'exprimait au Conseil d'État le 17 juillet 1806 en ces termes : « Ce n'est pas le fanatisme qui est la maladie à craindre, mais l'athéisme. Je n'ai rien à

« Je ne crois pas aux religions, disait-il à Thibaudeau, mais à l'idée d'un Dieu »..., et levant ses mains vers le ciel il ajoutait : « Qui est-ce qui a fait tout cela[1] ? »

Il ne voyait pas dans la religion le mystère de l'incarnation, mais le mystère de l'ordre social[2]. « Comment avoir de l'ordre dans un État sans une religion », répondait-il à Rœderer :

« La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes sans la religion. — Et puis le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres a tout à craindre d'eux. Vous autres métaphysiciens, vous êtes à cet égard dans une grande erreur quand vous pensez qu'il faut laisser les prêtres de côté, ne pas s'occuper d'eux quand ils sont tranquilles et les arrêter quand ils sont perturbateurs. Il faut les tenir par leur intérêt et qu'ils soient payés par l'État[3]. »

Appliquant ces principes, le premier consul voulut avoir autorité sur tous les cultes ; aussi, dès que les négociations avec Rome eurent chance d'aboutir, s'occupa-t-il de réorganiser les Églises protestantes.

II

L'édit de tolérance, respectant les anciennes prescriptions royales, conservait à la religion catholique seule les droits et les honneurs du culte public. A la veille de la Révolution, c'est donc en se cachant, en se rendant au *Désert*, que les huguenots pouvaient adorer en commun leur Dieu et confesser leur foi.

redouter des prêtres catholiques ou non catholiques. Je suis chef des ministres protestants puisque je les nomme ; je puis me regarder comme chef des ministres catholiques, puisque j'ai été sacré par le pape. » (Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon*, p. 210.) — « Avec votre philosophie, objectait-il à Chaptal, on ne sait, ni en politique, ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va. J'aime mieux la foi de nos pères. La Convention l'a détruite avec le reste, elle a fait tout le mal ; il faut y remédier. » (*Bulletin de la correspondance royaliste du 15 août*, cité par Boulay de la Meurthe, *Le Correspondant*, 10 février 1881, p. 412.)

1. Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 153.
2. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon*, p. 223.
3. Rœderer, *Œuvres complètes*, t. III, p. 335.

Au lendemain de la convocation des états généraux et après le vote de la Déclaration des Droits de l'homme, ils n'ont pas encore le droit absolu de célébrer publiquement leur culte. Si la Constituante a proclamé la liberté de conscience, elle a décidé que les opinions religieuses sont libres « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi[1] ». Mais, si le parti catholique triomphe, ne sera-t-il pas fondé à soutenir qu'en ouvrant des temples, les protestants troublent l'ordre public ? En tout cas, Rabaut de Saint-Étienne conseille la prudence. Il ne faut pas, écrit-il au pasteur Marron, le 14 octobre 1789 :

« se mettre en ostentation, ce serait fournir aux malveillants un prétexte d'accuser d'ambition la société entière, et un moyen de porter dans l'Assemblée nationale de mauvaises impressions[2] ».

Ces craintes ne se réalisèrent pas, c'est en vain que l'évêque de Nancy le 13 février 1790 et Dom Gerle le 12 avril de la même année tentèrent de faire déclarer par l'assemblée « que la religion catholique apostolique et romaine est et demeurera pour toujours la religion de la nation et que son culte sera seul autorisé ». Une majorité s'étant prononcée contre cette motion, les représentants du catholicisme comprirent que la cause de l'intolérance venait de subir un sérieux échec.

A partir de cette date, les protestants se forment en société et louent soit des maisons particulières, soit d'anciennes églises catholiques. Au mois de mai 1791, les Réformés de Paris prennent à bail, de l'administration des domaines, l'église Saint-Louis du Louvre[3].

L'Assemblée nationale se montra très libérale envers les proscrits de la veille ; elle chercha à réparer les erreurs et les crimes des régimes précédents, en déclarant les protestants admissibles à tous les emplois[4], en leur rendant le titre de

1. *Déclaration des Droits* (3 novembre 1789), art. 10. Voyez : N. Weiss, *Bulletin*, t. XXXVIII (1889), p. 301.
2. Voir : *Bulletin*, t. XXXVIII (1889), p. 310.
3. *Bulletin*, t. XXXVIII (1889), p. 357.
4. Décret 24 décembre 1789.

citoyens [1], en restituant à leurs descendants les biens confisqués des religionnaires fugitifs [2], en maintenant enfin les Luthériens d'Alsace et de Franche-Comté dans leurs droits et privilèges [3].

Profitant de ces heureuses dispositions, les Églises réformées commençaient à se reconstituer quand le régime de la Terreur vint interrompre leurs premiers efforts. Le découragement allait, sans doute, s'emparer du peuple protestant et de ses conducteurs spirituels quand le premier consul conçut le projet de s'occuper des Églises réformées et luthériennes.

III

Cette réorganisation administrative du protestantisme dépendait essentiellement des termes qui seraient adoptés dans le traité en négociation avec le pape. Si la religion catholique redevenait ce qu'elle était sous l'ancienne monarchie, la *religion dominante*, les cultes dissidents restaient des *cultes soumis*, livrés à l'arbitraire du gouvernement et exposés à des vexations, peut-être même à de nouvelles persécutions si les évêques recouvraient leur ancienne puissance.

Bonaparte saisit tout de suite l'importance de ce point; aussi le premier projet transmis à Spina par Bernier n'accorde pas au catholicisme le privilège de religion dominante, il se borne à expliquer que la négociation a pour but et doit avoir pour résultat « *de rétablir en France la religion catholique et l'union du clergé français avec l'Église de Rome, centre de l'Unité* [4] ».

Cette rédaction ne satisfit pas le représentant du saint-

1. Loi 9-15 décembre 1790 (art. 22) et Constitution des 3-14 septembre 1791 (art. 2).

2. Décret 10-18 juillet 1790; Loi 9-15 décembre 1790. Consultez : Jacques Pannier, *Bulletin*, t. XL (1891), p. 329.

3. Décrets 17-24 août 1790, 9-18 septembre 1790, 1-10 décembre 1790. Tous ces textes sont rapportés en leur entier dans : Armand Lods, *Législation des cultes protestants*. Comparez : Robinet, *Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution*, t. I, p. 309 et suiv.

4. Boulay, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. III, p. 653.

Siège, qui, dans une lettre du 26 novembre 1800, fit remarquer que les articles les plus essentiels avaient été omis :

« On devrait donc commencer par établir que la religion catholique, apostolique et romaine sera en France la *dominante;* l'établissement de cet article doit être la principale base de tous les autres, comme cet article seul peut fournir à Sa Sainteté des raisons de condescendre et de relâcher, en faveur de la nation française, la rigueur de la discipline ecclésiastique[1]. »

Le pape est disposé à se montrer conciliant, il confirmera la sécularisation des biens ecclésiastiques, il obtiendra la démission des évêques, il acceptera des règles nouvelles pour leur nomination, ne s'opposera pas à des changements dans les circonscriptions des diocèses; mais il exige que la religion catholique[2] jouisse seule en France des avantages dus à une religion dominante; il veut que tous les autres cultes soient de nouveau placés sous le régime du bon plaisir ou de la tolérance.

Bonaparte, au contraire, en vrai fils de la Révolution, rejette un tel système, il cherche de bonne foi la réconciliation de tous les Français, il désire fermer à jamais l'ère des luttes confessionnelles, il sait que,

« le titre de religion dominante eût effrayé, irrité même une partie notable de la nation. Ce titre eût paru un privilège exclusif, l'alarme se serait répandue parmi tous les Français d'une communion différente. L'État eût manqué son but et de nouveaux orages se seraient élevés contre la religion[3]. »

On se bornera donc, afin de rester fidèle aux principes de 1789, à constater un fait, en énonçant que la religion catholique est celle de la grande majorité des Français.

Le premier article du projet n° V, rédigé sous la dictée du premier consul, est conçu dans ce sens[4]. Si cette rédaction

1. Boulay, t. III, p. 657.
2. Comparez : Albert Sorel, *Documents sur la négociation du Concordat* (*Journal des savants*, octobre, novembre, décembre 1896).
3. Note de Bernier du 26 janvier 1881; Boulay, t. I, p. 304.
4. Boulay, t. I, p. 350.

n'est pas acceptée, le gouvernement français menace de rompre les pourparlers. Bonaparte fait venir, en mai 1801, Spina à la Malmaison et lui tient ce langage :

« Je suis né catholique, je veux vivre et mourir catholique; mais le Pape s'y prend de manière à me donner la tentation de me rendre luthérien ou calviniste ainsi que toute la France[1]. »

1. Boulay, t. II, p. 412. D'après le comte Chaptal (*Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 244), Bonaparte se repentit plus tard de ne s'être point converti au protestantisme; il lui disait qu'à l'époque où fut conclu le Concordat, il eût mieux fait de se déclarer protestant, en ajoutant que vingt millions de Français eussent suivi son exemple, que la France serait déjà dégagée de ses liens honteux avec Rome et de plusieurs préjugés qui avilissent la nation. Un pouvoir étranger qui dispose des cœurs a plus d'empire que celui qui dispose des corps. Il forme à son gré l'amour ou la haine contre les souverains.

Pourtant, nous devons reconnaître que pendant son exil à Sainte-Hélène Napoléon explique les raisons qui l'ont empêché de renoncer à la religion dans laquelle il était né : « Lorsque je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands événements qui cohésionnent la société; j'avais pesé toute l'importance de la religion, j'étais persuadé; et j'avais résolu de la rétablir. Mais on croirait difficilement les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme. On m'eût suivi bien plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante; c'est au point qu'au Conseil d'État, où j'eus grande peine à faire adopter le Concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper. Eh bien! se disaient-ils l'un à l'autre, faisons-nous protestants et cela ne nous regardera pas. Il est sûr qu'au désordre auquel je succédais, que sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le catholicisme et le protestantisme; et il est vrai de dire encore que les dispositions du moment poussaient toutes à celui-ci; mais, outre que je tenais réellement à ma religion natale, j'avais les plus hauts motifs pour me décider. En proclamant le protestantisme qu'eussé-je obtenu? J'aurais créé en France deux grands partis à peu près égaux, lorsque je voulais qu'il n'y en eût plus du tout; j'aurais ramené la fureur des querelles de religion, lorsque les lumières du siècle et ma volonté avaient pour but de les faire disparaître tout à fait. Ces deux partis, en se déchirant, eussent annihilé la France, et l'eussent rendue esclave de l'Europe, lorsque j'avais l'ambition de l'en rendre la maîtresse. Avec le catholicisme j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats; dans l'intérieur chez nous, le grand nombre absorbait le petit, et je me promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité, qu'il n'y aurait bientôt plus lieu à connaître la différence. Au dehors, le catholicisme me conservait le pape; et avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par ce moyen ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction du pape; et dès lors, quelle influence! quel levier d'opinion sur le reste du monde. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, édition Bourdin (1842), p. 112 et 113). De son côté,

Devant cette attitude énergique, devant ces menaces, le pape crut sage et prudent de céder. Il se résigna à laisser inscrire en tête du Concordat que la religion catholique, apostolique et romaine était la religion de la grande majorité des citoyens français[1].

Le premier consul consentait à rendre au catholicisme une partie des droits qu'il avait perdus, mais il se refusait à consacrer ses prétentions abusives, ne voulant pas reléguer les autres cultes chrétiens à un rang inférieur[2]. Reconnaissons, écrit M. de Pressensé, dans son ouvrage sur *l'Église et la Révolution française* (page 496), à l'honneur du premier consul, qu'il maintint fermement l'égalité des cultes devant la loi et s'est refusé à tout retour d'une religion exclusive et persécutrice.

Depuis les articles organiques de l'an X, le protestantisme jouit des mêmes droits, possède les mêmes prérogatives que les Églises catholiques.

IV

De quelle manière convenait-il de réorganiser les Églises protestantes ? D'après un premier projet, élaboré par Talleyrand, ministre des affaires étrangères, et rédigé par un chef

Thibaudeau rapporte une conversation qu'il eut avec Bonaparte à la Malmaison; le 21 prairial an X, il lui demandait de rompre avec le pape : « Dans la situation actuelle des esprits, vous n'avez qu'un mot à dire, et le papisme est ruiné, et la France se fait protestante. — Oui, répond le premier consul, une moitié et l'autre moitié restera catholique, et nous aurons des querelles et des déchirements interminables. » (Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 156.)

1. Afin de sauvegarder les principes de la tolérance, le gouvernement français autorisa les évêques à prêter le serment dû au Pape, mais il exigea la modification de l'ancienne formule et fit supprimer la phrase : « *Hœreticos, schismaticos, et rebelles eidem Domino nostro vel successoribus prædictis, pro posse persequar et impugnabo.* » Voyez : Boulay, t. IV, p. 79; t. V, p. 483.

2. Dans *Le Correspondant* (n° du 10 février 1881), p. 387, M. Boulay constate que « la question qui, avec la démission générale des évêques, a le plus prolongé et irrité le débat, est celle de la reconnaissance de la religion catholique comme dominante en France; elle a été défendue pied à pied par la papauté, qui croyait ne pouvoir accorder de concession à un

de division, le comte Blanc d'Hauterive[1], les communions protestantes auraient pu exercer librement leur culte, à la condition d'adresser une demande à une commission de surveillance des cultes. Cette commission jugerait de la convenance de soumettre à l'approbation des consuls les demandes de reconnaissance d'associations pour le culte ou l'ouverture d'édifices religieux. Les pasteurs protestants auraient même pu obtenir du gouvernement des subventions pécuniaires.

Après discussion, il fut décidé que les pasteurs ne toucheraient aucun traitement sur le budget de l'État. Une nouvelle rédaction[2] en ce sens ne satisfit pas Bonaparte, qui, de sa main, mit en marge les observations suivantes :

« Il manque dans ce projet :

« 1° Le serment que devraient prêter les ministres du culte;

« 2° Les élections des ministres du culte;

« 3° Un des points essentiels serait d'empêcher les consistoires situés sur la rive droite du Rhin de nommer aux vacances en France et pour cela autoriser l'établissement d'un consistoire en France[3]. »

Par des articles supplémentaires on soumit « la nomination des principaux chefs du culte à l'approbation du gouvernement[4] ».

Tout en enlevant aux Églises leur indépendance, le gouvernement ne leur accordait aucune compensation pécuniaire; aussi, dès qu'ils eurent connaissance du sort qu'on leur pré-

pays qui ne fît point ouvertement profession de foi catholique », et M. Albert Sorel ajoute que « Rome voulait donner la première place à l'article [sur la religion dominante] et elle entendait en faire découler tout le reste » (*Journal des savants*, novembre 1896, p. 669).

1. Le 22 novembre 1800, d'Hauterive avait proposé au premier consul un plan général d'après lequel une égale protection était accordée à *tous les cultes*. (Boulay, t. I, p. 130.) Ce système ayant été repoussé et les négociations avec le pape résolues, le projet d'Hauterive sur les communions protestantes fut soumis au gouvernement, le 9 mars 1801. (Boulay, t. II, p. 85.)

2. Projet amendé, Paris, 21 ventôse an IX (12 mars 1801). Boulay, t. II, p. 89.

3. Observations du premier consul, 12 mars 1801. Boulay, t. II, p. 90.

4. Rapport et projet d'arrêté. Archives nationales A F^{IV} 1044. J'ai publié ces pièces dans le *Bulletin*, t. XXXVIII (1889), p. 413.

parait, les protestants adressèrent à Portalis[1], chargé de de toutes les affaires concernant les cultes, des mémoires dans lesquels ils résumaient les principes qui avaient présidé à l'organisation des Églises réformées et formulaient leurs désirs et leurs vœux[2].

Un comité officieux, composé des pasteurs Marron, Frossard, Lombard-Lachaux, et de notables laïques, se forma à Paris; il se mit en rapport avec Rabaut-Dupui qui venait d'être élu au Corps législatif et qui était porteur des doléances des protestants du Gard.

Le 22 novembre 1801, les membres de ce comité étaient reçus par Portalis qui leur demanda de rédiger un projet d'arrêté résumant l'organisation nouvelle réclamée par les Églises réformées. Le comité se mit aussitôt à l'œuvre et élabora un plan général qui comprenait : 1° des consistoires locaux; 2° des synodes d'arrondissement, et 3° un synode national et réclamait quatre séminaires qui auraient été établis à Nîmes, à Genève, à Strasbourg et à Clèves[3].

Le gouvernement était trop opposé au régime parlementaire pour répondre favorablement aux demandes des notables protestants, aussi Portalis apporta immédiatement des modifications nombreuses à ce projet. Il supprima les synodes d'arrondissement et le synode national, de sorte que toute l'administration ecclésiastique aurait appartenu aux pasteurs et aux consistoires locaux. Mais, pour sauvegarder les droits de l'État et assurer son intervention dans toutes les décisions importantes que prendraient les Églises, il ajouta des dispositions préliminaires soumettant les changements dans la disci-

1. De son côté Talleyrand avait conseillé à Bonaparte de ménager la bonne volonté des cultes protestants, et « de rétablir le culte de ces communions avec la même liberté publique et les mêmes faveurs qui sont accordées au culte catholique ». (Boulay, t. III, p. 483.)

2. Un premier mémoire fut rédigé par Frossard au nom du comité de Paris, il est intitulé : « *Observations sur les protestants de France, leur population, leur culte, leur discipline ecclésiastique* », et a été publié dans la *Revue de droit et jurisprudence des Églises protestantes*, t. III (1887), p. 296 et suiv. Il existe aussi un « *Mémoire sur les protestants de l'ancienne France en général et particulièrement sur ceux du Gard* »; je l'ai reproduit dans la *Revue de droit*, etc., t. XIII (1897), p. 218 et suiv.

3. Boulay, t. IV, p. 396.

pline, la publication des décisions doctrinales ou dogmatiques et l'augmentation du nombre des pasteurs à l'approbation du gouvernement. Ces préliminaires posaient, en outre, en principe, que les fonctions du culte ne pourraient être exercées que par des Français et que les Églises protestantes ne pourraient entretenir de relations avec les puissances ou autorités étrangères.

L'État ne devait salarier que les ministres des Églises dont les biens n'avaient pas été confisqués soit au moment de la Révolution, soit lors de la révocation de l'édit de Nantes[1].

M. Boulay de la Meurthe pense que le projet que nous venons d'analyser a été élaboré au commencement de novembre 1801 et a été rédigé avant que le plan arrêté par le comité de Paris ait été remis à Portalis : je ne puis me rallier à cette solution. Nous voyons par la lettre de Rabaut-Dupui en date du 23 novembre 1801, que le comité de Paris a dû envoyer son travail à l'administration des cultes dans les premiers jours de décembre[2] et en comparant la rédaction du projet du gouvernement avec celle du comité de Paris, nous pouvons affirmer que Portalis a employé dans plusieurs articles les termes mêmes adoptés par les notables protestants. Il est donc certain que le projet du comité de Paris a précédé de quelques jours celui du gouvernement et a été utilisé par Portalis qui, pour la composition des consistoires, pour la nomination de ses membres, adopte presque en leur entier les vœux du comité de Paris. Je proposerais donc de dater des premiers jours de décembre 1801 le plan du comité de Paris et d'attribuer une date un peu postérieure au premier projet de Portalis.

Après avoir eu de nouvelles entrevues avec les notables protestants, après avoir recueilli des renseignements plus

1. Boulay, t. IV, p. 203.

2. « Jugez si le comte Portalis est dans de bonnes dispositions : il nous a chargé de rédiger un projet d'arrêté. » (Armand Lods, *Traité de l'administration des cultes protestants*, p. 18.) L'importante correspondance de Rabaut-Dupui avec le pasteur Olivier Desmont est conservée aux Archives du consistoire de Nîmes, j'en ai publié des fragments dans le *Traité de l'administration des cultes*, p. 16, 19, 30. Comparez : Boulay, t. IV, p. 389, 395; t. V, p. 427, 429.

précis sur l'organisation des Églises de la confession d'Augsbourg, le gouvernement modifia son projet primitif : il accorda aux Réformés des synodes d'arrondissement (art. 27 à 32), consacra un titre spécial (titre III) à l'organisation des Églises de la confession d'Augsbourg et s'engagea à établir trois séminaires, deux dans l'Est, pour l'instruction des ministres de la confession d'Augsbourg, et un à Genève, pour l'instruction des ministres des Églises réformées. C'est sous cette forme qu'à la fin de février 1802, le travail de Portalis était soumis au Conseil d'État[1].

Les procès-verbaux de la discussion qui s'éleva au Conseil d'État n'ont point été conservés et ni Thibaudeau, ni Pelet de la Lozère, dans leurs mémoires, ne nous donnent des renseignements sur le vote qui eut lieu le 4 avril. Des modifications assez nombreuses furent cependant apportées au texte[2] déposé par le gouvernement. L'obligation de prier pour la prospérité de la République et pour les consuls était imposée aux pasteurs (art. 3).

La République prenait à sa charge le traitement des pasteurs ; toutefois on devait en déduire le revenu des biens possédés par les Églises et le produit des oblations établies par l'usage et par des règlements.

Un changement plus radical consistait à faire disparaître d'un trait de plume l'Église locale pour lui substituer l'Église consistoriale[3] formée par l'agglomération factice de 6,000 âmes de la même communion.

Cette substitution de l'Église consistoriale à l'Église locale a sans doute été adoptée par le Conseil d'État afin de réduire le nombre des pasteurs et diminuer ainsi les charges de l'État qui, nous l'avons vu, s'engageait à pourvoir au traitement du clergé protestant. Mais elle a eu pour résultat de porter une atteinte très grave aux principes posés par l'ancienne Discipline qui faisait de la paroisse la base même de l'organisation presbytérienne.

1. Boulay, t. V, p. 176.
2. Boulay, t. V, p. 330.
3. On sait que le Consistoire d'autrefois correspondait au Conseil presbytéral d'aujourd'hui.

Le projet du gouvernement décidait, dans son article 26, qu' « *aucune paroisse ne pourra s'étendre d'un département dans un autre* », disposition fort sage quand il s'agit d'une Église locale et de ses annexes, mais qui devient impraticable, à cause de la grande dissémination des protestants, quand on l'étend à un groupe de 6,000 âmes de la même communion. Et cependant le Conseil d'État, sans se rendre compte des conséquences de son vote, maintint le texte de l'article 26 qui devint l'article 28 de la loi de l'an X.

Afin de hâter l'organisation des Églises, la circonscription des synodes d'arrondissement fut immédiatement fixée, elle comprit cinq Églises consistoriales; mais le pouvoir de ces assemblées synodales fut singulièrement amoindri. Elles ne purent se réunir à époque fixe, tandis que le projet du gouvernement leur permettait de s'assembler tous les deux ans; elles n'eurent pas de représentation permanente, alors que Portalis, dans les cas d'urgence, accordait au consistoire de l'Église synodale le droit de prononcer provisoirement sur les objets rentrant dans la compétence du synode.

La rédaction si restrictive du Conseil d'État fut définitivement adoptée par les Chambres et devint la loi du 18 germinal an X[1].

V

Nous nous sommes occupé jusqu'ici des Églises réformées, il est nécessaire d'examiner aussi les mesures qui furent prises en faveur de l'Église de la confession d'Augsbourg.

Au moment où Bonaparte négociait le Concordat, la religion luthérienne n'était pas seulement pratiquée en Alsace, elle avait de nombreux adhérents dans les pays nouvellement réunis à la France. Elle comptait une majorité de fidèles dans l'ancienne principauté de Montbéliard, dont le conventionnel Bernard de Saintes[2] avait pris possession le 10 octobre 1793, ainsi que dans les nouveaux départements du Mont-

1. Consultez : *Traité de l'administration des cultes protestants*, p. 27.
2. Voyez : Armand Lods, *Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France.*

Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, de la Roer et de la Sarre.

Dès que les luthériens d'Alsace connurent les projets de réorganisation des cultes, ils formèrent à Strasbourg, à la fin de l'année 1801, un comité de trente membres, délégués par les sept Églises de cette ville, et choisirent pour président le pasteur Oberlin. Le comité rédigea en octobre 1801 une déclaration en douze articles qui contenaient la profession solennelle des principes sur lesquels reposait le régime ecclésiastique des Églises luthériennes [1].

Les représentants des Églises de Strasbourg reconnaissaient que l'État avait le droit de veiller à ce que l'Église ne portât pas atteinte au bien général; ils affirmaient, en outre, que le pouvoir de l'Église résidait dans l'universalité des fidèles; ils repoussaient toute hiérarchie sacerdotale; ils concédaient enfin à l'État le droit d'intervenir légitimement dans l'organisation des Églises :

« La réunion de plusieurs Églises par un régime convenu, ne peut avoir lieu que sous l'autorisation du gouvernement qui en est le protecteur naturel et qui a aussi le droit de la surveiller de la manière la plus convenable aux droits des citoyens et au vrai intérêt de l'État. »

Cette déclaration, adoptée par les Églises de Colmar [2], fut adressée à Chaptal, ministre de l'intérieur, et transmise par lui à Portalis le 2 brumaire an X [3]. Les règles contenues dans cette déclaration ne s'expliquant pas avec assez de détail sur le fonctionnement administratif des Églises luthériennes, le

1. Déclaration du 23 vendémiaire an X (13 octobre 1801). Boulay, t. IV, p. 192.

2. Consultez : Auguste Chenot, *De l'organisation de l'Église luthérienne du pays de Montbéliard.*

3. « On m'annonce, écrit Portalis à Chaptal, que les commissaires des sept Églises de la confession d'Augsbourg de la ville de Strasbourg vous ont envoyé une déclaration de principes servant de base au régime de ces Églises, ainsi qu'une pétition tendant à ce qu'elles soient maintenues dans l'exercice de leurs droits en conformité des lois du 17 août et du 6 décembre 1790. Je vous serais bien obligé de me les faire passer, ainsi que tous les documents et rapports tant sur le culte catholique que sur le culte protestant, qui auront pu vous être adressés par les autorités ou même par des particuliers. » (Archives nationales F^{19}-464.)

gouvernement demanda de nouveaux éclaircissements au comité de Strasbourg qui, au mois de novembre 1801, résumait ainsi les vœux des Églises d'Alsace[1] :

Toutes les Églises et toutes les places de pasteur existant actuellement seront maintenues.

L'administration de la paroisse sera confiée au pasteur assisté d'un comité ou bureau ecclésiastique dont les membres seront élus par les fidèles.

Au-dessus du bureau ecclésiastique sera placé un consistoire auquel appartiendra la nomination de l'inspecteur ecclésiastique, tandis que les pasteurs seront élus par les fidèles.

Portalis ne s'était pas borné à recueillir les avis des Églises d'Alsace, il avait eu des entrevues fréquentes avec Metzger, député du Haut-Rhin au Corps législatif, et lui avait aussi demandé un plan de réorganisation des cultes[2].

Les idées de Metzger[3] étaient moins démocratiques que celles du comité de Strasbourg; il admettait une intervention plus constante et plus étroite du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques. Il proposait de faire correspondre les divisions ecclésiastiques aux circonscriptions politiques. Dans chaque commune, l'Église locale était administrée par un conseil ecclésiastique; à la tête de l'arrondissement se trouvait l'inspection; à la tête du département, le consistoire; la réunion de plusieurs départements formait un consistoire général. Le gouvernement, dans le projet qu'il soumit au Conseil d'État, au mois d'avril 1802, suivit presque de point en point le système préconisé par Metzger puisqu'il créa les inspections et établit trois consistoires généraux, l'un à Strasbourg, l'autre à Mayence et le troisième à Cologne.

Portalis avait dans Metzger la plus grande confiance, il le consulta non seulement sur les Églises luthériennes, mais aussi sur l'état des Réformés qui habitaient les quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin et les départements

1. Projet du 2 frimaire an X (23 novembre 1801), Boulay, t. IV, p. 401.
2. Lettre de Portalis à Metzger du 7 novembre 1801, Boulay, t. IV, p. 384.
3. Mémoire de Metzger du 13 novembre 1801, Boulay, t. IV, p. 384 et suiv.

du Haut et du Bas-Rhin. Devait-on les assimiler aux réformés de l'ancienne France ou fallait-il les doter d'une organisation spéciale? Metzger fit remarquer qu'en France l'État n'était point intervenu pour fixer le régime intérieur des Églises réformées tandis que dans les départements réunis, les anciens souverains avaient exercé sur ces Églises des droits épiscopaux qui leur conféraient le droit de nommer les pasteurs et de surveiller l'enseignement. Il conseillait, en conséquence ou de ne pas briser l'organisation ancienne, ou de donner aux réformés des pays conquis une constitution semblable à celle des Luthériens[1].

Ce système ne prévalut pas, l'uniformité fut maintenue et les Réformés furent tous, en principe, régis par la loi de l'an X; Portalis s'était contenté de proposer au premier consul de fixer un taux spécial pour le traitement des pasteurs des pays conquis et de Genève[2]; mais il renonça à faire approuver les deux arrêtés qu'il avait préparés dans ce sens quand on eut supprimé du projet de loi de l'an X le titre IV relatif aux traitements des pasteurs [3].

Ajoutons qu'en fait, par un arrêté du 23 fructidor an XI (10 septembre 1803), le premier consul autorisa les Réformés de Genève à conserver provisoirement leur régime administratif. Cette faveur avait été obtenue par le tribun Pictet qui eut de nombreuses entrevues à ce sujet avec le premier consul et avec Portalis[4]. Il fut décidé que le traitement des pasteurs de Genève continuerait à être payé par la *Société économique*[5].

1. Mémoire de Metzger à Portalis remis vers le 18 février 1802. Boulay, t. V, p. 182.

2. Rapport de Portalis sur les protestants des départements réunis (20 février 1802); — Rapport du même sur les protestants de Genève, Boulay, t. V, p. 186, 189.

3. Sur le traitement des pasteurs, Voyez : *Bulletin*, t. XLI (1892), p. 35 et suiv.

4. Consultez : Journal d'un Genevois à Paris sous le Consulat (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. V [nouvelle série], p. 98 et suiv.).

5. Lorsque Genève fut réuni à la France, les biens patrimoniaux de la ville furent déclarés communs et indivisibles entre les citoyens genevois et leurs descendants. Le produit, conformément à l'article 5 du traité de

En résumé, d'après la loi du 18 germinal an X, un groupe de 6,000 protestants, compris dans les limites d'un même département forme une Église consistoriale à la tête de laquelle sont placés des pasteurs et un consistoire. Le pasteur est présenté à l'agrément du gouvernement par le consistoire qui se compose des pasteurs du ressort consistorial et d'anciens, élus par les protestants les plus imposés.

Telles sont les dispositions communes aux Églises réformées et à celles de la confession d'Augsbourg. Mais tandis que le synode d'arrondissement est le seul corps placé au-dessus des consistoires réformés, l'organisation des Luthériens est plus complète et plus autoritaire.

Les différents consistoires sont groupés en inspections dont les assemblées, composées de tous les pasteurs titulaires et d'un nombre égal de laïques, nommaient l'inspecteur ecclésiastique et deux inspecteurs laïques.

Trois consistoires généraux placés à Strasbourg, Mayence et Cologne dominaient les inspections. Ils étaient composés d'un président laïque, nommé par le chef de l'État, de deux inspecteurs ecclésiastiques choisis par le gouvernement et d'un député élu par chaque assemblée d'inspection.

Dans l'intervalle des sessions, les attributions du consistoire étaient remplies par le *Directoire* composé du président du consistoire général, de l'inspecteur ecclésiastique le plus âgé et de trois membres laïques nommés, deux par le consistoire général et le troisième par le premier consul[1].

réunion, fut consacré à la conservation de certains services publics. La gestion de ces biens fut confiée à une commission de quinze membres composant la Société économique. Elle devait appliquer le produit de ces revenus à l'acquittement des dettes de l'État, à *l'entretien des anciens établissements du culte réformé,* de l'éducation et de l'industrie. En l'an X les recettes de la Société économique se montaient à 97,600 livres en y comprenant 1,900 livres provenant *des loyers des places dans les temples.* Les dépenses atteignaient 111,600 livres. Le chapitre spécial aux frais des cultes figure pour 40,000 livres, comprenant les frais de communion, les dépenses pour *l'éclairement* et la propreté des temples. Les membres de la Société font remarquer « que la vétusté des temples de la ville et de la campagne occasionneront tôt ou tard un surcroît inévitable de dépenses et promettent de créer, dès que la situation sera meilleure, des retraites en faveur des agents du culte réformé » (*Moniteur*, 22 pluviôse an XI).

1. Consultez : *Législation des cultes protestants*, p. 48 et suiv.; *Traité*

VI

La nouvelle organisation ne fut pas approuvée sans réserve par les Luthériens; ils protestèrent contre l'article 28 qui, en défendant à une Église de s'étendre d'un département sur un autre, aurait laissé dans l'isolement les Églises de l'ancien comté de Montbéliard. Une pétition fut adressée à Portalis. La trouvant bien fondée, il fit réunir au département du Haut-Rhin, les Églises des anciennes seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot et les plaça sous l'autorité du consistoire général de Strasbourg[1].

Les réclamations furent plus nombreuses et plus vives de la part des Églises réformées. Dès le lendemain de la promulgation de la loi, Rabaut-Pomier écrit au pasteur Olivier Desmont :

« Vous aurez été surpris, en lisant l'organisation de nos Églises, d'y trouver des Églises consistoriales de six mille âmes, de n'y voir qu'un séminaire, qu'on n'y fixe pas le traitement des pasteurs et qu'on n'y parle pas de nous donner des temples[2]. »

Le comité de Paris, secondé par les protestants membres du Sénat, du Corps législatif et du Tribunat, rédige un nouveau mémoire[3] dans lequel il indique les changements pro-

de l'Administration des cultes protestants, p. 28 et suiv., p. 309 et suiv.; Samuel Vincent, *Vues sur le Protestantisme en France*, p. 155 et suiv.; Cunitz, *Considérations historiques sur le développement du droit ecclésiastique protestant en France*, p. 136 et suiv. — Un rapport présenté par Portalis à l'empereur, le 29 janvier 1806, résume très exactement la situation des Églises protestantes après leur réorganisation par la loi du 18 germinal an X; voir cette pièce dans la *Revue de Droit*, tome XIV (août-septembre 1897, p. 105).

1. Consultez : Rapport de Portalis du 10 juin 1803 rapporté par Tournier, *le Catholicisme et le Protestantisme dans le pays de Montbéliard*, p. 401, et Chenot, *De la réorganisation de l'Église luthérienne*, p. 18.

2. Lettre du 19 germinal an X (19 avril 1802), *Traité de l'Administration des cultes protestants*, p. 30.

3. *Le Mémoire des notables protestants* a été publié par extraits dans *Le Lien* (17 août 1850); j'en ai donné une copie complète d'après les Archives du ministère des cultes dans la *Revue de droit et de jurisprudence des Églises protestantes*, t. I (1884), p. 287.

fonds apportés à l'ancienne Discipline par les articles organiques. Puisque le gouvernement se refuse à instituer un synode général, les notables protestants demandent la création d'une *commission centrale* qui aurait pour mission de régler ce qui concerne l'enseignement de la doctrine, la conduite des affaires ecclésiastiques, de faire tous les changements, additions, suppressions dont peut avoir besoin la discipline ecclésiastique. Le mémoire insiste pour la substitution de l'Église locale à l'Église consistoriale de 6,000 âmes.

De son côté, Rabaut-Pomier se plaint à Portalis de ce que :

« contre l'intention du gouvernement, la Discipline ecclésiastique a été dénaturée et détruite dans ses bases[1] ».

De nouveau, au mois de novembre 1804, lorsque les présidents des principaux consistoires furent convoqués pour assister au couronnement de l'Empereur, ils tinrent des conférences dans lesquelles ils se plaignirent de l'isolement où se trouvaient les diverses Églises réformées. Le moyen le plus pratique de remédier à ce grave défaut consistait, selon eux, à grouper les consistoires en circonscriptions synodales et à autoriser leur réunion à époques fixes; ils joignirent donc à leur demande un projet de groupement des Églises en vingt-quatre arrondissements synodaux[2].

Avant de quitter Paris les membres de la conférence transmirent à Portalis l'expression de leur reconnaissance dans une lettre du 12 nivôse an XIII :

« Les Églises, écrivaient-ils, sont, comme nous, pénétrées d'amour, de respect et d'attachement, pour le chef suprême de la nation et pour le sage conseiller qu'il lui a donné pour ministre; combien elles vont être consolées, encouragées et récompensées de leur dé-

1. Voir *Bulletin*, t. XIII (1864), p. 254.

2. *Résumé des conférences qui ont eu lieu entre les pasteurs, présidents de consistoire, appelés à Paris, par lettres closes, pour assister au sacre et couronnement de LL MM impériales, depuis le 7 frimaire an XIII jusqu'au 30 inclusivement.* Pièce manuscrite. Archives du Temple de l'Oratoire, carton V. Ce compte rendu a été partiellement publié par M. Westphal-Castelnau dans *l'Église libre*, 3-24 mai, 21 juin 1895.

vouement et de leur soumission au gouvernement, lorsqu'elles nous entendront leur répéter les paroles mémorables, émanées du trône et prononcées devant nous par le grand Napoléon[1].

« Ce discours et ce serment, que nous avons entendus, nous donnent l'espérance que Sa Majesté Impériale ne laissera pas son ouvrage imparfait et qu'elle nous autorisera à compléter l'organisation de nos Églises; ils nous encouragent à profiter de l'occasion extraordinaire qui nous rassemble, pour vous faire connaître leurs besoins les plus pressants. Nous attendons, Monseigneur, de votre impartiale justice, que vous accueillerez favorablement nos réclamations en leur faveur et que vous leur accorderez tout ce que les circonstances vous permettent de faire pour elles. Notre sollicitude a dû naturellement se porter sur tout ce qui intéresse le bien-être et la prospérité des Églises réformées, mais nous avons dû associer à cette obligation le devoir non moins impérieux de soumettre à votre approbation nos vues, nos conseils et nos observations fraternelles, car notre ferme résolution et celle de nos Églises est de ne rien faire qui puisse déplaire au gouvernement et contrarier ses intentions.

« En conséquence, nous avons l'honneur de remettre à Votre Excellence copie du résumé de nos conférences, nous osons espérer qu'il obtiendra son approbation.

« Pour tous : *Marron*, past. présid. de Paris.

« *Blachon*, past. présid. d'Anduze. *Rabaut-Pommier*, past. de Paris. *Lombard-Lachaux*, past. présid. de Crest. *Mestrezat*, past. de Paris. »

Mais ces protestations ne s'adressaient en somme qu'à certaines prescriptions de la loi nouvelle. Le protestantisme tout entier tint à manifester au premier consul sa reconnais-

1. Allusion à la réponse faite par Napoléon, le 16 frimaire an XIII, à l'allocution prononcée par le pasteur Martin, de Genève, à la cérémonie de présentation des présidents des consistoires; elle se termine ainsi : « Je veux que l'on sache bien que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes : l'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience; la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation ; et si quelqu'un de ceux de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que j'ai prêté et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vint à le violer, je le voue à l'animadversion publique, et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. » Voir : Rabaut le jeune, *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique* (1807), p. 17.

sance et sa joie. Le 18 floréal an X (8 mai 1802) le consistoire de l'Église réformée de Paris obtenait une audience des consuls et le pasteur Marron exprimait en ces termes les sentiments qui animaient ses paroissiens :

« Premier consul,

« Le culte qui donna à la France ses Sully, ses Turenne, est digne de vous offrir ses hommages. Le consistoire de l'Église réformée de Paris vous exprime par mon organe la part qu'il prend à l'allégresse et à la reconnaissance publique; participation dans laquelle il est rivalisé sans doute par toutes les autres administrations ecclésiastiques du même genre.

« Vous avez rendu la paix à l'État et à l'Église; le héros l'a conquise pour celui-ci; le sage pour celle-là. Jouissez du fruit de vos travaux, de l'admiration de l'Europe, des bénédictions de vos concitoyens, de ce suffrage intérieur qui doit se joindre pour vous à l'acclamation générale, mais qui, isolé quelquefois, suffit pour vous venger de l'ingratitude et de l'injustice. Voyez universellement régner la concorde et la fraternité! les dissensions civiles et religieuses traînent à leur suite trop de calamités, trop de scandales.

« Par vous et par ceux qui partagent si honorablement avec vous les soins d'un gouvernement paternel, le bonheur de la République (c'est de vous-même, premier consul, que j'emprunte ce vœu); le bonheur de la République sera aussi assuré que sa gloire, et la postérité, qui ne flatte point, appellera le XIXe siècle de l'ère chrétienne, le siècle de Bonaparte[1]. »

1. Consultez : *Moniteur*, 18 floréal an X (8 mai 1802). Bonaparte eut toujours une grande sympathie pour les Églises réformées de Paris. Conformément à la loi du 18 germinal an X, les élections pour le consistoire eurent lieu le 27 janvier 1803. Furent élus comme membres nouveaux, Pelet de la Lozère, conseiller d'État; Paul Sers, sénateur; Boissy-d'Anglas, Delessert, Jaucourt, tribuns; Rabaut-Dupui, membre du Corps législatif. A ce propos, Pictet écrit le 30 janvier dans son *Journal* : « Été à l'audience du premier consul aux Tuileries. Il m'a parlé assez longtemps, entre autres, sur le climat de Genève à propos de la mort d'Eymar et de la maladie de Barante : « Je ne voudrais pas y passer l'hiver! » a-t-il dit. Puis il a repris : « Et vous venez d'élire votre consistoire à Paris? Vous « l'avez fort bien composé; des sénateurs, des conseillers d'État, des tri- « buns. — Oui, citoyen consul, nous avons cherché à entourer de considéra- « tion personnelle une institution sur laquelle repose notre constitution « ecclésiastique, nous y avons mis des négociants de premier mérite. — Oui, « oui, vous l'avez fort bien composé, en effet. » Quelques jours plus tard,

Le premier consul répondit qu'il recevait avec grand plaisir les membres du consistoire de l'Église réformée de Paris. Il savait que les protestants étaient très attachés au gouvernement, et il n'ignorait pas que la morale prêchée dans les temples était pure et aussi favorable au bon ordre qu'aux bonnes mœurs.

De leur côté les consistoires des principales Églises rédigèrent des adresses :

« Vous avez relevé nos sanctuaires, disent les protestants d'Anduze, consacré les grands principes de la religion que trop longtemps on avait oubliés. On implorera avec ardeur l'Être suprême pour la conservation de votre personne ! Nos enfants, témoins de nos transports, se joindront à nos neveux et répéteront d'un commun accord : Vive Bonaparte[1]. »

Le consistoire de Bordeaux est encore plus prodigue d'éloges :

« Les militaires vous admirent, les philosophes vous louent, les politiques vous respectent, les peuples vous bénissent, les chrétiens vous vénèrent, les Français vous adorent, et les protestants ne peuvent exprimer les sentiments que vous leur inspirez[2]. »

Des services solennels eurent lieu dans les principaux temples. Le pasteur Marron[3] demande à ses paroissiens de

le 27 février, le nouveau consistoire était présenté à Bonaparte. Il s'entretenait avec chacun de ses membres et parlant de Genève comme de la métropole du protestantisme, il ajoutait : « *Je ne décide point entre Genève et Rome !* » (*Journal* de Pictet.) *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. V (nouvelle série), p. 114 et 116.

1. *Moniteur* du 9 prairial an X.

2. *Moniteur* du 5 prairial an X, qui contient également les lettres des Églises de Sommières, Saussines, Alais, Durfort, Saint-Nazaire, Logrian, Saint-Jean-du-Gard, Tonneins. Consultez : *Moniteur*, 23 floréal an X, Adresse des consistoires de Montpellier, de Colmar, de Riquewihr, de Genève, et *Moniteur*, 30 prairial, Adresses de Stollberg (Roer), Brioul, Eynesse, Sainte-Foy, Castillon-sur-Dordogne, Aigues-Vives. Voyez aussi *Moniteur*, 19 floréal an X, Adresse de Montauban.

3. *Discours pour le rétablissement de la Religion prononcé dans le temple des Protestants de Paris, le Dimanche 5 floréal an X (25 avril 1802) pour un service solennel d'action de grâces, à l'occasion du retour de la Paix politique et religieuse.*

Paris de manifester leur reconnaissance au héros triomphateur qui a réconcilié la France avec elle-même et aboli les temps de proscription. A Nîmes, Olivier Desmont[1] s'écrie :

« Bénissons Dieu pour le bien qu'il nous a fait. Mais ne bénirons-nous pas aussi le nom immortel de notre nouveau Cyrus ? Notre amour et notre respect pour lui ne croîtront-ils pas en proportion des biens dont il nous fait jouir ? Comme Moyse sauvé des eaux, il quitte l'Égypte et nous apparaît comme un ange tutélaire ; comme Josué il livre mille combats, il remporte mille victoires ; comme David, du rang le plus ordinaire, il est élevé au premier poste du monde. »

Dans le même temple, quelques années plus tard, le 15 août 1807, le pasteur Juillerat-Chasseur[2] se sert de comparaisons à peu près semblables :

« Un autre David, un autre Cyrus a été donné à la France et à l'Univers ; car, s'il est permis à l'esprit humain d'interroger les voies de la Providence et de les interpréter, on peut reconnaître dans notre monarque un de ces hommes prédestinés par elle à l'exécution de ses décrets. Il fut béni par la Providence le jour où il vint au monde, il fut béni le jour où il monta sur le trône. Il fut conclu à pareil jour, ce Concordat, monument éternel de la justice et de la sagesse de notre chef et de nos législateurs, qui rend à la frêle humanité le seul appui fidèle qu'elle ait sur la terre, à toutes les consciences leur liberté. Que vos cendres soient réjouies, ô vous tous, qui fûtes victimes d'une barbare impiété, ô nos aïeux sur qui pesa le joug cruel de la persécution ! »

1. *Sermon sur la paix générale et le rétablissement de l'Église, prononcé dans le temple de l'Église Réformée de Nismes, le 27 thermidor an X (15 août 1802), à l'occasion de la proclamation du Consulat à vie du Premier Consul.*

2. *Sermon sur la fête de l'Empereur, le rétablissement de la Religion, la paix de Tilsit, prononcé dans le grand temple de Nismes, le 15 Août 1807.* Comparez dans le même sens : *Discours de Blachon, sur le Rétablissement du culte, prononcé à Bordeaux. — Recueil de Discours ou fragments de Discours prononcés par J.-A. Blachon, en sa qualité de pasteur de l'Église Réformée à Bordeaux, puis à Anduze. — Discours sur le rétablissement de la Religion, prononcé le 15 août 1806, jour anniversaire de la naissance de S. M. Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie,* par Armand Delille, pasteur de l'Église réformée de Valence.

On le voit, d'un bout à l'autre de la France, pasteurs et consistoires témoignent à Napoléon leur gratitude. Si l'on est tenté aujourd'hui de trouver exagérées ces louanges, il faut, pour les apprécier avec impartialité, se souvenir de l'état misérable où était réduit le protestantisme dans les années qui précédèrent le Concordat. Les persécutions royales venaient à peine de finir quand les délégués de la Convention fermaient de nouveau les temples et ordonnaient aux pasteurs d'abdiquer leurs fonctions et de quitter leurs paroisses.

A ce système de compression et d'injustice succédait brusquement un régime qui accordait aux pasteurs des prérogatives et des droits semblables à ceux dont jouissaient les ministres du culte catholique.

Les pasteurs étaient assurés de recevoir un traitement convenable sans recourir sans cesse à des collectes dans leurs paroisses; ils acquéraient ainsi une indépendance plus grande, une situation plus digne.

Après l'accomplissement de certaines formalités les temples pouvaient s'ouvrir, la parole du Christ était librement prêchée. En présence de ces bienfaits, garder le silence eût été faire preuve d'ingratitude.

L'expérience a du reste prouvé que, malgré leurs imperfections et leurs lacunes, les articles organiques ont permis aux Églises protestantes de se développer, de grandir et de prendre chaque jour une influence plus étendue pour le triomphe de la cause de l'Évangile et de la Liberté.

ARMAND LODS.

LES IDÉES RELIGIEUSES DE MARGUERITE DE NAVARRE

D'APRÈS SON ŒUVRE POÉTIQUE

(Les *Marguerites* et les *Dernières Poésies*)[1]

VII

LA COMPLAINTE POUR UN DÉTENU PRISONNIER MARGUERITE DE NAVARRE ET CLÉMENT MAROT

La composition qui fait suite au *Triomphe de l'Agneau* est d'une nature bien différente; on n'y retrouve assurément ni l'ampleur de conception, ni la haute signification théologique du beau poème que nous avons étudié dans le précédent article. Elle est d'un souffle plus intime, les horizons qu'elle ouvre sont plus limités, et pourtant l'intérêt qu'elle offre, tant au point de vue des opinions religieuses de Marguerite qu'à celui plus général de l'histoire littéraire de l'époque, apparait comme étant également de premier ordre. C'est que cette pièce, unique à certains égards dans l'œuvre de la reine de Navarre, est demeurée jusqu'à présent une énigme. Plus d'un critique s'est efforcé d'arracher son secret à cette page mystérieuse des *Marguerites*[2], mais nul n'y a encore réussi. Le héros de cette éloquente et curieuse complainte, où vibre une émotion si intense, reste inconnu, et de toutes les identifications qu'on a proposées, aucune n'a pu être établie par des arguments sérieux et probants. Le problème, assez irritant, il faut le reconnaître, subsiste donc dans son

1. Voy. plus haut (15 juin), p. 295 ss.

2. Voy. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. Ier, Introduction; — Eug. et Ém. Haag, *La France Protestante* (article *Marguerite d'Orléans*); — Félix Frank, *Les Marguerites...*, t. Ier, p. LXIX ss. — M. Génin et les frères Haag identifient le mystérieux prisonnier avec François Ier lui-même. M. Frank démontre que cette solution est inacceptable, mais l'hypothèse qu'il présente à son tour, — sans y insister, il est vrai, — n'est pas plus satisfaisante. Voici ce qu'il ajoute, après avoir prouvé que le roi ne saurait être le héros de la *Complainte:* « Faute d'une lecture attentive, les critiques avaient évidemment fait fausse route. Je ne prétends pas avoir percé les obscurités de ce poème énigmatique ; mais j'en signale le sens général. Je me permettrai pourtant de hasarder une hypothèse logique. Marguerite n'aurait-elle pas prêté sa voix et sa poésie au prédicateur Gérard Roussel, un instant emprisonné, qui avait joui, *grâce à elle*, d'une grande faveur auprès du roi, et qui fut, *à sa requête*, relâché par ordre de François Ier? »

intégrité, sollicitant toujours la curiosité des érudits. Il importe d'autant plus de faire cesser l'incertitude à laquelle ont dû se résigner, sur ce point, les historiens de la sœur de François Ier, que la solution du problème est intimement liée — on le verra plus loin — à la question qui nous occupe. L'enquête qui se poursuit ici serait incomplète si l'on ne parvenait à saisir le sens et le caractère véritables des déclarations précieuses et des effusions touchantes que renferme cette noble *Complainte*, d'un lyrisme si tendre, si mélancolique, et comme toute parfumée de poésie biblique. N'y a-t-il pas quelque témérité à espérer découvrir aujourd'hui la réponse à l'énigme que d'autres ont vainement cherchée ? Mais peut-être cette réponse était-elle moins compliquée, plus naturelle, qu'on ne se l'est imaginé ; peut-être aussi le nom mystérieux du personnage en cause est-il justement celui qui aurait dû se présenter en première ligne à la pensée de nos devanciers. Quoi qu'il en soit, un examen méthodique des divers éléments d'ordre historique contenus dans cette composition va nous mettre à même de poser les termes du problème, en montrant du même coup qu'il n'est décidément pas impossible de soulever le masque du héros inconnu de la *Complainte*[1].

Observons tout d'abord que d'un bout à l'autre de ce poème, qui comprend 574 vers, c'est le « détenu prisonnier » qui parle. Marguerite n'intervient nulle part ; elle substitue en quelque sorte la personnalité du captif à la sienne propre. Un tel artifice littéraire n'offre, du reste, rien d'exceptionnel ni d'inattendu dans l'œuvre poétique de la reine de Navarre. Nous avons eu récemment l'occasion d'en signaler un semblable, en traitant du subterfuge, en apparence assez étrange, dont le royal poète a usé dans les *Prisons*, pour présenter sa confession avec plus de liberté et dissimuler aux profanes sa véritable personnalité[2]. J'ai expliqué comment il n'y avait

1. Je ne m'arrête pas un seul instant à l'idée qu'une telle pièce puisse n'être qu'une simple fantaisie littéraire. Elle renferme beaucoup trop de détails précis et vivants pour que cette hypothèse présente la moindre vraisemblance.

2. *Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*, Introduction, p. LII, ss.

pas lieu de s'étonner de la voir prendre, dans le plus personnel de ses ouvrages, un masque viril. Il est facile de constater, en effet, que la reine s'était de même exprimée au masculin dans un grand nombre de ses poésies.

Visiblement, Marguerite affectionnait ces fictions, qui n'étaient nullement déplacées dans ce genre de composition, puisqu'elles lui permettaient de varier plus aisément ses accents et de justifier des changements de ton qui auraient pu paraître surprenants.

Le prisonnier, dont la reine emprunte la voix, commence sa plainte par une affirmation de soumission. Il déclare qu'il s'incline, au milieu de toutes les adversités qui l'accablent, devant la volonté du Tout-Puissant, sans murmurer un seul moment contre la main qui le frappe.

S'il est ainsi, comme très bien je croy,
Que sans le sceu et bon vouloir de toy,
Souverain Dieu, rien n'advient en ce monde,
Et que les vents qui ceste Mer profonde
Font agiter sans ton vueil ne s'esmeuvent;
S'il est ainsi que leurs forces ne peuvent
Faire trembler une feuille des bois,
Que paravant ilz n'entendent la voix
Et contenu de ton commandement,
Certes je croy que par ton mandement
Fortune a fait contre moy son effort.
Donc si vers toy je cerche réconfort,
Vers toy, mon Dieu, mon Tuteur et mon Père,
Par Jesus Christ, mon Seigneur et mon frère,
Je n'ai pas tort...

Ainsi, dès ce début, d'une allure si noble, l'hommage rendu au Christ médiateur nous fait pressentir les sympathies réformées de celui qui va nous confier ses tristesses. Toutefois, sa résignation n'est pas si complète qu'il ne supplie, dans l'extrémité de sa peine, le Dieu des malheureux de le prendre en pitié et de lui épargner de nouveaux coups du sort :

Les huyz de fer, pontsleviz et barrière
Où suis serré me tiennent bien arrière

De mes prochains, frères, sœurs et amys;
Mais toutesfois, quelque part que sois mys,
L'on ne sçauroit tellement fermer l'huys
Que tu ne sois tout soudain où je suis :...
Et si tu vois parmy mon larmoyer
Que mon parler vienne à se desvoyer,
Outrepassant quelque fois la mesure,
Ne le prens pas, o Père, pour murmure.
La Chair ne peult, quand son mal luy empire,
Que quelque fois soubz le faix ne souspire.
Congnois comment d'une masse d'argille
Tu m'as formé comme verre fragille...

Le captif — nous savons maintenant qu'il ne s'agit point ici d'une captivité morale ou spirituelle — exprime en termes, qui ne sont dépourvus ni d'éloquence ni de grâce, sa confiance inaltérable dans le secours divin. Que le Sauveur daigne seulement répandre sur son pauvre cœur, converti en une ardente fournaise, une goutte de son eau rafraîchissante, et tout le feu qui le consume se trouvera éteint. Il y a là vraiment (p. 65-70) un accent d'une sincérité pénétrante, quelque chose de senti et de vécu, qui atteste une fois de plus combien la poésie de notre reine, lorsqu'elle ne suit d'autre inspiration que celle de son cœur et qu'elle s'attache uniquement à l'expression de ses sentiments, réussit à s'affranchir de la rhétorique et de la convention qui continuaient de peser si lourdement sur la poésie de son époque, et, en particulier, sur celle des milieux de cour. Je ne m'attarderai pas à faire ressortir tout ce qu'il y a de délicatesse et d'émotion vraie à travers ces pages, pour n'insister que sur leur caractère entièrement protestant. Dans tout ce préambule, la reine, par la bouche du prisonnier, revient sur l'idée de l'indignité absolue de la créature, à ne considérer que ses propres mérites :

Si tu voulois la peine mesurer
Jouxte mes faitz, me faudroit endurer
Non un enfer, mais mille millions,
Pour tant de maux, délictz, rébellions

Que j'ay commis en trespassant ta Loy.
Mais toutesfois ma très certaine foy
Ne permet pas que te face ce tort
De présumer le mien péché plus fort
Que n'est le don et entier bénéfice
De ta faveur et digne sacrifice[1].

Son protégé déplore maintenant d'avoir trop longtemps cherché à éviter de souffrir pour « la sainte doctrine ». Il reconnaît qu'il n'a rien gagné à tant fuir la lice et le combat. Qu'as-tu gagné ? se dit-il,

. . . . . .maintenant tu es pris,
Et soubs la main des Juges arresté,
Et si ne sçais comme y seras traité.
Que si c'estoit pour illustrer le nom,
Pour avancer le triomphe et renom
De Jesuchrist ton Seigneur et ton maistre,
En ta prison asseuré pourrois estre
D'avoir pour toy un Seigneur souverain,
Qui tient les cœurs des Princes en sa main.
Mais quoy, hélas! voudrois-je donc conclure,
Estant surpris de ce mal que j'endure,
Que l'Eternel ne fust de mon cousté ?

A interpréter à la lettre le sens de ces derniers vers, il semblerait que notre inconnu eût été arrêté pour des motifs qui n'étaient pas exclusivement d'ordre religieux. Mais, hâtons-nous d'observer que tout le reste du poème contredit formellement cette induction. Il ne faut voir dans ce passage que l'expression, en réalité très naturelle, de l'angoisse et du doute qui devaient tourmenter un homme que son zèle pour la propagation de l'Évangile n'avait point préservé de fautes nombreuses. Abandonné de tout le monde, le pauvre persécuté est conduit à se demander si Dieu est bien « de son côté ». Il se justifie cependant d'avoir jamais manqué aux égards dus aux misérables, implorant en sa faveur la pitié dont il a usé envers les autres, avant d'être venu « contre son

1. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère exclusivement protestant de ces paroles.

gré », au lieu où il se trouve « *longuement prisonnier détenu* ». Il en arrive à se demander si une fatalité ne s'est pas attachée à lui, dès sa naissance, pour le *faciner* de toutes les infortunes; mais une voix intérieure tente de réconforter sa chair découragée, en lui faisant comprendre que le Ciel n'a pas sur nous telle puissance :

C'est le Seigneur qui par sa sapience
Preuve la Foy qu'avez en sa Parole :
Contentez-vous d'estre escrit en son rolle[1].

Ces deux parties de son être, la Chair et l'Esprit, continuent de raisonner ensemble sur son malheur. La première va jusqu'à se demander — tant est grand son accablement — s'il n'aurait pas mieux valu pour elle n'être jamais née, et si sa mère, « soudain que son enfant fut conçu », n'aurait pas dû souhaiter que son corps lui servît de sépulcre. Ces considérations pessimistes servent de transition au prisonnier pour justifier le récit de son existence, qu'il commence dès les années de jeunesse. Ce tableau de ses peines comme de ses joies est fort remarquable; il va nous fournir, pour la solution du problème, les éléments les plus précieux. Il mérite d'être cité, autant pour ce qu'il peut renfermer d'historique que pour son charme et sa valeur proprement littéraires :

Car dès le temps de mon adolescence,
Fortune print de moy la maniance,
Me conduisant par maintz aspres buyssons,
Me travaillant en cent mille façons.
Pour une fois qu'elle m'entretenoit
De sa faveur, cent fois se mutinoit.
Combien de jours, combien de longues nuictz
Elle a mon cœur accompaigné d'ennuys!
Certes celuy qui plus d'elle doutoit,
Quand en riant ses beaux habitz mettoit,
N'avoit pas tort...
Te souvient-il, Fortune, c'est à toi,
Te souvient-il du jour que contre moy

1. Voilà bien l'affirmation protestante par excellence. C'est — nous l'avons vu plus haut, à diverses reprises — la formule qu'affectionne la reine de Navarre, quand elle est conduite à faire mention de la prédestination.

Mortellement te courrouças à tort,
Quand pour fuyr ton bras pesant et fort
Tu me feis faire un million de pas?
Tant de travail ne suffisoit-il pas,
Sans me venir sy fièrement reprendre
Au lieu sacré où m'estois venu rendre?
J'estois venu pour obtenir franchise
Au beau mylieu d'une petite Eglise,
Où je trouvay les Muses et les Grâces,
Minerve aussi, qui toutes de leurs grâces
Humainement sans délay me receurent,
Et de leurs biens abondamment me peurent;
Où je trouvay la royale semence
Qui m'accepta des siens, par sa clémence.
Là arrivé, je me tenois bien seur
Que tes assaultz ne me feront plus peur,
Et pensois bien qu'attenter n'oserois
De violer ce saint lieu où la Croix
De Jesuchrist nostre Seigneur est mise,
Et la vertu de son Esprit assise.
Mais toustesfois, sans y avoir respect,
Tu as jetté ton rigoreux aspect
Sur moy estant en ceste sauvegarde,
Et as brisé cruellement ma garde.
Comment as-tu, ô Fortune cruelle,
Tant de pouvoir, ou sur moy, ou sur celle
Qui tant m'a fait et d'honneur et de grâce,
Que d'avoir sceu (ô Dieu, quelle disgrâce!)
Faire son cœur vray marbre devenir,
Et contre moy en rigueur se tenir?
Comme as-tu sceu son naturel changer?
Si tu voulois contre moy te venger,
Ne sçavois-tu armer quelque Néron,
Quelque tyran, quelque cruel Yéron,...[1]
Si tu voulois en tes mains me saisir
Et m'attraper, te falloit-il choisir
Celle qui ha partout la renommée
D'estre sans fiel, celle qui est nommée,

1. Il y a là quelques vers sur le même thème, que je regrette de ne pouvoir citer, et qui sont d'un beau souffle.

Entre plusieurs, flambeau de charité,
Fons de douceur et de bénignité?
O cruauté! ô maligne Marâtre,
As-tu osé, pour me du tout abatre,
Armer d'acier le cœur de ma princesse?
Et pour tenir mon povre cœur en presse,
Oses-tu bien toucher à la couronne
Que bruit commun pour sa douceur luy donne!

J'ai dû citer longuement. La reproduction de cette belle page, si achevée, si poignante par endroits, était indispensable, parce qu'elle contient la plupart des éléments qui forment le nœud du problème. Dès l'abord, une question se pose, qui domine toutes les autres. Quelle est la princesse secourable, « la royale semence », auprès de laquelle l'infortuné captif avait trouvé un premier refuge, lorsque la persécution vint le frapper et le contraindre à la fuite? La *Minerve* de la petite Église, celle qui a partout la renommée d'être sans fiel, le flambeau de charité, la source de douceur et de bénignité, celle à qui le bruit commun a décerné la couronne de la bonté : est-il besoin d'une longue et minutieuse argumentation pour parvenir à l'identifier? Je ne le crois pas. La princesse dont la douceur et la bonté sont données, dans ces vers, comme les qualités maîtresses, n'est autre sans doute que Marguerite de Navarre elle-même. Je n'ai pas à rappeler comment, depuis bientôt quatre siècles, la voix unanime des historiens et des poètes n'a point cessé de célébrer la tendresse et la générosité de son âme. Pour parler d'abord de son époque, les termes dans lesquels il est ici parlé d'elle ne sont-ils pas ceux dont usèrent, à son égard, tous les orateurs, tous les poètes, ses contemporains, qui l'ont aimée et chantée? Les rapprochements sont frappants. Clément Marot est revenu nombre de fois sur cette idée. Il suffira de citer l'un des charmants éloges poétiques consacrés par lui à sa protectrice, « humaine, douce et sage », et où il la décrit ainsi :

Une douceur assise en belle face,
Qui la beauté des plus belles efface;

Un regard chaste où n'habite nul vice,
Un rond parler, sans fard, sans artifice,
Si beau, si bon que qui cent ans l'orroit
Jà de cent ans fascher ne s'en pourroit;
Un vif esprit, un savoir qui estonne,
Et par sus tout une grâce tant bonne
Soit à se taire ou soit en devisant...

Bonaventure des Périers, Dolet, la Haye, Bourbon, Frotté, Jacques Peletier, et d'autres encore, offrent quantité de passages caractéristiques sur le même thème. Sainte-Marthe les a tous éloquemment résumés dans son *Oraison funèbre*, quand il a célébré sa souveraine en termes si magnifiques : « Elle était la plus humaine et la plus libérale femme du monde : elle écoutait parler tous états et toutes nations d'hommes; elle ne refusait sa maison à personne; elle ne voulait, quand on la priait de quelque chose, que celui qui demandait s'en allât refusé[1]. » Quand Marguerite se représentait elle-même comme une « Angoumoise, sentant l'eau douce de Charente », et « comme se laissant gagner à tout le monde », elle

1. Je ne résiste pas au désir de reproduire — puisque l'occasion s'en présente — une autre page admirable du même Sainte-Marthe sur l'infinie charité de la reine de Navarre : « Mais s'il était possible que tous ceux à qui Marguerite a aidé et fait du bien fussent assemblés en une place, jamais, du temps de nos pères et du nôtre, ne fût vue plus grande armée que serait leur compagnie. Tous les malades de graves maladies, tous ceux qui souffraient nécessité et indigence, tous ceux qui avaient perdu leurs biens et abandonné leur patrie, tous ceux qui fuyaient la persécution et la mort, bref, tous ceux qui étaient en quelque adversité, soit du corps, soit de l'esprit, se retiraient à la reine de Navarre, comme à leur ancre sacré et extrême refuge de salut en ce monde. Tu les eusses vus à ce port, les uns lever la tête hors de mendicité, les autres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant désirée, les autres se couvrir de sa faveur, comme d'un second bouclier d'Ajax, contre ceux qui les persécutaient. Somme, les voyant à l'entour cette bonne dame, tu eusses dit d'elle que c'était une poule qui, soigneusement, appelle et assemble ses petits poulets et les couvre de ses ailes. » Il ne faut pas oublier que Charles de Sainte-Marthe est mort protestant et que son *Oraison funèbre* est sensiblement pénétrée des doctrines de la Réforme. Voy. sur ce côté de la vie de Marguerite, notre premier article, *Bulletin*, plus haut, p. 19; le livre de la Ferrière, *Marguerite d'Angoulême, son livre de dépenses*, passim, et notre Introduction aux *Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*, p. XVIII et suiv.

sanctionnait implicitement le jugement de toute son époque.

Il n'y a aucun lieu de s'étonner que Marguerite ait parlé d'elle-même, comme elle l'a fait, dans le passage de la *Complainte* qui vient d'être rapporté. N'oublions pas d'abord que, d'un bout à l'autre du poème, c'est le prisonnier qui parle. D'autre part, il était tout à fait indispensable à l'exposé de ce dernier que la bonté habituelle de sa protectrice fût mise en relief, afin que la tristesse qu'il avait éprouvée de son abandon ressortît d'une façon plus saisissante. Il serait aisé de signaler des affirmations analogues dans les autres œuvres de Marguerite, notamment dans les *Prisons*, dont l'authenticité demeure indiscutable. La fausse modestie des modernes n'a rien à voir avec la franchise simple et naturelle des grandes âmes du XVIe siècle.

La petite cour, où règnent, avec Minerve, les Muses et les Grâces, où la Croix de Jésus-Christ est plantée et la vertu de son Esprit assise, n'est autre que celle de Navarre, qu'abrita le château de Nérac. A cette cour seule, où le culte des choses de la Renaissance s'alliait aux sympathies les plus manifestes à l'égard de la Réforme, et qui vit successivement au nombre de ses hôtes Lefèvre d'Étaples, Calvin, Marot, Gérard Roussel et des Périers, pour ne citer que quelques-uns de ses visiteurs les plus illustres, peuvent s'appliquer les données de la *Complainte*. Les descriptions qu'en ont tracées les poètes de l'entourage de Marguerite, sans parler de celles des humanistes et des réformés, suffiraient à rendre cette identification évidente, si une telle démonstration n'était inutile. Voilà donc un double jalon qui nous permettra rapidement d'en fixer d'autres.

Le héros du poème, remarquons-le tout de suite, bien que cette circonstance soit surtout affirmée un peu plus loin — et de la manière la plus formelle — s'est vu contraint de se réfugier près de la reine de Navarre, pour fuir la persécution religieuse que lui a value son hérésie déclarée. Mais le malheureux protestant, nous l'avons vu, ne réussit point à rester à la cour de Nérac. Il lui faut quitter à la fois cet asile, qui n'est plus assez sûr, et sa protectrice, qui n'ose le défendre plus longtemps contre des ennemis

acharnés à sa perte; il quitte la France et traverse les monts :

Sçais-tu pourquoy il te tira de France,
Où tu vivois en repos, sans souffrance?
Sçais-tu pourquoy icy il t'envoya,
Quand povreté si loing te convoya...
C'estoit à fin qu'avecques maintz travaux,
Passant à pied les montz, plaines et vaux,
A ses Esluz portasses le thrésor,
Le diamant, la riche perle et l'or,
Le don heureux de la Sainte Evangile,
Que tu avois en ton vaisseau fragile...

Et le captif, séparé de ses frères en Jésus-Christ, s'étonne qu'un tel don, apporté au prix de tant de dangers, ne lui ait pas valu un plus doux traitement. Il explique alors, en un gracieux développement, comment le Seigneur a coutume d'employer l'honneur et la vie de ses serviteurs pour retirer les autres d'ignorance. Il n'y a point à tenir compte, en cela, de l'opinion des hommes. Il se fait alors à lui-même un aveu intéressant :

Trop le regret te poingt, afflige et presse
D'avoir perdu le gré de ta Princesse,...
Pense tousjours le cœur humain muable,
Et que la chair n'ha rien de pardurable.
Console toy, ton Père a le pouvoir
En peu de temps te faire appercevoir
Son cœur royal plus gratieux, plus doux
Que ne t'est dur maintenant son courroux.
Console toy; certes sa conscience,
Un jour viendra, luy fera remonstrance
De ta douleur; un jour viendra, sera
Juge, tesmoing, advocate, et dira
Que toujours feuz fidèle serviteur;
Que n'as esté ne flatteur, ne menteur;...
Si sa fureur obliquement expose
Tes ditz, tes faitz, et autrement les glose...
Laisse un peu ceste fureur passer.
Car puis après conscience viendra...

Qui ne reconnaîtrait dans cette complaisance à marquer et à détailler le revirement de la reine, la main de la princesse

elle-même ? Mieux ici que partout ailleurs peut-être, elle se laisse aller à exprimer ses propres pensées par la bouche de son malheureux ami. Si, ainsi que nous le croyons, cette *Complainte* a été envoyée comme consolation à celui qui était censé l'exhaler, nul doute que Marguerite n'ait saisi l'occasion de lui faire deviner ses propres sentiments, partout où cela devait sembler plus naturel. Aussi continue-t-elle ses confidences sur les regrets qu'elle éprouve de sa conduite passée :

Qui eust pensé de ce serain visage
Pouvoir venir un sy terrible orage ?...
De ce climat un doux vent favorable,
Un Zephyrus suave et amyable
Faisoit tousjours mon jardinet flourir ;

et, grâce à lui, tous les nuages menaçants étaient écartés. Mais maintenant un Aquilon malfaisant, un Borée impitoyable sont venus dévaster tout ce qu'il avait planté dans sa vigne. C'est ici que le poète rencontre, pour nous décrire le charme de ses années de bonheur, des accents de poésie biblique d'une séduisante fraîcheur :

O, si j'estois sur les grasses collines
De toi, Juda, dont les eaues argentines
Courent en bas par maintz petits ruysseaux !
O, si j'estois dessus les arbrisseaux,
Sur les coustaux d'Israël, là ou sont
Mes compaignons, qui tous la vigne font
De l'Eternel !...

Il prierait Dieu d'accorder de meilleurs fruits à leurs labeurs. Mais il ne peut sortir de sa prison et doit se contenter de leur envoyer ce petit écrit, *au nom de Jésus-Christ*. Il est sûr que ses anciens compagnons pleureront sur lui, s'étonnant

Comment a peu ainsi m'estre contraire
Celle envers qui le Seigneur m'a fait faire
De son salut l'amyable message ;
Comment aussi m'a fermé son courage
Celle chez qui je feuz le laboureur
De l'Eternel...

Et l'infortuné imagine toutes les suppositions que ses amis vont faire touchant les causes de sa misérable situation. C'est toujours la même préoccupation que nous avons relevée plus haut, et où se reflètent curieusement les scrupules de la reine de Navarre. Il n'est pas douteux que, dans les derniers développements qui viennent d'être cités, le prisonnier a confondu à dessein les disgrâces successives qui l'avaient frappé : la première qui l'avait forcé à fuir le lieu où il vivait, lui faisant faire *un million de pas*, pour le laisser enfin, momentanément heureux et tranquille, dans l'asile qu'il a trouvé à la cour de Navarre; la seconde, survenue à cette même cour, lorsqu'il est contraint de la quitter, pour se rendre à pied, à travers monts et vaux, dans un pays étranger; et enfin la troisième, lorsque, arrivé dans ce pays lointain, où il entreprend de propager l'Évangile, il se voit arrêté et jeté dans une prison, en attendant que des juges décident de son sort.

Nommerai-je tout de suite, sans poursuivre cette analyse plus avant, et usant des éléments d'information déjà recueillis, le personnage à l'histoire duquel s'appliquent exactement des circonstances aussi particulières ? Entre tous les noms des familliers et « serviteurs » de Marguerite, un seul s'impose, et avec une évidence singulière, c'est celui de Clément Marot. Quiconque n'ignore point les détails de la vie aventureuse de l'illustre poète, ses rapports avec la reine de Navarre, — qui en fit, durant tant d'années, son commensal et pensionnaire par excellence, — la protection persistante dont la princesse l'entoura, le commerce poétique qu'il entretint avec elle, et enfin les persécutions multiples que lui valut, en France et à Ferrare, son prosélytisme protestant, n'hésitera pas à confirmer cette identification du mystérieux prisonnier.

Pour nous en tenir ici aux faits rapportés dans la *Complainte*, nous rappellerons comment le futur auteur de la traduction des *Psaumes*, compris sur la liste des suspects d'hérésie dressée à la suite de la triste affaire des *Placards* (octobre 1534), fut forcé, comme Calvin, Gérard Roussel, Jacques Amyot et des centaines d'autres, de s'enfuir de Paris, où tant de protestants montèrent alors sur le bûcher,

pour aller chercher un refuge à Nérac, près de Marguerite, vers laquelle plus que jamais tous les persécutés tournaient les yeux. Il y resta quelques mois, oublié, ou croyant l'être, jusqu'au jour où, par suite de circonstances restées assez obscures, probablement à la suite de menaces ou de tentatives qui mirent de nouveau sa vie en danger dans cet asile même, la souveraine lui fit comprendre avec tristesse qu'il ne pouvait demeurer plus longtemps en sûreté auprès d'elle. Ce fut, quand la nouvelle de cette décision se répandit, une grande surprise dans le clan des littérateurs et des réformés, surprise que la reine devina et qu'elle a exprimée, d'une façon très touchante, dans plusieurs passages de la *Complainte*. Évidemment, une telle mesure, si contraire à la préoccupation qu'elle eut constamment de défendre tous ceux qu'atteignait la persécution religieuse, ne peut s'expliquer que par des motifs d'une exceptionnelle gravité : peut-être une lettre arrachée au roi, peut-être aussi une faute de Marot. En tout cas, ce fut bien contre le gré de la princesse que le pauvre poète dut prendre le chemin de l'exil et traverser les monts.

Il alla tout droit à Ferrare, près de la meilleure amie de sa protectrice, cette douce Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne[1], au cœur si noble, et qui fut, dans la péninsule, par la supériorité de l'esprit et la tendresse des sentiments, la digne émule de la Marguerite des Marguerites. Il arriva à la cour des Este, vers le milieu de l'été de 1535, saluant en poète, par deux jolies pièces, le duc et la duchesse dont il allait devenir l'hôte, et envoyant à ses amis de France le dizain suivant :

A ses amis, quand, laissant la Royne de Navarre, fut receu en la maison et estat de Madame Renée, duchesse de Ferrare.

(1535)

Mes amys, j'ai changé ma Dame;
Une autre a dessus moy puissance,
Née deux fois de nom et d'âme,
Enfant de Roy par sa naissance,

1. Le père de Marot avait été au service d'Anne de Bretagne.

Enfant du ciel par cognoissance
De Celluy qui la saulvera;
De sorte, quand l'autre sçaura
Comment je l'ay telle choisie,
Je suis bien seur qu'elle en aura
Plus d'aise que de jalousie[1].

Dès ces premiers vers, Marot révélait ses visées nettement religieuses et protestantes. Il venait en Ferrare en apôtre, presque en *prédicant*, comme on allait dire un peu plus tard, et non point en ami des Muses, désireux de visiter une cour alors célèbre par les goûts artistiques et littéraires qui en faisaient l'une des plus brillantes de l'Italie. Aux yeux du poète fugitif, son voyage par delà les monts n'avait pas seulement pour but de lui procurer la sécurité après laquelle il aspirait, mais aussi et surtout de le mettre à même de conquérir au nouvel Évangile un milieu qui lui paraissait tout à fait disposé à l'accepter. Les écrivains qui se sont occupés le plus récemment de l'histoire de la duchesse de Ferrare et de celle de Clément Marot s'accordent à reconnaître que le rôle de ce dernier dans la ville des Este, au point de vue de l'introduction et de la propagation de la Réforme, a été prépondérant à beaucoup d'égards. Il fut le véritable initiateur du mouvement protestant qui se produisit, à partir de 1535, autour de la princesse, et dont les conséquences furent si considérables. Si la nouvelle religion réussit à s'implanter dans le palais même de Ferrare, c'est grâce à l'auteur de l'*Enfer* qu'un aussi grave événement a pu s'accomplir.

MM. Bonnet[2], Guiffrey[3], Douen[4], Fontana[5] et Rodocanachi[6] ont fait connaître déjà, avec un grand luxe de preuves,

1. Édition Jannet, III, 64.
2. *Bulletin*, 1885, p. 289 et suiv., *ibid.*, p. 327; 1890, p. 169, etc.
3. Guiffrey, édit. des *Œuvres* de Marot, t. II et III, *passim*.
4. *Clément Marot et le Psautier huguenot*, *passim*.
5. Fontana (B.), *Renata di Francia, duchessa di Ferrara, sui documenti dell' Archivio Estense*, etc., t. Ier (1510-1536), p. 243-282 et 337 et suiv. (Rome, 1889).
6. *Renée de France*, Paris, 1896, p. 92-127, notamment p. 99 : « ... Son esprit de critique, son zèle de néophyte, son exubérance, le poussèrent à transformer la cour de Ferrare en un foyer de protestantisme. Il s'attaqua

ce côté si intéressant et longtemps ignoré de la carrière du charmant écrivain. Ces érudits sont unanimes à faire ressortir le caractère profondément évangélique de l'activité de Marot pendant son séjour sur la terre italienne.

L'orateur ferrarais à Venise, Matteo Tebaldi, avait signalé dans une lettre adressée au duc Hercule II, l'époux de Renée, dès le 30 août 1535, le danger qu'offrait la présence du réfugié français dans les murs de Ferrare : « Je crois devoir avertir Votre Excellence, disait-il, qu'un Français du nom de *Clément* est venu récemment s'établir auprès de notre sérénissime duchesse, après avoir été banni de tout le royaume de France comme luthérien. C'est un homme très capable d'introduire cette peste à la cour, ce dont la bonté divine veuille nous préserver[1] ! » Le duc ne comprit que plus tard, semble-t-il, la portée de cet avis.

Rien de surprenant, dans ces conditions, que le poète puisse être représenté dans la *Complainte* comme un prêcheur hardi et pressant. Oui, Marot a été, à ce moment de son existence, un conducteur d'âmes, et le ton sur lequel Marguerite a chanté ses conquêtes spirituelles n'a décidément rien d'exagéré. Je n'insisterai donc pas davantage sur ces faits, admettant comme acquise à l'histoire l'action décisive exercée par Marot sur la conversion de Renée de France et d'un certain nombre de ses familiers aux croyances de la Réforme[2].

Il y avait près d'un an que l'ancien valet de chambre de Marguerite de Navarre, devenu le secrétaire de Renée de

à Renée et ne réussit que trop auprès d'elle. Il lui parlait la langue de son pays, l'entretenait de la cour, du roi, « de sa sœur la reine de Navarre », dont le souvenir lui était resté si cher, lui exposait avec ce feu, cette ardeur qui séduisaient en lui de prime face, les doctrines dont son enfance avait été nourrie et vers lesquelles elle penchait de plus en plus. Et Renée l'écoutait d'autant plus volontiers que la mésintelligence était plus grande entre Hercule et elle. »

1. Cité par Bonnet, *Bulletin*, 1885, p. 290 et suiv.

2. Outre les cinq ouvrages qui viennent d'être mentionnés, il faut encore citer, sur la question du séjour de Marot à Ferrare, un mémoire intéressant dans les *Mélanges* de M. Lecoultre (Lausanne, 1894) ainsi que les précieuses notes d'Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. IV, p. 449 et 451. On peut également consulter tous ces auteurs sur la question du séjour de Calvin dans la même ville.

France, voyait se grouper autour de lui, avec l'appui avéré de la duchesse, une phalange de partisans résolus des idées protestantes, lorsqu'un événement imprévu vint compromettre l'existence du petit cénacle, en amenant pour ses membres les plus en vue une crise redoutable.

Le vendredi saint 14 avril, au cours de la cérémonie dite de l'adoration de la croix, un jeune chanteur appelé Jehannet — en italien Gianetto ou Zanetto — attaché au service de la duchesse, sortit brusquement de l'église, en manifestant son mépris à l'égard du culte qu'on était en train de célébrer. Le coupable, d'origine française et l'un des plus fervents disciples de Marot, était déjà suspect d'hérésie. L'affaire prit tout de suite des proportions extraordinaires, et la lutte depuis quelque temps latente, entre les deux clans qui se partageaient la cour, éclata au grand jour. Le duc et la duchesse, dont le complet désaccord, sur les délicates questions religieuses qui s'agitaient autour d'eux, n'était plus un mystère pour personne, se trouvèrent naturellement conduits à prendre un parti opposé. De part et d'autre, des courriers furent expédiés, en France, à Rome et à Venise. Le petit chantre fut mis à la torture, et l'inquisiteur de Ferrare entra aussitôt en scène. Des poursuites furent ordonnées contre plusieurs des membres de la maison de Renée. C'est ici que se pose le problème, tant de fois étudié, de savoir si Calvin ne s'est point trouvé mêlé directement à tous ces événements, et si sa venue dans la capitale des Este a coïncidé avec le printemps de l'année 1536. Je ne reviendrai pas sur cette délicate question. Tout ce qu'il importe de relever à ce propos, c'est que les érudits cités plus haut, après avoir examiné dans le détail l'ensemble des textes qui nous sont parvenus sur cette affaire, ont été unanimes à identifier avec Clément Marot le mystérieux personnage, « Français de petite stature, banni de France pour cause de religion et que l'on disait être secrétaire de Madame », que met en scène un interrogatoire fort important du 30 avril 1536 conservé dans les archives d'Este[1].

1. Voy. Bonnet, *Bulletin*, 1885, p. 293 et 327; Fontana, *op. cit.*, p. 327, etc.

Il est impossible de ne pas en être frappé : partout, au cours de l'instruction qui fut ouverte à ce moment, le poète français fugitif apparaît au premier rang. Il est l'homme suspect par excellence, celui qui personnifie le mieux, aux yeux de ses adversaires, le mouvement religieux dont l'existence venait d'être reconnue. Le duc lui-même le constate dans un message qu'il expédiait à son ambassadeur auprès du roi de France, le 5 mai 1536 : « Dans le cours de l'instruction, ledit inquisiteur a été informé par des religieux français et par plusieurs serviteurs de la duchesse que les nommés Clément Marot, La Planche, Cornillan, et bon nombre d'autres attachés à la maison de madame et vivant auprès d'elle, étaient infectés d'hérésie, parlant et agissant contrairement aux règles établies par notre Sauveur lui-même. Nous donc, par respect pour madame la duchesse, nous l'avons priée, avec tous les égards possibles [1], d'enjoindre aux inculpés de se justifier devant ledit inquisiteur, afin que le mal n'étendît pas ses ravages, et que le scandale fût étouffé sans bruit. Mais ceux-ci ont répondu qu'ils aimeraient mieux quitter la ville, et même aller se justifier à Rome, que de reconnaître la juridiction de l'inquisiteur, ce qui tourne à notre honte comme souverain du pays. »

Il est certain qu'à ce moment trois arrestations furent faites parmi les personnes les plus suspectes de l'entourage de la duchesse [2]. Nous en connaissons deux, Jehannet (Zanetto), la cause première de toutes les poursuites, et Cornillan. Or, il y a eu sûrement un troisième prisonnier, celui-là mystérieux, et dont le nom a été partout systématiquement effacé ou laissé en blanc dans les procédures. Il s'agissait évidemment du plus marquant des trois, d'un personnage relativement considérable.

Toutes ces lacérations de textes, ces disparitions de

1. Il ne faut pas oublier que ces paroles sont destinées à être rapportées au roi de France.

2. Certains historiens, sur quelques indices, en ajoutent un quatrième, dont l'inquisition, suivant un procédé qui lui était familier, aurait pris soin de céler le nom et même taire la participation. Voy. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 123.

pièces[1], dont on s'est préoccupé à son endroit, l'attestent avec éloquence. Mais ce personnage, qui finalement réussit à s'échapper de sa prison, quel est-il? Il y a, sur ce sujet, divergence et doute entre les historiens. M. Fontana n'admet pas que ce soit Marot. Il reconnaît, avec M. Bonnet, que le Français hérétique, de petite taille, dont il est longuement parlé dans l'enquête du 30 avril, et l'évadé de juillet sont une seule et même personne, mais il se sépare complètement, pour le reste, de son devancier. Il pense que l'inconnu pourrait bien être Calvin, caché sous un pseudonyme, mais il avoue en même temps que c'est plutôt là une hypothèse de sentiment et qu'une démonstration rigoureuse est impossible[2]. M. Bonnet, à qui ses longues et minutieuses recherches sur tout ce qui concerne Renée de France donnent une autorité toute particulière, a démontré, nous semble-t-il, d'une façon très satisfaisante, que l'énigmatique captif ne pouvait être Calvin[3]. A ses yeux, l'identification avec Marot est seule soutenable, et il revient, à diverses reprises, dans plusieurs articles, sur sa vraisemblance. Dès 1885, il écrivait[4] : « Compromis sans retour dans les manifestations du palais, Clément Marot ne fut sans doute pas traité avec plus d'égards que ses amis; mais s'il partagea leur captivité, *comme tout porte à le croire*, cette épreuve fut pour lui de courte durée. La duchesse veillait sur le fidèle secrétaire qui avait été plus d'une fois l'écho de ses douleurs.

1. Voici, à ce propos, une intéressante remarque de M. Bonnet : « Sur ce point, comme sur bien d'autres, on doit se résigner à ignorer beaucoup. A la mort de l'inquisiteur bolonais Fra Papino, en 1557, le duc de Ferrare fit saisir tous les papiers concernant la duchesse et les personnes de sa maison inculpées d'hérésie, pour être mis sous bonne garde et détruits. Le cardinal de San-Severino donna le même ordre, en 1600, pour les papiers de la duchesse encore conservés à Modène. Que de pièces irrévocablement perdues pour l'histoire! » (Bonnet, *Bulletin*, 1885, p. 329.)

2. *Op. cit.*, p. 388.

3. M. Rodocanachi (*op. cit.*, p. 124) se réserve : « Le Français de petite taille, secrétaire de Madame, qui mène si beau bruit, semble bien être, en effet, Marot. S'ensuit-il que Marot soit le fameux prisonnier sur qui reposait tout le complot et dont l'évasion rend le procès impossible? C'est ce dont on est en droit de douter... La question reste entière. » Ce n'est nullement notre avis.

4. *Bulletin*, p. 293.

De concert avec le résident à Venise, George de Selve, évêque de Lavaur, elle disposa tout pour une évasion dont les détails nous sont inconnus, mais qui, déjouant les calculs de l'inquisiteur ferrarais et les prévisions du duc lui-même, assura au poète un sûr asile dans la cité des doges[1]. Marot dut y arriver d'assez bonne heure, en mai ou juin 1536, si l'on en juge par les premiers mots de l'épître qu'il adressa le 15 juillet suivant, à sa royale protectrice. » Et le même érudit affirme plus loin que Marguerite de Navarre, pendant toute cette crise, ne cessa d'agir, auprès de son frère, en faveur des serviteurs de la duchesse de Ferrare incarcérés pour cause d'hérésie, et du poète qui, plus heureux, avait pu trouver un refuge à Venise. Ce ne fut que dans les premiers jours d'août 1536 que Jehannet et La Planche Cornillan (M. B. applique ces deux noms au même personnage) virent s'ouvrir la porte de leur cachot, et arrivèrent à leur tour à Venise sous les auspices de l'évêque de Rodez.

Ajoutons qu'en 1890, le savant historien, contestant les conclusions de M. Fontana, est revenu sur la question de l'arrestation de Marot qu'il considère comme infiniment probable pour ne pas dire plus. Depuis, la discussion en est restée, ou à peu près, au même point.

Et cependant, pour peu qu'on y réfléchisse, il serait bien étrange que le chef du mouvement, cause avérée de ces troubles religieux, fût justement le seul qui eût échappé à leurs conséquences. On pourrait presque soutenir que son incarcération a dû être la première sanction logique, la mesure qui s'imposait au duc et à l'inquisition, décidés à enrayer, à tout prix, le mouvement.

1. « Il est fait allusion à la fuite de Clément Marot, ajoute en note notre auteur, dans une lettre du duc de Ferrare à Philippo Rodi, son ambassadeur à Rome, du 18 juillet 1536 : « Per esserne fuggito uno ché si trovava in questa terra, *del quale si sperava poter sapere la verita.* » Même allusion dans un entretien de P. Rodi avec le cardinal de Capoue, qui se plaint du rôle joué par l'orateur du roi t. ch. dans l'évasion du mystérieux prisonnier bien connu à Rome, et qui ne peut être que Cl. Marot retiré à Venise alors que ses amis, compromis dans les mêmes manifestations, étaient retenus dans les cachots de l'inquisition ferraraise qui ne lâcha sa proie qu'au mois d'août suivant. Je retrace cet épisode ailleurs avec les documents diplomatiques. »

Or, à mon avis, la *Complainte*, si visiblement inspirée par le sort de Marot, vient apporter un argument puissant et nouveau en faveur de la thèse soutenue par M. Bonnet. Si mes inductions sont justes, la pièce dont nous nous occupons confirmerait le fait de l'arrestation et de l'emprisonnement de Marot, avec la carrière duquel elle s'accorde si complètement par ailleurs. Elle aurait été envoyée par Marguerite à son malheureux protégé, dès qu'elle eut appris la nouvelle de sa captivité. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les rapports entre les deux cours de France et de Ferrare furent plus fréquents que jamais pendant toute cette période de crise. Journellement, des courriers étaient expédiés, tant par le duc que par sa femme, vers François Ier et vers sa sœur, qui connurent ainsi de première main et dans tous leurs détails les péripéties de ces événements. Il est probable, si notre supposition est exacte, que la *Complainte* aurait été communiquée à son destinataire par l'entremise de la duchesse Renée elle-même. Nous possèderions donc, dans ce morceau, l'un des restes infiniment précieux de la correspondance poétique échangée pendant de longues années entre la reine de Navarre et Marot. Nous avons un certain nombre de pièces adressées par ce dernier à sa protectrice, notamment celles qu'il lui envoya de Ferrare[1], mais, de la princesse, il ne nous est parvenu jusqu'ici que de rares fragments sans importance, tout au plus quelques dizains ou épigrammes. A ce seul titre, l'hypothèse que je présente ici mériterait de n'être pas négligée par les historiens de notre littérature.

Ce n'est pas le lieu, à cette place, d'insister sur l'imbroglio diplomatique qui accompagna cette première crise du protestantisme ferrarais, pas plus que sur les discussions intérieures, on pourrait presque dire les drames, qui en résultèrent pour les hôtes du palais des Este. Je me borne à grouper les éléments d'ordre historique ou littéraire qui peuvent éclairer l'histoire de Marguerite et celle de Marot.

Si nous nous reportons maintenant aux œuvres de l'auteur

1. On les trouvera non seulement dans les éditions Guiffrey, t. III, et Jannet, t. Ier à IV, mais encore dans Fontana, Bonnet, etc. Voir, en outre, la pièce publiée par Génin, *Lettres de Marguerite*, t. Ier, p. XIII.

des *Épistres du Coq à l'Asne*, nous y trouverons matière à plus d'un rapprochement instructif.

Il faut signaler d'abord la curieuse *Complaincte d'un Pastoureau chrestien faite en forme d'Eglogue rustique, dressant sa plaincte à Dieu, soubz la personne de Pan, dieu des bergers, laquelle a esté trouvée après la mort de Marot à Chambéry.* Cette pièce adressée à François Ier, à qui l'entourage de Marguerite avait précisément attribué ce surnom de Pan, fournit des développements tout à fait analogues à ceux que renferme la *Complaincte* composée par Marguerite. Sur bien des points, le parallélisme des deux morceaux est frappant. Le poème de Marot est même particulièrement précieux pour la solution de notre problème, en ce qu'il donne l'explication de certaines déclarations assez singulières qui figurent dans la dernière partie de la composition de la reine, qui reste à analyser. *Le Sermon du Bon Pasteur et du Maulvais, Le Riche en Pauvreté, l'Epistre au roi, du temps de son exil à Ferrare* apporteraient encore, s'il en était besoin, d'utiles éléments de comparaison.

Quant aux vers envoyés à Marot par la sœur de François Ier, pendant son exil, leur existence n'est pas seulement garantie par la célèbre et admirable pièce : *A la Royne de Navarre de laquelle il avoit receu une Epistre en rythme* (1535), elle est encore explicitement spécifiée par des vers tels que ceux-ci, envoyés à la souveraine au plus fort de la lutte soutenue par le poète à Ferrare :

Je suis icy en angoisseux esmoy,
En attendant secours promis de toy
Par tes beaulx vers que je me ramentoy
Avecque gloire.

Et bien souvent à part moy ne puis croire
Que ta main noble ait eu de moy mémoire,
Jusqu'à daigner m'estre consolatoire
Par tes escripts...

Qui sait? On trouvera peut-être quelque jour la preuve formelle que cet écrit consolatoire n'était autre que la *Complainte du détenu prisonnier.*

M. Guiffrey, dans des notes restées manuscrites, a fait de ces vers un commentaire qu'il est peut-être intéressant de rapporter : « Quelles promesses Marguerite avait-elle bien pu faire au poète? Sur ce point nous en serions réduits aux conjectures, si Marot n'avait pris soin de nous renseigner à ce sujet, à défaut de l'épître de la reine de Navarre qui, malheureusement, n'est point arrivée jusqu'à nous. Quelles promesses peuvent être plus plaisantes à un accusé que celles qui lui font entrevoir la fin de son exil, et c'est précisément ce que Marguerite avait promis à Marot et ce qui le transporte de joie. »

En ce qui concerne le poème de la sœur de François Ier, nombre de remarques significatives pourraient être formulées ici. Je me contenterai de faire observer à quel point ce thème de la *Prison* lui était cher. L'introduction qui précède les *Dernières Poésies* pourra apporter, à cet égard, des données d'un réel intérêt.

Je viens de dire que la *Complaincte d'un Pastoureau chrestien*, due à Marot, aidait beaucoup à faire comprendre la fin de la nôtre. En effet, d'un côté comme de l'autre, le roi François Ier est, si je puis dire, pris personnellement à partie. La *Complaincte d'un détenu prisonnier*, à l'endroit où nous avons interrompu notre analyse, interpelle le roi de France d'une façon qui paraîtrait par trop familière, si un tel langage n'était pas naturel entre poètes. Le captif se défend aux yeux du roi qu'il appelle « son frère, vray patron d'amitié » d'avoir manqué à aucun de ses devoirs envers « ses agnelins exquis[1] ». Il y a là encore (p. 77-80) deux ou trois pages remplies de tableaux tout à fait gracieux et vivants. Et lorsque le poète en vient à chercher, avec ses amis, la vraie cause de ses disgrâces, il reconnaît, avec beaucoup de sens, que ce n'est point un homme en particulier qui doit en être reconnu responsable.

Je vous diray (comme Dieu sçait) sans hayne,
Qui m'a ainsi degasté ma fontaine.
C'est un torrent, Dieu sçait bien dont il vient,
Et où il va, que c'est, et qu'il devient.
Quand est de moy, certes je m'imagine
Que des enfers vienne son origine.

1. Les « agnelins » sont les disciples spirituels du poète.

Le poème s'achève, comme il a commencé, par une prière :

Petits Agneaux vestuz de blanche laine,
Ne venez plus pour boire à ma fontaine;
N'y venez plus, car son eau est amère :
Mais faites tous pour elle une prière...
. . . . . .
Et si encor de moy il vous souvient,
Souvienne vous aussi de ma doctrine.
Et gardez bien la parole divine.

Le prisonnier termine en appelant les grâces divines sur la famille royale, sur François Ier, sa sœur,

N'entens-tu pas, François, mon très cher Frère?
C'est la Brebis que j'appellois ma Mère,

les fils et les filles du roi,

Et vos Agneaux, et vos deux Brebiettes.

Il proteste de sa résignation et s'en remet finalement à la bonté du Tout-Puissant, dont il acceptera les décisions, quelles qu'elles soient.

En résumé, dans cette pièce singulière, la reine de Navarre n'a pas seulement renouvelé les déclarations favorables à la Réforme qui lui étaient familières. Elle a pris encore, avec une hardiesse et une netteté qui étonnent, quand on songe aux convenances extérieures qu'elle devait garder, le parti d'un hérétique notoire, incarcéré pour cause de religion, et menacé par là même d'une condamnation capitale. Que dis-je? Elle a emprunté la voix du proscrit; elle a mêlé si intimement l'expression de ses propres sentiments à celle des convictions spirituelles du prisonnier qu'il est presque impossible de distinguer ce qui lui appartient sûrement dans ces confidences. Au fond, rien n'est plus significatif qu'un tel abandon. Il ne lui restait que ce dernier pas à faire, pour que son protestantisme éclatât au grand jour, privé, en quelque sorte, de tout écran mystique, et ce pas, elle l'a franchi sans hésiter. Cette manifestation a quelque chose de solennel et de décisif. On comprend, toutefois, qu'elle se soit abstenue

d'indiquer dans l'édition des *Marguerites* le nom du poète huguenot. Au moment où l'ouvrage fut publié, — Henri II venait de monter sur le trône, — cela n'eût été qu'une bravade dangereuse et inutile. Et si, par ailleurs, Marot n'a point parlé[1], du moins dans ce qui nous est parvenu de ses œuvres, des périls dont il fut menacé durant l'année qu'il passa à Ferrare, rien ne s'explique plus aisément. Déjà poursuivi et emprisonné, à plusieurs reprises, dans sa propre patrie, il avait un intérêt évident à cacher à ses ennemis de France les persécutions qui l'avaient de nouveau compromis sur le sol étranger, sans que sa protectrice, Renée de France, pût même le défendre efficacement. C'est assurément pour ce motif qu'il n'a jamais fait, dans ses vers, une allusion quelconque aux causes qui l'avaient forcé d'abandonner brusquement Ferrare et la noble femme qu'il y servait. Je ne prétends pas avoir dissipé toutes les obscurités qui entourent le poème de Marguerite. Néanmoins j'ai quelque confiance d'en avoir à peu près dégagé le sens général. Oserai-je me flatter d'en avoir du même coup éclairci le mystère ?

ABEL LEFRANC.

Documents

L'ORGANISATION DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

ET LA COMPAGNIE DES PASTEURS DE GENÈVE

1561

L'année même de sa fondation, ce *Bulletin* s'est préoccupé de la fameuse liste des 2,150 Églises réformées dont Condé doit avoir offert l'appui à la reine-mère après le massacre de Vassy (I, 211). Les diligents auteurs de la *France protestante* avaient espéré pouvoir la reconstituer grâce à un rôle des villes dans les faubourgs desquelles l'édit du 17 janvier 1562 autorisait l'exercice public de la nouvelle religion. Ce rôle devait,

1. Si ce n'est à mots couverts, comme on l'a vu, par exemple, dans les strophes citées plus haut et adressées à Marguerite de Navarre.

selon l'éditeur des *Mémoires de Condé*, se trouver dans un manuscrit du fonds de Béthune (8703) à la Bibliothèque nationale. Il n'y était déjà plus, lorsque les frères Haag l'y ont cherché, et ils n'ont pu, grâce à divers autres documents, retrouver et insérer dans le tome X de la première édition de la *France prot.* (p. 52), que la dixième partie environ de ces 2,150 Églises.

En racontant ce qui précède, le *Bulletin* de 1852 ajoutait (p. 212) : «... On nous dit qu'il se trouvait parmi les Mss. de « cette ville (de Genève), au carton 3, une *liste des pasteurs* « *de France avec les Églises qu'ils desservent*[1], et au carton 6, « n° 1, sous la date du 23 novembre 1561 un *Rôle d'Églises* « *réformées de France* ». — Un peu plus tard (même année, p. 427), nous y trouvons la mention suivante : « M. Jules Bonnet « a bien voulu répondre à l'appel que nous avions adressé au « sujet d'un *Rôle des Églises réformées de France* indiqué « comme se trouvant, sous la date du 23 novembre 1561, à la « Bibliothèque de Genève. Il nous a communiqué une inté- « ressante copie de cette pièce, qui contient une soixantaine « de mentions que l'on peut croire de la main de Pierre Vi- « ret. C'est un document important dont nous reparlerons « après un examen détaillé. Reste l'autre pièce qu'on nous « avait indiquée et que M. J. Bonnet, avec son zèle accou- « tumé, nous a promis de rechercher aussi. »

Or, ce document n'a jamais été publié et la copie de M. Jules Bonnet paraissant, à son tour, avoir disparu, j'ai demandé, il y a quelque temps, à M. E. Choisy de bien vouloir tirer au clair ce point d'histoire. M. E. Choisy a transmis ma requête à M. H. Aubert, conservateur à la Bibliothèque publique de Genève, qui a gracieusement consenti à se charger de cette recherche. Il a retrouvé la liste jadis copiée par

1. C'est sans doute cette liste qui a été publiée dans le *Bulletin*, t. IX, p. 293 et suiv. Ses diverses données ne correspondent pas à un moment unique; elle doit être un relevé des pasteurs envoyés de Genève de 1561 à 1566, ou du moins d'une partie d'entre eux (B.). M. H. Aubert ayant retrouvé cette deuxième liste et constaté entre le texte du *Bulletin* et l'original de nombreuses variantes et deux omissions, nous donnons à nouveau ce texte, après celui de 1561, en marquant en italiques les nouvelles lectures (N. W.).

M. J. Bonnet et attribuée par lui à Viret. Ce n'est, comme on va le voir, nullement un *Rôle des Églises réformées de France*, mais seulement une note énumérant un certain nombre d'Églises ou de communautés qui s'étaient adressées à la Compagnie des pasteurs de Genève et que celle-ci s'efforçait, au fur et à mesure de ses ressources en hommes disponibles, de pourvoir de ministres.

M. Aubert a soigneusement collationné ces deux listes, et ajouté aux noms de quelques-unes de ces Églises la mention des lettres émanant d'elles, qui sont encore conservées à Genève. Il a même poussé la complaisance jusqu'à copier pour nous quelques-unes de ces lettres qu'on trouvera à la suite du document ainsi annoté.

En attendant, sur cette question, un travail d'ensemble qu'un de nos jeunes théologiens devrait bien entreprendre (ce serait un excellent sujet de thèse), il serait extrêmement désirable qu'on dressât une liste exacte des Églises dont les lettres, de 1560 à 1564, ont été publiées. Voici à ce sujet, quelques indications préliminaires :

En 1858, M. J. Gaberel a inséré, parmi les pièces justificatives du tome Ier de son *Histoire de l'Église de Genève*, p. 148-194, soit le texte intégral, soit la mention d'une cinquantaine de lettres extraites de la *Correspondance des Églises de France avec la Compagnie des Pasteurs de Genève*, *de* 1561-1564. Malheureusement cette publication a été faite avec beaucoup de négligence. Non seulement le texte est très fautif, mais les lettres sont insérées pêle-mêle, dans le plus grand désordre et sans aucune annotation. On ne peut donc s'en servir qu'après les avoir soigneusement comparées aux originaux.

En 1865, et de 1868 à 1871, notre *Bulletin* a publié, d'abord une quinzaine de lettres d'Églises, adressées à Calvin, puis six autres, une du Vigan, une d'Uzès et quatre de Nîmes, toutes de 1561, à la Compagnie (XVII, 481, et XIX-XX, 116)[1]. — Dix ans plus tard les savants éditeurs du *Thesaurus epistolicus*

1. Les lettres à Calvin se trouvent dans les tomes XIV, p. 319-367; XVIII, p. 530 à 532 et XXXI, p. 446.

Calvinianus (t. X-XX des *Opera*) ont republié, non seulement toutes les lettres d'Églises et de pasteurs à Calvin, mais encore beaucoup d'autres, sans toutefois s'astreindre, sauf en ce qui concernait Calvin, à donner tous les textes de cette nature et de cette époque.

Enfin, en 1890 M. Joseph Roman a inséré dans le tome XXVI (XVe de la 3e série) du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, intitulé *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, les vingt et quelques lettres de cette province qu'il a trouvées dans les portefeuilles historiques de la Bibliothèque publique de Genève.

Comme on le voit par ces notes, — incomplètes, certaines lettres ayant été publiées isolément, — quelques-unes des missives qui ont été adressées à la Compagnie, sont encore inédites, et malheureusement l'ensemble de cette correspondance, précieuse pour la période qui précède et suit l'édit du 17 janvier 1562, ne se trouve réuni nulle part. Pour en dresser le catalogue à peu près complet, il faudrait relever non seulement les lettres conservées à la Bibliothèque publique de la ville de Genève, mais encore celles que renferment les archives de la République[1], celles qui furent adressées à Théodore de Bèze[2] ainsi que celles qu'on trouverait à Neuchâtel[3], à Berne, à Zurich et sans doute ailleurs.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une publication qui donnerait le texte des lettres encore inédites, et y joindrait la liste chronologique et le résumé de celles qui ont déjà paru, rendrait les plus grands services. Surtout si l'auteur de ce travail voulait bien corriger les fautes de lecture de ses devanciers et compléter, au moyen des *Registres du Conseil* et du *Consistoire* de Genève, — à l'instar de ce qui a été fait pour

1. J'en ai récemment publié deux, de 1564, voy. plus haut p. 237.

2. MM. E. Choisy et H. Aubert préparent, si je ne me trompe, la publication d'une partie de la correspondance de Bèze, et M. A. Cartier se propose de faire paraître avec M. Tronchin les lettres adressées au Réformateur, que renferme la Bibliothèque de Bessinges.

3. D'où viennent, par exemple, les trois lettres importantes que j'ai publiées en 1891 (*Gap*, *Vitry* et *Grenoble*, t. XL, p. 474, 519 et 581) et qui sont toutes de 1561.

Calvin (*Opp.*, t. XXI) — et au moyen d'autres sources, les multiples indications de cette correspondance.

Je laisse maintenant la parole à M. H. Aubert en le remerciant de son envoi et exprimant l'espoir qu'il voudra bien le compléter un jour[1].

N. W.

La liste de 1561.

Bibliothèque publique de Genève, mfr. 197aa. *Carton n°* 1. *Correspondance ecclésiastique*, 1530-1563[2]

Cette liste ne paraît être, après examen, que la récapitulation d'un certain nombre de demandes de pasteurs adressées par des Églises, des seigneurs, ou des communautés réformées de France, à la Compagnie des pasteurs de Genève en 1561. Le nom du pasteur demandé ou envoyé a été quelquefois inséré à côté de la mention de la demande. Ce relevé a été inscrit par l'un des pasteurs de Genève, selon toute probabilité, Nicolas Colladon[3], au dos d'une demande de ce genre, formulée par l'Église de Libourne, en date du 24 novembre 1561[4], et sur un feuillet blanc ajouté à la suite. Une partie des lettres mentionnées dans cette liste a été conservée, et ces pièces sont aujourd'hui à la Bibliothèque publique de la ville de Genève, mfr. 197aa, carton 1, et ml. 121,

1. M. A. Bernus a bien voulu ajouter, sur épreuves, quelques notes complémentaires indiquées ainsi : (B.)

2. Les pièces contenues dans ces cartons devant être prochainement reliées en volumes arrangés par ordre chronologique, seront alors folietées.

3. Cette note est, en effet, de la même main que les cotes inscrites à l'époque au dos de presque toutes les lettres adressées de 1560 à 1564, à la Compagnie des pasteurs, ou à des pasteurs en particulier, pour des affaires concernant la Compagnie. Ce n'est l'écriture ni de Calvin ni de Bèze. — Le texte et la note ci-dessus étaient déjà imprimés, quand au dernier moment, nous retrouvons deux lettres autographes et signées, de Nic. Colladon, dont nous ne connaissions pas l'écriture. Nous pouvons désormais lui attribuer en toute certitude la rédaction de la *Liste* qui suit, ainsi que de la *Liste de pasteurs*, publiée *Bulletin*, IX, p. 293-297, et republiée ci-après.

4. La date du 23 novembre 1561, inscrite en cote sur cette lettre, au XIXe siècle, n'est pas exacte. La lettre de Libourne est datée du XXIIIe novembre 1561.

mfr. 197. D'autres, en plus grand nombre, ont disparu. C'est là ce qui fait l'intérêt de cette note, laquelle ne porte d'ailleurs ni titre, ni date. Il semble qu'elle ait été rédigée à la fin de 1561 en vue de délibérations de la Compagnie des pasteurs de Genève. Les noms des pasteurs ajoutés après coup seraient ceux que la Compagnie aurait décidé d'envoyer en réponse à la demande qui lui avait été adressée.

HIPPOLYTE AUBERT.

Me Jehan de Bosco / *Castres.*
Gombauld / *Le Luc.*
Plateanus (Jean de la Place) / *Valence.*
Me Gilbert / *Millauld.* (Cf. *Calv. Epist.*, n° 3606.)
Me Sebastian / *Beaulne.*
Me Vitalis / *Soliers.*

Angiers.
Le bourg d'Ys.
Le gentilhomme de Champaigne.
La Ferté.
Foix (Cf. Gaberel, I, pièces just., p. 165?).
Basauges[1] (Bazauges, Charente-Inf., arr. Saint-Jean d'Angély).
— *Beaulne. Me Sebastian Tyran* (Voir lettre de l'Église de Beaune, 7 février 1561, B. Gen., mfr. 197a fol. 56-57).
Cahors.
S. Cyprian.
Brives.
Cisteron (Voir Gaberel, *l. c.*, 169, une lettre de Sisteron, du 12 févr. 1562).
La Vaux.
Le Poet de Laval (Voy. J. Roman, *Docum.* cités nos 15 et 21, deux lettres du Poet-Laval, 14 avril et 17 juillet 1561).
La Rochelle (Voir lettre d'Ambroise Faget à Nic. Colladon, demandant 2 pasteurs pour La Rochelle. La Rochelle, 29 novembre 1561. Bibl. Gen., mfr. 197, fol. 15-16).
Un baron de Daulphiné.
Issoire, j'ay l'argent, Me George Sanadet (ou Sairadel? lecture incertaine. Ce nom a été ajouté après coup).
Puis Michel (Voir une lettre des anciens de l'Égl. de Puy Michel

1. Ce qui précède se trouve au dos de la lettre du 24 novembre 1561 et ce qui suit, sur un feuillet séparé.

à Pierre Viret au sujet de leur pasteur, Me George, du 15 août 1561. Bibl. Gen., ml. 121, fol. 76).

Aix en Provence.

Coignac (Cf. *Calv. Epist.*, n° 3416, et B. Gen. mf. 197aa, fol. 73, lett. in.).

Ducé en Normandie (Ducey, Manche, arr. Avranches, ch.-l. cant.).

Meschiers, etc., pour lesquelles parroisses Me Henri Morel ha escript (Meschers, Charente-Inf., arr. Saintes, cant. Cozes).

Nions en Daulphiné (Voy. J. Roman, *Documents*, etc., n° 54, une lettre de Nyons, du 15 août 1562).

La Rocheposé, j'ay l'argent (La Roche-Posay, Vienne, arr. Châtellerault, cant. Pleumartin. Voy. lett. in., B. Gen. mf. 197aa, f° 110).

Chauvigni.

Gien (Voir lettre de Calvières, avocat, à Nicolas Colladon, demandant un nouveau pasteur pour Gien. Gien, 1er août [1561], Bibl. Genève, ml. 121, fol. 67-68).

Le Pont L'Abbé. Me Noel le Lorrain a la charge (Voir lettre du Consistoire de Pont L'Abbé à Me Chevalier, profr à Genève, du 25 oct. 1561, ml. 121, fol. 93-94).

Soissons.

Villeneufve.

— *Trois villages, Poussan, Balleruc, Villemagne, pour lesquels les ministres de Montpellier ont escript.* (Cf. *Calv. Epist.*, n° 3463.)

— *Bordeaux.*

Maise (Voir lettres de l'Égl. de Maize, baronnie de Soubize, à Mre Raymond [Chauvet] du 23 août 1561. Bibl. Genève, ml. 121, fol. 79-80, et du 24 oct. 1561, ml. 121, fol. 91-92).

Gaillargues (Voir lettre de B. Mandagol, baron de Fons, sr de Galargues, à M. d'Anduze, demandant 1 pasteur pour son village de Gallargues. Sommières, 29 août 1561, B. Gen., ml. 121, fol. 81-82).

Chasteauduloir (Château-du-Loir, Sarthe. Cf. *Calv. Epist.*, n. 3520).

— *Le bourg d'Ys sur Thille lez Digeon. Me Antoine de Grion* (nom ajouté après coup). *Il me semble que Monsieur Maupeau y est allé* (Voir lettre d'Is sur Thil à l'Égl. de Genève, du 8 oct. 1561. Bibl. Gen., mfr. 197aa, 1, publiée *Corpus Ref.*, vol. 47, *Calvini opera*, 19, p. 34, n° 3558).

Marseille ou Lormarin (Voir ci-après lettre de l'Égl. de Marseille aux pasteurs. Genève, 15 octobre 1561, mfr. 197aa, carton 1, orig.).

Pontigni et aultres lieux de Bretaigne.

Forcalquier. Me Jaques Guerin (Voir lettre du 8 octobre 1561, publ. *Corpus Ref.*, 47; *Calv. op.* 19, p. 33, n° 3557).

Valence. Plateanus (nom ajouté. Voy. J. Roman, *Docum.*, etc., nos 6, 28 et 82, trois lettres de l'Église de Valence, 29 nov. 1559, 24 oct. 1561 et 5 avril 1564; *ibid.*, nos 37 et 47 deux lettres de Jean de la Place (*Plateanus*), du 22 mars [1562] et du 8 juin 1562; et Index du *Thesaurus Epist. Calvin.*, art. *La Place*).

— *Le Seigr de Bettencour* (Voir ci-après lettre du 14 oct. 1561. Bibl. Gen., mfr. 197aa, carton 1).

Mascon. Me Pierre Pasquier (nom ajouté. Voir lettre du 11 oct. 1561, *Corpus Ref.*, 47. *Calvini op.*, 19, p. 46-47, n° 3567).

— *Vielz-Dampierre et aultres villages. Me Charles Vernet* (nom ajouté. Voir ci-après lettre du 12 oct. 1561, mfr. 197aa, cart. 1).

Angiers. N. Marais s'il se trouve en liberté (ces mots ajoutés, on avait d'abord écrit Antoine Caffer (?) puis biffé ce nom. Une lettre de l'Égl. d'Angers à l'Égl. de Genève, du 21 mars 1562, remercie de l'envoi de Me Nicole Maret).

S. Marcellin en Daulphiné (Voir 1 lettre des réformés de St Marcellin à Me Antoine Richon, natif de L'Alben en Dauphiné, cordonnier à Genève, pour demander 1 pasteur. St Marcellin, 27 oct. 1561, B. Gen., mfr. 197, f. 3-4, n° 29 des *Docum.* de M. Roman, p. 48-49).

— *La Ferté Fresnel en Normandie. Me Claude de Creci* (*sic*, avec un blanc entre Claude et Créci, ces mots ajoutés. Voir les lettres des 28 et 29 oct. 1561, mfr. 197aa, carton 1 que nous publions ci-après).

Cornon Terrail, diocèse (ces 3 mots biffés) *de Montpellier, qui est l'une des parroisses où presche Le More cousin de Me Charles Maubué. Leonard Second* (le nom ajouté après coup. Voir ci-après la lettre de Le More à l'Égl. de Genève, de Bazas, 1er nov. 1561, B. Gen. mfr. 197aa, cart. 1. *Cornon Terrail* aujourd'hui Cournonterral, Hérault, aurait dû être remplacé par *Roquefort*)[1].

Montbasing, qui est un village au diocèse de Montpellier a demandé (ici : Me Jehan Vital, comme le porte en effet la lettre ci-après imprimée, de Montbazin, du 31 octobre 1561. Mais ce nom a été biffé et remplacé par :) *Me Guillaume Montauld, qui a esté envoyé.*

— *Millauld. Me Gilbert.*

Mezin. Me Pierre de Bosco (Mezin, Lot-et-Garonne, arr. Nérac, chef-lieu de canton. Cf. *Calv. Opp. Epist.*, n° 3587).

1. Ce fut Léonard *Second* que l'on envoya à Cournonterral (*Bulletin*, IX, 297); *Le More* alla à Mont-de-Marsan et Roquefort. (B.)

Montfrein (Montfrin, Gard, arr. Nîmes, canton Aramon. Voir lettre de l'Égl. de Montfrin à l'Égl. de Genève, 14 novembre 1561. B. G., mfr. 197aa, carton 1, et Gaberel, *l. c.*, p. 158).

— *Castres. Me Jehan de Bosco. Il n'y est pas allé, ains est encores demeuré à Lausanne* (le nom du pasteur et la note suivante ont été écrits à deux reprises. Cf. *Calv. Opp. Epist.*, n° 3603).

Gresivauldan (Voy. n° 14 des *Documents* de M. J. Roman, lettre du Graisivaudan du 13 avril 1561).

Nantueil aupres de Meaux / Me Guy Saincel (ou *Sainet* (?), lecture incertaine). *Monsieur de La Pommeraye.*

— *Foix. Me Antoine Caffer* (ou Caffre ? nom ajouté, c'est le nom biffé à l'article Angiers).

Domeine pres de Grenoble. Monsr de Beaumont (Il y a plusieurs lettres de Grenoble dans les *Docum.* de M. J. Roman).

Le Sanyer.

Liborne (Voir la lettre du 24 nov. 1561. B. G., mfr. 197aa, cart. 1, et Gaberel, *l. c.*, 188).

— *Soliers.*

— *Bazauges en Bretaigne. La Boissière.*

— *La Reolle.*

— *Montsecut* (Monségur, Gironde, arr. de la Réole).

Guitres (Guitres, Gironde, arr. Libourne) *qui est un bourg auprès de Bordeaux. Monsieur Pellissier nomme pour ce lieu là Me Remy Goudon. Mais ledict n'a esté trouvé suffisant.*

Mirebel.

Mascon. Me Mondon de Jussieu (Cf. Gaberel, *l. c.*, 191, lettre de Mâcon du 11 nov. 1561).

Bédarieux, Me Pierre Osteti (ou Osceti) *demandé par eulx.*

Liste de pasteurs envoyés aux Églises de France, dressée par Nicolas Colladon, pasteur à Genève, secrétaire de la Cie, d'après les registres de cette Cie.

(*B. de Genève, mfr.* 197aa)[1]

PASTEURS.	ÉGLISES.
Gilles *Tartier* (V. *Calv. Epist.*, n° 3400)	Maçay. (= *Massay, Cher.*)
Guillaume *Coquin*	*Aultretot* (Normandie).
Me Noël	Id. (= *Autretot, Seine-Inf.*)

1. Cette liste, sans date, est intitulée *Extraict*. Tout ce qui est ici imprimé en *italiques* diffère, d'après l'original, du texte du *Bulletin*, IX, 293, ss.

PASTEURS.	ÉGLISES.
Pierre Gaultier	Aubigny.
Fournier	Saint-Ambrois. (*Gard, arr. Alais.*)
Jaunay	*Monravel.*
Me Pierre Merlin	Paris.
Paulmier	Niort.
Guillaume l'Évesque est demeuré à Saint *Genis*, ayant esté ordonné pour	Casteljaloux. (V. *l. de St-Geneis*, 15 *mai* 1561.)
Baptiste	Nérac.
M. Olivier le Vilain	Clérac. (*Clairac, Lot-et-Gar.*)
Faverges (*Calv. Epist.*, 3475, 3476)	Montauban.
Levet	Chasteaubriant. (V. *l. in. B. Gen.* 197a.)
Lecoq	Croisic.
Me Pierre Le Roy (*Ibid.*, 3569, 3643)	Digeon. (*Dijon.*)
M. Michel Le Lièvre avoit esté premièrement ordonné à Condom, depuis pour	Saint-*Million.* (*St-Émilion ?*)
M. Philippes, pédagogue chez M. de Thisey	Mirembeau. (=*Mirambeau.*)
M. Vincent Meslier	Saint-Paul. (=*St-Paul-Trois-Châteaux.*)
S. Pierre (*Il y a sans doute confusion*)	*S. Basile.*
Magni	La Coste.
Rigolet, procureur de Grenoble, avoit esté ordonné pour aller à Salon, depuis envoyé à Grâce, dont quelque temps après il est retourné.	
M. Pierre *Julier*	*Saint-Pierre-le-Monstier.* (*Nièvre.*)
Pierre *Raillet*, maistre d'école à Chanci	Annonay. (Voy. *La Roche-Posay.*)
Hersan	Deux villages de Provence.
Me Hugues Sureau	Orléans.
M. Guillaume Serre	*Taillecavat.* (*Gironde, arr. La Réole.*)
Davarenda (*P. Colliod Davarandal*)	Aigues-Mortes.
Vachier	Maugueau. (*Mauguio, Hérault.*)

PASTEURS.	ÉGLISES.
Me François	Mons. du Solier.
Jacques Lambert	Caulmont.
Georgeot	Soubise.
Joachim Marche	Alsap.
Flori de la Rivoire	Castres.
Aymé Lutel	Saint-Genis.
M. de Senesme	Lyon.
M. de la *Ripaudière*	Lyon.
Baron	Chastelerauld.
M. Pierre Sachet	Marsillargues. (*Hérault.*)
M. Charles Bernard	Monclat.
Me Claude Chevalier	Aleys. (*Alais*, V. *Calv. Epist* 3388.)
François Tenant	Grateloup en Agenois. (*Lot-et-Gar.*)
Me Noël. *Il n'a pas arresté audict*	Vertueil. (*Verteuil, Ibid.?*)
Me François Richier	*Chauvigni.*
M. Jehan de Tournay	Chinon.
Molinon	Marseille.
Cochois	Jonzac. (*Char. Inf.*)
Cousin d'Ant. Morel	Castelmoron.
Guy de *Moranges*	Orillac. (*Aurillac, Bull.* VIII, 73.)
M. François Richard	La Gironde. (*arr. La Réole.*)
Costan	Condom.
Boesmier	*Isigeac.* (= *Issigeac*, *Dordogne*).
Bourbon	Villeréal. (*Lot-et-Gar.*)
Jehan Antoine	Enval, Meyra et Tuech, qui sont trois villages en Vivarais. (=*Meyras et Thueyts*, *Ardèche.*)
Jacques Berthet	Saint-Aignan et Montrichard.
Me Antoine Durant	Bourges.
Me Reymon Reynac, demeurant chez feu maistre Denis l'escrivain	Colmar. Il est retourné depuis.
Rigolet	*Grace.* Il est retourné. (=*Grasse.*)
Estienne Courreau	Aigues-Vives.

PASTEURS.	ÉGLISES.
Monsieur Salvar	Nevers.
Guillaume Boissin	Saint Germain de *Coberte.* (= *Calberte.* V. *l. in.* 3 *mai* 1561.)
Pierre Sorel	Liborne. (= *Libourne.*)
Reymond Bernard	Puislaurens, ou Sorese, ou Carmens.
Me François Félix	Vigan. (V. *Calv. Ep.* n° 3382.)
Aymé Lutel	Ganges.
Me Jehan Chambely	Casteljaloux.
Me François Teron	Meyruez. (= *Meyrueis, Lozère.*)
Me Pierre Fournelet	Chaalons en Champaigne. (V. *Calv. Epist.* n° 3552.)
Me Jehan [*un blanc*] venu de Neuchatel et Archembauld, pédagogue de M. Chevalier (*Arch. Colomiès alla à St-Justin*)	Bordeaux. (*Ibid.* n. 3472.)
Laurens *Taussac*	La Roche-Chalais. (*Dord.*)
Michel Le Lièvre	Saint *Million.*
M. François L'Enfant	Sainte Livrade. (*Lot-et-Garonne.*)
M. Alardi (*c'est Hardi*)	Pesne. (*Ibid.*)
Ainemon Lacombe	Romans.
La Croix, cousin de *Mc* Pierre Merlin	Tours.
Maurice	*Ligueul.* (= *Ligueil, Indre-et-Loire.*)
Pierre *Raillet* (V. *lett. in. d'Annonay*, 1er *juin* 1561, *B. gen. mf.* 197a f° 3, *orig.*).	La Rocheposay. Il n'y est pas allé pour ce que ceulx d'Annonay l'ont redemandé.
Boniface *Esmiuc*, demandé et accordé pour *Gignac*, mais ils ne l'ont emmené; depuis demandé et accordé pour	Colmar. Il n'y est pas allé pour ce qu'ils (= *ceux de Gignac*) ne le sont venu quérir.
Hersan	Les Vans.

PASTEURS.	ÉGLISES.
Robert Fraisse *et* Jehan *Gueydon*	La Force, *Aynesse* et Gardonne (V. *lett. inéd. de Lèves et Eynesse*, *Gir.* 197ᵃ *f.* 152.)
Arnould Cordier	*Cams* (=*Camps*).
Michel Rouillard	Saint Léonard.
Molinon, l'aulmosnier de Monsr de Valence, le pédagogue de Camiaille, Pierre Martel, Pierre Grenade ont esté emmenés par le thrésorier d'Armignac. Aussi M. de Beaulieu luy a esté assigné pour aller quelque temps après, à sa commodité.	
Claude Persin	Lignières en Berry. (*Cher.*)
Guillaume Furege	Vire, en Normandie.
Bompar (*Calv. Ep.* n° 3351)	Rouen.
Guillaume du Coindeau[1]	Aubenas.
Pierre Chevillard	Négrepelice.
Joachim *Massot*	*L'Alben* en Dauphiné, qui l'ont requis.
Barruel, envoyé à	M. de Montjoux, qui l'avoit demandé. (V. *Roman* n° 24.)
Jacques Paulmier	à Lerac. (= *Layrac*, *Lot-et-Gar.*)
Antoine Manduca (*Epist.*, 3458)	à Montreal. (*Gers.*)
Archambauld, de chez Mons. Chevalier, qui avoit esté accordé à l'Église de Basats, *toutesfois* ceux de Bordeaux l'ont envoyé à	*Saint Justin.* (*Landes.*)
Jaques Sorel (*dit Ponterreuse*)	Troyes, en Champaigne. (V. *Ep.* 3569, 3643, 3650, 3656.)
Me Pierre *Nostri*	*Busenceys.* (*Buzançais*, *Indre.*)
Monsieur Pierins (ou *Pierius*)	Blois ou *Mer.*
Monsieur de Parey (*A. Popillon de Paray*)	*Chalons* de Bourgoigne.
Matthieu Seguin	Bernis. (*Gard*, V. *Epist.* 2 sept. 1561.)

1. *Calv. Opp. Epist.* 3446 l'a confondu avec P. Colliot Davarandal; voir une autre lettre de J. du Coindeau, B. gen., ml. 121, fol. 11.

PASTEURS.	ÉGLISES.
Jehan Odinet	Chabueil. (*Drôme*, V. *Roman*, *n*° 18.)
Dothée	*Pusch de Gontau*. (= *Puch de Gontaud*, *Lot-et-Garonne*.)
Casaubon	Le Crest. (*Drôme*.)
Bourdenave	*à* Frontignan.
Jehan Meslier	Puyols. (= *Pujols*, *Lot-et-Gar.*, V. *l. in.* 197ᵃ, 135.)
Guillaume du Pont	Granges.
Tourtelon	Saint-Pierre de la Salle.
Maistre Pierre Boulot, revenu de la Sauveta, envoyé à	Mascon.
Jehan *Boveri* (= *Bouvier ou Bovier*)	Sᵗᵉ-Basile. (= *Sᵗᵉ-Bazeille*, *Lot-et-Gar.*)
Rodiges	*Pragela*.
Guillaume Herauld	Aulas. (V. *Bull.* X, 193.)
Charles Miclot	Loriol. (*Drôme*.)
Jehan *Caumarin* (*Taumarin ou Daumarin*)	*Le Monestier-de-Clermont*. (*Isère*.)
Jehan *d'Abbaye*	Montpesat.
Jehan Cruseau	Le bourg Saint-Pierre.
Jaques *Montfousch*	Preschac.
Bastien L'ouvrier	*à* Saint-Antoine en Périgord,
Loïs Bergeac, autrement *monsieur du Vergier*	*à* Montélimar.
Jehan Le Clerc (*Bull.* XII, 15)	*à* Miremont en Agenois. (= *Miramont*.)
André Omo	*à* Saint-Antoine, en Dauphiné. (Isère.)
Mᵉ Vincent Ortin	*au* Saint-Esprit. (V. *l. in.* 197ᵃ, 161.)
François Viguier	*à* Tournon, en Agenois.
Jehan *Lassus*	*à Fueillet* et Villotte[1].
Mons*r* *Daignon*	*Chaumont en Bassigny*.
Mons*r* *de Passi* (*J. Spifame*)	Yssouldung.
Mᵉ Sébastien Tyran	*A Beaulne*.
Maistre George Laurent	*Yssoire*.
Monsieur Maupeau	*Yz-sur-Tille*.

1. Fauillet et Villotte (Lot-et-Gar.). V. lettre in. de J. De la Fontaine, de Gontaud, 26 sept. 1561, 197ᵃ, f. 167.

PASTEURS.	ÉGLISES.
Me Jaques Guérin	Forqualquier.
Plateanus (*Jean de la Place*)	Valence.
Me Pierre *Pasquier*	Mascon. (V. *l. in. ml.* 121,14.)
Me Charles Vernet	*à Vieildampierres* et autres villages.
N. *Marais*	*à Angiers.*
Me Claude de *Creci*	La Ferté-Frenel, en Normandie.
Léonard Second	Cornon Terrail.
Guillaume Montauld	Montbasinq.
Me Gilbert	*à Millauld.*
Me Pierre de Bosco	*à Mezin.*
Me Jehan de Bosco	*à* Castres.
Me Guy Sainct (*ou Sainel*)	Nanteuil. (*Nanteuil-lès-Meaux.*)
Monsieur de la Pommeraye	
Me Antoine *Caffer*	Foix.
Monsieur de Réaulmont	*à Domeine.* (*Domène, Isère.*)
Monsr la Boissiere	*à Bazauges.*
Mondon de *Jussier*	*à* Mascon.
Me Pierre Osteti	*à* Bédarieux.

Le Sgr du Vieil-Dampierre, Sgrs et habitants dud. lieu et villages circonvoisins, à l'Église de Genève.

Le Vieil-Dampierre, 12 octobre 1561.

(*Mss. Bibl. publique Genève, mfr.* 197aa. *Corr. ecclés. carton* 1, *orig. signat. autographes*[1]).

Jehan de Mansais escuyer, Sr dudict lieu Jaque de Dony escuyer[3].

François de Bart, Escuyer, sieur de Vielz Dampierre[2], etc., Claude Phelippe, et Nicolas Warin, laboureurs demeurans audict

1. Il suffit de comparer ce texte aux lignes tronquées, insérées par Gaberel dans les pièces justificatives de son tome Ier de l'*Histoire de l'Église de Genève*, p. 152, pour apprécier son respect des textes. (N. W.)

2. Le Vieil-Dampierre, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

3. Ces deux noms sont ajoutés en marge, à côté des premières lignes de la lettre, avec un signe de renvoi les intercalant entre les mots : *Fran-*

lieu, Robert de Croux, Escuyer demeurant à la Neufville au boys[1], Et Claude du Boys demeurant audict lieu, Thomas Maistraulx et Jehan Millet le Jeusne, Jehan Naquot (ou Jaquot?), laboureurs demeurans à Remycourt[2], Nicolas Pycollet et Jaspart Bourgeoys demeurans à Givry en Argonne[3], Nicolas Michel et Claude Charles demeurans au Chastellier[4], Jehan Margaine et Simon Guenard demeurans à Espance[5], Jehan Jaquet et Jehan Bourgeoys demeurans à Bournonville[6], Jehan Collet demeurant à Espancival[7], Leonard de France et Jehan Droeyn laboureurs demeurans à Sainct Mard sur le Mont[8], Soubsignez, et tant en leurs noms que eulx faisant et portant fort de la plus grande parties des habitans desdicts villaiges, désirant vivre selon Dieu et selon la Réformation de l'euvangile de son filz Jhesuchrist nostre saulveur, Confessons en assemblée et après humble prière tendant ad ce que le Seigneur Dieu nous weille regarder en pitié au nom de son filz Jhesuchrist nostre Saulveur, et de nous envoyer Ministres qu'ilz nous enseignent le vouloir d'iceluy et nous administrer les Sainctz Sacremens purement selon le Sainct Euvangile et ordonnance de nostre Saulveur Jhesuchrist, Avons envoyez et envoyons Claude de Croux, Escuyer, demeurant à ladicte Neufville au Boys, présent porteur vers vous, Vous suppliant humblement au nom de nostre bon Dieu et père, et en la faveur de nostre Saulveur Jesuchrist, avoir pitié de nous en cest endroict, et nous vouloir tant faire de bien de nous dresser et envoyer hommes expertz, qu'ilz nous sçachent et weillent départir le pain spirituel de la Saincte parolle de Dieu et administrer purement les Sainctz Sacrements. Promettons tous ensembles et chacun

çoys [de Bart, escuyer — et : *sieur de Viel] Dampierre.* La lecture de ces deux noms, qui apparaissent sous une autre forme parmi les signatures, est incertaine.

1. La Neuville-aux-Bois, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

2. Rémicourt, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

3. Givry-en-Argonne, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

4. Le Châtelier, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

5. Epense, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

6. Bournonville, Marne, commune Le Vieil-Dampierre.

7. Épensival, Marne, commune Epense.

8. Saint-Mard-sur-le-Mont, Marne, arr. Sainte-Menehould, canton Dommartin-sur-Yèvre.

de nous, que si Dieu nous faict ce bien avec vous de nous disposer par son ayde au nom de Jhesuchrist et à la force du Sainct Esperit, que à ceste fin nous invoquons, de nous refformer suyvant la Saincte doctrine, assister à ceulx qu'ilz nous seront envoyez, leurs fournir et administrer toutes les choses requises et nécessaires pour leurs entretenement, leurs femmes et familles, et leurs bailler contentement tel qu'ilz s'en louront, et que vous en serez tellement content, que n'aurez regret de les nous avoir envoiez.

Faict au Vielz Dampierre, le 12e octobre 1561.

De Bar.
Jacques de Dompny.
De Mousay.
Du Boys.
J. Bourgeoys.
N. Michel.
Nicolas Picolet.
J. Margaine.
S. Guenard.
R. Decrou.
T. Maistraulx.
Nicolas Warin.
Claude Phelippe.
J. Millet.
Lienar de France.
Jehan Droyin.

Antoine de Nettancourt, Sr de Bettancourt, à l'Église de Genève.

14 octobre 1561.

(*Mss. Bibl. publ. Genève. Corr. ecclés. mfr.* 197aa, *carton* 1, *orig.*, *Sign. autogr.* [1]).

Je Anthoine de Nettancourt, seigneur de Bettancourt [2], Vroil [3], Villers le Secq [4], Mynecourt [5] en partie, et dudict Nettancourt [6],

1. En 1886, notre collaborateur, M. Dannreuther, a inséré dans ses *Notes sur l'Église réformée de Nettancourt* (Arcis-sur-Aube, impr. Frémont) un texte plus correct que celui que M. Gaberel avait donné (*l. c.*, p. 152). Malheureusement son copiste n'a pas toujours lu exactement l'original, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant avec le texte ci-dessus. (N. W.)
2. Bettancourt, Marne, arr. Vitry-le-François, canton Heiltz-le-Maurupt.
3. Vroil, Marne, arr. Vitry-le-François, canton Heiltz-le-Maurupt.
4. Villers-le-Sec, Marne, arr. Vitry-le-François, canton Heiltz-le-Maurupt.
5. Minecourt, Marne, commune Jussecourt-Minecourt.
6. Nettancourt, Meuse, arr. Bar-le-Duc, canton Revigny.

tant en mon nom que ès noms et moy portant fort de Jehan Sebille, Nicolas Sebille, marchans demeurans audict Bettancourt, Gerard Collet, Nicolas Collet, marchans demeurans audict Vroil, Pierre Gellée, Henry Gellée, Nicolas Pernet, Symon Heat, Pierre Grant Jehan et Jehan Leveulx, habitans, marchans et laboureurs demeurans à Heizlemauru [1]; Mesmement aussy moy portant et faisant fort de plusieurs aultres habictans desdicts lieux, désirans vivre selon Dieu et soubz la réformation de l'Evangile de son filz Jesuchrist notre Saulveur; Confesse que en assemblée et après humbles prières à Dieu, qu'il pleust à nostre Seigneur nous regarder en pitié ou nom de Jesuchrist nostre Saulveur, et nous envoyer ministre qui nous enseigne la volunté d'icelluy, et nous administre les sainctz sacremens purement selon le Sainct Evangile et ordonnance de nostre Saulveur Jesuchrist, Vous avons envoyé homme exprès pour vous supplier humblement au nom de nostre bon dieu et père, et en la faveur de nostre Saulveur Jesuchrist, avoir pitié de nous en cest endroict, et nous vouloir tant faire de bien, que de nous dresser et envoyer homme expert qui nous sçaiche et vueille départir le pain spirituel de la saincte parolle de Dieu, et administrer purement les sainctz sacremens. Promectans que si Dieu nous faict ce bien avec vous de nous disposer par son ayde ou nom de Jesuchrist et en la force du Sainct Esprit (que à ceste fin nous invoquons), de nous réformer suyant la saincte doctrine, assister à celuy qui nous sera envoié pour ce faict, luy fournir et administrer à nostre pouvoir et selon Dieu, toutes les choses requises et nécessaires pour son entretenement de luy, sa femme et famille, et luy bailler contentement tel qu'il s'en louera, et que vous en serez tellement contens que n'aurez regret de nous l'avoir envoyé.

Ce faict le XIIIIe jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante et ung.

[Signé :] ANTHOINE DE NETANCOURT [2].

1. Heiltz-le-Maurupt, Marne, arr. Vitry-le-François, chef-lieu de canton.

2. Cette lettre et celle du seigneur et des habitants du Vieil-Dampierre, du 12 octobre 1561, et villages circonvoisins sont de teneur identique; elles ont dû être envoyées à l'Église de Genève, en suite de délibérations tenues entre le sieur de Bettancourt et le sieur de Vieil-Dampierre au commencement d'octobre 1561. Ces localités sont rapprochées. On remarque même que ces lettres ont été écrites sur du papier de même provenance (même filigrane).

L'Église de Marseille, aux pasteurs de Genève[1].

Marseille, 15 octobre 1561.

(*Mss. Bibl. publ. Genève. Corr. eccles. mfr.* 197aa, *carton* 1, *orig.*).

Salut et paix par nostre Seigneur Jesus Christ.

Tres honnorés seigneurs et pères. Dieu nous ayant donné tele ouverture de pouvoir recouvrer et redresser nostre Église à peu près dissipée par la rudesse et barie (*sic*) du peuple maritime de nostre ville, ne devons estre nonchalans de tel bien, quy faict que vous ausons importuner. Il est vray que nous deussions avoir gardé les hommes que de vostre grâce nous avés envoyés par cy devant, mais ceux quy cognoissent le naturel de ce peuple furieux nous condempnent quelque chose, combien que ne vollons en toux excuser nos faultes. Or messieurs, come le Sieur de Sault donnoit empèchement au frère ministre de Lourmarin de ne pouvoir s'employer à son église mesme despuis son retour de Genève, Nous requismes il y a environ ung moys et demy de le pouvoir employer en nostre église; ce que avons obtenu et de son église et de luy avec tele condision que nous manderions à noz despens par devers vous pour recouvrer home pour ledict Lourmarin, touttefois et quantes que Monsieur de Sault laisseroit ses subietz en paix, et moyennent que vous aprovissiés la vocation dudict frère de ladvoir à nostre église de Marseille, sans laquele condition ne nous vouloit concéder aulcune chose. Or pour ce qu'il nous seroit propre pour avoir cognoissance du naturel du païs comme du sien, et que il est ayant bon tesmoingnage de nous tous dès son anfance, et qu'il satisfaict à nous, prions affectueusement et au nom Dieu volloir nous otroyer homme à sa [place ?] et nous le advoyer, et nous hobligerez à perpetuel service, que sera l'endroit,

Treshonnorés Seigneurs et pères, où nous recomandons à voz bonnes grâces et prières. De Marselle ce xve octobre 1561.

Vostre trèshumble obéissant serviteur

JACQUES DE VEGA au nom des frères.

[*Adresse :*] A noz très honnorés Seigneurs
Noz seigneurs les ministres
de l'Église de Genève.

1. Le texte de cette lettre, qui a été précédée d'une autre, du 18 février (1560 d'après M. Arnaud) a été inséré par M. E. Arnaud, dans sa *Notice*

N. de Hetteville, baron de La Ferté Fresnel, à l'Église de Genève [1].

La Ferté, 28 octobre 1561.

(*Mss. Bibl. publ. Genève. Corr. ecclés. mfr.* 197[au], *carton* 1, *orig.*, *Sign. autogr.*).

Mes très honnorez sieurs et frères. Après qu'il a pleu à nostre bon Dieu me donner à cognoistre combien le ministère de sa parolle nous est nécessaire, j'ay travaillé à ce qu'il fust planté en ce pays. Pour ce faire, j'ay faict recerche par toutes les églises de Normandie afin de trouver homme propre pour nous annoncer la parolle de nostre Seigneur, ce qui ne m'a esté possible de rencontrer, non que lesdictes Eglises n'eussent bonne affection envers moy et mon pays, mais d'autant qu'ils ne peuvent satisfaire à nourrir de ceste pasture spirituelle leurs propres domestiques, tant s'en fault qu'ils puissent secourir les autres. Et toutlefois, délaissans leurs propres enffans, quelques ungs d'entr'eux nous sont venu visiler, asçavoyr un nommé monsieur Pinson[2], puis après monsieur Cousin[3], lequel, combien qu'il fust l'un des plus nécessaires en l'église de Caen, n'a point desdaigné de nous venyr visiter et ses confrères de me l'accorder, me préférant à beaucoup de communautez qui journellement crient la faim, non pour mon [4] regart seullement, mais d'autant que Dieu m'a constitué en puissance sur beaucoup d'hommes, et d'autant aussi que par ce moyen l'un des plus superstitieux pais du royaume pourra estre gaigné à Christ. Toutesfois ledict sieur Cousin n'ayant congé de plus de six sepmaines de faire en ce lieu séjour, et voyant qu'il y avoyt grande moisson apprestée ; à ces causes pendant qu'il estoyt avec nous, nous avons faict devoyr d'envoyer à

historique sur les Protestants de Marseille, de la Réforme à la Révolution (Nyons A. Bonnardel, impr., 1888, p. 11), mais avec quelques erreurs de lecture. (N. W.)

1. Résumée en *trois lignes* par Gaberel, *l. c.*, p. 158.

2. Pierre *Pinson* (écrit souvent *Pinchon*, d'après la prononciation populaire), régent à Caen, fut un des principaux fondateurs de l'Église de cette ville, dont il devint l'un des pasteurs (Beaujour, *Essai sur l'hist. de l'Église de Caen*, p. 24). (B.)

3. Jean *Cousin*, de Lille en Flandre, après avoir été pasteur à Payerne, au Pays de Vaud, fut envoyé en mai 1559 de Genève à Caen; plus tard, il sera le successeur de Des Gallards à Londres, de 1563 à 1574 (Schickler, *Églises du Refuge en Angleterre*, I, p. 36 et suiv.). (B.)

4. Pour mon pour mon regart (*sic*).

Paris et à vous Messieurs, ce présent porteur, homme auquel du tout nous nous confions. Vous supplyant de toute vostre affection d'eslargyr les entrailles de vostre miséricorde à nostre endroict et nous communiquer de voz benedicsions spirituelles, asçavoyr quelque fidelle ministre homme approuvé entre vous tant en moeurs qu'en doctrine, lequel en ce faisant nous promettons recevoyr avec toute mansuétude. Et d'autant que nous craignons que ne faciez difficulté de nous intérimer nostre requeste, tant par ce que vous estez requis incessamment de plusieurs et divers lieux, comme il nous a esté récité, que pour ce que vous avez jà adverty une chacune église qu'elle eust à vous envoyer hommes desquelz l'on rendist bon tesmoignage, afin de s'exercer en l'estude saincte pour après servir au ministère. A quoy nous respondons en premier lieu que vous pouvez bien estre requis de plusieurs lieux, mais qu'il n'y a lieu en Normandie qui ait plus grande nécessité pour le présent, de ministres, que le bailliage auquel nous sommes, tant pour ce que les autres, grâces à Dieu, en sont pourveus, que d'autant aussi qu'il n'y a de plus grands ennemys à combatre en tout le reste de la province. Au parsus, pour satisfaire à ce qu'en second lieu l'on nous pourroyt obiecter asçavoyr à quoy c'est que nous n'envoyons hommes ydoines pour façonner au ministère, nous y pouvons satisfaire en un mot (et à nostre grant regret toutesfois), c'est que nous nous sommes esmeus des plus derniers en nostre dite province, qui cause qu'il n'y en a point du tout qui se soyent préparez enparavant de servyr à Dieu en tel cas. Et ce pendant si nous estions pour attendre qu'il s'en fust préparé, sans premièrement recevoyr ayde d'ailleurs, nous ne pouvons [attendre] que toute désolation en nostre Eglise jà fort bien encommencée, voire qui donne espérance de s'extendre plus de 15 ou 20 lieues à l'environ. A quoy je promects prester ayde et faveur, voire du tout m'y employer, et espère que Dieu me fera la grâce de passer en ce sainct propos le reste de mes jours. Pourtant de rechef je vous supply d'avoyr compassion de nous selon que vous en avez fait à l'endroit de plusieurs, et ne renvoyer ce porteur esconduyt; et si présentement ne pouvez satisfaire à madite requeste, il a charge d'insister tant de temps qu'il ne retourne despourveu. Autrement si vous le renvoyez, vous ne ferez que redoubler ma peine, car je ne sçay lieu ouquel je puisse avoyr recours qu'à vous. Et vous promects que j'ay tanté tous moyens à moy possibles premier que de vous importuner. A ces causes, quant bien vous m'esconduyriez (ce que j'espère que non), encor je rebourseroys chemin par devers vous. Mais j'espère tant de vostre prudence

que vous scaurez bien couryr au plus nécessaire. Et que quant vous aurez entendu la nécessité qui est en ce pays, de fidelles ministres, que cela vous incitera et esmouvera d'autant plus, ce que je prie à nostre bon Dieu qu'il face, en vous conduysant et guydant à nostre secours. En quoy faisant je me resentiray pour jamais vostre attenu et obligé. Et obligerez mon pays et subiects à prier Dieu pour vous et vostre république, qui causera que vostre mémoire sera tousiours perpétuée en bien de nous et de nostre postérité. Qui sera l'endroit ouquel je présenteray mes très humbles recommandations à voz bonnes grâces, priant le Seigneur qu'il vous gouverne de plus en plus de l'esprit de prudence, force et vertu, et vous enrichisse de toutes sortes de bénédictions. Fait à La Fertey, le 28e jour d'octobre 1561.

Cellui qui désire à vous faire service
N. DE HETTEVILLE
Le baron de La Fertey-Fresnel[1].

[*Adresse :*] A noz sieurs et frères de l'Eglise de G.
audict lieu.

Jean Cousin (Caen), à l'Église de Genève[2].

La Ferté [Fresnel], 29 octobre 1561.

Mss. Bibl. publ. Genève. Corr. ecclés. mfr. 197aa, *carton* 1, *orig. Sign. autogr.*).

Honnorés pères et frères. Comme ainsy soit que le sieur de La Ferté nous ayt par plusieurs fois requis de le visiter, nous n'avions encore eu le moyen de le faire iusques à maintenant. Mais si tost qu'il a pleu à Dieu de faire retentir sa parolle, il a tellement esmeu les cueurs du peuple qu'on y accourt de toutes pars en fort grand nombre, qui nous fait estimer que la moisson n'attendoit sinon les ouvriers pour estre recueillie. Or d'autant qu'en peu de iours il se pourra cy dresser une belle église, s'il plaît à Dieu de continuer ses grâces comme il commence, et que nous n'avons le moyen de faire icy long séiour, soit moy ou autre, pour le petit nombre que nous sommes, et pour les grans affaires que nous avons en nostre église de Caen, qui en bref me pourra rappeller. Ce voyant ledict sieur de La Ferté, et suyvant nostre conseil pour continuer ce qui est si heureusement encommencé, il a expédié promptement le

1. La Ferté-Fresnel, Orne, arr. Argentan. Ch.-lieu de canton.
2. Comp. Gaberel, *l. c.*, p. 178.

présent porteur, pour vous dresser une humble requeste, à fin de recouvrer par vostre moyen, s'il est possible, ung fidèle ministre pour annoncer la parolle de Dieu, tant à ses domestiques qui sont ordinairement 80 ou plus, que pour ses autres subiectz qui sont en 8 paroisses ès environs de son chasteau. Le S^gr nostre Dieu luy a tellement touché son cueur qu'il a deliberé de ne rien espargner pour avoir quelque homme de bien, s'il est possible, qui luy annonce la parolle de Dieu : et par ce moyen tout le balliage s'en sentira, comme desià les gentilz hommes se resveillent, mesme la Bourgade de Laigle[1] supplie la mesme chose, qui est à trois lieues de La Ferté. Ilz requièrent et demandent ung ministre comme ilz m'ont prié de vous en escripre. Veu donc le bon zèle et affection que Dieu leur donne à tous, et que de nostre costé, (ie parle de nostre église de Caen), nous n'avons moyen de les proveoir, ne de faire cy longue résidence, je vous prie en leur nom d'envoyer deux ministres s'il est possible. Et de leur part ilz promettent de les recevoir et entretenir comme il appartient. Icy faisant fin, messieurs et frères, nous prierons le seigneur nostre Dieu de vous conserver et maintenir en sa grâce, nous recommandans bien humblement à la vostre.

De La Ferté ce 29 d'octobre 1561.

Vostre humble serviteur
JEHAN COUSIN.

Cellui qui desyre à vous
fere service
N. DE HETTEVILLE,
Le baron de la Ferté Frenel.

A nos Sieurs Pères et Frères de l'Eglise de G.
Aud. lieu.

L'Église de Montbazin[2], aux pasteurs de Genève.

Montbazin, 31 octobre 1561.

(*Mss. Bibl. publ. Genève. Corr. ecclés. mfr.* 197^aa, *orig., autogr.*).

La grâce de nostre Sr Jesus soit avec vous tous à jamais. Amen.

Messieurs et pères. D'autant plus que nous voyons les grâces du S^r s'espandre en abondance sur toutes persones de ce pais, comme

1. Laigle, Orne, arr. Mortagne, chef-lieu de canton.
2. Montbazin, Hérault, arr. Montpellier, canton de Mèze. M. Gaberel résume ainsi cette lettre, *l. c.*, p. 179 : *L'Église de Montbasjac : « Envoie Jean Vital comme proposant ! »*

entendons aussi qu'il fait par tout. Ce que voyant qu'il luy a pleu assembler quelque petit nombre de fidelles de nostre village de Montbazenc diocèse de Montpellier, là où nous sommes sans pasteur, et nous estans retirez à l'Eglise de Montpellier pour nous en bailler quelqu'un de ceux qu'ilz pourroyent. Neanmoings, estans marris de ne nous pouvoir secourir en tel faict pour le présant, nous ont donné pour conseil envoyer homme exprès vers vous, à fin qu'il vous plaise nous envoyer Me Jan Vital escholier[1], ou quelqu'autre si led. Vital n'y estoit, duquel l'église dud. Montpellier nous en a rendu bon tesmoignage de sa vie et conversation, comme ayant esté longuement escholier en lad. vile, et ayant proposé souvent en l'assemblée des proposans. Laissant toutesfoys le jugement touchant sa doctrine à vous messieurs, vous promettans l'avoir en tel honneur et recommandation en toutes choses que méritent teles persones, en quoy faisant nous obligerez toute nostre vie à prier Dieu vous donner de plus en plus les grâces de son St Esprit, nous recommandans bien humblement aux vostres.

De Montbazenc le dernier octobre 1561.

Voz serviteurs bien humbles pour et au nom de toute l'Eglise.

FABRE, diacre.

PYERES FABRE, deu concsytoire deu dyt lyeu.

PIERRE ESTEVE, du consistoire. RAYMOND RAYNAD (ou RAYNAUD?), survelyant.

[*Adresse :*] A Messieurs, messieurs et pères les ministres
de l'Eglise de Genève.
A Genève.

1. Il est probablement identique avec ce *Vitalis* que la liste publiée ci-dessus indique comme envoyé à Soliers (Solliès, Var), et qui, en mai 1562, fut fait prisonnier au château de Moant (Mouans, près Grasse), où il s'était réfugié (*Hist. ecclésiast.*, III, 378; Crespin, III, 388). En 1568, il est pasteur en Bourgogne, d'où la Saint-Barthélemy le chasse à Genève : « Jean *Vitalis*, de Languedoc, ministre de la parole de Dieu à Cluny », reçu habitant de Genève, le 4 septembre 1572. — La liste publiée ci-dessus nous apprend que ce fut Guillaume *Montauld* que l'on envoya à Montbazin (Conf. *Bull.*, IX, 297 et ci-dessus). (B.)

N. Lemore[1] à l'Église de Genève.

Bazas, 1er novembre 1561.

(*Mss. Bibl. Genève. Corr. ecclés. mfr.* 197aa, *carton* 1, *orig. autogr.*).

Salut par Jesus Chist nostre Seigneur. Amen.

Messieurs mes pères. Il y a maintenant un an que Dieu m'a par vostre moien appellé au ministère de sa sctc parolle, à telle condition que, l'an passé, je pourroys retourner à mes estudes, sans laquelle condition ie n'eusse point selon mon iugement accepté la charge. Vous pouvez avoir souvenance et singulièrement Monsr Enoch, combien il y avoit de résistance en moy, mais voz instantes admonitions et prières, ensemble vostre dicte promesse, me feirent condescendre à vostre vouloir. Or maintenant outre vostre promesse et mon incapacité, laquelle seule seroit suffisante cause pour m'induire à vous supplier de me tenir promesses, j'ay plusieurs autres raisons lesquelles me contreignent de vous fere ceste requeste qu'il vous plaise me tenir promesse. Car en premier lieu ie suis fort mal receu au lieu où ie suis, en partye à cause de mon insuffisance, partye à cause (disent-ils) que ie suis trop ieune et qu'il est impossible que ie puisse estre savent, cela est cause que la parolle de Dieu n'obtient point son authorité ainsi qu'il apartient. Qu'ainsi ne soit, chacun se mesle de me contreroller en mes prédications, iusques à me dire que i'avoys tenu un propos d'anabaptiste, disant que la propriété des biens de ce monde et le vray et légitime usage d'iceux apartenoit seulement aux enfans de Dieu, et que les autres en estoyent ravisseurs et détenteurs. Le frère présent porteur qui est monsr Grené[2]

1. Nicolas *Le More*, dit *Des Brandes*, d'Angers, inscrit en 1559 au *Livre du recteur* (Nicolaus *Morus*, Andegavensis), avait été envoyé de Genève en Guyenne en 1560, et desservait les deux Églises de Mont-de-Marsan et de Roquefort (Landes). C'est sans doute le même Le More que Charles de Téligny demandait à Calvin, en avril 1561, pour l'Église de Montreuil-Bonnin (*Calvini Opera*, XX, 475). En 1572, il était aumônier de Henri de Navarre et fut massacré à Paris lors de la Saint-Barthélemy (Crespin, III, 674). Il était cousin de Charles *Maubué*, régent de la 2e classe au Collège en 1559, puis pasteur, à Genève. (B.)

2. Il s'agit de Jean Grené qui est mentionné dans les Annales calviniennes (*Calvini Opera*, XXI, 764) : « 24 octobre 1561. Certificat de l'Église de Saint-Justin pour son ministre J. *Grené*, qui retourne à Genève pour étudier (Bibl. de Genève, Portef. 197aa) ». Il s'agit sans doute de Jean

vous pourra rendre tesmoignage de toutes ces choses et de plusieurs autres lesquels i'omets pource qu'elles seroyent par trop longues à réciter, et aussi que i'en auroys honte. Mais ie remets cela audict frère présent porteur, qui a cogneu une partie de leurs façons de fere, lesquelles me sont insupportables. S'il est question de les censurer ils n'en tiennent conte, pour ce que ie suis trop ieune. Ils ont eu quelque opinion d'avoir un certain docteur d'Aire pour leur pasteur[1], et s'i attendent encores, combien que led. docteur ne soit point encores ministre. Depuis ce temps là ils ne tiennent plus conte de moy. Il y a davantage : c'est que ie recognois un vice en moy d'une trop grande promptitude de langue, laquelle est cause que outre ce que ie suis en un pais où difficilement ils entendent le françoys, ils ne peuvent pas grandement profiter. Parquoy, Messieurs, ie vous supplie qu'il vous plaise me fere tant de bien que de m'octroyer ma requeste, et me tenir promesse. Et vous ferez beaucoup pour moy et pour mes églises (qui sont deux), dont l'une envoye 20 escuz par delà pour avoir une autre ministre, l'autre[2] n'en envoye point, car elle s'attend d'avoir un docteur. J'entens que celle qui envoye l'argent vous escrit fort à son avantage afin que ie demeure avec elle, et qu'elle se contente de moy[3]. Je loue Dieu de ce que ie n'ay donné ny à l'une ny à l'autre cause de mescontentement, mays ie vous asseure qu'ils ne sauroyent dire cela de leur part. Je ne veux point icy déduire mes plaintes, mais si vous en voulez entendre, Monsr Grené vous en pourra dire une partie. Parquoy ie vous prye ne vous arrester du tout à ce qu'ils vous en escrivent, car ils ne m'ont point voulu montrer leur letre. Au reste si ie ne suis si patient comme il seroit bien requis, je vous supplie qu'il vous plaise me supporter

Grenet (fils de Philibert, ci-devant Élu pour le roi en l'élection de Gien, reçu bourgeois de Genève en 1556), mort en 1567 à Clamecy (Aisne), où il était ministre (Galiffe, *Notices généalogiques*, VII, 230). Jean était frère cadet de Philippe *Grené* (ou *Grenet*), surnommé *La Fromentée*, envoyé en août 1560 à Bordeaux, où il exerça avec grand succès un actif ministère jusqu'à son martyre, le 2 octobre 1562. — Saint-Justin étant proche de Roquefort, Jean Grené était bien au courant de la situation de cette dernière Église et de son pasteur, et pouvait renseigner ceux de Genève. (B.)

1. C'est l'Église de Mont-de-Marsan qui comptait sur le ministère de ce docteur *Dayre*, lequel s'était rendu depuis peu à Genève, sans doute pour compléter ses études théologiques (*Calvini Opera*, XIX, 83). Ce doit être lui qui est inscrit sur le *Livre du recteur* (p. 6) : Joannes *Darius*, Tholosanus. (B.)

2. Mont-de-Marsan. (B.)

3. Cette lettre de l'Église de Roquefort à Calvin, du 28 octobre 1561, est imprimée dans les *Calvini Opera*, XIX, 824. (B.)

en mon infirmité. Considérez que ie suys encores aprenty, et que ie suis encores bien ieune, et que i'ay bien besoin de retourner à mes estudes. Qui [sera] l'endroit où ie feray fin, après m'estre très humblement recommandé à voz bonnes grâces et prières, Priant le Seigneur qu'il vous vueille augmenter de plus en plus ses s. grâces, et vous maintenir soubs sa s. protection. De Bazas ce premier de novembre 1561.

Vostre trèshumble et trèsobéissant fils et serviteur à jamais.

N. Lemore.

L'Eglise de Bazas m'a emprunté à cause qu'elle n'a point de pasteur. Il y a ce iourd'huy 8 iours que i'y presche : l'église de iour en iour s'augmente fort grâces au Seign^r^, et augmenteroit s'il y avoit pasteur[1].

[*Adresse* :] A Messieurs mes pères, Messieurs les ministres de Genève.

A Genève.

MARIAGES ILLÉGITIMES ET MORAUX

(La Rochefoucauld, 1694)

A six lieues d'Augoulême, sur la route de Limoges, au nord de la Tardoire, affluent de la Charente, la petite ville de la Rochefoucauld est assise. On y remarque un château de la Renaissance, avec quatre tourelles rondes, coiffées d'un cône, à chacun de ses angles, et un beffroi, plus élevé et plus ancien que tout le reste.

1. On voit par cette lettre si intéressante à quel point on manquait alors d'ouvriers puisqu'on expédiait dans de vastes champs de travail des jeunes gens qui reconnaissaient eux-mêmes avoir encore besoin d'étudier afin de ne pas s'exposer à des critiques parfois fondées. (N. W.)

Le 6 août 1561 le pasteur de Sainte-Foy écrit à Calvin, lui demandant un ministre pour Bazas (*Ib.*, XVIII, 597). Peu après, Archambaud *Colomiès*, de Samaran en Béarn, qui avait été à Genève précepteur chez M. Chevalier, ayant été envoyé à Bordeaux, fut trouvé insuffisant par cette Église, qui le mit à Bazas; mais, ce poste l'effrayant, Colomiès le laissa pour Saint-Justin, près Roquefort (Landes), que Grené venait de quitter (*Ib.*, XVIII, 599; XIX, 112; *Bulletin*, IX, 295 et 296 et ci-dessus. En ce dernier endroit, il faut en effet lire Saint-Justin, au lieu de Saint-Julien). Enfin, le synode réuni à Sainte-Foy en novembre 1561 envoya à Bazas un ministre nommé (François) *Du Pont* (*Hist. ecclés.*, I, 806). (B.)

Il fut un temps où, dans cette ville et dans ce château, on célébrait le culte protestant auquel appartenaient, et le seigneur, et presque toute la population.

Mais là, comme partout en France, l'intolérance cléricale, par la violence ou la corruption, pervertit les uns, y compris les seigneurs, chassa ou décima les autres. Après la révocation de l'édit de Nantes, on dit de la Rochefoucauld : — « Il n'y a plus de protestants. » — Soit, mais que de nouveaux catholiques!... et parmi ceux-ci, combien de faux convertis !

Dans la liste de 66 protestants « traînés sur la claie ou déterrés et jetés à la voirie », que les frères Haag ont insérée dans les Pièces justificatives de *la France Protestante* (X, 433), il n'y en a pas moins de 6 de la Rochefoucauld, savoir *Matthieu Albert*, dit Peruset; — *Abraham Cambois*; — *Marthe Marvaut*; — *Débora Mignot*; — *Jacques Poulignat* ou *Pontignac*; — *Rachel de Renouard, dame de la Framerie*, — noms glorieux dont on retrouvera certainement l'histoire, car les frères Haag ne les inscrivaient pas sur leurs listes sans preuves[1].

De ces nouveaux convertis, il en restait encore en 1694. D'aucuns même, paraît-il, n'avaient jamais « plié le genou devant Baal », assez courageux pour braver la confiscation et la prison plutôt que de participer aux sacrements de l'Église du pape.

Et cependant s'il y a des circonstances où la volonté chancelle, c'est bien lorsque les sollicitudes de l'amour viennent s'ajouter aux considérations de la prudence : ligue du cœur et de l'intérêt pour faire capituler la conscience; dissolvant des énergies morales; fauteur des chutes.

Eh bien, non! Il s'en trouvait qui, amoureux, et voulant fonder une famille, acceptaient pourtant de risquer la séparation, le déchirement des cœurs et des liens intimes, la prison pour soi, voire pour *lui* ou pour *elle;* le stigmate, selon le monde, pour eux et pour leurs enfants, avec la ruine par suite d'une législation inique; la situation illégitime et fausse avec

1. Ces preuves, ils ne les ont pas indiquées, uniquement pour ne pas allonger le texte, et c'est pourquoi nous n'avons pas fait usage de ces noms dans nos articles sur la *Claie*.

les épithètes injurieuses des gens hypocrites et les désignations insultantes et bêtes de la loi.

Oui, tout cela prévu, risqué, plutôt que le confessionnal, l'hostie, le latin et toute la mimique du prêtre romain.

Et cependant ils savaient bien qu'il serait difficile de donner le change et de se mettre à couvert par un mensonge, dont la responsabilité retombait d'ailleurs sur ceux qui l'imposaient par leurs odieuses persécutions; ils savaient bien qu'on ne les perdait pas de vue, et qu'on ne leur passait rien; que les espions et les dénonciateurs étaient nombreux, et que la délation s'élevait par la voie hiérarchique depuis le plus bas jusqu'au plus élevé, le plus élevé socialement, le moins moralement.

Héros humbles et inconnus, ils plaçaient au-dessus de l'intérêt, le devoir; au-dessus des lois, la conscience; au-dessus de l'estime du monde, leur propre estime; au-dessus des hommes, Dieu! Héros, ai-je dit, puisqu'il y a tant de lâches. CÉSAR PASCAL.

Monsieur,

J'ay été averti depuis peu qu'il s'était formé deux marriages de nouveaux convertis dans la petite ville de la Rochefoucaut, sans publication de bans, sans recevoir la bénédiction nuptiale, et sans que le curé d'aucunes des parties soit intervenu à ces nopces. Les parties ce sont absentées pendant trois ou quatre jours, et faisant courir un faux bruit qu'elles venaient de se marier dans un diocèse voisin, ont fait à leur retour un festin dans la famille, après lequel elles ont vécu ensemble comme si leur marriage eût été fait dans toutes les formes. Ils se remettent par là dans la pratique des usages de leur première religion, et il semble que le procédé étant toléré, surtout dans des personnes qui servent d'exemple aux nouveaux convertis de leur canton, introduirait parmi eux une liberté entière de se marier sans autre formalité que le contrat du notaire et de manquer aux saints devoirs de notre religion que le dessein d'un établissement les engage quelquefois à ne pas négliger.

C'est pour ces raisons, Monsieur, que j'ay cru devoir vous en donner avis pour qu'il ne se passe rien dans mon diocèse de contraire aux intentions de Sa Majesté. Et que, si vous le jugez à propos, vous ayez la bonté de nous procurer les moyens d'arrêter ces

sortes de désordres, qu'il n'est pas à propos de réprimer par des censures de l'Église, quand on a affaire à des gens qui ne demandent pas mieux que de s'en séparer. Si je ne souhaitais, Monsieur, que de me tirer d'embarras je supporterais volontiers que ceux des nouveaux convertis qui ne font aucuns devoirs de catoliques se mariassent entre eux sans l'entremise de qui ne peut leur donner ce sacrement, au moins sans un sujet vraisemblable de les croire véritablement convertis.

J'attendray sur cela, Monsieur, l'honneur de vostre réponse pour ne point m'écarter, autant qu'il me sera possible, des volontés de Sa Majesté.

Je suis avec tout le zèle imaginable,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

C. G. Ev. d'Angoulême.

Ang^me le 6 nov^bre 1694.

Le charitable prélat joint à sa lettre ce billet, également autographe, afin de livrer les délinquants aux sévérités de la justice (!) royale :

« Noms des personnes qui se sont mis ensemble dans la ville de la Rochefoucaut sans qu'il y ait eu célébration de mariage :

René de Villemandy, médecin, demeure avec *Marie Pasquet* fille du nommé Pasquet, bourgeois de la Rochefoucaut, depuis le jour de la Toussaint dernière. Ils sont des plus aisés de ce lieu là, tous deux nouveaux convertis et ne faisant point les devoirs de catolique (*sic*).

Etienne de l'Age, garçon taneur et *Loïse Guillemeteau*, tous deux nouveaux convertis, se sont aussi mis ensemble un peu avant la Toussaint; ils sont pauvres.

On n'a peu obtenir d'eux qu'ils pratiquassent les devoirs de la religion catolique (*sic*)[1].

PAPIERS INÉDITS DE L'ÉPOQUE DU DÉSERT

EN LANGUEDOC ET EN DAUPHINÉ

Voici la suite des papiers, dont les premières pages ont paru dans le *Bulletin* du 15 mai dernier (p. 246 à 249), sous la

1. *Archives nationales*, série T. T. *C. Angoulême.*

signature de M. F. Borel, et que M. le pasteur Benjamin Tournier a sauvés de l'oubli. Ce sont les procès-verbaux de trois *Colloques* — nous dirions aujourd'hui séances du Consistoire — tenus dans les plus hautes vallées habitées de nos Alpes Dauphinoises, au Queiras. L'orthographe que nous avons respectée, en mettant la ponctuation et les accents, est rudimentaire, ainsi que le style. Mais il n'y a pas non plus de place, dans ces simples procès-verbaux, pour la rhétorique qui a fait beaucoup de progrès depuis lors. On y distingue seulement — tout à l'honneur des signataires — un grand souci d'assurer la régularité et la bonne fréquentation du culte religieux dans ces hautes montagnes.

N. W.

II. — Trois colloques du Queiras (1782-1784)

Queiras (1782)

Nous pasteur et anciens des Églises protestantes de Queiras, assemblés en colloque, aprez l'invoquation du S^t^ nom de Dieu et lecture faite de sa parolle, avons arretté ce qui suit :

Article 1er.

Lesdites Églises suplient très humblement la vénérable assemblée sinodalle, qui luy plaise que monsieur *Fine* pasteur borne son ministère dans cette vallée seulement.

Article 2e.

Pour accompagner monsieur *Fine* pasteur au futeur sinode, avons député sieur *Jean Fine* ancien de l'Église de *Mollines* et luy avons donné pour substitut sieur *Jacques Faure* ancien de l'Église d'*Arvieu*, promettant de nous soumettre à tout ce que la vénérable assemblée décidera pour la paix et prospérité des Églises confiées à ses soins. Et pour justifier le susnomé de son envoi, l'avons muni du présent que nous avons signé.

Signé : P. E. Brun, P. Borel, Joseph Sibille, J. M. Mista, F. Mez, C. Morel, Martin Miolat (?), Jacque Faure, E. Vasserot, Jean Marro, L. Jouve, J. Borel, A. Fine, pasteur.

(*Original papier, signatures autographes.*)

Queiras (1783)

Aujourdhuy le 15e aoust 1783, Nous pasteur et anciens de la vallée de Queiras, sçavoir *Moullines*, *Arvieu* et *St Veran*, y compris *Vars*, nous estant assemblez en couloque, aprez la lecture faite de la parole de Dieu et l'invocation de son St nom, avons délibéré ce quy suit :

Article 1er.

Pour prévenir un cruel relâchement que l'abandon des assemblées religieuses que certaines personnes font et que l'ignorence de son devoir et fait de religion pouroit introduire parmy nous, les anciens de chaque cartier feront le cathéchisme dans leur[s] Eglises, chacun à leur tour, et prendront garde, chacun dans leur distiq, aux personnes, aux saintes congrégations pour les reprendre ou pour sçavoir d'elles les raisons légitimes quy peuvent les excuser, pour que rapor en soit fait au Consistoire, afin que ces mêmes persones, manquant ainsy à leur devoir, soit plus amplement censurez, et soient mises, sy le cas le demande, à toutes les paines et flétrisures ordonnez par notre dischipline Esclesiatique.

Article 2e.

Avons député, pour acompagner monsieur *Fine*, pasteur au sinode sr *Jacques Faure* ancien de l'Église d'*Arvieu*, et luy avons donné pour sustitut sr *Jacques Borel* aussy ancien de ladite Eglise, tenant pour fait tout ce quy fera à notre nom, et prometant, en outre, de nous soumetre humblement aux sage dissisions de la vénérable assemblée sinodale ; et pour justifier ledit Faure ou ledit Borel de son envoye, avons signé le pressent. Ainsy l'avons conclu et, aprez les sansures faites, l'assemblée se retire en paix.

(*Brouillon sur papier du temps.*)

Queiras (1784)

L'an mil sept cens quatre vints quatre et le onzième juillet nous pasteur et anciens de l'Eglize de la vallée de Queiras, assemblez en colloque et assistez de monsieur *Morel*, ministre du St Evangile, avons décidé ce qui suit :

1. Monsieur *Fine* pasteur, en conséquence de raisons particulières a demandé son congé ; les anciens après avoir examiné les raisons que ledit monsieur Fine leur a alegué, luy ont accordé sa demande,

à condition qu'il se trouve un autre pasteur qui vienne occuper sa place.

2. En cas que monsieur Fine obtiene son changement, nous demandons unanimément monsieur Morel, sy le vénérable sinode veut nous l'accorder.

3. L'assemblée a député, pour accompagner monsieur Fine au sinode prochain, monsieur *Sibile*, et à défaut monsieur *Borel*, et à défaut de ce segond, monsieur *Borel de la chalp*. Ainssy convenu, nous nous sommes soussignez pasteur et anciens.

(*Copie du temps papier.*)

Mélanges

LA SEINE ET LE NOMBRE DES VICTIMES PARISIENNES

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

I

On sait que dès le XVIe siècle les auteurs qui ont raconté la Saint-Barthélemy ont beaucoup varié lorsqu'ils ont essayé d'évaluer le nombre des victimes. Pour Paris seulement de Thou parle de 2,000, d'Aubigné de 3,000, Mézerai de 5,000, d'autres de 10,000. Il est superflu d'essayer de concilier des chiffres aussi éloignés les uns des autres, ou même de choisir entre eux. Aussi je ne me propose pas de trancher, ni de traiter à fond par ce côté des évaluations contemporaines, une question, épineuse entre toutes, et qui ne sera probablement jamais entièrement résolue. Je voudrais seulement présenter quelques remarques au sujet du nombre de cadavres qui furent jetés dans la Seine. Si nous pouvions, sur ce point, arriver à une évaluation approximative, nous aiderions à élucider au moins une partie importante du problème.

Il me paraît évident que *tous* les cadavres ne furent pas jetés dans la Seine. Le massacre fut général, il dura huit jours, il fit tache d'huile. Commencé sur les deux rives du fleuve où se trouvaient le Louvre et les principales demeures, il gagna la Cité, puis l'Université et la Ville, celle-ci sur la

rive droite, celle-là sur la rive gauche, puis les faubourgs, enfin les environs et la province. Il suffit de jeter les yeux sur un plan de Paris au XVIe siècle pour se rendre compte — bien que la capitale fût alors incomparablement moins étendue qu'aujourd'hui — que c'eût été extrêmement pénible de transporter ou traîner tous les corps jusqu'à la rivière. Les contemporains nous disent tous que la racaille parisienne qui se rua sur les huguenots, les traqua, les trahit et les égorgea jusque dans les retraites les plus écartées, songeait surtout au butin. Il faut n'avoir jamais vu une foule abandonnée aux instincts féroces qui sommeillent dans ses bas-fonds, que dis-je, excitée, encouragée à cette férocité par les « autorités » les plus respectées et les plus sacrées, pour s'imaginer qu'elle ait songé à autre chose qu'à tuer et à piller[1].

La Seine ne reçut donc vraisemblablement que les cadavres, souvent à demi morts, de ceux qui furent tués à proximité de ses rives, aux environs du Louvre, de l'hôtel de Nesle qui était en face, et surtout les victimes des ponts, alors couverts de boutiques et de maisons élevées, de la Cité et de ses alentours immédiats, c'est-à-dire de ce qui constituait en somme le cœur du Paris du XVIe siècle.

Sans vouloir rien affirmer ni préciser, j'estime que ce qui fut jeté dans la Seine devait représenter environ la forte moitié de l'ensemble des cadavres parisiens accumulés pendant ces horribles journées. Ceux qui connaissent tant soit peu la topographie de la capitale à cette époque voudront bien admettre que cette évaluation, à défaut d'un texte précis, ne s'écarte guère de la vraisemblance.

Or, à quel chiffre évaluer cette moitié? Il fut certainement très élevé. *Une chanson nouvelle à l'encontre des Huguenaux*, qui est évidemment contemporaine de l'événement puisqu'elle se trouve à la suite de trois autres dont la première célèbre *l'Espine qui est florie dedans le Cymetière des saincts Innocens le lendemain de l'occision de l'Admiral et*

1. Je rappelle à ceux qui en ont été témoins comme moi, certaines scènes du siège de Paris et de la Commune, ou bien ce qui se passe depuis quelques années en Arménie.

de ses alliez. Et se chante sur le chant, passez la rivière, — se termine ainsi :

De scavoir nombrer les morts
C'est une chose impossible;
Sans fin, sans cesse, les corps,
Pendant la fureur terrible,
Tant des malles que femelles
Estoyent tous jettez dans l'eau
Pour emporter[1] les nouvelles
Jusques à Rouen sans bateau.

En dépit de l'Antechrist
Catholiques, je vous prie,
Servons tousjours Jésus-Christ
Aussi la vierge Marie,
Ensuivons la saincte Église
De Jésus-Christ tout puissant
Afin que nous puissions estre
De Paradis jouissans[2].

Cette pieuse élucubration d'un témoin oculaire persuadé que « Jésus-Christ, la Vierge Marie et la saincte Église », ne pouvaient que se réjouir avec lui, ne nous donne, il est vrai, qu'une impression. Mais on sent que cette impression a été profonde, saisissante et que quelques centaines de cadavres qui furent précipités dans la Seine, dès les premières heures de la tuerie, n'auraient pas fait écrire

Sans fin, sans cesse, les corps
Pendant la fureur terrible
Tant des malles que femelles
Estoyent tous jettez dans l'eau...

Mais nous avons mieux qu'une vague impression de chansonnier. Brantôme a écrit que Charles IX « prit fort grand

1. Lisez pour en porter.
2. Ces quatre chansons sont imprimées sur deux feuillets à trois colonnes, sans lieu ni date, terminées seulement par un écusson qui renferme un lion, du format in-4°, qui se trouvaient dans la bibliothèque du baron Pichon (n° 906 du catalogue) et font aujourd'hui partie de celle de notre Société.

« plaisir à voir passer sous ses fenêtres *plus de quatre mille* « *corps* de gens tués ou noyés qui flottoient à val de la rivière ». Voilà un chiffre, approximatif cela va sans dire ; mais Brantôme était fort bien renseigné et n'avait aucune raison pour modifier, soit dans un sens, soit dans l'autre, le renseignement qu'il avait recueilli.

II

Comment contrôler ce chiffre ? Au moyen de deux petits textes, précis, authentiques et contemporains, qui étaient connus depuis longtemps, mais dont il me semble qu'on n'a pas encore tiré tout ce qu'ils renferment. Ces textes que le *Bulletin* n'a d'ailleurs jamais cités, c'est Sauval, l'historien des *Antiquités de Paris* qui nous les a conservés (III, 634).

« Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocents quinze livres tournois à eux ordonnés par mesdits sieurs, par leurs Lettres de mandement du neuvième septembre 1572, pour, avec leurs compagnons fossoyeurs, au nombre de huit, avoir enterré les corps morts qui étoient ès environs du couvent de Nigeon, pour éviter toute infection et mauvais air en ladite ville et ès environs... »

« Aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocents, vingt livres, à eux ordonnés par les prevost des marchands et eschevins, par leur mandement du treizième septembre 1572, pour avoir enterré depuis huit jours onze cens corps morts ès environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challuau. »

Si l'on veut bien jeter les yeux sur la gravure ci-jointe, empruntée à un plan de Paris de 1736 qui nous montre une partie de la Seine, en aval de la capitale, telle qu'elle était déjà au XVIe siècle, on retrouvera aisément les localités mentionnées dans ces extraits des comptes de l'Hôtel de ville dont les originaux ont malheureusement disparu.

Le « *couvent de Nigeon* » auquel se rapporte le premier extrait, est celui *des Bonshommes* qui est marqué à l'entrée du village de Passy. On distingue facilement aux « environs », une sorte de boucle dans le rivage de la Seine, qui dut arrêter les cadavres flottant au fil du courant de ce côté.

Le deuxième payement, non de quinze, mais de vingt livres tournois, parle de trois autres endroits où il fallut procéder à des ensevelissements en masse pour « éviter l'infection et le mauvais air » : « *Es environs de Saint-Cloud, Auteuil et Challuau* ».

Saint-Cloud est en dehors de la carte qu'on a sous les yeux. Mais on sait qu'entre Sèvres et Saint-Cloud, la Seine fait aujourd'hui un coude assez prononcé là où se trouvait autrefois « l'isle de Monsieur » aujourd'hui disparue et où la berge descendait presque au niveau du fleuve.

Pour Auteuil on ne possède d'autre point de repère que le fait, signalé ici même en 1889 (p. 105), que lorsqu'on creusa le fossé des fortifications au Point-du-Jour, près de l'emplacement de l'ancienne justice seigneuriale d'Auteuil, on y dédécouvrit un nombre considérable d'ossements entassés. C'étaient probablement ceux de nos anciens coreligionnaires.

Reste « Challuau » ou Chaillot. Là, débouchait près de la Savonnerie, en face « l'isle Maquerelle », aussi disparue, un petit ruisseau converti plus tard en égout. Le *Rappel* expliquait naguère, à propos de la catastrophe du Bazar de la Charité, que c'était là qu'avaient dû s'envaser les cadavres qui furent ensevelis « ès environs de Challuau », le 5 ou 6 septembre 1572 :

Le quartier qui vient de se rendre tristement célèbre par l'épouvantable incendie du Bazar de la Charité, n'a pas de passé, et, sans avoir été heureux, pas d'histoire. Aucun fait ne s'y raccroche dans l'histoire de Paris; au moyen âge, c'était un marécage, c'était là que venait se jeter en Seine, le ruisseau qui descendait des hauteurs de Romainville et de Ménilmontant, contournant les collines du nord de Paris, Montmartre et Batignolles. Il se perdait en Seine au milieu des saulaies et des roseaux. Au lendemain de la sinistre nuit de la Saint-Barthélemy, les corps des réformés, dagués et espingolés par les défenseurs de la sainte foi romaine, allèrent y échouer dans la vase. Pour éviter la peste, qui déjà flottait dans l'air corrompu, le prévôt des marchands dut les faire ensevelir sur l'heure. C'est au lieu même où les victimes du fanatisme religieux furent portées par le courant du fleuve que, trois siècles après, les femmes appartenant à tous les cultes et à toutes les croyances, furent les victimes de la Charité.

AUTEUIL. PASSY. CHAILLOT.

Il faut, en effet, ne pas oublier qu'il n'y avait, à cette époque, ni quais, ni égouts, ni dragues, et que la Saint-Barthélemy eut lieu au moment où les eaux très basses, devaient découvrir les vases accumulées sur certains points de la berge, et plus ou moins entraînées, ou du moins recouvertes lorsque les eaux étaient hautes.

III

Mais, revenons à notre premier propos. Je ne sais pas quel était, en 1572, le tarif de l'Hôtel de ville de Paris pour l'ensevelissement sommaire de cadavres aussi peu dignes de respect que ceux des huguenots. Mais on peut être assuré que les sommes de 15 et 20 livres tournois ordonnancées le 9 et le 13 septembre, le furent à bon escient, pour un travail évalué aussi exactement que possible. Or, pour *onze cens* cadavres inhumés le 5 ou 6 septembre on paya 20 livres. Donc, 5 livres représentaient le prix de l'enterrement de 275 corps, et les 15 livres dépensées le 9 septembre, 725 victimes. Ce n'était, certes, pas un prix élevé, mais l'administration des pompes funèbres n'existait pas encore, et le fossoyeur était évidemment un manœuvre du rang le plus infime.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède que, dans les premiers jours de septembre 1572, immédiatement après le carnage commencé le 24 août, au moins *1,825* cadavres de huguenots avaient été arrêtés ou envasés sur quatre points principaux du fleuve à sa sortie de Paris.

Si nous admettons que ce chiffre déjà élevé, mais peut-être inférieur à la réalité, représente la moitié environ des victimes qui furent précipitées dans l'eau pendant ces lugubres journées, on ne pourra guère nous taxer d'exagération. Quelque basses qu'aient été les eaux, elles ont dû, semble-t-il, emporter au loin au moins la moitié de ce qu'elles reçurent. On voit qu'en partant d'un chiffre, si ce n'est rigoureux, du moins très rapproché de la vérité, et en suivant un raisonnement très plausible, on arrive à un résultat qui ne s'écarte guère des 4,000 victimes au moins que Brantôme dit

avoir été contemplées des fenêtres du Louvre, par Charles IX, avec « grand plaisir ».

On devine notre conclusion : Si ce qui a été arrêté sur les rives du fleuve représente la moitié de ce qui y fut jeté, et si ce dernier chiffre doit être pris pour la moitié à peu près de ce qui fut assassiné dans toute l'étendue de Paris et de la banlieue en 1572, c'est autour du chiffre de 8,000 qu'il faudra chercher la part contributive de la capitale à la somme totale des victimes qui rougirent alors le sol de la France et ensanglantèrent à jamais la mémoire de ces journées néfastes.

On pourrait soutenir, il est vrai, que rien ne prouve qu'à Paris *tous* les cadavres ne furent pas jetés dans la Seine, comme semble le dire la strophe de la chanson ci-dessus citée. Or, si l'on avait suivi ce système, au lieu de faire inhumer les corps arrêtés à Chaillot, Passy, Auteuil et Saint-Cloud, on se serait borné à donner l'ordre de les rejeter au milieu du fleuve, ce qui eût été certainement plus expéditif.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que Sauval ne nous a conservé, après tout, que des *extraits* des comptes de l'Hôtel de ville; et il tombe sous le sens qu'un événement aussi considérable que la Saint-Barthélemy nécessita bien d'autres dépenses[1] que celles que nous avons rappelées et qui nous ont servi à chercher à connaître un côté de la réalité par un autre chemin que celui suivi jusqu'à ce jour.

N. Weiss.

1. En voici une, par exemple, la seule que Sauval mentionne encore en dehors des deux extraits cités plus haut (*Antiquités*, t. III, p. 639) : « A Aubin Olivier, demeurant à Paris, quatre-vingt livres, sçavoir *pour quinze médailles d'argent, quarante-cinq livres;* pour avoir refait le sceau et cachet de ladite ville, cinq livres; pour avoir fait les piles pour les jetons d'argent et de la[i]ton, trente livres; *lesquelles médailles qui ont été faites pour mémoire du jour de St-Barthélemi, en a été* (sic) *distribué à* mesd. sieurs les prevost des marchands, échevins, procureurs, receveurs et greffiers d'icelle ville, en la manière accoutumée en tel cas. » Il faut lire *des*quelles médailles... en a été distribué..., ou lesquelles... *ont* été...

JACOB DE GASSION-BERGERÉ

Jacob de Gassion, sieur de Bergeré, maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp de la cavalerie, naquit à Pau, le 3 avril 1608, et mourut à Paris, le 29 octobre 1647.

Frère du maréchal de Gassion, vivant à ses côtés, compagnon de ses études et de ses campagnes militaires, Bergeré emporte dans la tombe un reflet de la gloire du vainqueur de Rocroy. On lui doit une biographie, au moins une notice honorable.

Jacob, sixième enfant du président à mortier au parlement de Pau et de Marie Deus Claus, vint au monde à Pau, dans la maison Gerbays Gendron (actuellement rue du Château, n° 5), le jeudi 3 avril 1608 vers sept heures du soir et fut baptisé au temple le dimanche de Pâques 6 du même mois. Son parrain fut son oncle paternel Me Jacob de Gassion, docteur en médecine, et sa marraine sa tante maternelle Jeanne Deus Claus. Le lendemain 7 avril on lui donna pour nourrice Cataline de Pouylane qui le garda jusqu'en mars 1609. Le 24 mars, on le confia aux soins de Johane de la Horgue d'Idron[1].

La première enfance de Jacob se passa dans la maison paternelle avec son frère Jean Menour, d'un an plus jeune que lui, et sous l'œil vigilant de leur sœur aînée Magdelène. A l'âge de 5 ans on le mit au latin, car en juin 1613 son père acheta pour lui le livre des déclinaisons et le rudiment. En 1615 (12 décembre) une ordonnance du roi lui accorda une pension de 100 livres pour devenir écolier au collège royal

1. Jacob mon fils, lo tres d'April 1608 iour de Dediau, environ las sept hores det ser, nasco Jacob mon fils qui fo presentat au babtisme lo dimenche de pasque jour après seguen par Me Jacob de Gassion mon fray docteur en médecine et demiselle Johane Deusclaux sor de ma molher. Libre de raisons de Jacques de Gassion (fol. 43. V.)

Lo sept d'april 1608 arrimai per neurisse de Jacob mon fils Cataline de Pouylane d'Aspis... à raison de dus francs et une livre d'oly per chascun mes et de plus lo ay baillet et paga argen comptans dus escuts petits per lo aïudar a par nurir un sien petit enfans... (fol. 60).

Lo 24 de mars 1609 arrimay por ma neurisse de Jacob mon fils Johane de la Horgue d'idro ab voluntat et consentemen de Arnau de la Horgue son mari à raison de dus francs par mes et une livre d'oly (fol. 67).

d'Orthez, mais cette ordonnance eut son effet seulement en 1618.

En cette année il partit de la maison paternelle avec Jean Menour; l'un avait 10 ans, le futur maréchal 9 ans. On les plaça d'abord chez M. Pierre Brosser, marchand d'Orthez, au commencement du mois d'août de 1618.

Le 31 octobre 1619, le père, jugeant qu'ils seraient plus poussés dans leurs études sous la surveillance d'un professeur, les retira de chez M. Brosser pour les confier à M. Paul Charles, le savant et pieux pasteur et professeur en théologie à l'académie d'Orthez. Les deux frères demeurèrent jusqu'en octobre 1623 sous cette forte discipline et ils en gardèrent la marque ineffaçable. Puis, ayant à peu près fini leurs classes, on les mit aux mains de M. de Gray, un Écossais qui leur servit de précepteur à Pau.

Nous ne savons pas grand'chose sur le temps de l'adolescence de Jacob. Tandis que son cadet partait pour la guerre, il recevait de son père son premier chapeau pour faire le jeune homme à 17 ans, l'an d'après il avait des bottes; mais par ses productions ultérieures nous avons le droit de conjecturer qu'il continuait avec goût ses études littéraires, sous l'inspiration d'un père érudit et disert. A son instar il voulut d'abord faire du droit et nous savons, par le livre de Raison de Jacques de Gassion, qu'il partit pour Toulouse, siège d'une école de droit, le 16 juill. 1627. Il y resta jusqu'en janvier 1629 recevant de son père une pension annuelle de 100 écus sol. Après une visite à Pau, il fut à Bordeaux muni d'un vêtement neuf pour faire bonne figure à son examen de bachelier en droit [1]. Il fut reçu avocat au parlement de Pau en mai 1630.

C'est le moment de dire un mot des essais littéraires de Jacob de Gassion.

Le duel était défendu par les édits du roi, réprouvé par les moralistes protestants (Amyrault, etc.), mais si fort dans le

1. A Jacob pour s'en aller à Bordeaux ai baillé 12 écus sol pour un habillement, cinquante écus sol pour son semestre, 10 l. pour la despense du chemin et 7 l. 10 s. à son valet pour ramener le cheval à Pau le 25 janvier 1629, plus 4 l. pour la façon dudit habit et calson.
Libre de raisons de Jacques de Gassion (fol. 282).

goût du temps (les comtes de Bouteville et des Chapelles, deux jeunes écervelés, s'étaient battus en plein jour sur la place Royale) qu'il y avait quelque crânerie à se prononcer ouvertement contre cette manière barbare de résoudre le point d'honneur. Le jeune Gassion eut ce courage dans un écrit de sa vingt et unième année.

INVECTIVE ou discours satyrique contre les duels composé par I. Gassion Bergeré. Quem si non tenuit, magnis tamen excididit ausis. Fleuron, à Paris par Iean Libert demeurant rue Saint-Iean de Latran, devant le collége de Cambray MDCXXIX, in-12, 84 p. et 4 p. n. ch.

L'ouvrage débute par une Epistre au roy en quatre pages. Il présente son premier écrit au roi et dit en toute modestie que « les esprits Béarnois se ressentent tousiours quelque peu de la rudesse de leurs montagnes ». Cette pièce liminaire se termine par un éloge en six vers et deux distiques signés Phil. Dusaut advoc.

Le discours soutient la thèse contraire au duel par une grande érudition et une forte véhémence. Les marges et les bas des pages sont encombrés de citations grecques et latines, preuves d'une forte culture classique.

L'auteur débute par Sertorius et le reste; l'ensemble ne manque ni de sens, ni d'éloquence. Nous en citons un échantillon qui n'est ni meilleur ni pire que le tout.

« Quittez, quittez donc malheureux, cette haine endiablée puisqu'elle est cause de la perte de vostre corps et de celle de vostre ame, quittez ceste colère enragée, pire que les instruments par lesquels elle s'appaise, puisqu'elle tourne toujours à vostre ruine, comme le mouvement estrange d'une petite beste prise dans les rets et le battement des aisles empestre d'avantage dans la glu l'oyseau qui n'y estoit pris que par le bout d'une plume. Enfants souvenez vous de vos pères et mères. Pères ayez pitié de vos enfants. Maris n'abandonnez point vos femmes. »

Avec ce bagage Gassion Bergeré ne pouvait manquer d'être reçu avocat au parlement de Pau.

Le président se voyait revivre dans son fils. Il avait publié à Lescar chez Louis Rabier, en 1602, un livre de Remons-

trances; il en fit une nouvelle édition développée en 593 pages in-8° sous ce titre :

REMONSTRANCES et arrêts faits aux ovvertures des plaidoyeries par Messire Jacques de Gassion Cons. du Roy en ses Conseils d'Estat, chevalier et Président en la Cour de Parlement de Navarre. *Deus nobis haec otia fecit.* Fleuron renversé. Dans un champ rayonné deux mains associées portant par un ruban un médaillon où est inscrit *Bona fide;* dans l'encadrement se lit *certe teneo melius spero.* Paris, chez Pierre Bileine ruë sainct Jacques à la bonne Foy MDCXXX.

Nous ne dirons rien ici de l'ouvrage du président; il mérite d'être étudié à part, mais l'indulgence paternelle y avait fait une place à la muse du fils. Les pièces liminaires de la page 3 à la page 20 sont des petits poèmes de Gassion Bergeré; en voici l'énumération :

I. STANCES de I. Gassion Bergeré *sur le Daulphin* de Mss. Jacques de Gassion son père, Président en la Cour de Parlement de Navarre.

Icy les accords de la Lyre
D'Arion, charment les poissons;
Icy tes scavantes chansons
Gassion, autheur du bien dire,
Charment si bien tous nos espris
Que tout le monde en est espris.

Le Daulphin en despit de l'onde
Et la fureur des matelots
Retire du milieu des flots
Le plus parfait chantre du monde
Et toy d'un effort merveilleux
Tu les en retire tous deux.
.....
Mais si par ta grand'éloquence
Au lieu d'un dauphin dans les cieux
D'un effort plus ambitieux
Tu le fais naistre dans la France
Nous chanterons dedans nos vers
Ta gloire par tout l'univers.

II. *Le Minotaure*, sonnet du mesme.

III. *L'Astrée*, en latin, *Eiusdem epigramma.*

Quantum Gassiono debeat Benearnia nullus
Eloquii valida voce referre potest... 14 vers.

IV. *Moly*, stances du mesme. Le Moly (Homère nomme μῶλυ une plante merveilleuse) est

Ceste herbe qu'il cueillit le long de ce rivage
Où le Gave a son cours,
Seule peut apaiser de ce venin la rage
Que prépare Circé dans ce mauuais breuvage
Pour abbreger tes jours.

V. Sur l'arrest donné par Mess. Jaques de Gassion, Président au Parlement de Navarre, *sur l'adultère commis par un prestre sur la personne de la femme de Pareilles.* Chant royal du mesme. 4 pages.

La femme pour chasser l'humeur mélancholique
Se plait aux vains discours des folastres amants...

Suit l'histoire de Mars et de Vénus, et à la fin :

ALLÉGORIE.

L'adultère de Mars est celui dont un Prestre
Fut n'aguère accusé devant le Parlement
Le soleil dont les rais nous le font apparoistre
C'est le docte discours de nostre Président
Pareilles est Vulcan et Venus est sa femme
Qui commet dans la nuict cet adultère infâme
Ainsi dedans ces vers qui est cil qui ne voit
Le Président, à qui la justice obtempère
De tout ses compagnons estre dit à bon droict
Le soleil qui de Mars descouvre l'adultère.

VI. *Hippocrates*, stances du mesme.

VII. Sur l'arrêt donné par Messire Iacques de Gassion, Président au Parlement de Navarre, *touchant le meurtre et parricide commis par Ramonet de Lola, sur la personne de sa femme pensant tuer une chèvre.*

VIII. Sur le discours intitulé *Diomède et Ulysse*, dizain du mesme... Signé à la fin I. Gassion Bergeré.

Chaque poème a été suggéré par un discours du président; la prose du père est pédante, la poésie du fils est sans charme. Heureusement pour nous Jacob de Gassion délaissa l'Hippocrène. *Cedant arma togæ*, aurait dit le Président, autre fut le goût de son fils : à ce moment de sa vie, il préféra le sabre à la plume, il laissa la robe pour monter à cheval.

Les succès militaires de son frère Jean et le vif attachement qu'il lui portait l'entraînèrent à le rejoindre à l'armée du duc de Rohan, si nous nous en rapportons à la notice des frères Haag.

Les papiers de famille dont nous disposons nous donnent peu de détails sur la carrière militaire du jeune Gassion Bergeré, mais nous pouvons nous en référer aux auteurs. Citons d'abord les lettres patentes de Louis XIV de février 1660 par lesquelles le roi créa le marquisat de Gassion et qui relatent les gloires de la maison.

« A Magnicourt, en la deffaite de l'armée ennemie commandée par le Marquis de Valfons; devant la ville d'Ayre et après que cette place fut prise et que les ennemis se servirent de nos retranchemens pour la reprendre, Jacob de Gassion Bergeret fils de Jacques, Président, donna tant de preuves en ces deux occasions, qu'avec la compagnie de chevaux légers qu'il commandoit dans le régiment du collonel de Gassion son frère, il partagea la gloire de ce premier exploit avec luy, et, en l'autre eût l'avantage, à la teste de sa compagnie, d'arrester l'armée des Espagnols malgré leurs efforts et les diverses blessures qu'il y receut, et de donner temps à la nostre et aux grands du royaume, qui estoient dedans de faire une seure et honnorable retraitte. On ne vit pas de moindres preuves de son courage à Gravelines, Courtray et en d'autres places sur la rivière du Lis et en divers rencontres qui s'offrirent, pendant le siège de ces places, en commandant la cavallerie légère, qu'aux précédentes, et, pour comble de gloire, il finit sa vie par ses blessures, dans la généreuse ardeur qui animait sa fidélité. »

Cet éloge d'un soldat huguenot n'est pas médiocre sous la plume d'un ministre du grand roi, il est confirmé par le moine panégyriste de l'évêque d'Oloron, qui n'ayant pas grand'chose à dire de son évêque s'est étendu sur ses ascendants et ses frères.

« Jacob de Gassion sieur de Bergeré, homme doué d'un esprit excellent au delà de l'ordinaire, très sçavant en toute sorte de bonnes lettres et qui par sa valeur singulière a acquis une réputation très glorieuse en la profession des armes en qualité de maréchal de camp des armées du Roy et colonnel d'un régiment de cavalerie. C'est lui qui se fist remarquer particulièrement au siège d'Arras où il repoussa plusieurs fois les ennemis qui vouloient entrer dans notre camp et lequel, après la prise de la ville d'Aire, opposa sa compagnie de chevaux légers et sa personne à tout le gros de l'armée espagnolle, qui venoit enlever le principal quartier de l'armée françoise où estoient les généraux d'icelle, les princes et grands seigneurs volontaires et en laquelle occasion il reçeut cinq ou six coups de pistollet et autant de coups d'épée et poussa le général Berq avec une bonne partie de son régiment jusqu'au Bacq à Thiennes; seconda la valeur du grand et invincible mareschal de Gassion, son frère, ez occasions de Thionville, Graveline, Fort des Vatte, Bethune, Lillers, Saint-Venant, Bourbourcq, Armentières, Courtray et en une infinité d'autres occasions qui sont notoires pour la pluspart à un grand nombre de personnes de ceste province et qui enfin, ne pouvant survivre à la perte de cest incomparable mareschal est décédé dans Paris, extrêmement regretté de toute la cour comme un personnage de grand mérite et valeur. » (Oraison funèbre de Pierre de Gassion, évêque d'Oloron, mort en 1652, manuscrit.)

Voici le résumé de la vie militaire de Jacob[1] :

Entré au service de Gustave-Adolphe dans le régiment de son frère le colonel de Hontans; il combattit à Leipzig en 1631, prit part à la prise de Donauwerth, d'Augsbourg et d'Ingolstadt, et se battit à la bataille de Lutzen où le héros suédois périt misérablement (1632). Il était encore au blocus de Brisach en 1633.

Rentré en France, nous avons dit dans notre biographie du maréchal les services qu'il rendit à son frère. Celui-ci le rappela à ses côtés et Bergeré servit en Franche-Comté à la prise de Dôle en 1636, aux sièges de Landrecies et de la Capelle en 1637, de Saint-Omer en 1638, de Hesdin en 1639, d'Arras en 1640. L'année suivante il fut fait lieutenant-colonel

1. *France protestante*, t. V, p. 225.

du régiment de Gassion et commanda au siège d'Aire, puis à ceux de Collioure et de Perpignan en 1642.

Élevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, il combattit vaillamment à la bataille de Rocroy, si glorieuse pour la France envahie par les Impériaux et où le génie de Jean de Gassion brilla de tout son éclat.

Jacob servit encore au siège de Thionville, à la prise des forts de Bayette, de la Capelle, de Folquien, et au siège de Gravelines en 1644.

En 1645 le roi le créa aide de camp de ses armées et sergent de bataille. En cette qualité il prit part aux sièges de Cassel, de Mardik, de Lens, de Bourbourg, de Menin, de Béthune, de Saint-Venant.

Par brevet du 6 mai 1646 il devint maréchal des camps et armées du roi et contribua à la prise de Courtrai dont il obtint la lieutenance. Il servit encore à la prise de Dixmude en 1647, mais ce fut sa dernière campagne.

Tandis que le maréchal ne quittait guère les camps, Bergeré fit, pendant les intervalles des engagements militaires, de fréquents voyages et, n'oubliant pas son éducation juridique, s'occupa de plusieurs affaires, dont nous dirons un mot. En énumérant ses voyages dans le midi, nous aurons à constater ses relations avec ses parents. Nous utilisons pour cela les livres de Raison de son frère le président dont les détails sont exacts, mais les sentiments singulièrement peu bienveillants pour sa famille.

Rappelons d'abord que, suivant l'usage, le président Jacques de Gassion étant mort à Pau le 13 avril 1631, Jacob prit définitivement le nom de sieur de Bergeré d'une des terres de l'héritage paternel. Il dut recevoir de l'héritier, Jean l'aîné, une rente de 200 l. pour sa légitime et de sa mère 180 l. Étant à ce moment à Pau, il y tomba malade chez sa mère. Selon le témoignage de Jean dans son livre de Raison, témoignage visiblement suspect d'exagération, « par une inhumanité sans exemple elle lui refusait les choses les plus nécessaires » et il dut y pourvoir à ses dépens; du même coup l'harpagon de la famille se plaignit des déportements de

Jacob en son endroit bien qu'il ait payé pour lui des habits de deuil très honorables et au delà de la portée de ses biens. Il s'ensuivit une division, puis une transaction moyennée par l'oncle M. de Gassion et M. de Bordenave, maître des comptes.

En juin 1631, Bergeré était à Toulouse pour un procès avec Mlle de la Roche, mère du sieur de Balanquier au sujet de l'héritage de ce dernier. Quel était ce procès et quel intérêt y avaient les Gassion ?

Jeanne de la Roche avait épousé noble Jean de Balanquier, avocat au parlement de Toulouse, petit-fils d'Isabeau de Gassion, petite-fille de noble Guilhamot de Gassion, et héritier de noble Jean de Gassion, seigneur de Montlaur.

Jacques de Balanquier, marchand de Toulouse, assisté de son cousin Jean de Gassion, fils de Peyroton de Gassion (ce Jean de Gassion était protestant), prétendait à cet héritage, réclamé par les Gassion. Il comprenait une métairie au lieu de Montlaur et la seigneurie de Lagarde.

Le procès fut jugé au parlement de Bordeaux, après avoir traîné en longueur et motivé plusieurs voyages. Il y eut à cette occasion entre les deux frères Jean et Jacob un conflit suivi de transaction. Jean, dans son livre de Raison, accuse Jacob de l'avoir « trahi » et d'avoir usé de « faussetés insignes » si bien que, écrit-il, « je l'eusse abandonné sans la considération de mon intérêt » et ailleurs « le sr de Bergeré qui m'a toujours trompé ».

Bref ces débats désobligeants ne paraissent avoir pris fin qu'en juin 1645 et en fin de compte Jean hérita de Bergeré et eut les biens de Lagarde qu'il affermait pour 400 fr. par an. Nous avons les comptes de ce fermage jusqu'en 1631 dans le livre du président.

En 1632, 23 septembre, Bergeré était à Pau; il en repartit le 5 octobre pour l'Allemagne, mais nous le retrouvons le 2 janvier 1633 après la bataille de Lutzen, de là il va à Paris et le 14 décembre de la même année où il acheta un cheval de M. de la Serre.

Le 29 mars 1634 Bergeré revint à Pau et régla ses affaires avec son frère, le 8 mai il était à Bordeaux pour le procès de

La Roche, il y était encore le 13 juillet. En octobre et novembre à Toulouse, pour faire exécuter l'arrêt contre Mme de La Roche.

Le 28 février 1635 il était à Bordeaux, le 4 avril à Toulouse; en juillet 1635, à Paris, Bergeré mit au service de son frère le colonel, tout son savoir-faire et avec un plein succès dans le traité qui fit passer au service de Louis XIII le futur maréchal et son régiment.

Par une lettre de Bergeré, du 3 septembre 1635, nous apprenons qu'il fut chargé de recruter pour le roi au régiment de Gassion cent cavaliers en Béarn et en Bigorre.

Le 9 janvier 1636 Bergeré était à Paris, en août à Bordeaux. A Paris il reçut du colonel de Gassion un de ses domestiques envoyé pour certaines affaires. Dans le même temps Martin d'Irigaray Mongelos, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux, se trouvant sans asile, obtint de Bergeré de loger chez lui pendant quelques jours. Ce singulier ecclésiastique, en 1633, pour avoir été aux comédiens, avait été condamné à de vives censures et à l'amende d'un demi-écu aux pauvres irlandais par le chapitre de Saint-André de Bordeaux. Méconnaissant son caractère ecclésiastique, le chanoine imagina de débaucher le serviteur du colonel, « le mena dans ung cabaret et berlan ou estoient certains joueurs et pippeurs connus dud. sieur de Mongelos, qui fit boire et enyvrer led. homme et icelluy persuada de jouer avec lui et lesd. pippeurs, se faisant fort de leur gaigner leur argent et en ceste sorte led. sieur de Mongelos auroit gagné aud. homme tout l'argent qu'il avoit et un diamant qu'il portoit à son doit ». Le coup fait le Mongelos ne serait plus revenu chez Bergeré. L'année d'après l'escroc fut retrouvé à Bordeaux, mais « ne voulant le diffamer parmi les séculiers, Bergeré demanda justice devant le chapitre de S. André pour que sur sa requête il soit ordonné que le sieur de Mongelos se purgera solennellement sur le *te igitur* et croix en présence du Sainct-Sacrement, s'il n'est pas vray qu'il a promis au suppliant de luy rendre les dictes dix pistolles par lui accordées (il en avait extorqué cinquante) et le condamner aux despans, ensemble rendre led. diamant ». Obligé de rejoindre son frère

en Allemagne, Bergeré ne put poursuivre l'affaire dont nous ne savons pas l'issue (*Revue de Gascogne*, 1885, p. 43, M. A. Communay a publié le texte de la requête signée Gassion-Bergeré).

Le 4 janvier 1637, Bergeré était encore à Bordeaux avec son frère le président pour l'affaire de l'héritage de Toulouse.

Le livre de Raison de Pau, au mois de février 1638, porte que le président rompit son traité avec Jacob qui fut à Toulouse « après m'avoir donné de grandes preuves de mauvaise foi et des dessins pernicieux contre moi en toutes choses, dont il avait monstré les effets auparavant que venir ; de quoy il faudra se donner de garder ». Un nouveau compte fut fait, le 22 juin 1639, entre les deux frères.

En septembre de cette année, Jean de Besiade de Munein ayant laissé à noble Jacob de Gassion, sieur de Bergeré, capitaine à présent d'une compagnie de cavalerie à Bordeaux, un carrosse dont celui-ci n'avait fait usage, il y eut une poursuite en restitution à l'instance de Jean de Gassion agissant pour sa femme qui en tira 250 l.

La *Revue de Gascogne* (1895, p. 251) a tiré du fonds français 3930 Bibliothèque nationale et donne une lettre de Pierre du Prat (pasteur de la maison du maréchal de Gassion) à M. de Saumaise à Leyde datée de Paris 2 décembre 1646, en faveur du fils Saumaise d'où nous extrayons ces lignes :

Le meilleur serait de venir joindre ici M. Bergeré, frère du mareschal et mareschal de camp, qui arrestera ici environ six sepmaines, et aller avec lui dans son carrosse jusques à Abbeville, et de là à cheval jusques à Armentières ou Courtray et ne serait peut-être hors de propos de lui porter le livre *de Primatu* (controverse contre le père Petau). Il est sçavant et se souvient de tout ce qu'il a apris, versé ès lettres humaines, puissant en la controverse, très affectionné à la religion et vraie piété, vous estime infiniment et a dessein de vous escrire. Il sera le second appuy de M. vostre fils (il s'agissait avant tout dans cette lettre de l'avancement militaire de ce jeune homme), surtout il sera à propos que M. vostre fils ne perde un seul de ces beaux raisonnements qu'il ouira de la bouche de mondit seigneur. »

Suit une lettre de Gassion Bergeré, de Courtray, 7 mai 1647, adressée à Saumaise au sujet de son fils (Bibliothèque nation., fonds français 3930), lettre dictée à Du Prat par Gassion parce que son caractère d'écriture est assez mauvais et en l'absence de son secrétaire. On y lit ces lignes qui font preuve des goûts littéraires de Gassion :

« Je me sers volontiers de l'occasion de M. de Prat, pasteur de ma maison, qui a désiré d'aller voir ses anciens amis de Hollande... J'ai donné charge à M. du Prat de m'aporter quelques-unes de ces belles œuvres que vous avez données au public [1]. »

Le maréchal de Gassion dans toute son activité et en pleine gloire fut frappé mortellement devant la palissade de Lens et vint mourir à Arras, le 2 octobre. Jacob de Bergeré, que tant de liens unissaient à son frère, ne put survivre à ce coup funeste à son cœur, comme à sa famille. Aidé de son frère cadet, l'évêque nommé d'Oloron, il veilla aux funérailles du grand homme, dont le corps embaumé par ses soins fut déposé dans le caveau provisoire de l'ancien temple de Charenton, en attendant que fût construit le mausolée qui devait garder la mémoire des deux frères d'armes, frères par le sang, l'affection et la foi.

Rentré à Paris et logé à l'hôtel de Touraine, rue du Bouloi, paroisse Saint-Eustache, il s'occupa des affaires dont l'avait chargé le testament du maréchal, mais il ne devait pas achever cette tâche pieuse. Il fit faire (le 10) des vêtements de deuil pour lui et la maison, mais il ne devait pas les user [2];

1. *Revue de Gascogne*, 1895, p. 251.

2. Compte du deuil de M. de Bergeré :

« Un habit en drap de hollande, un long manteau traînant à terre (6 aunes 1/2) avec de la soie, un pourpoint en tafata, boutons, galon et ganse ; six douzaines de goullettes de fin crèpe, calson de tolle, 5 aunes de fin crèpe pour les chausses, une épée, baudrier de drap d'hollande, jaretières, neuds crèpe pour le chapeau, paire de canons garnis de fin crèpe, gans noirs, six rabats et six paires manchettes de toile d'hollande. » Ailleurs, nous trouvons « une Innossante pour M. Bergerer de drap d'angleterre noir doublé de fourrure ».

Le carrosse fut garni de serge noire et de drap de Berry. Il y eut aussi des vêtements de deuil pour le page, trois laquais, Minvielle, valet de chambre, le maître d'hôtel, le suisse, le sommelier et le trompette.

dès le 19 il s'alita. Le chagrin, les blessures et les fatigues de la guerre l'avaient usé avant l'âge ; il mourut le 29 octobre âgé de 39 ans et 1/2, vingt-sept jours après son frère bien-aimé.

Le maréchal avait légué à Bergeré, sur les fonds qu'il avait à Paris chez MM. Tallemant et chez M. Bailly, 50,000 écus et sa vaisselle d'argent, plus le soin de récompenser largement ses domestiques.

Bergeré, de son côté, avait fait un premier testament olographe en 1638 ; il dut en faire un nouveau et dernier, anéantissant le précédent par-devant deux notaires du Châtelet de Paris ; il le signa le 26 octobre. Nous n'avons pas su le trouver dans nos papiers, mais nous pouvons reconstituer par des reçus les legs délivrés en sus de l'héritage universel, attribué sans doute, selon l'usage du Béarn, au président de Gassion.

70,000 livres, plus un service complet de vaisselle d'argent, furent remis à Isaac de Gassion, sieur de Pondoly, son frère.

4,000 livres à Marie de Gassion, épouse d'Antoine d'Espalunque, sa sœur.

4,000 livres à Jeanne de Gassion, épouse de Henri de Montesquiou d'Artagnan, sa sœur.

9,000, partagées en parts égales, à MM. Paul de Gassion-Camou, Gratian de Gassion-Hontaas et Jean-Pierre de Gassion Lassalle, écuyers et capitaines au régiment de cavalerie du défunt maréchal de Gassion et Bergeré, tous trois fils de Henri de Gassion, oncle du défunt.

500 l., partie du legs fait aux pauvres de Charenton. Nous ne voyons pas que ce premier testament ait été complété plus tard par le président de Gassion.

3,000 l. à Pierre de Pessarte, page, plus 75 l. pour un habit.

9,000 l. à Jean de Peiroles, écuyer aide de camp, gentilhomme ordinaire.

6,000 l. à noble Antoine Grancour, écuyer.

500 l. à Gassie, secrétaire.

1,200 l. à Masselin Lavergne, apoticaire.

800 l. à La Taille, maître d'hôtel.

2,000 l. à Larroque, sommelier.

600 l. à Jacob Jeannet, valet de chambre.

400 l. à Paul de Minvielle, valet de chambre et chirurgien.

90 l. à Toussaint Laramée, palefrenier.

60 l. à Lavalée, palefrenier.

26 l. à Pierre Roze, palefrenier.

Il y avait encore le trompette et le suisse, dont je n'ai pas mention, autre que pour les vêtements de deuil.

La maison de Bergeré se composait de 14 domestiques. Il avait de quoi les monter, car, à sa mort, son écurie comptait 18 chevaux. Le compte du vétérinaire nous donne le nom de quelques-uns : la Lorraine, la cavale grise, le grand hongre noir, le grand hongre flamand noir, le guilden, le hollandois, le dannemarc, le Caumont, la demoiselle (petite cavale rouane).

A la mort de Bergeré, on paya au régiment de son nom.

125 livres pour la paye du maréchal des logis de la compagnie.

1,080 l. pour la monstre de 27 cavaliers.

260 l. pour la demi-monstre de 13 cavaliers.

Les dépenses de la dernière maladie et des funérailles comprirent : pour les médecins : à M. Quenant, à l'enseigne du Mortier d'Or, rue Saint-Honoré, 17 visites en sept jours, 51 l. ; à M. Certet, docteur en médecine, pour assistance 42 l. ; à M. Maurin une visite, 3 l. ; à M. Destouches, services rendus pendant la maladie et embaumement, 50 l. Le compte de l'apothicaire, M. de Lussan, comprenant les médicaments pour dix jours et les drogues pour l'embaumement était de 584 l. 2 s., il fut réduit à 450 l. On paya 90 l. 12 s. à Arnaud Pannequin un cercueil de plomb neuf, pesant 236 livres ; à de Lussan 12 l. pour le cercueil en bois, et 66 livres à Gaultier pour le drap « mortuel » de 17 aunes et demi de velours de Gênes.

Le corps de Bergeré fut d'abord placé, auprès de celui de son frère, dans les caves de l'ancien temple de Charenton, puis inhumé le 19 décembre 1647 dans le monument décoré de faisceaux d'armes, d'une inscription et des armoiries des deux frères [1] qui faisait le seul ornement du cimetière protes-

1. Les armoiries de Bergeré : « écu écartelé, au premier quartier deux huchets ou deux cornets de chasse placés sur une ligne horizontale et

tant de Charenton. Il devrait y être encore, mais le fanatisme des démolisseurs du temple des réformés de Paris ne l'a pas épargné; il fut rasé par l'ordre du roi en octobre 1685; on n'en a pas conservé même un dessin.

Le frère du maréchal ne lui fut pas égal, à beaucoup près, mais il gravita dans son orbite, comme un satellite autour de sa planète. Ses succès à l'armée furent mérités; il n'eût pas monté bien haut comme littérateur, quoique son goût se fût épuré avec le temps et qu'il pût compter pour un homme instruit. Il ne s'est pas marié, mais il n'eut pas la vertu héroïque de son frère. Sans les égaler nous ne pouvons séparer ces deux hommes. Du berceau à la tombe ils ont été unis comme l'ombre tient au corps.

« On disait que quand le maréchal verroit Bergeré déjà arrivé en l'autre monde, lui qui en étoit si las en celui-ci, il lui diroit : « Hé quoi, mordioux! vous voilà déjà : me suivrez-vous « éternellement? » Au travers de cette méchanceté de Tallemant des Réaux ne voyons qu'une chose, le témoignage de l'attachement des deux frères, constaté par les contemporains.

Le même auteur, qui donne tant de précieux renseignements souvent gâtés par la malice, écrit : « Bergeré était un bon garçon, mais sans jugement; aussi beau que son frère était laid ». Et ailleurs : « En une occasion Gassion, alors colonel, lui (à Bergeré) ordonna d'aller à la charge avec cinquante maistres et lui déclara que s'il lachoit pied il lui passeroit l'épée au travers du corps. Bergeré fit de nécessité vertu et depuis alla aux coups comme un autre ».

Il y a sans doute quelque part de vrai dans ces historiettes, mais s'il n'eût possédé ni jugement, ni bravoure, Jacob de Gassion-Bergeré, dans ce temps de grandes guerres et de grands guerriers, ne fût pas, à 29 ans, mort maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp de la cavalerie et lieutenant de la place de Courtrai, un des boulevards de la France.

Bergeré a suivi, dans le chemin de l'honneur, son frère plus

appendus, au second et troisième une tour, au quatrième un levrier traversé d'un arbre. » Cachet de cire rouge sur une lettre du 15 janvier 1637.

jeune et plus glorieux; tous deux ont été braves à la guerre, fidèles à Dieu et au roi. On peut dire d'eux : Les Gassion, et répéter l'éloge funéraire de Du Prat par lequel nous terminons :

Carentonii eius in terris super est, cum Fratris fortissimi bellatoris, Bergerei Campi Marescalli, eodem tumulo compositis cineribus, resurrectionem expectat.

Duo martis Alumni, duo fulmina belli Gassionidae : Aetate, Fortunâ, vultu, genio dispares : Pietate in Deum, fide in Regem, in periculis Animi firmitate, in cœlo animae Felicitate pares.

Belli, tumuli, cœli comites perpetui, ac nunquam dividendi.

Turbato naturae ordine, maior qui nascendo praecesserat, bellando ac moriendo secutus est minorem.

Nec fleat ullus amor quos beat omnis honor.

[Tumulus Gassionius memoriae sacrum.]

« Ce qui reste de Gassion dans le cimetière de Charenton, uni, sous le même monument, aux cendres de son frère Bergeré, le maréchal de camp, y attend la résurrection.

C'étaient deux disciples de Mars, deux foudres de guerre que les Gassion; dissemblables par l'âge, la fortune, le visage et le génie; mais unis par leur piété, leur fidélité au roi, leur fermeté dans le péril, leurs âmes sont également heureuses dans le ciel.

Ils demeurent inséparables dans les combats, dans le sépulcre et dans le ciel.

Renversant l'ordre naturel, l'aîné a suivi le cadet dans les combats et la mort.

Qu'aucune affection ne pleure ceux qui jouissent d'une gloire éternelle. »

CH.-L. FROSSARD, pasteur.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Picardie, Haut-Languedoc et pays de Foix.

Nous ne pouvons nous borner à mentionner seulement, comme nous l'avons fait, il y a un mois, le double monument qui vient d'être élevé et inauguré les 6 et 7 juin dernier à la glorieuse défense

de Saint-Quentin en 1557. Grâce à la générosité du maire de cette ville de 1861 à 1863, M. Charles Picard, ainsi que de ses anciens administrés, une véritable et grandiose œuvre d'art se dresse devant la façade, si admirablement dentelée, de l'Hôtel de ville qui fut, avec la collégiale, témoin des hauts faits de la garnison et des citoyens d'il y a trois cent quarante ans.

Sur une base circulaire émergeant d'un vaste socle et représentant la couronne murale de la ville, M. Corneille Theunissen, statuaire, a résumé en quatre groupes pleins d'énergie et de vie les principaux moments de ce siège mémorable. Le service capital que la vaillante petite cité rendit alors à la France en immobilisant l'invasion espagnole est symbolisé d'une manière très impressionnante par les deux figures de femmes qui couronnent le fût crénelé s'élevant du milieu de la frise des combattants.

Le groupe le plus important qui s'enlève avec tant de vigueur au-dessus de l'inscription du poète Santeuil, *Civis murus erat*, nous montre les deux principaux héros de cette résistance qui dura du 2 au 27 août 1557 : à gauche le célèbre maire de Saint-Quentin, Varlet de Gibercourt, dont on ne connaît guère que le nom et la vaillance; à droite Gaspard de Coligny, l'habile et prudent organisateur, l'âme inflexible qui, avec moins de 2,000 combattants réduits à 800 le 27 août, sut tenir tête à une armée de près de 60,000 hommes aguerris.

A côté de ce monument si différent de ceux qui ornent la plupart de nos places publiques, les Saint-Quentinois ont voulu en élever un autre qui fût la justification et le commentaire du premier. La *Société académique* résolut de publier, sur **La guerre de 1557 en Picardie**, un ouvrage qui réunit, sur ce fait considérable, tous les documents écrits et graphiques contemporains et dignes de foi. Il en est résulté un grand in-4° fort bien imprimé et illustré [1]. Il est assurément difficile de choisir entre le monument de pierre et de bronze et celui de papier. Mais il faut reconnaître que ce dernier a nécessité une somme de travail plus grande que le premier et qu'il l'a vraiment rendu possible en lui fournissant les faits certains dont il s'est inspiré.

Cet ouvrage capital se compose de deux parties principales, un *Essai historique sur la guerre de* 1557 *en Picardie* [2], et 135 pièces

1. De CCXXIX et 456 pages ornées de dix-sept reproductions de dessins, plans, portraits de l'époque, et de deux planches d'armes dessinées par M. Jules Pilloy. Saint-Quentin, imprimerie Charles Poette, 1896.

2. Complété par un *Essai sur l'Iconographie de la guerre de 1557 en*

A LA SOURCE
BILLARD

justificatives, relations, lettres, etc., presque toutes inédites[1]. L'*Essai* de M. E. Lemaire est une page d'histoire, claire, sobre, écrite avec un souci scrupuleux de l'exactitude. Il faudra la lire toutes les fois qu'on voudra apprécier quelques-uns des resultats politiques du règne de Henri II et le caractère des hommes qui l'entouraient à ce moment. Une fois de plus on constate que, grâce à l'impéritie ou à l'incapacité du roi et de ceux qui jouissaient de ses faveurs, tout faillit être perdu et que les meilleures qualités de la race française, celles dont la valeur et l'endurance sauvèrent la situation, apparurent à l'arrière-plan des régions officielles.

Coligny et son frère d'Andelot, jusque-là à peu près inconnus, se révèlent comme des capitaines de premier ordre et d'une nature morale supérieure à celle des courtisans. C'est à bon droit que les merveilleux portraits de ces deux hommes, empruntés au musée de la Haye, ont été placés en tête du volume qui constitue, sans qu'il y vise le moins du monde, la réponse la plus écrasante qui ait été faite jusqu'ici à leurs détracteurs.

On s'est demandé si, à cette époque, Coligny était déjà gagné à la Réforme. Le volume qui nous entretient si souvent de lui, évite avec soin de traiter cette question. Mais on y voit, à plusieurs reprises, qu'aux yeux des catholiques, surtout espagnols, l'amiral passait déjà pour huguenot. Je suis disposé à croire que ce bruit n'était pas sans fondement. A cette époque, en effet, les conversions subites étaient beaucoup plus rares, dans la haute société surtout, que les adhésions secrètes qui précédaient généralement la profession publique. On voit, d'ailleurs, déjà paraître le caractère droit, élevé, profondément religieux de Coligny, dans ses harangues aux assiégés, aussi bien que dans son mémoire justificatif. N'oublions pas, à ce propos, que le texte de ce mémoire, restitué d'après les manuscrits originaux, est bien supérieur au texte imprimé qu'on connaissait jusqu'ici. Ce n'est pas seulement un document historique de premier ordre, mais encore une des plus belles pages de la littérature française au XVIe siècle[2].

Picardie, par Élie Fleury; — une *Notice sur l'armement des troupes françaises et étrangères vers le milieu du* XVIe *siècle*, par le lieutenant-colonel Theillier; — *Le siège de Saint-Quentin chez les poètes et les romanciers*, par Abel Patoux; — et des *Notices biographiques sur les principaux personnages de la guerre de 1557 en Picardie*, par H. Tausin et E. L.

1. Les pièces justificatives ont été réunies grâce au concours de MM. Claudio Perez y Gredilla, A. Verkooren, A. Dietens, A. Goovaerts et C. Couderc.

2. Je me permettrai une petite remarque à propos de la *Bibliographie*

Le service si grand que Coligny rendit alors à la France, fut presque aussitôt oublié. Lorsque, grâce à lui et à ceux qui, comme le duc de Nevers, s'inspirèrent de son exemple, l'armée française se fut réorganisée et ressaisie, ce fut François de Guise qui vint prestement, et en se servant des plans mêmes de l'amiral, récolter les succès et la gloire que d'autres avaient semés et préparés à grand'peine! — C'est le 24 août 1557, qu'à la sommation de Philippe II, Coligny avait répondu par la belle et fière parole: *Regem habemus*, Nous avons un roi! Et c'est quinze ans plus tard, jour pour jour, que, sur le conseil de ce même Philippe II, il fut lâchement assassiné pour avoir voulu croire, envers et contre tous, jusqu'au bout, à la parole de son roi[1]!

La deuxième partie de l'**Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix**[2], par M. le pasteur U. de Robert de Labarthe, a déjà paru l'année dernière, comme le volume que je viens d'analyser. C'est la fin d'un ouvrage considérable puisqu'il forme un ensemble de plus de 900 pages in-8°. L'auteur nous raconte en détail l'histoire des Églises réformées de cette région encore peu connue, de 1715 à 1789, c'est-à-dire pendant la période de reconstitution qui suivit la mort de Louis XIV, sous Chapel et Viala, etc., se poursuivit, malgré plusieurs années de cruelle persécution (1745-1753) sous Louis XV et Louis XVI, et aboutit enfin, avec l'édit de Tolérance et la proclamation de la liberté de conscience, à une paix relative.

L'auteur a suivi une méthode différente de celle dont j'avais cru devoir indiquer les inconvénients dans le compte rendu de son premier volume (1893, p. 329). Il s'est astreint à l'ordre chronologique et nous donne sur les pasteurs du Désert, leurs ouailles, les

de la guerre de 1557 en Picardie (p. CXIII-CXVII). Dans les biographies de l'amiral ne figurent pas, entre autres, celles, remarquables à des titres divers, de Teissier (1872), E. Bersier (1884) et E. Marcks (1892). Il eût été désirable aussi qu'un index alphabétique, placé à la fin d'un si gros volume, en facilitât l'usage.

1. Le directeur du *Journal de Saint-Quentin*, M. Elie Fleury auquel on doit l'Iconographie ci-dessus citée (dans laquelle le portrait de l'amiral, d'après nature, conservé à notre Bibliothèque, aurait dû être attribué à l'école de Clouet), a aussi publié un *Journal du siège de 1557*. C'est une brochure de 22 pages, sur 2 colonnes, in-folio, fort bien illustrée, qui raconte, entre autres, l'histoire du monument et du livre. Le prétendu *Journal du siège*, par lequel elle débute, est... un poisson d'avril, comme l'a remarqué le *Guetteur de Saint-Quentin* du 27 juin dernier.

2. Tome II, de 1715 à 1789, un volume de 531 pages in-8°, Paris, Grassart, 1896.

assemblées, le développement de l'ordre et de la vie religieuse, les effets périodiques de la réaction cléricale et des abus du pouvoir, une foule de détails circonstanciés et en grande partie inédits. Il a surtout mis à contribution les archives de l'Hérault, si riches pour tout ce qui suit la Révocation, celles de l'Ariège, et beaucoup d'autres, tant publiques que particulières. Il est impossible de se faire une idée du développement du Protestantisme dans cette région qui comprenait Montauban, Castres, et les Églises relativement nombreuses de « la Montagne noire », et de l'Ariège, sans recourir à ce travail consciencieux et bourré de faits qu'on eût pu aisément multiplier.

Nous ne saurions trop recommander aux protestants du sud-ouest de lire ces deux volumes où ils retrouveront à chaque ligne des noms qui leur sont familiers. Ce n'est sans doute pas sans mélancolie qu'ils en achèveront la lecture. Là, comme ailleurs, cette longue période de souffrances, de tracasseries, d'iniquités et d'infamies auxquelles furent exposés leurs pères, n'a pas réussi, il est vrai, à éteindre leur foi, et ce fait à lui seul est un grand enseignement. Les Églises, autrefois dissimulées, vivent maintenant dans les mêmes lieux, au grand jour. Mais, combien diminuées, affaiblies! Ah! il n'est pas vrai de dire que la persécution ne réussit jamais! Ses résultats ne sont que trop réels, quand, encouragée et soutenue par le pouvoir, elle peut s'exercer impunément pendant des siècles. Et, dire qu'aujourd'hui, plus de cent ans après la Révolution, le petit nombre de ceux qui ont survécu paraît encore trop encombrant à certains Français qui rêvent l'uniformité du Paraguay ou de la Chine[1].

Je ne ferai à M. de Robert qu'une seule critique. Pourquoi ne pas avoir terminé ces deux volumes par une bonne table, non seulement analytique, mais *alphabétique des noms de lieux et de personnes ?* C'est vraiment grand dommage que des ouvrages qui n'intéressent pas seulement la province dont ils parlent, mais aussi l'histoire générale du Protestantisme français, ne puissent presque pas servir pour les recherches de plus en plus fréquentes, auxquelles donnent lieu tel ou tel nom huguenot. Je sais bien que c'est un surcroît de travail et de dépense, mais combien fructueux, et d'une constante utilité. Souhaitons que cette lacune soit réparée quand

1. Je recommanderai vivement, sur cet accès contemporain de fanatisme d'un autre âge, la lecture d'une brochure récente de M. Camille Rabaud, intitulée : *La Campagne anti-française contre les minorités*, 62 pages petit in-8°, Paris, Fischbacher, et Castres, Bonnet et Huc (1897).

l'auteur aura écrit l'histoire du pays huguenot, qu'il connaît si bien, *avant 1685*, à l'époque où furent plantées les racines qui résistèrent si vigoureusement, après cette date, à tout un siècle de tempêtes.

N. W.

Le siège de Bar, en 1589, par L. Maxe-Werly[1].

Il s'agit du siège, — ou plus exactement de la surprise — de Bar-le-Duc par un détachement des troupes royales françaises qui opéraient en Champagne sous les ordres du maréchal d'*Aumont*, contre les Ligueurs. La ville et le château de Bar étaient au pouvoir de ces derniers, et faillirent être occupés par les « huguenots » sous les ordres d'*Yvernaumont* et de Jean d'*Aspremont de Vandy*, le 6 septembre 1589. Les assaillants ne purent se maintenir que peu d'heures dans la ville haute d'où ils furent délogés. Des inscriptions latines consacrèrent dans les églises de Bar la défaite des hérétiques et célébrèrent pompeusement la mémoire des bourgeois tués pendant cette escarmouche. Avec l'autorité qui lui appartient, M. L. Maxe-Werly a relevé et commenté les inscriptions aujourd'hui en partie disparues, qui commémorèrent cet épisode de nos guerres civiles. Ajoutons que les huguenots prirent leur revanche, très pacifiquement, du reste, lorsque onze ans plus tard, en 1599, la sœur d'Henri IV, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, fit prêcher devant elle le ministre Pierre Du Moulin, dans une des salles du château de Bar-le-Duc.

H. D.

CORRESPONDANCE

Les Mellins en Hollande (Voy. plus haut, p. 391). — La note de M. H. Guyot doit être rédigée comme suit : « La grand'mère de l'ancien conseiller à la Cour (supprimée en 1877) de Groningue, M. J. Gockinga, s'appelait Angélique-Esther *Elin*, *baptisée* à Utrecht le 6 avril 1754, fille de Remees-Floris *Elin*, né en 1717, et décédé à Utrecht le 18 juin 1801, et de Catherine *Picart*, de la famille des Picart, de Sedan, établis à Amsterdam et jadis renommés pour leurs gravures sur cuivre. Elle avait deux sœurs, *Anne-Magdeleine* et *Dorothée*, baptisées à Utrecht le 15 juillet 1750. Leur ancêtre était originaire de Picardie, et c'est de Sedan que la famille s'était réfugiée aux Pays-Bas.

---

1. Une brochure de 16 pages in-8. Nancy, 1897.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

P. Bonnet. — **Les Prédicants martyrs de la Révocation. Les Frères Plan** (1686-1687) 506

DOCUMENTS.

A. Bernier. — **Le testament autobiographique d'un des premiers pasteurs de France, Pierre Poralet** (1690) .....

A.-L. Herminjard. — **Une plaquette inédite d'Agrippa d'Aubigné** (1621-1630) .....

B. Weiss. — **La liberté religieuse, ses ennemis et ses défenseurs en 1765 et 1789, d'après trois lettres inédites de Rabaut de Saint-Etienne** .....

MÉLANGES.

C. Pascal. — **La Fontaine d'Antin et Jean Gerson** .....

CORRESPONDANCE.

Henri-M. Rey. — **La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'édit de Nantes aux Etats-Unis** .....

ILLUSTRATIONS.

La fontaine de Jean Gerson à Antin, d'après une photographie .....

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le Bulletin paraît le 15 de chaque [illegible] cahiers de 32 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements partent du 1er janvier et doivent être adressés à notre éditeur.

La [illegible] de l'abonnement est [illegible] par an : 10 fr. [illegible] l'Alsace et de la Lorraine. — [illegible] pour l'étranger. — [illegible] pour les membres de la Société [illegible]

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

10 1887

LES PRÉDICANTS MARTYRS DE LA RÉVOCATION

LES FRÈRES PLAN

De nombreux anniversaires auront marqué les quinze dernières années de notre siècle. Sans parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, de l'édit de Tolérance, de la Révolution, de la Terreur, dont elles évoquent les souvenirs émouvants, quelle est l'année, de 1685 à 1700, qui n'ait vu mourir, sur la potence ou sur la roue, quelques-uns de ces héroïques prédicants qui, après la retraite des pasteurs, s'efforcèrent de relever les courages abattus et de rassembler les troupeaux dispersés ? L'année prochaine nous célébrerons le deuxième centenaire de la mort du plus célèbre et du plus grand de tous, Claude Brousson. Je voudrais rappeler aujourd'hui la mémoire de trois de ses humbles et dévoués collaborateurs, *Pierre Plan*, qui le précéda d'un an dans la gloire, *Étienne* et *Paul Plan* qui souffrirent le martyre cinq ans avant leur frère. On ne connaissait jusqu'ici que leurs noms et leur fin tra-

1. Voici, comme de coutume, en vue de la fête de la Réformation, un [illegible] d'études et de documents inédits. Ceux qui préfèrent les souvenirs [illegible] Désert, si populaires au Midi, étudieront et développeront l'histoire si [illegible] des trois frères Plan. Ceux qui s'intéressent à la période des [illegible] pourront, à l'aide du testament de Fornelet et des documents [illegible] il renvoie, reconstituer la formation et l'organisation de quelques-[illegible] de nos principales Églises de l'Est. D'autres pages et non des [illegible] sont signées Agrippa d'Aubigné, Jean Goujon, Rabaut de Saint-[illegible] Souhaitons que chacun de ceux auxquels elles s'adressent, y [illegible] — N. W.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

D. Benoit. — **Les Prédicants martyrs de la Révocation. Les Frères Plan** (1686-1697) 501

DOCUMENTS.

A. Bernus. — **Le testament autobiographique d'un des premiers pasteurs de France, Pierre Fornelet.** 1583 ..... 5[illegible]

A.-L. Herminjard. — **Une plaquette inédite d'Agrippa d'Aubigné** (1621-1630) ..... 5[illegible]

N. Weiss. — **La liberté religieuse, ses ennemis et ses défenseurs en 1765 et 1789, d'après trois lettres inédites de Rabaut de Saint-Etienne** ..... [illegible]

MÉLANGES.

C. Pascal. — **La Fontaine d'Autun et Jean Goujon** ..... [illegible]

CORRESPONDANCE.

Henry-M. Baird. — **La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'edit de Nantes aux Etats-Unis** .. [illegible]

ILLUSTRATIONS.

La fontaine de Jean Goujon à Autun. D'après une photographie [illegible]

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du B[illegible] doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, [illegible] des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque [illegible] cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'a[illegible] pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent [illegible] à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour [illegible] l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — [illegible] l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départem[illegible] pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro is[illegible] courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les a[illegible] selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour [illegible] des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste [illegible] M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Se[illegible]

Les mandats-poste internationaux devront port[illegible] *Payable Bureau 15 (rue des Saints-Pères).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à en[illegible] faire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonn[illegible] répondent une quittance à domicile, avec ad[illegible] frais de recouvrement, de 1 fr. pour les dépar[illegible] pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'en[illegible] les publications; l'abonnement *préfère* dans l'[illegible] [illegible] soldés régulièrement.

[illegible]

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

19 1897

LES PRÉDICANTS MARTYRS DE LA RÉVOCATION

LES FRÈRES PLAN

De nombreux anniversaires auront marqué les quinze dernières années de notre siècle. Sans parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, de l'édit de Tolérance, de la Révolution, de la Terreur, dont elles évoquent les souvenirs émouvants, quelle est l'année, de 1685 à 1700, qui n'ait vu mourir, sur la potence ou sur la roue, quelques-uns de ces héroïques prédicants qui, après la retraite des pasteurs, s'efforcèrent de relever les courages abattus et de rassembler les troupeaux dispersés ? L'année prochaine nous célébrerons le deuxième centenaire de la mort du plus célèbre et du plus grand de tous, Claude Brousson. Je voudrais rappeler aujourd'hui la mémoire de trois de ses humbles et dévoués collaborateurs, *Pierre Plan*, qui le précéda d'un an dans la gloire, *Étienne* et *Paul Plan* qui souffrirent le martyre cinq ans avant leur frère. On ne connaissait jusqu'ici que leurs noms et leur fin tra-

Voici, comme de coutume, en vue de la fête de la Réformation, un [illegible] d'études et de documents inédits. Ceux qui préfèrent les souvenirs [illegible]ert, si populaires au Midi, étudieront et développeront l'histoire si [illegible]ante des trois frères Plan. Ceux qui s'intéressent à la période des [illegible]es pourront, à l'aide du testament de Fornelet et des documents [illegible]ele il renvoie, reconstituer la formation et l'organisation de quelques-[illegible]de nos principales Églises de l'Est. D'autres pages et non des [illegible]ses, sont signées Agrippa d'Aubigné, Jean Goujon, Rabaut de Saint-[illegible]. Souhaitons que chacun de ceux auxquels elles s'adressent, y [illegible] qu'il cherche. — N. W.

Le prêtre irlandais Gould et Mlle de Ramsay (V. plus haut, p. 335). — Je crains que les dénonciations de ce prêtre au sujet de cette jeune Anglaise n'aient eu plus de succès que ne le suppose M. Alger. Il me semble bien, en effet, que cette jeune fille doit être la même que celle qui, d'après la *France protestante* (1re éd. VIII, 374b), fut, précisément en 1745, enfermée aux Ursulines de Thouars. C'est, d'ailleurs, tout ce que je sais sur elle.

P. Fonbrune-Berbinau.

Mlle de Dangeau à la Société des demoiselles de la Haye. — B. Duplan écrit à Antoine Court, de la Haye, à la fin de 1733 : « ...Je vois ici plusieurs personnes de mérite et vais souvent à un endroit appelé le Cloître où il y a douze demoiselles en société. J'en ai choisi deux pour mes maîtresses. Je leur fais une cour fort régulièrement et elles répondent à mon amour et à mes soins autant que je souhaite. Ce sont deux demoiselles d'une grande qualité et remplies de mérite. A la vérité elles sont fort jeunes si on s'imagine d'être du temps de Mathusalem, une n'ayant pas tout à fait atteint 80, et l'autre étant dans sa 95e année depuis quinze jours. Je la félicitai le jour de sa naissance et lui fis une brassade et un baiser de bon cœur sans crainte du qu'en dira-t-on. Voyez ma hardiesse de braver si hautement la médisance et la calomnie. Cette sage et pieuse jeune fille s'appelle *Mlle Dangeau*, sur la famille de qui Boileau a fait une satire... »

Note de B. Duplan sur la condamnation de Chapel[1]. — Duplan écrit à A. Court, de Londres, le 4 juillet 1732 : « Vous avez sans doute appris la prise du sieur Chapel, qui fut arrêté à Pons en Saintonge, traduit à Saintes où on le condamna à être pendu. Mais comme il se disposait à subir la sentence, Dieu voulut que le lieutenant du roi appelât pour lui à Bordeaux. C'est ce que le lieutenant criminel lui crut annoncer en lui souhaitant un jugement plus favorable. Il a été conduit à Marseille où il marque beaucoup de résignation en priant Dieu qu'il lui fasse la grâce de lui être fidèle jusqu'à la fin de ses jours. C'est ainsi que la Providence appelle les uns à glorifier Dieu d'une manière et les autres d'une autre. »

1. On trouvera de nouveaux renseignements sur cet intéressant prédicant, dans le livre de M. de Robert, dont je parle plus haut.

Le Gérant : Fischbacher.

5318. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

P.-L. Muller et Alph. Diegerick. — **Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas** (1576-1583), tomes II (sept. 1578-février 1579) et III (février 1579-janvier 1581); nos 55 et 57 des *Werken van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, deux volumes de x-654 et xi-694 pages in-8, s'Gravenhage, Martinus Nyhoff, 1890 et 1891.

J. Marchand, docteur ès lettres, inspecteur d'académie de Vaucluse. — **La Faculté des Arts de l'Université d'Avignon**, notice historique accompagnée des statuts inédits de cette Faculté. Une brochure de 60 pages in-8. Paris, A. Picard, 1897.

P. Jalaguier et A. Decoppet. — **Introduction à la dogmatique**, œuvre posthume de P.-F. Jalaguier. Un volume de xxiii-673 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1897.

F. Vander Haeghen, R. Vanden Berghe, Th.-J.-I. Arnold. — **Bibliotheca Erasmiana.** *Bibliographie des œuvres d'Erasme.* — **Adagia.** Un volume de 579 pages in-8, Gand, C. Vyt, 1897 (publication de l'Université de Gand).

L.-J. Nazelle, pasteur. — **Isaac Casaubon, sa vie et son temps** (1559-1614). Un vol. de 234 p. in-18. Paris, Fischbacher, 1897.

Wilhelm Jassoy. — **Erlebnisse einer Hugenotten-familie**, nach einem alten Manuscript bearbeitet. Une brochure de 54 pages in-8. Kiel, H. Eckardt, 1897.

Henry Expert. — **Les Maîtres musiciens de la Renaissance française.** — *Trente et une chansons musicales Claudin* (de Sermisy), *Consilium, Courtoys, Deslonges, Dulot, Gascongne, Hesdin, Jacotin, Janequin, Lombart, Sohier, Vermont* et *Anonymes* (Attaignant, 1529). Un volume de 117 p. in-4 plus les feuillets liminaires. Paris, A. Leduc, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

ISAAC CASAUBON

SA VIE ET SON TEMPS (1559-1614)

PAR L.-J. NAZELLE
Pasteur à Marennes.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DIEPPE

PAR SAMUÉL HARDY
Pasteur à Dieppe.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

ESQUISSE
D'UNE
PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'après la Psychologie et l'Histoire

PAR AUGUSTE SABATIER
Professeur à l'Université de Paris, Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... **7 fr. 50**

« ... Ce livre, important par la gravité de la question qu'il traite, est plus considérable encore par l'élévation et la sincérité du sentiment que l'auteur y apporte. »
(*Rapport de* M. A. Gréard *à l'Académie des Sciences morales et politiques*. Séance du 27 févr. 1897.)

« ... Cet ouvrage est, à sa manière, une sorte d'*Institution chrétienne* des temps nouveaux et le catéchisme du diocèse de partout pour tous les hommes de bonne volonté. »
H. Chantavoine (*Journal des Débats*, 22 févr. 1897).

« ... Cette œuvre magistrale est le fruit de toute une vie d'études et de réflexions, l'épanouissement d'une pensée théologique arrivée à sa pleine maturité, la courageuse et joyeuse confession de foi d'une âme profondément religieuse et d'un esprit résolument scientifique. »
Eug. Ménégoz (*Revue chrétienne*, févr. 1897).

INTRODUCTION A LA DOGMATIQUE

Œuvre posthume de P.-F. JALAGUIER, publiée par PAUL JALAGUIER
Avec une Préface de M. le pasteur A. DECOPPET

Un volume grand in-8 raisin. — Prix..... **10 francs.**

JÉSUS DE NAZARETH

ÉTUDES CRITIQUES
SUR LES ANTÉCÉDENTS DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE ET LA VIE DE JÉSUS

PAR ALBERT RÉVILLE
Professeur au Collège de France.

Deux volumes in-8, avec une carte. — Prix..... **15 francs.**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5318. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1897

19

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

D. Benoit. — **Les Prédicants martyrs de la Révocation. Les Frères Plan** (1686-1697)..... 505

DOCUMENTS.

A. Bernus. — **Le testament autobiographique d'un des premiers pasteurs de France, Pierre Fornelet.** 1593..... 518

A.-L. Herminjard. — **Une plaquette inédite d'Agrippa d'Aubigné** (1621-1630)..... 530

N. Weiss. — **La liberté religieuse, ses ennemis et ses défenseurs en 1765 et 1789, d'après trois lettres inédites de Rabaut de Saint-Etienne**..... 542

MÉLANGES.

C. Pascal. — **La Fontaine d'Autun et Jean Goujon**..... 550

CORRESPONDANCE.

Henry-M. Baird. — **La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'édit de Nantes aux Etats-Unis**..... 557

ILLUSTRATIONS.

La fontaine de Jean Goujon à Autun, d'après une photographie.... 555

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont deux exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

10 1897

LES PRÉDICANTS MARTYRS DE LA RÉVOCATION[1]

LES FRÈRES PLAN

De nombreux anniversaires auront marqué les quinze dernières années de notre siècle. Sans parler de l'édit de Nantes et de sa révocation, de l'édit de Tolérance, de la Révolution, de la Terreur, dont elles évoquent les souvenirs émouvants, quelle est l'année, de 1685 à 1700, qui n'ait vu mourir, sur la potence ou sur la roue, quelques-uns de ces héroïques prédicants qui, après la retraite des pasteurs, s'efforcèrent de relever les courages abattus et de rassembler les troupeaux dispersés ? L'année prochaine nous célébrerons le deuxième centenaire de la mort du plus célèbre et du plus grand de tous, Claude Brousson. Je voudrais rappeler aujourd'hui la mémoire de trois de ses humbles et dévoués collaborateurs, *Pierre Plan*, qui le précéda d'un an dans la gloire, *Étienne* et *Paul Plan* qui souffrirent le martyre cinq ans avant leur frère. On ne connaissait jusqu'ici que leurs noms et leur fin tra-

1. Voici, comme de coutume, en vue de la fête de la Réformation, un choix d'études et de documents inédits. Ceux qui préfèrent les souvenirs du Désert, si populaires au Midi, étudieront et développeront l'histoire si touchante des trois frères Plan. Ceux qui s'intéressent à la période des origines pourront, à l'aide du testament de Fornelet et des documents auxquels il renvoie, reconstituer la formation et l'organisation de quelques-unes de nos principales Églises de l'Est. D'autres pages et non des moindres, sont signées Agrippa d'Aubigné, Jean Goujon, Rabaut de Saint-Étienne. Souhaitons que chacun de ceux auxquels elles s'adressent, y trouve ce qu'il cherche. — N. W.

gique. Les archives de Montpellier (C. 118, 120, 121) et les manuscrits d'Antoine Court (n° 39) vont nous fournir quelques détails inédits sur leur courte et dramatique existence.

I

Les frères Plan étaient d'humbles tisserands en cadis nés en pleines Cévennes, sur les limites du Gard et de la Lozère, à Saint-Martin-de-Corconac, aujourd'hui canton de Saint-André-de-Valborgne. A la Révocation, Étienne avait vingt-trois ans, Paul n'en comptait que seize et Pierre treize seulement. Quand le culte réformé fut interdit dans le royaume, ils suivirent l'exemple du grand nombre et le curé de Saumane, Rolin, reçut leur abjuration. Mais leur conscience n'était pas en repos et dès que les assemblées du Désert commencèrent, ils furent des premiers à s'y rendre. Les prédications enflammées de Vivens excitèrent leur zèle et l'ancien maître d'école de Valleraugue n'eut pas d'auditeurs plus assidus. Mais, à mesure que les assemblées se multipliaient, croissait la rage des persécuteurs. « Depuis le mois de juillet, écrivait Jurieu en 1686, les Cévennes et le Languedoc sont devenus un champ de carnage. Les dragons, sous prétexte d'assemblées, massacrent tous ceux qu'ils rencontrent, et des lettres de ce pays-là disent qu'à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre ou pendu ou couché par terre[1]. » Désespérant d'avoir raison, par la violence, de cette révolte des consciences qui déjouait leurs calculs, les persécuteurs firent appel à la ruse. Ils estimèrent que le meilleur moyen de faire cesser les assemblées c'était de se débarrasser des prédicateurs et Bâville promit un passeport à Vivens et à ses compagnons d'œuvre, s'ils promettaient de quitter le royaume. Dans une heure de découragement Vivens y consentit. Il obtint la permission d'emmener avec lui un certain nombre de ses coreligionnaires dont il fournit les noms. On sait comment l'intendant, violant les conditions du traité, refusa de laisser partir ensemble

1. *Lettres pastorales*, t. I, p. 84.

ces hommes décidés à rester fidèles à leurs convictions et, sous prétexte d'éviter l'éclat, n'en fit sortir qu'un petit nombre, en deux groupes, en prenant ses mesures pour les empêcher de parvenir sur la terre du Refuge. Il fallut toute l'énergie des Cévenols pour déjouer ses desseins. Ceux qui, restés en France, attendaient chaque jour le signal du départ furent l'objet de poursuites inattendues. « L'inscription de leurs noms sur la liste de Vivens ne servit, comme le dit M. Douen, qu'à les désigner aux coups des persécuteurs[1]. » Bâville, poussant la mauvaise foi jusqu'au cynisme, prétendit, malgré l'absurdité de cette affirmation, que les prédicants eux-mêmes, Bringuier, Vivens, Bertezène, lui avaient désigné ces protestants comme des fauteurs d'assemblées. En conséquence le marquis de la Trousse prit, à Montpellier, le 30 août 1687, un arrêt par lequel il ordonnait aux communautés des Cévennes d'arrêter les particuliers dont il leur fournissait la liste et de les remettre, dans la quinzaine, au plus tard, entre les mains de M. Dugua, colonel de cavalerie et brigadier des armées du roi, pour en disposer suivant les instructions. Les communautés, qui ne satisferaient pas à cette ordonnance, seraient punies par un logement de troupes, en pure perte[2].

Les frères Plan figuraient sur la liste remise à Bâville. Leur haine pour un régime d'oppression qui foulait aux pieds la foi jurée ne fit que grandir. Le prieur de Saint-Martin fatiguait de ses vexations ces catholiques mal convertis. Dans l'automne de 1689, quelque temps après le retour de Vivens dans les Cévennes, ils quittèrent, avec quelques paysans, le mas de Briautet, rasé depuis, et prirent la direction de Caderles. Une veuve pieuse, réfugiée comme eux dans les bois, leur apprit à lire et à écrire. Ils couchaient à la belle étoile, dans une masure abandonnée, au fond de quelque grotte sauvage, en butte aux poursuites des convertisseurs. La vie du Désert, avec ses fatigues et ses périls, commençait pour eux.

Ce fut la nécessité qui les improvisa prédicateurs de l'Évangile. Ils comprirent, selon le mot de Brousson, que

1. *Les premiers pasteurs du Désert*, t. II, p. 31.

2. Cette ordonnance et la liste des protestants, au nombre de deux cent douze, qu'elle vise, sont entre les mains de M. Viel, pasteur à Toulouse.

lorsque la maison brûle, c'est le devoir de chacun de faire tous ses efforts pour éteindre l'incendie. Ils ne se faisaient aucune illusion sur leur ignorance, mais ils comptaient, avec une humble confiance, sur le secours d'en haut. Dieu leur avait accordé une heureuse mémoire. Ils apprirent des sermons par cœur qu'ils récitèrent dans les assemblées proscrites. Paul, le mieux doué des trois, se risqua le premier à parler en public. Une des premières assemblées qu'il présida ne réunit guère qu'une trentaine de personnes, la plupart des femmes; mais sa prédication les édifia et ce succès décida de sa vocation. Les trois frères, unis par les liens de l'affection et de la foi et qu'inspirait le même désir de servir la cause du Maître, se mirent en relation avec les autres prédicateurs du Désert, Mazel dit La Jeunesse, David Quet, Laporte, Colognac, Henri Pourtal. Ces hommes dévoués étaient heureux quand il pouvaient se rencontrer pour concerter leurs efforts. Ils reconnaissaient pour chefs Vivens et Claude Brousson; et, après avoir reçu leurs instructions, ils allaient, par groupes, convoquer des assemblées. Ils avaient le titre de proposants et portaient habituellement une veste en drap gris de fer, avec des boutons de la même étoffe, à l'exemple de Vivens et de Brousson qui, de plus, avaient la perruque. Plusieurs d'entre eux, entre autres les frères Plan, furent consacrés par l'apôtre du Désert. Mais des espions étaient continuellement sur leurs traces. L'un d'eux signala un jour leur présence à la foire du Pompidou, le 25 mai. Ils s'étaient retirés dans un vallon, à une portée de fusil du bourg, et des femmes dévouées leur portaient de la nourriture. En 1691, un des Plan, qu'accompagnaient Gazan et Grevon, prêche au quartier de Tribe, près de Saint-Germain-de-Calberte. Il a pour auditrices Jeanne Roque, femme de Guillaume Fraissinet de Sainte-Croix-de-Caderles, ainsi que sa sœur et sa mère, et ces pauvres femmes qu'on arrête sont obligées de déposer contre lui. D'ailleurs ces hommes dévoués ne gardaient pas rancune à leurs ennemis. Au commencement de novembre 1691, les frères Plan étaient au bois de Serre, propriété du sieur Caulet. Ils envoyèrent de là Rey, de Massavaques, à Isaac Parlier, un traître dont ils avaient eu longtemps à se plaindre, mais qui

manifestait à leur égard des intentions moins hostiles. Ils lui firent dire qu'ils ne croyaient plus à ses dispositions malveillantes et l'engagèrent à les rejoindre. Et pourtant leurs moindres démarches entraînaient pour leurs amis les plus fâcheuses conséquences. Un jour les Plan se rencontrent, avec Vivens, Brousson et quelques autres, chez Roussel de Caderles. C'en est assez. Le malheureux, pour expier le crime de leur avoir donné asile, se voit enlever ses jeunes filles qu'on enferme dans un couvent.

Un événement tragique vint, à cette époque, jeter l'alarme dans le cœur des persécuteurs. Parmi les espions qui mettaient tout en œuvre pour arrêter les prédicants, le plus acharné de tous était, sans contredit, Louis de Bagars, consul de Lasalle. Ancien pasteur de cette ville, son lieu de naissance, il n'avait pas craint d'abjurer, à la Révocation, après avoir, dans son dernier sermon, menacé des foudres célestes ceux qui ne resteraient pas fidèles à l'Évangile; et, non content de toucher la pension des ministres apostats, il s'était fait le dénonciateur en titre de ses frères. C'était un de ces hideux personnages, comme les révolutions politiques et religieuses en font surgir quelquefois, et qui sont la honte de l'humanité. Il se trouva quelques jeunes gens déterminés pour en débarrasser les Cévennes. Disciples de Vivens plus que de Brousson qui, tout en trouvant des excuses pour ces actes de violence, prêchait surtout la patience et demandait à ses amis de souffrir comme des agneaux, ils auraient signé volontiers ces lignes d'un manifeste rédigé par quelques habitants des Cévennes : « Nous ferons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la Parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde [1]. » Bagars s'était rendu, au mois de juillet 1691, aux eaux minérales de Pomaret, près de Saint-André-de-Valborgne, connues aujourd'hui sous le nom de sources de la Santé. Ils l'attendirent à son retour au pont de Vallongue et le tuèrent sans pitié.

Ces représailles sanglantes portèrent à son paroxysme la rage de Baville. Vivens, poursuivi avec acharnement, fut

1. O. Douen, ouvr. cité, t. II, p. 110.

dénoncé par un de ses amis, Pierre Valdeyron, de la rivière de la Salle, paroisse de Valleraugue, à qui la torture arracha des aveux. Il fut tué d'un coup de feu, dans une grotte, près de Saint-Sébastien-de-Cordéac, par l'apostat Jourdan, de Bagard, le 25 février 1692, après avoir opposé à ses ennemis une résistance héroïque. Mis en goût et rêvant leur extermination complète, Bâville fait paraître aussitôt un placard dans lequel il met à prix la tête de quinze prédicateurs du Désert. Celle de Brousson est portée à cinq mille livres et l'intendant en promet trois cents à ceux qui prendront morts ou vifs ses compagnons d'œuvre, en particulier les trois frères Plan, qu'il qualifie, ainsi que ses amis, comme si leur participation à la mort de Bagars était prouvée, de meurtriers, d'assassins et de perturbateurs du repos public. De plus, afin de faciliter les recherches, il fournit leurs signalements. Il nous apprend ainsi que les deux aînés, qu'il appelle à tort David et Daniel, étaient de taille moyenne, point gros, les cheveux noirs, plats et longs, le visage long et brun, marqué de petite vérole, les yeux noirs, les dents gâtées, le nez assez grand, la bouche fort grande, et que le plus âgé portait quelquefois une manière de futaine. Pierre, le plus jeune, d'une taille plus élancée, avait les mêmes traits de visage, mais ses yeux étaient gris, ses cheveux châtain brun ; et il ne portait aucune trace de la maladie qui avait défiguré ses frères [1].

II

Les dénonciateurs, excités par l'appât du gain, redoublèrent de zèle et, peu de temps après, deux des Plan étaient arrêtés. C'était le 1er juin 1692. Jean Auvit, dit La Violette, lieutenant de la compagnie bourgeoise de Valleraugue, accompagné d'un autre officier, venait d'exercer la milice, lorsque, au Mazel [2], Ménard de Campredon, second consul

1. O. Douen, ouvr. cité, t. II, p. 204.
2. Hameau de la commune de La Rouvière, à 5 kilomètres environ de Valleraugue, sur la route de Pont-de-l'Hérault.

de Valleraugue, les prévient qu'une assemblée doit se tenir près de Figuiérolles [1]. Aussitôt ils s'entendent pour une action commune. Ménard court prévenir Fesquet, premier consul et capitaine de la compagnie, pour qu'il mette sur pied toute la troupe. Auvit demande à la paroisse de La Rouvière un renfort de seize soldats et tous se donnent rendez-vous à l'extrémité des vignes de Roquesaubes. Pendant que le gros du détachement garde les avenues, Auvit, à la tête de quatre hommes, prend les devants. Au-dessus de Figuiérolles, il fait prisonnier Étienne Salles, du hameau des Salles, et Jean Michel, tous deux de la paroisse de Valleraugue, qu'il remet aux mains du premier consul. Puis, ayant doublé le nombre de ses soldats, il se dirige vers la bergerie de Jeanjean, à Figuiérolles, où la présence des prédicants est signalée.

A une portée de fusil, il en voit sortir deux hommes qui parviennent à s'échapper. Il précipite sa marche. Un troisième se montre à la porte et se met à crier : « Qui vive ? » — « Ami ! » répond l'officier qui lui tire un coup de fusil. L'homme, si brutalement attaqué, riposte par un coup de pistolet qu'il accompagne de ces mots : « Attends, attends, il ne faut mourir qu'une fois; » mais il tombe aussitôt sous une décharge du tambour Pierre Amarine. Il se relève pour retomber encore; puis il essaye de se cacher dans un repli du terrain. Ses agresseurs, le quittant pour un instant, menacent de mettre le feu à la bergerie si les personnes qui s'y trouvent refusent de se rendre. Alors un homme apparaît sur le toit, tenant un canon de fusil. Il dit qu'il est seul et demande quartier. C'était Étienne Plan et le blessé son frère Paul. Aussitôt les soldats s'assurent des prisonniers et se mettent à fouiller la bergerie. Ils y trouvent une Bible, quelques livres de piété, plusieurs recueils de sermons, une lampe éteinte, un pistolet chargé, ainsi que des provisions de bouche : de la saucisse, du pain blanc et du pain bis, une bouteille de vin ; et, fiers de leur capture, ils conduisent les deux frères à Valleraugue et les remettent, au corps de garde,

1. A trois kilomètres environ de Valleraugue, sur une montagne à pic qui domine le cours de l'Hérault.

entre les mains du capitaine Gardès, du régiment de Lanta.

Le lendemain Jacques Daudé, sieur de la Côte, conseiller du roi et subdélégué du Vigan, se rendit à Valleraugue pour commencer la procédure. Il entendit d'abord les témoins à charge. Pierre Valdeyron, le même qui avait dénoncé Vivens par crainte de la mort, déposa que, l'année précédente, à Pascalon, Vivens l'avait présenté à Étienne Plan et à son frère, en même temps qu'à Laporte et à Saint-Paul. Quelque temps après, il rencontra les trois frères à la cerclière d'Olivet où ils passèrent une journée. Il était, ainsi que Papus, dit La Rouvière, et Pomaret, dit Cévennes, avec Vivens, aux eaux de Pomaret, lorsque David Gazan, les frères Plan et Paul Colognac, qui attendaient, au pont de Vallongue, le consul Bagars, firent demander à Vivens, par le cadet Espaze, de leur envoyer La Rouvière. Ils avaient appris — c'est toujours le témoin qui parle et l'on ne doit recueillir sa déposition qu'avec la plus extrême réserve, — que le sieur de Valmalette devait accompagner le consul et ils avaient besoin de renfort. La Rouvière vint les rejoindre; mais ne voulant pas se rendre seul auprès d'eux, il se fit accompagner de Cévennes. Dans la nuit, Cévennes, revenu sans fusil auprès de Vivens, prétendit que Paul Colognac avait tué Bagars d'un coup de pistolet, que La Rouvière, pour n'être pas reconnu, avait échangé son justaucorps contre une veste blanche et qu'à son exemple Étienne Plan avait retourné la casaque que Grail, tailleur de Lasalle, lui avait faite et que la doublure verte de son vêtement lui donnait l'air d'un dragon. Le lendemain soir, Vivens et Cévennes se retirèrent dans une baume, au-dessus des Ondes, où un certain Martin leur apporta de la nourriture. Vivens, ayant appris, par Escot des Ondes, que David Gazan, le frère de ce dernier, les trois Plan, Espaze et Grevon, étaient dans un bois, au-dessus de la claie, où l'on avait arrêté, en 1688, le prédicant David Bertezène, alla les rejoindre. Il trouva, dans les mains d'Étienne Plan, l'épée de Gervais, greffier consulaire, en même temps que deux chapeaux; sur sa demande il en remit un à l'une des personnes qui l'accompagnaient.

Un autre témoin déposa contre les prisonniers, ce fut Ger-

vais lui-même. Il dit que le sieur de Valmalette, qui précédait Bagars de vingt pas, essuya deux coups de fusil qui le manquèrent. Au bruit de la détonation, il prit la fuite, en s'écriant : « Pour qui me prenez-vous ? » Deux coups de fusil, qui le manquèrent aussi, furent dirigés sur Bagars; mais il fut atteint mortellement d'un coup de pistolet. Le témoin raconta que l'un des meurtriers lui cria, après qu'ils eurent pris son justaucorps, son épée et son ceinturon : « Va porter la nouvelle que le persécuteur est mort. » Avant de se retirer, ils auraient tous poignardé le cadavre, à l'exception d'Étienne Plan.

Après les témoins, les prévenus comparurent à leur tour devant le subdélégué. Étienne fut interrogé le premier et il eut, devant son juge, une contenance ferme qu'il conserva jusqu'à la fin.

— Quel est votre lieu d'origine et quel âge avez-vous ?

— Je m'appelle Étienne Plan. J'ai trente ans et je suis né à Saint-Martin-de-Corconac.

— N'avez-vous pas fait profession de la religion catholique ?

— C'est mon peu de sens qui me fit abjurer, lors de la réunion générale, et depuis j'habite les bois, non pour mal faire, mais pour demeurer dans ma religion.

— De quelle religion êtes-vous ?

— Je suis de la religion chrétienne de Calvin.

— Avec qui fûtes-vous arrêté ?

— J'étais avec mon frère Paul. Nous sommes l'un et l'autre peu savants. Ensemble nous priions Dieu et nous prêchions à de petites assemblées.

— N'avez-vous pas pris part à l'assassinat du sieur de Bagars ?

— Je n'ai jamais tué personne.

Peu de temps avant qu'il fût assassiné, le consul de Lasalle avait conduit un détachement à la recherche des Plan, qui étaient cachés au puech Claron, chez la veuve Daumette, et, comme ils fuyaient, l'un d'eux avait été blessé d'un coup de fusil. Ses frères l'avaient conduit aux Ondes, chez la veuve de Guillaume Escot, où il resta jusqu'à sa guérison. Le juge supposait, gratuitement d'ailleurs, que le désir de se venger avait poussé les Plan à se joindre aux meurtriers de l'apostat.

Le lendemain, 3 juin, Paul Plan fit paraître, devant le subdélégué, la même fermeté que son frère. Atteint à la main gauche et à la jambe droite, il souffrait cruellement de ses blessures, mais aucun pli de son visage ne trahissait sa douleur. Lorsque Daudé lui demanda les circonstances de son arrestation, il répondit qu'il était, depuis trois heures, dans une petite métairie, avec son frère et deux inconnus, quand le détachement les fit prisonniers.

— Avez-vous fait les fonctions de prédicateur ?

— J'ai prêché la Parole de Dieu, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, à des assemblées qui n'étaient pas fort nombreuses. J'ai quitté la maison, il y a quatre ou cinq ans, et, depuis environ trois ans et demi, Dieu, par son Saint-Esprit, a rendu ma mémoire capable d'apprendre des sermons et de les réciter.

Il confessa d'ailleurs son ignorance, ajoutant qu'il ne savait lire que les caractères d'imprimerie.

— N'avez-vous pas administré les sacrements ?

— J'ai baptisé quelques enfants et j'ai donné la Cène, une fois, il y a un an, dans la forêt de l'Aigoual.

— En aviez-vous l'autorisation ?

— Je n'ai pas reçu l'imposition des mains, mais je peux administrer les sacrements, puisque Dieu m'a révélé son Saint-Esprit.

Paul, avec la même énergie que son frère, nia d'avoir participé au meurtre de Bagars. Il affirma aussi qu'il était étranger à celui d'un autre persécuteur, Vernède, curé de Saint-Marcel-de-Fonfouillouse, survenu en 1691 et qui, d'après le témoignage de Brueys, aurait été tué par Vivens lui-même d'un coup de fusil. Daudé lui demanda si les deux inconnus qui se trouvaient avec lui dans la métairie et qui avaient pu s'échapper, n'étaient pas Rey, de Massavaques, et son frère Pierre; mais il répondit, sans doute pour dérouter les recherches, que son frère était mort depuis longtemps.

Tant de fermeté parut incliner le juge à la bienveillance et il promit la vie sauve — était-il sincère? — à l'intrépide Cévenol s'il consentait à se convertir. Mais le fidèle prédicant

se contenta de répondre : « Dieu m'ayant éclairé de son Saint-Esprit, je suis résolu de mourir dans le Protestantisme que je professe. »

Quelques jours après, les prisonniers quittèrent Valleraugue. On leur fit suivre la route si pittoresque qui longe le cours de l'Hérault. Elle est sinueuse comme le fleuve et propice aux coups de mains. Il eût suffi d'un petit nombre de Cévenols déterminés pour les délivrer; mais l'escorte traversa ces défilés sans encombre et, passant par Ganges, conduisit les prisonniers jusqu'à Montpellier. C'était la dernière étape de leur pèlerinage.

Le 16 juin, Étienne Plan et son frère furent interrogés sur la sellette. C'était toujours une rude épreuve que de comparaître devant le farouche proconsul du Languedoc. Mais en vain Bâville essaya de les intimider. Ils conservèrent devant lui la même ferme attitude qu'ils avaient fait paraître devant le subdélégué. Leur sort n'était point douteux. Verduron, procureur du roi, requit contre eux la peine capitale. Ils furent condamnés, comme assassins et perturbateurs du repos public, à perdre la vie sur une potence, dressée sur la place de l'Esplanade, après avoir été soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Ils supportèrent leurs souffrances avec un admirable courage, sans qu'une parole compromettante pour leurs frères sortît de leurs lèvres et s'exhortant mutuellement à combattre jusqu'à la fin le bon combat de la foi. Baynes, l'historien anglais de Claude Brousson, qui avait sous les yeux les relations d'un contemporain, John Quick, confirmant sur ce point les renseignements fournis par les interrogatoires, nous apprend « qu'ils refusèrent jusqu'au bout, avec une constance héroïque, l'offre qu'on leur faisait de la vie, s'ils voulaient se convertir à la religion romaine[1]. » On condamna aux galères perpétuelles les deux protestants arrêtés le même jour qu'eux, *Étienne Salles* et *Jean Michel*, tous les deux de Valleraugue. Ce dernier n'avait que vingt-cinq ans[2].

1. *Life of Claude Brousson*, p. 126.

2. Leurs noms figurent dans la liste de la *France protestante*, 2e édit., VI, 308, 339.

III

Cette quadruple exécution n'effraya point le frère qui restait. Il aurait pu éviter un sort pareil en se réfugiant à l'étranger; au contraire, « la constance de ses frères, comme dit une lettre du temps, l'ayant affermi plus que jamais dans sa vocation », il se mit à prêcher l'Évangile avec une ardeur nouvelle. Dans les premiers jours de juillet, trois semaines à peine après la mort de ses frères, Pierre Plan préside, avec Colognac, Gay, Villeméjane et quelques autres, une assemblée, près de Lasalle, entre Colognac et Valestalières, dans un bois d'yeuses ou chênes-verts, nommé l'euzière de Fougairolles. Trahis par Jacques, sieur de Montredon, un gentilhomme protestant qui, à l'exemple de Bagars, ne craignait pas, après avoir abjuré, de se faire le dénonciateur de ses frères, il s'en fallut de peu qu'ils ne fussent tous arrêtés. Un seul fut pris, Gavanon, dit La Vérune[1], qui, enfermé dans le fort de Saint-Hippolyte, s'échappa miraculeusement

Deux mois après, le 12 septembre, un vendredi soir à 9 heures, Pierre Plan prit part à une assemblée qui se tint à la Rouvière, non loin de Monoblet et ne réunit guère qu'une cinquantaine de personnes. La chandelle allumée, Colognac lut la confession des péchés et les dix commandements; puis, après une prière fervente, il exhorta ses auditeurs à la persévérance et les prépara à la sainte Cène. Après la prédication, La Verdure rompit le pain, et cette cérémonie touchante allait se terminer, au milieu de l'édification générale, lorsqu'un habitant de Monoblet prévint les fidèles qu'un détachement se formait dans le village pour les surprendre. La plupart se réfugièrent dans les bois de Saint-Félix-de-Palières. Quant à Plan, Colognac, La Verdure et une dizaine d'autres, ils prirent le chemin de Valestalières. La fille de Pierre Jean, de Colognac, qui portait ses sabots dans sa jupe, n'ayant pu les suivre, ou s'étant égarée dans les bois, fut trouvée le lendemain, par les soldats, au pied d'un arbre et emmenée pri-

1. Voy. *Bull.*, XL, 527 et suiv.

sonnière. Quelques jours après, Pierre Plan présidait une assemblée au *valat* des Sagnes, près du mas de la Bouscarasse. Il eut, entre autres, pour auditrices Marguerite Puech et Jacquette Martin; mais la pluie ne cessant de tomber, le prédicateur abrégea l'action; après avoir parlé une demi-heure, il donna la bénédiction et se retira.

Le dimanche, 1er mai 1695, nous trouvons Pierre Plan au serre de Lancize, paroisse de Saint-Martin-de-Boubeaux, où il préside une assemblée. Le mois d'août de l'année suivante, il annonce encore l'Évangile, sur les bords d'un ruisseau, entre les villages de Campis et de Crouzet, près de Meyrueis. Traqué de lieu en lieu comme une bête fauve, il parvient à déjouer les recherches. Au martyre de ses frères ont succédé ceux de *Guion* et de *Colognac*, en 1693, de *La Rouvière*, en 1695, de *Laporte* et d'*Henri Pourtal* l'année suivante; et, malgré tous les périls, il continue son ministère d'amour; mais l'heure approche où lui aussi devra sceller de son sang le témoignage qu'il rend à l'Évangile.

C'était pendant le carême de 1697. Notre prédicateur était à Lézan, entre Alais et Quissac, lorsqu'il fut trahi par un nommé Bernard qui était à la fois aubergiste et boucher. Arrêté par Mourgue, le consul du lieu, et quelques soldats de la milice, il est aussitôt conduit à Montpellier, par un nombreux détachement commandé par le capitaine La Bruguière, de Saint-Jean-de-Serre. Bâville, heureux de tenir une proie nouvelle, ne fit pas traîner le procès en longueur. Arrivé le jeudi, le prisonnier fut jugé, condamné et exécuté dès le lendemain. « Comme il ne le cédait, dit Antoine Court, ni en piété ni en zèle à ses deux frères, qui avaient souffert le martyre cinq ans avant lui, il leur ressembla aussi parfaitement par sa constance et par sa persévérance au-dessus de toute épreuve. Il alla au supplice avec une gaieté étonnante. En face du gibet, il s'écria : « Oh ! je le vois cet aimable lieu qui doit mettre fin à mes peines. Je la vois cette heureuse échelle qui doit me servir de degrés pour monter au ciel. Oh ! que ce lieu me paraît aimable ! qu'il est délicieux ! J'irai, dès ce soir, avec mon Dieu ; je serai introduit, dès ce soir, à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem céleste, à l'assemblée et à l'Église des

premiers-nés, à la compagnie des esprits sanctifiés et à celle des milliers d'anges. » Les ecclésiastiques lui promettaient sa grâce s'il abjurait; mais il les repoussa avec indignation. Après une prière véhémente qu'il fit au pied de l'échelle, il monta cette échelle avec courage et ne cessa de glorifier Dieu jusqu'à son dernier soupir ». L'exécution de Pierre Plan eut lieu le premier vendredi du carême de 1697. Un de ses proches parents, *Bouteille*, qui l'avait accompagné plusieurs fois dans ses courses d'évangélisation, fut condamné, le même jour, aux galères perpétuelles. Antoine Court, qui nous fournit ces détails, nous apprend que les trois frères avaient une sœur — elle avait épousé un Lauzerand — qui, marchant sur leurs traces, souffrit comme eux le martyre, avec la même admirable constance.

D. Benoît.

Documents

TESTAMENT AUTOBIOGRAPHIQUE

D'UN DES PREMIERS PASTEURS DE FRANCE

PIERRE FORNELET

C'est à M. E. Henry, dont les *Notes biographiques sur les membres de l'Académie et les pasteurs de Sedan*, ont été recommandées ici même (p. 105), que nous devons la découverte de ce document, dans une liasse informe faisant partie des anciennes minutes du notaire sedanais Stasquin et appartenant aujourd'hui à l'étude Picard.

Beaucoup moins arides et illisibles que nos modernes testaments, ces quelques pages sont bonnes à lire et à relire. On y voit d'abord un des premiers pasteurs français, un de ceux qui, au plus fort des persécutions, sortirent des rangs du clergé catholique où l'on avait commencé à l'embrigader, résumer sobrement son aventureuse carrière, tirer en quelque sorte la morale de sa propre histoire. Il avait été en contact avec bien des Églises, des civilisations, des peuples divers; il

avait expérimenté le fort et le faible des deux partis qui se combattaient alors dans toute l'Europe, et c'est avec une conviction inébranlable qu'il exprime son attachement à la foi qu'il avait librement embrassée. Cette foi qu'il avait communiquée aux premiers adhérents de trois de nos plus grandes communautés protestantes du XVIe siècle, était alliée chez lui à beaucoup de sagesse, de prudence, de justice. Point de déclamations, mais un grand souci, comme le dit un proverbe souvent cité à Strasbourg et ailleurs, de « balayer le devant de sa propre demeure », c'est-à-dire d'élever simplement, honnêtement, chrétiennement sa propre famille, et de la laisser, après sa mort, rendre témoignage à cette éducation. De là les détails, trop peu nombreux à notre gré, dans lesquels il entre, pour expliquer la disposition du peu de bien qui lui reste. C'était une Église puissante que celle de Sedan, mais elle n'enrichissait pas ses meilleurs et plus utiles serviteurs. Si Fornelet était resté catholique, il serait peut-être devenu abbé ou évêque; dans tous les cas, il serait sorti des rangs de la foule, et il est probable que, sans s'être appliqué à accumuler des bénéfices, il aurait eu une fortune autrement importante à partager.

Mais ce document nous renseigne encore sur les commencements, jusqu'ici inconnus, de la carrière d'un des vaillants pionniers de l'Évangile en France. En combinant les données qu'il fournit avec un passage très précis de l'*Histoire ecclésiastique*, nous pouvons jalonner de la manière suivante ces premières années : Pierre Fornelet, né vers 1525 et élevé en vue de la carrière ecclésiastique dans l'Église catholique, fut attiré à l'Évangile à l'âge de 17 ans (1542); il se rendit à Genève, à Bâle, puis à Strasbourg, où il se joignit à l'Église française, et où, reçu au ministère à 19 ans (1544), il s'exerça encore pendant deux ans, au bout desquels (octobre 1546) il fut envoyé à Lyon, dont il « dressa l'Église », c'est-à-dire à laquelle il donna une organisation régulière. Laissons ici la parole à l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France* (I, 55 et 56 ; conf. III, 215, et *Bulletin*, XII, 481) :

« A Lyon, au même mois d'octobre (1546), un nommé Pierre *Four-*

nelet, de Louan en Normandie[1], commença de prêcher en une maison particulière à quatorze ou quinze personnes seulement, tous bons marchands et hommes d'apparence; auquel lieu ayant tantôt été découvert et contraint de se retirer, Jean *Fabri*, depuis ministre de Genève, succéda, continuant jusqu'à Noël de l'année suivante 1547... Ce pendant (1547) à Lyon Jean Fabri continuait l'assemblée accrue d'environ trente-cinq personnes, jusqu'à ce que, étant découverte, force lui fut de se retirer, étant revenu en son lieu Pierre *Fournelet*, auquel puis après fut adjoint Claude *Monier* » (qui fut brûlé à Lyon, en 1551).

Nous ne savons ni où Fornelet se rendit lorsqu'il quitta pour la première fois Lyon (à la fin de 1546 ou 1547), ni combien de temps dura son second séjour dans cette ville. Il semble cependant, d'après ce que nous savons de sa fille Marie[2] (née à Strasbourg et morte à Sedan en 1622 à l'âge de 72 ans), que Fornelet, ayant quitté définitivement Lyon, était revenu à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, en janvier et février 1551, nous le trouvons à Genève, d'où il fut appelé comme diacre à Neuchâtel (*Calvini opera*, XIV, 8, 42 et suiv.). Il y resta, non pas douze ans, comme il le dit dans son testament, mais dix ans, et s'y fit apprécier ; en mai 1560 la classe de Neuchâtel lui confiait, en même temps qu'à Christophe Fabri, la charge de boursier pour les pauvres (*Bulletin*, XII, 352).

En mai 1561, les portes s'ouvrant partout en France pour la prédication évangélique, Calvin recevait de tous côtés des demandes de ministres, auxquelles il ne savait comment suffire. Fornelet désirait vivement être envoyé; mais Genève exigeait très sagement qu'il eût au préalable un congé régulier de l'Église et des autorités neuchâteloises. « Quand nous aurons tel témoignage, écrivait Calvin aux ministres de Neu-

1. Comme on ne connaît point de localité de ce nom en Normandie, on a supposé qu'il fallait lire Rouen ; si l'on renonce à la Normandie, on pourrait penser à un petit village du nom de Louan, en Seine-et-Marne (arr. de Provins, cant. de Villers-Saint-Georges), ou Louans (Indre-et-Loire, arr. Loches, cant. Ligueil), ou à la petite ville de Louhans (Saône-et-Loire). — Louet, mentionné quelquefois comme lieu d'origine de Fornelet, n'est pas plus connu en Normandie.

2. Comme sa sœur Anne est l'aînée, née au plus tard en 1549, le mariage de Fornelet a dû avoir lieu au plus tard en 1548; il vécut vingt-six ans avec sa femme, dont le décès doit se placer en 1574, ou avant.

châtel, nous avons si grande nécessité de gens propres pour servir fidèlement à l'Église de Dieu, qu'il ne tardera pas un jour qu'il ne soit mis en œuvre. » (*Calv. op.*, XVIII, 440.) D'après les lettres échangées à ce sujet entre Genève et Neuchâtel, Fornelet semble avoir été quelque peu impatient en cette affaire (*Ibid.*, XVIII, 439 suiv. et 453 suiv.). Mais enfin il obtint du gouverneur et des pasteurs de Neuchâtel (29 et 30 mai 1561) des lettres de congé, certifiant qu'on l'avait toujours reconnu « homme de bonne et sainte doctrine et de bonne vie et conservation, avec sa femme et ses enfants. » (Herminjard, *Correspondance des réformateurs. Prospectus et spécimen*, Genève, 1864, p. 32.)

Dès qu'il se fut ainsi mis en règle, Fornelet fut envoyé par l'Église de Genève, en juin 1561, à Châlons-sur-Marne (*Bulletin*, IX, 295; XLVI, 453). La Réforme paraît y avoir été prêchée depuis peu et un noyau d'adhérents réuni par un prédicateur dont nous ne savons pas le nom; des troubles éclatèrent dans la ville. Nous constatons un écho de ces « émotions advenues depuis naguères » dans une délibération du conseil de Châlons du 22 juin 1561, qui veut chercher et ôter « les causes desdites émotions, qui ont été amenées par le moyen des prédicants naguères introduits dans la ville ». Un des principaux adhérents des idées nouvelles, le grénetier Jacques *Langault*, « a dit que icelui qu'on disait être prédicant était un médecin qu'il avait fait venir de la ville de Strasbourg pour penser et médicamenter sa femme ». (Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne* I, p. 34, note, et II, p. 15.)

Les troubles dont nous venons de parler empêchèrent Fornelet de se fixer dès l'abord à Châlons; pendant deux mois et demi il évangélisa avec zèle et grand succès les villages du Perthois, où les Églises surgissaient comme par enchantement. Ayant enfin, dans le courant de l'été, pu entrer à Châlons, il vit le nombre des réformés s'augmenter rapidement et réussit à y organiser une Église importante. Une lettre du 13 septembre 1561, par laquelle Antoine de Saussure, sieur de Dompmartin, rend compte *de visu* à Farel des travaux de Fornelet (*Calv. op.*, XVIII, 713 suiv.; *Bulletin*, XII,

360), et celles de ce dernier lui-même à Calvin et à Farel, du 6 octobre (*Calv. op.*, XIX, 20 suiv. et 23 suiv.; *Bulletin*, XII, 361 suiv., et XIV, 364 suiv.) sont au nombre des documents les plus intéressants de cette époque, montrant les progrès rapides de la Réforme en Champagne[1], signalant les nombreuses demandes de ministres et décrivant en termes touchants le synode provincial tenu à Paris le 16 septembre; ces lettres, auxquelles nous renvoyons ceux qui ont la collection du *Bulletin* (voy. surtout XII, 360 suiv., et XIV, 364 suiv.), mettent en pleine lumière l'intéressante personnalité, l'activité évangélique de notre pasteur, et sont un témoignage vivant du réveil religieux qui secouait alors la France et y rappelait les temps apostoliques.

L'Église une fois fondée et la sécurité rétablie, Fornelet fit venir sa famille, qu'il avait laissée jusqu'en octobre à Neuchâtel (*Calv. op.*, XIX, 52; *Bulletin*, XII, 354). Mais le calme ne devait pas durer longtemps; en décembre, l'évêque, Jérôme Bourgeois, et peu après la majorité catholique du conseil de la ville, s'efforcent d'évincer de ce corps les membres huguenots; ce dont « ceux de l'Église réformée de Châlons » portent plainte auprès du duc de Nevers, gouverneur de la province (Hérelle, I, p. 34). L'évêque n'en continuait pas moins ses menées; c'est ainsi qu'il déverse son humeur, le 23 avril 1562, dans une lettre au capitaine de la ville : « Quant à nos huguenots, pour ce qu'on les craint, l'on les souffre, et n'est-on pas délibéré de les irriter, m'a-t-on dit; et s'ils n'ont assez d'un ministre et prédicant, qu'ils en aient trois et quatre ! Semble avis que l'on les veuille soûler *usque ad gueslam*. Je ne sais si cette voie se trouvera bonne. » (*Ibid.*, I, p. 39.) Enfin, un mois plus tard, le conseil envoie un député à la cour pour solliciter le renvoi « de ceux de la nouvelle religion qui depuis un an en ça viennent faire leur demeurance en ladite ville pour augmenter et fortifier » les hérétiques (*Ibid.*, I, p. 40, note; II, p. 41). Cette invitation ne répondait que trop aux vues de la cour; aussi, en juillet 1562,

1. Voy. entre autres les passages où Fornelet affirme que si l'on avait 1,000 pasteurs à envoyer en France, ils seraient promptement absorbés et que l'Église de Paris seule avait reçu jusqu'à 80 requêtes (*Bull.*, XII, 363).

le ministère de Fornelet à Châlons fut-il brusquement interrompu par un message de Catherine de Médicis, qui ordonnait son expulsion et celle de sa famille (Herminjard, *l. c.*, p. 32; *Calv. op.*, XIX, 491). Une partie de ses ouailles le suivit.

Avec lui, dix-neuf membres de son Église se réfugièrent à Strasbourg (Erichson, *Église française de Strasbourg*, p. 37. — Il dit à tort : en 1561); d'autres les rejoignirent, car le 12 septembre 1562 les réfugiés de Châlons, au nombre de 61, adressent une supplique au magistrat de Strasbourg. On y lit les noms de : « Me Pierre Fournelet, ministre en l'Église dudit Châlons; Loyse Jacquemart, sa femme; Jean, Jonas, Anne et Judic, ses enfants; soit six personnes » (communication de M. le pasteur Dannreuther). C'était sans doute ensuite de ses relations anciennes que Fornelet avait dirigé sur cette ville l'émigration châlonnaise; mais les temps avaient changé, et il ne dut pas s'y sentir bien à l'aise, car précisément à ce moment, en juillet 1562, les réformés de Strasbourg étaient très vivement pris à partie par Marbach et le parti luthérien, qui faisaient à Houbraque, pasteur de l'Église française, et au professeur Zanchi, ancien, un procès en hérésie à l'occasion de leurs opinions calvinistes sur la prédestination et sur la cène (Reuss, *Notes pour servir à l'hist. de l'Église franç. de Strasbourg*, p. 54). Aussi, si, le 24 avril 1563, Strasbourg hébergeait encore seize familles châlonnaises, Fornelet ne s'y trouvait plus (Dannreuther).

Il s'était rendu à Sedan, dont le prince, Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, accueillait à bras ouverts tous les réformés, et où Fornelet fut de suite employé au ministère (1563). Ce n'était pour le moment qu'un provisoire, car l'Église de Châlons, malgré sa dispersion, conservait son droit sur son pasteur. Mais le duc avait si bien apprécié les services de celui-ci qu'il s'efforça de se l'attacher définitivement. Nous lisons en effet dans les actes du synode provincial tenu à la Ferté-sous-Jouarre, la décision suivante, du 28 avril 1564 :

« A ce que M. de Bouillon requiert que Monsr. *Fournellet*, à présent ministre de l'Église de Châlons, et Mr. *Masse*, ministre du

Château-du-Loir en Anjou, étant de présent avec ledit Sr. de Bouillon, lui soient laissés; vu le consentement de celui qui a comparu comme député de l'Église de Châlons : a été avisé que ledit Fournellet lui pourra demeurer jusqu'à ce qu'il soit répété par ladite ville de Châlons, ayant liberté de redresser leur Église sur le lieu ; auxquels de Châlons pourra ledit Sgr. de Bouillon demander ledit Fournellet; et quant à Mr. Masse, la présente assemblée ne peut empêcher que ledit Masse ne retourne, suivant sa promesse, à l'Église où il est obligé, sinon qu'elle consente qu'il demeure audit Sr. de Bouillon. »

L'Église de Châlons, lorsqu'elle put se réorganiser, céda sans doute son pasteur d'une manière définitive au duc de Bouillon, car Fornelet ne quitta plus Sedan [1]; et en 1566 nous trouvons à Châlons le ministre *Ourict* (?), en 1571 Robert *de Renty*, dès 1578 Pierre *Viriot*, et, avec ce dernier, en 1603, Jean *de Beaumont;* celui-ci eut, en 1620, pour successeur Benjamin *Massin*, un petit-fils de Fornelet.

Fornelet s'acquitta fidèlement pendant de longues années de son ministère à Sedan; il y était arrivé en 1563; trente-huit ans plus tard, affaibli par son grand âge, il fut mis honorablement à la retraite, comme le relate le registre du consistoire de Sedan :

« Aujourd'hui, 23 d'août 1601, Messieurs nos magistrats, prenant occasion des faiblesses et débilités qui souvent surprennent M. Fornelet prêchant en chaire, et craignant que l'Église finalement n'en reçoive plus grand intérêt, désirant aussi selon le dû de leur charge donner ordre que l'Église soit servie par personnages valides et puissants, non seulement d'esprit mais aussi de corps, pour apporter l'édification requise tant à ceux du lieu qu'aux autres qui surviennent du dehors, se sont présentés pour faire remontrance au consistoire qu'il est temps d'aviser de donner repos à notre dit sieur et fixer son état; à quoi toute la compagnie prêtant l'oreille et pensant sérieusement, a pris mûrement et religieusement, même en la présence de nos dits sieurs magistrats, résolution de déclarer à notre sieur susnommé que, suivant l'art. 52, feuillet 15, de notre Discipline ecclésiastique, il sera prié de consentir à ce que l'Église se pourvoie d'un autre pasteur à sa place pour faire sa charge et lui

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 129, 305, 306, 308.

succéder, lui réservant l'honneur du ministère, conservant les titre et qualité de pasteur, et aussi son entretiennement entier, qui lui sera continué et fourni comme auparavant, en considération de la fidélité et diligence qu'il a montrées depuis cinquante-deux ans au ministère[1], et de l'édification qu'il a apportée et donnée particulièrement à l'Église de Sedan depuis trente-huit ans en ça, avec promesse d'informer l'Église et lui faire agréer et approuver toute cette sainte procédure; et néanmoins liberté sera laissée à notre dit Pierre Fornelet de prêcher quelquefois, mais rarement, quand il se sentira plus fort et robuste; à quoi notre dit sieur a consenti. » (*Bulletin*, XVIII, 89 et s.)

Deux ans plus tard, le 12 juillet 1603, nous voyons le consistoire allouer à Fornelet une gratification de 25 écus, à cause de son grand âge (Henry, *Notes biographiques sur... Sedan*, p. 83). Ce digne pasteur mourait l'année suivante, 1604, âgé d'environ 79 ans. Le testament imprimé plus loin nous renseignera sur sa famille. Cette pièce a été rédigée en 1593, puisque Fornelet y dit avoir exercé le ministère à Sedan « il y a déjà passé trente ans ».

A. Bernus.

Testament et ordōnance de dernière volonté de Pierre Fornelet ministre de la parole de Dieu en l'église chrestienne et réformée de Sedan.

Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre.

Pierre Fornelet, appellé de Dieu à la vraye foy, doctrine et religion chrestienne et catholique, puis après au saint ministère de l'evāgille, cinquāte ans passés y a, lequel prévoyāt et ne sachant le jour ni l'heure de son trespas et après lequel il désire que Dieu soit glorifié en ses enfans qui vivront après lui ainsi que durant sa vie, a tesmoigné et ordōné sa dernière volonté comme s'en suit.

Premièrement, recognoissant les grâces inestimables que Dieu lui a faict par sa bonté de l'avoir retiré des superstitieux abus et dannables erreurs de la papauté où il estoit plongé, mesme lorsqu'il

1. C'est-à-dire dès 1549. Cette indication n'est pas d'accord avec l'*Histoire ecclésiastique*, qui présente Fornelet comme exerçant le ministère à Lyon dès 1546; ni avec son testament (1593), d'après lequel Fornelet a été reçu ministre « il y a 50 ans passés », à Strasbourg, à l'âge de 19 ans, c'est-à-dire en 1543 ou 1544.

aspiroit et tendoit à la prestrise papale l'estimant estre ordonée de Dieu, non pas qu'il ait jamais esté souillé d'aucune marque des ministres de la papauté, sinon qu'il avoit reçeu ce qu'on appelle la première tonsure ou la tonsure cléricale afin de pouvoir posséder ce qu'on appelle bénéfices en la papauté, dont toutesfois il n'a jamais reçeu une maille. Parquoy, estant parvenu à l'aage d'environ dix sept ans, il comēnça à gousté la doctrine de l'evāgile, et pour se desveloper de toutes difficultés et doutes il s'en alla à Genève et de là à Basle en Suixe, et de Basle à Strasbourg où il se meist à estudier et se rangea en l'église françoise qui estoit au dit Strasbourg où il feit profession de la doctrine et religion chrestienne dōt à l'aage de dix neuf ans fut appellé et receu au sainct ministère de l'évangile au dict Strasbourg où il s'exerça par deux ans. Puis, de là fut envoyé en la ville de Lion sur le Rosne où Dieu l'employa à y dresser l'église, puis se retira à Genève où il ne demoura longuement, car bientost il fut appellé de l'église de Neufchastel en Suixe pour y servir au ministère, ce qu'il a faict par l'espace de douze ans[1] avec maistre Guillaume Farel et maistre Christofle Fabri ministres audict Neufchastel. Puis il fut envoyé à Chaalons en Champaigne et finalement a esté envoyé en la ville de Sedan où il a (par la grâce de Dieu), exercé le sainct ministère il y a déjà passé trente ans.

Par quoy, se voyat cōme sur le bord de sa fosse et prest à partir de ce monde et à quicter allègrement la vie présente pour entrer en possession et jouissance d'une autre meilleure vie quand le bon plaisir du Seigneur sera, à la volonté duquel il se remet entièrement; remettant] donc et recomandāt son âme à Dieu son créateur, à ce qu'il lui plaise la recevoir et metre avec les esprits bien-heureux au royaume de son cher fils nostre seigneur rédempteur et seul sauveur Jésus Christ, il laisse son corps à la terre de laquelle il a esté premièrement pris, attendāt la résurrection générale et cōmune, tant des bien heureux éleus en Jésus Christ et fidèles nōmés enfans de Dieu, ordonnés à la vie éternelle, que des malheureux réprouvés et délaissés en leur infidélité, rebeliō et juste dānation, cōbien toutesfois qu'icelle résurrection adviendra à la gloire et perpétuelle joye des éleus et à l'ignominie et éternelle tristesse des réprouvés.

Et quāt au peu des biens de ce monde que Dieu lui a dōné, il en laisse et donne dix escus soleil aux pauvres de l'église chrestienne et refformée de Sedan.

1. En réalité dix ans et quelques mois, de 1551 à 1561.

Et quat au surplus, il entend, veut et ordone qu'il soit parti également à ses enfans vivās. Mais, afin qu'il n'y ait débat ni trouble entre eux et que aucun tort ne soit faict à pas un d'iceux, il a cognu, estimé et jugé nécessaire de faire la déclaration suivāte, laquelle il désire, entend, veut et ordonne avoir son plain et entier effect :

Se considérāt donc veuve et privé de la cōpagnie de Louise Jacquemart[1] sa bonne et fidèle partie que Dieu lui avoit dōné en sainct mariage avec laquelle il avoit vescu environ le temps et espace de vingt et six ans et de laquelle le bon Dieu lui a donné 14 enfants, assavoir six fils et huict filles, dont, outre l'aînée nōmée Anne, laquelle a esté donnée en mariage à maistre Vital Massin ministre de la parole de Dieu, il lui en restoit encore[2] à sa charge sept vivās, c'est assavoir : Jonas, Jean, Malachie, Suzanne, Marie[3], Sara[4] et Judith[5] ; et retenant en sa mémoire ce que saint Paul a escrit, c'est assavoir que si quelqu'un n'a soin des siens et principalement de ceux de sa famille il a renié la foy et est pire qu'un infidèle, — se voyant donques et sentant chargé de ceste charge difficile, outre la charge de son ministère, ayant entièrement son recours à Dieu, l'a prié sans cesse, lui demādant grâce et force de s'acquiter de son devoir, à quoy aussi ce bon Dieu (par sa grâce) lui a toujours assisté. Parquoy, se sentant obligé et redevable de les adresser et instruire premièrement en la piété et crainte de Dieu, puis après en quelque moyen honneste et cōvenable, selon qu'il plairait à ce bon Dieu les rendre propres à passer le cours de cette vie, à quoi aussi il s'est employé le mieux qu'il lui a esté possible, dont il est advenu par la providence et conduite du bon Dieu que Suzanne a esté mariée à un jeusne hōme nōmé Jacques Nicquet dit La Loge[6]. Et voyāt Marie, Sara et Judith croistre en aage, à fin de leur donner courage à ce qu'elles s'employassent à choses bonnes et honnestes, il [les] feit venir devāt soy et après les avoir vivement admonestées et exhortées de leur devoir, il leur dit : Mes bonnes et bien

1. Henry (p. 83) appelle la femme de Fornelet Louise *Malvoisine*.

2. C'est-à-dire au moment de la mort de sa femme, vers 1574.

3. *Marie*, née à Strasbourg (vers 1550), morte à Sedan le 8 juin 1622, âgée de 72 ans (Henry, p. 83).

4. *Sara* vit encore à Sedan en 1617 avec sa sœur Marie (*ibid.*).

5. *Judith*, morte à Sedan le 23 novembre 1624, âgée de 55 ans (*ibid.*) ; donc née vers 1569 à Sedan. Ce nom est pourtant mentionné à Strasbourg en 1562. C'était peut-être une première fille de ce nom, morte depuis.

6. *Suzanne* épousa à Sedan, le 17 juin 1582, Jacque *Mique de La Loge*, secrétaire de Monsieur, frère du roi (*ibid.*).

aymées filles Marie, Sara et Judith, considerat que vous êtes grandes et croiscez tous les jours en aage, je désire aussi que croisciez en toutes vertus et sagesse. Et d'autant que vous sçavez que je n'ay pas grand moyen pour vous avacer, n'ayat en ce monde que ma seule pension[1]; regardez de profiter, et tout ce que vous gagnerez vous demeurera entièrement sans que j'en touche un seul denier. Si vous pouvez vous contenter de mon ordinaire, vous serez nourries à ma table, comme moy, tant que Dieu m'en donnera le moyen, ou bien, s'il lui plait vous donner mieux, vous le prendrez, mais j'entends que désormais, du fruit et profit de vos labeurs vous vous entretiendrez d'habillemets, car je ni puis plus fournir. Espargnez et gardez ce que Dieu (par sa grâce) vous fera gaigner, selon l'industrie et adresse qu'il lui plaira donner à une chacune de vous. A quoi icelles mes dites filles se sont tellement addōnées que Dieu les a bénit, ayans jusqu'à ce jour tellement travaillé de leurs mains que la promesse de Dieu a été accōplie et a mōstré son effet en elles en tant qu'elles m'ont honnoré en m'obéissant.

Parqu'oy j'enten (comme aussi la raison le veut), que ce que Dieu leur a dōné, par sa bénédiction, de leur gaings et espargne en quelque nature et espèce de bien qu'il soit, leur demeure entièrement et ce à une chacune selon son labeur, soit plus soit moins, sans que personne (à l'advenir) les puisse troubler ou leur donner aucune fascherie en la jouissance du fruict de leur labeur, attendu qu'elles n'ont rien entrepris ni fait en ce cas que ce Dieu m'a mis en l'entendement et que je leur ait cōmandé et qui est venu à bonne fin, et ce pendant n'ont laissé de me servir en telle sorte que j'ai eu cōtentement de leur service lequel m'a esté fort agréable, attendu qu'elles ont toujours demouré auprès de moy, faisans (au mieulx qu'elles ont peu), ce que je leur ay cōmandé.

Et quat [à] ce qui me sera restée de la bénédiction de Dieu après mon trespas, tant des cent et cinquante écus soleil que j'ai donné à rente cōstitutée, cōme il appart par la réception qu'en ont faict les notaires publiques, que de ce qui sera trouvé m'estre deu de ma pension et les meubles qui m'appartiennent — car je n'ay autre nature de biens en ce monde, — je ne doy rien, m'estant toujours gardé de m'endetter; — j'enten dire que ce qui me sera resté après mon trespas soit parti égallement à mes trois filles Marie, Sara et Judith, car je n'ay point d'autres enfans vivās. Je sçay pour certain que Jonas, Jean et Malachie sont morts; quāt à Suzanne qui a été

1. En 1585 Fornelet touchait 400 livres de gages (Henry, *l. c.*, p. 83).

mariée à Jacques Nicquet dict La Loge, elle a eu de moi ce qu'elle devoit avoir et davantage, que mes dictes filles pourroyent redemander, attendu qu'il n'y a nul de ses enfans vivant.

Et quāt aux enfans que maistre Vital Massin a eu de ma fille Anne, sa femme défuncte[1], qui seront vivans après mon trépas, s'ils y doivent participer, j'enten et requier que cela se face selon le droict et les ordonnances divines et humaines. J'enten qu'en premier lieu et devāt toutes choses, ils rapporteront ce que leur mère a eu pris et emporté, ou bien que mes dictes filles Marie, Sara et Judith prennent une chacune autant. Or est il que la dite Anne qui a vécu environ 26 ans avec ledit Monsieur Massin, en ce qu'elle a eu n'a pas emporté moins de cent écus soleil.

Premièrement elle a été bien et honnestement habillée et enjoyellée d'habillemēs à rechange et j'ai payé tous les frais et despens de leurs nopces, sans qu'il ait cousté un seul denier audit mōsieur Massin. Je leur ai baillé de tous meubles pour les mettre en mesnage. Ma dicte fille a fait quatre de ses couches chez moy à mes frais et despens, dont à la première de ses dictes couches j'ay fourni entièrement à la despence du dud^t Mr Massin, de sa femme, enfant et servēte et autres, cela toutes les fois et tout le temps qu'ils ont esté en ceste vile. Ils m'ont esté en grande charge; je leur ay donné argent, bled, vin, bois, meubles pour les accōmoder et beaucoup d'autres choses. Quand doc j'estime toutes ces choses à cent écus, c'est au moins qu'on les puisse estimer. Et par ainsi, quand les enfans du dict monsieur Massin qui survivront après moy deman-

1. Vital *Toraullon*, dit *Massin*, était en 1571 et 1572 ministre à Vouzy (Voy. *Bulletin*, XXXIX, p. 133, où il est appelé Vital Torillon, et p. 305, où il est appelé Massin). La Saint-Barthélemy dissipa son Église et lui-même paraît s'être réfugié à Genève. Le 1er novembre 1578 Théodore de Bèze l'envoya à l'Église de Vitry, en attendant que son Église (sans doute celle de Vouzy) le réclamât (Voy. Hérelle, I, p. 117). Le testament nous montre qu'en 1593 il était veuf de sa première femme, Anne Fornelet, avec laquelle il avait vécu pendant vingt-six ans; le mariage a donc eu lieu en 1567 au plus tard.

M. Henry (*Notes biogr.*, p. 92) signale trois enfants issus de ce mariage : *Timothée*, baptisé à Sedan le 18 novembre 1572; *Abel*, baptisé à Sedan le 13 novembre 1580; *Sara*, baptisée à Sedan le 3 novembre 1585, ayant pour marraine sa tante, Sara Fornelet. D'après une communication de M. Dannreuther il faut y ajouter *Benjamin Massin* (Voy. sur le ministère de ce dernier, *Bulletin*, XXXIX, p. 310-312, 317 et 318).

Une note de M. Henry nous informe qu'il résulte d'un contrat signé à Sedan le 30 août 1593 que Vital Toraullon, dit Massin, ministre de la parole de Dieu, demeurant à Sedan, épousa en secondes noces Jeanne *Cornet*, veuve Aubry la Joye; Fornelet signait au contrat.

deront partage avec mesdictes filles lesquelles m'ont servi longuement en ma grande nécessité, tant en mes maladies qu'en mon extresme vieillesse, qu'elles lèvent et prennent autant qu'a eu leur sœur Anne avant aucun partage, et que ce qui sera de surplus soit parti égallement et sans fraude. C'est entiè[re]mēt mon intētion désir et vouloir, tesmoin mon seing manuel ici mis (*il ne l'a pas mis*).

Le 7 février 1604 Me Pierre Fornelet ministre de la parole de Dieu en l'Église de Sedan, estant en son lit malade[1], sain toutefois d'esprit et d'entendement, a baillé au notaire Stasquin le testament ci-dessus qu'il a dit avoir escrit de sa main (*c'est bien écrit de sa main*), il a déclaré que les 150 écus qu'il a dit avoir en rente lui ont été remboursés.

L'acte est signé par Philippe des Merliers procureur de Monseigneur et Antoine Drelincourt, procureur au bailliage de Sedan, père du célèbre ministre Ch. Drelincourt, Stasquin et Ducloux.

UNE PLAQUETTE INÉDITE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

(1621-1630)

C'est notre vénérable ami, M. A.-L. Herminjard[2] qui devait présenter à nos lecteurs ces pages qu'ils n'oublieront pas quand ils les auront lues. Elles sont au nombre des plus belles, des plus fortes qui soient jamais sorties d'une plume huguenote. Ecrites sous forme de lettre, ou de remontrances à Louis XIII, elles renferment, sur les événements tragiques d'où naquit l'édit de Nantes, des détails et des allusions que ne pouvait donner qu'un témoin oculaire, un familier de la cour. Mais ce n'est pas pour le plaisir d'évoquer d'anciens souvenirs qu'il avait pris la plume. Il a voulu jeter un cri d'alarme et le justifier, en rappelant des faits dont il avait été témoin.

1. Il mourut dans le courant de l'année.

2. Le t. IX de sa *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (1543-1544), 1 vol. de 528 p. in-8°, vient de sortir de presse. — Paris, Fischbacher, 1897.

Pourquoi ce cri, cet appel adressé au roi lui-même, et dont la médiocrité de Louis XIII était, du reste, incapable d'apprécier la haute portée? C'est que l'auteur voyait clairement le résultat lointain des campagnes entreprises par le docile instrument de Richelieu, sous prétexte d'abattre la puissance politique des Huguenots. Il avait compris que lorsqu'on les aurait dépouillés des garanties matérielles de l'édit de Nantes, on ne tarderait pas à entreprendre la suppression de l'édit lui-même. Il avait, hélas! raison, et il sut trouver des accents prophétiques pour flageller, au nom de la justice éternelle, les rois parjures.

M. Herminjard s'était dit qu'une prose d'une éloquence aussi haute, aussi littéraire [1], ne pouvait guère, à cette époque (1621-1630), sortir que de la plume enflammée de d'Aubigné. Il ne se trompait point. En 1873, MM. Réaume et Caussade avaient découvert, dans la collection Tronchin, et publié [2] la minute manuscrite de cette lettre. Mais ils ignoraient et nous ignorions tous que cette minute avait été développée, retouchée, imprimée [3] et mise peut-être sous les yeux du fils de Henri IV : admirable témoignage de la clairvoyance et de la fidélité d'un des plus grands serviteurs de ce dernier roi; il savait le prix et pressentait la ruine de la tolérance pourtant bien étroite arrachée en 1598 au Béarnais par ceux qui l'avaient conduit au trône [4].

N. W.

Lettre au Roi par trois Gentilshommes vieillis au seruice du Roi Henri le Grand.

SIRE,

Ceste lettre qui voudroit et deuroit estre leuë de vostre Maiesté seulement, le sera plustost de tous autres que d'elle selon le soin de

1. Il n'y a pas, dans toute la littérature française de ces années, une page qu'on puisse comparer à celles-ci.

2. Chez Lemerre, t. Ier des *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné*, p. 501 et ss.

3. En une plaquette sans titre autre que celui de la première page, de 19 pages pet. in-8°, s. l. n. d.

4. Selon notre coutume, nous n'avons ajouté à l'original que quelques accents et signes de ponctuation. Quant au fond, il aurait fallu multiplier

vos seruiteurs geoliers et de vostre insensible prison. Misérables les Rois à qui on défend la libre lecture de ce qui leur appartient, ils viuent sous la tyrannique puissance d'autrui, n'entendans que par l'oreille de leurs maistres, et ne voyans que par leurs yeux mercenaires, priués de tous exemples du passé, n'ayans point de part aux mérites de leurs ayeuls, de l'Estat de leurs voisins et des conditions de leurs subiets, ils ignorent ce qu'ilz ont à craindre ou à espérer et ne sçauent pas leurs debtes passiues iusques à ce qu'il les faille payer. En vn mot : Les princes resserrés en leur cognoissance le sont en leur domination.

Les mains, qui osent vous escrire, sont celles de qui Dieu s'est serui à défendre la vie qui vous a donné la vostre; Ils ont exposé les leurs aux pieds du Grand Henri, Nom, qui vous doit toucher de près. Mais vos infidelles nourriciers ont banni toutes ces fidélités esprouuées, et ont doné telle teinture à vostre ame, que au prix de l'amitié, de l'honneur et de la bonne grâce bien acquise, dont chasque fidelle et valeureux s'estoit attaché aupres du père, autant telles gens se trouuent diffamés et abhorrés du fils. Ce qui se iustifie par tout ce qui fuit et approche vostre Maiesté. Les fascinateurs de vostre entendemet et de vostre courage, ne iettent pas seulement leur inique sort sur les personnes, mais sur les villes aussi, si bien que les villes de vostre royaume qui auoyent serui d'asyle au Roy vostre père, oseroy-ie dire, qui lui auoyent donné en ses extrêmes necessités le couuert, et la vie et le vestement à ceux qui suiuoyent au trauers des orages les vertus de ce grand Roy : que ces villes ayent esté choisies par la France pour estre pillées, démantelées, deshonorées et affamées, ou ayent au frōt les marques, par lesquelles Louys le iuste change en vilaines bourgades ses plus honorables cités : ou si quelcune a eschappé ce misérable sort, que ç'ait esté en se défendant et rompant les testes de leurs ingrats. Tout cela sera vérifié en prononçant les noms de la Rochelle, S. Iean d'Angelis, maintenant le bourg S. Louys, Bergerat, Saincte Foy, Nérac, Nauarrins et Montauban.

Nous sommes creatz et soldats du Grand Henri, qui a eu soin de la vie de ceux qui l'avoyet proscrit, de la liberté de ceux qui l'auoyēt emprisonné, et qui a rendu le Louure à ceux qui l'auoyent banni de France, partant ses imitateurs aussi bien que ses disciples, proscrits et bannis que nous sommes sous le nom de V. M. et pourtant con-

les notes ; nous avons pensé que le lecteur pourrait, en parcourant les histoires de Louis XIII, comprendre les allusions, du reste très transparentes, de l'écrivain.

trains de parler de loin n'estans point valets à l'œil, nous seruos de loin le Prince qui nous deschasse, et n'ayans que nos consciences pour thrésorières de nos loyers, nous auons cest auantage, que si nos assignations se trouuent fausses en la terre, elle nous font des contents au ciel.

Donc pour tesmoignage que nous sommes duits de nostre nature à la conseruation de nos rois, plus on nous chasse loin, et plus fort nous escrions par dessus les barrières de vostre artificielle prison ; nous annonçons trois dangers, qui menacent la persone Royale, la Royauté et l'Estat, à la charge, que si cest aduis ne peut par vos oreilles paruenir à l'vtilité désirée, qu'il soit à l'acquit de nos fidélités.

Sire, Il souuient à quelqu'vn de nous, qu'en vostre enfance tendre nous discourions en vostre garde-robbe et présence de V. M. sur l'assassinat de Henri le Grand, elle s'escria à l'ouyr de tel contes, Hé! quoy? me feroit-on aussi bien mourir? I'aime bien mieux n'estre point Roi, et qu'on face Roi mon frère au lieu de moi : Le Iésuite Cotton, vers lequel V. M. s'estoit tourné en pleurant lui respondit : Non, Sire, on ne vous tuera pas, car vous serez bon enfant de l'Eglise, et lui obéirez entierement. Montigni nous dit en l'oreille, Il me souuient, quand on me mena au College, que mon père ayant dit, qu'on ne m'espargnast pas les verges; le Principal respondit, auec vne mine magistrale comme celle de Cotton, Non, il ne sera point fouëtté, car il sera bien obéissant : et là dessus ie souspirois, ne pouuant espérer telle obéissance au Collège, qui me peust garantir du fouët. Sire, Il vous est impossible d'obéir à de tels maistres que vous n'en irritiez quelqu'vn, car difficilement pourrez-vous fournir à la soif qui embrase ces âmes infernales, qui par terreurs, et non sans souspçon et bruit de philtres et de miroirs vous font trembler au milieu de vos prospérités, consommēt vostre vie en amertume, et tellement la tiennent en leurs mains, que vous la deuez tenir pour perdue quand leurs affaires en demanderont la fin. Ce sera lors que les infâmes que vous auez pris en la bouë pour les esleuer si haut, auront perdu l'estourdissement de leur mutation, et rasseurés auront estimé que le dernier degré se peut franchir. Ces fauconniers sont de la nature de leurs oiseaux, qui en la matinée de leur ieunesse ont deschargé leur cerueau sur le tiroir, sur le midi ils voudroyent bien se gorger du gibier de vostre royaume, duquel vous leur faites plus que le deuoir. Ils sont pantois, et en crèueront, si quelque autre fauconnier ne leur fend la gueule comme à Conchine leur prédecesseur.

Ils n'oublient pas, pour se rendre recommādables à V. M., de

feindre en paroles et en gestes de grandes passions pour son seruice, comme aussi s'appellent-ils zélateurs de l'Estat. Or l'affection de l'Estat ne peut pas estre en ceux qui en sont nourris, esleués et triomphans, mais biē en ceux que l'Estat persécute, et contrains de s'eslongner[1] n'abandonnent pas la fidélité. Ils disent vrai, quand ils protestent de désirer le bien de l'Estat. Ouy, ils en bruslent, le couuent, le possèdent, et le mangent, qui est biē plus que de le désirer. Ils ont esté instruits en patience par la poureté en laquelle ils ont pleu à V. M. Lors que les trois frères n'auoyent qu'vn cheual, de ceste extrême et honteuse disette, vous les auez, non pas esleués, mais rauis dans la hauteur de vostre ciel, d'où ils ne respirent plus riē de bas, et mesprisans toute la terre de si haut, ce qui leur fut vn monde, ne leur est plus qu'vn poinct. Vous ne leur auez pas donné le loisir de s'asseoir, si bien que esleués et accoustumés à l'augmentation sans mesure (comme sans mérite), ils ne peuuent plus viure sans monter, et n'y a autre place que la vostre où ils puissent mettre leur coussinet en s'auaçant. Qui pourroit espérer de la modestie en ceux qui se sont veus Mareschauls de France, Ducs et Connestable, et puis ont commencé à contrefaire les soldats? Que diroit auiourd'hui le Connestable Anne de Monmorenci, qui auoit passé par tous les degrés de milice, depuis le lanspeçade iusques au général? Il diroit, que ceux qui ont esprouué auec peine et périls le surhaussement de tels eschellons, sçauent appréhender et respecter le suprême degré. Leurs angoisses les enseignent à respecter comme il faut ce haut eschellon, et ayans eu loisir de gouster l'honneur acquis par eux, n'aspirent point à desloger leurs maistres tant pour l'iniustice que pour l'impossibilité. Mais qui apprendra à ces champignos, qui sans peine ont passé tant de degrés, qu'il y ait peine ou péril aux derniers? Ils sont gens sans lecture aussi biē que sans armes, et ainsi vuides de leur propre expérience, ils ne peuuent estre sages de celle d'autrui. On nous dit toutesfois, qu'ils se font lire l'histoire de France, et que leur lecteur a esté arresté et commandé de redoubler, où ils ont trouué des Connestables qui sont deuenus rois. Et puis, ils ont quelques hommes d'Estat altérés, qui aspirent à la médiocrité par la Souueraineté de leurs maistres, et ne sont pas à leur faire iuger comment leurs branches trop estēdues ont besoin d'vn ferme appui. Que les appuis de France estoyent foibles comme de subiets, et infidelles comme de riuaux. Ils ont donc cherché leurs fulcres au dehors, ils

1. Il y a, dans le texte, *l'*eslongner, ce qui est évidemment une faute d'impression.

ont consulté sur vostre santé, et ne la trouuant pas assez ferme, ils souspçonnēt le vif et hardi esprit de Mr. et quoi qu'ils tiennent toute la fleur des villes de France, c'est vn appui d'espines, n'osans mesme demander à ceux qui les gardent, vn serment contre le roi désigné.

Il leur faut donc quelque puissance externe, à laquelle les Capitaines subalternes portent réuérence, et vers qui vaillent les sermens, qui enuers telles gens durent autant que l'espérance. Pour toutes ces choses, le partage du Royaume est fait, qui sera sans doute celui de l'asne auec le lion.

Dieu vous garde, Sire, de ces bons seruiteurs de Roi, qui sont muguets du royaume, et seruent la Royauté comme les galans font leurs maistresses par espoir de monter dessus. Cela vous semble estrange, mais c'est chose plus insolente, monter de fauconnier au Connestable que du Connestable au Roi. Si vous ne vous en souciez pas, pourueu qu'ils attendent vostre mort naturelle, garde les premiers périls que vos Princes rauisés et resueillés leur ferōt voir : contre des riuaux sans merci ils seront contraints de se sauuer sur le haut de l'audace, et lors se résoudront à posséder le royaume sans l'attente aduenir.

Voilà le premier danger que court V. M. L'autre est en ce qu'elle, comme si on la iettoit à la teste d'vn ennemi armé, met au désespoir la partie de vostre royaume qui a vaincu l'autre et l'a conseruée après l'auoir vaincue. Mais vous ne pouuez sçauoir cela, si vous ne présentez requeste au Concierges [*sic*] de vostre âme à ce qu'il vous eslargisse par le carreau, et qu'il vous permette le pourmenoir dās les belles allées des histoires, ausquelles, outre la volupté, et les fleurs, vous pouuez cueillir toutes sortes de fruicts à deux mains.

Là, Sire, vous verriez que iamais l'Espagne n'a esté sans prétension sur vostre Royaume. Combien de factions elle a nourri au dedans pour l'affoiblir. Que vostre Conseil n'a iamais esté sans pensionnaire de l'or estranger. Que tous les Princes et autres, qui se sont esleués trop haut ont passé les bornes du Royaume pour y chercher l'appui. Quelle secte a fauorisé ce que l'on appelle en vn mot *Le grand dessein.* Par quel artifice la France a esté bandée contre la France; de quels liens sont attachés les Iésuites à la grandeur d'Espagne, le serment qu'ils ont fait, qu'il n'y ait qu'vn chef en l'Eglise, et qu'un Empereur des Chrestiens, à quoi il a tenu que ce grand dessein n'ait réussi aux despens de Henri III, le plus bigot Prince qui ait régné depuis 300. ans, et le plus obéissant à l'Eglise selon leur gergon. Vous verriez aussi les diaboliques menées de la secte pestifère : et souffrez que nous l'appellions ainsi, ou

que vostre Cour de Parlement face amende honnorable de lui auoir donné ce nom par ses Arrests graués sur la Pyramide, Pyramide, qui auec l'honneur de la France fut mis à bas, quand Henri le Grand se laissa vaincre à l'inutile peur du coup de cousteau. Vous verriez, Sire, dans ces liures que vos maistres vous défendent, qui a sauué la personne des Roys, l'Estat et la Royauté. Vous verriez, comme ceux qui n'y auoyent point de part, en portoyent le fardeau. Quand ils vindrent à Tours sans paix, sans asseurance publique, et pour arrester la consternation des Royaux, ils marièrent leurs mains et leurs espées auec les mains et les espées qui n'estoyent pas encores lauées ou essuyées de leur sang.

Ce fut ceste iournée, qui apprit à Monsieur du Mayne, chef pour lors de vos ennemis, à dire, que les Huguenots auoyent fait mentir l'espérance de la Ligue. Et depuis le Roi (le iour que la Reine fut appellée à l'administration et désignée pour Régente après sa mort) tint ce propos, où nous estions plus de 200 auditeurs : Madame la Régente à venir, fçachez de Monsieur du Mayne qui sont vos vrais amis et sans soupsçon. Le Duc ayant prononcé que c'estoyēt les Huguenots, la Reine en prit de l'estonement, elle est par la grâce de Dieu pleine de vie pour auouër ceste vérité. Ces choses paroissent dās le iardin de la Frāce, mais en vous pourmenant vn petit plus loin, vous verriez aux bordures, que vaut le désespoir des peuples sans courage, désespoir, auquel vous poussez les meilleurs et plus vaillans. Vous verriez les Républiques vos voisines, desquelles les Souuerains, ne se pouuans supporter eux mesmes, ont esmeu la vertu et causé la liberté. Les Suisses, les Grisons, tant de villes Impériales d'Allemagne vous feront voir le tableau de cest arbalestier, auquel le Prince ordonna d'emporter d'vn trait vne pomme sur le front de son enfant. Vous verriez à quoi seruit la seconde flesche du iuste tireur et iuste vengeur. Mais la Flandre qui est fertile de tableaux, vous en présenteroit bien d'autres, au bout desquels il faudroit escrire, que la patience blessée se conuertit en fureur. Car après les tyrannies d'Espagne ils ont secoué de leurs pensées premièrement et puis de dessus leur teste le nom et diadème Royal. Vous verriez par quelle iustice ils sont paruenus à l'heureuse condition de leur Estat : et comment ce grād Monarque, duquel si souuent en vostre Conseil on fait sonner la grandeur à la diminution de vos droits, n'ayant peu souffrir ces peuples simples pour subiets et seruiteurs, a esté contraint par leur vertu resueillée à force de coups, de les aduouer pour Souuerains. Certes la veuë de tels parterres vous y feroit cueillir des pensées

et des soucis que vos bouquetiers n'ont garde de vous présenter.

Mais estant de retour chez vous, vous trouueriez d'vne bande 10 guerres subsequutiues pour le fait de la Religion, et autant de paix; les ruses par lesquelles les paix et les infidélités ont diminué les réformés en la paix, estoyent réparées par la saison du fer, quoi que des 10 guerres les 8 ayent esté commencées à leur desceu, vous notteriez en toutes ces guerres, que le droit des gens y estant obserué par force, le Prince a fait ses esgaux ceux qui eussent bien voulu n'estre que ses trèshumbles seruiteurs.

Mais pource qu'on dit maintenant à V. M. que les Huguenots ne sont plus considérables, ayant perdu 100 places d'vn plein saut, et auant qu'ils ayent peu apprendre à mettre la main au deuant de vos armes. Vous verriez, Sire, les massacres qui ont engendré ces guerres, et entre tous celui de S. Barthélemi qui n'est pas encor esteint : comment 30000 hommes et parmi ceux là les plus vaillans estans massacrés n'auoyent laissé en France portes fermées aux exécuteurs que celles de la Rochelle et de Sancerre. Les Princes et Seigneurs réformés, et qui auoyent abiuré leur religion ayans sauué leurs vies par exécrables sermens, faisoyent les vaillans et arboroyent les faueurs de leurs maistresses aux trenchées des villes assiegées. Les misérables qui restèrent, prirent loi de la nécessité, il ne leur demeura chef qui eust 100 escus de rente que Langoirant et Reniez, qui en auoyent 500; les Merles, les Fournis, Baccons, Geoffres Campaix et Pugeots prindrent la place de leurs grãds et auãt que leurs Princes fussent eschappés de la Cour, auoyent acquis 120 places de guerre à leur parti, que depuis ils ont multipliées à 248. Et encor pour ce qui est des chefs, il est bon que vous sçachiez commẽt le Fresnecanaie ayant renoncé sa foy pour estre ambassadeur de Venise, dit un iour à Henri le Grand, qu'il auoit mieux descouuert les affaires des Huguenots et l'auarice de leurs grands que nul autre : que si on lui vouloit confier autant d'or qu'il auoit de bien, il se condamnoit à le perdre, si dans vn an il n'auoit suborné tous les grands de ce parti : et n'y ayant plus que la racaille, cela seroit desfait en peu de temps. Le Roi respondit, Vous n'y entendez rien, Monsieur le Président, Dieu nous garde d'en venir là, Ie leur enuoyerois des grãds s'ils n'en auoyent plus. I'aduouë bien que la trame de ce temps a esté filée de plus longue main et auec vne ruse plus lente que celle du temps passé. On les a diuisés, partagé leurs esprits et leurs interests, vous leur ferez perdre encores plusieurs villes, mais il leur en reste plus de la moitié. Leur vertu renflammée et le fusil de la France prest est suffisant pour allumer le tout.

Sire, les Rochelois auoyent obligé vostre Couronne, quand les Anglois par leur rigueur les contraignirent à se sauuer dans leur liberté, de laquelle ils firent présent aux Rois vos prédecesseurs. C'est encor vn exemple des leçons qu'apprenent les peuples par leurs extrêmités, et que la nécessité mère des arts, arrache des cœurs des plus simples l'amour de leurs Princes quoi que violente, et sur toute nécessité, celle de la Religion instruit au mespris de la mort. A quoi i'appliquerai la stance qui suit, prise d'vn autheur de ce temps :

Trop hazarde le Roi, qui des vaillans espreuue
L'extrême désespoir : qui ses peuples abbreuue
De vinaigre, et les paist d'alluine et de fiel,
Qui fait conseil de Moine, et d'ennemis sa force,
Mais il risque de tout, quand les âmes il force
A renier son throsne ou le throsne du ciel.

Donnez-nous congé, Sire, de dire encor pour le bien de V. M. comment vostre nouueau cōseil vous fait iouër le personnage de Roboam, met Israel aux escourgées, et de là au fer et à la rebellion.

Les anciens conseillers du royaume trauailloyent à vnir les peuples, ceux-ci pensent auoir fait vn beau coup, quand ils les ont diuisés et mis en morceaux. Tel de vos voisins qui ne peut déuorer la France d'vn coup, la voyant détaillée, a desiā les yeux sur un lopin pour l'engloutir. C'est vn mot des dangers de dehors; en voici pour ceux de dedans, c'est que tant de gēs que vous chassez du règne, le seront de l'amour du Roi, et n'ayans plus le royaume pour père, mais pour belle-mère la royauté, vous les enuoyez penser leurs playes au foyer de la liberté.

Le troisiesme péril est du Ciel. Sire, le souhaittois n'aguères que vous fussiez eslargi sur le carreau, mais il faudroit estre déliuré à pur et à plein, et auant entrer dans le Sanctuaire de Dieu pour voir ses secrets, ses iugements, et sa face sans desguisement. Vos hypocrites le vous despeignent trafiquant auec les hommes et se payant des choses qui l'offensent au lieu de le payer. Tous les fattrats des fausses deuotions, de grains benits, de pardōs par les mains du Pape, de voyages, de vœus et surtout celui du sang des vostres, sont autant d'Idoles et de crimes en la face du Dieu viuant. Sire, Dieu hait le sang, et celui qui s'espand par vostre royaume vous sera goutte à goutte demandé en deux façons, premièrement en ce

monde, car *Dieu s'enquiert du sang du iuste*, et encor, *Il iuge dès ici les bons et les meschans*, et puis il parfait son iugement au grand iour d'horreur et de tremblement.

Nous serions marris d'alléguer à V. M. des discours de vanité parmi les vérités, mais nous ne mentons point, quand en alléguant la voix du peuple nous ne sommes point garents de ce qui est le plus secret. C'est vn bruit de vostre royaume que les Iésuites ne pouuant pas confiner V. M. en la chambre des meditatiōs pource que trop de gens à leur gré veulent voir la face de leur Roi, ils ont trouué vne inuention de vous monstrer tous les iours à l'heure de l'oratoire dās vn miroir vn tableau de reflection où paroist Henri le Grand dans le feu du Purgatoire grièfuement tourmenté.

Quelques vns de vos seruiteurs cognoissent quand vous sortez d'vn tel spectacle à la pasleur de vostre visage et au trouble de vos yeux. On adiouste que vostre piété demande par quels moyens on peut soulager le père en ses tourmens, et on vous instruit que c'est en destruisant le reste des Huguenots.

Sire, Le Feu de Purgatoire est feint et fabuleux, mais le feu éternel des Enfers ne l'est pas, il est allumé de sang pour les rois, et ceux qui vous conseillent d'esteindre le feu auec du sang, vous mettent de l'huile en main pour ietter dessus. Dieu vous face la grâce de voir et d'appréhender en la parole de Dieu, et non pas en vn miroir de basteleurs, ce redoutable feu préparé aux perfides et aux meurtriers inhumains : que vous entriez en vne crainte filiale, et non pas en la peur seruile qui accompagna Louys XI iusques à la mort. Ie tire le rideau au deuant d'vn tableau plus véritable que celui de vostre miroir, pour vous laisser aller voir en suiuāt vostre galerie vne grande file de portraits où vous pourrez voir que sont deuenus les persécuteurs de l'Eglise de Dieu.

L'ancienne primitiue ne vous lairra qu'vn petit coin pour les dernières histoires qui vous touchent de plus près. Guères ne dura Henri d'Angleterre quand de Protecteur il se fit persécuteur. De mesme roolle le grand Roi François I auquel Dieu auoit conféré beaucoup de grâces pour les redemander : Il mourut au préparatif d'vne grande persécution. Henri son fils fut tué par les yeux qu'il préparoit à voir les embrasemens. Antoine de Nauarre qui auoit presté l'espaule au support des fidelles, fut tué par elle si tost qu'il l'eut soustraite à vn tant honorable fardeau. François II, pour auoir presté l'oreille aux sanglans conseils, et l'auoir fermée aux gémissemens des affligés, fut tiré par l'oreille pour respondre deuant Dieu, et trouuer l'effect de ceste sentence,

Quand Dieu frappe l'oreille, et l'oreille n'est preste
D'aller frapper au cœur, il nous frappe la teste.

Trois pareils accidents aux mesmes trois parties ont encor desployé les vengeaces de Dieu enuers plusieurs grands, cōme vous verrez dans la galerie de vostre histoire quand il vous plaira. De ceux là on a dit que Dieu

Rendit, exerça, fit droit, vengeance et merueille
Creuant, poussant, perçant l'œil, l'espaule et l'oreille
A ses persécuteurs, etc.

Mais ie ne veux entretenir le Roi que d'exēples royaux. Philippe chef de l'Inquisition ne cacha point les poux qui le mangèrent, et comme il dit à son fils, *Mirays esto Re nel cuerpo dun Re*, Il nous dit aussi, *Mirays esto reyes*. Son fils suiuant son train est le V I I. des Souuerains qu'a emporté l'an 1621.

Antoine Roi de Nauarre vostre ayeul me fait souuenir de vostre bisayeul *Don Ioan*, qui commençant les feux dans son pays fut bruslé par les estouppes et l'eau de vie, desquelles il cuidoit soulager ses douleurs. Charles IX qui espādit tant de sang, veid reiaillir le siē par tous les pores de son corps. Nous l'auons veu en cest estat, l'ire de Dieu flamboyante sur son visage, et lui maugréant cotre ceux qui l'auoyet nourri au sang. Sire cet exemple vous touche, pource que ceux qui vous ont esleué, ont fait profession de prendre l'image de ce Prince en vostre éducation. M. frère de ce Roi trouua le sang d'Anuers à Chasteau-Tierri, et semblable en péchés et malheurs se veid pareille mort. Vous ne pouuez passer plus auant que vous ne iettiez les yeux sur les exécuteurs de la S. Barthélemi, car le tableau de Bloix doit auoir sa place au dessous de celui de Paris; et si vous ne voulez voir que des exemples de souuerains, ne reiettez pas ceux là, car ils auoyent trop de part en la Souueraineté. L'autre Roi suiuant que ceux-ci condamnoyent à la couronne de cheueux, cōseiller et solliciteur de massacre, et qui auoit encor sur sa teste le sang royal du Prince qu'il fit mourir prisonnier à Iarnac : vn vilain moine mit le sien au vent au mesme mois, au mesme lieu, en la chambre, et en l'endroit de la chambre où il auoit fait toucher à la main pour la S. Barthelemi.

Ie coupe là, et vous déliure de cent histoires de moindre estoffe, mais de pareil iugement, la funeste mort de vostre dernier et excellent prédecesseur ne vous apprend pas seulement à quoi tiennent les vies des rois, mais encor comment Dieu sçait vendanger les

esprits de ceux qui l'abandonnent, et prend ses vengeances dans les mesmes iniques moyens, dans lesquels ils cerchent vne fausse asseurāce contre la main puissante de l'Eternel. Nous prenions quelque fois la hardiesse de remonstrer à ce grand Prince, qu'il commettoit son âme et sa vie entre les mains des Loyolites propres à meurtrir tous les deux. Et lui, deux mois auant sa mort, nous tesmoigna qu'il faisoit dépositaire de sa vie les mains que seules il appréhendoit pour sa mort, espérant en vain attendrir le cœur de ses bourreaux.

Or vueille le Dieu puissant conseruateur des rois, vous garentir des trois périls alléguez, desquels l'un vous enuironne, le second est sous vos pieds, et le troisiesme vous pēd sur le sommet. Tous les trois vous menacent des pertes tēporelles, mais il y a vn mal au dedās, qui couche[1] des peines éternelles, et du doigt de Dieu immédiatement. C'est, Sire, vostre âme blessée, non du cousteau que les hypocrites et caffarts ont en la māche, et duquel ils ont fait les coups qu'ils appellent *coups du ciel;* mais du rasoir enuenimé, de leurs langues tranchantes, et des poisons ensuccrés, et mesme des philtres artificiels, par lesquels ils ont imbu vostre esprit de la haine des choses bonnes, et de l'amour des horreurs, de la crainte des choses feintes, et du mespris de la vérité.

Ils ont couuert du nom de prudence vne impudente desloyauté, ils vous ont appris à briser vne paix faite de si bonne main, appuyée de tant de sermens, conseruée tant d'années heureusement, et ont voulu vous la faire mettre en pièces, aux despens mesme de ceux qui auoyent abandonné leur foi pour vous complaire, et mis en vos mains en se pariurant ce qu'on auoit mis aux leurs pour ostage de la publique tranquillité; et comme si la foi politique n'estoit point de la Iustice, en rendant vostre nom pariure par effect. On vous proclame Louys le Iuste, en titre vain qui n'est prononcé à bon escient que par les flatteurs. Titre non seulement d'orgueil, mais de perdition : car Iésus Christ n'estant point venu pour les iustes, ils vous font par profession renoncer à son salut, et dire qu'il n'est point venu pour vous.

Voilà, Sire, en quels termes nous perdons en l'air nos vains souspirs, et nos libres voix. Nous auons trop de confience en Dieu pour n'espérer plus de iustice du ciel : elle en descendra et se seruira de nos mains qu'elle emplira de vertus : Dieu nous fera la grâce de percer la troupe infidelle, qui se ventent d'estre vos gardes, et sont geolliers de V. M. Nous espérons donc quelque iour rem-

1. *Sic*, pour *touche ?*

placer de viue voix ce que l'on vous desrobe auec nos escrits, verser nos larmes à vos pieds, comme nous auons prodigué nostre sang aux pieds de Henri le Grand.

Cest le glorieux nom redoutable et en frayeur autrefois aux ennemis et qui encore doit estre en réuérance et en honneur aux enfans, par lequel nous vous réueillons et coniurons de vouloir, ainsi que du Royaume, hériter des vertus et des obligations : ne destruire point par vos armes, les armes et les mains qui ont si bien gardé la teste à couröner, et si propres à défendre vostre chef couronné, n'abatre point les villes à la fortification desquelles on a veu suer le front duquel vous tirez la vie et l'honneur, ne briser point les vnions que le père a faites et maintenues, n'asseurer point vostre vie sur les moyens qui l'ont fait mourir; espouser vne crainte filiale, et répudier les seruiles terreurs. N'ayez point en exécration la Religion où l'excellente Ieanne d'Albret vostre ayeule a nourri, esleué et instruit son fils vostre père, pour laquelle il a tant souffert et combatu tant de fois, et à laquelle il est retourné quand les orages luy ont permis; ne souffrez de voir criminaliser ses vertus bénites du ciel en la plus belle et principale saison de sa vie. Ce seroit faire d'vn grand capitaine vn tiran, que de remettre en doute la iustice de ces sanglantes victoires, et pour fin, recognoissez qu'en toutes ses batailles, on n'y a point arborez d'Idoles : Le Dieu du ciel par vn seul Christ y a esté seul inuoqué, et après les prières Françoises, on y a combatu en bon François.

LA

LIBERTÉ RELIGIEUSE, SES ENNEMIS ET SES DÉFENSEURS

En 1765 et 1789

D'APRÈS TROIS LETTRES INÉDITES DE RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE

Un petit dossier de lettres autographes et encore inédites du grand patriote protestant auquel, après Dieu, nous devons la liberté religieuse telle qu'elle existe en France, a été récemment déposé à la Bibliothèque de notre Société. Nous en extrayons trois qui nous le montreront invariablement voué à la même cause à quinze ans d'intervalle et qui intéresseront vivement ceux qui les liront. Les deux premières

sont adressées, par l'intermédiaire de M. Delabroue, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, au fils d'Antoine Court. On sait que Court de Gébelin était alors à Paris en qualité d'agent officieux des protestants, s'efforçant de les disculper des calomnies dont on les chargeait sans relâche dans les sphères officielles. De Nîmes où on avait eu l'idée de préparer par cet intermédiaire des jours moins sombres, l'ancien élève de Court de Gébelin, Rabaut de Saint-Etienne, le tenait au courant de ce qui se passait en province, lui fournissant les moyens de redresser les mensonges et de démasquer ceux qui ne se lassaient pas de les renouveler à tout propos.

Quand on voit ce qui se passe à ce point de vue en l'an de grâce 1897, on ne saurait parcourir sans un sentiment d'admiration et de reconnaissance les quelques fragments de cette correspondance qui sont parvenus jusqu'à nous ; d'admiration, lorsqu'on mesure la foi de ces hommes qui, avec les seules ressources de leur esprit, luttaient contre des influences toutes puissantes et presque toujours victorieuses ; de reconnaissance, quand on constate leur haute et généreuse abnégation. Car, hélas! au lieu de les encourager, les protestants pour lesquels ils travaillaient, les abandonnaient souvent, ou ne les soutenaient qu'avec mollesse, si ce n'est avec défiance.

Leur situation précaire et leur attitude variable, sans esprit de suite, apparaissent vivement dans ces deux premières lettres où on les voit s'assembler en plein jour; résister un instant, pour délivrer leurs pasteurs, aux coups de sabre et de pistolet des archers prévenus par le curé, capables de générosité pour leurs persécuteurs, et de fermeté dans la souffrance, comme à la tour d'Aigues-Mortes dont Saint-Etienne nous parle aussi; — mais incapables de se concerter pour agir uniformément et surtout de suivre et d'appuyer ceux qui voulaient agir à leur place.

Le souci des frères persécutés n'empêchait pas Rabaut de Saint-Etienne et son correspondant de s'intéresser activement au mouvement littéraire et philosophique de leur temps ainsi qu'on le verra dans le début de la deuxième lettre. Mais

ces préoccupations intellectuelles elles-mêmes les ramenaient toujours à la question religieuse qu'ils cherchent à résoudre en attendant fermement la délivrance. Lorsque de Saint-Etienne raconte la fin tragique du capitoul David qui, quatre ans auparavant, le premier au milieu de la foule ameutée devant la maison de Jean Calas, avait accusé celui-ci d'avoir assassiné son fils, et qui, après les supplices provoqués par cette épouvantable calomnie, était devenu fou — on sent qu'il est plein de confiance parce qu'il touche du doigt la justice divine.

Il avait raison. Quatorze ans plus tard il était lui-même à Paris, à la place de Court de Gébelin, et mettant au service de la même cause toute son influence politique. C'est évidemment là qu'il écrivit la troisième lettre que nous reproduisons. Elle ne porte ni date, ni adresse, mais son contenu permet aisément de suppléer ces lacunes.

Le projet de *Déclaration des droits de l'homme* fut déposé le 19 août 1789 par le 6e bureau de l'Assemblée nationale. L'article 7 portait que dans l'état de société chaque homme, pour obtenir l'exercice légitime de ses facultés, doit le reconnaître dans ses semblables, le respecter et le faciliter.

A la séance du 21 août au matin le chevalier Alexandre de Lameth demanda que la liberté religieuse en faveur des non-catholiques fût proclamée comme conséquence de ce principe.

La motion ne fut pas adoptée ce jour-là — « il y eut un moment de silence, comme si chacun avait fait un profond examen...; les Français n'ont pas encore secoué tous les préjugés ». — Mais elle devait être reprise le lendemain par le comte de Castellane.

Ce sont ces derniers renseignements que de Saint-Etienne donne, le lendemain du 21 août, à son « très cher frère », c'est-à-dire au pasteur de Paris, Marron avec lequel, sans doute, il avait concerté son action. Nous savons maintenant par lui-même qu'avant d'intervenir personnellement dans le débat où il devait vaincre, autant du moins qu'une victoire de ce genre était possible le 24 août 1789, l'ancien pasteur du Désert organisa tout un plan de campagne. Si le chevalier Alexandre de Lameth d'abord, puis le comte de Castellane demandè-

rent la liberté religieuse pour les non-catholiques, cette idée si simple, si juste, si élémentaire de la liberté, c'est un protestant, c'est Rabaut de Saint-Etienne qui la leur avait suggérée.

N. W.

Nîmes, 27 septembre 1765.

Monsieur mon digne ami,

Votre correspondance avec la Prov. de Dauphiné vous aura peut-être instruit d'un événement qui s'y est passé en dernier lieu, et auquel nos ennemis ne manqueront pas de donner une mauvaise tournure. Je vais cependant vous en donner le détail, crainte que l'on ne vous en ait pas encore fait part. M. La Cour avait convoqué une assemblée à *Trescleu*[1], village à 8 lieues de Nions; et c'était la première qu'on eût osé y convoquer de jour. Le curé de Trescleu qui en fut informé en écrivit à celui de *Serre* qui lui envoya quatre cavaliers de la maréchaussée qui se trouvaient là pour aller à la foire de *Lagrand* que l'on devait tenir le 9e. Le 8e du courant, jour auquel l'assemblée se forma, les cavaliers partirent en diligence et coururent à toute bride sur l'assemblée. En arrivant ils lâchèrent leurs pistolets qui heureusement ne blessèrent personne, et courant ensuite le sabre nud au milieu de cette troupe dispersée qui pouvait être composée de 200 personnes, ils y semèrent l'épouvante. Mais eux pour les rassurer, leur crièrent qu'ils n'en voulaient qu'au ministre; effectivement ils le colletèrent, et le contraignirent à marcher. Une femme plus hardie que cette multitude prit le cheval d'un de ces archers à la bride, en l'assurant qu'on n'emmènerait point leur ministre. Son courage ranima celui des autres; les pierres tombèrent sur les cavaliers, on les jetta à bas de leurs chevaux, quelques-uns d'eux furent fort maltraités. Dans le même tems, le ministre s'échappa bien accompagné. Les archers battus perdirent une partie de leurs armes, et quelques-uns d'eux ne pouvant remonter à cheval, furent aidés par les mêmes mains qui les en avaient fait descendre. Ils furent tout de suite chez le curé, et lui firent de grands reproches, lui disant que ce n'était pas là ce qu'il leur avait promis. Voilà monsieur, le détail qu'un homme digne de foi nous envoya de Dauphiné.

Infailliblement on empoisonnera cette affaire. Les cavaliers ont dressé un verbal, le curé de Trescleu qui l'a signé s'y plaint qu'il

1. Tresclédux, Hautes-Alpes, arr. de Gap.

était interrompu dans ses fonctions; tandis qu'il est de fait que l'assemblée était à demi-lieue de là, et que c'est la première qu'on y eût convoqué de jour. On espère que vous vous donnerez les mouvemens nécessaires pour faire tourner ceci à bien. On peut représenter que vraisemblablement les cavaliers n'avaient d'autre ordre que celui du curé; que ledit curé est d'autant plus blâmable qu'il avait sans doute promis aux cavaliers de les soutenir et qu'il a inséré un mensonge dans son verbal; qu'il ne pouvait pas signer le verbal, n'étant pas présent; que ce n'est point ici un acte de rebellion puisque les Protestans s'étaient dispersés à l'arrivée de ces furieux, et que ce fut la vue de la violence qu'on faisait à leur ministre en le contraignant de marcher et le courage d'une femme qui ranima le leur; que les Protestans n'avaient voulu que délivrer leur ministre puisqu'ils aidèrent aux cavaliers à remonter à cheval; qu'il est étonnant de voir tant de phlegme et de générosité dans des gens que l'on traite en ennemis. On peut faire remarquer que ce sont ici des ecclésiastiques qui donnent des ordres sanguinaires à des gens qui ne leur sont point soumis; tandis que les officiers du roi mènent les choses avec douceur et prudence. L'on sait à n'en pouvoir douter que les exempts ont des ordres de ménager les choses; n'est-il pas étrange de voir des ministres du Dieu de paix ordonner ainsi le massacre? Et un curé certifier ainsi un mensonge public en disant que le chant des psaumes l'interrompait; car non seulement c'était la première fois que l'on s'y assemblait de jour, mais les ordres étaient donnés la veille du jour de l'assemblée. Vous verrez mieux que je ne puis vous le dire, monsieur, comment il faut présenter les choses; et surtout vous saurez mieux que personne comment il faudra s'y prendre pour éviter de mauvaises affaires à ces pauvres gens du Dauphiné.

J'assistai la semaine passée au Syn. des B. Cev. Je ne pûs voir sans attendrissement l'attachement qu'on y a pour vous; l'amitié zélée et généreuse de M. Jonvals, et la manière dont il a le bonheur d'être secondé. Cela me donna bien sujet de gémir sur l'ingratitude de quelques autres Provinces. Vous avez ailleurs, n'en doutez pas, des amis aussi zélés que M. Jonvals, mais ils ne sont pas aussi heureux. Ils sont bien à plaindre d'être obligés de vous demander de mettre leur bonne volonté en ligne de compte. Mon cher père a reçu 30 l. t. du H. Lang : il y en a 90 de notre Province. Il vous aurait déjà fait passer cette petite somme s'il n'attendait journellement une contribution que l'Égl. d'Orange lui a promise. Cette Église se distingue par son zèle et son courage. Je ne doute point que si elle est secondée,

elle ne devienne bientôt une des plus respectables du Royaume.

Vous aurez appris sans doute, monsieur, la tragique histoire du capitaine David. Il est devenu fou. Il croit voir sans cesse l'ombre de Calas qui le poursuit, les officiers de la justice qui le cherchent, et l'échaffaud dressé devant ses yeux. Il s'écrie quelquefois, *Calas laisse-moi en repos? Lavaysse que me veux-tu? Veux-tu me faire pendre? Les voyez-vous ces cavaliers qui me poursuivent? Ils sont plus de deux mille.* Un jour enfermé dans sa chambre, il entendit heurter à la porte, et sauta par la fenêtre croyant que les suppôts de la justice le venaient prendre. C'est Oreste tourmenté par les furies. Il faut que la postérité apprenne ceci, et que le fanatisme en frémisse. Mon cher père vous envoye mille complimens. Tous les amis vous saluent. Je suis avec les sentimens de reconnaissance et de dévoument que vous me connaissez.

Monsieur V. T. H. et T. O. S.
SAINT-ETIENNE.

A Monsieur De Gebelin
Rue des Menetriers S. Martin a l'hotel S. Martin
à Paris.
De La Broue[1].

Nîmes, 20 août 1766.

Monsieur mon cher et digne ami,

Je vous ai bien de l'obligation de ce que vous voulez m'instruire de tant de particularités que je ne puis savoir que par vous, et que vous me rendez intéressantes. Dans le fonds de notre Province nous ne savons que fort tard et fort mal toutes ces choses-là. Les Journaux nous instruisent des ouvrages qui paraissent; et nous sommes obligés de nous en tenir à leur jugement qui bien souvent n'est ni trop sensé, ni trop juste. J'admire comment avec vos occupations vous pouvez trouver du loisir pour examiner et pour apprendre. D'autres seraient surchargés de vos amusemens. J'avais entendu parler de la science de vos capucins; on pardonnerait aux moines s'ils savaient tirer un aussi bon parti de leur tems. M. de la Br. parlait à mon cher Père de votre goût et de vos progrès dans les langues orientales; j'envie votre facilité et votre application; et je regrette le tems où vous me donniez des instructions dont j'avais le malheur de ne pas faire assez de cas. Je m'estimerais heureux si

1. Ce qui est en italiques est de la main de De La Broue.

je pouvais aborder vôtre capitale dans le tems surtout que vous y êtes encore : vous seriez mon guide, et il me semble que le tems que j'y passerais ne serait pas perdu pour moi. On est à portée de tant de secours, on a tant de sujets d'émulation dans Paris que le génie et le goût ne peuvent que s'y former. Je viens de voir seulement à présent la traduction de M. Bitaubé; j'ai été surpris de sa beauté et de ce qu'elle avait si peu l'air de version. J'ai été charmé de lire en beau français, ce que vous me faisiez lire en grec à douze ans. Les ouvrages de nos grands-hommes nous parviennent tard, mais enfin ils parviennent. Je serai très charmé de savoir votre sentiment et vos réflexions toutes les fois que vous pourrez m'en instruire. Vos momens vous sont chers, mais vos lettres me sont aussi infiniment chères; j'ose espérer que votre amitié vous portera à quelques sacrifices.

C'est un manuscrit très précieux en effet que celui dont vous me parlez. Il paraît que la Religion première des Brahmes devait être très belle et très sublime : *Chumantou* doit être le *Calvin* des Indes ; car en prêchant contre les fables des Indiens il ne fait que rappeler leur Religion à sa première simplicité. J'ai été toujours frappé de la ressemblance que les auteurs font remarquer entre les fables Indiennes altérées, et les premières histoires de nos livres saints. L'*Adima* dont vous me parlez ne peut pas mieux ressembler à Adamah. Leur *Chorcham* délicieux dans lequel il y avait un arbre qui donnait l'immortalité; le serpent *Cheiven* qui le gardait, et qui répandit un poison mortel que le Dieu *Chiven* sous la figure d'un homme avala; — *Sattiaviarti* qui fut sauvé du Déluge dans une grande barque, *Brama* et *Saras Vadi* sa femme, *Chrichnen* ou un de ses parens, exposé sur les eaux, porté à une Princesse, se distinguant par son courage, et passant à travers les eaux de la mer qui engloutit ses ennemis, *Lakeoumi* sortant aussi de la mer, et faisant un bal où les Dieux dansèrent; les livres du *Vedam* dont le premier et le second traitent de la création, le troisième contient des sentances morales, et le quatrième des victimes, des sacrifices, des cérémonies, des fêtes etc.; la montagne *Merou* ou *Mahamerou* sur laquelle *Brama* parla au législateur, — tout cela a bien du rapport avec l'hist. des Juifs. Le chev. Ramsay dans son *Discourse upon the Theology and Mithology of the antients* nous présente leur Théologie comme très ressemblante à la notre. Ce n'est pas là sans doute une ressemblance fortuite comme celle du Lama de Tibet avec le Pape. Faites-moi le plaisir de me dire s'il y a de la conformité entre ces noms Indiens et les noms Juifs comme il y en a entre leurs His-

toires. *Brama* et *Saras Vadi* sont sans doute Abraham et Sara, si Vadi n'est qu'un titre d'honneur comme on le prétend. — D'où sera venue cette conformité? Les Indiens font une chronologie monstrueuse qui ne leur permettrait pas de descendre de Moyse, ni même de Sem. Cependant il n'y a pas ce semble d'autre solution à la question.

On nous a dit que les Prisonniers faits en Dauphiné avaient été libérés par un ordre exprès et direct du Roi adressé au concierge; nous attendons la confirmation de cette nouvelle. Quel terrible flux et reflux dans nos affaires! Rien de plus inconstant. Tantôt persécutés, tantôt tolérés nous ne savons si nous devous espérer ou craindre. — Est-ce la politique de la Cour de ne point nous laisser lire dans l'avenir, ou sont-ce les manœuvres des subalternes? Quoiqu'il en soit, notre Province est toujours fort tranquille. Les Prisonnières de la Tour de C. espérent fort leur délivrance; elles en ont eu avis. Ces pauvres femmes sont toutes malades des accès de fièvre, sans presque aucun secours de nos pauvres et ingrates Églises. Vous le savez, mon digne ami, si cette épithète est déplacée. Je vous jure que quand on aurait promis une très modique somme à M. G[t] nous y aurions été pour notre courte honte, et personne n'aurait rien donné. Toute notre maison et vos autres amis vous saluent. Je suis, avec les sentimens les plus sincères et les plus vifs, votre serviteur et votre zélé ami,

SAINT-ÉTIENNE.

Que dit-on à Paris de Jean-Jaques?

A Monsieur De Gebelin
à Paris
Rue des Menetriers Quartier S. Martin
Hotel de S. Martin.
M. De La Broue lui fait ses amitiés.

(22 août 1789.

Monsieur et très cher frère,

Les journaux et le public vous diront pourquoi les Députés n'ont pas le tems d'écrire, et je vous prie en grâce de m'excuser. Je vous renvoye avec reconnaissance votre précis, et puisque vous souhaitez de savoir mon avis, je pense qu'il n'est pas convenable de l'imprimer, afin de ne pas fournir aux malveillans un prétexte de s'élever contre la liberté de conscience qui doit être accordée dans l'Assemblée nationale. Quand les Députés bien intentionnés vont parler pour nous, il ne convient pas que nous parlions nous-mêmes. Hier,

dans cette soirée immortelle et incroyable que toute la France va célébrer, on porta entre autres motions, celle-ci : que dans cette journée mémorable où la liberté civile est accordée à tous les Français, il ne reste plus de genre d'oppression, et que la liberté religieuse soit accordée à tous les non-catholiques. Cette motion ne prit pas fort bien, et tandis que toutes les autres avaient été vivement applaudies, il y eut un moment de silence, comme si chacun avait fait un profond examen ; et il n'y eut l'instant d'après qu'une partie de la salle qui applaudit. Les Français n'ont pas encore secoué tous les préjugés. Je crois donc, monsieur et cher frère, que nous devons prolonger notre prudence : c'est l'affaire de quelques jours ; la motion sera reportée, et je ne crois pas que l'Assemblée nationale laisse dans sa constitution une tache d'intolérance[1]. Vous comprenez qui est celui qui suggéra la motion à M. le Chev. de Lameth qui la porta.

Je vous quitte bien brusquement, mais avec tous les regrets possibles, et en vous priant d'agréer les témoignages de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur et très cher frère,
Votre très humble et très obéissant serviteur

RABAUT DE SAINT-ETIENNE.

Mélanges

LA FONTAINE D'AUTUN ET JEAN GOUJON

Au sein d'une région montueuse, sur le versant d'une colline dominant une plaine enclose de montagnes, et sur les bords de l'Arroux, affluent de la Loire, s'élève la *Bibracte* des Gaulois Eduens, l'*Augustodunum* des Romains, l'*Autun* du moyen âge et celui des temps modernes. A vrai dire, il ne

1. Rabaut de Saint-Étienne se faisait illusion (Voy. *Bull.*, XXVIII [1889], 561 ss). Mais si dès l'abord il avait été sceptique au sujet du résultat de ses efforts, la question de la liberté religieuse n'aurait peut-être pas été posée du tout en 1789, et l'on aurait simplement passé sous silence l'existence des non-catholiques. A vues humaines, c'est donc à Rabaut Saint-Étienne que les protestants français doivent la liberté dont ils jouissent encore aujourd'hui.

subsiste des trois premières cités que des ruines ou des débris. Le lieutenant de César, Fabius, brûla Bibracte; Attila, Augustodunum; les Normands et, cinq cents ans plus tard, les Anglais, l'Autun du moyen âge. Entre temps, les prétoriens des divers compétiteurs à l'empire, puis les Bourguignons, les Francs, les Sarrasins et les Normands, pillèrent, saccagèrent, détruisirent à l'envi.

Aussi, malgré ses renaissances, la cité séculaire alla-t-elle s'amoindrissant sans cesse; la ville moderne n'occupe que le tiers de l'ancien emplacement, avec une population cinq ou six fois moindre que celle de l'antique Bibracte[1]. Longtemps indifférente à sa propre histoire, elle ne fit rien pour en conserver les monuments. Bien au contraire. Aussi tard que la fin du XVIIe siècle, les jésuites, bons latinistes, mais mauvais historiens, en détruisirent pas mal pour bâtir l'immense et somptueux collège et séminaire qu'ils dédièrent, selon leur coutume, au monarque régnant, au nom duquel leur reconnaissance, bien légitime pour d'innombrables faveurs, accolait déjà le surnom de *Grand*, qu'il serait difficile de justifier autrement.

Notre siècle, en substituant aux traditions sans consistance, aux affirmations gratuites et aux inventions intéressées, le fait avec sa preuve, avec son évidence et dans sa lumière propre, a transformé ou plutôt créé l'histoire, et il a répandu partout le zèle des recherches qui y contribuent. Bâtie sur les cendres des cités disparues et en partie avec leurs pierres, Autun contemporain a voulu, lui aussi, protéger ce qui restait de leurs ruines ou en recueillir les débris dans ses musées : murailles, portes, arcades, aqueducs, théâtres, naumachie, amphithéâtre, temples, autels, statues, chapiteaux, colonnes, bas-reliefs, cippes, stèles, mosaïques, médailles, ornements, armes, outils et ustensiles; ensemble, évocation de vingt siècles passés et de toutes les vicissitudes possibles.

Pour ne signaler que les croyances, on a bien ici la preuve qu'à travers tous les siècles, depuis les temps préhistoriques

1. Bibracte paraît avoir été la ville la plus importante et la plus florissante des Gaules. On la surnommait *Roma Celtica* ou encore *Soror et Æmula Romæ*.

jusqu'à nos jours, l'homme est demeuré un être religieux. Sans parler du mont *Dru* ou *Drud*, de la forêt prochaine, que la nature n'a cessé de renouveler et où croît encore le gui sacré, voici un autel où les druides offraient des sacrifices à Teutates; puis un temple de Pluton, où le naturalisme primitif se mâtinait déjà de polythéisme grec; d'autres temples, moins anciens, celui de Janus, par exemple, où triomphe le polythéisme politique des Romains. Viennent ensuite des chapelles et des églises du moyen âge, où un christianisme, postérieur à celui des apôtres, se fait éclectique et devient le culte catholique qui, pour se gagner les foules, adopte les us et coutumes, les rites, les fêtes et jusqu'aux divinités du paganisme, à peine dissimulés sous de nouvelles appellations.

Cependant je cherche d'autres monuments ou simplement des traces. Après l'antiquité et le moyen âge, voici la Renaissance, du moins celle des arts, dans cette élégante tour polygonale qui porte le nom de François Ier; mais l'autre renaissance, celle de l'Évangile, la Réforme enfin avec son culte à la fois plus ancien et plus récent que le catholicisme?

Aucune trace d'elle, sauf quelques mutilations d'images abattues, méfaits d'iconoclastes, indignés de la violation de ce commandement du Décalogue dans une église : « Tu ne te feras point d'images taillées; tu ne te prosterneras point devant elles », et se croyant sans doute autorisés par l'exemple du Christ renversant, dans le temple, les tables des changeurs et chassant les vendeurs.

A ce souvenir de démolition s'ajoute un souvenir d'édification sur la place des Terreaux qui, joignant la cathédrale et l'église de Saint-Jean de la Grotte, sert de parvis à l'une et à l'autre. Cette gracieuse, élégante fontaine, véritable chef-d'œuvre, dont on ignore l'auteur, peut être considérée comme étant de celui qu'on a nommé le *Phidias français, le Restaurateur de la sculpture en France*, un artiste qui réunit dans sa vie, sinon dans son œuvre, les deux renaissances, le huguenot Jean Goujon. Si, selon l'hypothèse très acceptable de M. N. Weiss[1], le Jean Goujon qui fit amende honorable, le

1. *Bulletin de la société de l'Hist. du Prot.*, t. XLII [1893], p. 27.

17 juin 1542, devant Notre-Dame, pour assister ensuite, place Maubert, à l'autodafé de son ami et instructeur religieux, l'hérétique Geoffroy le Blonc; si, dis-je, ce Jean Goujon est le même que le célèbre sculpteur, il serait, après son « expiation », venu à Autun, et y aurait demeuré jusqu'en 1544, époque où l'on sait qu'il reparut à Paris. La fontaine est de 1543, selon qu'en témoigne la dédicace : *Christo vitae fonti Lazaroque redivivo ejus amico et hospiti*[1]. M.DXLIII.

Pourquoi Jean Goujon serait-il venu à Autun? Ne serait-ce pas qu'il en était originaire[2]? Il y avait dans cette ville plusieurs familles de ce nom : des notaires, procureurs, fonctionnaires municipaux, marchands, et probablement aussi des artisans[3].

Mais sans identifier le condamné de la *Chambre Ardente* avec le sculpteur, rien que l'on sache n'empêche que celui-ci ne fût à Autun de 1542 à 1544, laps de temps où on le perd de vue[4].

Partout où il demeura Jean Goujon a laissé des chefs-d'œuvre pour trace de son passage. C'est sa signature à lui, et, selon nous, on la retrouve à la Fontaine du Pélican, à Autun.

Il n'avait alors que 25 ans, mais on peut rappeler ces vers, qui déplairaient moins sur ses lèvres et lui siéraient mieux qu'au sabreur fanfaron imaginé par le poète :

Mes pareils à deux fois ne se font point connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Il y avait déjà et depuis assez longtemps, dans la ville d'Au-

1. Au Christ, fontaine de la vie, et à son hôte et ami Lazare ressuscité.
2. On ignore où il naquit.
3. Edme Goujon était procureur temporel du Chapitre; Lazare Goujon, théologal et archidiacre; Jean Goujon, marchand, amodiateur des revenus de la ville; André Goujon, cinquantenier de la milice; Bonaventure, son fils, notaire et auteur d'une histoire manuscrite d'Autun qui a été plus ou moins mutilée; Pierre Goujon, syndic d'Autun, etc.
4. Jean Goujon est à Rouen de 1540 à 1542. Il disparaît ensuite jusqu'en 1544. Cette année-là et la suivante il est à Paris. De 1545 à 1546 il travaille au château d'Écouen. En 1547 il revient à Paris. Finalement il se réfugie en Italie et y meurt peu avant 1568, probablement à Bologne. Cette année-là un graveur français fut condamné par l'Inquisition à sept ans de galères pour fréquentation d'hérétiques dont le principal était Jean Goujon « mort depuis », dit l'accusé à ses juges (*Bulletin de la Société du Protestantisme français*, t. XXXV [1886], p. 377).

tun, des « Luthériens » — ainsi qu'on désigna d'abord les partisans de la Réforme, bien qu'elle fût en France aussi indigène et spontanée qu'en Allemagne. — Il y en avait même dans le Chapitre et des plus distingués et des plus influents, tels le prévôt de Sussy, de Grigny, Robert Hurault, abbé de Saint-Martin, Jean de la Couldrée et Jean Veriet, curés éloquents de la ville, Barthélemy Desplaces, le bénéficier Leguenot, etc.

Plusieurs devaient rompre avec l'Église romaine; même deux d'entre eux devenir ministres protestants. Enfin ce chapitre avait alors à sa tête l'évêque réformateur Jacques Hurault [1], ami de Marguerite de Valois.

Soit donc qu'il fût venu spontanément à Autun sa ville natale, soit qu'il y eût été expressément appelé, Jean Goujon y trouvait des parents, des amis et des patrons. Or c'était le chapitre qui, à la place d'une ancienne fontaine, faisait ériger la nouvelle à ses frais, selon une délibération capitulaire du 1er octobre 1540.

Le monument se compose de deux lanternes rondes, superposées, percées de trois baies cintrées, dont les pilastres supportent une coupole et se dérobent derrière des colonnes saillantes, cannelées, d'ordre ionique pour la lanterne inférieure, d'ordre corinthien pour la supérieure. Celle-ci d'ailleurs est moindre d'environ deux tiers. Les piédestaux en sont engagés dans le dôme écaillé de la première. Elle est surmontée de l'emblème classique de la charité et de la providence : le pélican s'ouvrant les entrailles pour nourrir ses petits. Les armes du chapitre sont accotées au nid de l'oiseau. Une corniche règne au-dessus de la frise des deux lanternes, supportant des frontons au-dessus des baies, et des cubes pleins, surmontés de vases avec couvercles au haut des colonnes, le tout orné de sculptures, comme les faces et les intrados des archivoltes. Sous la coupole, une vasque d'où s'élance et où retombe un jet d'eau. Enfin trois bassins saillants au pied du monument entre les colonnes des baies,

1. Ce fut d'ailleurs son dernier choix. Le Concordat de 1517 entre Léon X et François Ier enleva aux chapitres leur ancien droit d'élection et vint fort à propos pour enrayer la Réforme dans les diocèses.

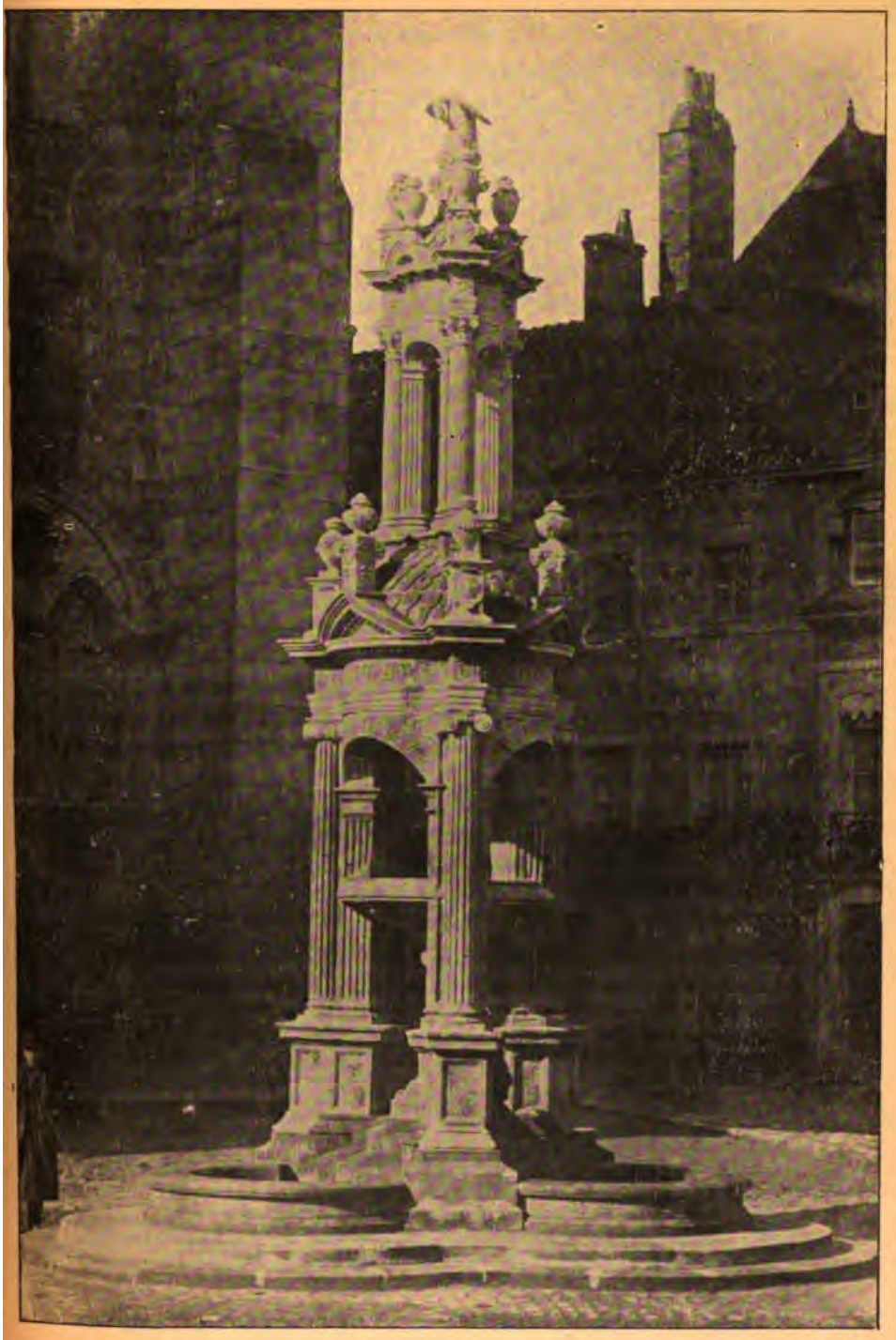

et où tombent par trois bouches les eaux de la vasque[1].

Durant les 334 ans de son existence, cette fontaine a traversé bien des vicissitudes; mais sa grâce et son élégance ont heureusement survécu aux injures du temps, à l'indifférence ou au mauvais goût des édiles. En 1781, pour faire place à une route, on la transféra où elle est aujourd'hui, et aux trois degrés sur lesquels reposait le bassin primitif, on substitua un bassin hexagone. En 1863 la lanterne supérieure, compromise, fut enlevée avec soin et les pierres en furent déposées dans le musée lapidaire de la ville. Depuis peu d'années, ces mêmes pièces, reprises au musée, réparées et remises en place, ont rendu à la fontaine son aspect primitif. On a toutefois substitué au bassin hexagonal de 1781 trois petits bassins circulaires. A part cela, c'est bien toujours la fontaine de 1543, œuvre, selon nous, de Jean Goujon.

Une seconde inscription à l'intérieur, sur la frise, correspondant à celle de l'extérieur que nous avons déjà reproduite,

« *Heus, tu qui sitis bibe numquam sititurus*[2] »

nous fait dire que les deux renaissances, celle de l'art et celle de l'Évangile, s'affirment également dans ce remarquable travail; la renaissance de l'Évangile, par l'allusion évidente à cette parole du Christ à la Samaritaine : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif », et par la dédicace au Christ avec le titre de *Fontaine de vie*, et l'absence de l'épithète de *Saint*[3] au nom de Lazare, quoiqu'il fût le patron de la cathédrale et par conséquent du chapitre et des Eduens. *Fons Vitæ* ou, dans ses éditions françaises, *la Fon-*

1. Voir la gravure d'après une photographie faite et envoyée sur notre demande par M. Piebreget, photographe à Autun.

2. Hé, toi qui as soif, bois pour n'avoir plus jamais soif.

3. A ce titre il était tout spécialement adoré, invoqué dans l'église d'Autun où son nom n'allait pas sans les épithètes de saint, de bienheureux, de divin (*sanctus, beatus, divus*). Depuis 1516, on donnait annuellement des représentations solennelles de sa légende. Ces mystères duraient quatre jours pendant lesquels on exposait ses reliques. Un contemporain raconte que la première de ces représentations attira 80,000 spectateurs qui se pressaient dans un immense amphithéâtre de bois, construit à cet effet sur le Champ Saint-Ladre. « Ces spectacles, dit-il, en l'honneur du divin Lazare, patron des Eduens (*divi Lazari patroni Heduorum*) furent très excellents, non par la pompe, mais par l'honneur rendu à la Majesté divine. »

taine de Vye, tel était le titre d'un livre souvent imprimé, notamment à Lyon, en 1542, par Étienne Dolet[1]; recueil de textes des Saintes Écritures, condamné en 1542 à être brûlé. A-t-il inspiré cette inscription?

Jean Goujon, comme Bernard Palissy, était un zélé partisan de la doctrine évangélique. Tout en travaillant de son art, il la propagea autour de lui, et cela jusqu'à la fin de sa vie. Le danger qu'il avait couru, l'humiliation qu'il avait soufferte n'étaient pas pour décourager un adepte de la Réforme.

CÉSAR PASCAL.

CORRESPONDANCE

La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'Édit de Nantes aux États-Unis. — On a vu plus haut dans le procès-verbal de la séance de notre Comité, du 9 mars dernier (p. 326), que la *Société huguenote de New-York* a résolu de célébrer par une solennité internationale, le troisième centenaire de l'édit promulgué à Nantes, par Henri IV, le 13 avril 1598. Cette Société nous a adressé, en vue de cette commémoration solennelle, par l'organe de notre collègue et collaborateur, M. le Dr Henry-M. Baird, une longue lettre explicative, dont nous donnons ici la traduction. Elle pourra rappeler, en effet, à ceux qui l'auraient oublié, de quelle importance est cette date dans l'histoire religieuse aussi bien que politique des peuples civilisés de l'ancien et du nouveau monde. Nous y ajoutons quelques lignes résumant la réponse provisoire qui a été faite à l'aimable et hospitalière invitation de nos amis d'outre-mer.

HUGUENOT SOCIETY OF AMERICA
105 East, 22d Street
CELEBRATION COMMITEE

New-York, june 15 1897.

Monsieur le baron F. de Schickler,
Président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Cher Monsieur,

Une précédente lettre du président de cette Société vous a infor-

1. *Bibliographie Dolétienne* par Richard Copley Christie, Paris, 1886 (Cf. *Bull.* cité, t. XXXVIII [1889], p. 101). D'après Græsse (*Trésor des livres rares*) la première édition du *Fons Vitæ* est de 1533.

mé que « the Huguenot Society of America » se propose de *commémorer* en avril 1898, avec la coopération de ses frères d'Amérique et des autres nations, le 300e *anniversaire* de la promulgation de cette grande loi connue dans l'histoire sous le nom d'*Édit de Nantes*. J'ai été prié d'exposer plus au long les considérations qui ont conduit à cette détermination et au plan projeté.

Il n'est pas nécessaire de rappeler à ceux auxquels l'histoire du Protestantisme français est familière, l'importance sans égale de l'édit de Henri IV qui avait pour but de mettre un terme au règne de persécution qui avait prévalu pendant la plus grande partie du XVIe siècle, édit qui, aussi longtemps qu'il ne fut même que partiellement observé au commencement du XVIIe siècle, permit aux protestants et aux catholiques romains de vivre ensemble à un degré satisfaisant d'unité et de respect mutuel.

Imparfait par lui-même et n'étant, par conséquent, pas une garantie parfaite, il n'en était pas moins la grande Charte des droits des Huguenots.

Sa révocation par Louis XIV, en 1685, porta un grand préjudice à la cause de la tolérance religieuse. Aussi les Huguenots, ceux qui restèrent dans le royaume, soumis à la tyrannie qui les forçait à abandonner leur culte, ainsi que leurs frères plus heureux qui parvinrent à s'échapper et à gagner un refuge en dehors du royaume, espéraient-ils plus ou moins fermement la révocation de la Révocation elle-même : le rétablissement de l'édit de Nantes leur paraissait vraiment le bien le plus désirable.

Les premiers colons de la cité de New-Amsterdam, aujourd'hui cité de New-York, étaient des Prostestants parlant français, Wallons ou Huguenots du nord de la France et du sud de la Belgique qui, débarqués sur ce continent occidental sous le pavillon hollanlandais, juste vingt-cinq ans après la promulgation de l'édit de Nantes, y posèrent les fondements de la prospérité de ce qui est depuis longtemps la ville la plus commerçante du nouveau monde.

D'autres portions du territoire, maintenant compris dans les États-Unis d'Amérique, reçurent aussi, à diverses époques, un nombre considérable de Huguenots; mais de ceux de New-York on peut dire, en toute vérité, qu'ayant été les premiers ce sont eux qui, pour un temps, furent le principal élément de la population. Leurs descendants sont encore ici.

Il y a par conséquent une raison, toute spéciale pour eux, de célébrer le troisième centenaire de la promulgation de l'édit sous lequel les Protestants de France jouirent d'une liberté religieuse

relative, aussi longtemps qu'il fut respecté, et dont l'abrogation en détermina un grand nombre à traverser l'Océan pour s'assurer ici l'exercice paisible de cette même liberté.

On peut bien ajouter que cette commémoration, dans un pays si éloigné de celui où les huguenots prirent naissance, et dans une ville qui n'existait même pas quand Henri IV apposa sa signature à l'édit de Nantes, sera un témoignage frappant de la durée et de l'influence pénétrante des principes pour lesquels nos pères subirent les persécutions, l'exil et la mort même.

La dissémination des huguenots s'est répandue sur tout le globe; mais, soit dans la vieille Europe, au cap de Bonne-Espérance, ou en Amérique, ils maintiennent les mêmes éternelles vérités.

C'est à un témoignage visible d'unité et de fraternité que la « Huguenot Society of America » invite ses Sociétés sœurs, de toutes les parties du monde, à se joindre afin de faire de cette célébration projetée un événement d'œcuménique intérêt et importance.

Dans ce but, il est essentiel que les Huguenots des différents pays soient, autant que possible, représentés par des délégués et que les orateurs ne soient pas tant les Américains que leurs honorables hôtes du dehors.

Nous espérons que la réponse à notre invitation sera si encourageante que les travaux pourront occuper deux jours, commençant le mercredi 13 *avril* 1898.

Le temps sera principalement employé à des discours et à la lecture de documents qui ne devront pas, chacun, prendre plus de trois quarts d'heure. Rien n'empêchera d'ailleurs la lecture d'extraits de plus longs travaux qui seraient ensuite publiés en entier dans le volume commémoratif définitif que nous nous proposons de faire paraître.

Nous espérons sincèrement avoir l'adhésion de votre cordiale coopération à notre entreprise.

Nous considérerons comme une faveur spéciale de savoir de vous, le plus tôt qu'il vous sera loisible, que nous pouvons compter sur la venue de délégués pour représenter votre Société à la fête du mois d'avril 1898. Nous désirerions particulièrement que *deux* de ces délégués portassent la parole à cette occasion et en être assurés quelque temps à l'avance. Nous désirons, en effet, pourvoir à ce que ces deux messieurs, qui nous rendront le grand service de préparer et de lire leur travail, soient défrayés de toute dépense de traversée et de séjour dans cette ville, au moins pendant la semaine où se tiendront nos séances de commémoration.

Vos obligeants efforts pour déterminer le choix de ces délégués

parmi les plus aptes à remplir cet office, seront très chaudement appréciés.

Les sujets, appropriés à la circonstance, sur lesquels ils devront parler, se présenteront nécessairement de suite à leur esprit. Nous suggérerons les suivants :

« Les événements successifs qui conduisirent finalement à la promulgation de l'édit de Nantes; les principaux dispositifs de l'édit et la place qu'il tint dans l'histoire de la tolérance religieuse.

« Les causes qui dès le commencement empêchèrent cet édit de porter ses fruits et finalement rendirent sa révocation possible.

« Henri IV et les principaux partisans huguenots.

« Une peinture des hommes et de leur temps.

« Une esquisse de la littérature huguenote (y compris les traductions de la Bible) jusqu'en 1685.

« La vie religieuse des huguenots. »

J'ajoute que si, pour une raison ou une autre, l'auteur d'un travail ne peut pas en donner lecture lui-même, quelqu'un sera désigné pour le lire à sa place, et que si quelque travail doit être traduit ici en anglais, il faut que dans ce but il me soit envoyé à temps.

Pardonnez-moi si je vous demande amicalement de me faire savoir, sur lequel des sujets que je viens d'indiquer, ou sur quels sujets analogues, nous pouvons espérer des travaux de membres de votre Société; afin que, dans la mesure du possible, deux écrivains ne traitent pas exactement le même thème, alors que d'autres sujets ne seraient pas traités.

Je reste, cher monsieur, avec une haute considération,

Très sincèrement vôtre,
HENRY-M. BAIRD,
Honorary Secretary.

M. H.-M. Baird ayant, dans une autre lettre, exprimé le désir qu'à défaut du président, le secrétaire de notre Société et, par exemple, M. le pasteur Paul de Félice voulussent bien se charger de rédiger chacun un mémoire en vue de la commémoration du 13 avril 1898 — le soussigné s'est engagé à parler, surtout des *ennemis de l'édit de Nantes et du résultat de leurs efforts.* — M. P. de Félice étudiera *ce que le Protestantisme français serait devenu si l'édit de Nantes avait été loyalement observé et le comparera avec la législation qui nous régit actuellement.* N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5333. — L.-Imprimeries réunies, 8, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Tout ouvrage récent, dont un exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss. — **Joannis Calvini opera quae supersunt omnia...** Vol. LVII, pars I. — *Les Evangiles*, texte tiré de l'édition de la Bible de 1546, avec les variantes des éditions de 1548, 1554, 1555, 1559, 1562 et 1563 et des éditions du commentaire de 1555, 1559, 1561, 1562 et 1563, un volume de 432 colonnes in-4. Brunsvigae, apud C. A. Schwetschke et filium, 1897.

A.-L. Herminjard. — **Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française**, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme, et des notes historiques et biographiques, tome neuvième (1543 à 1544). Un volume de 528 pages in-8, renfermant les lettres 1272 à 1431 plus 7 lettres supplémentaires et des Additions et Corrections. Bâle, Genève, Lyon, Georg et Cie, Paris, Fischbacher, 1897.

Inventaire sommaire des Archives départementales. A. Bénet et J. Renard, **Calvados. Archives ecclésiastiques**, série H, Supplément, tome Ier. **Hôpitaux de Lisieux et de Bayeux**, art. 1-1320. Un vol. de xlvii-398 pages in-4. Caen, Henri Delesques, imprimeur, 1897.

Arthur Piaget. — **Documents inédits sur Guillaume Farel** et **sur la Réformation dans le comté de Neuchâtel**, 57 pages in-8, extraites du *Musée Neuchâtelois*, 1897. Neuchâtel, imprimerie H. Wolfrath, 1897.

L. Maxe-Werly. — **Le siège de Bar en 1589**, 16 pages in-8. Nancy, imprimerie Crépin-Leblond, 1897.

H. Hauser. — **Le travail des femmes** aux xve et xvie siècles, 15 pages in-8, extraites de la *Revue internationale de sociologie*. Paris, V. Giard-Brière, 1897.

John Viénot. — **Madagascar et le Protestantisme français.** Une brochure de 27 pages in-8, publiée par le *Comité montbéliardais de Madagascar*. Paris, Fischbacher, 1897.

Félix Frank. — **Dernier voyage de la reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets** (1549). Épitres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Étude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations. Une brochure de 112 pages in-8. Toulouse, Privat, Paris, Lechevalier, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

ISAAC CASAUBON

SA VIE ET SON TEMPS (1559-1614)

PAR L.-J. NAZELLE

Pasteur à Marennes.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DIEPPE

PAR SAMUEL HARDY

Pasteur à Dieppe.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

ESQUISSE

D'UNE

PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'après la Psychologie et l'Histoire

PAR AUGUSTE SABATIER

Professeur à l'Université de Paris, Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... **7 fr. 50**

« ... Ce livre, important par la gravité de la question qu'il traite, est plus considérable encore par l'élévation et la sincérité du sentiment que l'auteur y apporte. »

(*Rapport de* M. A. Gréard *à l'Académie des Sciences morales et politiques.* Séance du 27 févr. 1897.)

« ... Cet ouvrage est, à sa manière, une sorte d'*Institution chrétienne* des temps nouveaux et le catéchisme du diocèse de partout pour tous les hommes de bonne volonté. »

H. Chantavoine (*Journal des Débats*, 22 févr. 1897).

« ... Cette œuvre magistrale est le fruit de toute une vie d'études et de réflexions, l'épanouissement d'une pensée théologique arrivée à sa pleine maturité, la courageuse et joyeuse confession de foi d'une âme profondément religieuse et d'un esprit résolument scientifique. »

Eug. Ménégoz (*Revue chrétienne*, févr. 1897).

INTRODUCTION A LA DOGMATIQUE

Œuvre posthume de P.-F. JALAGUIER, publiée par PAUL JALAGUIER

Avec une Préface de M. le pasteur A. DECOPPET

Un volume grand in-8 raisin. — Prix..... **10 francs.**

JÉSUS DE NAZARETH

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES ANTÉCÉDENTS DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE ET LA VIE DE JÉSUS

PAR ALBERT RÉVILLE

Professeur au Collège de France.

Deux volumes in-8, avec une carte. — Prix..... **15 francs.**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5233. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

14 1897

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES.

John Viénot. — **Le Régime de la séparation de l'Église et de l'État dans l'ancienne principauté de Montbéliard**, de 1793 à 1801 561

DOCUMENTS.

John Viénot. — **Pièces justificatives du Régime de la séparation de l'Église et de l'État dans l'ancienne principauté de Montbéliard** 578

F. Teissier. — **La date précise de l'abjuration des réformés d'Anduze, en 1685** 582

N. Weiss. — **Le médecin Daniel Pajon après la Révocation, à Sainte-Menehould**, 1701 584

MÉLANGES.

Th. Maillard. — **Trois nouvelles complaintes des Églises du Désert en Poitou** 587

B. Oberkampff de Dabrun. — **Le Pont d'Avène** 597

SÉANCES DU COMITÉ. — *6 juillet 1897* 600

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. Weiss. — **Archives hospitalières et autres** (Condom, *Montagnac*, etc., Bayeux, *Vaucelles*, etc., *Mouchamps*, etc.) 601

CORRESPONDANCE.

F. Teissier. — **Cloches huguenotes. Meyrueis** 608

ILLUSTRATIONS.

Le Pont d'Avène, d'après un croquis à la plume de M. Oberkampff de Dabrun 599

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

DEC 14 1897

LE

RÉGIME DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

DANS L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD

De 1793 à 1801

Il ne serait pas juste de dire que la question de la séparation de l'Église et de l'État est aujourd'hui brûlante. Depuis quelques années elle a disparu du programme politique immédiat. Cependant elle est considérée par de bons esprits comme la nécessité de l'avenir, et c'est sans aucune surprise que nous avons vu ce sujet historique recommandé à l'étude des sociétés savantes.

Un intérêt très vif s'attache à cette question déjà tranchée par nos pères à l'époque de la Révolution. Sur ce point aussi le passé peut éclairer l'avenir, et il est sage de demander à l'histoire sa leçon, c'est-à-dire les résultats d'une expérience déjà tentée.

Pour que la leçon soit complète, il faut que l'enquête sur ce point soit faite dans nos diverses provinces. Pour nous, nous avons voulu apporter dans ce travail notre part contributive en étudiant le régime de la séparation dans l'ancien comté de Montbéliard.

Le comté de Montbéliard. — Sa réunion à la France. Organisation des Églises avant la Révolution.

Le comté de Montbéliard, bien que français par sa langue et bourguignon par ses origines, avait passé par un mariage

sous la domination des ducs de Wurtemberg. Il fut réuni en octobre 1793 par un arrêté du conventionnel Bernard, de Saintes, alors en mission dans le Jura et le Doubs. Ce comté, qu'on appelle encore volontiers aujourd'hui « le Pays de Montbéliard », comprenait la ville de Montbéliard avec 53 villages et les seigneuries d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et du Chatelot.

Ce pays était tout entier protestant.

L'Église protestante luthérienne du pays de Montbéliard avant la Révolution comprenait trente paroisses avec leurs annexes et une population d'environ 25,000 habitants.

Cette Église était fortement unie à l'État. Les comtes souverains de Montbéliard possédaient le plein exercice de la juridiction religieuse. En théorie, le prince possédait tous les droits épiscopaux. Mais, en fait, il les déléguait aux autorités ecclésiastiques, aux surintendants, aux consistoires, aux ministres, à chacun d'eux pour leur part[1].

Le conseil ecclésiastique nommé par le prince était la plus haute autorité de l'Église, son conseil souverain.

Le surintendant ecclésiastique était un pasteur mis par le prince à la tête de tout le corps pastoral de la principauté. Il avait à surveiller dans leur conduite tous les fonctionnaires de l'Église, ministres, anciens, maîtres d'école.

Le consistoire correspondait à peu près au conseil presbytéral de la législation actuelle. Il maintenait dans la paroisse l'ordre et la discipline. Il faisait comparaître les pécheurs scandaleux. Il avait le droit d'imposer de légères amendes.

Une caisse ecclésiastique, entretenue par des dîmes, des rentes d'anciennes possessions sécularisées, payait les pasteurs, entretenait les écoles, les presbytères, les Églises. Le traitement du pasteur en titre était de 100 livres en argent et

1. Voy. sur cette organisation : Edmond Tuefferd, *Aperçu sur la législation et l'organisation des Églises du pays de Montbéliard*, ms. Bibliothèque de Montbéliard ; — Ch. Roy, *Les autorités ecclésiastiques supérieures dans l'ancien pays de Montbéliard*, ms. ; — A. Chenot, *De l'organisation administrative de l'Église luthérienne du pays de Montbéliard antérieurement à la loi du 18 germinal an X*, Paris, Fischbacher, 1885 ; John Viénot, *La vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard au XVIIIe siècle*, 1 vol. 386 pages, Paris, Fischbacher, 1895.

de 144 quartes de blé et autant d'avoine (la quarte valait 27 litres 2 décil.).

Il y avait à Montbéliard un curé catholique logé par la ville.

La séparation de fait.

C'est le 10 octobre 1793 que Bernard de Saintes entra dans la ville de Montbéliard et prononça la réunion du comté à la France. Il n'y eut qu'une ombre de résistance. L'esprit public était favorable à la Révolution. Un contemporain constate qu'avant l'annexion « la généralité des habitants de Montbéliard applaudissaient beaucoup aux Français qui, n'ayant point de droit public, voulaient s'en donner un[1] ». — Et en effet un pays protestant, formé dès longtemps à la liberté[2], devait saluer tout ce qu'il y avait de généreux dans le mouvement révolutionnaire. Les pasteurs faisaient assaut de républicanisme. Quelques-uns même désolaient leurs paroissiens par l'excès de leur zèle civique. Le pasteur Larcher, d'Etobon (Haute-Saône), prétendait forcer ses paroissiens à le tutoyer; il n'hésitait pas à se coiffer du bonnet rouge. Sa femme chantait la *Carmagnole!*

Le pasteur Berger, de Valentigney (Doubs), était, lui aussi, un jacobin sincère. Citons encore parmi les plus exaltés, Fallot, de Seloncourt, Diény, de Roches, Fallot, de Glay.

Tout ce beau zèle ne pouvait entraver les mesures prises par la Révolution contre les Églises. Un des premiers actes de Bernard de Saintes fut de supprimer les dîmes et de confisquer au profit de la nation les revenus, biens[3] et immeubles de la recette ecclésiastique de Montbéliard. L'Église de notre pays était appelée tout à coup, non à vivre de ses propres

1. Protestation des habitants de Montbéliard contre les administrateurs du district adressée au citoyen Saladin, représentant du peuple.

2. *Ibid.* « On vous dira que nous étions jugés par nos pairs dans nos affaires civiles et criminelles. On vous dira que c'est nous qui élisions nos magistrats; on vous dira combien nous avons toujours été jaloux de nos franchises... on vous dira que depuis longtemps nous avons été républicains et en avons eu l'esprit. » Collection de l'auteur.

3. Voyez : Pièces justificatives, n° 1, *Etat et poids des vases sacrés saisis* dans le pays de Montbéliard en 1793.

ressources qu'on lui enlevait, mais à se tirer d'affaire comme elle l'entendrait.

Cette mesure parut d'abord suffisante à Bernard de Saintes. Il montra pour les cultes un mépris outrageant, mais, en somme, il ne ferma point les Églises, il n'essaya point de déchristianiser par la force les populations que son intervention hardie venait de donner à la France. Il était d'ailleurs assez fin pour sentir que les Montbéliardais entendaient mêler le civisme à la religion. La première attitude des révolutionnaires vis-à-vis des cultes ressort assez bien de la lettre que le district de Montbéliard adressait quelques mois après l'annexion au Comité de Salut public.

DÉPART^t DE LA H^te-SAONE[1]

ESPRIT PUBLIC
Troisième décade
de Germinal.

Du 29 Germinal de l'an II.

Le district de Montbéliard au Comité de Salut public.

Le caractère tranquil (*sic*) des habitans du pays domine toujours; l'intrigue, l'agitation, en un mot le patriotisme faux et exagéré y est entièrement méconnu.

Les hommes employés dans l'antien ordre de choses vivent isolés et tranquiles, et le nombre des véritables amants de la liberté augmente chaque jour.

Les préjugés de la religion de Luther y dominent encore et nous pensons qu'ils sont d'autant plus difficiles à déraciner qu'ils étoient moins absurdes que ceux des catholiques romains. Mais le caractère de douceur et de tranquilité de ces religionnaires ne doit laisser que peu d'inquiétude sur les suites de leurs erreurs [2].

Bernard de Saintes séjourna trois mois à Montbéliard, d'octobre 1793 à fin janvier 1794. Quand il s'éloigna, l'autorité révolutionnaire tomba entre des mains pires que les siennes. Le dictateur montbéliardais fut alors un certain Petitcolas, dit Pury, un failli échappé des prisons de Besançon complaisamment servi par un homme du cru qui était un homme de rien, Binninger, et deux étrangers, Pourcelot et Cordienne.

1. Montbéliard faisait alors partie du département de la Haute-Saône.
2. Bibliothèque de Besançon; collection Duvernoy.

Cordienne présente un cas psychologique assez curieux et mérite par là de nous retenir un instant. C'était l'ancien curé catholique de Montbéliard. Avant l'annexion de Montbéliard il avait été le refuge et le conseil des prêtres réfractaires des environs. Depuis 1793 il avait été saisi jusqu'à la démence de la fièvre du jacobinisme athée.

Au reste, pour être juste à son égard, nous donnerons ici sur son compte deux témoignages, émanant l'un de source catholique, l'autre de source protestante. Tous deux ont été retrouvés dans les papiers d'un ancien conseiller de Montbéliard[1]. Voici le premier de ces documents :

« Haute-Saône, Montbéliard. La Religion protestante est comme on le sait celle du Païs, cependant la Religion catholique y était tolérée, et là ainsi que dans toute la France, elle a été persécutée. Un nommé Cordienne curé y porta les plus grands coups. Ce citoyen Cordienne au commencement de la Révolution jouait le rôle de prêtre réfractaire à toute outrance, il attirait chez lui tous les Prêtres, les Religieux et Religieuses qui partageaient ses sentimens. Les communes voisines qui avaient des Pasteurs constitutionnels irritaient son zèle; il criait contre le serment et les assermentés parce qu'étant en Pays alors étranger, et ne s'imaginant pas qu'il passerait sous la domination française, il n'était point dans le cas de le prêter. Cependant les Français arrivant à Montbéliard en 1793, Bernard représentant du peuple les suivit de près. Cordienne devint tout à coup Révolutionnaire jusqu'à l'extravagance. Il devint irréligieux, idolâtre athée. On imagine un Temple de la raison, le voilà prédicateur dans cette nouvelle religion; affublé d'un bonnet rouge, ce champion des réfractaires accoutumé à ramper à la cour du ci-devant prince, monte en chaire, apostasie de la manière la plus scandaleuse et vomit des blasphèmes. Il livre son autel pour être brûlé sur la place publique et danse autour du bûcher. Il engage Bernard de Saintes dont le nom seul inspire de l'horreur, à se saisir des vases sacrés pour sa table toujours splendide. Cordienne bien entendu était du nombre des convives, c'est là qu'ils devinrent des vases d'ignominie et de débauche. On les prostitue aux plus honteux usages. Cordienne membre de la Société populaire par ordre exprès de Bernard, eut le front d'y proposer son église en

1. Papiers donnés à l'auteur par A. Bouthenot-Peugeot, descendant du conseiller Bouthenot, décédé notaire à Montbéliard.

termes les plus lubriques pour salle de danse et de comédie décadaire. On cite la réponse que lui fit une citoyenne de Jussey qu'il voulait épouser : « Vous avés divorcé d'avec Dieu, je craindrais que vous n'en agissiez de même envers moi. » Pour la récompense de ses exploits, Bernard le fit administrateur du district de Montbéliard. Un bénédictin nommé Richardot, de Bourgogne, auquel on exposait avec amertune la conduite de ce Cordienne jadis son ami, répondit « que cette conduite n'était pas encore si blamable, qu'il fallait connaître ses intentions, que sans doute elles avaient été d'anéantir le clergé constitutionnel et de ramener les choses sur l'ancien pied. »

Et voici maintenant ce que disent de Cordienne les habitants de Montbéliard dans la plainte qu'ils adressèrent, le 28 prairial de l'an 3, au citoyen Saladin, représentant du peuple :

« Quant au cit. Cordienne, nous vous dirons que cet homme a été prêtre et curé chez nous. Il y avait été placé par le dernier roi des Français; la République française l'a payé jusqu'au moment qu'elle a pris possession de ce pays. Les premières années de la Révolution nous avions encore une Cour. Cordienne qui y était parfaitement bien venu[1], espérant s'y faire valoir davantage, y déclamait hautement contre tout ce qui se passait dans son pays. Sachant d'un autre côté que la généralité des habitans de Montbéliard applaudissaient beaucoup aux Français qui n'ayant point de droit public voulaient s'en donner un, il faisait le démagogue dans les sociétés où il a été longtemps admis. Cette duplicité de caractère et cette fourberie nous déplurent à tous et nous inspirèrent une juste défiance. Nous ne nous permimes plus de parler politique en sa présence, il n'y fut plus question que de choses très indifférentes, et cela même ne suffit pas pour l'éloigner. On sait, quoiqu'il serait difficile d'en acquérir la preuve, qu'à l'époque où le cit. Bernard de Saintes est venu ici, ce curé était revêtu de tous les pouvoirs que l'Archevêque de Besançon émigrant avait pu lui déléguer. Cela ne l'empêcha pas de se jetter à corps perdu dans la Révolution. Il débuta par se présenter à la Société populaire dont il demanda à être membre. On refusa de l'y admettre, il fut même chassé de l'enceinte où se tenait la séance à laquelle assistait Bernard de Saintes. Mais il réussit bientôt à capter la bénévolence de ce représentant... Cet homme là

1. Voyez : Pièces justificatives, n° 2, des extraits de lettres de Cordienne à Frédéric-Eugène.

a donné dans le sans-culotisme le plus plat et le plus extravagant, affectant dans un temps de ne monter à l'administration qu'en sabots, de courir les rues comme un polisson et de prendre un ton cynique, lui qui avait eu auparavant le langage et le maintien décent qui convenait à un homme de l'État qu'il avait d'abord embrassé. Une métamorphose aussi subite lui a fait encourir le mépris universel. Tout ceci peut être établi en consultant le Peuple[1]. »

Cordienne et ses amis étaient bien faits pour servir à Montbéliard les idées de la Convention à l'égard des cultes. Les mois se passaient et le mépris affiché pour la « superstition » ne l'avait pas détruite. Nos fougueux jacobins purent constater avec dépit que, même pendant la dictature de la Montagne, le culte avait été plus transformé et déguisé que supprimé. Les pasteurs célèbrent, il est vrai, les jours de décades, les fêtes nationales, mais ces fêtes prennent par la façon dont elles sont célébrées une couleur chrétienne insupportable aux purs. Non seulement les communes gardent leurs pasteurs, les laissent en possession des presbytères, mais elles les payent. Les Églises annexes, pour être mieux servies, font venir à leurs dépens des desservants particuliers. Les municipalités ont même le courage de défendre leurs ministres inquiétés par des agents trop zélés. Le 18 messidor an II, le conseil général de la commune de Clairegoutte écrit à l'agent national près le district de Montbéliard pour se plaindre des menaces faites aû pasteur Paur[2].

Ces faits engagent les administrateurs du district à faire plus vite l'éducation du peuple. Le décret de la Convention du 7 mai 1794 reconnaît bien la liberté des cultes, mais les agents de la Convention dans les départements n'en interdisent pas moins l'exercice. Les temples sont fermés, ils ne peuvent être ouverts que les jours de décadi pour la lecture des lois et la méditation des discours décadaires. Tous les prêtres, pasteurs ou autres citoyens qui auront présidé à l'exercice d'un culte devront être arrêtés et livrés aux tribunaux. Le son des cloches est interdit, même la cloche de

1. Collection de l'auteur.
2. Pièces justificatives, n° 3.

midi. Jusqu'alors, et même en pleine Terreur, le culte chétien avait été célébré dans nos Églises. Le représentant Sevestre, qui avait reçu une mission dans notre département, s'en plaint amèrement et en interdit l'exercice par un arrêté du 11 juillet 1794.

Cette fois, c'est la séparation radicale des Églises et de l'État.

Mais en réalité les exercices religieux ne furent point supprimés. Les pasteurs ne purent plus entrer dans les temples, mais, à l'exemple des Huguenots traqués par les dragons de Louis XIV, ils allèrent célébrer leurs cultes au « désert ».

Pendant les quelques mois que dura l'interdiction du culte public, les fidèles se réunissaient secrètement, le plus souvent le jour, quelquefois même la nuit. Là où les autorités étaient plus favorables, on célébrait les services dans les salles d'école. Ailleurs on se réunissait dans les maisons particulières, dans des granges, dans des endroits écartés. Des amis, des jeunes gens sûrs gardaient les approches du lieu de réunion[1].

On raconte que la princesse Murat demanda un jour au fils du général Thiébault s'il était baptisé : « Non, répondit-il, mais j'ai été vacciné. » Peut-être nos compatriotes du Doubs et de la Haute-Saône n'avaient-ils pas tous, en 1794, l'habitude de la vaccine, mais ils tenaient au baptême. Les femmes du Magny-Danigon (Haute-Saône), pour tromper la vigilance des patriotes, cachaient leurs enfants dans des paniers de beurre et les portaient ainsi au pasteur de Clairegoutte qui les baptisait. Là où la visite du pasteur paraissait trop dangereuse, le baptême était administré par les anciens ou par le chef de famille lui-même.

A Montbéliard les pasteurs exerçaient de même secrètement, sans être dénoncés, les fonctions de leur ministère[2].

1. « Pendant l'interdiction légale il y eut à Chenebier des réunions d'édification qui se tenaient en secret soit à l'école, soit dans des maisons particulières. » *Notice historique et statistique sur la paroisse protestante de Chenebier-Echavanne*, par le pasteur Goguel (Archives de l'Inspection ecclésiastique de Montbéliard).

2. Un jeune parent de Cuvier fut baptisé dans le salon de sa grand'mère le 26 décembre 1794 (*Souvenirs de Charles Cuvier*, ms.).

Et cependant, officiellement, le déisme même était un crime. C'est ainsi qu'à Montbéliard le citoyen David Fallot, chaudronnier, fut dénoncé au conseil général de la commune pour avoir prononcé à la tribune de l'Être suprême un discours « propre à propager des idées superstitieuses proscrites autant par la raison que par la Révolution[1] ».

La chute de Robespierre le 9 thermidor ne modifia pas immédiatement la situation ecclésiastique dans le pays de Montbéliard. Les temples restèrent fermés, les cérémonies religieuses, interdites. Cependant, les pasteurs eurent moins à redouter les persécutions personnelles et, chose significative, il y eut dès la fin de 1794 des communes qui délibérèrent officiellement pour fixer le salaire du ministre d'un culte encore officiellement interdit[2].

Voilà un fait bien capable d'indigner le successeur de Bernard de Saintes, le représentant Sevestre. La Convention inclinait déjà à tolérer l'exercice des cultes, qu'il continuait à Montbéliard son œuvre de haine antireligieuse. Nous le voyons par un arrêté du 1er nivôse an III, mis à exécution le 19, exiger de la municipalité de Clairegoutte la remise des objets employés au service du culte[3].

Cependant le 9 thermidor, en décourageant les terroristes, avait aussi rendu la voix à la masse de ceux qui n'osaient même plus crier sous les coups des Jacobins leurs maîtres. En décembre 1794, Grégoire avait déjà pu faire élargir quelques prêtres. A Montbéliard aussi, les amis de la liberté se raniment et l'étoile des Jacobins pâlit. Deux pasteurs compromis par leur jacobinisme sont obligés de quitter leur presbytère.

Enfin la Convention, assaillie de pétitions réclamant la liberté des cultes, décide le 3 nivôse an III (21 février 1795) que l'exercice des cultes sera désormais libre. Mais si elle tolère les cultes, elles n'en reconnaît et n'en salarie aucun.

C'est le régime de la séparation officielle des Églises et de l'État.

1. Cf. Pièces justificatives, n° 4.
2. Pièces justificatives, n° 5.
3. Pièces justificatives, n° 6.

La séparation officielle de l'Église et de l'État.

La loi du 21 février 1795 ne devait pas rendre du jour au lendemain à nos Églises le bienfait de la liberté. La rentrée dans les temples se fit dans certaines paroisses dès le mois de mars, dans d'autres en avril seulement. Mais la rentrée ne fut pas générale. D'ailleurs la Convention ne tarda pas à prendre des mesures qui restreignaient les prescriptions de la loi du 21 février et, avant de se séparer, elle avait remis en vigueur toutes les lois contre les prêtres, lois dont le contre-coup atteignait nos ministres. Le Directoire, qui lui succéda, était aussi mal disposé envers les cultes que la Convention elle-même. La guerre, dès lors, va prendre une allure différente mais plus perfide. L'histoire du régime de la séparation dans l'ancien comté de Montbéliard de 1795 à 1801, c'est, d'une part, l'histoire des moyens employés pour ruiner les Églises et, de l'autre, l'histoire des efforts d'une société religieuse qui résiste à l'étranglement et qui, finalement, sortira de la lutte fatiguée et meurtrie, mais vivante.

Pendant la Terreur les pasteurs étaient restés dans leurs presbytères y offrant même parfois, comme à Etobon ou à Héricourt, à Montbéliard, un asile à des prêtres réfractaires qu'on n'eût pas eu l'idée d'aller chercher là.

La volonté arrêtée du peuple de garder ses ministres s'était affirmée par ce fait que les communes s'étaient engagées à rétablir par des cotisations volontaires les traitements supprimés par la Révolution. Ainsi nous voyons, en novembre 1793, les paroissiens d'Etobon (Haute-Saône) faire avec le pasteur Larcher une convention dans laquelle ils s'engagent à lui faire un traitement de 10,200 livres, somme suffisante pour le temps. Plus tard, en pleine Terreur, le 3 mai 1794, le ministre J.-F. Duvernoy vient s'installer à Belverne, un pauvre village de la Haute-Saône dont les habitants s'engagent à payer un traitement en grains et en argent levés sur les chefs de famille [1].

1. Archives municipales d'Etobon.

Déjà, avant la loi du 21 février 1795, un certain nombre d'annexes avaient appelé des desservants particuliers. Ainsi les communes de Vieux-Charmont et Sochaux se séparèrent de l'Église Saint-Martin de Montbéliard pour former une paroisse particulière et appelèrent comme ministre un nommé Lambercier [1].

Ce mouvement s'accentua sous le Directoire. En 1795, l'Église de Dampierre se sépare d'Etupes et appelle D.-F. Fallot, auparavant à Seloncourt.

En 1796 Grand-Charmont s'érige en paroisse et appelle le ministre Belorce, originaire du lieu.

Hérimoncourt se sépare d'Abbévillers et appelle le Jacobin Larcher que ses paroissiens d'Etobon avaient congédié. Chénebier se sépare d'Etobon et appelle le pasteur P.-L. Morel, jeune théologien sortant du séminaire de Tubingue.

La séparation de l'Église et de l'État amenait donc ce résultat inattendu d'augmenter le nombre des paroisses et des pasteurs.

Et comment vivaient ces pasteurs? On l'a vu déjà, des libéralités de leurs paroissiens. Le pays de Montbéliard était alors fort pauvre et il est touchant de lire les traités que faisaient les paysans avec le ministre dont ils sollicitaient les services.

Là où il y a un presbytère on s'arrange pour qu'il reste à la disposition du ministre ; là où il n'y en a pas, on loue une maison du village. Puis on fait le compte de ce que l'on pourra donner. Les conventions d'ailleurs varient avec les villages, avec leur richesse et la différence de leurs produits.

Mais, il faut bien le dire, la bonne volonté des citoyens et des communes à l'égard de leur Église était à chaque instant contrecarrée par le pouvoir central.

Ainsi, les paysans avaient, après le 21 février 1795, retrouvé avec plaisir le son de leurs cloches. Mais les Jacobins du Directoire ne tardèrent pas à revenir sur la loi du 3 nivôse et à rappeler les décrets de la Convention frappant de nouveau d'interdit les cloches innocentes.

1. Archives du Consistoire de Montbéliard.

Cette interdiction était sensible à nos campagnards. Je lis, en effet dans un *Recueil des choses les plus remarquables arrivées dans le pays de Montbéliard et autres endroits depuis l'année* 1789 :

« 1795. Sur la fin de décembre, il fut défendu le son des cloches, défendu de les sonner pour l'assemblement d'aucun culte. Seulement permis de sonner les cloches pour annoncer le commencement et le milieu et la fin du jour, permis de sonner pour les assemblées communales et pour les fêtes patriotiques françaises, mais, devenus un peu plus hardis, ces défenses ont été rejetées et non observées dans nos contrées.

« 1796. Le son des cloches a été défendu de nouveau mais non les assemblées de culte[1]. »

A Montbéliard, le son des cloches avait aussi fatigué les oreilles des maîtres du jour. Le 8 pluviôse de l'an III l'administrateur Pury ou Petitcolas, dans une lettre adressée à l'agent national près la commune lui disait :

« Je te préviens que si tu permets que la cloche soit encore sonnée à midi, je serai forcé de te livrer aux tribunaux nonobstant toutes déterminations de l'Administration dont tu trouverais bon de te prévaloir[2]. »

Mais la mauvaise volonté du pouvoir central devait se montrer dans des questions plus importantes.

Après la loi du 21 février 1795, les temples ne furent pas tous immédiatement rendus à leur destination. Les détenteurs du pouvoir essayèrent même de s'opposer à leur réouverture. Ainsi le conseil général de Montbéliard avait amodié un temple appartenant à la commune, au citoyen Ferrand qui avait annoncé le dessein de le destiner au culte dont les lois venaient d'autoriser l'exercice. Ferrand fut invité à rendre la clef de ce temple, parce que le citoyen Petitcolas (dit Pury) avait menacé « de requérir la gendarmerie de défendre

1. Archives de la paroisse du Magny-Danigon (Haute-Saône).
2. Plainte des habitants de Montbéliard au représentant Saladin.

l'entrée de ce bâtiment à tous ceux qui se présenteraient[1] ».

Les mesures prises à l'égard des biens ecclésiastiques épargnés jusque-là et des presbytères s'inspiraient de la même politique.

La vente des biens appartenant aux Églises protestantes de France n'avait été autorisée par aucune loi. La loi du 10 décembre 1790 avait même formellement excepté de la vente les biens des protestants d'Alsace et des quatre terres d'Héricourt, Chatelot, Blamont et Clémont. Cependant, presque tous les biens en champs, prés, appartenant à l'ancienne Recette ecclésiastique, furent vendus de 1796 à 1799.

Quant aux presbytères, ils eurent des destinées diverses.

On sait que, lors de l'annexion, le pays protestant de Montbéliard avait été réparti entre les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Mont-Terrible. Dans les cantons de Montbéliard et d'Audincourt, qui appartenaient alors au Mont-Terrible, les presbytères et les fonds curiaux des Protestants ne furent pas mis en vente, par suite d'un arrêté de l'administration départementale. Dans le département du Doubs, les presbytères et fonds curiaux furent vendus, sauf ceux qui avaient été réclamés par les municipalités pour maisons d'école ou pour service public. Ainsi les presbytères de Glay, de Seloncourt, de Montécheroux restèrent invendus. Dans la Haute-Saône, tous furent vendus, sauf celui de Clairegoutte réclamé pour le service de l'administration locale.

Il faut ajouter que les communes mirent à défendre leurs presbytères un acharnement qui aurait mérité plus de succès. Quand elles ne pouvaient en empêcher la vente, elles les rachetaient elles-mêmes. Ainsi la cure d'Etobon fut vendue à Vesoul, le 18 décembre 1797 (28 frimaire an VI). Les habitants d'Etobon chargèrent un nommé Petithory, leur agent municipal, d'aller l'acheter pour leur compte. La première mise fut de 750 francs. La maison serait sans doute restée à ce prix sans un acheteur sans scrupules, bien connu par ses violences antireligieuses, Jean-Christophe Perdrizet, d'Héricourt, qui se proposait d'en faire une ferme. Après des

1. Archives de la ville de Montbéliard.

« montes » successives elle fut enfin adjugée à Petithory pour la somme de 62,000 francs [1].

La cure de Vandoncourt fut de même rachetée par la commune.

En relatant ces quelques faits nous avons essayé de donner une idée aussi exacte qu'il nous était possible de la situation faite à l'Église du pays de Montbéliard par le régime de la séparation. Mais rien ne peut mieux compléter cette impression que la parole d'un témoin compétent, Or, ce témoin compétent, nous l'avons rencontré dans la personne du ministre M.-D. Morel, ancien pasteur de l'Église française à Stuttgart que la Révolution trouva à Montbéliard où il avait désiré venir mourir en paix. Voici ses paroles :

« Nos ministres ont continué à exercer paisiblement leurs fonctions jusqu'à l'époque où les Églises ont été fermées. Peu d'entre eux ont été inquiétés. Il n'y en a eu que trois d'incarcérés; encore leur arrestation n'a-t-elle duré que quelques jours, Perdrizet, ministre à Vandoncourt, Cuvier, ministre à Montécheroux et Goguel, ministre à Saint-Maurice. On doit dire à leur louange qu'ils se sont conduits avec beaucoup de prudence et qu'ils ont évité de donner prise sur eux, soit par leurs discours, soit par leur conduite. Ils ont fait toutes les déclarations exigées par les lois. Quelques-uns ont été nommés agents nationaux dans leurs communes par les représentants du peuple et ont rempli les doubles fonctions de ministres et de commissaires du gouvernement, de manière à ne mécontenter personne. Il a été question plusieurs fois de les faire déguerpir de leurs presbytères, mais, soutenus par leurs paroissiens, ils ont réussi à s'y maintenir. La Nation a fait amodier à son profit les jardins et vergers joignants les cures, mais dans la plupart des paroisses les amodiateurs de ces fonds en ont laissé jouir les ministres et les communes se sont chargées du payement des loyers. Dans quelques endroits les ministres en payent eux-mêmes les loyers. Quatre de ces derniers ont été congédiés par leurs paroissiens, deux d'entre eux parce qu'ils avaient manifesté des opinions jacobines et peu orthodoxes (Berger et Larcher), les deux autres par caprice et sous de mauvais prétextes : Parrot, ministre à Abbévillers, et Cuvier, ministre à Etupes, par les paroissiens *de sa filiale* de

1. Beurlin, *Histoire d'Etobon*, ms.

Dampierre les Bois. Les procédés que l'on a tenus envers Parrot ont été très durs. Ses paroissiens l'avaient d'abord nommé *tambour* de la garde nationale de son village. Après l'avoir requis plusieurs fois en vain d'évacuer le presbytère, ses paroissiens imaginèrent un moyen infernal de le faire déguerpir. Ils ont pénétré en grand nombre dans la maison et ont enlevé portes et fenêtres au milieu d'un hiver rigoureux, la femme du ministre alitée. Ils y restèrent ainsi quinze jours et n'en sortirent que sur un ordre légal. »

A Mandeure les paroissiens se conduisent d'une manière bien différente. Leur ministre étant âgé et infirme, « ils le portent à l'Église et salarient un jeune candidat qui de tems à autre va faire le service du pasteur. Ce ministre est pauvre et sans moyens, ses paroissiens l'ont conservé ».

L'administration du ci-devant district de Montbéliard dirigée par l'agent national, marchand failli de Besançon (Pury-Petitcolas) et un apostat, Cordienne, de Jussey, mettant en avant l'esprit public, défendit de célébrer le dimanche comme une fête fanatique et superstitieuse par un arrêté du 15 thermidor an II.

« Il fallut s'en tenir au décadi pour exercer le culte chrétien. Quelques mois après, il fut totalement interdit et la fermeture des Églises ordonnée par les représentants Sevestre et Pelletier dans un arrêté du 15 frimaire an III, qui menaçait des plus grands malheurs tout homme qui exercerait la moindre fonction ecclésiastique. Cet interdit dura jusqu'au décret du 3 vendémiaire an III, à la faveur duquel on commença à exercer le culte dans des maisons particulières. Les deux Églises françaises de Montbéliard furent ensuite amodiées par des particuliers et rendues successivement à leur destination primitive. Le décret du 11 prairial an III rétablit enfin la liberté du culte. La loi du 7 vendémiaire en détermina l'exercice et la police extérieure. On l'a exercé dès lors paisiblement, mais sans le son des cloches, et les ministres ne peuvent paraître en public avec leurs costumes. »

D'après M. D. Morel en 1797 chaque paroisse a son pasteur et ses anciens, mais le consistoire, à peu près nul, n'a plus aucune autorité ecclésiastique. Le grand consistoire de Montbéliard est supprimé par le fait, il n'y a plus de censure ni

d'excommunication. Aussi y a-t-il un relâchement extrême dans les pratiques et la morale comme dans la discipline ecclésiastique.

Le droit de nommer les ministres appartient au peuple. Il nomme son pasteur comme il loue un berger. Il n'est ni examiné, ni ordonné, ni installé. Nous avons l'exemple d'une commune, Montécheroux, où, ne pouvant s'entendre, on nomma deux pasteurs. Chaque parti salarie son pasteur comme il peut, l'un est Macler, de Montbéliard, l'autre Perdrizet, fils du ministre de Vandoncourt. Ces ministres vivent de la grâce de Dieu et de la bonne volonté de leurs paroissiens dont plusieurs de ces ministres ont peu à se louer.

L'état des écoles est déplorable. Le gymnase est désorganisé faute de fonds. Les instituteurs n'ont plus aucune espèce d'autorité, ni d'influence. « On les nomme au rabais[1]. »

Le document que nous venons de résumer confirme, on le voit, les renseignements que nous avons pu recueillir d'autre part. Il nous laisse entrevoir combien d'intérêts légitimes la séparation avait froissés et combien d'œuvres utiles — les écoles par exemple — l'Église appauvrie laissait en souffrance. L'Église protestante de Montbéliard était vivante, mais malade, cela est indéniable. L'influence du surintendant avait disparu avec l'ancien régime. Les consistoires, sans autorité, ne se réunissaient plus. Quelques pasteurs, sans fortune, ne pouvaient rester à la tête de paroisses trop pauvres pour les nourrir. Le recrutement était menacé. Tout ce désordre était vivement senti et rattaché à sa cause, la Révolution. Les charges, volontaires ou non, étaient très lourdes. Le besoin de liberté comprimé par la Terreur renaissait chez tous. Chez beaucoup la persécution avait ranimé la ferveur. En un mot, il y avait dans toutes les classes de la population fatigue, dégoût, aspiration à la sécurité des biens et des consciences lorsque, le 9 novembre 1799, Napoléon mit le Directoire à la porte pour prendre sa place.

En parcourant les documents relatifs au Consulat et à l'Empire, on est souvent surpris de la platitude des louanges

1. Bibliothèque de Besançon, Collection Duvernoy.

adressées à Bonaparte. Mais cette platitude a sa raison suffisante dans les excès du jacobinisme athée et dans les niaiseries pompeuses de la religion théophilanthropique de Laréveillère-Lépeaux, « ce pauvre imbécile à principes », dit Taine. Le Consulat fut accueilli avec un long soupir de soulagement et de joie. « Jamais, je crois, a dit le général Thiébault, aucun pays du monde ne fut plus habilement, plus sagement gouverné que la France pendant cette époque[1]. »

La constitution de l'an VIII, née du 18 brumaire, ne disait rien des cultes. Mais, quatre jours après la publication de cette constitution, une proclamation des consuls fit connaître que la liberté des cultes était garantie par elle. Dès lors toute persécution cessa. Les cloches reprirent leurs joyeuses volées. Le Concordat du 15 juillet 1801 fut bientôt complété par la loi du 8 avril 1802 (18 germinal an X). Toutefois, les effets de cette loi furent assez longs à se faire sentir aux Églises protestantes du pays de Montbéliard qui restèrent quelques années encore sous le régime imparfait que nous avons essayé de décrire.

Mais le récit des négociations entamées avec le nouveau pouvoir appartient à un autre chapitre de notre histoire ecclésiastique locale, celui de la réorganisation de nos Églises sous le premier Empire.

En tout cas, ce qui ressort pour nous bien nettement de cette rapide étude, c'est que Bonaparte, en mettant fin au régime de la séparation, s'est surtout servi lui-même. Ici encore son génie le rendit plus clairvoyant que son entourage qui le détournait d'un pareil projet. Il sentit qu'en mettant fin aux persécutions religieuses, il s'attirerait dans les masses profondes du peuple une popularité sans exemple, de sorte qu'on peut dire que le régime de la séparation a été — bien contre le gré de ses auteurs — l'un des éléments dont s'est formé l'Empire.

JOHN VIÉNOT.

---

1. *Mémoires*, t. III, p. 308.

Documents

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

RÉGIME DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD

N° I.— **État et poids des vases sacrés dont l'administration française s'est saisie en 1793.**

(663 onces 1/2 estimés 1279l 10s).

Julien (*sic*).....	1 coupe d'argent dorée.
	1 petit plat de même métal.
Dampierre....	1 coupe d'argent.
	1 petit plat de même métal.
Betoncourt....	1 coupe d'argent.
	1 patène de même métal.
Abbéviller.....	1 calice d'argent.
	1 patène de même métal.
Lougres.....	1 calice d'argent.
	1 calice de *idem*.
Etupes.....	1 calice de *idem*.
	1 patène d'argent.
	1 autre petit calice d'argent doré.
Suzanne.....	1 calice d'argent doré.
	1 petit plat doré.
Allanjoie.....	1 calice d'argent avec sa patène.
	1 boëte d'argent.
Dambenois....	1 calice de même métal avec patène.
	1 boëte d'argent.
Valentigney....	1 coupe d'argent.
	1 patène de même métal.
Dasle.....	1 calice d'argent.
	1 ciboire de même métal.
Bavans.....	1 calice d'argent.
	1 petite assiète.
Exincourt.....	1 calice d'argent.
	1 petite assiète.
Aibre.....	1 calice d'argent.
	1 petit plat de même métal.

Etobon..... 1 calice d'argent.
Voujaucourt... 1 calice d'argent.
1 petit plat de même métal
1 pissine d'argent.
Montbéliard... 2 coupes, 5 patènes.
1 boëte à hosties le tout d'argent.
2 grands calices, 3 petits, d'argent.
2 petites boëtes-hosties *idem*.
1 patène d'argent.
1 grand cofre à hostie d'argent.
1 grand pot d'argent.
1 *dito* de même métal.
3 coupes, 2 petites boëtes d'argent.
3 patènes de même métal.
1 boëte à hosties d'argent.
3 calices d'argent.
3 patènes de même métal.
1 petite boëte de *idem*.
1 grande boëte à hosties de *idem*.
1 calice avec sa patène.
1 ciboire.
1 vase d'onction, le tout d'argent.
1 soleil de *idem*.
Audincourt.... 1 calice d'argent.
1 calice de même métal.
2 assiètes d'argent.

N° II.

Le 30 septembre 1788, Cordienne avait marié une certaine Monnier avec un domestique du baron de Borck et cela sans le consentement de la mère, sans aucune publication des bans dans la paroisse de la jeune fille. Le Conseil signala cet abus au prince Frédéric-Eugène. Cordienne se défendit par une lettre au prince où il dit :

« Monseigneur,

« C'est sous l'auspice de vos bontés et de votre puissante protection que je suis venu à Montbéliard. J'ai fait constamment mes efforts pour les mériter, parce qu'elles me tenaient lieu de tout et me faisaient oublier patrie, parens et amis... » (13 nov. 88.)

Dans une lettre, du 14 novembre 1788, il dit au même prince :

« J'ai apris de M. le Docteur Duvernoy avec la plus grande joie que la santé de votre altesse se rétablit sensiblement, puisse le ciel exaucer les vœux que je lui adresse chaque jour... »

Voilà le futur Jacobin de 1793. Archives nat. K. 2185.

N° III. — **Extrait du registre des procès-verbaux du conseil général de la commune de Clairegoutte (Haute-Saône).**

« Le 18 messidor (an II).

« A la séance de ce jour il a été écrit à l'agent national pres le District de Montbéliard se qui sui : un nommé Bautet, huissier, domicilié à Lure se rendit le 15 Messidor courant sans avoir prevenut la municipalité dans la maison curiale de ce lieu où il trouva le citoyen Paur seul. Selon la déclaration que l'épouse de celui-ci a faite elle entre un moment après dans la maison, se rendit dans la chambre où était son mari, y vit le dit Bautet et, s'apercevant que son mari avait pâli elle lui demanda ce qu'il avait. Son mari lui dit : Voici un citoyen qui me requiert au nom de la loi de cesser toute fonction de mon ministère et de lui donner ma lettre de démission. Sur quoi le dit Bautet lui tint des propos insultans que le respect envers nos préposés ne nous permet pas d'insérer. C'est ce que nous avons cru devoir te communiquer pour notre décharge et pour ton instruction, surtout parce que de suite après les propos et les manières de cet huissier le citoyen Paur souffrit une révolution apoplectique dont il est dès lors alité.

« Et ont signé :

P. C. Tournier, maire. J. G. Fourtot.
D. N. Grandjean. P. C. Voillot.

Pour conforme à l'original :
J. C. Jeanmaire, greffier.

N° IV. — **Au conseil général de la commune de Montbéliard.**

Citoyens,

A la séance du 2 messidor an 2 de la République une et indivisible, la Société populaire de Montbéliard nous a chargé de vous dénoncer un discours que le citoyen David Fallot, chauderonnier a

prononcé le 30 prairial dernier à la tribune du temple de l'être suprême.

Ce discours, loin d'être dans le sens convenable est au contraire propre à propager des idées supertitieuses proscrites autant par la raison que par la révolution.

La société invite par notre organe le Conseil général de la Commune à prendre des mesures efficaces, pour que ni le citoyen Fallot ni d'autres citoyens ne puissent plus abuser de la faculté de parler à la tribune les jours de Décadi, pour prononcer des discours dans le genre de celui que nous venons dénoncer.

Signé : J. BINNINGER.
CORDIENNE.

N° V. — **Extrait du registre des procès-verbaux de la municipalité de Clairegoutte (Haute-Saône).**

Le 5e jour complémentaire (an 2). Sur ce qui a été convenu en l'assemblée tenue à Clairegoutte par des membres des trois municipalités de la paroisse relativement au gage du citoyen Paur, le conseil général de la Commune de Clairegoutte considérant qu'il est convenable de pourvoir pour la quote part de la Commune au salaire dud. Paur pour ce qu'il a desservi la paroisse pendant l'année courante, a arrêté, ouï l'agent national, que chaque chef de famille de la Commune participant pour une portion entière aux biens et charges d'icelle sera tenu de fournir à la Municipalité dans un délai qui sera par elle fixé un boisseau de grains, froment ou méteil avec 2 l. 10 sols d'argent et ceux qui n'y participent que pour une demi portion un demi boisseau desd. grains avec 29 s. d'argent, et qu'il sera réparti entre ceux desdits chefs aisés la quantité de huit quartes d'avoine pour être le tout ensuite livré aud. citoyen Paur et qu'en outre il lui sera conduit à la cure par les charretiers huit cordes de bois pris dans la forêt de la Commune et façonné par les manouvriers.

ETIENNE FAIVRE. C. TOURNIER, maire.
J.-C. ISELIN. D.-N. GRANDJEAN.
J.-J. MONJEAN.

N° VI. — **Extrait des procès-verbaux du conseil général de la commune de Clairegoutte (Haute-Saône).**

« Le 19 nivôse (an 14). En exécution de l'arrêté du Représentant du Peuple Sévestre en date du 1er nivôse et à la réquisition de

l'agent national de la Commune, la municipalité de la Commune de Clairegoutte a procédé à l'inventaire des objets qui ont été employés au service du culte de l'Église dud. Clairegoutte ainsi qu'il suit : Un ciboire, une patène et un calice d'argent pesant ensemble dix-huit onces et demie, 18 1/2 on.

Quatre pots, un demi-pot, un calice et une assiette d'étain pesant ensemble vingt-quatre livres treize onces et demie, 24 l. 13 1/2 on.

Une vieille nape de naplerie avec une serviette aussi vieille et une autre moins usée. Lesquels objets ont été instamment remis par la municipalité à l'agent national près icelle et ont signé :

C. Tournier, maire.
J.-G. Fourtot. D.-N. Grandjean.
P.-C. Vouillot.
Jacques Iselin.

LA DATE PRÉCISE
DE L'ABJURATION DES RÉFORMÉS D'ANDUZE
En 1685

L'auteur de l'*Histoire de l'Église réformée d'Anduze*, après avoir énuméré les divers procédés employés pour obtenir l'abjuration des réformés dans le Midi, s'exprime ainsi à la page 655 de son ouvrage :

« Toutes ces mesures de contrainte furent employées vis-à-vis des réformés d'Anduze. Nous avons déjà vu qu'ils n'avaient pas fait abjuration au moment même de la révocation de l'édit de Nantes. Plusieurs jours s'écoulèrent encore avant qu'ils eussent signé la déclaration qui leur était imposée d'abandonner leur religion. Cependant, la population entière ne pouvant résister à toutes les pressions qui étaient exercées sur elle, consentit à se convertir. Les registres curiaux, pas plus que ceux du conseil de ville[1], ne donnent la date précise de cet acte public d'abjuration générale. Nous ne pouvons donc pas la préciser d'une manière exacte; toute-

1. En général les registres des conseils de ville sont très sobres de détails au sujet de la révocation de l'édit de Nantes et les actes d'abjuration sont souvent sur des cahiers de papier timbré en dehors des registres curiaux.

fois, à notre avis, elle doit être placée dans le mois de janvier 1686 ».

Cette date de janvier 1686, est appuyée sur une note des *Mémoires de Dangeau* qui n'est pas applicable à Anduze, dont les habitants se convertirent dans les premiers jours d'octobre 1685, comme il est dit dans la lettre suivante, trouvée dans les papiers de la famille Olivier-du-Merlet, dont un des membres a été longtemps juge de la ville et marquisat d'Anduze. Les papiers Olivier-de-Merlet font aujourd'hui partie des archives hospitalières de Nîmes, qui ont hérité d'un des membres de cette famille.

« à monsieur
D'olivier, juge de la ville
et marquisat d'Anduze
à Anduze ».

« De l'Abbaye de Cluny ce xix [19] octobre 1685.

« Monsieur,

« Je vous ay escrit de Lyon, d'où, à mon despart, je reçus la vostre du 8 du courant. Jamais nouvelle ne m'a surpris si agréablement que celle que vous m'avez donné de la conversion de Messieurs d'Anduze et que nos amys ay donné l'exemple par leur conversion au reste du peuple pour en faire autant. Je vous supplie de les assurer de toutes mes amytiés, et que je continuerai mes humbles prières à Dieu pour leur augmenter les grâces qu'il leur a donné pour leur conversion, je vous demande la grâce de les en assurer. Au reste je suis arrivé en ce lieu en bonne santé, j'heus l'honneur, mercredy dernier, de faire la révérence à S. A. Monseig^r le cardinal de Bouillon, nostre abbé général, qui me reçut d'une manière très obligeante et avec une bonté particulière, sur ce qu'il avait entendu parler de moy et qu'on lui avoit dit plus de bien qu'il n'y en a pas. J'espère, dans la suite, de me faire connoistre plus particulièrement. J'ay vu Mr Lempereur, qui tient et exerce sa charge de Grand-Prieur avec un applaudissement général de l'une et l'autre observance. Il m'a reçu avec des amytiés toutes particulières, il m'a demandé l'estat de vostre santé; après luy avoir fait vos complimens et ceux de vos demoiselles, et des nouvelles de MM^rs Bouvier et Flavard, bourgeois et médecin, il a esté surpris et resjouy de la nouvelle de leur conversion. Il m'a tesmoigné du desplaisir de n'avoir pas conservé le prieuré de Tornac et de n'avoir pas suivy le

conseil que je luy en avois donné; il n'est pas fort en peyne des procès que Mr Du Beslay luy a suscité, il espère d'en sortir incontinent qu'il sera de retour à Paris. Il en use le mieux du monde en ma faveur chez Monseigr le cardinal et dans toutes les compagnies où il se rencontre il me fait passer pour habile homme, quoique je le sois le moins. Nostre chapitre commencera Lundy prochain et durera du moins huit jours; aussitost qu'il sera finy, je me retireray au plustost à Tornac pour embrasser nos Nouveaux Convertis de ce lieu et d'Anduze. Je ne sçais si vous vous souvenés de la liberté que j'ay pris de vous donner quelques commissions, je les recommande à vos soins, aussy bien que moy au souvenir de Mrs les prieurs d'Anduze et de Lascours pour lequel j'ay parlé à Mr Lempereur, qui m'a assuré de son affaire, qui n'est pas une affaire qu'il fera aussytost qu'il en pourra parler à Mr le cardinal. Assurés aussy, s'il vous plaît, Mesdlles d'Olivier, femme, sœur et fille, et toute la petite famille, avec le cousin de Sommières, que je suis tout à eux et à vous du meilleur de mon cœur.

« Monsieur

« Vostre très humble et très obéissant serviteur.

« Bayet » (signé).

« Tous mes respects à Messrs et demlles Pascal, et suis bien leur humble serviteur. Je vous recommande mon petit amy Merlet, je l'appréhende beaucoup de sa santé dans la petite vérole. »

Collationné,

Ferd. Teissier.

LE MÉDECIN DANIEL PAJON

APRÈS LA RÉVOCATION, A SAINTE-MENEHOULD

1701

Daniel Pajon était fils de Daniel, greffier en chef de l'élection de Blois où il naquit vers 1630. Docteur en médecine et fort apprécié pour sa science, il n'était pas moins bon huguenot. A la Révocation, il n'abjura point le protestantisme et attendit une occasion de répondre à l'appel de l'électeur de Brandebourg qui, ayant entendu parler de son mérite, voulait l'attacher à sa Cour. Le gouvernement de Louis XIV, pour l'empêcher de sortir du royaume, le fit jeter dans les

prisons de Blois. Il put en sortir pourtant, grâce à une cure difficile qu'il opéra sur la femme de l'intendant de Chalons. Mais il fut de nouveau incarcéré en 1699 comme coupable d'irrévérence envers le Saint-Sacrement. Voilà ce que nous apprend la *France protestante*, d'après les registres du Secrétariat. Le *Factum* que nous publions aujourd'hui après l'avoir découvert à la Bibliothèque nationale [section des imprimés, *recueil Thoisy*, tome XXXIII (Ve des différentes pièces concernant la R. P. R.), fol. 348], nous apprend qu'en 1701, Daniel Pajon languissait, à l'âge de 71 ans, dans les cachots de Sainte-Menehould, faussement accusé d'avoir tenu des assemblées chez le sieur de Belrieux, en réalité parce qu'il était resté huguenot. Que devint-il, après l'émouvante requête qu'on va lire et qui, une fois de plus, montre avec quelle cruauté arbitraire étaient traités des hommes qu'on aurait dû honorer et retenir à cause des services qu'ils pouvaient rendre ? Nous ne le savons pas encore.

N. W.

FACTUM

Pour Me Daniel Pajon, docteur en médecine, prisonnier à Sainte-Menehoult, dès le mois d'aoust 1701. Appelant et intimé.

CONTRE Monsieur le Procureur général, prenant le fait et cause de son Substitut au Bailliage de Sainte-Menehoult. Intimé et appelant.

Il s'agit de prononcer sur deux appellations respectives.

1° Le sieur Pajon est appellant de la Procédure extraordinaire faite contre luy, sous un faux prétexte de Religion.

2° Monsieur le Procureur général est appellant de la sentence, par laquelle les officiers du Bailliage de Sainte-Menehoult, ont permis au sieur Pajon de faire preuve de certains faits de récusation, contre le lieutenant criminel qui a fait fonction de dénonciateur et de partie, et qui n'a rien oublié pour opprimer un innocent qui gémit dans une horrible Prison, accablé du poids de 71 années, et des infirmités qui sont les suites ordinaires d'un âge aussi avancé.

Le sieur Pajon âgé de 71 ans, et médecin de la ville de Blois, estant allé à Sainte-Menehoult en Champagne, pour le recouvrement de quelques dettes de sa femme, et ayant esté obligé de faire quelques poursuites, particulièrement contre le sieur Gomeret, le

sieur Boileau, qui a de très étroites liaisons avec ce débiteur, forme le dessein de susciter une affaire criminelle pour cause de Religion, au sieur Pajon nouveau converti avec toute sa famille ; ce juge ayant cru d'ailleurs, qu'en paraissant fort ardent contre ce qui peut intéresser la Religion, il pourroit effacer les impressions désavantageuses qu'on a de luy sur ce sujet.

Voicy quel fut le prétexte de cette Procédure. Le sieur Pajon avait rendu quelques visites au sieur de Belrieux, capitaine de grenadiers au régiment du Maine, qui a une terre auprès de Sainte-Menehoult, où cet officier se retire une partie du temps pendant son congé ; le sieur Boileau écrivit à Monsieur le Procureur général au mois d'aoust 1701, que le sieur Pajon faisoit des Assemblées au château du Sr de Belrieux pour l'exercice de sa Religion, quoy que le sieur Pajon n'en ait jamais eu la pensée, non plus que cet officier de guerre d'un mérite distingué, et qu'il a toujours eu tous les témoignages d'estime et de considération de Monsieur l'Évêque de Chaalons en Champagne, de Monsieur l'intendant de la Province, et de Monsieur le cardinal de Noailles cy devant Evêque de Chaalons.

Après cette dénonciation faite par le sieur Boileau luy même, il se fit rendre plainte par le Procureur du Roy de son siège sur ce fait faux et supposé, et continuant avec la même ardeur qu'il avait commencé, il a esté de village en village, sans aucun réquisitoire du Procureur du Roy, pour chercher des témoins et les entendre, et il a fait des informations, lors desquelles il a intimidé les témoins, et tourné malicieusement leurs dépositions en affectant de supprimer diverses circonstances des personnes et du tems, qui auroient servy à prouver la disposition grossière de cette fausse supposition.

On découvre la passion de ce juge injuste, par l'affectation des faits qu'il a supposés dans l'interrogatoire qu'il a fait subir à ce pauvre vieillard, qui ne peut passer que pour une inquisition odieuse, paraissant que le juge sortant de son caractère, a cherché à pénétrer dans l'intérieur du sieur Pajon et qu'il l'a pressé sur ses sentiments les plus secrets dans la Religion : Il a fait traiter avec la dernière rigueur dans la Prison, ce vieillard, en luy déniant justice, contre toutes les règles, et avec une passion qui n'a pas d'exemple, ce qui l'a obligé de demander dans le propre siège de ce juge, permission de faire preuve des faits articulés contre luy : cette preuve a été accordée par tous les juges du Bailliage de Sainte-Menehoult, qui avoient cru eux mêmes toutes les mauvaises pratiques de cet

officier, et qui ont cru qu'on devoit trouver au procès, la preuve des faits dont ils étoient instruits *occultâ fide.*

Le sieur Pajon est appellant de toute la procédure faite contre luy, par le sieur Boileau lieutenant criminel de Sainte-Menehoult, mesme de ce qu'on ne luy a pas accordé un délai suffisant pour faire sa preuve contre le lieutenant criminel.

Monsieur le procureur général est appellant de la sentence qui a permis au sieur Pajon de faire preuve de ses faits contre le sieur Boileau.

Le sieur Pajon espère que la Cour, en prononçant sur les appellations respectives, et mettant au néant les informations faites par le lieutenant criminel de Sainte-Menehoult, et tout ce qui s'en est ensuivy, renvoyera la plainte du substitut de Monsieur le Procureur général contre le sieur Pajon par devant un autre juge pour procéder à une nouvelle information : et que cependant, en considération de l'innocence de l'appellant, de son âge de 71 ans, et du long temps qu'il y a qu'il est retenu dans une étroite prison; elle ordonnera qu'il sera élargi et mis hors des prisons, à ce faire les greffier et geollier contraints par corps, à la charge de se représenter par devant le même juge que la Cour aura commis, lors du jugement du procès.

Mélanges

TROIS NOUVELLES COMPLAINTES

DES ÉGLISES DU DÉSERT EN POITOU

Poursuivant sans relâche mes recherches dans notre vieux Poitou, si plein de souvenirs, je viens de découvrir un nouveau recueil, le troisième, de complaintes du Désert, ces productions souvent si défectueuses, mais animées d'un sentiment chrétien si intense et si profond. — Il en renferme six dont trois inédites. Deux d'entre elles offrent un très vif intérêt, l'une par sa forme qui tranche avec les autres produits du même genre, l'autre par la signature qui l'accompagne. Quant à la troisième, à en juger par la physionomie générale, les idées et la façon dont elles sont exprimées, elle

doit avoir la même origine que la précédente; leurs dernières strophes en particulier semblent trahir la même main.

La première a pour titre *La chanson du Berger;* l'autre. *Chanson spirituelle sur le premier sermon prêché au Désert dans l'arrondissement de la Mothe;* la troisième s'intitule simplement *Chanson spirituelle.*

La chanson du Berger, on pourra aisément s'en convaincre, n'est point sortie, comme la plupart, des entrailles du peuple qui exprimait ses sentiments dans des strophes aussi mal versifiées que peu grammaticales; elle n'est point le produit de la muse populaire, mais l'œuvre d'un huguenot plus lettré, imprégné de la poésie des Psaumes. Le rythme en est élégant, le style plein d'un doux sentiment, d'une fraîche poésie et d'une gracieuse naïveté, sans que cependant l'énergie y fasse défaut. Elle fleure son XVIe siècle et par la forme et par le choix même des expressions. N'étaient les idées qui trahissent bien leur époque, on la pourrait croire contemporaine de Marot. L'illusion de la première lecture a été telle que pour un peu plus je me serais reporté au chansonnier huguenot du XVIe siècle de M. Bordier pour voir si je ne l'y rencontrerais pas. Elle n'a duré qu'un moment, mais n'en a pas moins existé.

D'ordinaire ces productions plus ou moins littéraires sont anonymes. La chanson sur le premier sermon prêché à La Mothe est signée au dernier couplet :

Qui donc a fait cette chanson?
C'est Du Bessé, le sieur Pradon.

Gounon, dit Pradon, et Pélissier, dit Du Bessé, venus des Cévennes, furent les deux premiers pasteurs, sortis de l'académie de Lausanne, qui s'établirent à demeure dans la province. Jusque-là, le Poitou n'avait eu que ses prédicants et, à de longs et rares intervalles, la visite en passant des pasteurs Chapel, Viala, Loire.

Cette indication d'auteur emporte aussi avec elle celle de la date de la composition.

L'arrivée de ces deux pasteurs remonte à 1744 pour Gou-

non, à l'année suivante pour Pélissier. Et, comme c'est à l'occasion d'un premier sermon qu'elle aurait été composée, d'après le titre, et que leurs deux noms se trouvent réunis, c'est donc dans les tout premiers temps de leur œuvre commune qu'elle dut être écrite, en l'année 1745.

L'air indiqué sur lequel on la chantait devait être populaire à cette époque et l'est encore aujourd'hui. Elle n'est pas la seule qui l'ait emprunté, car on en connaît une autre, mordante satire contre le clergé, que le *Bulletin* a publiée en 1860 (IX, 138).

Il va sans dire que notre manuscrit n'est point de la main des auteurs et que, selon toute vraisemblance, nous n'avons pas leur œuvre originale; elle a dû subir quelques transformations en passant de mains en mains, de copies en copies. Souvent même elles n'étaient transcrites que de mémoire, de là des incorrections non imputables aux auteurs. Nous avons tenu néanmoins à lui laisser toute sa saveur primitive; nous ne l'avons soumise qu'à quelques rares remaniements, d'orthographe d'abord, c'était plus que nécessaire, et de versification, quand elle était par trop défectueuse. Nous avons seulement modifié deux ou trois strophes absolument défigurées afin de les rendre plus intelligibles.

Voici maintenant ces intéressantes pièces.

TH. MAILLARD.

I

La chanson du Bon Berger.

1. Écoutez ma complainte,
Écoutez le danger :
Las ! mes brebis, par crainte,
Vont suivant l'étranger.
Je suis le bon Berger,
De ma voix les appelle
Pour sortir de ces lieux
Pollus et dangereux,
Pleins d'engeance cruelle.

2. Après le mercenaire
Va courant ma brebis,
Elle fait le contraire
De tout ce que lui dis,
Et va de mal en pis,
Délaissant des fontaines
Les claircoulants ruisseaux
Et mes vergiers tant beaux,
Mes prées et mes plaines.

3. En des bourbiers étranges,
En palus et marais,
En ordes boues, fanges,
En bois, ronces, forêts;
Hélas! en quels retraits
On vous emmène, en proie
A tous loups enragés!
N'êtes affouragés
Que d'ortie et d'ivroie.

4. La brebis égarée
Partout allant, cherchant
Du bois du loup l'orée,
Par montagne et par champ,
A ma voix et doux chant
L'oreille n'a tendue;
Mais trop bien à la voix
Des lions, loups, au bois
S'est soi-même rendue.

5. J'abandonne ma vie
Pour mes agneaux, hélas!
Malgé l'enfer, l'envie
Leur donne plein soulas;
Si, me suivant, sont las
Doucement les ramène
Pour les entretenir,
Les faibles soutenir,
Les tirer hors de peine.

6. Mais vous, viles racailles,
Assassins, faux pasteurs,
Vous tuez mes ouailles,
Méchants dissipateurs,

Du troupeau dégateurs,
Pour le lait, sang et laine
Et la chair dévorer;
Las! je les vois pleurer
Sous vos pattes vilaines.

II

Chanson spirituelle sur le premier sermon prêché au désert dans l'arrondissement[1] de La Mothe[2].

Sur l'air : *Vous m'entendez bien !*

1. Vous fidèles qui écoutez
De Dieu la sainte vérité
Soyez remplis de zèle...
Eh bien !
Et aimez tous vos frères :
Vous m'entendez bien !

2. Mon Dieu, mon Seigneur et mon roi,
Veuille nous enflammer pour toi
D'une sainte allégresse...
Eh bien !
Et nous bénir sans cesse :
Vous m'entendez bien !

3. Veuille enflammer tout notre cœur
Pénétré d'une sainte ardeur
Pour écouter ta parole...
Eh bien !
Bénis nous et nous console :
Vous m'entendez bien !

4. Nos pasteurs, quittant leur pays
Sont venus pour nous secourir,
Enflammés d'un grand zèle...
Eh bien !
Ils ont fait des merveilles :
Vous m'entendez bien !

1. Pour les environs : très probablement le lieu dit La Bosse.
2. La Mothe Saint-Héray, canton de l'arrondissement de Melle.

5. Dans nos maisons ils sont entrés,
Les sieurs Pradon et du Bessé,
Disant : peuple fidèle...
Eh bien !
Ranimez votre zèle :
Vous m'entendez bien !

6. — Chers pasteurs, ô retirez-vous,
Car nous craignons beaucoup pour vous
Que l'on ne vous opprime...
Eh bien !
Que vous soyez victime :
Vous m'entendez bien !

7. Pradon étant fort échauffé
Et du Saint-Esprit animé
— Disait : anciens, fidèles...
Eh bien !
Servez donc de modèles :
Vous m'entendez bien !

8. Faites connaître à vos enfants
Que vous servez le Dieu vivant ;
Et de suivre vos traces...
Eh bien !
Qu'il leur fasse la grâce :
Vous m'entendez bien !

9. Quittez, quittez votre tiédeur
Et suivez le consolateur,
Lui-même vous appelle...
Eh bien !
Dans les bois, dans les plaines :
Vous m'entendez bien !

10. Pour moi, je sers dans ce moment,
Je vais avec mes proposants
Prêcher cette parole...
Eh bien !
Que Jésus nous ordonne :
Vous m'entendez bien !

11. — Ah ! cher pasteur, ne croyez pas
Que l'on vous laissera seul là ;

Dedans cette journée...
Eh bien!
Vous aurez compagnée :
Vous m'entendez bien!

12. — Comment, boiteux, vous viendrez donc
Pour m'écouter dans ce vallon!
Que Dieu vous y amène...
Eh bien!
Vous tous et les fidèles :
Vous m'entendez bien!

13. — Allons, partons donc, chers pasteurs,
Vous avez enflammé nos cœurs;
Prêchez-nous la parole...
Eh bien!
Que le grand Dieu ordonne :
Vous m'entendez bien!

14. — Père éternel, le roi des rois,
Que vois-je donc à cette fois?
Des troupes de fidèles...
Eh bien!
Qui sont remplis de zèle :
Vous m'entendez bien!

15. Venez chrétiens, approchez-vous
Et mettons-nous vite à genoux
Pour offrir nos prières...
Eh bien!
A Dieu notre bon Père :
Vous m'entendez bien!

16. En priant le divin Sauveur
D'envoyer le Consolateur
Pour embraser nos âmes...
Eh bien!
De ses divines flammes :
Vous m'entendez bien!

17. Allons, chantons à plein gosier,
De Dieu les cantiques sacrés,
Avec ses divins Psaumes...
Eh bien!

Et que nos cœurs s'échauffent,
Vous m'entendez bien !

18. Mes chers frères, ne quittez pas
Ce que Dieu vous commande là !
Nos mutuelles assemblées...
Eh bien !
Elles sont ordonnées ;
Vous m'entendez bien !

19. Grand Dieu, nous venons de prêcher
Sans avoir été inquiétés ;
Voyez, chrétiens fidèles,..
Eh bien !
Que Dieu fait des merveilles :
Vous m'entendez bien !

20. Allons, remercions l'Éternel
De tous les biens qu'il nous a faits,
Le priant que dimanche...
Eh bien !
Aussi l'on recommence :
Vous m'entendez bien !

21. Chantons, chrétiens, à plein gosier :
A celui qui nous a sauvés
Soit empire et louange...
Eh bien !
Force et magnificence[1] :
Vous m'entendez bien !

22. Recevez la Bénédiction
Et retournez dans vos maisons ;
Que Dieu vous soit propice...
Eh bien !
Et craignez sa justice :
Vous m'entendez bien !

23. — Jusqu'à dimanche, cher pasteur,
Nous vous disons, les yeux en pleurs
Que le Seigneur vous garde...
Eh bien !
Et vous fasse la grâce
Vous m'entendez bien !

1. Cantique XIX du Psautier.

24. De vous conserver la santé,
Vous préservant de tout danger
Et des fureurs du monde...
Eh bien!
Qui sont en très grand nombre :
Vous m'entendez bien!

25. Celui qui est le composeur
Demande au Seigneur d'un grand cœur,
Qu'il vous fasse la grâce...
Eh bien!
De voir un jour sa face :
Vous m'entendez bien!

26. Qui donc a fait cette chanson ?
C'est Du Bessé, le sieur Pradon
Étudiant l'Évangile...
Eh bien!
Dedans la Sainte Bible :
Vous m'entendez bien !

III

Chanson spirituelle.

1. On dit que l'on parle de paix,
Ah! la bonne nouvelle!
Le bon Dieu veuille qu'il soit vrai
Qu'elle soit bannie à jamais
Cette guerre cruelle,
Qu'il soit permis dès aujourd'hui
Liberté aux fidèles.

2. Les Protestants du temps présent
Qui sont dedans la France
Demandent tous bien humblement
L'ouverture des Temples.
Donne, grand roi, à cette fois,
Liberté de conscience.

3. Depuis quarante ou cinquante ans
Nous sommes en misère,
Nous sommes tristes et dolents
De si cruelle guerre.

Donne, grand roi, à cette fois,
Liberté aux fidèles.

4. Tous ces dragons et cavaliers
Qui font grande violence,
Qui nous ont partout attirés
A la messe de tous côtés,
Forçant nos consciences,
Partout, partout ont attiré
La misère en la France.

5. Dans les couvents et les prisons,
Dans les cavernes sombres,
Ils ont été les huguenots,
Ils ont souffert jusqu'à la mort.
Sur la terre et sur l'onde
Ils sont passés et sont allés
Aux quatre coins du monde.

6. Si Pharaon fut ennemi
Du peuple Israélite,
C'est que Dieu le voulait ainsi,
Pour tenir leur cœur endurci,
De par leur démérite.
Les huguenots jusqu'à la mort
Ont souffert des Papistes.

7. La déroute des Protestants
Fait qu'ils se multiplient,
Ont bâti des temples au Levant
Et dans la Barbarie,
En Orient, en Occident
Et même en la Turquie.

8. L'Écriture s'accomplira
Au fait de nos disgrâces :
Heureux celui-là qui vaincra
Toutes peines et embarras,
Sans aucune doutance,
Le roi des rois lui donnera
A la fin récompense.

9. Il faut oublier le passé
Et vivre comme frères;
Nous voyons le ciel irrité,

Car des orages ont passé,
Des tremblements de terre;
Amendons-nous pour apaiser
Les châtiments du Père.

10. Venez promptement, les maçons
Et les tailleurs de pierre,
Pour rebâtir cette maison
Qui était tombée en chiron[1]
Par les rigueurs des guerres;
Venez promptement, menuisiers,
Pour y poser la chaire.

11. Venez aussi, vous, cher pasteur,
Prêcher dans notre ville,
Venez-y comme ambassadeur
De Jésus-Christ notre Sauveur,
Sans que l'on vous chagrine;
Venez prêcher la vérité
De son Saint-Évangile.

12. Celui qui a fait la chanson
Désire qu'on la chante
Avecque bonne attention
Et toute révérance,
Le roi des rois lui donnera
A jamais récompense.

LE PONT D'AVÈNE

Cavalier venait d'avoir, après de brillants succès, plusieurs échecs graves; à la Tour de Billot, et, le 16 avril 1704, il avait été cerné sur la hauteur de Nages, centre de la Vaunage, à laquelle il a donné son nom (vaux Nages, *vallis Anazia*). La Vaunage était, et est restée, un centre protestant et les chefs camisards y trouvaient des recrues et des ressources. Nages lui-même, bâti sur une colline élevée, était une position forte,

1. Terme local pour désigner un amas de pierres, dans les champs, semblable à des ruines, recouvert de ronces et d'épines.

ancien oppidum celtique, puis ville gallo-romaine; mais il fallut céder au nombre et les Camisards durent, en perdant nombre des leurs, se frayer un passage à travers les rangs des assiégeants et se réfugier dans la région boisée de Bouquet et d'Euzet, particulièrement connue de Cavalier, circonstance à laquelle Villars attribue une partie de ses succès : « Il avait, « dit Villars, beaucoup d'arrangement pour sa subsistance, « et disposait aussy bien ses troupes pour une action que « des officiers très entendus le pourraient faire. Comme il « faisait la guerre en quatre lieues de pays, la parfaite con- « naissance qu'il en avait pouvait beaucoup l'aider. »

Découragé, et peut-être aussi flatté des avances que lui faisait le maréchal de Villars qui venait de prendre le commandement de la province et désirait ramener les Camisards au lieu de poursuivre cette campagne de destruction, Cavalier ouvrit l'oreille aux propositions que lui faisaient Lalande et le baron d'Aigalliers, au nom de Villars. Le 11 mai 1704 il se rendit au pont d'Avène, où il rencontra M. de Lalande et M. de Tournon, venus d'Alais. Cette conférence amena la soumission de Cavalier, qui, le 16 mai (quatre jours après), alla à Nîmes et vit le maréchal de Villars chez Mme la marquise de Valfons. Le pont représenté dans le dessin paraît être du xve siècle; il ressemble à plusieurs autres, de la même époque, dans la contrée. Les piliers sont protégés par des contreforts saillants en pointe; les arches d'inégale hauteur et largeur, celles du milieu plus élevées. Cette disposition, en dos d'âne, du pont l'a fait modifier il y a quelques années; les arches ont été démolies et abaissées et le pont rendu plus large par un double trottoir en saillie reposant sur des consoles. Le petit ruisseau de l'Avène, qui se jette près de là dans le Gardon, a donné son nom au pont, et la vieille grange, à l'extrémité, porte au sommet des meurtrières, qui ont peut-être servi à en défendre le passage, à cette époque de combats d'embuscade.

B. Oberkampff de Dabrun.

SÉANCES DU COMITÉ

6 *juillet* 1897

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Gaufrès, Kuhn, Lods, Read, Stroehlin et Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire donne un aperçu de ce que renfermeront les prochains numéros du *Bulletin*. M. J. Gaufrès demande quelques renseignements à propos d'un article de journal relatif aux victimes de la Saint-Barthélemy qui échouèrent sur les rives de la Seine. M. Weiss lui répond que le numéro d'août-septembre du *Bulletin* renfermera sur ce sujet un article qui s'efforcera de serrer d'un peu plus près la question du chiffre des victimes parisiennes. — La Faculté de théologie protestante de Paris demande pour une collection qu'elle commence à former pour notre Bibliothèque, les doubles de nos portraits, et M. A. Lods veut bien se charger de former, pour notre Bibliothèque, un album de ceux des membres du Comité depuis l'origine. M. le pasteur Bouvier, de Meaux, a écrit au président pour inviter la Société à tenir cette année, dans cette ville, l'assemblée générale qu'elle a été empêchée d'y tenir l'année dernière. Cette invitation est acceptée pour un jour du mois de novembre à fixer ultérieurement. Après en avoir également délibéré, le Comité accepte aussi en principe l'invitation qui nous a été adressée par M. H.-M. Baird au nom de la Sociéte huguenote de New-York pour la commémoration dans cette ville, au mois d'avril 1898, du troisième centenaire de l'Édit de Nantes. On discutera plus tard la question des réunions qu'il y aurait lieu de tenir en France à l'occasion de ce même anniversaire.

Bibliothèque. — M. Ch. Read apporte un dossier de documents dont il s'est servi autrefois pour la biographie de *Daniel Chamier*, et qui n'ont pas été tous utilisés, ainsi que quelques photographies d'un livre de prières exécuté par *Jean Petitot* pour sa femme.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Archives hospitalières et autres.

J'ai souvent eu l'occasion de signaler aux historiens et aux chercheurs les documents que renferment sur notre passé les dépôts publics. Je voudrais aujourd'hui montrer, par deux ou trois exemples, le parti qu'on peut tirer de l'étude des registres de toute nature conservés dans les archives communales ou hospitalières, sans parler de celles que renferment les greffes de presque tous les tribunaux auxquels ressortissent aujourd'hui les localités qui renfermaient autrefois, ou renferment encore une Église protestante. Les hôpitaux conservent souvent des papiers du plus haut intérêt pour notre histoire. Cela s'explique quand on se rappelle qu'à la Révocation, la plupart des biens des consistoires ou conseils presbytéraux d'autrefois, furent donnés aux hôpitaux de la région. La plupart se contentèrent du brevet qui leur assurait le terrain occupé par le temple, les matériaux de ce dernier et les rentes sur lesquelles ils purent mettre la main. D'autres prirent possession de tout ce qu'ils purent atteindre, et entre autres aussi des papiers, registres de consistoire ou autres qu'on conservait ou déposait habituellement au temple où se tenaient les séances.

C'est ainsi que l'hôpital de **Pont-de-Veyle** renferme des procès-verbaux de synodes, etc., tenus en Bourgogne où était l'ancienne Église protestante de Pont-de-Veyle, dépositrice, au moment de la saisie, de ces papiers. C'est ainsi encore qu'à l'autre extrémité de la France, l'hôpital de *Condom* possède une foule de registres qui permettraient de reconstituer l'histoire de la plupart des Églises réformées de la région. J'ai sous les yeux l'*Inventaire sommaire* des *Archives hospitalières de Condom* rédigé par M. Joseph Gardère, bibliothécaire de cette ville (Auch, imprimerie Cocharaux frères, 1883). En voici, presque au hasard, quelques extraits :

H. 25 et 26. Registre des actes du *Consistoire* de l'Église réformée de **Montagnac**, 1594-1624 et 1624 à 1684 avec lacunes, 5 colonnes d'inventaire sommaire. — H. 27. Registre contenant l'administration des *deniers des pauvres* de **Montagnac**, **Calignac**, **Fieux**, etc., de 1601 à 1645 ; les *baptêmes* faits à **Montagnac** de 1610 à 1684 et les mariages, de 1612 à 1676, etc. — H. 33, Arrêt du Conseil d'État, du 30 décembre 1608, autorisant l'exercice de la R. P. R. à Montaignac, enquête à ce sujet ; procès entre les anciens et le sieur de Régulières. — H. 77 à 79, trois

registres contenant les actes du consistoire de l'Église réformée de **Layrac**, de 1578 à 1670, 10 colonnes de notes sommaires. — H. 80. Baptêmes de la même Église, de 1609 à 1674. — H. 83-94. Comptes et divers, de 1611 à 1672. — H. 95. 1703, État des registres, papiers et actes du consistoire de Layrac, délivrés à l'hôpital général de Condom[1]. — H. 97 et 98. État des créances du consistoire de **Nérac**, 1674, et des legs faits pour l'entretien de ses ministres, 1683. — H. 99. Copie du compte rendu, de la recette et dépense des deniers du consistoire de Nérac, 1675 à 1676. — H. 100. 1694, État des biens et revenus des consistoires de **Nérac**, **Puch**, **Monhurt**, **Espiens**, **Montagnac**, **Caumont**, **Lavardac**, **Fieux**, etc., etc.

On voit, par cet extrait, qu'un séjour au milieu des archives de l'hospice de Condom serait très profitable à notre histoire dans le sud-est. Mais parions, qu'à moins de protections spéciales, ces archives, d'aucune utilité pour l'hôpital actuel, ne seraient que difficilement communiquées aux descendants de ceux auxquels on les a brutalement enlevées.

Souvent, cela se comprend, les héritiers, de par le bon plaisir de Louis XIV et de ses dévots conseillers, de nos temples et de nos biens, ne purent pas mettre la main sur les papiers que le pasteur ou les anciens avaient fait disparaître à temps. Mais même quand ils ne devenaient propriétaires que des ressources que possédaient les consistoires dont ils héritaient, leurs archives sont utiles à explorer. Que possédaient, en effet, les consistoires protestants? Le terrain et l'emplacement du temple et de ses dépendances n'étaient qu'une partie, la plus faible, de leur avoir. Ils possédaient surtout quelques rentes léguées à diverses époques par des huguenots charitables, pour l'entretien du ministère pastoral ou pour le soulagement des pauvres. Et il va de soi que les hôpitaux faisaient la chasse à ces legs et ne reculaient devant rien pour les réaliser. On va voir, par un autre exemple, que lorsqu'ils parvenaient à mettre la main sur ces sommes, il y a grand profit à s'enquérir de cette partie de leur fortune, car elle permet de reconstituer l'activité charitable des protestants d'une région donnée, et four-

1. Cet état permettra de constater si le dépôt est resté intact depuis l'année où il a été constitué, et aussi, quelles étaient les archives d'un Consistoire, ou Conseil presbytéral de cette époque. Nous avons rarement vu des hôpitaux disposés à communiquer ces papiers et pourrions citer des faits prouvant que ce n'est pas pour les conserver avec soin que cette communication est généralement refusée. Ceux qui ont réussi à étudier ces archives, y ont, au contraire, parfois constaté des lacunes regrettables.

nit souvent des renseignements inattendus pour l'histoire et la biographie des légataires. Ainsi, un de nos collaborateurs, M. Armand Bénet, archiviste du Calvados, vient de terminer la publication de l'inventaire sommaire des archives des hôpitaux *de Lisieux et de Bayeux* (Caen, Henri Deleques, imprimeur, 1891). — Voici ce qu'on lit dans la préface de ce gros in-4°, page XLI :

« Les documents sur les prêches de **Vaucelles** (Église de Bayeux recueillie à), **Colombières**, **Cricqueville**, **Géfosse**, **Trévières**, **Basly**, etc.[1], peuvent se diviser en deux catégories : la première comprend les titres mêmes de ces établissements, la seconde la prise de possession, et l'administration des biens par les deux hôpitaux après la réunion, contenant de nombreuses analyses de titres antérieurs. Dans la première je citerai entre autres (B. 114), le procès-verbal dressé par *Du Bosc* en 1675 concernant la « subvention » du ministre, assez difficile à obtenir puisqu'on menace les récalcitrants de la suspension de la Cène ; on note qu'une des causes du désordre de l'Église de **Trévières**, vient de ce que le ministre de **Géfosse** reçoit toujours à la communion ceux de **Colombières** qui ne veulent pas contribuer, bien que les synodes le lui aient défendu.

« Dans la seconde, un curieux procès auquel donna lieu, en 1684, l'envoi des hôpitaux en possession des revenus du prêche de **Vaucelles**, supprimé et démoli par arrêt du Conseil du 16 décembre 1680 : les syndics du clergé du diocèse, directeurs des deux hôpitaux de Bayeux, avaient fait appeler *Marie Desmares*, veuve de *Jacques Du Vivier*, écuyer, *Sicier de Crouay*, *Isaac Lescalley*, écuyer, sieur de La Fontaine, *Étienne Bertrand*, bourgeois de Bayeux, *Jean Meslin*, écuyer, sieur de Campigny, et autres, tous faisant profession de la religion prétendue réformée, et en cette qualité s'étant opposés à l'envoi en possession de toutes les rentes qui avaient été léguées et données aux pauvres, ministre et consissoire du prêche de Vaucelles, ayant prétendu qu'ils devaient être déchargés des rentes par eux données pour l'entretien d'un second ministre à Vaucelles sous le « prétexte » — passablement plausible — que leurs donations avaient pour but l'entretien d'un second ministre au prêche de Vaucelles, que cette fondation n'a pas été exécutée,

1. Et les religionnaires ou nouveaux convertis. Cf. fonds de l'Hôtel-Dieu B. 2, 4, 13, 29, 93, 105, 114, 117, 118, 119, D. 2, 4, E. 17, 20, 22, 36, 45, 336, 338, etc. Fonds de l'hôpital général II. A. 1, B. 1, 2, 6, C. 2, D. 1, E. 1-5, 7-11, 17 (amende de 300 livres contre un protestant, avant la Révocation), 18 (amende contre Basnage, Cartaux et Bray, ministres, en 1684), 19, 20, 26, 37, 44, 140, 160, G. 1, 3, etc.

que par conséquent leurs donations sont nulles ; ils demandaient en conséquence d'être déchargés, attendu qu'*Antoine Basnage*, écuyer, ancien ministre du prêche de Vaucelles, avait quitté les fonctions de ministre avant la suppression du prêche, au synode tenu à Saint-Lô en septembre 1679. Michel Suhard, écuyer, premier avocat du Roi, ne se contente pas de proclamer, dans son réquisitoire, que ces moyens d'opposition sont une contravention manifeste à la déclaration du Roi et une désobéissance entière à ses ordres. Il ajoute ces conclusions caractéristiques, qui méritent d'être textuellement citées : « Et comme par la communiquation qu'il a prize des « escrits dud. s^r de Campigny il a remarqué qu'on s'est servy de « termes injurieux contre la religion catholicque, apostolicque, « et romaine, ayant allégué que les donations qui avoient esté « faictes au presche de Vaucelles estoient pour l'entretien du « service divin, ce quy ne peut estre toléré, et quy méritte répréhen- « tion, pour quoy il avoit conclud pareillement à ce que les mots « employés dans led. escrit fussent rayés et biffés, et pour avoir « contrevenu aux édits et déclarations du Roy, et en ce regard que « led. s^r de Campigny fust condamné en cinquante livres d'amande « aplicable ausd. deux hôpitaux de cette ville et deffences fussent « faites aud. s^r de Campigny et à tous autres de la religion préten- « due réformée de se servir de pareils termes sur peine de cinq « cent livres d'amende et autre plus grande peine sy le cas y « eschoit. » — La sentence déboute, bien entendu, les défendeurs, et envoie les hôpitaux en possession de rentes contestées ; elle porte en outre que les termes de *service divin* seront rayés et biffés, avec défenses de se servir de pareils termes, et, pour les avoir employés et avoir contrevenu auxd. arrêts et règlements, led. de Campigny est condamné en dix livres d'amende applicables par moitié aux deux hôpitaux (B. 117)... »

Voici maintenant, à titre d'échantillon, l'inventaire *d'un seul* des articles mentionnés en note de l'extrait ci-dessus, et dressé par M. Armand Bénet. On verra, en le parcourant, combien de renseignement inédits renferment et peuvent renfermer les papiers de tel hôpital que nous connaissons peut-être et n'avons jamais cru capable de nous instruire sur notre passé. Ce qui suit se lit à la page 167 du volume que je viens de citer :

H. suppl. 564. — B. 4 (Registre). — Moyen format, 126 feuilles, papier.

« Rentes et revenus des presches et personnes de la religion pré-

« tendue refformée de **Vaucelles**, données et aumosnées par le Roy « aux hospitaux en tant que de ce qui en appartient aux pauvres « mallades. » — Pour la conservation desd. rentes, il y a 6 pièces d'écritures : sentence rendue en bailliage à Bayeux le 30 septembre 1684, autre sentence du 7 octobre 1684, mémoire ou état du revenu des prêches, double des partages des rentes des prêches, du 10 octobre 1684, requête des hospitalières pour être saisies des papiers, inventaire des pièces mises aux mains des religieuses ayant l'administration du bien des pauvres, du 27 oct. 1684.

« Rentes provenant du prêche de Vaucelles : **Tour** ou **Cottun**, *Pierre de La Rivière*, écuyer, sieur du lieu, 4 l. de rente de la donation du sieur de La Rivière aud. prêche, par contrat passé devant les tabellions de Bayeux le 17 juillet 1633, et reconnu par François de La Rivière, écuyer par autre contrat du 3 octobre 1657, titre nouveau du 25 févr. 1669; il y avait en outre 30 l. de rente due par le sieur de La Rivière, qui ont été amorties, — **Coullombières**, 100 l. de rente par la succession de *César de Bricqueville*, seigneur de Chemilly, *Laurent Regnauld*, *Clément Le Terrier* et *Jean Daon*, suivant le contrat de constitution au profit du consistoire de Vaucelles, passé au tabellionage de Bayeux le 6 juillet 1657. — *Anne Cornet*, écuyer, sieur de Belle-Fontaine, s'est rendu principal répondant par contrat passé devant les tabellions de Vaucelles le 14 novembre 1660; Surrain par la successsion de Jacques de Surrain, curé d'Arganchy, 67 s. de rente. — **Saint-Sauveur**, *Pierre Escolasse*, 12 l. de rente foncière sur une maison aud. lieu, à lui fieffée par Jacob Hue, écuyer, sieur de Montégu, par contrat de 1672, transportée par lui au consistoire de Vaucelles par contrat passé au tabellionage de Bayeux le 8 mai 1678, pour demeurer quitte d'une rente due au Consistoire par *Jacques Hébert*, écuyer, sieur du Quesné, dont led. de Montégu avait acquis des héritages; les créanciers dud. de Montégu se sont fait adjuger cette rente; *Thomas du Bousquet*, écuyer, sieur de La Ferrière, 30 l. de rente, tabellionage de Vaucelles, 14 novembre 1660; — **Bazenville**, la veuve du sieur de *Marcelet Le Héricy*, fille et possédant les immeubles de *Jacques de Magneville*, écuyer, pour fondation de *Michel de Magneville*, écuyer, au tabellionage de Bayeux, 8 nov. 1603, reconnue aud. tabellionage le 29 janvier 1658, plus pour fondation dud. Jacques, passée au tabellionage de Vaucelles le 26 mars 1662; — **Campigny**, *Jean Meslin* écuyer, sieur de Campigny, fils Louis, fils Jean, pour donation de *Jean* et *Louis Meslin*, écuyers, sieurs du lieu, *Thomas Meslin*, écuyer sieur de Saint-Loup, *Isaac Lescalley*, écuyer; Mosles; Crouay;

Tour ou Cottun; Russy; Argouges-sous-Mosles; — **Isigny**; **Saint-Sauveur**, héritiers de *Marie des Mares*, veuve de *Jacques Du Vivier*, écuyer, sieur de Crouay. — **Saint-André**; **Barbeville**, *Jacques du Bousquet*, écuyer, sieur de Vienne, héritier de *Pierre du Bousquet*, écuyer, sieur de La Mutte, son père, 5 l. de rente d'ancienne constitution, suivant l'état des ministres du consistoire de Vaucelles, délivré à Me Jacques Sauxon, du 12 août 1680, et les lots faits entre les pauvres malades et les pauvres valides le 19 octobre 1680; autre rente de 11 l. comme héritier des sieurs de *Gaslon*, suivant le contrat de donation fait par dlle *Françoise Fresnel*, veuve de *Pierre de Gaslon*, sieur de La Mutte, *Louis de Gaslon*, sieur de La Mutte, et *Jean de Gaslon*, frères, par contrat passé devant les tabellions de Bayeux le 7 novembre 1604. — **Hérils**, *Jean de la Rivière*, sieur du lieu; — **Saint-Malo**, héritiers de *Pierre de La Rivière*, écuyer, sieur de Crèvecœur, etc.

« *Rentes* du Consistoire ou prêche de **Trévières**; il y a une sentence pour maintenir les pauvres à la perception desd. rentes, rendue au bailliage le 4 septembre 1685, etc. **Aignerville**: *Guillaume de la Vayerie*, écuyer, seigneur du lieu, 24 l. de rente de la fondation *de Guy de la Vayerie*, seigneur du lieu, et de *Jeanne Cornet*, par contrat passé au tabellionage de Cerisy, pour le siège de Trévières, le 6 mars 1645; — **Le Breuil**, *Marie-Anne d'Autheville*, héritière de *Jacques de Béchevel*, écuyer, sieur du Carnet, led. *Jacques* héritier de *Philippe de Béchevel*, écuyer, sieur de La Motte et Blagny, 51 l. 1 s. 4 d. en deux parties, la première donnée au prêche de Trévières par Catherine de Béchevel, veuve d'*Isaac de Carnet*, écuyer, sieur du lieu, s'élevant à 28 l. 11 s. 4 d., par contrat passé devant les tabellions de Caen le 12 juillet 1640, et la seconde montant à 22 l. 10 s. de la constitution de Philippe de Béchevel, écuyer, sieur de La Motte, par contrat de 1667; — **Rubercy**, M. *de Saint-Éloi Damours*, héritier de *Jean Damours*, écuyer, sieur de Saint-Éloi, 10 l. de rente de la donation dud. Jean, par contrat passé devant les tabellions de la sergenterie de Cerisy le 24 septembre 1610; — **Longueville**, *Florence de La Basonnière*, veuve de *Robert Du Jardin*, *François et Pierre Du Jardin*, ses enfants, 20 l. de rente, suivant le contrat de titre nouveau de lad. demoiselle, passé devant les tabellions de la sergenterie des Vez le 28 mars 1661, au profit de *Charles d'Aigneaux*, écuyer, transportée par Jacob d'Aigneaux, écuyer, sieur de La Fresnaye, à *Nicolas Vaultier*, écuyer, sieur de Danmartin, par contrat de 1673, et par lui au Consistoire de Trévières par contrat passé devant Lanquetot, notaire à Formigny, le

17 juin 1678; — **Trévières**, *Jean Vimont*, pour fieffe du *Jardin au Presche*, sis à Trévières, suivant contrat de 1699; — **Oubeaux**, *Philippe d'Espinoze*, écuyer, et dlle Françoise d'Espinoze, fille de *Noël d'Espinoze*, héritière de *Jean et Jacques d'Espinoze*, 15 l. de rente de la donation faite par lesd. Jean et Jacques, le 2 mai 1655, devant Le Barbier, tabellion à Isigny, *Gédéon de La Basonnière*, écuyer, sieur de La Couture, fils de *Thomas de La Basonnière*, écuyer; Gédéon *d'Espinoze*, écuyer, sieur de Courtausné, fils de feu *Pierre d'Espinoze*, écuyer, sieur de Vittieux, 8 l. de rente de la constitution dud. de Vittieux, par contrat passé à Isigny le 2 mai 1655; — **Le Breuil**, héritiers de *Jacques de Béchevel*, écuyer, héritier de Philippe de Béchevel, écuyer, sieur de la Motte, etc. »

Ailleurs, ce sont les archives communales qu'il est bon et bien utile d'explorer. Ainsi M. le marquis de Granges de Surgères a publié au commencement de cette année, mais a refusé de nous communiquer, une brochure sur *l'état civil des protestants de la* **Loire-Inférieure (Nantes)**, dont nous n'avons eu, par conséquent, connaissance que par les annonces. — M. B. Sarrazin, à la Bonnière par Mouchamps (Vendée), vient, au contraire, de nous envoyer le rapport de l'archiviste de la Vendée (août 1897) qui renferme une analyse très détaillée des registres de **Mouchamps** pour presque tout le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il y a là des centaines de noms huguenots et beaucoup de mentions comme celles-ci : 1688. *Madame des Bouchaux* décédée hors la communion de l'Église (4 octobre). — 1689. *Louis Pineau*, mort sans sacrements à 70 ans est enterré sans cérémonies le 24 septembre. — *Jacques Bridonneau*, mort sans sacrements à 48 ans, *idem*, le 7 octobre. — 1703. Refus de sépulture ecclésiastique à trois personnes qui n'ont pas voulu se convertir. — 1706. De dix-huit personnes mortes sans sacrements, plusieurs les avaient refusés, dont, 10 janvier, *Madeleine Corbière*, dame du Liège, veuve. — 1707. Refus de sépulture ecclésiastique à huit personnes. — 1708. Douze personnes meurent dans l'hérésie. — 1709. Vingt-deux personnes meurent dans l'hérésie. — 1710. Quatorze personnes meurent dans l'hérésie. — 1711. Dix-neuf personnes meurent dans l'hérésie, parmi lesquelles *Jacob Giraudeau*, 55 ans [23 février], *madame de la Bobinière* [9 août], demoiselle *Ruffin*, veuve *Guignard*, sieur *de la Touche* [6 septembre]. — 1712. Sur cinquante-huit enfants baptisés par le prêtre, on en compte trente-deux dont les parents sont « huguenots religionnaires ou relaps religionnaires », etc.

On voit que nous demeurons ou passons souvent à côté de bien des richesses inconnues, et presque toujours inexplorées.

N. Weiss.

CORRESPONDANCE

Cloches huguenotes. — L'horloge communale de *Meyrueis* (Lozère) est établie sur une tour, située au confluent du Betuzon et de la Jonte. Pour réparer cette tour, on a descendu la cloche qui sert de timbre pour sonner les heures, elle a été pesée et son poids a été de 575 kilogr. Elle porte l'inscription suivante, qui dénote évidemment une origine huguenote :

« *Veillés, car vous ne sçavés quand le Seigneur viendra, au soir ou à minuit, quand le coq chante, ou au matin* » (*Marc* 13).

« 1634 »

Elle ne porte aucune inscription ni emblème.

D'ou provient cette cloche? Etait-elle du temple de Meyrueis, démoli à la Révocation ? Le *Bulletin* a déjà fait connaître que la cloche du temple de Lasalle, démoli à la Révocation, était aujourd'hui encore le timbre de l'horloge, et qu'à S' Hippolyte-du-Fort, il en avait été de même jusqu'en 1853, où elle fut rendue à sa première destination. Des recherches dans les archives communales de Meyrueis pourraient peut-être fournir la réponse à cette question.

Ferd. Teissier, *archiviste*.

Le Gérant : Fischbacher.

5346. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

SAMUEL HARDY, pasteur de l'Église réformée de Dieppe. — **Histoire de l'Église protestante de Dieppe**. Un volume de 467 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1897.

Annuaire des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Paris, par les secrétaires généraux. Un volume de 235 pages in-16. Paris, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, 1897.

FRÉDÉRIC CHRISTOL. — **Au sud de l'Afrique**, avec 150 dessins et croquis de l'auteur. Un volume de XLI-308 pages in-18. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1897.

ANDRÉ MAILHET. — **La Vallée de la Drôme. — Histoire de Die**, ouvrage recommandé par M. l'Inspecteur d'Académie. Un volume de 324 pages in-18, illustrations. Paris, imprimerie Buttner-Thierry, 1897.

VICTOR ADVIELLE. — **Bruxelles en 1583, à propos de la prétendue trahison du capitaine Frenim.** Une brochure de 13 pages in-8, extraite des *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Bruxelles, Alfred Vromant et Cie, imprimeurs, 1897.

CARL NESSLER, Pfarrer, **Festschrift zur 300 jährigen Jubelfeier der wallonischen Gemeinde zu Hanau.** Un volume de 123 pages in-4, avec 25 héliogravures, etc. Hanau, Gedruckt von I.-C. Kittsteiner, 1897.

[A. WESSEL] **Festschrift zur 300 jährigen Jubelfeier der Niederländisch reformirten Gemeinde zu Hanau**, 1597-1897. Une brochure de 51 pages in-4. Hanau, Gedruckt von I.-C. Kittsteiner, 1897.

RENÉ LESPINASSE. — **Les métiers et corporations de la ville de Paris**, III, XIVe-XVIIIe siècles. Tissus, étoffes, vêtements, cuirs et peaux, métiers divers. Un volume de XXIII-736 pages grand in-4 (tables). Paris, Imprimerie nationale, 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

ISAAC CASAUBON

SA VIE ET SON TEMPS (1559-1614)

PAR L.-J. NAZELLE

Pasteur à Marennes.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE PROTESTANTE DE DIEPPE

PAR SAMUEL HARDY

Pasteur à Dieppe.

Un volume in-12. — Prix..... **3 fr. 50**

ESQUISSE

D'UNE

PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'après la Psychologie et l'Histoire

PAR AUGUSTE SABATIER

Professeur à l'Université de Paris, Doyen de la Faculté de Théologie protestante de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... **7 fr. 50**

« ... Ce livre, important par la gravité de la question qu'il traite, est plus considérable encore par l'élévation et la sincérité du sentiment que l'auteur y apporte. »

(*Rapport de* M. A. Gréard *à l'Académie des Sciences morales et politiques*. Séance du 27 févr. 1897).

« ... Cet ouvrage est, à sa manière, une sorte d'*Institution chrétienne* des temps nouveaux et le catéchisme du diocèse de partout pour tous les hommes de bonne volonté. »

H. Chantavoine (*Journal des Débats*, 22 févr. 1897).

« ... Cette œuvre magistrale est le fruit de toute une vie d'études et de réflexions, l'épanouissement d'une pensée théologique arrivée à sa pleine maturité, la courageuse et joyeuse confession de foi d'une âme profondément religieuse et d'un esprit résolument scientifique. »

Eug. Ménégoz (*Revue chrétienne*, févr. 1897).

INTRODUCTION A LA DOGMATIQUE

Œuvre posthume de P.-F. JALAGUIER, publiée par PAUL JALAGUIER

Avec une Préface de M. le pasteur A. DECOPPET

Un volume grand in-8 raisin. — Prix..... **10 francs.**

JÉSUS DE NAZARETH

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES ANTÉCÉDENTS DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE ET LA VIE DE JÉSUS

PAR ALBERT RÉVILLE

Professeur au Collège de France.

Deux volumes in-8, avec une carte. — Prix..... **15 francs.**

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5346. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 18 1898
CAMBRIDGE, MASS.

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

N. W. — *Compte rendu de la quarante-troisième assemblée générale tenue à Meaux le 18 novembre 1897* 609
Allocution de M. le pasteur J.-Th. Bouvier 611
Baron F. de Schickler. — **Rapport sur les exercices 1895-1896 et 1896-1897** 614
Donateurs de la Bibliothèque 1895-1897 et Églises donatrices en 1895 et 1896 ..... 625 et 628
N. Weiss. — **Notes et documents sur la Réforme en Brie.** 1518-1776 631

DOCUMENTS.

N. W. — **Une requête de l'évêque Henry de Gondy réclamant l'exhumation de Barbe Sanglé (19 janvier 1606)**, et un arrêt du Parlement sur cette requête ..... 649 et 650
— **Lettres de Louis Martin, de Fublaines, à son curé, et de Marie Suzanne, sa femme, du 25 août 1766** ..... 655 et 656
— **Arrêt du Parlement de Paris, du 4 octobre 1546, contre les Luthériens de Meaux**, d'après le registre original 658
— **Une requête inédite de Bossuet, à Louis XIV, contre le culte protestant de Bois-le-Vicomte (1685)** 665
— **Procès verbal, par Nicolas Payen, de la démolition du temple de Nanteuil-les-Meaux (20 octobre 1685)** 671

ILLUSTRATIONS.

Initiale gravée sur bois, empruntée au premier livre imprimé à Meaux en 1522 609
Vue de Meaux, avant la démolition du château, d'après une photographie 610
Le titre et une page des Commentaires de Lefèvre d'Étaples sur les Évangiles ..... 632, 638 et 639
La coupe dans laquelle le martyr Étienne Mangin but avant de mourir, d'après des croquis de F. Christol 645

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

JAN 18 1898 LIBRARY CAMBRIDGE MASS.

QUARANTE-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A MEAUX LE 18 NOVEMBRE 1897

LA VILLE de Meaux n'est plus, cela va sans dire, ce qu'elle était aux XVIe et XVIIe siècles, à l'époque des évêques Briçonnet et Bossuet. On n'y retrouve plus ni le château[1] où furent enfermés tant de martyrs et devant la porte duquel on poignarda et assomma, à partir du 26 août 1572, environ 200 Huguenots, ni la physionomie quasi féodale du Grand Marché[2] qui, en 1554, sur 1,200 familles en renfermait à peine 12 restées catholiques, au témoignage de dom Toussaints du Plessis (*Hist. de l'Égl. de Meaux*, I, 352). Mais la cathédrale est toujours là, ainsi que certaines vieilles rues ensanglantées par les massacreurs d'autrefois, et l'aspect si pittoresque du pont avec ses moulins et hautes maisons surplombant la Marne vous reporte involontairement vers le passé. Tout cela aurait certainement mérité une visite détaillée. Elle n'a

1. On le distingue encore sur la petite vue de Meaux qui figure dans ce compte rendu et qui a été prise avant la démolition du château. C'est le grand bâtiment qu'on y voit à l'extrémité gauche, et la porte en question s'y trouvait dans l'angle qu'il forme avec la petite maison basse, à sa droite.

2. Le Grand Marché était une sorte de faubourg fortifié, situé à gauche de la ville, dont nous donnons une vue réduite, et séparé d'elle par la Marne.

malheureusement pu avoir lieu, la séance ayant été convoquée pour le soir, et la proximité de Paris permettant à ceux des membres de la Société qui y prirent part de ne quitter la capitale que lorsque la nuit fut déjà venue. Ceux qui désireraient, à défaut d'une visite, faire plus ample connaissance avec une ville dont tout huguenot devrait savoir plus que le nom, n'ont qu'à feuilleter l'excellente *Histoire de Meaux et du pays Meldois* de feu M. Carro, à l'exactitude et à l'impartialité de laquelle notre *Bulletin* a rendu hommage en 1866 (p. 146).

M. le pasteur Bouvier reçoit à la gare ceux d'entre nous (MM. F. de Schickler, Bonet-Maury, A. Lods, Stroehlin et N. Weiss) qui avaient pu accepter son invitation. Il était accompagné de MM. les pasteurs A. Dormoy (Châlons-sur-Marne), E. Vincent (Troissy) et de l'éditeur Fischbacher, auxquels se joignirent, au presbytère, MM. les pasteurs Guibal (Quincy-Ségy), Claudin (Estissac), Faure (Monneaux) et Minault (Saint-Denis-les-Rebais).

On commence par une rapide visite au Temple. Il a été bâti en 1848, et occupe, avec le presbytère, au faubourg Saint-Nicolas, l'emplacement de l'ancien prieuré de Sainte-Céline où, suivant la tradition, furent autrefois enfermées les jeunes protestantes dont on voulait faire des nouvelles catholiques. Des deux côtés de la chaire deux plaques de marbre rappellent les noms des quatorze martyrs de 1546 et, au-dessus de la chaire, un transparent nous redit l'inscription de la Tour de Constance, *Résistez*, qui vient d'y être commentée le 3 novembre dernier, lors de l'inauguration du nouveau temple d'Aigues-Mortes [1].

Pendant que l'auditoire se forme, nous nous réunissons tous autour de la table hospitalière de M. le pasteur Bouvier, et lorsqu'à 8 h. 1/4 on nous conduit à l'estrade dressée devant la chaire, toutes les places du Temple sont occupées et les retardataires sont obligés de rester debout au fond de la nef devant la porte d'entrée.

Un chœur et quelques artistes de talent, dont un violon des concerts Colonne, faisant tous, d'ailleurs, partie de l'Église protestante de Meaux, se sont groupés derrière la chaire. Mlle Stahl, MM. Stahl,

1. Ce mot servit, en effet, de thème au discours d'inauguration prononcé par M. le pasteur Babut, de Nîmes. M. le baron F. de Schickler représenta la Société d'Histoire à cette solennité, et après avoir rappelé les dates principales de l'ancienne Église réformée d'Aigues-Mortes, émut profondément ses auditeurs, en leur montrant les lettres de Marie Durand écrites dans la Tour de Constance, et que la Bibliothèque de notre Société conserve précieusement parmi les papiers de Paul Rabaut.

Verdier, Monin, Blot, Leclerc, Martin et Forster ouvrent la séance en exécutant, avec beaucoup de goût, une *Élévation* de Houfflack, pour violon et harmonium. Puis M. le pasteur Bouvier présente en ces termes la Société d'Histoire à ses paroissiens :

Messieurs,

C'est un grand honneur que nous fait la Société de l'Histoire du Protestantisme français, en venant tenir au milieu de nous une séance solennelle. Je n'ai pas à vous présenter cette Société. J'ai eu l'occasion, à diverses reprises, de vous entretenir d'elle dans cette enceinte. Nous recevons son *Bulletin* depuis trente-cinq ans et nous y puisons tous les

mois les renseignements les plus intéressants et les plus instructifs sur l'histoire de notre propre Église de Meaux, sur celle des Églises réformées de France, et sur celle des Églises que nos pères, chassés par la persécution, ont fondées à l'étranger et dont la plupart subsistent encore. Les membres de cette Société, que leur modestie ne m'empêche pas de le dire, sont tous des savants d'une grande valeur. Émus de pitié filiale envers la mémoire de nos pères, ils consacrent leurs veilles et leurs travaux à faire connaître tout ce qui les concerne. Mais ce ne sont pas des sectaires, bien loin de là. Chacun d'eux s'applique à lui-même la devise d'un ancien : *Amicus Plato, magis amica veritas.* La vérité avant tout. Sans doute, ils sont heureux de glorifier l'héroïsme de nos ancêtres, mais ils n'hésitent pas à signaler les défaillances qui se sont

manifestées quelquefois parmi eux. Ils recueillent tout ce qui se rapporte à leur histoire : les légendes, les traditions et les faits. Mais les légendes, ils les donnent pour des légendes, les traditions pour des traditions et les faits ils ne les présentent comme tels, que lorsque les preuves les plus sûres leur donnent ce caractère. Leur œuvre est éminemment scientifique, aussi leurs travaux font-ils autorité parmi tous ceux qui s'occupent des mêmes questions. — Cette Société possède un hôtel, don d'un de ses membres, dont je ne puis parler comme je le voudrais, et vous savez pourquoi. Cet hôtel est situé rue des Saint-Pères, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien Pré aux Clercs, où les premiers protestants de Paris, auxquels se joignaient souvent des membres de la Cour, se réunissaient pour chanter les psaumes, mis en vers par Clément Marot et en musique par Goudimel et Bourgeois, et qui sont encore en usage dans notre culte. Il est merveilleusement aménagé et rempli de documents inappréciables sur notre histoire : manuscrits, éditions rares, autographes, sceaux, chartes, portraits, estampes, etc., etc. Mais toutes ces richesses qu'elle a acquises avec tant de patience et qu'elle conserve dans des armoires en fer pour les mettre à l'abri du feu, elle ne les possède pas pour en jouir en égoïste, elle les met libéralement à la disposition du public. Bien souvent j'ai rencontré dans sa salle de travail des hommes qui ne partagent pas notre foi, des prêtres qui y étaient venus pour faire des recherches. C'est ainsi que cette Société a rendu et rend tous les jours les services les plus éminents à notre cause, qu'elle ne sépare pas et qui ne doit pas être séparée de celle de la vérité. Si j'exprimais toute ma pensée sur cette Société, je dirais qu'elle est l'honneur de notre protestantisme contemporain.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Vous avez bien voulu accueillir notre invitation. Nous sentons tout le prix de votre présence ici. Hélas! nous ne sommes plus que l'ombre de ce que nous étions autrefois, et

vous, pour qui notre passé n'a pas de secrets, vous en savez les motifs. Nous pouvons nous comparer à ces tisons arrachés du feu dont parle le prophète. Toutefois, je suis heureux de le dire, nos malheurs n'ont pas abattu la fierté que nous éprouvons de nos origines, et, il y a quinze jours, à l'occasion de la fête de la Réformation, ce temple était à peine suffisant pour contenir la foule de ceux qui étaient venus, non pour réveiller de vieilles haines justement et depuis longtemps éteintes au milieu de nous, mais pour bénir Dieu de nous avoir restitué son Évangile dans sa pureté par le moyen de nos ancêtres. Nous nous glorifions d'être les plus anciens habitants de cette ville. Parmi les noms qui sont inscrits sur les tableaux, à droite et à gauche de cette chaire, et qui sont ceux des quatorze martyrs qui furent brûlés vifs sur la place du marché de Meaux en 1546, se trouvent des noms qui sont portés encore au milieu de nous. Nous sommes les descendants de ceux qui sont restés ici après la révocation de l'édit de Nantes et contre lesquels les dragons de Louis XIV ont été impuissants. Il est vrai que c'étaient des misérables qui ne possédaient rien. Tous ceux qui l'avaient pu avaient pris le chemin de l'exil répétant la parole des proscrits :

Nos patriæ fines, nos dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus.

Quand je dis que ceux qui sont restés ne possédaient rien, je m'exprime mal. Ils possédaient, au contraire, un trésor, leur foi, que le grand adversaire des protestants tenta, mais en vain, de leur arracher. Nous avons appris, en effet, par l'abbé Ledieu, son secrétaire, que Bossuet les réunit dans son palais pour les convertir. Mais ces gens de basse condition, dit l'abbé Ledieu, avaient l'audace de discuter avec un si grand homme. Ils ne s'en laissaient point imposer par le prestige qui s'attachait à la personne de cet évêque, précepteur du Dauphin, grand aumônier de la Dauphine, conseiller d'Etat, et, par surcroît, homme de génie. Ils sortaient de ces conférences plus enracinés dans leur foi qu'auparavant. Alors Bossuet pensa que, réunis, ils s'encourageaient mutuellement

à la résistance. Il les fit venir séparément par famille. Ses efforts n'eurent pas plus de succès. Ce trésor de leur foi, ils nous l'ont légué au prix des plus grands sacrifices. S'il plaît à Dieu, nous le léguerons à nos arrière-neveux comme notre plus précieux héritage, et je ne doute pas que votre présence au milieu de nous ce soir ne nous aide puissamment à en apprécier de plus en plus la valeur. C'est pourquoi, au nom de cette Église dont j'ai l'honneur d'être le représentant depuis déjà tant d'années, à vous, Messieurs, qui avez le souci de notre passé, je dis de tout cœur, non seulement soyez les bienvenus parmi nous, mais recevez l'expression de notre vive et profonde reconnaissance.

L'assemblée entonne avec beaucoup de vigueur et d'ensemble les deux premières strophes du Cantique, *Ne te désole point, Sion, sèche tes larmes*, et c'est au milieu d'un profond silence que M. le baron F. de Schickler commence à lire le

RAPPORT SUR LES EXERCICES 1895-1896 ET 1896-1897

Messieurs,

Notre Société répond ce soir à l'invitation que M. le Président du Consistoire de Meaux a bien voulu lui adresser. Nous y sommes d'autant plus sensibles qu'elle nous permet de remplir un devoir trop longtemps différé. Depuis le jour où nous avons compris que, pour faire connaître notre histoire, il ne suffisait pas d'en recueillir et d'en publier les documents, ou d'en retracer chaque année quelques épisodes devant nos coreligionnaires de la capitale, mais que c'était sur les lieux mêmes où elle s'est personnifiée dans les hommes, où elle s'est écrite et vécue dans les faits — souvent dans le sang ou les larmes — qu'il fallait en revivifier les traces, nous les avons successivement relevées près des Cévennes, à Nîmes et à Aigues-Mortes, à Lyon, à Rouen, dans le Béarn, à Royan, à Saintes, et il y a deux ans à La Rochelle, la vieille cité huguenote. A vrai dire, c'est par Meaux que nous aurions dû commencer.

D'autres Églises protestantes françaises ont pu l'emporter

par le nombre de leurs fidèles, il n'en est pas, pas une seule, entendez-le bien, de plus ancienne que la vôtre. Que dis-je, elle les a tellement toutes devancées dans son réveil évangélique; qu'avant d'être appelés huguenots, calvinistes ou réformés, c'est par le nom de *Meldois* que furent désignés, en pleine Sorbonne, les partisans des doctrines dites nouvelles. Nouvelles, non certes, doctrines chrétiennes remises en lumière après les siècles de ténèbres et de funeste oubli. Vous le savez; quand l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, après avoir tenté, dans les premiers temps, de réformer les abus de l'Église catholique, eut renoncé à l'œuvre, effrayé qu'il était par les résistances et les périls entrevus, et qu'il eut fait redescendre de sa chaire, en lui imposant silence, Gérard Roussel, le pieux et mystique prédicateur qu'il avait appelé dans votre ville à la cure de Saint-Saintin, la mission à laquelle se dérobait le prélat fut confiée par Dieu à d'autres mains. Suivant les paroles de l'Apôtre, il n'y avait pas ici « beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles » — la ville n'était peuplée que d'artisans et gens trafiquant en laine —; mais « Dieu avait choisi les choses faibles du monde pour confondre les fortes », et c'est du sein de ce groupe de cardeurs, peigneurs et foulons, parmi lesquels, « tant hommes que femmes », nous dit un chroniqueur, « s'était engendré un ardent désir de connaître la voie du salut nouvellement révélée et qui, pendant qu'ils travaillaient de leurs mains, conféraient de la parole de Dieu et se consolaient en icelle, employant les dimanches et fêtes à lire les Écritures et à s'exercer aux œuvres de charité »; — c'est du sein de ce groupe d'humbles artisans qu'est sorti un des premiers martyrs en France de notre foi protestante. Jean Le Clerc est fouetté publiquement pendant trois jours à Paris et à Meaux, marqué au front, sous les yeux de sa mère qui l'encourage, et banni, avant de mourir, la même année, dans le plus effroyable des supplices, en prononçant à haute et forte voix un verset des psaumes.

Vingt-deux ans plus tard son frère, cardeur de laine comme lui, devenu le *premier* pasteur de la *première* Église protestante régulière en France, périssait à son tour brûlé vif sur votre

place du Grand Marché, avec treize autres victimes dont les chants de louange ne s'éteignirent qu'avec leur vie. Aussi le catholique Toussaints Duplessis a-t-il écrit « le diocèse de Meaux est le premier qui ait eu le malheur d'ouvrir son sein aux novateurs; on le regarde pour ce sujet comme le berceau de l'hérésie en France, tache dont il ne pourra jamais se laver dans les siècles à venir ». « Meaux la première ville qui vit se former une communauté évangélique », répond un historien protestant. « De ce foyer de piété et de vie chrétienne la Réforme allait s'étendre sur toute la France », conclut M. Douen.

J'ai nommé M. Douen, le collègue regretté que Dieu nous a repris depuis notre dernière assemblée générale, un de ceux qui, pendant les trente années où il a été membre du Comité, lui ont fait le plus d'honneur et dont le concours nous fera désormais le plus cruellement défaut. M. Douen a voué sa vie tout entière, avec un rare et complet désintéressement, au protestantisme et à la science, et les travaux qu'il laisse mériteraient une analyse autrement approfondie que ne le comportent les limites forcément étroites d'un rapport sur deux exercices écoulés. Et cependant j'ai besoin de rappeler, ne fût-ce qu'en quelques mots trop rapides, l'œuvre si considérable accomplie par ce fils de tisserand qui, lui aussi, dans son enfance a travaillé de ses mains, avant de céder à l'influence des traditions de sa famille, à celle peut-être des lieux mêmes où elle s'était établie peu après sa naissance. Ils habitaient dans l'Aisne, à Lemé, à côté de la ruelle des Huguenots et de leur ancien cimetière, à quelques pas de la grange où s'assemblaient aux jours du Désert ceux qui, malgré les défenses et les dangers, persistaient à rester, ou même à devenir protestants. Un irrésistible attrait porta le jeune Orentin Douen vers les hautes études qui semblaient le rapprocher de ces jours d'autrefois, et au sortir de la Faculté de théologie de Strasbourg, c'est dans les environs immédiats de Meaux qu'il vint en 1853 exercer le ministère sacré. Il est resté à Quincy-Ségy, à quelques lieues d'ici, huit ans; lorsqu'une inguérissable laryngite l'obligea à renoncer à la prédication et à la cure d'âmes, il sut continuer

sa mission évangélique dans un double champ d'activité; on a déjà retracé ailleurs les services rendus à la cause biblique ; ce soir l'historien surtout nous occupe.

Il avait commencé pendant son pastorat à Quincy, publiant dans notre *Bulletin*, en 1860, ce qu'il a intitulé trop modestement : *Essai historique sur les Églises réformées du département de l'Aisne ;* l'introduction donne « les traits principaux d'une étude sur les réformés à Meaux » d'où était parti le mouvement d'affranchissement des consciences. Dès ce premier travail il faisait preuve d'un souci pour l'exactitude poussé, dirai-je, jusqu'à l'extrême, et dans ses recherches d'une persévérance infatigable, qu'on appellerait minutieuse, s'il pouvait y avoir des détails superflus alors qu'il s'agit de ressusciter les témoins de la vérité et d'en retracer les noms et les actes à un monde qui trop souvent les ignore ou les oublie. Mais sa passion pour la plus noble et la plus sainte des causes, celle de la liberté de conscience, ne savait se résoudre à des ménagements envers ceux qui l'ont méconnue. Si le titre de son livre, d'ailleurs fortement documenté, *l'Intolérance de Fénélon*, scandalisait quelques-uns, qu'ils veulent bien se souvenir que nul plus que M. Douen n'a blâmé l'inflexible sévérité de Calvin, plaint Servet et approuvé Castalion.

En 1878-1879 il était l'objet d'une faveur exceptionnelle et méritée, l'impression aux frais de l'État de ses deux volumes sur *Clément Marot et le Psautier huguenot.* La commission des membres de l'Institut chargée de l'examen des ouvrages proposés agréait à l'unanimité ce manuscrit enrichi de 400 pages de musique, dont nul éditeur sans doute ne se fût hasardé à entreprendre la coûteuse publication. Au début il ne songeait qu'à une question de chant sacré : « choqué de l'étrangeté que présente l'harmonie moderne appliquée à nos vieux airs », il essayait de mettre en usage les trois parties d'accompagnement du XVIe siècle. La difficulté de les retrouver l'amena, de fouille en fouille, dans un domaine inexploré, « conquérant (ce sont ses propres paroles) lambeau par lambeau un savoir dont l'imperfection le poussait toujours en avant », à nous donner une histoire de ce Psau-

tier dans lequel le Protestantisme français a puisé « sa piété, son ardeur, sa force, sa consolation », et dont les admirables mélodies et les harmonies de Goudimel et de Claudin le Jeune « ont fait le tour du monde et régné deux siècles au sein de toutes les Églises réformées ». M. Douen a mis dix ans à l'écrire, « ne négligeant aucun des musiciens qui y ont touché, parvenu à tenir entre ses mains, à force de sollicitations et de peines, les rarissimes débris de partitions dispersées dans l'Europe entière, publiant au moins une ou deux de chaque auteur ». (Voir au tome II les chapitres sur les Harmonistes du Psautier et l'Influence de la Réforme sur la musique.) Les juges les plus compétents ont hautement reconnu l'importance de ses découvertes et reconstitutions musicales, et il est permis de regretter que nos Églises n'aient pas tenu plus compte du service qu'il leur rendait en leur offrant un recueil de trente-cinq psaumes, susceptibles d'être chantés avec l'harmonie du XVIe siècle, dégagée des fâcheuses innovations postérieures. Même les non initiés aux questions spéciales à l'art, trouveraient un grand charme et un sérieux intérêt historique dans les chapitres sur le rôle des Psaumes dans l'Église réformée, les premiers chants de l'Église, l'édition originale des trente psaumes, les premières éditions du Psautier réformé, ainsi que dans les parallèles entre les traductions, que seul pouvait dresser un hébraïsant accompli, et dans la biographie, si complète et si variée, de ce spirituel écrivain d'une cour frivole et corrompue, amené pourtant à traduire des psaumes chantés au culte, sans scrupule aucun, par les plus austères huguenots. On a reproché, il est vrai, à M. Douen, d'avoir été subjugué par « ce libre et gracieux esprit » au point d'en avoir fait une sorte d'apôtre de la foi nouvelle. S'il semble, en effet, à prime abord, avoir quelque peu dépassé la mesure dans son appréciation de l'œuvre évangélique de Marot, il n'en prouve pas moins, par la pièce de 1523, *La mort à tous humains*, que le poète a été des premiers en France à publier ces doctrines, et par son *Sermon du bon pasteur et du mauvais*, présenté au roi, qu'il « devait savoir le Nouveau Testament par cœur et une bonne partie de l'Ancien », ce qui confinait alors de bien près à l'hé-

résie. Et d'ailleurs les récents articles de M. Abel Lefranc sur la protectrice de Marot, Marguerite d'Angoulême, ne viennent-ils pas à l'appui de la thèse de notre collègue ?

Après un tel labeur un autre se fût accordé quelque repos. Les derniers feuillets du Clément Marot étaient à peine hors de presse que M. Douen, s'adressant cette fois à notre peuple tout entier, publiait un livre qu'on aimerait à retrouver plus souvent dans nos foyers protestants, *les Premiers Pasteurs du Désert*, 1685-1700, d'après des documents pour la plupart inédits qu'il recueillait depuis vingt ans. Ah ! messieurs, la poignante histoire que celle du lendemain de la Révocation, alors que ne possédant plus ni temples — ils étaient détruits — ni pasteurs — on les avait expulsés — nos ancêtres n'avaient de choix qu'entre l'apostasie ou la perte de leurs biens, de leurs enfants, de leur vie. Dans ces heures d'oppression sans limites, il s'est trouvé, je ne dirai pas des hommes courageux, ce serait trop peu, il s'est trouvé des héros chrétiens que l'exemple du Bon Berger se donnant pour ses brebis a retenus quand même ou a ramenés auprès de leurs frères en détresse, pour les consoler, les relever de leurs chutes, leur prêcher la parole de vie, leur distribuer les sacrements, les encourager au martyre. A ce martyre ils s'attendaient, ils y étaient résignés d'avance pour eux-mêmes ces « Pasteurs du Désert », comme on les a baptisés. A côté du plus illustre et du plus vaillant d'entre eux, Claude Brousson, cet avocat devenu missionnaire et qui est mort sur le gibet à Montpellier, il y aura deux siècles l'année prochaine, à côté des six enfermés à perpétuité à l'île Sainte-Marguerite dont M. Douen est parvenu le premier à découvrir les traces dans le tombeau où, vivants, ils sont restés si longtemps ensevelis, combien d'autres dont sans lui l'existence n'aurait peut-être jamais été révélée ! Et il se dégage de ce livre une telle leçon de grandeur morale et de vertu que l'Académie française lui a décerné un prix Montyon. Elle déclarait en le couronnant que, « loin d'exciter aux passions religieuses, il éteint le feu plus qu'il ne l'allume, ayant l'impartialité d'une étude calme et grave qui ne recherche ni l'à-propos ni les allusions ». Cette récompense n'était-elle pas aussi un hom-

mage, tardif mais éclatant, rendu à nos confesseurs du XVIIe siècle? Soyons-en reconnaissants à l'historien qui sut le provoquer.

M. Douen, après avoir réimprimé et annoté la relation de l'ancien aumônier catholique Jean Bion, *Des tourments qu'on fait souffrir aux Protestants qui sont sur les galères de France*, tenté de résoudre le problème des *Opinions religieuses d'Étienne Dolet* et fourni quarante articles, dont plusieurs de premier ordre, à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, avait déjà remis sur le chantier un travail nouveau, le plus vaste de ceux qu'il nous a laissés; sans exagération on peut l'appeler son monument. Sous ce titre *la Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*, il offre en réalité (en trois volumes in-4° de 600 pages chacun) toute l'histoire de l'Église réformée de Paris au XVIIe siècle, depuis l'incendie du premier temple de Charenton, de 1621 à 1700. Cette histoire n'avait jamais été écrite.

Dans sa pensée ils ne s'agissait pas que de tracer les lignes principales : il voulait ne laisser de côté aucune des sources documentaires qui s'ouvrent maintenant de toutes parts; et au récit des épreuves générales de l'Église et de ses souffrances croissantes jusqu'à la consommation de l'iniquité finale de 1685, il aspirait à joindre les noms des fidèles, objets de ces rigueurs, mieux encore à les suivre l'un après l'autre sur leur voie douloureuse, dans la prison ou dans l'exil.

Cette tâche qui, à première vue, semble impossible, il est parvenu à l'accomplir. Non seulement il enregistre les noms de trois mille émigrés, mais il possède des détails sur plus de seize cents prisonniers pour la foi, ayant les uns et les autres appartenu à cette Église de Paris dont on avait trop ignoré l'intrépide fermeté. Ce livre fait mieux que de satisfaire largement la curiosité d'une époque telle que la nôtre qui exige du nouveau et de l'inédit : il parle aux consciences comme il remue singulièrement les cœurs.

Mais, ainsi qu'autrefois pour son ami Eugène Haag, la vieillesse était venue sans calmer en rien l'ardeur du bénédictin protestant. C'est maintenant aux débuts de la Réforme qu'il entendait se consacrer, ramené par son autre champ

d'activité, celui de la Bible française, à l'attachante figure de son premier traducteur, Lefèvre d'Etaples. Jamais, selon lui, on ne rendrait assez justice aux initiateurs en France du mouvement libérateur du XVIe siècle. Au *Bulletin* de mars 1896 il donnait une *lettre à M. Weiss sur la profession de foi de Lefèvre*, à celui d'avril un article sur *l'imprimeur Simon Dubois et un Nouveau Testament de Lefèvre ignoré*, dernières gerbes d'une moisson dont, trente-sept ans auparavant, notre Recueil avait reçu les premiers épis; le 9 juin il s'éteignait près de la table de travail encombrée des dossiers qu'il recommençait à former.

Notre *Bulletin* doit beaucoup à M. Douen; il est de ceux qui ont le plus contribué à enrichir ce recueil où toutes les régions de la France protestante sont représentées, l'Église de Meaux et celles de son ressort pour leur très large part. Il me suffira, à côté des contributions de M. Douen lui-même, de rappeler, avec la note tirée par le professeur Ch. Schmidt des archives du séminaire de Meaux sur les poursuites dirigées en 1525 contre Gérard Roussel, se contentant d'exhorter le peuple à dire le *Notre Père* sans y joindre *l'Ave Maria* (*Bull.*, X) et l'article de M. Samuel Berger sur le procès de Guillaume Briçonnet au Parlement de Paris à cette même date (*Bull.* de 1895), l'extrait d'un manuscrit sur la ville de Meaux pendant les premiers troubles 1562-1563 (*Bull.*, XXIX), le compte rendu du Synode de Lizy-en-Brie 1683 (*Bull.*, I); pour l'époque de la Révocation, les lettres du procureur du roi à Meaux au ministre secrétaire d'État sur les jeunes protestantes du diocèse enlevées à leurs familles et enfermées dans les couvents, et tout un dossier de pièces originales relatives au rôle joué par Bossuet dans ces abjurations forcées (*Bossuet et la Révocation de l'Édit de Nantes*, IV et IX), ne justifiant que trop la lettre adressée à son évêque, en 1690, par le curé Frotté sur les motifs de sa conversion. : « J'ai demeuré trop longtemps dans votre Église, j'ai été trop longtemps témoin de ses violences et de ses cruautés contre ceux qu'elle nomme injustement hérétiques... » (*Bull.*, XIII.) Ainsi se sont reconstitués les éléments de l'histoire de votre Église dans ce *Bulletin* auquel, à ses débuts, un de vos pas-

teurs, le qualifiant de « précieux », souhaitait pour adhérents « tous nos Conseils presbytéraux » ; « il doit être, disait-il encore, entre les mains de tout chrétien évangélique ayant gardé quelque sentiment de la piété et des souffrances de nos pères », et il promettait, à mesure qu'il découvrirait quelques documents nouveaux et intéressants de ne pas manquer de les lui transmettre. Il a tenu parole, adressant les registres de la Ferté-sous-Jouarre, les souvenirs protestants du pays de Brie, et jusqu'aux versets de cantiques recueillis de la bouche « d'une vieille et respectable huguenote de Meaux qui était encore de ce monde ».

Ce pasteur, arrière-neveu et petit-fils de pasteurs du Désert, a été trente-trois ans à la tête de votre Église : c'est à lui que les paroisses de Quincy-Ségy, Saint-Denis-les-Rebais, Troyes, Estissac, Fontainebleau ont dû leur reconnaissance légale. Nous prononçons ce soir avec vénération le nom de M. Gal-Ladevèze et saluons en lui avec gratitude un des premiers collaborateurs de notre œuvre.

Nous ne saurions prétendre à analyser les trente et quelques livraisons du *Bulletin* publiées depuis notre dernier Rapport, grâce à la direction toujours plus appréciée et à la coopération toujours plus effective de M. Weiss. Le compte rendu de notre excursion rocheloise formerait à lui seul un attrayant volume, et que d'autres pages à signaler ! (Voir entre autres : Frossard, *la Réforme en Béarn*, documents provenant du château de Salies ; Jacques Pannier, *la Réforme dans le Vermandois ;* Rahlenbeck et Hauser, *Nouveaux Documents sur la captivité et la délivrance de Fr. de la Noue ;* Weiss, *le Supplice de la claie d'après de nouveaux documents*, etc., etc.) Notre *Bulletin*, je le crois sincèrement, n'a qu'un défaut, l'abondance de ses richesses : elle effraye parfois ceux qui voudraient le plus en profiter. Les Parisiens, il est vrai, ont les deux tables alphabétiques par noms de lieux et de personnes déposées à la rue des Saints-Pères, mais nous aspirons en vain, tant les frais seraient élevés, à mettre par l'impression ces fils conducteurs à la portée de tous. Notre rêve a été pourtant bien près de se réaliser. Un des membres honoraires du Comité, un ami dont l'inépui-

sable libéralité ne s'est jamais démentie, après nous avoir tant de fois apporté des livres rares, des documents, des médailles, M. Enschédé, l'archiviste de Haarlem, nous écrivit que le « *Bulletin* renfermait trop de trésors et que l'impression de la Table était trop nécessaire pour qu'il pût hésiter à en prendre sur lui la dépense ». Et déjà la lettre A s'imprimait dans des conditions exceptionnelles de perfection. Vous jugez de notre reconnaissance anticipée, et du coup, reçu peu de semaines après, à l'annonce du retour à Dieu, le 19 mars 1896, de ce bienfaiteur de notre Société. Auteur d'un beau livre sur *la Famille des Villates en France et aux Pays-Bas*, M. Enschédé avait été en Hollande, il y a vingt ans, un des principaux fondateurs, et il continuait à être un des plus fermes soutiens de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas. Le président de cette Commission a eu raison de dire que « ces études devinrent la grande affaire, l'intérêt suprême de sa vie ». Ce que j'en dois relever ici c'est le fruit qui en est résulté pour notre propre histoire. Les Églises wallonnes ayant été surtout composées de réfugiés de France, les recherches que son zèle le poussait à entreprendre, sans se laisser décourager par aucun obstacle — et nous savons s'il en a rencontré sur sa route ! — se portent sur des familles françaises d'origine : il n'a épargné ni fatigues ni argent pour en suivre les traces, pour en dresser les généalogies, découvrant, par exemple, à Sedan, ensevelis sous la poussière au grenier du tribunal civil, les registres de l'ancienne Église, et, rebuté une première fois, y retournant une seconde pour en obtenir enfin la transcription ; nous permettant ensuite d'en posséder une pour nos archives.

De concert avec son ami le Dr du Rieu, il avait formé, par la copie sur des feuilles volantes des actes de baptêmes, mariages et décès de toutes les Églises du Refuge qu'il avait pu retrouver, cette collection d'un million cinq cent mille fiches, sans prix pour l'histoire du passé et aussi pour notre seconde édition de la *France protestante*. M. du Rieu, le savant bibliothécaire de l'Université de Leyde, qui se glorifiait d'être un descendant de Huguenots des environs de Lille, avait la direction générale de cette œuvre et fut le fon-

dateur — on peut dire l'âme — du *Bulletin des Églises wallonnes* créé à l'instar du nôtre. Lui aussi, membre honoraire du Comité, et notre collaborateur d'une complaisance que rien ne pouvait lasser, nous a été subitement enlevé le 21 décembre.

Nous nous associons fraternellement à ces deuils répétés de la Commission wallonne, qui sont aussi les nôtres... hélas! pas les seuls de cet exercice. Un troisième membre honoraire du Comité, M. le pasteur Othon Cuvier, terminait paisiblement, le 8 novembre 1896, une existence toute de piété et de travail. Dès la création de la Société, en 1852, il s'empressait d'y adhérer (il est le 60e membre de la toute première liste), et depuis il lui adressa constamment des communications qui figurent dans presque tous les volumes de notre Revue, des manuscrits et des portraits anciens pour la Bibliothèque, des notes pour la seconde édition de la *France protestante* où sa collaboration se poursuivra encore au delà de la tombe. Ses investigations se portaient de préférence sur le Protestantisme en Lorraine; il avait réédité avec d'abondantes notes l'*Histoire*, par Jean Olry, *de la Persécution de l'Église de Metz*, et amassait les matériaux d'une monographie complète de cette Église qu'il avait fidèlement dirigée pendant trente-trois ans jusqu'au jour où, pour rester Français — et avec quel déchirement! — il la quittait pour venir constituer à Nancy une paroisse nouvelle formée en grande partie des meilleurs éléments de son ancien troupeau.

Le nom de M. Othon Cuvier sera inscrit à une place d'honneur dans notre Bibliothèque. Près du sien nous devrons placer celui d'un autre membre honoraire du Comité, M. Émile Lesens, de Rouen. C'est au rapporteur de l'an prochain qu'il appartiendra de rendre un juste hommage de regrets au collègue que Dieu nous a repris le 23 avril 1897, mais nous ne saurions différer l'expression publique de notre gratitude envers sa digne veuve qui vient généreusement de nous offrir les trésors bibliographiques protestants réunis par lui avec un zèle aussi persévérant qu'éclairé.

Que de bienfaiteurs nous perdons!... Nous prononcerons

encore avec émotion et reconnaissance, comme si souvent, mais ce soir pour la dernière fois, le nom de Mme Goffart-Torras, cette amie vénérée qui, retenue loin de nos assemblées par des infirmités croissantes, cherchait, disait-elle, à se rendre utile en dépouillant les ouvrages historiques, pour y relever les noms dignes de figurer dans la *France protestante :* saisissant chaque occasion de témoigner ses sympathies pour notre œuvre, elle lui en laisse une preuve suprême et durable par un legs de 2,000 francs.

A ces précieux encouragements se sont joints ceux de donateurs nombreux : Mme la baronne de Neuflize, M. Garreta, de Rouen, M. Durel, le bibliophile bien connu, en première ligne, augmentant notre collection de livres rares[1]. Mme veuve Baum a offert les lettres de et à Théodore de Bèze copiées par feu M. le prof. Baum pour le dernier volume non publié de sa biographie du réformateur, et Mme la comtesse de Laubespin, les livres et documents réunis par le comte L. de Laubespin sur son ancêtre l'amiral de Coligny. Quant aux manuscrits, depuis l'adjonction des fonds Coquerel et Lutteroth, jamais la Bibliothèque n'a eu le privilège d'en recevoir de plus importants.

On ne connaissait presque aucun des sermons prononcés à

1. Donateurs de la Bibliothèque pendant les exercices 1895-1897 : Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban, Académie des sciences morales et politiques, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Biblioth. Nationale, duc d'Aumale, Mme Vve Baum, MM. past. Borloz, prof. G. Bonet-Maury, Borel, R. de Cazenove, MMmes A. de Chambrier, générale Coste, MM. H. Dannreuther, Durel, libraire, Eggimann, Falguière, E. Favre, past. P. de Félice, past. Ch. Frossard, past. Gaidan, Garreta, M.-J. Gaufrès, Mme Goffart, MM. Guyot, E. Hugues, MMmes L. Laroue, comtesse de Laubespin, M. Lemerre, Mme Lesens, MM. Armand Lods, J. Major, Mme Firmin Marignan, MM. past. Maulvault, past. Gve Meyer, past. Mouron, Consistoire et Municipalité de la Rochelle, M. Dr Nepveu, Mme la baronne de Neuflize, MM. Ch. Read, E. Reuss, E. Ritter, Mme Vve Rives, MM. E. Rodocanachi, past. J. Sabatier, past. Sarrus, past. Schefter, baron F. de Schickler, Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, E.-E. Stride, F. Teissier, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. E. Arnaud, H. Aubert, E. Baehler, Henry-M. Baird, Aug. Bernus, A. Bertezène, Pablo Besson, J.-Ch. Bonnet, A. Bonzon, Ch. Borgeaud, comte Boulay de la Meurthe, Bourlier, Aug. Bouvier, J. Brun, C. Bruston,

l'époque des persécutions sans rémission dont nous vous parlions tout à l'heure, et pas un du plus illustre des pasteurs proscrits, Paul Rabaut. Les sermons de Rabaut, qu'on croyait perdus, nous les possédons aujourd'hui dans un dossier de pièces du siècle dernier, présent magnifique dont l'auteur persiste à ne pas vouloir être nommé.

Presque en même temps, M. le conseiller Marignan, de la part de Mmes Firmin-Marignan et Louis Laroue, plaçait dans nos archives les papiers Chiron, fonds Sayn-Sérusclat, renfermant 192 lettres de Paul Rabaut et de ses fils, 50 d'Antoine Court, plus de 200 d'autres ministres, 11 de Pierre Durand, le prédicant martyr, 18 de Marie Durand, sa sœur, la captive de la Tour de Constance. Ces noms disent la valeur de ce fonds, souvent signalé par nos récents historiens. S'en séparer pour les déposer à la rue des Saints-Pères, c'était merveilleusement compléter notre collection, désormais incomparable, sur l'époque du Désert, mais c'était aussi donner un exemple que nous voudrions voir suivre par les familles dont les papiers anciens seraient plus en sûreté et plus utiles dans un dépôt officiel et public comme le nôtre.

Plusieurs ouvrages de mérite touchant à notre histoire ont été publiés depuis le dernier rapport; faute de temps et d'es-

J. Cabantous, J. Cadène, A. Cartier, E. Chevrier, E. Choisy, F. Christol, A. Claudin, G. Clément-Simon, E. Combe, Commission de l'Histoire des Églises wallonnes, Consistoire de l'Église réformée de Nancy, MM. H. Denkinger, Destandeau, F. Dumas, H. Draussin, Rev. Edward B. Coe, A. Erichson, H. Expert, P. Falgairolle, C. de Faye, Paul de Félice, abbé P. Féret, A. Fisch, F. Frank, A. Franklin, P. Fredericq, Ch. Frossard, Henri Gambier, Otto Gerland, Léon Germain, Gédéon Gory, Dr G.-M. Grant, A. Grotz, Eug. Halphen, S. Hardy, H. Hauser, A.-L. Herminjard, H. Heyer, Aug. Huber, P.-J. Jalaguier, A. Laune, A. Lefranc, M. Lelièvre, Stéphen Leroy, René Lespinasse, D.-G. Loesche, A. Mailhet, L. Marlet, F. Marsault, G. Matthis, L. Maury, L. Maxe-Werly, J. Mayor, A. Mazon, Menu, H. Monin, Eug. Moutarde, L.-J. Nazelle, E. Nyegaard, Oberkampff de Dabrun, G. Pariset, P. Pasquet, prof. Pedezert, Pétrequin, A. Piaget, C. Rabaud, Carl von Reclam, Ph. Renouard, J. Réville, de Richemond, Eug. Ritter, U. de Robert-Labarthe, Félix Rocquain, E. Rodocanachi, baron de Ruble, A. Sabatier, L. Sahler, A. Seitte, Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, R. Stachelin, le Synode général officieux, MM. Thierry-Mieg, E. Trigant-Geneste, John Viénot.

pace, je dois me borner à mentionner la biographie de *Renée de France* pour laquelle M. Rodocanachi a pu consulter les matériaux réunis par notre regretté secrétaire M. Jules Bonnet, les *Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*, par M. Abel Lefranc, les thèses de licence de M. Viénot sur la *Liturgie* et sur la *Vie ecclésiastique et religieuse dans la principauté de Montbéliard*, le 1er volume des *Protestants d'autrefois, vie intérieure des Églises, mœurs et usages*, par M. Paul de Félice, deux fascicules de l'artistique publication de M. Henry Expert, *les* 150 *psaumes de Goudimel* d'après l'édition de 1580, et les deux volumes du Rév. Baird, de New-York, sur *la Révocation de l'Édit de Nantes*, étude dont, sur ce sujet, rien n'avait égalé jusqu'ici ni l'ampleur, ni l'exactitude.

Si la suite de la seconde édition de la *France protestante* a été retardée par le douloureux état de santé de M. Bernus, nous avons salué, avec une sympathique et croissante admiration, la sortie de presse du tome IX de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*. A l'entrée dans sa 80e année de M. A.-L. Herminjard, ses amis ont pensé que le moment serait bien choisi pour célébrer son jubilé et pour appeler, avec un redoublement d'insistance, l'attention du monde savant sur la grande œuvre de celui dont la science n'a d'égale que la modestie. A cette fête, rien n'a manqué de ce qui pouvait honorer et toucher M. Herminjard; mais, nous croyons pouvoir l'affirmer, au milieu des témoignages adressés de tant de côtés divers par les académies, les écoles, les facultés, les sociétés savantes, il en est deux qui n'ont pas été des moins appréciés par lui. D'une part le vote unanime « des délégués pasteurs et laïques des cent quatre consistoires des Églises réformées de France, réunis à Lyon en conférence fraternelle, le remerciant de leur avoir, au prix d'incomparables labeurs, rendu et conservé leurs plus précieux titres de noblesse, et montré surtout ce qu'aux jours d'autrefois le Père Céleste a daigné faire pour le petit troupeau » — et d'autre part celui de notre Comité, dont votre rapporteur de ce soir avait le privilège de se rendre l'interprète, décernant à la *Correspondance des Réformateurs* le prix fondé en mémoire de M. Eugène Ber-

sier. « Commencer par vous l'offrir », disions-nous à M. Herminjard, « c'est indiquer aux historiens futurs la voie, et leur proposer l'exemple à suivre. »

Ce vote du Comité, notre assemblée générale doit officiellement l'enregistrer.

Le Comité en a pris un autre, d'ordre plutôt intérieur, celui de faire dorénavant coïncider, autant que possible, ses assemblées annuelles avec la fête de la Réformation instituée il y a trente et un ans par son initiative. Nos Églises l'ont maintenant presque toutes adoptée : environ 80 d'entre elles consacrent ce jour-là à notre Société des offrandes qui ne sont pas superflues, croyez-le bien, et dont nous leur sommes profondément reconnaissants [1].

Mais, messieurs, dans l'année qui va bientôt s'ouvrir, une solennité exceptionnelle s'impose au Protestantisme français. En 1898, il y aura trois siècles révolus que Henri IV signait l'édit de Nantes. Déjà, au delà de l'Océan, les descendants des huguenots réfugiés aux États-Unis se préparent à fêter avec éclat cet anniversaire et nous ont conviés à y coopérer par une délégation et des mémoires spéciaux. Nos Églises, elles aussi, n'ont point perdu le souvenir de cet acte de sagesse, de lumière, de réparation, que les contemporains n'ont

1. Églises donatrices en 1895 : Aiguesvives, 27; — Anduze, 23,20; — Annecy, 3; — Aubais, 10; — Bâle, 34,60; — Barbezieux, 4,35; — Bayonne, 27,85; — Bergerac, 50; — Blauzac, 20; — Bolbec, 127; — Bordeaux, 165,55; — Boufarik, 5; — Boulogne-sur-Mer, 13,70; — Brest, 25; — Caen, 30,25; — Calvisson, 10; — Cannes, 15; — Castelmoron, 15; — Castres, 40; — Cette, 18; — Chalençon, 7,20; — Clermont-Ferrand, 9,75; — Cognac, 30; — Cozes, 10; — Dieppe, 30; — Dijon, 18; — Épinal, 38; — Foëcy, 14; — Jallieu, 8,90; — Jarnac, 24,10; — La Salle, 15,50; — Le Cateau, 32,50; — Le Pouzin, 10; — Le Vigan, 20; — Loriol, 5; — Luneray, 47,45; — Lunéville, 5; — Lyon, 200; — Marsillargues, 27,50; — Milhaud-les, Nîmes, 15; — Montbéliard, paroisse de Saint-Georges, 10; — Montpellier, 91,05; — Mortagne, 12; — Nancy, 40; — Nantes, 30; — Nanteuil-les-Meaux, 19; — Nègrepelisse, 20; — Nîmes, 300; — Pamproux, 6,50; — Paris : Batignolles, 41,85; — Belleville, 15; — Oratoire, 145,10; — Saint-Esprit et Milton, 260,60; — Sainte-Marie, 46,75; — Arquebusiers, 62; — boulevard Saint-Germain, 80; — Pau, 22,50; — Pignan, 20; — Réalmont, 40; — Rouen, 120,50; — Saint-Cloud, 24; — Saint-Dié, 7; — Saint-Hippolyte-du-Fort, 14,70; — Saint-Laurent-d'Aigouze, 3; — Saint-Laurent-de-Trèves, 15; Saint-Mamert, 6; — Saint-Sulpice-de-Royan, 22,65; — Sainte-Croix-Vallée-française, 28; — Sainte-Foy, 13,50; — Salies-de-Béarn,

pas toujours compris, que Henri IV n'aurait jamais accompli s'il n'avait commencé par être protestant.

Le Conseil presbytéral de Nantes a décidé que le troisième centenaire serait célébré à Nantes même, en avril 1898, nous faisant l'honneur de placer cette commémoration sous le patronage de notre Société, et de nous prier « d'envoyer aux représentants de nos Églises des invitations aussi étendues que possible ». Quelques jours auparavant, nous recevions une adresse de l'Association fraternelle des pasteurs libéraux de France, réunie à Die, nous demandant comme « placés en dehors et au-dessus des partis ecclésiastiques, gardiens fidèles de leurs traditions communes », de préparer une commémoration de cet anniversaire, de manière à ce qu'il soit pour nos Églises « un jour de rapprochement, de concorde, d'amour, où tous les cœurs battent à l'unisson, où l'âme huguenote se retrouvera tout entière dans le souvenir du passé, et dans la résolution de pourvoir aux nécessités, aux obligations de l'heure présente ».

Notre Société, messieurs, touchée de ces preuves de confiance et de sympathie, sent ses grands devoirs et accepte ses responsabilités. Elle sent aussi, soyez-en persuadés, ses obligations de l'heure présente, dont elle ne méconnaît pas

26,20; — Tonneins, 10; — Tornac, 12; — Toulouse, 13,40; — Vals, 5; — Vialas, 17; — Vire, 10; — Voisey, 8.

Églises donatrices en 1896 : Aiguesvives, 15; — Anduze, 19; — Aouste, 5; — Aubais, 13,50; — Aubenas, 14,10; — Bâle, 46,10; — Barbezieux, 11; — Barre-des-Cévennes, 9,05; — Bayonne, 20; — Bergerac, 57; — Bolbec, 80; — Bordeaux, 100; — Boufarik, 6; — Boulogne-sur-Mer, 14; — Brest, 20; — Caen, 30; — Calvisson, 10; — Cannes, 102; — Castelmoron, 15; — Castres, 39,50; — Clermont-Ferrand, 21,50; — Cognac, 17; — Courbevoie, asile Lambrechts, 11,25; — Dijon, 20,50; — Épinal, 20; — Florac, 11,75; — Gatuzières, 18,30; — Jarnac, 35,95; — Lacaune, 10; — La Salle, 50; — Le Cateau, 27; — Le Vigan, 30; — Luneray, 33; — Lyon, 200; — Marsillargues, 12,50; — Milhaud, 15; — Millau, 18,05; — Montaren, 15,50; — Montbéliard, paroisse de Saint-Georges, 12; — Montpellier, 58,45; — Moulins, 9,75; — Nancy, 40; — Nantes, 40; — Nanteuil-lès-Meaux, 31,05; — Nègrepelisse, 20; — Nîmes, 260; — Paris : [Batignolles, 45,55; — Oratoire, 95,70; — Saint-Esprit et Milton, 415; — Sainte-Marie, 62,20; — boulevard Saint-Germain, 67,20; — Arquebusiers, 108,80]; — Pignan, 20; — Réalmont, 40,35; — Reims, 50; — Rouen, 110,45; — Saint-Cloud, 28,75; — Saint-Dié, 10; — Saint-Étienne, 51; — Saint-Hippolyte-du-Fort, 14,85; — Saint-Pargoire, 8; — Salies-de-Béarn, 8,70; — Tonneins, 10; — Vire, 5.

non plus certaines tristesses. Mais à côté de quelques nuages sombres, que de points lumineux !

S'il est des esprits assez attardés pour ne pas comprendre ce que la France eût gagné à observer fidèlement l'édit de Nantes, il en est de plus en plus pour reconnaître sincèrement tout ce qu'elle a perdu à en violer successivement les clauses jusqu'à la Révocation finale. S'il est des voix inconscientes ou égarées qui appelaient, hier encore, Coligny un traître, ignorant sans doute la parole de Bossuet lui-même : « Tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire, » des milliers d'acclamations viennent de saluer le héros sur le beau monument de la défense de Saint-Quentin. Et plus nous étudions l'histoire, plus nous constatons avec une indicible gratitude envers Dieu que le temps marche et fait son œuvre. Où le sentirions-nous mieux qu'ici ?

Et je me reporte au 2 mai 1559. Un vigneron de Villeparisis, près Meaux, Pierre Chevet, est condamné au feu par la Grand' Chambre, pour cause d'hérésie. Tout défiguré par le baillon et tandis qu'on prolonge ses tortures, il répète, dans l'élan de sa foi : « Que je suis heureux, que je suis heureux ! »

Et je me reporte au jour de la Pentecôte 1686. Louis et Jacques Cochet, de Meaux, sont arrêtés pour s'être trouvés dans les assemblées formées pour ouïr la parole de Dieu et sont condamnés aux galères perpétuelles. Louis y est resté vingt-sept ans, Jacques y est mort à la peine au bout de vingt-trois.

Et je me reporte au 5 octobre 1700. Nicolas Robeline, de Nanteuil-sur-Meaux, dit le *Journal des Galères*, eut la bastonnade pour n'avoir pas voulu faire acte de catholicité.

Feuilletant le volume récemment paru sur les *Registres des Églises dites de la Barrière*, je trouve dans ceux de Tournai, presque de page en page, de 1750 à 1775, les noms d'habitants de Nanteuil et de Quincy, restés protestants, et forcés d'affronter les dangers d'un voyage lointain et interdit pour faire bénir leurs unions ou baptiser leurs enfants, non par un curé catholique, mais par un ministre protestant.

Le jour de Pâques 1770, le pasteur Charmuzy est arrêté en

chaire à Nanteuil-les-Meaux ; jeté dans les prisons de cette ville, il y meurt neuf jours après. La dernière incarcération de pasteur en France, pour cause de religion, est celle de Broca, arrêté à Meaux en 1773, il n'y a pas cent vingt-cinq ans. Votre Église, qui a eu les prémisses de l'Évangile et des persécutions, a donc aussi été l'objet des rigueurs dernières.

Ah ! messieurs, en face du bûcher, vos pères se déclaraient heureux ; sur les bancs de la galère, ils ne faiblissaient pas, et parce qu'ils n'ont point abandonné leur foi, leurs enfants peuvent aujourd'hui se réunir, sous la protection des lois, dans l'Église qui a résisté à tant d'orages. — En bénissant Dieu, nous lui demandons de maintenir les fidèles de Meaux à la hauteur de leur glorieux passé.

L'*Hymme de Dubois* exécuté sur le violon par M. Stahl, des concerts Colonne, et le *Crucifix* de Faure chanté par MMmes Duro et Larsonneur complètent heureusement l'impression laissée par le discours de notre Président. La parole est ensuite donnée au secrétaire de la Société pour une *Communication sur les souvenirs huguenots de la région*, ainsi que s'exprime le programme de la solennité. L'histoire religieuse de Meaux et du pays Meldois est, en effet, si riche qu'il faudrait plusieurs soirées pour en esquisser avec quelque développement ce qu'on en peut savoir aujourd'hui. On se bornera donc à consigner ici quelques

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA RÉFORME EN BRIE

I

Il convient, en tout premier lieu, de remarquer que l'initiative d'une Réforme religieuse est partie, non du dehors, mais du centre même de cette région, c'est-à-dire de l'évêché de Meaux. C'est dès son retour de Rome, c'est-à-dire dès l'année 1518, que Guillaume Briçonnet se préoccupa de l'état religieux de son diocèse et entreprit de le réformer. Il est vrai qu'à cette date Luther avait déjà entrepris la même œuvre en Allemagne et que tout le monde s'y demandait quelle serait la suite de sa courageuse protestation contre la vente des indulgences, dont sans doute Briçonnet n'ignorait

ni la portée, ni l'éclat. Mais il faut ici se rappeler que dans toute l'Europe pensante et croyante, la Réforme religieuse était au premier plan des préoccupations et qu'il importe, au

I
Vidi alterum angelũ volantem per medium cælum habentem euãgelũ æternum.
Apoca.14

II
Prædicabitur hoc euangelũ regni in vniuerso orbe: in testimoniũ omnibus gentibus.
Matth.24

COMMENTARII INITIATORII IN QVATVOR EVANGELIA.

In euangelium secundum Matthæum.
In euangelium secundum Marcum.
In euangelium secundum Lucam.
In euangelium secundum Ioannem.

V
PAVLVS AD ROMANOS

Non enim erubesco euangelium CHRISTI Virtus enim dei est in salutem omni credenti, Iudæo primũ & Græco.
Iustitia enim dei in eo euelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est, Iustus autem ex fide viuet.

CVM PRIVILEGIO REGIS

IIII
Euãgelizo vobis gaudium magnũ quod erit omni populo.
Luc.2

III
Euntes in mũdũ vniuersum: prædicate euãgelium omni creaturæ.
Marc.16

fond, fort peu, de déterminer que l'étincelle jaillit d'un point plutôt que d'un autre. Lorsqu'en Allemagne Luther, en France Lefèvre d'Etaples et Briçonnet, mirent la main à

l'œuvre, ainsi que d'autres dans les autres pays de l'Europe, ces hommes étaient portés par un courant qui depuis de longues années entraînait tous les esprits et toutes les consciences. Et l'on peut affirmer que leurs efforts ne furent que l'expression publique, diverse suivant le tempérament de chacun des acteurs, des besoins, des désirs et des prières d'une multitude d'âmes affamées et altérées de plus de justice et de vérité.

Briçonnet constata que dans les deux cents paroisses de son diocèse les cordeliers seuls s'étaient chargés de la prédication. Ils ne s'acquittaient de ce ministère que lorsqu'ils éprouvaient le besoin de faire appel à la charité des fidèles. Et alors ils ne paraissaient guère que dans les chaires des « grosses paroisses », et c'était toujours le même « frère Robert » qui depuis dix ans prêchait le même sermon destiné à délier les cordons des mêmes bourses. Ce fait ne nous a pas été transmis par des historiens protestants dont on pourrait suspecter l'impartialité, mais par Briçonnet lui-même, c'est-à-dire par son avocat, le futur chancelier Poyet, lorsqu'il eut à défendre son client en 1525 contre les cordeliers outrés des mesures prises par l'évêque (Voy. *Bull.*, 1895, p. 9).

On pourrait croire que l'avocat avait un peu exagéré ce que son client lui avait raconté pour justifier son attitude de réformateur. Il y a bien, dans le même procès, et dans la même plaidoirie, un fait qui semble contredire cette objection, c'est qu'en partageant ses 200 paroisses en trente-deux stations pourvues chacune d'un prédicateur régulier, Briçonnet ne se borna pas à des mesures en quelque sorte administratives, mais dépensa, de ses propres deniers, la première année 900 et les deux suivantes 700 et 600 livres pour l'entretien de ces prédicateurs. Les évêques n'étaient généralement pas si prodigues de leur fortune, et pour que Briçonnet ait fait ce sacrifice il faut bien admettre qu'il le croyait nécessaire et que ses aspirations réformatrices étaient sincères. Mais nous avons, sur l'urgence d'une réforme du clergé séculier et régulier, beaucoup de témoignages autres que ceux de l'avocat d'un évêque attaqué par des moines. En voici, par exemple, que j'ai trouvés dans un petit livre où l'on n'aurait pas l'idée

de les chercher. C'est un des premiers et plus violents pamphlets, qui a été publié par un des plus bruyants champions de l'orthodoxie catholique au XVIe siècle, Artus Désiré. Son premier factum poétique, car il écrivait en vers, parut, entre autres, en 1546 ou 1547 sous ce titre :

Le Miroer des
Francs Taulpins, autrement
dictz Antechristz, et de
la nouvelle alliance
du tres miserable
et reprouve
Luther
Avecq' certaines annotations
de l'escripture saincte[1].

Comme l'indique suffisamment ce titre, Artus Désiré veut pourfendre les hérétiques qu'on appelait luthériens, et ce, quelque temps déjà après que les efforts de Briçonnet eurent donné naissance à la secte. Ce qui ne l'empêche pas de nous tracer ce portrait du clergé séculier :

Je m'esbahys, que la terre ne fond
Dessoubz nos piedz, veu ceste griefve offence :
Combien voit on ce jourd'huy par despence (dispense)
D'asne bediers[2] encolez d'une estolle
Lesquelz jamais ne furent à l'escolle
Et sont recteurs, des plus avant fourrez ?
Combien voit on de ces rabis fourrez
Grans, gros, gras, fort remply de pasture,
Qui, au moyen de quelque signature
Evesques sont, et ont les yeulx bendez.

1. Nouvellement reveu et corrigé oultre | les précédentes impressions. | Avec privilège. | *On les vend au palais, à Paris, par Jehan An* | *dré libraire iuré de l'université* | 1546. — Brunet dit que cette plaquette de 48 feuillets pet. in-8° (A.-F.) qui parut en réalité en 1547, puisque le privilège est d'*avant Pâques* (Bibl. Sainte-Geneviève D[8] 4285 R.), est une première édition. On voit que le titre en suppose d'autres antérieures.

2. Est-ce une allusion à *Noël Bedier* ou *Beda*, le célèbre adversaire des premiers luthériens et en particulier de Briçonnet ?

Combien voit on de riches brebendez
Trainant l'aumuce en grande gravité,
Eulx pourmenant par curiosité
Au temple sainct, quand on faict le service
Qui bien souvent, par puante malice
Tiennent propos de quelque orde devise.

Combien voit on de paovres gens d'eglise
Parmy le monde infâmement vestus
Sans foy, sans loy, sans honneur, sans vertus
Pleins de reproches et cavilation,
Sans reverence et sans devotion
Eulx presenter au divin sacré lieu
Pour recevoir le digne corps de Dieu
D'affection qu'ilz ont à l'avarice ?
Et bien souvent, quand ils font leur office
L'un se pourmaine et l'autre dort ou rit.
Les uns chantans par manière d'acquit,
Les autres sont à guetter l'offertoire
L'autre en son chant apporte vaine gloire
Et estre ouy des grands et des petis.
Les autres sont à chanter si hastifz
Que de grand'haste ilz ne savent ce qu'ilz disent
Et au lieu sainct, l'un à l'autre devisent
De leurs péchez, par une orde jactance
Et sont si pleins de mondaine plaisance,
Que du service ils mangent la moytié
Et l'un à l'autre ont telle inimitié,
Que l'oraison en est scandalisée.
Impossible est qu'elle soit exaulcée
Impossible est que Dieu l'ait acceptable.
. . . . . .
Considérez que par vostre orde vie
Ce faux Luther, plein d'erreur et d'envie
A pris sur vous son premier fondement
En regardant vostre gouvernement
Enraciné de paranté pèchante,
Si qu'aujourdhuy, par acte répugnante,
Aux sainctz statutz murmure et contredict.
. . . . . .

Ainsi, voilà qui est clair. Ce qui a donné du crédit à Luther

et à ses sectateurs, mieux que cela, ce qui a déterminé le besoin et les premiers essais de Réforme, ce sont les scandales du clergé, depuis ceux des « ânes bédiers » qui, pleins d'ignorance et de suffisance, se mêlent de conférer leurs titres aux clercs qui en briguent les plus hautes dignités, jusqu'à ceux pour lesquels la religion, avec toutes ses cérémonies, ne sont qu'un métier inférieur, un misérable gagne-pain, et dont la vie ne peut que scandaliser à la fois Dieu et les hommes.

Mais, si, dans son zèle pour l'orthodoxie catholique, apostolique et romaine, Artus Désiré est dur pour le clergé séculier, c'est-à-dire pour les recteurs de la Faculté de théologie de Paris, pour les évêques et pour les prêtres qu'il accuse d'être le « premier fondement » de la Réforme, il est encore bien plus dur pour le clergé régulier. Ecoutons cette description de la vie des moines au XVIe siècle :

Où sont les gens de clostrale closture
Qni souloient vivre en leur religion?
De çà et là, par mainte région
Sont dispersez hors de leur abbaye
Dont saincte Église en est seulle eshahye.
Car, au lieu d'estre aux cloistres enfermez,
Sont par les champs des hommes diffamés,
Si que, du monde ilz se font tant hayr
Que nullement ne se fault eshahyr
Si ce Luther a mal parlé contre eulx.

Ha paovres gens, mondains religieux,
Qui sur le dos portez noir ou blanc froc,
Ne craignez-vous le cerberique roc
Qui pend auprès de vostre sourde aureille?
La cloche sonne, au salut vous resveille,
Debout, debout, voicy vos ennemys
Qui ont leur camp à vostre porte mys
Pour vous livrer très criminel assault.
Si à ce coup la puissance vous fault,
Tout est perdu; pour ce défendez-vous
Et priez Dieu que ces ravissans loups
Soient déchassez de vostre territoire.

Secrètement, rentrez en oratoire
L'un avec l'autre, et sans qu'on se desreigle
Vivez en paix et selon vostre reigle,
Ou autrement aurez beaucoup d'affaires.
Communément l'un l'autre appelez frères,
Frères claustriers, frères par confrarie.
Et vivez donc en frères, je vous prie,
Par bon accord religieusement,
Soubz charité très fraternellement,
Ainsi comme vostre reigle commande.

Or, sur ce point, un mot je vous demande,
Qui est la cause et l'acte principalle
Que ce jourdhuy abusion claustralle
Règne et domine en vos infâmes cueurs?
C'est pour raison qu'estre trop gros seigneurs
Et au moyen de voz grands bénéfices;
Car de l'argent de voz riches offices
Entretenez une vie orde et sale
Si très mondaine, et pleine de scandalle
Que tout le monde en est scandalizé
Et vostre estat tant vil et desguizé
Qu'on vous en porte une mortelle hayne.

Est-ce l'estat, est-ce le train d'un moyne
Aller, venir, soy pourmener par ville?
Dire bonjour, Dieu gard la belle fille,
Comme vous va? Ha moynes renyez,
Moynes claustriers, gens excommuniez
Craignez-vous point que Dieu vous confonde,
N'avez-vous pas tous renoncé le monde
Et faict le veu de vivre en paovreté!
Besoing serait, et de nécessité,
Que vous n'eussiez en maniement deniers
Et qu'on vous teint comme gens prisonniers
Dessoubs les clefz, sans sortir hors du cloistre;
Vous n'estes pas comme vous deussiez estre :
De vos pechez le monde est estonné.

Tout est perdu, tout est abandonné
La paovre Église est déserte et destruicte
Comme j'ay dict, veufve elle est sans conduyte,
En pleurs et plains se complainct du pasteur
Qui de ses biens est grand dissipateur

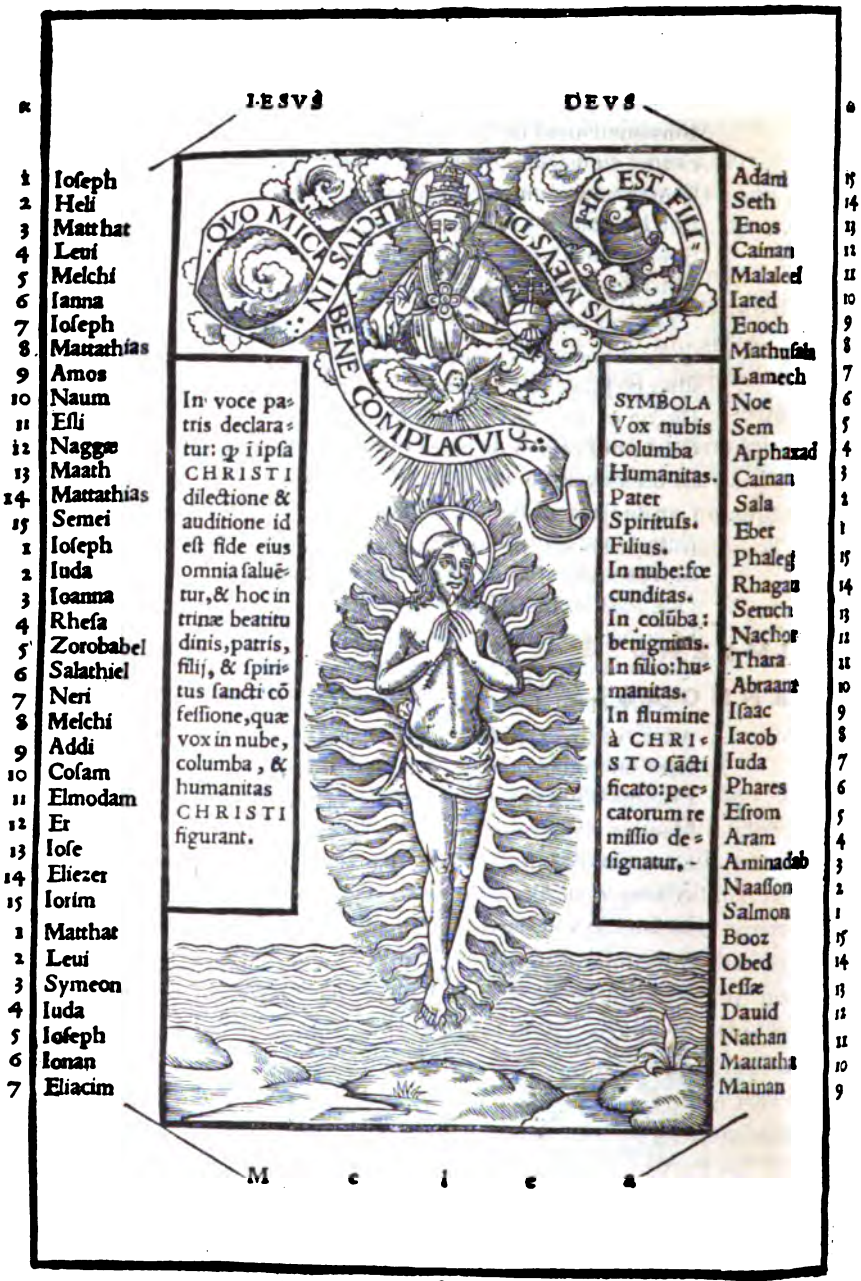
IESVS
DEVS
HIC EST FILIVS MEVS DILECTVS IN QVO MICHI BENE COMPLACVI
In voce patris declaratur: q̃ ī ipsa CHRISTI dilectione & auditione id est fide eius omnia saluẽtur, & hoc in trinæ beatitudinis, patris, filij, & spiritus sancti cõfessione, quæ vox in nube, columba, & humanitas CHRISTI figurant.
SYMBOLA
Vox nubis
Columba
Humanitas.
Pater
Spiritus.
Filius.
In nube: foecunditas.
In colũba: benignitas.
In filio: humanitas.
In flumine à CHRISTO sãctificato: peccatorum remissio designatur.
1 Ioseph
2 Heli
3 Matthat
4 Leui
5 Melchi
6 Ianna
7 Ioseph
8 Mattathias
9 Amos
10 Naum
11 Esli
12 Naggæ
13 Maath
14 Mattathias
15 Semei
1 Ioseph
2 Iuda
3 Ioanna
4 Rhesa
5 Zorobabel
6 Salathiel
7 Neri
8 Melchi
9 Addi
10 Cosam
11 Elmodam
12 Er
13 Iose
14 Eliezer
15 Iorim
1 Matthat
2 Leui
3 Symeon
4 Iuda
5 Ioseph
6 Ionan
7 Eliacim
Adam 15
Seth 14
Enos 13
Cainan 12
Malaleel 11
Iared 10
Enoch 9
Mathusala 8
Lamech 7
Noe 6
Sem 5
Arphaxad 4
Cainan 3
Sala 2
Eber 1
Phaleg 15
Rhagau 14
Seruch 13
Nachor 12
Thara 11
Abraam 10
Isaac 9
Iacob 8
Iuda 7
Phares 6
Esrom 5
Aram 4
Aminadab 3
Naasson 2
Salmon 1
Booz 15
Obed 14
Iessæ 13
Dauid 12
Nathan 11
Mattatha 10
Mainan 9
M c i e a

Et passe temps à jouer des haultz boys,
Gros chiens nourris, le paovre est aux aboys
Qui plore et crie, et de froid resve, nu
Ce temps pendant que du gros revenu
Monsieur l'abbé se faict frotter l'eschine
Auprès du feu, qui murmure et rechigne,
Comme un pourceau, gros et gras mis en mue.
. . . . . .

Ces témoignages d'un bon catholique, nullement suspect, ni disposé à exagérer et dont le talent, en même temps que les vérités ont fini par faire impression sur ceux auxquels ils s'adressaient, nous dispensent pour l'heure d'en chercher d'autres.

Briçonnet ne pouvait donc être blâmé, même par ses coreligionnaires, d'avoir favorisé une meilleure connaissance et la diffusion en langue vulgaire, de la Bible, et en premier lieu du Nouveau Testament, d'avoir fait imprimer à Meaux même

MELDIS
IMPENSIS SIMONIS COLINAEI
ANNO SALVTIS HVMANAE M.D.XXII.
MENSE IVNIO.

dès 1522 un commentaire sur les Évangiles, rédigé par Lefèvre d'Etaples et destiné à l'instruction de son clergé. Ce volume, dont un exemplaire fort rare vient d'être donné à notre Bibliothèque de la rue des Saint-Pères, par Mme la baronne de Neuflize, est, pour le dire en passant, le premier livre authentiquement imprimé à Meaux par le meilleur imprimeur qu'il y eût alors à Paris, Simon de Colines. C'est un véritable chef-d'œuvre de typographie, une preuve palpable que la Réforme entraînait des progrès, même dans le domaine de l'art et de l'industrie, et qui fait grand honneur à la fois à l'imprimeur, à l'auteur qui le composèrent, et au Mécène qui en fit les frais[1].

1. On a vu plus haut une reproduction réduite du titre de ce livre. Ce cliché, ainsi que celui qui renferme la mention de Meaux, nous a été fort obligeamment prêté par M. Ph. Renouard, le savant auteur de la mono-

II

On sait, hélas ! que Briçonnet, rempli de bonnes intentions, s'imaginant peut-être naïvement qu'une Réforme était possible sans rupture, sans colère, sans schisme, ne brillait pas par le courage. Lorsque la meute cléricale, dont les intérêts et la toute-puissance étaient les premiers menacés par ses efforts, — cette meute qu'on voit surgir toutes les fois qu'un honnête homme s'élève contre un abus ou un scandale; — lorsque, dis-je, ces moines eurent réussi à se solidariser contre lui avec la Sorbonne et le Parlement, c'est-à-dire avec tous les défenseurs de la tradition, Briçonnet prit peur et lâcha pied. Non seulement la Réforme ne périt point pour cela à Meaux, mais elle n'en devint que plus profonde et plus radicale.

C'est une loi que l'histoire nous enseigne et dont devraient bien faire leur profit ceux qui déclament contre les schismes et contre les révolutions : quand, dans un pays, ceux qui disposent du pouvoir et connaissent les abus, se refusent à améliorer l'état social en prenant la direction des réformes que la conscience publique réclame, la violence ne tarde pas à envahir l'État. D'une part ceux dont la patience est lasse, et qui souffrent sans entrevoir, humainement, aucun changement, s'irritent, examinent de plus près les prétextes dont on les leurre, vont, dans leurs revendications, plus loin qu'ils ne se proposaient d'aller. Les défenseurs de l'ordre établi ont recours à des moyens de plus en plus « énergiques » pour décourager les « novateurs », et ne réussissent, à la longue, qu'à les aigrir, à les exaspérer, à en augmenter le nombre et le cou-

graphie consacrée à Simon de Colines. Nous avons fait reproduire, pour donner une idée du symbolisme dans lequel se complaisait Lefèvre, la planche ci-dessus (fol. 182vo) dont voici la traduction : « Par la voix du Père est déclaré qu'en aimant et écoutant le Fils, c'est-à-dire par la foi en Lui tous seront sauvés et ce par la confession de la triple béatitude, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ce que figurent la voix dans la nuée, la colombe et l'humanité du Christ. — Symboles : La voix dans la nuée, la colombe, l'humanité, le Père, le Fils, l'Esprit Saint. Dans la nuée, fécondité ; dans la colombe, bénignité; dans le Fils, humanité. Le fleuve sanctifié par le Christ indique la rémission des péchés. » — Dans la banderolle en tête se lisent ces mots : « Celui-ci est mon Fils bien aimé en qui j'ai mis toute mon affection. »

rage. C'est ce qui est arrivé à Meaux et en général dans toute la France. Et si l'on demande pourquoi la Réforme y est devenue plus radicale qu'ailleurs et pourquoi elle a fini par la guerre civile et plus tard par la proscription en masse, — sans parler de la Révolution, — il n'y a pas d'autre explication à donner. Jamais, à aucune époque, sous aucun régime, ceux qui, dans notre patrie, étaient les véritables maîtres du gouvernement et de l'esprit public, n'ont fait aucune concession, si petite fût-elle, à des plaintes et à des besoins dont ils étaient obligés de reconnaître la légitimité. Et ils sont ainsi devenus, par leur intransigeance farouche, les auteurs responsables de l'anarchie et des violences qui ensanglantèrent notre sol pendant la dernière moitié du XVIe siècle.

Nulle part ces réflexions ne se vérifient plus rigoureusement qu'à Meaux. Trente ans après la palinodie de Briçonnet, nous avons vu un bénédictin bon catholique constater que, des douze cents familles qui habitaient le Grand Marché, il y en avait à peine douze qui étaient restées fidèles au catholicisme. Et pourtant nulle part on n'avait sévi avec plus de sévérité contre les luthériens. Sans parler d'une série d'exécutions isolées qui ne sont même pas toutes connues, Meaux est la seule ville de France où en un même jour, à la même heure, le 7 novembre 1546, — il y a donc trois cent cinquante et un ans — on n'hésita pas à brûler après d'horribles tortures 14 personnes et à en condamner en même temps 36 autres à des peines diverses. Et pourquoi cet autodafé dont on ne trouve l'équivalent qu'au moyen âge? Parce qu'à Meaux, les ouailles de Briçonnet, de Lefèvre, de Roussel, de Mazurier, de Caroli, qui tous avaient plus au moins donné l'exemple de la défection, avaient, pour cette raison même, les premières tiré les conséquences radicales de l'enseignement évangélique, en dressant autel contre autel et chaire contre chaire.

Lorsqu'on relit attentivement l'arrêt par lequel, moins de deux mois après l'emprisonnement des 61 prévenus, le Parlement conclut leur procès, on comprend, en effet, pourquoi, contrairement à son habitude, il fut si expéditif et en même temps si féroce. C'était la première fois qu'il saisissait, dans l'exercice même de son culte, une véritable petite Église

organisée et fonctionnant régulièrement en dehors de l'Église officielle et en opposition formelle avec ses traditions et ses cérémonies. Pierre Leclerc, dont le nom est encore représenté dans l'Église protestante de Meaux, était le frère cadet du cardeur Jean Leclerc qui vingt et un ans auparavant, pour avoir lacéré une bulle d'indulgence, avait été fustigé et flétri publiquement le 16 mars 1525 à Paris, le 18 mars à Meaux. Il s'était enfui à Rozoy, puis à Metz, y avait, le 23 juillet, mutilé des statues au cimetière et avait été exécuté le 29, avec des raffinements de cruauté, sur le champ à Seille. Il s'était écrié : « Ah, messieurs, ne soyez ébahis si vous me voyez ici, moi qui m'en vais mourir pour la foi et soutenir la vérité... Dieu m'a donné une bouche afin que je parle et je le prie de me donner la vraie foi. » Après avoir embrassé le bourreau, celui-ci lui avait brûlé les lèvres et enlevé le nez avec « la triquenoise ardente », et Jean Leclerc avait eu le courage de crier : « Seigneur, prends ceci de moi en sacrifice. » Quand Girard Noirel lui eut coupé la main droite, il avait ajouté en souriant : « Mon Dieu, prends encore cela de moi en sacrifice. » Et quand les flammes eurent environné ce malheureux défiguré, le front ceint d'une couronne de chairs brûlées, levant vers le ciel son bras estropié, on l'avait entendu chanter : « Béni soit le Dieu d'Israël. »

De ces paroles toutes palpitantes d'un héroïsme purifié par le sang et par le feu, Pierre Leclerc avait surtout retenu la seconde : « Dieu m'a donné une bouche afin que je parle. » Il s'était bien gardé d'imiter le zèle iconoclaste de son frère qui, contrairement à l'avis de tous les réformateurs, avait cru de son devoir d'abattre « les idoles ». Mais Pierre Leclerc s'était dit : « Puisque les évêques se taisent et qu'on veut bâillonner la vérité, je parlerai. » Et c'est ainsi que le supplice de ce « clerc merveilleusement bien enlangaigié et instruit dans les Écritures » avait fait de son frère le premier pasteur protestant de Meaux et peut-être de toute la France.

Mais, pour parler, il fallait encore pouvoir réunir quelque part les auditeurs. Cette maison, cette chambre haute qui devait abriter notre première Église, c'est Étienne Mangin qui la lui offrit. Il n'était pas originaire de Meaux, comme Pierre Leclerc, mais d'une petite ville très commerçante de la Lor-

raine, Saint-Nicolas-du-Port, à 10 kilomètres de Nancy[1]. C'est là qu'on embarquait sur la Meurthe les marchandises de l'Allemagne qui allaient alors gagner la Moselle. Une chronique de famille nous apprend qu'Étienne Mangin quitta son lieu de naissance pour cause de religion. On sait que les sectateurs de l'Évangile furent de bonne heure persécutés en Lorraine, et comme il y avait de grandes et constantes relations entre Saint-Nicolas-du-Port et Metz, on peut supposer qu'Étienne y fut peut-être témoin du supplice de Jean Leclerc, et qu'une fois établi à Meaux, il se lia tout naturellement avec la famille du martyr. Au Grand Marché il avait acquis une maison située sur l'emplacement du n° 73 d'aujourd'hui[2]. C'est là que le 8 septembre 1546 le lieutenant général de Meaux, Philippe Rhumet, et le procureur du roi, Louis Cosset, avec le prévôt de la ville, maître Adrien de la Personne, et le prévôt des maréchaux, Gilles Berthelot, avaient surpris la petite assemblée qui n'avait même pas essayé de fuir comme elle aurait pu le faire, mais s'était docilement laissé enchaîner pendant que Pierre Leclerc avait paisiblement continué sa lecture.

Une tradition pieusement conservée dans la famille d'Étienne Mangin, dont les descendants émigrèrent d'abord à Metz puis en Angleterre, raconte qu'avant d'aller au supplice le collègue de Pierre Leclerc demanda à boire une dernière fois dans une petite coupe en argent qui lui appartenait. Cette coupe, le représentant actuel de la famille, M. Edward Addison Mangin, descendant direct d'Étienne[3], a bien voulu

1. Il y a sur les persécutions à Saint-Nicolas-du-Port, dans Crespin (éd. de Toulouse, IV, 167 et 416) des récits du plus palpitant intérêt. C'est là que Jean de Savigny, bailli de Nancy, le 26 janvier 1562, pour un baptême huguenot, fit pendre *Florent l'espinglier*, dont la paisible constance l'ébranla si fort qu'il en mourut après avoir, pour décharger sa conscience, légué 500 francs pour l'éducation de la petite fille du martyr, née au moment de son arrestation.

2. C'est ce qui a été établi grâce aux recherches de M. H.-M. Bower, M. A., ami du descendant actuel d'Étienne Mangin, dans un curieux mémoire communiqué à la *Huguenot Society* de Londres, et intitulé *The Fourteen of Meaux*, 124 pages pet. in-8°, avec des illustrations, London, Longmans, Green et C°, 1894.

3. *M. E.-A. Mangin*, Hutton Conyers, Ripon, Angleterre, descend, en

me la confier pour que je puisse la montrer, à Meaux même, à ceux qui partagent les convictions des quatorze. Ce n'est pas une relique à laquelle nous attribuons une vertu miraculeuse. C'est mieux que cela, un témoin de la foi, de l'héroïsme et de la piété de ces premiers lecteurs et auditeurs conséquents de la Bible. Ils s'étaient assemblés pour la mieux connaître, pour mettre en pratique, entre autres, la parole du Christ : « Faites ceci en mémoire de moi. » Et voilà pourquoi ils n'avaient pas hésité à faire ce que le Parlement appelait, à contre-sens, une « idolâtrie », c'est-à-dire à célébrer, dans sa simplicité primitive, la Sainte Cène. Quand j'ai vu cet unique témoin de ces premières assemblées, je n'ai pu me défendre de cette pensée : Si E. Mangin désira se servir une dernière fois de cette coupe, avant d'offrir sa vie en sacrifice, c'est parce que, dans sa maison qu'on avait commencé à raser la veille du supplice, elle avait servi à la commémoration du sacrifice du Christ, dans la Sainte Cène[1].

L'arrêt qui détermina ce supplice a été publié par le *Livre des martyrs* de Crespin d'après une plaquette qui parut aussitôt à Paris[2]. Ce texte n'étant pas absolument conforme à celui qui se trouve encore aujourd'hui dans les registres criminels du parlement de Paris (X^{2c} 98), nous croyons devoir donner plus loin la rédaction officielle du greffier de la haute

effet, de *François Mangin*, fils d'Étienne, né en 1531, et de Claudine Censier. Absent de Meaux lors du supplice de son père, François se maria à Metz, y fut diacre de l'Église réformée et y mourut le 17 février 1609. La généalogie de la famille qu'on trouvera dans le livre ci-dessus cité, de M. Bower, a été dressée par *Louis Mangin*, petit-fils de François, lequel avait quitté Metz en 1688 et, à Haarlem avait épousé en 1691 Jeanne Crommelin. — D'après les registres du Parlement, le nom de cette famille s'écrivait *Mengin*, au XVIe siècle.

1. D'après les experts de la Monnaie, cette coupe n'est pas de fabrication française, ce qui semblerait indiquer qu'E. Mangin l'avait apportée avec lui de Saint-Nicolas-du-Port. M. le missionnaire F. Christol, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, a bien voulu dessiner pour nous cette coupe. Il a joint au dessin, qui en reproduit l'aspect général, un tracé de la disposition intérieure et un croquis d'une cigogne gravée sur le fond qui semble avoir été resoudé anciennement et paraît dépourvu de tout poinçon. Ces détails aideront peut-être un jour à déterminer l'origine exacte de la coupe.

2. Arrest notable dõné || le quatriesme iour d'octobre l'an mil cinq || (*sic*)

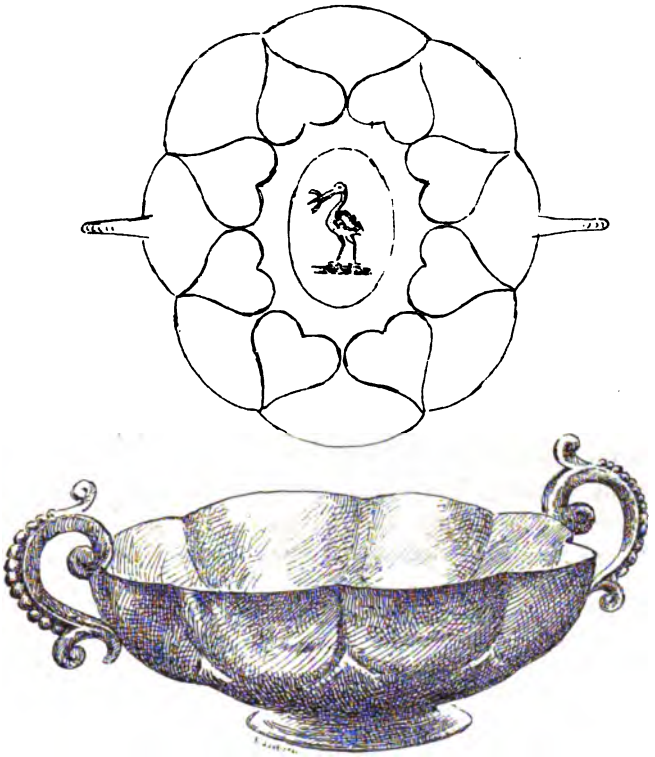

Aspect extérieur et intérieur de la coupe en argent conservée dans la famille d'Étienne Mangin[1].

1. M. Edward Mangin, grand-père du possesseur actuel, a fait graver sur le bord extérieur, en anglais, cette légende : « 7 oct. 1546. Étienne « Mangin, pour avoir professé la religion réformée, souffrit résolument la « mort en face de sa maison à Meaux, à dix lieues de Paris. Sur le bûcher « il demanda à sa femme de lui donner de l'eau à boire, dans sa coupe « habituelle, qu'il vida à la prospérité de ses amis et au succès de sa « cause. C'est cette coupe qui a été transmise de père en fils jusqu'à « Edward Mangin, lequel a fait graver cette inscription en 1820 ». — Il est peu probable que cette légende nous ait conservé le récit exact de ce qui se passa en 1546. La femme d'Étienne Mangin, que l'arrêt du Parlement et la généalogie de la famille dressée en 1715 appellent *Marguerite*, mais qui, d'après une enquête faite en 1558 sur la dimension de la propriété confisquée au Grand Marché, se serait appelée *Jehanne Cheriot* (Bower 110), n'a pu donner à boire à son mari au moment du supplice auquel elle assistait comme condamnée. Mais si nous ne pouvons plus savoir qui tendit cette coupe au martyr, ni à quel moment il y but pour la dernière fois, il n'y a aucune raison péremptoire pour rejeter la tradition pieusement conservée et sans doute légèrement altérée par les descendants. L'importance même que le martyr semble avoir attaché à cette coupe m'a fait croire qu'elle avait servi à la célébration de la Sainte Cène qui fut une des causes principales de sa condamnation à mort.

cour de justice. Nous la ferons suivre, plus tard, et pour qu'on puisse bien se représenter ce qui s'est passé au Grand Marché de Meaux, le 7 novembre 1546, de *La forme de l'exécution dudit arrest*[1].

Le croirait-on? Cet arrêt pourtant si rigoureux, ne le paraissait pas assez aux bons catholiques contemporains. J'ai cité tout à l'heure Artus Désiré, et peut-être s'est-on dit que s'il ménageait si peu le clergé, il devait être une sorte de catholique libéral. Eh bien, ce porte-parole des instigateurs de ces massacres juridiques n'admettait pas qu'on condamnât, par exemple, les femmes et les simples auditeurs des réunions clandestines, à l'amende honorable. Il réclamait énergiquement — et ici, il semble faire allusion à Meaux, — le fagot pour tous les hérétiques indistinctement. Oyez plutôt :

Si aujourd'huy quelque docteur allègue
Un bon propos de la saincte escripture,
Il sortira d'infernalle closture
Une idiotte, une sotte, une infâme,
Qui jurera, par la foy de mon âme,
Il a failli en ceste épistre,
Car sainct Marc dit en son premier chapitre
Tout le contraire, ha le meschant cagot!

Hélas, mon Dieu, que n'ay-je le fagot
Et le flambeau pour brusler ceste ordure!
O adultaire, orde progéniture,
Las, est-ce à toy d'alléguer les chapitres
De l'évangille, et de lire aux épistres

quarante six, par la Chambre ordõné par le || Roy, au temps de vacations, contre grand || nombre d'Heretiques blasphemateurs, || au grand marché de Meaulx et avec la for || me de l'execution d'icelluy arrest

(Ecusson fleurdelisé)
Auec privilege pour deux ans

On les vend au palais à Paris, par Jehan André || libraire-juré de l'université, 12 feuillets pet. in-8° (A.-B par 8, C. par 4), au verso du dernier feuillet, marque de J. André (Sainte-Geneviève, D[8], 4285, R).

1. Cette *Forme* a aussi été reproduite par M. Carro dans son *Histoire de Meaux*, d'après le chroniqueur Rochard qui n'a fait que copier plus ou moins exactement la plaquette dont nous donnons le titre et à laquelle Crespin a emprunté le texte de l'arrêt.

Mises en prose ou en rithme françoyse ?
Au temps qui court, madame la bourgeoise,
Me respondra, si mon père et ma mère
Y ont erré, pas ne veulx ainsi faire,
De mon salut je serai curieuse.

Au feu, au feu, bruslez la malheureuse,
Bruslez cela que jamais on n'en parle,
Veu qu'elles sont attainctes du scandale,
Et qu'à l'orreur on les voit condescendre.
Ne doit-on pas de leurs corps faire cendre
Sans les pugnir par amende honnorable ?
Ceste sentence envers Dieu n'est louable,
Ceste sentence est pleine d'injustice
Depuis qu'el sont reprises de ce vice
La mort s'ensuit, ou bien on leur fait tort.

. . . . . .

Où est le temps que les faulx hérétiques
Sentoient le feu, sans amende honnorable ?
Où est le temps tant doulx et amyable
Et le grand bien qu'autrefois avons eu ?
Où est le temps, que si le monde eust veu
Hérétique qui eust voulu mesdire
Des sainctz de Dieu, qu'on ne l'eust fait desdire
Et que sur l'heure il n'eust esté bruslé?...

III

On n'allait pas tarder, d'ailleurs, à mettre en pratique les conseils d'Artus Désiré, à traiter comme des criminels dignes de mort tous ceux qui persistaient à préférer l'Évangile à l'autorité de l'Église, et qu'on appela, dans la seconde moitié du XVIe siècle, des huguenots. Sans parler d'un grand nombre d'entre eux qui furent tués pendant les guerres de religion, il suffit de rappeler que ceux qu'elles épargnèrent succombèrent presque tous pendant les journées de la Saint-Barthélemy. Les rues Poitevine, Saint-Remy, des Vieux-Moulins et du Marché, encore habitées à cette époque par un nombre relativement considérable d'entre eux, furent alors presque entièrement dépeuplées. Les scènes qui se passè-

rent pendant ces épouvantables journées dépassent en horreur tout ce qui s'était vu auparavant. Ce fut la fin de l'Église fondée par Briçonnet, et la ruine presque définitive de l'industrie et du commerce de la draperie auxquels appartenaient la plupart de ses membres, fabricants, marchands, foulons ou cardeurs[1].

La Réforme, toutefois, ne disparut pas du sol de la Brie. Elle se déplaça et se recruta dans un autre milieu. Les quelques protestants qui purent subsister dans les faubourgs de Meaux pendant les troubles de la Ligue en furent définitivement expulsés lorsqu'en 1594 la ville reconnut Henri IV[2]. Notre culte se reconstitua dès lors à Nanteuil et fut presque exclusivement fréquenté par des cultivateurs ou des petits seigneurs dont les châteaux servirent de refuge aux disséminés[3]. Mais il ne faudrait pas croire que le clergé renonça désormais à la persécution. A peine l'édit de Nantes eut-il été proclamé qu'il recommença les poursuites, suscitant des tracasseries, même aux morts. Voici un fait qui n'est pas isolé et qui s'est passé près de Brie-Comte-Robert.

Dans les premiers jours de janvier de l'année 1606 une veuve, *Barbe de Sanglé*, dame de Varennes, mourait dans son château à l'âge de 107 ans. Elle avait été mariée en premières noces à un seigneur de Varennes dont elle avait un fils, Charles de Fleury, qui professait, comme elle et sans doute comme son père, la religion réformée. Son second

1. Nous croyons que c'est à ce moment que cette industrie d'un si grand avenir commença à s'établir à Sedan grâce à des fugitifs de Meaux. D'après Carro (340) la Révocation acheva de détruire l'industrie de la laine à Meaux.

2. Voici en effet les deux premiers articles accordés aux habitants de Meaux par Henri IV, le 4 janvier 1594 : I. — Que les habitants dudit Meaux seroient conservés en la religion C. A. et R. — II. — Que nul des absens dudit Meaux ne pourront y rentrer sans la permission du gouverneur (Carro, p. 528).

3. Les exercices de la Ferté-au-Col, Claye, Chalandos, Champrosé, Lizy-sur-Ourcq, Mortcerf, Bois-le-Vicomte, etc., n'eurent pas d'autre origine. — J'ai eu entre les mains et j'ai dépouillé soigneusement il y a quatorze ans l'état civil huguenot de Nanteuil-les-Meaux, conservé à la mairie de ce village. Il comprend les années 1599 à 1632 (baptêmes) et 1669 à 1685 (bapt., mar. et sépult.). Quelques registres conservés au greffe de Meaux permettent de combler en partie la lacune de 1633 à 1668.

mari, M. de Buau, sur la fin de ses jours s'était « réduit en l'Église catholique ». Elle avait formellement exprimé son désir d'être enterrée à côté de son premier mari dans la petite église qui dépendait du château, car au XVIe siècle le clergé catholique n'avait pas encore officiellement décrété qu'une église ou un cimetière étaient déshonorés lorsqu'on y déposait le cadavre d'un huguenot. Au témoignage du curé, « frère Marin Le Groust de l'ordre des frères prêcheurs », Barbe de Sanglé était, en effet, venue le trouver dans son église et lui avait dit, en montrant la tombe de son premier mari : « Je veux là estre enterrée, ne m'y ferez-vous pas « enterrer », à laquelle (question) ledict curé (avait) dict : « Selon vostre fin et conversion vous y serez enterrée », « cause pourquoy, la voyant sur la fin de ses jours, dict « s'estre conseillé à mon dict seigneur de Paris, si elle mou- « roit sans se recognoistre, si il l'enterreroit soubz la dicte « tumbe, lequel seigneur luy a commandé de ne l'endurer et « qu'à ceste cause luy curé auroit fermé et barriquadé « l'église lorsqu'il entendist qu'elle estoit décéddée, afin « qu'elle n'y feust enterrée. » Or le 7 janvier, en l'absence du pasteur, « un petit homme maigret » qui ne put arriver à temps, Charles de Fleury, respectant le désir de sa mère, et usant de son droit de seigneur, avait fait ouvrir la porte barricadée, et descendre le cercueil sous la dalle qui recouvrait celui de son père. Frère Marin Le Groust en référa aussitôt à monseigneur de Paris, c'est-à-dire à l'évêque Henri de Gondy. Sans perdre de temps, dès le 19 janvier 1606, ce dernier avait adressé au Parlement de Paris, cette requête.

A nos seigneurs de Parlement.

Supplie humblement Henry de Gondy evesque de Paris, disant que par les edictz du Roy il est défendu d'enterrer les corps de ceux et celles qui font profession de la religion prétendue réformée dans les églises ne cymetières. Néantmoings, depuis peu, au lieu de Varannes en Brie, malgré la volonté du curé dudit, après avoir esté les portes tant de l'église que du curé forcées, le corps de demoiselle Barbe Sanglé avoir esté enterré en lad. Église tout joignant le maistre autel, ce qui n'est tolérable. Et considèrent nosseigneurs

de Parlement que ladite paroisse de Varannes est dans le diocèse de l'evesché de Paris et que partant le suppliant a grand interest, et que de ce que dessus vous appert par le procès-verbal cy attaché, vous plaise, de votre puissance, en exécutant les edits du Roy, ordonner que ledit corps de ladite demoiselle Sanglé sera déterré et osté dud. endroict de lad. Église, pour estre conduict en aultre lieu et en terre profane. Et vous ferez bien[1].

On pense peut-être qu'après tout l'évêque si peu charitable ne demandait que l'application de la loi. C'est une erreur. Il suffit de lire l'article XXVIII de l'édit de Nantes qui règle cette question, pour voir qu'aussi longtemps qu'on ne leur avait pas accordé de cimetière particulier, les protestants pouvaient continuer à se faire enterrer comme par le passé. Et dans tous les cas, il n'est question nulle part d'exhumation rendue nécessaire par je ne sais quel abus des droits des vivants sur les morts. Charles de Fleury, seigneur de Varennes, n'en fut pas moins obligé de soutenir un procès dont nous ne connaissons pas la conclusion, mais dont l'arrêt qui suit permet d'entrevoir les péripéties et le caractère vexatoire et inhumain[2].

Extrait des Reg. de P^t.

Entre Messire Henry de Gondy, evesque de Paris, demandeur à l'enthérinement d'une requeste par luy présentée à la Cour le dix-neufiesme janvier dernier et commission sur icelle du diziesme feburier aussy dernier d'une part. Et Charles de Fleury escuyer, sieur de Varennes deffendeur d'autre.

Delamet pour le demandeur, en requeste tendant à fin que le corps de la damoiselle Segne (*sic*) soit déterré de l'église en laquelle il est inhumé, comme estant lad. defuncte de la religion prétendue réformée; — et le Feron, pour le défendeur ouyz, ensemble Le Bret

1. Arch. nat. L 428, n. 40.

2. Cet arrêt, ainsi que la requête qui le motiva et les détails qui précèdent sont empruntés à un dossier conservé aux Archives nationales L 428, n°s 39 à 52. L'information avait été faite par le promoteur de l'évêque, Brouet, qui s'était rendu à cheval à Varennes et y avait interrogé sous serment frère « Marain le Groust de l'ordre des frères prescheurs, en son presbitaire en présence de Antoine de Piron, prestre au diocèse de Coutances, chapelain de l'église paroissiale de Villecresne audict Brie ».

pour le procureur général du Roy, qui a dict que la cause dépend dez faictz mis en avant; car, d'une part, on dict que la défuncte estoit de la Religion prétendue Réformée, au contraire, de l'autre part on maintient qu'elle a faict profession de foy de la religion catholicque, apostolique et romaine et que à cause de son ancien aage qui estoit de cent sept ans elle estoit infirme[1]; et y a certifications diverses, les unes que l'on l'a veue catholicque, l'aultre qu'il y a sept ans entiers qu'il ne l'a veue faire sa feste, recepvoir le sacrement et assister au service divin.

Partant, estimant qu'il y a lieu d'informer des faictz, — la Cour ordonne que le deffendeur articulera son faict dans huictaine, auquel le demandeur respondra huictaine après, informeront desd. faictz à la quinzaine ensuivant, pour, ce faict et communiqué au procureur général du roy, estre faict droict ainsy que de raison.

Faict en Parlement le 22e avril 1606.

DU TILLET.

Il faudrait beaucoup de temps et de papier pour énumérer par le menu toutes les vexations auxquelles les protestants pourtant infiniment moins nombreux en Brie que dans beaucoup d'autres provinces, furent en butte de la part des évêques de Paris et de Meaux. Mais une mention particulière est due, à cet égard, au plus célèbre de tous, à Bossuet qui occupa le siège de Meaux à partir de 1681. On a déjà fait justice de la légende d'après laquelle il aurait été rempli de mansuétude pour les « religionnaires » de son diocèse[2]. On a montré qu'il avait inspiré, dirigé, avec cette exactitude, cette passion du détail qui est la marque des intelligences supérieures, toutes les mesures prises contre ces infortunés avant, pendant et après la Révocation. Voici, sur son activité dans ce domaine, un fait nouveau qui nous permettra d'ajouter quelques pages inédites à l'œuvre du grand orateur.

Le fils cadet d'un des plus grands financiers du temps de

1. On voit à quels arguments le fils était réduit pour éviter l'exhumation et l'enfouissement de sa mère en terre profane. Elle avait sans doute dû passer pour catholique pendant la Ligue ou lors de l'abjuration *in extremis* de son second mari, et c'est ce qu'on mettait en avant pour éviter la profanation de ses restes, mais c'est à quoi s'opposait le curé qui, depuis l'édit de Nantes, ne l'avait plus vue participer au culte catholique.

2. Voy. *Bull.*. 1892, p. 159 à 165.

Louis XIV, du contrôleur général Barthélemy Herwarth, Anne Herwarth, conseiller au parlement de Paris, et protestant comme ses parents et comme sa femme, fille de Bénigne le Ragois, sieur de Bretonvilliers, possédait à Bois-le-Vicomte, Mitry et Mory, du côté de Dammartin, de vastes propriétés.

Il venait pendant la belle saison au chateau de Bois-le-Vicomte, belle construction en briques et en pierres, bordée de fossés, entourée d'un parc de 250 à 300 arpents, à l'entrée duquel se trouvaient deux pavillons dont l'un renfermait une chapelle. Dans cette chapelle Herwarth faisait faire le prêche quand il séjournait à Bois-le-Vicomte avec sa famille où l'on remarquait sa sœur, la marquise de Gouvernet, aussi zélée protestante que sa mère. — Un des familiers de la maison c'était La Fontaine qui célébra dans ses vers cette aimable société, et qui devait plus tard mourir dans l'hôtel qu'Anne Herwarth possédait à Paris[1] :

Toute la cour d'Amathonte
Etant à Bois-le-Vicomte,
Muses, j'ai besoin de vous.
Venez donc de compagnie
Par vos charmes les plus doux
Ressusciter mon génie,
Je sens qu'il va décliner
C'est à vous de lui donner
Des forces toutes nouvelles,
Car je veux louer trois belles.
Je veux chanter haut et net
Virville, Hervart, Gouvernet[2].

L'évêque de Meaux était-il vexé du faste que déployaient ces hérétiques et de l'influence qu'ils exerçaient sur ceux qui les fréquentaient ? Toujours est-il qu'il résolut de faire interdire

1. Rue Jean-Jacques-Rousseau, l'hôtel qui fut dans ces dernières années l'hôtel des Postes et a été remplacé par celui qui sert actuellement à cette administration.

2. Cette citation et les détails qui précèdent sont empruntés à un fort intéressant mémoire de M. Guillaume Depping sur *Un Banquier protestant en France au XVIIe siècle, Barthélemy Herwarth* (1607-1676), inséré en 1879 dans la *Revue historique*, p. 285 à 355.

le prêche qui se faisait de temps en temps à Bois-le-Vicomte et où se rendaient parfois des protestants de Claye privés de culte depuis que le seigneur de ce lieu avait passé au catholicisme[1].

Bossuet s'adressa directement au roi, qui, on le sait, n'avait rien à lui refuser. Nous n'avons pas sa première requête, mais savons seulement qu'Anne Herwarth à qui elle fut soumise y répondit qu'il était parfaitement autorisé à faire célébrer ce culte comme seigneur haut justicier, aux termes de l'article VII de l'édit de Nantes, article très clair et sans restriction ; que d'ailleurs Bois-le-Vicomte était à cinq lieues de Paris, c'est-à-dire en dehors du périmètre dans l'intérieur duquel il ne devait pas y avoir d'exercice public de la R. P. R., et qu'il ne recevait jamais dans sa chapelle, en outre de sa famille, plus de 30 personnes.

Bossuet n'était pas homme à se laisser arrêter par des arguments, fussent-ils clairs et concluants. Avec l'assiduité, la précision qui caractérisent son génie, il avait pioché l'édit de Nantes et découvert, non un autre article, mais une interprétation de l'article VII, donnée en 1642, dans un cas identique, par l'avocat Talon qui avait « parlé pour les intérêts de la Religion ». Cette interprétation, il la considérait comme la seule orthodoxe, cela va sans dire, et il demandait avec hauteur qu'on l'appliquât à Bois-le-Vicomte. Quant au deuxième argument d'Herwarth, celui de la distance qui séparait son château de Paris, il faut lire le mémoire de Bossuet et admirer avec quelle facilité, quelle intelligence ce génie savait descendre sur le terrain des faits les plus minimes et les plus prosaïques. Si nous prenons une carte, nous trouvons qu'il y a de Paris à Bois-le-Vicomte, une vingtaine de kilomètres en ligne directe et nous donnons raison à Herwarth. Mais Bossuet démontre qu'en passant par Pantin, Livry, Vaujours et Villeparisis, on économiserait quelques kilomètres. Or on ne passait pas par là parce qu'il aurait fallu risquer de fâcheuses rencontres en traversant la forêt de Bondy, et il faut croire que c'est précisément ce que Bossuet aurait voulu.

1. Cela ressort de la requête de Bossuet. Mais il ne donne pas le nom de ce seigneur, ni la date de son abjuration.

Nous ne connaissons pas le résultat de cette deuxième requête[1] désormais assurée de l'immortalité puisqu'elle émane de l'aigle de Meaux. Mais nous savons que contrairement à l'exemple donné par son père, sa mère et sa sœur, Anne Herwarth finit par se faire catholique pour pouvoir rester en France, de sorte que nous pouvons admettre que, suivant son habitude, Bossuet sortit victorieux de ce duel évidemment inégal.

IV

Franchissons près d'un siècle sur les misères duquel il y aurait beaucoup à dire, et arrêtons-nous encore un instant devant quelques-uns des derniers actes de rigueur que des protestants de cette région eurent l'honneur et le courage de subir pour leurs convictions, et sans rendre œil pour œil ni dent pour dent.

Le 1er février 1766, les assemblées du Désert, qui avaient été interrompues auparavant, reprirent dans un hameau de Nanteuil, à Bois-le-Comte, dans une grange qu'avait prêtée la *veuve Benoît*, de Nanteuil, et où *Louis Martin* et *Jean-Louis Martin*, de Fublaines, faisaient l'office de lecteurs, en l'absence du pasteur du Désert *Charmuzy*. Ces trois personnes furent, pour ce fait, emprisonnées au château de Meaux, le 18 août, ainsi que *Jean* et *Pierre Joli*, mais on se décida à les relâcher le 24 septembre. Comme cela ne les empêcha pas de reprendre leurs assemblées, les curés de Nanteuil et de Fublaines firent encore incarcérer *Jean Gilbert* et *Jean-Pierre Beauchet*, *Jean Benoît* et *Nicolas Martin*, et murer la porte et les fenêtres de la susdite grange. Ces derniers captifs ne sortirent de prison que le 26 mars 1767, en payant une amende de *cent quarante-quatre* livres, plus *vingt-quatre* livres pour le maçon.

Il nous reste de ces événements, qui eurent un grand retentissement, un témoignage touchant ; ce sont quelques lettres écrites dans les prisons de Meaux par Louis Martin. En voici une, adressée par lui au curé de Fublaines.

1. Elle n'est pas datée, mais elle doit être de l'année 1684 ou 1685. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale (imprimés), *recueil Thoisy*, XXXIII, fol. 361.

Des prisons de Meaux, ce 25 aoust 1766.

Monsieur le curé de fublaines, Louis Martin prisonnier pour la parolle de Dieu vous rends ces très humble respectte comme paroissiens de fublaine, soumis en toute chose, lors que il n'y va point de la gloire de Dieu. Vous savez, monsieur, que je n'ai point été rebelle en aucune chosse. Vous [avez] requis d'avoir trois cloche, je crois que j'ai été première et (?) cinquieme à signer l'acte; vous avez requis qu'on salua nos Mesieur du chapitre, ce que je fait avec grande alégresse; ainsi je crois ne vous avoir point résisté.

Comme nous croyons comparoistre devans notre rédemteur et bien aimé Seigneur jesus christ ils nous faut confesser les un devant les autre, car il sembleroit que nous soyons ennemis ensemble, c'est ce qui n'est point envers moy, grâce à Dieu, car chacun nous dit que nous n'avons point d'autre accusateur que vous et que mesme vous este venus mardis derniere dépossé contre nous. Je vous sinifie, comme devant Dieu, que je suis toujour pres de prier Dieu qu'il vous fasse estre vrais pasteur de la parole de Dieu. Je crois que si vous [nous] avez acusez de telle chosse, vous en etiez chargez, mais nous ne croyons point avoir offensé Dieu, parce que la parole de Dieu nous commande de le prier en tous lieux. Mais ci nous avons offensé la majesté de notre Roy, nous en demandons [pardon] à Dieu et à notre Roy. Nous ne pensions qu'à prier Dieu pour notre Roy et pour la reine sont auguste épouse et pour Madame la dauphine, pour mon Seigneur le dauphin et pour Monseigneur le conte de provence et mon Seigneur le comte dartois et pour toute la famille Royalle, et ensuite pour toute le hommes et pour vous, Monsieur le curé de Fublaines. Si vous voulez que nous demeurions commes des bon chrétien ensemble, vous auré la bonté de nous écrire une lettre de consolations, si cela ce peut, ou bien de vos visite, car vous savez que les prisonniers sont recommandez. C'est ce que nous atendons de vous et en atendans, Monsieur, de vos nouvelle,

Je suis votres humble serviteur
(Signé) Louis Martin,
Prisonnier pour la parole de Dieu.

Fait et leus en présence de quatre prisonnier.

Cette lettre si simple, si fine en même temps, ne nous donne-t-elle pas, mieux que beaucoup d'autres documents, la clef de la longue résistance des protestants briards aux

efforts infatigables de ceux qui, pendant près de trois siècles, furent impuissants à les courber sous le joug de l'Église prétendue infaillible? Ce qui leur permit de triompher ce ne fut ni l'audace, ni l'opiniâtreté, ni l'orgueil, mais la simplicité, la candeur, et j'ajouterai la douceur de leur foi et de leur tempérament. Ils avaient l'assurance intérieure que cette fidélité et cette patience finiraient par lasser leurs persécuteurs, et ils avaient raison. A ceux qui en douteraient, il suffit de lire encore ce fragment d'une lettre conservée avec la précédente et plusieurs autres pièces contemporaines, dans un dossier qui fait aujourd'hui partie des papiers du pasteur du Désert Paul Rabaut (t. 44, f. 127 à 167). Ce sont quelques lignes, très incorrectes au point de vue du style et de l'orthographe mais bien émouvantes, de *Marie-Suzanne*, femme de Louis Martin, à son mari.

Mari Suzenne famme de Louis Martins
fait ce vingt cuinq d'hout 1766.

Mon treis chair homme, je te soite le bonjour et jetean braisse de tous mon cœur je te pris que tus te consolle an dieu et que tus preine pasiense dans la flistion que tus est. Pour moy mon chaire onme jeme consol graisse au mon dieu je pran quelque couples du cantique deu peire a ton ame et dus cantique Notre Dieu par ta clemence, je les mesduitte dans mon cœur et cela me fait maistre dus toute mes afaire antre les mains de ce fidel createure, et je te pris, mon chaire amis, dans faire demême de tons cotés, le plus qu'il te seras paussibles...

On sent, n'est-il pas vrai, que la prison et les amendes ne pouvaient désormais avoir raison d'une piété aussi pure, aussi sincère et aussi constamment alimentée par les consolations de l'Évangile. On ne craignit, du reste, pas d'éprouver encore la douce obstination de ces braves gens à n'espérer qu'en Dieu.

En 1770, le jour de Pâques, on arracha de sa chaire leur pasteur Charmuzy, et neuf jours plus tard il expirait dans le même cachot où tant d'autres de ses coreligionnaires avaient souffert et étaient morts avant lui. — Le 23 juillet de la même année un sixième enfant naquit à Louis Martin. Il le fit bap-

tiser au Désert et apporta le certificat de ce baptême au curé de Fublaines en même temps que son enfant, en le priant, suivant sa propre expression, « de suppléer, s'il voulait, les dérémonies de l'Église catholique ». Mais le curé, qui avait sans doute été vexé par la lettre reçue quatre ans auparavant, insista pour rebaptiser l'enfant, « en tenant pour nul le baptême déjà administré ». Louis Martin s'y refusa parce que, pour les cinq enfants venus au monde antérieurement, le même curé, tenant également pour nul le mariage du père béni à Tournay, les avait chaque fois « enregistrés comme nés d'un *prétendu mariage* ».

Peut-on en vouloir à cet honnête paysan d'avoir enfin repoussé cette désignation infamante pour son enfant? Il retourna donc chez lui sans avoir rien obtenu. Mais il reçut aussitôt une assignation à comparaître le premier août par devant le bailli du chapitre de Saint-Etienne, à Meaux, pour n'avoir pas présenté son enfant dans les vingt-quatre heures, et s'y voir condamner, lui et sa femme, à le faire rebaptiser, et, en outre, à *cent livres d'amende*, le tout conformément à la *Déclaration* draconienne du 14 mai 1724. De plus, *Marguerite Mercier*, sage-femme de Nanteuil, devait être également condamnée à cent livres d'amende « pour n'avoir pas averti le curé de cette naissance ». Il ne faut pas croire qu'à cette date, il y a un peu plus d'un siècle, ce fussent là de vaines menaces. Nous ne savons pas si la sage-femme fut effectivement condamnée, mais notre dossier renferme une supplique de Louis Martin exposant les faits que je viens de résumer, et se terminant par une pièce originale, trop tachée pour être reproduite, comme elle le mérite, par la photogravure, et dont voici la copie exacte :

Je soussigné Greffier du Baillage du Chapitre de l'Église de Meaux reconnois avoir reçu de Louis Martin de Fublaine la somme de cinquante trois livres à laquelle Messieurs du Chapitre ont bien voulu se restraindre pour l'amande à laquelle il a été condamné par sentence dudit Baillage du premier aoust mil sept cens soixante dix, dont quittance à Meaux ce 28 septembre 1771[1].

LHOSTE.

1. Papiers Rabaut, tome XLIV, fol. 162.

Ainsi, après avoir beaucoup couru, écrit, réclamé, Louis Martin avait obtenu un rabais de quarante-sept livres, et ces Messieurs du Chapitre déclaraient officiellement que c'était un effet de leur pure bonté. — C'est par l'effet de cette même bonté que deux ans plus tard, en juin 1773, le successeur de Charmuzy, *Jean Broca*, un ancêtre du célèbre savant dont la statue se dresse devant l'École de médecine de Paris, ne fut emprisonné que durant trois mois pour être ensuite relégué, avec interdiction d'en bouger, dans son pays d'origine! — Et que trois ans après, en 1776, le pasteur *Bellanger*[1] de Saint-Denis-les-Rebais, fut aussi incarcéré pour avoir exercé les mêmes fonctions!

Ne faut-il pas remercier Dieu d'avoir fait prévaloir enfin une autre notion de la bonté et de la charité chrétienne? Et un témoignage d'admiration et de reconnaissance n'est-il pas dû aux humbles, qui, à la violence défigurée, masquée par ces beaux noms, surent répondre par la douceur, la fermeté patiente et l'invincible espérance?

N. Weiss.

Le chant, par le chœur de l'Église, du cantique *Ils ne sont plus, ces jours de funeste mémoire*, appuie et développe ces dernières réflexions. Puis l'auditoire se recueille et se lève pour l'Oraison dominicale que prononce M. le pasteur Bouvier, et il est tout près de 10 heures lorsque la séance est levée.

Documents

ARRÊT DE MEAUX

Du Lundi quatreiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens quarante six, en la chambre du dommaine à huys cloz au Conseil...

Dud. jour.

Vue par la chambre ordonnée par le Roy au temps de vaccations,

1. Voy. pour ces noms, la *France protestante*, 2e éd.

le procès criminel faict par le bailly de Meaulx ou ses lieuxtenans général et particulier,

Alencontre de Pierre Leclerc, Estienne Mengin, Jacques Bouchebec, Jehan Brisebarre, Henry Hutinot, Thomas Honoré, Jean Baudouyn, Jehan Flesche, Jehan Picquery, Pierre Picquery, Jehan Matheflon, Phelippes Petit, Michel Caillou, Francoys Leclerc, Loys Picquery, Jehan Vincent, Adrian Grongnet, Loys Coquement, Pasquier Fouace, Pierre Coquement, Jehan Delaborde, Claude Petitpain, Michel Dumont, Jehan Roussel, Pierre Javelle, Nicoles Fleury, Jehan Fournier, Georges Desprez, Nicolas de Moucy, Leonard Le Roy, Pasquette vefve de feu Guillaume Picquery, Jehan Lemoyne, Jehan Atignan, Jehanne Cheron femme de Loys Coquement, Guillemecte femme de Jehan Saillard, Marguerite femme de Estienne Mengin, Martine femme de Pierre Leclerc, Pierre Darabye, Jaques Le Veau, Yvon Coignart, Jehan de Laurencerye l'aisné, Jehan de Laurenye (*sic*) le jeune, Guillaume de Laurencerye, Denis Guillot, Pierre Chevallet, Phelippes Turpin, Jullienne femme de Pasquier Fouace, Jehanne Guilleminot, Bastienne femme de Thomas Honoré, Marguerite femme de Jehan Delestre, Marguerite Rossignol, Catherine fille de Jehan Ricourt, Jehanne Gameuse, Guillemecte femme de Leonard Le Roy, Jehanne vefve de feu Macé Rougebec (*sic*), Jehanne femme de Nicolas Codet, Pauline vefve de feu Adam Leconte, Marguerite vefve de feu Jehan Vollent, Perrecte Mengin et Marion Mengin,

Tous prisonniers en la consiergerie du palais, pour raison des cas et crimes d'hérésie et blaphèmes excécrables, conventicules privez et assemblées illicites, scismes et erreurs référans espèce de ydolatrie, par eulx commises respectivement en la maison de Estienne Mengin, en laquelle lesd. prisonniers se seroient assemblez et commis lesd. cas contre l'honneur de nostre Saulveur et Rédempteur Jhesus christ, du sainct sacrement de l'autel, commandemens de notre mère saincte Eglise et doctrine catholicque d'icelle,

Les conclusions sur ce prinses par le procureur général du Roy, et tout considéré.

Il sera dict que lad. Chambre, pour réparation desd. cas et crimes scandaleux et pernicieulx, plus à plain contenuz oud. procès, a condenné et condenne lesd. prisonniers, — c'est assavoir,

Lesd. Pierre Leclerc, Estienne Mengin, Jaques Bouchebec, Jehan Brisebarre, Henry Hutinot, Thomas Honoré, Jehan Baudouyn, Jehan Flesche, Jehan Picquery, Pierre Picquery, Jehan Matheflon,

Phelippe Petit, Michel Caillou et Francoys Leclerc à estre ars et bruslez vifz au grant marché de Meaulx au lieu plus commode et prochain de lad. maison d'iceluy Mengin, en laquelle lesd. cas et crimes ont esté commis, — Auquel seront lesd. Pierre Leclerc et Mengin traysnez sur une claye et les autres dessus nommez menez en des tombereaulx, du lieu des prisons dud. Meaulx, et les livres trouvez en leur possession pareillement bruslez. — Et a déclairé et déclaire les biens d'iceulx prisonniers acquis et confisquez au Roy. — Et neantmoins ordonne lad. Chambre que, auparavant l'exécution desd. quatorze prisonniers, ilz seront mis en la torture et question extraordinaire pour déclairer et enseigner leurs facteurs aliez et complices et autres personnes suspectz de leur secte et erreur.

Et led. Loys Picquery à estre pendu soubz les esselles à une potence qui sera mise et plantée près et joignant le lieu où sera faict l'exécution desd. quatorze prisonniers condennez au feu, — en laquelle potence il demoura pendu durant lad. exécution, et après sera fustigé par l'exécuteur de la haulte justice aud. Merché, — et ce faict, mis et reclus au monastaire de sainct Faron dud. Meaulx à tousjours, aux despens de l'evesque de Meaulx.

Et lesd. Loys Coquement, Jehan Vincent, Adrian Grongnet et Pasquier Fouace, à assister à lad. exécution de feu desd. condennez, la corde au col, et — après, estre batuz et fustigez de verges, lad. corde au col; — scavoir est lesd. Coquement et Fouace, par troys divers jours, ayans la corde au col, et lesd. Vincent et Grongnet par une foys par les carrefours dud. Meaulx; — et encores led. Grongnet estre fustigé au village de Sacy par une foyz, par les carrefours dud. lieu, la corde au col; — et les a banniz et bannist lad. chambre hors de ce Royaulme jusques à cinq ans, sur peine de la hard.

Auparavant laquelle exécution les a condennez et condenne, ensemble lesd. Pierre Coquement, Jehan Delaborde, Pierre Petitpain, Michel Dumont, Jehan Roussel, Pierre Javelle, Nicolas Fleury, Jehan Fournier, Georges Desprez, Nicolas de Moucy, Leonard Le Roy, Pasquette vefve de feu Guillaume Picquery, Jehan Lemoyne Jehan Attignan, Jehanne Cheron femme de Loys Coquement, Guillemecte femme de Jehan Saillart, Martine femme dud. Pierre Leclerc, et Marguerite femme dud. Estienne Mengin, pour les cas et crimes par eulx commis, à assister à lad. exécution de mort desd. quatorze condennez, testes nues quant aux hommes, lesd. femmes estans auprès d'eulx et séparément, en manière que on les puisse congnoistre entre les autres; — et, ce faict, à faire amende honno-

rable, piedz et teste nudz et en chemise quant aux hommes, et quant aux femmes piedz nudz, devant la principalle porte de l'église cathedralle dud. Meaulx, ayans chascun d'eulx en leurs mains une torche de cire ardant de poix de deux livres; — et à dire et déclairer, par chascun d'eulx à haulte voix, que follement témérairement et indiscrettement ils se sont trouvez èsd. conventicules faicts en la maison dud. Estienne Mengin, pour oyr les lectures en francoys dud. Pierre Leclerc, dont ils requèrent mercy et pardon à Dieu, au Roy et à Justice.

En oultre, après lesd. amendes honnorables, assisteront les dessusd., ayans tous lesd. torches, à une procession généralle qui sera faicte aud. Meaulx, à une grande messe solennelle qui sera dicte et célébrée en lad. église, et à la prédication qui y sera faicte par un docteur en théologie, exortatoire au peuple singulièrement et principallement de la révérance et adoration du précieux corps de nostre seigneur Jhésuschrist et vénération de la benoicte et glorieuse vierge Marie mère de Dieu, et des saincts et sainctes de paradis, ensemble de l'observance des commandemens de nostre mère saincte Église, révérence de la doctrine d'icelle, détestation et réprobation desd. conventicules et privées assemblées, lectures et interprétations, par gens laiz et mécanicques, des livres en françois réprouvez et dannez, et dogmatisations et prédications abusives qui se font par lesd. laiz sur les sainctes evangilles.

Pareillement lad. Chambre a condenné et condenne lesd. Pierre Darabye, Jaques Le Veau, Yvon Coignart, Jehan de Laurencerie l'aisné, Jehan de Laurencerye, Guillaume de Laurencerie, Denis Guillot, Pierre Chevallet, Phelippe Turpin, Julianne femme de Pasquier Fouace, pour lesd. cas par eulx commis, à assister et estre présens, ayans chascun d'eulx un cierge d'un quarteron de circ en leurs mains, à lad. procession, messe et prédication, ensemble à assister, sans cierge, à l'exécution de mort desd. quatorze condennez, testes nues quant aux hommes seullement, et, quant aux femmes, séparément de l'assistance, en manière qu'elles puissent estre congnues entre les autres.

Et lesd. Jehanne Guilleminot, Bastienne femme de Thomas Honoré, à assister à la prédication et messe entièrement; et après la prédication faicte et monicions qui seront faictes aux dessus nommez, requérir et demander pardon à Dieu des faultes par eulx par cy devant commises, à plain contenues oud. procès.

Et quant auxd. Marguerite, femme de Jehan Delestre, Marguerite Rossignol, fille de Jehan Ricourt, Guillemecte, femme de Léonard

Le Roy et Jehanne Gameuse, lad. Chambre a ordonné et ordonne que les prisons leur seront ouvertes; et neantmoins leur a faict inhibitions et défenses de se trouver cy après ès prédications et lectures desd. gens laiz, conventicules et assemblées illicites, sous peine de la hard.

Et, au surplus, a mis et mect lad. Chambre à plaine délivrance desd. prisons lesd. Jehanne vefve de feu Macé Rougebec, Jehanne femme de Nicolas Codet, Pauline vefve de feu Adam Leconte, Marguerite vefve de feu Jehan Vollant, Perrecte et Marion Mengins.

Et afin que lesd. cas et crime susd. qui ont esté commis en la maison dud. Mengin soient en perpétuelle détestacion envers toute la postérité et que la mémoire de la pugnition en demeure pour exemple bailler et inventer craincte aux mauvais de commectre semblables cas et crimes et inviter et inciter les bons en la droicture de la foy catholique et doctrine de nostre mère saincte Église, a ordonné et ordonne que lad. maison dud. Estienne Mengin, en laquelle ont esté faictes lesd. conventicules et défendues lectures de la saincte Escripture par led. Pierre Leclerc icelle présumptueusement et témérairement interprétant et exposant et aussi lad. blaphème et scandaleuse cène mentionnée oud. procès referant espèce d'ydolatrie, — sera abbatue et rasée entièrement et du tout; — et aud. lieu sera édiffiée et construicte une chappelle, laquelle sera diée (*sic*) et consacrée en l'honneur du sainct sacrement et en laquelle sera célébrée une grande messe dud. sainct sacrement chascun jour de jeudi à l'heure de sept heures; — et pour icelle fonder, a ordonné et ordonne lad. Chambre qu'il sera prinse telle somme de deniers qu'il sera advisée par le bailly de Meaulx ou ses lieuxtenans général et particulier, appellez avec eulx les advocat et procureur du Roy au siège, sur les biens confisquez desd. prisonniers.

Et lad. Chambre, deuement advertie que de jour en jour ceste malheureuse et dannable secte luthérienne et autres semblable héréticques pululent grandement en lad. ville et diocèse de Meaulx, et qu'il y en a grand nombre qui occultement et latemment en sont entachez et infectez, — a ordonné et ordonne que, tant en lad. ville de Meaulx, après l'exécution des dessusd., que ès autres villes de ce ressort esquelles y a siège royal ressortissans sans moien à la Court, sera publié à son de trompe et cry public, par provision et jusques à ce que par le Roy ou sa Court de Parlement icelle seant autrement soit pourveu, — qu'elle a défendu et défend à tous les subgectz dud. seigneur demourans dedans led. ressort, de dire et soustenir

publicquement ou occultement aulcuns propos erronez ou scandaleux et blaphèmes contre l'honneur de Dieu, du sainct sacrement de l'autel et de la très sacrée Vierge, mère de Dieu, des sainctz et sainctes de paradis, et autres sacremens, commandemens et doctrines de nostre mère saincte Église catholicque, et ce, sur peine d'estre bruslez ou autrement grièfvement puniz selon que la qualité et gravité desd. crimes le requiert, sans aucune espérance de mitigation de peine cy après; — et au surplus, actendue la grande suspiction que l'on peult avoir, tant par lesd. procès que par plusieurs autres expériances qui ont esté congnues en lad. Court de Parlement, qu'il y a encores plusieurs Luthériens et héréticques aud. Meaulx et en bien grant nombre, et que aux evesques, par le sainct concille de Lateran est enjoinct de faire la diligence d'enquérir ou faire enquérir contre tous ceulx qui sont suspectz d'hérésie ou qui sont trouvez dessidents de la commune manière de vivre des vrayes chrestiens catholicques, et que dud. concille de Lateran et autres saincts concilles le Roy très chrestien est conservateur et sa Court de parlement, — lad. Chambre a, par provision et jusques à ce que par le Roy ou sad. Court icelle séant autrement en sera ordonné, enjoinct et enjoinct oud. evesque de Meaulx d'exécuter ou faire exécuter le contenu aud. concille de Lateran, tant en lad. ville de Meaulx, que autres lieux de son diocèse, en faisant diligemment et secrectement informer, par bons et suffisans personnages, contre tous ceulx qui sont entachez de ceste malheureuse et pernicieuse secte et hérésie, et procéder à lencontre d'iceulx qui sont subgectz à sa congnoissance et cohertion comme sont les personnages ecclésiasticques qui sont en ordres sacrées et jusques à dégradation s'il y eschet et le cas le requiert; — et quant aux personnes layes et clercs non ayant ordres sacrées, dont la congnoissance en appartient aux juges laiz par l'édict du Roy, d'en advertir les juges dud. seigneur et leur envoier les charges et informations ou le double d'icelles qui auront esté faictes par ses juges et officiers, pour, icelles informations veues par lesd. juges laiz, y estre procédé le plus diligemment qu'il sera possible, ainsi qu'il appartiendra par raison.

Et, au demeurant, a lad. Chambre enjoinct à tous les demeurans en lad. ville de Meaulx et dedans le diocèse dud. Meaulx d'apporter ou faire apporter, dedans huictaine après la publication de ce présent arrest, tous les livres qu'ils ont en francoys, de la saincte Escripture ou concernans lad. doctrine chrestienne, au greffe du bailliage de Meaulx et ce sur peine de confiscation de corps et de biens,

pour ilec estre gardez et mis à part, afin d'en estre, par lad. Chambre ou lad. Court, icelle séant, ordonné ce qu'il appartiendra par raison; — et enjoinct auxd. bailly et lieuxtenans général et particulier dud. Meaulx de informer diligemment de ceulx qui n'auront obéy à lad. ordonnance, et aux advocat et procureur du Roy aud. siège d'en faire la solicitation et poursuicte et faire envoier les informations feablement closes et sellées au greffe de lad. Court, pour, icelles veues, en estre ordonné et procédé contre les désobéissans, ainsi qu'il appartiendra par raison.

Et, oultre, exhorte lad. Chambre aud. evesque de Meaulx, pour obvier à ce que lad. pestiférée secte ne puisse procéder plus avant, commectre aulcuns bons et notables personnages, docteurs en théologie scavans et experimentez en prédications et instructions du peuple, pour songneusement en l'église cathedralle que parroichialles dud. Meaulx, que en toutes les autres églises parroischialles dud. diocèse, prescher et admonester les habitans et demeurans en tout led. diocèse, de garder, observer et révérer la saincte foy catholicque, obvier, répugner et contredire aux malheureux héréticques qui la veullent impugner, et iceulx reveller à justice pour en faire la pugnition, et aussi mectre peine, par bonnes et sainctes remonstrances et admonitions, réduire ceulx qui en seroient entachez, à la lumière de la saincte foy catholicque et à laisser les ténèbres de la malheureuse secte luthérienne et autres hérésies qui ont esté ensemencées cy devant en lad. ville et diocèse de Meaulx, contre l'honneur du benoist Sauveur, foy et doctrine de l'Église catholicque.

Et, pour faire mectre ce présent arrest à exécution, selon sa forme et teneur, la Chambre a renvové et renvoye lesd. prisonniers par devant led. bailly de Meaulx ou sesd. lieuxtenans, à laquelle exécution assisteront aussi les advocat et procureur du Roy.

P. Lizet. Dezasses.

Et néantmoings est retenu *in mente curie* que si led. Loys Picquery monstreroit, par cy-après, par signes de parolle ou de faict estre obstiné ou pertinax èsd. erreurs, en ce cas, lad. Chambre l'a condenné à estre bruslé vif, comme les autres.

P. Lizet. Dezasses.

Et néantmoings est retenu *in mente curie*, que, si lesd. prisonniers condennez à mort persistent en leurs erreurs, et ilz ne se retournent et convertissent, ainsi qu'il est requis, à Dieu et à sa saincte foy catholicque, déclairans qu'ils ont grandement failly, et

voulsissent continuer et dire aulcuns propos scandaleux, sera couppé à celuy ou ceulx d'entre eulx qui demouroit obstiné et pertinax, la langue, à l'issue de la prison ou à l'endroict où ilz commenceront à blaphèmer et parler contre la saincte foy catholique.

P. LIZET. DEZASSES.

Et aussi est retenu *in mente curie*, que, où les biens desd. condamnez à mort qui ont esté confisquez par ce présent arrest ne suffiroient à la construction et dotation de lad. chapelle, le procureur général du Roy et l'évesque de Meaulx oyz, s'il est trouvé qu'il y ait eu aud. evesque négligence notable et n'aye eu la diligence telle qu'il est tenu par les saincts decretz, il sera tenu suppléer ce qui restera, pour la construction ediffication et dotation de lad. chappelle.

P. LIZET. DEZASSES.

Fin de l'exécution de l'Arrest.

UNE REQUÊTE INÉDITE DE BOSSUET AU ROY

Sire,

L'Evesque de Meaux, remonstre très humblement à vostre Majesté, qu'il s'estoit donné l'honneur de lui prezanter ci-devant un Placet tandant à ce qu'il lui plust faire défance au s^r Hervart, conseiller en votre Conseil d'Estat, seigneur de Bois-le-Vicomte, de continuer l'exercice de la Religion prétandue réformée qu'il avoit entrepris de faire en son dit chasteau, contre et au préjudice de ce qui est porté par les éditz des Rois vos prédécesseurs, dont V. M. a bien voulu ordonner l'exécution.

Le s^r Hervart aiant eu communiquation de ce Placet par la voie de M. de Chasteauneuf, suivant les ordres qu'il en avoit receus de V. M., y a aussi répondu par un Placet prézanté de sa part, en sorte que l'afaire est demeurée indécize, et que V. M. n'en a pas donné son jugement. Or comme il est de très grande conséquance qu'elle soit pleinement informée de l'estat de cette question auparavant que de la décider, l'évesque de Meaux a cru qu'il estoit de son devoir de reprandre, le plus succintemant qu'il lui sera possible, les motifs qu'il a eu de porter sa pleinte à V. M. sur l'entreprise du s^r Hervart, qui est directement contraire aux Éditz de pacifiquation, et aux jugemans qui ont esté randus depuis sur

l'interprétation qu'on a esté obligé de leur donner à l'ocazion des questions qui se sont prézantées.

L'évesque de Meaux s'estoit particulièremant arresté à deux raizons principales qui sont essencielles et capables de détruire entièrement le droit que le s^r Hervart prétand avoir de faire faire l'exercice de sa religion en son chasteau de Bois-le-Vicomte.

La première, qu'estant oficier de V. M. et aïant son domicile à Paris, il ne pouvoit faire faire en aucun lieu, en qualité de seigneur haut justicier, l'exercice de sa prétandue religion.

La seconde, que son chasteau du Bois-le-Vicomte n'estant qu'à quatre lieues de Paris, il n'y pouvoit jouir de ce privilège, estant faites très expresses défances par le 14e article de l'édit de Nantes, de faire aucun exercice de la religion prétandue réformée à cinq lieues de la ville de Paris.

Le s^r Hervart emploïe pour combattre la première de ces raizons, l'article 7e de l'édit de Nantes, dont il dit que l'évesque de Meaux s'est aparamment contenté de lire la première partie. Et prétand par cet article, que quoi qu'il n'ait pas esleu son domicile en son chasteau du Bois-le-Vicomte où il a haute justice, mais qu'il soit domicilié à Paris, il luy est permis de faire l'exercice de sad. religion lorsqu'il y est prézant, et ce, tant pour lui et sa famille, qu'autres qui y voudront aller, et fait un grand éloge de sa modération en ce qu'il dit qu'il n'a pas uzé dans toute son étandüe de la liberté qui lui est accordée par cet art. Qu'il n'a pas fait prescher au Bois-le-Vicomte que lorsqu'il y a esté prézant, qu'il n'y a jamais receu trante personnes de dehors, outre sa famille.

L'évesque de Meaux avoit asseurément leu cette seconde partie de l'art. 7e de l'édit sur laquelle le s^r Hervart prétand establir le fondemant de son droit. Et il avoit aussi leu qu'une pareille question aiant esté portée au parlement en la chambre de l'Édit, en l'année 1642, entre le s^r Baudouin, seigneur du Champrosé, et le curé de sa parroisse, led. s^r Baudouin prétendant, en qualité de seigneur haut justicier, avoir droit de faire faire l'exercice de sa religion en son chasteau de Champrosé esloigné de huit lieues de Paris, lorsqu'il y seroit prézant avec sa famille, en vertu du 7e article de l'édit de Nantes, le curé soutenant au contraire que le s^r Baudouin ayant son domicile à Paris, il ne pouvoit jouir de ce droit prétendu en son château de Champrosé, quoi qu'il y eût la haute justice; les avocats des parties ayant esté ouis, et feu M. Talon avocat général de V. M. ayant parlé pour les intérêts de la Religion, défenses furent faites aud. sieur Baudouin de faire aucun exercice public de sad.

Religion en son château de Champrosé tant qu'il seroit domicilié à Paris, sous les peines portées par les édits[1].

Cet arrest de la cour fut rendu le 30 juillet 1642. Il ne s'en peut voir un plus célèbre que celui là, prononcé avec plus de connoissance et de justice, puisque les parties y ont esté ouïes, que M. l'avocat général y a parlé très longtemps, et que dans la discussion solide qu'il a fait de cette question, il a posé pour fondement que la dernière partie du 7e article de l'édit avoit relation à la première, et qu'elle ne pouvoit s'entendre qu'en faveur des seigneurs haut-justiciers qui avoient plusieurs terres en haute justice, en l'une desquelles ils avoient fait élection de domicile, et qu'elle ne pouvoit en aucune façon estre expliquée en faveur de ceux qui ayant des fiefs en haute justice avoient néanmoins leur domicile à Paris.

Ce plaidoyer très judicieux a trop d'étandue pour être raporté dans une instruction aussi sommaire que celle d'un placet, et l'évêque de Meaux ne doute pas que V. M. ne se rende entièrement aux sentimens d'un avocat général aussi savant et aussi éclairé qu'étoit feu M. Talon, si elle a agréable d'ordonner qu'on lui en face la lecture.

Au reste, cet arrêt décide formellement la question présante puisque le sr Baudouin étoit officier du Roy, qu'il étoit domicilié à Paris, qu'il avoit la haute justice en son château de Champrosé, et que le sr Hervart se trouve aussi avoir toutes ces qualités. Et s'il y a quelque différence entre le droit que peut avoir le sr Hervart en son château de Bois-le-Vicomte, et celui que le sr Baudouin avoit dans le sien, elle consiste en ce que le château de Champrosé étoit éloigné de huit lieues de Paris, et que celui de Bois-le-Vicomte ne l'est que de quatre au plus, et cette proximité de Bois-le-Vicomte de la ville de Paris est la seconde raison qui achève de détruire la prétention du sr Hervart, et qui reste à discuter.

Pour éclaircir cette seconde question, il est à propos de remonter jusques aux premiers édits et tâcher d'en connaître le véritable esprit.

1. On saisit ici sur le vif l'argumentation et la prétendue bonne foi de Bossuet. Il se garde bien de discuter l'article VII de l'édit de Nantes sur lequel Herwarth s'appuyait et qui est, en effet, formel ainsi que l'article suivant. — Mais il s'appuie sur l'*interprétation* donnée en 1642, de cet article, à propos d'un cas particulier, par l'avocat Talon qui avait parlé « pour les intérêts de la Religion » dans le procès intenté au sieur Baudouin seigneur de Champrosé. Voy. d'ailleurs, dit Bossuet, en marge, « page 17, tome 6 de la dernière impression des *Mémoires du clergé*, année 1673 ».

Nous trouvons que par édit de l'an 1577, art. 10, défenses ont été faites de faire aucun exercice de la R. P. R., dans votre ville, prévôté et vicomté de Paris, ni à dix lieues autour de ladite ville [1]. Et l'édit de 1594 donné sur la réduction de la ville de Paris, art. premier, porte qu'en ce point l'édit de 1577 sera observé, et que dans les dix lieues autour de Paris qui furent désignées par l'édit, il ne se fera autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine. Ces édits n'ayant pas été révoqués doivent être exécutés, du moins pour les choses auxquelles il n'a pas été dérogé par l'édit de Nantes.

Or, lorsqu'il est porté par le 14e art. de cet édit sur lequel le sr Hervart prétend établir tout son droit, qu'il ne se fera aucun exercice de la R. P. R. à cinq lieues de la ville de Paris [2], quoi qu'il semble que cet article laisse la liberté de faire indifféremment led. exercice au delà des cinq lieues, il ne laisse pas néanmoins cette liberté que pour les exercices publics qu'on appelle de Baillage, et ne peut en aucune façon être expliqué en faveur des particuliers qui prétendent avoir ce droit en qualité de seigneurs haut justiciers, parce qu'il n'est fait aucune mention d'eux en cet article, et qu'il faudrait qu'ils y fussent nommés pour le pouvoir tirer à leur avantage.

Cela se justifie très clairement par l'art. 34 des particuliers accordés après l'édit de Nantes, et donné en quelque façon pour son explication. Cet article 34 des particuliers [3] porte qu'il sera baillé à ceux de la Religion un lieu pour la ville, prévôté et vicomté de Paris, à 5 lieues pour le plus de ladite ville, auquel ils pourront faire l'exercice d'icelle.

Or, comme il n'est pas parlé, dans cet article, de l'exercice qui se peut prétendre en vertu du droit de seigneur haut justicier, qu'il n'est fait aucune mention d'eux, il s'ensuit par conséquent, qu'ils doivent demeurer dans les termes des édits de 1570 [4], 1577 et 1594 qui défendent de faire aucun exercice à dix lieues de la ville de Paris.

Ceci se confirme clairement par beaucoup d'articles des particuliers accordés en faveur de plusieurs villes de ce royaume. Nous en choisirons un entre autres, qui est le 32, et qui porte expressément qui ne se fera point d'exercice en la ville et fauxbourg de Nantes, et qu'il ne sera donné aucun lieu de bailliage pour ledit exercice à trois

1. *Édit de* 1577, art. 10, p. 575 des susdits *Mémoires.*
2. Art. 14 de *l'Édit de Nantes*, p. 424.
3. Art. 34 des *Particuliers*, p. 646. — C'est, en réalité l'art. XXXIII.
4. *Édit* 1570, art. 18, p. 543 des susdits *Mémoires.*

lieues à la ronde de ladite ville. Pourra toutesfois (ajoute cet art.) ledit exercice être fait ès maisons de fief suivant l'édit de Nantes.

L'exception portée par cet art. pour les maisons de fief, donne un droit au seigneur haut justicier, qu'il n'auroit pas eu sans cette clause dans l'étendue des trois lieues proche la ville de Nantes. D'où l'on peut inférer avec justice que (n'y ayant point eu de clause en faveur des seigneurs haut justiciers qui sont dans les bornes de dix lieues près la ville de Paris, dans les art. 14 de l'édit de Nantes et 34 des particuliers), la liberté de faire l'exercice à cinq lieues près de la ville de Paris, accordée par ces articles, ne doit être entendue qu'en faveur des exercices publics et de bailliage, et non des exercices fondés sur le droit des seigneurs hauts justiciers, à l'égard desquels les édits de 1570, 1577 et celui de 1594 pour la réduction de Paris, qui défendent de faire l'exercice de la R. P. R. à dix lieues près de la ville de Paris, n'ayant point été révoqués, doivent être observés en leur entier [1].

C'est une règle que votre Majesté s'est toujours imposée, et que MM. de son Conseil, auxquels elle a souvent renvoyé la connaissance des affaires de la Religion, ont toujours très exactement observée, de ne se point étendre en faveur de ceux de la R. P. R. au delà des bornes prescrites par les édits. Mais quand ceux dont on vient de parler souffriroient quelque difficulté dans leur explication, comment le s^r Hervart pourroit-il établir son droit prétendu de faire prêcher au Bois-le-Vicomte au préjudice de l'article 14 de l'édit de Nantes, qui fait défense de faire aucun exercice de la R. P. R. à cinq lieues de la ville de Paris? Il dit à cela qu'il ne faut pas mesurer les lieues scrupuleusement [2]. En effet, il ne parle pas avec scrupule, lorsqu'il en compte près de six, de Paris au Bois-le-Vicomte, et qu'il ne marque pas les chemius les plus courts pour y

1. Admirons ici la subtilité de Bossuet. Les articles de l'Édit qui spécifiaient les droits des seigneurs hauts justiciers, ne signalaient point d'exception à l'exercice de ce droit; celui qui interdisait le culte protestant dans un périmètre de trois lieues autour de Nantes, déclarait formellement que cette interdiction ne les atteignait point. La logique demande que partout où une pareille limite avait été imposée au roi par les Ligueurs et les évêques, les seigneurs fussent au bénéfice de la même règle. Or, Bossuet la retourne contre eux, en prétextant l'absence, en ce qui concerne Paris, de la mention qui accompagnait l'article relatif à Nantes. *Et nunc erudimini!*

2. Herwarth était dans le vrai, car l'article XXXIII des *Particuliers*, que Bossuet vient lui-même de citer, disait expressément, à cinq lieues *pour le plus*, ce qui indique bien que dans la pensée de Henri IV, cinq lieues était la distance *maxima*.

aller. Il est de notoriété publique, qu'il n'y a que trois lieues de Paris à Livry, et qu'il n'y en a qu'une de Livry au Bois-le-Vicomte.

Ainsi il n'y en a que quatre de Paris au Bois-le-Vicomte quand on y voudrait aller par Livry, et le Vert-Galand qui n'est pas le chemin ordinaire, ni le plus court. Et par conséquent le s^r Hervart n'a aucun droit de faire l'exercice de sa Religion au Bois-le-Vicomte attendu les défenses portées par le susdit article[1].

Le s^r Hervart ne peut aussi prétendre de pouvoir faire prêcher à Mitry où il a une maison avec droit de haute justice. Car, par son aveu, Mitry n'étant éloigné du Bois-le-Vicomte que de trois quarts de lieue qu'on pourrait réduire à moins, le Bois-le-Vicomte n'étant distant que de quatre petites lieues de Paris, Mitry par conséquent est dans l'espace des cinq lieues, dans lequel l'exercice de la Religion ne peut être permis. Et d'ailleurs, il ne suffit pas d'avoir une maison avec fief de haute justice pour avoir droit d'y faire prêcher lorsqu'on y est présent, en vertu de l'art. 7 de l'édit de Nantes. Mais il faut encore demeurer en cette maison et y faire son séjour. Le s^r Hervart ne quittera pas apparemment son château de Bois-le-Vicomte pour aller avec sa famille demeurer en sa maison de Mitry[2].

Quant à la modération que le s^r Hervart dit avoir gardée, en ne recevant pas en son château plus de 30 personnes, hors le nombre de sa famille, on n'a pas compté ce nombre assez exactement pour le déterminer[3], mais on sait qu'il y a receu souvent en un même jour jusques à trois carrosses pleins de personnes de sa Religion

1. Comment ne pas s'incliner devant une argumentation aussi serrée! On a vu plus haut qu'on ne passait pas par Pantin, Livry, Vaujours et Villeparisis, pour aller de Paris à Bois-le-Vicomte, afin de ne pas traverser la forêt de Bondy, et qu'on suivait, en passant par le faubourg Saint-Martin et la Villette, une route un peu plus longue, mais plus sûre. Assurément, Bossuet eût préféré que M. d'Herwarth et ses gens se fissent assommer ou pour le moins détrousser, en suivant le chemin le plus dangereux lui permettant de calculer un moyen de faire interdire complètement un exercice qui n'avait lieu que de temps en temps.

2. Nous sommes arrivé au point culminant de l'argumentation de Bossuet. Herwarth aurait pu se rabattre sur Mitry qui est, dit-il, *à trois quarts de lieue* au delà de Bois-le-Vicomte, et même à moins, lorsqu'on prend des sentiers de traverse. Le malheureux! Etre obligé de discuter avec l'évêque de Meaux sur une distance, en plus ou en moins, de *quinze minutes!* Quelle puissance n'eût-il pas fallu pour répondre à des arguments aussi écrasants!

3. Reconnaissons ici la « modération » de Bossuet; il aurait pu se livrer, sur le nombre des participants au culte protestant intermittent de Bois-le-Vicomte, au même calcul de précision que sur la distance qui sépare cette terre de Paris ou de Mitry. Ou faudrait-il admettre que sa police n'é-

avec leur suite, que tous les habitans du vilage de Claye (où l'exercice de la R. P. R. a cessé depuis qu'il a plu à Dieu d'en appeler le seigneur à la véritable Église) y ont été admis, aussi bien que ceux des autres lieux voisins; qu'il s'y est fait des assemblées pour des baptêmes; que la cène s'y est faite aussi quelques fois; qu'il a toujours appelé pour y prêcher, un ministre étranger destiné à ce qu'ils appellent une de leurs Églises, ce qui est directement contraire aux édits et déclarations du Roi. Que le s^r Hervart y a même continué de faire cet exercice au moins quelquefois depuis qu'il a su que la plainte de ses entreprises a été portée à V. M. En quoi on ne sait pas s'il a gardé tout le respect qui lui est dû. Voilà cependant les effets de cette modération respectueuse qu'il prétend avoir gardée, et dont il semble qu'il veuille tirer quelqu'avantage pour la défense de sa cause!

L'Évêque de Meaux espère que ses raisons ayant été examinées par V. M. avec cette lumière qui lui fait pénétrer avec tant de facilité les affaires les plus difficiles, Elle les trouvera si fortes et si décisives sur la question présente, qu'Elle fera défense au s^r Hervart (conformément à l'édit donné sur le fait de la Religion) de faire faire aucun exercice de sa prétendue Religion en son château de Bois-le-Vicomte, ni en sa maison seigneuriale de Mitry. C'est ce qu'il espère de la justice de cette cause, et de la piété de votre Majesté, pour laquelle il continuera de prier Dieu qu'il verse ses bénédictions en abondance sur sa personne sacrée [1].

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉMOLITION DU TEMPLE DE NANTEUIL

En 1685 [2].

Nicolas Payen, escuyer, seigneur de Vrignel Montmor, Fercourt Autonne fief de Mansigny et autres lieux; cons^er du Roy, premier et ancien président et lieutenant général en la ville, bailliage et siège présidial de Meaux.

tait pas faite avec assez de soin pour lui permettre d'écraser aussi sur ce point la réplique d'Herwarth ?

1. On reconnaît en cette péroraison l'assurance du grand orateur, en même temps que l'art délicat qui sait flatter le grand roi tout juste assez pour ne pas verser dans la bassesse, et colorer fort à propos des beaux noms de *justice* et de *piété* des raisons certainement plus spécieuses que solides, qui rappellent la phrase célèbre : « Aucun de vous n'a souffert de violence... »

2. Extrait des manuscrits Payen, t. I, p. 28. Comp. *Bull.* 1885, 452 et 453.

Le Roy, par son édit du mois d'octobre 1685 : ayant, pour les causes y contenues, suprimé et révoqué l'édit du roi Henri le Grand donné à Nantes au mois d'avril 1598, les articles particuliers arestés le 2 mai en suivant, les lettres patentes expédiées sur iceux, et l'édit donné à Nîmes au mois de juillet 1629,

Iceux déclarés nuls et comme non advenus, ensemble toutes les concessions faites par iceux que par d'autres édits, déclarations et arests aux gens de la R. P. R. — Et, en conséquence, ordonné que tous les temples de ceux de ladite R. P. R. scitués dans le royaume, pays, terres et seigneureries de l'obéissance de Sa Majesté, seront incessamment démolis. — Nous, pour l'exécution dudit édit, et en conformité de l'ordre à nous adressant; sommes transportés au village de Nanteuil, au temple de ceux de ladite R. P. R. où, étans arivés avec ouvriers massons, charpentiers, serruriers et couvreurs, menés exprès, leurs avons fait entendre la volonté et les intentions de Sa Majesté, suivant lesquelles leur avons ordonné de démolir ledit temple et d'en conserver les matériaux, leur marquant à cet effet diverses places pour les poser. Et, à l'instant, lesdits ouvriers commenceans par la couverture ont travaillé pendant trois jours consécutifs en notre présence, et ont démoli ledit temple, cependant nous étant fait représenter : les papiers, régistres et boettes qui étoient dans la chambre du Consistoire; avons trouvé dans trois boettes la somme de XI lt 13 s. 6 deniers en doubles et sols, laquelle somme avons remise entre les mains du receveur de l'hôpital général de cette ville et envoié lesdites trois boetes en trois différentes hotelleries pour servir à recevoir au nom dudit hôpital général les charités des passagers. Et, à l'esgard des registres de baptesmes, mortuaires et sépultures de ladite R. P. R. commenceans depuis l'année 1599, jusques à la présente année 1685, en 28 volumes, seront déposés en notre greffe, avec autant du présent procès-verbal, pour avoir recours quand besoin sera, comme aussi les titres des acquisitions faites par lesdits de la R. P. R. des cimetières et places où ledit temple avoit été basti, pour en être ordonné ainsi qu'il plaira à Sa Majesté.

Ce fait, avons fait publier notre ordonnance portant deffences à toutes personnes de quelque condition et religion qu'elles soient, d'enlever, ou faire prendre, rompre, briser, ni toucher à aucuns des matériaux provenans de ladite démolition à peine de 5 lt d'amende et de punition corporelle contre les contrevenans.

Et de ce dessus, avons fait le présent procès-verbal et dressé un état séparé desdits matériaux et de la dépence des ouvriers.

Fait ce vingt octobre mil six cent quatre-vingt-cinq.

Signé : PAYEN.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5362. — L.-Imprimeries réunies, 8, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.]

12

TABLES

I. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME XLVI (ANNÉE 1897)

Abbaye (J. d'), past., 455.
Abbeville (Somme), 492.
Abbévillers, 571, 574, 578.
Abjurations, 161 n, 173 ss, 192, 235, 316, 346 n, 384, 506, 537, 584, 621, 653 ss. — *Anduze*, 582 ss.
Académies prot. — *Montauban*, 241, 391. — *Sedan*, 107, 518.
Acier [*Assier*] (Lot), 183.
Actes (Les) du Colloque de *Montbéliard* (1586), 194 ss.
Adam, 164 n.
Adeline (Marie), 381.
Affiches du 18e siècle, 326.
Agar (P.), past., 87, 88.
Agnew, 160 n.
Agricola (Jean), 63, 133.
Aibre, 578.
Aigaliers (D'). — Voy. Rossel.
Aigneaux (D'), 606.
Aignerville, 606.
Aigoin (Catherine), 317 n.
Aigues-Mortes, 247, 451, 610, 614.
Aigues-Vives, 415 n, 452.
Aire-sur-la-Lys, 487 ss.
Aix (B.-d.-R.), 448.
Alais, 173, 249, 314, 415 n, 451, 452, 517, 598.
Alancourt, 51. — Voy. d'Alencourt.
Alardi [Hardi], past., 453.
Albe (Duc d'), 341.
Alberius (Claude), 197.
Albert (Matth.), 469.
Albias (T.-et-G.), 180.
Albon (D'), 108 ss.
Albret (Jeanne d'), 53, 149, 150, 327, 542.
Aldegraeve, 114.
Alençon, 14 ss, 29, 82.
Alencourt (Marg. d'), 156. — Voy. *Alancourt*.
Alexandre II, de Russie, 338.
Alger (J.-G.), 336, 504.
Aligre (D'), 368 n.
Allanjoie, 578.
Allemagne, 6, 57, 113, 161, 163, 182, 199, 202, 232, 241, 253, 256, 259, 276, 330 ss, 384 ss, 536, 554, 631 ss, 643.
Alliod (Claude d'), 384.
Alsace, 384, 396, 406 ss, 573.
Alsap, 452.
Altmark (Trêve d'), 345.
Altona, 392.
Altweiler, 257 ss.
Amarine (Pierre), 511.
Amboise, 38, 44, 283 n, 341, 360. — (Conjur. d'), 49.
Ambrosius (Jean), 60 ss.
Amendes, 248, 280.
Amérique, 182.
Amiens, 237 n.
Amsdorf, 133 ss.
Amsterdam, 55, 108 n, 392, 503.
Amyot (Jacques), 430.
Amyrault, 483.
Anastaise, not., 85.
Ancet, 248.
Ancourt (Madeleine d'), 156.
André (Ed.), 321. — (Madel.), 259. — (Jean), libr., 634 n, 646 n.
Andreæ (Jacques), 194 ss.
Androuet (Julienne), 157 n. — du Cerceau (Jacq.), 150 ss.
Anduze, 316 ss, 323, 413 ss, 582 ss. — (D'), 448.

Anfray (Jean), 92.
Anhalt (Wolfgang d'), 62 ss, 70.
Angers, 40, 447 ss, 456, 466 n.
Anglars (Lot), 183.
Angleterre, 159, 163, 182, 253, 260 ss, 330.
Angoulême, 468.
Angoumois, 390.
Anizy-le-Château (Aisne), 237.
Anjou, 524. — (Duc d'), 326.
Anne de Bretagne, 431.
Annecy, 87.
Anneville, 190.
Annonay, 451, 453.
Anrep (G.), 338 ss.
Antoine (J.), past., 452.
Anusse (Raoul), 376.
Anvers, 67, 216, 235 n.
Anweil (D'). — Voy. Wolfgang d'A.
Apostats, 509 ss.
Aquila, 133.
Aragon, fondeur, 325.
Aramon (Gard), 450.
Arbus, 182.
Arbussy (Joseph), 174 ss.
Archambaud Colomiès, past., 453, 454, 468 n.
Archives hospitalières, 601 ss.
Ardalliers-lès-Valleraugue, 324.
Ardelay (D'). — Voy. de Bourdeilles.
Arènes (D'). — Voy. Auvet.
Arganchy, 605.
Argentan (Orne), 463.
Argentré (D'). — Voy. Duplessis.
Argouges-sous-Mosles, 606.
Arius, 66.
Armagnac, 169 ss.
Armand, 182.
Armand-Delille, past., 416 n.
Armée allemande, 164 n.
Arménie, 475 n.
Armentières (Nord), 488, 492.
Armignac (D'), 454.
Armoiries prot. — 55.
Arnal (J.), 318.
Arnaud (Eug.), past., 105, 108 n, 246 ss, 377, 460 n.
Arphy (Gard), 323, 325.
Arques (Seine-Inf.), 191 ss.
Arras, 311, 488, 493.
Arrêt de *Meaux* (4 oct. 1546), 658 ss.
Arrhenius (G.), 339 n.
Artagnan (D'). — Voy. de Montesquiou.
Artus Désiré, 634 ss, 646.
Arvieux (H.-Alpes), 472 ss.
Aspiran (Hérault), 249.
Aspremont de Vandy (J. d'), 503.
Assas (François d'), 319.
Assemblée générale de la Société, 326, 382, 600, 609 ss.
Assemblée nationale (1789), 544 ss.
Assemblées prot. — 42, 335, 585, 592. — *Chéry*, 99. — *Le Clot de Bouix* (1748), 262. — *Lemé*, 616. — *Meaux*, 630, 643, 646, 654, 659. — *Parfondeval*, *Serain*, 101. — *Tres-cléoux*, 545. — *Montbéliard* (Pays de), 568 ss.
Assier. — Voy. *Acier*.
Astorg (D'), 177.
Atignan (J.), 659.
Attila, 551.
Aubenas (Ardèche), 454.
Aubert (H.), 276, 443 ss.
Aubigné (Agr. d'), 39 n, 163, 282, 326, 474, 530 ss. — (Constant d'), 54. — Voy. de Cardaillac.
Aubigny, 451.
Aubry, orfèvre, 217.
Aubry la Joye, 529 n.
Aucourt (D'). — Voy. d'Aumale.
Audiat (L.), 149 n.
Audin, 168.
Audincourt, 573, 579.
Audoa, 348.
Augereau, 14.
Augsbourg, 488.
Augustin (Saint), 75, 301.
Aujargues (Gard), 314 n.
Aulard, prof., 395 ss.
Aulas (Gard), 316 n, 318, 322 ss, 455.
Aulnay (Abbaye d'), 280.
Aumale (Benj. d'), 327. — (Duc d'), 38 n.
Aumessas (Gard), 325.
Aumoin, 182.
Aumont (Mal d'), 503.
Auneau (Eure-et-L.), 360.
Aunis, 161.
Auriaud (Marie), 95 ss.
Aurifaber (Jean), 59 ss.
Aurillac, 41, 280, 452.
Auroux (D'), 99 n.
Ausance (D'), 241.
Auteuil, 477 ss.
Autheville (D'), 606.
Autographes de Mélanchton, 117, 123.
Autonne (D'). — Voy. Payen.
Autretot (Seine-Inf.), 450.
Autriche, 384.
Autun, 41, 550 ss.

Auvet d'Arènes (D'), 384.
Auvit (Jean), 510.
Auxerre, 43.
Auxonne, 41.
Avallon, 43.
Avène (Pont d'), 597.
Avèze (Gard), 317.
Avignon, 39.
Avranches (Manche), 336, 448 n.
Azay-le-Rideau, 43.

Babut (C.-E), past., 325, 610.
Babylone, 308.
Bach (J.-Seb.), 388.
Baccon, 537.
Bade, 113, 259.
Badon (H.), past., 277 ss.
Baduel (Claude), 231.
Bagard (Gard), 510.
Bagars (L. de), consul, 509 ss.
Bahler, past., 331.
Baillet, 257. — (Le P.), 311.
Bailly, 494.
Baird (Ch.-W.), 106. — (H.-M.), 105 ss, 557, 560, 600, 627.
Balanquier (De), 490.
Balaruc (Hérault), 448.
Bâle, 241, 275, 383, 519.
Balue (D'), 313.
Baptême (Controv. sur le), 198 ss.
Baptêmes prot. — 247, 568, 601, 657.
Baptiste, past., 451.
Bar (De), 177.
Bar-le-Duc, 54, 458 n, 503.
Barante (De), 414 n.
Barbel, 92.
Barbeville, 606.
Barbier (Nicolas), 152.
Bardon (Guill.), past., 181.
Baron, 244. — (past.), 452.
Barrois, 54.
Barruel, past., 454.
Barry-d'Islemade, 177.
Bart (Fr. de), 456.
Barthe, 182.
Basly, 603.
Basnage (Ant.), past., 604.— (Jacq.), past., 603 n.
Bastard (Jean), 95 ss.
Batelier, 229.
Batilly (De). — Voy. Lebey.
Battier, 384.
Bauchet-Filleau, 158.
Baudouin, fondeur, 322. — (J.), 659. — de Champrosé, 666 ss.
Bauhin, 384.
Baum, prof., 625. — (Mme), 625.
Baussan (Jullien), 168.
Bautet, huissier, 580.
Bavans, 578.
Bavière, 164 n, 202.—(Amélie de), 337.
Bayet, 584.
Bayette (Fort de), 489.
Bayeux (Calv.), 111, 190, 603, 605.
Bayle (Pierre), 73, 176, 196 n, 385 ss.
Baynes, 515.
Bayre (De). — Voy. Pithou.
Bazar de la Charité (Incendie du), 326.
Bazas (Gironde), 449, 454, 468.
Bazauges (Char.-Inf.), 447, 450, 456.
Bazenville, 605.
Bazin de Bezons, intend., 313 ss.
Béarn, 29, 137, 175, 491, 614, 622.
Beauce (La), 282 ss.
Beauchet (J.-P.), 654.
Beaucousin (Manuscrits), 374.
Beaudiné, 36.
Beaudouin de Courtenay, 338.
Beaugency, 282.
Beauharnais (Eug. de), 337.
Beaujour (Soph.), 461 n.
Beaulieu (De), 454.
Beaumont (Provence), 86.—(de), past., 450. — (J. de), past., 524.
Beaune, 41, 447, 455.
Beaupré (Abbaye de), 54.
Beauveaux (De), 384.
Béchevel (De), 606 ss.
Beda (Noël), 634 n.
Bédarieux (Hérault), 248, 450, 456.
Bedier. — Voy. Beda.
Bedoire (De), 338.
Belgique, 58, 205, 330, 558.
Bellanger, past., 101 n, 658.
Bellefonds (Mal de), 378 ss.
Belle-Fontaine (De). — Voy. Cornet.
Bellegarde (T.-et-G.), 179. — (Jacquette de), 339.
Bellon (Dan.), 351 n.
Belorce, past., 571.
Belrieux (De), 585 ss.
Belverne, 570.
Bénard de Maisons, 111.
Benaste, 95 ss.
Benech, 182.
Bénet (A.), archiv., 91, 112 n, 380, 381, 603, 604.
Bengale, 162.
Bénin (Le), 157, 164 ss.
Benoît, ancien, 247. — (Dan.), past., 391, 518. — (Elie), past., 99 n, 177. — (J.), 654. — (Vve), 654.

Bérauld (Michel), 174, 176.
Berg (Grand-Duc de), 32.
Bergeac (Loïs), past., 455.
Berger (*La chanson du bon*), 588 ss.
Berger, 164 n.—(Jean), 154.—(past.), 563, 574. — (Sam.), past., 621.
Bergerac, 532.
Bergeré. — Voy. Gassion.
Beringhen (De), 111.
Berlin, 63.
Bernadotte, 338.
Bernard, traître, 517. — (Ch.), past., 452. — (Franç.), 259. — (Raym.), past., 453. — (Salomon), 258 ss. — de Saintes, 406, 562 ss.
Berne, 196 ss, 230, 277, 328, 330, 445.
Bernier, 398 ss.
Bernières-sur-la-Mer, 111.
Bernis (Gard), 320, 454.
Bernus (A.), prof., 234 ss, 335 n, 383, 446 n, 525, 627.
Berq (Général), 488.
Berquin (Louis de), 20.
Berry, 98.
Berry, 102 n.
Bersier (Eug.), past., 501 n, 627.
Berstheim, 163.
Bertezène (David), prédic., 507, 512.
Berthelot (G.), prévôt, 643.
Berthet (Jacq.), past., 452.
Berthier (Général), 32.
Berthouville (De). — Voy. Cotton.
Bertrand (Et.), 603.
Besançon, 194 n, 212 n, 217, 564.
Besiade de Munein (J. de), 492.
Besme, 220.
Bessinges, 332, 445 n.
Bethoncourt, 578.
Béthune, 489.
Bettancourt (De). — Voy. de Nettancourt.
Betz (P.), 385 ss.
Beuzart (P.), past., 102. — Daret (Aug.), 98 ss.
Beuzevillette, 112.
Bèvedent (Lieut. de), 41.
Bèze (Th. de), 38 ss, 42 ss, 51 ss, 87, 116, 169, 194 ss, 235, 275, 283, 331, 334, 445 ss, 529, 625.
Béziers, 230, 247, 249.
Bianquis (Jean), past., 279.
Bible (Une) inconnue (F. Jaquy, 1564), 331. — **latine** (1549), 382.
Bibliographie, 217, 383.
Bibliothèque de la Société, 105, 114, 168, 214, 216, 225, 235, 246, 326, 327, 377, 382, 600, 610 n, 639.
Bibracte [Autun], 551.
Bicherel (J.), curé, 92.
Bichot, 284.
Biens ecclésiastiques (*Montbéliard*), 563.
Biens saisis, 41, 99, 398, 601. — (Vases sacrés), 565, 578, 582.
Bierne (De). — Voy. Pithou.
Bignon (Abbé), 91.
Bigorre, 491.
Bileine (Pierre), 485.
Billaine (Louis), 222 n.
Billart (Nicaise), 376.
Binger, 158, 162.
Binninger (J.), 564, 581.
Bio (Rivière de), 177.
Bion (Jean), 620.
Bioule (T.-et-G.), 179.
Bisseux, 100, 102.
Bitaubé, 392, 548.
Bizeux (Jacob), 99.
Bjelke (De). — Voy. Claus.
Blachon, past., 413, 416 n.
Blagny (De). — Voy. de Béchevel.
Blaise, 257.
Blamont (Doubs), 411, 562, 573.
Blanc-Nicolas, past., 317.
Blanc d'Hauterive, 402.
Blanchet (Marg.), 314.
Blaurer (Ambroise), 372.
Blois, 40, 154, 282, 454, 540, 584.
Blot, 611.
Bodosquié (De), conseiller, 181.
Boesmier, past., 452.
Bohain (Aisne), 102 n.
Bohême, 117.
Boileau, 504. — lieut.-crim., 586 ss.
Boinard (Jeanne), 95 ss.
Boisdauphin, capitaine, 248.
Bois de Saint-André, 350, 360, 367.
Bois-le-Duc, 55.
Bois-le-Vicomte, 648 n, 652, 665 ss.
Bois-le-Comte, 654.
Boisragon (De). — Voy. Chevalcau.
Boissard (J.-Jacq.), 217.
Boissière, vicaire, 319.
Boissin (Guill.), past., 453.
Boisson (Em.), 322.
Boissy d'Anglas, 414 n.
Bolac (De). — Voy. Du Bois.
Bolbec, 112, 190 ss, 280.
Bolleville (Seine-Inf.), 112.
Bologne, 553 n.
Bompar, past., 454.
Bon (Etienne), 87. — (Jean). Voy. Bonne.
Bonald (H. de), 32 n.

Bonanni, jésuite, 219.
Bonaparte, 393 ss. — (Nap.-Louis), colonel, 337.
Bondy (Forêt de), 653.
Bonet-Maury (G.), prof., 102 ss, 216, 325 ss, 381, 392, 600, 610.
Bonnal (Jeanne de), 316.
Bonne (Jean), 247. — Voy. Bon.
Bonnes (Pierre), 247.
Bonne-Espérance (Cap de), 559.
Bonnefon (D.), past., 250.
Bonnet, 244. — (Jules), 53, 149, 432, 443 ss, 627.
Bonneval (Eure-et-L.), 360, 363.
Bonnire, garde, 191 ss.
Borck (De), 579.
Bordeaux, 41, 185, 232, 415 ss, 448, 450, 454, 467 ss, 483, 490 ss, 504.
Bordenave (De), 490. — Voy. Bourdenave.
Bordes (De), 354 n.
Bordier (Elisabeth), 89.—(H. , 187 n, 214, 237, 258, 339 n, 588.
Borel, 181. — (F.), 105, 247, 472. — (J.), 472 ss. — (P.), 472.
Borgeaud (Ch.), 276, 384.
Bosco (De), 447, 449, 450, 456.
Bossuet, évêque, 216, 308 ss, 312, 609 ss, 621, 630, 651 ss, 665 ss.
Bouchebec (J.), 659.
Bouchi (Isaac), 392.
Bouchigny, 313.
Bouchu, intend., 332, 378.
Bouillé (De), 31, 48, 53.
Bouillet, 232 n.
Bouillon (Robert-Henri, duc de), 157, 235, 237, 239, 391. — (Guill.-Robert, duc de), 240 n. — (Card. de), 583 ss. — Voy. de la Marck, de la Tour.
Boulade, 182.
Boulay de la Meurthe, 393 ss.
Boulot (P.) past., 455.
Bouquet, 598. — (Chât. de), 249.
Bourbon, 426. — (past.), 452.
Bourbon (Antoine de), 38, 53, 539. — (Antoinette de), 48. — (Catherine de), 503. — (Françoise de), 240 n.
Bourbourg (Nord), 488 ss.
Bourcet, 384.
Bourdeilles (J. de), 293, 349, 357, 364, 369.
Bourdenave, past., 455. — Voy. de Bordenave.
Bourdillon (Jacob), past., 260.
Bourdin, 400 n.
Bourdon, 154.
Bourg (François), 319.
Bourgeau, présid., 40.
Bourgeois, 612. — (Jérôme), évêq., 51, 52, 522. — Voy. Burgensis. — (Jaspart), 457.
Bourges, 37, 41, 452.
Bourgogne, 41 ss, 205, 259, 465, 601. — (Jacq. de), 322.
Bourlier, past., 216.
Bourniquel. — Voy. *Bruniquel*.
Bournonville (Marne), 457.
Bourrilly (V.-L.), 53, 234 n.
Bourriquant (Fleury), 184.
Boussagues (Hérault), 248.
Boussi (Nic. de), 356.
Bouteille, 518.
Bouteville (De), 484.
Bouthenot, conseiller, 565 n.
Bouthenot-Peugeot (A.), 565 n.
Bouvart (R. P. Pierre), 362.
Bouvier, 583.—(past.), 600, 610 ss.— Voy. Boveri.
Boveri (J.), past., 455. — Voy. Bouvier.
Bovier. — Voy. Boveri.
Bower (H.-M.), 643 n.
Bozius (Th.), oratorien, 66.
Brabant, 68.
Bradebach (Tileman), 68.
Brahe (Ebba de), 346.
Brahmes (Religion des), 548.
Brandebourg (J.-Sigism. de), 389. — (Electeur de), 584.
Brantôme, 47, 50, 293, 476, 480.
Brard (Anne), 95 ss.
Braunsberg, 345.
Bray, past., 603 n.
Bréau (Gard), 317 n, 323, 325.
Breloux (D.-Sèvres), 158.
Bresse, 188.
Bretagne, 42, 112, 448.
Bretonvilliers (De). — Voy. Le Ragois.
Bretten (Grand-duché de Bade), 113.
Brevern (Von). — Voy. Pontus de la Gardie.
Briatte, past., 100.
Briautet (Le mas de), 507.
Briçonnet (G.), évêq., 13, 15, 20, 27, 99, 331, 609 ss, 631 ss.
Bricqueville (De), 111, 605.
Bridonneau (Jacq.), 607.
Brie, 43 n, 609 ss.
Brie-Comte-Robert, 648.
« **Briefve doctrine** *pour deuement escripre...* » (1533), 382.
Bringuier, prédic., 507.
Brioul, 415 n.

Brisach, 488.
Brisebarre (J.), 659.
Brissac (De), 339, 384.
Brive, 447.
Broca (J.), past., 631, 658. — (Paul), 658.
Brocard (Command.), 55.
Brocquenot (Séb. de), 152.
Bronsart von Schellendorf, 337.
Brosse (Salomon de), 157 n.
Brosser (P.), 483.
Brotier (Nic.), 392.
Brouet, promoteur, 650 n.
Brousseval, 50.
Brousson (Claude), past., 505 ss, 515, 619.
Bruck, chancelier, 134.
Brueys, 514.
Brun (P.-E.), 472.
Brunet, 634. — (Greffier), 98,
Bruniquel (T.-et-G.), 172.
Brunswick, 200. — (Ern.-Aug. de), 161 n. — (G.-Aug. de), 161 n. — (Sophie-Dorothée de), 161 n. — Zell (Duc de), 161.
Bruslart, 47, 50, 341.
Brusquet, geôlier, 43.
Bruxelles, 72 n.
Bry (Théod. de), 382.
Buau (De), 649.
Bucer, 66.
Budé (Guill.), 28, 51. — (Louis), 382. — (Eug. de), 276.
Bugey, 188.
Buhet (Pierre), 95 ss.
Buisson (F.), 167, 187 ss, 381, 391.
Bulle, 331.
Bulletin, 14, 15, 19, 91, 94, 99, 153, 167, 190, 216, 218, 223, 225, 326, 327, 371, 377, 381, 443 ss, 589, 600, 621.
Bullinger, 51, 168, 237 n.
Burgensis (Jérôme), évêq., 51, 52, 522. — Voy. Bourgeois.
Burty (Ph.), 149 n.
Busselot (Jacq.), 54 ss.
Buzançais (Indre), 454.

Cablat (Martial), 324.
Cadenat (Alex.), 322.
Caderles, 507.
Caen, 48, 51, 110, 191, 336, 380, 461, 463, 606.
Caffer (Ant.), past., 449 ss, 456.
Cagnat, 217.
Cahors, 171 ss, 183, 447.
Calhas (Gaspard), 228 ss.
Caille (Isaac), 259.
Caillot (Abbé A.), 5.
Caillou (Michel), 659 ss.
Cairac [*Cayrac*] (T.-et-G.), 181.
Caise (?). — Voy. Dentières (J.).
Cajarc (Lot), 172 ss, 183.
Cajols (Lot), 183.
Calas (Jean), 544 ss.
Calignac, 601.
Calvières, avocat, 448.
Calvin (Jean), 7 ss, 29, 39, 66, 75, 76, 81, 122, 135, 168, 169, 187, 195, 236, 237, 252, 275, 276, 301 ss, 331 ss, 383 ss, 391, 427 ss, 444 ss, 466, 513, 520 ss, 548, 617. — (La maison où est né), 371 ss. — (Gérard), 371 ss.
Calvinhac (Lot), 183.
Calvisson (Gard), 320.
Cambefort, 182.
Cambois (Abraham), 469.
Cambole (Bernardin), 87.
Cambrai, 24.
Cambrésis, 102 n.
Camérarius, 127.
Cameron, 176.
Camiaille, 454.
Camisards, 106, 597 ss.
Campaillou (De). — Voy. de Ginestous.
Campaix, 537.
Campbell, 165 ss.
Campeggio, légat, 127.
Campigny, 605. — (De). — Voy. Meslin.
Campis (Lozère), 517.
Campredon, 510
Camps, 454. — (De), 338.
Camu (Paris-Anth.), 376.
Camus. — Voy. Canu.
Canada, 330.
Candolle (Bernardin de), 87 ss.
Canelle (J.), 240, 244.
Cannes, 162.
Cantorbéry, 270.
Canu (Alex.), 332.
Cany (Mme de), 312.
Capdenac, 173, 183.
Capiton, 13.
Capitouls, 544.
Capoue (Card. de), 437 n.
Cappel (J.), 236, 242, 244.
Cardaillac (Lot), 172 ss, 183. — (Jeanne de), ép. d'Aubignè, 54.
Carlos (Don), 540.
Carlsbad, 189.
Carmain, 453.
Carnet (De), 606.
Caroli, 641.
Caron (D. et Abr.), 190 ss.

Carré (Pierre), 152.
Carro, 610, 646 n, 648 n. — (De), 188 ss.
Cartaut (Charles), 376.
Cartaux, past., 603 n.
Carthage, 308.
Cartier (A.), 331, 445 n.
Casaubon, past., 455. — (Isaac), 335.
Casaux (P.), 392.
Casimir, comte de Lippe, 255 n.
Cassel, 489.
Castanèdes (T.-et-G.), 181.
Casteljaloux, 451, 453.
Castellane (De), 544.
Castellion (Séb.), 187 ss, 384, 391, 617.— (Famille), 187 ss, 391.
Castelmoron, 452.
Castelnau, 185. — (Mémoires de), 40, 47, 50.
Castillon-sur-Dordogne, 415 n.
Castres, 226, 233, 339, 447 ss, 502.
Catala, 182.
Cataline de Pouylane, 482.
Catel (Jeanne), 391.
Catherine de Médicis, 37 ss, 45 ss, 150 ss, 342, 347, 360, 442, 523. — Voy. Médicis,
Catoire, curé, 101.
Caturce (Jean de), 226 n.
Caudebec, 192.
Caudie (Pierre), 181.
Caulet, 508.
Caullery, 216.
Caulmont, 452.
Caumont, 602.
Caumarin (J.), past., 455.
Caumont de Montbeton, 177.
Caussade (T.-et-G.), 172, 178.
Caussade, 531.
Causse (Barth.), past., 283. — (Divers), 317 ss.
Cauvin (Druette), 376. — (Gérard), 371 ss.
Cavaillac. — Voy. *Molières*.
Cavailles, 182.
Cavalier (Jean), 597.
Cavard (Gasp.), 228 ss.
Cavartz, 228 ss.
Caylus (De), 175.
Cayrac. — Voy. *Caïrac*.
Cazenove (R. de), 175.
Cazilhac (Hérault), 320.
Cecil (Lord), 51.
Céligny, 236.
Censier (Claudine), 644 n.
Centenaire (Le 3e) de l'**Edit de Nantes**, 326, 557, 600, 628.
Cerisiers, 43.
Cerisy, 606.
Cerny (De), 294, 369.
Certet, 495.
César, 124.
Cévennes. — Voy. Pomaret.
Chabeuil (Drôme), 455.
Chablais, 89,
Chaillé (Pierre), 95 ss.
Chalandos, 648 n.
Chalbos, prieur, 94.
Châlons-sur-Marne, 50, 51, 168, 243, 453, 521 ss, 585, 610.
Chalon-sur-Saône, 454.
Chambely (Jean), past., 453.
Chambéry, 87, 328, 439.
Chambrier (Alex. de), 327.
Chambrun (Pineton de), past., 56.
Chamier, 176, 327, 600.
Chamillart, 110.
Champagne, 240, 391, 447, 522.
Champdeniers (D.-Sèvres), 158 ss.
Champignon, 51.
Champrosé, 648 n. — (De). — Voy. Baudouin.
Chanci, 451.
Changobert (De). — Voy. Pithou.
Chanson (*La*) *du bon berger*, 588 ss. — *spirituelle sur le premier sermon prêché au Désert...* (*La Mothe*), 588 ss.
Chansons sur la Saint-Barthélemy, 327. — **satiriques**, 99.
Chantonnay, ambassad., 41 n.
Chantre (A.), doyen, 224.
Chapel (Jean), prédic., 501, 504, 588.
Chaptal (Comte), 395 ss.
Charenton, 494, 620. — (Temple de), 493, 495.
Charles, past., 176. — (Claude), 457. — (Paul), past., 483.
Charles VIII, 112,
Charles IX, 37, 41, 44, 151, 220 ss, 241, 293, 340, 347, 476, 481, 540.
Charles IX de Suède, 344.
Charles XI de Suède, 346.
Charles-Gustave de Suède, 346.
Charles-Philippe de Suède, 345.
Charles-Quint, 130, 333.
Charlotte de France, 15 ss.
Charmuzy, past., 630, 654, 656.
Chartres, 150. — (Siège de) (1568), 281 ss, 348 ss. — (Vidame de), 384.
Chastel (Et.), 189,
Châteaubriant, 451.

Châteaudouble, 87.
Château-du-Loir, 448, 524.
Châteauneuf (De), 160 n, 192, 280, 384, 665.
Château-Thierry, 540.
Châtellerault, 448, 452.
Châtelot (Doubs), 411, 562, 573.
Châtillon-Coligny (Loiret), 54, 363.
Châtillon-en-Michaille (Ain), 188.
Châtillon (G. de Coligny, s^r de), amiral, 37, 38, 44, 54, 169 ss, 218 ss, 281 ss, 295, 327, 336, 359 ss, 475, 498 ss, 625, 630. — (La tête de), 107, 223. — (enfants), 384. — (Louise de), 384. — (Fr. de), s^r d'Andelot, 37, 294, 354 ss, 360, 500.
Chauffepié (Anne de), 160 ss.
Chaulès, 181.
Chaumont-en-Bassigny, 455.
Chauny, 237.
Chauvet (Raymond), 448.
Chauvigny, 448, 452.
Chemilly (De). — Voy. de Bricqueville.
Chemin, 100.
Chénebier, 568 n.
Chenot (Aug.) past., 407 ss, 562 n.
Cherbuliez (Victor), 189.
Cheriot (Jehanne), 645 n.
Cheron (Jeanne), 659 ss.
Chéry (Aisne), 99.
Chesneau (Marie), 95 ss.
Chevaleau de Boisragon, 157 ss, 162 ss.
Chevalier, 453 ss, 468 n. — (Benigne-Magdel.), 95 ss.— (Claude), past., 452. — (prof.), 448.
Chevallet (P.), 659 ss.
Chevet (P.), 630.
Chevillard (P.), past., 454.
Chichilianne (Isère), 380 n.
Chillon (Nadal), 323.
Chinon, 452.
Chiron (Papiers), 626.
Choisy (Eug.), past., 276, 443 ss.
Chollet, 284.
Chouïssky (Mich.-Skopine), 384. — (Tzar Vassili Ivanovitch), 344.
Chrestien, 384.
Christ, 384.
Christine de Suède, 346.
Christol (F.), miss., 644 n.
Christophe (Le duc), 212.
Chronique littéraire, 105, 275, 327 ss, 382, 497 ss, 601 ss.
Chumantou, 548.
Cicéron, 204.
Cirée (Ligère), 154.
Civray (Vienne), 159.
Claës. — Voy. Claus.
Claie (Prot. traînés sur la), 469, 622.
Clairac (L.-et-G.), 451.
Clairegoulte, 567 ss, 580 ss.
Clamecy (Aisne), 467 n.
Claparède (Théod.), past., 224.
Clark, 269.
Claron, 513.
Claude (Jean), 169, 176.
Claudin (G.), 58. — (le jeune), 618. — (past.), 610.
Claus, baron de Bjelke, 340 n.
Clausel, 250.
Claye, 648 n, 653, 671.
Clelles (Isère), 380 n.
Clément (Jacques), 540.
Clémont, 411, 562, 573.
Clercq (H. de), 235.
Clergé (Constitution civile du), 394.
Clermont-Ferrand, 226 n, 232 ss.
Clervant (De). — Voy. de Vienne.
Clèves, 403.
Clichtoue (Josse), chanoine, 282.
Cloches. — 320 ss, 567, 571, 608, 655.
Clot de Bouïx (Le), 262.
Clouet, 501 n.
Cluny, 465 n. — (Abbaye de), 583.
Clutin d'Oyssel (H.), 339.
Cobourg, 130.
Cochet (Louis et Jacq.), 630.
Cochlaeus, 69.
Cochois, past., 452.
Codet (Nic.), 659 ss.
Codex argenteus d'*Upsal*, 346.
Codognan (Gard), 320.
Codurc, past., 316.
Cœlius (Michel), 59 ss.
Cœuvres (Aisne), 237 ss.
Cognac, 448.
Cognard (Mme), 262. — (Marie), 262. — (Elisabeth) 280.
Coignard (Yvon), 659 ss.
Colbert de Croissy, 379.
Colin, 384.
Colines (Simon de), 639 ss.
Colladon (Nic.), 447 ss.
Collège de *Guyenne*, 335. — de *Sedan*, 243.
Collet, 457, 459.
Colliod. — Voy. Davarandal.
Collioure, 489.
Colloque de *Montbéliard* (1586), 194 ss.

Colloques (*Quercy* et *Armagnac*, fin du XVIIe s.), 169 ss. — (*Queiras*, 1782-84), 472 ss.
Colmar, 56, 168, 407, 415, 452, 453.
Colognac (Gard), 516.
Colognac (P.), prédic., 508, 512.
Cologne, 66, 408.
Colomb, 327, 330.
Colombières, 603, 605.
Colomiès. — Voy. Archambaud.
Combault (De), 359.
Combe (E.), 383.
Combier, 99 n.
« **Comédies** » (Les) de Marg. de Navarre, 137.
Comité de Salut public (Le), 395, 564.
Comité de *Paris* (1801), 403 ss. — de *Strasbourg* (1801), 407.
Comenius, 253.
Commission centrale (1803), 412.
Communay (A.), 492.
« **Complainte** (*La*) *pour un détenu prisonnier* », 418 ss.
Complaintes des Églises du *Poitou*, 587 ss.
Concini, 533.
Concordat (Le), 393 ss, 576.
Condé (Louis de Bourbon, prince de), 37 ss, 170, 237, 281 ss, 348 ss, 442 ss, 540. — (Henry de B., prince de), 384. — (Armée de —, 1793), 35, 158, 163.
Condom, 452, 601.
Confession d'*Augsbourg* (La), 129, 135.
Confiscations de biens, 41, 99, 398, 601.
Constans (Jean), past., 391.
Constantin, prof., 176.
Constituante (La), 395 ss.
Constitution civile du clergé, 394.
Consulat (Le), 577.
« Contaerfaeyt » (Le mot), 110 n.
Contrats (Gérard Cauvin), 376.
Convention (La), 394 ss, 567 ss.
Convert (Michel), 244.
Copenhague, 392.
Copley-Christie (Richard), 557 n.
Coquement (L. et P.), 659 ss.
Coquerel (Ch.), 390, 625.
Coquin (Guill.), past., 450.
Corbarieu, 177.
Corbeil, 102.
Corbetes (Loys), not., 324.
Corbière (Madeleine), 607.
Cordienne, curé, 564 ss, 579 ss.
Cordier (Arnould), past., 454.
Cordt (B.), 339 n, 347.
Cormery, 43.
Cornet (Jeanne), 529 n, 606. — (Anne), s^r de Belle-Fontaine, 605.
Cornillan, 435.
Cornus (Aveyron), 323.
Correspondance, 54, 108, 218, 277, 390, 503, 557, 608.
Cosme (Benoît), 230 n.
Cossebier, 340.
Cosset (L.), proc., 643.
Costan, past., 452.
Coste. — Voy. Portal (Marc).
Côte d'Ivoire (La), 158.
Cotton (Le P.), 533. — de Berthouville, 41.
Cottun, 605.
Couderc (C.), 500 n.
Couet, past., 156, 211. — (Marie), 238 n.
Coulombières (De). 111.
Coulours, 43.
Courcelles, 241,
Courlande, 392.
Cournonsec, 320.
Cournonterral, 320, 449, 456.
Courondes, 181.
Courreau (Et.), past., 452.
Court (Ant.), 108, 250, 277 ss, 383, 504, 506, 517 ss, 626.
Court de Gébelin, 250, 543. — (Tombeau de), 108 ss.
Courtausné (De). — Voy. d'Espinoze.
Courteault (Paul), 8 n.
Courtenay (De). — Voy. Beaudouin.
Courtin (De), 338.
Courtisigny (De). — Voy. Osmont,
Courtrai, 487 ss.
Cousin (Jean), past., 461, 463.
Coutances, 112, 650 n.
Coutras, 171.
Couvents, 504, 610, 621.
Covelle (A.), 333.
Coyes (Char.-Inf.), 448.
Cranach (Lucas), 110.
Crawford, major, 165 ss.
Creci (Claude de), past., 449, 456.
Crémone, 90.
Cresp, 84 ss.
Crespin (Jean), 382, 465 n, 466 n, 643 n, 644.
Crest (Drôme), 413, 455.
Creully (Calvados), 110.
Crèvecœur (De). — Voy. de la Rivière.

Cricqueville, 603.
Croisic (Le), 451.
Crommelin (Jeanne), 644 n.
Croon, 256.
Croppet (Bertrand), 187 n.
Crottet, 390.
Crouay, 605.
Croux (Claude de), 457. — (Robert de), 457.
Crouzet, 517.
Croyer, 244.
Cruseau (J.), past., 455.
Cucuel (Sam.), past., 197, 208 ss.
Cunitz, 411 n.
Cuno (F.-W.), 257.
Cusin (Jacq.), not., 188.
Cuvier, past., 574. — (O.), past., 102, 241, 258, 624. — (Mme), 326. — (Ch.), 568 n.
Cyrus, 416.

Daguesseau (H.), intend., 315.
Daignon, past., 455.
Dambenois, 578.
Dammartin, 652.
Damours. — Voy. de Saint-Eloi.
Dampierre-les-Bois, 571, 575, 578.
Dampierre. — Voy. *Le Vieil-Dampierre*.
Daneau (Lambert), 235.
Danemark, 330, 339.
Dangeau (Mlle de), 504. — (*Mémoires* de), 583.
Dangereux (Constance), 261.
Danmartin (De). — Voy. Vaultier.
Dannreuther (H.), past., 55, 107, 218, 234 ss, 327, 378, 389, 391, 458, 503, 523, 529.
Dante (Le) 74, 307.
Dantès (Baron Georges), 337.
Daon (Jean), 605.
Darabye (P.), 659 ss.
Dardier (Ch.), past., 108 n, 225 ss, 232 n.
Daret. — Voy. Beuzart.
Darius (Joannes), 467 n.
Darrest, 99.
Dartois (Richard), not., 375 n.
Dasle, 578.
Dasypodius, 240 n, 382.
Daudé, 512, 514.
Daullé (A.), 99 n, 102 n.
Daumarin. — Voy. Caumarin.
Daumette, 513.
Dauphiné, 41, 87, 246 ss, 277 ss, 377, 447, 449, 454, 545.
David, 416.
Daval (Guill. et Jean), 249.
Davarandal (P. Colliod), 451, 454 n.
David de Beaudrigue, capitoul, 544 ss.
Dayre, 467.
Décanceaux, 101.
Décret du 23 juillet 1896, 103.
Défleu (Ant.), 319.
Deguip (Arthur), prêtre, 94 ss.
Dehoûé (Bonav.), prêtre, 260 ss,
Delaborde (Comte J.), 282, 363 n. — (chapelain), 543 ss. — (J.), 659 ss.
Delage, 471.
Delahaye (Ambr.), 100.
Delalande (J.), 244.
Delamet, 650.
Delessert, 414 n.
Delestre (J.), 659 ss.
Delforterie (Jean), 391.
Démoniaques, 68.
Démosthène, 200.
Denais, 384.
Denckinger (A.), past., 331.
Denhoff (De), 255 n.
Denis, écrivain, 452.
Dentand (P.-G.), 189.
Dentières (J.), 377.
Depping (G.), 652 n.
Dericq (Nicolas), 279 n.
Des Adrets, 36, 39.
Des Aubuges. — Voy. Laurion.
Des Bouchaux, 607.
Des Brandes. — Voy. Le More (Nic.).
Descazals (Ant.), 181 ss.
Des Champs, capit., 294, 356. — Voy. Maxuel.
Des Chapelles, 484.
Des Egaux. — Voy. Goguet.
Des Essarts (Nic.), 294.
Des Gallards, past., 461 n.
Desmares (Marie), 603, 606.
Des Mazures, 238 n.
Des Merliers (Philippe), 530.
Desmont (Olivier), past., 404 n, 411, 416.
Des Périers (Bonav.), 28, 426 ss.
Des Pillières. — Voy. de Fourré.
Desplaces (Barth.), 554.
Desprez (G.), 659 ss.
Destailleurs, 149.
Destouches, 495.
Destrens, 265, 274.
« **Détenu** *prisonnier* (*La complainte pour un*) », 418 ss.
Deus Claus (Marie et Jeanne), 482.

Dexmier d'Olbreuse (Eléonore), 161.
Dezasses, 664 ss.
« **Dialogue** (*Le*) *en forme de vision nocturne* », 15 ss.
Didier (Henry), 244.
Die, 629.
Dienast, 384.
Diény, past., 563.
Dieppe, 190, 279.
Dietens (A.), 500 n.
Dijon, 451.
Dinan, 35.
Dinoth (Richard), past., 197.
Directoire luthérien (Le), 410.
Discan (Jacob), 392.
Discipline eccl. — 412.
Dive-le-Franc (Terre de), 375.
« **Discord** *estant en l'homme...* », (1531), 30.
Dixmude, 489.
Dizier (L.), 324.
Dmitri (Le faux), 344.
Doat, 233 n.
Documents sur la négociation du **Concordat**, 393 ss.
Dohis, 101 n.
Dôle, 488.
Dolet (Et.), 426, 557, 620.
Domène, 450, 456,
Dommartin-sur-Yèvre, 456.
Dompmartin (De). — Voy. de Saussure.
Donation de M. le Baron F. de Schickler, 103.
Donauwerth, 488.
Dony (J. de), 456.
Dordrecht, 200.
Doré, 86.
Dorier, 86.
Dormoy (A.), past., 610.
Dorpat (Université de), 347.
Dorrieu, 86.
Dothée, past., 455.
Douen (O.), past., 99, 102, 160 n, 432, 507, 616 ss.
Doumic (René), 7.
Douvres, 111.
Dozy (Ch.-M.), 254 ss.
Dracksteds (Dr), 63.
Dragonnades, 173, 249, 613.
Drappier (P.), 293 n.
Drelincourt (Ant.), proc., 530.—(Ch.), past., 169, 530.
Dreux (Bataille de), 37, 290.
Drion, 378 n.
Droeyn (J.), 457.
Du Bartas, 74.
Du Bellay (Joachim), 79. — (Eustache), évêq., 236 n.
Du Beslay, 584.
Dubesset. — Voy. Pélissier.
Du Bois, 284. — (Simon), 14, 15 n, 82, 621. — de Bolac, 112.
Du Bordet, 354.
Duborn (Abr.), 181 ss.
Du Bosc, past., 603.
Du Bosc d'Emandreville, 41.
Du Bousquet, 179, 605 ss.
Du Boys (Claude), 457.
Dubruc (Jacq.), past., 316 ss. — (François), past., 316 n.
Du Cerceau. — Voy. Androuet.
Ducey (Manche), 448.
Du Charmel, 112 n.
Duchâtel (Pierre), 28.
Du Chemin (J.), 377.
Du Chenay (Mathurin), 152.
Ducloux, 530.
Du Coindeau (Guill.), past., 454.
Du Dresnay (R.), 159.
Duels (Discours contre les), 484.
Duez (Nath.), 252 ss. — (Andries), 255. — (Famille), 254 ss. — Voy. d'Huet.
Dufay de la Taillée, 159.
Dufour (Edouard), 189. — (Th.), 276.
Dufour-Vernes (Louis), 259.
Dugan (Maria), 392.
Dugua (Colonel), 507.
Duguesclin, 155.
Du Jardin, 606.
Du Jay, 156.
Du Jon (F.), 235 n.
Du Liège, 607.
Du Maine, 536.
Dumas, 181 ss.
Du Molinet (Claude), 222.
Dumont (Michel), 659 ss.
Du Moulin (Ant.), 333. — (P.), past., 169, 503.
Dunant (François), 259.
Duparc, 364 ss.
Du Perron. — Voy. Jean (Charles).
Dupin de Saint-André (A.), past., 40 n.
Du Plan (Benj.), 249 ss, 277 ss, 504.
Duplessis d'Argentré, 312.
Duplessis-Mornay, 56.
Du Plessis. — Voy. Toussaints.
Duplomb (Ch.), 150 n.
Du Pont (François), 468. — (Guill.), past., 455.
Du Prat (P.), past., 492 ss, 497.
Dupré (Perette), 154.

Dupuy, 235 n.
Duquesne (Abraham), 347.
Du Quesné. — Voy. Hébert.
Durand, 322.— (Capit.), 95 ss.— (P.), past., 626. — (Marie), 610 n, 626.
Durant (Ant.), past., 452.
Duras (De), 39.
Du Reitz, 338.
Durel, 625. — (Jean), past., 112.
Durfort (Gard), 390, 415 n.
Du Rieu, 86.— (Dr W.-N.), 55, 167 ss, 216, 254, 623.
Durlach, 259.
Durr (Mme), 631.
Du Ryer, 86.
Dusaut (Phil.), 484.
Du Solier, 452.
Du Taillis. — Voy. Pépin.
Du Teil (Pierre), 89.
Du Tillet, 651.
Du Vergier. — Voy. Bergeac.
Duvernoy, 194 n, 212 n, 338, 570, 580.
Du Vivier (Jacq.), 603, 606.
Du Voisin, 384.
Dymna (Saint), 68.

Eauze (Gers), 185.
Eberstein (Et.-H., comte d'), 114.
Echavanne. — Voy. *Chénebier*.
Echiré (Deux-Sèvres), 159.
Eck (Dr), 120.
Eckholm, 340.
Ecosse, 276, 339.
Ecouen (Chât. d'), 553 n.
Ecury (D'), 384.
Edimbourg (Paix d'), 339.
Édit de janvier, 38, 45.
Édit de Nantes, 106, 314, 381 ss, 530 ss, 653, 665 ss. — (3e centenaire de l'), 326, 557, 600, 628.
Édit de Tolérance, 102.
Eggimann (E.), 216. — (Th.), 333.
Église de la Confession d'Augsbourg, 393 ss. — (Pays de *Montbéliard*), 562.
Églises réformées (Organisation des, 1561), 442 ss. — (Réorganisation des), 393 ss.
Egreteau (Dauphin), 95 ss.
Ejos (Les), 167.
Eisleben, 59 ss, 135.
Elbing, 345.
« **Elégies** (msc.) sur la mort de M. de Mouy, etc... », 327.
Elie, 121.
Elin. — Voy. Hellin, Ellain.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 15.
Ellain (Nicolas), 236 n. — Voy. Elin, Hellin.
Elliot, 166.
Elzeviers, 252 ss.
Emandreville (D'). — Voy. Du Bosc.
Emprunt de 1571-72 (*Paris*), 152.
Enghien (Duc d'), 35.
Enoch, 466.
Enschédé (A.-J.), 56, 623.
Enval (Vivarais), 452.
Epense (Marne), 457.
Epensival, 457.
Epernon, 289.
« **Épistre familière** de prier Dieu », 382.
Épitaphe du siège de *Chartres* (1568), 364.
Erasme, 16, 66, 113 ss, 119, 124, 128, 133, 204.
Eric XIV, 339 ss.
Erichson (A.), 240 n, 523.
Erlangen, 58.
Escalongne (Marie), 392.
Esclaron, 51, 53.
Escoffier, 240.
Escolasse (P.), 605.
Escoperie (D'). — Voy. De la Gardie.
Escot, 512 ss.
Esmiuc (B.), past., 453.
Espagne, 24, 384, 535.
Espalunque (Ant. d'), 494.
Espaze (Le Cadet), 512.
Espériès (Mlle d'), 318.
Espiens, 602.
Espinoze (D'), 607.
Essautier (Marc), 188. — (Matth.), 187.
Esslingen (Vierge d'), 201.
Este (Anne d'), 150.— (Hercule II d'), 433.
Esternay (D'), 43.
Estève (Pierre), 465.
Esthonie, 342.
Estissac, 610, 622.
Estrées (J. d'), 237 ss.
Etampes, 235, 289. — (Duchesse d'), 312.
Etaples, 331.
Etats-Unis, 557.
Etienne (Ant.), 392.
Etobon, 563, 570, 573, 579.
Etupes, 571, 578.
Euzet, 598.
« **Excuse** (L') du noble seigneur Jacq. de Bourgogne... », 332.
Exincourt, 578.

Exoudun, 159.
Expert (H.), 382, 627.
Eymar, 414 n.
Eynesse, 415 n, 454.

Fabius, 551.
Fabre, 465.
Fabrègue (Mme de), 250 ss.
Fabri (Jean), past., 520. — (Christophe), 520.
Faget (Ambr.), 447.
Faguet (Em.), 7, 80.
Faivre (Et.), 581. — (P.-E.), past., 610.
Falais (De). — Voy. de Bourgogne.
Falaise, 336.
Falgairolle (Prosper), 316.
Falguerolles (Violande de), 317 n.
Falguière (Alph.), 319, 326.
Fallot, past., 563. — (David), 569, 580.
Falvius (Card.), 219.
Farel (Guill.), 275, 330, 384, 521 ss.
Fargues (P.), dit Tristant, 260 ss. — (Franç.), gal., 262.
Fattet, 384.
Faugères (Hérault), 247 ss.
Fauillet (Lot-et-G.), 455.
Fauquet-Lemaître, 280.
Faure (Marg. de), 317 ss.
Faure (Jacques), 472 ss. — (F.), 104.
Faux frères, 247.
Faverges, past., 451.
Favre, 276.
Fécamp, 190.
Félice (P. de), past., 100 n, 560, 627.
Félix (François), past., 453.
Fénelon, 617.
Fercourt (De). — Voy. Payen.
Ferrand, 572.
Ferrare, 383, 431 ss.
Ferrières (J. de), vidame, 295, 350 n. — Voy. d'Assas (François), de Maligny.
Ferron (Lot), 183.
Fesquet, 511. — (P.), past., 317.
Feyerabendt (Jean), 382.
Fickel, 342.
Fieux, 601 ss.
Figeac, 171 ss, 183.
Figuièrolles, 511.
Fillon (B.), 149, 155.
Filly, 89.
Fine (J.), anc., 472. — (past.), 472 ss.
Finiels (J.), past., 325.
Finlande, 342. — (Duc Jean de), 339 ss.
Firmin-Marignan (Mme), 626.
Fischbacher (G.), 610.
Flammare (A. de), 190 ss.
Flandre, 236, 536.
Flavard, 583.
Flesche (J.), 659 ss.
Fleury (E.), 500 ss. — (Rob.), 381. — (N.), 659 ss. — (Ch. de), 648 ss.
Flojac, cap., 354.
Floquet, 40 ss.
Florac, 317, 325.
Florence, 110, 219 ss.
Florent l'espinglier, 643 n.
Florimond, 382.
Foillet (Jacq.), 208.
Foix, 447, 450, 456. — (Comté de), 501 ss.
Folquien (Fort de), 489.
Fonbrune-Berbinau (P.), past., 504.
Fons (De). — Voy. Mandagol.
Fontaine-la-Guyon (De), 294.
Fontainebleau, 622.
Fontana (B.), 432 ss.
Fonzes-Lafons, 325.
Forcalquier, 449, 456.
Forestié (Ed.), 54.
Forfait (Aug.), 156.
Formigny, 606.
Formont de la Tour, 384.
« **Formule de concorde** » (La), 194, 235 n.
Fornelet ou Fournelet (P.), past., 154, 236, 239, 242 ss, 453, 518 ss.
Forneron, 53.
Fornier, 47 ss, 176.
Forster, 611.
Fossa, 89 ss.
Fouace (Pasquier), 659 ss.
Foucaudes (Les), 235.
Foucquet de Boisbard, 318. — Voy. Fouquet.
Fougairolles, 516.
Founeuve, 179.
Fouquet (Marg. de), 318. — Voy. Foucquet.
Fouray (Isaac), 112. — (Jacq.), 112, 276. — Voy. Fourré.
Fourbisieur, 392.
Fournelet. — Voy. Fornelet.
Fournier, past., 451. — (J.), 659 ss.
Fournis, 537.
Fourquevaux, 36.
Fourré (Jean), 112. — (Ch. de), 112. — Voy. Fouray.
Fourtot (J.-G.), 580 ss.
Fraisse (Rob.), past., 454.
Fraissinet (Guill.), 508.
France (Léonard de), 457. — (Elie de), 181.

France prot. (La). — 40 n, 103, 111, 187 n, 214, 234 ss, 258, 332 n, 443, 623, 627.
Francfort, 382.
Franche-Comté, 398, 488.
Francke, 389.
François, past., 452.
François Ier, 15, 18, 113, 132, 219, 310, 312, 327, 418 n, 437 ss, 539, 552, 554 n, 618.
François II, 44, 539.
Frank (F.), 14 n, 23 n, 27, 137 n, 295, 418 n.
Franklin (Alfr.), 52, 167, 216, 325.
Franconville-la-Garenne, 108.
Frédéric, comte de Montbéllard, 194 ss.—Frédéric-Eugène (prince), 579.
Frédéric II de Danemark, 339.
Frédéric II de Prusse, 161 n.
Frédéric III, électeur palatin, 281.
Frédéric-Guillaume Ier de Prusse, 161 n, 386 ss.
Freiberg (Saxe), 133.
Fresné-sur-la-Mer, 111.
Fresnel (Françoise), 606.
Fresnel. — Voy. *La Ferté*.
Fréville (De), 233 n.
Friedrich (J.), conseiller, 63.
Friedrichsdorf, 331.
Froment, 100.
Frontignan, 455.
Frossard, past., 403. — (Ch.-L.), past., 325, 497, 622.
Frotté, 426, 621.
Fublaines, 654.
Fugitifs pour la foi, 116, 149, 160, 182, 190 ss, 229, 280. — **noyés**, 191.
Fuillade (Pierre), 248.
Funck-Brentano (Fr.), 54.
Furege (Guill.), past., 454.
Fusié, 384.

Gaberel (J.), 444, 447, 456.
Gaches, 169.
Gal (J.), past., 390.
Gal-Ladevèze, past., 622.
Galériens, 93, 112, 177, 190, 262, 515, 518, 620, 630.
Galiffe (J.-A.), 85, 90, 187 n, 190.
Gallardon (Eure-et-L.), 289.
Gallargues (Gard), 448.—(De) Voy. Mandagol.
Galliot (Marie), 95 ss.
Gameuse (Jehanne), 659 ss.
Gandil, 182.
Ganges, 316 ss, 453, 515.
Gantois (Eusèbe), past., 243 ss.
Gap, 445 n.
Gardère (Jos.), 601.
Gardès, cap., 512.
Gardesy, past., 241.
Gardonne (Dordogne), 454.
Garlache, ancien, 243.
Garnier, 385. — (Philip.), 259.
Garreta, 112, 392, 625.
Garrissoles, 169, 176.
Garrisson (Ch.), 186.
Gaslon (De), 606.
Gassie, 494.
Gassion (P. de), évêq., 488.—Bergeré (Jacob de), 482 ss.
Gastineau (Nic.), 95 ss.
Gastines (De), 244.
Gaufrès (J.), 102, 216, 325 ss, 381, 600.
Gaullieur, 41 n, 232 n.
Gaultier, 495. — (Pierre), past., 451. Voy. Gautier.
Gauté (Ant.), 181.
Gautier (J.-A.), secr. d'Etat, 332.—(Thomas), 381. — Voy. Gaultier.
Gauvain (Judith), 55.
Gavanon, prédic., 516.
Gay, prédic., 516 ss.
Gazan (D.), prédic., 508, 512.
Gdov, 348.
Géfosse, 603.
Gellée, 459.
Gemozac, 94.
Gendron. — Voy. Gerbays.
Génebrières (T.-et-G.), 179.
Genève, 6, 14, 81, 84 ss, 177, 187, 195 ss, 216, 230, 296 ss, 253 ss, 258 ss, 278 ss, 321, 325, 328, 331 ss, 391, 403, 409, 414 ss, 442 ss, 519 ss, 529. — (Musée hist. de la Réformation), 275. — (Saint-Pierre de), 216, 334. — (Université de), 224, 334.
Génin, 418 n, 438 n.
Geoffres Campaix, 537.
George, past., 448.
Georgeot, past., 452.
Georges (Le Duc), 134.
Georges Ier d'Angleterre, 161 n
Georges II d'Angleterre, 161 n.
Gérard (Noé), 254.
Gerbays-Gendron, 482.
Gercis, 99 n.
Gerle (Dom), 397.
Germain (L.), 55.
Gervais, greffier, 512.
Gessner, 114.

Gex, 332.
Gheel (Brabant), 68.
Gianetto, 434.
Gibercourt (De). — Voy. Varlet.
Gibert (J.-L.), past., 390. — (Et.), past., 168.
Gien, 43 n, 448, 467 n.
Gignac, 453.
Gilbert, past., 447, 449, 456. — (J.), 654.
Ginestous (Ch. de), 316 ss. — (Fr. de), past., 316 ss. — (Famille), 318.
Girard, 14. — (Albert), 55. — (J.), 168. — (Honorade), 85. — (P.), 392.
Girardin, 257.
Giraudeau (J.), 607.
Gironde, 452.
Givès (Simon de), 290 n, 348 ss, 365 ss.
Givonne, 239 ss.
Givry-en-Argonne, 457.
Glay, 563, 573.
Gockinga (J.), 391, 503.
Godet (Ph.), 330.
Goffart-Torras (Mme), 625.
Goguel, past., 568 n, 574. — (G.), 194 n. — (J.), past., 215.
Goguet des Egaux (Is.), 95 ss. — (Madel.), 95 ss.
Golius (Jacob), 55.
Gombauld, past., 447.
Gomeret, 585.
Gondy (H. de), évêq., 649.
Gontaud. — Voy. *Puch*.
Gontier (Jacq.), 152.
Goovaerts (A.), 500 n.
Gordon, 165 ss.
Gorses, 183.
Gotha, 117 n.
Goudimel (Cl.), 382, 612, 618, 627.
Goudon (Rémy), past., 450.
Goujon (Jean), 550 ss. — (Divers), 553 n.
Goulart (Simon), 237 n.
Gould (Abbé), 335, 504.
Gounon, dit Pradon, past., 588 ss.
Gourd, recteur, 224.
Gourdry (Grég.), 236.
Gourgues (De), intend., 280.
Gourko (Feld-maréch.), 338.
Gouvernet (De), 652.
Græsse, 557 n.
Graignon (J.), 314 n.
Grail, 512.
Graille (Ant.), 324.
Grammairiens hug., 252 ss.
Grammont, 338
Grancour (Ant.), 494.
Grand-Charmont, 571.
Grandjean (D.-N.), 580 ss.
Grandson, 33.
Granges, 455.
Granges de Surgères (De), 607.
Grant (P.), 459.
Grasse, 84, 451 ss, 465 n.
Grateloup, 452.
Gravelines, 487 ss.
Gravures (Siège de *Chartres*), 366.
Gray (De), 483.
Grégoire, cap., 236. — (L'abbé), 569.
Grégoire XIII, pape, 107, 218 ss, 343.
Grenade (P.), 454.
Grené (Jean), 466.
Grenet, 368.
Grenier (Les 3 frères de), 178.
Grenoble, 36, 377 ss, 445, 450 n.
Grésivaudan, 450.
Grevon, prédic., 508, 512.
Grigny (De), 554.
Grion (Ant. de), 448.
Grip (Joachim), 339.
Grongnet (A.), 659 ss.
Groningue, 326, 391, 503.
Gronovius, 55.
Grosjean (Bernard), 90.
Groslet (Rouland), 282.
Gruchet de Soquence, 41.
Gruppenbach (G.), 208, 211.
Gt. (M.), 549.
Gualterus, 237 n.
Gudannos, 274.
Guenard (Simon), 457.
Guerignon, 316.
Guérin (Jacques), 95 ss. — (Jacq.), past., 449, 456.
Guernesey, 168, 390.
Guerres de religion, 35 ss, 159, 170, 235, 281 ss, 537, 621.
Guerville (De), 110.
Gueydon (J.), past., 454.
Guibal (Et.), 322. — (F.), past., 610.
Guichard (Lévy de), past., 317.
Guichenon, 188.
Guiffrey, 432, 438 n, 440.
Guignard, 607.
Guillard (Ch.), évêq., 362.
Guillart (L.), évêq., 150.
Guillaume le Taciturne, 235 n.
Guillaume II d'Orange, 254.
Guillaume III d'Orange, 162, 254.
Guillemeteau (Loïse), 471.
Guilleminot (Jehanne), 659 ss.
Guillon (Henriette), 95 ss. — de Laguerenne (J.), 95 ss.
Guillot (A.), past., 334. — (D.), 659 ss.

Guinée, 162.
Guion, past., 517.
Guisard, past., 318.
Guise, 45. — (François de Lorraine, duc de), 37 ss, 150, 501. — (Henri, duc de), 107, 220, 223. — (Marie de), 339.
Guitres (Gironde), 450.
Gustave-Adolphe de Suède, 338, 345, 488.
Gult (Michel), 63.
Guyenne, 44, 182, 335, 466 n.
Guyot (H.), 326, 391, 503.

Haag (MM.), 214, 235 ss, 418, 442 ss, 469, 487, 620.
Haarlem, 644 n.
Halle, 63.
Hambourg, 112 n, 200.
Hanovre (Sophie de), 161 n.
Hapsal, 342.
Hardi, past., 453.
Hardy (Marie), 95 ss.
Harvey, cap., 164 n, 167. — (Lawrence), 216 n.
Hauser (H.), 8, 234, 622.
Hauterive (D'). — Voy. Blanc.
Hautpol (Jeanne de), 339.
Haye (Abbé), 361.
Heat (Simon), 459.
Hébert (Jacq.), 605.
Heidelberg, 235 n, 238 n.
Heiltz-le-Maurupt, 458 ss.
Hellène (Jean), 381.
Hellin (Jean), past., 234 ss, 391, 503. — Voy. Elin, Ellain.
Helmstedt, 201.
Hennuyer, évêq., 336.
Henri II, 442, 500, 539.
Henri III, 35, 206, 343, 347, 535, 540.
Henri IV, 35, 105, 150, 170 ss, 176, 186, 218, 281 ss, 322, 343, 347, 466 n, 503, 531 ss, 557 ss, 628 ss, 648, 672.
Henri VIII d'Angleterre, 15, 539.
Henry (E.), 105 ss, 154, 234, 241, 518, 525.
« **Heptaméron** » (L'), 13.
Herauld (Guill.), past., 455.
Herbault (De). — Voy. Phelypeau.
Hercule II d'Este, 433.
Hérelle, 521 ss.
Hérétiques, 228 ss, 282, 313, 333, 433 ss, 522.
Héricourt, 411, 562, 573.
Herils, 606.
Hérimoncourt, 571.
Herminjard (A.), 116, 225 ss, 433 n, 521 ss, 530 ss, 627.
Hersan, past., 451, 453.
Herwarth (Barth. et Anne), 652 ss, 665 ss.
Hesdin, 488.
Hesse (Philippe, landgr. de), 65.
Hetteville (N. de), 461.
Heyer, 276.
Hirson, 100 n.
Hoffbauer, 150 n.
Hogenberg, 367.
Hognan (Mathurin), prêtre, 94.
Hohenzollern (Les), 387.
Hollande, 6, 160 ss, 236, 252 ss, 262, 326, 330, 341, 384, 391.
Homère, 121.
Honfleur, 90 ss.
Hongrie, 189
Honoré (Thomas), 659 ss.
Hontaas. — Voy. de Gassion.
Hôpitaux (Archives des), 601 ss.
Hornezon (D'). — Voy. de la Gardie.
Horstin, 384.
Hoschar, 257.
Hotman, 384.
Houbraque, past., 523.
Houdan, 282, 360.
Houfflack, 611.
Hoxton (Angleterre), 260 ss.
Huart, 384.
Huber (Aug.), 383.
Hubnerus (P.), 197.
Hue (J.), s^r de Montégu, 605.
Huet (Sam. d'), 257 ss. — Voy. Duez.
Hugues (Edm.), 105, 246, 390. — (J.-P.), 582.
Humbert (P.), 196 n.
Hurault (Jacq.), évêq., 554. — (Robert), abbé, 554.
Huss (Jean), 131.
Hutinot (H.), 659 ss.
Hutten (Ulrich de), 66.

Iama, 345.
Iamaburg, 342.
Idron (D'). — Voy. de la Horgue.
Ile-de-France, 240, 326.
Illiers, 363.
Illustrations. — Portrait de Marg. de Navarre (Collection de *Chantilly*), 9. — Portrait de Philip. Mélanchton, d'après la gravure origin. d'Aldegraeve, 115. — Deux reproductions d'autographes de Ph. Mélanchton, 117, 123. — Vue du Castel de *la Favède*, 251. —

Plan de *Chartres* au XVIe s. et vue de la ville, 285, 292. — Entrée de l'ancien Clos-l'Evêque à *Chartres*, 355. — Ce qui reste de la maison de Calvin (*Noyon*), d'après une photographie, 373. — Eglise Sainte-Godeberte à *Noyon*, d'après un ancien dessin, 375. — La Seine de *Chaillot* à *Auteuil*, d'après un plan de 1736, 479. — Le monument du siège de 1557 (*Saint-Quentin*), 499. — La fontaine de Jean Goujon à *Autun*, 555. — Le pont d'Avène, 599. — Initiale gravée sur bois, empruntée au premier livre imprimé à *Meaux* en 1522, 609. — Vue de *Meaux*, avant la démolition du château, d'après une photographie, 611. — Le titre et une page des Commentaires de Lefèvre d'Etaples sur les Evangiles, 632, 638, 639. — La coupe dans laquelle le martyr Etienne Mangin but avant de mourir (croquis de F. Christol), 645.
Images. — 198 ss.
Imbert (Maître). — Voy. Pecolet.
Imprimeurs. — 279.
Inde, 162 ss, 548.
Ingermanie, 342, 344.
Ingold (Le P.), 71.
Ingolstadt, 488.
Innocent X, pape, 219 n.
« **Inquisiteur** » (L'), 145.
Inquisition (L'), 233, 434, 540, 553 n.
« **Institution chrétienne** » (L') de J. Calvin, 8, 22, 27, 75, 81, 122, 135, 298, 302, 305.
Iouriev (Dorpat), 337 ss.
Irigaray Mongelos (Martin d'), 491.
Iselin (J.-C.), 581 ss.
Isigny, 606 ss.
Issigeac, 452.
Issoire, 232, 447, 455.
Issoudun, 41, 455.
Is-sur-Tille, 447 ss, 455.
Italie, 64, 74, 221, 253, 256 n, 383 ss.
Iu-Iu (Le roi), 167.
Ivangorod, 342, 345.
Iverny (D'), 250.
Ivry, 171.

Jaccard (E.), past., 277.
Jacobins (Les), 31 ss, 569.
Jacquelin, 372.
Jacquemart (Loyse), 523, 527.
Jacques, cap., 356, 358.
Jamin (P.), 334.
Jannel, 384.
Jannet, 432 n, 438 n.
Janols (Jacq.), 181.
Jansénistes, 31.
Janssen, 236 n.
Janvier de Flainville, 290 n.
Janvier (Ruth), 88.
Jaquelot, 384.
Jaquet (Jehan), 457.
Jaquot. — Voy. Naquot.
Jaquy (François), 331.
Jarnac, 540. — (Bataille de), 294.
« **Jardin musiqual**... » (Le) [*Anvers* 1556], 216.
Jaucourt, 414 n.
Jaunay, past., 451.
Javelle (P.), 659 ss.
Jean (Saint), 81, 125.
Jean (Ch.), sr du Perron, 92. — (Pierre), 516.
Jean-Baptiste, fondeur, 322.
Jean III de Suède, 340 ss.
Jean-Casimir, duc de Lorraine, 281, 294.
Jeannet (Jacob), 494.
Jeanjean, 511.
Jeanmaire (J.-C.), 580.
Jecquart (Lud.), 392.
Jehannet, 434.
Jésuites (Les), 31, 65, 91, 101, 174, 340, 378, 379 n, 533 ss, 551.
Joachimsthal (Bohême), 117.
Jöcher, 346.
Joli (J. et P.), 654.
Joly, 172 ss. — (Pierre), proc. gén., 217.
Jonas (Dr Justus), 59 ss.
Jonquière (De), 248.
Jonvals, 546.
Jonzac, 452.
Josué, 416.
Jourdain (J.), apothicaire, 92.
Jourdan, 510.
Jouve (L.), 472.
Jouy, 288, 349.
Jovenon (Jean), 86 ss.
Joyeuse (Duc de), 36, 159.
Juan (Don), 540.
Juillerat-Chasseur, past., 416.
Julienne (Thomas), 381.
Julier (P.), past., 451.
Julius-Heinrich, duc de Saxe, 348.
Jumelet, 99.
Jurieu (P.), past., 386, 506.
Jussecourt-Minecourt (Marne), 458.
Jussey, 566, 575.

Jussier (De), past., 456.
Jussieu (De). — Voy. Mondon.

Karlsruhe, 259.
Kauer (Lubbert), 341.
Kawerau, 63 n.
Kerver (Thielman), 382.
Keune (Dr J.-B.), 217.
Kexholm, 342, 345.
Klouchino, 344.
Knox, 276.
Knutt-Hakson, 348.
Kobron, 348.
Kœnigsberg, 392.
Kolde (Th.), prof., 58, 65 ss.
Koporie, 342, 345.
Korteweg, recteur, 55.
Krug-Basse, 54.
Kuhn (F.), past., 71, 102, 114, 136, 167, 216, 311, 325, 600.
Kycke (Suzanne), 256.

Labadie, past., 176.
La Barrière (Registres de), 100 ss, 630.
La Basonnière (De), 606 ss.
La Bastide, 185, 247. — (De). — Voy. de Robert.
La Batude, 183.
La Baume (Mlle de), 318.
Labeillère (De). — Voy. de Lacour.
La Bénéchie, 178.
La Bobinière (De), 607.
La Boissière, past., 450, 456.
La Boissonnade (De). — Voy. Péchels.
Laborde (frères), gal., 262.
La Bosse, 591.
Laboubat. — Voy. *Saint-Martin*.
La Bouscarasse (Le mas de), 517.
La Briffe (De), intend., 192 ss.
La Brosse, 50.
La Bruguière, cap., 517.
Labry (Ed.), 321, 324.
La Capelle, 488 ss.
Lachapelle (Franç. de), past., 235, 237.
La Chapelle (De), 338.
La Chasse, past., 241.
Lachaux. — Voy. Lombard.
La Chenal (De), 384,
La Chesnaye (De). — Voy. de Boisragon.
La Chesnaie des Bois, 111.
La Cibaudière (De). — Voy. Pandin.
Lacombe (A.), past., 453.
La Coste, 451.
La Coste. — Voy. Coste.
La Couldrée (J. de), curé, 554.
La Cour, past., 545. — (Fulcrand de), 323.
La Court, 177.
La Couture (De). — Voy. de la Basonnière.
La Croix, past., 453.
Ladevèze. — Voy. Gal.
Ladoga, 345.
Laet (Jean), 216.
Lafage, 182.
La Favède (Castel de), 249 ss.
La Faye (Ant. de), 196 ss, 213 331, 384.
Lafaye, 182.
La Fère, 50.
La Ferrière, 38 n, 41 n, 426 (De). — Voy. Du Bousquet.
La Ferté-au-Col, 648 n.
La Ferté-sous-Jouarre, 236 r 523, 622.
La Ferté-Fresnel (Orne), 4 463. — (De). — Voy. de ville.
La Feuillade (Maréch. de),
La Filolie, 249.
Lafont (De), 182.
La Fontaine (J. de), 652. past., 455 n. — (De). — calley.
La Force, 454. — (Duc d
La Forest (Mlles de), 16
La Framerie (De). — V nouard.
La Française (De), 175.
La Fresnaye (De). — gneaux.
La Fresne-Canaye, 53
La Fromentée. — Voy
Lagarde, 177, 490.
La Gardie (De), 337 s
Lagasse (Diane de),
Lagatine. — Voy. Je
L'Age (Et. de), 471.
La Gironde. — Voy.
Lagrand, 545.
La Grange (De), 16
Laguerenne (De). —
La Haye, 55, 221 n
La Haye, 426, 504.
La Horgue d'Idror
Laigle (Orne), 464
La Jeunesse. — V
La Joye. — Voy.
Lalande, 598.
La Lande, 177.

Lalanne (Lud.). 47, 50.
Lalbay, 182.
L'Alben (Isère), 449, 454.
La Loge. — Voy. Nicquet (J.).
La Luzerne (De), 111 ss.
Lamagne, 182, 185.
La Marck (J., comte de), 240 n. — (H.-Rob., duc de Bouillon), 240 n, 523 ss.
La Marsaille (Bat. de), 319.
Lambercier, past., 571.
Lambermont (H. de), 244.
Lambert (Jacq.), past., 452. — d'Avignon, 168. — Voy. Lembert.
Lamennais, 30 ss.
Lameth (Alex. de), 544, 550.
La Mine (De), 242.
Lamoignon de Basville, intend., 216, 248 ss, 506 ss.
La Mothe-Saint-Héraye, 588.
La Motte (De), 280, 338. — Voy. de France, de Béchevel.
La Mutte (De). — Voy. Du Bousquet, De Gaslon.
Lamy (Jacob), 279 n.
Lanciże, 517.
Landau (Jean), apothic., 69 ss.
Landouzy, 100 ss.
Landrecies, 488.
Landry (François), 19 n.
La Neuville-aux-Bois (Marne), 457.
Langault (Jacq.), 521.
Langeron (De), 337.
L'Angle (J.-Max. de), 112.
Langlois (Nic.), 152.
Langoiran, 537.
Languedoc, 36, 233, 246 ss, 314 ss, 501 ss.
Languet (Hubert), 114.
Lannoy (Matth. de), 235 n.
Lanoie (De), 176. — Voy. de Lannoye.
La Noue (De), 248, 281 ss, 294, 351 n, 353, 366, 384, 622.
Lanquelot, not., 606.
Lanson, 306 n.
Laon, 98 n, 99.
La Personne (Adr. de), prévôt, 643.
La Peyrière, 176.
La Place (J. de), past., 447, 449, 456.
La Planche, 435.
La Pommeraye (De), 450, 456.
Laporte, préd., 508, 512.
Laramée Toussaint, 495.
Larcher, past., 563, 570 ss.
La Réole (Gironde), 450 ss.
Laréveillère-Lepeaux, 577.
La Ripaudière (De), past., 452.
La Rive (De), 253.
La Rivière (Abbé de), 272, 275. — (De), 605 ss.
La Rivoire (Fl. de), past., 452.
Larmessin, 366.
La Roche (De), 164. — (Mlle de), 490 ss.
La Roche-Chalais (Dordogne), 453.
La Rochefoucauld, 468 ss. — (De), 170.
La Rochelle, 106, 149, 155, 160, 176, 232, 447, 532, 537 ss, 614.
La Roche-Posay (Vienne), 448, 451, 453.
Laroue (Mme L.), 626.
La Rouvière, 510 n, 516.
La Rouvière. — Voy. Papus.
Larroque, 494.
Larsonneur, 631.
La Rue (P. de), not., 88.
La Sablière (De). — Voy. de Rambouillet.
La Sale (De). — Voy. Perrot,
Lasalle, 321, 510, 512, 608. — (Marquise de), 192. — Voy. de Gassion.
La Santé (Sources de), 509.
La Sauvetat, 455.
Lascours (De), 584.
La Serre (De), 490.
Lasnier (De), 338.
Lassalle. — Voy. de Gassion.
Lassus (J.), past., 455.
La Taille, 494.
La Taillée (De). — Voy. Dufay.
La Tiffardière (De). — Voy. de Boisragon.
La Touche (De), 607.
La Tour (H. de), duc de Bouillon, 179, 326. — Voy. Formont.
La Tronquière, 183.
La Trousse (De), 507.
Laubat, 182.
Laubespin (L. de), 625.
Launoy (De), 235. — (Matth. de), past., 234 ss.
Laurencerye (De), 659 ss.
Laurent (G.), past., 455.
Laurent de Normandie, 372.
Laurion des Aubuges, 95 ss.
Lausanne, 277, 382, 390, 450, 588.
Lautal (D. de), 318.
Lauzerand, 518.
Lauzerte, 39.
Laval (De), 338.
Lavalée, 495.
La Valette, 360, 390. — Voy. Vesson.

La Vallée (De), 338.
Lavardac, 602.
Lavaur, 437.
Lavater, 168.
La Vayerie (De), 606.
Lavaysse, 547.
Lavenant, 100.
Laverdure, capit., 191 ss.—(prédic.), 516.
Lavergne. — Voy. Masselin.
La Vérune. — Voy. Gavanon.
La Vierre (Marie de), 390.
La Violette. — Voy. Auvit.
Lavisse (E.), 52, 53.
Layard (D.-P.), 160 n. — (De), 158.
Layrac (L.-et-G.), 454, 602.
Leal, 342.
Le Barbier, 607.
Lebey de Batilly (D.), 384. — de Pressy (Barth.), 384.
Le Blonc (Geoffroy), 553.
Le bourg d'Ys, 447.
Le bourg Saint-Louis [*Saint-Jean d'Angély*], 532.
Le bourg Saint-Pierre, 455.
Le Bret, 650.
Le Breuil, 606 ss.
Le Camus (Et.), évêq., 377 ss.
Le Chalet, 109.
Le Châtelier (Marne), 457.
Le Clerc, 611. — (J.), past., 386, 455. — (Pierre), 642, 659 ss. — (Jean), 615, 642. — (Fr.), 659 ss.
Lecocq, 366. — Voy. Lecoq.
Le Cointe, 250.
Le Comte de la Croix (J.), 331.
Leconte (Adam), 659 ss.
Lecoq, past., 451. — Voy. Lecocq.
Lecoultre (H.), 382, 433 n.
Lectoure, 185.
Leczinska (Marie), 336.
Ledieu (Abbé), 613.
Le Fau (T.-et-G.), 177.
Le Fébure (Nic.), 382.
Le Febvre (Jacq.), 381.
Le Feron, 650.
Lefèvre d'Etaples, 20, 99, 113, 298, 331, 427, 621, 632, 639.
Lefort, 392.
Lefranc (A.), 7 n, 30, 84, 148, 311, 371 ss, 442, 619, 627.
Legendre (Ph.), 191 n, 279. — (Fr.), 152.
Le Groust (Marin), curé, 649.
Leguenot, bénéficier, 554.
Le Héricy, 605.
Lehr (H.), 295, 371.
Leibnitz, 216.
Leipzig, 119 ss
Le Lièvre (M.)
Le logis de Bo
Le Lorrain (N
Le Luc, 447.
Le Maire, 384.
Lemaire (E.),
Le Mans, 41.
Le Mas d'Azil
Le Mas-Grenie
Le Maure, 284
Le Mazel, 510.
Lembert (Elisa Lambert.
Lemé, 616.
Lemerre, 326.
Le Monestier-
Le More, 449. — Voy. Le
Lemoyne (J.),
Lempereur, 58
Lenfant (Franç
Le Noble (Noë
Lenoncourt (D
Lens, 489, 493.
Léojac, 179.
Léon X, pape,
Lépante (Bat.
Lépinois, 349 n
Le Poet-Laval
Le Pompidou,
Le Pont-l'Abbé
Le Preux (Jea
Le Prince, 14.
Le Puy (Gran
Le Ragois (Be
Leroux, 232.
Le Roux de L
Leroy, 104.
Le Roy (Pierr nard), 659 s
Le Sanyer, 45
Lescaille, 384.
Lescar (B.-Py
Lescalley (Isa 603 ss.
Lesdiguières,
Lesens (Em.), 280.
Les Froidsmo
Les Lèves, 45
Les Ondes, 51
Les Sagnes, 5
Les Salles, 51
L'Estandart (
Lestang (De).

L'Estoile, 170.
Les Vans, 453.
Le Terrier (Cl.), 605.
Le Thenneur, prêtre, 92.
Lethielleux, 216..
Le Tordouet, 111.
Lettres. — Du Marquis de Ségur à Lamennais (1826), 32. — De Ch. de Boisragon, prisonnier à *Pierre-Encise*, à Châteauneuf (1690), 160 n. — De D'Albert, prêtre, au même (id.), 161 n. — Du Dr Osiander (1586), 199. — De Vasari (17 nov. 1572), 219. — De J. d'Estrées aux Syndics de *Genève* (1564), 237. — De J. Hellin au conseiller Porral (1564), 238. — De P. Fargues, dit Tristant, au curé Bonav. Dehoüé (en vers patois, 1748), 263. — Du duc de Noailles au past. Fr. de Ginestous (1685), 319. — De Charles IX, de Cath. de Médicis et d'Henri IV à Pontus de la Gardie (1571, 1576 et 1584), 340, 343. — De Calvin (29 nov. 1552 et 15 fév. 1553), 372. — D'Et. Le Camus, évêq. de *Grenoble* (24 déc. 1684), 379. — Des présid. des Consistoires à Portalis (1804), 412. — Du seign. du *Vieil-Dampierre* à l'Égl. de *Genève* (1561), 456. — D'Ant. de Nettancourt, s^r de Bettancourt à l'Égl. de *Genève* (1561), 458. — De l'Égl. de *Marseille* aux past. de *Genève* (1561), 460. — De N. de Hetteville, baron de la Ferté-Fresnel, à l'Égl. de *Genève* (1561), 461. — Du past. J. Cousin à l'Égl. de *Genève* (1561), 463. — De l'Égl. de *Montbazin* aux past. de *Genève* (1561), 464. — De N. Lemore à l'Égl. de *Genève* (1561), 466. — De l'évêque d'*Angoulême* (6 nov. 1694), 470. — Du past. P. du Prat à Saumaise (2 déc. 1646), 492. — Lettre au roi [Louis XIII] par trois gentilshommes..., 531. — De Rabaut-Saint-Étienne (1765, 1766, 1789), 545 ss. — Du district de *Montbéliard* au Comité de salut public, 564 — Des habitants de *Montbéliard* au représentant Saladin, 566. — De Cordienne au prince Frédéric-Eugène, 579. — De la Société populaire de *Montbéliard* au conseil général de la commune de cette ville, 580. — De Bayet à d'Olivier, juge d'*Anduze* (1685), 583. — De Louis Martin, pris. à *Meaux* (1766), 655.
Leucate, 339.
Leuchtenberg (Duc de), 337.
Leuze, 100 n.
Le Vaillant de Vaucelles (F.), prêtre, 380.
Le Vauldoy, 236 n.
Le Veau (J.), 659 ss.
Lèves (Eure-et-L.), 288.
L'Evesque (Guill.), past., 451.
Levet, past., 451.
Leveulx, 459.
Le Vieil-Dampierre (Marne), 449, 456.
Le Vigan, 317 n, 321, 444, 453, 512.
Le Vilain (Olivier), 451.
Levrat, not., 188.
« **Lévrière** » (*lâcher la grand*), 42.
Leyde, 55, 167, 252 ss, 258, 492, 623.
Leynier, 317.
Leyser (Polycarpe), 199.
Lézan, 517.
L'Hôpital (Le chanc. de), 45.
Lhoste, 657.
Libert (Jean), 484.
Libourne, 446, 450, 453.
Licheyre, 314 n.
Lieuray, 112.
Lièvre (A.), 377.
Lifland, 342.
Ligneul, 43.
Lignières (Cher), 454.
Ligue (La), 196 n, 235, 382, 503, 535 ss.
Ligueil (Ind.-et-L.), 453, 520.
L'Ile-Bouchard, 43.
Lille, 461 n, 623.
Lillers, 488.
Limoges, 232, 468.
Limousin, 232.
Linières, 349 ss. — Voy. Des Essarts.
Link, 118.
Lion (De). — Voy. Le Sens.
Liotard (Jean-Et.), 262.
Liquaire (Abbaye de), 336.
Lisieux, 336, 603.
Liste des Églises réformées (1561), 446. — de pasteurs envoyés aux Églises de France (1561), 450.
Lisy (Mme de), 384.
Lithuanie, 344, 346.
Liverpool, 164 n.
Livonie, 341, 345.
« **Livre** de prières », exécuté par J. Petitot, 600.
« **Livre** (Le) des bourgeois de *Genève* », 333.

Livres prot. — 101, 283. — brûlés, 250.
Livry, 653, 670.
Lizet (P.), 664 ss.
Lizy-en-Brie, 621, 648 n.
Loberod (Suède), 347.
Lockes, 43, 520 n.
Locke, 164 ss.
Lode 342.
Lods (A.), 102, 110, 215 ss, 381, 382, 390, 398, 417, 600, 610.
Loesche (Dr Georg), 117.
Logrian, 415 n.
Loi (La) du 18 germinal an X, 393 ss.
Loire, past., 588.
Lola. — Voy. Ramonet.
Lombard (André), past., 314 n.
Lombard-Lachaux, past., 403, 413.
Londres, 260, 461 n. — (Musée britanniq.), 54.
Longemalle (*Genève*), 86.
Longolius (Christoph.), 66.
Longueil. — Voy. Longolius.
Longueville, 606.
Lonjumeau (Paix de), 360.
Loriol, 455.
Lorraine, 217, 281, 624, 642. — (Parlement de), 54.
Losses (De), 112.
Lossius (J.), 339 n, 340 n, 347.
Louan (Seine-et-M.), 520 n.
Louans (Ind.-et-L.), 520 n.
Louet, 520 n.
Lougres, 578.
Louguerue (Abbé de), 91.
Louhans, 520 n.
Louis, 384.
Louis (Saint), 332.
Louis XI, 539.
Louis XII, 431.
Louis XIII, 169, 171, 176, 180, 184, 327 n, 491, 530 ss.
Louis XIV, 163, 176, 189 n, 191, 219, 320, 346, 383, 487, 501, 551, 558, 568, 584, 602, 613, 652.
Louis XV, 250, 346 n, 383, 387, 501.
Louis XVI, 31 ss, 163, 501, 566.
Louis-Philippe Ier, 189 n, 320 ss.
Louise de Savoie, 29,
Loupiac, 339.
Lourmarin, 448, 460.
Louviers, 42.
Louvois, 319, 378.
L'Ouvrier (Bastien), past., 455.
Luc (J.-A. de), 332.
Lucas, 244.
Ludwig (Dr), médecin, 61.
Lugandie, 182.
Luisant, 361.
Lunebourg, 206
Lure, 580.
Lusignan, 159.
Lussan (De), 4
Lussaudière (D
Lutel (A.), pas
Luther, 16, 56, 1
195, 204, 216, 2
— (La mort
fils et Paul),
Lutteroth (H.),
Lutz (Gaspard)
Lutzen, 488, 49
Luyères (De).
Lyon, 13, 46, 3
160, 161 n, 2
519 ss, 557, 5
Lys (Jean), 95

Macler, past.
Mâcon, 449 s
Macon (Franç.
Madrid, 24.
Magneville (De
Magni, past., 4
Magnicourt, 48
Magnin (Jacq.)
Magny, 111. —
572 n.
Maillard (Th.),
Maintenon, 288
160 n, 163.
Mainvilliers, 2
Maireau, 99.
Maisons (De).
Maistraulx (Th
Maîtres de la
Maize (Ch.-In
Major (J.), 216,
Majunke (Dr),
« **Malade** » (L
Malet, 182.
Malicorne (De)
laines.
Maligny (J. de)
Maling, 166.
Malvoisine (Lo
Maman (Jean),
Manceau (Dani
Manche (Iles d
Manciez, 185.
Mandagol (B.),
Mandagout, 32
Mandelot, gou
Mandeure, 575.

Manduca (Ant.), past., 454.
Mangin (Et.), 642 ss, 659 ss. — (Franç. et Louis), 644 n. — (Edward-Addison), 643 ss. — Voy. Mengin.
Mansais (J. de), 456.
Mansfeld (Comtes de), 59 ss. — (Comte Alb. de), 60 ss.
Mansigny (De). — Voy. Payen.
Mantelier (Benoît), not., 187 n.
Manuel (Dan.), past., 314 n.
Maracci (Mme), 325.
Marais, past., 449, 456.
Marbach, 523.
Marche (J.), past., 452.
Marché (De). — Voy. d'Aumale.
Marcks (E.), 501 n.
Marconnay (Cath. de), 159.
Marcourt (J. de), 377.
Mardik, 489.
Marec, 111.
Margaine (J.), 457.
Marguerite de Navarre, 7 ss, 72 ss, 137 ss, 216, 295 ss, 312, 418 ss, 554, 619, 627.
Marguerite de Valois, 150.
« **Marguerites** » (Les), 10, 14, 137 ss.
Mariages prot. — 93 ss, 99, 380, 468 ss, 601, 657.
Marie (La Vierge), 140 ss.
Marie de Médicis, 536.
Marie, fille de Nicolas Ier, 337.
Marignan, conseiller, 626.
Marisius (Ant.), 197.
Marlorat, past., 41, 336.
Marmand (Ant.), 87, 89.
Marot (Clément), 73, 273, 283, 313, 418 ss, 588, 612, 617.
Marro (J.), 472.
Marron, past., 397, 403, 413 ss, 544.
Marseille, 322, 448, 452, 460, 504.
Marsillargues (Hérault), 452.
Martin, 384, 512, 611. — (past.), 413 n. — (Aloyze et André), 249. — (Jacquette), 517. — (H.), 218. — (W.), 102, 167, 216, 381. — (Nic.), 654. — (Louis et Jean), 654 ss.
Martel, past., 176. — (P.), 454.
Martiniana (Card.), 393.
Martragny, 111.
Martyr (P.), 237 n.
Martyrs. — 40 ss, 116, 132 n, 146, 178, 180, 184, 205, 230, 232, 235, 282, 332 n, 430, 505 ss, 517 ss, 520, 553, 609 ss, 626, 630, 641.
Marvaut (Marthe), 469.
Mas de Verdun (Le), 173.
Massavaques, 508, 514.
Massay (Cher), 450.
Masse, past., 523.
Masselin-Lavergne, 494.
Massin (Benj.), past., 524.
Massongy, 89.
Massot (Joachim), past., 454.
Masurier (J.), 377.
Mathé (De), 34.
Matheflon (J.), 659 ss.
Mathesius (J.), 117.
Matthis (G.), 256.
Maty (Dr Matth.), 160 n.
Maubué (Ch.), 449, 466 n.
Maugiron, 36.
Mauguio (Hérault), 451.
Maulvault, past., 168, 326.
Maupeau, past., 448, 455.
Maurevel, 220 ss.
Maurice, past., 453,
Maurice de Nassau, 235 n.
Maurin, 495.
Mauthelan, 43.
Mauvezin, 185.
Mayence, 57 n, 408. — (L'archevêq. de), 133.
Mayenne (Duc de), 180.
Mayer (Sam.), 197.
Mayor (J.), 332.
Maystre (Madeleine), 314 n.
Maxe-Verly (L.), 503.
Maxuel, sr des Champs, 112.
Mazarin (Le card.), 106.
Mazaudier (Nadal), 324.
Mazel, préd., 508.
Mazurier, 641.
Meaux, 27, 41, 43, 99, 146, 154, 236 n, 600, 609 ss.
Meauzac (T.-et-G.), 177.
Médailles de la Saint-Barthélemy, 481 n.
Médicis (Côme Ier de), 219. — (Franç. de), 219 ss. — Voy. Catherine de Médicis.
Meheust (Pierre), 381.
Meille (Jean), 86.
Melanchton (Philip.), 113 ss, 118 ss, 276, 311 ss.
« **Meldois** », 615.
Melle, 591.
Memel, 345.
Ménard, 228. — (de Campredon), 510.
Mengin (Perrette et Marion), 659 ss. — Voy. Mangin.
Menin, 489.
Menour. — Voy. de Gassion.

Mentonnyé, past., 314 n.
Menu (H.), 105 ss, 223.
Mer, 40, 100 n, 454.
Mercier (Marg.), 657.
Méreaux, 369.
Mériaux, 99 n.
Merle, 537.
Merlet, 584. — (L.), 291 n, 363 n.
Merlin (P.), past., 451, 453.
Meschers (Ch.-Inf.), 448.
Meslier (J.), past., 455. — (V.), past., 85, 451.
Meslin (J.), s^r de Campigny, 603 ss. —(divers), 605.
Mesme (De), 111.
Mesnar, 96.
Mestrezat, past., 413.
Métais (Abbé), 290 n, 349 n, 362, 366 ss.
Metz, 55, 217, 237 n, 241, 253 ss, 624, 642 ss.
Metzger, député, 408 ss.
Meynadier (Louis), 322.
Meynier (Le P.), jésuite, 174.
Meyras (Ardèche), 452.
Meyrueis (Lozère), 453, 517, 608.
Meyrueis (Et.), past., 314 n.
Mez (F.), 472.
Mèze, 464.
Mézerai, 346, 474.
Mézin, 449, 456.
Michel, 182. — (Gabr.), 152. — (H.), past., 320. — (J.), 511 ss. — (Nic.), 457.
Michel-Ange, 221.
Miclot (Ch.), past., 455.
Mien-Péon, 100 n.
Mignot (Débora), 469.
Milioutine (Comte), 338, 392.
Milhaud-les-Nîmes (Gard), 320.
Millau (Aveyron), 172, 233 n, 324, 447, 449, 456.
Millet (J.), 457.
Milton, 75, 296.
Minault (J.-P.), past., 610.
Minecourt (Marne), 458.
Minvielle (Paul de), 493 n, 494.
Miolat (?) (Martin), 472.
Mique. — Voy. Nicquet.
Mirambeau, 451.
Miramont, 455.
Mirebel, 450.
Mirepoix, 335.
Miribel (J. de), 87.
« **Miroer** (Le) des francs taulpins... », 634 ss.
« **Miroir** (*Le*) *de l'âme péch...* », 14 ss, 82, 382.
Misson, 221.
Mista (J.-M.), 472.
Mitry, 652, 670.
Mittau, 392.
Miville, 384.
Modène, 436 n.
Moines, 125, 184, 226, 232 ss, 379 n, 487, 547, 565 ss, 583, 633 ss
Moïse, 416.
Mojaïsk, 344.
Molières, 317, 321. — (De), 175.
Molin (Thomas), 152.
Molinon, past., 452, 454.
Monbrion (J.), 392.
Monclat, 452.
Mondon de Jussieu, 450.
Monet, 187.
Mongelos. — Voy. d'Irigaray.
Monheurt (L.-et-G.), 602.
Monier (Claude), past., 520.
Monin, 611.
Monjean (J.-J.), 581.
Monneaux, 102, 610.
Monnier, 579. — (Marcel), 1
Monoblet, 516.
Monségur (Gironde), 39 n.
Montagnac, 320, 601 ss.
Montalzat, 179.
Montargis, 284 n.
Montauban, 36 ss, 44, 16 415 n, 451, 502, 532. — (241, 391.
Montauld (Guill.), past., 465 n.
Montbarot (De), 111.
Montbartier, 177.
Montbazin, 449, 456, 46
Montbéliard, 406 ss, 56 — (Colloque de 1586)
Montbeton, 177.
Montbrehain, 101.
Montbrison, 39.
Montbrun (De), 39.
Montdardier, 316 ss Voy. de Ginestous.
Mont-de-Marsan, 46
Montdésert, 111.
Montdidier, 236 n.
Monteau, 248.
Montécheroux, 573 s
Montégu (De). — V
Monteils, 178.
Montel, 182.
Montélimar, 455.
Montesquieu (M. d
Montesquiou d'Ar 494.

Montet (Alb. de), 328.
Montfousch (J.), past., 455.
Montfrin (Gard), 450.
Montigny-les-Metz, 217.
Montigny (De), 375 n, 533.
Montjoux (De), 454.
Montlaur (De). — Voy. de Gassion.
Montluc (Bl. de), 39, 44, 176.
Montméja (Bern. de), past., 237.
Montmitonnet (Jacq.-R.), 348.
Montmor (De). — Voy. Payen.
Montmorency (Connét. de), 157, 534.
Montoy, 241.
Montpellier, 36, 44, 243, 248 ss, 316, 319 ss, 415 n, 448 ss, 464, 507, 515, 517, 619.
Montpezat, 455. — (De), 175.
Montravel, 451.
Montréal (Gers), 454.
Montredon (De), 516.
Mont-Renaud (Chartreuse de), 375.
Montreuil, 381.
Montreuil-Bonnin, 466 n.
Montrichard, 452.
Montsecut. — Voy. *Monségur*.
Montyon (Prix), 619.
Monvol. — Voy. Maurevel.
Morancez, 361.
Moranges (G. de), past., 452.
Moreau, 111, 154.
Morel, past., 473 ss. — (Ant.), 452. — (C.), 472. — (M.-D.), past., 574 ss. — (P.-L.), past, 571.
Morelot, 384.
Morey (J. de), 241 n.
Moriceau, 155 n.
Morlincourt-les-Noion, 377.
Mornas, 39.
Mornay (De), 338. — (Ch. de), 339, 341.
Mortcerf, 648 n.
Mory, 652.
Mory, 384.
Moscou, 216, 332, 337, 344, 345, 392.
Mosles, 605.
Mossard (P.), 187.
Motteville (Mme de), 346.
Mouans (Chât. de), 465 n.
Mouchamps, 607.
Moucy (N. de), 659. — Voy. de Moussy.
Moulins, 41.
Moullines, 473.
Mourgue, consul, 517.
Mousay (De), 458.
Moussy (De), 240, 242. — Voy. de Moucy.
Mouvans, 41, 294, 350.
Mouy (De), 327.
Moyeuvre, 55.
Munein (De). — Voy. De Besiade.
Munich, 110.
Mugnier (Élisabeth), 86. — (F.), 329.
Murat (La princesse), 568.
Muret (Aisne), 237 n.
Musculus (Abrah.), 196 ss.
Musée hist. de la Réformation (*Genève*), 275, 331.
Mussard, 85, 89.
Musse (Antoinette), 85, 87.
Musset (J.), 392.
Myon (De), 241.
Mystères. — 556 n.
« **Mystères** » (Les) de Marg. de Navarre, 137 ss.

N*ages*, 597.
ancy, 103, 326, 386, 397, 624, 643.
Nantes, 607, 629, 668.
Nanteuil-les-Meaux, 50, 53, 450, 456, 630, 648, 654, 671.
Naples, 64, 112.
Napoléon Ier, 32, 91, 344, 576.
Naquot (J.), 457.
Narva, 341 ss.
Nassau (Maurice de), 344.
Nassau-Saawerden, 256.
Natalis, 174 ss.
Nauroy (Aisne), 102.
Navarre, 539.
Navarrenx (B.-Pyr.), 532.
Nécrologie. — M. le Dr W.-N. Du Rieu, 55. — M. J. Fouray, 112. — M. E. Lesens, 279. — M. Osmont de Courtisigny, 336. — M. le past. Schaeffer, 55.
Négrepelisse, 172, 179 ss, 454.
Nemours (De), 149.
Nérac, 29, 41, 145, 343, 427, 431, 449, 451, 532, 602.
Nettancourt (Meuse), 458. — (Ant. de), 449, 458.
Neuchâtel, 328, 330, 445, 453, 520 ss.
Neuflize (Baronne de), 382, 625, 639.
Neuve-Maison, 100 n.
Nevers, 453. — (Duc de), 501, 522.
New-Amsterdam [*New-York*], 558.
New-York, 105, 326, 558, 600, 627.
Nichil, 182.
Nicolas Ier de Russie, 337, 347.
Nicolas (Michel), 241, 391.
Nicquet (Jacq.), 527 ss.
Niedner, 132 n.
Nîmes, 225 ss, 249 ss, 314, 325, 403, 404 n, 416, 444, 450, 543, 583, 614, 672.

Niort, 149 n, 158 ss, 451.
Noailles (Duc de), 319, 324. — (Card. de), 586.
Noël, 284. — (past.), 450, 452.
Nogent-le-Roi, 360.
Nogent-le-Rotrou, 363.
Noirel (Girard), 642.
Nombre (Le) des prot. français, 169 ss.
Noms français dans l'armée allemande, 337. — dans l'armée russe, 337.
Noncourt (Abr. de), 392.
Normandie, 37, 44, 112, 279, 327, 336, 380, 461, 520.
Nostri (P.), past., 454.
Noteburg, 345.
Novgorod, 345.
Noyon, 276, 371 ss.
Nozeroy, 259.
Numismatique, 326,
Nuremberg, 116.
Nyegaard (E.), past., 326.
Nyons, 448, 545.

Obarry (Abbé d'), 280
Oberkampff de Dabrun, 249, 598.
Oberlin, past., 407.
Obroutchev (Général), 338.
Odinet (J.), past., 455.
Œcolampade, 66 ss, 135.
Olbreuse (D'). — Voy. Dexmier.
Olivet, 512.
Olivier (Aubin), 481 n. — Du Merlet, 583.
Olivier (D'), juge, 583 ss.
Oloron (B.-Pyr.), 27, 487.
Olry (Jean), 624.
Omo (André), past., 455.
« **Oraison** (*L'*) *à N.-S.-J.-C.* », 82 ss. — *de l'âme fidèle*, 72 ss.
Orange, 86, 249, 546.
Orbe, 90.
Orchimont (D'), 338.
Organisation des Égl. réf. de France (1561), 442 ss.
Orléanais, 102 n.
Orléans, 37, 259, 282, 289, 294, 348 ss, 363, 451.
Orthez, 483.
Ortin (V.), past., 455.
Osceti. — Voy. Osteti.
Osiander (Luc), 197 ss.
Osmont de Courtisigny, 336.
Osteti (P.), past., 450, 456.
Oubeaux, 607.
Oudin, 47.
Ourict (?), pas
Oyssel (D'). —

Pajon (D.), n
alatinat, 256
Palissy (Berna
— (Divers),
Pamphlets, t
Pandin de Lus
Pannequin (Ar
Pannier (Jacq.
622.
Pantin, 653,
Papino (Fra),
Papus, prédic
Paquelon (P.),
Paquet (Hugu
Paquot, 252.
Pareilles, 486.
Parey (De), pa
Parfondeval (
Paris (Gaston)
Paris, 5, 14, 1
107, 114, 148
184 ss, 215, 2
292, 311, 31
403, 413, 45
522, 540, 552
669. — (Amb
543. — (« Le
(Bastille), 54
de la Chari
l'Arsenal), 54
— (Consist. d
vent de Nige
de), 397. — (
Louvre), 397
58, 600. — (J
149. — (Mass
163. — (Nou
(Parlement),
640, 641, 64
telet), 160. —
Prison de l'
vocation à),
thélemy à),
14 ss, 20, 4
615, 640.
Pariset (G.), 3
Parlier (Isaac)
Parlongue (L.
Parrot, past.,
Parthenay (Ca
Parvi (Guill.),
Pascal, 584. —
557.
Pascalon, 512.

Pasquet (Marie), 471.
Pasquier (P.), past., 449, 456.
Passavant, 384.
Passi (De). — Voy. Spifame.
Passy, 477 ss.
Pasteurs. — 40, 42 ss, 51, 90 ss, 105 ss, 402 ss, 409, 518 ss, 522, 545, 562 ss, 580 ss, 602 ss, 615, 619, 654, 658. — (Liste de 1561), 443. — Apostats, 316.
Patay, 289.
Patin (Guy), 385. — (Ch.), 385.
Patoux (Abel), 500 n.
Pau, 145, 482 ss.
Paul (Saint), 19, 26, 30, 81, 121 ss, 297 ss.
Paule, écuyer, 107, 223.
Paulmier (Jacq.), past., 451, 454.
Paulus (N.), 58, 69.
Paur, past., 567, 580 ss.
Paviot, 95 ss.
Payan, 392.
Payen (Nic.), 671.
Payerne, 461 n.
Paysans (Guerre des), 127.
Pays-Bas, 503.
Péchégut, 175.
Péchels de la Boissonnade, 174 ss.
Pécholier, 182.
Pecolet (Ymbert), 227 ss.
Peintre (François). — Voy. La Chapelle.
Peiroles (J. de), 494.
Pelet de la Lozère, 396 ss, 414 n.
Peletier (Jacq.), 426. — Voy. Pelletier.
Pélissier dit Dubesset, past., 588 ss.
Pelletier, 575. — Voy. Peletier.
Pellissier, 450.
Penna, 384.
Penne (L.-et-G.), 39, 453.
Pensions. — 319.
Pépin (Rob.), s^r du Taillis, 92.
Perdrizet, past., 574, 576. — (J.-Ch.), 573.
Perez y Gredilla (Cl.), 500 n.
Périgueux, 249.
Pernet (Nic.), 459.
Pernon, 384.
Perpignan, 489.
Perrissin, 52, 294 n, 356 n, 367.
Perrot, 89. — (Paul), s^r de la Sale, 382.
Perse, 308.
Persin (Cl.), past., 454.
Perthois, 521.
Peruset. — Voy. Albert (Matth.).
Pessarte (P. de), 494.
Petau (Le P.), 492.
Petit (Franç.), 95 ss. — (Isaac), 96 ss. — (Phil.), 659 ss.
Petitcolas dit Pury, 564 ss.
Petithory, 573.
Petitot (J.), 600.
Petitpain (Cl.), 659 ss.
Peyremales (De), commiss., 314.
Pezelius (Christophe), 196 n.
Pflster, 194 n.
Pharaon, 596.
Phelippe (Claude), 456.
Phelypeau (R.), s^r de Herbault, 327 n.
Phelypeaux, 314 n.
Philippe II d'Espagne, 501, 540.
Philippe d'Orléans, régent, 387.
Philippes, pédagogue, 451.
Philipps, 165 ss.
Photographies, 600.
Piaget (A.), 330.
Picard, not., 518. — (Ch.), 498.
Picardie, 102 n, 391, 497 ss, 503
Picart (Cath.), 391, 503.
Pichon (Baron), 327, 476 n.
Picot (E.), 146 n.
Picquery, 659 ss.
Pictet, 409, 414 n.
Pie V, pape, 220.
Pie VII, pape, 393 ss.
Piebreget, phot., 556.
« **Pieds nus** » (Les), 43.
Pié-froit (Dan.), 175.
Piémont, 339, 384.
Pierins, past., 454.
Pignon, ancien, 247.
Piles, cap., 44, 294, 350.
Pillau, 345.
Pilloy (J.), 498.
Pilon (Germain), 157.
Pimodan (G. de), 48.
Pinault (Melchisédech), 89.
Pinchon. — Voy. Pinson.
Pineau (Louis), 607.
Pinet, 109.
Pineton de Chambrun, 56.
Pingaud, 42 n.
Pinson, 95 ss.
« Pinteus », « Pinthacus ». — Voy. La Chapelle.
Piron (Ant. de), prêtre, 650 n.
Pischeleu (De). — Voy. de Cany.
Pistolezi, 221 ss.
Pitard, 362.
Piterson (Anne), 112.
Pithou, 384.
Placards (Affaire des), 82, 132, 430.

Plan de *Chartres*, 285.
Plan (Les frères), prédic., 505 ss.
Planque, 249.
Plaques de cheminée, 55.
Plateanus [J. de la Place], 447, 449, 456.
Platon, 307.
Pleskou, 348.
Pleumartin, 448.
Poésies (Les dernières) de Marg. de Navarre, 7 ss, 72 ss, 295 ss, 418 ss.
Poilblanc, 244.
Poissy, 362. — (Colloque de), 45.
Poitiers, 40 ss.
Poitou, 157, 163, 190, 260, 360, 587 ss.
Polestron (De), 250.
Poletnich, not., 103 ss.
Polier, 278.
Pologne, 54, 189, 338, 340.
Pomaret, 509.
Pomaret, prédic., 512. — Voy. J. Gal.
Poncet, 392. — prêtre, 248.
Pondoly (De). — Voy. de Gassion.
Pons, 236 n, 390, 504.
Pont-de-Camarès, 248.
Pont-de-Veyle, 601.
Ponterreuse. — Voy. Sorel (Jacq.).
Pont-Lévêque, 92.
Pontier, past., 174.
Pontignac, 469.
Pontigny, 448.
Pontoise, 109.
Pontus-Brücke, 338. — *Walle*, 338,
Pontus de la Gardie, 338 ss.
Popillon de Paray (A.), past., 454.
Porkhov, 345.
Porral, conseiller, 237 ss.
Portal (Marc), past., 390. — Voy. Coste.
Port-à-l'Anglais, 38.
Portalis, 403 ss.
Portraits, 600.
Portrait (Un) inédit de Luther, 110.
Pouchkine, 338.
Poulignat (Jacq.), 469.
Pourcelot, 564.
Pourtal (Henri), préd., 508, 517.
Poussan, 448.
Poussin (Simon), 392.
Powis, 166.
Poyet, chanc., 633.
Poyrand, 160 n.
Pradon. — Voy. Gounon.
Pragela, 455.
Prédestination, 198 ss.
Prédicants, 505 ss, 521.
Préliminaires (Les) des **guerres de religion**, 35 ss.
Presbytères prot. — (Pays de *Montbéliard*), 567 ss.
Preschac, 455.
Prescott. — Voy. Vernes.
Pressensé (Ed. de), 401.
Pressy (De). — Voy. Lebey.
Prêtres, 33, 90 ss, 125, 161 n, 486, 491, 504, 518, 545, 563 ss, 579. — massacrés, 39. — tolérants, 260 ss, 380. — exilés (1793), 6.
Prêtre (Un) saintongeais cond. aux gal., 93 ss. — (Un) irlandais délateur des prot. franç., 335 ss, 504.
Prévost, 392.
Prières (Livre de) exécuté par J. Petitot, 600.
Prieur (Barth.), 148 ss, 156 ss.
Prisonniers, 41, 95 ss, 112, 160, 190, 212, 226, 228 ss, 235, 247 ss, 273, 280, 283, 286, 435, 516, 545, 549, 574, 584 ss, 620, 626, 631, 654, 658, 659.
« **Prisons** » (Les), poème de Marg. de Navarre, 7 ss.
Prix universitaires (*Genève*), 224.
Prix Eug. Bersier, 627. — Montyon, 619.
Procès-verbaux de **Synodes**, 105.
Procession... *faicte à Paris... le 22 janvier 1535*, 327.
Protestants français (Le nombre des), 169 ss.
Protestants bannis, 54, 160 n. — fugitifs, 42, 398.
Provence, 36, 84, 86, 451.
Provins, 520 n.
Prusse, 32, 161, 386 ss.
Psaumes (Chant des) [*Grenoble*], 379 n.
Psautier (Le) hug., 617 ss, 627.
Pskov, 348.
Puaux (Fr.), past., 102.
Puch de Gontaud (L.-et-G.), 455, 602.
Puech, 225 ss. — (Marg.), 517.
Puechméjan (De). — Voy. de Surville.
Puel (Robert), 381.
Pugeot, 537.
Pujols (L.-et-G.), 455.
Pury. — Voy. Petitcolas.
Puylaurens, 453.
Puy-Michel, 447.

Pycollet (Nic.), 457.
Pythius. — Voy. La Chapelle.
Pyu (Louis), not., 89.

Quatrefages (P.), 323.
Queiras (Colloques du) [1782-84], 472 ss.
Quenant, 495.
Quercy, 54, 169 ss, 501 ss.
Quesnay de Saint-Germain, 108 n.
Quet (David), préd., 508.
Quevilly, 112.
Quick (John), 515.
Quillet, 154.
Quincy-Ségy, 610, 616, 622, 630.
Quissac, 517.

Rabaud (C.), past., 502.
Rabaut (Paul), past., 102 n, 547, 610, 656. — (Sermons de), 626.
Rabaut-Dupui, 390, 403 ss, 414 n.
Rabaut-Pomier, past., 411 ss.
Rabaut-Saint-Etienne, past., 108 n, 109, 250, 397, 542 ss.
Rabbe, 32 n.
Rabelais, 28.
Rabier (Louis), 484.
Raboteau (P.-C.), 95 ss.
Raclet (J.), 95 ss.
Rahlenbeck, 622.
Raillard, 384.
Raillet (P.), maître d'école, 451, 453.
Raimon (J.), 95 ss.
Rambaud (A.), 104.
Rambouillet de la Sablière, 160 n.
Ramonet de Lola, 486.
Ramsay (Mlle de), 335, 504. — (Le chev.), 548.
Ramus (P.), 384.
Raucourt, 242.
Rauset, 182.
Ravanel (Ant.), 392.
Raynad (R.), 465.
Raynaud (?), 465.
Raynaud (G.), 102, 167, 216, 381.
Ré (Ile de), 160.
Read (Ch.), 105 ss, 167, 216, 325 ss, 381, 600.
Réalville, 178.
Réaulmont (De), 456.
Réaume, 531.
Rebelliau (A.), 312.
Reboul (F.), 322.
Recolin (F.), 322.
Réformation (Musée hist. de la) [*Genève*], 275, 231.
Refuge. — (en *Allemagne*), 161, 182, 241, 256 ss, 331, 337, 388. — (en *Amérique*), 182, 558. — (en *Angleterre*), 160 n, 182, 260 ss. — (en *Hollande*), 391. — (à *Montbéliard*), 194. — (en *Russie*), 216, 392. — (en *Suisse*), 182, 259, 327, 383.
Registres prot., 153, 216, 234 ss, 237, 391, 601, 607, 623. — de *la Barrière*, 100 ss, 630.
Registres de la **Bastille**, 54.
Regnauld (Laurent), 605.
Régné (De). — Voy. Vasselot.
Régulières (De), 601.
Relégués, 280.
Remicourt (Marne), 457.
Renard (Abbé), 351 n.
Renée de France, 148 ss, 284 n, 431, 627.
Reniez, 537.
Renouard (Ph.), 639 n. — (Rachel de), 469.
Renoulx, 384.
Renty (Rob. de), past., 524.
Requête d'H. de Gondy, évêq. de Paris, au Parlement (1606), 649. — inédite de Bossuet au roi, 665 ss.
Reuchlin, 118.
Reuss (Rod.), 523.
Reval, 342.
Revel, 342.
Revigny, 458 n.
Réville (A.), 102, 167, 216, 325, 326.
Révocation de l'Édit de Nantes, 6, 90, 91, 99, 105, 111, 158 ss, 163, 170, 172, 177, 318, 322, 337, 377, 391, 404, 469, 505 ss, 558, 582 ss, 601, 613, 619, 621, 627, 651, 672.
Révolution (La) franç. et les prot., 32 ss.
Révolution (Les cultes sous la), 393 ss. — (*Montbéliard*), 561 ss.
Rey, 508, 514.
Reynac (Raymond), past., 452.
Rhumet (Ph.), lieut. gén., 643.
Ribe (P.), past., 390.
Ribemont (Pompée de), 168.
Ribot. — Voy. Du Plan.
Richard (Franç.), past., 452.
Richardot, bénédictin, 566.
Richelieu (Le card. de), 106, 169, 339, 531.
Richemond (M. de), 98 n.
Richier (F.), past., 452.
Richon (Ant.), 449.
Ricochon (Dr), 157, 164.
Ricourt (J.), 659, 661.

Rieux, 339.
Riga, 338, 345 ss.
Rigolet, past., 451 ss.
Rihel, 382.
Riquewhir, 205, 415.
Ritter (Eug.), 90, 189, 254, 259, 328, 332, 392.
Rivet (André), past., 162.
Rivière-Verdun, 171 ss.
Robelline (Nic.), 630.
Robert, 217. — (Jacob de), 181. — de Rochecouste (E.), 98. — (frère), 633.
Robert-Labarthe (U. de), past., 260 ss, 501.
Roberty (E.), past., 112, 280 n.
Robespierre, 569.
Robinet, 398. — (Guill.), 92.
Roboam, 538.
Rochard, 646 n.
Rochas (A.), 378 n.
Rochecouste (De). — Voy. Robert.
Roches, 563,
Rochette, past., 178.
Rocroy, 482, 489.
Rodez, 437.
Rodi (Philip.), ambass., 437 n.
Rodiges, past., 455.
Rodocanachi (E.), 148 ss, 432, 436 n, 627.
Rœderer, 396.
Roësse (De), 112.
Roger (Jacq.), past., 277.
Rogère (Marie). — Voy. Rougière.
Rohan (H. de), 171, 487. — Voy. de Parthenay.
Roissy (De), — Voy. de Mesme.
Rolin, curé, 506.
Romainmôtiers, 331.
Roman (Jos.), 445 ss.
Romanet (Paul), 247.
Romanov, 338. — (Michel), 345.
Romans, 87, 453.
Rome, 107, 150, 219 ss, 275, 308, 386, 434 ss, 631.
Rommel, 65 n.
Roque, 248 ss. — (Jeanne), 508.
Roquedur, 321.
Roquefort (Landes), 449, 466.
Roquesaubes, 511.
Roschet, 384.
Roset (Michel), 89.
Rossel, 390. — (Virgile), 329. — Voy. Roussel.
Rossel d'Aigaliers, 250, 598.
Rossignol (Marg.), 659 ss.
Rou (Jean), 386.
Rouen, 37 ss, 92, 112, 190 ss, 262, 279, 288, 454, 476, 520 n, 553 n, 614, 624, 625.
Rougebec (Macé), 659.
Rougière (Marie), 247. — Voy. Rogère.
Rouillard (Michel), past., 454.
Roussarier, past., 318.
Rousseau (Jean-Jacq.), 328 ss, 332 — (Les ancêtres français de J.-Jacq.), 84 ss. — (Lydie), 89. — (famille), 85 ss.
Roussel, 390, 509. — (Gérard), 27, 418 n, 427 ss, 615, 621. — (J.), 659 ss. — Voy. Rossel.
Rousselet (L.), 392. — (Ch.-F.), 331.
Rouyer (J.), imprim., 174.
Roy (Dan. et Guill.), 95 ss. — (Ch.), part., 562 n.
Royal-Allemand (Le régiment de), 33.
Royan, 94 n, 614.
Roye (Mme de), 237 ss. — (Eléonore de), 237 n.
Royer (Jean), 154.
Royrand, 160 n.
Roze (Pierre), 495.
Roizoy (Aisne), 99 n, 100 n, 642.
Rubercy, 606.
Ruble (A. de), 39 ss, 53, 149 ss.
Rucqueville (De). — Voy. de Thioult.
Ruffin (Dlle), 607.
Russie, 189, 216, 337 ss, 392.
Russol (De). — Voy. De la Gardie.
Russy, 606.
Ryvery (J. de), 377.

Saarbrück, 255 ss.
Saarunion, 257.
Saarwerden, 254 ss.
Sabatié (Jean), 248.
Sachet (P.), past., 452.
Sacramentaires, 168.
Sacy, 660.
Sacy-en-Soissonnois, 377.
Sadolet (Le card.), 28, 133.
Sahler (G. de), 338.
Saige, 384.
Saigel (Michel), 154 ss.
Saiget, 154.
Saillard (J.), 659 ss.
Saincel (Guy), past., 450.
Sainct (Guy), past., 456.
Sainel, 456.
Sainet (?), 450.
Saint-Aignan, 450.

Saint-Aimar, 183.
Saint-Amand-les-Eaux, 100 n.
Saint-Ambroix, 451.
Saint-André (Calvados), 606.
Saint-André (*Guernesey*), 168.
Saint-André-de-Valborgne, 321, 506.
Saint-Antoine (Périgord), 455.
Saint-Antoine (Isère), 455.
Saint-Antonin, 102, 172 ss, 184.
Saint-Barthélemy (La), 107, 151, 171, 218 ss, 241, 327, 336, 465 ss, 501, 529 n, 537, 600. — (à *Lyon*), 224. — (à *Paris*), 157, 474 ss. — (à *Meaux*), 609, 647.
Saint-Basile, 451.
Sainte-Bazeille, 455.
Sainte-Cène, 194 ss.
Saint-Céré, 174.
Saint-Cernin, 178.
Saint-Chéron, 349, 361.
Saint-Cirguet, 183.
Saint-Cloud, 477 ss, 540.
Sainte-Colombe (Cath. de), 339.
Sainte-Croix-de-Caderles, 508,
Saint-Cyprian, 447.
Saint-Denis (Bat. de), 281.
Saint-Denis-les-Rebais, 610, 622, 658.
Saint-Domingue, 32.
Saint-Eloi (De), 606.
Saint-Emilion, 451, 453.
Saint-Epreuve (De), 357 n.
Saintes, 94, 98, 153, 155 ss, 448, 504, 614.
Saint-Esprit (Le), 455.
Saint-Etienne, 177.
Saint-Etienne-de-Tulmont, 179.
Saint-Félix-de-Palières, 516.
Sainte-Foy-la-Grande, 415 n, 468 n, 532.
Saint-Gelais 159.— (Louise de), 159.
Saint-Genis, 451 ss.
Saint-Germain (De). — Voy. Quesnay.
Saint-Germain-de-Calberte, 317 n, 453, 508.
Saint-Gilles (Gard), 36.
Saint-Girons, 269.
Sainte-Godeberte (église de *Noyon*), 371 ss.
Sainte-Hermine (Madel. Sylvie de), 161 n.
Saint-Hippolyte-du-Fort, 320, 516, 608.
Saint-Jean-d'Angély, 155, 447, 532.
Saint-Jean-du-Coudray, 361.
Saint-Jean-du-Gard, 415 n.
Saint-Jean-de-Serre, 517.
Saint-Julien (Doubs), 578.
Saint-Justin (Landes), 453 ss, 466 n, 468 n.
Saint-Lambert (Palatinat), 256.
Saint-Laurent-le-Minier, 317 n, 325.
Saint-Léger-en-Pons, 94 ss.
Saint-Léonard, 190, 454.
Sainte-Livrade, 453.
Saint-Ló, 336, 604.
Saint-Loup (De). — Voy. Meslin.
Saint-Maixent, 158 ss, 162.
Saint-Malo, 606.
Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, 514.
Saint-Marcellin (Isère), 449.
Saint-Mard-sur-le-Mont, 457.
Sainte-Marguerite (Ile), 619.
Sainte-Marie-aux-Mines, 237 ss.
Sainte-Marthe (Ch. de), 14, 426.
Saint-Martial, 179.
Saint-Martin (Le prieur de), 507.
Saint-Martin-au-Val, 349.
Saint-Martin-de-Boubaux, 517.
Saint-Martin-de-Cesquières, 178.
Saint-Martin-de-Corconac, 506.
Saint-Martin-du-Frenne, 392.
Saint-Martin-Laboubat, 183.
Saint-Maurice, 183, 574.
Saint-Méard, 183.
Sainte-Ménehould, 456, 584 ss.
Saint-Mihiel, 55.
Saint-Nazaire, 415 n.
Saint-Nicolas-du-Port, 643.
Saint-Omer, 488.
Saintonge, 161, 360, 390.
Saint-Ouen (De), 111.
Saint-Pargoire, 248, 320.
Saint-Paul, prédic., 512.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 451.
Saint-Pétersbourg, 338.
Saint-Pierre (Le bourg), 455.
Saint-Pierre, past., 451.
Saint-Pierre-de-la-Salle, 455.
Saint-Pierre-de-Milhac, 178.
Saint-Pierre-le-Moustier, 451.
Saint-Prest, 288, 349.
Sainte-Preuve (De), 357.
Saint-Quentin (Aisne), 99 ss, 336. — (Siège de 1557), 498, 630.
Saint-Quentin (Gard), 174.
Saint-Sauveur, 605 ss.
Saint-Sébastien (Gard), 510.
Saint-Siège, 393 ss.
Sainte-Suzanne, 578.
Saint-Venant, 489.
Saint-Veran (Queiras), 473.
Saints (Culte des), 17, 18, 25, 81, 83.
Sairadel, 447.

Saladin, représent., 563 ss.
Sales (Cath.), 314.
Salies, 622.
Salles (Et.), 511 ss.
Salmon (Isaac), 95 ss.
Salon, 451.
Salvaire (Isabeau de), 316 n.
Salvar, past., 453.
Salviac, 183.
Salzbourg, 389.
Samaran, 468 n.
Samogitie, 346.
Sanadet (George), 447.
Sancerre, 537.
Sanglé (Barbe de), 648 ss,
San-Severino (Le card.), 436 n.
Santeuil, 498.
Sarasin, 384.
Sarrazin (B.), 607.
Saudau, 155.
Sault (De), 460.
Saulzoir, 99 n.
Saumaise (De), 492 ss.
Saumane, 506.
Saumur, 317.
Sausseux (De), 283.
Saussines, 415 n.
Saussure (Ant. de), 521.
Sauval, 157, 477, 481.
Sauve, 317, 390.
Sauvebœuf (Chât. de), 250.
Sauxon (Jacq.), 606.
Saverne (Entrevue de), 53.
Savigny (Marie), 100. — (J. de), 643 n.
Savoie, 87, 328, 384. — (Jacq. de), duc de Nemours, 149 ss.
Savoye (De). — Voy. Pithou.
Sayn-Serusclat (Fonds), 626.
Saxe, 118, 164 n, 202, 348, 387. — (Electeur de), 63, 65, 118 ss, 129, 132 n, 134. — (Aug. de), 387.
Sayous, 329.
Schaeffer (A), past., 56, 168.
Scheffer (J.), 346.
Schenck, 133.
Schickler (F. de), 102 ss, 116, 167, 168, 216, 325 ss, 381, 461 n, 557, 600, 610, 614.
Schlincker (Abbé), 58.
Schlüsselbourg, 345.
Schmidt (Ch.), prof., 132 n, 168, 240 n, 621.
Schmitz (W.), 256.
Schomberg (Maréch. de), 160 n.
Schonberg (Eusèbe), 200, 206, 210.
Schutz (Fréd.), 197.
Schwabach, 129.
Schwarzenbourg (J.-H. de), 62.
Schwarzerd (Philippe) [Mélanchton], 113 ss.
Scribner (Ch.), 105 n.
Scultet, 196 n.
Séances du Comité. — 24 nov. 1896, 102. — 12 janv. 1897, 167. — 9 févr. 1897, 216. — 9 mars 1897, 325, 557. — 18 mai 1897, 326. — 8 juin 1897, 381. — 6 juill. 1897, 600.
Sebastian, past., 447.
Sebille, 459.
Séchilianne (Isère), 380.
Second (Léonard), past., 449, 456.
Sedan, 105 ss., 148, 153, 179, 234 ss, 391, 503, 518 ss, 623, 648 n.
Sedulius, minorite, 67 ss.
Seguin (Matth.), past., 454.
Seguinard (J.), 95 ss.
Ségur (De), 343.
Ségur-Bouzely (H.-Philip. de), 30 ss.
Seille, 642.
Sellier, 315.
Seloncourt, 563, 573.
Selve (G. de), évêq., 437.
Séminaires prot. — 403, 405.
Sénas, 41.
Sénebier, 189, 212 ss. — Voy. Sennebier.
Senesme (De), past., 452.
Sennebier (Colonel), 392. — Voy. Sénebier.
Senlis, 313, 377.
Sens, 43.
Sepp (Chr.), 235 n.
Serain, 100 n.
Serment, 101 n.
Sermons prot. — 588 ss. — (Extraits de) par l'abbé Caillot, 5.
Sermons d'Ant. Court, 383. — de P. Rabaut, 626.
Serre, 545. — (bois de), 508.
Serre (Guill.), 451. — (Françoise de), 317 n.
Sers (Paul), 414 n.
Sertorius, 484.
Sérusclat. — Voy. Sayn.
Servet (M.), 617.
Sévestre, représent., 568 ss, 581.
Sèvres, 478.
Sibille (Jos.), 472, 474.
Sicier de Crouay, 603.
Siège (Le) de *Chartres* (1568), 281 ss.
Silésie, 57.
Simon (Mlle), 317. — (Le magicien), 66.
Sisteron, 36, 41, 447.
Skopine-Choüissky (Michel), 344.

Smalkalde, 70.
Smolensk, 344.
Sochaux, 571.
Société centrale (Jubilé de la), 327.
Société économique de *Genève*, 409.
Société hug. de *New-York*, 557.
Soissons, 237 n, 448.
Solier (P.), past, 390. — Voy. Soulier.
Solliès (Var), 447, 450, 465.
Sommerive (De), 36, 41.
Sommières, 313 n, 314 n, 415 n, 448, 584.
Soquence (De). — Voy. Gruchet.
Sorel (Alb.), 399 ss. — (Jacq.), past., 454. — (P.), past., 453.
Sorèze, 453.
Soubeyras, 317 ss.
Soubise, 39 n.
Soubize, 448, 452.
Souchet, chanoine, 349 ss.
Soulier (P.), past., 390. — Voy. Solier.
Spalatin, 121.
Spifame (Jacq.), 282, 455.
Spina, 398 ss.
Stace, 218.
Stahl, 610, 631.
Stanislas, roi de Pologne, 54.
Staraïa-Roussa, 345.
Stasquin, not., 244, 518, 530.
Stengel, 253, 258.
Stockholm, 340, 342.
Stolbovo (Paix de), 345.
Stollberg, 415 n.
Strasbourg, 164, 199, 235, 237, 240, 253, 257 ss, 335, 382, 403, 407 ss, 519, 616.
Strœhlin (E.), 102, 216, 325, 326, 381, 600, 610.
Sturm (Jean), 240 n.
Stuttgart, 574.
Südermannland (Carl. de), 340 ss.
Suède, 330, 338.
Suhard (Michel), 604.
Suisse, 6, 182, 196, 259, 275, 327 ss, 382 ss, 536.
Sully, 414.
Sumène, 317 n.
Sureau (Hugues), past., 451.
Surgères (De). — Voy. de Granges.
Surrain (J. de), curé, 605.
Surville (Et.), 322. — (J. de), past., 317.
Sussy (De), 554.
Suze (Comte de), 36.
Suzor (Comte), 338.
Synodes, 53, 99, 101 n, 105, 184, 236 n, 240, 243, 246, 270, 317, 390, 405, 472 ss, 522 ss, 546, 601, 603 ss, 621.

Tabellionnage noyonnais, 375.
Table générale du **Bulletin**, 623.
Tachard, 176.
Taflin (Jean), 235 n.
Tagaut, 242.
Taillecavat (Gironde), 451.
Taillefer (Jean), 92.
Taine, 577.
Tallemant, 494. — des Réaux, 496.
Talleyrand (De), 401 ss.
Talon, avocat, 653, 666.
Tanviller, 54.
Taques, 55.
Tarare, 208.
Tartier (Gilles), past., 450.
Taumarin. — Voy. Caumarin.
Tausin (H.), 500 n.
Taussac (Laurens), past., 453.
Taussaq, 248.
Tauxigny, 43.
Tavannes, 36, 41 n, 42.
Tchoudov (Monastère de), 344.
Tebaldi (Matteo), 433.
Teissier, 501 n. — (Ferd.), 314 n, 325, 390, 584, 608.
Téligny (Ch. de), 466 n. — Voy. Théligny.
Temples prot. — 159, 198 ss, 411, 595, 601. — *Aigues-Mortes*, 610 n. — *Ardaillers*, 324. — *Arphy*, 325. — *Aulas*, 322. — *Aumessas*, 325. — *Bernières*, 111. — *Bernis*, 320. — *Bioule*, 178 ss. — *Bois-le-Vicomte*, 652 ss, 665 ss. — *Bréau*, 325. — *Bruniquel*, 181. — *Calvisson*, 320. — *Caussade*, 178. — *Cazilhac*, 320. — *Champdeniers*, 159. — *Charenton*, 493, 495. — *Codognan*, 320. — *Cournonsec*, 320. — *Cournonterral*, 320. — *Exoudun*, 159. — *Florac*, 325. — *Ganges*, 320. — *Genève*, 334. — *Gercis*, 99 n. — *Gex* (Pays de), 332. — *Grenoble*, 377 ss. — *Lasalle*, 321, 608. — *Mandagout*, 321. — *Meaux*, 610. — *Metz*, 241. — *Meyrueis*, 608. — *Milhaud-les-Nîmes*, 320. — *Molières*, 321. — *Montagnac*, 320. — *Montauban*, 186. — *Montbéliard* (Pays de), 567 ss. — *Montpellier*, 320. — *Nanteuil-les-Meaux*,

671. — *Parfondeval*, 102. — *Réalville*, 178 ss. — *Roquedur*, 321. — *Saint-André-de-Valborgne*, 321. — *Saint-Antonin*, 184. — *Saint-Etienne-de-Tulmont*, 179. — *Saint-Gelais*, 159. — *Saint-Hippolyte-du-Fort*, 320, 608. — *Saint-Laurent-le-Minier*, 325. — *Saint-Pargoire*, 320. — *Valleraugue*, 321. — *Vaucelles*, 603. — *Vauvert*, 320. — *Vébron*, 325. — *Vergèze*, 320. — *Villevieille*, 313 ss.
Tenans (Jean), past., 234 ss, 240 ss, 391.
Tenant (Franç.), past., 452.
Téron. — Voy. *Terrou*.
Téron (Franç.), past., 453,
Terondel (A.), fondeur, 322 ss.
Terraube, 39.
Terreur (La), 394, 567 ss.
Terrou (Lot), 174.
Testament (Le) du past. P. Fornelet, 518 ss.
Texte (J.), 329.
Theillier, lieut.-col., 500 n.
Théligny, 221. — Voy. Téligny.
Theunissen (Corneille), 498.
Thevenaz (L.-F.), 334 n.
Thibaudeau, 95 ss, 396 ss.
Thièbault, 568, 577.
Thiécourt, 377
Thiennes, 488.
Thiérache, 99, 102 n.
Thierry, 384. — (Ch.), 92. — (Denis), 175.
Thionville, 488 ss.
Thioult (De), 110 ss.
Thirion, 95 ss.
Thisey (De), 451.
Thivars, 363.
Thoisy, 585, 654.
Thou (De), 47, 50, 218, 474.
Thouars, 504.
Thueyts (Ardèche), 452.
Tichvine, 345.
Tillotson, 269.
Tilsitt (Paix de), 416 n.
Tolérants (Curés), 260 ss, 380.
Tollu, not., 103.
Tolsburg, 342.
Tombelle, 175.
Tonneins, 415 n.
Toraullon (Vital), dit Massin, 529. — Voy. Torillon.
Torgau, 129.
Torillon. — Voy. Toraullon.
Tornac, 390, 583 ss.
Tortorel, 52, 294, 356 n, 367.
Toscane, 219.
Toulouse, 40, 42, 177, 185, 226, 230 ss, 237 n, 483, 490. 491.
Tour, 605.
Tour de Billot (La), 597.
Tour de Constance, 543, 610, 626.
Tourlach. — Voy. *Durlach*.
Tournes (De), 253, 333.
Tournai, 100, 630, 657.
Tournay (J. de), past., 452.
Tournier, past., 105, 246, 472. — (Abbé), 194 n, 411 n. — (C.-P.), 580 ss.
Tournon (Lot-et-G.), 455. — (De), 598.
Tours, 40 ss, 453, 536.
Tourtelon (Jacq.), past., 321, 455.
Tourtelot (André), 95 ss.
Toussain (D.), 196 n, 211, 238 n.
Toussaints du Plessis, 609, 616.
Traîtres, 243.
Trescléoux (H.-Alpes), 545.
Trévières, 603 ss,
Tribe, 508.
« **Triomphe** (*Le*) *de l'Agneau* », 24, 295 ss.
Tristant. — Voy. Fargues (François).
Troissy, 610.
Tronchin, 445 n, 531. — (R.), 259.
Troyes, 43, 454, 622.
Try, 86, 187 n, 377.
Tubingue, 195 ss, 571.
Tuefferd, 194 n, 562 n.
Turenne, 414.
Turin, 149.
Turpin (Séb.), prêtre, 381. — (Ph.), 659 ss.
Turquie, 180, 596.
Tycquet, 256.
Tyran (Séb.), past., 447, 455.

Upsal (Univ. d'), 346.
Ursylis, avocat, 317.
Utrecht, 391, 503.
Uzès, 444.

Valamont (De). — Voy. de Lautal.
Valachier, past., 451.
Valdeyron (P.), 510, 512.
Valence, 36, 85, 416 n, 447, 449, 456. — (De), 454.
Valenciennes, 100 n.
Valentigney, 563, 578.
Valentin (D.), 95 ss.
Valestalières, 516.

Valette (Jean), 323. — Voy. Vallette.
Valfons (De), 487, 598.
Vallées vaudoises, 246.
Valleraugue, 321, 506, 510, 515.
Vallette (G.), 334 n. — Voy. Valette.
Vallongue (Pont de), 509, 512.
Valmalette (De), 512 ss.
Valsemé (Ollivier de), 92.
Valteline (La), 384.
Vandoncourt, 574.
Vandy (De). — Voy. d'Aspremont.
Van Leeuwen (Cornelia), 255 n.
Varberg, 339.
Varennes (De). — Voy. de Sanglé.
Varlet de Gibercourt, 498.
Vars (Queiras), 473.
Vasari, 219 ss. — (Fresque de), 107.
Vases sacrés, 565, 578, 582.
Vasselot de Régné, 159.
Vasserot (E.), 472.
Vassili (Le Tzar), 344.
Vassy (Massacre de), 35 ss, 45, 47 ss, 442.
Vatican (Le), 107, 219.
Vatte (Fort des), 488.
Vaucelles, 603. — (De) — Voy. Le Vaillant,
Vaucher (P.), prof., 334.
Vaujours, 653, 670 n.
Vaultier (Nic.), 606.
Vaunage, 597.
Vaussieu, 110.
Vauthier (M.), 72 n.
Vauvert, 320.
Vaux (Ch.-Inf.), 94 ss, 241.
Veau. — Voy. *Vaux*.
Vébron, 325.
Vega (Jacq. de), 460.
Venel (J.), past., 314 n.
Venise, 433 ss, 537.
Ventilhac, 177.
Verceil, 393.
Verdier, 611.
Verdun. — Voy. *Rivière*.
Verduron, procur., 515.
Verfeuil, 184.
Vergèze, 320.
Veriet (J.), curé, 554.
Verkooren (A.), 500 n.
Vermandois, 99 n, 622.
Vernède, curé, 514.
Vernes-Prescott, 189.
Vernet, 314 n, 449, 456.
Versailles, 171, 314 ss.
Verteuil, 452.
Vert-Galand (Le), 670.
Vesoul, 573.
Vesson (D.), past., 390.
Vez, 606.
Viala (Ant.), 322. — (past.), 501, 588.
Viborg, 342, 344.
Vic-Fezensac, 185.
Viçose, 177, 179.
Vidart (A.), 332.
Vieilleville, 44, 241.
Viel (Rob.), 381. — (past.), 507 n.
Vienne (Autriche), 117.
Vienne (Cl.-Ant. de), 217. — Voy. Du Bousquet.
Viénot (John), past., 215, 562 ss, 577, 627.
Vierge (Culte de la), 18, 26, 81. — Voy. Marie.
Vieux-Charmont, 571.
Vigniaud (Marie), 95 ss. — (J.), 95 ss.
Vigny (De), 43.
Viguié (A.), past., 225 ss.
Viguier (Franç.), past., 455.
Villaine (J.), 95 ss.
Villaines (P. de), 155. — Voy. de Villennes.
Villar (Madel. de), 317 n.
Villars (Maréch. de), 598.
Villates, 623.
Villecresne, 650 n.
Villefranche-de-Rouergue, 171 ss, 182, 184. — (De), 175.
Villemade, 181.
Villemagne, 248, 448.
Villemandy (R. de), médecin, 471.
Villeméjane, prédic., 516.
Villeneuve, 43, 448.
Villennes (De), 154. — Voy. de Villaines.
Villeparisis, 630, 653, 670 n.
Villeréal (Lot-et-Gar.), 452.
Villers-le-Sec, 458.
Villers-Saint-Georges, 520 n.
Villette (P.), 244. — (De), 160 n.
Villevieille (Gard), 313 ss.
Villotte (Lot-et-G.), 455.
Vimont (J.), 607.
Vincent (J.-F.), past., 324. — (Sam.), past., 411 n. — (J), 659 ss. — (P.-E.), past., 610.
Vinet (Alex.), 383.
Viollier (Louis), 216 n.
Vire, 454.
Virelle (Matth.), 237 n.
Viret (Pierre), 330, 443 ss.
Viriot (P.), past., 524.
Virville (De), 652.
Vit (Théod.), past., 116.
Vital Massin, past., 527 ss.

Vital (J.), past., 449, 464 ss.
Vitalis (J.), past., 447, 465 n.
Vitry-le-François, 50, 445, 458 n, 529 n.
Vittieux (De). — Voy. d'Espinoze.
Vivens (Fr.), 506.
Vizille, 380.
Vogier (Evrard), 187.
Voillot (P.-C.), 580 ss.
Voisin (Catalogue), 377 n.
Voisin de la Popelinière, 286, 366.
Vollent (J.), 659 ss.
Voltaire, 395.
Von Graman, 338.
Voujaucourt, 579.
Vouzy, 529 n.
Vrignel (De). — Voy. Payen.
Vroil (Marne), 458.

Waddington (Ch.), 167, 325.— (F.), 386.
Waelrant (Hubert), 216.
Walch, 63 n.
Walincourt, 102.
Warens (Mme de), 328 ss.
Warignies (De), 111.
Warin (Nic.), 456.
Wartbourg, 121 ss.
Weiss, 253.
Weiss (N.), 6, 14 n, 15, 32, 47 n, 56, 92, 95, 101 n, 102, 107, 112, 157, 164 n, 167, 192, 216, 224, 245, 252, 258, 277, 280, 313, 325, 326, 335, 336, 377, 381, 383, 397 n, 443 n, 446, 456, 458, 461 n, 468, 472, 481, 503, 531, 545, 552, 560, 585, 600, 608, 610, 621, 622, 658.
Weissenstein, 342.
Wesenberg, 342.
Westphal-Castelnau, 412 n.
Westphalie (Traité de), 345.
Wette (De), 65.
Widerhold (J.-H.), 214 n.
Wieselgen (P.), 339 n, 347.
Wild (Simon), médecin, 61.
Willems, 253 ss.
Wipper (R.), 332.
Witte (De), 254 ss.
Wittenberg, 63, 68, 113 n, 118 ss, 312.
Wolfgang d'Anweil (Jean), 197 ss.
Wolframdorf (Conrad de), 60.
Wolmar, 344.
Woolwich, 162.
Worms, 35.
Wurtemberg, 196 ss, 562. — (Christophe, duc de), 47 ss.

York, 270.
Ys (Le bourg d'), 447.
Yver (Germain), 159.
Yverdon, 331.
Yvernaumont, 503.

Zanchi, prof., 523.
Zanetto, 434.
Zélande, 278.
Zinzendorf (Comte de), 389.
Zolkiewski, 344.
Zurich, 114, 196, 230, 275 ss, 327, 385, 445.
Zwingle, 135, 276.
Zwingliens, 132 ss, 168, 199.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME XLVI

J.-G. Alger, 335.
Hipp. Aubert, 442.
H.-M. Baird, 557.
A. Bénet, 90, 380.
D. Benoit, 391, 505.
A. Bernus, 234, 382, 442, 518.
G. Bonet-Maury, 392.
F. Borel, 246, 471.
V.-L. Bourrilly, 35.
J.-Th. Bouvier, 611.
H. Dannreuther, 54, 107, 217, 234, 377, 386, 391, 503.
Prosper Falgairolle, 313.
Alph. Falguière, 316.
P. Fonbrune-Berbinau, 504.
Ch. Frossard, 482.
Garreta, 110.
Ch. Garrisson, 169.
H. Guyot, 503.
H. Hauser, 225.
A.-L. Herminjard, 530.
F. Kuhn, 57, 118.
A. Lefranc, 7, 72, 137, 295, 418.
H. Lehr, 281, 348.
A. Lods, 108, 194, 393.
Th. Maillard, 260, 587.
J.-R. Montmitonnet, 337.
Oberkampff de Dabrun, 249, 597.
J. Pannier, 98.
C. Pascal, 218, 468, 550.
M. de Richemond, 93.
Dr Ricochon, 157.
E. Ritter, 84, 187, 252, 391.
F. de Schickler, 614.
F. Teissier, 320, 390, 582, 608.
John Viénot, 561, 578.
N. Weiss, 5, 30, 55, 90, 93, 105, 112, 113, 148, 157, 190, 223, 234, 252, 275, 277, 279, 311, 327, 336, 371, 382, 442, 474, 497, 504, 542, 584, 601, 609, 631, 650, 655, 658, 665, 671.

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1897

N. Weiss. — 1810-1897 5
— Le quatrième centenaire de la naissance de Mélanchton 113
— Compte rendu de la quarante-troisième assemblée générale tenue à Meaux le 18 novembre 1897 609
Allocution de M. le pasteur J.-Th. Bouvier 611
F. de Schickler. — Rapport sur les exercices 1895-1896 et 1896-1897. 614
Donateurs de la Bibliothèque, 1895-1897, et Églises donatrices, 1895 et 1896 ..... 625, 628

ÉTUDES HISTORIQUES

Abel Lefranc. — Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique 7, 72, 137, 295, 418
Félix Kuhn. — Les récentes polémiques sur la mort de Luther (18 février 1546) 57
— Philippe Mélanchton, collaborateur de Luther 118
Charles Garrisson. — La population protestante de la généralité de Montauban en 1685 169
H. Hauser. — Nîmes, les consuls et la Réforme (1532-1537) 225
H. Lehr. — Le siège de Chartres par Condé en 1568 ..... 281, 348
J.-R. Montmitonnet. — Les de la Gardie, d'après des archives de famille conservées à Iouriev (Dorpat) 337
Armand Lods. — Bonaparte et les Églises protestantes de France.. 393
D. Benoit. — Les prédicants martyrs de la Révocation. Les frères Plan 505
John Viénot. — Le régime de la séparation de l'Église et de l'État dans la principauté de Montbéliard, de 1793 à 1801 561
N. Weiss. — Notes et documents sur la Réforme en Brie (1518-1776). 631

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

(Voir aussi *les Mélanges et la Correspondance*).

XVIe siècle

N. Weiss. — La maison où est né Calvin, à Noyon, et l'église Sainte-Godeberte où il a été baptisé 371
— Pourquoi Mélanchton ne vint pas à Paris en 1535, d'après un texte contemporain inédit 311
— Arrêt du Parlement de Paris du 4 octobre 1546 contre les luthériens de Meaux, d'après le registre original 658

EUGÈNE RITTER. — Les parents de Sébastien Castellion..... 187
— Les ancêtres français de Jean-Jacques Rousseau. La famille Cresp. 84
HIPPOLYTE AUBERT, A. BERNUS et N. WEISS. — L'organisation des Églises réformées de France et la Compagnie des pasteurs de Genève (1561). Listes et lettres d'Églises et de pasteurs..... 442
N. WEISS, A. BERNUS et H. DANNREUTHER. — Textes inédits extraits en partie des registres du Consistoire de Sedan : Matthieu de Launoy, Jean Hellin et Jean Tenans (1562-1599)..... 234
N. WEISS. — Nouveaux documents sur Bernard Palissy, sa famille, et celle de Barthélemy Prieur (1572-1575)..... 148
A. BERNUS et E. HENRY. — Testament autobiographique d'un des premiers pasteurs de France, Pierre Fornelet (1593)..... 518

XVIIe SIÈCLE

N. WEISS. — Une requête de l'évêque H. de Gondy réclamant l'exhumation de Barbe de Sanglé (19 janvier 1606), et un arrêt du Parlement sur cette requête..... 649, 650
A.-L. HERMINJARD. — Une plaquette inédite d'Agrippa d'Aubigné (1621-1630)..... 530
ALPH. FALGUIÈRE. — Le pasteur François de Ginestous, seigneur de Montdardier, 1629-1697. Sa préparation et ses débuts dans le ministère évangélique racontés par lui-même..... 316
N. WEISS et A. BÉNET. — Les paroissiens de Sainte-Catherine de Honfleur, leur curé et le pasteur en 1659..... 90
F. BOREL. — Papiers inédits de l'époque du Désert en Languedoc et en Dauphiné. — Documents divers, 1683-1702. — Trois colloques du Queiras (1782-1784)..... 246, 471
H. DANNREUTHER. — L'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus, au sujet du temple de Grenoble, 24 décembre 1684..... 377
PROSPER FALGAIROLLE. — La démolition du temple de Villevieille en 1685..... 313
F. TEISSIER. — La date précise de l'abjuration des réformés d'Anduze en 1685..... 582
N. WEISS. — Une requête inédite de Bossuet à Louis XIV contre le culte protestant de Bois-le-Vicomte (1685)..... 665
— Procès-verbal, par Nic. Payen, de la démolition du temple de Nanteuil-les-Meaux (20 octobre 1685)..... 671
— Les fugitifs malgré eux. A. de Flammare, D. et A. Caron, de Bolbec, détenus à Rouen de 1686 à 1689..... 190
CÉSAR PASCAL. — Mariages illégitimes et moraux (La Rochefoucauld, 1694)..... 468
A. BÉNET. — Curés tolérants qui mariaient les nouveaux convertis (Caen), 1697..... 380

XVIIIe SIÈCLE

N. WEISS. — Le médecin Daniel Pajon après la Révocation, à Sainte-Menehould, 1701..... 584
— Lettres de Louis Martin, de Fublaines, à son curé, et de Marie-Suzanne, sa femme, du 25 août 1766..... 655, 656

OBERKAMPFF DE DABRUN. — Le castel de la Favède et Du Plan (Livres brûlés à Nîmes en 1730, etc.) 249
N. WEISS et M. DE RICHEMOND. — Un prêtre saintongeais condamné aux galères pour avoir été tolérant, août 1731 93
N. WEISS. — La liberté religieuse, ses ennemis et ses défenseurs en 1765 et 1789, d'après trois lettres inédites de Rabaut-Saint-Étienne. 542
JOHN VIÉNOT. — Pièces justificatives du régime de la séparation de l'Église et de l'État dans l'ancienne principauté de Montbéliard.. 578

XIXe SIÈCLE

N. WEISS. — Lamennais, les protestants et le marquis H.-Ph. de Ségur, 1826 30

MÉLANGES

V.-L. BOURRILLY. — Les préliminaires des guerres de religion en France 35
J. PANNIER. — Notes sur l'Église de Parfondeval 98
Dr RICOCHON et N. WEISS. — Les de Boisragon autrefois et aujourd'hui 157
ARMAND LODS. — Les actes du Colloque de Montbéliard (1586), une polémique entre Th. de Bèze et Jacques Andreæ 194
E. RITTER et N. WEISS. — Maîtres de langues et grammairiens huguenots. — N. D'Huet. — Samuel Bernard 252
TH. MAILLARD. — Curieuse lettre de Pierre Fargues, dit Tristant, réfugié en Angleterre, à Bonaventure Dehoüé, prêtre du Mas d'Azil, 1748 260
F. TEISSIER. — Clochers et cloches 320
N. WEISS. — La Seine et le nombre des victimes parisiennes de la Saint-Barthélemy 474
CH. FROSSARD. — Jacob de Gassion-Bergeré 482
C. PASCAL. — La fontaine d'Autun et Jean Goujon 550
TH. MAILLARD. — Trois nouvelles complaintes des Églises du Désert en Poitou 587
OBERKAMPFF DE DABRUN. — Le pont d'Avène 597

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

N. WEISS. — H.-M. Baird, *Les Huguenots et la Révocation* 105
H. DANNREUTHER. — H. Menu, *L'expédition de la tête de l'amiral de Coligny à Rome.* — E. Henry, *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante et les pasteurs de l'Église réformée de Sedan* 107
— Dr J.-B. Keune, *Fälschungen rœmischer Inschriften zu Metz*, Jean-Jacques Boissard 217
N. WEISS. — En Suisse : I. *Le musée historique de la Réformation à Genève* 275

N. Weiss et A. Bernus. — En Suisse : II. *Publications relatives à l'histoire de la Réforme de langue française* (ouvrages de MM. E. Ritter, A. de Montet, J. Texte, F. Mugnier, V. Rossel, Ph. Godet, A. Piaget, Bähler, A. Denkinger, A. Cartier, J. Mayor, A. Covelle, A. Guillot, Ch. Borgeaud, E. Combe, H. Lecoultre, A. Huber, P. Betz, etc.). 327, 382
H. Dannreuther. — G. Pariset, *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier* (1713-1740)..... 386
N. Weiss. — En Picardie, Haut-Languedoc et pays de Foix (*Le siège de Saint-Quentin*, 1557). — U. de Robert, *Histoire du prot. dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix* (2e vol.). 497
H. Dannreuther. — L. Maxe-Werly, *Le siège de Bar en 1589*..... 503
N. Weiss. — *Archives hospitalières et autres*..... 601

CORRESPONDANCE

H. Dannreuther. — Châtillon-Coligny. — Le Parlement de Lorraine et les protestants. — Registres de la Bastille. — Famille d'Aubigné. — Familles Busselot, Gauvain et Girard..... 54
Armand Lods. — Le tombeau de Court de Gébelin. — Un portrait inédit de Luther (1545)..... 108
Garreta. — Encore les Thioult..... 110
C. Pascal. — Le pape Grégoire XIII et les massacres de la Saint-Barthélemy, rectification et confirmation..... 218
N. Weiss. — Encore la tête de Coligny à Rome..... 223
— Le prédicant H. Badon (1730-1731)..... 277
J.-G. Alger, P. Fonbrune-Berbinau. — Le prêtre irlandais Gould, délateur de protestants français, et Mlle de Ramsay (1745-1748). 335, 504
N. Weiss. — Coligny au siège de Saint-Quentin..... 336
F. Teissier. — Un Cévenol collaborateur de Jean-Louis Gibert, en Angoumois et en Saintonge. Le pasteur Pierre Solier..... 390
H. Dannreuther. — Jean Hellin..... 391
D. Benoit. — Deux livres de Jean Tenans..... 391
E. Ritter. — Les parents de Séb. Castellion. — *Erratum*..... 391
G. Bonet-Maury. — Le Refuge en Russie..... 392
H. Guyot. — Les Hellin en Hollande..... 503
N. Weiss. — Mlle de Dangeau à la Société des demoiselles de La Haye. 504
— Note de Duplan sur la condamnation de Chapel..... 504
H.-M. Baird. — La prochaine commémoration du troisième centenaire de l'Édit de Nantes aux États-Unis..... 557
F. Teissier. — Cloches huguenotes. Meyrueis..... 608
Prix universitaires à Genève..... 224

Nécrologie. — Illustrations. Voy. ces mots dans la première Table.

Table alphabétique des noms de personnes, de lieux et des principales matières..... 673
Table alphabétique des collaborateurs..... 709
Table générale et chronologique..... 710

ERRATA

P. 40, note 1, l. 1, lire *A.* Dupin de Saint-André. — P. 52, note, l. 1, lire Tortorel. — P. 93, l. 5, lire *prétendue.* — P. 94, l. 12, lire 399. — P. 102, note 1, l. 2, lire Monneaux. — P. 106, note 1, l. 1, lire *to* America. — P. 110, l. 10, lire *mais* l'attitude et supprimer *mais* de la ligne suivante; l. 19, ajouter : et dont l'un a été reproduit dans le *Bull.* de 1896, p. 215. — P. 116, l. 15, lire VI, 179 au lieu de 479 et supprimer *aussi;* l. 17, supprimer *aussi.* — P. 224, l. 1, lire Guyse. — P. 225, titre de l'article, lire les con*suls.* — P. 234, note 1, lire 1896. — P. 249. 1er alinéa à partir du bas, lire *Oberkampff.* — P. 255, l. 16, lire 1670 au lieu de 1690. — P. 260, titre, lire *Pierre* Fargues. — P. 378, l. 20, lire *1685.* — P. 382, l. 26, lire « Briefve ». — P. 399, note 3, lire 1801. — P. 468, l. 19, lire Angoulême. — P. 547, l. 3, au lieu de capitaine, lire *capitoul.* — P. 570, l. 28, lire *1,200.* — P. 610, l. 15, lire Faivre.

5379. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

3 2044 098 644 107